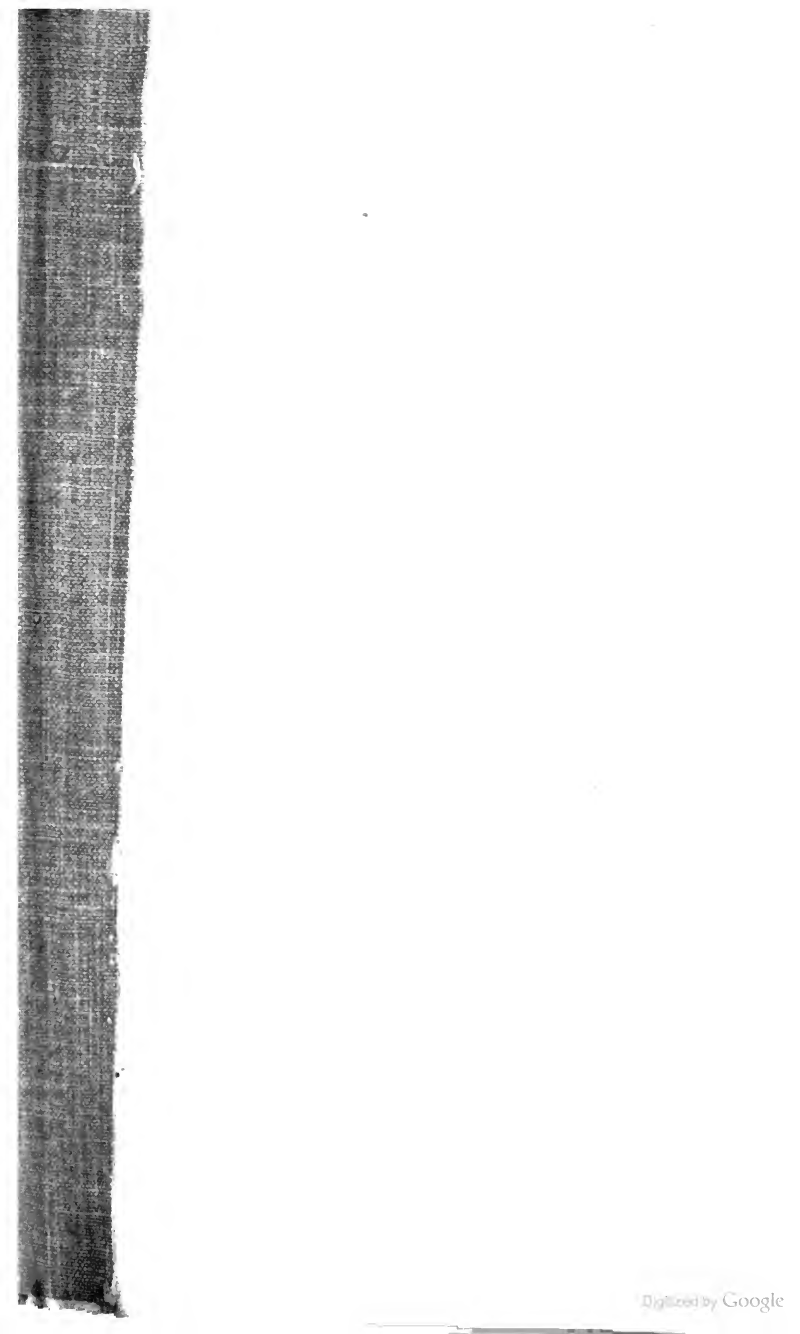
Histoire de France et histoire contemporaine de 1789 à la ...

Gustave Ducoudray







D. A. Chambers
Paris, Sept. 1893.

HISTOIRE DE FRANCE

ET HISTOIRE

CONTEMPORAINE

OUVRAGES DE M. G. DUCOUDRAY

PUBLIÉS PAR LA MÊME LIBRAIRIE

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Cours d'histoire. 3 volumes in-16, cartonnés :

Cours élémentaire. Récits et entretiens sur notre histoire nationale jusqu'à la guerre de cent ans (1328), avec un complément jusqu'à nos jours. 1 volume. 60 c.

Cours moyen. Histoire élémentaire de la France, de 1328 à nos jours, avec un résumé depuis l'origine, répondant aux questions du certificat d'études primaires. 1 volume.

Cours supérieur. Notions d'histoire générale et revision de l'histoire de France. 1 volume.

Leçons complètes d'histoire de France, répondant aux questions du brevet de capacité. 1 vol. in-16, cartonné. 2 50

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SPÉCIAL

Simples récits d'histoire de France, année préparatoire. 1 vol. in-16, cartonné. 2 fr.

Histoire ancienne, grecque et romaine. 1 vol. in-16, cart. 3 fr.

Histoire générale depuis l'invasion des barbares jusqu'en 1610. 1 vol. in-16, cartonné. 3 fr.

Histoire générale de 1610 à 1875. 1 vol. in-16, cartonné. 3 fr. 50

Histoire de la civilisation depuis les origines jusqu'à nos jours. 1 volume en préparation.

Les volumes qui précèdent répondent aux programmes de l'enseignement secondaire spécial et à ceux de l'enseignement pour les jeunes filles.

ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL

Cent récits d'histoire de France. 1 vol. in-4 avec 100 gravures, cartonné. 4 fr.

Cent récits d'histoire contemporaine. 1 volume in-4 avec 100 gravures, cart. 4 fr.

Le patriotisme en France, livre de lecture à l'usage des classes d'adultes. 1 vol. in-16 br. 1 fr. 25

8865. — Imprimerie A. Lahure, rue de Fleurus, 9, à Paris.

HISTOIRE DE FRANCE

ET HISTOIRE

CONTEMPORAINE

DE 1789 A LA CONSTITUTION DE 1875

rédigée

conformément aux programmes de 1880

POUR LA CLASSE DE PHILOSOPHIE

PAR

GUSTAVE DUCOUDRAY

Ancien élève de l'École normale supérieure
Agrégé d'histoire

NOUVELLE ÉDITION
REVUE ET COMPLÉTÉE JUSQU'A NOS JOURS



PARIS

LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie
79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

1883

PROGRAMME OFFICIEL DU 2 AOUT 1880

COURS DE PHILOSOPHIE

Histoire contemporaine

de 1789 à la Constitution de 1875

PREMIÈRE PARTIE. — HISTOIRE DE 1789 A 1848

État de la France avant la Révolution. La Cour et le Gouvernement. L'administration provinciale. La justice et la législation. Les impôts. L'armée. Les trois Ordres. — Le clergé. — Privilèges de la noblesse et droits féodaux. — La noblesse de robe. La bourgeoisie. Corporations industrielles. — Agriculture. État de la propriété.

Ministère de Necker. Élection des députés aux États généraux. Rédaction des cahiers. Ouverture des États.

Assemblée constituante. — Déclaration des droits. — Abolition des privilèges. Division administrative et organisation judiciaire. Nouvelle condition des personnes et des terres. L'état civil. Nouveau système d'impôts. Constitution civile du clergé. Liberté de l'industrie et du commerce. — Les biens nationaux. — Les assignats. — Constitution de 1791.

Assemblée législative. — Déclaration de guerre à l'Autriche. Campagne de 1792.

La Convention nationale. — Chute de la royauté. — La Commune de Paris. Girondins et Montagnards. — Procès et mort de Louis XVI. — Le Comité de salut public. La Terreur. Le 9 thermidor.

Première coalition. Campagnes de 1793 et 1794. — Guerre de Vendée. — Campagne de 1795. Traité de Bâle.

Institutions et créations de la Convention. Grand-Livre de la dette publique. Système métrique. — L'Institut. Organisation de l'enseignement. Constitution de l'an III.

Le Directoire. — Mandats territoriaux. Emprunts forcés. Le tiers consolidé. La conscription militaire. — Campagne de 1796. Bonaparte en Italie. Traité de Campo-Formio. Congrès de Rastadt. Expédition d'Égypte. — Deuxième coalition. Campagne de 1799.

Le 18 brumaire. — Le Consulat. — Constitution de l'an VIII. Organisation administrative, financière et judiciaire.

Le Code civil. Le Concordat et les articles organiques. — La Banque de France. — La Légion d'honneur.

Campagne de 1800. Traités de Lunéville et d'Amiens. — Le Consulat à vie. — Rupture de la paix d'Amiens.

L'Empire. Constitution impériale. Nouvelle noblesse. L'armée. Politique intérieure de Napoléon. Suppression du Tribunat. Rôle du Sénat et du Conseil d'État. Les Codes. Les finances. Grands travaux d'utilité générale. — L'Université. — Sciences, lettres, beaux-arts et industrie.

Politique extérieure de Napoléon. — Guerres de 1804 à 1807, Austerlitz, Iéna, Friedland. Traités de Presbourg et de Tilsitt. — Création d'États feudataires. — Blocus continental. — Guerre d'Espagne. Traité de Vienne.

L'Europe en 1810. État politique et moral.

Campagnes de Russie, d'Allemagne, de France. — Chute de l'Empire.

La Restauration. Charte de 1814. — Traité de Paris.

Les Cent-Jours. L'Acte additionnel. — Waterloo. — Le Congrès de Vienne. Les traités de 1815.

Tableau comparé des puissances européennes et de leurs colonies en 1789 et en 1815.

Règne de Louis XVIII. Le régime parlementaire. — Lois sur les élections, sur le recrutement militaire, sur la presse. — Mesures économiques. Système protecteur. — Agitations intérieures.

Règne de Charles X. — La Congrégation. Chute du ministère Villèle. Les Ordonnances. — Révolution de Juillet.

Politique extérieure de la Restauration. Intervention en Espagne. Navarin. Expédition de Morée. Prise d'Alger.

La Sainte-Alliance, les congrès et la politique d'intervention. — Les universités allemandes. Le Carbonarisme. — Insurrections en Italie, en Espagne. Affranchissement de la Grèce. Traité d'Andrinople.

Règne de George IV en Angleterre. Politique extérieure; Canning. — Réformes économiques. — Huskisson. Émancipation des catholiques. Robert Peel.

Emancipation des colonies espagnoles. — Le Brésil. — État comparé de l'Amérique en 1776 et en 1830.

Règne de Louis-Philippe. — Charte de 1830. — Sociétés secrètes, émeutes. Lois de septembre. — Lois sur l'instruction primaire et sur les travaux publics. Développement de l'industrie. Chemins de fer. — Loi d'apanage. Loi de régence. La campagne réformiste. Révolution de Février.

État des lettres, des arts et des sciences depuis 1815. Romantiques et classiques. Influence des littératures étrangères. — Nouvelles applications de la science à l'industrie.

Politique extérieure de Louis-Philippe. Intervention en Belgique. Occupation d'Ancône. Quadruple alliance. Traité de Londres. — Mariages espagnols. — Le droit de visite.

Conquête et colonisation de l'Algérie.

Mouvements en Europe après 1830. Création du royaume de Belgique. Insurrection de Pologne. — L'Italie de 1831 à 1848. — Établissement du régime constitutionnel en Espagne et en Portugal. — Mouvements libéraux et union douanière en Allemagne. — Le Sunderbund.

En Angleterre, bill de réforme parlementaire et électorale. Robert Peel et Richard Cobden. Réformes coloniales. Le libre-échange. L'*income-tax*.

Question d'Orient. Le sultan Mahmoud. — Méhémet-Ali. Convention des Détroits. — Progrès des Russes et des Anglais en Asie.

Constitution de 1848. — Coup d'État du 2 décembre. Constitution de 1852. Règne de Napoléon III.

Guerre de Crimée. Principautés du Danube. — Création du royaume d'Italie. Nice et la Savoie à la France. — Dissolution de la Confédération germanique. — Monarchie austro-hongroise. — Guerre de sécession américaine. — Guerre du Mexique.

Les traités de commerce. — Le Canal de Suez.

Révolutions et guerres dans l'extrême Orient. — L'empire anglais des Indes.

Guerre de 1870. — Chute du second Empire. — Création de l'empire allemand. Traité de Francfort. — Constitution de février 1875.

HISTOIRE CONTEMPORAINE

DE 1789 A LA CONSTITUTION DE 1875

CHAPITRE PREMIER

CAUSES DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

PROGRAMME. — État de la France avant la Révolution. — La cour et le gouvernement. — L'Administration provinciale. — La justice et la législation. — Les impôts. — L'armée. — Les trois ordres. — Privilèges de la noblesse et droits féodaux. — Le clergé. — La noblesse de robe. — La bourgeoisie. — Corporations industrielles. — Agriculture. — État de la propriété.

Sommaire. — La Révolution française; son importance, son caractère. — Causes générales de la Révolution. — Causes immédiates de la Révolution; la politique et les idées au dix-huitième siècle. — État de la France avant la Révolution; le gouvernement; le roi. — La cour. — Restrictions à l'autorité royale. — Administration générale; les conseils. — Les secrétaires d'État. — Le contrôleur général des finances; le chancelier. — Administration provinciale; généralités; gouvernements; intendances. — Pays d'États. — Divisions judiciaires; les présidiaux; justices seigneuriales. — Le parlement de Paris; les parlements provinciaux. — Vénalité des charges. — Législation; pays de droit écrit et de droit coutumier. — Abus de l'ancienne procédure; cruauté des peines. — Administration financière; Chambre des comptes; Cours des aides. — Les impôts. — Inégalités devant l'impôt; vexations; les gabelles; les corvées. — Les douanes intérieures. — Le budget. — L'armée. — La marine. — Divisions ecclésiastiques. — Privilèges et tribunaux ecclésiastiques. — Condition des protestants et des juifs. — Instruction publique; enseignement supérieur et secondaire. — Sociétés savantes. — Instruction primaire. — La propriété; les droits seigneuriaux. — Etat de l'agriculture. — Industrie et commerce; corporations industrielles. — Chiffre de la population. — Les trois Ordres; la noblesse. — La noblesse de robe. — Le clergé. — Le tiers état; la bourgeoisie; le peuple. — Misère des campagnes. — Résumé; vices de la société à la fois féodale et moderne.

La Révolution française; son importance, son caractère. — La Révolution française est le plus grand

événement des temps modernes, ou plutôt leur véritable début. Les trois siècles dans lesquels on les enferme d'habitude ne font que préparer la société actuelle, vraiment moderne, c'est-à-dire dégagée de tout élément féodal. Résultat de notre histoire passée, le mouvement de 1789 a ouvert une histoire nouvelle qui bientôt va compter cent ans, et que nos fils, instruits par nos fautes, avertis par nos malheurs, écriront plus heureuse sans doute, sinon plus vaillante. En effet, les générations qui se sont succédé depuis cette époque n'ont pas fléchi sous les épreuves qui les ont assaillies: elles n'ont pas désespéré des principes de liberté proclamés en 1789, et ne les ont pas rendus responsables des erreurs où l'ambition et la passion ont pu entraîner l'humanité que nous savons perfectible, mais non parfaite.

D'abord particulière à la France, la Révolution s'étendit bientôt à l'Europe entière. Des revendications politiques elle s'éleva à la hauteur d'un changement social. Aucun mouvement ne fut plus général, plus rapide, plus enthousiaste au début; aucun ne fut plus fécond en résultats pratiques, et aucune époque ne couvrit de plus de gloire, plus d'excès, de misères et de bienfaits.

Causes générales et lointaines de la Révolution. — Si l'on voulait rechercher toutes les causes de la Révolution, il faudrait rappeler les changements dans l'ordre politique et économique, dans les idées et dans les croyances, qui avaient marqué les trois derniers siècles. L'organisation plus savante des États européens, l'extension du commerce et des voyages, la découverte de l'imprimerie, la hardiesse des novateurs religieux, montraient que l'humanité cherchait à vivre dans de meilleures conditions. Elle voulait un ordre réel et le demandait alors à la royauté, plus de bien-être, et s'efforçait de développer toutes les sources de richesse; elle était avide de science, la première entre toutes les richesses; elle réclamait pour sa raison l'indépendance, comme pour sa foi la liberté.

La royauté en France avait reconstitué l'unité territoriale et l'unité politique, qu'elle avait réalisée en soumettant toutes les classes à un même despotisme. Louis XIV avait achevé la concentration des pouvoirs entre ses mains et en avait abusé. Bien des souverains avaient été aussi absolus que Louis XIV, mais, le premier en France, il érigea cette domination en théorie de droit divin. On n'osait prononcer devant lui le mot d'États généraux et la noblesse, jadis si fière, se ruina pour servir à l'ornement de sa cour.

De plus les rois avaient abaissé la féodalité sans la détruire. Ils lui avaient enlevé les moyens de leur résister, non d'opprimer les autres. Ils lui avaient repris les droits souverains, mais ils avaient respecté les droits privés. Appuyés sur le peuple, ils domptèrent les nobles, et, ceux-ci une fois soumis, ils soutinrent les nobles contre le peuple. Longtemps ennemie des injustices de la féodalité, la royauté les respecta dès que ces injustices ne la gênaient plus elle-même, et eut le tort d'identifier sa cause avec celle des abus et des privilèges. Aussi la royauté, populaire durant tant de siècles, perdit-elle l'affection du peuple lorsqu'elle ne parut être plus que le gouvernement d'une caste, réservant ses faveurs aux nobles et imposant ses rigueurs à tous.

Ces rigueurs pesaient d'autant plus au peuple que celui-ci s'était enrichi. Le travail et l'intelligence du commerce avaient formé une classe opulente, la bourgeoisie. A mesure que la noblesse se discréditait, les classes moyennes montaient et souffraient davantage de l'inégalité que maintenait entre les classes l'orgueil de race.

Le libre examen prêché par les protestants, les idées d'égalité propres aux disciples de Calvin, cet ennemi de l'antique hiérarchie ecclésiastique, les progrès de la raison humaine dus au grand mouvement littéraire des seizième, dix-septième et dix-huitième siècles, accomplirent dans les esprits une véritable révolution morale qui hâta la révolution politique

Causes immédiates de la Révolution; la politique et les idées au dix-huitième siècle. — Le gouvernement de Louis XV avait continué les traditions du pouvoir absolu de Louis XIV, sans offrir au pays, comme dédommagement, la gloire et les conquêtes. Commencé par une Régence sous laquelle les expériences financières de Law avaient accru le désordre moral, il s'était continué par le ministère de l'incapable duc de Bourbon (1723-1726), puis par le ministère du débonnaire cardinal de Fleury (1726-1743). Lorsque la paix était nécessaire à la France pour se remettre des secousses du dix-septième siècle, le gouvernement s'était engagé dans la guerre de la succession de Pologne (1733-1738) pour rétablir sur le trône le beau-père du roi; puis dans la guerre de la succession d'Autriche (1740-1748), qui, entreprise pour abattre cette puissance, ne réussit qu'à élever la Prusse. La guerre de Sept ans (1756-1763), destinée à ruiner cette nation nouvelle, n'eut d'autre résultat que de prouver son énergie et de nous faire perdre notre marine, nos colonies. Sans les efforts louables du duc de Choiseul, qui de 1758 à 1770 releva la politique extérieure, réunit au royaume la Lorraine et la Corse, le règne de Louis XV n'aurait offert aucune compensation des désastres de la guerre de Sept ans. Encore finit-il, en 1774, au milieu de la lassitude générale, avec les scandales du parlement Maupeou, du pacte de famine, et un despotisme qui ne pouvait plus, malgré ses rigueurs, contenir l'opinion publique indignée. Louis XV, affaibli par l'âge et dégradé par la débauche, entendait bien gronder une sourde colère, mais se rendormait en disant : « Cela durera bien autant que moi », et répétait avec ses favorites : « Après nous le déluge ! »

Avec l'inertie du gouvernement contrastait l'activité des esprits, qui n'avaient jamais été plus éveillés qu'au dix-huitième siècle, et plus attentifs aux grandes questions politiques et sociales agitées par les écrivains. Théories générales sur les intérêts de l'humanité, théo-

ries particulières sur les modes de gouvernement, maximes morales, négation religieuse, vérités et utopies, tout cela était mêlé dans les œuvres des poètes, des historiens, des philosophes, et enveloppé d'une forme quelquefois grave jusqu'à l'éloquence, le plus souvent ironique, spirituelle et appropriée à la gaieté française.

Voltaire remplit de sa vie et de ses œuvres le dix-huitième siècle (1694-1778). Il sema ses tragédies de maximes hardies que les spectateurs saisissaient au passage et couvraient d'applaudissements. A vingt ans enfermé à la Bastille, il sentit les inconvénients de cette société brillante aux plaisirs de laquelle il s'était abandonné. En Angleterre, il s'éprit d'un vif amour pour la liberté de l'esprit et de la parole. Défenseur de la tolérance, il parla avec éloquence de l'humanité à une société qui trop souvent en foulait aux pieds les droits les plus sacrés. Voltaire n'était encore qu'au milieu de sa brillante carrière lorsque disparut un des esprits les plus fermes du temps, Montesquieu (1689-1755). Homme pratique et modéré, corrigeant la liberté de sa pensée par la gravité de ses mœurs, Montesquieu sut, par des études immenses, réunir la profondeur à la finesse; il ne se contenta pas de railler la société de son temps, et songea à la réformer. Son livre de l'*Esprit des lois*, qui analysait les différentes formes de gouvernement et les législations diverses, exaltait surtout le gouvernement constitutionnel de l'Angleterre. Le mal, en France, était non seulement dans le gouververnement et les lois, mais encore dans la société. Jean-Jacques Rousseau (1712-1778) s'attaqua à la fois au gouvernement et à la société, trouvant je ne sais quel charme à rompre en visière à tout le genre humain. Il s'appuya sur des idées justes, auxquelles, par ses exagérations, il donna l'air de paradoxes. Etrange dans sa conduite comme dans ses écrits, il fut une protestation vivante contre la légèreté plus apparente que réelle de la société du dix-huitième siècle. « L'homme est né libre »,

tels furent les premiers mots par lesquels il commença le *Contrat social*, et qui eurent un grand retentissement à une époque où paraissait perdue toute notion de liberté. En face du gouvernement absolu des rois, Rousseau proclamait la souveraineté du peuple, et ses écrits ont inspiré les hommes qui donnèrent à la Révolution sa plus vive impulsion, tandis que Montesquieu et Voltaire ont plutôt guidé ceux qui la commencèrent et auraient voulu la limiter.

Non seulement par la littérature, mais par le progrès d'une science nouvelle, l'économie politique, par le développement remarquable des sciences physiques et naturelles, les esprits cherchaient la vérité, l'ordre, la raison de toutes choses. A cette lumière croissante devait s'évanouir le prestige de la vieille société monarchique et féodale qui ne pouvait plus rendre raison d'elle-même, ne présentait plus que l'image du chaos, froissait les intérêts de tous au profit de quelques-uns, et cachait sous quelques dehors brillants la profonde misère du peuple entier.

État de la France avant la révolution; le gouvernement; le roi. — Depuis que Louis XIV avait dit : « L'État c'est moi », le gouvernement tout entier se résumait véritablement dans la volonté royale. En 1766, Louis XV, dans une réponse au parlement de Paris, disait nettement : « C'est en ma personne seule que réside l'autorité souveraine. C'est à moi seul qu'appartient le pouvoir législatif sans dépendance et sans partage. L'ordre public tout entier émane de moi, j'en suis le gardien suprême. Mon peuple n'est qu'un avec moi; les droits et les intérêts de la nation, dont on ose faire un corps séparé du monarque, sont nécessairement unis avec les miens et ne reposent qu'entre mes mains. »

Le roi est le plus grand propriétaire du royaume et se considère comme le propriétaire du royaume entier. Il puise à pleines mains dans le trésor, qui est le sien. Il ne distingue pas ses dépenses personnelles des dépenses publiques. Chef unique de l'armée, il décide de

la paix et de la guerre. Il peut, lorsqu'il le veut, suspendre le cours même de la justice, et si les magistrats lui résistent, il les exile. Il dispose de tous les bénéfices ecclésiastiques, et le clergé, quoique fidèle au pape, craint davantage de désobéir au roi. Source de toutes les faveurs, il donne à qui il veut et comme il veut les emplois, les titres, les dignités, les pensions. Il élève et abaisse les hommes à son gré. Il peut anoblir, et s'il ne peut enlever à un duc son titre héréditaire, il ne se gêne point pour l'envoyer à la Bastille sans même le faire juger.

Aussi l'État se trouvant identifié avec le roi, il n'est jamais question que de lui. Tout se fait pour le service du roi : la justice est celle du roi, les gens de justice sont les gens du roi ; les troupes, l'armée royale ; la monnaie, la monnaie royale ; la prison, la prison du roi. Les nobles combattent pour la gloire du roi, et les impôts dont est accablé le peuple servent aux plaisirs, aux prodigalités du roi, dussent ces prodigalités s'égarer sur des têtes indignes.

La cour. — Pour loger ce monarque, qui prétend servir de règle aux autres souverains, il faut un palais grand comme une ville et entouré d'une ville uniquement composée des maisons de ceux qui sont attachés à son service ou à son cortège. La royauté, telle que Louis XIV la comprenait, étouffait au Louvre, et il lui avait fallu pour étaler son faste l'immense château de Versailles, avec ses majestueux appartements, ses magnifiques galeries, ses vastes dépendances, ses degrés de marbre, ses jardins somptueux, ses eaux si merveilleusement distribuées et jaillissant sous tant de formes différentes par la bouche des divinités païennes ou des monstres marins réunis en groupes artistiques.

Dans ce palais qui a coûté des sommes prodigieuses, le roi loge non seulement sa famille, mais encore ses courtisans les plus assidus. Quoique les princes et les princesses aient leur palais particulier et de nombreux châteaux, quoique les seigneurs aient leurs hôtels à

Paris ou à Versailles, tous sollicitent comme une faveur un appartement dans le château royal. Ils vivent avec lui, à ses frais, peuplent ses antichambres dès le matin, assistent à son lever, du moins les plus titrés, à sa messe, font la haie dans les galeries quand il passe, l'entourent debout et respectueux à l'heure de son dîner, l'accompagnent, lorsqu'il le permet, dans ses jardins ou à la chasse, et le soir, se ruinent à son jeu ou se fatiguent à son bal jusqu'à ce qu'ils aient pu assister à son coucher; et c'est à cette heure seulement qu'eux-mêmes peuvent se reposer de fatigues bien inutiles et d'une oisiveté bien laborieuse.

Moins la rudesse primitive, c'est la vie commune des anciens guerriers francs se pressant toujours autour de leur chef. Mais les services domestiques que rendaient volontiers à leur chef les ducs et les comtes francs ont été érigés en dignités, en charges qui s'achètent fort cher parce qu'elles donnent autorité sur toute une armée de fournisseurs ou de valets. Une étiquette si savante qu'elle en est devenue ridicule, a détruit l'ancienne familiarité, réglé les rangs, les préséances, et jusqu'au nombre des tabourets. Une seule chose relève cette étiquette absurde : c'est l'exquise politesse avec laquelle tous ces seigneurs, habitués à mesurer leurs pas et leurs paroles, accomplissent toutes les cérémonies, se plient aux révérences, se battent même en duel, car la noblesse française a gardé la bravoure des anciens Germains et donne encore son sang comme son or, sans compter[1].

1. La place nous manque pour tracer un tableau complet du faste de l'ancienne monarchie française. Aussi bien ne saurait-on trouver rien de plus complet et de plus exact que celui qui a été peint par M. Taine avec l'exactitude de l'érudit et la vive couleur de l'écrivain. J'en donnerai seulement quelques extraits, renvoyant pour le reste et pour tout ce chapitre à l'ouvrage lui-même de M. Taine : *Origines de la France contemporaine*, tome Ier.

« En ce temps-là, il faut à un grand un grand état de maison; son cortège et son décor font partie de sa personne; il se manque à lui-même s'il ne les a pas aussi amples et aussi beaux qu'il le peut; il serait choqué d'un vide dans sa maison comme nous d'un trou dans notre habit. S'il se retranche, il déchoit; quand Louis XVI fait des réformes, la cour dit qu'il agit en bourgeois. Dès qu'un prince ou une princesse est d'âge, on lui forme une maison; dès qu'un prince se marie, on forme une maison à sa femme, et par maison entendez une représentation à quinze ou vingt services distincts : écurie, vénerie, chapelle faculté, chambre, garde-robe, chambre aux deniers, bouche, paneterie-bouche

Restrictions à l'autorité royale. — Il serait pourtant contraire à la vérité historique d'omettre les restrictions qu'apportait à l'autorité royale la nécessité même où le roi se trouvait, soit de respecter les privilèges de sa noblesse, soit d'écouter les remontrances de son parlement, soit de déférer aux vœux du clergé et l'obligation où il se trouvait parfois, comme le fut

cuisine-bouche, échansonnerie, fruiterie, fourrerie, cuisine-commun, cabinet, conseil; elle ne se sent point princesse sans cela. Il y a 274 charges chez le duc d'Orléans, 210 chez Mesdames, 68 chez M[me] Élisabeth, 239 chez la comtesse d'Artois, 256 chez la comtesse de Provence, 496 chez la reine.... La maison civile de Monsieur en comprend 420 et sa maison militaire 179; celle du comte d'Artois 237 et sa maison civile 456. — Les trois quarts sont pour la montre; avec leurs broderies et leurs galons, avec leur contenance dégagée et polie, leur air attentif et discret, leur belle façon de saluer, de marcher, de sourire, ils font bien, alignés dans une antichambre ou espacés par groupes dans une galerie; j'aurais même voulu contempler les escouades des écuries et des cuisines; ce sont les figurants qui remplissent le fond du tableau. Par cet éclat des astres secondaires, jugez de la splendeur du soleil royal.

« Il faut au roi une garde : infanterie, cavalerie, gardes du corps, gardes-françaises, gardes suisses, cent-suisses, chevau-légers de la garde, gendarmes de la gardè, gardes de la porte, 9050 hommes coûtant chaque année 7 681 000 livres. — Étant gentilhomme, il est cavalier et il lui faut une écurie proportionnée, 1857 chevaux, 217 voitures. 1458 hommes qu'il habille et dont la livrée coûte 540 000 francs par an; outre cela, 38 écuyers de main, cavalcadours et ordinaires; outre cela, 20 gouverneurs, sous-gouverneurs, aumôniers, professeurs, cuisiniers et valets pour gouverner, instruire et servir les pages; outre cela, une trentaine de médecins, apothicaires, garde-malades, intendants, trésoriers, ouvriers, marchands brevetés et payés pour les accessoires de ce service : en tout, plus de 1500 hommes. — Autre goût de gentilhomme, qui est une suite du précédent : la chasse. Elle coûte au roi de 1 100 000 à 1 200 000 francs par an et occupe 280 chevaux outre ceux des deux écuries. On ne saurait imaginer un équipage plus varié ni plus complet : meute pour le sanglier, meute pour le loup, meute pour le chevreuil, vol pour corneille, vol pour pie, vol pour émerillon, vol pour lièvre, vol pour les champs. On dépense, en 1783, 179 194 livres pour la nourriture des chevaux et 53 412 livres pour celle des chiens. Tout le territoire à dix lieues de Paris est chasse gardée. — Il faut au roi, pour sa chapelle, 75 aumôniers, chapelains, confesseurs, maîtres de l'oratoire, clercs, avertisseurs, sommiers de chapelle, chantres, noteurs, compositeurs de musique sacrée; pour sa Faculté, 48 médecins, chirurgiens, apothicaires, oculistes, opérateurs, renoueurs, distillateurs, pédicures et spagiriques. Notez encore sa musique profane : 128 chanteurs, danseurs, instrumentistes, maîtres et surintendants; son cabinet de livres : 43 conservateurs, lecteurs, interprètes, graveurs, médaillistes, géographes, relieurs, imprimeurs; le personnel qui orne ses cérémonies : 62 hérauts, porte-épées, introducteurs et musiciens; le personnel qui pourvoit à ses logements : 68 maréchaux des logis, guides et fourriers.... Il y a trois divisions de la bouche, la première pour le roi et ses enfants en bas-âge; la seconde nommée petit commun, pour la table du grand maître, pour celle du grand chambellan et pour celle des princes et princesses qui logent chez le roi; la troisième nommée grand commun, pour la seconde table du grand maître, pour celle des maîtres d'hôtel, pour celle des aumôniers, pour celle des gentilshommes servants et pour celle des valets de chambre : en tout, 383 officiers de bouche, 103 garçons et 2 117 771 livres de dépenses; outre cela, 389 173 livres pour la bouche de Mme Élisabeth et 1 093 547 livres pour celles de Mesdames; total, 3 660 491 livres pour la table, etc., etc. »

Louis XVI, de convoquer les états généraux, cette forme antique de la représentation nationale.

La royauté en effet n'était arrivée à l'absolutisme qu'avec le temps, par une laborieuse et persévérante politique. Elle s'était enveloppée d'une auréole religieuse sans pouvoir détruire les souvenirs féodaux de l'élection, qu'on figurait encore au sacre des rois. Son autorité s'étendait des bords de l'Escaut aux Pyrénées, du Rhin à la pointe de la Bretagne; mais non d'une façon égale, car elle avait conclu avec différentes provinces des traités qui ne pouvaient être résiliés que du consentement des deux parties. Le roi faisait donc des lois; mais ses édits étaient *vérifiés*, *enregistrés* par les *parlements*, et il fallait pour vaincre l'opposition des magistrats, l'appareil d'un *lit de justice* ou les sévérités d'un *exil*. Le roi, par un simple ordre, une *lettre de cachet*, disposait de la liberté des personnes; mais quand il s'agissait de leur vie, il ne pouvait se passer au moins des formes de la justice. Il prélevait des impôts, sans pouvoir porter atteinte aux exemptions de la noblesse, et le clergé offrait seulement de temps à autre des *dons gratuits;* dans certaines provinces il fallait le vote libre ou forcé des États pour lever les impôts. Le roi avait asservi les seigneurs à n'être que les ornements de sa cour; mais il était l'esclave de sa cour, et Louis XVI, ennemi du faste, ne pouvait se dérober ni au joug de l'étiquette, ni aux exigences des courtisans. En un mot, la royauté sous l'ancienne monarchie, gouvernement de *droit divin* en théorie, *absolu* en fait, n'avait point de limites, mais beaucoup d'entraves. Et la Révolution commença le jour où les états généraux de 1789, en la débarrassant de ses entraves, lui imposèrent des limites.

Administration générale; les conseils. — Les conseils dont s'entourait le roi n'avaient rien de déterminé ni de régulier. L'ancienne cour du roi, d'où sortit le *Parlement*, donna également naissance au *Grand Conseil* qu'on appelait aussi *conseil secret*, *conseil*

privé, *conseil étroit*. C'était un conseil plus intime, composé d'hommes choisis parmi les officiers de la couronne, les prélats, les membres du Parlement. Au seizième siècle, ce grand conseil devient le *conseil d'État* de l'ancienne monarchie, qui n'arriva à former un corps distinct qu'en 1622, sous Louis XIII (ordonnance de Montpellier). En 1630, le roi crut fixer les attributions lorsqu'il ne fit que distribuer le travail : ainsi il désigna à chaque conseiller les provinces dont celui-ci aurait à traiter les affaires; le mardi se tenait une séance spéciale pour la lecture des rapports adressés par les gouverneurs des provinces; ce fut le *conseil des dépêches*. A d'autres séances on s'occupait de *finances*. Un autre jour, le samedi, se tenait le *conseil des parties*, où l'on jugeait les conflits de juridiction et les procès enlevés par l'arbitraire des rois aux juges naturels. Louis XIV développa encore et affermit cette organisation du conseil d'État, qui joua un grand rôle dans l'histoire politique du dix-septième et du dix-huitième siècle, quand les rois abaissèrent les parlements.

En 1789 les *conseils* étaient donc presque aussi nombreux que le sont aujourd'hui les départements ministériels : 1° *conseil d'en haut*, réunion des principaux personnages et des secrétaires d'État, sorte de conseil des ministres où se traitaient les grandes questions et les affaires de politique extérieure; 2° *conseil des dépêches*, où se réglaient les affaires intérieures du royaume; *conseil des finances*. Ces trois conseils, les plus anciens, émanaient du conseil d'État. Puis venaient le *conseil intime de la guerre*, très irrégulier et siégeant peu en temps de paix; *conseil de conscience*, chargé des affaires ecclésiastiques; *conseil du commerce*. C'étaient là, pour ainsi dire, des conseils d'action, de gouvernement.

En dehors, celui qui rappelait le plus l'ancien grand conseil, celui qui continuait le vrai conseil d'État et en gardait le nom, c'était le *conseil privé* ou des *parties*,

composé en 1789 de quarante-deux conseillers d'État, laïques et ecclésiastiques. C'était un conseil de jugement, un tribunal qui exerçait, confondus, les pouvoirs du conseil d'État moderne et de la Cour de cassation.

Les secrétaires d'État. — Mais l'administration n'est point le fait d'un conseil, d'un comité. Aussi le pouvoir était-il passé de bonne heure aux *secrétaires d'État* qui avaient entrée dans les conseils, y tenaient la plume et imposaient les résolutions. Ils avaient commencé bien humblement, sous Philippe le Bel, avec le titre de *clercs du secré*, sorte de greffiers qui peu à peu, sous Charles VIII et Louis XII, devinrent en même temps conseillers. En 1547, dans les premiers mois du règne de Henri II, leur nombre fut fixé à *quatre*, et ils se virent attribuer l'expédition de toutes les affaires d'État, réponses et dépêches. Ils ne copièrent plus seulement, ils dictèrent. Seulement on distribua entre eux la besogne, non suivant la nature des affaires, mais selon les provinces du royaume, et cette division purement géographique devint une source perpétuelle de confusion. En 1559, ces secrétaires reçurent le titre de *secrétaires d'État*, à l'occasion du traité de Cateau-Cambrésis qu'ils négocièrent avec des ministres espagnols investis de ce titre, et dès lors on les voit mêlés aux plus grandes affaires. Bientôt ils ne dictèrent plus seulement pour le roi, ils signèrent. On rapporte qu'un jour, au moment où Charles IX allait partir pour jouer à la paume, Nicolas de Neuville, seigneur de Villeroy, lui présenta des dépêches à signer. « *Signez pour moi, mon père*, lui dit Charles IX. — *Eh bien, mon maître*, reprit Villeroy, *puisque vous le voulez, je signerai.* » Sous Henri III, en 1588 et en 1589, au plus fort des troubles civils, des ordonnances importantes réglèrent encore les départements respectifs de ces secrétaires qui devenaient de vrais ministres. Le titre de *ministre d'État* subsistait pourtant; mais ce titre demeura distinct, vague, attaché à la personne même, quand le roi n'en prenait plus conseil.

L'importance que prirent au dix-septième siècle les affaires extérieures et la guerre, amena l'attribution de toutes les affaires de la guerre à un seul secrétaire (1619), et de toutes les affaires étrangères à un autre (1616). C'était le vrai commencement des *départements ministériels*. Louis XIV, qui ne voulait point de premier ministre, en eut pour ainsi dire quatre dans les secrétaires d'État dont il organisa les départements et accrut les privilèges. « Il se persuada, dit Saint-Simon, que leur grandeur n'était que sa grandeur propre. De là l'autorité personnelle et particulière des ministres montée au comble, sous l'ombre que c'était la sienne; de là leurs richesses immenses et les alliances qu'ils firent tout à leur choix. » Saint-Simon, dans ses *Mémoires*, ne cesse de s'élever contre « la tyrannie que ces rois de France exerçaient à leur gré sous le nom du roi véritable, et presque tout en son insu ». Louis XIV préférait ces ministres aux grands seigneurs, car les secrétaires d'État lui devaient tout, et d'un mot il les replongeait « dans la profondeur du néant dont il les avait tirés ».

L'organisation des secrétaires d'État une fois réglée par Louis XIV subsista presque entière jusqu'en 1789 : affaires étrangères, guerre, marine, maison du roi. Le secrétaire d'État des *affaires étrangères* donnait les instructions aux ambassadeurs et ministres accrédités près des gouvernements étrangers. Le secrétaire d'État de la *marine* s'occupait des flottes, des galères, des colonies, du commerce des Indes, des pêcheries[1]. Les secrétaires d'État de la *guerre*, qui dans l'origine furent des magistrats, des hommes de robe (le Tellier, Louvois, Barbezieux, Chamillard), pourvoyaient à la subsistance de l'armée et trop souvent conduisaient à la lisière les généraux. Les fortifications, le génie, l'artillerie, rentraient dans leur département avec l'administration des provinces frontières: les trois évêchés de Metz, Toul et Verdun; Lorraine et Barrois, Artois, Flandre, Hainaut. Alsace, Franche-Comté, Roussillon,

Dauphiné, ville de Sedan, île de Corse. Le secrétaire de la *maison du roi* avait en partage la maison civile du roi et l'administration de la plupart des provinces; c'était un vrai ministre de l'intérieur; il réglait aussi les affaires du clergé, la distribution des bénéfices ecclésiastiques (ce qu'on appelait la feuille des bénéfices[1]). Toujours protégés par la royauté, les arts relevaient de la maison du roi dont on pouvait comparer la chapelle-musique à un Conservatoire; le *garde-meuble* formait une sorte de musée, et les *menus plaisirs* offraient quelque analogie avec une direction des beaux-arts. Louis XIV avait donné une grande importance au service des *bâtiments royaux*, et dans le domaine royal, outre les châteaux, étaient compris de grandes manufactures que la munificence du souverain pouvait seule soutenir et qui ont, comme les Gobelins, comme Sèvres, élevé bien haut la gloire de l'industrie artistique de la France.

Le contrôleur général des finances; le chancelier. — Au-dessus des secrétaires d'État, le *contrôleur général des finances* et le *chancelier* avaient une part considérable dans la direction des affaires.

Les contrôleurs généraux succédèrent aux surintendants des finances, dont la charge fut supprimée après la condamnation de Fouquet (1661). Colbert eut le premier, sous le titre de *contrôleur général*, toute l'administration des finances, de l'agriculture, du commerce. Dans les années qui précédèrent 1789, le contrôleur général joua en réalité le rôle de premier ministre et prétendait régler et contrôler les dépenses de tous les autres ministères, afin de combler le déficit. Necker ne pouvant, à cause de sa religion, siéger au conseil,

1. Les provinces dépendant du secrétaire d'État de la maison du roi étaient, en 1789, la ville et généralité de Paris, le Languedoc et la généralité de Montauban, la Provence, la Bourgogne, les pays de Bresse, Bugey, Valromey et Gex, la Bretagne, le comté de Foix, la Navarre, le Béarn, le Bigorre et le Nebouzan, la Picardie, le Boulonnais, la généralité de Tours, la généralité de Riom, la généralité de Moulins, celle de Limoges, Soissons, Orléans, le Poitou, la Rochelle, la Guyenne, les généralités de Rouen, Caen et Alençon, la généralito de Châlons, la principauté de Dombes et le Berri.

n'eut que le titre de directeur des finances, et ce ne fut que dans son second ministère, de 1788 à 1790, qu'il y joignit le titre de ministre d'État.

Le *chancelier*, l'un des grands officiers de la couronne, avait la charge la plus éminente du royaume : il présidait de droit toutes les cours de justice et siégeait même au-dessus du premier président du parlement de Paris. Sans influence sur le choix des magistrats, puisque les charges judiciaires s'achetaient, il n'en avait pas moins la haute main sur l'administration de la justice comme représentant du roi. Il jouait également un rôle politique, car, dépositaire du sceau royal, il pouvait refuser de l'appliquer aux édits, aux lettres qui lui paraissaient contraires aux lois générales de l'État. Inamovible, il avait assez d'indépendance pour résister au souverain, et celui-ci, ne pouvant le destituer, l'exilait parfois, nommant un garde des sceaux investi d'une simple commission tant que vivait le titulaire de la dignité de chancelier. Au seizième, au dix-septième siècle, les chanceliers résistèrent souvent au roi. Au dix-huitième, cette charge fut encore illustrée par d'Aguesseau (1717-1750), par Lamoignon de Malesherbes, qui se démit de sa charge en 1768. Mais le dernier chancelier de l'ancienne monarchie, *de Maupeou*, s'est rendu tristement célèbre par son âpreté à soutenir l'absolutisme du roi et à briser l'opposition des parlements.

Administration provinciale ; généralités ; gouvernements ; intendances. — Le chancelier, le contrôleur général des finances, les quatre secrétaires d'État et les membres des différents conseils, composaient avec le roi ce que nous appellerions aujourd'hui le *pouvoir exécutif*, confondu d'ailleurs en la personne du monarque avec le pouvoir législatif. L'administration, à l'aide de laquelle leur action s'étendait sur tout le royaume, se ressentait encore davantage de l'incohérence avec laquelle s'était formée et subsistait l'unité française. En dehors des divisions ecclésiastiques et

judiciaires, dont nous parlerons plus loin, la France était partagée en *gouvernements* militaires, en *généralités* financières, en *intendances* administratives, et ces circonscriptions diverses, mêlées les unes dans les autres, produisaient cet enchevêtrement bizarre qui nous semble aujourd'hui inextricable.

C'est que là encore on avait toujours créé, sans rien coordonner. Les commissaires *généraux* institués par les États de 1356-57 pour répartir et recevoir les impôts étaient devenus, sous Charles V, des officiers royaux, ainsi que les *élus* choisis pour aider ces commissaires. François I[er] et Henri II déterminèrent les circonscriptions financières, où ils établirent des *receveurs généraux*. Ce fut l'origine des *généralités*, dont le nombre s'éleva par la suite jusqu'à trente-trois, et qui se subdivisaient en *élections* dans les pays (au nombre de vingt) où le roi fixait seul le montant de l'impôt sans l'intervention des États provinciaux. Dans les pays d'États elles se subdivisaient en bailliages, ou diocèses, ou vigueries, et en recettes, en pays et villes abonnés, etc.

La division militaire en *gouvernements* date également de François I[er], qui établit dans chaque province un seigneur comme représentant de son autorité. Les gouverneurs firent bientôt comme les anciens ducs et comtes ; à la faveur des guerres religieuses, ils se rendirent presque indépendants, et après avoir conquis sa couronne, Henri IV se vit obligé d'acheter encore ses provinces à leurs gouverneurs[1]. Richelieu, qui eut à réprimer la révolte d'un des plus puissants gouverneurs, Henri de Montmorency, résolut de leur enlever tout le pouvoir en instituant les *intendants* (1635).

1. Les douze gouvernements établis par François I[er] et qui demeurèrent les principaux, les grands gouvernements, comme on disait, étaient : « l'*Ile de France*, la *Normandie*, la *Picardie*, la *Champagne*, la *Bretagne*, la *Bourgogne*, le *Lyonnais*, le *Dauphiné*, la *Provence*, l'*Auvergne*, le *Languedoc* et la *Guyenne*.

Le nombre des gouvernements s'éleva de douze à *trente-deux*, plus *sept* petits enclavés dans les grands. Les gouvernements créés depuis le règne de François I[er] étaient ceux de *Flandre* et *Hainaut*, *Lorraine* et *Barrois*, *Alsace*,

Les intendants, pris en dehors de la haute noblesse, révocables à la volonté des ministres, furent des agents directs de la royauté et, grâce à leur titre d'*intendants de justice, police et finances*, purent se mêler de tout. Aussi leur établissement rencontra-t-il une vive opposition de la part de la noblesse et des parlements : car les *intendants* jugeaient les procès que les rois voulaient enlever aux juges ordinaires. A la Fronde ils disparurent, mais Mazarin vainqueur les rétablit, et sous Louis XIV ils furent les instruments les plus actifs des secrétaires d'État. Les gouverneurs se virent réduits à de vains honneurs; laissant aux intendants l'administration, ils se résignaient difficilement à vivre ailleurs qu'à la cour. « Ils sont si passionnés pour la personne du roi, écrit Mme de Sévigné, qu'ils ne souhaitent que de quitter ces grands rôles de comédie pour venir le regarder à Versailles, quand même ils devraient n'en être pas regardés. »

On n'établit pas de circonscriptions nouvelles pour les intendants; on leur assigna à chacun une généralité, puisqu'ils avaient la haute main sur les finances comme sur le reste. De là le nom d'*intendance* donné aussi aux généralités, et pour nous une nouvelle source de confusion dans l'histoire administrative. En effet, les deux mots représentaient une même circonscription sans avoir la même signification, et, comme il devait arriver, on les confondait souvent. Nous dirons donc que les *généralités* étaient des circonscriptions financières et que les *intendances* étaient les mêmes circonscriptions considérées au point de vue administratif. En un mot, les intendants gouvernaient les

Franche-Comté ou comté de Bourgogne, le *Roussillon*, la *Navarre* et le *Béarn*, l'*Artois*, le *Bourbonnais*, le *Limousin*, la *Marche*, l'*Angoumois* et *Saintonge*, le *Poitou*, l'*Anjou*, la *Touraine*, le *Maine*, l'*Orléanais*, le *Nivernais*, le *Berri*, celui de *Foix*, *Donnezan* et *Andorre*, d'*Aunis* et de *la Rochelle*. L'ile de Corse forma aussi un gouvernement qui, en comptant les sept que nous venons d'énumérer, fit le quarantième.

Les sept petits gouvernements enclavés dans les grands étaient : la ville de Paris, le Boulonnais, le port du Havre, Saumur et le Saumurois, Metz et le pays messin avec Verdun, Toul et son territoire, et enfin la principaute de Sedan.

généralités, qui devenaient ainsi des *intendances* sans cesser d'être, au point de vue financier, des *généralités.*

Il y avait en 1789 vingt *généralités* dites de *pays d'élection* et subdivisées en trois cent soixante-quinze élections, treize *généralités* de *pays d'Etats* et de pays conquis dont sept au moins ne portaient que le nom d'*intendances.* Les bureaux de finances subsistaient dans toutes ces circonscriptions, mais les intendants arrêtaient avec ces bureaux la répartition de la taille, de même qu'ils avaient l'autorité sur toute l'administration intérieure. *Trente-deux intendants* dirigeaient les trente-trois généralités, car celles du Languedoc, Montpellier et Toulouse n'avaient qu'un intendant [1].

Pays d'États. — Les pays qui n'étaient point d'*élection* avaient conservé leurs *États* particuliers, composés de trois *Ordres*, et appelés pour voter les impôts de la province, en régler les dépenses et fixer le chiffre du don gratuit que la province abandonnait au roi. Ces provinces, au moment de leur réunion à la couronne, avaient pu stipuler le maintien de leur autonomie, et les rois même les plus absolus avaient respecté le contrat. Louis XIV et Louis XV savaient bien rendre illusoire la liberté des États provinciaux, mais ils n'avaient jamais osé les supprimer. A côté des provinces de *Bretagne*, de *Bourgogne*, du *Languedoc*, de *Provence*, d'*Artois*, de la *Flandre wallonne*, qui avaient

1. Les généralités des pays d'élection étaient : *Alençon*, *Amiens*, *Auch*, *Bordeaux*, *Bourges*, *Caen*, *Châlons*, *Grenoble*, *Limoges*, *Lyon*, *Montauban*, *Moulins*, *Orléans*, *Paris*, *Poitiers*, *Riom*, *la Rochelle*, *Rouen*, *Soissons*, *Tours*.

Généralités de pays d'Etats et pays conquis : *Aix* (Provence), *Dijon* (Bourgogne), *Montpellier*, *Perpignan* (Roussillon), *Besançon* (Franche-Comté), *Toulouse* (Languedoc), *Rennes* (Bretagne), *Metz*, *Alsace*, *Flandre* et *Artois*, *Hainaut* et *Cambrésis*, *Lorraine* et *Barrois*, *Corse*.

La Franche-Comté, la Flandre, la Lorraine, le Roussillon, l'Alsace, formaient des *intendances*, et le nom de généralité prévalait surtout pour les pays d'élection. Il y a quelques différences dans les chiffres donnés par certains auteurs; cela tient à ce que les nombres ont varié avec les époques et qu'on a parfois mêlé dans les pays d'élection des pays d'Etats, et réciproquement. D'ailleurs la division historique par provinces ou gouvernements prévalait dans le langage ordinaire.

conservé leurs anciennes et célèbres assemblées, on trouvait encore, chose singulière et qui prouve que le droit primait encore la force, la liberté des États maintenue dans de petits pays tels que le *Cambrésis*, le *comté de Foix*, la vicomté de *Marsan*, le *Nebouzan*, les *Quatre-Vallées*, le *Bigorre*, le *Béarn*, la *Soule*, la *Basse-Navarre*, le *Labourd*. Isolées d'ailleurs, ces assemblées sentaient qu'une résistance trop opiniâtre serait dangereuse, et elles faisaient beaucoup de concessions, pourvu que les formes et l'apparence de la délibération fussent respectées. La composition et la périodicité de ces assemblées variaient suivant les pays. En Bretagne, elles se réunissaient tous les deux ans[1]; tous les ans dans la Flandre wallonne[2], en Artois, à Cambrai. En Bourgogne, en Languedoc, elles ne se réunissaient que sur la convocation du roi : des *élus* choisis dans les trois Ordres veillaient aux affaires de la Bourgogne en l'absence des États. En Provence, les États demeurèrent suspendus depuis 1639 et remplacés par les *procureurs du pays;* l'assemblée des trois Ordres ne fut rétablie qu'en 1787, au moment où s'essayèrent dans le royaume les assemblées provinciales.

Divisions judiciaires; les présidiaux. — Les an-

1. Nous n'avons pas besoin de rappeler les lettres de Mme de Sévigné sur les états de Bretagne de 1671 et de 1689. Elles en apprennent plus que toutes nos dissertations.

2. La Flandre française se divisait en deux parties : la Flandre maritime, appelée aussi teutonne et flamingante, et la Flandre *wallonne* ou gallicane. Cette dernière était composée des villes et châtellenies de Lille, Douai et Orchies. L'assemblée de la Flandre wallonne était composée des quatre seigneurs principaux, représentés par leurs grands baillis, et du *magistrat* (corps municipal) de chacune des villes de Lille, Douai et Orchies.

La vicomté de Marsan avait pour capitale *Mont-de-Marsan*, la vicomté de *Nebouzan* avait pour capitale *Saint-Gaudens*.

On nommait les *Quatre-Vallées* une baronnie comprenant le val d'Aure, le val de Barousse, le val de Magnoac et le val de Neste, détaché jadis du comté d'Avignon : la capitale en était la petite ville de *Castelnau-de-Magnoac*. Le *Bigorre* a formé le département des Hautes-Pyrénées. Les états de *Béarn*, fort anciens, siégeaient tous les ans à *Pau;* ceux du pays de *Soule* se tenaient à *Mauléon*, ceux de la *Basse-Navarre* à *Saint-Jean-Pied-de-Port*, ceux de *Labourd* à *Bayonne*. Plusieurs provinces avaient perdu leurs états : le Dauphiné depuis 1628, la Normandie également sous Louis XIII, et sous Louis XIV beaucoup d'états provinciaux cessèrent d'être réunis. Ceux qui demeurèrent n'en furent pas moins une protestation permanente contre les théories de la monarchie absolue, et servirent à Turgot, puis à Necker, de modèles pour leurs assemblées provinciales.

ciens tribunaux des baillis s'étaient effacés devant les *présidiaux* institués en 1552 par le roi Henri II. Vrais tribunaux de première instance pour les personnes qui n'avaient pas le droit de réclamer, ou pour les causes qui ne nécessitaient pas une juridiction spéciale, les présidiaux jugeaient sans appel quand les intérêts en jeu n'étaient pas considérables, et sous la *réserve de l'appel aux parlements* quand les sommes s'élevaient au-dessus de deux cent cinquante livres de capital. Ils jugeaient également au criminel les brigandages sur les grandes routes, les vols avec effraction, les révoltes, les crimes de fausse monnaie, les attentats des vagabonds ou des soldats en marche. D'abord fixé au nombre de trente-deux, le nombre des présidiaux s'éleva ensuite à cent. Les anciens *tribunaux des bailliages* subsistèrent néanmoins, présidés par les lieutenants généraux des baillis, et jugèrent seuls les procès civils de la noblesse et du clergé, les questions féodales; ils faisaient l'instruction des procès dans les cas dits *royaux* (lèse-majesté, sacrilège avec effraction, rébellion, sédition, fabrication de fausse monnaie, hérésie, rapt, malversation des officiers royaux, etc.). Les anciennes prévôtés, qui remontaient comme les bailliages à Philippe Auguste, avaient été réunies aux bailliages, sénéchaussées[1] et présidiaux. En tout on comptait huit cent vingt-neuf présidiaux, bailliages et sénéchaussées de divers ordres.

A Paris, le *Châtelet*, siège de la *prévôté de Paris*, essaya parfois de s'égaler au Parlement qui trônait presque en face de lui dans le palais de la Cité. Henri II, lorsqu'il créa les présidiaux, établit au Châtelet le présidial de l'Ile de France, mais sans que ce nouveau tribunal se confondît avec l'ancienne juridiction de la prévôté. Néanmoins le prévôt de Paris, en 1789, n'était plus que le chef honoraire du tribunal du Châtelet; ses

1. Je n'ai pas besoin de rappeler que les sénéchaux étaient, dans les provinces du Midi, des officiers analogues aux baillis du Nord. De là le mot de sénéchaussées qui prévalut dans le Midi, comme dans le Nord de la France prévalut celui de bailliage.

attributions judiciaires étaient passées au *lieutenant civil* qui exerçait à peu près les fonctions d'un président de tribunal civil, au *lieutenant général de police*, au *lieutenant criminel*, à deux lieutenants particuliers et cinquante-neuf *conseillers* répartis en *quatre Chambres*. Les docteurs, régents, professeurs, écoliers et suppôts de l'Université de Paris, ne pouvaient être forcés de plaider en première instance ailleurs que devant le prévôt de Paris. La juridiction du Châtelet s'étendait même sur tout le royaume quand il s'agissait d'actes scellés du sceau du prévôt de Paris ou de l'approvisionnement de la capitale.

Variété des juridictions; justices seigneuriales.— Suivant les traditions des anciennes lois barbares, la justice était personnelle, c'est-à-dire que les juridictions variaient suivant *l'état des personnes*. Enfin la justice offrit encore des divisions suivant la *nature des causes*.

Ainsi, pour les causes civiles et criminelles en matière de finances, d'eaux et forêts, d'impôts, de comptabilité : les *Chambres des comptes*, les *Cours des aides* dont nous parlons plus loin, les *Bureaux des trésoriers de France*, les *Élections*, la *Table de marbre des eaux et forêts*, les *Chambres du domaine*, les cours et tribunaux des *Monnaies*, les *Greniers à sel*.

Les tribunaux de la *Connétablie*[1], de l'*Amirauté*, des *Eaux et forêts*, étaient des restes de juridiction des anciennes charges de connétable, d'amiral, de garde-forestier de France. Les capitaineries des chasses formaient encore une juridiction spéciale et appartenaient en propre au roi, qui ne confiait le commandement de ces capitaineries qu'à de grands seigneurs.

Les juridictions spéciales aux Ordres, aux corpora-

1. La connétablie ou cour d'appel des maréchaussées était une institution militaire et commandait à quatre-vingt-dix-huit sièges de justice prévôtale, l'amirauté à cinquante sièges qui ressortissaient cependant aux différents parlements. Au tribunal des eaux et forêts ressortissaient vingt tribunaux de second ordre dits les grandes maîtrises des eaux et forêts et se subdivisaient en grueries royales, grueries en titre, etc.

tions, aux personnes privilégiées, étaient: la *chambre souveraine*, les huit *bureaux ecclésiastiques du clergé*, les *officialités* primatiales, archiépiscopales et diocésaines; le *tribunal du point d'honneur*, tenu par les maréchaux de France, le *directoire de la noblesse d'Alsace*, tenu par elle-même à Strasbourg, le tribunal de l'*Université de Paris*. Partout les nobles étaient exempts de la justice des tribunaux de première instance. Beaucoup de seigneurs ne pouvaient être jugés que par les cours souveraines. Sans compter qu'il y avait, outre ces tribunaux privilégiés, les évocations au grand conseil du roi, et qu'il y avait aussi des formes de procédure privilégiées, des délits privilégiés.

Dans les provinces, il faut le dire, les justices seigneuriales n'avaient plus grande importance, car la royauté leur avait enlevé tous les pouvoirs; ce n'était plus que leur ombre. Ces justices ne décidaient plus que des contestations relatives aux droits féodaux et, réduites à un rôle purement fiscal, n'étaient représentées que par un simple notaire du seigneur qui avait pouvoir de juger. Les officiers seigneuriaux conservaient encore cependant, dans un grand nombre de villages, les attributions de police. Mal payés ou obligés d'acheter leur charge du seigneur, ces officiers seigneuriaux deviennent la plaie des campagnes par leur nombre, leur avidité, leur art infernal d'allonger la procédure pour tirer plus d'argent de leurs victimes. L'Église, en dehors de ses tribunaux spéciaux, avait aussi juridiction dans beaucoup de bailliages considérés comme terres seigneuriales.

Le Parlement de Paris. — Le parlement de Paris, cour souveraine à laquelle ressortissaient les tribunaux royaux et appelaient tous les justiciables privilégiés, fut une des institutions les plus remarquables, quoique la plus étrange peut-être, de l'ancienne monarchie.

Perpétuant l'ancienne cour féodale du roi et longtemps peuplée de grands seigneurs laïques et ecclésiastiques, la *cour de parlement* n'avait pas d'attribu-

tions définies. Rien de plus contraire à la vérité historique que de la représenter, ainsi qu'on le fait généralement, comme une institution purement judiciaire. Dans l'ancienne monarchie les pouvoirs n'étaient pas divisés : le Parlement touchait à chaque instant aux matières politiques, et il n'est pas étonnant qu'après avoir été longtemps une image réduite des anciens champs de mai, il ait voulu tenir la place des états généraux trop rarement convoqués. Mais ce n'est pas ici le moment d'insister sur le rôle politique du Parlement qui, après tout, pendant des siècles, tint lieu d'une représentation régulière de la nation ; nous n'avons qu'à étudier sa compétence.

Elle était universelle, et bien que son ressort n'embrassât qu'une partie du royaume, son autorité était générale, car elle s'imposait, en beaucoup de cas, aux parlements provinciaux, dont plusieurs étaient du reste émanés du parlement souverain de Paris. Le Parlement était à la fois un tribunal de première instance, d'appel, de cassation, d'administration, de police ; un tribunal civil et criminel, commun et privilégié. Il évoquait directement les affaires qui intéressaient les églises, les communautés religieuses, l'Université, les pairs et les ducs. Il jugeait les officiers de la couronne et les nobles auxquels avait été étendu le privilège de n'avoir pas d'autre juge, privilège connu sous le nom de droit de *committimus*. Il évoquait comme juge souverain les causes de lèse-majesté, d'attentat à la vie ou à l'autorité royale. Par les appels très nombreux à cause des conflits incessants de juridiction et du peu d'autorité morale des tribunaux secondaires, le Parlement connaissait des affaires les plus importantes au civil et au criminel. Ses arrêts formaient la jurisprudence, et tout le vieux droit féodal se trouve dans ses innombrables registres. Il jugeait les étrangers et réglait l'exercice de leur commerce. Il connaissait des mesures de douanes, de tous les règlements, de l'établissement des foires et marchés, de la création des juges et des con-

suls dans toutes les villes de France, des contrôleurs de tous les métiers, des courtiers de toutes les marchandises. Il va jusqu'à fixer le prix de certaines marchandises et avait la *chambre dite de la marée*, c'est-à-dire une audience spéciale pour tout ce qui regardait « la marchandise de poisson de mer et d'eau douce. » C'était sous la direction de ses membres que se faisait la rédaction des coutumes, et, malgré l'existence des cours souveraines pour les questions de finances, il intervenait sans cesse dans ces questions. L'opposition qu'il faisait parfois à l'établissement de nouveaux impôts n'était pas une des moindres causes de sa popularité, et ne contribua pas peu à soutenir sa puissance politique. Son droit d'enregistrer et de vérifierla création d'offices nouveaux et les nominations aux plus hautes charges le constituait en autorité administrative supérieure. Le Parlement connaissait aussi de la guerre par la répartition des impôts anciens qu'il s'agissait d'augmenter, des impôts nouveaux qu'on était obligé de créer, par les plaintes qu'il recevait des villes et des campagnes en proie à des réquisitions brutales et à l'indiscipline des soldats. Il enregistrait les traités conclus avec les puissances étrangères, et le roi lui écrivait pour lui annoncer tous les grands événements. Bien que Paris eût sa prévôté et son tribunal, le Châtelet, le Parlement intervenait sans cesse comme juge dans toutes les questions municipales et agissait dans les temps de crise, comme le vrai maître de la capitale. Il surveillait les écrits, réglait les plaisirs, les habillements, et s'intéressait à ce que nous appelons aujourd'hui l'assistance publique. En un mot, comme on le voit, il touchait à tout et à tous, et il faut bien se rendre compte de cette multiplicité d'attributions pour comprendre le rôle qu'a joué le Parlement dans l'ancienne monarchie[1].

1. Le Parlement comprenait : la *Grand'Chambre* qui prononçait sur les causes majeures, la *Chambre criminelle* ou *Tournelle*, ainsi appelée du local qu'elle occupait dans une tour du palais, une chambre des *Requêtes* et des chambres des *Enquêtes* dont le nombre s'éleva jusqu'à cinq. Les chambre

Recruté dans un nombre restreint de familles, au sein desquelles, grâce à la vénalité des charges, se perpétua cette autorité immense, le Parlement conserva malheureusement un esprit trop étroit. Fortement attaché aux anciennes traditions, il ne marcha pas en avant de la société et la suivit au lieu de la diriger. Longtemps il maintint les iniquités de la procédure secrète, les cruautés de la question et des supplices affreux. Il fut le plus ferme défenseur des privilèges féodaux quand ces privilèges ne blessaient pas l'autorité royale. Des règlements absurdes, des tyrannies de toute sorte, et cette persistance à soutenir les abus d'une société dont lui-même émanait, ont quelque peu obscurci le souvenir des services qu'il rendait chaque jour en mettant un peu d'ordre dans le chaos de toutes les justices qui se partageaient la France, en se faisant bien souvent l'interprète des opprimés, l'écho des plaintes populaires, en menaçant de ses rigoureuses enquêtes les officiers de tous ordres, et en résistant même à la royauté dont il fut, après tout, durant six siècles, le seul contrôle et le seul frein.

Les parlements provinciaux. — Le parlement de Paris, le plus ancien, puisqu'il remontait à saint Louis et à Philippe le Bel, avait le ressort le plus étendu : ce ressort comprenait dix millions d'habitants[1]. Mais les

des Enquêtes jugeaient les procès d'après enquête, sur instruction par écrit et rapport.

1. Ressort du *parlement de Paris* : Picardie, Champagne, Brie, Ile de France, Perche, Beauce, Maine, Touraine, Sologne, Berri, Nivernais, Anjou, Poitou, Aunis, Rochellais, Angoumois, Marche, Bourbonnais, Mâconnais, Auvergne, Forez, Beaujolais, Lyonnais.

Parlement de *Toulouse* (1302) : Languedoc, Rouergue, Quercy, Foix, Auch, Lectoure, Tarbes, Pamiers.

Parlement de *Grenoble* (1453) : Dauphiné.

Parlement de *Bordeaux* (1462) : Guienne, Gascogne, Limousin, Périgord, Saintonge.

Parlement de *Dijon* (1477) : Charolais, Autunois, Auxois, Auxerrois, Dijonnais, Chalonnais et Bresse.

Parlement de *Rouen* (1499) : Normandie.

Parlement d'*Aix* (1501) : Provence et la vallée de Barcelonnette.

Parlement de *Rennes* (1553) : Bretagne.

Parlement de *Pau* (1620) : Béarn et Navarre.

Parlement de *Metz* (1635) : Basse-Lorraine et les Trois-Évêchés.

Parlement de *Douai* (1668) : Flandre wallonne, Hainaut, Cambrésis.

Parlement de *Besançon* (1676) : Franche-Comté.

Parlement de *Nancy* (1769) : Haute-Lorraine et Barrois.

provinces successivement réunies au domaine royal gardèrent leur indépendance pour ce qui concernait l'administration de la justice, et la politique des rois multiplia les parlements provinciaux qui, en 1789, étaient au nombre de *douze*[1]. Certains de ces parlements ne comptaient dans leur ressort qu'un nombre fort restreint de justiciables, comme celui de Douai (400 000), ou celui de Pau (250 000). Mais l'existence de ces cours souveraines flattait l'orgueil d'une province. Aux douze parlements il faut ajouter les *quatre* conseils souverains qui en avaient l'autorité sans le titre : en *Alsace*, en *Roussillon*, en *Artois*, en *Corse*.

La plupart de ces parlements provinciaux étaient constitués à l'image du parlement de Paris et comptaient une grand'chambre, la chambre de la Tournelle, qui jugeait au criminel, des chambres des enquêtes et des requêtes, en nombre variable. Comme le parlement de Paris, ils se mêlaient de toutes les questions, puisque, nous l'avons dit, il n'existait point de partage entre l'administration et la justice; tout ce qui était contentieux s'instruisait juridiquement et se terminait par un jugement.

Vénalité des charges. — Le droit de rendre la justice, qui ne saurait être qu'une délégation du pouvoir souverain, était resté pour un grand nombre de nobles une propriété héréditaire. Il était devenu une propriété semblable même pour les juges royaux, par suite de la *vénalité des charges*. Les rois eurent beau, par des règlements sur l'âge des acquéreurs, sur le prix des charges, essayer de remédier aux abus qu'entraînait un tel trafic, ils ne purent y parvenir. Les charges atteignaient des prix très élevés parce qu'elles offraient, grâce aux *épices* (droits payés par les plaideurs), des sources considérables de bénéfices. Trop souvent même les cours souveraines ouvraient leurs portes à des magistrats à peine sortis de l'adolescence, qui déconsidéraient la robe par une légèreté et une turbulence peu en harmonie avec la gravité de leurs fonctions. Il faut

cependant ajouter que cette vénalité des charges assurait aux magistrats l'indépendance et que la magistrature française, quelle que fût trop souvent l'étroitesse de ses vues et son attachement à l'esprit féodal, se fit remarquer par sa science, la dignité de son caractère et son énergie dans les luttes qu'elle soutint contre la royauté.

Législation ; pays de droit écrit et de droit coutumier. — Malgré ses défauts, la magistrature valait mieux que la législation dont elle avait à appliquer les dispositions surannées et souvent barbares. Il y avait d'abord à ce point de vue, deux Frances, la France romaine et la France coutumière, autrement dit les pays de *droit écrit* et de *droit coutumier;* les pays où l'élément germanique n'avait pas été assez fort pour détruire l'ancienne organisation municipale et la législation romaine ; les pays où les lois barbares avaient prévalu et où, en se mêlant aux traditions locales, elles étaient devenues des *coutumes.* Les pays de *droit écrit* étaient en général les provinces du Midi, celles qui reçurent les premières la civilisation romaine et la conservèrent plus aisément : la Provence, le Languedoc, la Guyenne, le Dauphiné, le Lyonnais, le Forez, le Beaujolais et une partie de l'Auvergne. Non pas toutefois que dans ces provinces le droit romain eût l'autorité de *loi.* Non, et cela est important pour bien comprendre le caractère indécis de la législation, mais il y avait l'autorité de *coutume.* Ce n'était pas le droit romain pur, tel qu'il s'enseigne aujourd'hui dans nos écoles, qui y régnait, mais un droit romain modifié par les coutumes et les statuts des villes, par les ordonnances des rois et la jurisprudence des parlements. Et de même dans les pays de droit coutumier, c'est-à-dire régis par la coutume et les usages, le droit romain n'était pas inconnu, et on lui avait emprunté, par exemple, ses règles si bien conçues pour les obligations.

De ce que les pays de droit romain s'appelaient de

droit écrit, il ne faudrait pas en conclure que dans les provinces du nord et du centre les coutumes ne fussent pas fixées. Dès le temps de saint Louis, mais surtout à partir du règne de Charles VII, on s'était occupé de la rédaction et même de la réformation des coutumes. Sous Henri III, *deux cent quatre-vingt-cinq coutumes* étaient rédigées, mais une soixantaine seulement avaient de l'importance.

Vices de l'ancienne procédure; cruauté des peines. — En dépit de la diversité des coutumes, la justice civile était rendue par les anciens magistrats avec une science et une sûreté de jugement qui leur avaient valu une haute estime dans toute l'Europe. Mais la justice criminelle, réglée en France comme en Europe par une législation encore à demi barbare, était vicieuse et incomplète dans son mode de procéder, interminable dans ses écritures, inexorable dans les souffrances dont elle se servait comme moyens d'instruction. L'ordonnance criminelle de 1670 avait conservé, malgré les réformes demandées par de savants magistrats au seizième et au dix-septième siècle, l'ancienne *procédure par écrit*, la *question préalable*, c'est-à-dire les interrogatoires subis au milieu des tourments[1], et la longue série des *peines*, dont quelques-unes étaient affreuses.

Outre l'emprisonnement, les peines étaient au nombre de vingt-quatre : l'*admonesté*, simple remontrance ; le *blâme*, qui emportait l'infamie ; le *bannissement ;* l'exposition au *carcan*[2]*;* l'exposition au *pilori*[3], soit à

1. Les deux genres de question le plus généralement employés au moment de la suppression des supplices préalables étaient la *question à l'eau* et les *brodequins*, et toutes les deux se divisaient en *ordinaire* et *extraordinaire*. Le *brodequin* consistait à serrer la jambe du patient entre quatre planches de chêne. Le bourreau enfonçait ensuite, à coups de maillet, des coins de bois entre les planches, de manière à comprimer et même briser les membres du patient. — La question préparatoire, c'est-à-dire l'interrogatoire par la torture, fut abolie par Louis XVI (édit du 24 août 1780). La question préalable aux supplices ne fut abolie que le 1er mai 1788 ; encore tous ces tourments ne disparurent définitivement qu'après la loi du 3 novembre 1790.

2. Un collier de fer retenait le condamné à un poteau planté dans la place publique.

3. L'accusé y était placé sur un plancher rond, entouré d'une espèce de balcon percé de trois trous dans lesquels passaient la tête et les mains. Un pivot tournant entraînait l'accusé, qui présentait ainsi sa face de tous les côtés.

celui des *halles*, soit à celui de la *Grève;* le *fouet* [1]; la *marque* ou flétrissure [2]; les *galères* [3]; l'*amende honorable sèche*, qui ne se faisait que devant les juges et la partie offensée, et non en place publique; la *pendaison sous les aisselles*, qui n'était qu'une image de la vraie : le patient était attaché sous les aisselles à une potence, mais avec une planche sous les pieds, l'*amende honorable*, qui se faisait devant la principale église, à genoux, en chemise, nu-tête, la corde au cou, une torche à la main : elle précédait en général le dernier supplice; le *poing coupé*, supplice conservé pour les parricides même après la Révolution, et qui n'a été supprimé qu'en 1832; la *langue coupée ou percée;* la vraie pendaison, qu'on appelait la *pendaison à mort* [4]; le *col coupé*, ou la décapitation, supplice réservé aux gentilshommes [5]; la *roue* [6], le supplice le plus affreux depuis qu'on n'employait plus les anciennes peines du *feu*, de l'*eau bouillante* et de l'*écartèlement* à quatre

1. Le fouet, dans le dernier siècle, ne se donnait plus qu'avec des vergettes, qui avaient remplacé les lanières garnies de plomb ou de pointes de fer en usage dans les siècles précédents.

2. On imprimait avec un fer chaud sur une ou sur les deux épaules du condamné une fleur de lis ou une lettre indiquée. La peine de la marque, maintenue pour les condamnés aux travaux forcés, n'a été supprimée qu'en 1832.

3. Depuis 1748 les condamnés aux *galères* ne ramaient plus sur les galères de l'État : on les employait aux travaux des ports et des arsenaux. Les travaux forcés ont remplacé la peine des galères; les *bagnes* ont eux-mêmes été supprimés en 1852 et remplacés par la déportation à Cayenne d'abord, puis à la Nouvelle-Calédonie.

4. La pendaison était le supplice ordinaire des roturiers. La pendaison est encore le supplice usité en Angleterre. En Espagne c'est le *garrot.* Une cravate de fer se resserre subitement et étrangle le condamné.

5. Le docteur Guillotin, médecin de Saintes, député à l'Assemblée constituante, demanda (1er déc. 1789) l'égalité des peines et la recherche d'un mode de supplice rapide afin d'abréger les souffrances des condamnés. C'est à cause de cette proposition que son nom demeura attaché à la machine inventée par le docteur Ant. Louis et un mécanicien du nom de Schmidt. Cette machine ne fut adoptée qu'en 1792 et, grâce aux fureurs révolutionnaires, ne devait pas tarder à acquérir une triste célébrité.

6. Rien n'était plus cruel que le supplice de la roue. On étendait le condamné les jambes et les bras écartés sur une croix de Saint-André. Le bourreau lui brisait à coups de barre de fer les bras, les cuisses, les jambes et la poitrine. On l'attachait ensuite sur une petite roue de carrosse suspendue en l'air par un poteau. On ramenait les jambes brisées derrière le dos et on tournait la face du supplicié vers le ciel, afin qu'il expirât en cet état. Le 13 décembre 1742, un nommé Desmoulins resta vingt-deux heures sur la roue sans pouvoir mourir. On alla enfin demander aux juges la permission de l'étrangler. (Voir *Journal de Barbier.*

chevaux réservé aux criminels qui attentaient à la vie du souverain.

Administration financière ; Chambres des comptes ; Cours des aides. — Des tribunaux purement financiers s'étaient élevés à la hauteur d'institutions politiques. La *Chambre des comptes*, chargée depuis le quatorzième siècle de recevoir les comptes des baillis et des sénéchaux, de clore les comptes des financiers, était devenue une cour puissante, et se prétendait quelquefois l'égale du Parlement dont elle émanait. La Chambre des comptes vérifiait les édits concernant le domaine, et traitait toutes les questions touchant de près ou de loin à ces domaines : fermes, baux, hommages, etc. Une de ses chambres, dite la *chambre des fiefs*, recevait les actes de foi et hommage, les aveux et dénombrements ; la *chambre des terriers* était dépositaire des terriers de tous les domaines compris dans la censive du roi [1].

Cour souveraine, la Chambre des comptes de Paris n'avait toutefois qu'un ressort limité au nord et au centre de la France. *Onze* autres Chambres des comptes indépendantes fonctionnaient dans les autres provinces, soit isolées, soit unies aux cours des aides ou aux parlements [2].

Les Cours des *aides* étaient des tribunaux chargés de juger souverainement tous procès *civils* et *criminels* concernant les principaux impôts, *aides* (impôts indirects), *gabelles*, *tailles*, etc. La Cour des aides de Paris remontait aux états généraux de 1355 qui avaient établi neuf généraux pour juger en dernier ressort ce qui concernait les aides. Elle vérifiait les états de la maison du roi, enregistrait et examinait les *titres de noblesse*,

1. Voir pour la Chambre des comptes le savant travail de M. de Boislisle (in-4°, 1873).

2. Chambre ducale de *Nevers;* chambre des comptes, cour des aides et finances de *Rouen;* chambre des comptes de *Grenoble;* chambre des comptes de *Nantes;* chambre des comptes et cour des aides unies d'*Aix*; chambre des comptes de *Nancy* et cour des aides de Lorraine ; chambre du conseil et des comptes du duché de *Bar;* chambre des comptes de *Bordeaux;* chambre des comptes de *Clermont-Ferrand;* chambre des comptes de Montauban.

parce que ces titres conféraient des exemptions d'impôts; enfin, elle jugeait les *appels des tribunaux financiers* de première instance et les contestations relatives aux douanes. Comme les Chambres des comptes, auxquelles elles étaient souvent jointes, les Cours des aides furent multipliées, mais en 1789 il n'en subsistait réellement que deux, celles de *Paris* et de *Montpellier*[1].

Bien que les intendants eussent absorbé tous les pouvoirs, ils n'en avaient pas moins laissé subsister les *bureaux de finances* institués dans les généralités[2], et au-dessous les tribunaux inférieurs des *élections*, qui jugeaient en première instance les affaires contentieuses. L'appel des *tribunaux d'élection* était porté aux *bureaux des finances* et, lorsque la cause en litige était considérable, aux *Cours des aides* ou aux parlements. En outre, un impôt spécial, la gabelle, avait ses tribunaux spéciaux, les *greniers* à sel. La juridiction des *hôtels des monnaies* (qui avait été au nombre de trente) avait disparu en 1789, mais la *Cour des monnaies* de Paris subsistait, et son autorité s'étendait sur le royaume entier. Des Cours des aides et des Chambres des comptes dépendaient aussi les *tribunaux des eaux et forêts*, qui en même temps faisaient partie de la justice seigneuriale du roi.

Les impôts. — La multiplicité des juridictions indique déjà la confusion qui régnait dans les impôts, dans leur mode de répartition et de perception. Suivant l'usage, on avait toujours créé de nouveaux impôts sans jamais les coordonner, et quoique la division naturelle d'impôts directs et d'impôts indirects se retrouvât par la force des choses dans le régime des impôts de l'ancienne monarchie, elle n'y était pas de règle. Ainsi, les deux natures d'impôt étaient confondues dans la *taille*, à la fois person-

1. Il y en eut à Montpellier, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Montauban, et dans les parlements de Grenoble, Dijon, Rennes, Pau, Metz, Rouen, Aix et Dôle.

2. Les premiers dataient du règne de Henri III. C'était avec eux que les intendants arrêtaient la répartition de la taille.

nelle, mobilière et foncière. Le caractère de la taille, l'impôt le plus ancien de la monarchie[1], variait suivant les pays. Tantôt *personnelle* ou *mixte*, elle pesait sur l'individu, à raison de sa qualité et du lieu de son domicile, et portait sur tous les biens du contribuable, soit mobiliers, soit immobiliers. Tantôt *réelle*, ne s'appliquant qu'aux choses (*rebus*), elle était assise sur les biens-fonds roturiers, indépendamment du domicile et de la qualité du possesseur. Les usages féodaux avaient eu tant de force que la terre, qui par elle-même ne saurait être ni noble ni roturière, avait été ou anoblie ou avilie suivant les possesseurs, et qu'une fois avilie, une fois devenue roturière, elle ne pouvait se relever, même entre des mains nobles. Ainsi, les nobles ne payaient pas la taille pour leurs biens patrimoniaux, mais ils *la payaient*, malgré leur qualité, pour les *biens roturiers* dont eux ou leurs ancêtres étaient devenus acquéreurs. Et les champs, et les prés, et les bois, et les vignes portaient une marque de servitude, souvenir de la conquête, ridicule témoignage de l'orgueil humain qui prétendait humilier jusqu'à la nature.

La taille était l'impôt roturier; la *capitation* n'avait pas ce caractère : impôt personnel établi en 1695, rendu permanent en 1701, il obligeait tous les citoyens répartis en vingt-deux classes et jusqu'au dauphin lui-même; mais des exemptions nombreuses étaient bientôt venues en faire retomber le poids sur les non-privilégiés.

Sous Louis XIV, Vauban avait proposé de remplacer la taille et la capitation par un impôt du vingtième sur les revenus : il fut disgracié, puis, sans abolir les autres impôts, on en créa un du *dixième* qui, plusieurs fois supprimé et rétabli, fut enfin remplacé en 1748 par un droit du *vingtième;* en 1756, on établit un

1. La taille avait été rendue permanente sous Charles VII en 1439. L'origine du mot *taille* est très incertaine. On retrouve ce mot appliqué aux impôts que les seigneurs levaient sur leurs serfs. Peut-être venait-il de ce que dans les temps d'ignorance les sergents ou collecteurs de taxes se servaient du moyen primitif d'une *taille* de bois pour marquer les sommes qu'ils recevaient. La taille de bois est encore en usage chez beaucoup de boulangers.

second vingtième, et de temps à autre les nécessités de la guerre en firent créer un *troisième*.

Venait enfin l'impôt le plus justement détesté, le plus tyrannique, celui de la *gabelle*, qui remontait au temps de Philippe le Bel, et qui, d'abord passager, était devenu permanent. Le roi avait le monopole de la vente du sel, comme aujourd'hui l'État a celui de la vente des tabacs. Mais ce que notre société aujourd'hui a peine à concevoir, la consommation était obligatoire : il fallait à certaines époques s'approvisionner forcément d'une quantité de sel déterminée, et au prix fixé qui dépassait de beaucoup la valeur de cette denrée première.

Les *aides* répondaient à ce que nous appelons aujourd'hui les contributions indirectes : droits sur les boissons, sur les ouvrages d'or et d'argent, la fabrication des fers, des aciers, les cartes, les cuirs, les huiles, etc. Puis venaient les *corvées*, impôt payé en nature, journées de travail exigées des paysans, pour la construction et l'entretien des routes ; réquisition pour le transport des équipages de troupes. Ajoutons à cela les droits perçus par l'administration du domaine[1], les *traites*, ou droit de transit que payait le commerce. Le Trésor s'alimentait en outre par la vente des *offices* les *décimes* et *dons gratuits* du clergé, la *loterie*, établie en France, en 1539, les *tontines*, les *emprunts*, les profits des monnaies, des mines, des postes, etc.

Inégalités devant l'impôt ; vexations ; la gabelle, les corvées. — Avant 1789, la taille était, nous l'avons dit, un impôt qui ne frappait que les non nobles et les biens roturiers. La capitation, à laquelle ni dignités ni noblesse ne pouvaient soustraire à l'origine, ne tarda pas à se laisser fléchir pour les puissants. Sur une somme de 1 million 500 000 livres, les

1. Droits seigneuriaux du roi sur les domaines, terres, forêts. L'administration du domaine, qui en 1789 comprenait vingt-huit administrateurs généraux, percevait le produit des droits seigneuriaux du roi, le produit des droits royaux de contrôle et insinuation des actes (origine de notre enregistrement), de greffe et d'hypothèque, etc.

privilégiés en Champagne ne payaient, en 1789, que 14 200 livres. Sans les concessions et les privilèges, les vingtièmes, d'après un rapport de Calonne lui-même en 1788, auraient produit plus du double.

Quant à la gabelle, l'inégalité n'existait pas seulement par suite des exemptions[1] accordées à des magistrats, à des officiers, à des propriétaires de fiefs. Elle existait encore de province à province. Le royaume était divisé en 6 régions distinctes[2] où le prix variait et avec des écarts considérables, car le sel, qui se payait 60 ou 62 livres le quintal dans les pays de *grandes gabelles*, 33 dans les pays de *petites gabelles*, n'en coûtait que 9 dans les provinces franches.

Les *corvées* ne pesaient que sur les campagnes. « C'est le tiers état seul, disait un des cahiers des communes, qui a toujours travaillé à la construction et à l'entretien des routes : c'est le tiers état qui continue encore d'en payer le prix. Le clergé et la noblesse n'y ont jamais contribué, et cependant ils jouissent de l'avantage qu'elles procurent pour rouler en carrosse. » Depuis 1776, les corvées publiques avaient été remplacées pour l'entretien des grandes routes par une contribution en argent, mais elles avaient été maintenues pour les chemins de petite et moyenne communication[3].

1. Ces exemptions s'appelaient le *franc salé*.

2. Ces six régions étaient : le pays de *grandes gabelles*, qui comprenait la majeure partie de l'ancienne France ; le pays de *petites gabelles* (Mâconnais, Bresse et Bugey, Lyonnais, Forez, Beaujolais, Dauphiné, Provence, Languedoc, Roussillon, etc.) ; les *pays de salines* (Lorraine et Clermontois, Trois-Évêchés, Franche-Comté, Alsace) ; pays de *Quart-Bouillon* (ainsi nommé à cause du sable imprégné de sel qu'on y faisait bouillir) ; *pays rédimés* (qui s'étaient rachetés au milieu du seizième siècle : Auvergne, Poitou, Angoumois, Limousin, Périgord, Quercy, Guyenne, Bigorre, Comminges et pays de Foix) ; provinces *franches*, par suite du contrat de leur réunion à la couronne (Bretagne, Boulonnais et Calaisis, Artois, Flandre et Hainaut, principauté de Sedan, pays de Gex, territoire d'Arles, Nébouzan, Béarn, etc.).

3. La corvée publique a d'ailleurs été maintenue dans nos lois modernes. La loi de 1836 sur les chemins vicinaux stipule que, dans le cas où les dépenses de chemins vicinaux excèdent les ressources de la commune, il y est pourvu soit à l'aide de *centimes additionnels* aux contributions directes, soit au moyen de *prestations en nature* dont le maximum est de trois journées de travail. Tout habitant, chef de famille ou d'établissement à titre de propriétaire, de régisseur, de fermier ou de colon partiaire, porté au rôle des contributions directes, peut être appelé à fournir chaque année une *prestation* de trois jours, pour sa personne et pour chaque homme membre ou serviteur de sa famille et résidant dans la commune, puis pour chacune des charrettes ou voitures attelées et

Nous ne parlons pas ici des corvées particulières ou seigneuriales qui résultaient des contrats ou des usages féodaux et qui s'ajoutaient aux charges accablantes dont avaient à souffrir les campagnes. Si encore les chemins eussent été faits. « Mais, dit le cahier de Cernay, le tiers état de notre paroisse paye la contribution représentative de la corvée et n'aperçoit aucune route plus proche que de cinq à six lieues. » — « Bazincourt n'est qu'à une petite lieue de distance de Gisors et à plus de cent pour l'impossibilité de s'y rendre. »

Les inégalités, les privilèges s'étendaient jusque dans le payement des impôts qui semblaient le moins en permettre, les aides, les impôts indirects, les octrois, les postes[1].

Il n'y a qu'un cri dans tous les cahiers des communes adressés aux états généraux : « Nous sommes écrasés par les demandes de subsides ! Nos impositions sont au-dessus de nos forces[2] ! »

Le mode de perception ajoutait en effet aux charges des contribuables, car la plupart des impôts étaient *affermés*. L'État traitait avec une société de capitalistes qui se chargeaient de recueillir les impôts et, suivant l'expression spirituelle de Voltaire, « en rendaient quelque chose au roi. » En 1789 il y avait cinquante et

en outre pour chacune des bêtes de somme, de trait, de selle au service de la famille ou de l'établissement dans la commune. La prestation peut se racheter.

1. Le comte de Clermont, prince du sang, qui fut à la fois abbé de Saint-Germain des Prés et général d'armée, prétendit un jour ne pas devoir payer ses ports de lettres, mais Louis XV, qui était assez ferme avec les personnes de sa famille, lui dit qu'il avait tort et qu'il devait les payer comme les autres. Il prétendait aussi ne point payer de droit d'entrée pour ses viandes à la barrière, et ses gens jouèrent même une fois un peu trop du fouet à l'égard d'un commis. (Voir pour ce singulier personnage, « un abus vivant, » une fine notice de Sainte-Beuve. *Nouveaux Lundis*).

2. La paroisse d'Épreville met en scène un paysan qui, assis au pied d'une épine blanche plantée pour empêcher la chasse aux filets traînants, fait en maugréant le calcul des taxes qu'il est condamné à supporter : « J'ai, dit-il, cent francs de rente en terre sur lesquels il faut que je paye : pour la taille 25 livres, pour les accessoires 16 livres, pour la capitation 15 livres, pour dixième et sou pour livre 11. Et si je suis collecteur, je suis encore obligé de payer 4 livres au greffier de l'élection pour la feuille de dénombrement. Que me restera-t-il pour me nourrir ainsi que ma famille quand j'aurai acquitté les frais d'exploitation et de semences, les dîmes et les rentes seigneuriales? Ne suis-je pas fondé à dire de ce bas monde ce que l'on dit de l'enfer : *Nullus ordo, sempiternus horror inhabitat ?*

un fermiers généraux, c'est-à-dire qui s'associaient pour percevoir les impôts compris dans les fermes générales[1]. Derrière les fermiers venaient les sous-fermiers, et les *croupiers* ou capitalistes (parfois des courtisans), qui avançaient des fonds aux fermiers et participaient à leurs bénéfices.

Ainsi la perception des impôts était une exploitation commerciale faite avec l'appui de la force publique, par toute une armée de fermiers, d'arrière-fermiers, de commis, d'employés, tous intéressés à faire rendre à l'impôt le plus possible[2], et tout ce qui dépassait le prix du bail devenait bénéfice, à moins que la somme ne fût trop forte, auquel cas le roi venait au partage[3]. Pour la perception de la taille, dont la répartition était faite par les bureaux de l'intendance et de l'élection, on s'adressait aux principaux contribuables qui, tour à tour, devaient s'en charger : responsables du déficit, ils mettaient une âpreté incroyable au recouvrement de l'impôt. Quant à la gabelle, la tyrannie de la perception venait encore ajouter au caractère odieux de cet impôt : perquisitions dans les maisons pour constater la quantité de sel ; saisies ; poursuites rigoureuses contre les contrebandiers; condamnations terribles, car il y allait souvent des galères. Année commune, il y avait 23 000 arrestations d'hommes, 1800 de femmes et 6600 d'enfants. En Normandie, selon les expressions mêmes du Parlement de Rouen, « chaque jour on voyait saisir, vendre, exécuter pour n'avoir pas acheté de sel, des malheureux qui n'ont pas de pain[4]. »

1. Les fermes générales ou fermes unies étaient au nombre de cinq : fermes des traites (douanes), ferme des grandes gabelles et gabelles de Franche-Comté, des Trois-Évêchés, de l'Alsace et de la Lorraine ; ferme du tabac et des petites gabelles ; ferme des aides ; ferme des domaines.

2. Adam Smith (*Richesses des nations*) écrivait que là où le revenu est en ferme, là sont les lois les plus sanguinaires.

3. En 1780 le prix du bail fut de 122 900 000 livres : au delà de 126 millions de produits le roi devait entrer en partage avec les fermiers. Le taux du bail de 1786 fut de 144 millions.

4. Le cahier de Beaumont le Roger s'exprimait ainsi sur la gabelle, et nous prenons cette citation entre mille semblables : « Le sel, cette denrée de première nécessité, dont la distribution aux bestiaux produirait tant d'avantage aux agriculteurs, devient un fléau pour nos provinces, où sans besoin, sans

Colbert avait déjà, quant à la perception de l'impôt, réalisé un progrès en substituant aux marchés de gré à gré, pour les fermes, le système de l'adjudication publique. On avait fait mieux en substituant, pour plusieurs revenus publics, le système de la *régie* au régime du fermage : en 1789 il y avait vingt-neuf régisseurs généraux.

L'administration des domaines avait également ses *administrateurs* au nombre de trente-quatre.

Les douanes intérieures. — En énumérant les recettes du Trésor, nous avons à peine indiqué les *traites* ou douanes, parce qu'elles méritent un détail particulier. Rien ne peint mieux la constitution bizarre de l'ancienne France, qui gardait, même unie, ses anciennes barrières, comme au temps où elle était morcelée. Colbert opéra pour les douanes une réforme signalée à juste titre comme un progrès, mais bien encore éloignée du but qu'il fallait atteindre. Néanmoins il amena douze provinces à consentir à un tarif uniforme (1664-1667) : ce furent les provinces *des cinq grosses fermes*[1]. Les marchandises qui n'étaient passibles que de droits de traite circulaient sans entraves dans l'étendue des cinq grosses fermes. Elles rencontraient au contraire de nombreux obstacles dans les *provinces réputées étrangères*, car ces provinces ne formaient pas corps, à l'exemple de celles dont le territoire des cinq grosses fermes se composait.

Les provinces réputées étrangères étaient cependant protégées contre les marchandises venues d'Allemagne,

moyens de l'acheter, on y est inhumainement contraint par des brigades armées. »

Les commis avaient imaginé le *prêt du sel :* ils excitaient par tous les moyens les paysans à prendre du sel à crédit contre obligations ; l'échéance arrivée, les poursuites commençaient et, à défaut de payement, meubles, bestiaux, tout était saisi. Des milliers de personnes étaient chaque année emprisonnées en raison de ces poursuites.

1. Le bail des *cinq grosses fermes* était ainsi nommé parce qu'il réunissait des *droits* qui précédemment avaient composé autant de fermes sur les marchandises entrant dans les provinces.

Les provinces associées par Colbert furent les généralités d'Amiens, Soissons, Paris, Rouen, Caen, Alençon, Tours, Poitiers, Orléans, Bourges, Dijon et Châlons, l'Aunis, le Nivernais, le Bourbonnais, le Beaujolais.

de Suisse, d'Italie, d'Espagne, par une ligne de *douanes* qui enveloppait ainsi toute la France, comme une première ceinture. En dehors de cette première ceinture se trouvaient seuls l'Alsace, la Lorraine, les Trois-Évêchés et le pays de Gex, qui avaient conservé des communications libres avec l'Allemagne, la Suisse et le Luxembourg : ces provinces étaient désignées, sous ce rapport, *provinces à l'instar de l'étranger.*

Ainsi, une ligne unique de douanes extérieures, et qui n'enveloppait pas toute la France, puis, en outre, à l'intérieur, une ceinture enveloppant des provinces unies commercialement et formant une sorte de Zollverein ; puis, dans les provinces comprises entre la ceinture du dehors et celle du dedans, de nouvelles barrières à mesure qu'on changeait de pays : telle était la constitution bizarre de la France douanière et commerciale.

Il faut faire entrer dans la liste des droits qui pesaient sur le commerce, et par suite sur la population, les *péages*, dont la liste complète serait interminable. Là encore, là surtout se retrouvait la complication résultant des mille souverainetés du moyen âge, car chaque seigneur justicier, maître des chemins dans son fief, avait imposé des tributs pour l'entretien des chemins, tributs toujours acquittés sans que pour cela les chemins fussent praticables. Les péages étaient les revenus les plus importants de la seigneurie, lorsque cette seigneurie était assise sur les bords d'une rivière navigable ou d'un fleuve tel que la Seine, la Loire, le Rhône, la Garonne. Ce n'était que depuis le dix-septième siècle qu'on avait construit de grandes routes qui, sans égaler la beauté des travaux romains, offraient au moins une égale utilité. Auparavant, les rivières, ces routes qui marchent, étaient les principaux moyens de communication : aussi était-ce sur les rivières que les péages s'étaient multipliés à l'infini, de telle sorte que la France, sillonnée de tant de voies navigables, voyait les facilités que lui avait prodiguées la nature détruites

par l'avidité humaine. Au quinzième siècle, le cours de la Loire était entravé par plus de soixante-dix péages royaux, seigneuriaux, municipaux. Et souvent dans un même lieu on percevait plusieurs péages, l'un pour le seigneur laïque[1], l'autre pour le seigneur ecclésiastique. Ainsi, de *Gray*, où commence la navigation de la Saône, à Arles sur le Rhône, il fallait s'arrêter trente fois et payer trente droits différents, qui montaient en total à 25 ou 30 pour 100 de la valeur des objets transportés. Quant aux *octrois*, impôts prélevés par les villes à l'entrée des marchandises, notre siècle n'a pas le droit d'en parler,puisque nous n'avons pas encore trouvé de moyen plus sûr et moins inquisitorial de créer des ressources aux municipalités.

Le budget. — La comptabilité publique était si embrouillée que personne ne pouvait se rendre un compte exact du budget de l'État. La première analyse qu'en publia Necker, en 1781, et qui eut un si grand retentissement, ne donnait même pas une idée complète du désordre des finances. Elle ne comprenait que les recettes et les dépenses normales, mais ne disait rien de la dette, des emprunts, des charges extraordinaires. L'*état au vrai* du budget de 1781 (ce que nous appellerions aujourd'hui exercice clos) ne répondit en rien aux données purement théoriques de Necker[2]. A la

1. Voir pour les péages, sur lesquels nous ne pouvons entrer ici dans de plus longs détails, l'excellent livre de M. Mantellier : *Histoire de la communauté des marchants fréquentant la rivière de Loire*, de Baurepaire, *la Vicomté de l'eau de Rouen* ; le *Dictionnaire des Institutions*, de M. Chéruel, excellent à consulter pour tous les sujets traités dans ce chapitre, et manuel indispensable pour toute étude sérieuse ; l'*Histoire des classes ouvrières*, de M. Levasseur, etc., etc.

Les droits étaient très multiples et portaient une foule de noms : *péages*, *long et travers passage*, *halage*, *pontonnage*, *barrage*, *chamage*, *trépas de Loire*, *octroi de Saône*, etc.

Beaucoup de péages ont survécu à la Révolution. Ce n'est que depuis 1848 que les derniers péages ont été supprimés à Paris, et les péages des ponts de la Saône à Lyon n'ont été rachetés que sous le second empire. Il y en a encore même dans les environs de Paris et il faut payer pour passer sur certains ponts. Sans doute c'est un moyen de subvenir à l'entretien du pont, mais, s'il fallait payer sur chaque route que l'on parcourt, sur chaque pont que l'on traverse, on reviendrait au moyen âge. Espérons que ces moyens primitifs et vexatoires ne tarderont pas à disparaître, comme ont fait tant d'autres.

2. Le dernier état au vrai qui existe est celui de 1786, encore est-il incom-

faveur de ce désordre, « les banquiers, les comptables et les fermiers des impôts devenus les maîtres de la fortune publique, se partageaient chaque année trente millions à titre de commissions, de remises ou d'intérêts, pour des avances dont rien ne justifiait la réalité. Lorsque sur le revenu brut on avait prélevé les frais de régie, les rentes, gages, intérêts de cautionnements, pensions de toute nature et autres créances privilégiées, il ne restait pas deux cents millions à l'État lorsque le produit des impôts s'élevait à un milliard deux cents millions. Ce faible reliquat de tant de tributs, déjà bien inférieur aux dépenses de la couronne et du gouvernement, disparaissait pour les trois quarts sous la forme des acquits au comptant[1].

Une grande partie de ces *acquits au comptant*, dont le motif était connu du roi seul ou des ministres qui les proposaient, servait réellement à couvrir des dépenses encore aujourd'hui désignées, dans nos budgets, sous le nom de fonds secrets. Mais aussi que d'abus à côté des dépenses utiles! que de facilités pour le roi et les ministres qui dépensaient ainsi, sans contrôle, des sommes considérables! L'Assemblée constituante découvrit et fit imprimer le livre où étaient consignées les sommes versées ainsi sur le vu d'un simple ordre de payement. Cette publication fit grand bruit, sous le nom de *Livre rouge* (à cause de sa reliure en maroquin rouge), et nous est restée comme un document précieux qui nous initie aux prodigalités de l'ancienne monarchie[2]. Le Parlement avait déjà pro-

plet ; celui de 1785 n'est ni daté ni signé. L'état au vrai de 1780 est le dernier qui ait été revêtu de toute les formalités.

1. Bailly, *Histoire financière de la France*, t. II, p. 265. Voir l'état détaillé des recettes et des dépenses du Trésor en 1785, cité dans cette histoire. En 1785, les *acquits au comptant* figurent pour 136 684 800 livres. En 1783 ces mêmes payements s'étaient élevés à 145 138 000 livres.

2. Dans ce livre, à côté des dépenses secrètes des affaires étrangère, venaient de nombreux dons aux frères du roi, aux ministres, aux courtisans, des indemnités, avances, prêts de toute sorte.

Il faut dire que Montmorin et Necker réclamèrent à propos de la publication du Livre rouge : ils protestèrent que les ordonnances du comptant avaient eu des motifs connus et légitimes et que ce n'était qu'une forme vérifiée en conseil de comptabilité pour éviter la chambre des comptes. Ils justifièrent

testé contre les acquits au comptant : il avait proposé en 1761 de les fixer à une somme déterminée, mais on s'était bien gardé de l'écouter. Ces acquits servaient du reste à compléter le chiffre des pensions qu'on n'osait pas avouer, et cependant les chiffres avoués étaient déjà considérables. Le principe des pensions, juste quand il s'agit de récompenser des services réellement rendus à l'État, était dénaturé, car elles servaient surtout à reconnaître les services rendus personnellement au prince, ou même à suppléer à l'insuffisance de fortune de certaines familles nobles. Depuis que les rois avaient attiré à leur cour la plupart des hauts titulaires de la noblesse, ils s'étaient efforcés de les y retenir attachés par des liens dorés, et les seigneurs regardaient ces pensions comme un dédommagement légal des dépenses auxquelles la représentation les entraînait[1]. On ne disgraciait jamais non plus un seigneur en possession d'une charge, sans le consoler par l'octroi d'une riche pension, avec survivance pour sa famille.

La maison du roi, comme nous l'avons dit déjà, était, en dehors des pensions, une source de dépenses disproportionnées avec les revenus de l'État. Louis XVI eut beau, selon les conseils de Turgot et de Necker, opérer des réductions considérables, supprimer, rien que dans son service, sa panneterie, son échansonnerie et sa cuisine, quatre cent six charges ; il eut beau renvoyer, après avoir remboursé le prix de leurs charges, des *hâteurs de rôt*, des *maîtres-queux*, des *avertisseurs*, des *galopins*, des *verduriers*, des *serdeaux*, des *lavandiers*, etc., il n'en resta pas moins toute une armée de

Louis XVI dont l'économie en ce qui touche sa personne était du reste bien connue. Mais le système avait servi à Louis XV et était une des grandes causes du déficit.

1. Ni Calonne, ni même Necker, n'avouèrent le véritable chiffre des pensions : ils le fixaient à 28 millions de livres, et en 1790, quand on chercha bien, on trouva un total de 51 millions, qui vaudraient aujourd'hui cent millions de francs. Les pensions étaient assignées sur diverses caisses et la comptabilité était si embrouillée qu'on dissimulait aisément le chiffre total. Il y avait des pensions assignées jusque sur le pain des galériens et jusque sur l'argent des réverbères qu'on n'allumait pas dans les nuits sereines ; on appelait cela les pensions sur la lune.

serviteurs. Trop timide, Louis XVI n'osa pas toucher aux grandes charges : il n'avait pas assez d'énergie pour opérer lui-même la Révolution : elle se fit contre lui.

L'armée[1]. — C'est dans l'armée que l'esprit du moyen âge s'était le moins conservé, grâce à l'organisation qu'elle avait reçue de Louvois. C'était bien l'armée moderne, enrégimentée, disciplinée, telle que les progrès de la science de la guerre la demandaient. Depuis même que la baïonnette à douille avait fait du fusil la fois une arme de jet et une arme blanche, l'infanterie était devenue « souveraine chose aux batailles ». Mais le recrutement se faisait à prix d'argent, par le *racolage*, qui entraînait tant d'abus : aussi beaucoup de malheureux qui se laissaient, dans un moment d'ivresse, revêtir de l'uniforme, faisaient-ils de mauvais soldats et désertaient quand ils pouvaient[2].

Vingt-trois régiments se composaient d'étrangers, surtout d'Allemands[3]. Les régiments suisses coûtaient beaucoup plus cher que les régiments nationaux, et d'Argenson disait qu'on aurait pu, avec la somme employée à les payer, avoir cent mille hommes de milices.

Les *milices* étaient presque aussi anciennes que la monarchie, mais on ne les avait jamais regardées comme un sérieux élément de force. Cette institution des milices, mal définie, ne devenait une ressource que dans

1. L'état militaire de la France en 1789 comprenait, sans compter la *maison du roi*, corps d'élite, 79 *régiments* d'infanterie française et 23 d'infanterie étrangère, tous formés à 2 bataillons, 12 *bataillons* de chasseurs à pied, 7 *régiments d'artillerie* à 2 bataillons, 15 compagnies d'ouvriers et de mineurs, 26 *régiments de cavalerie* proprement dite, 18 *régiments de dragons*, 6 de *hussards* et 12 de chasseurs, en somme, 218 bataillons d'infanterie, 14 bataillons d'artillerie et 206 escadrons de troupes à cheval. Telle était l'armée régulière, l'*armée de ligne*, comme on allait la nommer bientôt. (C. Rousset, de l'Académie française, *les Volontaires de* 1791.) V. aussi pour l'organisation de l'armée sous Louis XIV, la belle histoire de Louvois par le même auteur.

2. On a estimé à 200 000 le nombre de désertions pendant le XVIIIe siècle. Pendant la guerre de Sept ans seule on compta 50 000 désertions.

3. Régiments Royal-Deux-Ponts, Royal-Saarbruck, Royal-Bavière, régiment de Birkenfelds, cavalerie de Furstenberg, dragons de Lambesc. D'Argenson écrivait en 1741 : « C'est le besoin des affaires qui nous a réduits à nous servir d'étrangers ; les Allemands, et surtout ceux du Nord, ont mieux conservé aujourd'hui le véritable esprit de la guerre. Nous tirons de leur pays des hommes et des chevaux plus robustes et plus nerveux que les nôtres. Les hommes ont un flegme qui fixe le feu follet des Français. »

les cas extrêmes. Louis XIV y eut recours dans la guerre de la ligue d'Augsbourg et de la succession d'Espagne quand le défaut d'hommes se fit trop sentir. Au dix-huitième siècle, on les employa davantage et elles ne firent pas mauvaise figure dans les guerres de Louis XV. Les milices se recrutaient parmi les seuls paysans, par voie de *tirage au sort*[1], et la quantité d'exemptions, la facilité qui s'offrait de se dérober au tirage en prenant service dans les villes ou chez les seigneurs, faisaient retomber tout le poids de cet impôt du sang sur le petit nombre de cultivateurs restés fidèles à la charrue. Aussi tous les cahiers des provinces et des communes s'élevèrent-ils avec force contre les milices et le tirage au sort, si bien que l'Assemblée constituante les supprima au lieu de les régulariser.

On a tout dit sur le monopole des grades réservés à la noblesse. Les rois avaient asservi les nobles à la discipline, mais ils n'avaient jamais essayé de leur enlever des privilèges qu'on considérait comme attachés à la naissance. Les nobles formaient une caste militaire : même ceux qui profitaient des privilèges ec-

1. Tous les garçons et veufs sans enfants, de dix-huit à quarante ans, étaient soumis au tirage, et s'ils n'étaient pas assez nombreux dans le pays, les jeunes gens mariés, sans enfants, y étaient assujettis comme eux. — En 1789 les milices comptaient 55 240 hommes sur le pied de paix et 76 000 sur le pied de guerre. La durée du service était de six ans.

« Chaque tirage, disait Turgot, donnait le signal des plus grands désordres et d'une sorte de guerre civile entre les paysans, les uns se réfugiant dans les bois, les autres les poursuivant à main armée pour enlever les fuyards. Les meurtres, les procédures criminelles se multipliaient, et la dépopulation en était la suite. Lorsqu'il était question d'assembler les bataillons, il fallait que les syndics des paroisses fissent amener leurs miliciens escortés par la maréchaussée et quelques-uns garrottés. » — Outre les justes exemptions qu'on retrouve dans nos lois actuelles, il y en avait une foule qui avaient sans doute pour but de favoriser l'agriculture et l'industrie, mais qui n'en constituaient pas moins un privilège de la richesse sur la pauvreté. Ainsi on exemptait le garçon qui avait une charrue ou une ferme de 300 livres, ou celui qui avait un moulin et payait 30 livres de taille principale, le berger de 100 bêtes à laine, le garçon reçu maître en jurande, le principal commis d'un négociant en gros, les médecins apothicaires et leurs enfants, les monnayeurs, ajusteurs, changeurs, imprimeurs, orfèvres, horlogers, le fils aîné des bourgeois payant 35 livres de capitation. Puis venaient les exemptions pour les collecteurs d'impôt, pour les gens pourvus de charges de justice et de finance, les fils aînés et maîtres clercs des avocats, notaires, procureurs, greffiers, les fils et garçons de maîtres de poste, les commis des bureaux, les étudiants, sans parler, bien entendu, des domestiques des grandes maisons, de telle sorte que sous Louis XIV, au moment où l'armée manquait d'hommes, les carrosses ne manquaient pas de laquais.

clésiastiques n'entendaient pas renoncer à l'honneur de commander des troupes, et les princes-abbés obtenaient facilement dispense, comme le comte de Clermont, pour s'acquitter de ce qu'ils regardaient comme un devoir de race. Nous avons peine à nous figurer des généraux enfants et des colonels de sept ans. Les nobles au dix-septième et au dix-huitième siècle recrutaient leurs régiments l'argent à la main, comme les chevaliers du moyen âge attachaient des hommes à leur bannière à prix débattu. Les régiments devenaient ainsi la propriété de leur colonel, comme la compagnie était celle du capitaine. En Angleterre, il y a peu de temps encore, l'armée se recrutait par voie d'enrôlements volontaires et les officiers achetaient leur grade au titulaire qu'ils remplaçaient.

Toutefois sous le rapport de la science pratique et de la discipline, l'armée ne le cédait nullement aux meilleures de l'époque, et le comte de Saint-Germain[1], malgré son zèle excessif et inconsidéré, avait opéré une foule d'améliorations. Il n'avait pu, il est vrai, forcer le naturel français et imposer les manœuvres automatiques des Prussiens, ni les coups de bâton ni les coups de plat de sabre, car tous les officiers pouvaient répéter le mot prononcé par l'un d'eux à propos de ces pénalités humiliantes : « Je ne connais du sabre que le tranchant ». Le matériel d'artillerie créé par Gribeauval[2] était le meilleur de l'Europe. Les *écoles militaires*, organisées depuis cinquante ans, avaient surtout profité aux armes spéciales, tout en élevant dans l'ensemble du cadre le niveau des connaissances. Mais l'esprit de caste qui dominait parmi les officiers, était plus que jamais exclusif; sauf quelques exceptions qui prouvaient la règle, la porte des honneurs militaires restait fermée à qui n'était pas ou ne se prétendait pas gentilhomme.

1. Ministre de la guerre de 1775 à 1777. Le comte de Saint-Germain avait beaucoup voyagé à l'étranger et avait essayé d'introduire les usages et les méthodes des pays qu'il avait visités.
2. Lieutenant général, premier inspecteur du corps de l'artillerie.

La marine. — La marine n'a pas peu contribué à la gloire des beaux jours de l'ancienne monarchie. Sous Louis XIV et Louis XVI elle prit rang à côté des plus fortes marines de l'Europe, et la grande guerre d'Amérique (1778-1783) venait de montrer la puissance de son organisation, autant que la bravoure de nos matelots et la science de nos officiers. L'*inscription maritime*, cette prévoyante institution de Colbert, avait assuré à la flotte un recrutement régulier qui manquait à l'armée de terre[1].

Mais les grades, comme dans l'armée, appartenaient à la noblesse et l'antagonisme des classes se retrouvait sur les vaisseaux[2]. Des rivalités fâcheuses éclataient quelquefois entre les officiers nobles et les officiers bourgeois, les officiers *blancs* et les officiers *bleus*[3]. Quant au recrutement des équipages, il venait d'être assuré par une ordonnance de 1784 qui avait réorganisé l'inscription maritime, presque abandonnée après la mort de Colbert. Cette ordonnance déclarait les marins in-

1. Le nombre de marins soumis à l'inscription était en 1789 de près de 80 000.

Paul Boiteau, *Etat de la France en* 1789, p. 269 : « Nous possédions, en 1779, 78 vaisseaux, 69 frégates, 117 autres bâtiments. En 1791, nous possédions 243 bâtiments dont 92 vaisseaux et 77 frégates. »

Un amiral, Jurien de la Gravière, a écrit ces lignes éloquentes dans leur simplicité : « La France, dans les dernières années du règne de Louis XVI. possédait 246 bâtiments de guerre et de charge, armés de plus de 13 000 canons, treize ou quatorze cents officiers partagés en neuf escadres, 90 000 matelots portés sur les registres de l'inscription maritime, et 81 compagnies de soldats canonniers. » *Souvenirs d'un amiral*, t. I, p. 309.

2. Les compagnies des gardes de marine créées par Seignelay en 1683 devinrent une pépinière d'officiers instruits et capables : ce fut l'origine de l'École royale de marine, créée au Havre en 1773. Au dix-huitième siècle, le goût des sciences se développa parmi le corps des officiers, qui en comprirent l'importance pour la navigation.

3. D'après l'ordonnance de 1764, sous le ministère de Choiseul, le corps de la marine devait se recruter exclusivement dans les rangs de la noblesse. Les jeunes gens de *bonne famille*, qui étaient admis concurremment avec les jeunes gentilshommes à naviguer sur les bâtiments du roi dans l'emploi de volontaires, n'étaient destinés, ce noviciat expiré, qu'à commander les bâtiments des particuliers. L'ordonnance de 1786, plus libérale, effaça cette distinction, et ces jeunes gens, après six ans de services, purent briguer le grade de sous-lieutenant de vaisseau. Les bâtiments de la marine royale portaient le pavillon blanc fleurdelisé, les bâtiments de la marine marchande des pavillons bleus ou rouges également fleurdelisés. De là la distinction des *officiers* du *pavillon blanc*, du *pavillon bleu* et du *pavillon rouge*, qui équivalait à celle d'officiers *nobles* et *non nobles*. Plusieurs provinces avaient en outre leur pavillon spécial.

scrits acquis en tout temps et par préférence au service de l'État toutes les fois que l'État les réclamerait, et leur accordait, comme compensation, outre des pensions de retraite en cas de blessures, des exemptions de taxes et des avantages pour la pêche[1].

Divisions ecclésiastiques. — Pour les divisions ecclésiastiques, il y avait, en 1789, 18 archevêchés[2] et 121 évêchés, qu'on distinguait en *diocèses de France* et *diocèses du clergé* dit le *clergé étranger*[3]. C'était toujours le pays compris entre le Rhin et la Meuse, le Jura et la Saône, les Alpes et le Rhône, et quelques provinces du nord qui formaient la partie réputée étrangère, parce qu'il avait fallu la reconquérir. Le nombre des archevêchés est aujourd'hui le même, bien que la liste n'en soit pas absolument semblable, mais celui des évêchés a été ramené à 69.

L'inégalité des diocèses donnait d'immenses revenus

1. L'*inscription*, telle que Colbert l'avait établie, ne ressemblait point à ce qu'elle est aujourd'hui. Colbert avait créé le système des *classes*, c'est-à-dire que les marins portés sur le rôle général étaient partagés en trois, quatre ou six classes, suivant le pays. Ils appartenaient à l'État une année sur trois, quatre ou six, et restaient libres les autres années jusqu'à ce que le tour de leur classe revînt. L'ordonnance de 1784 assujettit en tout temps les marins au service de l'État : cette ordonnance fut la base de la loi du 3 brumaire an IV (1795). L'inscription maritime a été plusieurs fois modifiée par des lois et des décrets : 1808, 1833, 1860, 1861, 1863.

2. *Paris* (le plus récent, créé sous Louis XIII), *Lyon*, *Rouen*, *Sens*, *Tours*, *Bourges*, *Albi*, *Bordeaux*, *Auch*, *Narbonne*, *Toulouse*, *Arles*, *Vienne*, *Embrun*, *Besançon*, *Cambrai*. Comparée à la liste d'aujourd'hui, elle présente peu de différence, *Vienne* a été réuni à LYON ; *Arles* et *Embrun* ont été réunis à AIX ; *Narbonne* a été réuni à TOULOUSE. Nous avons de plus RENNES (créé en 1858), CHAMBÉRY, AVIGNON, et hors de France, ALGER.

3. Les archevêchés dits étrangers étaient ceux de *Besançon* et de *Cambrai*. Besançon avait pour évêchés suffragants *Belley* en France, et hors de France *Bâle* et *Lausanne*. *Cambrai* avait pour évêchés suffragants : *Arras*, *Saint-Omer*, en France, et *Tournai*, *Namur*, dans les provinces autrichiennes des Pays-Bas.

L'organisation ecclésiastique est ainsi la meilleure preuve de l'ancienne étendue de la France, c'est la politique seule qui avait brisé les frontières des diocèses. Le siège métropolitain auquel ressortissaient les trois évêchés de *Metz*, *Toul* et *Verdun*, ceux de *Nancy* et de *Saint-Dié*, était l'antique ville gallo-romaine de *Trèves*. L'évêché de *Strasbourg* dépendait de l'archevêché de *Mayence*, fondé par saint Boniface sous Pépin le Bref. La perte de l'Alsace-Lorraine aurait entraîné des anomalies semblables, si Rome n'avait pas consenti, pour éviter des complications, à conformer les limites des diocèses à la nouvelle délimitation politique.

On classait encore parmi les évêchés étrangers, bien qu'ils fussent dans le royaume : *Perpignan* (suffragant de Narbonne), *Orange* (suffragant d'Arles), *Saint-Claude* (suffragant de Lyon), et les quatre évêchés du comtat Venaissin *Avignon*, *Carpentras*, *Cavaillon*, *Vaison*.

TABLEAU COMPARÉ

DES ANCIENNES DIVISIONS ECCLÉSIASTIQUES ET DES DIVISIONS ACTUELLES

(Les archevêchés en petites capitales sont ceux qui ont été créés ou supprimés depuis 1789. — Les évêchés désignés en italiques sont ceux qui ont été conservés.)

Archevêchés.	Évêchés.
PARIS.........	*Chartres*, *Meaux*, *Orléans*, *Blois*. On a ajouté celui de *Versailles*.
LYON...........	*Autun*, *Langres*, Mâcon, Châlon-sur-Saône, *Dijon*. On a réuni à ce diocèse *Saint-Claude* et *Grenoble*.
ROUEN.........	*Bayeux*, Avranches, *Evreux*, *Séez*, Lisieux, *Coutances*.
SENS	*Troyes*, Auxerre, *Nevers*, Bethléem (dans un bourg de Nevers). On a ajouté *Moulins*.
REIMS.........	*Soissons*, Laon, *Châlons-sur-Marne*, Senlis, *Beauvais*, *Amiens*, Noyon, Boulogne-sur-Mer.
TOURS.........	*Le Mans*, *Angers*, Rennes, *Nantes*, Quimper-Corentin, Vannes, Saint-Pol de Léon, Tréguier, Saint-Brieuc, Saint-Malo, Dol. Trois des évêchés bretons ont été distraits du diocèse de Tours pour former l'archevêché de Rennes, créé en 1859; *Laval*, relève aujourd'hui de Tours.
RENNES...........	*Quimper*, *Vannes*, *Saint-Brieuc*.
BOURGES.....	*Clermont*, *Limoges*, *le Puy*, *Tulle*, *Saint-Flour*.
ALBI...........	*Rhodez*, Castres, *Cahors*, Vabres, *Mende*. On a ajouté *Perpignan*.
BORDEAUX..	*Agen*, *Angoulême*, Saintes, *Poitiers*, *Périgueux*, Condom, Sarlat, *la Rochelle*, Luçon. Il faut ajouter l'évêché des colonies : le Fort de France, la Basse-Terre, Saint-Denis de la Réunion.
AUCH..........	Dax, Lectoure, Comminges, Conserans, *Aire*, Bazas, *Tarbes*, Oléron, Lescar, *Bayonne*.
NARBONNE.........	Béziers, Agde, *Carcassonne* (métropole Toulouse), *Nîmes*, *Montpellier* (métropole Avignon), Lodève, Uzès, Saint-Pons, Aleth, Alais.
TOULOUSE....	*Montauban*, Mirepoix, Lavaur, Rieux, Lombez, Saint-Papoul, *Pamiers*. On a ajouté *Carcassonne* (de l'ancien diocèse de Narbonne).
ARLES.	*Marseille*, (rattaché au diocèse d'Aix), Saint-Paul-les-Trois-Châteaux, Toulon.
AIX.............	Apt, Riez, *Fréjus*, *Gap*, Sisteron. On a ajouté *Digne* (de l'ancien diocèse d'Embrun), *Ajaccio* et *Nice*.
VIENNE...........	Genève, Saint-Jean-de-Maurienne, *Grenoble* (rattaché au diocèse de Lyon), *Viviers*, *Valence* (diocèse d'Avignon), Die.
EMBRUN.............	*Digne* (diocèse d'Aix), Grasse, Vence, Glandève, Senez.
BESANÇON ...	*Belley*. Bâle, Lausanne. La perte de l'Alsace-Lorraine a enlevé à ce diocèse *Metz* et *Strasbourg*, qui en dépendaient en 1870, comme en dépendent encore les anciens évêchés de *Verdun*, *Saint-Dié* et *Nancy*.
CAMBRAI....	*Arras*, Saint-Omer, Tournai, Namur.
AVIGNON	Carpentras, Cavaillon, Vaison. Aujourd'hui : *Nîmes*, *Valence*, *Viviers*, *Montpellier*.
CHAMBÉRY......... (Depuis l'annexion de la Savoie 1860.)	Annecy, Maurienne, Tarentaise.
ALGER............	Constantine, Oran.

à certains titulaires et en réduisait d'autres à la pauvreté. Fleury, qui devint cardinal et ministre, eut d'abord le modeste diocèse de Fréjus et s'intitulait, on le sait, évêque de Fréjus par l'indignation divine. Brienne, archevêque de Toulouse, réalisa jusqu'à 678 000 livres de revenus ou bénéfices ecclésiastiques[1]. Les curés desservant les paroisses recevaient seulement des bénéficiers une indemnité désignée sous le nom de portion congrue et à peine suffisante pour les empêcher de mourir de faim. Souvent les vicaires étaient obligés, pour vivre, de se transformer au temps de la moisson en frères quêteurs et de parcourir les villages pour avoir du blé, du vin, des pommes[2].

Le droit d'aînesse forçait dans les familles nobles les cadets à prendre l'épée ou à se jeter dans l'Église, qui devenait ainsi pour eux le chemin de la fortune, car les évêchés, les canonicats, les abbayes, ne manquaient pas et leur revenaient le plus souvent, surtout ceux qui étaient conférés par le roi. D'ailleurs les abbayes et autres bénéfices[3] (à l'exception des évêchés et des cures) étaient donnés en *commende* (de *commendare*) à des

1. Le cardinal de Rohan, si gravement compromis dans la triste affaire du collier, était grand aumônier de France, évêque de Strasbourg, abbé de Noirmoutiers et de Saint-Waast, etc., et jouissait de sept ou huit cent mille livres de rente. L'abbé de Clairvaux, dom Rocourt, disposait de trois ou quatre cent mille livres de rentes, avait de belles voitures, ne marchait qu'avec quatre chevaux et un piqueur en avant.

2. Ce fait est cité par la commune de Saint-Aubin-sur-Gaillon (Eure) (Cahiers des états généraux).

3. On n'a pas pu établir rigoureusement la statistique des établissements religieux en France en 1789. On compte généralement 800 abbayes d'hommes, sur lesquelles 598 étaient en commende, et 280 abbayes de femmes, dont 252 étaient en commende. Le gouvernement avait déjà, surtout depuis l'expulsion des jesuites, opéré des réductions. D'ailleurs, les vocations diminuaient et beaucoup de communautes étaient en pleine décadence. Ainsi, en Normandie, l'abbaye royale de Bonport ne comptait plus que huit moines; les bénédictins de l'abbaye de Bernay, dont le nombre avait égalé cinquante, n'étaient plus que quatre; il n'y en avait que six à l'abbaye de Mortemer; le Bec-Helluin, riche de cinquante mille livres de rente, qui avait renfermé plus de quatre-vingts moines au treizième siècle, n'en possédait plus que dix-neuf. « Nous avons remarqué, disent les habitants de la paroisse de Vatimesnil, des couvents occupés par quatre ou cinq religieux qui jouissent de trente ou quarante mille livres de rente sans faire aucune charité. » (Boivin-Champeaux, *Notice historique sur la Révolution dans le département de l'Eure*.)

On comptait encore comme bénéfices ecclésiastiques ; 12 000 prieurés. 2800 canonicats d'églises cathédrales, 5600 canonicats de collégiales, etc.

Le montant des dîmes perçues s'élevait à 123 millions, qui en feraient 246 aujourd'hui

nobles, à des princes qui n'étaient pas engagés dans les ordres : ils n'en avaient que l'administration temporelle, c'est-à-dire le droit de jouir des revenus. La plupart ne voyaient jamais leur abbaye dirigée par un *prieur claustral* qu'élisaient les religieux.

Le roi, depuis le concordat de 1516, nommait les évêques, mais pour la collation des autres bénéfices et la nomination des curés, c'était un conflit perpétuel entre tous ceux qui prétendaient avoir le droit de nomination : les droits particuliers, les traditions, les usages, rappelaient complètement l'ancienne vie locale, les privilèges féodaux. Il y avait de plus le droit royal, les droits du pape, sans parler du droit d'*indult*, assez limité[1]. Pendant la vacance d'un siège épiscopal, le roi exerçait le droit de *régale*, qui donna lieu à tant de conflits avec la cour de Rome et que Louis XIV régla définitivement en l'étendant à tous les évêchés du royaume. Le roi percevait les revenus des évêchés vacants et nommait à tous les bénéfices dont les évêques de ces diocèses avaient le droit de disposer. Rome, de son côté, recevait, sous le nom d'*annates*, la première année de revenus des bénéfices dont un nouveau titulaire prenait possession.

Privilèges et tribunaux ecclésiastiques. — Le clergé avait son administration financière, ses assemblées, ses tribunaux. Il ne payait pas la taille ni la plupart des impôts, par exemple, les droits d'aides sur les produits de ses vignobles. Il contribuait cependant aux charges de l'État, mais par des subsides que votaient ses assemblées, des *dons gratuits*. Ces assemblées, où le clergé de France envoyait seul des députés, à l'exclusion du clergé dit étranger, se tenaient tous les cinq ans

1. Le droit d'*indult* avait été accordé par le pape (après le concordat de 1516) à 158 laïques (des hauts magistrats, des conseillers du parlement). Ils avaient le droit de disposer d'un des bénéfices vacants auxquels soit un évêque, soit un abbé, soit toute autre personne nommait, et ce bénéfice était le premier vacant lorsque le droit d'indult avait été signifié à la personne qu'on privait de la nomination. Mais celui qui héritait du droit d'indult ne pouvait s'en servir qu'une fois. Le roi, lors de son avènement, jouissait du droit d'indult sur tous les collateurs des cathédrales et collégiales.

à Paris; tous les dix ans cette réunion plus nombreuse était qualifiée de grande assemblée, parce qu'on y renouvelait les divers contrats du clergé avec l'État.

L'Église avait donc en quelque sorte ses *États* particuliers, périodiques. Ces assemblées étaient mêlées quelquefois ou s'intéressaient elles-mêmes aux questions politiques. En 1788 la dernière assemblée extraordinaire du clergé, convoquée par Brienne, demanda, comme la noblesse, la convocation des états généraux.

C'est une grande partie de l'histoire de France que la lutte entre la justice laïque et la justice ecclésiastique. Les seigneurs dans leurs domaines, les baillis royaux dans l'étendue de leur ressort, le parlement, oracle de la justice royale, luttèrent pendant des siècles pour obtenir la séparation logique et nécessaire du spirituel et du temporel. Ils y réussirent en partie; les jurisconsultes firent peu à peu triompher les vraies doctrines, et les rois, par des *pragmatiques*, des *concordats*, marquèrent les limites des deux puissances. En 1789 cependant les tribunaux ecclésiastiques subsistaient, mais les *officialités primatiales*, *archiépiscopales*, *diocésaines*, n'étaient plus que l'ombre de ce qu'elles avaient été au moyen âge. Ces tribunaux ne jugeaient plus que les ecclésiastiques et leurs causes civiles; les causes criminelles étaient déférées au parlement de Paris [1].

Condition des protestants et des juifs. — Malgré la révocation de l'Édit de Nantes, la France comptait encore plus d'un million de protestants. De temps à autre la persécution se rallumait [2], et ce ne fut qu'à la

1. Les ecclésiastiques étaient, en outre, exempts des tailles, exempts des tutelles et curatelles, des logements de gens de guerre; ils étaient insaisissables par corps.

2. La Régence avait d'abord, par réaction contre la politique de Louis XIV, montré beaucoup de tolérance. Mais bientôt on en revint aux mesures de rigueur. Un arrêt du conseil de 1723 ordonna la démolition des lieux de réunion qui avaient pu être élevés récemment. Toutes les propriétés des protestants qui avaient quitté la France au moment de la révocation de l'Édit de Nantes, en 1685, avaient été confisquées. Beaucoup de familles rentrèrent au dix-huitième siècle et attaquèrent vainement les détenteurs de leurs biens : elles se virent repoussées par les décisions des parlements. (Voir quelques-unes de ces causes dans l'ouvrage de M. de Bastard d'Estang : *les Parlements de France*, t. Ier, p. 455.)

veille de la Révolution, que l'édit de 1788 rendit l'état civil aux protestants. Cet édit autorisait les juges civils, si les curés s'y refusaient, à dresser les actes de naissance, de mariage et de décès des réformés. Mais l'exercice des charges judiciaires et des offices municipaux ne leur était pas encore permis. Si la religion de Necker n'avait pas empêché Louis XVI de s'adresser à ses talents pour chercher à sauver l'État, elle avait néanmoins suscité beaucoup de difficultés pour son entrée au conseil et avait empêché ce ministre, tout en ayant la puissance de contrôleur général des finances, d'en porter le titre.

Quant aux juifs, soumis pendant le moyen âge à la législation la plus dure et la plus humiliante, ils ne dépassaient pas le nombre de cinquante à soixante mille. Concentrés surtout à Metz, en Lorraine, en Alsace et dans quelques villes du Midi, ils payaient un droit de résidence et de protection : la plupart se livraient au commerce de la banque et leur crédit n'était pas aussi dédaigné que leur personne.

Instruction publique; enseignement supérieur et secondaire. — A vrai dire l'instruction, bien qu'en toute circonstance on en proclamât la nécessité, n'était pas, sous l'ancien régime, un grand intérêt public.

Les *universités*, en général fondées par des rois ou des ducs souverains, étaient indépendantes les unes des autres et ne relevaient que de l'autorité royale et du parlement, ou bien du conseil supérieur de leur province. Au nombre de *vingt*, elles n'étaient égales ni en influence, ni en éclat, et celles qui jetèrent la plus vive lumière furent sans contredit celles de *Paris* et de *Toulouse*, ces deux grands foyers qui éclairaient l'un la France du Nord, l'autre la France du Midi[1]. L'uni-

1. Liste des vingt universités :
Université de Paris, dont l'origine remonte à Philippe-Auguste.
» d'Orléans, fondée par Philippe le Bel.
» de Bourges, fondée par saint Louis.
» d'Angers, fondée par Louis II, duc d'Anjou (1398).
» de Poitiers, fondée par Charles VII (1431).
» de Reims, fondée par Charles de Lorraine, sous Henri III.
» de Toulouse, fondée par Raymond VII, sous Philippe-Auguste.
» de Montpellier (1196).

versité de Paris qui, au quatorzième siècle, avait joué un rôle politique, était renfermée dans ses études savantes : les universités provinciales en se développant avaient d'ailleurs diminué son importance en diminuant le nombre de ses élèves. A Paris même, elle avait eu, dans les deux derniers siècles, à subir la concurrence des Jésuites, qui s'étaient emparés de l'éducation de la plus grande partie de la jeunesse.

L'université de Paris qui s'intitulait « fille aînée des rois » et qui gardait encore quelques souvenirs de son origine ecclésiastique et de l'ancienne protection des papes, comptait quatre *facultés :* celle de *théologie*, des *droits*, de *médecine*, des *arts*. Le siège de la faculté de théologie était dans la maison de Sorbonne et aussi au collège de Navarre. Dans la rue Saint-Jean-de-Beauvais se tenaient les écoles de la faculté des droits (droit civil et droit canon). La faculté de médecine comptait en 1789 cent vingt docteurs régents. La faculté des *arts* gardait encore l'ancienne division des quatre nations : France, Picardie, Normandie, Allemagne [1]. Chaque nation avait un procureur pour la représenter auprès du *conseil* qui assistait le *recteur*, chef suprême et électif de l'Université. On n'avait pas encore établi la distinction précise qui sépare aujourd'hui

Université de Valence, à laquelle fut réunie celle de Grenoble, sous Charles IX.
» de Dijon (1436).
» de Caen, fondée par Henri VI d'Angleterre (1431).
» d'Aix, fondée par le pape Alexandre V (1409).
» de Pau.
» de Nantes, fondée par François II, duc de Bretagne (1459).
» de Pont-à-Mousson, fondée par Charles de Lorraine (1573), et plus tard réunie à celle de Nancy.
» de Nancy.
» de Besançon, fondée par l'empereur d'Allemagne Ferdinand Ier (1564).
» de Douai, fondée par Philippe II, roi d'Espagne (1561).
» de Strasbourg (1558).
» de Perpignan (supprimée).
» d'Avignon et d'Orange dans le Comtat Venaissin.

1. L'université de Paris n'était pas la seule qui fût ainsi divisée en nations : celle d'Angers en comptait six, l'Anjou, le Maine, la France, l'Aquitaine, la Bretagne et la Normandie. Les grades conférés par la faculté des arts étaient : 1° la déterminance ou *baccalauréat ès arts;* 2° la *licence;* quand on était pourvu de la licence, on pouvait obtenir la *maîtrise ès arts*, ce n'était qu'une cérémonie. Voir sur la nature de la collation des *grades* de savants articles de M. H. Ferté (*Revue de l'Instruction publique, août et octobre* 1868).

l'enseignement secondaire de l'enseignement supérieur. Les *collèges* étaient pour ainsi dire la substance et la vie des universités[1]; c'est de la faculté des arts que dépendaient les principaux collèges de la capitale[2]. Au moment de leur expulsion, les jésuites possédaient quarante collèges dans le seul ressort du parlement de Paris[3]. Le parlement fit alors un appel aux maîtres séculiers et entreprit une réforme générale de l'instruction publique qui n'aboutit pas. De cette époque date toutefois la réunion des boursiers des petits collèges dans les bâtiments du lycée Louis-le-Grand; ils devinrent une pépinière de maîtres, et on peut voir là l'origine de l'École normale. En 1766 s'ouvrirent les concours d'agrégation établis pour obtenir de meilleurs professeurs[4] et qui aujourd'hui encore sont une des plus utiles institutions de l'Université nouvelle[5].

Sociétés savantes. — En dehors des illustres Compagnies qui ont depuis formé l'Institut, et dont l'origine remonte au dix-septième siècle[6], Paris et les pro-

1. Il en est encore ainsi en Angleterre, dans les universités d'Oxford et de Cambridge. (Voir l'intéressant rapport publié sur l'Enseignement supérieur en Angleterre, par MM. Demogeot et Montucci, 1870; et sur l'enseignement professionnel, par MM. Motheré et Montucci.)

2. Collège d'Harcourt, du cardinal Le Moine, de Navarre, de Montaigu, du Plessis-Sorbonne, de Lisieux, de la Marche, des Grassins, Mazarin, Louis-le-Grand, de Beauvais. Ces collèges concouraient entre eux depuis 1746 pour obtenir les prix fondés par le chanoine Legendre : c'est l'origine du concours général. Depuis 1719, l'*instruction était gratuite dans les collèges*. Un arrêt du conseil du 1er avril affecta à cet effet à la faculté des arts le 28e effectif du produit des postes et messageries, évalué à environ 140 000 livres, à la condition que les régents desdits collèges n'exigeraient aucuns honoraires de leurs écoliers.

3. Les jésuites s'établirent à Paris, malgré l'Université, sous Henri II. Ils déclarèrent leur enseignement gratuit, et les élèves n'eurent à payer qu'une pension fort modique.

4. Le 3 mai 1766, une ordonnance royale institua des concours pour soixante places de docteurs agrégés : un tiers pour la philosophie, un tiers pour les belles-lettres, un tiers pour la grammaire.

5. Voir, entre autres ouvrages, l'*Histoire de l'université de Paris, aux dix-septième et dix-huitième siècles*, par M. Ch. Jourdain; l'*Organisation* de l'Enseignement dans l'Université de Paris au moyen âge, par M. Thurot. les recherches de Leroux de Lincy sur la *Grande Confrérie de Notre-Dame* (Mémoires de la Société des antiquaires de France); l'*Histoire du collège de Sainte-Barbe*, par M. Quicherat; une *Notice sur les jésuites de la rue Saint-Antoine et le lycée Charlemagne*, par M. de Ménorval; l'histoire de l'*Enseignement secondaire* au dix-septième siècle, de M. Lantoine (1874). On trouvera une appréciation érudite de la nature de l'enseignement dans l'ouvrage de M. E. Egger sur l'*Hellénisme en France* et dans l'*Histoire critique des doctrines de l'éducation*, par M. Compayré. (2 volumes).

6. Académie française (1635), Académie des inscriptions et belles-lettres

vinces comptaient une foule de Sociétés savantes qui témoignaient de l'activité intellectuelle de notre pays [1] Sans parler des académies spéciales, comme l'Académie de chirurgie et la Société de médecine, de la Société royale d'agriculture, qui déposa en 1789 sur le bureau de l'Assemblée constituante un mémoire où était condamné l'ancien régime, beaucoup d'associations scientifiques et littéraires, dont quelques-unes aimaient à se parer de noms empruntés à la langue grecque [2], groupaient les hommes d'étude; elles formaient autant de petits foyers de lumière trop faibles cependant pour résister, comme les grandes Compagnies, à la tourmente révolutionnaire. Dans les provinces, le mouvement intellectuel s'était vite propagé, et le dix-huitième siècle avait vu naître dans chaque ville importante des Sociétés analogues à celles qui subsistent aujourd'hui et dont les travaux forment déjà un ensemble imposant [3]. C'était l'académie de Dijon qui avait la première donné du retentissement au nom de Rousseau en couronnant son discours éloquent et paradoxal contre les arts, les lettres et les sciences (1755).

Instruction primaire. — Quoiqu'elle fût bien loin d'avoir pris les développements qu'elle a atteints de nos jours, l'instruction primaire n'était pas absolument négligée. De nombreux documents recueillis par de patients investigateurs permettent de se faire maintenant une idée plus juste, bien qu'incomplète, sur cette question importante. Au seizième siècle, l'Église [4] avait

(1663), Académie des sciences (1666), Académie royale de peinture et de sculpture (1848), Académie royale d'architecture (1671).

1. Voir sur le rôle des sociétés savantes au dix-huitième siècle l'étude élevée et intéressante de M. Francisque Bouillier, membre de l'Académie des sciences morales : *les Sociétés savantes et l'Institut*. Libr. Hachette, 1879.

2. Le Lycée ou Athénée (1785), où la Harpe récita ses leçons de littérature. Société philomatique; Société philanthropique.

3. Il y avait de ces Académies ou Sociétés à Nîmes, Toulouse, Angers, Bordeaux, Caen, Montpellier, Béziers, Lyon, Marseille, La Rochelle, Arras, Dijon, Montauban, Rouen, Auxerre, Amiens, Nancy, Brest, Besançon, Châlons-sur-Marne, Cherbourg, Rennes, Limoges, Metz, Auch, Agen, Le Mans, Grenoble, Clermont-Ferrand, Versailles, Strasbourg, Orléans, Alençon, Beauvais, etc.

4. C'était l'Église qui avait toujours eu la direction de l'enseignement, et le chantre métropolitain de Paris exerçait, dans le diocèse, la surveillance des *écoles*. En 1544, un arrêt du parlement de Paris enjoint au chantre du *cha-*

senti le besoin, pour lutter contre les doctrines protestantes, de veiller à l'instruction publique, et le concile provincial de Rouen, en 1581, prescrivait aux évêques de rétablir les écoles dans leurs diocèses. Les mêmes préoccupations se montrent dans les ordonnances des rois[1]. Les corps de ville donnèrent également leurs soins à la création des écoles et fondèrent des collèges[2].

A Rouen, il y avait deux sortes d'écoles : celles qui étaient tenues par les *maîtres écrivains jurés*, à l'usage des enfants de la classe aisée et les *écoles de charité des quatre quartiers*, à l'usage de la classe indigente. Les maîtres écrivains (qui étaient à Rouen au nombre de trente-cinq en 1789) formaient une communauté analogue aux corporations des arts et métiers, et fort jalouse de ses privilèges.

Dans les campagnes existait une multitude d'écoles tenues ici par le curé, là par le vicaire, ailleurs par des clercs ou des magisters, écoles assez souvent gratuites, grâce aux fondations de fabriques ou de pieux particuliers. Lorsque les revenus des fondations étaient insuffisants, les élèves payaient un droit, dit *droit d'écolage*[3].

A l'exemple de certaines congrégations qui s'étaient formées en Italie pour diriger les écoles pauvres, mais qui n'avaient point poursuivi leur mission, un cha-

pitre métropolitain de veiller à ce que « hors les *petites écoles* qui étaient et seraient destinées par lui ne se tinssent autres écoles buissonnières, et ce pour obvier aux inconvénients qui en pourraient advenir par la mauvaise et pernicieuse doctrine que l'on pourrait donner aux petits enfants. » En 1752, un arrêt du parlement de Normandie défend à toutes personnes de tenir école sans l'approbation du chancelier, sous l'autorité de l'archevêque.

1. Ordonnances d'Orléans (1560) sous Charles IX, de Blois (1579), rendues l'une et l'autre pour satisfaire aux demandes des états généraux.

2. Le cardinal de Coislin, sous Louis XIV, avait fondé à ses frais 200 écoles dans les paroisses du diocèse d'Orléans. Et Saint-Simon raconte que Louis XIV, qui l'aimait beaucoup, ayant voulu qu'il résidât plus souvent à la cour, le cardinal refusa absolument, ne voulant pas s'exposer à voir ruiner une moisson si précieuse, des écoles si utiles.

3. Voir sur cette question de l'histoire de l'instruction primaire, qui commence seulement à être traitée, le livre remarquable de *M. Robillard de Beaurepaire* sur les établissements d'instruction publique en Normandie. D'autres savants ont également entrepris sur plusieurs provinces des études analogues qui permettront d'aborder ce sujet avec des données précises.

noine de Reims, Jean-Baptiste de la Salle, forma une congrégation uniquement destinée à répandre l'instruction élémentaire. Les Frères de la doctrine chrétienne, qu'il réunit autour de lui, étaient des religieux sans cependant être prêtres ni pouvoir le devenir [1]. Ce ne fut pas sans de grandes difficultés que la Salle parvint à fonder les premières écoles à Reims (1679 [2]), à Rethel, Guise et Laon (1683), puis à Paris, l'école de Saint-Sulpice (1688), à Chartres, Calais (1701), à Troyes (1702), à Rouen (1705), où il établit la première maison de son ordre et où il mourut en 1717 avant d'avoir obtenu les lettres patentes du roi et la bulle pontificale qui devaient, en 1724, autoriser la nouvelle congrégation. La bulle imposait aux Frères l'obligation de ne recevoir que des enfants pauvres et de les instruire gratuitement; les lettres patentes de Louis XV et de Louis XVI, en consacrant cette obligation, bornaient l'enseignement des Frères au catéchisme, à la lecture, à l'écriture et au calcul. Cet institut ouvrit des écoles dans un grand nombre de villes [3] : à Reims, en 1789, il possédait cinq écoles et un pensionnat.

La propriété; les droits seigneuriaux. — Le roi, d'après la théorie formulée par Louis XIV, était le propriétaire du royaume entier, de telle sorte que la propriété soit ecclésiastique, soit noble, soit roturière, devait être considérée comme une délégation [4]. Mais dans la pratique le domaine seul du prince se qualifiait de domaine royal. Composé de provinces d'abord, il s'était réduit successivement par les apanages

1. Règlement de 1692.
2. De la Salle renonça tout à fait au monde et loua, dans la rue Neuve, une maison que les frères des écoles chrétiennes occupèrent jusqu'en 1791. Les maîtres eurent un habillement pauvre et uniforme.
3. On trouve de leurs écoles dès l'année 1707 en Provence, en Languedoc, en 1709, à Versailles, puis à Moulins, Dijon, Boulogne-sur-Mer, en 1712, à Marseille.
4. Mémoires de Louis XIV, t. V, p. 121 à 122.
« Tout ce qui se trouve dans l'étendue de nos États nous appartient au même titre.
« Vous devez être persuadé que les rois ont la disposition pleine et libre de tous les biens qui sont possédés aussi bien par les gens d'Église que par les séculiers, pour en user en tout temps comme de sages économes, c'est-à-dire suivant le besoin général de leur État. »

les donations, les fondations religieuses. Déclaré inaliénable en 1607, le domaine ne cessa pas néanmoins, dans les circonstances pressantes, de donner lieu à des aliénations nombreuses : les apanages du prince d'Orléans, de Condé, de Conti, de Penthièvre, du comte d'Artois, en composaient la plus grande partie [1]. Les fleuves et rivières, les chemins, les murs et remparts, les fossés des villes, rentraient dans le domaine, et, avec les terres, constituaient le *domaine corporel*, appelé ainsi par opposition au *domaine incorporel* ou *casuel*, qui comprenait les droits seigneuriaux du roi dont nous avons déjà parlé [1].

La *terre*, nous avons déjà eu l'occasion de le faire remarquer, avait gardé la qualité noble ou non noble de ses possesseurs. Les traditions féodales, bien que singulièrement affaiblies, subsistaient, et la terre de fief demeurait privilégiée.

Le luxe déployé par la noblesse avait forcé la plupart des seigneurs à aliéner leurs domaines. Mais, quand un noble vendait une terre, il conservait pendant un certain temps, lui et les siens, le droit de revenir sur cette vente et de rentrer en possession du bien en remboursant le prix; c'était le *retrait lignager* qui avait pour but, comme le droit d'aînesse, de favoriser la conservation des biens dans une même famille. Le *droit d'aînesse* pourtant n'existait pas dans toutes les provinces. Les successions étaient réglées par les coutumes, et un certain nombre de coutumes (Tours, Loudun, Anjou, Maine, Poitou, Angoumois, Blaisois, etc.) admettaient le partage du fief; l'aîné toutefois, selon ses coutumes, conservait les deux tiers du fief. La *substitution* aidait aussi les nobles à perpétuer les grandes propriétés en permettant de transmettre les biens ou une partie des biens à un héritier du second ou du troisième degré. Du reste la plupart des coutumes locales auxquelles

1. Ces apanages étaient évalués au septième du territoire.
2. Le produit général du domaine royal (revenus et droits) était évalué en 1789 à 52 ou 53 millions.

était laissé le règlement des successions, des ventes, des mariages et de tous les actes de la vie civile, avaient été rédigées sous l'influence de l'esprit féodal et conféraient au père de famille l'autorité la plus étendue en ce qui concerne le partage du patrimoine, et il en usait le plus souvent pour favoriser l'aîné ou sacrifier ses filles à la fortune des garçons. Beaucoup de demoiselles nobles se voyaient obligées, afin de maintenir la grandeur de leur maison, d'entrer dans un couvent.

L'expérience de près d'un siècle s'est prononcée en faveur de la petite propriété, qui s'acharne à faire produire à la terre tout ce que la terre peut donner : la valeur vénale du sol a presque triplé depuis 1789, et le rendement par hectare a doublé [1].

La noblesse vivait à la cour de Versailles, ou à Paris, ou dans les somptueux hôtels qu'elle s'était fait construire dans les principales villes. Elle négligeait si bien ses propriétés que le voyageur anglais Arthur Young, bon observateur malgré ses exagérations et ses préjugés, a pu écrire cette boutade souvent citée « Toutes les fois que vous rencontrez les terres d'un grand seigneur, même quand il possède des millions, vous êtes sûr de les trouver en friche. Le prince de

1. Avant 1789, le clergé et la noblesse étaient propriétaires des deux tiers du territoire. Aujourd'hui, selon M. Maurice Block, les grandes propriétés qui payent 500 francs d'impôt et davantage sont très loin d'atteindre 1 pour 100 de l'ensemble du territoire ; la moyenne propriété est d'environ 8 pour 100 ; la petite propriété, celle qui est cotée de 10 à 50 fr. d'impôts, peut être évaluée à 26 pour 100. En dehors de ces catégories il reste encore un nombre croissant de parcelles de terre (environ 9 millions de cotes en 1868), qui se partagent une bonne partie du territoire. Le nombre total des cotes foncières était de 14 317 065 en 1868.

On évaluait en 1821 la valeur vénale du sol a 39 milliards 514 millions ; en 1851 à 83 milliards 744 millions, et elle a encore augmenté. En 1856, M. de Casabianca disait, dans un rapport au Sénat, à propos d'un projet de code rural (et ce code, nos campagnes l'attendent encore aujourd'hui) : « Il a été reconnu que la valeur de la grande propriété était à peine accrue d'un tiers ou d'un quart dans cet intervalle de trente ans, tandis que les terrains d'une qualité inférieure, morcelés et acquis presque exclusivement par des cultivateurs, avaient quadruplé et même quintuple de prix. » — Il faudrait ajouter que la division des propriétés ne peut, après tout, devenir infinie. Si les héritages se divisent, d'autres terres se réunissent par suite des événements naturels qui éteignent des familles et en reconstituent d'autres, grâce aussi à l'esprit d'économie des cultivateurs qni cherchent tous à s'arrondir. Les grandes propriétés changent de main, mais il y en aura toujours, car il y aura toujours des prodigues et des économes.

Soubise et le duc de Bouillon sont les deux plus grands propriétaires de France, et les seules marques que j'aie encore vues de leur grandeur, sont des jachères, des landes et des déserts. » Comme les grands seigneurs ne vivaient pas seulement du revenu de leurs terres, mais aussi des libéralités du souverain et du revenu des charges de cour, ils pouvaient, sans en souffrir beaucoup, prêter une médiocre attention à ce que nous entendons aujourd'hui par exploitations rurales. Le gentilhomme campagnard seul, si raillé des autres s'appliquait à faire valoir ses domaines et à y introduire les nouveaux modes de culture et toutes les améliorations indiquées par les hommes de science.

Cette concentration des terres entre les mains de maîtres qui ne connaissaient pas souvent l'étendue de leurs domaines et qui se contentaient de donner quelques fêtes dans leurs châteaux somptueux, favorisait les usurpations des fermiers qui, par tous les moyens, cherchaient à devenir propriétaires. Toujours éloigné, le vrai propriétaire devenait quelquefois si étranger à sa propriété que le fermier l'évinçait, et qu'il fallait des séries de procès pour arrêter son usurpation, sans qu'on pût néanmoins échapper à sa vengeance.

La division de la propriété avait commencé bien avant 1789[1], mais cette petite propriété ne pouvait devenir féconde, écrasée qu'elle était par les droits féodaux, de telle sorte qu'on a dit avec raison que la terre

1. « Sur quelques points du territoire, et là surtout où l'agriculture avait le moins mal réussi, les paysans avaient pu acheter. Le nombre des rôles arrivait alors à la moitié du nombre de nos cotes. Dans l'Alsace, pays de bons terrains, il y avait des biens au-dessous de 100 fr. En d'autres parties du royaume, la libéralité relative des institutions et des mœurs avait produit déjà quelque égalité. Le Parlement de Pau disait, en 1788, que dans les campagnes du Béarn tout le monde était propriétaire, et le témoignage d'Young confirme, au besoin, ce langage. Chaque paysan, remarque-t-il, y avait la poule au pot d'Henri IV. Mais ailleurs, la terre, quoique divisée pour le travail, restait dans les mains d'un petit nombre de propriétaires. Le Vélay, en 1789, appartenait presque tout entier aux sires de Polignac, aux évêques du Puy, aux abbés de la Chaise-Dieu et au chapitre noble de Brioude. — Le nombre des rôles, comme celui des cotes, ne permet de juger que de la division des propriétés ; il ne signifie pas que beaucoup de monde possède. C'est ainsi que les 12 822 728 cotes relevées en 1855 ne désignent que 8 millions de possesseurs de terres. » (Paul Boiteau, *État de la France en 1789*.)

avait été plutôt délivrée que divisée par la Révolution. La terre tenue en roture était grevée d'abord de *cens* ou de *rentes perpétuelles* qu'on ne pouvait racheter, et de *servitudes* qui variaient suivant le pays, mais qui écrasaient le paysan : ici le *champart*, le cultivateur était obligé de livrer au seigneur une partie de sa récolte et d'attendre que la part du seigneur fût enlevée avant de pouvoir enlever le reste; là, le *carpot* (champart des vignes); ailleurs le *droit d'assise* sur les animaux de labour, presque partout le *marciage*, droit payé à la mort non pas du censitaire, mais du *seigneur censier*, sans parler des *corvées personnelles* que nous avons déjà rappelées, du droit de *monnage*, part du blé porté au moulin du seigneur, de *pulvérage*, prélevé sur les troupeaux en route, des *lods et ventes*, droits de mutation qui ont été conservés, mais qui ne profitent aujourd'hui qu'à l'État.

La sévérité avec laquelle les nobles et les princes défendaient leur *droit de chasse* et la légèreté avec laquelle beaucoup en abusaient causaient, ainsi que le *droit de colombier*, de vives souffrances dans les campagnes, et tous les cahiers du tiers état en réclament l'abolition avec une éloquente unanimité[1].

Beaucoup de droits du moyen âge étaient depuis longtemps abandonnés, et le servage était supprimé, sauf dans les montagnes du Jura où les droits de mainmorte, de poursuite, de formariage, subsistaient encore à Saint-Claude. Mais la servitude continuait de s'appesantir sur les biens, et, malgré le développement de l'industrie, les seigneurs s'efforçaient de maintenir les

1. Une citation suffira : « Ce qui échappe, dit la communauté de Barc, à l'avidité du gibier, devient la proie des pigeons. Tous les temps sont à eux, tous les grains leur sont tributaires. Dans les semailles il faut que le laboureur sème toujours une surmesure proportionnée à leur appétit. Aux approches de la moisson, il faut qu'il perde chaque jour une partie de son temps à épouvanter les oiseaux voraces, puisque les détruire serait un forfait digne des galères. Et ce que l'on observe ici du colombier du seigneur, il faut le dire de trente-six colombiers, s'il y a 36 fiefs dans la même paroisse, et aussi de tous les quarts et huitièmes de fiefs, qui, trop petits pour nourrir leurs pigeons, les envoient dans les paroisses voisines mettre à contribution des vassaux qui ne leur doivent rien. »

banalités qui, utiles sans doute dans les temps primitifs, étaient devenues une variété de l'oppression féodale[1].

État de l'agriculture. — Sur 50 millions d'hectares qui formaient la superficie de la France, 25 millions seulement se composaient de terres arables en 1789. Il n'y en a aujourd'hui qu'un million de plus, mais aussi 10 millions d'hectares qui restaient en jachères ont été réduits à 5. En Touraine, en Poitou, en Berry, on rencontrait des solitudes de 30 000 arpents. Les deux tiers de la Bretagne étaient en friche. La Sologne n'était plus qu'un marécage et une forêt.

Le système des *assolements*, depuis longtemps usité par l'agriculture flamande, était inconnu dans le reste du pays ; « L'agriculture en France, écrivait Arthur Young, en est encore au dixième siècle. » On ne cultivait pas les racines qui occupent aujourd'hui 2 millions d'hectares; c'est à peine si on commençait à planter la pomme de terre que Parmentier venait de faire connaître, et que les Parisiens étaient allés voir fleurir dans la plaine des Sablons. Le colza était plus répandu, mais la garance, importée par le Persan Althen, n'avait pas encore réussi. Le froment ne couvrait que 4 millions d'hectares, tandis qu'il en couvre 6 aujourd'hui, et la culture ne lui faisait rendre que 8 hectolitres à l'hectare au lieu de 14 qu'il produit de nos jours. Par

1. Les seigneurs forçaient les paysans à venir au moulin seigneurial, et leurs meuniers, n'ayant point peur de perdre leurs pratiques obligatoires, abusaient de leur monopole. « On ne sait, dit un cahier, ce qui l'emporte, de leur improbité ou de leur maladresse. Ils commettent de véritables brigandages. » Les habitants de Forêt représentent qu'ils sont tenus de suivre une banalité « qui leur est beaucoup à charge à cause de la distance de deux lieues et demie, dont ils sont du moulin, et des chemins très difficiles dans les mauvais temps. » — Il y avait, outre la banalité des moulins, celle des pressoirs, puis le ban de vendange. Le seigneur vendangeait le premier, et permettait ensuite de vendanger les autres vignes. Le seigneur avait en outre le droit de *banvin*, c'est-à-dire le droit de vendre seul son vin pendant un mois ou quarante jours. Nous ne parlons pas d'une foule de droits qui ne pesaient pas directement sur l'agriculture, mais qui aggravaient le sort du paysan, tels que les *péages*, les *barrages*, les droits de *leyde*, imposition sur les marchandises des foires et marchés, les droits de *feu* ou *fouage*, ou *cheminée*, sorte de taille, droit d'*étalonnage*, ou *minage*, de *sextirage*, d'*aunage*, sur les marchés, de *hallage* et de *havage*, dépôt des grains, et une foule d'autres qui variaient suivant les provinces, suivant les villes ou les simples villages.

contre la production du seigle, cette céréale des pays pauvres, a diminué, et la consommation du pain de froment s'accroît de jour en jour [1].

Les vignes, une des principales richesses du pays, occupaient 1 546 615 hectares et produisaient 25 millions d'hectolitres. Le progrès, depuis moins d'un siècle, a été remarquable, et les vignes, qui n'occupent aujourd'hui que 500 000 hectares de plus, donnent 45 millions d'hectolitres.

Les pays les plus riches et les mieux cultivés étaient, comme aujourd'hui : la Flandre, l'Artois, l'Alsace, la Normandie, la Bourgogne, l'Anjou, la Touraine et la Limagne d'Auvergne, mais dans ces contrées mêmes la science agricole était bien arriérée : mauvais outils, point de charrues en fer, peu de bestiaux, peu de fumures, chemins affreux, transports impraticables [2]. Aussi les produits étaient ils très faibles. L'Angleterre, sous le rapport de l'agriculture, avait une grande supériorité, et, du reste, quelque merveilleux que soient nos progrès, nous ne l'avons pas encore égalée pour le rendement moyen de chaque hectare.

Industrie et commerce ; corporations industrielles. — Le travail industriel n'avait pu encore, en 1789, s'affranchir de la tyrannie des *corporations*, qui avaient eu leur raison d'être au moyen âge, mais qui étaient devenues la plus odieuse des entraves et le plus sérieux obstacle au progrès. Colbert, tout en créant les

1. Les pains même de première qualité ne valaient pas ceux d'aujourd'hui. Suivant Du Cange, le nom de boulanger était ironique : faiseurs de *boules*.

Les moulins concassaient le blé grossièrement. On ignorait les propriétés nutritives du gluten, et ce fut seulement vers la fin du siècle que l'existence du gluten dans le grain a été constatée par Beccaria. On fait aujourd'hui trois fois plus de pain avec la même quantité de blé. — (Voir un article de M. André Cochut : « le Pain à Paris », *Revue des Deux Mondes*, 25 avril 1863). Voir aussi l'ouvrage de M. Léonce de Lavergne : *Economie rurale de la France depuis* 1789.

2. M. Dupin aîné, qui était du Morvan, décrit ainsi ce pays tel qu'il se le rappelait dans son enfance : « Cette contrée était une impasse, une sorte d'épouvantail pour le froid, la neige, les aspérités du terrain, la sauvagerie des habitants, un vrai pays de loups. »

Le dépérissement de la Sologne, où la consommation du sel était grande autrefois, était dû en partie aux exigences de la gabelle. La Sologne sous Louis XIII offrait l'image de la richesse et de la prospérité.

manufactures modernes, avait si bien partagé les préjugés de son temps qu'il aggrava encore les règlements[1]. De plus, la royauté avait accaparé certaines professions pour les ériger en *offices* et créer ainsi de nouveaux impôts sur le commerce et l'industrie. On eut au dix-septième et au dix-huitième siècle des *jurés essayeurs* d'eau-de-vie, essayeurs de beurres et de fromages, vendeurs de volailles, mesureurs et cribleurs de blé, emballeurs, mesureurs de pierres de taille, auneurs de toile, barbiers-perruquiers, mouleurs de bois, des jurés-crieurs d'enterrement, etc. Les successeurs de Colbert se montrèrent plus que lui encore prodigues de règlements. Sitôt que l'industrie, écrasée sous les impôts de plus en plus lourds, se ralentissait, on s'en prenait à l'inexécution des règlements et on enchérissait sur leurs dispositions. Un intendant de province, Basville, alla jusqu'à déterminer le poids de chaque espèce de couvertures de laine. Même sous le règne de Louis XV, les privilèges, les monopoles se maintenaient dans les corporations et jusque dans les industries qui dépendaient le plus des caprices de la mode. En 1760, un chapelier de Paris, nommé Leprévost, se mit à fabriquer des chapeaux mêlés de soie. La communauté jalouse augmenta d'une manière exagérée

1. La *corporation* ne pouvait s'étendre. Le nombre des apprentis de chaque maître était fixe. L'apprentissage pour lequel on devait payer durait huit et dix ans dans certains métiers. L'apprenti devenait valet (ou ouvrier). Il restait ainsi simple ouvrier jusqu'à ce qu'il pût obtenir la *maîtrise*. Or il fallait attendre la vacance d'une maîtrise, et il fallait la payer : droit au seigneur, car les métiers ne s'appartenaient pas, c'était le roi ou un seigneur qui donnait la permission de les exercer ; droit à la corporation ; droit à chaque maître de la corporation. Plus tard même on obligea les ouvriers à faire, pour mériter la maîtrise, un travail long et coûteux, le *chef-d'œuvre*, qui ruinait l'ouvrier ou tout au moins l'endettait. Le métier avait des chefs nommés par les maîtres ou par les seigneurs, c'étaient les *prud'hommes* ou les *jures*, chargés de la police du métier et de l'exécution des règlements. Plus tard ces fonctions devinrent des offices payés fort cher et des sources de profits : les *jurandes*.

Les jurés surveillaient le travail. Dans la bonne intention de prévenir les raudes et de sauvegarder l'honneur de la corporation, on multiplia les règlements au point qu'ils devinrent non-seulement une gêne, mais encore un obstacle à tout perfectionnement, à toute amélioration. Des siècles furent nécessaires pour qu'on adoptât une innovation. On fixait aux artisans le poids, la longueur des objets qu'ils devaient fabriquer ; on déterminait la qualité de la matière première, la manière de l'employer. Toute étoffe tissue, tout objet fabriqué en dehors des règles ordinaires était détruit.

la capitation de l'heureux inventeur, qui plaida et n'eut qu'à moitié gain de cause. Pour échapper à ses ennemis, il acheta une charge de *chapelier du roi;* on le poursuivit encore et ses confrères refusèrent d'employer les ouvriers qui avaient travaillé chez lui. Les jurés, contre leur droit, firent chez lui des visites et détruisirent plus de trois mille de ses chapeaux. Leprévost plaida encore, et ce ne fut qu'au bout de quatre ans qu'il obtint, non une réparation, mais la liberté de fabriquer des chapeaux de soie. Les lois qui régissaient la police des ouvriers n'étaient guère plus libérales : dans certains métiers, l'ouvrier ne pouvait quitter son patron qu'après avoir obtenu trois mois d'avance un congé écrit : si l'ouvrier partait sans congé, il risquait de se voir ramener par la maréchaussée.

Enfin, grâce aux économistes qui proclamaient les vrais principes, grâce à Turgot, les corporations, maîtrises et jurandes, furent abolies au commencement de 1776. Dans le préambule de l'édit qui accomplissait cette réforme, Louis XVI disait : « Dieu, en donnant à l'homme des besoins, en lui rendant nécessaire la ressource du travail, a fait du droit de travailler la propriété de tout homme, et cette propriété est la première, la plus sacrée, la plus imprescriptible de toutes. » Turgot prouvait éloquemment qu'il avait raison, mais tout le monde lui donna tort, et Louis XVI finit par faire comme tout le monde. Au mois d'août de la même année un nouvel édit rétablit les six corps marchands et quarante-quatre communautés d'arts et métiers. Six parlements avaient refusé d'accepter les réformes de Turgot et maintenaient les vieilles corporations. Les abus reparurent. Quand Érard commença à fabriquer des pianos, il eut maille à partir avec la corporation des tabletiers, luthiers, éventaillistes : il n'échappa aux saisies que grâce à la protection de la reine qui lui fit obtenir un brevet royal[1].

1. Voir pour tout ce qui est relatif à l'industrie le livre de M. Levasseur : *Histoire des classes ouvrières.*

Malgré tant d'entraves, l'industrie française s'était développée depuis deux siècles, et si beaucoup de provinces industrielles avaient été ruinées par la désastreuse révocation de l'Édit de Nantes, il n'en restait pas moins des centres importants pour la filature du lin, du chanvre, de la laine. Valenciennes, Cambrai, Saint-Quentin, se faisaient remarquer par leurs dentelles et leurs batistes dues aux *lins de fin* récoltés dans le pays. Lille était devenue la fabrique la plus importante pour les fils à coudre ; les villes d'Amiens et d'Abbeville fabriquaient des tissus communs. Le Mans, Laval, Alençon, Lisieux, produisaient une si grande variété de tissus que plus de 50 000 métiers étaient habituellement occupés à leur confection. La Bretagne employait ses lins à faire des toiles fines et légères. La fabrique de Cholet s'était fait une grande réputation par ses toiles. L'industrie linière prospérait aussi dans le Béarn, dans la Gascogne. Elle a fait des progrès si étonnants depuis l'application de la filature mécanique de Philippe de Girard, qu'on est tenté d'oublier ses commencements et de méconnaître les efforts de nos pères. Cette réflexion peut s'appliquer à toutes les autres industries : beaucoup de villes n'ont eu qu'à continuer d'anciennes traditions avec la ressource des machines modernes et ont conservé l'avance sur les autres cités. Ainsi pour les lainages et les draps, c'étaient toujours Amiens, Sedan, Louviers, Elbeuf, Lisieux, Vire, et dans le Midi Carcassonne, Limoux, Lodève, Castres, Albi, Mazamet, Rodez, Saint-Affrique. L'industrie de la soie faisait déjà la fortune du Lyonnais, du Forez, de Nîmes, de Tours[1]. Quant à l'industrie cotonnière, elle ne faisait que de naître, et la France n'employait encore que quatre millions de kilogrammes de coton brut.

Les grandes industries métallurgiques, qui ont pris,

1. L'industrie des soieries occupait à Lyon, depuis 1650 jusqu'à 1680, de 9000 à 12 000 métiers ; après la révocation de l'édit de Nantes jusque vers l'an 1760, ce nombre était réduit à 3000 ou 4000 environ ; de 1780 à 1788 il se relevait à 18000 pour retomber à 4000 ou 3000 en 1794. (Arlès Dufour, Rapport sur l'Exposition des soieries à l'Exposition universelle de Londres, 1862).

depuis le commencement de notre siècle, un si rapide développement, débutaient à peine. En 1787, nos mines de houille donnaient 2 millions 150 mille quintaux de ce combustible précieux, en 1866 elles en donnaient 120 millions. En 1789 la production de la fonte était de 691 287 quintaux et en 1866 de 12 millions. La fabrication du fer, en 1789, était de 468 059 quintaux métriques : en 1866 de 8 millions. La production totale de l'industrie, d'après Tolosan, était en 1781 de 991 millions de francs; d'après Chaptal, de 1 milliard 820 millions : aujourd'hui elle atteint 12 milliards.

Les villes de commerce avaient déjà leur *Chambre de commerce*[1], et depuis le seizième siècle la *justice consulaire,* c'est-à-dire la juridiction spéciale du commerce et de l'industrie, était organisée dans un grand nombre de cités. A Paris, la justice consulaire avait été détachée, en 1563, de celle du prévôt des marchands, qui devint de plus en plus un fonctionnaire purement municipal : le tribunal consulaire ou de commerce se composait d'un juge élu par les anciennes corporations[2] et de quatre consuls. Une réaction commençait contre le système prohibitif de Colbert, système nécessaire aux pays dont l'industrie se crée, mais plus nuisible qu'avantageux dès que l'industrie nationale a pris des forces. Le pacte de famille et les traités commerciaux de 1761, 1763, 1774, n'avaient fait qu'un même marché de la France et de l'Espagne; quant au Portugal, le traité de sir Methuen l'avait livré à l'Angleterre. Le gouvernement de Louis XVI essaya d'entrer dans la voie de la liberté commerciale : le traité de commerce avec l'Angleterre de 1786[3] donna lieu aux plus vives réclamations des industriels de la Picardie et du Nord, et fut accueilli avec joie par les négociants de Bordeaux. Mais on ne put le juger, car les résultats n'eurent point

1. Marseille, Dunkerque Lyon, Rouen, Bordeaux, La Rochelle, Montpellier, Toulouse, Bayonne, Nantes, Saint-Malo, Lille et Amiens.
2. Corps des drapiers, épiciers, apothicaires, merciers, pelletiers, orfèvres, bonnetiers, libraires et imprimeurs, marchands de vins.
3. Un traité fut également signé en 1787 avec la Russie.

le temps de se produire : la Révolution amena avec l'Angleterre une guerre acharnée et le retour au système prohibitif le plus absolu.

En 1789, le commerce extérieur pouvait s'élever, pour l'importation, à 577 millions; pour l'exportation à 447 millions, total : 1 milliard 18 millions. Aujourd'hui la valeur de notre commerce dépasse 7 *milliards et demi*. Nous ne reviendrons pas sur ce que nous avons dit des entraves apportées au commerce intérieur par les douanes provinciales et les corporations privilégiées qui défendaient opiniâtrément leur monopole de navigation sur la Loire[1] et sur la Seine.

L'assistance publique. — Une industrie et un commerce encore restreints, une agriculture arriérée, une constitution défectueuse et injuste de la propriété, le maintien des privilèges, des monopoles, le poids écrasant des impôts, faisaient que sous les dehors brillants d'une société régulière, frivole, amie du luxe, de l'élégance et des plaisirs, se cachait une affreuse misère. Le pain fut la grande affaire du dix-huitième siècle; la guerre du pain commença en 1729. Réelles ou factices, dues à l'insuffisance des récoltes ou à d'infâmes spéculations, les famines devinrent périodiques. En 1740, les malheureux renfermés à Bicêtre, mourant de faim, se révoltèrent : on en pendit plusieurs. « Il est triste, ajoute Barbier, de faire périr des hommes qui demandaient du pain. » L'obstacle opposé au commerce intérieur, l'état déplorable des chemins, aggravaient ces famines, parce que les approvisionnement ne pouvaient aisément passer d'une province à l'autre. Le chiffre des mendiants était énorme : en 1768, 50 000 furent arrêtés en une fois dans les rues de Paris. Le chiffre officiel et annuel dépassait cent mille pour la capitale, qui ne comptait alors que six cent mille habitants. Pendant tout le moyen âge et la plus grande partie des temps modernes, la charité était

1. La Compagnie des marchands fréquentant la rivière de Loire, qui s'était vu peu à peu enlever toutes ses attributions, fut supprimée par un édit de décembre 1772. Le service des ponts et chaussées la remplaça pour la surveillance et les travaux d'amélioration du fleuve.

restée l'apanage de l'Église, et le soulagement des pauvres avait été la raison pour laquelle souverains et seigneurs lui avaient légué de si grands biens. Au seizième siècle on voit poindre l'*assistance publique*, c'est-à-dire l'administration laïque et régulière de la charité, à l'organisation de laquelle le Parlement contribua beaucoup par ses fréquents arrêts. Sous Louis XVI des secours abondants furent distribués et sa charité même était vite devenue légendaire. L'administration des hôpitaux était l'objet d'une surveillance de plus en plus active et sévère. Après l'incendie de 1772 qui dura onze jours et détruisit la plus grande partie de l'Hôtel-Dieu[1], d'éloquents mémoires furent écrits sur l'installation des hôpitaux. Au total, en 1780, Necker comptait en France, outre 70 hôpitaux militaires, 740 hôpitaux civiles et 130 fondations particulières. Il évaluait à plus de cent mille personnes les malades, infirmes, vieillards, enfants trouvés, qui y étaient recueillis. Necker avait, sans doute omis bien des établissements, puisque le dénombrement fait en 1791 par les soins du Comité de l'Assemblée constituante pour l'extinction de la mendicité porta le nombre des hôpitaux et hospices encore existants, grands et petits, à 218.

Chiffre de la population. — La statistique est une science presque contemporaine et c'est en 1784 et 1789 qu'on rencontre, dans les travaux de Necker, de Lavoisier et des comités de l'Assemblée constituante, des données à peu près certaines sur le chiffre de la population de la France. Ce chiffre peut être évalué à 26 millions et demi en 1789, même 27. Lavoisier a adopté le chiffre de 25 qu'on juge beaucoup trop faible. On évaluait l'étendue du territoire à 27 mille lieues carrées.

1. En 1791, d'après la Rochefoucauld-Liancourt (Rapport des membres du Comité de mendicité), l'Hôtel-Dieu comptait « 25 salles pour les malades et 1877 lits, grands, petits ou moyens. Les grands contenaient quatre et quelquefois jusqu'à six et huit malades à la fois; les moyens lits étaient partagés en deux par une cloison de planches et recevaient deux malades couchés ainsi séparément. » Voir d'ailleurs sur cette question de l'Assistance publique la remarquable *étude* d'Armand Husson sur les *hôpitaux* (1862). Sous la forme d'une publication administrative ce livre renferme les données les plus intéressantes au point de vue historique.

Les trois ordres; la noblesse. — Si l'on décompose le chiffre de cette population, on trouve que le nombre des nobles ne dépassait pas 83 000 personnes [1], selon les uns, 140 000 selon les autres.

Les nobles disposaient d'un cinquième du sol environ [2]. Ils possèdaient presque toutes les grandes fortunes de France, anciennes ou nouvelles, obtenues par les grâces de cour ou par les gros bénéfices des financiers anoblis. Ils jouissaient d'une exemption d'impôts, sinon totale du moins fort large. Les princes du sang, dans leurs domaines, nommaient aux judicatures et aux bénéfices : ils percevaient certains impôts indirects, tels que les aides (droits sur les boissons) et des droits sur l'industrie. « Venons en à des personnages moindres, à un seigneur de dignité moyenne, dans sa lieue carrée de pays, au milieu des mille habitants qui jadis ont été ses vilains ou ses serfs. Quoi qu'on ait fait pour l'abaisser, sa place est toujours bien haute. Il est encore, disent les intendants, « le premier habitant » ; c'est un prince qu'ils ont peu à peu dépouillé de ses fonctions publiques et relégué dans ses droits honorifiques et utiles, mais qui demeure prince. A l'église il a son banc et droit de sépulture dans le chœur; les tentures portent ses armoiries; on lui donne l'encens, « l'eau bénite par distinction »... Souvent, ayant fondé l'église, il en est le patron, choisit le curé, prétend le conduire; dans les campagnes on le voit avancer ou reculer à sa fantaisie l'heure des messes paroissiales. S'il est titré, il est haut justicier et il y a des provinces entières, par exemple le Maine et l'Anjou, où il n'y a pas de fief sans justice. En ce cas, il nomme le bailli, le greffier et au-

1. Le généalogiste Chérin disait qu'en 1789, 3000 familles nobles, tout au plus, avaient des titres remontant à 800 ans, et que 1500 familles seulement descendaient des possesseurs primitifs de fiefs militaires. La noblesse de 800 familles n'avait d'autre origine que les charges qu'avaient remplies leurs membres et les charges étaient presque toutes vénales. La noblesse de 6000 autres avait été achetée à beaux deniers comptants. Au reste, il est très difficile d'avoir pour ces chiffres des données précises.

2. Un autre cinquième appartenait au clergé, un autre à la couronne et aux communes, et les deux autres cinquièmes appartenaient au tiers état et au peuple des campagnes.

tres gens de loi et de justice, procureurs, notaires, sergents seigneuriaux, huissiers à verge ou à cheval, qui instrumentent ou jugent en son nom au civil et au criminel, par première instance... Pour les délinquants de diverses sortes, il a sa prison, parfois ses fourches patibulaires. D'autre part, en dédommagement de ses frais de justice, il reçoit les biens de l'homme condamné à mort et à la confiscation dans son domaine; il succède au bâtard né et décédé dans sa seigneurie sans testament ni enfants légitimes; il hérite du régnicole, enfant légitime, décédé chez lui sans testament ni héritiers apparents; il s'approprie les choses mobilières, vivantes ou inanimées, qui se trouvent égarées et dont on ignore le propriétaire : il prélève le tiers ou la moitié des trésors trouvés, et, sur la côte, il prend pour lui les épaves des naufrages; enfin, ce qui est plus fructueux en ces temps de misère, il devient possesseur des biens abandonnés qu'on a cessé de cultiver depuis dix ans.....

« Propriétaire des hommes, il l'est encore, du moins à plusieurs égards et en plusieurs provinces... Quant à la propriété du sol, on voit plus nettement encore que jadis il l'avait tout entière. Dans le district soumis à sa juridiction, le domaine public demeure son domaine privé; les chemins, rues et places publiques en font partie... Les rivières non navigables sont à lui, ainsi que les îlots et atterrissements qui s'y forment et le poisson qui s'y rencontre. Il a droit de chasse dans toute l'étendue de sa juridiction, et l'on a vu tel roturier obligé de lui ouvrir son parc enclos de murs[1]. »

Mais les nobles ont été écartés des affaires publiques. Les moins riches vivent sur leurs terres, au fond de leur manoir. « Hauts et puissants seigneurs d'un colombier, d'une crapaudière et d'une garenne, plus la substance leur manque, plus ils s'attachent au nom et aux privilèges honorifiques. Sans être étrangers aux idées d'humanité qu'ont répandues les écrivains du dix-hui-

1. H. Taine, *Origines de la France contemporaine*, t. I, p. 23.

tième siècle, ils ne peuvent rien céder de leurs droits féodaux puisqu'ils vivent de ces droits, et le plus souvent ils ne sont pour le paysan que des créanciers tenus, pour subsister, d'être rigoureux. De là des haines violentes qui ne tardent pas à se grossir autour du château.

« Le seigneur reste isolé, étranger parmi ses vassaux ; son autorité anéantie et ses privilèges conservés lui font une vie à part. Quand il en sort, c'est pour ajouter forcément à la misère publique. Sur ce sol ruiné par le fisc, il vient prendre une part du produit, tant de gerbes de blé, tant de cuvées de vin. Ses pigeons et son gibier mangent la récolte. Il faut aller moudre à son moulin et laisser un seizième de la farine. Un champ vendu six cents livres met cent livres dans sa poche. L'héritage du frère n'arrive au frère que rogné par lui d'une année de revenu. Vingt autres redevances, jadis d'utilité publique, ne servent plus qu'à nourrir un particulier inutile.....

« Le spectacle est plus triste encore, lorsque, des terres où les seigneurs résident, on passe aux terres où les seigneurs ne résident pas. Nobles ou anoblis, ecclésiastiques et laïques, ceux-ci sont privilégiés entre les privilégiés et forment une aristocratie dans une aristocratie. » Ils négligent leurs domaines et ne s'inquiètent pas de savoir s'ils se ruinent puisque le roi est là pour payer leurs dettes. « Monsieur l'archevêque, disait Louis XVI à M. de Dillon, on prétend que vous avez des dettes, et même beaucoup. — Sire, répondit le prélat, je m'en informerai à mon intendant et j'aurai l'honneur d'en rendre compte à Votre Majesté. » Pour combler ces gouffres, les nobles sollicitent des pensions, font argent de tous leurs droits, multiplient les offices dans leurs domaines et les justices seigneuriales sont infestées d'une foule d'huissiers de toute espèce, sergents seigneuriaux, huissiers à cheval, etc. Il n'est pas rare d'en trouver jusqu'à dix dans un arrondissement qui pourrait à peine en faire vivre deux, s'ils se renfermaient dans les limites de leurs charges.

La noblesse de robe. — A côté de la noblesse dite d'*épée*, quoique tous ceux qui la composaient ne descendissent point de ceux qui avaient gagné leurs titres à la pointe de l'épée, se drapait dans sa robe majestueuse la noblesse parlementaire aussi fière à l'égard de la bourgeoisie d'où elle était sortie que la noblesse d'épée l'était à son égard. Cette noblesse particulière, dite de *robe*, s'était surtout développée dans le cours des seizième et dix-septième siècles. Louis XIV, par un édit de 1644, enregistré en 1649, déclara que : « les présidents, conseillers, avocats et procureur général, greffier en chef et quatre notaires et secrétaires du parlement de Paris, pourvus desdits offices et qui le seraient par la suite, seraient déclarés *nobles*, et tenus pour tels par Sa Majesté, ainsi que leurs veuves et leur postérité. » D'autres édits augmentèrent encore les prérogatives des magistrats ainsi anoblis et un édit du mois d'octobre 1704 étendit à tous les parlements et autres cours supérieures du royaume les privilèges de la noblesse héréditaire.

Vouée à l'étude du droit et des lettres, elle faisait valoir sa supériorité intellectuelle et ne manquait pas de rivaliser avec la noblesse d'épée en étalage et en luxe. L'antique austérité des mœurs parlementaires avait fléchi, et les graves magistrats avaient cédé au courant d'une société dont ils ne pouvaient trop rigoureusement blâmer les vices puisqu'ils en partageaient les plaisirs[1].

Le clergé. — Le clergé a les mêmes privilèges que la noblesse et en imite le train si éloigné pourtant de la simplicité évangélique. Évêques et abbés tenant d'ailleurs pour la plupart à la noblesse par leur famille, cadets de bonne maison, tiennent un état aussi magnifique que leurs aînés grâce à l'abondance des revenus dont a doté leurs églises et leurs couvents une piété

1. Le président des Brosses, du Parlement de Dijon, malgré sa science et ses travaux de magistrat et d'historien, donnait des fêtes magnifiques. Dans les plus illustres familles de magistrats, les Lamoignon, les d'Aguesseau, les Pasquier, les Rosambo, les dîners, les fêtes, les chasses se succèdent avec le même faste que chez les ducs et pairs.

infatigable de douze siècles. A l'abbaye de Clairvaux, dom Rocourt ne sort qu'en voiture à quatre chevaux avec un piqueur en avant : il tient une vraie cour. Possesseurs de droits féodaux, souverains de toute une contrée, les archevêques et évêques sont des princes dont les palais, les écuries, les équipages portent la marque du grand seigneur né pour commander aux autres, plutôt que du serviteur de Dieu. Dans le château de Saverne qui appartient aux Rohans, évêques quasi héréditaires de Strasbourg et cardinaux d'oncle en neveu, il y avait 700 lits, 180 chevaux, 14 maîtres d'hôtel. La batterie de cuisine était en argent massif. La plupart de ces dignitaires de l'Église chassent en dépit de toutes les règles : « Vous chassez beaucoup, disait Louis XV à M. de Dillon, archevêque de Narbonne, j'en sais quelque chose. Comment voulez-vous interdire la chasse à vos curés, si vous passez votre vie à leur en donner l'exemple ? — Sire, pour mes curés la chasse est leur défaut; pour moi la chasse est le défaut de mes ancêtres. » Ces grands seigneurs s'en tiraient ainsi par un trait d'esprit qui était en même temps un trait d'orgueil.

Un prêtre savant, l'abbé Expilly, nous a donné lui-même le nombre des membres qui en 1762 composaient l'Ordre du clergé : 406 682, tant réguliers que séculiers. L'édit de 1768, qui recula à vingt et un ans l'âge où l'on pouvait prononcer les vœux, diminua sensiblement la population des couvents et il faut baisser à environ 250 000 le nombre donné par Expilly pour être dans la vérité à l'égard de 1789. Mais ceux qui profitent des immenses richesses de l'ordre ce sont les 131 archevêques et évêques et les sept cents abbés commendataires. Quant aux curés, réduits le plus souvent à la misère, ils se dévouent aux soins spirituels et plient sous l'oppression du clergé noble : ils forment un véritable tiers état et leurs députés fraterniseront les premiers avec les députés du tiers état.

Le tiers état; la bourgeoisie; le peuple. — Au-des-

sous des ordres privilégiés, le troisième ordre, le tiers état comprend la presque totalité de la population. On distingue d'abord la classe moyenne : avocats, procureurs, médecins, professeurs, négociants, fabricants, boutiquiers. Cette classe moyenne s'est développée, enrichie au dix-huitième siècle : l'esprit d'entreprise avait survécu au désastre de Law qui avait sans doute ruiné les contemporains mais révélé une des richesses de l'avenir : le crédit. La bourgeoisie amasse beaucoup d'argent : c'est elle qui prête au roi, qui prête aux princes, aux seigneurs. Les avances des financiers au gouvernement deviennent immenses. Inquiets des prodigalités de l'État, peu rassurés par les nombreuses violations de la foi jurée, les réductions d'intérêts, les retards indéfinis de payement, les bourgeois se préoccupent davantage de la politique. Ils sont mécontents aussi de ne pouvoir jouir des privilèges de la noblesse qu'ils éclipsent souvent par leur fortune. Bien que le ton de politesse, le savoir-vivre, soient pareils dans les salons des nobles et des bourgeois, la démarcation est toujours nette et, si les nobles ne dédaignent pas d'affecter parfois la simplicité bourgeoise, ils sont prompts à rappeler aux roturiers la différence des rangs, surtout quand ils ont à souffrir de l'inégalité de la fortune. De plus, c'est le tiers qui fournit les hommes spéciaux, les hommes instruits, expérimentés, les intendants, les premiers commis des ministères, les administrateurs. C'est dans cette classe de la bourgeoisie que les idées de réforme germent, se développent, grandissent : c'est par cette classe qu'elles triompheront tout d'abord en 1789.

Enfin au bas de l'échelle venait la foule des artisans enrégimentés dans les corporations où les réglements entravaient la liberté du travail et le génie de la découverte. Puis le peuple des campagnes qui portait le poids le plus lourd de cette vaste hiérarchie de maîtres et de ce gouvernement fastueux. Lavoisier a compté 450 000 petits propriétaires vivant en 1789 sur leurs

onds. Qu'on double, qu'on triple ce nombre pour désigner tous ceux qui avaient de la terre bien à eux, on n'arrivera pas à pouvoir démentir Target qui, à l'Assemblée constituante, déclara que les dix-neuf vingtièmes de la population ne possédaient aucune propriété[1].

La population était déjà assez concentrée dans les villes et les gros bourgs, puisque ces villes et ces bourgs comptaient 8 millions d'habitants. La population purement agricole (laboureurs, fermiers, bergers, vignerons, journaliers, valets, était évaluée à un chiffre égal. Si on ajoute 1 800 000 pour les marchands de toute sorte, 1 950 000 pour les manufactures, les usines, le roulage, la marine, 250 000 pour l'armée, on a la division à peu près exacte de ce qui s'appelait le *tiers état.* On voit qu'à vrai dire, sauf quelques centaines de mille de privilégiés, le tiers état comprenait tout le monde et Siéyès n'exagérait pas en disant de ce troisième ordre : Qu'est-ce que le tiers état? Tout. — Qu'a-t-il été jusqu'ici? Rien. — Que demande-t-il ? A devenir quelque chose.

Misère des campagnes. — Dans plusieurs provinces les campagnes souffraient encore de l'ancienne servitude. Dans la Champagne, la Marche, le Bourbonnais, le Nivernais, la Bourgogne, la Franche-Comté, on trouvait encore des serfs. Ce ne fut qu'en 1778 que Louis XVI prononça l'abolition de ce qui restait du servage dans ses domaines. Le chapitre de Saint-Claude, en Franche-Comté, avait plus de douze mille serfs et, si l'on s'en rapporte aux assertions de Clerget, curé d'Ornans, plus de 1 500 000 paysans étaient encore soumis à la servitude.

Serfs ou libres les paysans vivaient dans un état de misère que tous les témoignages nous dépeignent comme affreux, Saint-Simon, d'Argenson, Massillon, et beaucoup d'autres écrivains dignes de foi, tracent de la misère des campagnes, des tableaux que nous ne pouvons reproduire mais qui démontrent combien la ma-

1. Paul Boileau, *État de la France*, en 1789.

jorité des habitants de la France pâtissait, et combien était faux le décor brillant des châteaux et des salons.

La correspondance des intendants, les doléances des assemblées provinciales font toutes entendre la même note. Dans tel village de Normandie, « presque tous les habitants, sans en excepter les fermiers et les propriétaires, mangent du pain d'orge et boivent de l'eau, vivent comme les plus malheureux des hommes afin de subvenir au payement des impôts dont ils sont surchargés. » Dans la même province, à Forges, « bien des malheureux mangent du pain d'avoine et d'autres du son mouillé, ce qui a causé la mort de plusieurs enfants[1].

« En 1783, dans toute la plaine du Toulousain, les paysans ne mangent que du maïs, de la mixture, de menus grains, très peu de blé ; pendant la moitié de l'année, ceux des montagnes vivent de châtaignes ; la pomme de terre est à peine connue, et, selon Arthur Young, sur cent paysans, quatre-vingt-dix-neuf refuseraient d'en manger. D'après les rapports des intendants, le fond de la nourriture en Normandie est l'avoine; dans l'élection de Troyes, le sarrasin, dans la Marche et le Limousin, le sarrasin avec des châtaignes et des raves ; en Auvergne, le sarrasin, les châtaignes, le lait caillé et un peu de chèvre salée ; en Beauce, un mélange d'orge et de seigle ; en Berry, un mélange d'orge et d'avoine. Point de viande de boucherie : tout au plus, le paysan tue un porc par an. Sa maison est en pisé, couverte de chaume, sans fenêtres et la terre battue en est le plancher. Même quand le terrain fournit de bons matériaux, pierre, ardoise et tuiles, les fenêtres n'ont point de vitres. Dans une paroisse de Normandie, en 1769 « la plupart sont bâties sur quatre fourches, » souvent ce sont des étables ou des granges où l'on a élevé une cheminée avec quatre gaules et de la boue. » Pour vêtements des haillons, et souvent, en

1. H. Taine, *Origines de la France contemporaine.*

hiver, des haillons de toile. Dans le Quercy et ailleurs, point de bas, ni de souliers, ni de sabots[1]. »

Résumé ; vices de la société à la fois féodale et moderne. — Ainsi trois ordres, ou plutôt trois nations ; pouvoirs mal définis du gouvernement : mauvaise organisation administrative et judiciaire; rigueur du code pénal, iniquité de la procédure ; perception des impôts onéreuse aux particuliers et à l'État, inégalité dans la condition des provinces et des personnes, qui ne peuvent toutes arriver aux mêmes dignités, qui ne payent point toutes l'impôt, qui ne sont point soumises à la même justice; servitudes de l'industrie, entraves au commerce ; liberté individuelle et propriété mal garanties ; intolérance, misère presque générale, voilà ce qui irritait les esprits au dix-huitième siècle. La société, féodale dans sa constitution, était moderne par l'esprit et les aspirations. La hardiesse de sa pensée ne connaissait pas de bornes. La royauté avait donc un beau rôle à jouer, celui de favoriser l'émancipation de cette société avide d'égalité et de liberté. Au lieu de se mettre à la tête du mouvement, elle essaya tantôt de le contenir, tantôt de le suivre, ne sachant point le conduire et n'ayant plus la force de le comprimer. Elle n'eut ni l'habileté ni l'autorité nécessaires pour remettre les institutions en harmonie avec les idées : l'équilibre fut rompu et la royauté croula avec la société féodale qu'elle-même avait tant contribué à détruire.

1. H. Taine, *Origines de la France contemporaine.*

CHAPITRE II

LES ÉTATS GÉNÉRAUX DE 1789

PROGRAMME : Ministère de Necker. — Élections des députés aux états généraux. — Rédaction des cahiers. — Ouverture des états.

Sommaire. Tentatives de réforme ; Turgot et Malesherbes (1774-1776). — Premier ministère de Necker (1777-1781); premières assemblées provinciales. — Prodigalités de Calonne (1783-1787). — Assemblée des notables. —Loménie de Brienne; lutte contre les parlements (1787-1788); convocation des états généraux (8 août 1788). — Deuxième ministère de Necker (1788, 11 juillet 1789). — Les élections ; assemblées primaires, assemblées des bailliages. — Demandes des cahiers. — Réunion des états généraux à Versailles (5 mai 1789). — L'Assemblée nationale (17 juin); le serment du Jeu de paume (20 juin). — Séance royale du 23 juin ; fusion des trois ordres (27 juin) ; l'Assemblée nationale constituante (9 juillet).

Tentatives de réforme : Turgot et Malesherbes (1774-1776). — Louis XVI, monté sur le trône de France en 1774, avait un vague instinct des nécessités de son époque. Toutefois il ne les comprenait qu'imparfaitement, et l'incertitude de ses idées, augmentant l'indécision de son caractère, l'empêcha d'avoir une volonté assez forte pour réaliser ses excellentes intentions. Il appela aux affaires deux hommes intègres et illustres, Malesherbes et Turgot.

Malesherbes, fils du chancelier Guillaume de Lamoignon, conseiller au Parlement, président de la cour des Aides, directeur de la librairie, avait eu des relations avec Rousseau, et même corrigé les épreuves de l'*Émile*. Sans lui peut-être l'*Encyclopédie* n'eût point paru. Dès 1771, Malesherbes avait demandé la convocation des états. Chargé par Louis XVI du département de l'intérieur, « Malesherbes, dit M. Mignet, joignait

l'esprit le plus libre à la plus belle âme. Il voulut redonner à chacun ses droits, aux accusés la faculté d'être défendus, aux protestants la liberté de conscience, aux écrivains la liberté de la presse, à tous les Français la sûreté de leur personne ; et il proposa l'abolition de la torture, le rétablissement de l'édit de Nantes, la suppression des lettres de cachet. »

Turgot, dont Malesherbes disait : *Il a la tête de Bacon et le cœur de l'Hôpital*, n'entreprit pas moins que de faire la Révolution à lui tout seul. C'était le fils d'Etienne Turgot, prévôt des marchands de Paris sous Louis XV, et lui-même avait montré les plus grands talents d'administration comme intendant (17611-774), dans la généralité de Limoges. Appelé au contrôle général des finances, il recommanda une sévère économie. « Point de banqueroute, disait-il, point d'emprunt, point d'augmentation d'impôts. » Il soulagea l'agriculture par l'abolition de la *corvée* et des *réquisitions* pour les convois militaires. Il émancipa l'industrie par l'abolition des *corporations*, *jurandes* et maîtrises. Il appliquait les doctrines des économistes en proclamant la *liberté du commerce intérieur*, en abaissant l'intérêt de l'argent : il disait que « la baisse de l'intérêt de l'argent c'est la mer qui se retire laissant à sec des plages que le travail de l'homme peut féconder. » Enfin il voulait initier la France à la liberté politique. Sur le modèle des états provinciaux il imagina un vaste système d'*assemblées provinciales* dans lesquelles on supprimait la distinction des trois ordres.

Mais Turgot se brisa contre les résistances de la noblesse et du clergé qui réclamèrent pour leurs privilèges. Le peuple même, accoutumé à être trompé, et qui, malgré les réformes économiques, souffrait toujours de la disette, se laissa exciter contre le ministre patriote. *Encore des mangeries!* disaient les laboureurs en entendant parler des nouvelles assemblées.

Malesherbes et Turgot durent se retirer devant les intrigues de Maurepas et des courtisans (1776) : mais

quelques mois après on était forcé de recourir aux lumières d'un étranger, le banquier genevois *Necker*, et l'avènement de ce nouveau ministre, né dans une république, professant une religion proscrite, était déjà presque une révolution.

Premier ministère de Necker (1777-1781); premières assemblées provinciales. — Necker, appelé pour combler le déficit, chercha, avec toute l'habileté d'un homme expert en matière de finances, à établir une comptabilité régulière, à transformer le système des impôts, et réussit du moins à donner assez de crédit à l'État pour faire face aux dépenses de la *guerre d'Amérique*. Cette guerre était venue atténuer l'effet de ses économies et il tomba avant qu'elle fût terminée. Quoiqu'il n'eût point les vues d'un homme d'État de premier ordre, Necker, bien placé, par sa qualité même d'étranger, pour juger le chaos de l'administration française, essaya de reprendre quelques-uns des plans de Turgot et de Malesherbes. En dehors des améliorations financières, il marqua son premier passage aux affaires par des réformes sociales et philanthropiques (abolition des derniers restes du servage et de la mainmorte dans le domaine royal, abolition de la question préparatoire[1], amélioration du régime des prisons).

Il essaya le système des assemblées provinciales en l'appliquant à des provinces dépourvues d'états particuliers, dans le Berri, dans les généralités de Grenoble, de Montauban, de Moulins. Ce n'était pas une vraie représentation des provinces, car le roi nommait une partie des députés, mais c'était une brèche considérable au pouvoir absolu. L'assemblée du Berri demanda la suppression des corvées pour l'entretien des routes, et consentit, pour les remplacer, à payer un supplément de taille. Necker n'eut pas le temps de multiplier ces nouvelles assemblées : en éclairant d'une trop vive lu-

1. Mais la *question préalable* au dernier supplice subsista encore jusqu'en 1788.

mière les abus du gouvernement par la publication de son *Compte rendu* des finances, le premier budget qui ait été porté à la connaissance du pays, il excita parmi les privilégiés une telle clameur, que la faiblesse de Louis XVI s'en alarma. Necker se retira (1781); quand on le rappellera une deuxième fois, il sera trop tard.

Prodigalités de Calonne (1783-1787). — Après avoir, en deux ans, épuisé deux ministres insuffisants, le roi se laissa prendre aux pièges d'un homme qui se montra incapable avec éclat, chercha à éblouir tout le monde par la hardiesse de ses combinaisons, et, en voulant dérober aux yeux le déficit, l'augmenta par une déplorable prodigalité de quatre années. Calonne, qui gardait l'argent que le roi lui avait donné pour payer ses dettes, se jouait également des intérêts de l'État . ses affirmations, ses promesses, ses libéralités, raffermirent le crédit du Trésor, et ses emprunts lui facilitèrent encore des largesses qui firent pousser des cris d'admiration aux courtisans. Les désirs les plus coûteux de la reine et des princes étaient satisfaits, et l'on s'extasiait devant le génie financier de Calonne qui semblait avoir découvert un nouveau Pactole. Mais ce Pactole, c'était le crédit, fleuve qui se tarit bien vite. Calonne fut obligé de révéler au roi la vérité, et cette vérité, c'était l'accroissement du déficit. Il proposa de le combler en réformant l'État, et reprit les plans de Turgot, les projets de Necker : assemblées provinciales, réforme des impôts, liberté plus grande laissée à l'industrie et au commerce. « Mais c'est du Necker tout pur que vous me donnez là! s'écria Louis XVI. — Sire, répondit-il, dans l'état des choses, on ne peut rien vous donner de mieux. » Louis XVI cependant ne renvoya pas Calonne, qui crut tout sauver en demandant non pas les États généraux dont on parlait déjà, mais une assemblée des notables.

Assemblée des notables (1787). — Les *Notables* se réunirent à Versailles le 29 janvier 1787[1]. Assem-

1. Depuis l'année 1626 il n'y avait eu aucune réunion de ces assemblées

blée de privilégiés et encore fort restreinte, puisqu'elle ne comptait que cent quarante-quatre membres, cette réunion, qui ne pouvait donner d'ombrage à la cour, scandalisait cependant les partisans du pouvoir absolu. Ceux-ci allaient répétant « que le roi donnait sa démission. » Calonne aggrava encore la situation en attaquant lui-même les privilèges et les abus avec une vigueur qu'un Turgot ou un Necker eût modérée par plus de convenance ou au moins justifiée par son honnêteté personnelle. Les notables convenaient bien qu'il y avait quelque chose à faire, mais se refusaient aux réformes gênantes pour les privilégiés, et ne se reconnaissaient pas assez d'autorité pour entreprendre celles qu'ils trouvaient justes. Une forte opposition contre Calonne, dont les témérités déplaisaient depuis qu'elles ne profitaient plus, se forma dans l'assemblée, et le président des Notables, Loménie de Brienne, archevêque de Toulouse, puis de Sens, fut nommé chef du conseil des finances. Calonne avait accru le déficit et amené la convocation des Notables. Loménie de Brienne allait achever de creuser le gouffre, affaiblir l'autorité royale par sa lutte contre les Parlements, et rendre inévitable la convocation des états généraux.

Loménie de Brienne; lutte contre les Parlements (1787-88); convocation des états généraux (8 août 1788). — Calonne n'avait su ni contenir ni gagner les Notables qu'il avait appelés. La cour s'imagina que Brienne les disciplinerait mieux, puisqu'il s'était appuyé sur eux pour arriver au pouvoir. Brienne n'obtint pourtant aucun résultat : les Notables ne voulurent point assumer la responsabilité de voter des impôts et abdiquèrent en laissant au roi le soin de décider quelles nouvelles contributions aideraient le mieux à subvenir aux nécessités du moment. Mais un grand mot avait été prononcé par le marquis de La Fayette, enthousiaste des libertés qu'il était allé le premier défendre en Amé-

très fréquentes du treizième au seizième siècle et qui avaient souvent dispensé les rois de recourir aux états généraux.

rique : il avait demandé une Assemblée nationale. « Quoi! monsieur, dit le comte d'Artois, vous demandez les états généraux? — Oui, monseigneur, et même mieux que cela. »

Le mouvement était tel que le Parlement lui-même, qui s'était, durant des siècles, considéré comme le représentant de la nation, refusa d'enregistrer les impôts nouveaux et déclara les états généraux seuls en droit d'octroyer au roi les subsides nécessaires. Sans doute, dans l'esprit des magistrats du Parlement, les états généraux ne pouvaient manquer de définir et d'augmenter les attributions politiques d'une Compagnie qui s'était toujours interposée entre le peuple et le roi. Mais le public, ne tenant compte que du fait, soutint le Parlement dans son opposition et murmura de son exil. Brienne, venait, en effet, d'avoir recours à ces actes d'autorité qui n'imposaient plus parce qu'on en avait trop abusé. Les parlements provinciaux soutenaient le Parlement de Paris avec lequel le ministre dut composer : mais l'entente dura peu. Le Parlement, revenu de Troyes, voulait bien enregistrer des édits d'emprunts et de réformes, mais en demandant la convocation des états généraux. Les lits de justice, les appels à Versailles devenaient fréquents, si bien qu'il était aisé de prévoir un nouveau coup d'État à la Maupeou. Averti, le Parlement prit un arrêté dont les considérants formaient comme un préambule de constitution. La cour se résolut aux moyens extrêmes; elle donna l'ordre d'arrêter deux des plus jeunes et des plus fougueux conseillers, Goislard de Montsabert et d'Éprémesnil : ils se réfugièrent au Parlement, qui se déclara en permanence. Alors eut lieu cette scène fameuse qui n'avait pas eu d'égale dans la Fronde, et où tous les conseillers, couvrant leurs deux collègues de leur solidarité, refusèrent de les désigner au capitaine des gardes françaises et s'écrièrent d'une voix unanime : « Nous sommes tous d'Éprémesnil et Montsabert! » (5 et 6 mai 1788.) Les deux conseillers finirent pourtant par se livrer, et

Brienne crut avoir triomphé en déférant l'enregistrement des édits à une *cour plénière.*

Les parlements de province protestèrent à la fois contre la cour plénière et contre une réforme de la juridiction qui tendait à affaiblir leur importance. La Normandie, la Bretagne, s'agitaient pour le maintien de leurs privilèges et de leur quasi-indépendance. En Dauphiné, l'exil du parlement de Grenoble fut le signal de troubles graves; le peuple soulevé (7 juin 1788), accabla de pierres et de tuiles lancées du haut des toits, les troupes royales: ce fut la *journée des tuiles;* Bernadotte, alors simple soldat, faillit y périr, et les états de la province, qu'on ne réunissait plus depuis le règne de Louis XIII, se réunirent d'eux-mêmes. La cour fut forcée d'autoriser cette assemblée qui siégea au château de *Vizille* et décida le refus de tout impôt nouveau jusqu'aux États généraux, (21 juillet 1788); Mounier et Barnave dirigeaient la discussion.

Brienne, qui avait tout prévu, disait-il, même la guerre civile, semblait ne rien redouter, mais l'Ordre même dont il sortait, lui porta le dernier coup. L'assemblée du clergé de France présenta aussi des remontrances contre la cour plénière et réclama également les États généraux. Brienne dut céder : il était à bout de ressources; il dut proposer au roi la convocation des Etats qui furent annoncés, par un arrêt du Conseil du 8 août, pour le 1er mai 1789. Quelques jours après, le 25 août, Loménie de Brienne, qui avait trouvé le temps de s'enrichir encore en cette époque de crise, se retira du ministère[1], et le peuple manifesta bruyamment sa joie.

Deuxième ministère de Necker (25 août 1788-11 juillet 1789).—Necker, rappelé au contrôle général des finances, ne pouvait plus prévenir la Révolution, mais il pouvait la conduire. Malheureusement « nul

1. Loménie de Brienne prêta plus tard serment à la constitution civile du clergé, mais il fut arrêté en 1793 à Sens et mourut en prison (1794). On crut qu'il s'était empoisonné, les autres membres de sa famille furent traduits devant le tribunal révolutionnair

homme d'État ne fut jamais moins armé en guerre pour entrer dans les luttes d'une révolution. Les controverses vives troublaient sa dignité ; sa raison s'étonnait de ne pouvoir réussir à convaincre les passions ; sa lenteur d'honnête homme ne savait pas marcher le pas rapide des opinions déchaînées [1]. » Necker, embarrassé sur la forme de la convocation des états généraux et leur composition, étourdi par le bruit que firent d'un bout de la France à l'autre les discussions entre les trois Ordres, par les conseils des légistes, les assertions des historiens, crut se délivrer de tout souci en soumettant à une assemblée de Notables les questions relatives à la composition des états. Les Notables donnèrent raison aux privilégiés, aux anciennes formes, et votèrent contre le doublement des députés du tiers état, que l'opinion réclamait avec énergie, puisque le tiers état avait grandi en importance et en fortune. Après avoir réuni les Notables pour demander leur avis, Necker, plus sensé n'en tint nul compte et fit décider par le roi la *double représentation* du tiers. Il aurait pu de même trancher la question de la vérification des pouvoirs, mais il ne l'osa pas.

Necker, tout en préparant avec trop de timidité la tenue des grandes assises où devait se vider le procès entre l'ancien régime et les idées modernes, initiait le pays à la liberté ; il favorisait les assemblées provinciales dont il avait donné le modèle lors de son premier ministère et que Brienne s'était résigné à généraliser. Dans l'année qui précéda la Révolution, la France passa tout à coup de l'extrême oppression à la libre discussion, grâce à ces assemblées qui, en s'occupant des intérêts et de l'administration des provinces, élaborèrent, pour ainsi dire, les principes de la Révolution et les formulèrent tels que les cahiers des paroisses devaient les reproduire.

Les élections de 1789; assemblées primaires, as-

1. De Barante, *Études historiques et littéraires. Notice sur le comte de Saint-Priest.*

semblées de bailliages.. — Les lettres patentes convoquant les états généraux pour le 1er mai 1789 à Versailles[1] furent envoyées aux baillis le 24 janvier. D'après le règlement annexé aux lettres patentes, et qui fixait à mille le nombre des députés, en déterminait la répartition suivant les bailliages, accordait double représentation au tiers état, les baillis devaient convoquer au chef-lieu de leur bailliage des assemblées des trois Ordres pour le choix des députés. A la requête du procureur du roi, les évêques, les abbés, les corps et communautés ecclésiastiques des deux sexes, et en général tous ceux qui jouissaient de bénéfices; les ducs, marquis, comtes, barons, châtelains, et généralement tous les nobles *possédant fief*, devaient être assignés par un huissier royal pour comparaître, les *bénéficiers* et les *nobles* en personne ou par procureurs, et les *communautés* par députés. Les curés éloignés de plus de deux lieues de la ville où siégeait l'assemblée devaient se faire représenter par des procureurs; les nobles *non possédant fief*, âgés de vingt-cinq ans, devaient venir en personne. Les maires, échevins et officiers municipaux des villes, bourgs, villages, devaient faire lire au prône de la messe paroissiale la lettre et le règlement du roi; dans les huit jours qui suivraient cette lecture, les habitants du *tiers état* desdites villes, bourgs, paroisses et communautés de campagne, nés Français ou naturalisés, âgés de vingt-cinq ans, domiciliés et compris au rôle des impositions, s'assembleraient pour rédiger les cahiers de doléance et nommer les *électeurs* chargés de figurer à une *assemblée préliminaire* du tiers état. Dans les villes, les corporations et communautés et toutes les personnes qui ne tenaient à au-

1. Il est triste de penser que dans des circonstances aussi graves les motifs les plus frivoles décidaient le roi à telle ou telle mesure. Ainsi, un ministre qui assistait au conseil à cette époque, le comte de Saint-Priest, l'atteste, les ministres proposaient tour à tour pour la réunion des états les villes historiques de Tours, Blois, Orléans. Par complaisance pour le roi qui gardait le silence, on hasarda Compiègne, Saint-Germain. Louis XVI, prenant la parole, dit tout à coup : « Ce ne peut être que Versailles, à cause des chasses. » Les événements devaient montrer ce que cette résolution avait de dangereux pour le pouvoir royal, à cause du voisinage de Paris

cune corporation devaient également se réunir et nommer des électeurs. L'assemblée préliminaire devait procéder à une première fusion des cahiers et choisir, *dans la proportion d'un quart*, les *électeurs* qui devaient concourir à former l'*assemblée générale* des *trois états* du bailliage[1]. Suivant les diverses provinces, il y eut plus ou moins de réunions préparatoires, mais d'un bout de la France à l'autre, dans les villes comme dans les villages, ce fut, durant deux mois, de février à avril, une immense agitation[2].

Ce fut dans le Midi que les passions se déchaînèrent. Là commença à tonner la voix d'un tribun puissant, le comte de *Mirabeau*[3]. L'assemblée des nobles provençaux avait, pour l'exclure, décidé que les choix ne porteraient que sur des nobles actuellement possesseurs d'un fief. Mirabeau sortit de cette assemblée en s'écriant : « Dans tous les pays, dans tous les âges, les grands ont impitoyablement poursuivi les amis du peuple ; et si, je ne sais par quelle combinaison de la fortune, il s'en est élevé quelqu'un de leur sein, c'est celui là surtout qu'ils ont frappé, avides qu'ils étaient d'inspirer la terreur par le choix de la victime. Ainsi périt le dernier des Gracques de la main des patriciens ; mais, atteint du coup mortel, il lança de la poussière vers le ciel, et de cette poussière naquit Marius, Marius moins grand pour avoir exterminé les Cimbres que pour avoir abattu dans Rome le pouvoir dominateur des no-

1. Cela faisait en réalité *trois degrés* pour le tiers état : *réunions préparatoires* pour désigner ceux qui devaient composer l'*assemblée primaire*; puis, désignation par l'assemblée primaire de ceux qui devaient figurer à l'*assemblée générale* des trois ordres où l'élection des députés avait lieu.

Pour les nobles, le suffrage était *direct*, puisqu'ils allaient droit à l'assemblée générale du bailliage et qu'ils étaient assignés personnellement.

2. En somme, le nombre des électeurs du second degré fut de vingt-cinq mille, ce qui suppose deux millions cinq cent mille électeurs primaires. — A Paris, les classes populaires n'intervinrent pas beaucoup dans la nomination de l'assemblée primaire. Sur un chiffre de soixante mille électeurs, vingt-cinq mille seulement, et quelques historiens disent moins, votèrent.

3. Mirabeau (Gabriel-Honoré Riquetti, comte de), né en 1749, était fils du marquis de Mirabeau, un des principaux économistes, ami de Quesnay. Le marquis de Mirabeau fut en guerre continuelle avec toute sa famille, surtout avec son fils dont la jeunesse d'ailleurs fut très orageuse et qu'il fit enfermer. Mirabeau, sorti de prison, alla à Londres (1784), puis à Berlin, chargé d'une mission secrète par Calonne.

bles. » Mirabeau devint alors l'élu du tiers état de la ville d'Aix et le chef du parti populaire. A Marseille, à Aix, il semblait le maître : on lui faisait des ovations comme à un souverain et, il faut le dire à son honneur, il employa la magie de son éloquence à calmer l'effervescence de la foule. A Paris, des scènes graves semblaient annoncer le caractère que ne tarderait pas à prendre la lutte. Le pillage et l'incendie de la maison de Réveillon, manufacturier du faubourg Saint-Antoine, nécessita une intervention des troupes (27 avril 1789). Chose singulière, cette émeute n'avait rien eu de politique : on ne la comprit point, et c'est de nos jours seulement, où les questions sociales ont amené des luttes si douloureuses, qu'on a pu s'expliquer cette première manifestation révolutionnaire.

A la fin de mars, tous les députés aux États généraux avaient été nommés. Ces élections s'étaient faites dans les assemblées bailliagères, non plus à haute voix comme dans les assemblées primaires, mais au *scrutin secret* et sans liste : autant il y avait de députés, autant de fois on allait aux voix, et dans beaucoup de villes les ballotages firent prolonger ces scrutins pendant plusieurs jours. Parmi les *douze cents* nominations qui furent faites, beaucoup sans doute furent dues à la brigue, à la cabale, à la position officielle de certains candidats. Quelques-unes, dans le nombre, furent ridicules, car plus d'une fois les électeurs tournèrent ces nominations en plaisanteries : mais, en général, les *douze cents députés* de tous ordres qui arrivèrent à Versailles pour composer les états généraux présentèrent la plus grande somme de talents, de savoir, de distinction, qu'on ait encore vus dans aucune assemblée [1].

1. Parmi les députés du tiers on remarquait, en dehors de Mirabeau, le savant astronome Bailly, Mounier, Malouet, Barnave, Target, Thouret, Treilhard, Tronchet, Camus, Maximilien Robespierre, Pétion, Buzot, Boissy-d'Anglas, Lanjuinais, Lareveillère-Lepaux, Rewbel, Merlin (de Douai), Barrère, les deux Garat, Le Brun, Mollien, Volney, Frochot, le docteur Guillotin, Brillat-Savarin, Siéyès, etc., etc.

Parmi les représentants de la noblesse et du clergé il faut citer : Juigné, archevêque de Paris, le cardinal de Rohan, l'abbé Maury, l'abbé de Montesquiou, Talleyrand, évêque d'Autun, Grégroire, un moine dom Gerle, qui siégea

Compliqué et difficile à mettre en jeu, le mode d'élection qui avait été adopté, avait eu au moins pour résultat de produire la représentation la plus exacte, la plus fidèle image de la France d'alors. C'était bien la nation qui arrivait avec ses divisions, ses plaintes, ses vœux, ses espérances, et qui allait traduire en lois les demandes de ses cahiers.

Demandes des cahiers. — Le clergé et la noblesse désiraient les premiers une réforme, mais à la condition de ne point se réformer. Le clergé exigeait que le catholicisme demeurât la seule religion autorisée, que les emplois ne fussent accordés qu'aux catholiques, que la censure fût maintenue et l'éducation des enfants confiée à lui seul. Pour le reste, il suivait le mouvement général : il renoncerait volontiers à toute exemption pécuniaire ; il faisait peu de cas des privilèges de la noblesse, réclamait l'admission de tous les citoyens, pourvu qu'ils fussent catholiques, à tous les emplois; il demandait la convocation régulière des états généraux, l'abolition des privilèges des provinces et des corporations. Ce zèle pour les réformes était dû surtout à l'influence des curés, le tiers état du clergé. La noblesse, plus familière avec les idées des littérateurs qu'elle avait patronnés pendant tout le dix-huitième siècle, admettait le principe que pour faire la loi il fallait le concours du prince et de la nation. Autant et plus que le tiers état, elle avait senti le poids de la royauté absolue, elle avait souffert de l'abus des lettres de cachet, de la violation du secret des correspondances, des exils arbitraires. Elle visitait trop souvent la Bastille pour ne pas désirer la démolition de cette forteresse dont la vue l'importunait. Les intendants lui rappelaient trop sa subordination, elle en proposait la suppression, demandait à être jugée par ses pairs, c'est-à-dire par un

en costume de Chartreux, le duc d'Orléans, La Fayette, Cazalis, Alexandre et Charles de Lameth, Lally-Tollendal, Alexandre de Beauharnais, Custine, Biron, Latour-Maubourg, Menou, Puisaye, Victor de Broglie, le duc de La Rochefoucauld-Liancourt, l'un des philanthropes les plus illustres, Mathieu de Montmorency, Lepelletier de Saint-Fargeau, Vaudreuil, Lévis, Montlosier, etc.

jury, et ne trouvait rien à objecter à la liberté du commerce et de l'industrie, choses dont elle ne se mêlait guère. Comme le clergé sacrifiait aisément les privilèges de la noblesse, celle-ci aurait vu avec plaisir qu'on diminuât les privilèges de l'ordre rival. La réduction des fêtes, le rachat des dîmes, le rétablissement des élections ecclésiastiques, l'admission des non-catholiques aux droits de citoyens, la suppression des couvents, lui paraissent de toute justice. Mais ne lui parlez point du vote par tête. La noblesse tient à rester ordre privilégié, elle entend conserver ses droits féodaux, les grades supérieurs de l'armée, et n'admet pas que les roturiers portent l'épée.

Les deux premiers Ordres ne cherchaient qu'à s'affaiblir mutuellement. Le tiers état, au contraire, n'ayant point de privilèges à maintenir, mais des droits à revendiquer, demanda hardiment une constitution nouvelle du gouvernement et de la société. Dans beaucoup de cahiers, il était expressément enjoint aux députés du tiers de ne consentir à aucun subside, que la déclaration des droits de la nation ne fût passée en loi. Pour plusieurs même, par une sorte de prévision des événements futurs, on avait stipulé que les députés du tiers pourraient se passer des députés des autres ordres, si ceux-ci entravaient la marche des états[1]. Les questions de principes dominaient presque partout les questions d'intérêts particuliers. Le vote par tête, l'égalité complète des citoyens devant la loi et devant l'impôt, l'abolition du droit d'aînesse, des servitudes féodales, la réforme des codes, la permanence des états ou leur périodicité, la liberté de la presse, la liberté de conscience, la liberté du commerce et de l'industrie, étaient unanimement réclamées. Le peuple entendait aussi qu'on organisât une éducation nationale, mais

1. Le cahier d'une commune voisine de Châteauvillain (bailliage de Chaumont) se terminait par cette formule menaçante : « Donnons pouvoir à nos députés de solliciter du seigneur roi son consentement aux demandes ci-dessus ; dans le cas où il l'accorderait, de l'en remercier, et dans le cas où il refuserait, de le *déroiter*. »

sur un autre plan que celui du clergé. Il voulait des écoles élémentaires gratuites et, pour assurer le recrutement de bons professeurs, mettait au concours les chaires des collèges et des universités. L'impôt l'intéressait particulièrement, puisque seul il en avait souffert. Beaucoup de cahiers proposaient la simplification des taxes. Il n'y aurait plus que deux impôts : l'impôt mis sur la terre, sur le fonds, l'impôt foncier et la taxe personnelle, l'impôt mobilier. On repoussait les contributions exigées sur les consommations, contributions odieuses à cause de leur mode de perception. La suppression des couvents et l'aliénation des terres ecclésiastiques paraissaient un moyen d'augmenter le nombre des travailleurs et d'accroître la richesse publique en rendant à la culture bien des terres jusque-là immobilisées.

Réunion des états généraux à Versailles (5 mai 1789). — La première scène de la Révolution fut un jour d'ivresse et d'espérance. Les états généraux, convoqués à Versailles, s'y réunirent le 5 mai, dans la salle *des Menus*[1], au milieu de l'allégresse publique. Le roi prononça un discours plein d'excellentes intentions et de promesses. On se félicitait de voir s'ouvrir enfin ces grandes assises du pays qui ne s'étaient point tenues depuis 1614. Malheureusement, les ordres privilégiés et la cour, tout en admettant la nécessité de quelques réformes, n'entendaient point changer l'ancien ordre de choses. Aussi, dès les premiers jours, quand les cérémonies d'apparat furent terminées, les espérances s'évanouirent, les défiances s'éveillèrent, les haines se montrèrent.

La lutte s'engagea tout de suite sur le véritable terrain : Y aura-t-il trois Ordres, c'est-à-dire trois nations?

1. Cette salle était dans l'hôtel des Menus-Plaisirs : on distinguait les grands et les menus plaisirs du roi ; les menus étaient la raquette, le jeu de paume, les concerts. On avait eu, au conseil du roi, quelques pressentiments de ce qui arriva : il était convenu de préparer quatre salles, une plus vaste destinée aux séances royales et aux assemblées générales, trois affectées aux trois ordres, car on craignait que, si le tiers état occupait la salle où se ferait l'ouverture des états, il se considérât comme le centre des délibérations communes, comme la portion essentielle et constitutive de la représentation na-

Votera-t-on par ordre ou par tête? Les états ne sont-ils que la représentation de trois classes séparées ou d'un seul et même peuple? Décider cette question, c'était commencer la Révolution.

L'Assemblée nationale (17 juin); le serment du Jeu de Paume (20 juin). — Le clergé et la noblesse s'obstinaient à réclamer le maintien des ordres distincts[1]. Mais le 17 juin, le tiers état sur la motion de Sieyès, se déclara constitué comme représentation du peuple français et prit le nom d'*Assemblée nationale*[1].

Le 19, la majorité du clergé se joint à lui : la cour effrayée ferme, sous un prétexte frivole, la salle des séances. Le 20 juin, les députés s'assemblent par groupes; blessés de ce qu'on avait fermé leur salle et suspendu leur séances avec la simple formalité d'affiches et de crieurs publics, comme s'il s'était agi d'un spectacle, ils demandent à délibérer en plein air, sur la place d'armes, à la façon des anciens champs de mai; d'autres sous les fenêtres mêmes du roi. Enfin, le président Bailly se rend dans une salle du Jeu de Paume et les y convoque[2]. Le maître du jeu de paume les ac-

tionale. Mais une de ces salles était un manège que l'administration des écuries ne voulut point céder; on y renonça.

Les Chambres françaises ont, en 1879, sur la proposition du sénateur Edouard Charton, décidé qu'un monument serait élevé à Versailles pour honorer le souvenir de l'Assemblée nationale issue des Etats de 1789.

Au château on voulait encore maintenir, pour les audiences accordées aux députés du tiers état, une étiquette humiliante et surannée. On voulait faire parler le tiers état à genoux. « Cet usage, disait M. de Barentin, a « subsisté depuis un temps immémorial.... et si le roi le voulait. — Et si « vingt-cinq millions d'hommes ne le veulent pas, s'écria Bailly, président « du tiers, où seront les moyens de les contraindre? — Les deux ordres privi- « légiés, répondit le garde des sceaux, un peu étourdi de l'apostrophe, n'exigent « plus que le tiers plie le genou, mais, après avoir possédé jadis dans le « cérémonial d'immenses privilèges, ils se bornent aujourd'hui à demander « une différence quelconque. Cette différence, je ne puis la trouver. — Ne « prenez plus la peine de la chercher, répliqua vivement Bailly. quelque « légère que fût la différence, les communes ne la souffriraient pas. »

1. Ce nom était dans toutes les bouches avant d'être adopté officiellement par les députés du tiers. Dans les lettres patentes du roi, les arrêts du conseil d'État, les discours des magistrats, il n'était question que de représentants de la nation, de la nation assemblée, d'assemblée de la nation.

2. Le jeu de paume était alors très à la mode à l'époque de la Révolution. Le jeu de paume était très fréquenté parce que le comte d'Artois, très habile à ce jeu, l'avait remis en vogue. La salle restaurée dans l'état primitif a été convertie en un musée de la Révolution qui a été inauguré le 20 juin 1883.

cueille avec joie. Mais sa salle est sombre, nue. Un bureau est improvisé et formé avec un établi de menuisier, quelques planches et quelques banquettes. Les motions les plus extrêmes sont agitées, entre autres celle de se rendre à Paris. Bailly la fait rejeter comme dangereuse. Mounier propose alors à ses collègues de s'engager par un serment solennel à ne point se séparer avant d'avoir donné une Constitution à la France. Cette proposition est adoptée avec enthousiasme. On rédige la formule : « *Nous jurons de ne point nous séparer, de nous rassembler partout où les circonstances l'exigeront, jusqu'à ce que la Constitution du royaume soit établie et affermie sur des fondements solides.* » Bailly monte sur une table et, le premier, prête ce serment mémorable. Tous alors, levant la main, répètent le même serment, s'embrassent, s'encouragent et se dispersent au milieu d'un concours immense de peuple qui les accompagne de ses acclamations (20 juin).

Séance royale du 23 juin; fusion des trois ordres (27 juin); l'Assemblée nationale constituante (9 juillet). Le frère du roi, le comte d'Artois[1], s'imagine déconcerter les députés en louant la salle du jeu de paume pour ses plaisirs. Les députés siègent alors dans l'église Saint-Louis que leur ouvre le clergé. Le 23 juin, une séance royale se tient enfin au milieu d'un appareil menaçant. Louis XVI fait entendre des paroles sévères, déclare que la distinction des ordres sera maintenue et casse les décisions de l'Assemblée nationale. Le roi termine son discours par ces paroles imprudentes : « Je vous ordonne, Messieurs, de vous séparer tout de suite. » Alors se passa cette scène mémorable que les mémoires de Bailly racontent ainsi : « La totalité de la noblesse et une partie du clergé se retirèrent; les

1. Les notes du comte de Saint-Priest, d'après lesquelles M. de Barante a écrit la vie de cet honorable ministre, montrent le comte d'Artois très obstiné dans la défense des privilèges. Le prince voulait qu'aux nobles seuls appartinssent les emplois militaires. « Le roi est maître de ses grâces, disait-il. — Les emplois ne sont pas des grâces, répondit M. de Saint-Priest, on les mérite en s'acquittant bien de ses devoirs, et ils doivent être confiés aux plus capables sans distinction de naissance. »

députés des communes restèrent tranquillement à leur place. Le grand-maître des cérémonies. M. de Dreux-Brézé, l'ayant remarqué, s'approcha de Bailly et lui dit : « Vous avez entendu l'ordre du roi, Monsieur? » Le président du tiers repartit : « Je ne puis ajourner « l'Assemblée sans qu'elle en ait délibéré. — Est-ce « bien là votre réponse, et puis-je en faire part au roi? « — Oui, Monsieur, » répondit Bailly. Et, s'adressant aussitôt aux députés qui l'entouraient : « Il me semble, « dit-il, que la nation assemblée ne peut pas recevoir « d'ordre. » C'est alors qu'eut lieu l'apostrophe célèbre de Mirabeau : « Allez dire à votre maître que nous « sommes ici par la volonté du peuple et qu'on ne nous « en arrachera que par la force des baïonnettes[1]. » Louis XVI, prévenu de cette résistance au moment où il venait de rentrer au château, et toujours ennemi de la violence, commanda de ne point insister; les députés du tiers continuèrent à délibérer.

La minorité du clergé et la majorité de la noblesse se maintenaient séparées; le roi leur commanda de se joindre à l'Assemblée. Le 27 juin, la fusion des trois ordres s'accomplit. « La famille est complète, » dit le président Bailly en recevant les députés du clergé et de la noblesse. Le tiers avait remporté deux victoires, l'une sur les privilégiés, l'autre sur la royauté. L'Assemblée qui, le 9 juillet, avait ajouté à son titre de nationale celui de *constituante*, n'avait pas plus tôt nommé une commission pour préparer le grand travail de la Constitution, que le peuple, effrayé d'un grand déploiement de troupes, se soulevait. On aurait pu croire la Révolution terminée : elle commençait à peine.

1. Bailly, le président de l'Assemblée a rapporté autrement ces paroles. Suivant lui l'éloquent tribun se serait écrié : « Allez dire à ceux qui vous envoient que la force des baïonnettes ne peut rien contre la volonté de la nation. »

En 1833, le marquis de Dreux-Brézé rectifia, à la Chambre des pairs, les paroles adressées à son père par Mirabeau. Suivant lui, Mirabeau aurait dit seulement : « Nous sommes assemblés par la volonté nationale, nous ne sortirons que par la force. » M. de Dreux-Brézé dit alors à Bailly : « Je ne puis reconnaître dans M. Mirabeau que le député du bailliage d'Aix, et non l'organe de l'Assemblée nationale. »

CHAPITRE III

L'ASSEMBLÉE CONSTITUANTE

(9 JUILLET 1789 — 30 SEPTEMBRE 1791)

PROGRAMME. — Assemblée constituante. — Déclaration des droits. — Abolition des privilèges. — Division administrative et organisation judiciaire. — Nouvelle condition des personnes et des terres. — L'état civil. — Nouveau système d'impôts. — Constitution civile du clergé. — Liberté de l'industrie et du commerce. — Les biens nationaux. — Les assignats. — Constitution de 1791.

SOMMAIRE. — Renvoi de Necker (11 juillet); prise de la Bastille (14 juillet 1789). — Conséquences du 14 juillet 1789. — Louis XVI à Paris; la garde nationale; la cocarde tricolore. — Agitation de la province; la nuit du 4 août. destruction de l'ancien régime. — Travaux de l'Assemblée; déclaration des droits de l'homme, les principes de 1789. — Journées des 5 et 6 octobre. — Création des départements (15 janvier 1790). — Egalité civile, création des actes de l'état civil. — Réformes judiciaires. — Réformes financières. — Les assignats. — Nouveau système d'impôts. — Réformes industrielles; liberté de l'industrie et du commerce. — Constitution civile du clergé. — La Fédération (14 juillet 1790). — Rôle et mort de Mirabeau (2 avril 1791). — Fuite de Louis XVI (20 juin 1791); son arrestation à Varennes. — La pétition du 17 juillet; la loi martiale au Champ de Mars. — Constitution de 1791; fin de l'Assemblée Constituante (30 septembre 1791).

Renvoi de Necker (11 juillet); prise de la Bastille (14 juillet 1789).—La cour avait cédé devant l'Assemblée, mais le parti hostile à toute réforme ne tarda pas à reprendre l'empire sur Louis XVI, qui passait tour à tour de la faiblesse à la violence. Le renvoi de Necker et l'emploi de la force pour réduire l'Assemblée et Paris furent décidés. Des troupes, la plupart étrangères[1],

1. Ces régiments étaient ceux d'infanterie-suisse de Salis-Samade, de Lullier-Châteauvieux et de Diesbach, le régiment de cavalerie royal-allemand, les hussards de Bercheny et d'Esterhazy. Ils campaient à l'École militaire, au Champ de Mars, dans l'avenue des Champs-Élysées.

furent appelées autour de la capitale, car l'indiscipline commençait à gagner les autres régiments, surtout celui des gardes françaises. Paris était inquiet de ces mouvements de troupes, et les discussions de l'Assemblée vivement commentées dans les groupes, surtout au jardin du Palais-Royal où s'organisaient de véritables réunions en plein vent, entretenaient l'agitation. Le 11 juillet, à la suite d'un conseil de dépêches où Necker n'assistait pas, où Louis XVI avait feint de dormir pour déguiser son émotion, Necker reçut du roi l'ordre de quitter promptement et secrètement le royaume. Necker obéit : sortant en voiture avec sa femme, comme pour une promenade ordinaire, il gagna la poste la plus proche et s'éloigna. Mais dès le lendemain le secret n'était plus possible, et le renvoi de Necker, connu le 12 à Paris, provoqua des scènes violentes.

Un jeune avocat au Parlement, Camille Desmoulins, qui venait d'échouer comme candidat à la députation à Laon, était un des plus ardents orateurs des groupes du Palais-Royal. Montant sur une table, un pistolet à la main, il ameuta la foule en s'écriant : « Le renvoi de Necker est le signal d'une Saint-Barthélemy de patriotes ! Ce soir même tous les bataillons suisses et allemands sortiront du Champ de Mars pour nous égorger ! Il ne nous reste qu'une ressource, c'est de courir aux armes. » Il propose des cocardes. « Voulez-vous, dit-il, le vert couleur de l'espérance, ou le rouge, couleur de l'ordre libre de Cincinnatus? (Ordre fondé en Amérique par Washington.) — Le vert ! le vert ! » répond la multitude. On arrache les feuilles des arbres, on va prendre chez Curtius, qui tenait un cabinet de figures de cire, les bustes de Necker et du duc d'Orléans, on les promène en triomphe. Dans la rue Saint-Honoré, près de la place Vendôme, un détachement de Royal-Allemand arrête la foule : plusieurs personnes sont blessées, et entre autres un soldat des gardes françaises. Ces derniers aussitôt font feu sur Royal-Allemand. Le prince de Lambesc, qui commandait le régiment, se replie sur

le jardin des Tuileries, charge la foule qui s'y trouvait, et un vieillard est tué au milieu de la confusion. Le baron de Besenval, commandant les troupes réunies à Paris, concentre les régiments étrangers sur la place Louis XV et au Champ de Mars, mais il n'ose engager une lutte générale.

Aussitôt connus à Versailles, ces événements troublent profondément l'Assemblée, qui demande au roi le rappel de Necker, l'éloignement des troupes, et qui, craignant pour elle-même, décrète qu'elle siégera en permanence. Le 13 l'agitation grandit dans la capitale, les excès commencent, les barrières sont incendiées. En même temps l'organisation électorale récemment faite pour la nomination des députés s'était reformée d'elle-même : des électeurs s'étaient dès la veille constitués à l'Hôtel-de-Ville en comité municipal, et s'occupaient d'organiser la milice bourgeoise ; dans les quartiers, des comités analogues s'établissent, des volontaires se rassemblent sous des noms divers. La foule veut des armes ; le prévôt des marchands, Flesselles, en promet, mais se garde d'en faire venir. On en cherche partout, et le peuple enfin, le 14 au matin, envahit l'Hôtel des Invalides, où l'on trouve des canons et vingt-huit mille fusils. Puis un cri général entraîne la population parisienne : *A la Bastille!* Comme un torrent furieux, la foule, au milieu de laquelle on remarquait beaucoup de gardes françaises, et que conduisaient deux soldats, Elie et Hullin, se précipite contre la redoutable forteresse, à peine défendue alors par quelques Suisses et des invalides. Elle se porta d'abord vers le pont qui fermait la cour de l'hôtel du gouverneur. Le pont était levé, les balanciers auxquels étaient attachées les chaînes, furent coupés, et il tomba. La foule enfonça ensuite la porte à coups de hache et entra dans la cour du gouvernement. Alors trente invalides qui étaient placés des deux côtés des portes reçurent l'ordre de tirer. Les assiégeants ripostèrent, non sans avoir perdu plusieurs hommes, qui tombèrent morts ou blessés sur la place ;

puis se retranchant derrière les murs des chemins de ronde, ils recommencèrent le feu, mais une nouvelle décharge les fit reculer encore. Ils mirent le feu à l'hôtel du gouverneur et revinrent bientôt plus nombreux avec trois pièces de canon et un mortier. Ces pièces furent mises en batterie dans le jardin de l'Arsenal, d'où quelques coups furent dirigés inutilement sur le fort. Le canon de la place n'y répondit que faiblement. Mais les gardes françaises ayant tout à coup conçu le projet d'enfoncer les portes, roulèrent leurs pièces dans la cour du gouvernement et s'apprêtèrent à les pointer. M. de Launay, qui vit ce mouvement du haut des tours, jugea que tout était perdu ; il voulut mettre le feu aux poudres, ce qui eût infailliblement fait sauter une partie du faubourg Saint-Antoine, deux sous-officiers l'en empêchèrent. Alors il fit prévenir les assiégeants qu'il allait faire sauter le fort et le quartier si on ne lui accordait pas une capitulation. Un homme s'avança sur une planche que l'on jeta sur le fossé, prit le papier et le remit à l'un des chefs des assiégeants, officier au régiment de la reine. Celui-ci lut l'écrit à haute voix : « Foi d'officier, nous acceptons ! » s'écria-t-il ; mais la foule n'eut qu'un cri : « Point de capitulation, à bas les ponts ! » M. de Launay fit abaisser les ponts ; alors la foule se précipita dans les cours, désarma les soldats, pénétra dans les appartements, jeta les papiers des archives par les fenêtres ; les armes, les effets, l'argent, tout fut livré au pillage. On courut délivrer les prisonniers que l'on croyait en grand nombre, et comme il n'y en avait que six, quatre faussaires et deux insensés, on demanda où étaient les autres [1]. Dans le combat il n'y eut qu'un invalide tué en haut des tours et trois ou quatre blessés. Du côté de la foule on porte le nombre des tués et blessés à cent soixante.

Cette première victoire populaire fut malheureuse-

1. Récit d'un lieutenant suisse cité par Fieffé, *Histoire des troupes étrangères au service de la France.*

ment souillée par le meurtre du gouverneur de Launay. Depuis la Bastille jusqu'à l'Hôtel de Ville la route ne fut pour lui qu'un long et cruel supplice. Il recevait de toutes parts des coups d'épée et de baïonnette et, comme il avait la tête nue, on le distinguait aisément pour le frapper. L'un de ses conducteurs, qui s'en aperçut, lui mit son chapeau sur la tête ; les coups s'étant dirigés sur cet homme, le gouverneur voulut qu'il reprît son chapeau. Mais bientôt l'infortuné de Launay tomba, et, quand on arriva à l'Hôtel de Ville, sa tête était déjà coupée et portée au bout d'un bâton. Le major de Lorme, l'aide-major Miray, un officier et deux soldats invalides dont un était blessé à la tête, et deux soldats suisses, furent également massacrés. Puis la fureur de la foule se porta sur le prévôt des marchands, Flesselles, que le peuple accusait de l'avoir trompé, et qui fut tué au coin du quai Pelletier; quelques jours plus tard contre Foulon, successeur de Necker et contre son gendre, l'intendant de Paris, Berthier. Foulon fut pendu à la lanterne (ou réverbère) au coin de la rue de la Verrerie. Berthier fut tué à coups de sabre au pied du même réverbère. En vain Elie, Hullin, Larivière, avaient essayé d'empêcher ces meurtres.

Conséquences du 14 juillet 1789. — Louis XVI apprenant la prise de la Bastille, s'écria : « C'est donc une révolte? » — « Dites une révolution, sire, » lui répondit-on. En effet, la vieille forteresse féodale qui datait du règne de Charles V et qui avait été construite pour la défense de Paris, avait servi ensuite à le contenir. Elle représentait, pour ainsi dire, le moyen âge au milieu du Paris moderne. Symbole de la puissance militaire de la royauté et de son autorité absolue, elle rappelait les emprisonnements arbitraires, les longues captivités, dont quelques-unes devenues fameuses. Les cahiers des États généraux avaient demandé la démolition de la vieille forteresse féodale qui dressait au-dessus de Paris ses tours hautes de 140 pieds comme un défi menaçant et une insulte perpétuelle.

Ce ne fut certes pas une action de guerre que cette prise de la Bastille, à peine défendue. Mais ce jour-là le peuple avait senti et reconnu sa force : armé, il avait, à son tour, remporté sa victoire sur la royauté et donné un point d'appui à l'Assemblée constituante qui ne craindra plus les régiments étrangers et hâtera son travail de réformes. La prise de la Bastille devint un événement européen. Alfieri, le grand poète italien, écrivit sa pièce intitulée : « Paris désembastillé ». En Angleterre Fox voulait passer le détroit pour aller contempler les ruines de la Bastille. A Saint-Pétersbourg les Russes et les étrangers s'embrassaient dans les rues en se répétant ces mots : « La Bastille est prise! » Il semblait en effet qu'une ère nouvelle s'ouvrait : le monde féodal allait être enseveli sous les ruines de la Bastille.

Louis XVI à Paris; la garde nationale; la cocarde tricolore. — S'inclinant devant le peuple victorieux comme il avait fait devant les députés du tiers état, Louis XVI vint sans escorte à l'Assemblée annoncer qu'il renvoyait les troupes allemandes et rappelait Necker[1]. L'Assemblée agitée par les nouvelles de Paris était tumultueuse. Les députés, irrités contre la cour qui avait presque provoqué le soulèvement de Paris, semblaient disposés à accueillir le roi par des invectives. L'évêque de Chartres les calma en disant cette phrase devenue célèbre : « Le silence des peuples est la leçon des rois. » Répondant aux défiances dont il se savait l'objet, Louis XVI dit en se présentant aux députés : « Vous avez craint : eh bien, c'est moi qui me fie à vous! » Touchés, les députés applaudissent le roi et, lorsqu'il se retire, l'accompagnent, à pied, jusqu'au château.

Louis XVI se rendit ensuite à Paris, où il trouva tout le peuple en armes mais avec des fleurs au bout

1. Necker revint, mais fut bientôt débordé et quitta définitivement le pouvoir en septembre 1790. Il se retira dans sa terre de Coppet, en Suisse, où il mourut en 1804. On sait que sa fille fut la célèbre madame de Staël.

des fusils et aux canons. A l'Hôtel de Ville, il confirma la nomination de Bailly comme *maire* de la ville, et de La Fayette comme chef de la *milice bourgeoise* ou *garde nationale*. A la cocarde *bleue* et *rouge* des Parisiens La Fayette ajouta le *blanc*, couleur de la royauté : ce fut la cocarde *tricolore*, dont Louis XVI dut se parer et dont La Fayette disait en l'offrant : « Prènez, voilà une cocarde qui fera le tour du monde. »

Commencement de l'émigration. — Les graves événements qui venaient de se produire, et l'immense agitation qui en fut la suite, les clameurs dont le comte d'Artois et ses fidèles étaient l'objet, déterminèrent le frère du roi à donner le signal de l'émigration : il partit ainsi que le prince de Condé, Mme de Polignac et sa famille, et tous ceux de leurs amis qui s'étaient ouvertement compromis dans les projets de résistance armée : ils allèrent solliciter l'appui des étrangers, se croyant encore au temps des ligueurs alliés de l'Espagne.

Agitation de la province; la nuit du 4 août; destruction de l'ancien régime. — Les provinces, bien que l'écho de tous ces événements y arrivât affaibli, suivaient le mouvement. Les paysans traduisaient plus vivement que dans la rédaction des cahiers leur haine pour le régime féodal; eux aussi avaient des bastilles à détruire; des châteaux étaient brûlés, des bandes parurent sur plusieurs points du territoire; puis la peur qu'elles inspiraient développa le brigandage. « Tout homme qui avait une arme s'en saisit; celui qui n'en avait pas s'en faisait donner, et en un moment la France fut couverte de bandes armées au hasard, sans discipline et sans frein. Cette institution d'une force militaire intérieure fut organisée ensuite en garde nationale, mais à son début elle n'était qu'une force aveugle. A l'exemple des États généraux, devenus l'Assemblée nationale, et où les comités se multipliaient tous les jours, chaque ville et chaque bourgade eut son comité de surveillance, son comité permanent de garde nationale, et les mouvements irréguliers de ces corps de nouvelle fabrique

paralysaient l'action des anciennes autorités[1]. » Dans le Dauphiné trente châteaux avaient été incendiés en quelques jours; toute sorte d'excès étaient commis dans le Beaujolais, le Mâconnais, la Bourgogne.

L'Assemblée, inquiète de cette anarchie qui commençait, délibérait sans relâche. A une séance du soir, le 4 août, comme les ministres demandaient les moyens de rétablir l'ordre, le vicomte de Noailles monte à la tribune et déclare que le grand moyen c'est de donner satisfaction au peuple en abolissant le régime féodal : il propose le rachat des droits féodaux et la suppression des servitudes personnelles. Cette motion excite le plus vif enthousiasme. Au milieu de l'animation la plus grande la tribune est toute la nuit assiégée par les députés du clergé, de la noblesse, des villes, qui viennent tour à tour abjurer les privilèges de leur ordre et de leur province. Sans songer aux difficultés, on décrète en quelques heures, séance tenante, la destruction du régime féodal qui durait depuis des siècles. Les applaudissements les plus frénétiques accueillaient chaque proposition. On rivalisait de générosité; on se félicitait; on mêlait le rire et les larmes; des épigrammes entrecoupaient des mots touchants. Cette mémorable séance forme la plus belle page de l'histoire de la Révolution; celle que tout homme, à quelque parti qu'il appartienne, peut lire sans rien y regretter, puisque l'ancien régime venait de s'écrouler tout entier aux applaudissements de ceux-là mêmes qui en profitaient.

Travaux de l'Assemblée; déclaration des droits de l'homme; les principes de 1789. — En une nuit le terrain avait été déblayé, l'Assemblée se mit à l'œuvre pour édifier. « Alors, dit excellemment Augustin Thierry, commença pour elle le travail de la création politique, par la puissance de la raison, de la parole et de la liberté. Ce travail, dans ses diverses branches, fut une

1. Mémoires du comte Beugnot.

synthèse où tout partait de la raison pure, du droit absolu, de la justice éternelle. L'Assemblée constituante demanda tout à la raison, rien à l'histoire, et toutefois, dans son œuvre purement philosophique en apparence, il y eut quelque chose d'historique. En établissant l'unité du droit, l'égalité devant la loi, la hiérarchie régulière des fonctions publiques, l'uniformité de l'administration, la délégation sociale du gouvernement, elle ne fit que restaurer sur notre sol, en l'accommodant aux conditions de la vie moderne, le vieux type d'ordre civil légué par l'empire romain; et ce fut la partie la plus solide de ses travaux, celle qui, reprise et complétée dix ans plus tard par la législation du Consulat, est demeurée inébranlable au milieu des secousses et des changements politiques[1]. »

Avec cette passion de la logique qui est la marque de l'esprit français, l'Assemblée, s'inspirant à la fois de la déclaration du Congrès américain de 1776 et des maximes des philosophes, rédigea une *déclaration des droits de l'homme*, qui fut votée le 12 août. C'était un besoin, après tant de siècles où l'oppression de la conquête avait faussé les principes naturels, de revenir à ces principes qui doivent être la règle de toute société vraiment digne de ce nom. Cette déclaration, d'ailleurs, faite contre le despotisme d'en haut, repose sur des principes si justes qu'on pourrait l'opposer au despotisme qui tendrait à venir d'en bas. Ces principes, qu'on a appelés avec raison les *principes de* 1789, résumaient toute la doctrine des philosophes du dix-huitième siècle et peuvent se résumer ainsi : la *souveraineté du peuple;* l'*admissibilité de tous les citoyens aux emplois publics, sans distinction de naissance ni de croyance;* la *liberté des cultes;* la *liberté de la presse;* la *liberté du travail;* l'*égalité de tous les citoyens devant la loi et devant l'impôt;* l'*autorité absolue de la loi*, expression de la volonté générale; la *responsabilité des agents et mi-*

1. Aug. Thierry, *Considérations sur l'Histoire de France*, ch. II, p. 8.

nistres du pouvoir exécutif; la *liberté et la propriété de chaque citoyen placées sous la protection de la loi*[1].

Pendant les mois d'août et de septembre, on discuta les bases du nouveau gouvernement. Dans les discussions se firent remarquer surtout, à côté de Mirabeau, qui avait de haute lutte emporté l'empire sur l'Assemblée, des juristes distingués comme Barnave, Lanjuinais, Adrien Duport, Target, Rœderer, Merlin, Chapelier, Tronchet, Treilhard, Mounier, Thouret. Un parti nombreux demandait la constitution anglaise et l'attribution du pouvoir législatif à deux Chambres. Mais les députés qui venaient de voter la suppression des privilèges ne voulurent point d'une chambre privilégiée, et les passions populaires déchaînées contre l'aristocratie

1. On parle souvent de cette déclaration des droits sans la connaître. En voici les principaux articles : Art. 1er. Les hommes naissent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune. — Art. 2. Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'homme. Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté et la résistance à l'oppression. — Art. 3. Le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la nation. — Art. 4. La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui. — Art. 5. La loi n'a le droit de défendre que les actions nuisibles à la société. Tout ce qui n'est pas défendu par la loi ne peut être empêché et nul ne peut être contraint de faire ce qu'elle n'ordonne pas. — Art. 6. La loi est l'expression de la volonté générale. Tous les citoyens ont droit de concourir, personnellement, ou par leurs représentants, à sa formation. Elle doit être la même pour tous, soit qu'elle protége, soit qu'elle punisse. Tous les citoyens étant égaux à ses yeux sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leur capacité et sans autre distinction que celle de leurs vertus et de leurs talents. — Art 7. Nul homme ne peut être accusé, arrêté, ni détenu que dans les cas déterminés par la loi et selon les formes qu'elle a prescrites. — Art. 8. La loi ne doit établir que des peines strictement et évidemment nécessaires, et nul ne peut être puni qu'en vertu d'une loi établie et promulguée antérieurement au délit, et légalement appliquée. — Art. 10. Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi. — Art. 11. La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme : tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi. — Art. 13. Pour l'entretien de la force publique et pour les dépenses d'administration, une contribution commune est indispensable ; elle doit être également répartie entre tous les citoyens, en raison de leurs facultés. — Art. 14. Tous les citoyens ont le droit de constater par eux-mêmes, ou par leurs représentants, la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée. — Art. 15. La société a le droit de demander compte à tout agent public de son administration. — Art. 17. La propriété étant un droit inviolable et sacré, nul ne peut en être privé, si ce n'est lorsque la nécessité publique, légalement constatée, l'exige évidemment, et sous la condition d'une juste et préalable indemnité.

ne pouvaient permettre l'établissement d'un corps aristocratique semblable à la Chambre des lords anglais. Les partisans des pouvoirs bien équilibrés, les admirateurs de la Constitution d'outre-Manche, étaient débordés : Mounier, Lally-Tollendal, se retirèrent du comité de constitution. Les plus modérés s'abstinrent ainsi, peu à peu, de prendre part aux travaux de l'Assemblée, laissant l'influence aux plus exaltés.

Les discussions sur le *veto* passionnèrent jusqu'à la foule, qui ne comprenait guère ni le mot ni la chose. Il s'agissait du droit accordé au roi de suspendre les effets des décisions de l'Assemblée et on criait partout : point de *veto!* La famine allait croissant[1] et on la représentait comme organisée par le gouvernement. A Versailles venait d'arriver le régiment de Flandre dévoué à la Cour : les officiers des gardes du corps donnèrent un banquet aux officiers du nouveau régiment et Louis XVI, avec sa famille, parut à ce banquet. La musique joua l'air de Grétry : « O Richard, ô mon roi, l'univers t'abandonne! » les têtes s'échauffèrent et cette démonstration hostile, connue à Paris, provoqua un nouveau soulèvement.

Journées des 5 et 6 octobre. — Une partie de la population de Paris marche, le 5 octobre, sur Versailles, les femmes en tête portant des armes et criant : « Du pain! du pain! » Un ancien huissier, Maillard, la dirige. Cette foule se présente à l'Assemblée, enveloppe le château. Le roi accueille une députation et promet de prendre les mesures qu'on lui demande. Bientôt la nuit, la faim, la pluie, la fatigue dispersent les attroupements. La Fayette cependant, qui n'avait

1. « L'approvisionnement, dit Bailly dans ses Mémoires, était si court, que la vie des habitants de la métropole dépendait de l'exactitude, en quelque sorte mathématique, de nos combinaisons. Ayant appris l'arrivée à Poissy d'un bateau de 1809 sacs de farine, je fis partir sur-le-champ de Paris cent voitures pour les chercher. Et voilà que le soir un officier sans pouvoir et sans mission raconta devant moi qu'ayant trouvé des voitures sur la route de Poissy, il les avait fait rétrograder, attendu qu'il ne pensait pas qu'un bateau chargé stationnât sur la Seine. Il me serait difficile de rendre le désespoir et la colère où ce récit me jeta. Nous fûmes obligés de mettre des sentinelles à la porte des boulangers. ».

pu arrêter cette invasion, la suivait pour la contenir avec la garde nationale. Il n'arriva à Versailles que pendant la nuit et eut bien de la peine à parler à Louis XVI, car dans ces moments de danger on respectait encore les lois de l'étiquette. Un grand officier l'autorisa à entrer dans les appartements réservés en lui disant : « Monsieur, le roi vous accorde les entrées du cabinet. » Vers le matin, voyant la foule réfugiée dans les abris qu'elle avait pu rencontrer et tranquille, il se retira, épuisé, lui aussi, de fatigue, dans son hôtel de Noailles. Il commençait à peine à reposer qu'on vint lui apprendre que le château était forcé. Vers les sept heures du matin, les bandes d'hommes et de femmes qui rôdaient depuis la veille autour du château avaient trouvé enfin le moyen de s'introduire, non seulement dans les cours, mais dans les appartements. Plusieurs gardes du corps furent tués.

Tremblante, la reine se réfugie auprès du roi. Les gardes du corps défendent vaillamment sa chambre soutenus par les gardes françaises qui se dévouent avec la même ardeur. Les scènes les plus sanglantes allaient avoir lieu, quand La Fayette, averti, accourt. Il arrive à temps pour sauver sur la place d'Armes dix-sept gardes du corps qu'on voulait massacrer. Un homme le couche en joue. Il ordonne de l'arrêter. Aussitôt le peuple obéit et brise la tête de ce misérable sur le pavé. La Fayette pénètre dans le château et fait évacuer les appartements. Mais la foule rassemblée dans la cour demandait que le roi vînt à Paris. Il fallut que le roi se montrât et promît d'y aller. La reine voulut le suivre. Le voyage n'était pas sans danger pour elle; La Fayette s'approcha de Marie-Antoinette : « Madame, dit-il à la reine, quelle est votre intention personnelle? — Je sais le sort qui m'attend, répondit-elle avec magnanimité, mais mon devoir est de mourir aux pieds du roi et dans les bras de mes enfants. — Eh bien! madame, venez avec moi... — Quoi! seule sur le balcon? N'avez-vous pas vu les signes qui m'ont été faits? » Et en effet, ils

étaient terribles. « Oui, madame, allons-y. » Paraissant avec elle, en face de ces vagues qui mugissaient encore au milieu d'une haie de garde nationale qui garnissait les trois côtés de la cour, mais ne pouvait en réprimer le centre, La Fayette, cherchant en vain à se faire entendre, eut recours à un signe hasardeux, mais décisif : il baisa la main de la reine. La multitude aussitôt de crier : « Vive le général! Vive la reine[1]! » La Fayette embrassa aussi un garde du corps, et la réconciliation sembla complète. La famille royale se dirigea vers Paris au milieu de cette foule qui faisait retentir le long de la route les cris les plus divers et qui, croyant désormais ne plus manquer de pain, chantait : « Nous amenons le boulanger, la boulangère et le petit mitron. » Le roi fut dès lors comme prisonnier dans sa capitale et se trouva à la merci des émeutes. L'Assemblée le suivit à Paris et s'installa dans la salle du Manège, à l'extrémité du jardin des Tuileries.

Création des départements (15 janvier 1790). — Elle reprit les travaux de la nouvelle constitution élaborée au milieu de tant d'épreuves et, en quelques mois, modifia profondément le système monarchique. Au gouvernement *absolu* était substitué le gouvernement *représentatif*.

Les rois, en réunissant successivement les différentes provinces à leur domaine, avaient préparé l'unité de la France. L'Assemblée la fonda en effaçant la distinction historique des provinces et en décrétant une division territoriale nouvelle, établie de manière à ne plus laisser reconnaître l'ancienne (15 janvier 1790). La France compta *quatre-vingt-trois départements*[2] dénommés

1. Mémoires de La Fayette.

2. Le comtat Venaissin, réuni le 23 septembre 1791, forma le quatre-vingt-quatrième, celui de *Vaucluse*. Les départements du *Rhône* et de la *Loire*, qui n'en formaient qu'un, furent séparés plus tard; celui de *Tarn-et-Garonne* fut créé en 1808. Le chiffre de quatre-vingt-six fut atteint; l'annexion de Nice et de la Savoie le porta à quatre-vingt-neuf. La perte de l'Alsace-Lorraine l'a réduit encore au nombre de quatre-vingt-six. Déjà pour les assemblées provinciales on avait songé à la division en *départements*. L'Ile-de-France avait été partagée, pour la formation des assemblées secondaires, en douze *départe-*

suivant les accidents géographiques et partagés en *districts*, eux-mêmes subdivisés en *cantons*. Chaque département eut un *conseil administratif* et un *conseil exécutif* composé de cinq membres. Le *district* et le *canton* eurent des conseils semblables, subordonnés aux conseils de département et tous *constituantes* au petit pied.

Égalité civile; création des actes de l'état civil. — Pour être citoyen, il suffit dès lors de la *qualité de Français* et de *l'âge de vingt-cinq ans*. Plus de distinction de religion : les protestants, les juifs recouvraient l'exercice de tous leurs droits. Jusque là on semblait ne pas les considérer comme faisant partie de la société, puisqu'ils n'étaient point portés sur les registres tenus par les curés des paroisses, et que le mariage, l'acte fondamental de toute société, n'avait point pour eux un caractère légal. L'Assemblée décréta que le mariage ne serait plus comme précédemment un acte purement religieux, mais avant tout un contrat passé devant l'autorité civile, c'est-à-dire devant la société et sous sa garantie. On créa des officiers publics pour tenir les registres de naissance, de décès, de mariage, c'est-à-dire les registres de l'*état civil*. C'était proclamer l'égalité civile. L'Assemblée, dans la séance du 19 juin 1790, supprima les *titres nobiliaires*.

Réformes judiciaires. — L'organisation judiciaire fut modelée sur l'organisation administrative. Parlements, justices seigneuriales, prévôtés royales, bailliages, sénéchaussées, tout cela disparut. L'Assemblée établit le grand principe de la *séparation des pouvoirs* législatif, administratif, judiciaire. Elle décréta l'établissement d'un *tribunal de paix* par canton, d'un

ments, plus petits que ceux qui ont été formés en 1790. Cette division en départements se retrouve dans la plupart des règlements rendus en 1787 pour l'organisation des provinces, et partout ce nom sert à désigner une fraction intermédiaire entre la province et l'élection. Le nom *d'arrondissement* se retrouve aussi à la même époque comme désignant une subdivision du département.

DÉPARTEMENTS

FORMÉS DES ANCIENNES PROVINCES (ÉTAT ACTUEL)

Alsace	2 départ.	Anciens départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin.
Lorraine	4 départ.	Meuse, ancien département de la Moselle, des Vosges, ancien département de la Meurthe.
Flandre	1 départ.	Nord.
Artois	1 départ.	Pas-de-Calais.
Picardie	1 départ.	Somme.
Champagne	4 départ.	Ardennes, Marne, Haute-Marne, Aube.
Ile-de-France	5 départ.	Seine, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne, Oise, Aisne.
Normandie	5 départ.	Seine-Inférieure, Eure, Calvados, Manche, Orne.
Bretagne	5 départ.	Ille-et-Vilaine, Côtes-du-Nord, Finistère, Morbihan, Loire-Inférieure.
Bourbonnais	1 départ.	Allier.
Nivernais	1 départ.	Nièvre.
Berri	2 départ.	Cher, Indre.
Orléanais	3 départ.	Loiret, Eure-et-Loir, Loir-et-Cher.
Touraine	1 départ.	Indre-et-Loire.
Anjou	1 départ.	Maine-et-Loire.
Maine	2 départ.	Sarthe, la Mayenne.
Auvergne	2 départ.	Puy-de-Dôme, Cantal.
Marche	1 départ.	Creuse.
Limousin	2 départ.	Corrèze, Haute-Vienne.
Poitou	3 départ.	Vienne, Deux-Sèvres, Vendée.
Angoumois	1 départ.	Charente.
Aunis et Saintonge	1 départ.	Charente-Inférieure.
Guienne	6 départ.	Dordogne, Lot, Aveyron, Tarn-et-Garonne, Lot-et-Garonne, Gironde.
Gascogne	3 départ.	Landes, Gers, Hautes-Pyrénées.
Béarn	1 départ.	Basses-Pyrénées.
Comté de Foix	1 départ.	Ariège.
Languedoc	8 départ.	Aude, Hérault, Gard, Haute-Garonne, Tarn, Lozère, Haute-Loire, Ardèche.
Lyonnais	2 départ.	Rhône, Loire.
Bourgogne	4 départ.	Yonne, Côte-d'Or, Saône-et-Loire, Ain.
Franche-Comté	3 départ.	Doubs, Haute-Saône, Jura.
Savoie	2 départ.	Savoie, Haute-Savoie.
Dauphiné	3 départ.	Isère, Drôme, Hautes-Alpes.
Comtat-Venaissin	1 départ.	Vaucluse.
Provence	3 départ.	Bouches-du-Rhône, Basses-Alpes, Var.
Comté de Nice	1 départ.	Alpes-Maritimes.
Roussillon	1 départ.	Pyrénées-Orientales.
Ile de Corse	1 départ.	Corse.

tribunal civil par district, d'un *tribunal criminel*, assisté du *jury*, par département, et, au-dessus de cette hiérarchie, d'un *tribunal de cassation* chargé de veiller sur l'observation des lois de procédure, décidant les questions de forme et non de fait. Les juges étaient choisis comme tous les fonctionnaires par l'élection à deux degrés. Une *haute cour* de justice devait connaître des délits des grands fonctionnaires et des crimes contre la sûreté de l'État.

Réformes financières; les biens nationaux. — L'Assemblée nationale, occupée de ces réformes, n'avait pas comblé le déficit[1]. Il lui fallait cependant liquider le passé, suffire au présent, assurer l'avenir.

Elle avait, sur la proposition de Necker et sous le fouet de la parole éloquente de Mirabeau, voté une contribution du quart du revenu imposé à chaque citoyen. « Votez ce subside extraordinaire, s'écria le grand orateur, et puisse-t-il être suffisant! Votez-le, parce que, si vous avez des doutes sur les moyens, vous n'en avez pas sur la nécessité et notre impuissance à le remplacer; votez-le, parce que les circonstances publiques ne souffrent aucun retard et que nous serions comptables de tout délai. Gardez-vous de demander du temps : le malheur n'en accorde jamais.... Hé! messieurs, à propos d'une ridicule motion du Palais-Royal, d'une risible insurrection qui n'eut jamais d'importance que dans les imaginations faibles ou les desseins pervers de quelques hommes de mauvaise foi, vous avez entendu naguère ces mots forcenés : Catilina est aux portes de Rome, et l'on délibère! Et, certes, il n'y avait autour de nous ni Catilina, ni périls, ni factions, ni Rome. Mais aujourd'hui la banqueroute, la hideuse banqueroute est là : elle menace de consumer vous, vos propriétés, votre honneur, et vous délibérez! » Mais cette

1. On ne peut s'accorder sur le chiffre exact du déficit. M. de Montesquiou, dans son rapport sur les finances, du 27 avril 1790, fixait la dette constituée en rentes perpétuelles et en rentes viagères à 167 737 810 livres, au capital de 2 422 087 391 livres pour les rentes perpétuelles. La dette non constituée ou flottante à 2 300 000 000.

ressource ne suffit pas. On ne vit alors qu'un moyen de combler le déficit, ce fut de décider que les biens du clergé, attribués non aux prêtres, mais au culte, retourneraient à l'État. Le 2 novembre 1789, les domaines de l'Église furent mis *à la disposition* de la nation. Mais comment vendre tant d'immeubles à une époque, où, par suite des troubles et de l'incertitude de l'avenir, la monnaie devenait de plus en plus rare? On eut recours au crédit.

Les assignats. — L'Assemblée constituante résolut d'aliéner pour 400 millions de biens du clergé; pour cela on imagina de céder ces biens aux communes, qui en effectueraient peu à peu la vente, et de souscrire aux créanciers de l'État des bons sur les communes, que celles-ci acquitteraient avec le produit des ventes. D'ailleurs les créanciers pouvaient, avec ces bons, se payer eux-mêmes, en prenant les terres représentées par ces papiers. Le papier eut ensuite cours forcé et devint une véritable monnaie. La terre ne pouvait se mettre dans la circulation, on y mit sa représentation, son signe. C'est là le principe et l'origine des *assignats*, que malheureusement une émission exagérée déprécia bientôt.

Nouveau système d'impôts. — Les assignats réglaient le passé et suffisaient au présent : pour assurer l'avenir, on créa un nouveau système d'impôts. L'Assemblée proclama le grand principe de l'*égalité des citoyens devant l'impôt*. Elle garda, en les simplifiant, les *droits* d'*enregistrement*, de *timbre* et d'*hypothèque*, formalités nécessaires pour assurer la validité des actes et des contrats. Les deux grands impôts furent la *contribution foncière* et la *contribution mobilière*. Mais l'Assemblée, imbue des idées économiques des disciples de Quesnay, concentra presque tout le poids des impôts sur la propriété foncière.

D'après la nouvelle Constitution, le *trésor public* et le trésor du prince devenaient deux choses parfaitement distinctes. Le roi recevait une *liste civile* de 25 millions.

Au budget s'inscrivait également, comme faisant partie de la dette nationale, le traitement des ministres du culte catholique. La publicité des opérations financières était exigée. Toutefois, l'Assemblée constituante commit deux fautes graves : en renonçant complètement aux contributions indirectes et en laissant aux administrations municipales, composées de conseils qui discutaient plus qu'ils n'agissaient, le soin de dresser les rôles des contributions.

Réformes industrielles. — Ennemie des privilèges l'Assemblée n'en voulait pas plus pour les artisans que pour les nobles. Le 16 février 1791, elle supprima les corporations d'arts et métiers. La concurrence s'établit aussitôt et excita les plaintes des anciens marchands et fabricants, qui ne comprenaient pas que tout le monde pût avoir le droit de fabriquer ou de vendre comme eux. Pour maintenir les droits des inventeurs, les lois des 7 janvier et 25 mai 1791 créèrent les *brevets d'invention.*

Liberté de l'industrie et du commerce. — L'Assemblée constituante, appliquant les idées de Gournay et de Turgot : *Laissez faire, laissez passer*, avait détruit les douanes intérieures, mais l'impôt dont elle greva ensuite le commerce parut en contradiction avec le système de la liberté des transactions. Il fallut, pour devenir artisan ou commerçant, payer un droit de patente qui subsiste encore (loi du 17 mars 1791)[1]. D'ailleurs, cette liberté du commerce et de l'industrie, sujette à tant de contestations, ne s'établissait pas définitivement ; les idées de protection continuaient d'exercer une grande influence sur les gouvernements.

Constitution civile du clergé. — Le clergé, déjà mécontent de ne plus composer un Ordre distinct dans l'État et de ne plus être propriétaire, mécontent des lois qui avaient supprimé les vœux monastiques et les couvents, fut encore plus irrité quand l'Assemblée

1. L'impôt des patentes se compose d'un droit fixe et d'un droit proportionnel. Le droit fixe a été établi par une loi du 25 avril 1844. Le droit proportionnel est fixé d'après la valeur locative de la maison, des magasins, etc.

changea son organisation intérieure et sa discipline. Mettre en conformité la circonscription ecclésiastique avec les circonscriptions administratives n'offrait aucun danger, mais l'Assemblée décida en outre que les évêques seraient *élus* par les électeurs qui choisissaient les administrateurs et les députés. C'était détruire la hiérarchie telle que l'avait réglée le concile de Trente, rendre les évêques indépendants du pape, puisqu'on lui enlevait même l'*institution canonique* que devaient seuls donner les métropolitains. Cette constitution fut votée quelques jours avant la fête de la Fédération (12 juillet 1790), mais elle ne fut sanctionnée par le roi que le 26 décembre. Le pape refusa son adhésion[1]. L'Assemblée décréta que les ecclésiastiques jureraient d'être fidèles *à la nation*, *à la loi* et *au roi*, et de maintenir la constitution civile du clergé. Le pape défendit de prêter ce serment (10 mars et 13 avril 1791). Quelques évêques seulement, mais un grand nombre de curés le prêtèrent et formèrent, sous le nom de prêtres *assermentés* ou *constitutionnels*, le clergé reconnu par l'État. Les prêtres et les évêques non assermentés furent remplacés. La lutte s'engagea alors entre le nouveau clergé et l'ancien.

La Fédération (14 juillet 1790). — Le roi s'était associé volontiers à la grande fête de la Fédération (14 juillet 1790). Dès la fin de 1789 les gardes nationales des départements avaient fraternisé. Des *fédérations*

1. Voici les principaux articles de la constitution civile du clergé : Tous titres, offices, dignités, prébendes, demi-prébendes, chapelles, chapellenies, canonicats, chapitres réguliers et séculiers, abbayes ou prieurés en règle ou en commande, tous bénéfices quelconques, étaient supprimés. Les circonscriptions des anciens diocèses étaient effacées; chaque département formait un diocèse. — Les évêchés étaient répartis en dix groupes à la tête de chacun desquels était placé un évêque métropolitain. — Le décret réglait ensuite l'organisation des églises cathédrales, le nombre des vicaires. — La nomination des évêques, qui, depuis François Ier, appartenait au roi, sauf l'institution canonique réservée au Saint-Père, était transférée au corps électoral chargé de toutes les autres élections civiles, et défense était faite au nouvel évêque de s'adresser au pape pour en obtenir aucune confirmation. — L'évêque métropolitain donnait l'institution canonique et pouvait la refuser : le tribunal du district était juge du conflit. — La nomination des curés était confiée aux électeurs du district. — C'était, on le voit, une organisation analogue aux églises presbytériennes d'Ecosse et d'Angleterre.

s'étaient organisées, sérieuses et graves dans le nord et les provinces frontières où on se sentait menacé par l'étranger; plus gaies dans le midi où elles donnaient prétexte à des fêtes sans fin. Les gardes nationales prêtaient partout le serment à la nation et à la loi. Ce fut par cet élan des provinces qui se rapprochaient et constataient ainsi l'unité de la France, que se prépara la grande fédération parisienne du 14 juillet 1790. Des députés de toutes les gardes nationales du royaume et représentant toutes les *fédérations* locales étaient venus à Paris fraterniser avec la garde parisienne; on décida que tous, le 14 juillet, anniversaire de la prise de la Bastille, prêteraient le serment de fidélité. Ce fut une solennité grandiose et émouvante.

Dans le Champ de Mars, les cent mille gardes nationaux venus de tous les points de la France étaient rangés en bataille : un vaste amphithéâtre avait été dressé pour le roi, la famille royale, les ambassadeurs, l'Assemblée; sur un autel élevé au milieu du Champ de Mars et qu'on pouvait voir de toutes les parties de la place, l'évêque d'Autun, d'une des premières familles de France, de Talleyrand-Périgord, et l'un des députés qui avaient pris l'initiative de la Révolution, célébra la messe, entouré de trois cents prêtres qui portaient sur leur aube blanche des ceintures tricolores. La Fayette, à la tête de l'état-major de la milice parisienne, monta à l'autel et prêta au nom de ses troupes le serment d'être fidèle à la nation, à la loi et au roi. Le président de l'Assemblée prêta le même serment et le roi jura à son tour de maintenir la constitution décrétée par l'Assemblée. La reine, placée dans une tribune de l'École militaire, prit le Dauphin dans ses bras et le présenta à la foule qui, attendrie, éclata en applaudissements et en acclamations. La population parisienne, entassée sur les gradins gazonnés qui entouraient le Champ de Mars, oubliait toutes ses divisions : l'enthousiasme était sincère et universel, et on croyait inaugurer un nouvel avenir. Cette belle journée, où le soleil ne perça que par intervalles un ciel pluvieux,

ne fut, comme semblait l'annoncer cette concordance, qu'une éclaircie au milieu de l'orage.

Rôle et mort de Mirabeau (2 avril 1791). — Louis XVI ne tarda pas à revenir à ses hésitations, à ses résistances habituelles. La marche rapide de la Révolution l'effrayait : elle effrayait aussi de nobles esprits, Mirabeau le premier. Dans l'hiver de 1790 à 1791, il guida la cour et s'efforça de ralentir la Révolution.

Mirabeau, après avoir ébranlé le trône de sa voix puissante, cherchait à le raffermir. Dans les discussions relatives à la Constitution, il s'appliquait à retenir le plus de prérogatives possibles à l'autorité royale que l'Assemblée détruisait complètement. Sa popularité en reçut de vives atteintes, et des publications hostiles le dénonçaient comme traître. L'orateur n'en parut point affecté; mais, dans la discussion relative au droit de paix et de guerre, Mirabeau, répondant à Barnave qui était alors l'organe des doctrines les plus avancées, laissa tout à coup la question de principe, pour se défendre par un de ces mouvements d'éloquence qui seront toujours cités : « Et moi aussi, dit-il, on voulait, il y a peu de jours, me porter en triomphe; et maintenant on crie dans les rues : La grande trahison du comte de Mirabeau !... Je n'avais pas besoin de cette grande leçon pour savoir qu'il est peu de distance du Capitole à la Roche Tarpéienne; mais l'homme qui combat pour la raison, pour la patrie, ne se tient pas si aisément pour vaincu. Celui qui a conscience d'avoir bien mérité de son pays et surtout de lui être encore utile; celui que ne rassasie pas une vaine célébrité et qui dédaigne les succès d'un jour pour la véritable gloire; celui qui veut dire la vérité, qui veut faire le bien public, indépendamment des mobiles mouvements de l'opinion populaire, cet homme porte avec lui la récompense de ses services, le charme de ses peines et le prix de ses dangers; il ne doit attendre sa moisson, sa destinée, la seule qui l'intéresse, la destinée de son nom, que du temps, ce juge incorruptible qui fait justice à tous. Que ceux qui prophétisaient

depuis huit jours mon opinion sans la connaître, qui calomnient en ce moment mon discours sans l'avoir compris, m'accusent d'encenser des idoles impuissantes au moment où elles sont renversées, ou d'être le vil stipendié des hommes que je n'ai pas cessé de combattre; qu'ils dénoncent comme un ennemi de la Révolution celui qui n'y a peut-être pas été inutile, et qui, cette révolution fût-elle étrangère à sa gloire, pourrait là seulement trouver sa sûreté; qu'ils livrent aux fureurs du peuple trompé celui qui depuis vingt ans combat toutes les oppressions, qui parlait aux Français de liberté, de constitution, de résistance, lorsque ses calomniateurs suçaient le lait des cours et vivaient de tous les préjugés dominants : que m'importe? Ces coups de bas en haut ne m'arrêteront pas dans ma carrière[1] ! »

Mirabeau voulait aboutir à la monarchie constitutionnelle; quand il crut avoir atteint le but, il chercha à se mettre en travers du torrent qu'il avait déchaîné. Aurait-il eu assez de force pour l'arrêter? Nul ne le peut dire et nous n'avons nul goût pour les histoires conjecturales. Quoi qu'il en soit, Mirabeau, vieux avant l'âge (il n'avait pas quarante-deux ans), épuisé par les excès de deux années d'un travail prodigieux qui acheva l'œuvre des folies, sentit dans les premiers mois de 1791 son corps défaillir et plier sous le poids de son âme énergique. La vie échappa, peut-être à temps, à cet

1. Et cependant, il faut l'avouer, Mirabeau recevait de l'argent du roi : il en avait reçu dès les premières séances des Etats généraux, alors même qu'il épouvantait la cour de son audace. Habitué à une vie dissipée et luxueuse, entraîné, depuis qu'il était devenu une puissance politique, à des frais considérables pour ses correspondances politiques et diplomatiques; ayant chez lui des commis, des copistes, au dehors, ses agents, Mirabeau ne soutenait tout ce train d'homme d'Etat et ses prodigalités d'homme de plaisir, que par la bourse royale. Le comte de la Marck était l'intermédiaire si discret des libéralités de Louis XVI qu'à la mort de Mirabeau ses plus intimes amis ne trouvèrent aucun indice dans ses papiers et, n'ayant que des dettes à liquider, crurent vraiment à son intégrité. La découverte de la correspondance de Mirabeau avec le roi, dans les papiers de la fameuse armoire de fer, révéla tout à la Convention et à la postérité. Mirabeau n'en demeure pas moins une des figures les plus étonnantes de cette époque, et on peut dire, à sa décharge, que sa conduite contradictoire dans les diverses phases de la Révolution n'était point guidée par des motifs honteux. L'or royal n'avait rien diminué de ses audaces tant qu'il avait douté du succès de la Révolution; et ce ne pouvait être l'or qui lui inspirait tout à coup la modération.

homme extraordinaire, du tempérament des Gracques dont il avait dans ses premiers discours rappelé les souvenirs, et qui est resté, malgré tant d'éminents orateurs survenus dans notre siècle, le vrai prince de la tribune française (2 avril).

Fuite de Louis XVI (20 juin 1791); son arrestation à Varennes. — Louis XVI, ne sachant plus sur qui s'appuyer, chercha à quitter la France. Les princes, les seigneurs réfugiés en Allemagne appelaient le roi qui ne pouvait se décider à les rejoindre et désapprouvait même leurs menées. Louis XVI n'entendait nullement revenir à un ordre de choses définitivement condamné et blâmait les exagérations des princes, du comte d'Artois. « S'ils réussissent, disait la reine en parlant de leurs projets, ils feront longtemps la loi; il sera impossible de leur rien refuser : c'est contracter envers eux une trop grande obligation. » D'un autre côté, le roi se défiait des chefs modérés de la Révolution : il repoussait La Fayette. « Nous savons bien que M. de La Fayette sauverait le roi, disait-on aux Tuileries, mais il ne sauverait pas la royauté ! » — « Si M. de La Fayette nous sauve, disait encore Madame Élisabeth, qui nous sauvera de M. de La Fayette? »

Louis XVI adhéra à un plan qui consistait à se rendre près de la frontière, à Montmédy, où les troupes du marquis de Bouillé lui donneraient assez de force pour grouper autour de lui tout le parti monarchique. Les mesures furent habilement prises en dépit de la surveillance dont le château était l'objet. Le 20 juin 1791, à minuit, le roi, la reine, la sœur du roi, Madame Élisabeth, Mme de Tourzel, gouvernante des enfants de France, sortent, les uns après les autres, et déguisés, par une porte dérobée du palais des Tuileries. Ils se réunissent ensuite, non sans peine, et parviennent à sortir de Paris. Une berline à six chevaux les entraîna rapidement sur la route de Châlons. Ne se voyant pas poursuivi, Louis XVI se crut sauvé. Le calme de la campagne rassurait toute la famille. Le roi ne craignait

point de se montrer à la portière. Il perdit du temps. Il resta plusieurs heures à Étoges, chez le premier écuyer. On traversa Châlons sans encombre, mais on arriva en retard au bourg où le premier détachement devait se rencontrer. Las d'attendre, les hussards étaient partis, car leur présence agitait les habitants. A Sainte-Menehould, Drouet fils, maître de poste, crut reconnaître le roi. Incertain, cependant, il laissa se remettre en route la voiture, puis, sautant sur un cheval courut à Varennes. Il réveilla les autorités et barricada un pont sur lequel la voiture devait franchir la rivière. On sonna le tocsin, les gardes municipaux, les paysans arrivèrent, bien qu'on fût au milieu de la nuit. Drouet et un de ses amis Billaud, qui depuis fut député à la Convention sous le nom de Billaud-Varennes, arrêtèrent la voiture et firent descendre les voyageurs. Conduit chez le procureur de la commune, Louis XVI fut reconnu. Toute la nuit se passa en pourparlers entre le roi et le procureur de la commune, en agitation dans la petite ville. Un détachement de l'armée de Bouillé arriva, mais les barricades l'empêchèrent de pénétrer dans Varennes. Bouillé, averti, fit partir son régiment et monta lui-même à cheval. Mais quand il arriva à Varennes, le roi et sa famille étaient déjà sur la route de Paris. Un lieutenant de La Fayette, le jeune Romeuf, enfin arrivé, avait fait connaître au roi et remis au procureur de la commune un mandat d'arrestation. Désespéré d'avoir échoué dans son plan, Bouillé quitta son armée et alla rejoindre les émigrés. A Épernay, Louis XVI rencontra les commissaires de l'Assemblée nationale, Dormans, Pétion et Barnave. Pétion prit place sur le devant, entre Madame Élisabeth et Madame Royale. Barnave s'assit dans le fond, entre le roi et la reine. Le jeune Dauphin reposait alternativement sur les genoux des uns et des autres. Le voyage dura ainsi huit jours, la voiture toujours accompagnée à petits pas par les gardes nationales. Pendant la route, Barnave fut plein d'égards pour la famille royale, qu'il voyait si

malheureuse. Il chercha dès lors à la guider de ses conseils, mais ce fut en vain.

La pétition du 17 juillet; la loi martiale au Champ de Mars. — La fuite de Louis XVI avait détruit son prestige et irrité le peuple. La République exista de fait pendant son absence et la suspension de ses pouvoirs qui en fut la conséquence. L'Assemblée avait gouverné seule, aussi les partisans de la forme républicaine se montrèrent-ils plus hardis. Dans les clubs des Cordeliers et des Jacobins, une pétition fut rédigée qui réclamait la déchéance du roi. Cette pétition était déposée sur l'autel de la patrie au Champ de Mars pour que les citoyens pussent venir la signer. Le dimanche 17 juillet, la foule était grande et Danton lisait à haute voix la pétition. L'Assemblée, pour arrêter ce mouvement, ordonna au commandant général des gardes nationales et au maire de Paris de disperser le rassemblement. Bailly et La Fayette arrivèrent avec des troupes qui furent accueillies à coups de pierres; alors Bailly déployant un drapeau rouge proclama la loi martiale; La Fayette commanda le feu et une centaine de personnes tombèrent tuées ou blessées.

Constitution de 1791 ; fin de l'Assemblée constituante (30 septembre 1791). — Comprenant les dangers d'un pareil état de choses, l'Assemblée se hâta de terminer la Constitution. Le gouvernement qu'elle établit se composait du *roi* et d'une *assemblée unique, permanente*, que le prince ne pouvait dissoudre, mais que des élections générales renouvelaient tous les deux ans. Cette assemblée jouissait seule de l'*initiative* des lois : elle les votait et les soumettait à la sanction royale. Le monarque pouvait refuser cette sanction; son refus (*veto*) ne détruisait pas la loi, il ajournait son exécution : le roi ne pouvait suspendre plus de quatre ans les volontés nationales. Le *corps électoral* était divisé en *assemblées primaires* qui, réunies aux chefs-lieux de canton, nommaient les *électeurs :* ceux-ci, dans les assemblées électorales, nommaient les *députés*

à l'Assemblée nationale, les *administrateurs* du département, ceux du district et les *juges* des tribunaux.

Son œuvre achevée, l'Assemblée constituante rétablit le roi dans l'exercice de son autorité. Le 4 septembre, Louis XVI vint jurer d'observer fidèlement le pacte conclu entre lui et son peuple. Le 30, l'Assemblée déclara sa mission terminée et se sépara après avoir déclaré que ses membres ne pourraient être réélus à la nouvelle Assemblée. Au commencement elle avait déjà eu le tort de décréter que ses membres ne pourraient être ministres, et cette mesure, dictée par un honorable sentiment, avait contribué pour beaucoup à la marche incertaine du nouveau gouvernement; les hommes les plus influents de l'Assemblée n'avaient pu arriver au pouvoir et établir entre le Corps législatif et l'autorité exécutive l'accord nécessaire à la marche régulière d'un gouvernement constitutionnel. Un désintéressement encore plus exagéré allait écarter de l'Assemblée chargée de mettre en œuvre la nouvelle Constitution, ceux-là mêmes qui venaient de la rédiger et qui, la comprenant le mieux, étaient le plus capables ou de la défendre ou de la réformer.

Le gouvernement établi par la Constitution de 1791, mal équilibré, ne dura point; mais ce qui fait l'honneur de cette Constitution, ce sont les principes sur lesquels elle s'appuya. Elle avait une noble préface, la déclaration des droits de l'homme; proclamait un nouveau dogme politique, la souveraineté nationale; instituait le gouvernement représentatif. Elle mettait l'égalité dans la société, l'équité dans la distribution de la justice, l'ordre dans les finances. De trois nations elle en formait une seule; de trente-six provinces différentes de coutumes et de législation, elle faisait un seul pays, régi par la même administration et par la même jurisprudence. A l'arbitraire, elle substituait la loi; à la faveur, l'élection. Libres dans leur commerce, dans leurs professions, dans leur conscience, les citoyens jouissaient de leurs droits les plus sacrés. S'ils vio-

laient les lois, protectrices de la société, celle-ci ne voyait en eux des coupables qu'après la déclaration d'autres citoyens, siégeant en jury. S'ils méritaient de hautes récompenses, une humble naissance ne leur en défendait plus l'espoir. Tous les privilèges étaient anéantis, toutes les entraves brisées, grand pas vers la fin de toutes les misères. Imparfaite comme toute œuvre humaine, l'œuvre de l'Assemblée nationale n'en reposait pas moins sur des principes qui seront la pierre angulaire de toutes nos constitutions. Les gouvernements restreindront ou étendront plus ou moins la liberté, mais ils maintiendront toujours la vraie conquête de 1789 : l'égalité.

LES RÉFORMES DE L'ASSEMBLÉE CONSTITUANTE

SOCIALES	POLITIQUES	ÉCONOMIQUES
Abolition des privilèges, des droits seigneuriaux ; ruine définitive du système féodal. Égalité devant la justice et devant l'impôt. Égalité civile. Actes de l'État civil. Suppression du droit d'aînesse; égalité des partages dans les successions.	Constitution de 1791. Contrôle de l'autorité royale. Souveraineté du peuple. Assemblée élue par le suffrage à 2 degrés. Nouvelles divisions administratives : Départements, districts, communes. Nouvelles divisions judiciaires et ecclésiastiques. Constitution civile du clergé. Liberté de la presse, des réunions. Admission de tous les citoyens aux emplois publics.	Égalité devant l'impôt. Réformes financières. Contribution foncière et contribution mobilières. Morcellement de la propriété. Vente des biens du clergé; biens nationaux. Liberté du travail, de l'industrie et du commerce.

CHAPITRE IV

L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

(1er OCTOBRE 1791 — 20 SEPTEMBRE 1792)

PROGRAMME. — *Assemblée législative* (1er *octobre* 1791). — *Les émigrés à Coblentz; déclaration de Pilnitz* (27 *août* 1791); *guerre avec l'Autriche et la Prusse* (20 *avril* 1792). — *Premiers dangers; journée du* 20 *juin* 1792. — *Journée du* 10 *août.* — *Invasion du territoire français; massacres de septembre* (2-5 *septembre*). — *Les volontaires de* 1792. — *Bataille de Valmy* (20 *septembre*).

SOMMAIRE. — Assemblée législative (1er octobre 1791, 20 septembre 1792). — Les émigrés à Coblentz; déclaration de Pilnitz (27 août 1791). — Ministère girondin (mars 1792); déclaration de guerre à l'Autriche. — Premiers dangers; journée du 20 juin 1792. — Le baiser Lamourette. — La patrie en danger (5 juillet). — Les enrôlements volontaires, — Journée du 10 août 1792. — Chute de la royauté. — Invasion du territoire français et prise de Verdun. — Massacres des 2, 3, 4, 5, 6 septembre. — Bataille de Valmy (20 septembre 1792).

Assemblée législative (1er octobre 1791-20 septembre 1792). — La défiance contre la noblesse et le clergé avait dicté le choix des députés envoyés à l'Assemblée législative, et l'impossibilité de renommer les constituants avait forcé les citoyens de prendre des députés dans la génération nouvelle plutôt désireuse de précipiter le mouvement que de le ralentir. Aussi les royalistes constitutionnels qui, dans la précédente Assemblée, avaient formé le parti avancé, formaient-ils dans celle-ci le parti conservateur, presque rétrograde [1].

1. On les appelait constitutionnels ou Feuillants parce qu'ils avaient pour point d'appui le club des Feuillants, qui s'était séparé du club des Jacobins devenu exclusivement républicain.

Le parti républicain s'affirmait de plus en plus. Pétion, un des commissaires envoyés pour ramener Louis XVI de Varennes, et qui ne cachait point ses opinions républicaines, fut nommé maire de Paris à la place de Bailly.

L'Assemblée révéla tout de suite l'esprit qui l'animait en abolissant les titres de Sire et de Majesté, en frappant les émigrés et les prêtres, en surveillant le roi, en bravant l'Europe. Comme tous les esprits modérés, Louis XVI cherchait les moyens de se tirer d'embarras et s'ouvrait aux moindres espérances. Tantôt il intriguait avec plusieurs membres de l'Assemblée, tantôt il paraissait se résigner à son rôle de roi constitutionnel, mais on le soupçonnait toujours de laisser se tramer autour de lui une vaste conspiration avec l'étranger.

Les émigrés à Coblentz; déclaration de Pilnitz (27 août 1791). — L'irréflexion et l'aveuglement des émigrés, leurs manifestations sur nos frontières, ne fournissaient que trop de prétextes à ces accusations. Leur premier asile fut la ville de Turin, dans les États d'Amédée III, beau-frère du comte d'Artois. Là se réunit toute une ardente émigration, qui prit en pitié Louis XVI lorsqu'il parut accepter la pensée d'une transaction avec les idées nouvelles. Ce parti ne songeait qu'à rétablir, par la force au besoin, tout l'ancien régime. S'appuyant sur les armées du roi de Sardaigne, sur les promesses de Vienne, sur la coopération d'un autre corps d'émigrés campé à Figuières en Catalogne, il fomenta des troubles dans les provinces méridionales de la France, auxquelles il promettait Lyon pour capitale future au lieu de Paris. De Turin les princes, chefs de l'émigration, se transportèrent à *Coblentz* et à *Worms* au commencement de 1791. Le roi de Suède, Gustave III, faisait cause commune avec eux. Ayant fait naguère, dans son pays, une révolution favorable à son pouvoir, il pensait avoir le secret de ces coups d'État et promettait non seulement ses conseils, mais son appui.

Cependant il ne convenait pas aux puissances de laisser jouer un tel rôle au roi de Suède : la Russie, l'Au-

triche, la Prusse, uniquement guidées dans leur apparente modération par des préoccupations d'intérêt personnel, attendaient un moment favorable. Après l'arrestation du roi à Varennes, elles s'effrayèrent sérieusement de la marche de la Révolution. Le frère et le successeur de Joseph II, l'empereur Léopold II (1790-1792) et le roi de Prusse, Frédéric-Guillaume, le même qui avait écrasé les républicains de la Hollande (1787), tinrent au château de *Pilnitz* (royaume de Saxe, près de Dresde) des conférences auxquelles parurent l'ancien ministre Calonne et le comte d'Artois; ils publièrent (27 août 1791) une déclaration annonçant « que les puissances se proposaient de mettre le roi de France en état d'*affermir*, dans la plus parfaite liberté, les bases d'un gouvernement monarchique également convenable aux droits des souverains et au bien-être de la nation française. » On ne pouvait plus clairement dénoncer une prochaine intervention.

Les Autrichiens, dans les Pays-Bas, rapprochaient leur armée de nos frontières. A l'empereur Léopold, qui autrefois archiduc de Toscane, avait accompli de belles réformes et répugnait à combattre la Révolution française, succéda bientôt son neveu *François II* (1er mars 1792), plus jeune et moins prudent. Le roi de Suède, Gustave III, il est vrai, tombait au même moment assassiné dans un bal (16 mars); mais pour les souverains auxquels son orgueil portait ombrage, ce n'était qu'un embarras de moins.

Ministère girondin (mars 1792); déclaration de guerre à l'Autriche (20 avril 1792). — Les menaces des étrangers hâtèrent la chute du parti constitutionnel. Louis XVI ne put bientôt gouverner avec ses ministres *feuillants* qui se voyaient accusés de favoriser les desseins des émigrés. L'Assemblée législative tombait de plus en plus sous la domination du parti avancé, qu'on appelait déjà la *Gironde*, parce que ses chefs, *Gensonné*, *Vergniaud*, *Guadet*, représentaient le département de la Gironde.

Partisans de la République, les Girondins ne demandaient pas mieux que de conserver la constitution pourvu qu'ils eussent le pouvoir. Ils furent bientôt en mesure d'imposer un ministère à Louis XVI et, comme les ministres ne pouvaient être pris dans l'Assemblée, ils furent choisis sur les indications des Girondins parmi leurs amis. Roland, ancien inspecteur des manufactures, eut le département de l'intérieur, Clavières les finances, le général Dumouriez les affaires étrangères, Servan la guerre. Mme Roland, dont le salon était depuis longtemps un centre politique, exerçait sur ce ministère l'influence que lui assuraient l'élévation des sentiments, l'esprit et la grâce.

Les ministres pensèrent que la guerre séparerait à jamais Louis XVI de l'émigration, et Louis XVI, malgré son caractère pacifique, consentit à la guerre. D'ailleurs aux sommations de retirer ses troupes de nos frontières le monarque autrichien François II répondait en exigeant la restauration de la monarchie française sur les bases de la déclaration du 23 juin 1789. Ces exigences blessaient le roi autant que la nation, puisque Louis XVI avait accepté la Constitution. Le roi se rendit à l'Assemblée avec tous ses ministres et proposa la guerre contre « le roi de Hongrie et de Bohême »; la guerre fut décrétée avec enthousiasme[1], et Louis XVI recouvra un instant sa popularité (20 avril 1792).

Premiers dangers; journée du 20 juin 1792.—Dumouriez avait formé le projet d'envahir les provinces belges appartenant à l'Autriche. Mais à peine nos troupes qui s'étaient désorganisées au milieu des troubles, furent-elles en présence de l'ennemi qu'elles se débandèrent : une incroyable panique ramena dans le plus grand désordre, à Lille et à Valenciennes, deux colonnes qui s'avançaient sur Tournay et Mons, et les fuyards massacrèrent le général Théobald Dillon.

1. Six députés seuls votèrent contre la guerre. La guerre n'était pas déclarée à l'empire d'Allemagne mais au souverain autrichien.

Aussitôt le club[1] des Jacobins accuse les contre-révolutionnaires d'avoir amené la déroute par les cris de *sauve qui peut.* Marat demande « cinq à six cents têtes pour assurer le repos et le bonheur de la France. » La garde constitutionnelle du roi est licenciée; l'Assemblée décrète la formation d'un camp de vingt mille hommes sous les murs de Paris et proscrit les prêtres non assermentés. Louis XVI refuse de sanctionner la plupart de ces décrets et renvoie son ministère girondin. Il essaie de retenir Dumouriez, mais celui-ci, après quelques hésitations, suivit ses collègues et obtint de partir pour l'armée. Pour arracher au roi la sanction des décrets, le peuple se porta sur les Tuileries.

C'était l'anniversaire du serment du jeu de paume : une foule immense vint en armes, sous le prétexte de planter un mai sur la terrasse des Feuillants, présenter une pétition à l'Assemblée et à Louis XVI. Malgré les efforts d'un grand nombre de députés, elle fut autorisée à défiler dans la salle de l'Assemblée et, vers quatre heures, elle força l'entrée du château.

Conduite par le brasseur Santerre et le boucher Legendre, elle pénétra dans la cour centrale[2], traîna un canon jusqu'au vestibule, et le monta jusque dans les appartements. Le roi fit ouvrir les portes de la salle où il se trouvait. Presque étouffé, il dut monter sur une table dans une embrasure de croisée. Là, entouré à peine de quelques gardes nationaux, il résista avec une ferme contenance à toutes les me-

1. Mot anglais importé en France parce que l'Angleterre, pays de liberté, connaissait depuis longtemps ces réunions populaires. Ces clubs s'étaient établis dès le temps de l'Assemblée constituante, dans les salles d'anciens couvents : de là les noms de clubs des Jacobins, des Cordeliers, des Feuillants, etc. Le club des Jacobins était installé dans l'ancien couvent de la rue Saint-Honoré. Le couvent des Cordeliers était sur la rive gauche et ce qui en reste a servi à établir l'école pratique de la Faculté de médecine. L'enclos du couvent des Feuillants occupait l'espace qui se trouve entre la rue Saint-Honoré et la terrasse du jardin des Tuileries qu'on nomme encore Terrasse des Feuillants. Les bâtiments des Feuillants ont été démolis en 1804 pour faire place à la rue de Rivoli.

2. Devant le palais des Tuileries s'étendaient alors trois cours distinctes, séparées par des murs et des habitations.

naces. On lui présenta le bonnet rouge[1], il s'en coiffa ; mais on ne put obtenir de lui la sanction des décrets. Aux cris de : « Point de *veto !* le camp sous Paris ! » Louis XVI répondit : « Ce n'est ni le lieu, ni le moment ; je ferai tout ce qu'exigera la Constitution. » Pendant ce temps, la reine et les princesses se tenaient tremblantes dans la salle du conseil, barricadées derrière une table et protégées par quelques gardes nationaux. Le petit Dauphin portait un lourd bonnet rouge, sous lequel il succombait de chaleur. Le peuple défila devant les princesses, en respectant leur malheur. Le château avait été envahi à quatre heures. Le maire de Paris, Pétion, n'arriva qu'à cinq heures et demie. « Ne craignez rien, dit-il à Louis XVI, vous êtes au milieu du peuple. » Le roi prit alors la main d'un soldat et, la plaçant sur son cœur : « Voyez, répondit-il, s'il bat plus vite qu'à l'ordinaire. » Pétion harangua le peuple, le loua de sa dignité, lui démontra que le roi ne pouvait accepter une pétition présentée à main armée et finit par faire évacuer les appartements et les galeries.

Les hommes qui dirigeaient le club des Jacobins venaient de révéler leur force. Les partisans de la monarchie constitutionnelle sentirent que leur règne finissait. En vain le général La Fayette accourt de l'armée ; il veut maintenir la Constitution et fermer les clubs avec la garde nationale. Mais détesté de la Cour qui voyait en lui presque l'unique auteur de ses maux, honni par le parti de la Révolution qui l'accusait de trahison, il échoua et la marche des Prussiens hâta la chute de la

1. Ce bonnet rouge avait été adopté par les *patriotes* comme signe de ralliement depuis qu'on avait ramené à Paris et porté en triomphe encore coiffés du bonnet des galériens, des soldats suisses du régiment de Châteauvieux qui avaient été envoyés au bagne après l'insurrection militaire de Nancy en août 1790 et que l'Assemblée législative avait amnistiés.

Quant au mot de *sans-culottes* qui devenait de plus en plus répandu, il date de l'Assemblée constituante. Un jour, dans une discussion, l'abbé Maury, interrompu par les cris de quelques gens déguenillés, placés dans une tribune, dit : « Monsieur le président, faites donc taire ces sans-culottes. » Le mot fit rire et resta. Le peuple se l'appropria pour montrer que la misère n'était pas une honte. Les habitants des Pays-Bas, en lutte contre Philippe II, s'étaient de même parés du nom de *gueux* qui leur avait été donné par dédain.

monarchie. « Les Prussiens, s'écriait Vergniaud, s'avancent au nom du roi ! pour défendre le roi ! pour venir au secours du roi ! » C'était dire : « Plus de roi, puisqu'il est cause de l'invasion du territoire. »

Le baiser Lamourette. — La mobilité des esprits était telle à cette époque si troublée qu'un jour la royauté parut affermie. Un membre de l'assemblée, Lamourette, évêque constitutionnel de Lyon, s'écria : « Ce qui cause véritablement le danger de la patrie, législateurs, c'est votre désunion. Oh ! celui qui réussirait à établir l'union et la concorde entre vous, celui-là serait le vainqueur de l'Autriche et de Coblentz ! » A ces mots tous les députés se jettent dans les bras les uns des autres; les partis sont confondus. On s'embrasse avec effusion et une députation conduite par Lamourette va informer de cette réconciliation universelle le roi qui à son tour vient féliciter l'Assemblée. Ce fut l'enthousiasme d'un jour. Le lendemain chacun reprit sa place avec ses rancunes et ses haines que devait bientôt redoubler la gravité de la crise[1].

La patrie en danger (5 juillet); les enrôlements volontaires.—Dès le 5 juillet, l'Assemblée avait déclaré la patrie en danger. D'heure en heure le canon tonnait en signe d'alarme ; un cortège militaire, portant des bannières avec des inscriptions, parcourut la ville de Paris, s'arrêtant sur les places pour lire le décret de l'Assemblée. Huit amphithéâtres avaient été dressés sur différents points : une planche posée sur des caisses de tambour y servait de bureau aux officiers municipaux pour inscrire les noms des citoyens qui demandaient à rejoindre les armées. Les volontaires, de tout âge, de tout rang, de toute condition, se faisaient inscrire au milieu des applaudissements. On compta cinq mille enrôlements en deux jours.

La fièvre est portée à son comble lorsqu'on connaît à Paris un insolent manifeste du duc de Brunswick (25 juil-

1. Le mot de baiser Lamourette est resté historique. Lamourette périt victime de la Terreur à Lyon.

let). Le chef de l'armée prussienne menaçait de livrer la capitale de la France à une exécution militaire si on ne rétablissait pas Louis XVI dans tous ses droits. A ce moment Paris était rempli de bataillons de fédérés qui venaient des départements et parmi ces bataillons celui des Marseillais se distinguait par son ardeur. Il avait adopté le nouveau chant de guerre que venait d'improviser, à Strasbourg, un jeune officier, Rouget de l'Isle, et qui a gardé le nom d'air des Marseillais ou la Marseillaise. Les députés décidés à renverser la royauté, les membres de la municipalité s'entendent avec les chefs les plus influents des sections et profitent de la présence des Marseillais pour préparer une nouvelle journée du 20 juin.

Journée du 10 août 1792 ; chute de la royauté. — Le 10 août, les Tuileries sont enveloppées par une foule menaçante. Louis XVI paraît cette fois déterminé à se défendre. « Sire, disait la reine, c'est le moment de vous montrer. » Beaucoup de gentilshommes qui n'ont pas émigré viennent offrir leur épée. On peut compter sur les Suisses : des pièces de canon sont braquées dans la cour. On peut compter aussi sur le commandant de la garde nationale, Mandat : il doit attaquer les colonnes des insurgés en queue pendant que les Suisses et quelques bataillons fidèles de la garde nationale les attaqueront en tête. Mais Mandat est appelé à l'hôtel de ville. Après avoir remis à son fils l'ordre signé de Pétion de repousser la force par la force, il part et y trouve la municipalité dissoute et une municipalité toute révolutionnaire. Vivement blâmé des mesures qu'il a prises, il est renvoyé ; mais la foule l'attend à la porte de l'hôtel de ville et le massacre. Cette mort désorganise la résistance. Le faubourg Saint-Marceau et le faubourg Saint-Antoine se joignent et marchent. Les Marseillais prennent la tête avec Danton, homme d'une audace extraordinaire, aux formes athlétiques, à la voix tonnante, intelligent, mais peu habile, capable de soulever les masses, non de les diriger. Comme le roi passait

encore la revue de ses défenseurs, quelques canonniers et gardes nationaux font défection. Il se décourage. Rœderer lui conseille, pour éviter l'effusion du sang, de se rendre à l'Assemblée. « Monsieur, dit la reine, vous répondez de la vie du roi et de mes enfants? — Madame, réplique le procureur-syndic, je réponds de mourir à vos côtés, rien de plus. » Le roi, qui répugne à verser le sang, veut prévenir la lutte et se décide, dès sept heures du matin, à se réfugier au sein de l'Assemblée. Il s'y rend avec toute sa famille, non sans péril, car il fallait traverser la terrasse des Feuillants sous les piques de la populace; comme l'Assemblée ne pouvait légalement délibérer, lorsque le roi était au milieu d'elle, on le traita en simple particulier et on lui donna asile derrière le fauteuil du président dans la loge affectée au rédacteur des séances[1].

Pendant que l'Assemblée délibérait, on entendit aux alentours du château les premiers coups de fusil. « Messieurs, dit le roi, je viens de défendre aux Suisses de tirer. » La fusillade redouble. Au même instant, la porte même de la salle est attaquée et retentit de coups effrayants; des hommes armés se montrent à l'une des entrées. « Nous sommes forcés! » s'écrie un officier municipal. Le président de l'Assemblée se couvre. Bientôt la foule envahit la salle, et on est obligé de la laisser défiler en poussant des cris de triomphe. La lutte avait en effet commencé au château, malgré le départ du roi, entre les Suisses et les Marseillais. Après avoir laissé avancer ceux-ci jusqu'à l'escalier, les Suisses les repoussent, mais reçoivent l'ordre de cesser le feu[2]. Les Marseillais reviennent; Westermann les commande; ils entrent dans le château, ils culbutent tout et les vengeances populaires commencent. Six ou sept cents Suisses périrent ainsi que les nobles et tous ceux qui étaient demeurés dans le château.

1. L'ancien Moniteur le désigne par le nom bizarre formé de trois mots grecs: *Logotachigraphe.*

2. Ainsi il n'y eut pas, à proprement parler, de bataille. Les Marseillais

La victoire restait à la *Commune de Paris*, conseil nouveau nommé secrètement par les sections et qui était venu dans la nuit du 9 au 10 août siéger à côté de l'ancienne municipalité, puis l'avait remplacée. Cette journée entraînait aussi bien la chute de l'Assemblée législative que celle de la royauté, puisque les deux puissances devaient gouverner de concert. Les députés convoquèrent une *Convention nationale*[1] chargée de se prononcer sur la forme de gouvernement et d'organiser la République. Le roi fut transféré à la tour du Temple.

Invasion du territoire français par les Prussiens; prise de Verdun. — Après le 10 août, tous les ambassadeurs quittèrent Paris; on apprit successivement l'entrée des Prussiens sur le territoire français (19 août), la fuite de La Fayette[2], l'investissement de Longwy (20 août), la capitulation de cette place (24), l'investissement de Verdun (30), la prise de cette ville malgré l'énergie du commandant de Beaurepaire qui se donna la mort pour ne point traiter avec l'ennemi (1er septembre).

La Champagne allait être ouverte, la capitale investie. Alors l'Assemblée décrète la formation de plusieurs camps, la fermeture des barrières. Partout les autorités multiplient les visites domiciliaires, car partout on croit voir la trahison. Toutes les personnes soupçonnées de regretter l'ancien régime sont jetées dans les prisons. Les succès des Prussiens sont grossis par l'imagination populaire. On répète que les nobles et les prêtres réfractaires livreront Paris; Marat demande hautement que les ennemis intérieurs soient écrasés avant que les ennemis extérieurs approchent. Des sections réclament la mort des traîtres. Danton devenu, après le 10 août, ministre de la justice, s'é-

eurent vingt-deux tués et quatorze blessés, et on compta dans la foule cinquante tués et trente-quatre blessés.

1. Ce mot était celui qui avait prévalu en Amérique où chacun des États confédérés sous le nom d'États-Unis avait sa *convention*, assemblée souveraine.

2. La Fayette ne fut pas heureux dans sa fuite. Les Autrichiens, au lieu de l'accueillir, le retinrent prisonnier et l'envoyèrent à la forteresse d'Olmütz d'où il ne sortit qu'après la paix de Campo-Formio.

criait à la tribune de l'Assemblée : « De l'audace ! de l'audace ! encore de l'audace ! »

Massacres des 2, 3, 4, 5, 6 septembre. — Le 2 septembre, on tire le canon à midi pour rassembler les citoyens en armes au champ de Mars. On s'attendait à voir l'ennemi sous trois jours dans les environs de la capitale. Il fallait creuser des fossés, élever des retranchements. La garde nationale s'y portait en foule, la ville était debout. A ce moment quatre voitures de place traversent Paris, longeant les quais ; elles transportaient des prêtres prisonniers à l'Abbaye. Elles avaient beaucoup de peine, malgré l'escorte, à fendre la foule qui insultait et menaçait les prisonniers. Mais quand elles furent arrivées à l'Abbaye, les prisonniers furent massacrés à mesure qu'ils descendaient ; vingt et un périrent ainsi.

Maillard (c'était le chef de ces égorgeurs) dit alors à sa bande : « Il n'y a plus rien à faire ici, allons aux Carmes. » Dans l'ancien couvent des Carmes, situé entre la rue de Vaugirard et la rue Cassette, se trouvaient enfermés cent soixante prêtres, arrêtés quelques jours auparavant. Ces prêtres furent presque tous massacrés dans le jardin et dans l'église. Parmi eux se trouvait l'archevêque d'Arles.

Les assassins reviennent à l'Abbaye et là organisent un tribunal dérisoire qui juge sommairement les prisonniers. Ces malheureux sont livrés à une misérable populace qui les attend dans la cour et les égorge sans pitié. Des Suisses, un ancien ministre, M. de Montmorin, le valet de chambre du roi, Thierry, tombent les premiers. Le gouverneur des Invalides, M. de Sombreuil, n'est sauvé que par le dévouement de sa fille, qui se résigne à boire un verre de vin souillé de sang et de poudre. A la prison de la Force, mêmes scènes. La princesse de Lamballe, amie de la reine, comparaît devant ces commissaires odieux. Ils lui ordonnent de jurer amour à la liberté et à l'égalité, mais haine au roi et à la reine. Elle accepte le premier ser-

ment, elle refuse le second : « Il n'est pas dans mon cœur », dit-elle. On la repousse dans la cour, où elle est littéralement déchirée et mise en lambeaux ; sa tête fut promenée sous les fenêtres du Temple. Comme si les chefs de ces bandes eussent voulu donner le change sur leur mission, ils firent massacrer soixante-douze condamnés aux galères enfermés dans l'ancienne tour Saint-Bernard (près du pont de la Tournelle) ; à Bicêtre, des enfants, de jeunes apprentis enfermés, comme on fait encore dans les maisons de correction, furent égorgés au nombre de quarante-trois. A la Salpétrière, trente-cinq femmes périrent[1]. Ces massacres (2, 3, 4, 5, 6 septembre, furent imités dans les provinces et, loin d'être réprimés par la Commune furent avoués par elle ; les *travailleurs* (on donna ce nom aux égorgeurs) reçurent un salaire. Roland, ministre de l'intérieur, ne fit rien pour arrêter ces massacres et se contenta de refuser le remboursement des sommes avancées par les comités. Il répondit « qu'il n'avait pas de fonds pour de semblables objets ».

Bataille de Valmy (20 septembre 1792). — Les massacres de septembre ne sauvèrent pas la France, car des crimes ne sauvent pas un pays. Ce qui la délivra ce fut la victoire de Valmy, due au courage de nos armées et au talent de Dumouriez.

La rapidité avec laquelle notre territoire avait été envahi par les troupes prussiennes n'avait pas permis tout d'abord à nos armées, à peine organisées, de soutenir le choc. Il avait fallu du temps pour que les volontaires et les citoyens requis en vertu du décret du 5 juillet, eussent pu être réunis, équipés et soumis à la discipline. Aux camps de Soissons et de Châlons le désordre avait été extrême[2]. Mais Dumouriez avait

1. M. Mortimer-Ternaux, dans son *Histoire de la Terreur*, n'hésite pas à nommer, avec preuves à l'appui, ceux qui doivent être responsables de cette odieuse tuerie de septembre : Les coupables, dit-il, furent Marat, Danton, Robespierre, Manuel, Billaud-Varennes, Sergent, Fabre d'Eglantine, Camille Desmoulins et une douzaine d'autres individus plus obscurs, membres du comité de surveillance ou seulement du conseil général de la Commune.

2. Camille Rousset, *les Volontaires de* 1792.

dégagé de ces éléments confus, vieux régiments et bataillons nouveaux, une armée régulière avec laquelle il résolut de défendre pied à pied le terrain. Il avait l'expérience, le coup d'œil, le sang-froid, ces qualités si nécessaires dans les moments de panique.

Même après la capitulation trop rapide de Verdun, Dumouriez crut pouvoir tenir bon dans l'*Argonne* et défendre les défilés qui, de l'étroite vallée de la Meuse, conduisaient dans les vallées de l'Aire et de l'Aisne, par conséquent dans le bassin de la Seine. Suivant le langage classique alors à la mode, il avait surnommé ces défilés les *Thermopyles de la France*. Malheureusement les corps insuffisants qu'il avait postés aux passages de la *Croix-au-Bois* et du *Chêne populeux* (département des Ardennes), furent obligés de céder devant l'ennemi, et Dumouriez qui occupait un autre passage, le camp de *Grand-Pré* (Ardennes), allait se trouver ainsi coupé et tourné. Les Thermopyles de la France étaient, à vrai dire, entre les mains des coalisés. Si Dumouriez eût écouté des conseils qui ne manquaient pas de sagesse apparente, il eût battu en retraite sur Châlons. Mais, ne jugeant pas la situation aussi critique et en réalité peu pressé par un ennemi dont les mouvements étaient d'une lenteur inexplicable, le général en chef résolut de barrer encore la route. Il évacua le camp de Grand-Pré, expédia à tous ses lieutenants qui battaient en retraite les ordres les plus formels de le rejoindre, remonta le cours de l'Aisne et concentra soixante-cinq mille homme sur Sainte-Menehould.

Ce fut entre cette ville et Suippes qu'il prit une position habilement choisie sur les dernières hauteurs qui marquent les limites des plaines champenoises. Le duc de Brunswick, ne croyant trouver que les bataillons de nouvelles levées dont il espérait avoir bon marché, tourna hardiment l'armée de Dumouriez et par ses attaques essaya de lui couper la route de Châlons. Mais Dumouriez avait occupé la hauteur dominante du moulin de *Valmy* où étaient rangées dix-huit pièces d'artil-

lerie; le mont Yvron, qui commandait cette hauteur, était également garni d'artillerie; tous les corps avaient leur place de combat. Les Français attendirent. Le 20 septembre au matin, le duc de Brunswick, malgré le brouillard, dessine ses mouvements d'attaque. Cinquante-huit canons tonnèrent contre les positions françaises et principalement sur le moulin à vent de Valmy, clef de ces positions. Les Français répondirent par le feu de quarante pièces. Un moment quelque désordre se répand dans nos lignes qui fléchissent. Mais Kellermann les raffermit, et à cette heure critique les fils du duc d'Orléans, les deux jeunes ducs de Chartres [1] et de Montpensier se distinguèrent par leur sang-froid. Quand le brouillard fut dissipé, Brunswick lança trois colonnes d'assaut, l'une sur Orbeval, les deux autres sur le moulin de Valmy. Kellermann parcourut les rangs de ses troupes et leur défendit de tirer avant que l'ennemi eût gravi la hauteur et fût à bonne portée. Des cris enthousiastes de *Vive la nation!* répondent à ses instructions et à ses encouragements, en même temps qu'ils troublent les Prussiens étonnés de cette attitude énergique. Les têtes de colonnes ennemies sont foudroyées par la mitraille; les colonnes hésitent, s'arrêtent, se replient. Le duc de Brunswick ne renouvelle pas l'ordre de l'assaut : pendant que la canonnade recommence, il attend Clerfayt et les Impériaux. Ceux-ci arrivent à quatre heures; Brunswick tente une dernière attaque : elle échoue. Brunswick alors ne peut rester dans cette situation : placé entre l'armée victorieuse de Dumouriez qui menace de lui couper la retraite, et les armées nouvelles qui se formaient à Châlons et à Reims, il recule, négocie, évacue la Champagne et se retire sur Verdun.

Le canon qui annonçait cette première victoire, annonçait en même temps l'ouverture de la Convention et la proclamation de la République (21 septembre 1792).

1. Celui qui devait être plus tard le roi Louis-Philippe.

CHAPITRE V

LA CONVENTION

(1792-1795)

PROGRAMME. — La Convention nationale. — Chute de la Royauté. — La Commune de Paris. — Girondins et Montagnards. — Procès et mort de Louis XVI. — Le comité de salut public. — La Terreur. — Le 9 Thermidor.

SOMMAIRE. — La Convention (21 septembre 1792; Les Girondins et les Montagnards. — Bombardement de Lille (septembre 1792); victoire de Jemmapes (6 novembre). — Propagande libérale; décrets des 9 novembre et 15 décembre 1792. — Proces et mort de Louis XVI (21 janvier 1793). — Première coalition européenne et soulèvement de la Vendée (février et mars); tribunal révolutionnaire. — Premiers succès des Vendéens; proscription des Girondins (31 mai et 2 juin). — Guerre civile et guerre extérieure. — Mesures de la Convention; le maximum, l'emprunt forcé, les prohibitions. — Terreur à Paris et dans les départements. — Le calendrier républicain. — Divisions des montagnards; supplice des Hébertistes (22 mars) et des Dantonistes (avril 1794). — Dictature de Robespierre. — Fête de l'Être suprême; loi du 22 prairial. — Chute du gouvernement révolutionnaire, 8, 9, 10 thermidor (26, 27, 28 juillet).

La Convention; les Girondins et les Montagnards. — Le 21 septembre 1792, la Convention ouvrit ses séances et déclara la royauté à jamais abolie[1]. Elle concentra entre ses mains le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif, puis se divisa, pour les soins de l'administration, en comités de la guerre, de législation, des comptes.

1. Elle s'installa tout d'abord dans la même salle du Manège où avaient siégé l'Assemblée constituante et l'Assemblée législative, mais elle se transporta ensuite aux Tuileries.

L'Assemblée législative, après la journée du 10 août, avait apporté de grands changements au système électoral. Elle avait supprimé le cens modique établi pour les électeurs du premier degré ainsi que la garantie de propriété ou de jouissance de revenus qui était imposée aux électeurs du second degré. Le suffrage devint universel, mais il restait établi à deux degrés, et il existait une différence entre l'âge fixé pour l'éligibilité et celui de l'électorat. Le parti exalté réussit à imposer le vote à haute voix, si contraire à la liberté et à la sincérité des opinions.

Les *Girondins* réussirent d'abord à remplir ces comités. Leurs chefs étaient Vergniaud, Guadet, Gensonné, Isnard, Barbaroux, Brissot, Pétion, Valazé, Condorcet, hommes à idées généreuses, lettrés, éloquents, mais indécis et ne sachant pas joindre l'action à la parole. Orateurs ou écrivains distingués, aucun d'eux n'avait les qualités de l'homme d'État. Dans l'Assemblée législative ils s'étaient montrés tour à tour amis ou ennemis de la cour suivant que le roi leur abandonnait ou leur retirait le gouvernement. Après le 10 août, néanmoins, ils parurent les maîtres et furent des plus animés contre la monarchie; mais ils n'osèrent rechercher ni punir les auteurs des massacres de septembre dont ils furent, sans le vouloir, les complices. Après la réunion de la Convention ils regardent la Révolution comme terminée, de même que les constitutionnels l'avaient considérée comme finie au 30 septembre 1791. Ils croyaient sincèrement qu'il ne restait plus aux citoyens qu'à honorer de leurs vertus la République triomphante, la nouvelle Athènes. Victimes de leurs illusions autant que de leur faiblesse, ils n'allaient pas tarder à expier celle-ci sans perdre celles-là et sans démentir leur sérénité jusqu'au pied de l'échafaud.

Leurs rivaux, les *Montagnards*, appelés ainsi parce qu'ils siégeaient sur les bancs les plus élevés de la salle, avaient moins de science mais plus de hardiesse. Reconnaissant pour chefs les députés de Paris, Danton, Camille Desmoulins, Robespierre, Collot d'Herbois, Manuel, Billaud-Varennes, Legendre, Tallien[1], ils étaient décidés à ne reculer devant aucune mesure extrême pour consolider la République et considéraient la lutte comme à peine commencée entre la Révolution et l'ancien régime. Disciples de Rousseau, ils entendaient déduire, avec une logique implacable, les conséquences de ses maximes sans se demander s'ils violaient pas

1. On remarquait aussi dans la Montagne le capucin Chabot et Anacharsis Clootz, admis quoique Prussien.

à leur tour les principes proclamés avec le calme de la raison en 1789 et s'ils ne substituaient pas une tyrannie à une autre. Connus aussi sous le nom de Jacobins, à cause du club où ils exposaient leurs théories et préparaient leurs batailles, ils croyaient que la lutte justifie tous les excès : ils n'hésiteront pas, au nom de la liberté, à lui porter les plus rudes atteintes, de même qu'ils ne craindront point de violer toutes les formes de la justice et d'oublier tous les sentiments d'humanité. Marat, qu'ils n'avaient pas d'abord osé avouer, siégea au milieu d'eux, à la Convention, en *carmagnole*, en bonnet rouge et en sabots ou en bottes molles.

Les Montagnards avaient raison de vouloir une énergique concentration du pouvoir pendant la lutte. Les Girondins eussent peut-être, malgré eux, rompu l'unité de la France à peine faite. Non qu'ils fussent partisans de la république fédérative, comme on les en a accusés, mais leur politique faible ne convenait point à la crise que traversait le pays. Hâtons-nous d'ajouter que les Montagnards, par les moyens mêmes qu'ils employèrent, la rendirent plus terrible et causèrent, en partie, les soulèvements qui provoquèrent ensuite leurs rigueurs.

Les Girondins représentaient plus spécialement l'opinion modérée des départements, et les Montagnards s'appuyaient sur les sections parisiennes toujours promptes aux entreprises et toujours ardentes.

Entre les Girondins et les Montagnards, flottait un grand nombre d'hommes se défiant des uns, ayant horreur mais aussi peur des autres. Ces hommes formaient ce qu'on appelait la Plaine : on leur donnait aussi le nom injurieux de Marais. Parmi ces députés, dont l'opinion était flottante, on remarquait l'abbé Grégoire, Sieyès, Cambacérès. Se portant d'abord du côté des hommes fougueux dont l'ascendant les subjugua, ces députés assurèrent la victoire des Montagnards, puis, se révoltant contre leur tyrannie, la feront cesser au 9 thermidor.

Dans ce drame émouvant qui passionnera la posté-

rité la plus reculée, il faut aussi rappeler le rôle de la *Commune* de Paris. Dévouée aux Montagnards, disposant de la capitale, la municipalité parisienne s'érigera en pouvoir rival de la Convention. Mais, quels que soient ses premiers succès, elle ne prévaudra pas contre la représentation de la France entière. La Convention triomphera de la Commune de Paris, et avec elle la légalité, l'unité. Voilà en abrégé toute l'histoire de la Convention.

Les Girondins compromirent tout de suite leur situation en attaquant trop tôt les chefs des Montagnards et en dénonçant les manœuvres de Robespierre qu'ils accusaient d'aspirer à la dictature avec Danton et Marat. Le député Louvet s'écria : « Oui, Robespierre, c'est moi qui t'accuse! Oui, j'ai une conspiration publique à dévoiler! » Mais cette accusation ne pouvait être que vague, car elle était prématurée, et Robespierre n'eut point de peine, dans un discours étudié, à repousser les attaques dirigées contre lui; il sortit de cette lutte puissant, grandi par ses ennemis mêmes. Au milieu de la discussion les Montagnards commencèrent à lancer contre les Girondins l'accusation de fédéralisme : « On prétend, s'écria Danton, qu'il y a ici des hommes qui veulent morceler la France. Prononçons la peine de mort contre quiconque professerait ces idées absurdes, et qu'une loi proclame l'unité de la République. » L'Assemblée décréta en effet que la République était *une et indivisible.*

Bombardement de Lille (septembre 1792). — Tandis que les partis se dessinaient au sein de la Convention, la guerre étrangère continuait avec un succès qui fit tout d'abord illusion sur la force de nos armées.

Les solides positions de Dumouriez à Valmy, défendues par une armée que les Prussiens ne comptaient pas trouver aussi ferme, avaient arrêté l'invasion le 20 septembre 1792. Mais, tandis que Brunswick battait en retraite vers l'est, le prince de Saxe, avec des troupes autrichiennes, tentait de percer notre frontière

du nord, arrivait devant *Lille* le 27 septembre, et par un bombardement de dix jours essayait d'intimider cette grande cité. Le courage des habitants ne se démentit point, malgré les incendies qui éclataient de toutes parts et qui dévorèrent jusqu'à sept cents maisons ou édifices. La compagnie locale des canonniers acquit, par son habileté à riposter au feu des assiégeants et par son intrépidité, le droit de survivre à toutes les organisations militaires. Le général ennemi, qui ne cherchait qu'à effrayer la population, désespéra d'y réussir, et, devant l'approche d'une armée française, se hâta de repasser la frontière.

Si nous n'étions pas encore en guerre ouverte avec l'empire d'Allemagne, plusieurs princes allemands avaient pris parti contre nous : le landgrave de Hesse-Cassel, le duc de Saxe-Weimar, le duc de Brunswick, le vaincu de Valmy, l'archevêque électeur de Mayence. Custine forma le projet d'enlever les villes du Rhin Il entra après un vif, mais court combat, dans la cité impériale de *Spire* (31 septembre), pénétra dans *Worms* (également ville impériale) le 4 octobre, et s'appliqua par sa douceur, son humanité, à rassurer ces villes encore tremblantes au souvenir des dévastations subies pendant les guerres de Louis XIV. Le 19, Custine arrivait devant les remparts de *Mayence*, la citadelle la plus forte de l'Allemagne sur le Rhin. Le parti libéral souhaitait le triomphe des Français, aux quels les portes furent ouvertes deux jours après, le 21 octobre. Ce ne fut point, on le pense, sans une vive déception, un écrivain allemand l'atteste, que les Mayençais virent défiler dans leurs rues, selon l'expression de Forster, « ces vainqueurs poudreux, sales, déguenillés, qui sur leurs baïonnettes rouillées avaient piqué leur pain de munition ou leur portion de viande. »

Custine aurait dû appeler à lui des renforts, enlever, en descendant le fleuve, Coblentz, Bonn, Cologne, où la panique était grande, et fermer ainsi la retraite aux Autrichiens des Pays-Bas. Il ne le fit point. Tenant

la porte de l'Allemagne, il crut qu'il n'avait qu'à entrer, courut à *Francfort-sur-le-Mein* et mit à contribution la cité où, le 19 juillet, avait eu lieu, avec la pompe féodale des anciens jours, le couronnement de l'empereur d'Allemagne, *François II*. Mais cette témérité fut bientôt punie : la faible garnison laissée dans Francfort, repoussée par un corps d'armée prussien, vit les habitants mêmes se tourner contre elle, et se replia avec des pertes sensibles (décembre).

Victoire de Jemmapes (6 novembre 1792). — Sans ces fautes, les succès de Dumouriez sur la frontière du Nord eussent été plus décisifs. Ce général, suivant les conventions faites après Valmy, n'avait pas poursuivi les Prussiens, mais, libre, il reprit ses projets de conquête de la Belgique, gardée seulement par quarante mille hommes de troupes autrichiennes. Trois armées (des Ardennes, du Nord, de Belgique) formant un total de cent mille hommes, moitié troupes de lignes, moitié bataillons de volontaires, s'avancèrent par les vallées de la Meuse, de la Sambre, son affluent, et de l'Escaut. Vingt-cinq mille Autrichiens s'étaient retranchés autour de Mons, sur la Haisne (affluent de l'Escaut) : ils s'y croyaient à l'abri dans un camp défendu par quatorze redoutes garnies d'une nombreuse artillerie. Sans attendre les armées des Ardennes et de l'Escaut, qui manœuvraient sur les ailes, Dumouriez, avec l'armée du centre ou de Belgique, aborda hardiment le camp autrichien : l'attaque principale porta sur le gros bourg de *Jemmapes*, qui fut enlevé non sans difficulté, car un moment les troupes plièrent, le désordre gagna nos lignes : mais les officiers, le duc de Chartres en tête, rallièrent les bataillons déjà entremêlés et en formèrent une masse imposante, sous le nom de *bataillon de Jemmapes*, qui enleva les hauteurs (6 novembre 1792). Le lendemain Dumouriez entrait à Mons et n'eut plus qu'à prendre possession l'une après l'autre des villes belges : *Bruxelles, Liége, Anvers*, où les Français furent accueillis comme des libérateurs. Les troupes de

Dumouriez poussèrent jusqu'à *Aix-la-Chapelle* (16 décembre). Si la France eût eu alors des armées réelles, bien homogènes, pourvues de magasins et de vivres, tout le pays compris entre le Rhin et la mer du Nord tombait en notre pouvoir.

Propagande libérale ; décrets des 9 novembre et 15 décembre 1792. — Sans se préoccuper outre mesure de cette faiblesse de nos armées, la Convention publiait des décrets qui promettaient aux peuples la liberté. Avec cette illusion propre au caractère français, qui nous porte à imposer nos idées plutôt que notre domination, elle décréta le 15 décembre que dans tous les pays où entreraient les généraux français ils proclameraient sur-le-champ la souveraineté du peuple, l'abolition des dîmes et des droits féodaux, le séquestre sur les biens des nobles et des prêtres, la destitution des anciennes autorités et l'élection de nouvelles administrations. En même temps qu'elles irritaient les souverains, ces mesures troublaient profondément les pays occupés, et les idées libérales que la présence de nos troupes avait partout éveillées, n'eurent plus le même prestige dès qu'elles furent, avec les réquisitions obligées, les contributions et toutes les autres conséquences de la guerre, des lois dictées par des conquérants. Tout d'abord ces décrets eurent l'avantage de propager le mouvement dans les États non envahis, dans le duché des Deux-Ponts, dans le Palatinat, dans la Hesse-Darmstadt cisrhénane et dans les possessions de tous les petits princes de la rive gauche du Rhin. Les paysans se soulevaient pour détruire le régime féodal et appelaient les Français. A Mayence une Convention décréta d'abord l'indépendance des pays rhénans, puis leur union avec la République française.

Procès et mort de Louis XVI (21 janvier 1793). — La Révolution passait donc de la défensive à l'offensive : elle bravait les souverains dont une coalition était imminente. Les Montagnards parlaient, en outre, de leur « jeter en défi une tête de roi ». Ils demandèrent le ju-

gement ou plutôt la condamnation de Louis XVI, répétant que sa mort seule pouvait tuer la royauté. Les Girondins crurent devoir donner aux Montagnards ce gage de leur dévouement à la République. D'ailleurs la découverte d'une armoire de fer, cachée dans un mur du château, venait de révéler les correspondances de la Cour avec l'émigration et l'étranger. La Convention instruisit le procès de Louis XVI.

Il ne fallut pas moins de trente séances pour décider d'abord si le roi pouvait être jugé et si l'inviolabilité votée par l'Assemblée constituante ne le couvrait pas. Mais la Convention déclara qu'en sa qualité d'assemblée souveraine elle n'était point liée par les votes d'une assemblée précédente. Le procès commença le 11 décembre 1792; le 26, le roi comparut pour la dernière fois; les interrogatoires seuls étaient terminés. Louis XVI était assisté dans ce long procès par Tronchet et par le vénérable Malesherbes, qui, âgé de soixante-douze ans, était venu lui-même réclamer cet honneur. « Vous compromettez votre vie, lui dit Louis XVI en le remerciant, et vous ne sauverez pas la mienne. » L'avocat Desèze défendit éloquemment le roi et termina en rappelant ses vertus, ses concessions, ses bienfaits, péroraison touchante qui aurait sauvé Louis XVI, si Louis XVI avait pu être sauvé. L'avocat sentait bien l'inutilité de ses efforts, car il s'était écrié : « Je cherche en vous des juges et je ne vois que des accusateurs ! » Toutefois les Girondins essayaient de gagner du temps. Vergniaud proposa de remettre le jugement de Louis XVI au peuple, mais lorsque les Girondins durent, comme tous les autres députés, se prononcer à la tribune, devant une foule hostile, sur la peine que méritait le roi, ils votèrent pour la mort. Chacun expliquait son vote. Sieyès dit sèchement : « la mort sans phrases ». Philippe d'Orléans, qui se faisait appeler Philippe-Égalité, vota la mort de son parent. Lanjuinais, Boissy-d'Anglas votèrent pour la détention, ainsi que les littérateurs Daunou, Dussaux, Mercier.

Duchastel, député des Deux-Sèvres, s'arracha de son lit de douleur pour venir voter en faveur de Louis XVI. La sentence fut prononcée[1] le 18 janvier, et le 20, le sursis proposé ayant été rejeté, après un discours de Robespierre, l'exécution fut fixée au lendemain.

Louis XVI écouta son arrêt avec le plus grand calme : il y était préparé. Le soir du 20 janvier il fit ses adieux à sa famille : « Elle arriva fondant en larmes, dit Cléry, le seul serviteur qu'on lui eût laissé au Temple. Le roi s'assit, la reine à sa gauche, sa sœur, Madame Élisabeth à sa droite, sa fille, Madame Royale presque en face, et le jeune prince resta debout entre les jambes du roi : tous étaient penchés vers lui et le tenaient embrassé. Cette scène de douleur dura sept grands quarts d'heure, pendant lesquels il fut impossible de rien entendre : on voyait seulement qu'après chaque phrase du roi les sanglots redoublaient, duraient quelques minutes et qu'ensuite le roi recommençait à parler ; il fut aisé de juger à leurs mouvements que le roi venait de leur apprendre sa condamnation. » Il s'arracha enfin à leurs embrassements et se retira dans sa tour. Il dormit profondément. Dès cinq heures du matin Cléry le réveilla. Louis XVI entendit la messe que célébra, sur une commode disposée en forme d'autel, l'abbé Edgeworth, communia, refusa de voir sa famille pour ne point amollir son courage et, à huit heures du matin, monta dans la voiture qui devait le conduire à la place de la Révolution.

La veille au soir, un des Montagnards les plus fougueux, Lepelletier de Saint-Fargeau, dînant au Palais-Royal, avait été tué d'un coup de sabre par un ancien garde du corps, Pâris, qui lui avait dit ces seuls mots : « Scélérat, n'as-tu pas voté la mort du roi? » Aussi la Convention, craignant une bataille, avait elle pris les mesures les plus sévères. Les rues étaient remplies de trou-

1. Le résultat du scrutin lu par Vergniaud qui présidait l'Assemblée fut : 392 voix pour la mort, immédiate ou différée; 286 pour la détention ou le bannissement, et 46 pour la mort avec sursis jusqu'à la paix.

pes, des canons étaient braqués de distance en distance : des canons étaient rangés tout autour de la place sur laquelle s'élevait l'échafaud. La marche du sinistre cortège, accompagné ici de clameurs, là accueilli par un lugubre silence, dura deux heures. Le calme de Louis XVI ne se démentit point quand il fallut monter les funestes degrés : il s'était lui-même désha billé, mais avait dû se laisser lier les mains. Il s'élança sur la plate-forme où il voulut haranguer le peuple. « Je meurs innocent, s'écria-t-il avec une force extraordinaire, de tous les crimes qu'on m'impute, et je prie le ciel que le sang que vous allez verser ne retombe point sur la France ! » Il allait en dire davantage lorsqu'un immense roulement de tambours, ordonné par Santerre, étouffa sa voix. Les bourreaux s'approchèrent, et quelques minutes après, le sacrifice sanglant qui a relevé Louis XVI de ses faiblesses et de ses fautes était accompli.

Première coalition européenne et soulèvement de la Vendée (février et mars); tribunal révolutionnaire. — La mort de Louis XVI acheva ce qu'avait commencé le décret du 15 décembre 1792, qui promettait secours à tous les peuples. Les puissances qui hésitaient encore à prendre les armes, se joignirent à la Prusse et à l'Autriche, et une première coalition se forma contre la France. Le peuple anglais s'était d'abord montré sympathique à notre révolution, qu'il croyait une imitation de la révolution de 1649. Cette sympathie populaire pour les Jacobins alarma le ministère. Pitt comprit que la Révolution française, éminemment sociale, pouvait, par son influence, devenir funeste à l'aristocratie anglaise[1]. Il entraîna son pays dans la coalition, et détournant vers la guerre l'agitation des esprits, remplaça une question intérieure par une question d'in-

1. Fox avait, en plein parlement, fait l'éloge de la Révolution : « Pour moi, disait-il, j'admire l'émancipation d'un grand peuple. Je me réjouis de voir vingt-cinq millions d'hommes se réunir, par un exemple courageux, à la famille encore trop peu nombreuse des hommes libres. » Burke et Pitt combattirent les théories élevées et généreuses de Fox et l'emportèrent.

fluence extérieure, la vieille rivalité avec la France, toujours nationale en Angleterre. Les déclarations de guerre se succédèrent rapidement : le 1er février 1793 à l'Angleterre, le 9 mars à la Hollande et à l'Espagne ; le 22 l'Empire envoyait la sienne.

La Vendée n'avait pu ni comprendre ni accepter la Révolution. La noblesse y était aimée, le clergé vénéré, la foi profonde. Peu de villes dans ce pays, par conséquent peu de bourgeoisie, peu d'aspirations libérales ; les paysans ne trouvaient rien à redire au système féodal, moins oppressif dans ces contrées de mœurs patriarcales. Aussi, quand la Révolution proscrivit leurs seigneurs et leurs prêtres, troubla leurs consciences, les Vendéens s'indignèrent ; quand elle prit leurs enfants pour les envoyer à la frontière, ils se révoltèrent (10 mars 1793).

La Montagne profita de l'effervescence produite par les nouvelles qui arrivèrent de la frontière et de la Vendée pour faire décréter un *tribunal criminel extraordinaire*, sans appel et sans recours en cassation, destiné à juger tous les traîtres, conspirateurs et contre-révolutionnaires (9 et 10 mars). Un *comité de sûreté générale* devait rechercher les coupables.

Bientôt les nouvelles alarmantes se précipitent : nos troupes perdent la bataille de Neerwinden[1] et évacuent la Belgique. Dumouriez veut marcher contre la Convention, il fait arrêter les quatre commissaires envoyés pour prévenir ses desseins et l'arrêter lui-même. Bientôt on apprend la fuite de Dumouriez dans le camp autrichien (3 avril), la désorganisation de l'armée et le danger qui menace la frontière du Nord, découverte par tous ces événements. Aussitôt, pour concentrer le pouvoir exécutif, l'Assemblée le transporte des ministres à un Comité dit de *salut public*, véritable dictature à neuf têtes (6 avril). De plus, l'inviolabilité des députés est annulée, et la Convention décide qu'elle pourra

1. Voir pour les opérations militaires le chapitre suivant.

mettre en accusation ceux de ses membres désignés pour avoir conspiré contre la liberté de la République; décret fatal à l'aide duquel les deux côtés de l'Assemblée allaient se décimer. Le duc d'Orléans, au profit duquel Dumouriez aurait voulu faire la contre-révolution, fut arrêté à Marseille. Danton réclama l'emprisonnement des suspects, la mise en activité du tribunal révolutionnaire et même prononça déjà le mot, qui devait plus tard si souvent retentir, de *mise hors la loi.*

Premiers succès des Vendéens; proscription des Girondins (31 mai et 2 juin). — Les Girondins jouaient dans la Convention le rôle qu'avaient joué les constitutionnels dans l'Assemblée législative. Ils s'opposaient à toutes les mesures extra-légales et s'efforçaient de modérer la Révolution. Ils avaient attaqué Danton qui dès lors leur jura une haine mortelle, et fait envoyer au tribunal révolutionnaire le hideux Marat qui demandait sans cesse des têtes. Mais cette nouvelle accusation démontra leur impuissance et fut pour Marat, acquitté, l'occasion d'un triomphe; la foule le ramena couronné de lauriers à la Convention.

Les Jacobins ne comprenaient point le *modérantisme.* Vouloir modérer la Révolution ou l'arrêter, c'était pour eux la même chose, c'est-à-dire la compromettre. Ils attaquèrent donc hardiment les Girondins, devenus à leurs yeux d'autres ennemis intérieurs. La défaite des premières troupes envoyées contre les Vendéens, les agitations de Bordeaux et de Marseille qui parlaient d'aller soutenir les Girondins, de mauvaises nouvelles venues de la frontière du nord, déterminèrent les Montagnards à agir. Pendant toute la fin de mai, chaque séance n'est qu'une lutte acharnée entre la droite et la gauche de l'Assemblée. La Montagne, bien que le personnel de la Commune lui fût dévoué, se préparait un appui nouveau en faisant nommer par les quarante-huit sections de Paris un Comité central, conseil tout révolutionnaire.

Les Girondins ayant enfin compris la gravité du dan-

ger, veulent briser la Commune de Paris. Ils obtiennent qu'une Commission de douze membres examinera tous les arrêtés pris depuis un mois par la Commune et par les sections de Paris. Ils font arrêter Hébert, l'auteur d'un journal rédigé en style ordurier, le *Père Duchesne*. Alors la Commune, le maire Pache, le procureur Chaumette et les Montagnards se font appuyer par les sections qui leur étaient dévouées.

Le 31 mai, la Convention se trouva bloquée ; quatre-vingt mille hommes armés entouraient les Tuileries. Cent soixante-trois bouches à feu, des grils et du charbon pour faire rougir les boulets, tel était l'appareil avec lequel on venait dicter des lois à la représentation nationale. Dans l'Assemblée, pendant trois jours, la Gironde et la Montagne se livrèrent un combat suprême. Robespierre, sûr du triomphe, ne ménagea plus ses ennemis. Vergniaud ayant trouvé son discours trop long lui cria : « Concluez donc. — Oui, répartit Robespierre, je vais conclure et contre vous ; contre vous, qui, après la révolution du 10 août, avez voulu envoyer à l'échafaud ceux qui l'ont faite ; contre vous qui n'avez cessé de provoquer la destruction de Paris. » Les députés menacés commencent à désespérer mais ne veulent pas fuir. Lanjuinais montre la plus grande fermeté d'âme. Insulté, frappé il répond avec calme : « Dans l'antiquité, quand on conduisait une victime au sacrifice, on l'ornait de fleurs, on ne l'insultait pas. » En vain la Convention essaya, son président Hérault de Séchelles à sa tête, de sortir solennellement : les soldats lui barrèrent le passage ; Henriot, le commandant de la garde nationale, cria : « Canonniers, à vos pièces ! » Il fallut rentrer, céder et voter la mise en accusation des douze membres de la Commission chargée d'examiner les actes de la Commune et de vingt et un Girondins (en tout trente-trois proscrits) [1] (2 juin).

Dès lors, Marat, Danton, Robespierre, n'ont plus

1. Buzot, Barbaroux, Pétion, Lanjuinais, parvinrent à s'enfuir.

d'adversaires. Le pouvoir passe, en réalité, aux Comités qui sont sous l'action du club des Jacobins et du Conseil général de la Commune. Ainsi qu'à d'autres époques, les maîtres de Paris deviennent les maîtres de la France entière. La Convention, mutilée, épouvantée, n'est plus que l'ombre de la représentation nationale. « Un grand silence se fit dans cette assemblée, dit M. de Lamartine, interrompu seulement par le pas accéléré des bataillons qui défilaient dans l'enceinte, par les salves du canon d'alarme et par les coups de la hache qui frappait sur la place de la Révolution. »

Guerre civile et guerre extérieure. — La force des Girondins n'était point dans la capitale, mais dans les départements qui se soulevèrent à la nouvelle du 31 mai. Les Vendéens vainqueurs dans l'ouest sont maîtres de la Loire : leur armée s'organise, s'accroît et se discipline. Le nombre des départements insurgés s'élève bientôt à soixante-dix. Bordeaux, Caen, deviennent le centre de la révolte, mais les partisans des Girondins sont dispersés dès leur première rencontre avec les troupes envoyées contre eux.

Une jeune fille de Caen, Charlotte Corday, qui s'était exaltée aux entretiens des députés fugitifs[1], surtout de Barbaroux, conçoit seule le dessin de sauver la Gironde en tuant son principal ennemi, Marat, dont elle entendait partout prononcer le nom avec horreur. Elle vient à Paris, demande à parler à Marat pour lui révéler ce qui se passe à Caen, est reçue par lui, le soir, vers sept heures, tandis qu'il était dans son bain, et le frappe d'un coup de couteau (13 juillet). Marat expire presque aussitôt. Charlotte Corday, calme et fière, avoua hautement le motif qui l'avait guidée : au tribunal révolutionnaire elle dit : « J'ai tué un homme pour en sauver cent mille. J'étais républicaine avant la Révolution et je n'ai jamais

1. Charlotte Corday, née près d'Argentan (Orne) en 1768, etait fille de M. de Corday d'Armont et arrière-petite-fille de Corneille.
Voir sur Charlotte Corday l'ouvrage de M. Charles Vatel : *Charlotte Corday et les Girondins* (3 vol., 1873).

manqué d'énergie. » Elle montra le même calme et la même contenance sur l'échafaud. Les restes de Marat eurent les honneurs du Panthéon.

Les royalistes s'étaient hâtés de profiter de ces mouvements excités par les partisans de la Gironde et avaient presque partout réussi à en prendre la direction. Lyon forme une véritable armée royaliste et se prépare à soutenir un long siège. Toulon était livré aux Anglais (20 août); les alliés s'emparaient de Condé, de Valenciennes, de Mayence (mai, juin, juillet). En même temps une disette affreuse provoquait la désorganisation intérieure. Toutes les denrées enchérissaient et le numéraire disparaissait. Les assignats n'avaient plus que le sixième de leur valeur. Entamée de tous côtés à l'extérieur, déchirée à l'intérieur et presque affamée, la République semblait perdue.

Mesures de la Convention; le maximum; l'emprunt forcé; les prohibitions. — La Convention ne recule devant aucune mesure extrême pour faire face à tous les périls. Les réquisitions, la levée en masse édictée de nouveau, fournirent douze cent mille hommes qu'on envoya garnir les frontières. Afin de se procurer des ressources, l'Assemblée décréta un *emprunt forcé* et *progressif* s'élevant à un milliard[1]. Par une mesure plus juste et qui fut durable, la Convention unifia la dette et, au lieu de rembourser les créances échues, elle servit une rente inscrite sur un *grand livre*, dit de la dette publique. Les députés n'eurent point d'idées aussi raisonnables à l'égard du commerce : ils décrétèrent le *maximum*, c'est-à-dire un tarif pour toutes les denrées[2],

1. La portion du revenu qui devait y être soumise, se composait de la somme excédant mille livres pour chaque membre d'une famille. Au-dessus de mille livres, un dixième d'abord pour le premier mille, puis la moitié; au-dessus de neuf mille livres la totalité de l'excédant.

2. Il faut dire, pour excuser cette réglementation d'une chose qui ne peut être réglementée, que la misère était réellement bien grande. Pour obtenir du pain, chacun devait demander une carte sur laquelle était inscrite la quantité nécessaire à sa famille. Il fallait faire la queue à la porte des boulangers et attendre plusieurs heures une chétive ration. Il y avait des jours heureux à trois quarterons de pain, mais il y en avait aussi à deux quarts, à un quart et beaucoup à deux onces.

pour les étoffes (21 sept.). Les marchandises disparurent. Alors on porta les lois les plus sévères contre les accapareurs et les agioteurs. En même temps qu'elle gênait le commerce intérieur, la Convention détruisait le commerce extérieur en substituant aux tarifs de douanes des *prohibitions* absolues, en défendant l'entrée en France de toute marchandise anglaise (1er mars et 9 octobre 1793). Elle déclara traîtres à la patrie tous les Français qui placeraient leurs fonds sur les banques ou les comptoirs des pays avec lesquels la République était en guerre. En même temps toute vente de numéraire qui déprécierait les *assignats* devait être rigoureusement punie.

Terreur à Paris et dans les départements. — La Convention se hâta aussi, pour rallier les départements, de terminer la Constitution, dite de 1793 qui, toute démocratique, faisait intervenir sans cesse le peuple dans le gouvernement; l'Assemblée se renouvelait tous les ans par l'élection directe. Mais pour conjurer les périls toujours immenses, on ajourna la mise en pratique de cette Constitution, la Convention garda le pouvoir et le transféra tout entier au *Comité de salut public*, dont les membres furent cette fois choisis parmi les plus ardents montagnards. Les membres de ce comité se partagèrent les différentes attributions selon les aptitudes. Point de président, secret absolu sur les délibérations. Trois signatures suffisaient pour rendre une mesure exécutoire. Robespierre ne tarda pas à devenir l'âme de ce comité redoutable qui, pendant quatorze mois, fit planer sur la France une terreur profonde. Il n'y eut plus dès lors de liberté individuelle comme il n'y avait plus de liberté commerciale.

Le tribunal révolutionnaire prononçait chaque jour de nombreuses condamnations. Marie-Antoinette, si imprudente dans sa prospérité, montra devant ce tribunal, où elle fut défendue par Chauveau-Lagarde et Tronson du Coudray, une rare fermeté (16 octobre). Condamnée à mort dans la nuit du 16 octobre, après une séance de vingt

heures, elle fut reconduite à la Conciergerie où elle ne resta pas longtemps, car le matin même une charrette la conduisait, sous le feu des insultes, à la place de la Révolution. Le procès de vingt-deux Girondins suivit de près celui de la reine. La contenance des députés intimidait, embarrassait les jurés ; la Convention, étendant alors l'arbitraire du tribunal, décréta qu'au bout de trois jours les jurés pouvaient se déclarer suffisamment éclairés et prononcer la sentence. Les Girondins, mis hors des débats, furent condamnés avec le plus grand mépris des formes de la justice (29 octobre). Valazé se perça le cœur d'un coup de couteau, mais son cadavre fut traîné à l'échafaud derrière la charrette qui portait Vergniaud, Brissot, Gensonné, Lasource, Duchastel, Sillery et leurs amis, tous dans la fleur de l'âge et la maturité du talent.

Bailly, le vénérable président de l'Assemblée constituante, le premier maire de Paris, opposa le calme le plus noble aux traitements les plus odieux. Quand ses compagnons connurent sa condamnation, ils lui reprochèrent de les avoir laissés dans l'ignorance de ce qui se passait. — « Comment, lui dit l'un d'eux, Beugnot, mais hier encore, mais tous les jours vous avez paru tranquille sur la tournure que prenaient les débats et les dispositions du tribunal. Vous nous trompiez donc ! — Non, répartit Bailly, mais je vous ai donné l'exemple de ne jamais désespérer des lois de votre pays. » Bailly montra le même calme jusqu'à la fin : avant de quitter la prison, il prit deux tasses de café à l'eau : « J'ai un voyage difficile à faire, dit-il simplement, et avec cela j'espère que j'arriverai jusqu'au bout. » Le voyage fut plus terrible encore qu'il n'avait pensé. L'ordre d'exécution avait été donné pour que l'échafaud fût dressé sur l'esplanade du champ de Mars en souvenir de l'affaire du 17 juillet 1791. Une troupe de forcenés, sans doute payés d'avance par les ennemis de Bailly[1], en-

1. Voir la notice sur Bailly par Arago, dans la partie des œuvres de ce grand astronome consacrée aux notices biographiques.

toura l'échafaud et cria qu'on ne pouvait souiller le champ de Mars du sang d'un si grand coupable : ils exigèrent que l'échafaud fût démonté et réédifié dans un des fossés. Bailly, sous une pluie de novembre, dut assister à ce travail. « Tu trembles ! » lui dit un de ces forcenés. « Non, répondit Bailly, j'ai froid. »

Les généraux n'étaient pas épargnés. Comme le général Custine, Houchard, le vainqueur de Hondschoote, comparut devant le tribunal révolutionnaire dont le président, un ancien moine, le traita de lâche. A ce mot le vieux guerrier déchira ses vêtements et s'écria, en présentant sa poitrine couverte de cicatrices : « Citoyens jurés, lisez ma réponse, c'est là qu'elle est écrite ! » Il n'eut plus dès lors qu'un sentiment dans le cœur, celui du désespoir, qu'un mot à la bouche, et qu'il répéta jusqu'à l'échafaud : « Le misérable, il m'a traité de lâche ! ».

Mme Roland, qui s'était éprise de la passion de la liberté à la lecture des grands écrivains de l'antiquité et qui avait été l'oracle du parti girondin, fut sacrifiée à son tour : en arrivant à l'échafaud, elle salua la déesse de la Liberté qu'on avait érigée sur la place Louis XV et s'écria : « O Liberté ! que de crimes on commet en ton nom[1] ! » Le duc Philippe d'Orléans, qui s'appelait Philippe-Égalité et qui avait voté la mort de Louis XVI, n'échappa point lui-même au supplice.

La révolution était plus sanglante encore dans les départements, où fonctionnaient cent quarante-trois tribunaux d'exception. Une armée de 6000 hommes avait été levée dans Paris, pour assurer partout l'exécution des ordres du Comité de salut public ; la guillotine la suivait. Lyon fut repris le 9 octobre 1793, et les vengeances dirigées par Couthon, Collot-d'Herbois et Maignet, furent atroces : on employa la fusillade et

1. Son mari, Roland, caché à Rouen, se suicida lorsqu'il apprit la triste fin de sa femme. Condorcet arrêté dans les environs de Paris, à Clamart, s'empoisonna dans sa prison. Le corps de Pétion et celui de Buzot furent retrouvés dans les Landes, à moitié dévorés par les loups.

la mitraille. La ville même devait perdre son nom et s'appeler *commune affranchie.* Des fanatiques commencèrent à démolir les maisons des contre-révolutionnaires : ils n'eurent pas le temps d'assouvir cette rage de destruction, mais ils eurent celui de faire d'affreuses hécatombes : du 4 décembre 1793 au 6 avril 1794 il n'y eut pas moins de 1682 condamnations à mort, et le tribunal se réunissait dans une salle de l'hôtel de ville dont le plafond représentait des Grâces, des Amours et des Jeux.

La Convention surveillait la prompte exécution de ses terribles décrets. Des commissaires accompagnaient les armées, tenaient en bride les généraux et, par les réquisitions, assuraient les approvisionnements; Carnot avait ordonné d'agir par masses, de se précipiter sur l'ennemi à la baïonnette. Les victoires de *Hondschoote* (8 septembre), de *Wattignies* (15 et 16 octobre), rétablirent l'honneur de nos armes et délivrèrent la frontière du Nord. Hoche, en reprenant les lignes de *Wissembourg* (27 décembre), rejeta les Autrichiens derrière le Rhin et força les Prussiens de reculer jusque sous le canon de Mayence. Ce fut la glorieuse campagne de 1793, qui console l'historien du spectacle affligeant qu'offre l'intérieur de la France [1].

Jusqu'au mois d'octobre, les républicains n'essuyèrent que des désastres dans la Vendée, et la Convention, dans sa colère, décréta la dévastation de ce malheureux pays. En même temps elle ordonna aux généraux de terminer cette guerre avant la fin du mois d'octobre. Attaqués avec plus d'ensemble et plus d'énergie, les Vendéens furent écrasés en avant de *Cholet* (17 octobre). Ils passèrent la Loire, et leurs colonnes flottèrent incertaines dans la Bretagne où elles furent détruites en détail. Leurs défaites près du *Mans*, près de *Savenay*, amenèrent la fin de la grande guerre (23 décembre).

1. Voir le chapitre suivant.

Le calendrier républicain. — L'idée d'unité, d'uniformité présidait alors à toutes les décisions, aussi la Convention, même au milieu de tant de troubles et de périls, décréta l'établissement d'un système uniforme et scientifique des *poids et mesures*. Elle voulut aussi remanier les anciennes divisions du temps et prit l'équinoxe d'automne qui coïncidait précisément avec la date de la fondation de la République, comme point de départ de l'année. L'ère républicaine votée le 24 novembre 1793 partit non de cette date, mais du jour de la proclamation de la République, le 22 septembre 1792. L'année comptait douze mois égaux, plus cinq jours complémentaires. On leur donna des noms empruntés aux saisons et rimant entre eux trois par trois : *vendémiaire* (vendanges), *brumaire* (brouillards), *frimaire* (froid), *nivôse* (neige), *pluviôse* (pluie), *ventôse* (vent), pour l'automne et l'hiver; les mois du printemps et de l'été eurent des rimes et des noms plus gais : *germinal* (germination des plantes), *floréal* (floraison), *prairial* (prairies), *messidor* (mois de la moisson), *thermidor* (mois de la chaleur), *fructidor* (mois des fruits)[1].

Divisions des Montagnards; supplice des Hébertistes (22 mars) et des Dantonistes (avril 1794). — Vainqueurs de la monarchie, de la noblesse, du clergé, des fédéralistes, des Vendéens, de l'étranger, les Montagnards ne s'entendirent point sur les conséquences victoire.

Le clergé, en majorité hostile à la constitution civile de 1790, avait émigré et la religion catholique n'existait plus en fait. La Commune de Paris l'abolit complètement. Les églises étaient fermées ou changées en magasins; beaucoup avaient été saccagées, des œuvres merveilleuses, des chefs-d'œuvre des arts avaient été détruits. Hébert, Chaumette, Clootz, imaginèrent un culte nouveau, celui de la déesse *Raison*, dont ils célébrèrent la fête dans l'église Notre-Dame. La feuille cy-

1. Chaque mois se divisa non plus en semaines, mais en *décades*, et les noms

nique du *Père Duchesne* ne cessait d'accuser le tribunal révolutionnaire d'indulgence, de paresse. Ronsin, Vincent, parlaient de ne plus faire du gouvernement qu'une commission militaire et leurs sinistres propos répandaient partout l'effroi. Camille Desmoulins et Danton, de leur côté, après avoir appuyé toutes les mesures révolutionnaires, voulaient en arrêter l'effet et devenaient les chefs des modérés. Un froid ambitieux, Robespierre, sachant se mettre au-dessus des deux partis, entreprit de les ruiner l'un par l'autre et d'élever sa domination sur leurs débris.

Il favorise d'abord les attaques de Danton contre Hébert; puis, lorsqu'il jugea celui-ci assez affaibli, il le fit saisir avec Roncin, Vincent, Clootz et plusieurs autres. Le 23 mars, dix-neuf Hébertistes furent conduits au supplice et leur chef fut accablé, pendant la route, des

des jours furent des noms de nombre : *primidi* (prima dies), *duodi*, *tridi*, *quartidi*, *quintidi*, *sextidi*, *septidi*, *octidi*, *nonidi* et *décadi*. Le décadi fut le jour du repos et remplaça le dimanche.

Vendémiaire....	22 septembre-21 octobre.
Brumaire.......	22 octobre-21 novembre.
Frimaire..... .	22 novembre-21 décembre.
Nivôse.........	22 décembre-21 janvier.
Pluviôse.......	22 janvier-19 février.
Ventôse........	20 et certaines années 19 février-20 ou 21 mars.
Germinal.......	21 mars-19 février ou 20 avril.
Floréal.........	20 ou 21 avril-19 ou 20 mai.
Plairial........	20 ou 21 mai-18 ou 19 juin.
Messidor.......	19 ou 20 juin-18 ou 19 juillet.
Thermidor......	19 ou 20 juillet-17 ou 18 août.
Fructidor.......	18 ou 19 août-16 ou 17 septembre.

Jours complémentaires du 17 ou 18 au 21 septembre.

L'ère républicaine fut en usage pendant douze ans et deux mois; mais, comme elle remontait à 1792, elle compta en réalité quatorze ans :

L'an I	22	septembre	1792 —	21	septembre	1793.
II	22	—	1793 —	21	—	1794.
III	22	—	1794 —	21	—	1795.
IV	22	—	1795 —	21	—	1796.
V	22	—	1796 —	21	—	1797.
VI	22	—	1797 —	21	—	1798.
VII	22	—	1798 —	21	—	1799.
VIII	22	—	1799 —	21	—	1800.
IX	22	—	1800 —	21	—	1801.
X	22	—	1801 —	21	—	1802.
XI	22	—	1802 —	21	—	1803.
XII	22	—	1803 —	21	—	1804.
XIII	22	—	1804 —	21	—	1805.
XIV	22	—	1805 —	21	—	1806.

quolibets les plus sanglants que lui-même avait enseignés dans son journal.

Danton fut moins facile à abattre et pouvait soulever la foule où il était encore populaire. Le Comité de salut public le fit arrêter au milieu de la nuit et obtint de la Convention, en l'absence du redoutable orateur, l'autorisation de le traduire devant le tribunal révolutionnaire. Mais au tribunal Danton faisait retentir jusqu'au dehors les éclats de sa voix terrible. « Où sont mes accusateurs? s'écriait-il, je veux les voir paraître; je veux leur répondre! » Les juges embarrassés obtinrent un décret portant que « tout prévenu de conspiration qui résisterait ou insulterait à la justice nationale serait mis hors des débats sur-le-champ. » Les accusés furent emmenés non sans peine. Le jugement rendu, on ne lut pas même aux condamnés leur arrêt; on les fit mander l'un après l'autre au greffe comme pour leur faire une communication et ils furent remis aux bourreaux (3 avril 1794). Camille Desmoulins s'indignait de se voir injurié pendant le trajet fatal, lui qui avait commencé la Révolution. Danton lui commanda le calme. Sur l'échafaud, Danton voulut embrasser son compagnon Hérault de Séchelles, le bourreau l'arrêta : « Tu veux donc être plus cruel que la mort? répondit le puissant tribun; va, tu n'empêcheras pas que nos têtes s'embrassent dans le fond du panier. » Avec les Dantonistes[1] périrent aussi Lacroix, Philippeaux, le capucin Chabot, Fabre-d'Églantine, poète comique. La jeune femme de Camille Desmoulins, coupable d'avoir erré autour de la prison du Luxembourg pour voir son mari, fut impliquée dans une prétendue conspiration des prisons et sacrifiée avec la femme d'Hébert et avec les restes des deux partis.

1. On les appelait aussi Cordeliers parce qu'ils avaient été les chefs de ce club devenu depuis ultra-révolutionnaire et qui avait exclu Camille Desmoulins. Le journal de Camille Desmoulins où il avait fait un appel éloquent à la clémence était intitulé *le Vieux Cordelier*.

Dictature de Robespierre; fête de l'Être suprême: loi du 22 prairial. — La Révolution, comme on l'avait prédit, ressemblait à Saturne et dévorait ses enfants. Robespierre ne vit plus à ses côtés que des personnages secondaires. Il régna sans rival. Imbu des idées de Rousseau, il répudiait l'athéisme qu'il avait surtout reproché aux Hébertistes et fit décréter par la Convention que la République reconnaissait l'existence de l'*Être suprême* et l'immortalité de l'âme. A la fête qui célébra le retour à la Divinité, il tint le premier rang (20 prairial, 8 juin). La dictature était réelle. Les Comités de sûreté générale et de salut public disposaient de tout, et Robespierre disposait des comités. On a trouvé dans ses papiers des témoignages de la plus vile adulation venus de tous côtés.

Pour donner plus d'unité au gouvernement, le Comité de salut public supprima la plupart des comités révolutionnaires et fit dissoudre presque toutes les sociétés rivales des Jacobins. Cette grande société avec ses affiliées fut la véritable assemblée sur laquelle les principaux membres du Comité de salut public, Robespierre, Couthon et Saint-Just, s'appuyaient. Un bureau de police qui reçut les dénonciations, fut l'instrument à l'aide duquel ils pourvurent le tribunal révolutionnaire. Robespierre, qui espionnait les députés, apprend bientôt les manœuvres de ses adversaires et veut les prévenir. Pour les détruire, il fait, le 22 prairial (10 juin), proposer une loi qui rendait le tribunal révolutionnaire plus expéditif et effaçait jusqu'à l'ombre des formes légales. La Convention vota cette loi de sang, mais en ajoutant une réserve que Robespierre n'avait pas faite pour les députés de la Convention, qui ne pouvaient être arrêtés sans un décret de l'Assemblée. Irrité, Robespierre affecta de participer moins souvent aux délibérations des Comités qu'il voulait épurer, et ne parlait qu'au club des Jacobins où il était toujours applaudi.

Cependant les effets de la loi de prairial se faisaient sentir, et, juste à l'époque où les périls extérieurs dimi-

nuaient, la Terreur redoublait. Les fournées du tribunal révolutionnaire devenaient de jour en jour plus nombreuses; les formes de justice, même les plus expéditives, avaient été mises de côté, les défenseurs supprimés : l'acte d'accusation était, à dix heures du matin, signifié à l'accusé qui comparaissait au tribunal à onze heures ou midi; le jugement était prononcé à deux heures et exécuté à quatre.

A côté de l'accusateur public Fouquier-Tinville, le président Dumas se signalait à l'indignation de tous les honnêtes gens par ses violences et sa cruauté. Le vice-président Coffinhal, ancien médecin, était digne de son chef. C'est lui qui présidait le tribunal le jour où comparut Lavoisier. Comme celui-ci lui demandait un délai de quinze jours pour achever une expérience utile à la République, Coffinhal lui fit cette fière réponse : « La République n'a pas besoin de chimistes »; un autre jour, faisant rentrer une vingtaine d'accusés, après le verdict du jury, il leur disait: « Vous seriez bien étonnés, si je vous annonçais que vous êtes acquittés! » Après quelques moments de silence, quand l'espérance rentrait dans leur cœur, il prononçait leur condamnation. Le père était pris pour le fils, le fils pour le père, peu importait, pouvu que la liste fût complète. « L'accusateur public, dit Réal, avait soin de laisser sur cette liste des places en blanc pour ceux qui pourraient venir dans la journée augmenter le casuel, et ce blanc était rempli, dépassé même[1]. Dans un acte d'accusation dressé par Fouquier-Tinville, il y avait vingt-deux accusés. Un fut acquitté, *vingt-sept* furent condamnés et exécutés, en telle sorte que pour six il n'y eut ni procès ni débats. » « C'était vers les trois heures après-midi, écrit Riouffe, que ces longues processions de victimes descendaient du tribunal et traversaient longuement sous de longues voûtes, au milieu des pri-

1. Réal, *Rapport dans les Mémoires sur les prisons*. Voir, du reste, les preuves de tous ces faits dans les documents cités par M. Campardon, *Histoire du tribunal révolutionnaire* (2 vol., 1866).

sonniers qui se rangeaient pour les voir passer, avec une avidité sans pareille. J'ai vu quarante-cinq magistrats du Parlement de Paris, trente-trois du Parlement de Toulouse, allant à la mort du même air qu'ils marchaient autrefois dans les cérémonies publiques. J'ai vu trente-cinq fermiers-généraux marcher d'un pas calme et ferme; les vingt-cinq premiers négociants de Sedan, plaignant, en allant à la mort, dix mille ouvriers qu'ils laissaient sans pain[1]. » Le vénérable Malesherbes, le ministre, puis le défenseur de Louis XVI, avait été sacrifié avec sa famille. Au moment où il allait monter sur la charrette, en traversant la cour du palais, les mains liées derrière le dos, il heurta une pierre et faillit tomber. Sans s'émouvoir, il dit spirituellement à son voisin : « Voilà qui est d'un fâcheux augure! à ma place un Romain serait rentré. » Elle est restée à jamais célèbre cette scène touchante des deux poètes Roucher et André Chénier se retrouvant sur la charrette et se consolant mutuellement par les plus nobles entretiens. André Chénier mourut en se frappant le front et en disant: « Pourtant, j'avais quelque chose là! » C'était le 7 thermidor; quelques jours de plus, il eût été sauvé.

Chute du gouvernement révolutionnaire, 8, 9 et 10 thermidor (26, 27 et 28 juillet 1794). — Ce régime de sang fit horreur. La glorieuse campagne de 93 avait éloigné les périls extérieurs, et la bataille de *Fleurus* (26 juin 1794) venait de nous ouvrir la route de Bruxelles. La foule commençait à déserter les exécutions et les boutiques se fermaient à l'approche des sinistres convois. Robespierre qui, de sa retraite, dirigeait tout, devint l'objet de l'animadversion générale. Des Montagnards, ses anciens amis, craignant pour eux-mêmes, se joignirent à ses adversaires, et les comités travaillèrent à réunir les différentes parties de l'Assemblée. Le 8 thermidor, lorsque Robespierre vint parler

1. Riouffe, *Mémoires sur les prisons*, t. I, p. 84-85.

d'une nouvelle conspiration ayant des complices jusque dans le Comité de sûreté générale et le Comité de salut public, les députés comprirent le danger qui les menaçait. Ils secouent le joug de la peur et refusent de voter l'impression du discours de Robespierre. Le lendemain 9 ils sont résolus à en finir, Billaud-Varennes raconte les scènes qui se sont passées pendant la nuit aux Jacobins, les menaces dirigées contre la Convention. Tallien s'élance à la tribune un poignard à la main et s'écrie : « J'ai vu hier se former l'armée du nouveau Cromwell, et je me suis armé d'un poignard pour lui percer le sein, si la Convention n'avait pas le courage de le décréter d'accusation. » Épuisé par les efforts qu'il faisait pour se faire entendre, Robespierre pouvait à peine respirer. « Le sang de Danton l'étouffe ! » s'écria un député. Le décret fut voté, et Robespierre arrêté avec son frère; Couthon, Lebas et Saint-Just, qui arrivait de l'armée couvert de la poussière du champ de bataille de Fleurus, partagèrent son sort.

Les chefs de la Commune envoyèrent l'ordre dans toutes les prisons de ne pas recevoir les représentants arrêtés, et ceux-ci, délivrés, ramenés à l'Hôtel de Ville, préparèrent pour le lendemain une insurrection semblable à celle du 31 mai. Robespierre, toutefois, habile rhéteur, n'avait aucune des qualités d'un chef populaire. La Commune, jusque-là triomphante, échoua. La Convention, qui s'était déclarée en permanence, appela à elle les sections de la garde nationale, mit hors la loi Henriot, le commandant dévoué à la Commune, le Conseil général de la Commune et les représentants rebelles. Quelques bataillons fidèles se dirigèrent pendant la nuit sur l'Hôtel de Ville qui bientôt se trouva cerné. Robespierre, Couthon, Saint-Just, sont saisis. Lebas se tue, Robespierre se tire un coup de pistolet qui lui brisa la mâchoire[1]. Après avoir passé toute la

1. On a beaucoup discuté la question de savoir si Robespierre avait tenté de

matinée du 10 étendu sur une table, il fut porté tout meurtri à l'échafaud avec son frère, Couthon, Saint-Just, Dumas, Henriot, le cordonnier Simon, qui était le gardien ou plutôt le bourreau du fils de Louis XVI[1], en tout vingt-deux chefs ou agents de la Commune (10 thermidor). Le lendemain, soixante-dix autres membres des conseils ou fonctionnaires de la Commune furent, en masse et après simple constatation de leur identité, envoyés à l'échafaud, rétabli pour eux sur la place de la Révolution[2] (9 et 10 thermidor, 27 et 28 juillet).

Quelques-uns des hommes qui avaient renversé Robespierre étaient ceux-là mêmes qui avaient poussé la Terreur aux dernières limites, et ils venaient d'en appliquer à leurs ennemis les procédés sommaires et expéditifs. Mais les Montagnards, pour s'assurer la victoire sur les Jacobins et la Commune, avaient été obligés de faire appel à tous les citoyens, de sorte que pour la masse de la bourgeoisie et du peuple la mort de Robespierre était la fin du gouvernement révolutionnaire[3]. Le 9 thermidor l'insurrection a été vaincue; chaque fois qu'elle reparaîtra, elle sera écrasée. Le dernier mot restera à la loi.

se suicider ou s'il avait été blessé par le gendarme qui l'arrêta et qui se vanta plus tard d'avoir tiré le coup de pistolet.

1. Cet enfant était le deuxième fils de Louis XVI et était né en 1785. La mort de son frère aîné, en 1789, avait fait de lui l'héritier du trône, le dauphin, mais il mourut dans sa prison en 1795, victime des odieux traitements qu'il avait subis.

2. Dans les derniers temps de la Terreur il avait été installé à la barrière du Trône pour éloigner du centre de la capitale et du local de la Convention les hécatombes quotidiennes.

3. Le chiffre officiel des victimes du tribunal révolutionnaire de Paris est, depuis le 3 avril 1793 jusqu'au 13 germinal (3 avril 1794), de 505, et de ce jour jusqu'au 12 thermidor, de 2258, ce qui fait un total de 2663.

CHAPITRE VI

LES GUERRES DE LA CONVENTION

PROGRAMME. — Première coalition. — Campagnes de 1793 *et de* 1794. — *Guerre de Vendée. — Campagne de* 1795. — *Traité de Bâle.*

SOMMAIRE. — Première coalition (février-mars 1793). — Bataille de Neerwinden (18 mars 1793); défection de Dumouriez (4 avril). — Perte de Mayence (22 juillet); capitulation de Condé et de Valenciennes (juillet 1793); perte des lignes de Wissembourg (13 octobre). — Wattignies (15-16 octobre 1793); délivrance de Maubeuge. — Le général Hoche; batailles de Wœrth et du Geisberg (22-23 décembre 1793); retour des Français sur le Rhin. — Guerre de Vendée; le pays, premiers succès des Vendéens. — Les Mayençais; batailles de Torfou (19 septembre), de Chollet (17 octobre). — Les Vendéens au delà de la Loire; batailles du Mans (12 et 13 décembre) et de Savenay (23 décembre).—Jourdan; bataille de Fleurus (26 juin 1794); seconde conquête de la Belgique.— Campagne de la Roëhr; bataille d'Aldenhowen (2 octobre 1794). — Conquête de la Hollande (janvier 1795). -- Paix de Bâle avec la Prusse (5 avril 1795). — Armées des Pyrénées; Dugommier et Moncey; paix avec l'Espagne (22 juillet 1795). — La marine française, le vaisseau le *Vengeur*. — Les émigrés à Quiberon; pacification de la Vendée (1795).

Première coalition (févrie-mars 1793). — Les guerres de la Révolution, en apparence si compliquées, se divisent en deux périodes bien distinctes : l'invasion de 1792, promptement repoussée, le premier élan de nos armées improvisées, trop rapide et suivi d'une nouvelle invasion; enfin, à partir de la fin de l'année 1793, des succès continus qui assurent à notre pays ses limites naturelles.

La lutte, circonscrite d'abord entre la France, la Prusse et l'Autriche, était devenue une guerre générale après la mort de Louis XVI. L'Angleterre, l'Espagne, la Hollande, l'empire d'Allemagne, avaient formé, avec la Prusse et l'Autriche (février-mars 1793), la première de ces coalitions qui, sans cesse rompues et sans cesse

renouvelées, devaient exciter au plus haut point l'ardeur guerrière de la France et amener un bouleversement total de l'Europe.

Bataille de Neerwinden (18 mars 1793); défection de Dumouriez (4 avril). — Malgré cette coalition, le vainqueur de Valmy et de Jemmapes, Dumouriez, alors maître de la Belgique, ne retrancha rien de ses vastes projets. Il n'y vit qu'un motif de plus de se hâter, de conquérir la Hollande au pas de course, afin de revenir avec assez de gloire pour arrêter une révolution qui l'effrayait. Au lieu d'aller soutenir Custine aventuré sur le Rhin, il fit adopter à la Convention un plan qui séduisit les députés par sa hardiesse et excita leur admiration à la nouvelle de la prompte reddition des places de *Bréda*, de *Gertruydemberg*, et de l'accueil favorable fait aux Français par les républicains bataves.

Dumouriez menace déjà *Berg-op-Zoom* et prépare une flottille pour passer le Moërdick (une des bouches de la Meuse au nord du Brabant septentrional), lorsque les périls les plus sérieux le rappellent en arrière. Il s'était cru suffisamment protégé à droite du côté de la Meuse par un corps d'armée confié au général Miranda, qui assiégeait *Maëstricht.* 70 000 Autrichiens, commandés par le prince de Saxe-Cobourg, se massèrent sur la Roëhr (affluent de la Meuse), débloquèrent Maëstricht, occupèrent Liège, franchirent la Meuse, poussèrent les Français démoralisés sur Louvain et menacèrent de fermer toute retraite à Dumouriez.

Celui-ci abandonne la Hollande pour prendre le commandement de l'armée de Belgique : mais la composition des troupes ne leur permettait pas de supporter les revers. Après la bataille acharnée et infructueuse de *Neerwinden* (18 mars), toute l'aile gauche, composée en partie de bataillons de volontaires, se replia sans ordre; le général en chef fut obligé de battre en retraite : débordé par l'ennemi et forcé par le peu de consistance de son armée de rentrer en France, il transporta son quartier général à Condé.

C'est alors que, sous le coup de la défaite et des poursuites dont il était menacé par les Jacobins, il songea à reprendre ses projets de contre-révolution en s'accordant cette fois avec les Autrichiens. Instruite de ses menées, la Convention le manda à sa barre, puis, comme il refusait de venir, elle envoya quatre représentants le chercher avec ordre de l'arrêter, en cas de désobéissance. Dumouriez reçut les commissaires à la tête d'un état-major dévoué et prétexta qu'il ne pouvait quitter ses troupes. « Citoyen général, dit alors Camus, voulez-vous obéir au décret de la Convention nationale et vous rendre à Paris? — Pas dans ce moment. — Eh bien! je vous déclare que je vous suspends de vos fonctions : vous n'êtes plus général, et j'ordonne qu'on s'empare de vous. — Ceci est trop fort! » s'écria Dumouriez, et il fit arrêter par des hussards allemands les commissaires, qui furent livrés aux Autrichiens (4 avril). Dumouriez essaya alors d'entraîner les troupes sur Paris, mais, malgré leur attachement pour lui, il ne put les ébranler et dut s'enfuir peu accompagné. Cette défection criminelle excita à Paris les colères les plus violentes, fut cause de l'organisation du Comité de salut public et discrédita encore les Girondins, anciens amis de Dumouriez, dont on les accusa d'être les complices.

Perte de Mayence (22 juillet). — Les succès des Autrichiens avaient singulièrement compromis la position de Custine, isolé autour de Mayence, que menaçaient d'ailleurs les Prussiens. Il eut peur d'être coupé et se replia précipitamment vers Landau : un de ses corps d'armée, n'ayant pu le rejoindre, s'enferma dans Mayence, qui fut défendu par 20 000 Français, chiffre trop considérable, eu égard au peu de vivres qui se trouvaient dans la place. Les Prussiens parurent devant Mayence, le 10 avril, investirent la ville et, après deux mois de combats incessants dans lesquels on se disputa les villages environnants, resserrèrent la garnison dans les murs de la place. Alors commença un

bombarement affreux, impitoyable : chaque nuit de vastes incendies illuminaient au loin la campagne et attiraient, comme le firent en 1870 les nuits enflammées de Strasbourg, des spectateurs que ce désastre réjouissait. Comme à Strasbourg la bibliothèque, riche en livres et en manuscrits précieux, devint la proie du feu. Au mois de juillet la famine commença, la viande de cheval devint rare. Enfin, le 22 juillet, les Français acceptèrent, après avoir soutenu un siége de près de quatre mois, une capitulation honorable par laquelle ils avaient le droit de sortir de Mayence avec armes et bagages et tous les honneurs de la guerre; la garnison pourrait rentrer en France, mais ne servir de toute une année contre les troupes de la coalition[1].

Capitulation de Condé et de Valenciennes (juillet 1793); perte des lignes de Wissembourg (13 octobre). — Au moment où les *Mayençais*, comme on appela les soldats de Kléber, rentrèrent en France pour aller combattre en Vendée, la situation militaire était déplorable. Les deux importantes places de Condé et de Valenciennes (sur l'Escaut) venaient de capituler l'une le 10, l'autre le 28 juillet. Valenciennes avait hor-

1. Gœthe assista au défilé presque triomphal des vaincus et en fut vivement impressionné : « Nous vîmes, écrit-il, le défilé venir à nous dans toute sa solennité. Des cavaliers prussiens ouvraient la marche ; la garnison française suivait. Rien de plus singulier que la manière dont cette marche s'annonçait : une colonne de Marseillais, petits, noirs, bariolés, déguenillés, s'avançait à petits pas; on eût dit que le roi Edwin avait ouvert la montagne et lâché sa joyeuse armée de nains. Ensuite venaient des troupes régulières, sérieuses et mécontentes, mais non abattues ni humiliées. Cependant l'apparition la plus remarquable et qui frappa tout le monde fut celle des chasseurs à cheval. Ils s'étaient avancés jusqu'à nous dans un complet silence ; tout à coup leur musique fit entendre la *Marseillaise*. Ce *Te Deum* révolutionnaire a quelque chose de sinistre et de menaçant, même lorsqu'il est vivement exécuté, mais cette fois les musiciens le jouaient très lentement, réglant la mesure sur leur marche trainante. L'effet fut saisissant et terrible, et le coup d'œil imposant, quand ces cavaliers, qui étaient tous de grande taille, maigres et d'un certain âge, et dont la mine s'accordait avec les accents, passèrent devant nous. Isolément ils tenaient du Don Quichotte; en masse ils paraissaient très respectables. Une troupe particulière, qui attirait vivement l'attention, fut celle des commissaires. Merlin (de Thionville) en habit de hussard, remarquable par sa barbe et son regard sauvage, avait auprès de lui un autre personnage habillé comme lui. Le peuple vociféra avec fureur le nom d'un clubiste et s'ébranlait pour se jeter sur lui. Merlin s'arrêta, fit valoir sa dignité de représentant du peuple français, la vengeance qui suivrait toute insulte. Il conseilla la modération, car, ajouta-t-il, « ce n'est pas la dernière fois que vous me voyez ici.» La foule resta interdite, pas un ne branla. »

riblement souffert du bombardement, qui avait détruit, avec la plupart des églises et l'arsenal, près de six cents maisons. L'armée coalisée (Autrichiens, Anglais, Hollandais) cherchait à s'emparer des autres places du Nord et à s'assurer une solide base d'opérations avant d'entreprendre la marche sur Paris : les Anglais se dirigeaient sur Dunkerque, les Autrichiens sur le Quesnoy et Maubeuge. Lyon était encore aux mains des royalistes (il ne fut repris que le 9 octobre), Toulon demeurait au pouvoir des Anglais (il ne fut repris que le 18 décembre).

La Convention effrayée revint au principe de la *réquisition permanente* (décrétée de nouveau le 16 août 1793). Tous les Français étaient mis en réquisition pour le service des armées; le remplacement interdit. Mais cette fois encore le défaut d'organisation, la précipitation, l'inexpérience, le manque d'idée générale et d'unité dans l'administration des forces militaires, empêchèrent ces nouvelles levées de produire les résultats que les chiffres étalés dans les rapports officiels auraient pu faire espérer. Il fallut incorporer les nouvelles recrues dans les vieux régiments, comme le demandaient tous les généraux : ce fut ce qu'on appela l'*amalgame* ou l'*embrigadement*, et ce qui amena la formation des solides armées de 1794 et de 1795.

Un vieux soldat, Houchard, sembla un moment ramener la victoire. Agissant selon la méthode indiquée par un membre du Comité de salut public, le célèbre Carnot, il tomba à l'improviste, avec une masse de troupes rapidement concentrées, sur l'armée du duc d'York déployée autour de la ville de Dunkerque. Il enleva les retranchements du village de *Hondschoote* (6, 7, 8 septembre), vigoureusement défendus par les Hessois et les Hanovriens, mais il ne sut pas profiter de ce brillant succès et laissa échapper le duc d'York. Cependant il enleva Furnes, ravitailla Dunkerque et défit encore les troupes hollandaises au combat de *Menin*; il se laissa battre ensuite à *Courtrai* et rame-

ner jusque sous le canon de Lille : aussitôt il fut destitué et rappelé à Paris, où il devait partager le sort de Custine.

La victoire d'Hondschoote avait été stérile ; l'ennemi avait pris le *Quesnoy* et se préparait à investir *Maubeuge*. A l'est, le roi de Prusse, après la capitulation de Mayence, était parti eavc son armée pour combattre la Pologne soulevée par Kosciusko, mais il avait laissé des forces respectables sous les ordres de Brunswick, qui, unies aux troupes autrichiennes de Wurmser, songèrent à envahir l'Alsace. Landau fut bloqué et l'armée du Rhin rejetée dans les *lignes de Wissembourg*. Puis les généraux ennemis d'un côté surprirent les défilés des Vosges, de l'autre franchirent le Rhin et débordèrent ainsi les Français. Ceux-ci furent obligés d'abandonner les lignes de Wissembourg (13 octobre) et de reculer jusqu'à la Zorn. Haguenau ouvrit ses portes aux ennemis qui se trouvèrent ainsi cantonnés en Alsace.

Wattignies (15-16 octobre 1793) ; délivrance de Maubeuge. — Heureusement, à quelques jours de distance retentissait le canon de Wattignies, qui allait rompre le charme de la mauvaise fortune. Le chef de bataillon *Jourdan*, devenu en quelques mois général et nommé au commandement de l'armée du Nord, en remplacement de Houchard, averti d'ailleurs de la terrible responsabilité qu'il encourait, chercha tout de suite par un coup hardi à raffermir le moral des soldats. Avec l'ardeur de la jeunesse (il avait alors trente et un ans), Jourdan concentra rapidement 45 000 hommes des meilleures troupes pour débloquer *Maubeuge* et le camp retranché où étaient renfermés vingt mille Français. Débouchant d'Avesnes, Jourdan attaqua vivement les Autrichiens retranchés dans les villages situés près de *Wattignies*. La confiance du prince de Saxe-Cobourg dans ses positions était telle qu'il disait en raillant : « J'avoue que les Français sont de fiers républicains, mais, s'ils me font débusquer d'ici, je me

fais républicain moi-même. » Le 15 octobre, Jourdan, contraint par les ordres de Carnot, attaqua le centre des Autrichiens, et le fort de la lutte se concentra sur le village de *Dourlers*, pris, perdu, repris plusieurs fois, et qui resta aux mains de l'ennemi [1]. Le 16, Jourdan obtint enfin de porter, comme il l'avait demandé, tout son effort contre la gauche des Autrichiens à Wattignies. Il n'hésita pas à dégarnir son centre et son aile gauche pour grossir son aile droite à la faveur d'un brouillard épais qui déroba tous ses mouvements. Bien que surpris de cette attaque formidable, les Autrichiens profitèrent habilement des avantages du terrain et repoussèrent deux fois les Français. Jourdan, sans se décourager, envoie des renforts aux colonnes d'attaque, emploie avec science et sûreté son artillerie et ébranle les Autrichiens par une canonnade terrible. Le prince de Cobourg dégarnit à son tour sa droite et son centre pour soutenir la lutte à Wattignies, mais les bataillons français laissés devant Dourlers en profitèrent pour renouveler avec impétuosité les attaques de la veille : l'ennemi fut repoussé sur toute la ligne; pris à revers, Wattignies tomba aux mains des Français, qui couchèrent sur le champ de bataille. Les troupes du camp de Maubeuge, qui auraient pu faire une utile diversion, n'avaient pas bougé; leurs chefs, qui n'avaient pas su comprendre la canonnade de Wattignies, essuyèrent de vifs reproches : l'un d'eux fut sacrifié, le général Chancel, et ce n'était pas le coupable.

Jourdan aurait voulu poursuivre ses avantages et le Comité de salut public l'en pressait. Mais les Autrichiens, qui avaient reçu des renforts, n'abandonnèrent que le blocus de Maubeuge et se maintinrent sur la Sambre. Jourdan se vit enlever le commandement; l'hiver survenant, son armée fut dispersée dans les

1. En cette journée se signala *Mortier*, qui fut blessé et qui reçut de Carnot le grade d'adjudant-général. Ce devait être aussi une de nos gloires militaires.

places. Les grands coups se portèrent ailleurs : au canon de Wattignies répondit celui du Geisberg.

Le général Hoche; batailles de Wœrth et du Geisberg (22-25 décembre 1793); retour des Français sur le Rhin. —Un jeune sergent des gardes françaises, fils d'un employé subalterne de l'ancienne cour, *Hoche*, né à Versailles en 1768, et par conséquent à peine âgé de vingt-cinq ans, venait, en moins d'une année, de franchir les grades supérieurs : simple lieutenant en mars 1793, il s'était distingué à la bataille de Neerwinden, puis à Dunkerque, dont il dirigea la défense et où il gagna le grade de chef de brigade. Le Comité de salut public n'hésita point à lui confier le commandement de l'armée compromise de la Moselle, tandis que Pichegru, ancien répétiteur de mathématiques à l'école de Brienne, où Bonaparte fit ses premières études, recevait le commandement de l'armée du Rhin.

Mieux encore qu'à Wattignies, on vit alors des combinaisons réellement scientifiques et l'art de la guerre sembla retrouvé. Les deux armées de la Moselle et du Rhin étaient séparées l'une de l'autre par la chaîne des Vosges septentrionales. Tandis que Pichegru contenait les Autrichiens sur la Moder (affluent du Rhin), Hoche, partant de la vallée de la Sarre, se mit en marche pour aller débloquer Landau, investi par les Prussiens. Mais Brunswick descendait au même moment sur Deux-Ponts (Zweibrücken) pour donner à ses troupes leurs quartiers d'hiver. Hoche se heurta à une armée tout entière et éprouva un échec à *Kaiserslautern* (26-28 novembre) : il battit en retraite. Brunswick, fidèle à l'ancienne tactique, crut la campagne terminée et s'établit tranquille dans ses cantonnements, comme on avait fait sur la frontière du nord. Hoche, se mettant en communication avec Pichegru à travers les Vosges, déroba ses mouvements, lança son armée, par la route de Bitche, dans la vallée étroite de *Niederbronn*, et déboucha sur le versant oriental des Vosges. Les Autrichiens, menacés ainsi sur leur flanc droit, se retran-

chèrent dans de solides positions à Reichshoffen, à Frœschwiller, à Wœrth[1]. Hoche enleva néanmoins ces positions, tandis que Pichegru attaquait les Autrichiens à Haguenau. Le général autrichien Wurmser, pressé de flanc et de front, se replia précipitamment sur la Lauter. Les représentants du peuple qui accompagnaient l'armée donnèrent le commandement des deux armées du Rhin et de la Moselle à Hoche qui venait d'opérer si hardiment sa jonction, et le jeune général marcha sur Wissembourg. Mais les Prussiens n'étaient pas loin : ils arrivèrent sur la Lauter, et la bataille dite du *Geisberg* s'engagea entre quatre armées (Austro-Prussiens et armées de Rhin-Moselle, 25 décembre). La lutte fut acharnée; les Français, excités par leurs succès, montèrent avec ardeur à l'assaut de la montagne dominant la position du Geisberg (au sud de Wissembourg), l'emportèrent, reprirent les lignes célèbres perdues au mois d'octobre[2] et rompirent les coalisés dont l'armée battit en retraite dans deux directions différentes. Wurmser, avec les impériaux, repassa le Rhin à Philippsbourg; Brunswick, avec les Prussiens, recula jusqu'à Mayence. Landau fut débloqué, Worms enlevé avec d'immenses magasins, et les Français s'attachèrent

1. C'est sans doute le souvenir de cette page de notre histoire militaire qui avait déterminé le maréchal de Mac-Mahon à choisir, le 6 août, ces positions défensives contre l'armée prussienne qui venait d'entrer en Alsace après avoir écrasé la division Abel Douay à Wissembourg. L'analogie entre les événements n'échappera à personne. Malheureusement c'est en sens contraire qu'elle se poursuit jusque dans les détails. Hoche débouchait par la route qui était une des lignes de retraite de Mac-Mahon, il enlevait les positions que nous dûmes abandonner en 1870 devant des forces trois fois supérieures, et n'arrêta sa course victorieuse qu'au Geisberg et à Wissembourg, où commencèrent nos revers, le 4 août 1870. Ainsi un même pays fut témoin de batailles entièrement différentes; par malheur ce sont les souvenirs les plus douloureux qui sont aussi les plus récents, et le théâtre des exploits de Hoche ne nous appartient plus. On n'a qu'à changer un nom géographique pour appliquer à Wœrth ces beaux vers de Virgile :

Nec fuit indignum Superis bis sanguine nostro
Emathiam et latos Hæmi pinguescere campos !

2. Les lignes de Wissembourg, construites par ordre du maréchal Villars, de 1704 à 1706, s'étendaient sur une longueur d'environ sept lieues jusqu'à Lauterbourg : c'était une série d'épaulements et de parapets renforcés par des redoutes. Ces travaux de défense, encore importants à l'époque de la Révolution, furent ensuite en partie nivelés et ne furent d'aucune utilité dans la guerre de 1870.

cette fois solidement aux rives du Rhin. Comme récompense de ces succès, les plus brillants qu'on eût remportés depuis Jemmapes, Hoche, en butte à la haine de Saint-Just, fut séparé de son armée, envoyé aux Alpes et là mis en arrestation. Bien que sa courte carrière ne fût remplie que d'actes de dévouement et que son noble caractère dût le mettre hors de tout soupçon, il n'eût peut-être pas échappé au tribunal révolutionnaire, si le 9 thermidor ne l'eût pas délivré.

Guerre de Vendée; le pays; premiers succès des Vendéens. — Au même moment, les républicains triomphaient, à l'intérieur, de la guerre civile de la Vendée, qui offrait des difficultés à la fois matérielles et morales, car il ne s'agissait pas seulement d'opérer dans une contrée hérissée d'obstacles de toute sorte, mais de lutter contre des populations transportées d'un véritable fanatisme.

Sur la rive gauche de la Loire, entre le cours inférieur de ce fleuve et la Sèvre-Niortaise, s'étend une contrée où viennent finir les dernières hauteurs qui encadrent au sud le bassin de la Loire. Ces hauteurs appelées *Gatine* ou *Bocage* sont couvertes de bois. L'inégalité du sol, les ravins, les bois, rendent ce pays peu favorable aux opérations militaires, les métairies y sont environnées de haies vives et d'arbres serrés qui en forment comme autant de camps retranchés, même dans la *plaine*. Sur la côte, dans le *Marais*, les canaux, multipliés à l'infini, rendent le pays presque inaccessible. Telle est la contrée qui a pris son nom de la *Vendée*, affluent de la Sèvre-Niortaise, et qui fut le théâtre principal d'une lutte sanglante[1] toujours terminée en apparence et toujours renaissante.

Un paysan marchand de laine, Cathelineau, avait donné le signal de l'insurrection au village du Pin en Mauge, près de Saint-Florent (10 mars 1793). Il avait

1. La Vendée militaire embrasse, outre le département de la Vendée, la partie septentrionale des Deux-Sèvres, et dans la Loire-Inférieure et dans Maine-et-Loire toute la rive gauche du fleuve.

été bientôt rejoint par un ancien sergent, Stofflet, garde-chasse du comte de Maulevrier. Leurs premiers succès, l'ardeur des bandes qui accouraient à leur appel, déterminèrent les nobles Vendéens à prendre la direction de cette guerre que l'émigration et l'Angleterre ne tardèrent pas à encourager. Parmi ces chefs on distingua Charette, ancien lieutenant de vaisseau, d'Elbée, de Lescure, Bonchamp, d'Autichamp, Henri de la Rochejaquelein. Ce dernier, un des plus populaires, se lançait le premier



à l'attaque et disait à ses soldats : « Si j'avance, suivez-moi ; si je meurs, vengez-moi ; si je recule, tuez-moi ! »

Abrités derrière les haies, excellents tireurs, les Vendéens décimaient les colonnes qui s'enfonçaient dans le pays. Ils enlevaient les munitions, l'artillerie, et s'approvisionnaient ainsi aux dépens des républicains. Insaisissables et souvent invisibles, ils disparaissaient devant des forces sérieuses pour se montrer sur un autre point et tomber sur les corps isolés. Aussi prompts

à retourner à leur chaumière qu'à la quitter, ils semblaient n'être occupés qu'aux travaux des champs, mais, à un signal donné, ces paysans formaient des bandes terribles. Au mois d'avril et de mai, les Vendéens remportèrent aux Aubiers, à Vihiers, à Bressuire, des succès à la suite desquels ils organisèrent plus régulièrement leurs forces.

Ils s'emparèrent de Thouars et se rabattirent sur *Fontenay-le-Comte* que défendaient 6000 républicains. Un combat s'engagea dans la plaine (16 mai) et fut favorable à ces derniers. Mais les Vendéens vaincus retrouvaient vite de nouvelles forces et ne tardèrent pas à demeurer maîtres de leur pays.

La Convention envoya alors le général Biron, qui proposa d'envahir le Bocage avec quatre colonnes de 10 000 hommes chacune, qui devaient se rejoindre en refoulant l'insurrection. Devançant cette attaque, les Vendéens se jetèrent sur *Saumur*, s'en emparèrent, entrèrent à *Angers* et semblaient devoir marcher sur Paris. Mais ils n'étaient pas organisés pour une telle expédition et se rabattirent (29 juin) sur *Nantes* que le général Canclaux défendit énergiquement. Les Vendéens, ayant à cette attaque perdu Cathelineau, se replièrent sur la rive gauche du fleuve. Les républicains reprirent Saumur, mais dans la Vendée leurs différentes colonnes furent repoussées, celle de Westermann au sortir de *Châtillon*, celle de Santerre dans un long défilé qui conduit à *Coron* (18 juillet). Celle de Tuncq, plus heureuse, pénétra jusqu'à *Luçon*, défit les troupes de Lescure et de d'Elbée et empêcha les Vendéens de prendre les Sables-d'Olonne où ils voulaient aller donner la main aux Anglais dont une flotte approchait (14 août).

Les Mayençais; Kléber; bataille de Torfou (19 septembre) et de Cholet (17 octobre). — La Convention pouvait alors disposer de la garnison de Mayence qui ne devait, d'une année, combattre contre les troupes de la coalition. Les Mayençais (on appela ainsi ces soldats

éprouvés) furent transportés en poste à Nantes et réunis à l'armée de Canclaux. Kléber les commandait, et donna à la guerre une plus vive impulsion. Il se trouva bientôt en présence, à *Torfou*, de 40 000 ennemis. Le principal corps de l'armée républicaine était assez loin en arrière. Kléber n'en engage pas moins l'action et se maintient, pendant cinq heures, attendant l'arrivée du général Canclaux. Toutefois la supériorité de l'ennemi est trop grande : Kléber donne l'ordre de battre en retraite ; le désordre se met dans les rangs de sa troupe. Un ruisseau coulait entre Torfou et Boussaye : si l'ennemi le franchit, Kléber ne pourra rallier ses soldats ; il place alors à la tête du pont *Schouardin* et quelques hommes du bataillon de Saône-et-Loire en leur ordonnant de se faire tuer jusqu'au dernier. Ces braves obéissent et, par leur sacrifice, qui vaut bien celui d'Horatius Coclès chez les Romains ou de Léonidas chez les Grecs, donnent le temps à Kléber de reformer sa ligne. Au même instant, le corps principal paraît, et c'est aux Vendéens maintenant à fuir. Les échecs de la colonne commandée par Rossignol empêchent les républicains de profiter du succès de Torfou et bientôt Canclaux voit toutes ses troupes refoulées. Il est destitué.

Quoique mis sous les ordres de Léchelle, Kléber devient le véritable chef de l'armée. Il reprend l'offensive, remporte des avantages à Saint-Symphorien, à la Tremblaye, s'empare de *Cholet* et y concentre 25 000 hommes des meilleures troupes. Les Vendéens se précipitèrent sur cette masse (17 octobre) et aucun choc n'avait encore été aussi terrible. Les Vendéens furent vaincus, presque tous leurs chefs tués ou blessés, et alors, éperdus, ils s'enfuirent vers la Loire traînant avec eux toute une population de femmes et d'enfants qui va chercher un refuge en Bretagne. L'armée vendéenne arrive à Saint-Florent, mais avant de se jeter dans les barques elle veut se défaire de 4000 prisonniers républicains. Bonchamp, blessé à mort, empêche le massacre et demande la grâce des républicains. Un immense cri re-

tentit : « Grâce ! grâce ! Bonchamp le veut ! » Les prisonniers furent sauvés, grand exemple d'humanité et preuve du respect dont Bonchamp était entouré.

Les Vendéens au-delà de la Loire : batailles du Mans (12, 13 décembre) et de Savenay (23 décembre). — Espérant que le Maine, le Perche, allaient se soulever, les Vendéens, conduits par La Rochejaquelein et Stofflet, se dirigèrent sur Laval. Kléber et son lieutenant Marceau se mirent à leur poursuite, mais une attaque brusquée par Léchelle à Entrammes força les républicains à reculer sur Angers. La Rochejaquelein avait le champ libre et il était urgent de profiter de la circonstance pour mettre un terme aux souffrances qui accablaient ses troupes. Loin d'entraîner les populations, ces bandes n'inspiraient que de l'effroi. La présence de plusieurs milliers de vieillards, de femmes et d'enfants, embarrassait la marche des colonnes. La faim, les maladies, les décimaient, et les routes étaient couvertes de cadavres. Le chef vendéen conçut alors le dessein de s'emparer de *Granville*, où il pensait trouver un refuge et des secours de la marine anglaise. Mais ses troupes, écrasées par le canon de la place, lâchèrent pied, puis, sourdes à la voix de leurs chefs, elles n'obéirent plus qu'à une seule impulsion, qu'au désir de rentrer dans le Bocage (14 et 15 novembre). Elles fuient à Avranches, à Dol, culbutent les troupes républicaines qui tentent de les arrêter et se dirigent sur Angers. Angers résiste. Les Vendéens veulent gagner la Loire, mais les *bleus* (les républicains) leur barrent la route et les rejettent sur *Le Mans*. Marceau, chargé de les poursuivre, les attaque dans la ville du Mans, les défait complétement (12, 13 décembre), et leurs colonnes flottent désormais incertaines. Les débris de cette armée parviennent à regagner la Loire, mais Marceau les presse, les entasse dans *Savenay* où ils sont anéantis (23 décembre).

Quelques jours après, la Vendée perdait un de ses généraux les plus intrépides. La Rochejaquelein, déses-

péré, essayait encore, malgré les derniers désastres, de tenir la campagne sur la rive gauche de la Loire. Au mois de janvier 1794, il s'était reconstitué une petite armée dans la forêt de Vezins. Vêtu en paysan, un gros bonnet de laine sur la tête, le bras en écharpe, il guidait ses Vendéens et se rendait de nouveau redoutable. Le 28 janvier, il se portait de Trémentine sur Nouaillé ; en chemin, on rencontra deux grenadiers républicains qui marchaient isolés. « Ne les tuez pas, cria-t-il, je veux les faire parler ! » Il courut à eux : « Rendez-vous, on vous fera grâce, » dit-il. Un des grenadiers se retourna et tira sur lui à bout portant; la balle le frappa au front; il tomba mort. Loiseau de Trémentine et M. de Baugé arrivèrent précipitamment et sabrèrent le grenadier. On creusa une fosse à la hâte; La Rochejaquelein et le soldat qui l'avait frappé y furent jetés ensemble.

Ces défaites, la mort des plus illustres chefs, découragèrent les Vendéens. Ce fut la fin de la grande guerre. L'insurrection n'était pas comprimée, mais cessait d'être redoutable.

Jourdan; bataille de Fleurus (26 juin 1794); seconde conquête de la Belgique. — La campagne de 1793 finissait donc par d'importants succès en Vendée comme sur la frontière du Nord et de l'Est. Celle de 1794 ne fit que les affermir et les compléter.

Jourdan en fut le héros. Tandis que Pichegru, envoyé à l'armée du Nord, recommençait les éternels mouvements autour de Lille, de Menin, de Courtrai, Jourdan, ayant reçu le commandement de l'armée de la Moselle enlevé à Hoche, fit une marche hardie et accrut la renommée qu'il avait gagnée à Wattignies.

Son ancienne armée, dite des Ardennes, était toujours sur la Sambre, appuyée au camp de Maubeuge. Elle s'efforçait de passer sur la rive gauche et de prendre Charleroi, mais elle n'avait pu empêcher Landrecies de capituler le 30 avril. Sur les ordres obstinés du représentant Saint-Just, elle avait livré une série de combats, dits la bataille de Grandreng, du 10 au 21 mai.

Jourdan enfin ramena la victoire par un de ces mouvements de concentration qui avaient si bien réussi à Hoche.

Par une marche de flanc assez périlleuse, il se déroba aux Prussiens et aux Autrichiens qui l'observaient, et porta rapidement une masse de quarante mille hommes de la vallée de la Moselle aux bords de la Sambre. Réunies, les armées de la Moselle et des Ardennes formèrent avec quelques divisions de l'armée du Nord une armée imposante, bientôt illustre sous le nom d'*armée de Sambre-et-Meuse*. Dans les rangs commandaient Kléber et Marceau, qui venaient de gagner un renom militaire dans la guerre de Vendée. Jourdan, dont les plans avaient reçu l'approbation de Carnot et qui marchait avec les représentants Lebas et Saint-Just, s'ébranla avec quatre-vingt mille hommes, franchit la Sambre, investit *Charleroi* et se rangea en demi-cercle pour résister à l'armée autrichienne et hollandaise, commandée par le prince d'Orange, Kaunitz, Beaulieu. Le prince de Saxe-Cobourg vint lui-même avec des renforts soutenir ses lieutenants. Jourdan cependant ne put se maintenir et, après un combat opiniâtre au milieu du brouillard, le 16 juin, se vit obligé de repasser la Sambre : il se trouvait néanmoins assez fort pour continuer le siége de Charleroi, mené si vivement que la place capitula à la veille de la journée de Fleurus.

L'armée autrichienne, arrivée trop tard, n'en essaya pas moins d'écraser l'armée française, et la célèbre bataille de *Fleurus* s'engagea (26 juin 1794). Pendant près de douze heures les Français, sans vouloir entendre parler de retraite, furent accablés ; la droite, commandée par Marceau, fut même rompue ; son jeune et intrépide chef rallia quelques bataillons, tint bon et empêcha l'ennemi de s'emparer du village de Lambussart, bâti sur une hauteur au bord de la Sambre et dont la prise eût permis d'attaquer à revers la ligne française. Kléber à la gauche donnait également l'exemple de la plus brillante valeur, et bien d'autres, comme le colonel *Soult*,



• Gravé par Erhard

faisaient déjà pressentir le bel avenir militaire qui leur était réservé. Les Français n'ayant point cédé purent vers le soir reprendre l'offensive : ils refoulèrent sur toute la ligne les coalisés, mais la victoire avait été trop chèrement disputée pour qu'on pût songer à changer leur retraite en déroute[1]. Ils étaient néanmoins trop défaits pour défendre efficacement la route de Bruxelles : le prince de Cobourg tenta vainement d'arrêter les Français à l'entrée du défilé de la forêt de Soignes, dans la position du Mont-Saint-Jean, qui devait jouer un rôle si capital dans la dernière de toutes ces batailles, Waterloo. Jourdan ne permit pas aux alliés de se remettre du coup qui les avait atteints : les Hollandais regagnèrent leur pays ; les Anglais, que Pichegru aurait pu jeter à la mer, se retirèrent sur la basse Meuse, et les Autrichiens repassèrent la Meuse à Maëstricht. Jourdan entra à Bruxelles ; la Belgique fut conquise une seconde fois, et la Terreur, qui avait redoublé à Paris, ne put se maintenir devant cette gloire de nos armes.

Campagne de la Roëhr ; bataille d'Aldenhowen (2 octobre 1794) ; conquête de la ligne du Rhin. — La marche de Jourdan vers la Sambre avait dégarni la Moselle : Prussiens et Autrichiens en avaient profité et les Prussiens s'étaient emparés de Kaiserslautern ; un moment les Français avaient été acculés de nouveau aux lignes de Wissembourg. Mais la conquête de la Belgique changeait la face des choses ; l'armée de la Moselle reçoit des renforts et envahit l'*électorat de Trèves*. Jourdan, de son côté, à la tête de cent seize mille hommes, se dispose aussitôt à pousser en avant.

1. A la bataille de Fleurus les Français se servirent de ballons captifs pour observer les mouvements de l'ennemi. On sait que les premiers aérostats dus aux frères Montgolfier datent du règne de Louis XVI (1783). Le 7 janvier 1785, Blanchard avait essayé de traverser le Pas-de-Calais en ballon ; il n'avait pas réussi, mais était redescendu sain et sauf à Calais ; le physicien Pilâtre de Rozier avait été moins heureux et périt la même année dans une tentative semblable. Voir du reste sur ce sujet : Figuier, *les Grandes inventions scientifiques et industrielles.*

Son lieutenant, Schérer, force, l'épée à la main, les passages de l'*Ourthe*, emporte les hauteurs de *Sprimont* et menace de percer jusqu'à la route d'Aix-la-Chapelle. Les Impériaux reculent et, sur leur flanc droit, vingt mille Français débouchent de Liége. Ces manœuvres précipitèrent leur retraite, les Autrichiens plièrent jusqu'aux rives escarpées de la Roëhr et couvrirent de retranchements, de batteries, le plateau d'*Aldenhowen*. Jourdan emporta ce camp retranché et entassa Clerfayt dans Juliers, pendant que Kléber, à gauche, forçait le passage de la Roëhr. *Juliers* fut investi et capitula.

Jourdan s'élança sur les pas des vaincus, qui ne s'arrêtèrent point et repassèrent les ponts de Bonn et de Cologne. L'armée de la Moselle ainsi dégagée contribua à la poursuite. Les Français entrèrent, pleins d'enthousiasme, dans *Coblentz*, ancien quartier général de l'émigration. « Toutes les forces coalisées repassèrent le Rhin, les trois armées victorieuses firent leur jonction sur la rive gauche de ce grand fleuve et se déployèrent de Spire à Dusseldorf, aux acclamations de la France » (23 octobre 1794)[1].

Conquête de la Hollande (janvier 1795). — De son côté, Pichegru, à la tête de l'armée du Nord, avait pénétré dans le Brabant et fait capituler l'importante place de *Bois-le-Duc* (9 octobre 1794), sur la basse Meuse. Kléber assiégeait *Maëstricht*, cette place que Louis XIV et Louis XV attaquèrent tant de fois. Maëstricht ne résista que quelques jours au bombardement; le prince de Hesse capitula le 4 novembre. Kléber trouva dans la ville trois cents pièces de canon, quinze mille fusils, et envoya quinze drapeaux à la Convention (4 novembre 1794). Le 9 octobre, *Nimègue*, située sur la rive gauche du Wahal, la plus forte place du Rhin, se rendait, malgré la présence de 20 000 Anglais sur la rive droite.

1. *Histoire militaire de la France*, par P. Giguet, t. II.

C'était la porte de la Hollande ; rien ne pouvait plus empêcher les Français de pénétrer dans le delta néerlandais formé par les embouchures de l'Escaut, de la Meuse et du Rhin. Suivant l'habitude, toutefois, l'armée du Nord, qui bordait la basse Meuse et le Wahal, semblait devoir prendre ses quartiers d'hiver. Mais un froid rigoureux survenant paraît bientôt un allié plutôt qu'un obstacle ; les inondations avaient chassé Louis XIV de la Hollande : or l'Escaut, la Meuse, le Wahal, étaient gelés ; tous les canaux qui formaient autant d'obstacles devenaient assez solides pour supporter l'artillerie. Nos soldats, harassés par une longue et pénible campagne, auraient eu besoin de se refaire dans de bons cantonnements. N'importe, ils comprennent qu'il faut saisir l'occasion; ils marchent dans les campagnes glacées, s'emparent de l'île de Bommel, enlèvent les lignes de *Bréda*, tournées et prises à revers. L'ennemi est refoulé en outre vers le Nord sur la seconde branche du Rhin, le *Lech*, puis derrière l'*Yssel*. Les troupes anglo-hanovriennes regagnent l'Allemagne, et celles du stathouder cherchent vainement à défendre La Haye. Pichegru, poursuivant sa marche victorieuse, entre dans la riche et populeuse cité d'Amsterdam, qui contemplait avec étonnement le stoïcisme de ces régiments déguenillés maintenant rompus à la discipline et attendant sans murmurer, par un froid de 17 degrés, qu'on leur assignât des logements et qu'on leur distribuât des vivres. Toutes les îles formées par les branches du Rhin, de la Meuse et de l'Escaut, furent occupées facilement[1]. Le stathouder abandonna la défense de La Haye et s'enfuit en Angleterre. Les Français occupèrent la Hollande septentrionale, entre le Zuyder-Zée et la mer du Nord,

1. Dans la province de la Hollande méridionale : îles d'*Ysselmonde*, de *Woorne*, de *Beyerland*, d'*Over-Flakkee*, de *Coerée*, formée par les bouches de la Leuse et du Rhin réunis.

Dans la Zélande (Zélande pays de la mer), îles de *Schouwen*, *Duiveland* et *Tholen*, entre la branche la plus considérable de la Leuse et l'Escaut oriental, les îles de *Walcheren*, *Nord-Beveland*, et *Sud-Beveland*, entre les deux Escauts.

occupèrent le *Helder*, qui défendait le détroit du Texel, et, la gelée favorisant toutes les entreprises, des escadrons allèrent s'emparer de la flotte hollandaise à son mouillage. En un mois (janvier 1795), la Hollande entière était tombée au pouvoir des Français et allait former une république alliée de la République française.

Paix de Bâle avec la Prusse (5 avril 1795). — De tels succès déterminèrent le roi de Prusse à traiter enfin avec la République française; occupé en Pologne, au fond peu contrarié des revers de l'Autriche qui venait de perdre ses provinces belges, caressant l'espoir d'attirer à lui les États de l'Allemagne, il oublia facilement les rodomontades du manifeste de son général le duc de Brunswick, et entra en pourparlers secrets avec deux agents de la République à Bâle, puis en négociation ouverte (5 avril 1795). Il abandonnait les possessions prussiennes sur la rive gauche du Rhin, sauf indemnité. Il laissait les Français libres de disposer des États allemands de la rive gauche du Rhin, dont ils étaient maîtres, et se faisait accepter comme médiateur pour les États de l'Allemagne du Nord qui devaient être compris dans la paix : une ligne de démarcation indiquerait les pays neutres. La Prusse ainsi apparaissait à l'Allemagne comme l'arbitre de la paix et attirait à elle les États allemands qui, en suivant l'Autriche, demeuraient exposés à l'invasion. Si le Hanovre (possession anglaise) persistait dans la politique hostile à la France, la Prusse occuperait le pays, ce qu'elle désirait au fond, malgré les obligations qu'elle avait à l'Angleterre dont les subsides seuls lui avaient permis de soutenir la guerre.

Armées des Pyrénées (1793-1795) ; Dugommier et Moncey ; paix avec l'Espagne (22 juillet 1795). — L'Espagne ne tarda pas à suivre l'exemple de la Prusse. Jusqu'à la mort de Louis XVI elle était restée neutre, mais la condamnation du roi, que le ministre d'Espagne s'était en vain efforcé de sauver, avait amené la guerre et l'invasion du territoire français par deux armées es-

pagnoles, dont l'une franchit la Bidassoa, dont l'autre entra dans le Roussillon. Là comme partout nos armées, encore mal organisées, faiblirent; dans les derniers mois de 1793, Bellegarde, Collioure, Port-Vendres, furent prises. L'année suivante la Convention forma deux armées confiées à Dugommier et à Muller, bientôt remplacé par *Moncey*, qui devait arriver à une si haute réputation. Dugommier, qui, avec le commandant d'artillerie Bonaparte, avait repris Toulon, repoussa les Espagnols postés sur les bords du Tech (1er mai 1794), reprit Collioure, Port-Vendres, Bellegarde, entra en Catalogne et alla attaquer le camp de Figuères, défendu par 50 000 Espagnols. Ce camp fut enlevé après trois jours de combat acharné, les 17, 18, 20 novembre 1794. L'armée ennemie perdit son général, La Union; mais l'armée française avait perdu aussi le sien, Dugommier, tué dans l'action. Pérignon remplaça Dugommier, s'empara de *Figuères*, puis marcha sur *Roses*, qui capitula le 3 février 1795.

D'un autre côté Moncey avait franchi la Bidassoa, enlevé Fontarabie, Saint-Sébastien, ouvert à nos troupes les routes de la Biscaye et de la Navarre. *Bilbao* tomba en son pouvoir, Pampelune fut assiégée, et les Français vainqueurs à *Vitoria* s'avançaient sur l'Èbre, quand Charles IV et son ministre, *Godoï*, négocièrent avec la République et signèrent à Bâle, avec ses représentants, un traité qui valut au favori de Charles IV le titre pompeux de Prince de la paix[1]. La France rendait à l'Espagne toutes les conquêtes faites sur son territoire, et l'Espagne, en échange, nous cédait la partie qui lui appartenait de l'île Saint-Domingue. L'année suivante, l'Espagne, qui avait beaucoup à se plaindre de l'Angleterre, signait avec le Directoire un traité d'alliance offensive et défensive.

1. Godoï, simple garde du corps en 1784, était devenu adjudant-général, duc de la Alcudia, ministre des affaires étrangères, ayant à peine vingt-cinq ans, et avait remplacé d'Aranda, qui un moment était revenu au pouvoir après avoir renversé Florida-Blanca.

La marine française; le vaisseau *le Vengeur.* — Sur mer nos flottes, qui avaient si vaillamment soutenu la lutte contre l'Angleterre, lors de la guerre d'Amérique, n'avaient pu cette fois l'affronter. Notre marine avait été complétement désorganisée par l'émigration de la plupart des officiers nobles et ne pouvait songer à la grande guerre. Elle avait pourtant continué de manifester son esprit de dévouement, et l'héroïsme du vaisseau *le Vengeur* avait excité des transports d'enthousiasme au sein de la Convention. L'amiral Villaret-Joyeuse était sorti de Brest avec vingt-six vaisseaux pour protéger un convoi : il rencontre une flotte anglaise forte de trente voiles. L'amiral hésite à engager un combat inégal; le représentant, commissaire de la Convention, Jean-Bon-Saint-André, l'y contraint (1er juin 1794). Le choc est terrible, le vaisseau *le Vengeur*, entièrement désemparé, encombré de morts et de mourants, est criblé de boulets, et l'équipage lutte jusqu'à ce que l'eau ait envahi le navire. Plus de la moitié de l'équipage périt, le reste que les flots allaient engloutir fut recueilli par les Anglais[1]. Le convoi put entrer à Brest.

D'ailleurs, si les Anglais nous enlevaient toutes nos colonies, la guerre de courses leur était plus défavorable qu'à nous et leur commerce avait beaucoup à souffrir des entreprises hardies de nos intrépides marins.

Les émigrés à Quiberon; pacification de la Vendée (1795). — A l'intérieur la Vendée était vaincue depuis la fin de 1793, mais non pacifiée. Après les victoires du Mans et de Savenay, la Convention, qui ne respirait alors que vengeance, avait envoyé le général Turreau chargé d'exécuter ses ordres cruels. On de-

1. Voir sur ce fait le rapport du capitaine Renaudin, cité par Jal. *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire*, article VENGEUR. Ce rapport fait assez d'honneur aux défenseurs de ce glorieux vaisseau, sans qu'il soit besoin d'exagérer, comme le fit Barère, dont le rapport, fondé sur de vagues informations, donna naissance à la légende populaire de l'équipage s'enfonçant dans les flots en chantant.

vait employer tous les moyens de découvrir les rebelles; tous devaient être passés au fil de l'épée; les villages métairies, bois, devaient être livrés aux flammes. Les ravages des colonnes du général Turreau, qu'on appela des colonnes infernales, ne firent qu'exaspérer les Vendéens : à l'incendie des campagnes ils répondirent par l'incendie des villes. Cette guerre horrible ne pouvait durer : il fallut rappeler Turreau. Vimeux, puis Canclaux, furent chargés de suivre une politique modérée qui ne tarda pas à porter ses fruits (mai 1794).

Après le 9 thermidor, Hoche, délivré, fut mis à la tête de l'armée de l'Ouest et chargé de protéger la Bretagne contre les descentes des Anglais, puis de pacifier la Vendée.

Une flotte anglaise de trente-cinq voiles portant 10 000 soldats, des munitions et des armes pour 80 000, s'était approchée des côtes de Bretagne au mois de juillet 1795. La chouannerie n'avait jamais cessé dans ce pays et les émigrés pensaient qu'en débarquant en force ils soulèveraient la Bretagne tout entière. 1500 émigrés étaient réunis sous le commandement de d'Hervilly, qui avait pour lieutenant Charles de Sombreuil. L'expédition se dirigea sur la presqu'île de Quiberon où l'appelait un chef des chouans, *Puisaye*. Hoche se porta aussitôt de ce côté.

Les émigrés ne trouvèrent pour les seconder qu'un millier de chouans et perdirent leur temps à disputer à Puisaye le commandement en chef qu'il réclamait. Bientôt le fort Penthièvre, qui gardait la presqu'île et qui était tout d'abord tombé entre leurs mains, fut repris par les troupes de Hoche. Les émigrés se trouvèrent bloqués dans la presqu'île, sans vivres, sans munitions. Huit cents se virent obligés de mettre bas les armes avec leur chef, Sombreuil, qui avait offert sa vie pour le salut de ses compagnons. Hoche partit pour ne pas assister à l'œuvre de Tallien, envoyé de la Convention qui fit exécuter dans toute leur rigueur les lois contre les émigrés. 711 furent conduits dans

une prairie d'Auray et fusillés. Charette, en Vendée, répondit à cette exécution par celle de 2000 prisonniers républicains (juillet 1795). Lorsque Pitt rendit compte au Parlement anglais du désastre de Quiberon, il ajouta ces paroles froidement égoïstes : « Le sang anglais n'a pas coulé. — Oui, répondit Sheridan, mais l'honneur anglais a coulé par tous les pores. »

Une autre expédition envoyée d'Angleterre arriva à l'île d'Yeu avec le comte d'Artois, mais celui-ci n'osa descendre sur le continent où Charette l'appelait. Hoche quitta la Bretagne pour contenir la Vendée, isola les diverses armées ennemies les unes des autres, puis commença l'œuvre de pacification qui est restée un de ses plus beaux titres de gloire. Enfermant ses troupes dans des camps reliés entre eux, il n'avançait que graduellement à l'intérieur, désarmant les populations, promettant le pardon à tous ceux qui viendraient se soumettre, imposant à ses soldats une stricte discipline, ménageant les intérêts comme les personnes, la foi religieuse comme les propriétés, éclairant les Vendéens sur les véritables principes de la Révolution, sans cesser de poursuivre avec ardeur les bandes qui résistaient encore. Celles-ci bientôt diminuées, privées d'appui, se replièrent dans les profondeurs des bois ou les fondrières du Marais, et laissèrent le pays sinon entièrement pacifié, du moins plus calme, rendu à la vie régulière, au travail des champs, n'acceptant point sans doute les idées nouvelles, mais respectant le gouvernement établi, grâce à la fermeté et à la sagesse d'un général de vingt-sept ans.

La Révolution triomphait donc à l'intérieur comme à l'extérieur, et ce que ni les longues guerres de Louis XIV et Louis XV n'avaient pu nous assurer, la vaillance des armées de la République, le talent de ses généraux sortis des rangs du peuple, venaient de nous le donner : la limite naturelle du Rhin jusqu'à son embouchure. La France républicaine allait aussi loin que la vieille Gaule.

CHAPITRE VII

FIN DE LA CONVENTION — SES CRÉATIONS

PROGRAMME. — Institutions et créations de la Convention. — Grand-livre de la dette publique. — Système métrique. — L'Institut. — Organisation de l'enseignement. — Constitution de l'an III.

SOMMAIRE. — Réaction thermidorienne; journée du 1er prairial 1795; désarmement du faubourg Saint-Antoine. — La Constitution de l'an III (1795). — Journée du 13 vendémiaire (5 octobre 1795); défaite des royalistes. — Créations de la Convention; le grand-livre de la dette publique. — Premiers travaux du Code civil. — Organisation de l'enseignement. — Enseignement supérieur et beaux arts.

Réaction thermidorienne. — Victorieuse à l'extérieur, la Convention avait à l'intérieur travaillé avec non moins de succès à rétablir l'ordre, à organiser un vrai gouvernement, ennemi des excès révolutionnaires et de la réaction royaliste. Ce fut ce qu'on désigna sous le nom de *réaction thermidorienne* parce qu'elle datait de la chute de Robespierre. Lancée trop loin, la société revient en arrière, cherchant le repos et l'équilibre.

Après le 9 thermidor, les prisons furent rouvertes, le tribunal révolutionnaire fut réorganisé, la loi atroce du 22 prairial rapportée, et Fouquier-Tinville, après un procès conduit avec toutes les formes de la justice qu'il avait tant de fois violées, condamné à mort et exécuté. Les comités de gouvernement, décimés par l'échafaud, furent complétés avec des thermidoriens ; le Comité de salut public perdit son importance; les sections ne purent se réunir que tous les *décadis*, et les sectionnaires ne reçurent plus leurs quarante sous, cette solde du désordre. La Commune de Paris fut supprimée, et l'administration de la capitale dévolue à la Convention. On abolit le *maximum*, on défendit les *réquisitions*. Les

représentants qui dévastaient la Vendée furent rappelés, et la France respira.

Journée du 1er prairial 1795 ; désarmement du faubourg Saint-Antoine. — La Convention ferma le club des Jacobins, rouvrit son sein aux débris de la Gironde et mit en accusation Billaud-Varennes, Collot-d'Herbois et Barère. Les Montagnards essayèrent de délivrer leurs derniers soutiens par une insurrection, mais ils échouèrent le 12 germinal (1er avril 1795). Billaud-Varennes, Collot, Barère et Vadier, furent déportés à la Guyane.

Le 1er prairial (20 mai), la Montagne lança encore contre la Convention le peuple, qui souffrait toujours de la faim et réclamait le *maximum :* l'Assemblée fut plus indignement outragée qu'elle ne l'avait été sous le règne de Marat. Les piques étaient dirigées contre le président Boissy-d'Anglas ; un jeune député, Féraud, veut le protéger, il est lui-même abattu d'un coup de pistolet ; on lui tranche la tête et on la présente à Boissy qui, imperturbable, salue avec respect cette tête sanglante, et par sa noble attitude impose à la populace. Cependant les sections restées fidèles à la Convention prennent les armes, accourent et la délivrent vers minuit. Séance tenante, la Convention rapporta les décrets arrachés par la violence, mit en accusation les députés qui les avaient appuyés ou provoqués, décida le désarmement des faubourgs. Quelques jours après, le général Menou investit le faubourg Saint-Antoine et ramena en triomphe à la Convention les canons des insurgés. Plusieurs des représentans arrêtés furent condamnés à mort ; l'un d'eux, Romme, entendant prononcer sa sentence, se frappa d'un couteau et passa l'arme à ses compagnons, Duroi, Bourbotte et Soubrany, qui ne réussirent pas à se porter des atteintes mortelles et furent traînés sanglants à l'échafaud. Cette insurrection ne fit que donner plus de force à la réaction thermidorienne. Les restes de Marat, enlevés du Panthéon, furent jetés dans l'égout de Montmartre ; la loi sur les

suspects fut annulée, le tribunal révolutionnaire disparut, et le nom de place de la Révolution fut changé en celui de place de la Concorde.

Dans les départements les Jacobins avaient été également vaincus. A Toulon, ils avaient en vain essayé d'attirer à eux les équipages de la flotte. A Nîmes, à Avignon, à Marseille, des massacres de patriotes eurent lieu, et la terreur se retournait contre les terroristes.

La Constitution de l'an III (1795). — La Convention avait aboli la constitution démocratique de 1793 et cherché une nouvelle forme de gouvernement républicain. Sous le coup des périls qu'avait fait courir à la société une assemblée unique où les partis n'avaient pu s'accorder et s'étaient décimés, elle résolut de revenir à la distinction des pouvoirs. Le *pouvoir exécutif* fut donné à un *Directoire* de cinq membres, renouvelés tous les ans par cinquième, nommé par le pouvoir législatif et responsable. Le pouvoir législatif était attribué à deux conseils : celui des *Cinq-Cents*, chargé de proposer la loi, et celui des *Anciens*, chargé de l'examiner et de l'accepter. C'était d'après l'âge des élus que se devait faire la division des deux Conseils. Sur les sept cent cinquante députés à choisir, les cinq cents plus jeunes devaient former le premier conseil, les deux cent cinquante plus âgés composer le second.

Journée du 13 vendémiaire (5 octobre 1795); défaite des royalistes. — De plus, comme les royalistes, en voyant la Révolution remonter la pente qu'elle avait si rapidement descendue, ne cachaient plus leurs espérances, la Convention voulut les désabuser. Éclairée par l'imprudence de l'Assemblée constituante, elle voulut au contraire se perpétuer au pouvoir, même quand son mandat serait fini. Elle décida que les membres du nouveau Corps législatif seraient pris, pour les deux tiers, parmi les conventionnels. L'esprit de la Convention devait ainsi survivre à la Convention et l'existence était assurée à son œuvre.

Les royalistes irrités voulurent recourir à la force :

trente-deux sections de Paris prirent les armes, et le 13 vendémiaire (5 octobre 1795), la Convention fut attaquée par 40 000 hommes. Barras, chargé de veiller à sa défense, prit pour lieutenant un jeune commandant qui s'était distingué au siège de Toulon, mais qui était alors à Paris sans emploi. Bonaparte entoura de troupes les Tuileries, en garnit les abords de canons, et, quand les insurgés arrivèrent sur les marches de l'église de Saint-Roch d'un côté, sur les quais de l'autre, il les foudroya. Cette fois encore la Convention triomphait de l'émeute et alors supprima la milice parisienne. Puis le 24 brumaire (26 octobre 1795) elle se sépara volontairement après avoir accompli son œuvre à la fois terrible et grandiose.

Créations de la Convention : le grand-livre de la dette publique. — Même au plus fort de la guerre civile et de la guerre étrangère, la Convention n'avait cessé de travailler à de nobles et utiles créations. Elle avait établi, comme nous l'avons dit, l'unité de la dette publique. Rien n'offrait plus de diversité que les créances de l'État ; cette diversité prêtait à l'agiotage et exigeait des connaissances profondes en matière de finances. Le conventionnel Cambon proposa de confondre toutes les créances en une seule et même dette, inscrite sur un *grand-livre*, portant le même intérêt et non remboursable. L'État ne se trouvait plus exposé à faire face à des échéances considérables, et s'acquittait envers ses créanciers en servant une rente perpétuelle. Le crédit de la France était fondé, et ce système a paru si favorable que les emprunts n'ont cessé depuis ce temps de s'ajouter aux emprunts, ce qui ne veut pas dire qu'on n'a pas abusé de cette facilité même, et que la sagesse ne soit pas aussi obligatoire pour les États que pour les familles.

Premiers travaux du Code civil. — Le 9 août 1793 on aurait cru entrer dans une Assemblée délibérant sans inquiétude au milieu d'une paix profonde. Un homme encore peu connu et resté étranger aux luttes

politiques, Cambacérès, venait de déposer sur le bureau de la Convention le *Code civil*. Ce code avait été préparé par Cambacérès, Treilhard, Berlier, Merlin de Douai, Thibaudeau. Revenant sitôt qu'une heure de répit lui était laissée par les périls du dehors et du dedans à ces discussions utiles et pacifiques, la Convention préparait les bases sur lesquelles devait s'asseoir la société nouvelle. Elle décrétait l'égalité des partages entre les héritiers, vota les titres relatifs à l'adoption, à la paternité, à la tutelle, aux contrats, aux obligations, et consacra plus de soixante séances à ces discussions savantes et élevées. « Comme une mer furieuse dépose au fond de son lit de tranquilles stratifications de marbre, ainsi la Révolution française, dans ses temps les plus terribles, dépose au fond de son lit les assises parallèles, symétriques, harmonieuses, de ses lois privées[1]. »

Organisation de l'enseignement. — Au milieu de la tourmente, écoles, collèges, avaient presque disparu; la Convention, reprenant les idées générales de Condorcet, décréta, après avoir entendu plusieurs rapports restés célèbres du professeur Lakanal, un vaste système d'*instruction nationale*. Dans les *écoles primaires*, le peuple devait apprendre les éléments de la langue française, du calcul, les principes de l'arpentage ; dans les *écoles centrales*, les classes aisées pouvaient mettre à la disposition de leurs enfants les sciences, les belles-lettres, les langues anciennes, les *langues vivantes les plus appropriées aux localités*, l'*histoire*, l'*économie politique*[2].

Enseignement supérieur, sciences et beaux-arts. — Pour former une armée de professeurs distingués, la Convention décréta la fondation d'une *École normale* (30 octobre 1793), avec des maîtres tels que Lagrange,

1. Edg. Quinet, *La République et la Convention*. (*Revue des Deux Mondes*, 15 octobre 1865.)
2. Voir pour le détail de ces créations le livre que M. E. Despois a ironiquement intitulé : *Vandalisme révolutionnaire*. Il serait juste pourtant de ne pas oublier les actes de vandalisme constatés par les rapports du fameux abbé Grégoire : destructions d'archives, de bibliothèques, d'œuvres d'art, qui ont fait tant de lacunes dans nos richesses historiques, scientifiques, artistiques.

Laplace, Monge, Haüy, Daubenton, Berthollet, Laharpe, Volney, Bernardin de Saint-Pierre. Des écoles spéciales étaient créées pour la médecine, le droit, l'art vétérinaire. De cette époque datent le *Conservatoire des arts et métiers*, le *Conservatoire de musique*, le *Bureau des longitudes* (25 juin 1795), où travaillaient les géomètres Lagrange et Laplace, les astronomes Lalande, Cassini, Méchain, Delambre, les navigateurs Borda et Bougainville ; l'*École polytechnique* (28 septembre 1794), créée sous le nom d'École centrale des travaux publics; le *Muséum d'histoire naturelle*, ouvert le 10 juin 1793, inauguré par Daubenton, Brongniart, Jussieu, et établi au Jardin des Plantes; la première organisation de l'*Institut*, destiné à remplacer les anciennes académies (25 octobre 1795), et divisé en trois classes : sciences physiques et mathématiques ; sciences morales et politiques; littérature et beaux-arts. Pour l'encouragement des arts, la Convention ordonna la formation d'un *musée* ouvert au Louvre le 8 novembre 1793. L'*Institut national des jeunes aveugles* fut organisé le 28 juillet 1795. Les *Archives* furent réunies dans un dépôt général sous la direction de Camus.

C'est à la Convention qu'on doit l'adoption du système des poids et mesures, appelé le *système métrique*, qui donnait une base scientifique à l'unité des poids et mesures, selon le vœu de l'Assemblée constituante. Le rapport sur les travaux de l'Académie des sciences relatifs au *système métrique* fut lu à la Convention le 1er août 1793, mais la mise en pratique de ce système d'un usage si facile devait encore souffrir de longs retards.

De cette époque date l'établissement des *télégraphes aériens* et l'usage des *aérostats* appliqués aux observations militaires.

La Convention décréta la *propriété littéraire*, la liberté de la presse, la liberté des cultes, et cherchait à se justifier de l'odieux abus qu'elle avait fait de la peine de mort en votant l'abolition de cette peine cruelle à la paix générale.

	ASSEMBLÉE CONSTITUANTE.		
	1789	1790	1791
Janvier	....	15. Création des départements.	....
Février	Élections........	....	....
Mars	....	Réformes judiciaires, etc.	....
Avril...........	....	....	2. Mort de Mirabeau.
Mai............	5. Réunion des États généraux.	....	....
Juin...........	17. *Assemblée nationale.* 20. Serment du Jeu de paume. 23. Séance royale. Mirabeau. 27. Fusion des trois ordres.	....	20. Fuite de Louis XVI. Il est suspendu de ses pouvoirs.
Juillet.	11. Renvoi de Necker. 14. Prise de la Bastille.	12. Constitution civile du clergé. 14. Fête de la Fédération.	Affaire du 17 juillet. La loi martiale.
Août	4. Abolition de la Féodalité. 12. Déclaration des droits de l'homme.	27. Déclaration de Pilnitz.	....
Septembre	Travaux relatifs à la Constitution.	Démission de Necker.	14. Louis XVI rétabli dans ses fonctions accepte la Constitution. 30. Clôture de la Constituante.
Octobre	5 et 6. La population de Paris se porte sur Versailles. Retour du roi et de l'Assemblée à Paris.	....	1er. *Assemblée législative.*
Novembre.......	Travaux de l'Assemblée.	....	....
Décembre	....	....	....

PRINCIPAUX FAITS DE LA RÉVOLUTION.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE	CONVENTION.		
1792	1793	1794	1795
....	21. Mort de Louis XVI.	....	Conquête de la Hollande.
....	Première coalition.		
Ministère girondin.	10. Soulèvement de la Vendée. 19. Défaite de Neerwinden.	24. Exécution des Hébertistes.	
20. Déclaration de guerre à l'Autriche.	Défection de Dumouriez.	5. Supplice des Dantonistes.	
Premiers revers.	31 mai-2 juin. Proscription des Girondins.	....	20 mai (1er prairial). Insurrection des Jacobins. Boissy d'Anglas.
20. Invasion des Tuileries.	....	10. Loi du 22 prairial. Redoublement de la Terreur. 26. Victoire de Fleurus.	
26. Manifeste de Brunswick.	13. Assassinat de Marat par Charlotte Corday. Prise de Condé, Valenciennes, par les Autrichiens.	27 et 28. Révolution des 9 et 10 thermidor.	
10. Attaque des Tuileries, chute de la royauté.	27. Toulon livré aux Anglais.		
2-6. Massacres dans les prisons. 20. Bataille de Valmy. 21. Ouverture de la Convention.			
....	15 et 16. Bataille de Wattignies. 16. Supplice de Marie-Antoinette. 17. Défaite des Vendéens à Cholet. 30. Supplice des Girondins.	Conquête de la Belgique et des provinces Rhénanes.	5 octobre (13 vendémiaire). Insurrection des royalistes. 26. Clôture de la Convention.
6. Victoire de Jemmapes.	Campagne de Hoche en Alsace. Reprise de Wissembourg.		
Procès de Louis XVI.	Défaite des Vendéens.		

CHAPITRE VIII

LE DIRECTOIRE

(26 OCTOBRE 1795 — 9 NOVEMBRE 1799)

PROGRAMME. — Le Directoire. — Mandats territoriaux. — Emprunts forcés. — Le tiers consolidé. — La conscription militaire. — Campagne de 1796. — *Bonaparte en Italie. — Traité de Campo-Formio. — Congrès de Rastadt. — Expédition d'Égypte. — Deuxième coalition. — Campagne de* 1799.

SOMMAIRE. — Le Directoire. — Conspiration de Gracchus Babœuf. — Les guerres sous le Directoire. — L'armée des Alpes de 1792 à 1796. — Le général Bonaparte. — Campagne d'Italie (avril 1796-avril 1797); Montenotte, Millesimo (avril 1796); bataille de Lodi (10 mai 1796); Lonato, Castiglione (3 et 5 août 1796); Bassano (8 septembre). — Journées d'Arcole (15, 16, 17 novembre 1796); bataille de Rivoli (14 janvier 1797). — Les gouvernements italiens; traité de Tolentino avec le Saint-Siége.— Campagne de 1797; bataille du Tagliamento (16 mars); prise du col de Tarwis; passage des Alpes Carniques. — Combats de Newmark; préliminaires de Léoben (18 avril 1797). — La campagne d'Allemagne de 1796: Jourdan et Moreau; mort de Marceau; savante retraite de Moreau; heureux début de la campagne de 1797; le général Hoche. — Les Pâques véronaises (17 avril 1797); paix de Campo-Formio (17 octobre 1797). — Coup d'Etat du 18 fructidor 1797. — Emprunt forcé; mandats territoriaux; banqueroute des deux tiers. — Désordre de la société. — Politique de propagande du Directoire; la république romaine (15 février 1798). — La révolution helvétique (1798). — Guerre de Naples; abdication du roi de Piémont (novembre 1798); la République parthénopéenne (janvier 1799); les Français à Turin, à Florence, à Rome, à Naples. — Assassinat des plénipotentiaires français au congrès de Rastadt (25 avril 1799); guerre générale; coalition de l'Autriche, de l'Angleterre, de la Russie. — Loi de la conscription (5 septembre 1798). — Opérations sur le Rhin, en Suisse, en Italie; défaite de Stokach (25 mars 1799), de Magnano (5 avril), de Cassano (27 avril), de Zurich (17 mai 1799). — Perte de l'Italie; combats de la Trebbia (17-19 juin 1799); défaite de Novi (15 août); chute des républiques italiennes. — Les Russes en Suisse. — Victoire de Masséna à Zurich (24, 25, 26 septembre 1799). — Souwarow dans les Alpes; désastre de l'armée russe (23 septembre-10 octobre 1799). — L'armée anglo-russe en Hollande; victoire de Brune à Bergen (19 septembre 1799). — Expédition d'Egypte (mai 1798), bataille des Pyramides (21 juillet 1798). — Désastre de la flotte à Aboukir (1er août 1798); expédition de Syrie (février-mai 1799). — Victoire d'Aboukir (25 juillet 1799). — Situation du Directoire; lutte contre les partis; coup d'État du 21 floréal et du 30 prairial. — Coup d'État des 18 et 19 brumaire (9 et 10 novembre 1799).

Le Directoire.—Le nouveau gouvernement républicain établi par la Constitution de l'an III s'installa aux

Tuileries et au Luxembourg. Le Conseil des Anciens siégea aux Tuileries, le Conseil des Cinq-Cents dans la salle fameuse du Manége, et les Directeurs prirent comme résidence le palais du Luxembourg où ils ne trouvèrent pas un meuble. Leur premier conseil se tint dans un cabinet, autour d'une petite table boiteuse, sur des chaises de paille empruntées au concierge. L'acte par lequel ils se déclarèrent constitués fut rédigé sur une feuille de papier à lettre. Ces premiers Directeurs, qui commençaient leur règne dans un si pauvre équipage, étaient l'actif administrateur Rewbell, le philosophe déiste Laréveillère-Lépaux, Letourneur, ancien officier d'artillerie, Barras qui, chargé de la police et de la représentation officielle, ramena bientôt le luxe dans les appartements délabrés du Luxembourg; enfin, sur le refus de Sieyès, Carnot, l'ancien membre du Comité de salut public qui avait échappé aux rigueurs du 9 thermidor parce que son rôle avait été surtout militaire et qu'il s'était exclusivement occupé *d'organiser la victoire.*

La constitution de l'an III, réagissant contre l'extrême concentration des pouvoirs, les avait trop divisés. Aussi le Directoire fut-il un gouvernement mal obéi, toujours incertain dans sa marche, modéré par caractère, violent par nécessité; passant de l'indolence à l'énergie, et retombant dans l'indolence; ne marchant que sous l'aiguillon des partis, se parant d'une gloire qui appartenait tout entière à ses généraux, et nourri le plus souvent par l'un d'eux qui finira par le renverser. Le triomphe des jacobins ou des royalistes pouvait ou compromettre par de nouveaux excès les conquêtes des années précédentes, ou les détruire. Le Directoire, animé de bonnes intentions, chercha à se séparer également des deux factions; c'est ce qui fit sa force. Mais, indécis et divisé, il se laissa entraîner tantôt d'un côté, tantôt d'un autre, et fut obligé à des coups d'État pour rentrer dans sa route; c'est ce qui fit sa faiblesse.

Conspiration de Gracchus Babœuf. — Dans la Ven-

dée, Hoche ruinait les espérances du parti royaliste en comprimant un dernier soulèvement que l'Angleterre appuyait. Charette et Stofflet, livrés aux républicains, furent fusillés (février et mars 1796). Alors les jacobins reprirent confiance. Les mauvaises passions, les théories insensées qu'avait fait naître la Révolution, et que le Comité de salut public lui-même avait comprimées, tentèrent de se faire jour. Babœuf réclama le partage des terres et ce qu'il appelait le bonheur commun, le *communisme*. Il avait organisé une société, dite du *Panthéon*, qui devint bientôt dangereuse et que le Directoire supprima. Mais les disciples de Babœuf formèrent une véritable conspiration dans laquelle entrèrent d'anciens Montagnards; ils se proposaient de détruire le gouvernement et de massacrer les directeurs. Ils furent trahis, saisis (mai 1796) et traduits devant une haute cour de justice siégeant à Vendôme. Babœuf et Darthé furent condamnés à mort; en entendant leur sentence ils se frappèrent l'un et l'autre d'un coup de poignard; ils n'en furent pas moins conduits tout sanglants au supplice.

Leurs partisans avaient essayé de pratiquer des intelligences dans l'armée, mais ils échouèrent dans une tentative faite au camp de Grenelle. Les royalistes, qui voulaient les imiter, échouèrent au camp des Sablons (septembre 1796).

Les guerres sous le Directoire. — L'intérêt de l'histoire d'ailleurs se porte alors sur la lutte que continuait de soutenir au dehors la Révolution. Au moment où le Directoire avait succédé à la Convention la situation extérieure, quoique très belle, ne laissait pas de présenter des difficultés sérieuses. Restaient alors comme ennemies l'Autriche et l'Angleterre, l'Angleterre inattaquable dans son île, l'Autriche battue et humiliée, mais encore menaçante. Sur le Rhin l'inaction de Pichegru, qui négociait avec les royalistes et le prince de Condé, amena des revers. Mayence n'avait pas été repris, et Jourdan, qui avait fait une pointe sur la rive

droite du Rhin, avait été forcé de revenir en arrière sans pourtant lâcher les bords du Rhin vers Coblentz; il dut se contenter de défendre la ligne de la Nahe (1795). Mais l'année 1796 allait réparer, et au-delà, ces revers.

L'armée des Alpes de 1792 à 1796. — C'était au Midi que devaient se frapper les coups décisifs, et cependant l'attention s'était peu tournée de ce côté, où depuis l'année 1792 nos armées luttaient péniblement dans les défilés des Alpes. En 1792 l'occupation de *Nice* et de la *Savoie* s'était faite rapidement; mais en 1793, 1794, 1795, il avait fallu lutter constamment pour défendre ces conquêtes; ce n'était qu'au prix de grands sacrifices que nos soldats avaient pu s'élever d'échelons en échelons jusqu'à la crête des grandes Alpes : en 1794, occupation des cols du petit Saint-Bernard et du mont Cenis, évacuation par les troupes ennemies du camp fortifié de *Saorgio;* en 1795, nouvelle retraite suivie d'une nouvelle offensive, combat de *Loano* (23, 24 novembre), qui rouvrit à l'armée d'Italie les communications avec Gênes, nous assura la possession du littoral, et où se distinguèrent *Augereau* et *Masséna*, sous les ordres de Schérer, puis d'un nouveau général en chef, Bonaparte.

Le général Bonaparte. — Ce général, qui va occuper la scène et fixer sur lui les regards du monde, était né en Corse, le 15 août 1769. C'était le second fils de Charles Bonaparte et de Letizia Ramolino, qui avaient huit enfants, cinq fils : Joseph, Napoléon, Lucien, Louis, Jérôme, et trois filles : Élisa, Pauline, Caroline. Son enfance n'eut rien d'extraordinaire. « Je ne fus, a-t-il dit lui-même, qu'un enfant curieux et obstiné. » A l'âge de dix ans, son père, avec la protection de M. de Marbeuf, le fit admettre à l'école de Brienne, desservie par des Minimes, et où les jeunes gentilshommes recevaient les principes d'une éducation militaire; c'est là qu'il eut pour maître de quartier le trop célèbre Pichegru. Bientôt il se fit remarquer par son ardeur pour l'étude,

et surtout par son goût pour les mathématiques. On sait ses dispositions précoces pour les combats, les retranchements de neige qu'il fit élever par ses camarades, et cette attaque qu'il organisa, prélude de batailles plus sérieuses.

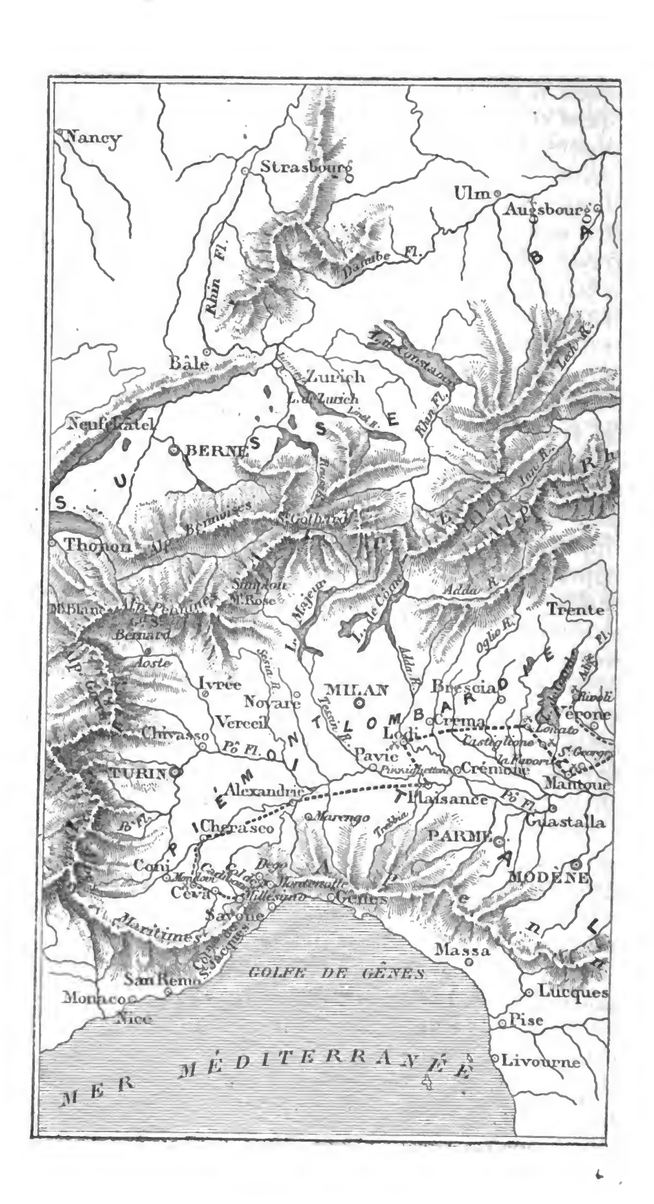
Au bout de cinq ans, il passa à l'École militaire de Paris avec ce certificat de Kéralio : « M. de Bonaparte (Napoléon), né le 15 août 1769. Taille de quatre pieds dix pouces dix lignes ; de bonne constitution, excellente santé, caractère soumis. Il a fait sa quatrième. Honnête et reconnaissant ; sa conduite est très régulière. Il s'est toujours distingué par son application aux mathématiques ; il sait passablement l'histoire et la géographie. Il est faible dans les exercices d'agrément. *Ce sera un excellent marin*. Mérite de passer à l'École de Paris. » Il fut nommé cadet gentilhomme à cette école le 22 octobre 1784, en même temps que sa sœur Élisa entrait à la maison royale de Saint-Cyr. Réservé, taciturne, absorbé dans ses études ou ses lectures, il étonna bientôt ses maîtres. « Corse de nation et de caractère, disait son professeur d'histoire, il ira loin, si les circonstances le favorisent. » Le professeur de belles-lettres disait que ses discours étaient « du granit chauffé au volcan ». Le jeune Bonaparte aimait, entre tous les auteurs, César, Polybe et Plutarque. On le voyait souvent, à l'heure des récréations, se mettre à l'écart pour étudier les exploits des grands hommes de l'antiquité, qu'il devait égaler et dépasser.

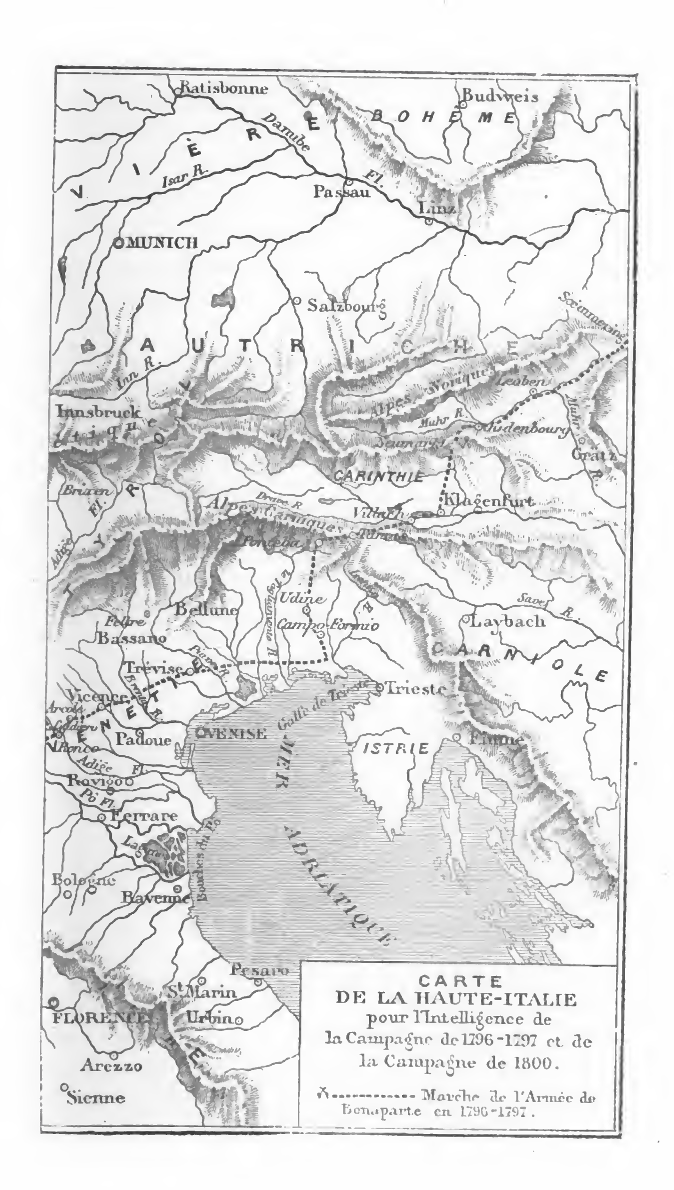
Il sortit de l'École militaire lieutenant en second dans le régiment d'artillerie de La Fère, tint garnison à Grenoble, à Valence, à Auxonne, et se montra, dès les premiers jours de la Révolution, sympathique aux idées nouvelles. Il était capitaine lorsqu'il fut envoyé au siége de Toulon, où les représentants du peuple le firent chef de bataillon et le chargèrent du commandement de l'artillerie. Le jeune commandant eut à lutter contre l'incapacité des généraux, qui ne comprenaient pas ses idées. Il ne cessait de répéter que pour prendre

Toulon il n'y avait qu'à forcer la flotte anglaise à la retraite et indiquait les points où l'on devait établir des batteries. Enfin le général Dugommier, ayant remplacé Cartaux, comprit le plan du jeune officier d'artillerie et l'exécuta. Un des points dominants, le fort de l'*Éguillette*, occupé par l'ennemi, fut enlevé. Les Anglais effrayés se hâtèrent de mettre à la voile, et la ville de Toulon se rendit à l'armée républicaine (18 décembre 1793).

« Récompensez ce jeune homme, avait dit Dugommier, car, si l'on était ingrat envers lui, il s'avancerait de lui-même. » La révolution du 9 thermidor vint pourtant arrêter sa carrière. Un moment il fut emprisonné à cause de ses relations avec Robespierre jeune : on le mit bientôt en liberté, mais on le priva de son commandement. Alors il vint à Paris, où il réclamait en vain, dans les bureaux de la guerre, une place quelconque ; Aubry, qui avait remplacé Carnot, lui répondit : « Vous êtes trop jeune. — On vieillit vite sur le champ de bataille, répondit-il, et j'en arrive. » Dévoré d'un immense besoin d'activité, Bonaparte sollicita la faveur d'aller en Turquie, comptant régénérer l'Orient. Il allait partir lorsque, le 13 vendémiaire, la Convention fut menacée par une insurrection royaliste : Barras le prit pour lieutenant, et Bonaparte, en quelques heures, délivra la Convention, qui lui donna le commandement de l'armée de l'intérieur. Ce fut alors qu'il épousa la veuve du général Beauharnais, Joséphine Tascher de la Pagerie, puis il alla presque aussitôt, dès les premiers jours du Directoire, prendre le commandement, qu'il ambitionnait, de l'armée d'Italie.

Campagne d'Italie (avril 1796-avril 1797), Montenotte, Millesimo (avril 1796). — Il arrive. Sa jeunesse (il avait vingt-sept ans), sa pâleur, sa petite taille, font mal augurer de lui. Ses lieutenants, qui comptaient déjà de brillants services, le regardent presque avec pitié ; après le premier conseil, ils le regardent avec étonnement; après les premiers engagements, avec


Nancy
Strasbourg
Ulm
Augsbourg
Rhin Fl.
Danube Fl.
Bâle
Zurich
L. de Zurich
Neufchâtel
BERNE
Thonon
Alp. Bernoises
St Gothard
Simplon
Mt Rose
Alp. Pennines
Gd St Bernard
Aoste
Ivrée
Novare
Verceil
MILAN
Brescia
Crema
Lodi
Pavie
Chivasso
Pô Fl.
TURIN
Alexandrie
Plaisance
Crémone
Mantoue
Vérone
Trente
Guastalla
PARME
MODÈNE
Marengo
Cherasco
Coni
Ceva
Dego
Savone
Gênes
Massa
Lucques
Pise
Livourne
San Remo
Monaco
Nice
GOLFE DE GÊNES
MER MÉDITERRANÉE
Adda R.
Oglio R.
Lech R.
Tessin R.
L. Majeur
L. de Côme
Castiglione
Lonato
Trebbia



CARTE
DE LA HAUTE-ITALIE
pour l'Intelligence de
la Campagne de 1796-1797 et de
la Campagne de 1800.

✗------------ Marche de l'Armée de Bonaparte en 1796-1797.

admiration. Les soldats se sentent ranimés par sa célèbre et énergique proclamation : « Soldats, leur dit-il, vous êtes mal nourris, presque nus; le gouvernement vous doit beaucoup, mais ne peut rien pour vous; votre patience, votre courage, vous honorent, mais ne vous procurent ni gloire, ni avantage; je vais vous conduire dans les plus fertiles plaines du monde : vous y trouverez de grandes villes, de riches provinces; vous y trouverez honneur, gloire et richesses. Soldats d'Italie, manqueriez-vous de courage? »

Son plan est aussi simple que profond. Il a à combattre en Italie deux armées, l'armée sarde et l'armée autrichienne. Au lieu de continuer la guerre au milieu des Alpes, il redescend jusqu'au point où les Alpes se joignent à l'Apennin, au col de Cadibone; il tourne ce redoutable massif, et, avant que l'ennemi soit revenu de sa surprise, se jette sur les deux armées qu'il a devant lui. Il parvient à les séparer à *Montenotte*, *Millesimo*, *Dego* (11, 14, 15 avril). Il néglige les Autrichiens pour achever l'armée sarde qu'il poursuit l'épée dans les reins et qu'il écrase à *Mondovi* (22).

Le roi de Sardaigne est obligé de poser les armes, de signer l'armistice de *Cherasco* et de nous abandonner *Coni*, *Nice* et la *Savoie* (28 avril 1796). « Soldats, s'écria le jeune général dans une de ses belles proclamations, vous avez remporté en quinze jours six victoires, pris vingt et un drapeaux, cinquante-cinq pièces de canon, plusieurs places fortes, et conquis la partie la plus riche du Piémont. Vous vous êtes battus jusqu'ici pour des rochers stériles, illustrés par votre courage, mais inutiles à la patrie; vous égalez aujourd'hui par vos services l'armée de Hollande et du Rhin. Dénués de tout, vous avez suppléé à tout. Vous avez gagné des batailles sans canons, passé des rivières sans ponts, fait des marches forcées sans souliers, bivaqué sans eau-de-vie et souvent sans pain. Les phalanges républicaines, les soldats de la liberté étaient seuls capables de souffrir ce que vous avez souffert. Grâces vous en soient

rendues..... Mais, soldats, vous n'avez rien fait, puisqu'il vous reste à faire! »

Bataille de Lodi (10 mai 1796). — Bonaparte se retourne contre les Autrichiens. Ceux-ci l'attendent derrière le Tessin. Il les trompe et passe le Pô derrière eux, à Plaisance. Le général autrichien, *Beaulieu*, garde alors la ligne de l'*Adda*. Bonaparte accourt et s'empare de *Lodi*. Mais les Autrichiens sont sur l'autre rive dans une situation formidable, et il n'y a qu'un pont pour passer la rivière, un pont défendu par seize mille hommes et vingt pièces d'artillerie. Bonaparte ordonne à sa cavalerie de remonter l'Adda pour essayer de passer à gué en amont de la ville, puis il fait former une colonne de six mille grenadiers. Cette colonne redoutable serre ses rangs et débouche en courant sur le pont. Un feu épouvantable est vomi sur elle; la tête entière est renversée : arrivés au milieu du pont, les soldats hésitent, mais les généraux les soutiennent de la voix et de leur exemple. Ils s'élancent de nouveau, arrivent sur les pièces et tuent les canonniers qui veulent les défendre. Dans cet instant, l'infanterie autrichienne s'approche à son tour pour soutenir son artillerie, mais la terrible colonne fond sur les Autrichiens au moment où notre cavalerie, qui avait trouvé un gué, menaçait leur flanc; elle les renverse, les disperse et leur fait deux mille prisonniers. Maître de la ligne de l'Adda, Bonaparte se dirige vers le *Mincio*, où Beaulieu essaye encore de tenir appuyé sur deux forteresses, Peschiera et Mantoue. Le combat de *Borghetto* nous livre le passage, et Beaulieu est rejeté dans le Tyrol.

Cette marche victorieuse a fait de Bonaparte le maître de la haute Italie. Il est entré à *Milan*. Il dicte ses conditions aux ducs de *Parme* et de *Modène*. Il lève des contributions, et, pour punir les gouvernements qui se sont alliés aux ennemis de la France, il les contraint à enrichir nos musées avec les chefs-d'œuvre des peintres italiens.

Lonato ; Castiglione (3 et 5 août 1796) ; Bassano (8 septembre). — L'Autriche envoie une nouvelle armée commandée par un général expérimenté, *Wurmser.* Wurmser divise ses forces : son armée était séparée par le *lac de Garde.* Bonaparte profite de cette faute. Il n'hésite pas à abandonner l'Adige, le siége de Mantoue, le Mincio. Par une série de manœuvres rapides, il transporte son armée successivement contre les deux parties de l'armée de Wurmser, et les victoires de *Lonato*, de *Castiglione* (3 et 5 août), rejettent l'ennemi dans le Tyrol. La bataille de Castiglione, où se distingua Augereau, fut, selon l'expression d'un écrivain militaire, Jomini, « moins un combat qu'une manœuvre ». Wurmser rallie ses troupes et reforme une troisième armée. Mais Bonaparte s'attache à lui, le suit dans la vallée de la Brenta et le défait encore à la journée de *Bassano* (8 septembre). Wurmser, avec les débris de ses troupes, parvient pourtant à revenir sur ses pas et à regagner Mantoue : il rallie la garnison de cette place et offre de nouveau la bataille. La journée de *Saint-Georges* ruine ses espérances (19 septembre); il est complétement renfermé dans Mantoue.

Journées d'Arcole (15, 16, 17 novembre 1796). — Moins de deux mois après, *Alvinzy* descend de la vallée du Danube avec 60 000 hommes. L'armée de Bonaparte, épuisée par ses succès mêmes, est réduite à une poignée de soldats; sa situation devient difficile. Placée à Vérone, elle voit Alvinzy s'établir en face sur les hauteurs de *Caldiero* et se retrancher derrière une artillerie formidable. Bonaparte tente l'assaut. Il échoue (12 novembre). Tout semblait perdu, les partisans de l'Autriche ne dissimulaient plus leur joie. L'Italie allait être encore, comme dans les temps passés, le *tombeau des Français.*

Un soir, le tambour bat dans Vérone, les Français prennent les armes, mais, à la grande surprise des habitants et de la troupe, l'ordre est donné de sortir par la porte de Milan. Aussi longtemps qu'elle défile

dans les rues de Vérone, l'armée est saisie d'une douloureuse émotion. On fait donc retraite, on abandonne donc l'Adige, on livre donc aux Impériaux victorieux le Mantouan, le Milanais, l'Italie! Mais, à peine la porte franchie, ces cruelles réflexions font place à l'espérance : la tête de colonne tourne à gauche, et l'on descend en silence les bords du fleuve jusqu'à *Ronco.* De là partaient trois digues qui traversaient un vaste marais entre l'Alpon et l'Adige. Ce marais protégeait les Impériaux et, en le passant, on les tournait. De plus, si le combat s'engageait dans les marais, il manquait d'espace pour se déployer; les têtes de colonnes seules pouvaient se heurter, la valeur devait l'emporter sur le nombre.

« L'armée, frappée de cette admirable combinaison, franchit avec ardeur le pont de Ronco. Masséna s'établit à l'entrée du marais. De là, il aperçoit Vérone et peut surveiller les mouvements du feld-maréchal. Augereau est chargé de pousser jusqu'à Villanova, où sont les réserves de l'ennemi, et de frapper le coup décisif. Il faut d'abord qu'il traverse le village d'*Arcole* audelà de l'Alpon. Comme Alvinzy cherchait à s'expliquer qui pouvait l'attaquer dans ce marais réputé inaccessible, il apprit qu'Arcole était sérieusement menacé. Dès lors, il mesure le péril et se met en devoir de repasser l'Alpon, pendant que deux divisions, pour masquer sa retraite, se portaient au-devant des deux colonnes françaises. A la vue des masses qui débouchaient sur eux, Masséna et Augereau laissèrent les généraux autrichiens défiler sur les digues, après quoi ils les chargèrent avec fureur, les culbutèrent, couvrirent le marais de cadavres et firent une multitude de prisonniers. Augereau pensa à profiter de l'élan pour enlever Arcole; il fut repoussé; l'attaque se renouvela et Bonaparte survint. Impatient de tomber sur le flanc des Impériaux, de les surprendre dans le désordre inévitable d'une retraite imprévue, il se jette au fort de la fusillade; il saisit un drapeau, l'agite aux yeux

des soldats et s'avance jusqu'au milieu du pont. Son exemple entraîne jusqu'aux moins résolus; on le suit tête baissée; on touche au terme de tant d'efforts, quand une colonne d'Impériaux se rue en désespérée sur les assaillants et les met en déroute. Bonaparte lui-même, entraîné par les fuyards, est précipité tout meurtri dans un terrain fangeux; déjà l'ennemi le déborde et va l'entourer; un cri s'élève de tous les rangs : *Sauvons notre général!* et un élan furieux le dégage[1]. » Arcole enfin est enlevé, mais il a perdu son importance. Alvinzy s'est mis en sûreté. « Toutefois, Caldiero était évacué, Vérone délivrée, deux divisions défaites; de nombreuses colonnes de prisonniers, un grand nombre de trophées défilèrent au milieu du camp et remplirent d'enthousiasme les soldats et les officiers[2]. » Bonaparte voulut achever ce qu'il avait si bien commencé. Pendant deux jours, il continua la lutte sur les digues, poussa vigoureusement l'ennemi, lui fit essuyer une perte de 20 000 hommes, désorganisa l'armée d'Alvinzy, le mit hors d'état de rien entreprendre, et, à la stupéfaction des habitants, rentra dans Vérone par la porte opposée à celle par laquelle il était sorti.

Bataille de Rivoli (14 janvier 1797). — Voilà quatre armées détruites en huit mois. Une cinquième arrive, conduite encore par Alvinzy. Elle descend le long de l'Adige en deux colonnes. Bonaparte reconnaît que le point de jonction de ces deux colonnes est au plateau de Rivoli. Il se hâte d'occuper le plateau (14 janvier 1797); il empêche d'autant plus facilement les deux colonnes de se réunir, que l'infanterie autrichienne débouchait des montagnes sans son artillerie et sa cavalerie, et que l'artillerie arrivait par la vallée de l'Adige sans l'infanterie. L'infanterie autrichienne, supérieure en nombre, tenta des attaques opiniâtres, mais, si les Français n'avaient sur le champ de bataille

1. M. P. Giguet, *Histoire militaire de la France*, t. II.
2. Mémoires de Napoléon.

que 22000 hommes, ils avaient l'avantage de soixante pièces de canon et de plusieurs régiments de cavalerie. L'infanterie ennemie fut partout repoussée : les généraux Joubert et Masséna montrèrent dans cette journée autant de vigueur que d'intrépidité. L'artillerie autrichienne essaya en vain de déboucher à son tour, mais sans succès : l'artillerie française couronnait les hauteurs, et les douze pièces autrichiennes qui parvinrent sur le champ de bataille furent prises. L'armée autrichienne dut se retirer en toute hâte, dans le plus grand désordre, après avoir laissé entre nos mains 7000 prisonniers.

Comme la bataille de Rivoli finissait, le général Bonaparte apprenait que le lieutenant d'Alvinzy, Provera, marchait sur Mantoue pour délivrer la ville. Il se mit immédiatement en route avec quelques régiments, tandis que le reste de l'armée poursuivait Alvinzy. Les troupes françaises qui bloquaient Mantoue ne se laissèrent point surprendre et se défendirent énergiquement, donnant ainsi aux renforts le temps d'arriver. Bonaparte arriva; mais, de son côté, Wurmser, averti, tenta une sortie. Les troupes ordinaires de blocus continrent la garnison, Bonaparte repoussa Provera et le força à mettre bas les armes. Ce fut la bataille de la *Favorite* (16 janvier), ainsi nommée du nom d'un palais des ducs de Mantoue, situé près du champ de bataille. Pendant ce temps Joubert poursuivait Alvinzy, pénétrait dans le Tyrol et entrait à *Trente*. Les divisions françaises marchaient, combattaient, marchaient encore, ne sentant point la fatigue sous des chefs infatigables, et suppléaient à leur petit nombre par leur rapidité autant que par leur bravoure. « Les légions romaines, écrivait Bonaparte au Directoire, faisaient vingt-quatre milles par jour; les Français en font trente et se battent dans l'intervalle. » Le 2 février, Wurmser, à bout de vivres et perdant tout espoir d'être délivré, capitula, livra Mantoue et obtint pour son armée les conditions les plus honorables du général français, qui se montra

plein de respect pour l'âge, la bravoure et les malheurs du maréchal.

Les gouvernements italiens ; traité de Tolentino avec le Saint-Siége. — Le général Bonaparte profita du repos que lui assurait son nouveau triomphe de Rivoli pour établir au centre de l'Italie l'influence française, déjà puissante; dans la Lombardie, devenue la *république transpadane*, et à l'est, où les villes de *Bologne* et de *Ferrare*, détachées des États du pape, proclamaient leur union sous le nom de *république cispadane*, à laquelle adhérèrent bientôt les villes de *Modène* et de *Reggio*.

Les Anglais avaient été chassés, en Toscane, du port de Livourne, et perdaient aussi l'île de Corse qui leur servait de point d'appui pour surveiller l'Italie. Gênes s'était décidée également à suivre le parti de la France. La cour de Rome, qui avait d'abord accepté la révolution accomplie dans les Romagnes, et avait signé avec le général français un armistice, s'était retournée vers l'Autriche et levait des troupes. Une partie de la division du général Victor passa le Pô à Borjo-Forli, rallia les contingents italiens de Bologne, et, le 3 février, la petite armée arriva à *Castel-Bolognese*, vis-à-vis de l'armée du pape, qui, forte de six à sept mille hommes, était en position sur la rive droite du *Senio*, et défendait le passage du pont. Les Français forcèrent le passage, et en une heure la bataille était terminée. Ils parurent bientôt sur le sommet de l'Apennin. « Les Français ne marchent pas, disait-on, ils courent. » Le quartier-général arriva le 13 février à *Tolentino*, mais là, Bonaparte trouva des négociateurs et dicta le traité connu sous le nom de traité de Tolentino (19 février 1797). Le pape Pie VI renonçait à *Avignon* et au *Comtat Venaissin*[1]; il abandonnait également les territoires

1. Le Comtat Venaissin avait pour chef-lieu Carpentras et pour villes principales Cavaillon, Vaison, Valréas, l'Ile. Il tirait son nom de l'ancienne ville de Venasque, qui en avait été la capitale. Le territoire d'Avignon était distinct du Comtat.

conquis, c'est-à-dire les légations de Bologne, de Ferrare et de la Romagne, payait une lourde contribution et livrait des manuscrits, des tableaux, des objets d'art.

Campagne de 1797 : bataille du Tagliamento (16 mars); prise du col de Tarwis; passage des Alpes Carniques. — Les deux armées de Sambre-et-Meuse et du Rhin avaient, en 1796, fait une campagne stérile et manqué leur marche sur Vienne; mais on leur donnait l'espérance qu'elles allaient reprendre leur mouvement. Leur lenteur toutefois à entrer en campagne permit à l'archiduc Charles de prendre le commandement des armées autrichiennes d'Italie et de rappeler au sud une partie des troupes qui avaient reconduit les Français au Rhin. Bonaparte, dont on avait enfin écouté les réclamations et auquel on avait envoyé des renforts, voulut prévenir la concentration de la nouvelle armée autrichienne. Avec 50 000 hommes et cent vingt bouches à feu, il s'achemina rapidement vers les Alpes Carniques.

Le 9 mars, Bonaparte établissait son quartier-général à *Bassano* (sur la Brenta). Avant d'arriver à Pontéba et au col de Tarwis, où il comptait passer les Alpes Carniques, il lui fallait traverser la Piave et le Tagliamento défendus par l'armée autrichienne. Masséna, s'engageant dans le bassin supérieur de la Piave, rompit une division autrichienne qui le gardait, et s'empara de *Feltre* et de *Bellune*. Serurier, de son côté, passait la Piave un peu moins haut, et se portait sur *Conegliano*, où se trouvait le quartier-général autrichien : toutes les divisions ennemies qui défendaient la basse Piave furent ainsi tournées, tandis qu'un corps français en avant de *Trévise* franchissait également la rivière et les attaquait de front. L'ennemi ne résista pas, se réservant de livrer bataille dans les plaines du Tagliamento, favorables à sa bonne et nombreuse cavalerie. Le 16 mars, les deux armées arrivèrent en présence et prirent leurs dispositions : les Français sur la rive droite, les Autrichiens

sur la rive gauche du *Tagliamento;* la canonnade s'engagea, la cavalerie légère fit plusieurs charges sur le gravier de ce torrent. L'armée française, voyant l'ennemi trop bien préparé, cessa son feu, établit son bivouac et fit la soupe. L'archiduc y fut trompé; il crut que, comme elle avait marché toute la nuit, elle prenait position. Il fit un mouvement en arrière et rentra dans son camp. Mais, deux heures après, quand tout fut tranquille, l'armée française reprit subitement les armes et, lorsque l'ennemi étonné se fut reformé, la première ligne des Français avait déjà franchi la rivière; la seconde ligne suivit bientôt, et les Autrichiens chargés de front, tournés, battirent en retraite, abandonnant au vainqueur des prisonniers et huit pièces de canon.

A ce moment, Masséna, toujours à l'extrême gauche de l'armée française, se dirigeait vers le bassin supérieur du Tagliamento, s'emparait d'*Osopo*, clef de la chaussée de Pontéba que l'ennemi avait négligée, puis s'établissait au *col de Tarwis*, que l'archiduc Charles ne put reprendre.

Le quartier-général se rendit successivement à Tarwis, à Villach et Klagenfurth; l'armée avait passé les Alpes Carniques : elle était en Allemagne.

Combats de Newmarkt; préliminaires de Léoben (18 avril 1797). — Le général Joubert, qui occupait le Tyrol, répandit l'alarme jusque dans Insbrück, puis rejoignit l'armée avec 12 000 hommes, embarrassé de 7000 prisonniers qu'il avait faits dans les divers combats. Bonaparte reçut l'avis que les armées du Rhin n'étaient point prêtes encore à entrer en campagne : ne comptant plus que sur lui et ne pouvant avec la seule armée d'Italie pénétrer jusqu'à Vienne, flatté d'ailleurs de conquérir la paix, il écrivit le 31 mars au prince Charles une lettre par laquelle il proposait de mettre fin aux hostilités, lettre qui mériterait d'être plus admirée, si son auteur avait toujours gardé sur la guerre les mêmes sentiments[1] ! L'archi-

1. « Monsieur le général en chef, les braves militaires font la guerre et dé-

duc Charles transmit ces ouvertures à son gouvernement, mais il n'avait pas encore perdu tout son enjeu et croyait pouvoir, avec l'aide de quatre divisions arrivées du Rhin, défendre avec succès les gorges de *Neumarkt* (Alpes de Styrie). Dans l'armée française combattaient aussi des demi-brigades (régiments) venues du Rhin, et les soldats de ces régiments, piqués d'émulation, défièrent, lors de l'attaque, les soldats d'Italie, d'aller aussi vite et aussi loin qu'eux. Le prince Charles fut chassé de toutes ses positions, les troupes françaises entrèrent à la nuit, pêle-mêle, avec les siennes, à Neumarkt, et enlevèrent un grand nombre de prisonniers. Le 3 avril, les Français emportaient d'assaut les gorges d'*Unzmarkt*, après un combat opiniâtre; le 6, le quartier-général était à Judembourg, et, le 7, l'avant-garde entrait à *Léoben*, où elle trouvait deux plénipotentiaires autrichiens sollicitant un armistice pour traiter de la paix définitive.

Le 7 au soir, une suspension d'armes de cinq jours était signée; le quartier-général s'était établi à Léoben, et les avant-postes français s'étendirent jusqu'au *Sommering*, une des dernières ramifications des Alpes Noriques, chaîne qui sépare la Styrie de l'archiduché d'Au triche, et distante de Vienne de vingt-cinq lieues. Les préliminaires de paix furent signés le 18 avril, le jour même où Hoche franchissait le Rhin pour commencer la campagne en Allemagne. D'un côté, quelques jours trop tôt; de l'autre, quelques jours trop tard!

La campagne d'Allemagne de 1796; Jourdan et Moreau; mort de Marceau; savante retraite de Moreau; heureux débuts de la campagne de 1797; le général Hoche. — A la fin de 1795, les armées de Sambre-et-Meuse et du Rhin avaient perdu beaucoup de pays et ne tenaient plus qu'à grand'peine la rive gauche du Rhin. En mai 1796, elles s'étaient réorgani-

sirent la paix : cette guerre ne dure-t-elle pas depuis six ans? Avons-nous tué assez de monde et commis assez de maux à la triste humanité? Elle réclame de tous côtés, etc. »

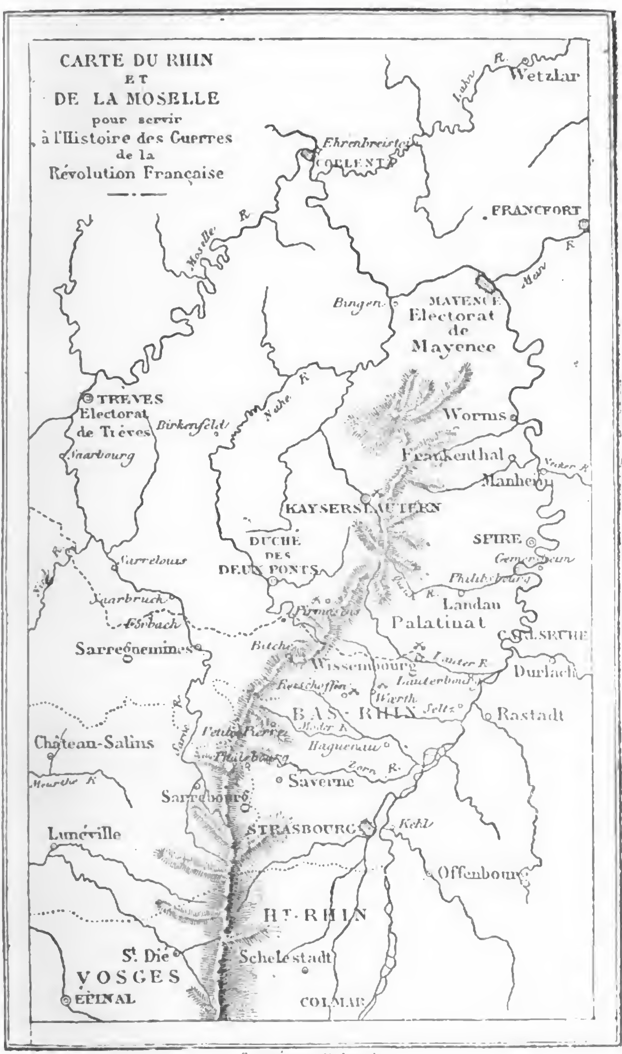
sées, et, comptant plus de 150 000 hommes, s'ébranlèrent sous la conduite de deux chefs habiles, *Jourdan* et *Moreau,* qui remplaçait Pichegru. Ces deux armées qui, au lieu d'agir isolément, auraient dû être réunies en une seule, s'engagèrent en Allemagne sans que Mayence fût en notre pouvoir.

L'armée de Sambre-et-Meuse tenta une première fois de s'établir sur la rive droite du Rhin dans les vallées de la Sieg et de la Lahn, mais, malgré un brillant combat de Kléber à Altenkirchen (4 juin), elle ne put s'y maintenir. Ce fut l'armée du Rhin qui força le passage du grand fleuve à *Kehl* (24 juin), enleva la position de *Biberach*, sur la Kintzig, traversa la Forêt-Noire et arriva à *Villingen.*

Ces succès déterminèrent Jourdan à recommencer ses opérations : il put franchir la Lahn, déboucher dans les plaines du Mein, s'emparer de *Francfort*, et s'enfoncer au cœur de l'Allemagne, en laissant 30 000 hommes avec Marceau pour observer les forteresses. Il prit *Wurtzbourg* sur le Mein, passa la *Regnitz* à *Bamberg*, battit l'ennemi au combat de *Forcheim*, marcha sur Amberg, lança la division Bernadotte du côté de Ratisbonne et se trouva presque maître de la rive gauche du Danube.

De son côté l'armée du Rhin, maîtresse de la vallée du *Necker*, s'avançait à travers les Alpes de Souabe et se trouvait en mesure de faire, en quelques jours de marche, sa jonction avec l'armée de Sambre-et-Meuse, sur les rives de l'Atmühl. L'archiduc Charles, résolu à risquer une bataille pour empêcher cette jonction, engagea la lutte avec l'armée de Moreau à *Neresheim* et à *Nordlingen.* Moreau demeura vainqueur (11 août), et l'archiduc se retira sur la rive droite du Danube, au-delà du *Lech.* Moreau et Jourdan étaient libres de se réunir : ils ne le firent pas.

Le prince autrichien se dit qu'il aurait le temps de repousser Jourdan, pendant qu'il amuserait Moreau, et se porta, avec la majeure partie de ses forces, sur l'ar-



Gravé par Erhard.

mée de Sambre-et-Meuse. De la défensive il passa à l'offensive, de la déroute à la victoire. Un de ses lieutenants toutefois, effrayé des dangers auxquels il s'exposait, lui adressait des observations : « Comment lui serait-il possible de faire tête à une armée française victorieuse et double de la sienne ? » A quoi le prince répondit : « Qu'importe que Moreau arrive sous Vienne, si pendant ce temps je bats l'armée de Jourdan ? » et il avait raison. Il franchit le Danube, s'établit de nouveau sur la rive gauche, et se dirigea sur Nuremberg, refoulant devant lui les soldats de Jourdan, menaçant de leur couper la retraite, mettant le désordre dans les parcs et les administrations; l'armée de Sambre-et-Meuse ne put arriver, le 31 août, au Mein, à Schweinfurth, qu'après des marches forcées et en s'ouvrant parfois le chemin à la baïonnette. Jourdan, atteint à *Wurtzbourg* par 40 000 Autrichiens, ne put leur opposer que 30 000 hommes, perdit la bataille (3 septembre) et fit sa retraite sur la Lahn, où il arriva le 10 septembre avec des troupes harassées et démoralisées. Là il fit sa jonction avec les troupes de Marceau, mais ne put se maintenir : il fut encore obligé de battre en retraite jusqu'au Rhin ; c'est dans cette dernière partie de la retraite que le jeune et brillant général Marceau fut tué à Altenkirchen [1].

La retraite de Jourdan devait entraîner celle de Moreau, qui avait eu tort de ne point se préoccuper du sort de l'armée de Sambre-et-Meuse. Il avait continué lentement sa marche en avant, forcé le passage du Lech, comme s'il avait encore l'archiduc Charles devant lui,

1. Marceau, né à Chartres, soldat à 16 ans, général à 23, mort à 27, avait commandé dans la guerre de Vendée ; il avait pris une part glorieuse à la bataille de Fleurus et à la campagne de la Roëhr. La retraite avait été si précipitée qu'on fut obligé de le laisser mourant à Altenkirchen, où les généraux autrichiens l'entourèrent de soins, mais ne purent que recueillir son dernier soupir. L'armée de Sambre-et-Meuse réclama le corps de son général ; l'ennemi, qui tenait à lui rendre les derniers honneurs, céda enfin et renvoya le corps avec un cortége imposant.

Le grand poète anglais Byron a consacré plusieurs strophes touchantes à la mémoire de Marceau, en décrivant sa tombe. « Auprès de Coblentz, sur un coteau à pente douce, s'élève une pyramide modeste et simple, couronnant le

repoussé des détachements qui ne cachaient aucune armée, envoyé ses soldats jusqu'à Munich, et ne s'inquiéta que le 10 septembre, en apprenant la retraite de l'armée de Sambre-et-Meuse sur le Rhin. Il se décida à rétrograder à son tour, alors que l'archiduc était déjà sur la Lahn, et presque en mesure de l'enfermer en Allemagne. Comprenant le danger, il repassa le Lech, le jour même que Jourdan repassait le Rhin, et, du 20 au 27 septembre, remonta la vallée du Danube par Ulm. Dans les Montagnes Noires, il fallut combattre, mais les Français gardèrent l'avantage, et la bataille de *Biberach* (2 octobre) leur permit de continuer leur retraite. Les bagages, les blessés, furent dirigés par les villes frontières sur Huningue, puis l'armée se porta sur Rothweil et Willingen, et, par une contremarche, sur les gorges du *Val d'Enfer;* le général Saint-Cyr arriva le 12 à *Fribourg*, dans la vallée du Rhin, où l'armée, en quelques jours, se trouva réunie. L'archiduc Charles, qui cherchait toujours à mordre, attaqua, mais sans résultat. Les troupes du général Desaix, qui s'était distingué dans cette campagne, repassèrent le Rhin à New-Brisach. Moreau, avec le gros de l'armée, repassa à Huningue sans avoir été battu, sans laisser à l'ennemi ni blessés, ni drapeaux, ni canons, ni voitures (26 octobre 1796).

Si glorieuse qu'elle fût, cette retraite n'en était pas moins des plus fâcheuses au moment où Bonaparte, maître de la haute Italie, se préparait à franchir les Alpes. De plus, les Français ne purent conserver les têtes de pont de Kehl et d'Huningue que les Autrichiens

sommet du tertre verdoyant. Sous sa base sont cachées les cendres d'un héros, notre ennemi. Mais ne refusons pas d'honorer Marceau ! Sur sa tombe prématurée, des larmes, de grosses larmes, coulèrent de la paupière du rude soldat, pleurant et enviant ce destin de mourir pour la France en combattant pour ses droits.

« Courte, brave et glorieuse fut sa jeune carrière ; il fut pleuré par deux armées, ses amis et ses ennemis. Et l'étranger qui s'arrête ici peut, sans reproche, prier pour le repos glorieux de cette âme vaillante, car il fut le champion de la liberté, un de ceux-là, et ils sont peu nombreux, qui n'avaient pas abusé du droit de punir que la liberté donne à ceux qui portent son glaive ; il avait gardé la pureté de son âme : aussi les hommes le pleurèrent. » (Byron, *Childe-Harold*, chant III, stances LVI et LVII.)

enlevèrent l'une le 21 novembre 1796, l'autre le 19 février 1797.

Bonaparte souffrait peu de la mauvaise administration du Directoire, puisqu'il vivait sur l'Italie et envoyait encore de l'argent à Paris. Mais les armées du Rhin, obligées de tout recevoir de France, étaient dans la plus grande pénurie. Un des plus grands obstacles qui s'opposaient à l'entrée en campagne au début de l'année 1797 était l'impossibilité où se trouvait le trésor de fournir à Moreau les trente à quarante mille écus dont il avait besoin pour créer un équipage de pont. Hoche avait remplacé Jourdan à l'armée de Sambre-et-Meuse, et trépignait d'impatience à toutes les nouvelles qu'il recevait des victoires d'Italie : il pressa tellement le Directoire, que celui-ci, malgré les négociations engagées en Italie, le laissa partir : le 18 avril il put franchir le Rhin, au pont de *Neuwied ;* son lieutenant Championnet, parti de Dusseldorf, arrivait sur *Uckerath* et *Altenkirchen.* Hoche attaqua le général autrichien Kray à *Heddersdorf*, lui fit plusieurs milliers de prisonniers, lui prit des canons et des drapeaux et le rejeta sur le Mein[1]. Il arrivait le 22 avril devant Francfort, lorsque l'état-major du général Kray lui signifia la signature des préliminaires de Léoben. Moreau était encore à Paris, mais son lieutenant Desaix, apprenant la marche de Hoche, avait passé le Rhin au-dessous de Strasbourg. Moreau accourut et arriva à temps pour assister à un combat opiniâtre où il demeura vainqueur. Ce succès lui permit de reprendre Kehl, et il était déjà dans la vallée de la Kinzig au-delà d'Offenbourg, quand la paix l'obligea à s'arrêter.

Les Pâques Véronaises (17 avril 1797) ; paix de Campo-Formio (17 octobre 1797). — Au même in-

1. Ce fut la dernière campagne de ce brillant général, l'une de nos gloires les plus pures. Il comptait se signaler encore par de nouveaux succès, lorsqu'il mourut après une courte maladie, à Wetzlar (septembre 1797). Comme Marceau, dans la tombe duquel il fut porté à Coblentz, il reçut les hommages de l'ennemi. Ceux qui veulent partout voir des crimes ont parlé d'empoisonnement, mais ces bruits vagues de l'époque ne sont pas de l'histoire.

stant, de douloureux événements se passaient en Italie. Venise était une république aristocratique. Le sénat vénitien ne pouvait s'applaudir de voir les principes démocratiques de la république française répandus en Italie et y susciter des républiques d'un esprit entièrement opposé. Il avait gardé la neutralité entre l'Autriche, dont il redoutait le joug, et la France, dont il craignait les idées. Mais la guerre était venue jusque sur son territoire : il avait dû subir le passage et le choc des armées ennemies. De plus les succès de Bonaparte encourageaient la révolte de Brescia, de Bergame, et de beaucoup d'autres villes de la terre ferme qui demandaient leur union avec la république cispadane ou transpadane. Quoique mécontent de l'attitude du sénat vénitien, qui persistait dans ses refus d'alliance ouverte avec la France, et tout disposé à favoriser le parti populaire, le général français dissimulait tant qu'il n'avait pas fini avec l'archiduc Charles. Pendant que Bonaparte dictait la paix à Léoben, un petit corps d'observation français, laissé dans le Tyrol, fut obligé de se replier devant un corps autrichien supérieur ; aussitôt les nouvelles les plus fausses furent répandues en Italie, et le sénat vénitien crut l'armée française perdue. Le 17 avril, jour de la seconde fête de Pâques, après vêpres, le tocsin sonna à Vérone, une insurrection préparée par le sénat vénitien éclata ; beaucoup de Français furent massacrés et quatre cents malades égorgés dans les hôpitaux. La garnison française cependant se renferma dans les forts et ouvrit le feu contre la ville ; les troupes cantonnées en Lombardie accoururent, la division Victor arriva de Trévise, et les insurgés, avertis de la signature de la paix avec l'Autriche, demandèrent grâce. Le sénat offrit toutes les réparations, mais en vain. Bonaparte irrité déclara la guerre à la république de Venise : le 16 mai, le général Baraguey d'Hilliers entrait dans Venise et plantait le drapeau tricolore sur la place Saint-Marc.

Si du moins il y fût resté ! Mais Bonaparte, malgré

la révolution qui avait, après l'entrée des Français, renversé le gouvernement aristocratique, abandonna, à la paix de Campo-Formio, la république de Venise à l'Autriche. Quoique simple général, il inaugurait cette politique funeste qui consiste à disposer des peuples comme de troupeaux.

Ce traité de *Campo-Formio* (près d'Udine), si fatal à Venise, était vraiment le traité le plus avantageux qu'eût encore obtenu la république française (26 vendémiaire, 17 octobre 1797). Par ses clauses, qui confirmaient les préliminaires de Léoben, l'empereur d'Allemagne, agissant comme souverain autrichien, cédait la *Belgique* conquise en 1794, reconnaissait les changements accomplis en Italie et l'existence de la *république cisalpine* (formée de la réunion des deux républiques cispadane et transpadane), consentait à ce que la république française possédât les îles de *Corfou*, *Zante*, *Céphalonie*, *Sainte-Maure*, *Cérigo*, et les anciens établissements vénitiens situés en Albanie; il s'engageait à céder le *Brisgaw* au duc de Modène, en indemnité du pays que ce duc perdait en Italie. De son côté, la république française consentait à ce que l'Autriche possédât en toute souveraineté l'*Istrie*, la *Dalmatie*, les *îles Adriatiques*, qui avaient appartenu aux Vénitiens, *Venise*, les Lagunes et tout ce qui en dépendait. L'Autriche reconnaissait également la *république batave*, mettait en liberté La Fayette et les prisonniers qu'elle détenait depuis trois ans. Quant à la paix avec l'empire, il devait être tenu, à *Rastadt*, un congrès chargé de la régler et d'organiser l'Allemagne.

La première période des guerres de la Révolution venait de se terminer : l'Autriche, qui, soutenue par les subsides anglais, avait si énergiquement poursuivi la lutte, cédait enfin, et la république française, qui avait dû tenir tête à l'Europe (moins la Russie), n'avait plus qu'une ennemie : l'Angleterre. Par malheur, celle-ci demeurait implacable, parce qu'elle se sentait invulnérable, et devait profiter de notre anarchie intérieure

pour soulever de nouveau le continent mal résigné à ses défaites.

Coup d'État du 18 fructidor 1797. — Le Directoire, dans les premières années, marcha d'accord avec les Conseils, où dominait une majorité conventionnelle. Au mois de mai 1797, cette majorité lui fut enlevée par le renouvellement d'un tiers des Conseils. Les royalistes, profitant de la tolérance du gouvernement, se répandaient partout; ils l'emportèrent dans les élections et envoyèrent aux Conseils 250 députés dont l'arrivée donna, surtout dans le Conseil des Cinq-Cents, la majorité au parti réactionnaire. Dès lors il y eut entre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif scission et lutte. Les Conseils rapportèrent la plupart des lois hostiles aux émigrés et aux prêtres réfractaires. Ceux-ci revinrent en foule et affichèrent hautement leurs projets de contre-révolution. Les partisans des princes et de l'étranger étaient sûrs de l'appui de Pichegru, de la trahison duquel Moreau donna bientôt des preuves.

Effrayé, le Directoire appela l'armée à son secours; il fit d'abord approcher de Paris l'armée de Hoche dans un rayon interdit par la Constitution, puis s'adressa à Bonaparte, dont l'armée envoyait des adresses hostiles aux royalistes. Le commandant de l'armée d'Italie envoya Augereau, un de ses lieutenants. Celui-ci dans la matinée du 18 fructidor (4 septembre 1797) déploya 12000 hommes autour des salles des Conseils. Les trois directeurs, Barras, Rewbell et Laréveillère, firent arrêter leurs deux collègues Carnot et Barthélemy, soupçonnés d'un accord qui n'existait pas avec le fameux club de Clichy, foyer de l'opposition. Ils firent saisir 53 députés et déclarèrent que les députés chassés des Conseils ne seraient pas remplacés. La plupart devaient être déportés à la Guyane, et parmi eux Carnot, Portalis, Fontanes, Boissy d'Anglas, bien étonnés d'être frappés avec les royalistes pour lesquels ils n'avaient nullement conspiré. Le Directoire supprima quarante-deux journaux, fit rétablir toutes les lois contre les émigrés

et le clergé, laissa rouvrir les clubs et ne recula plus devant l'arbitraire.

Emprunt forcé ; mandats territoriaux ; banqueroute des deux tiers. — Les assignats avaient subi une dépréciation telle que 20 milliards en papier représentaient tout au plus une valeur de 203 millions. Contraint par cette dépréciation à augmenter les émissions, le gouvernement les avait portées à 45 milliards. Puis il décida que l'impôt foncier serait payé moitié en denrées, moitié en assignats. Un emprunt forcé de 600 millions fut levé sur la classe riche et devait être acquitté en *numéraire*.

Enfin, les assignats tombant de plus en plus, le Directoire les retira et brisa la planche à l'aide de laquelle on les fabriquait (mars 1796) ; mais aussitôt il les remplaça par un nouveau papier, les *mandats territoriaux*. Ces mandats représentaient également des biens nationaux, avec la différence qu'ils correspondaient à une quantité limitée de ces biens et qu'on pouvait les échanger contre la terre, sans qu'il y eût vente et enchère. Toutefois les biens perdaient chaque jour de leur valeur, et les mandats territoriaux ne se négocièrent que suivant la valeur des biens auxquels ils donnaient droit. Le Directoire déclara ensuite qu'il rembourserait le capital des deux tiers de la dette avec des bons sur les biens nationaux, et qu'il ne garderait sur le grand-livre qu'un tiers de cette dette. Ce tiers fut appelé *tiers consolidé*. Les bons sur les biens nationaux n'étaient acceptés qu'au sixième de leur titre ; pour ceux qui ne voulaient pas acquérir de terres, c'était une perte réelle. L'État faisait une sorte de banqueroute, restée fameuse sous le nom de *banqueroute des deux tiers*.

Désordre de la société. — Au désordre que jetaient dans les esprits ces coups d'État répétés venait se joindre un vrai désordre moral, caractère distinctif de cette époque. On sortait de la tourmente révolutionnaire qui avait troublé et presque anéanti les relations sociales,

bouleversé les conditions, égaré beaucoup de consciences. Comme dans un lac troublé par l'orage, la vase était remontée à la surface : il lui fallait le temps de retomber au fond. La confusion était d'autant plus grande qu'une société nouvelle, dotée de lois nouvelles, cherchait à s'organiser avec les débris de l'ancienne broyée par la tempête. Pendant la crise, chacun ne s'était préoccupé que de vivre; le calme revenant, la joie déborda chez cette génération qui, au moins pendant seize mois, avait à peine osé respirer. Le règne de la carmagnole et des clubs passé, celui des salons revint : l'élégance, l'esprit, n'étant plus des causes de proscription, on s'abandonna au luxe, aux fêtes, avec une liberté que ne gênait plus l'ancienne étiquette et qui bientôt dégénéra en licence. Le pillage des finances de l'État, inévitable sous une administration devenue faible après avoir été cruelle, les spéculations sur le papier-monnaie, élevèrent des fortunes immenses, et les parvenus cherchaient à se les faire pardonner à force de prodigalités; la dispersion de bien des familles, les idées matérialistes que ne pouvait combattre le culte imaginé par Laréveillère-Lepaux, créateur d'une religion nouvelle, la *théophilanthropie*[1], tournée bientôt en dérision, l'abus du divorce, le laisser-aller des manières qui conduit au laisser-aller des mœurs, tout cela avait amené un relâchement général, une véritable folie dont la comédie, en peignant les *incroyables*, n'a retracé que les ridicules, mais que l'histoire ne peut excuser, tout en l'expliquant.

Politique de propagande du Directoire ; la république romaine (15 février 1798). — Le Directoire, d'ailleurs, n'allait pas tarder, par sa politique, à provoquer une nouvelle coalition. Il abusa d'une propagande qui inquiéta les rois sans rallier les peuples encore trop ignorants.

1. C'était un retour au culte déiste que le Comité de salut public avait inutilement essayé d'établir par la fête de l'Etre suprême. Laréveillère donna à ce culte des temples, des formules, des chants.

Une émeute à Rome, dans laquelle périt le général français Duphot, en s'efforçant de protéger l'ambassade française, devint le prétexte d'une intervention. Le général Berthier occupa le château Saint-Ange, et bientôt, avec l'appui des troupes françaises, une révolution éclata : le gouvernement temporel du pape fut aboli ; le peuple, réveillant les souvenirs de la Rome antique, élut des consuls, des tribuns (15 février 1798). Berthier reconnut la *République romaine*, car le pape Pie VI n'eut d'autre ressource que de quitter Rome. Il n'y devait plus rentrer : réfugié d'abord à la Chartreuse de Pise, il fut, en 1799, transféré en France, à Briançon d'abord, puis à Valence, où il mourut le 19 août 1799.

La révolution helvétique (1798). — Le Directoire ne négligeait rien non plus pour révolutionner la Suisse, républicaine depuis des siècles, mais dominée par l'aristocratie, attachée aux traditions féodales, et où certains cantons avaient encore des peuples pour sujets. Joignant ensemble tous les prétextes, possibilité de l'intervention des Autrichiens, protection due par la France aux patriotes qui manifestaient leur attachement à ses principes, le Directoire profita de l'insurrection du pays de Vaud contre la domination des Bernois et de l'agitation excitée à Bâle par un hardi tribun, Pierre *Ochs*, pour se mêler activement des affaires de Suisse. Il fit entrer des troupes françaises dans le pays de Vaud, puis dans le canton de Berne. La division qui régnait entre les cantons empêcha leur action commune, et chacun d'eux ne songea qu'à détourner l'orage en adoptant des réformes : à Fribourg, à Lucerne, à Schaffhouse, à Zurich, les campagnes, jusqu'alors sujettes, furent appelées à participer à l'établissement d'une nouvelle constitution ; presque partout on proclama la liberté, l'égalité politique et civile. Les *Thurgoviens*, sujets des cantons suisses depuis 1460, demandèrent leur affranchissement et l'admission du pays comme membre de la confédération ; le *Bas-Valais* secoua le oug du *Haut-Valais* (janvier-mars 1798).

A Berne, la majorité des Conseils voulait qu'on s'entendît avec la France et qu'on opérât la révolution demandée : la minorité, moins confiante dans le désintéressement du Directoire et plus jalouse de l'indépendance nationale, demandait la guerre. La guerre était d'ailleurs le vœu du Directoire, qui voulait ouvrir la Suisse à ses armées. Tandis qu'un de ses lieutenants s'avançait par le canton de Soleure, le général Brune envahit celui de Fribourg, s'empara du chef-lieu, repoussa les troupes bernoises qui défendaient *Laupen*, *Neuenelk*, et des bataillons de la Côte-d'Or (l'ancienne Bourgogne) allèrent renverser l'ossuaire érigé à Morat pour rappeler la défaite de l'armée bourguignonne de Charles le Téméraire. Épouvanté, le Grand Conseil de Berne abdiqua et décréta la formation d'un gouvernement provisoire. Le vieil avoyer Steiguer refusa de souscrire à cette abdication et, malgré ses soixante-neuf ans, alla rejoindre le général d'Erlach pour périr en défendant avec lui l'indépendance de la Suisse. Malgré leur courage, les milices bernoises, inexpérimentées, dépourvues d'artillerie, n'ayant même souvent pour armes que des faux et des bâtons, ne purent résister aux brigades disciplinées de l'armée française[1].

Cependant les vallées ceintes de hautes montagnes, Uri, Schwitz, Unterwalden, berceau et citadelle de la liberté suisse, s'émurent. Ces peuples rudes et pauvres, contents de leur sort, indifférents aux questions politiques et auxquels était à peine parvenu le bruit de l'ouragan qui bouleversait l'Europe, s'indignèrent que des étrangers vinssent leur apprendre la liberté et importer, comme un fruit inconnu, l'égalité au sein de leurs démocraties. Tandis que neuf cantons anciens et nouveaux, ralliés à la constitution unitaire (Zurich,

1. Le gouvernement français rendit toutefois hommage à la valeur des Suisses. Le *Moniteur* du 23 mai contenait ces lignes : « Ces braves gens, dispersés et sans autres armes que des faux et des bâtons, venaient se placer à la bouche des canons et se faire écraser par la mitraille. Lors même que par humanité les soldats français voulaient les épargner et leur criaient de se rendre, ils se jetaient sur les canons pour empêcher qu'on avançât sur leur patrie. »

Berne, Lucerne, Bâle, Schaffhouse, Oberland, Sarine et Broie, Léman, Argovie), subissaient, sous l'influence des idées et la pression des baïonnettes françaises, de profondes modifications politiques, la Suisse primitive organisait la résistance, dont Schwitz devint le centre. D'anciens officiers, Reding, Paravicini, un prêtre, Paul Styguer, entraînèrent cette population des montagnes contre les divisions françaises ; mais là aussi l'égoïsme cantonal entrava la défense, et, devant la supériorité du nombre, de la tactique, de l'artillerie, il fallut céder ; l'héroïsme de quelques milliers de combattants ne put retarder le dénouement : des femmes, des enfants, des vieillards, avaient pris part à cette dernière lutte qui témoignait de l'énergie de ces descendants des compagnons de Guillaume Tell. Schwitz demanda enfin la paix, et son exemple fut suivi par Glaris, Uri, Zug, Appenzell intérieur et le Rheintal (vallée supérieure du Rhin). La Suisse entière sembla soumise. On lui imposa un Directoire, deux Conseils et des ministères semblables à ceux qui siégeaient à Paris : les deux petites républiques alliées de la Suisse, *Genève* et *Mulhouse*, avaient été incorporées à la France.

Le Corps législatif et le Sénat de la nouvelle Suisse opérèrent rapidement des réformes analogues à celles que la Révolution avait accomplies chez nous : liberté absolue de commerce entre tous les cantons (8 mai 1798); abolition de la torture (13 mai) et de l'impôt sur les juifs; permission du mariage entre les personnes de religions différentes (3 août); enfin, après des débats longs et animés, suppression complète des droits féodaux, des redevances féodales, partie sans indemnité, partie contre indemnité; suppression des dîmes. Le Directoire français déguisa, sous les dehors d'un traité d'alliance, la domination réelle qu'il exerçait sur la république helvétique, et ses exigences, les concussions du commissaire Rapinat, contrastaient péniblement avec les principes libéraux et généreux qu'on s'appliquait à propager.

Guerre de Naples; abdication du roi de Piémont (novembre 1798); la république parthénopéenne (janvier 1799); les Français à Turin, à Florence, à Rome, à Naples. — Le roi de Naples ne se faisait aucune illusion sur le sort que lui réservait la transformation de la Péninsule en républiques cisalpine, ligurienne, romaine : il prêta une oreille complaisante aux suggestions des cabinets de Vienne et de Londres et accueillit en triomphe l'escadre de Nelson, qui venait de détruire, le 1er août 1798, la flotte française d'Égypte dans la rade d'Aboukir. Un général autrichien, Mack, vint prendre le commandement de l'armée napolitaine qui, sans déclaration de guerre, au mois de novembre, franchit les frontières de l'État romain. Le roi de Naples entra le 29 novembre dans la ville de Rome, évacuée sur les ordres du général français Championnet.

La nécessité de soutenir cette guerre au centre de la Péninsule décida du sort du roi de Piémont, dont le Directoire connaissait les dispositions malveillantes. Le général Joubert entra dans *Turin* le 28 novembre; le roi abdiqua et se retira avec sa famille et ses trésors dans l'île de Sardaigne : le Piémont devint terre française, et son armée passa au service de la République.

Championnet, ne craignant plus pour sa ligne de retraite, reprit l'offensive, attaqua vigoureusement l'armée napolitaine, d'ailleurs composée de troupes mal disciplinées et peu aguerries, la refoula sur Rome, la força d'abandonner cette ville et y rentra le 15 décembre. Championnet, après avoir délivré les États romains, envahit à son tour le royaume de Naples, et devant ses progrès rapides le commandant de l'armée napolitaine demanda un armistice. Naples en insurrection, divisée entre le parti royaliste et le parti français, tomba bientôt au pouvoir de l'armée française. La Révolution triompha (24 janvier 1799), et peu après la république fut proclamée sous l'ancien nom de la ville de Naples : *République parthénopéenne*.

Il ne restait plus de souverain indépendant en Italie

que le *grand-duc de Toscane;* mais, lorsque le Directoire vit la seconde coalition prête à éclater, il se hâta de se délivrer de ce dernier embarras : le grand-duc, jusqu'alors observateur d'une neutralité qui n'attendait que les victoires de l'Autriche pour se changer en hostilité, fut obligé de quitter le pays; les troupes françaises (25 mars) entrèrent à *Florence* et y établirent un gouvernement provisoire composé des partisans de la république. L'Italie, comme la Suisse, appartenait tout entière aux troupes françaises.

Assassinat des plénipotentiaires français au congrès de Rastadt (28 avril 1799); guerre générale; coalition de l'Autriche, de l'Angleterre, de la Russie. — Au moment où la guerre était recommencée avec l'Autriche, les représentants de la France discutaient encore au *congrès de Rastadt* les bases de la paix avec l'empire d'Allemagne. Ces négociations se rompirent enfin au mois d'avril 1799, quand la coalition fut formée. Rastadt était déjà entouré par les troupes autrichiennes. Les trois plénipotentiaires français demandèrent en vain une escorte pour leur voyage : on la leur refusa, et ils n'étaient pas plutôt sortis de Rastadt, le soir du 28 avril, que leurs voitures furent arrêtées par des hussards; deux plénipotentiaires furent massacrés et le troisième laissé pour mort. Cette odieuse violation du droit des gens indigna profondément la France, et la guerre s'annonçait plus acharnée qu'on ne l'avait vue jusqu'alors.

La Prusse persistait à se tenir à l'écart, mais la Russie entrait en lice. Le fils de Catherine II, Paul Ier, qui régnait depuis 1796, effrayé par l'extension considérable de la république française, rassuré du côté de la Turquie, dont l'expédition d'Égypte avait fait une ennemie de la France, s'unit à l'Autriche. La seconde coalition comprit donc, avec l'*Angleterre* qui l'avait formée pour sauver son commerce (car le Directoire ébauchait déjà le système du blocus continental), l'*empire d'Allemagne*, moins la Prusse et les États ralliés

à la politique de neutralité de cette puissance, l'*Autriche*, impatiente de réparer ses revers en l'absence de Bonaparte, et la *Russie*, conduite uniquement par le désir de montrer ses armées à l'Occident.

Loi de la conscription (5 septembre 1798). — Les guerres de la Révolution avaient fini par nous donner de véritables armées : on l'avait bien vu en 1794, 1795, 1796 ; l'amalgame des bataillons de volontaires et des troupes de ligne était fait : il n'y avait plus qu'un uniforme pour l'infanterie, l'habit bleu et les habits blancs de l'ancienne monarchie avaient disparu : deux demi-brigades, chacune à trois bataillons, et qui devaient bientôt prendre le nom de *régiments*, formaient la brigade; au-dessus de la *brigade* venait la *division*, véritable unité stratégique, image de l'ancienne légion romaine, car, outre les brigades d'infanterie, elle comprenait cavalerie, artillerie, en un mot, tout ce qui constitue une armée. L'*état-major* s'organisait et se perfectionnait de jour en jour, mais l'essentiel manquait, c'est-à-dire une loi régulière de recrutement. Le Directoire résolut de ne plus recourir aux réquisitions arbitraires de la Convention, à la levée en masse, ou plutôt de rendre permanente cette levée en masse et de la faciliter par des appels successifs, déterminés, la *conscription*.

Le 19 fructidor an VI (5 septembre 1798), au moment où l'on pouvait prévoir une guerre générale, les Conseils avaient adopté une loi qui obligeait au service militaire tous les jeunes gens de 20 à 25 ans (sauf certaines exceptions et dispenses) ; les « défenseurs conscrits » (tel fut le terme employé) furent divisés en *cinq classes* ou années : le pouvoir législatif fixait le chiffre du contingent et le pouvoir exécutif procédait à l'appel en commençant par les plus jeunes. Appelés ou non appelés, les défenseurs conscrits étaient rayés du tableau cinq ans après leur inscription et recevaient leur congé définitif, sauf les circonstances de guerre. Ce fut le point de départ des levées régulières qui consti-

tuèrent la puissance militaire de la France. Cette loi, malgré de nombreuses modifications, est demeurée le principe du recrutement de notre armée[1].

Opérations sur le Rhin, en Suisse, en Italie; défaites de Stokach (25 mars 1799), de Magnano (5 avril), de Cassano (27 avril), de Zurich (17 mai 1799). — La France, au mois de mars 1799, comptait sous les drapeaux, avec l'armée d'Égypte, 440 000 hommes, échelonnés de Naples à Amsterdam et occupant au centre le grand camp retranché de la Suisse. Jourdan, à la tête de l'armée du Danube, avait franchi la Forêt-Noire et s'efforçait de pénétrer dans la vallée supérieure du Danube. Schérer, avec l'armée d'Italie, menaçait Vérone.

Mais Jourdan fut battu par l'archiduc d'Autriche à *Stokach*, le 25 mars ; son armée fut rejetée sur le Rhin, et le Directoire la réunit à l'armée d'Helvétie, sous les ordres de Masséna.

En Italie, Schérer échoua devant Vérone, livra le 5 avril la bataille sanglante et indécise de *Magnano*, recula au delà du Mincio et eut dès lors à lutter contre les troupes russes qui vinrent se joindre aux Autrichiens. Moreau, succédant à Schérer dans le commandement, ne put tenir devant Souwarow, le vainqueur de Praga, et que précédait une renommée de général aussi farouche qu'intelligent ; les Français ne purent empêcher l'armée austro-russe de forcer le passage de l'Adda, à *Cassano* (27 avril). Moreau évacua le Milanais, recula au delà du Tessin, puis du Pô, et se reforma sous les murs d'Alexandrie, appelant à lui l'armée de Naples, compromise par les défaites essuyées en Lombardie.

Cette retraite de l'armée d'Italie rendait difficile la position de Masséna en Suisse, déjà découvert du côté de l'Allemagne et maintenant débordé par l'Italie. Les Autrichiens attaquèrent son lieutenant Lecourbe du

1. Le tirage au sort renouvelé du tirage de l'ancienne milice ne fut établi que par la loi du 28 décembre 1803.

côté des Grisons ; les petits cantons, à peine soumis, s'insurgèrent ; au mois de mai, les troupes françaises, repoussées de l'Engadine et des Grisons, étaient obligées de se retirer sur la ligne de la Linth[1]. L'archiduc alors, passant le Rhin à Schaffhouse, marcha sur Zurich. Masséna résista d'abord et livra de sanglants combats (27 mai, 4 juin), mais il fut obligé d'évacuer Zurich, et se retira sur la ligne de la Reuss. La Suisse semblait perdue pour la France, comme l'Italie l'était à la même heure.

Perte de l'Italie; combats de la Trebbia (17-19 juin); défaite de Novi (15 août); chute des républiques italiennes. — Le 28 avril 1799, Souwarow était entré à *Milan*, et la république cisalpine expirait sous les pas de ses lourds régiments. Moreau tint d'abord à Alexandrie, puis se replia sur Asti, Cherasco, Coni, sans pouvoir empêcher Souwarow d'entrer à *Turin*, capitale du Piémont (27 mai). L'armée française était coupée de Gênes : Moreau repassa la chaîne des Alpes au col de Tende et gagna Gênes par la Corniche à travers les montagnes et par des chemins affreux.

Cependant l'armée de Naples, qui courait risque d'être enfermée en Italie, arrivait sur l'Apennin avec son chef Macdonald ; elle marchait sur Modène, Parme, Plaisance, et menaçait de prendre en flanc l'armée austro-russe. Celle-ci, avertie à temps, fit volte-face et battit Macdonald sur les bords déjà historiques de la *Trebbia* (17-19 juin). La lutte avait duré trois jours. Macdonald se retira en Toscane. Pendant ce temps, Moreau, qui avait été singulièrement retardé par son long détour, débouchait de Gênes dans la vallée de la Scrivia et revenait sur Alexandrie pour donner la main à l'armée de Naples qu'il croyait trouver là. Apprenant le résultat de la journée de la Trebbia, il se replia de nouveau, et Macdonald ne put le rejoindre qu'au mois

1. La Linth se jette dans le lac de Zurich. Elle forme avec ce lac et la *Limmath*, qui sort de ce lac, une bonne ligne de défense, celle de l'Aar jusqu'au Rhin.

d'août à Gênes, par la route resserrée entre les montagnes et la mer.

Souwarow, qui prétendait que Bonaparte lui avait dérobé son secret de la rapidité des marches, avait, en somme, laissé échapper l'armée de Moreau et celle de Macdonald. Après la bataille de la Trebbia, il détacha des troupes sur la Toscane et sur Rome, et s'occupa de prendre les places d'Alexandrie et de Mantoue. L'occupation de ces places aurait assuré à l'armée austro-russe la possession de l'Italie que l'armée française essaya pourtant encore de lui disputer. Le général Joubert avait reçu le commandement des deux armées réunies de Naples et d'Italie : il déboucha de Gênes par le col de la Bochetta et la vallée de la Bormida, et arriva sur *Novi*. Mais le 15 août il fut attaqué par l'armée austro-russe, supérieure en infanterie et surtout en cavalerie. Joubert, chargeant à la tête d'une brigade, tomba frappé d'une mort glorieuse. Moreau, qui se trouvait encore à l'armée, prit le commandement et repoussa pendant toute la journée les efforts de Souwarow; mais il ne lui en fallut pas moins battre en retraite. Championnet arrivait avec une nouvelle armée dite des Alpes; c'était trop tard : il fut repoussé, et, au mois de novembre, Championnet, commandant à la fois l'armée des Alpes et d'Italie, était rejeté en France par la désastreuse bataille de *Genola* (4 novembre 1799).

A vrai dire, depuis Novi, l'Italie était perdue pour nous, et la chute successive des républiques italiennes le démontrait.

Dans l'ancien royaume de Naples, les bandes du brigand Fra Diavolo devenaient audacieuses. A Naples la république parthénopéenne fut noyée dans le sang de ses partisans, car la réaction royaliste sévit avec fureur. A Florence, le gouvernement provisoire disparut comme une ombre, et le grand-duc Ferdinand reprit son autorité. A Rome, l'autorité pontificale était rétablie, quoique l'empereur d'Allemagne ne se pressât pas d'y appeler le nouveau pape élu à Venise, le cardi-

nal Chiaramonti, *Pie VII*. Les Autrichiens ne rappelaient point non plus le roi de Piémont, et se vengeaient, à Milan, des chefs de la république cisalpine, en les envoyant traîner les barques aux bouches du Cattaro. La domination autrichienne, en un mot, remplaçait, même pour les États gouvernés par des souverains, la domination française. C'était toujours la même alternative qui se présentait depuis trois siècles.

En même temps une escadre anglaise forte de 55 vaisseaux de guerre et un convoi de 180 navires paraissaient le 19 août sur les côtes de Hollande. Les troupes françaises qui protégeaient *le Helder* ne purent empêcher le débarquement d'une division anglaise (27 août) ; un corps d'armée russe, embarqué à Revel, arriva à son tour, et au 17 septembre l'armée anglo-russe, forte de 40 000 hommes, sous les ordres du duc d'York, s'apprêtait à mener vigoureusement les hostilités contre l'armée gallo-batave, plus faible et commandée par le général Brune.

Les Russes en Suisse. — Les Russes étaient donc partout : en Italie, en Hollande, en Suisse, où une armée russe, sous les ordres de Korsakow, était venue soutenir les Autrichiens. « Ce fut une étrange apparition que celle de la première armée moscovite au milieu des Alpes, de ces robustes fantassins agiles sous un lourd équipement minutieusement imité des vieux Prussiens de Frédéric, et marchant tour à tour au lugubre roulement de grosses caisses de tambour détendues et à la cadence de chants argentins dont les strophes retentissaient par peloton de la tête à la queue des colonnes ; de ces Cosaques à la laideur étrange, vêtus d'un large pantalon, d'une sale et courte tunique ; coiffés d'un bonnet de pelisse ; une longue et forte lance et un petit fouet à la main, un sabre, quelquefois un ou deux pistolets à la ceinture, un fusil à fourchette en bandoulière ; accroupis sur un cheval de chétive apparence, mais d'une force et d'une vitesse incroyables, pour bride un licou, souvent un ou deux chevaux en

liberté à la suite du leur. On les voyait, épars dans une contrée, l'explorer en peu de jours avec une sagacité exercée dans leurs steppes, retrouver leur chemin à travers tous les détours, ne pas s'égarer dans les forêts, lire sur la poussière ou sur un terrain un peu mou le nombre et la direction des gens ou des troupeaux, s'orienter à merveille, de jour par le soleil, de nuit par les étoiles. On regardait avec étonnement la multitude de ces petites charrettes à deux roues traînées par quatre chevaux de front et conduites par des demi-sauvages, cet immense charroi calculé pour la guerre dans les vastes plaines de la Turquie et qui allait être un sérieux embarras pour l'armée moscovite[1]. »

Quant à Masséna, retiré derrière la Reuss, sa position était d'autant plus difficile que son armée languissait dénuée de tout. Sachant que les Russes arrivaient pour renforcer l'armée autrichienne, il ne perdit pas de temps : il ordonna à Lecourbe, né montagnard et qui excellait dans la guerre de montagnes, de reprendre les hautes cimes des Alpes que nous avions perdues.

En quelques jours, du 14 au 16 août, Lecourbe se rendit maître du Grimsel, du Simplon, du Saint-Gothard, de toute la vallée de la Reuss, du pays de Schwitz, en un mot, de la ligne alpestre qui part du Simplon et aboutit au lac de Constance. Mais à cette heure nous perdions en Italie la bataille de Novi, et les Russes pouvaient arriver aux défilés que nous occupions : de plus, les Russes de Korsakow entraient en ligne. La politique mesquine du cabinet de Vienne sembla prendre plaisir à empêcher la victoire de ses alliés.

Victoire de Masséna à Zurich (24, 25, 26 septembre 1799). — Au moment des opérations décisives, le cabinet de Vienne ordonna à l'archiduc Charles de se porter sur le Rhin avec la majeure partie de son armée : les Autrichiens devaient combattre seuls en Allemagne

1. Jean de Muller, *Histoire de la Confédération suisse*, t. XVI.

et seuls occuper l'Italie; les Russes de Korsakow devaient combattre en Suisse et ceux de Souwarow les rejoindre en franchissant les Alpes et en prenant l'armée française à dos. L'archiduc quitta donc la Suisse pour aller surveiller une nouvelle armée française en formation sur le Rhin, et ce ne fut point sans dépit, car il déplorait la faute militaire qu'on lui imposait. Korsakow au contraire, plein d'insouciance, ne songeait qu'à étaler à Zurich son luxe oriental et à faire les honneurs de sa table. Masséna avait reçu des renforts : il comptait sous ses ordres 77 000 hommes; il sentait que, s'il laissait à Souwarow le temps d'arriver en Suisse, sa position ne serait plus tenable. Il profita donc habilement de l'instant précieux où la majeure partie des Autrichiens venait de s'éloigner et où l'armée de Souwarow se mettait en marche, pour accabler Korsakow et le petit corps austro-suisse resté avec lui.

La ligne occupée par Hotze (avec les Austro-Suisses) et Korsakow sur la Linth, la Limmath et l'Aar, formait une des positions les plus fortes de la Suisse pour l'attaque et la défense; ces rivières, inégalement larges, mais partout rapides et profondes, sont bordées sur toute leur rive droite de montagnes hautes et escarpées; la ville de Zurich, sur la Limmath et à une extrémité du lac, complétait ce système. Masséna, après avoir trompé l'ennemi, réussit à franchir, le 24 septembre, la Limmath à un coude qu'elle fait à deux lieues de Zurich : les hauteurs qui environnent la ville tombèrent au pouvoir des Français; une grande partie des troupes russes furent, dans la journée du 25, acculées dans la ville de Zurich, qui se trouva encombrée; le 26, les Français attaquèrent la ville et Korsakow l'évacua : il était menacé d'être enveloppé, car les Français avaient également passé la Linth, détruit le corps austro-suisse, et s'établissaient en maîtres sur toutes les routes. La retraite des Russes, malgré les charges furieuses de leur infanterie, fut un vrai désastre. Les bagages, le trésor de l'armée, les voitures des généraux

et cent pièces de canon tombèrent au pouvoir des vainqueurs; les belles fourrures de la Russie servirent de trophées à nos soldats, « qui, suivant l'expression du *Moniteur*[1], se couvrant par dérision de peaux de renards et d'ours, paraissaient des habitants du Kamtchatka. » L'armée de Korsakow se retira par Eglisau et Schaffhouse au delà du Rhin, désorganisée, sans vivres, sans munitions, et complètement hors de combat.

Souwarow dans les Alpes ; désastre de l'armée russe (23 septembre-10 octobre 1799). — Il n'était que temps pour Masséna. Souwarow, après avoir franchi avec une audace étonnante le massif du Saint-Gothard, débouchait dans la vallée de la Reuss. Le 24 septembre, le terrible général était arrivé à l'entrée de la gorge du Saint-Gothard, défendue par les soldats de Lecourbe : mais Souwarow ne regardait pas aux hommes; il avait le nombre, il voulait passer, il passa. Il traversa le *trou d'Uri*, caverne obscure et longue de quatre-vingts pieds, au bout de laquelle une pente rapide conduit au *pont du Diable.* A mesure que les Russes débouchaient, ils tombaient frappés par les balles et les boulets. Souwarow persista, il fit descendre ses soldats dans l'abîme à une profondeur de cinquante pieds; les Russes traversèrent le torrent, escaladèrent les rochers de la rive opposée, délogèrent les Français de leurs positions et rétablirent, pour le passage de leur armée, le pont du Diable.

Souwarow atteint enfin le village d'Altorf, mais le lac des Quatre-Cantons l'arrête : il n'y a plus de flottille, les Français l'ont enlevée. Prise entre les montagnes comme dans un réseau, l'armée russe, que n'ont pu suivre ses transports, est déjà épuisée par ces montées et descentes continuelles; elle souffre de la disette, car le pays est pauvre et saccagé. Souwaroff ne se décourage pas : il compte toujours tomber sur les derrières de l'armée de Masséna et s'engage, pour arriver à

1. *Moniteur* du 16 vendémiaire an VIII (8 octobre 1799).

Schwitz, dans les montagnes qui le séparent de la vallée de la Muolta; il conduit 20 000 hommes avec leur artillerie dans des sentiers praticables seulement pour des pâtres et des chasseurs; il y laisse une grande partie de ses équipages. A Muolta, les premiers bruits de la victoire de Masséna à Zurich arrivent à Souwarow; cette nouvelle le force à changer ses plans et sa route; il se rejette sur Glaris pour donner le temps à son armée de se refaire; ses soldats mangeaient des pommes de terre crues et, quand ils pouvaient tuer des bestiaux, découpaient les peaux pour s'envelopper les pieds en guise de chaussures. Il paraît même qu'à bout de vivres Souwarow déguisa à ses soldats la triste situation de l'armée en s'adressant à leur esprit religieux et en ordonnant un jeûne de vingt-quatre heures.

Masséna, délivré de Korsakow, s'était retourné vers l'armée de Souwarow; mais s'il ne put réussir à l'enfermer dans les montagnes, il n'en avait pas moins décidé du sort de la campagne. Les Russes ne pouvaient reprendre l'offensive et ne cherchaient plus qu'à se retirer; le 4 octobre, ils se jetèrent dans les montagnes qui séparent Glaris des Grisons, non loin des sources du Rhin antérieur. Encore une chaîne de montagnes à traverser, encore d'âpres sentiers à monter, des précipices à éviter, et cette fois la neige couvrait les passages; la saison s'avançait; le froid n'était pas un ennemi nouveau pour les Russes, mais dans ces montagnes la neige cachait des abîmes : sur les chemins glissants, chevaux et fantassins tombaient; de plus, pas de forêts, pas de buissons pour faire du feu, et les Cosaques durent, pour entretenir le feu de bivouac de leur général, brûler le bois de leurs lances; on abandonna l'artillerie, et le 10, les débris de l'armée russe, dans un état d'épuisement et de misère impossible à décrire, se rallièrent dans la vallée du Rhin; en dix-sept jours, elle avait passé cinq différentes chaînes de montagnes, et dans la partie des Alpes la plus escarpée, la plus impraticable. Souwarow rentra en Allemagne, maudissant les Autri-

chiens qu'il accusait de son désastre. Masséna s'était emparé de Constance le 8 octobre et les Français dominaient le Rhin de sa source à son embouchure, car la belle victoire de Masséna à Zurich eut encore pour conséquence de forcer l'archiduc, qui menaçait le Bas-Rhin, à se replier sur le Danube.

L'armée anglo-russe en Hollande ; victoire de Brune à Bergen (19 septembre 1799). — A une autre extrémité de ce vaste champ de bataille qui s'étendait du Zuyderzée au golfe de Gênes, les coalisés essuyaient encore un échec. Une armée anglo-russe avait débarqué près du Helder, sous les ordres du duc d'York, et pris position sur le *Zip*, grande digue qui remonte la rive droite du canal d'Alkmaër et se termine au Zuyderzée. Le temps perdu par les alliés, après leur débarquement, permit à l'armée gallo-batave renforcée de se retrancher. A *Bergen*, le 19 septembre, les Français taillèrent en pièces une division russe ; le duc d'York, dont les troupes mêmes, quoique moins malheureuses, avaient été néanmoins assez maltraitées, se replia derrière le Zip. Son lieutenant, le général Abercrombie, évacua Hoorn. Brune, quoique vainqueur, continua de se tenir sur la défensive : il força ainsi le duc d'York à risquer une nouvelle bataille dite la journée d'*Alkmaër* (2 octobre) ; elle fut indécise et Brune crut encore sage de rétrograder : il recevait des renforts, et l'armée anglo-russe, n'avançant pas, fondait dans la langue de terre où elle était enfermée. Le duc d'York attaqua de nouveau, mais Brune, chargeant audacieusement à la baïonnette, décida en notre faveur le sort de la bataille de *Kastrikum* (6 octobre). Le duc d'York battit en retraite ; Brune avança et vint assiéger le camp retranché du Zip. Le duc d'York demanda une suspension d'armes et signa, le 18 octobre, la capitulation d'Alkmaër, par laquelle ce prince s'obligea à évacuer la Hollande.

La coalition avait échoué au centre, à l'extrémité de l'aile gauche ; la Suisse et la Hollande nous restaient, mais l'Italie était perdue, le comté de Nice envahi, la

Provence menacée ; rien n'était fini quand celui qui devait tout abattre à ses pieds revenait de sa glorieuse expédition d'Égypte.

Expédition d'Égypte (**mai 1798**). — A son retour de Campo-Formio, le vainqueur de l'Italie avait été accueilli par des fêtes ; mais il gênait le gouvernement. Le Directoire songea à lui confier un autre commandement, et Bonaparte proposa lui-même une expédition en Égypte. On ne pouvait atteindre l'Angleterre, notre ennemie la plus acharnée, que dans son commerce, et, en s'emparant de l'Égypte, on menaçait les Indes. Le merveilleux d'une expédition en Orient souriait à Bonaparte, dont l'imagination rêvait les plus grandes choses.

Hoche déjà avait rassemblé des troupes pour tenter une descente en Angleterre, descente qui n'était pas possible alors. Bonaparte cacha le but véritable de l'expédition en donnant à l'armée réunie à Toulon le nom d'aile gauche de l'armée d'Angleterre. Une escadre de quatorze vaisseaux de ligne, commandée par l'amiral Brueys, quitta Toulon (19 mai 1798), portant trente mille soldats, des ingénieurs, des artistes, des savants ; car Bonaparte voulait aussi conquérir l'Égypte à la civilisation et sa mystérieuse histoire à la science. On enleva l'*île de Malte* sans coup férir. Les chevaliers de l'Ordre, débris de l'ordre fameux de Saint-Jean de Jérusalem, cédèrent l'île à la France [1].

Le 1er juillet, l'armée débarqua près d'*Alexandrie*, et la ville fut enlevée d'assaut. Bonaparte se hâta alors de marcher sur le Caire, car il savait le débordement du Nil prochain. Bientôt on s'engagea dans le désert, où de vives souffrances attendaient nos soldats, qui ne trouvaient plus là les riches campagnes d'Italie.

A Damanhour apparut la brillante cavalerie des Mameluks. Elle escarmoucha avec la division Desaix, et voulut la charger ; mais le général, qui marchait dans

1. Cette île avait été donnée par Charles-Quint aux Chevaliers de Saint-Jean, chassés de l'île de Rhodes en 1521.

un ordre admirable, n'eut qu'à commander : « Par peloton à droite et à gauche, en bataille, feu de deux rangs ! » Aussitôt un épouvantable feu de mitraille accueillit les Mameluks, étonnés de cette contenance de notre infanterie, qu'ils avaient crue facile à enlever. Ils se replièrent sur le Caire. L'armée les y suivit. Un second engagement, à Chébreiss, fut encore fatal à Mourad-Bey, qui se plaça enfin non loin des Pyramides, disposé à livrer une bataille générale.

Bataille des Pyramides (21 juillet 1798). — « Le 19 juillet, l'armée était à cinq lieues du Caire. Elle aperçut, pour la première fois, les pyramides, les plus grands et les plus anciens monuments qui soient sortis de la main des hommes. Elles bordaient l'horizon du désert et paraissaient comme trois énormes rochers. Mais, en les regardant avec attention, la régularité des arêtes décelait le travail des hommes. Le 21, on était devant elles. « *Songez*, s'écria Bonaparte en les montrant à ses soldats, *songez que du haut de ces pyramides quarante siècles vous contemplent!* » Les Mameluks attendaient les Français, appuyés à un camp retranché et soutenus par une flottille qui couvrait le Nil[1]. »

Fidèle à la tactique qui avait si bien réussi dans les premiers engagements, Bonaparte rangea ses divisions en carrés. La cavalerie des Mameluks s'élança avec son impétuosité ordinaire, mais se brisa contre nos lignes intrépides. Décimée par la mitraille, elle recule, se reforme de nouveau, s'élance encore, sans rompre nos carrés, citadelles vivantes qui lancent la mort de toute part. Les Mameluks, après plusieurs charges désespérées, tournent bride, ne pouvant comprendre la cause de leur défaite et se demandant par quel lien mystérieux nos soldats se tenaient si solidement cousus les uns aux autres. Ils cherchaient du surnaturel dans ce triomphe si naturel de la discipline et de la science.

L'occupation du Caire fut le prix de la victoire *des*

1. *Mémoires de Napoléon*, campagnes d'Égypte et de Syrie.

Pyramides. Bonaparte respecta les mœurs, les croyances des habitants. Les Turcs et les Mameluks avaient pour principe fondamental de leur politique d'éloigner les cheiks de l'administration de la justice et du gouvernement. Ce fut pour ces vieillards une agréable surprise, lorsqu'ils se trouvèrent chargés de la justice civile et criminelle. Ils s'attachèrent sincèrement au sultan *Kébir* (c'est ainsi qu'ils appelaient Bonaparte). Le général assista à la fête du Nil (le 18 août) et donna lui-même le signal de l'inondation qui fertilise l'Égypte en ouvrant la digue du canal du prince des Fidèles. Attentif à tout, Bonaparte dirigeait l'expédition scientifique en même temps que l'expédition militaire. Il établit dans un palais du Caire l'*Institut d'Égypte* dont les membres les plus illustres furent Monge, Bertholet, Fourier, Dolomieu, Larrey, Geoffroy Saint-Hilaire. Le pays fut étudié, ses ressources furent mises en lumière, nos inventions appliquées. Les monuments de l'Égypte devinrent l'objet d'ardentes études, et le voile qui couvrait jusque-là le berceau de la civilisation commença à devenir plus transparent.

Désastre de la flotte à Aboukir (1er août 1798); expédition de Syrie (février-mai 1799). — Mais Brueys avait trop tardé à quitter la rade d'Aboukir. L'amiral anglais Nelson vint, avec sa flotte, détruire notre escadre (1er août 1798). Une partie de la flotte anglaise passa entre le rivage et nos vaisseaux mis ainsi entre deux feux. Ceux qui n'étaient pas enveloppés et que commandait Villeneuve pouvaient se rabattre également sur les vaisseaux anglais ; leur inaction injustifiable causa le désastre, car nos matelots avaient vaillamment soutenu l'attaque de l'ennemi. Brueys déploya le plus grand courage. Plusieurs fois blessé, il refusa de descendre à l'ambulance et mourut sur son banc de quart en ordonnant de continuer la lutte. *L'Orient*, magnifique vaisseau de 120 canons, prit feu et sauta. Son commandant, Casabianca, périt glorieusement tenant à la main le pavillon. La perte et le désordre des An-

glais furent tels que, vingt-quatre heures après la bataille, le pavillon tricolore flottait encore sur *le Tonnant*, et Nelson n'avait aucun vaisseau en état de l'attaquer. Dupetit-Thouars avait soutenu sur ce vaisseau la lutte la plus énergique. Mutilé (il eut les deux cuisses et un bras emportés), il continua jusqu'à son dernier soupir de donner des ordres : *Ne vous rendez pas!* criait-il. *Coulez bas plutôt! Clouez le pavillon!* Mais tant d'héroïsme n'avait pu empêcher la destruction d'une partie de notre flotte et l'éloignement de l'autre. Ce désastre empêchait désormais toute communication avec la France. Bonaparte se voyait emprisonné dans sa conquête. « Eh bien, dit-il, il faut mourir ici ou en sortir grands comme les anciens! »

Après avoir réprimé une révolte qui avait éclaté au Caire, il traversa l'isthme de Suez et le désert pour aller en Syrie combattre les Turcs qui marchaient contre lui (février 1799). Il s'empara de *Gaza*, de *Jaffa*. Dans cette ville, l'armée prit les germes de la peste. Bonaparte, pour rassurer ses soldats et raffermir leur courage, alla lui-même dans les hôpitaux. Il fit opérer plusieurs malades devant lui; on perça les bubons pour faciliter la crise; il toucha ceux qui paraissaient être les plus découragés, afin de leur prouver qu'ils n'avaient qu'une maladie ordinaire et non contagieuse. Le courage revint, mais l'armée était déjà affaiblie quand elle parut devant *Saint-Jean-d'Acre*, défendue par la flotte anglaise et par un ingénieur français, ancien camarade de Bonaparte à l'école de Brienne, Phélippeaux. Les Français n'avaient point d'artillerie de siège. Néanmoins, la tranchée fut ouverte. A ce moment on apprit l'arrivée de l'armée turque conduite par le pacha de Damas. Le général en chef envoya son lieutenant Kléber, avec une division, pour arrêter l'ennemi. La division se vit bientôt enveloppée par des forces supérieures. Elle résista avec héroïsme et donna le temps à Napoléon d'accourir avec le reste de son armée. Formant sa division en deux carrés, Bonaparte les dirigea de manière à enfer-

mer le pacha dans un triangle dessiné par ses deux carrés et le carré de Kléber. Les Turcs furent accablés sous ce feu convergent, et la bataille reçut le nom d'une montagne déjà célèbre dans l'Évangile, le *mont Thabor* (16 avril). Bonaparte reprit alors le siège de Saint-Jean-d'Acre, mais plusieurs assauts qu'il ordonna échouèrent, et, le 20 mai, renonçant à ses projets sur l'Asie, il ramena en Égypte ses troupes épuisées par la fatigue, éclaircies par les maladies.

Victoire d'Aboukir (25 juillet 1799). — Son retour au Caire suffit pour faire rentrer dans l'obéissance ceux qui, profitant de son absence, préparaient une révolte. *Desaix*, l'un de ses plus fidèles et de ses plus braves lieutenants, venait d'achever la conquête de la haute Égypte. Une armée turque, débarquée par la flotte anglaise à la pointe d'*Aboukir*, fut immédiatement, par un brillant combat, jetée à la mer (25 juillet 1799). Mais Napoléon souffrait déjà d'être enfermé en Égypte. Les nouvelles de ce qui se passait sur le continent le déterminèrent à retourner en France. Laissant le commandement à Kléber, il partit secrètement avec quelques généraux et se risqua au milieu des croisières anglaises ; il débarqua à Fréjus (9 octobre), et son arrivée parut le signal d'une révolution prochaine.

Situation du Directoire ; lutte contre les partis ; coups d'État du 22 floréal et du 30 prairial. — Le Directoire en effet ne pouvait se soutenir et le gouvernement ne retrouvait l'équilibre que par des coups d'État successifs. La journée du 18 fructidor avait ruiné les espérances des royalistes, mais les Jacobins alors relevèrent la tête. Aussi triomphèrent-ils aux élections de l'an VI, et le Directoire se trouva de nouveau débordé par un des partis extrêmes. Il ne craignit pas alors de provoquer des contre-élections par les minorités et choisit lui-même les députés qui devaient entrer dans les conseils (22 floréal — 11 mai 1798).

L'année suivante Rewbel, l'homme le plus capable du Directoire, dut se retirer selon la règle et fut remplacé

par Sieyès. Ancien député aux États généraux, l'un des promoteurs de la motion du 17 juin qui avait invité le tiers état à se constituer en Assemblée nationale, l'abbé Sieyès avait cherché à se faire oublier au plus fort de la tourmente, mais il avait reparu après la crise. Homme de théorie et fécond en systèmes, il voulait changer la constitution de l'an III et se conduisit dans le gouvernement directorial comme un ennemi entré dans une place dont il désire s'emparer. Les revers de nos armes excitant de plus en plus le mécontentement, les Conseils retournèrent contre le Directoire la violence dont celui-ci avait plusieurs fois abusé contre eux. Sieyès et Barras, d'accord avec eux, voulaient contraindre leurs trois collègues, Laréveillère-Lépaux, Treilhard et Merlin de Douai, à donner leur démission. Le 30 prairial (18 juin 1799) les deux Conseils se déclarèrent en permanence et prirent leur revanche du 18 fructidor en arrachant aux trois Directeurs accusés leur démission. Gohier, Moulins et Roger Ducos les remplacèrent et formèrent avec Sieyès et le frivole Barras, toujours prompt à se ranger du côté du plus fort, le nouveau Directoire.

La France était lasse de ces agitations sans fin, de ces révolutions sans cause, de ces changements sans résultat. Les armées, mal équipées, murmuraient d'autant plus que, vaincues, elles ne pouvaient vivre sur le pays ennemi. Le trésor était vide tandis que les insolentes fortunes des agents du Directoire s'étalaient au grand jour. Un emprunt forcé progressif (proportionnel à la fortune de chacun ou plutôt arbitraire) avait irrité les hautes classes. Le désordre recommençait dans les provinces ; les *chouans* désolaient la Bretagne et de véritables bandes de brigands s'étaient organisées, entre autres des *compagnies du Soleil*. Le Directoire imagina alors la *loi des otages*. Toutes les fois qu'une commune était dévastée, on emprisonnait les parents ou alliés d'émigrés déclarés responsables du désordre. Ces dernières mesures achevèrent de discréditer le gouvernement.

Bonaparte, arrivant en même temps que la nouvelle de sa victoire d'Aboukir, comprit, à l'enthousiasme avec lequel il fut accueilli sur sa route, que le moment était venu de réaliser ses projets. Il descendit à Paris dans sa petite maison de la rue Chantereine qu'en son honneur on avait appelée rue de la Victoire. Il étudia la situation, écouta les propositions de tous les partis sans se compromettre avec aucun, car il entendait ne travailler que pour lui-même, et se rendit compte de ce qu'il pourrait oser avec l'appui de ses anciens lieutenants et de ses anciens soldats d'Italie. D'ailleurs son frère Lucien Bonaparte avait été porté à la présidence du Conseil des Cinq-Cents, et Sieyès, qui avait besoin d'une épée pour appliquer ses plans, consentait à s'entendre avec lui, quoiqu'il devinât son ambition.

Coup d'État des 18 et 19 brumaire (9 et 10 novembre 1799). — Sieyès et Roger-Ducos, d'accord avec Bonaparte et bien déterminés à renverser la constitution de l'an III, firent convoquer le 18 brumaire, au matin, le Conseil des Anciens aux Tuileries. Les membres les plus influents du Conseil qui étaient dans le secret, exposèrent les périls que pouvait faire courir à l'ordre public la présence à Paris de nombreux Jacobins venus de tous les départements. Effrayé, le Conseil des Anciens, en vertu de la Constitution, déclara le Corps législatif transféré à Saint-Cloud et nomma Bonaparte commandant des troupes. Celui-ci, qui n'attendait que ce décret et qui avait d'avance convoqué chez lui presque tous les généraux, entre autres Moreau, se présenta à la barre des Anciens accompagné de ce magnifique cortège de lieutenants tous presque aussi illustres que leur chef. Il devint ce jour-là même seul dépositaire du pouvoir exécutif, car Sieyès et Roger-Ducos avaient donné leur démission de Directeurs, et les trois autres, Barras, Gohier, Moulins, avaient été contraints de les imiter. Le Directoire n'existait plus (18 brumaire).

Le lendemain 19, les Conseils se réunissent au châ-

teau de Saint-Cloud au milieu d'un grand appareil militaire qui dévoilait les intentions de Bonaparte. Aussi la plupart des membres du Conseil des Cinq-Cents, craignant une dictature militaire et comprenant enfin que l'armée va, à son tour, faire une révolution, s'apprêtent-ils à résister. La proposition faite, dès l'ouverture de la séance, de modifier la constitution de l'an III soulève une tempête. Tous s'écrient qu'ils la maintiendront et prêtent de nouveau serment à cette constitution. La proposition est mieux accueillie par les Anciens, qui écoutent avec faveur les paroles de Bonaparte et ses protestations de désintéressement. Mais lorsque le général arrive aux Cinq-Cents réunis dans l'Orangerie, un tumulte indescriptible éclate. Son frère Lucien ne peut dominer l'Assemblée où l'on n'entend que les mots : « A bas le dictateur ! à bas le tyran ! hors la loi le nouveau Cromwell ! » Bonaparte est entouré, menacé, mais il est presque aussitôt délivré par ses grenadiers. Lucien s'écrie : « Moi ! mettre hors la loi mon propre frère ! J'aime mieux renoncer au fauteuil. J'y renonce. » Des grenadiers viennent aussi l'enlever de la salle.

Bonaparte et Lucien montent à cheval et haranguent la troupe. Ordre est donné au général Leclerc de prendre un bataillon de grenadiers et de dissoudre le Conseil. Le tambour bat, les soldats se présentent sans s'inquiéter des protestations indignées des députés qui invoquent le caractère sacré de leur mandat, et font en quelques minutes évacuer la salle.

La minorité des Cinq-Cents et la majorité des Anciens, réunies, nommèrent Bonaparte, Sieyès et Roger-Ducos *consuls provisoires*. Deux commissions législatives durent les aider dans le gouvernement et l'élaboration de la nouvelle constitution (9 et 10 novembre 1799). La Révolution s'arrêtait ; la République n'existait plus que de nom et la France avait un maître.

CHAPITRE IX

LE CONSULAT

(1800-1804)

PROGRAMME. — Le 18 brumaire.— Le Consulat. — Constitution de l'an VIII. — Organisation administrative, financière et judiciaire. — Le Code civil. — Le Concordat. — La Banque de France. — La Légion d'honneur.— Campagne de 1800.— Traités de Lunéville et d'Amiens. — Le Consulat à vie. — Rupture de la paix d'Amiens.

SOMMAIRE. — Constitution de l'an VIII ; pouvoir exécutif ; Conseil d'État, Tribunat ; Corps législatif ; Sénat. — Listes de notabilité. — Politique de conciliation. — Belle défense de Gênes par Masséna ; passage des Alpes ; Marengo (14 juin 1800). — Campagne de Moreau en Allemagne ; batailles de Mœskirch (4 mai 1800) ; de Biberach (7 mai) ; victoire de Hohenlinden (3 décembre) ; paix de Lunéville (9 février 1801). — Question des neutres ; attaque de Copenhague par les Anglais (1801). — Évacuation de l'Égypte par les Français (2 septembre 1801) ; paix d'Amiens (25 mars 1802). — Réorganisation de la France ; nouveau système d'administration. — Nouveau système de perception de l'impôt. — La Banque de France (1800-1803-1805). — Tribunaux d'appel. — Le Code civil (1803) ; ses principes.— Concordat de 1801-1802. — Articles organiques. — La Légion d'honneur (1802). — Instruction publique ; lycées. — Le consulat à vie (1802). — Organisation des pays réunis à la France ; départements du Rhin ; départements belges, suisses, italiens. — Organisation de l'Italie ; la république italienne ; royaume d'Étrurie.—Sécularisations en Allemagne. — Médiation en Suisse ; nouvelle organisation de la confédération helvétique (1803). — Les colonies ; expédition de Saint-Domingue ; rupture de la paix d'Amiens. — Projet de descente en Angleterre ; le camp de Boulogne. — Complot de Georges Cadoudal et de Pichegru ; enlèvement et exécution du duc d'Enghien. — L'Empire (1804).

Constitution de l'an VIII ; Pouvoir exécutif ; Conseil d'État ; Tribunat ; Corps législatif ; Sénat. — Pendant la Révolution, le pouvoir exécutif avait été successivement subordonné au pouvoir législatif par l'Assemblée constituante, confondu avec ce dernier par la Convention, séparé de nouveau par la Constitution de l'an III, mais égalé au pouvoir législatif avec lequel il n'avait cessé de lutter. Dans la Constitution de l'an VIII,

le pouvoir exécutif semblait encore, il est vrai, divisé, puisqu'on le déférait à trois consuls nommés pour *dix ans;* mais l'autorité était réellement concentrée entre les mains d'un seul homme, du *Premier Consul;* Sieyès et Roger-Ducos cédèrent leur place à Cambacérès et à Lebrun, qui acceptèrent la prépondérance de Bonaparte.

Les consuls nommaient, outre les *ministres*, les membres du *Conseil d'État* chargés de préparer les lois que discutait publiquement le *Tribunat*, composé de cent membres. Le Tribunat ne faisait pas la loi, mais il décidait s'il devait la soutenir ou la combattre devant le *Corps législatif*. Le Corps législatif comptait trois cents députés. Il écoutait les conseillers d'Etat et les tribuns qui plaidaient pour ou contre la loi, et, après ce débat contradictoire, il émettait en silence son vote d'adoption ou de rejet. Il semblait jouer ainsi le rôle d'un jury national, ne prenant point part à la discussion, mais prononçant son jugement. Seul toutefois, le Corps législatif donnait aux projets du gouvernement le caractère de loi, et seul il votait l'impôt.

Au-dessus du Corps législatif se trouvait le *Sénat conservateur*, composé de 80 membres nommés à vie. Le Sénat cassait toute loi ou toute mesure du gouvernement contraire à la Constitution, et choisissait les membres du Tribunat et ceux du Corps législatif sur des listes de notabilités dressées d'après le suffrage des électeurs.

Listes de notabilités. — Le droit électoral avait subi des modifications suivant les vicissitudes mêmes de la Révolution : la Constitution de 91 avait maintenu les élections à *deux degrés* et un *cens*, modique pour les électeurs du premier degré, plus élevé pour les électeurs du deuxième degré. Après la journée du 10 août 1792, ce cens fut supprimé; le suffrage devint *universel* sans cesser d'être à *deux degrés*. La Constitution de 93 le rendait *direct* et réduisait à six mois la condition du domicile dans le canton. Les élections devenaient *annuelles*, et les lois votées par le Corps législatif devaient être soumises à l'acceptation du peuple dans les assem-

blées primaires. La Constitution de l'an III rétablit l'élection à deux degrés à peu près dans les conditions de 1791. Les assemblées électorales nommaient les membres des deux Conseils, les juges des tribunaux civils, les membres du tribunal de cassation et les administrateurs du département. La Constitution de l'an VIII adopta pour les élections un système des plus compliqués et conçu par Sieyès.

Tout Français demeura électeur; mais les électeurs de chaque arrondissement ne nommèrent plus directement aux fonctions publiques. Ils choisissaient le *dixième* d'entre eux qui formaient la liste de *notabilité communale.* Dans cette liste, le pouvoir exécutif prenait les fonctionnaires de l'arrondissement. Les citoyens de la notabilité communale nommaient encore un *dixième* d'entre eux pour former la liste *départementale*, dans laquelle on prenait les fonctionnaires du département. Les citoyens portés sur la liste départementale choisissaient encore le *dixième* d'entre eux : c'était la liste *nationale*, dans laquelle le Sénat désignait les membres du Tribunat et du Corps législatif. L'élection passait ainsi par *trois degrés* sans compter l'intervention du pouvoir exécutif.

La Constitution de l'an VIII, soumise à la sanction du peuple le 13 décembre 1799, fut acceptée par 3 011 107 suffrages, contre 1567, et proclamée le 24 décembre.

Politique de conciliation. — Le Directoire avait frappé également les royalistes et les jacobins. Le Premier Consul abrogea les lois qui excluaient les parents d'émigrés et les anciens nobles des fonctions publiques; il rappela la plus grande partie des proscrits du 18 fructidor. Ceux qui avaient échappé au climat brûlant de la Guyane rentrèrent; plusieurs même, Portalis, Carnot, Barbé-Marbois, furent appelés à de hautes fonctions Tous les individus déportés sans jugement régulier étaient autorisés à rentrer en France : on abolit la loi des otages, on ferma la liste de l'émigration. Certaines fêtes qui rappelaient des souvenirs sanglants, telles

que celle du 21 janvier, furent supprimées. Les lois rigoureuses portées contre les émigrés pendant la Révolution furent encore maintenues ; mais Bonaparte remit en liberté une troupe de ces malheureux que la tempête avait jetés sur les côtes de France et qui s'attendaient à la mort. Les prêtres assermentés ou non, exemptés désormais du serment à la constitution civile du clergé, durent simplement promettre d'obéir à la Constitution de l'État ; plus de vingt mille rentrèrent soit dans leur famille soit dans leur paroisse. Les temples furent rendus au service des différents cultes. La Vendée fut définitivement pacifiée : Bonaparte négocia avec les derniers chefs de l'insurrection, Châtillon, Bernier, d'Autichamp, et signa avec eux le traité de Montluçon (17 janvier). La chouannerie, qui avait dégénéré en brigandage, fut complètement réprimée en Bretagne, et tout l'Ouest respira.

Belle défense de Gênes par Masséna ; passage des Alpes ; Marengo (14 juin 1800). — Il fallait aussi songer à l'extérieur. L'Italie était perdue. Les Autrichiens pressaient dans Gênes l'intrépide Masséna qui ne soutenait la lutte qu'à force d'héroïsme. La famine désolait la ville. Masséna régla tellement les rations, recourut à tant d'expédients, qu'on vécut là où d'autres seraient morts. « Il nous fera manger jusqu'à nos bottes, » disaient les soldats. Bonaparte résolut de délivrer d'un seul coup Gênes et la Péninsule. Il prépara, avec le plus grand secret, une armée qu'il dirigea par des chemins différents vers les Alpes. Il avait conçu un plan gigantesque, celui de franchir les Alpes comme Annibal et François Ier, de tomber à l'improviste sur les derrières de l'armée autrichienne commandée par M. de Mélas, et de lui fermer toute retraite vers l'Autriche. Ce plan s'exécuta avec une précision mathématique et une hardiesse prodigieuse.

Le Premier Consul choisit pour point de passage du principal corps d'armée le grand *Saint-Bernard*, et les troupes commencèrent à monter dans la nuit du 14 au

15 mai (1800). Les vivres, les munitions passèrent à la suite des régiments; mais l'obstacle, c'était l'artillerie ; les canons néanmoins passèrent placés dans des troncs de sapin creusés et traînés par les soldats. En quelques jours, le Premier Consul avait jeté au delà des Alpes 40 000 Français. 20 000 autres venaient le rejoindre par d'autres passages. Au débouché des montagnes, le fort de Bard faillit arrêter, sinon l'armée, du moins l'artillerie. On ne pouvait l'emporter d'assaut, on le tourna. Les canons toutefois n'avaient d'autre route que celle qui passait au pied du fort. La nuit, on couvrit la route de paille et de fumier; les roues elles-mêmes furent enveloppées de paille; les canonniers s'attelèrent aux pièces et les traînèrent, sans que la garnison du fort eût le moindre soupçon du passage. Bonaparte répartit ses troupes dans la haute Italie de manière à en composer un réseau serré dans lequel il enveloppa l'ennemi.

Quelques jours de retard amenèrent la chute de Gênes, où la famine était devenue extrême (4 juin). On n'aurait pu tenir un jour de plus : les soldats seraient tombés d'inanition. Masséna obtint les conditions les plus honorables; il évacuait la ville et ses troupes demeuraient libres. « Du reste, je serai de retour dans quinze jours, » dit-il en rendant la place; à quoi le négociateur ennemi répondit : « Vous trouverez dans cette place, monsieur le général, des hommes à qui vous avez appris à la défendre. »

La chute de Gênes n'empêchait point M. de Mélas de se trouver complètement cerné, et avec des troupes déjà ébranlées par les rudes combats essuyés sous les murs de Gênes. Toutes les routes par lesquelles il aurait pu s'échapper étaient surveillées. Il se heurta une première fois contre les Français à *Montebello*, où Lannes remporta un brillant avantage (9 juin). Bonaparte barrait la route de Plaisance. M. de Mélas voulut définitivement forcer le passage, et la bataille s'engagea dans la plaine et le village de *Marengo* (14 juin).

Le Premier Consul, obligé de disperser son monde dans la crainte de voir l'ennemi lui échapper, ne put d'abord opposer que des forces inférieures aux troupes autrichiennes. Jusqu'à trois heures il perd la bataille, mais il tient bon et ne recule que pas à pas. La garde consulaire fait des prodiges de valeur. Berthier, dans son rapport, la comparait à une *redoute de granit*. Mais Desaix, récemment arrivé d'Égypte[1], avait été la veille détaché, avec sa division, dans une autre direction. Au bruit du canon, il accourt avec 6000 hommes de troupes fraîches. Les généraux l'entourent. Bonaparte, qui persiste, contre l'avis de ses lieutenants, à poursuivre la lutte, demande l'avis de Desaix. Desaix regarde le champ de bataille : « La bataille est perdue, répond-il, mais il n'est que trois heures ; nous avons encore le temps d'en gagner une. » Bonaparte, ravi, donne ses ordres. « C'est avoir trop fait de pas en arrière, dit-il aux soldats, le moment est venu de faire un pas décisif en avant; souvenez-vous que mon habitude est de coucher sur le champ de bataille. » L'armée française, bien que forcée de reculer, a l'avantage de la position. Elle tient la plaine. Les Autrichiens, se croyant vainqueurs, défilent sur la route de Plaisance en longues colonnes de marche. La division Desaix, qui arrive de San Giulano, va les arrêter et leur barrer la route. Les autres divisions ralliées, reposées, vont se jeter sur le flanc des longues colonnes autrichiennes. M. de Mélas ne se doute point du désastre qui le menace. Il est rentré dans Alexandrie et expédie à son souverain des courriers lui annonçant son triomphe. C'est un de ses lieutenants qui a pris le commandement et qui ne tarde pas à se trouver dans la plus critique situation. La division Desaix a donné et arrête les colonnes autrichiennes sur

1. Desaix, qui s'était embarqué cependant avec un passeport du ministre anglais Sidney-Smith, alors en négociations avec Kléber, s'était vu arrêter par les Anglais près des côtes de France qu'il allait toucher à la suite d'une longue et orageuse traversée ; il ne fut délivré qu'au bout de trente jours et ne put rejoindre le quartier général de l'armée d'Italie que le 11 juin, trois jours seulement avant la bataille de Marengo, où il devait trouver une mort si glorieuse.

la route. Le général s'élance lui-même à la tête d'un régiment; mais, dès les premières décharges, il tombe frappé à mort d'une balle dans la poitrine, sans pouvoir prononcer aucune des paroles qu'on lui a attribuées. Les soldats l'avaient vu tomber : ils sont exaspérés et se précipitent avec une véritable furie sur les masses profondes des Autrichiens. Le reste de l'armée commence en même temps l'attaque de flanc. Desaix, au moment de s'élancer au-devant de la mort qui devait le frapper si prématurément, avait demandé l'appui de la cavalerie. Kellermann exécute, à la tête d'impétueux escadrons, une charge décisive et restée célèbre. La colonne autrichienne est coupée en deux, une partie demeure prisonnière. Aussitôt tous les régiments s'ébranlent de nouveau; les Autrichiens sont dispersés, détruits, jetés dans la Bormida ou faits prisonniers. Ce fut un succès éclatant, et M. de Mélas se vit obligé de signer une convention, dite d'Alexandrie, par laquelle il rendait Gênes, le Piémont, le Milanais, et s'engageait à se retirer au delà du Mincio.

Campagne de Moreau en Allemagne; batailles de Mœskirck (4 mai 1800), de Biberach (7 mai); victoire de Hohenlinden (3 décembre 1800). — Tandis que l'Italie était ainsi reconquise d'un seul coup, Moreau, placé à la tête d'une nombreuse armée, avait repris l'offensive en Allemagne, suivant les routes qu'il avait parcourues tant de fois vainqueur et vaincu. Il s'était avancé avec des lieutenants tels que Lecourbe, Ney, Saint-Cyr, dans la vallée supérieure du Danube. Lecourbe refoula les Autrichiens à *Engen* et leur livra la sanglante bataille de *Mœskirck*, indécise, mais que la retraite des Autrichiens déclara pour nous un avantage (4 mai 1800); celle de *Biberach*, moins disputée, donna aux Français le pays jusqu'à l'Iller. Ils resserrèrent les Autrichiens dans le camp retranché d'*Ulm*, menacèrent de passer le Lech, franchirent le Danube afin de s'établir sur la rive gauche comme ils l'étaient sur la rive droite; car de ce côté Moreau était entré à

Augsbourg et avait envoyé une division à Munich.

L'Autriche avait demandé la paix et signé un armistice, mais elle ne voulait que se donner du temps pour refaire ses armées. A l'entrée de l'hiver, le Premier Consul ne craignit pas de recommencer la lutte : il voulait cette fois arriver à Vienne, et l'armée d'Italie avait ordre de s'y diriger comme l'armée d'Allemagne. Moreau disposait de 140 000 hommes et s'avançait sur l'Inn contre l'archiduc Jean ; toutefois, les troupes françaises étaient dispersées sur une assez grande étendue de pays ; l'archiduc Jean en profita pour prendre l'offensive (1[er] décembre). Il déboucha par plusieurs têtes de ponts qu'il avait conservées sur l'Inn, arriva au milieu des divisions françaises éparpillées, mais il laissa à Moreau le temps de se reconnaître. L'action s'engagea sur la route de Mühldorf à Munich qui traverse la forêt de Hohenlinden (3 décembre) ; le gros de l'armée autrichienne força l'entrée de la forêt ; mais les colonnes qui devaient, à droite et à gauche, compléter le mouvement, étaient embarrassées dans des chemins que la mauvaise saison rendait impraticables. La division Richepanse, qui arrivait pour concourir à la défense du défilé, tomba sur l'arrière-garde de l'armée autrichienne qui était aux prises dans la forêt avec le gros de l'armée française. Attaqués en avant et en arrière, les Autrichiens se troublent ; le désordre se met dans les parcs et les bagâges ; Ney qui, parti de Hohenlinden, refoulait l'ennemi, joint enfin Richepanse, et la journée est décisive avec d'immenses avantages : les bagages, l'artillerie de l'ennemi tombent entre nos mains avec 12 000 prisonniers. Ce fut la plus grande victoire de la carrière militaire de Moreau et une des plus belles de cette époque si féconde en victoires. Moreau, continuant sa marche, rejeta les Autrichiens de l'Inn sur la Salza, de la Salza sur la Traun et l'Ens, et menaça Vienne[1].

1. C'est dans cette campagne de Moreau que mourut glorieusement La Tour d'Auvergne, le premier grenadier de France, tué à Oberhausen, près de Neu-

L'armée d'Italie, de son côté, sous les ordres de Macdonald, franchit le Splügen, malgré les avalanches, descendit dans la Valteline, pénétra dans le Tyrol, fit tomber ainsi toutes les défenses des Autrichiens sur le Mincio et l'Adige, qu'attaquait d'ailleurs un autre corps d'armée sous les ordres de Brune. Macdonald arriva à Trente, força les Autrichiens à se replier et donna la main aux troupes de Brune.

Paix de Lunéville (9 février 1801). — L'Autriche, complètement chassée de l'Italie, menacée dans sa propre capitale, signa enfin le traité de *Lunéville* (9 février 1801) qui ratifiait la paix de Campo-Formio.

Le Rhin était encore une fois reconnu comme la limite de la France, l'Adige comme celle de l'Autriche en Italie, où le grand-duché de Toscane, le duché de Modène, étaient enlevés aux princes autrichiens qui les réclamaient. La Toscane passait à la maison de Parme, branche de la maison d'Espagne : toute la vallée du Pô jusqu'à l'Adriatique, sauf le Piémont, constituait la *république cisalpine.* Gênes demeurait érigée en république ligurienne. Le pape conservait ses États, moins les Légations, et le roi de Naples, protégé par le czar, gardait sa couronne; les républiques batave et helvétique étaient reconnues indépendantes. La paix devenait commune à l'Autriche et à l'Allemagne.

Question des Neutres; attaque de Copenhague par les Anglais (1801). — L'Angleterre s'obstinait cependant. Prépondérante sur mer, elle reprit les prétentions auxquelles elle avait été forcée de renoncer en 1780; elle voulait non seulement visiter les bâtiments neutres même quand ils étaient accompagnés par des bâtiments de guerre, mais encore traiter de contrebande de guerre toute marchandise propre à la construction des vaisseaux, confisquer la propriété ennemie sur les bâtiments neutres, interdire aux neutres le commerce d'un port ennemi à un autre port ennemi. C'était dé-

berg, en Bavière. Voir sur ce vaillant soldat notre livre : *Le Patriotisme en France.*

truire tout le commerce maritime. La coalition cette fois se retourna contre l'Angleterre; le Danemark, la Suède, l'Espagne, se rallièrent à la France pour défendre les droits des neutres; le czar Paul Ier, guéri par les désastres de Souwarow de son ambition continentale et grand admirateur du génie du Premier Consul, fit cause commune avec la nouvelle *ligue des neutres*. Toutes les côtes de la Baltique furent fermées à l'Angleterre, mais la marine anglaise força le passage du *Sund* le 30 mars; les batteries danoises d'Elseneur eussent foudroyé l'escadre des amiraux Parker et Nelson si les batteries de la côte de Suède, mal armées, n'avaient été impuissantes. Les Anglais appuyèrent du côté du rivage suédois et les projectiles danois atteignirent à peine les vaisseaux ennemis. Les Anglais débarquèrent ensuite près de *Copenhague*, attaquèrent les batteries et la flotte danoises, leur firent essuyer des pertes considérables (2 avril 1801), et forcèrent le Danemark à se retirer de la ligue. Quelques jours auparavant, le czar Paul Ier avait péri assassiné par des seigneurs russes ses courtisans (nuit du 23 au 24 mars); son successeur, Alexandre Ier, était dévoué à l'Angleterre; la politique changea, la ligue des neutres fut dissoute presque aussitôt qu'elle avait été formée, et la France se trouva encore une fois isolée.

Évacuation de l'Égypte par les Français (2 septembre 1801). — Les amiraux anglais s'emparaient de Malte et nous perdions l'Égypte. Bonaparte, en quittant ce pays, avait laissé le commandement à Kléber. Celui-ci, enfermé dans notre conquête, céda au découragement et signa, en présence d'une armée turque, la convention d'El-Arish qu'heureusement il déchira bientôt. On voulait le forcer à se rendre. Il reconquit une seconde fois l'Égypte à la bataille d'*Héliopolis* (20 mars 1800). Mais il ne gouvernait pas avec la prudence de Bonaparte et périt assassiné par un fanatique, le 14 juin 1800, le jour même où son collègue Desaix tombait aussi à Marengo. Son successeur, le

général Menou, ne fit que des fautes. Les Anglais débarquèrent à Aboukir, battirent les Français à *Canope* (21 mars 1801), firent capituler les troupes du Caire et renfermèrent les Français dans Alexandrie. Bonaparte essaya vainement de secourir l'Égypte. Les Anglais, maîtres de la mer, nous barraient le chemin, et notre marine ne put que s'illustrer par le beau combat d'*Algésiras* (au sud de l'Espagne) où l'amiral Linois résista, avec trois vaisseaux, à six vaisseaux anglais et en détruisit deux (6 juillet 1801). N'étant point secourus, les Français d'Alexandrie capitulèrent et furent ramenés en France sur des vaisseaux anglais (2 septembre 1801).

Paix d'Amiens (25 mars 1802). — C'était pour le cabinet britannique un avantage sérieux. Pitt, après un ministère non interrompu de dix-sept années, avait donné sa démission le 8 février 1801 ; le gouvernement anglais parut alors disposé à conclure une paix que rendait nécessaire la situation financière. Le traité d'*Amiens* fut signé, le 25 mars 1802, par Joseph Bonaparte et lord Cornwallis.

Par cette paix, l'Angleterre reconnaissait les graves changements accomplis en Europe, l'extension de la France et nous restituait nos colonies. Elle ne gardait que la Trinité et l'île hollandaise de *Ceylan*. Elle s'engageait à remettre l'île de Malte qu'elle avait prise au mois de septembre 1801, à l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem. L'Égypte retombait sous la domination de la Porte ottomane. Enfin les Français renonçaient aux points qu'ils occupaient dans l'État romain et le royaume de Naples. Les îles Ioniennes étaient reconnues indépendantes sous la protection de la Russie.

Ainsi, à cette longue guerre contre la Révolution française, l'Angleterre n'avait gagné que deux îles et l'accroissement inouï de la puissance française si redoutable, malgré les concessions de la paix d'Amiens, que cette paix allait être bientôt rompue.

Réorganisation de la France : nouveau système

d'administration. — Le Premier Consul n'avait point cessé, malgré la guerre, de réorganiser la France au dedans. Rendant monarchique le système d'administration, il assura au pouvoir une action directe sur toute la France. A la tête de chaque département il mit un *préfet* nommé par le pouvoir exécutif et n'obéissant qu'à ses ordres. De même que le préfet administra le département, le *sous-préfet* administra l'arrondissement. Le *maire* enfin administra la commune, assisté d'un conseil élu ou *conseil municipal*, comme le sous-préfet était assisté d'un *conseil d'arrondissement* et le préfet d'un *conseil départemental*. En outre un conseil essentiellement judiciaire, non électif, examinait les griefs des citoyens contre l'administration, ce fut le *conseil de préfecture*, des décisions duquel on appelait au *Conseil d'État*, chargé de la haute justice administrative. Cette hiérarchie assura au gouvernement une action égale sur toute la France, fit partout arriver la même impulsion, sentir la même force, pénétrer les mêmes idées, acheva, en un mot, l'unité morale et politique de la France.

Nouveau système de perception de l'impôt. — Dans les finances, le désordre était extrême. Malgré la pénurie du Trésor, le Premier Consul supprima l'emprunt forcé progressif.

La confection des *rôles* des contributions directes attribuée, pendant la Révolution, aux administrations municipales, avait été négligée comme toutes les affaires générales. De plus, la perception, adjugée au rabais, donnait lieu à un agiotage scandaleux et ne faisait rentrer que peu de fonds au Trésor, en papier discrédité. Le Premier Consul créa une *Agence des contributions directes* qui comprit un directeur et un inspecteur par département, et 840 contrôleurs distribués dans les arrondissements. Ces contrôleurs composaient eux-mêmes les rôles, notaient, année par année, les changements survenus dans les propriétés et la population, et fixaient le montant de l'impôt que chaque contribuable devait acquitter. Les *percepteurs* recouvraient

les *contributions directes*. Ils versaient leurs fonds dans la caisse du *receveur particulier*, chargé de centraliser les recettes de chaque arrondissement; les receveurs particuliers recueillaient également les sommes provenant des contributions indirectes et devaient transmettre leurs fonds au *receveur général* du département qui les faisait parvenir au Trésor. Chaque receveur fournit un cautionnement destiné à répondre des fonds remis entre ses mains. Pour disposer plus facilement des recettes et rendre impossible le retard des versements, le gouvernement fit souscrire aux receveurs généraux des *obligations* à échéance fixe, mais de manière à leur laisser quatre mois au moins pour le recouvrement de l'impôt d'un mois; ces obligations étaient de véritables lettres de change sur les receveurs transformés en banquiers, et ils devaient les acquitter à l'échéance, sans quoi on les prélevait sur leur cautionnement. Tous les cautionnements furent réunis dans une caisse destinée à servir de garantie aux obligations et nommée *Caisse d'amortissement*.

Jusqu'ici on avait gaspillé les biens nationaux, en anticipant sur leur vente et en les représentant par un papier qui, toujours discrédité, faisait passer ces biens à vil prix entre les mains des spéculateurs. Bonaparte, certain qu'avec le retour de la paix et de l'ordre la valeur de ces biens augmenterait, décida, en 1801, qu'on n'en aliénerait plus : il en restait environ pour 400 millions. Mais l'État avait besoin de fonds : le Premier Consul, mettant à profit le réveil de la confiance, recourut à la création de *rentes*. Toutefois, en accroissant la dette publique, il prépara les moyens de l'éteindre : il affecta à la *Caisse d'amortissement* 90 millions de domaines fonciers que la Caisse vendrait lentement et avec avantage, ce qui lui permettrait de fournir au Trésor des ressources destinées au rachat des rentes que l'on créait. Une loi fixa la *dette publique*. Le Directoire, on se le rappelle, l'avait, par une véritable banqueroute, réduite au tiers. Le Premier Consul dé-

dommagea, en leur accordant une rente, les créanciers qui avaient reçu en remboursement un papier déprécié. Le service de la dette s'éleva alors à 100 millions de rentes annuelles.

La Banque de France (1800-1803-1806).—Presque tous les établissements qui faisaient l'escompte des effets de commerce avaient disparu pendant la Révolution. Napoléon invita les principaux capitalistes à former une association. Ils fondèrent une banque, à la fois banque de dépôt, de crédit et de circulation, au capital de 30 millions, et appelée *Banque de France.* D'après ses statuts, elle devait escompter les effets de commerce reconnus bons et émettre des billets circulant comme monnaie. Toute spéculation étrangère à l'escompte et au commerce des métaux lui était interdite. On mit à sa tête quinze régents et un comité supérieur de trois personnes (février 1800). Ce n'était qu'une société particulière. La loi du 14 avril 1803 en fit une institution. Sous l'Empire (1806), Napoléon la développa et la transforma. Il la rendit monarchique en lui donnant un gouverneur nommé par le chef de l'État. Trois receveurs généraux entrèrent au conseil. Son capital fut porté à 90 millions, représentés par 90 000 actions de 1000 francs chacune. D'après ses premiers statuts, la Banque devait proportionner les escomptes au nombre d'actions que possédaient ceux qui présentaient des effets. Elle put, dès lors, multiplier à volonté les escomptes, suivant le crédit reconnu des commerçants.

Ce fut la Banque qui négocia la plus grande partie des obligations des receveurs généraux, en attendant que le ministre Mollien[1], faisant faire de nouveaux progrès à la comptabilité, amenât les receveurs, qui trafiquaient de leurs fonds, à les verser au Trésor à mesure de la rentrée. Le privilége de la Banque fut étendu jusqu'à

1. Mollien, habile financier, devint comte de l'Empire et a laissé sur l'administration de ce temps d'intéressants renseignements dans ses *Mémoires d'un ancien ministre du Trésor public*, publiés en 1845.

l'année 1844[1]. Ce privilége, c'était le droit exclusif *d'émettre des billets* qui se transmettaient de main en main sans formalité aucune et sans autre garantie que celle de la Banque; mais ils devaient toujours pouvoir être échangés contre des espèces et n'avaient point cours forcé. Les autres opérations de la Banque appartenaient au commerce ordinaire.

Tribunaux d'appel. — L'Assemblée constituante avait supprimé les parlements et toutes les juridictions exceptionnelles. Elle avait institué des justices de paix dans les chefs-lieux de canton, des tribunaux civils dans les districts et un tribunal criminel dans chaque département. Le Consulat reprit et développa cette sage organisation : à la base la justice de paix, puis le tribunal d'arrondissement, dit de *première instance*, qui jugeait à la fois les causes civiles et les causes correctionnelles, les procès des particuliers et les délits. L'appel n'avait été maintenu par la Constituante que d'un tribunal à un autre : il était porté devant des juges égaux en titre. Bonaparte décida que les procès pourraient se plaider en seconde instance devant des tribunaux supérieurs, ou des *tribunaux d'appel*, au nombre de *vingt-neuf*, et placés surtout dans les anciens foyers de science judiciaire. Les crimes durent toujours se juger au chef-lieu de chaque département avec le concours du *jury*. Des magistrats détachés des tribunaux d'appel venaient diriger les débats, présider les *assises*. Le plus haut degré de la juridiction demeura le *tribunal de cassation* chargé de veiller à l'exacte observation des formes de la justice et de fixer la jurisprudence (1800).

Le Code civil (1803); ses principes. — L'Assemblée constituante avait décidé que les lois seraient uniformes pour toute la France; la Convention avait préparé pour ce grand travail des matériaux importants que le trouble de l'époque empêcha de coordonner. Bo-

1. Ce privilége fut prorogé en 1840 jusqu'en 1867. En 1868, il l'a été jusqu'en 1897.

naparte nomma une commission composée de Portalis, de Tronchet, de Bigot de Préameneu, de Malleville, chargée de tirer du chaos informe des lois anciennes un code qui fût en rapport avec les principes de 1789. Il fallut trois ans pour terminer cette œuvre considérable (1800-1803), et le Corps législatif ne l'adopta que dans sa session de 1804. Le Code civil se composait de *trente-six* lois décrétées et promulguées l'une après l'autre, puis remises dans un ordre naturel et réunies par une seule loi. Le *titre préliminaire* réglait le mode de promulgation des lois attribué au pouvoir exécutif, leur enlevait tout effet rétroactif, déterminait les dispositions qui continueraient d'obliger le Français hors de France, qui obligeraient les étrangers sur notre territoire. Le juge ne pouvait jamais se refuser à juger en se fondant sur l'obscurité du texte. Il devait donner une décision quelconque, et c'était à la Cour de cassation d'apprécier cette décision et de trancher la question d'interprétation de la loi. Le titre relatif à la tenue des *actes de l'état civil* consacrait les principes d'*égalité civile* proclamés par l'Assemblée constituante. Le clergé n'enregistrait plus les naissances, les morts, les mariages; soin exclusivement réservé aux officiers municipaux qui ne devaient point faire d'acception de personne. Les titres relatifs au *domicile*, aux effets de l'*absence*, au *mariage*, à la *paternité* et à la *filiation*, à l'*adoption*, à la *puissance paternelle*, à la *minorité*, à la *tutelle*, à l'*émancipation*, à la *majorité* et à l'*interdiction*, en un mot tout ce qui règle la famille; les lois sur la *propriété*, cette autre base de la société, sur les *successions*, les *donations*, les *contrats* ou *obligations*, etc., se développaient avec une clarté précise qui laisse peu de place à de fausses interprétations; ils s'appuyaient sur des principes si rationnels, ils avaient été composés avec des matériaux élaborés depuis si longtemps par les jurisconsultes, surtout par une des lumières du droit français au dix-huitième siècle, le savant Pothier, que l'on peut considérer cet ensemble

de lois comme un des monuments les moins imparfaits de la sagesse humaine. En 1807, le Code civil reçut le nom de Code Napoléon[1].

Le Concordat (1801-1802). — La constitution civile du clergé en 1790 avait produit un véritable *schisme.* Bonaparte y mit fin en négociant avec le Saint-Siége un concordat qui réglait la situation de l'église catholique dans la société nouvelle. Il était difficile de ne pas accepter la situation matérielle faite à l'Église par la vente des biens du clergé. La cour de Rome ne réclama qu'une compensation et il fut décidé qu'en échange des biens abandonnés, le clergé recevrait un traitement de l'État. Le Premier Consul eut le pouvoir qu'avaient les anciens rois depuis François Ier de nommer les évêques, le pape les instituait; d'accord avec le Saint-Siége, Bonaparte fit une nouvelle circonscription des diocèses français dont le nombre, modifié depuis[2], fut fixé à soixante, cinquante évêchés et dix archevêchés. Les évêques *constitutionnels* donnèrent en masse la démission qu'on leur demandait; les évêques *insermentés*, ceux qui avaient bravé la proscription pour demeurer fidèles au Saint-Siége, la donnèrent aussi, au moins en majorité, et parmi eux se trouvèrent des représentants des plus anciennes maisons de France; il n'y eut plus deux Églises, plus de trouble dans les consciences, et la paix religieuse, conclue après bien des difficultés, vint heureusement compléter la paix extérieure. Le Concordat signé le 15 juillet 1801, adopté par le Corps législatif le 8 avril 1802, fut promulgué solennellement le 18 avril, jour de Pâques, un mois à peine après la paix d'Amiens[3].

1. Des modifications importantes ont été apportées depuis à plusieurs titres du Code par la fixation du taux de l'intérêt (1807), l'abrogation du divorce (1816), le droit de succession et d'acquisition accordé aux étrangers (1819), l'élévation à vingt ans de l'âge auquel un jeune homme peut s'engager sans le consentement de ses parents (1822), la permission de mariage, avec dispense, entre beau-frère et belle-sœur, etc. (1832), l'adoucissement de la contrainte par corps et sa suppression (1832, 1848 et 1867), l'abolition de la mort civile (1854).

2. Voir plus haut notre tableau comparé des divisions ecclésiastiques anciennes et modernes, chap. II.

3. Voici le texte même des articles les plus importants du Concordat : « Le

Articles organiques. — En même temps que le Concordat, Bonaparte faisait voter par le Corps législatif une loi intitulée *Articles organiques*. Ces articles proclamaient la liberté des cultes, leur assuraient à tous sécurité et protection, leur imposaient une tolérance mutuelle et une égale soumission envers le gouvernement. Pour ce qui regardait la religion catholique, aucune bulle, bref ou écrit quelconque du Saint-Siége ne pouvait être publié en France, nul concile général ou particulier ne pouvait être tenu sans l'autorisation du gouvernement. Il ne devait y avoir en France d'autre délégué de Rome que le représentant officiel du Souverain Pontife. Toute infraction du clergé, soit au Concordat, soit aux lois françaises, était déférée au conseil d'État, qui déclarait s'il y avait *abus*. Non-seulement on maintenait la déclaration de 1682 comme déclaration des principes de l'Église gallicane; mais encore tout ecclésiastique, consacré à l'enseignement du clergé, devait la professer. Les évêques, d'après le Concordat, avaient le droit de nommer les curés. Les *articles organiques* les obligèrent à faire agréer leur choix du gouvernement. Cette loi, essentiellement intérieure, prévenait les empiétements de la cour de Rome et

gouvernement de la République reconnait que la religion catholique, apostolique et romaine est la religion de la grande majorité des Français.
— La religion catholique sera librement exercée en France. Son culte sera public en se conformant aux réglements de police que le gouvernement jugera nécessaire pour la tranquillité publique. — Il sera fait par le saint-siége, de concert avec le gouvernement, une nouvelle circonscription des diocèses français. — Le premier Consul nommera aux archevêchés et aux évêchés de la circonscription nouvelle. Sa Sainteté conférera l'institution canonique suivant les formes établies par rapport à la France, avant le changement de gouvernement. — Les nominations aux évêchés, qui vaqueront dans la suite, seront également faites par le premier Consul, et l'institution canonique sera donnée par le saint-siége, en conformité de l'article précédent. — Les évêques, avant d'entrer en fonctions, prêteront directement entre les mains du premier Consul le serment de fidélité qui était en usage avant le changement de gouvernement. — Les ecclésiastiques de second ordre prêteront le même serment entre les mains des autorités civiles désignées par le gouvernement. — Sa Sainteté, pour le bien de la paix et l'heureux rétablissement de la religion catholique, déclare que ni elle ni ses successeurs ne troubleront en aucune manière les acquéreurs des biens ecclésiastiques aliénés, et qu'en conséquence la propriété de ces mêmes biens, les droits et revenus y attachés, demeureront incommutables entre leurs mains ou celles de leurs ayant cause. — Le gouvernement assure un traitement convenable aux évêques et aux curés dont les diocèses et les curés seront compris dans la circonscription nouvelle. »

renfermait le clergé dans l'exercice de son autorité spirituelle.

La Légion d'honneur (1802). — La Révolution avait détruit les ordres de Saint-Louis et de Saint-Michel. Les armes d'honneur étaient la seule récompense du courage. Napoléon, voulut, pour reconnaître tous les services rendus à l'État par les militaires comme par les citoyens, créer une distinction qui leur fût commune[1]. Il fit voter, malgré une assez vive opposition, la loi de la *Légion d'honneur* (19 mai 1802). Cette légion se composait d'abord de 15 cohortes qui comptaient 7 grands officiers, 20 commandeurs, 30 officiers et 350 simples légionnaires, en tout 6800 membres. Des traitements, proportionnés au grade, étaient alloués aux membres de cette légion d'élite. Cette distinction, qui ne donnait aucun privilége, ne violait pas l'égalité, elle la consacrait plutôt en récompensant tous les services.

Instruction publique; lycées. — Bonaparte voulait rétablir la société « qu'il trouvait en poussière, » sur des « blocs de granit ». Il espérait dominer les générations qui avaient souffert de la Révolution et l'avaient maudite; mais le seul moyen de mettre les principes de cette Révolution hors de danger, c'était d'en pénétrer les générations naissantes. L'avenir de la France dépendait surtout de l'éducation de la jeunesse. Le Premier Consul fit peu pour l'instruction primaire; la dépense l'effraya, et en cela il eut tort. Il n'établit des instituteurs que dans les communes assez riches pour les payer. La commune fournissait le logement du maître, les écoliers payaient une rétribution qui formait

1. Dans quelques-unes des notes de Napoléon qui ont été conservées, on trouve cette phrase energique : « Si la Légion d'honneur n'était pas la récompense des services civils comme des services militaires, elle cesserait d'être la Légion d'honneur ; car ce serait une étrange prétention de la part des militaires que celle d'avancer qu'eux seuls aient de l'honneur. Les soldats ne sachant ni lire ni écrire étaient fiers, pour prix d'avoir versé leur sang pour la patrie, de porter la même décoration que les grands talents de l'ordre civil, et, par contre, ceux-ci attachaient d'autant plus de prix à cette récompense de leurs travaux, qu'elle était la décoration des braves. » (*Mémoires de Napoléon.*)

son traitement. Le Premier Consul crut que l'instruction secondaire importait davantage et les classes moyennes, dirigeant en réalité l'opinion, lui semblaient avoir plus besoin d'instruction. Il supprima donc les écoles centrales et les remplaça par vingt-neuf établissements appelés d'un nom grec : *Lycées*, et chargés non-seulement de l'instruction, mais de l'éducation des enfants. Pour les études, le Premier Consul, bravant les préjugés de l'époque, remit en honneur les belles-lettres, c'est-à-dire les langues anciennes. Lui-même goûtait les littératures de Rome et d'Athènes, s'en était nourri de bonne heure, et appréciait, avec toute l'élévation de son génie, les avantages d'une éducation classique[1]. « Ceci, disait-il, n'est qu'un commencement; plus tard nous ferons mieux. »

Pour l'enseignement supérieur et spécial, il décréta, dès le Consulat, dix *écoles de droit* et six *écoles de médecine*. L'École polytechnique, qui existait déjà, fut améliorée. Il y ajouta une école des ponts et chaussées, puis établit à Compiègne une école des arts mécaniques qui, transportée à Châlons-sur-Marne, devint l'*École des arts et métiers*.

Le Consulat à vie (1802). — Ces sages réformes, ces satisfactions données aux consciences comme aux intérêts matériels, cette intelligente activité employée à faire sortir des débris de l'ancienne France une France nouvelle, aussi calme et florissante au dedans que glorieuse au dehors, attiraient naturellement sur le Premier Consul la reconnaissance de la majorité du pays. Les tentatives criminelles dirigées contre sa personne, surtout la *machine infernale* qui éclata après le passage de sa voiture, dans la rue Saint-Nicaise, le 24 décembre 1800, augmentaient encore sa popularité en faisant craindre, dans le cas où il disparaîtrait, un retour à l'anarchie. Le sentiment de plus en plus répandu

1. En 1810, on comptait 36 lycées. En 1809, les lycées étaient fréquentés par 9668 élèves ; en 1811, par 18 926 ; en 1813, par 14 492. On comptait 30 000 élèves dans les institutions privées.

que son autorité était nécessaire, même au delà des dix années fixées par la Constitution, facilita la tâche de ses frères et de ses conseillers intimes qui s'efforçaient d'obtenir pour le Premier Consul une prorogation de pouvoirs. On parlait déjà du rétablissement de la monarchie, mais l'heure parut à tous prématurée. Après la paix d'Amiens, le Sénat proposa une prorogation de dix ans; puis, obéissant aux secrets désirs de Bonaparte, le conseil d'État demanda que les électeurs fussent convoqués pour décider s'il ne fallait pas consolider l'ordre de choses nouveau en assurant au Premier Consul l'exercice du pouvoir suprême pour toute sa vie. Au mois de mai 1802 les électeurs allèrent inscrire leurs votes sur les registres ouverts dans les mairies, aux greffes des tribunaux, chez les notaires; le nombre des suffrages approbatifs dépassa trois millions cinq cent mille et celui des votes négatifs fut insignifiant (huit mille et quelques centaines). Quelques changements furent apportés en outre à la Constitution de l'an VIII pour la rendre plus monarchique. Le Premier Consul reçut, avec une extension de pouvoir, le droit *de grâce* et put désigner son successeur; aux listes de notabilité on substitua pour le choix des candidats aux fonctions publiques, des *colléges électoraux à vie*[1]; le Sénat reçut un pouvoir constituant qui parut commode pour les projets futurs du Premier Consul, et le droit de dissoudre le Corps législatif et le Tribunat.

Organisation des pays réunis à la France; départements du Rhin, départements belges, suisses, italiens. — La réunion de la Belgique ne pouvait être considérée comme définitive que depuis le traité de Lunéville, mais la création des départements y remontait

1. Les *assemblées de canton* composées de tous les habitants du canton qui avaient l'âge et la qualité de citoyens, élisaient *deux colléges électoraux*, l'un d'*arrondissement*, l'autre de *département :* les membres de ces colléges étaient élus à vie : ils présentaient (avec les assemblées de canton), des candidats aux conseils pour la composition des justices de paix, des autorités municipales et départementales. Les colléges d'arrondissement présentaient deux candidats pour le tribunat; les colléges de département deux candidats pour le sénat.

déjà au 14 fructidor an III (31 août 1795)[1]; il y avait près de six ans que la Belgique, sans trop regretter ses anciens *États provinciaux*, ses anciennes franchises locales, vivait de la vie même de la France.

Les pays rhénans, où l'on comptait en 1789 neuf évêchés ou archevêchés, sept abbayes, deux ordres religieux militaires, soixante-seize princes ou comtes, quatre villes d'empire, sans parler des chevaliers, avaient été, le 23 janvier 1798, répartis en quatre départements[2].

A l'est, la France s'était agrandie, sans opposition, du territoire de la petite république de *Mulhouse* et du territoire de *Porentruy* détaché de l'évêché de Bâle; le département du *Mont-Terrible*, dont Porentruy était le chef-lieu, ne fut pas maintenu et ces pays servirent à compléter le département du Haut-Rhin; la principauté de *Montbéliard* compléta celui du Doubs. La république de *Genève* réunie à la France depuis 1798 formait, avec un certain nombre de communes détachées de la Savoie, de l'Ain et du Jura, le département du *Léman*[3]. La Savoie était comprise tout entière

1.

Départements belges.	Chefs-lieux.
1. ESCAUT	*Gand.*
2. LYS	*Bruges.*
3. JEMMAPES	*Mons.*
4. FORÊTS	*Luxembourg.*
5. SAMBRE-ET-MEUSE	*Namur.*
6. OURTHE	*Liége.*
7. DYLE	*Bruxelles.*
8. DEUX-NÈTHES	*Anvers.*
9. MEUSE-INFÉRIEURE	*Maestricht*

2.

Départements rhénans.	Chefs-lieux.
1. LA ROER	*Aix-la-Chapelle.*
2. RHIN-ET-MOSELLE	*Coblentz.*
3. MONT-TONNERRE (Donnersberg.)	*Mayence.*
4. SARRE	*Trèves.*

3.

Départements.	Chefs-lieux.	Chefs-lieux d'arrondissement.
LÉMAN	*Genève*	Bonneville, Thonon.
MONT-BLANC	*Chambéry*	Annecy, Moutiers, Saint-Jean-de-Maurienne.

Depuis le retour de la Savoie à la France, en 1860, ce pays forme deux départements : celui de la SAVOIE, chef-lieu *Chambéry*; sous-préfectures : Albertville, Moutiers, Saint-Jean-de-Maurienne ; HAUTE-SAVOIE : chef-lieu *Annecy*; sous-préfectures : Thonon, Bonneville, Saint-Julien. Nous regrettons qu'on n'ait pas repris le nom plus expressif du Mont-Blanc.

dans le département qui portait le nom du roi des Alpes, le *Mont-Blanc*. L'ancien comté de Nice formait, comme aujourd'hui, sauf une différence dans les limites, le département des *Alpes-Maritimes*[1].

Bonaparte, non satisfait de consacrer, par le traité de Lunéville, cette extension légitime de la France, s'avança hors de ces frontières naturelles et ne craignit pas de faire prononcer la réunion à la France du *Piémont* qui fut divisé en *six* départements (sénatus-consulte du **11** septembre 1802)[1]. Turin devint une des grandes villes de la république française; l'île d'Elbe, détachée de la Toscane, fut déclarée, comme la Corse, île française.

Organisation de l'Italie; république italienne; royaume d'Étrurie. — La France tenait le Piémont en regard de l'Autriche qui conservait la Vénétie: entre les deux puissances, Bonaparte, afin d'amortir les chocs, plaçait la république cisalpine ou plutôt italienne, composée de la Lombardie, du Mantouan, des Légations, du duché de Modène et comptant une population d'environ cinq millions d'habitants. Cette république fut sous la main du général Bonaparte qui s'en fit décerner la présidence et y établit une constitution analogue à la constitution consulaire.

La Toscane fut érigée en *royaume d'Étrurie* en faveur d'un prince espagnol, le jeune Louis de Parme. Le pape réclamait toujours les Légations, mais Bonaparte, tout en cherchant à conserver l'amitié de Pie VII et en lui faisant cadeau de deux bâtiments de guerre,

1. ALPES-MARITIMES..... *Nice*...... San-Remo, Puget-Théniers.

Le département actuel des Alpes-Maritimes diffère du département primitif en ce que nous n'avons plus San-Remo et qu'on a complété le département en détachant du département du Var l'arrondissement de Grasse.

1.

Départements italiens.	Chefs-lieux.	Départements italiens.	Chefs-lieux.
LE PÔ.........	*Turin.*	LA SESIA...........	*Verceil.*
LA DOIRE......	*Yvrée.*	LA STURA..........	*Coni.*
MARENGO......	*Alexandrie.*	LE TANARO.	

Ce département ne fut pas maintenu, et plus tard, après la réunion à l'empire français de la rivière de Gênes, forma le département de *Montenotte*.

refusa cette restitution. Il lui fallait une communication avec le midi de l'Italie où il surveillait le roi de Naples dont il avait accepté le rétablissement, et il n'entendait point détacher les Légations de la république cisalpine. Le roi de Naples s'était engagé à fermer ses ports aux Anglais ; il avait abandonné les *présides* de Toscane et Piombino. En réalité l'Italie dépendait de la France.

Sécularisations en Allemagne. — Pour ce qui regardait l'Allemagne, Bonaparte eut la prudence de satisfaire l'amour-propre de la Russie en offrant au nouveau tzar, Alexandre Ier, de joindre sa médiation à la sienne, mais il disposa de tout. Les princes allemands qui avaient pris les armes contre la Révolution française ne craignirent point de l'imiter dans un de ses actes qu'ils avaient le plus vivement blâmés, la confiscation des biens d'Église. Ils avaient leur mot à eux, qui datait du temps de la Réforme protestante : la *sécularisation*. Pour mieux *rendre au siècle* les souverainetés ecclésiastiques, ils en firent des *indemnités* pour les princes dépossédés de la rive gauche du Rhin, ou même pour les princes italiens et hollandais.

L'ennemie la plus redoutable paraissait être alors l'Autriche ; Bonaparte l'affaiblit par le moyen même des sécularisations qui atteignaient les princes ecclésiastiques, tous dévoués à l'Autriche, et diminuaient dans le collége des princes les voix catholiques. Les évêchés de *Brixen* et de *Trente*, bien que fort à sa convenance, les indemnités accordées à des princes de la maison d'Autriche, le duc de Modène[1], le duc de Toscane[2], ne compensaient pas cette perte d'influence et surtout les avantages des États rivaux. La Prusse, qui n'avait presque rien cédé au traité de Bâle[3] recevait, en récompense de la neutralité observée depuis 1795, le triple en population et en étendue : elle obtenait

1. Il recevait le *Brisgau*.
2. On lui formait une belle principauté avec l'évêché de Salzbourg.
3. Elle avait cédé une partie du duché de Clèves, la principauté de Mœurs, le duché de Gueldre, quelques cantons de la Frise et les douanes sur le Rhin et sur la Meuse.

des territoires placés sous sa main et qui fortifiaient sa position dans le nord de l'Allemagne[1], et même l'avançaient vers le sud.

Bonaparte, pour mieux faire équilibre à la Prusse et à l'Autriche, donnait beaucoup d'extension aux États de Bade et de Wurtemberg, et surtout de Bavière[2]. Des souverains ecclésiastiques un seul fut, non pas maintenu, mais dédommagé, l'archevêque électeur de Mayence, qui reçut l'évêché-principauté de Ratisbonne ; les autres n'eurent que des indemnités pécuniaires ou domaniales.

Le *recès*, qui organisait tous ces changements, fut communiqué à la Diète de Ratisbonne à la fin de 1802 et adopté par elle le 25 février 1803. L'ancien empire d'Allemagne n'existait plus; la division par *cercles*, la moitié des États indépendants avaient été supprimées. Un seul électeur ecclésiastique était conservé; les cinq électeurs laïques étaient portés à neuf par la concession de la dignité électorale au margrave de Bade, au duc de Wurtemberg, au landgrave de Hesse-Cassel, au grand-duc Ferdinand, électeur de Salzbourg. La majorité, dans le collége électoral, passait aux protestants, qui disposaient de six voix contre quatre catholiques. Le parti protestant gagnait aussi la majorité dans le collége des princes. Le collége des villes disparaissait presque : au lieu de cinquante-deux villes, il n'en restait plus que six, et encore leur maintien était dû à

1. Elle recevait les évêchés westphaliens d'*Hildesheim*, de *Paderborn*, une partie de celui de *Münster*, *Erfurth* et les territoires qui en Thuringe avaient appartenu à l'archevêque électeur de Mayence; plus quantités d'abbayes : *Herford*, *Quedlinburg*, *Ellen*, *Essen*, *Werden*, *Cappenberg;* les villes libres de *Mülhausen*, *Nordhausen*, *Gosslar*, etc.

2. La Bavière avait perdu sur la rive gauche du Rhin : le *duché de Deux-Ponts*, le *Palatinat du Rhin*, les principautés de *Juliers*, de *Simmern*, de *Lautern*, de *Weldentz*. On lui donna en échange de grands territoires détachés de l'évêché de *Wurtzbourg*, la place de *Passau* (sans le territoire de l'évêché), les évêchés de *Bamberg*, *Freisigen*, *Augsbourg* (moins la ville d'Augsbourg qui devait être considérée comme ville libre), les versants du *Tyrol* ambitionnés par l'Autriche, tels que l'abbaye de Kempten, le comté de Werdensfels, l'évêché d'Aichstedt sur les bords du Danube, la place forte d'Ulm et quantité de villes libres. Elle acquérait plus de 854 000 habitants, et nul État allemand ne présentait une masse aussi compacte.

l'intervention française : Augsbourg, Nuremberg, Franc fort, Lubeck, Brême, Hambourg.

C'était là un des premiers résultats de la guerre dirigée par l'Allemagne contre la Révolution française; elle-même était révolutionnée, mais ce n'était là qu'un début; les guerres de l'Empire allaient pétrir bien autrement cette masse molle et confuse des États germaniques.

Médiation en Suisse : organisation de la Confédération helvétique (1803). — A l'égard de la Suisse, l'œuvre de Bonaparte fut toute de conciliation. Blâmant la conduite du Directoire à l'égard de ce pays, dont la neutralité lui paraissait préférable à la possession, il retira, au grand étonnement de l'Europe, les troupes françaises. Mais la guerre civile recommençait : le gouvernement unitaire était chassé de Berne par les fédéralistes. Bonaparte fit rentrer quelques régiments, se déclara *médiateur*, et, appelant à Paris les hommes les plus expérimentés de la Suisse, leur fit rédiger une constitution dont il dicta le plan.

Bonaparte toutefois songeait surtout à ses propres intérêts : il ne voulait point laisser à ses ennemis « ces formidables bastions des Alpes »; il entendait que la Suisse restât dévouée à la France comme dans les siècles passés. Et sa dernière parole, quand les négociations furent terminées, trahissait bien son caractère dominateur : « Je ne souffrirai jamais aucune autre influence en Suisse que la mienne, dût-il m'en coûter cent mille hommes. »

L'*acte de médiation* (19 février 1803) organisait la Suisse en *dix-neuf* cantons (au lieu de treize en 1789)[1] :

1. La Suisse se composait en 1789 de treize cantons; six démocratiques : *Schwitz*, *Uri*, *Unterwalden*, *Zug*, *Glaris*, *Appenzell;* sept oligarchiques : *Berne*, *Soleure*, *Zurich*, *Lucerne*, *Fribourg*, *Bâle*, *Schaffhouse.* La principauté de Neufchâtel dépendait de la Suisse. Les Grisons, le Valais, Genève formaient trois républiques à part.

Genève, en 1803, appartenait à la France, le Valais ne devait pas tarder à lui revenir aussi. Les Grisons devinrent un des nouveaux cantons de la confédération helvétique avec les pays de *Vaud* et d'*Argovie*, autrefois sujets de Berne ; de *Thurgovie*, autrefois sujet de Schaffhouse; du *Tessin*, autrefois sujet d'Uri et d'Unterwalden, de *Saint-Gall*, canton formé avec des territoires toutefois réunis à Appenzel, Glaris et Schwitz. Moins donc Genève, le Valais et Neufchâtel, c'était la Suisse d'aujourd'hui.

cantons démocratiques, cantons aristocratiques comme autrefois, plus cinq nouveaux cantons formés des pays autrefois sujets, sauf le *Valais* déclaré indépendant à cause de la route du Simplon et que Bonaparte devait plus tard réunir à la France. L'*acte fédéral* constituant l'unité de la Suisse abolissait la sujétion de pays, les priviléges de lieux, de naissance, de famille. Il interdisait dans l'intérieur tout droit d'octroi, d'entrée, de transit ou de douane. Chaque canton gardait son gouvernement local, ses impôts particuliers, sa législation spéciale débarrassée des injustices supprimées par la Révolution. La *diète fédérale*, chargée des intérêts généraux de la Suisse, se composait de dix-neuf députés, un par canton; mais le total des voix était de vingt-cinq, parce que six cantons, de plus de 10 000 habitants, ceux de Berne, Zurich, Vaud, Saint-Gall, Argovie et Grisons, avaient un double vote. La diète se tenait tous les ans dans le chef-lieu d'un canton différent, et le président ou landamman de ce canton devenait, pour cette année, le président ou landamman de la confédération. Mais les cantons les plus importants eurent seuls ce privilége de devenir pour un an cantons directeurs. Cette constitution satisfit le pays; les historiens suisses n'ont pas cessé de la juger comme une œuvre de rare sagesse, et le Premier Consul put avec orgueil ajouter à son titre de Président de la République italienne le titre plus noble de *médiateur de la confédération suisse.*

Les colonies; expédition de Saint-Domingue (1803). — Habituée à l'empire des mers, l'Angleterre voyait avec dépit la marine française se ranimer sous l'impulsion énergique du Premier Consul et les marines secondaires de l'Espagne, de l'Italie, de la Hollande reprendre leur essor. Les manufactures du continent se développaient, et le maintien des prohibitions empêchait l'Angleterre d'inonder notre pays de ses produits accumulés dans les magasins. Bonaparte s'était bien prêté à des négociations pour un traité de

commerce, sans vouloir toutefois sacrifier les intérêts de notre industrie naissante. Il essayait aussi de restaurer notre prospérité coloniale : il avait donné l'Étrurie à un prince espagnol pour obtenir de l'Espagne la restitution de la *Louisiane*, qu'il faisait occuper; il convoitait les Florides, formait des projets sur les Indes et rétablissait l'autorité française aux Antilles en envoyant une grande expédition dans l'île de Saint-Domingue.

Cette île, longue d'une centaine de lieues, autrefois l'une des plus riches possessions de l'Espagne[1], appartenait encore, en 1789, moitié à l'Espagne, moitié à la France; mais en 1802 elle n'appartenait plus ni à l'une ni à l'autre, car les *noirs*, brusquement appelés à la liberté par un décret de l'Assemblée constituante, avaient fait une guerre atroce aux *blancs*, et, sous les ordres d'un chef habile, Toussaint-Louverture, s'étaient rendus les maîtres de l'île entière. Toussaint-Louverture s'intitulait fièrement le Bonaparte des noirs et entendait ne plus reconnaître l'autorité de la France. Le Premier Consul, dès que la paix d'Amiens nous eut rouvert les mers, envoya une expédition de 20 000 hommes commandée par son beau-frère le général Leclerc. L'île entière fut rapidement reconquise (février-mai 1802), et la colonie, agrandie de la partie espagnole, se retrouva placée sous l'autorité de la métropole : les noirs, dont la liberté fut respectée, se soumirent; les travaux des plantations recommencèrent et la France pouvait espérer des profits analogues à ceux qu'elle tirait autrefois de cette île fertile, quand la rupture de la paix d'Amiens vint encore remettre en péril nos entreprises coloniales. La fièvre jaune anéantit presque l'armée française; quoique Toussaint-Louverture eût été pris et envoyé en France, les noirs se soulevèrent de nouveau, et l'île fut perdue pour nous.

1. C'était l'Hispaniola de Christophe Colomb; son nom dans la langue du pays est Haïti (pays montagneux). La partie occidentale de l'île avait été cédée à la France en 1697, au traité de Ryswick.

Rupture de la paix d'Amiens (1803) — Le parti de la guerre avait repris le dessus en Angleterre et les ministres mêmes qui avaient conclu la paix ne cherchèrent que le moyen de la rompre; ils n'en trouvèrent pas d'autre que de différer l'exécution du traité et ne voulurent point abandonner Malte. Le Premier Consul manifesta à l'ambassadeur d'Angleterre ses sentiments avec sa vivacité habituelle : « Que dirait le monde, s'écria-t-il, si nous laissions violer un traité solennel signé avec nous? Il douterait de notre énergie. Pour moi, mon parti est pris : j'aime mieux vous voir en possession des hauteurs de Montmartre que de Malte! » Toute l'histoire des futures guerres de l'empire se trouvait contenue dans cette parole trop prophétique.

Dans le parlement anglais la cause de la rupture s'avouait hautement : c'était la trop grande puissance de la France. « Comment, s'écriaient les chefs de l'opposition, Grenville et Canning, comment le ministère s'est-il enfin aperçu que nous avions des intérêts sur le continent? Vous aviez à peine signé le traité définitif, la cire avec laquelle vous aviez imprimé sur ce traité les armes d'Angleterre, était à peine refroidie que déjà notre infatigable ennemi, mettant à découvert les intentions qu'il vous avait adroitement cachées, réunissait le Piémont à la France et détrônait le roi de Sardaigne, ce constant allié de l'Angleterre... » Vainement Fox cherchait à faire entendre la voix de la vérité et de la raison : « Enfin, disait-il, cet accroissement extraordinaire, qui vous surprend, qui vous effraye, quand s'est-il produit? Sous le ministère de MM. Pitt et Grenville, la France n'avait-elle pas acquis la ligne du Rhin, envahi la Hollande, la Suisse, l'Italie jusqu'à Naples? Était-ce parce qu'on ne lui avait pas assez résisté, parce qu'on avait souffert lâchement ses envahissements, qu'elle avait ainsi étendu ses vastes bras? Et vous, qui déplorez aujourd'hui la grandeur de la France, n'est-ce pas vous qui avez provoqué son essor victorieux? » Mais l'égoïsme passionné de l'aristocratie commerciale

anglaise devait l'emporter, et au mois de mai 1803 la rupture fut complète; les Anglais refusèrent d'évacuer Malte, leur marine courut sus à nos bâtiments de commerce, avant toute déclaration de guerre, et le Premier Consul, plein d'irritation, se rejeta lui aussi dans la politique de la lutte à outrance qui semblait renouveler celle de Rome et de Carthage.

Projet de descente en Angleterre; le camp de Boulogne. — Maître des côtes de la mer du Nord, de la Manche, de l'océan Atlantique, il se livra tout entier à la préparation de l'expédition par laquelle il voulait encore une fois étonner le monde. Il avait bien franchi les Alpes, il passerait bien un bras de mer. Les départements, les villes, les corps constitués votaient avec enthousiasme des subsides pour la construction de vaisseaux et de bâtiments légers. Sur tous les fleuves, de la Garonne à la Meuse, se construisaient des bâtiments plats pour le transport des troupes. Les côtes étaient armées; les soldats du Rhin et d'Italie venaient s'établir près de la mer. Boulogne voyait se former un camp sur lequel se fixaient les regards de l'Europe.

Renonçant aux entreprises lointaines, Bonaparte avait vendu la Louisiane aux États-Unis et en complétant, par la cession des bouches du Mississipi, le territoire de la grande république américaine, s'assurait son amitié. Il mettait la main sur le Hanovre, possession du roi Georges; plus que jamais il imposait son alliance à la république batave, qui d'ailleurs était entre ses mains par l'occupation de Flessingue et d'Utrecht; la Hollande dut fournir une escadre, une flottille de bateaux plats, un corps de troupes; il pesa sur l'Espagne rivée à la politique française depuis le traité de Saint-Ildefonse en 1796, mais que le prince de la Paix rejetait vers les Anglais. Pour écarter les Anglais des côtes d'Italie, il fit entrer une division dans le royaume de Naples, car les sentiments du roi de Naples, de la reine Caroline et du ministre Acton n'étaient un secret pour personne.

L'activité extraordinaire de l'homme qui, maître de la terre, semblait vouloir se rendre maître de la mer, se répandait dans tout le corps de la marine, dans les chantiers de construction; au commencement de 1804, une flottille considérable de chaloupes canonnières, de bateaux, de péniches, de bâtiments de transport était déjà, malgré les croisières anglaises, réunie dans le port de Boulogne agrandi, dans les ports d'Étaples et d'Ambleteuse créés à quelques lieues, le premier au sud, l'autre au nord de Boulogne; 120 000 hommes baraqués près de la flottille étaient continuellement exercés à l'embarquement, au débarquement et apprenaient même le métier de marins. C'était donc un orage bien sérieux qui s'amoncelait, menaçant l'Angleterre. Bonaparte, présent partout, voyant tout, dirigeant tout, apercevait par les temps clairs le rivage britannique et, l'atteignant déjà par la pensée, écrivait au ministre de la marine, en parlant du détroit du Pas-de-Calais : « C'est un fossé qui sera franchi quand on aura l'audace de le tenter. »

Complot de Georges Cadoudal et Pichegru; enlèvement et exécution du duc d'Enghien. — Le cabinet britannique chercha partout des alliés et n'en trouva que dans les chouans réfugiés à Londres. Georges Cadoudal, inactif depuis l'échec de la machine infernale, ne craignait pas de venir à Paris où, durant six mois, il sut se soustraire aux recherches de la police. Pichegru, échappé de la Guyane où l'avait envoyé le Directoire, et enchaîné depuis sa première trahison au parti royaliste, vint le rejoindre. Il essaya d'établir une entente avec Moreau, qui l'avait jadis dénoncé, mais qui n'avait pas accepté comme les autres généraux la suprématie de Bonaparte. Moreau voulait bien intervenir quand le Premier Consul aurait disparu, mais pour lui succéder. Georges Cadoudal, décidé à attaquer avec une centaine d'hommes, sur la route de la Malmaison, la voiture de Bonaparte et à le tuer malgré son escorte, ne voulait point faire un tel coup au profit de Moreau,

mais des Bourbons, dont un prince devait se trouver avec les conjurés. Les lenteurs de l'intrigue la firent découvrir : Moreau et Pichegru furent arrêtés. Afin d'arriver à la capture du fameux chef de chouans Georges Cadoudal, le Premier Consul, renouvelant les lois de la Révolution, fit fermer les portes de Paris et édicter la peine de mort contre ceux qui donneraient asile aux conjurés. Traqué nuit et jour, Georges fut pris enfin et tous les chefs du complot, parmi lesquels d'anciens seigneurs français, de Polignac et Armand de Rivière, se trouvèrent entre les mains de la justice (mars 1804).

Toujours inquiété, Bonaparte voulut rendre aux Bourbons coup pour coup et renvoyer la terreur jusque dans Londres. Un prince devait venir pour diriger le complot; il résolut de frapper un prince. Selon les plans qu'avaient formés des ministres anglais en Allemagne, le duc d'Enghien, le plus jeune des princes de la maison de Condé, qui avait fait dejà la guerre contre la France, attendait sur les bords du Rhin, non loin de Strasbourg, le moment de la recommencer. Quoiqu'étranger au complot de Georges, il commettait l'imprudence de venir quelquefois à Strasbourg : Bonaparte ordonna d'enlever ce prince qui se trouvait à portée de sa main. Des dragons coururent à Ettenheim, dans le duché de Bade, saisirent d'Enghien, le ramenèrent à Strasbourg, avec une rapidité qui déjoua toute opposition. La violation du territoire germanique importait peu au tout-puissant consul. La violation des formes de la justice fut plus coupable encore. Arrêté le 15 mars, le duc d'Enghien fut amené à Paris et y arriva le 20. Conduit immédiatement à Vincennes, il fut, dans la nuit, traduit devant une commission militaire qui le condamna à mort comme émigré ayant porté les armes contre la France et ayant encore l'intention de les porter. En vain le prince demanda-t-il à voir le Premier Consul : les ordres étaient formels; la sentence fut immédiatement exécutée dans un des fossés du château (côté du bois de Vincennes).

L'Europe fut indignée; la cour de Russie prit le deuil; la Prusse, prête à contracter alliance avec la France se rejeta vers la Russie, et les symptômes d'une coalition nouvelle se montrèrent manifestement. Le Premier Consul venait de se frapper lui-même en frappant une victime couverte par le droit des gens. Napoléon se montra plus clément à l'égard des deux nobles impliqués dans le complot de Georges; on lui arracha la grâce de MM. Armand de Polignac et de Rivière : Pichegru s'était étranglé dans sa prison; Moreau, condamné à deux ans de prison, obtint remise de sa peine et s'exila aux États-Unis d'où il devait revenir pour diriger la dernière coalition.

L'Empire (1804). — Au lendemain de cette tragédie, triste preuve de son absolutisme, le Premier Consul pensa que le moment était venu de relever à son profit la monarchie. En réalité elle existait depuis l'institution du Consulat à vie et les réformes de 1802. Un constituant, Talleyrand, un conventionnel, un régicide même, Fouché, furent des premiers à demander le retour au principe monarchique qui entraînait celui des hautes dignités. Le Sénat s'empressa de provoquer les changements désirés. De même que les souvenirs de la république romaine avaient plus d'une fois agi sur les hommes de la révolution, ceux de l'empire romain déterminèrent l'adoption du titre d'empereur (*imperator*), qui semblait mieux convenir à la monarchie nouvelle, toute militaire. Le Sénat alla, en corps, à Saint-Cloud le 18 mai 1804, offrir le titre d'empereur des Français au Premier Consul, et le peuple ratifia par 3 572 329 suffrages la constitution impériale. L'établissement d'une dynastie nouvelle n'avait rien qui pût déplaire à l'Europe, nullement intéressée à soutenir les Bourbons contre les Bonapartes. Mais elle doutait que ce fût le terme de l'ambition de Napoléon; elle reconnut sans difficulté l'empereur des Français, résolue toutefois à ne pas le laisser devenir, comme on le craignait déjà, empereur d'Occident.

CHAPITRE X

L'EMPIRE DE 1804 A 1810

PROGRAMME. — L'Empire. — Constitution impériale. — Nouvelle noblesse. — L'armée. — Politique intérieure de Napoléon. — Suppression du tribunat. — Rôle du Sénat et du Conseil d'État. — Les codes. — Les finances. — Grands travaux d'utilité générale. — L'Université. — Sciences, lettres, beaux-arts et industrie. — Politique extérieure de Napoléon. — Guerres de 1804 *à* 1807. *— Austerlitz, Iéna, Friedland. — Traités de Presbourg et de Tilsitt. — Création d'États feudataires. — Blocus continental. — Guerre d'Espagne. — Traité de Vienne.*

Sommaire. — Constitution impériale. — Les grands dignitaires. — Rôle du Sénat, du Corps législatif, du Tribunat, du Conseil d'État. — Le couronnement (2 décembre 1804). — Guerre contre l'Autriche et la Russie; campagne de 1805; capitulation d'Ulm (17 octobre 1805). — Bataille navale de Trafalgar (21 octobre). — Victoire d'Austerlitz (2 décembre 1805). — Traité de Presbourg (26 décembre); mort de William Pitt. — Les monarchies vassales de l'empire français. — Guerre contre la Prusse et la Russie (1806-1807). — Bataille d'Iéna (14 octobre 1806). — Bataille d'Awerstaëdt (14 octobre 1806). — Blocus continental. — Bataille d'Eylau (8 février 1807). — Bataille de Friedland (14 juin 1807). — Conquête du Portugal (1807). — Les Bourbons d'Espagne; Conférence de Bayonne (1808); Joseph Bonaparte roi d'Espagne. — Commencement de la guerre d'Espagne (juin 1808); capitulation de Dupont à Baylen. — Entrevue de Napoléon et d'Alexandre à Erfurth (2 septembre-14 octobre 1808). — Napoléon en Espagne; prise de Madrid (4 décembre 1808). — Siége de Saragosse (janvier-février 1809). — Campagne de 1809 contre l'Autriche; Eckmülh. — Bataille d'Essling (21 et 22 mai 1809). — Bataille de Wagram (6 juillet 1809). — Traité de Vienne (14 octobre); apogée de la puissance de Napoléon. — Divorce de Napoléon et de Joséphine (10 décembre 1809); mariage avec Marie-Louise (avril 1810); naissance du roi de Rome (20 mars 1811). — Politique intérieure de Napoléon Ier. — Finances; les Codes. — Industrie; Jacquard. — Richard-Lenoir; Oberkampf. — L'Université (1806). — La littérature sous l'Empire; renaissance du sentiment poétique et religieux; Chateaubriand. — Madame de Staël; réaction libérale. — Etat des sciences; commencement des applications de la science à l'industrie; Chaptal. — Les arts; David, Gros, Gérard.

Constitution impériale. — Le sénatus-consulte qui modifia la constitution consulaire, établit l'*hérédité* non

dans toute la famille de Bonaparte ainsi que l'auraient voulu ses frères, mais au profit seul de ses descendants directs. Comme de son mariage avec Joséphine Beauharnais il n'avait pas d'enfant, on donna au nouvel empereur la faculté de l'adoption qui avait si longtemps réglé à Rome la transmission du pouvoir : cette clause favorisait le fils de Joséphine, Eugène Beauharnais, que Napoléon affectionnait : si la descendance naturelle ou adoptive manquait, la couronne impériale devait revenir à la famille de Joseph, frère aîné de Napoléon, ou à celle de Louis, époux d'Hortense de Beauharnais, fille de l'impératrice Joséphine. Une autorité absolue était d'ailleurs attribuée à l'empereur sur sa famille : la liste civile votée pour tout le règne fut fixée, avec la jouissance des anciens palais royaux, à 25 millions.

Les grands dignitaires. — N'osant pas rétablir les dignités de la cour de Versailles et cherchant à innover en imitant le passé, Napoléon, sur les conseils de Talleyrand, imagina une hiérarchie de grands dignitaires empruntée à celle de l'empire germanique. Il institua : un *grand électeur*, chargé de convoquer le Corps législatif, le Sénat, les colléges électoraux; un *archichancelier* d'empire, qui eut un droit de surveillance sur l'ordre judiciaire; un *archichancelier d'Etat*, recevant les ambassadeurs, signant les traités que négociait le ministre; puis un *architrésorier*, un *connétable*, un *grand amiral* pour la flotte. Les grands dignitaires formaient le conseil de régence. On ne pouvait être à la fois ministre et dignitaire, occuper une charge active et jouir d'une haute position honorifique. Napoléon voulait changer à son gré ses ministres, les élever ou les abaisser, ce qu'il ne pouvait faire pour les grands dignitaires.

La vieille dignité de maréchal fut relevée et rehaussée par les noms de ceux qui en furent revêtus, car ces noms étaient ceux des vainqueurs de Wattignies et de Fleurus comme *Jourdan;* de Zurich comme *Masséna;* de Bergen comme *Brune,* ou des plus intrépides lieute-

nants de Napoléon : *Murat*, le premier général de cavalerie ; *Lannes*, *Ney*, aussi ardents qu'intrépides ; *Augereau*, le vainqueur de Castiglione ; *Soult*, aussi exact qu'infatigable ; *Moncey*, *Mortier*, à la fois hommes de caractère et de talent ; *Davout*, tacticien de premier ordre et organisateur ; *Bessières*, le brave commandant de cette garde impériale qui devait être si terrible ; *Berthier*, l'inséparable chef d'état-major de Napoléon. C'étaient là, avec les inspecteurs généraux de l'artillerie et du génie, les grands officiers militaires. La liste des grands officiers civils comprit un grand aumônier, un grand chambellan, un grand veneur, un grand écuyer, un grand maréchal du palais, qui fut le fidèle *Duroc.*

Rôle du Sénat, du Corps législatif, du Tribunat, du Conseil d'État. — Le *Sénat* demeura composé de quatre-vingts membres élus par le Sénat lui-même ; mais l'empereur y appela les dignitaires, les princes de sa famille et ceux qu'il voulait spécialement récompenser. Aux prérogatives fort étendues en théorie qu'il conservait, on en ajouta deux qui eussent été précieuses sous un autre règne : deux commissions sénatoriales devaient veiller au maintien de la liberté individuelle et de la liberté de la presse périodique. Soixante sénateurs formaient, avec des membres du Conseil d'État et de la Cour de cassation, une *haute cour* de justice chargée de connaître des complots contre la sûreté de l'État ou de juger les princes, grands dignitaires ou ministres accusés de quelque délit.

Le Corps législatif, muet jusqu'alors, recouvra la parole, mais seulement dans les comités secrets.

Le Tribunat, dernier asile de la discussion et par suite de l'opposition, avait déjà été réduit à cinquante membres et divisé en sections qui discutaient avec les sections du Conseil d'État les lois proposées ; il ne devait pas d'ailleurs tarder à disparaître.

Le *Conseil d'État*, jusqu'alors conseil de gouvernement, se transforma de plus en plus en conseil purement administratif. Les grandes affaires politiques ne

lui furent plus soumises, mais il devint le premier rouage de l'administration, et ses *maîtres des requêtes*, ses *auditeurs*, furent comme une pépinière d'administrateurs savants et habiles. Le Conseil d'État fut appelé en outre à devenir un tribunal chargé de prononcer sur les difficultés qui survenaient entre les particuliers et l'État : comme tout tribunal, il eut ses avocats.

Dans cette organisation nouvelle des grands pouvoirs, les députés seuls cependant faisaient la loi et votaient l'impôt; les agents de l'autorité publique étaient responsables de leurs actes devant une juridiction spéciale. Avec cette constitution la résistance à l'arbitraire ne manquait pas d'armes légales, mais une constitution n'aurait pu arrêter un maître aussi absolu que Napoléon.

Le couronnement (2 décembre 1804). — Habitué à étonner le monde, Napoléon l'étonna encore par l'éclat de son couronnement. Il demanda et obtint que le pape vînt lui-même à Paris présider à la cérémonie du sacre. Pie VII crut devoir cette concession à l'homme qui avait rendu la France à l'Église catholique. La cérémonie du couronnement (2 décembre 1804) dépassa les pompes de l'ancienne monarchie. Le pape fit à l'empereur les onctions traditionnelles avec l'huile sainte, lui attacha l'épée, lui remit le sceptre. Mais au moment où Pie VII se préparait à lui donner la couronne, Napoléon l'écarta doucement, prit la couronne sur l'autel et se la posa lui-même sur la tête avec une noble et légitime fierté. Il couronna ensuite l'impératrice Joséphine, vivement émue et plus inquiète qu'éblouie de cette extrême grandeur.

Napoléon avait également accepté la couronne que lui avaient offerte les Italiens. Le 20 mai 1804, il alla recevoir à Milan la couronne de fer des rois lombards, et répéta, en la prenant, la vieille devise : « Dieu me l'a donnée, gare à qui la touche ! » Il n'entendait pas cependant conserver pour lui ce royaume, dont il laissa l'administration au prince *Eugène*, le fils de Joséphine, avec le titre de *vice-roi*.

Échec du projet de descente en Angleterre. — Au milieu des fêtes, Napoléon n'oubliait pas ses grands projets. Douze cents bâtiments se trouvaient réunis à Boulogne. L'armée était sur les côtes, prête à s'embarquer. Les Anglais avaient ri d'abord de ces *coquilles de noix*, avaient essayé de les brûler et avaient échoué. Napoléon, sentant le continent s'agiter, avait hâte de passer la Manche. C'était l'affaire de quelques heures, mais pour obtenir ces quelques heures il fallait l'arrivée d'une flotte supérieure à celle des Anglais. « Si nous sommes maîtres douze heures de la traversée, disait Napoléon, l'Angleterre a vécu. » Nos escadres parvinrent à tromper l'ennemi. Elles attirèrent la flotte de Nelson à leur poursuite en Amérique, puis, comme elles en avaient reçu l'ordre, revinrent tout de suite en Europe. Par son indécision, l'amiral Villeneuve fit échouer le plan admirable de Napoléon. A la hauteur du cap Finistère, il se laissa arrêter par une bataille avec l'amiral Calder. La bataille ne fut point malheureuse et Villeneuve pouvait continuer sa route. Il alla au contraire à Cadix réparer quelques avaries et y fut bloqué.

Napoléon apprit que sa flotte ne viendrait pas. Son projet favori, pour l'exécution duquel il n'avait rien négligé, tombait. A ce moment il était averti que l'Autriche mettait en mouvement ses armées. Il se retourna avec l'ardeur de la colère contre les ennemis qu'il pouvait saisir. Sur le rivage de Boulogne, en face de cette Angleterre avec laquelle il ne pouvait se prendre corps à corps, Napoléon, se promenant dans une extrême agitation, dicta d'un seul jet à son secrétaire Daru le plan de la campagne qu'il allait commencer pour briser la troisième coalition.

Campagne de 1805 : guerre contre l'Autriche et la Russie ; capitulation d'Ulm (19 octobre 1805). — La création du royaume français d'Italie, suivie de l'annexion de Gênes à l'empire français, en réveillant les inquiétudes des puissances, ne les disposait que trop à écouter les suggestions de l'Angleterre. Celle-ci avait

l'or; elle en donna abondamment; l'Autriche, la Russie, la Suède, Naples devaient fournir les hommes.

Les Suédois, les Russes, les Autrichiens, les Napolitains devaient nous attaquer à la fois. Ils n'étaient pas tous prêts et Napoléon d'ailleurs ne craignait que les Russes et les Autrichiens. Avec la promptitude de décision qui le caractérisait, avec la rapidité merveilleuse qui a toujours assuré ses succès, il transporta du camp de Boulogne en Allemagne sa grande armée.

Le général autrichien Mack avait déjà envahi la Bavière dont l'électeur était notre allié. Il s'apprêtait à nous défendre l'entrée de la vallée du Danube et se tenait dans les célèbres retranchements d'Ulm, place de guerre importante, réputée la clef de cette vallée. Il croyait nous voir, comme dans les guerres de la Révolution, déboucher par les défilés de la Forêt-Foire et par la route de France. Mais l'empereur l'abusa. Il le maintint dans son erreur en lui montrant des troupes dans la Forêt-Noire. Or ces troupes n'étaient qu'un pivot autour duquel s'opérait un immense mouvement de conversion. Nos soldats arrivaient par le Wurtemberg, la Franconie, épars sur vingt-cinq lieues, pénétraient en Bavière et descendaient dans la vallée du Danube. Ils s'emparaient des deux rives du fleuve à Donauwerth, puis d'un affluent de la rive droite, le Lech, isolaient ainsi Mack d'un de ses lieutenants, coupaient son armée en deux, lui enlevaient toute communication avec Vienne, et avec l'armée russe qui approchait. Mack ne se rendait point compte de ces mouvements. Après avoir fait face à Strasbourg, dans une attitude menacante, il fit face à Stuttgard dans une attitude défensive. Il se vit réduit enfin, lorsqu'il eut compris la vérité, à faire face à Vienne et l'armée, qui se flattait quinze jours auparavant d'entrer en France, ne songeait plus qu'à une chose, rentrer en Autriche.

Cette ressource même lui fut enlevée. Les maréchaux français Davout, Lannes, Ney, Soult tenaient les routes. Impatients d'illustrer leur nouvelle dignité, dans toute

l'ardeur du dévouement à un chef aussi généreux qu'il était exigeant, ils exécutaient avec entrain des ordres mathématiques, et Ney gagna, par son éclatante bravoure, au pont d'*Elchingen* (14 octobre), un nouveau titre, celui de duc d'Elchingen. Des marches, des contremarches, des combats sous des pluies continuelles comme il en tombe en octobre, ne ralentissent pas l'ardeur des soldats étonnés eux-mêmes de la stratégie de l'empereur. « Il a trouvé une nouvelle manière de faire la guerre, disent-ils au milieu de leurs campements boueux; il ne la fait plus avec nos bras, mais avec nos jambes. Les Français arrivant de tous les côtés couronnent enfin les hauteurs qui font la force d'Ulm, enlèvent les retranchements et dominent la place qui ne peut plus tenir. Mack voulait négocier. « Que Mack sache bien, dit l'empereur à son parlementaire, qu'il n'a d'autre parti à prendre que de se conformer à ma volonté. » Mack capitula : ses troupes (33 000 hommes) sortirent d'Ulm le 20 octobre, défilèrent devant nos régiments et déposèrent leurs armes aux pieds de l'empereur; les Français dans les divers combats avaient fait déjà plus de trente mille prisonniers. Une armée de près de cent mille hommes détruite, deux cents pièces de canon, quatre-vingt-dix drapeaux, une forteresse importante tombant entre nos mains avec tous les magasins de l'ennemi, tels étaient les résultats de cette admirable campagne.

Bataille navale de Trafalgar (21 octobre). — Le triomphe d'Ulm fut malheureusement compensé par la sanglante et désastreuse bataille de Trafalgar. L'amiral Villeneuve retiré à Cadix avec les escadres combinées de France et d'Espagne, pressé par les ordres de Napoléon qui lui commandait l'audace, s'était enfin décidé à sortir du port, bien qu'il connût la présence de l'amiral Nelson. Sa flotte comptait trente-trois vaisseaux, cinq frégates et deux bricks. Nelson ne pouvait mettre en ligne que vingt-sept vaisseaux, mais plus forts que les nôtres, pourvus d'une artillerie supérieure à la nôtre

et montes par des équipages mieux instruits. Villeneuve se forma sur une seule ligne. Nelson, recourant à la tactique que les Anglais inauguraient alors sur les mers, rangea ses vaisseaux en deux colonnes pour couper la ligne de l'ennemi. Dix de nos vaisseaux retenus par un vent contraire ne purent prendre part à l'action générale qui s'engagea le 21 octobre, à la hauteur du cap Trafalgar. Nelson, monté sur le *Victory*, achevait de donner les derniers signaux à son capitaine. « Ne pensez-vous pas, dit-il à son officier, qu'il nous reste un signal à faire ? » Il se recueillit et dicta ce signal : « L'Angleterre compte que chacun fera son devoir. » Un vif enthousiasme salua ce patriotique message.

Nelson, un des premiers, laissant les vaisseaux de sa division en arrière, se porta contre les navires ennemis et essuya de formidables bordées sans que son navire eût trop à souffrir. Si notre artillerie eût valu celle des Anglais, le *Victory* périssait. Nelson, cherchant à atteindre le *Bucentaure*, où l'amiral Villeneuve avait placé son pavillon, perce la ligne et s'attaque au navire le *Redoutable*, commandé par le capitaine Lucas. Accrochés bord à bord, les deux vaisseaux dérivent hors de la ligne. L'équipage du *Redoutable* soutient sans pâlir cet inégal assaut. Le *Victory* est jonché de cadavres. Au milieu du tumulte, à travers la fumée, Nelson et le capitaine Hardy se promenaient sur le gaillard d'arrière. Non loin d'eux quelques hommes échangeaient une vive fusillade avec les hunes du vaisseau français. Tout à coup l'amiral chancelle et tombe la face contre terre. Une balle partie de la hune d'artimon du *Redoutable* l'avait frappé sur l'épaule gauche, avait traversé l'épaulette, et, après avoir traversé la poitrine, s'était logée dans l'épine dorsale. On le relève tout souillé du sang dont le pont est couvert. Hardy, qui n'a point entendu le bruit de sa chute, se retourne, et alors, plus pâle et plus ému que Nelson lui-même : « J'espère, milord, s'écria-t-il, que vous n'êtes pas

dangereusement blessé.— C'est fait de moi, répondit-il, ils y ont enfin réussi ; j'ai l'épine du dos brisée[1]. » Nelson expira quelques heures après, mais vécut assez pour apprendre qu'il tombait enseveli dans un triomphe.

L'équipage du *Redoutable* avait profité du désordre produit sur le *Victory* par la chute de Nelson pour préparer l'abordage. Il allait s'élancer sur le pont presque désert, lorsqu'un nouveau vaisseau anglais qui a franchi la ligne, lui lance une effroyable volée de boulets et de mitraille qui d'un seul coup met deux cents hommes hors de combat. Le vaisseau est meurtri; d'autres navires anglais viennent à leur tour le foudroyer. Enfin, après une lutte désespérée, le *Redoutable*, criblé de boulets, démâté, véritable débris flottant, est livré à l'ennemi. L'artillerie anglaise, bien dirigée, démolissait nos vaisseaux presque tous défectueux et mal armés. Le *Bucentaure*, assailli par plusieurs ennemis, attaché au vaisseau espagnol *Santissima-Trinidad* et ne pouvant manœuvrer, fut bientôt démâté et rasé. L'amiral voulut gagner un autre vaisseau, mais tous les canots étaient brisés, le navire menaçait de couler. Villeneuve désespéré amena son pavillon. Le contre-amiral Magon, sur l'*Algésiras*, déployait une rare bravoure. Menacé de voir son vaisseau envahi, il repoussa trois fois les Anglais qui s'élançaient sur le pont. Blessé au bras et à la cuisse, il refuse de quitter son poste. On l'emporte enfin à l'ambulance, où un biscaïen vint l'atteindre et le foudroyer. Bientôt l'*Algésiras* fut complétement mutilé : les deux tiers de son équipage étaient hors de combat, il amena son pavillon. L'amiral espagnol Gravina venait aussi de tomber mortellement atteint. Sur le vaisseau *le Fougueux* s'immortalisait l'intrépide capitaine Baudouin. Tandis que l'*Achille* se défendait, le feu prit à bord. L'équipage négligea l'incendie pour ne songer qu'au combat. Les Anglais, craignant d'être brûlés, se retirèrent; les marins cher-

1. Jurien de la Gravière, *La dernière guerre maritime* (*Revue des Deux Mondes*, janvier 1847).

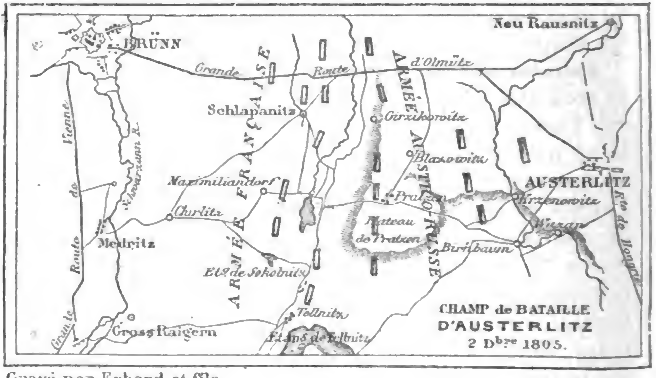
chèrent alors à éteindre les flammes, mais il était trop tard : ils se jetèrent à la mer et aussitôt l'*Achille* sauta avec un fracas épouvantable.

Nous perdîmes dans cette bataille acharnée, où la valeur française se fit si bien connaître, 7000 hommes. Les Anglais eurent 3000 morts, dont Nelson, à lui seul aussi redoutable qu'une armée. Napoléon, à partir de ce jour, désespéra de la marine. Il s'attacha de plus en plus à l'idée de vaincre l'Angleterre sur le continent. Il frappa un coup terrible qui effaça le désastre de Trafalgar.

Victoire d'Austerlitz (2 décembre 1805). — Après la reddition d'Ulm, Napoléon avait poursuivi sa route, car rien ne l'empêchait d'arriver à Vienne où il entra le 13 novembre. Comme l'armée russe et autrichienne se trouvait en Moravie, il ne s'arrêta point à Vienne. Lannes et Murat par une ruse audacieuse avaient saisi les ponts du Danube et Napoléon put ainsi franchir le fleuve. Il se dirigea sur Brünn et arriva en face de l'ennemi non loin du village d'*Austerlitz*. 100 000 Autrichiens et Russes, commandés par les deux empereurs François-Joseph et Alexandre, étaient rangés sur le plateau de *Pratzen*. Napoléon, qui n'avait que 80 000 hommes, feignit de les craindre et les encouragea dans la pensée de le tourner et d'essayer de lui couper la route de Vienne. Il mit peu de monde à sa droite, pour attirer de ce côté les efforts de l'ennemi, et garda sous sa main une puissante réserve. Il avait deviné le plan des Russes. La veille de la bataille, il les vit commencer leur mouvement et quitter déjà le plateau de Pratzen, clef de la position, sur laquelle il comptait jeter le gros de ses forces. « Cette armée est à moi, » dit-il à ceux qui l'entouraient.

Le 2 décembre, jour anniversaire du couronnement, un soleil brillant qui avait dissipé les brouillards du matin éclaira un terrain affermi par la gelée : ce fut le soleil d'Austerlitz. L'empereur parcourut les rangs : « Il faut, répétait-il, terminer la campagne par un coup de tonnerre. » Les Russes dégarnirent imprudemment le

plateau de Pratzen et vinrent attaquer, avec les Autrichiens, les régiments peu nombreux qui garnissaient notre droite. Ceux-ci résistèrent avec intrépidité dans le village de Tellnitz, mais, en nombre inférieur, durent se plier et engagèrent ainsi de plus en plus l'ennemi dans sa fausse manœuvre et dans les bas-fonds dont le terrain était couvert du côté des étangs de Tellnitz.



Gravé par Erhard et fils.

Napoléon lança alors ses divisions du centre avec le maréchal Soult sur le plateau de Pratzen qui fermait le val des Étangs. S'en emparer, c'était prendre les divisions ennemies qui cherchaient à nous tourner. En voyant les bataillons français gravir serrés les pentes du plateau, le général russe Kutusoff, l'empereur Alexandre comprirent que le sort de la journée dépendait de cette position. Mais leurs réserves étaient déjà engagées, car du côté de la gauche Lannes et Murat près de la route d'Olmütz, livraient une véritable bataille et occupaient une grande partie des forces ennemies. Kutusoff envoya au général Buxhowœden engagé dans le val des Étangs, l'ordre de reculer, et s'apprêta à disputer opiniâtrement les hauteurs de Pratzen. La masse conduite par le maréchal Soult renversa tou

devant elle. En vain officiers, généraux, l'empereur Alexandre lui-même ramenèrent les soldats. Les Français, après avoir chargé avec impétuosité, résistèrent avec la plus froide intrépidité aux attaques de la garde impériale russe. Gardes à pied, chevaliers-gardes composés de l'élite de la noblesse russe, chasseurs et Kosaks, cuirassiers fournirent tour à tour des charges célèbres contre les cuirassiers français d'Hautpoul et de Nansouty, contre les grenadiers à cheval de Bessières, les mameloucks de Rapp. Celui-ci ramena à Napoléon le prince Repnin commandant des chevaliers-gardes, qu'il avait fait prisonnier ; le plateau de Pratzen resta décidément en notre pouvoir. Aussitôt nos troupes descendent du plateau pour fermer l'étroite vallée où sont engagées les divisions russes de Buxhowœden que notre droite, raffermie par tous ces succès, repousse de front. Ces malheureuses divisions se trouvent prises entre deux feux, entassées dans un espace étroit. L'artillerie ouvre de cruels sillons dans leurs rangs confus. Plus de 4000 Russes cherchent à s'échapper sur la glace des étangs, mais la glace, rompue par les boulets, se brise et la plupart des fuyards tombent engloutis.

La victoire au centre et à droite a permis à Lannes et à Murat de compléter, à gauche, la journée en refoulant l'aile droite des ennemis, en les débordant, en s'emparant de la route d'Olmütz et en interdisant ainsi de ce côté toute retraite à l'ennemi qui flotte à travers la campagne, dans une inexprimable confusion. « J'avais vu bien des batailles perdues, disait un général ennemi ; je n'avais pas l'idée d'une pareille défaite. » « Soldats, dit Napoléon dans une de ses belles proclamations, je suis content de vous. Rentrés dans vos foyers, il vous suffira de dire : J'étais à Austerlitz, pour qu'on vous réponde : « Voilà un brave ! »

Les coalisés avaient perdu 15 000 hommes hors de combat, 20 000 prisonniers, 189 pièces de canon qu'on ramassa sur le champ de bataille. De plus, leur armée enveloppée n'avait qu'un seul passage pour la retraite,

un pont sur la Morava, et les Français allaient s'en rendre maîtres. Alors l'empereur d'Autriche eut, aux avant-postes, avec l'empereur Napoléon une entrevue. Celui-ci le recevant devant un feu de bivac, lui dit : « Voilà les palais que Votre Majesté me force d'habiter. » Un armistice fut conclu. Napoléon qui pouvait envelopper l'armée russe, eut l'imprudente générosité de lui permettre de se retirer par journées d'étapes.

L'extrême rapidité de cette campagne étonnante fut telle que les armées secondaires ne purent jouer un rôle important; cependant en Italie, le prince Eugène et Masséna avaient refoulé une armée autrichienne, l'avaient forcée (30 octobre) à quitter l'excellente position de *Caldiero*, avaient conquis la Vénétie jusqu'à l'*Isonzo* et s'étaient portés dans les Alpes de Styrie, prêts à se joindre à la grande armée, au premier appel.

Traité de Presbourg (26 décembre); mort de William Pitt. — La paix fut signée à Presbourg le 26 décembre 1805. L'Autriche abandonnait la *Vénétie*, l'*Istrie*, la *Dalmatie*, qui devaient être réunies au royaume d'Italie; mais Napoléon garda sous sa domination directe l'Istrie et la Dalmatie. Marmont descendit avec une armée jusqu'à Raguse.

Le *Tyrol* et la *Souabe* furent donnés à la Bavière. Les ducs de *Bavière* et de *Wurtemberg* prirent le titre de *rois*, le duc de Bade, celui de *grand-duc*. Beaucoup de principautés allemandes furent supprimées. Le Saint-Empire romain n'existait plus; on le remplaça par une confédération dans laquelle entrèrent les États de la vallée du Rhin et les royaumes de l'Allemagne méridionale. Ce fut la *Confédération du Rhin* (12 juillet 1806) dont Napoléon se fit reconnaître le protecteur.

La journée d'Austerlitz causa en Angleterre une émotion profonde. Elle tua pour ainsi dire notre implacable ennemi William Pitt. Tous ceux qui passaient, dit Macaulay, étaient frappés de sa physionomie et de ce mélancolique regard des dernières années de sa vie, plus

tard décrit avec émotion par Vilberforce, qui l'appelait le *regard d'Austerlitz*. Pitt expira le 23 janvier 1806, dans sa quarante-septième année ; il avait été pendant dix-neuf ans premier lord de la trésorerie, premier ministre. Depuis l'établissement du gouvernement parlementaire en Angleterre, aucun homme d'État n'avait exercé si longtemps l'autorité suprême. Ajoutons qu'aucun homme d'État ne fit plus de mal à l'Europe en combattant la Révolution française pour maintenir la domination de l'aristocratie en Angleterre et en excitant l'ambition de Napoléon par les occasions qu'il lui fournit de la satisfaire. Fox, l'éloquent adversaire de Pitt, plus modéré, plus ami de l'humanité, lui succéda et on put espérer enfin une pacification générale. Mais Fox, qui aurait volontiers traité avec la France, mourut presque aussitôt (septembre 1806) et les disciples de Pitt revinrent au pouvoir.

Les monarchies vassales de l'empire français. — Napoléon voulut entourer son jeune empire de monarchies vassales dans lesquelles il espérait trouver un appui et qui lui furent un embarras. Dans la dernière campagne, le roi de Naples, Ferdinand IV, avait ouvert son royaume aux Anglais et aux Russes. La punition ne se fit point attendre. Un décret déclara que la dynastie de Naples avait cessé de régner et une armée de 40 000 hommes assura l'exécution de ce décret. Anglais et Russes se rembarquèrent, Ferdinand IV s'enfuit en Sicile (janvier 1806). Masséna entra à Naples avec Joseph Bonaparte, le 15 février, et celui-ci fut nommé roi par son frère tout-puissant qui commença ainsi (30 mars) à distribuer des couronnes à sa famille. Le trône de Hollande fut rétabli (5 juin) en faveur d'un autre frère de Napoléon, Louis Bonaparte, qui avait épousé Hortense Beauharnais, fille de l'impératrice Joséphine. Deux sœurs de Napoléon, Élisa Bacciocchi et Pauline Borghèse, reçurent des duchés italiens, la première Piombino, Lucques, Massa, Carrare, la seconde Guastalla. Murat, époux d'une autre sœur

de Napoléon, la princesse Caroline, fut nommé grand-duc de Berg et de Clèves.

Les maréchaux Berthier et Bernadotte, le ministre Talleyrand, furent créés princes, et Napoléon se réserva dans les pays conquis de vastes domaines pour les distribuer à ses compagnons d'armes[1].

Guerre contre la Prusse et la Russie (1806-1807). — Le coup de foudre d'Austerlitz avait seul empêché la Prusse de joindre son armée à celles de la coalition. M. d'Haugwitz, arrivé au camp de Napoléon, la veille de la bataille, n'avait pas hésité, quelques jours après, à renoncer à l'alliance de la Russie et de l'Autriche et à traiter avec le vainqueur au prix du Hanovre. Napoléon vit bientôt aux conditions qu'on lui faisait, qu'il ne pouvait compter sur une alliance sérieuse, et des négociations s'étant engagées avec l'Angleterre il promit de rendre le Hanovre que la Prusse n'avait pas su accepter à temps. De là, une vive irritation à Berlin où l'on déprécia le mérite de la bataille d'Austerlitz. Ni les Russes ni les Autrichiens ne savaient combattre ; aux Prussiens seuls, aux vétérans, aux élèves de Frédéric II, il appartenait d'arrêter les succès des Français, et d'en remontrer aux jeunes maréchaux d'un tout jeune empereur. La cour de Prusse retentissait des cris de guerre et ne semblait plus qu'un camp. La reine, célèbre par sa beauté, donnait le ton et l'exemple, paradait aux revues, excitait le roi et les généraux qui se décidèrent, dans leur aveuglement, à braver une puissance que, l'année précédente, ils n'avaient point osé braver

1. Berthier reçut la principauté de *Neuchâtel*, en Suisse, que la Prusse avait cédée à Napoléon. Bernadotte la principauté de *Ponte-Corvo*, enclavée dans le royaume de Naples, mais réclamée par le Saint-Siége. Napoléon trancha le litige, ainsi que pour la principauté de *Bénévent* qu'il prit également pour lui et donna à Talleyrand. Le royaume d'Italie fournit des domaines et des dotations à *Augereau*, duc de *Castiglione ;* à *Masséna*, duc de *Rivoli ;* à *Cambacérès*, duc de *Parme;* à *Moncey*, duc de *Conegliano;* à *Victor*, duc de *Bellune;* à *Clarke*, duc de *Feltre;* à *Duroc*, duc de *Frioul;* à *Savary*, duc de *Rovigo ;* à *Caulaincourt*, duc de *Vicence;* à *Mortier*, duc de *Trévise;* à *Bessières*, duc d'*Istrie;* à *Soult*, duc de *Dalmatie;* à *Maret*, duc de *Bassano;* à *Marmont*, duc de *Raguse*.

Dans le midi de l'Italie on eut les duchés de *Tarente* (Macdonald), d'*Otrante* (Fouché), de *Reggio* (Oudinot), de *Gaëte* (le ministre des finances Gaudin).

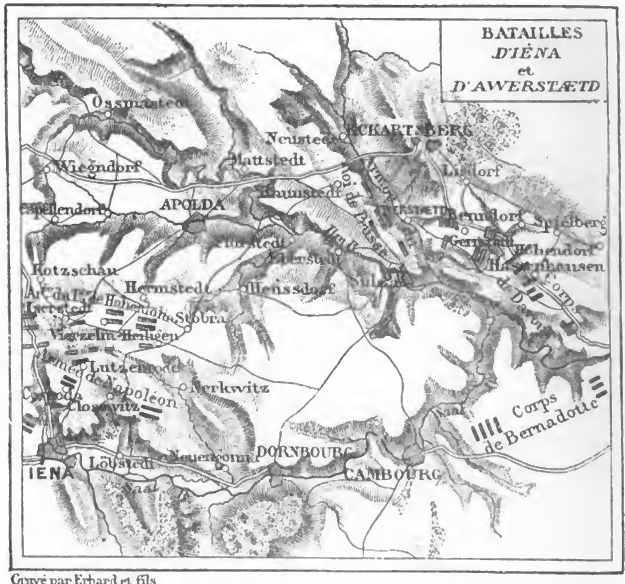
avec la Russie et l'Autriche. On n'attendit même pas l'approche des armées russes qui avaient trois mois de marche pour arriver du fond de leurs steppes. Dès que la Prusse vit les disciples de Pitt revenir au pouvoir en Angleterre, une note hautaine somma Napoléon de retirer toutes ses troupes au delà du Rhin. Napoléon n'en acheva même pas la lecture. « On nous donne un rendez-vous d'honneur pour le 8 octobre, dit-il à Berthier, jamais un Français n'y a manqué. »

Tandis que les armées prussiennes se concentraient lentement sur Erfurth, dans la Thuringe, que Napoléon semblait menacer, celui-ci, dérobant habilement ses marches rapides, se porta vers la Saxe, entre les sources du Mein et les montagnes de Bohême. Il se plaça ainsi au delà de l'aile gauche des ennemis qui se trouvèrent débordés. Il pouvait courir à l'Elbe, couper leurs communications avec la capitale, et, ce qui importait davantage, avec l'armée russe. Le vieux duc de Brunswick, celui qui en 1792 avait envahi la France, comprit le péril de son armée trop tard pour l'éviter. Changeant de front, il essaya de lutter de vitesse avec les Français et d'atteindre l'Elbe avant qu'ils pussent lui en interdire le passage. Mais Napoléon, qui épiait les Prussiens, se hâta de les surprendre.

Bataille d'Iéna (14 octobre 1806). — L'armée prussienne filait sur la rive gauche de la Saale, se croyant suffisamment protégée par les escarpements de cette rive. Napoléon avait fait saisir tous les passages de la Saale et parut à l'improviste sur le flanc des Prussiens, tandis que Davout, son lieutenant, passait à quatre lieues plus au nord afin d'envelopper l'ennemi.

Du plateau abrupt d'*Iéna* les reconnaissances ont signalé à l'empereur de nombreuses colonnes ennemies. Pendant la nuit du 13 au 14, il fait camper sa garde sur ce plateau, où quelques bataillons pouvaient à peine se déployer. On amène l'artillerie par des chemins impraticables. L'empereur lui-même, redevenu simple officier d'artillerie, un falot à la main, éclaire les travailleurs et

dirige cette opération. Le matin un épais brouillard couvre au loin la campagne. Mais Napoléon sait où se trouve l'ennemi : il parcourt les rangs et lance à ses soldats quelques-unes de ces paroles qui les remplissaient de confiance : « Soldats, dit-il, l'armée prussienne est coupée comme celle de Mack l'était à Ulm, il y a un an. Cette armée ne combat plus que pour se faire jour et pour regagner ses communications. Le corps qui se laisse-



Gravé par Erhard et fils

rait percer se déshonorerait. Ne redoutez point cette célèbre cavalerie; opposez-lui des carrés hérissés de baïonnettes. »

Peu à peu, l'armée descendit des plateaux, sortit des ravins; le brouillard se dissipa et un éclatant soleil d'automne fit briller les armes de part et d'autre. Napoléon n'avait en face de lui qu'une moitié de l'armée prussienne, 60 000 hommes commandés par le prince

de Hohenlohe. Lui-même, il est vrai, obligé de disperser ses maréchaux pour tracer son vaste filet, ne possédait point toutes ses forces. En quelques heures, Lannes, Augereau, Soult, puis Ney et Murat mirent les Prussiens en pleine déroute. Pas un régiment ne demeura entier.

Bataille d'Awerstaëdt (14 octobre 1806). — En même temps, l'autre moitié de l'armée prussienne guidée par le roi et le duc de Brunswick, était mise en fuite par le corps d'armée de Davout qui ne comptait que trois divisions (26 000 hommes). Davout devait se rabattre pour cerner les Prussiens et rendre plus décisif le coup d'Iéna. Les circonstances lui fournirent l'occasion de conquérir une gloire plus grande et son intrépidité ne la laissa point échapper. Le maréchal Bernadotte, qui se trouvait dans le voisinage, refusa de soutenir son collègue qui seul avec ses trois divisions (généraux Friand, Gudin, Morand) résista au choc de forces trois fois supérieures, autour du village d'*Awerstaëdt*. Après s'être défendu pendant plusieurs heures, Davout attaqua à son tour. Le vieux duc de Brunswick, presque tous ses lieutenants furent tués. Le roi ordonna la retraite et apprit bientôt que sa seconde armée, sur laquelle il comptait, n'existait plus. L'épouvante s'empara des soldats qui se débandèrent; les routes se couvrirent de fuyards. Nos troupes se lançant dans toutes les directions ramassèrent des prisonniers par milliers, sans parler des équipages, des canons. *Erfurth* capitula avec sa garnison et 14 000 hommes. Tous les corps prussiens, isolés, flottants, indécis, furent enveloppés et obligés de mettre bas les armes. La place forte de *Magdebourg* capitula. Un régiment de hussards s'empara de la ville de *Stettin*. « Puisque vous enlevez les places avec de la cavalerie, écrivait Napoléon à Murat, je n'ai plus qu'à licencier mes ingénieurs et à fondre ma grosse artillerie. »

Pendant ce temps Napoléon marchait sur la capitale; il arrivait à Potsdam où il prenait pour trophée l'épée

du grand Frédéric. Le 25 octobre, les Français entraient à Berlin, et c'était le corps de Davout qui, par honneur, y précédait l'armée. Davout reçut en outre le titre de *duc d'Awerstaëdt.* Le 8 novembre presque toute la monarchie prussienne était au pouvoir de Napoléon; en un mois elle avait cessé d'exister.

Blocus continental; décrets de Berlin (1806) et de Milan (1807). — C'est de Berlin que Napoléon lança son premier décret qui établissait le *blocus continental.* Ne pouvant atteindre l'Angleterre avec son épée, il imaginait de l'étouffer. « Bloc de fer et de houille, » pays essentiellement commerçant et industriel, l'Angleterre ne peut vivre qu'à la condition de trouver sur le continent des débouchés à ses marchandises et aux produits de ses fabriques.

Les Anglais, d'ailleurs, ne contribuèrent pas peu, en voulant fermer la mer, à pousser Napoléon à leur fermer à eux-mêmes le continent. Pendant la guerre de Prusse, ils défendirent tout commerce aux neutres sur les côtes de France et d'Allemagne, depuis Brest jusqu'aux bouches de l'Elbe. Autant valait déclarer que l'Angleterre avait le droit de bloquer, par un simple décret, tous les ports du globe.

A cette violation du droit des neutres Napoléon répondit par le fameux décret daté de *Berlin* le 21 novembre 1806, qui constituait les îles Britanniques en état de blocus. Interdiction de tout commerce avec l'Angleterre; confiscation de toute marchandise anglaise; défense à tout bâtiment qui aurait touché aux colonies anglaises ou à l'un des ports britanniques d'aborder dans un port français; confiscation des navires qui feraient une fausse déclaration : tel était le dispositif de ce décret, applicable à la France, aux royaumes alliés et aux pays soumis à nos armes. Le décret de Berlin fut complété par celui de *Milan*, rendu le 17 décembre 1807, en représailles d'ordonnances nouvelles du conseil de l'amirauté anglaise. Pour combattre le système anglais, Napoléon déclarait dénatio-

nalisé et de bonne prise tout bâtiment qui aurait abordé aux îles Britanniques et qui se serait soumis à l'obligation d'y payer un droit. Dès lors, le blocus continental, se liant dans sa pensée au système de l'empire fédératif, détermina en grande partie sa politique.

Bataille d'Eylau (8 février 1807). — Cependant l'empereur se hâtait d'aller au-devant des Russes; il entra à *Varsovie* le 15 décembre, salué par les acclamations enthousiastes des Polonais, mais n'osa proclamer le rétablissement du royaume de Pologne.

Pour couper les Russes de la mer par où arrivaient des secours anglais, et des Prussiens qui gardaient Dantzig et Kœnigsberg, Napoléon leur livra à *Czarnovo*, à *Pultusk*, à *Golymin*, à *Soldau*, une suite de combats qui leur causèrent de grandes pertes. La bataille de Pultusk, soutenue dans les circonstances les plus difficiles, fut à l'honneur du maréchal Lannes. Mais dans ce pays marécageux Napoléon ne put poursuivre ses avantages et prit ses quartiers d'hiver (décembre 1806). Il organisa fortement son armée et ne cessa, malgré la distance, de gouverner son empire, s'occupant avec la même vigilance de ce qui se passait à ses avant-postes et de ce qui se passait à Paris, donnant ses instructions à ses généraux et à ses ministres, menant de front les travaux de la guerre et de la paix, faisant sentir sa main redoutable à ses adversaires ou étendant ses bienfaits jusqu'à la moindre des communes de France. Il veille à tout, c'est pourquoi il réussit à tout.

Le général russe Beningsen croit le surprendre et se jette malgré l'hiver, à la fin de janvier, sur l'extrémité de notre ligne, à gauche, du côté de la mer, croyant nous couper et nous culbuter. Il force les troupes de Bernardotte à rétrograder. Napoléon replie sa ligne pour engager Beningsen dans son mouvement et lui-même se prépare à le couper de la Russie. Beningsen s'avance avec confiance, lorsque tout à coup une dépêche tombée entre ses mains lui révèle son danger. Il fuit, laissant des arrière-gardes qui nous disputent le terrain. Napo-

léon a peur qu'il ne lui échappe, presse la poursuite atteint Beningsen, non loin de Kœnigsberg, au et village d'*Eylau*. Mais il n'a que 60 000 hommes contre 80 000.

La bataille s'engage, le 8 février 1807, sur un terrain couvert de neige, sous un ciel gris et morne chargé de neige. Napoléon commence un violent combat d'artillerie qui cause de grands ravages dans les rangs de l'armée russe. Mais le corps du maréchal Augereau s'égare : un ouragan de neige fouettant le visage des soldats et les aveuglant leur a fait perdre leur route. Ces troupes tombent au milieu même des Russes et sont décimées par la mitraille; les Russes prenant l'avantage, s'avancent vers Eylau, où se tient Napoléon, toujours calme, au milieu d'un cimetière où il a établi son quartier général. Il appelle Murat. « Nous laisseras-tu dévorer par ces gens-là? » lui dit-il. Ces paroles suffisent : Murat lance vingt-quatre escadrons, perce les lignes russes qui se referment derrière nos cavaliers, les perce encore pour revenir, les ouvre enfin de tous côtés. Quatre mille grenadiers russes avaient menacé le cimetière d'Eylau, ils sont enveloppés et détruits. Les Français ont rompu le centre de l'armée russe. Davout rompit sa droite, Ney survint. La déroute fut complète et la nuit seule empêcha la poursuite. Cette journée sanglante coûtait aux Russes 35 000 hommes, tués, blessés, ou prisonniers. Nos pertes étaient également considérables. Jamais champ de bataille ne présenta un plus horrible spectacle. « Qu'on se figure, disait le bulletin, sur un espace d'une lieue carrée, neuf ou dix mille cadavres, quatre ou cinq mille chevaux tués, des lignes de sacs russes, des débris de fusils et de sabres, la terre couverte de boulets, d'obus, de munitions, vingt-quatre pièces de canon auprès desquelles on voyait les cadavres des conducteurs tués au moment où ils faisaient des efforts pour les enlever; tout cela avait plus de relief sur un fond de neige. »

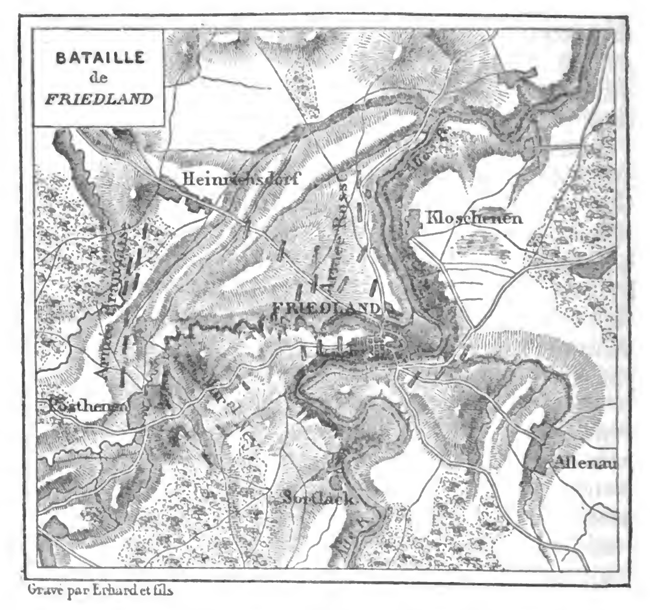
Cette victoire difficile qui attrista même les vainqueurs, assurait la sécurité des quartiers d'hiver. Le général Lefèvre dirigea le siége de *Dantzig*, qui fut obligé de capituler le 24 mai 1807.

Les Suédois en même temps étaient battus, et Napoléon s'occupa de les faire rentrer dans son alliance. Il avait également déterminé le sultan Sélim à déclarer la guerre à la Russie. Les Anglais envoyèrent alors une flotte devant Constantinople pour forcer le sultan à nous abandonner. L'énergie de l'ambassadeur français, le général Sébastiani, ranima le sultan, prêt à défaillir. Six cents canons hérissèrent bientôt les détroits, et la flotte anglaise se retira (avril 1807).

Bataille de Friedland (14 juin 1807). — La campagne d'été fut courte et brillante. Beningsen était revenu avec une nouvelle armée et accompagné de l'empereur Alexandre. Encore une fois il attaque les lignes françaises, encore une fois il est contraint de se retirer. Il descend la vallée de l'*Alle* par la rive droite, et semble nous abandonner Kœnigsberg. Aussitôt les maréchaux de Napoléon courent de ce côté. Beningsen conçoit alors l'espérance de les surprendre éparpillés et de les battre l'un après l'autre. Il passe le pont de *Friedland* et débouche sur la rive gauche de l'Alle. A cette nouvelle, Napoléon, envoie 3000 cavaliers pour soutenir les troupes qui vont s'engager les premières. Lannes était le plus près de l'Alle; il profita des accidents du terrain pour faire illusion aux Russes sur sa faiblesse numérique. Beningsen, cependant, fit jeter trois ponts au-dessus et au-dessous de Friedland, et, ses troupes défilant en quatre colonnes, il attaqua les Français avec 75 000 hommes. De son côté, Lannes recevait continuellement des renforts et tint en échec les masses de l'ennemi jusqu'au moment où l'empereur amena Ney, Victor et la garde.

Napoléon voit les lignes russes rangées l'Alle au dos, coupées en deux parties inégales par l'étang de Muhlen-Flies, et n'ayant pour retraite que les ponts de Friedland,

petite ville qui s'élève à l'extrémité d'un coude de la rivière, et que, du côté du nord, entoure le Muhlen-Flies. « Non, s'écria-t-il joyeux, on ne surprend pas deux fois un ennemi en pareille faute, » et, quoique la journée soit très avancée (cinq heures du soir), quoiqu'il n'ait pas tout son monde sous la main, il prescrit au maréchal Ney de culbuter la gauche de Beningsen, de la refouler entre l'étang et la ville, de pénétrer dans



Gravé par Erhard et fils

Friedland, et d'enlever à l'armée russe son seul point de retraite.

L'intrépide Ney renverse tout ce qui lui fait obstacle, et pénètre dans la ville au milieu d'un effroyable carnage ; il traverse ses rues en flammes, enfin il se rend maître des ponts, qui sont incendiés. « Cet homme est un lion », ne put s'empêcher de dire Napoléon en admirant la fougue de son lieutenant.

De leur côté, Mortier et Lannes poursuivaient pied à pied leurs adversaires, qui se rapprochaient de Friedland; bientôt les Russes apprirent que la gauche était détruite et la ville occupée. Les uns, en cherchant à se frayer une route, se firent écraser; d'autres se noyèrent; d'autres, se précipitant vers un gué qu'on leur indiqua, s'échappèrent en sacrifiant bagage, artillerie; ils s'enfuirent pêle-mêle jusqu'à Tilsitt, et perdirent en quelques heures plus de vingt-cinq mille hommes (14 juin 1807). Alexandre, bien vaincu cette fois, demanda la paix.

Entrevue et paix de Tilsitt (8 juillet 1807). — Les deux empereurs eurent une entrevue à *Tilsitt*, sur le Niémen, frontière de Russie. Napoléon avait fait établir au milieu du Niémen un large radeau juste au milieu du fleuve. Les deux empereurs s'embarquèrent en même temps devant les deux armées rangées en bataille sur chaque rive et offrant un magnifique coup d'œil. Arrivé le premier, Napoléon alla au-devant d'Alexandre et se plaça sur le bord du radeau pour le recevoir. Ils se jetèrent dans les bras l'un de l'autre. Alexandre semblait irrité contre le cabinet anglais qui l'avait jeté dans l'erreur, et paraissait disposé à combattre la perfide Albion : « Je hais les Anglais autant que vous, dit-il à Napoléon.—En ce cas, répondit celui-ci, la paix est faite.»

Les jours suivants, l'empereur Alexandre vint s'établir à Tilsitt même, au milieu de l'armée française, à côté de Napoléon, pour lequel il manifestait une grande admiration. Napoléon eut pour son hôte les attentions les plus délicates. Alexandre, de plus en plus charmé, eut bientôt réglé les contestations entre les deux empires, et les promesses que lui fit Napoléon pour le retenir à jamais dans son alliance le comblèrent de joie.

L'empereur Alexandre ne put toutefois adoucir Napoléon pour le roi de Prusse. Par les traités signés à Tilsitt, Frédéric-Guillaume dut céder ses provinces polonaises et tous les territoires qu'il possédait entre l'Elbe et le Rhin; toutes ses forteresses demeurèrent entre les mains des Français. De la Hesse-Cassel et des posses-

sions prussiennes dans la vallée du Rhin, Napoléon forma pour son plus jeune frère, Jérôme, un nouveau royaume qui complétait le système des monarchies vassales, le *royaume de Westphalie*. En même temps, avec les provinces polonaises enlevées à la Prusse, il reconstituait en partie la Pologne sous le nom de *grand-duché de Varsovie*. Les électeurs de Saxe ayant été plusieurs fois rois de Pologne, Napoléon donna ce grand-duché au roi de Saxe. L'empereur Alexandre s'engageait à reconnaître toutes ces créations dont la dernière surtout lui déplaisait.

Un second traité, secret, stipulait que les bouches du *Cattaro* promises à la France au traité de Presbourg, mais livrées par l'Autriche à la Russie, seraient restituées à Napoléon et que les îles Ioniennes lui appartiendraient en toute propriété.

Enfin un traité d'alliance offensive et défensive enchaînait l'empereur Alexandre à la politique de Napoléon contre l'Angleterre. De son côté celui-ci abandonnait la Turquie, alliée traditionnelle de la France. Il était stipulé que si la Turquie ne faisait point sa paix avec le tsar dans un délai de trois mois, les deux empereurs s'entendraient pour soustraire toutes les provinces de l'empire Ottoman en Europe, la ville de Constantinople et la Roumélie exceptées, au joug et aux vexations des Turcs. L'Autriche devait être invitée à accéder au blocus continental, en même temps que la Suède, le Danemark et le Portugal.

Le roi de Suède seul s'obstina à poursuivre la guerre, mais la Poméranie suédoise fut envahie et Stralsund tomba au pouvoir des Français.

Conquête du Portugal (1807). — Napoléon eût pu, certes, s'en tenir au traité de Tilsitt, qui lui assurait une grandeur incomparable. Mais, en voulant compléter son système, il prépara sa ruine. L'Angleterre avait une porte ouverte sur le continent par le Portugal, L'empereur résolut de la lui fermer en faisant la conquête de ce pays. Une armée française conduite par

Junot obtint de la cour d'Espagne le passage et des secours, pénétra en Portugal et soumit ce pays presque sans coup férir, par la seule terreur qu'inspirait la renommée de nos victoires. Junot s'avança sur Lisbonne avec une poignée d'hommes abîmés de fatigue. Au bruit de son approche, la famille royale s'embarqua à la hâte et s'enfuit au Brésil (novembre 1807). Elle conservait du moins, par ce moyen, les riches colonies du Portugal.

Le continent se trouva ainsi entièrement fermé aux Anglais, qui commençaient à souffrir de ce blocus rigoureux et indignaient toute l'Europe par leur odieuse conduite à l'égard du Danemark, qui penchait de notre côté, mais demeurait paisible. Sans le moindre souci du droit des gens, une flotte anglaise vint bombarder *Copenhague* et détruire, ce qui était le but unique, la marine danoise. Dix-huit vaisseaux, quinze frégates, plus de deux mille canons, tombèrent entre les mains des Anglais (septembre 1807). Napoléon aurait fini par avoir tout le monde pour allié dans sa lutte contre l'Angleterre, sans les fautes qui compromirent son admirable situation.

La politique de Napoléon en Italie indisposait le pape, mécontent de voir appliquer à la Péninsule les conventions religieuses stipulées pour la France. Pie VII en outre n'avait pu recouvrer les Légations, partie des Etats de l'Église, qu'il réclamait toujours. Il refusait de reconnaître Joseph comme roi de Naples ; allant plus loin dans la résistance il refusait de concourir au blocus continental. Napoléon se regardait comme le successeur de Charlemagne et par conséquent le protecteur, le suzerain du Saint-Siége. « Votre Sainteté est souveraine de Rome, disait-il, mais j'en suis l'empereur. — Le souverain pontife, répondait Pie VII, n'a jamais reconnu et ne reconnaît point de puissance supérieure à la sienne. L'empereur de Rome n'existe point. » C'était presque la querelle du Sacerdoce et de l'Empire qui renaissait au lendemain de la Révolution française.

Napoléon la trancha comme il tranchait toutes les questions. Il fit occuper Rome par ses troupes (2 avril 1808).

Les Bourbons d'Espagne ; conférences de Bayonne (1808); Joseph Bonaparte roi d'Espagne.— L'Espagne était retombée au degré extrême d'avilissement d'où l'avait tirée la politique de Louis XIV. Un roi plus faible qu'il n'était vieux, Charles IV, une reine corrompue, mère dénaturée, un fils sans cœur, telle était la famille qui trônait à Madrid. De cette famille semblait faire partie (et c'était là le comble du scandale) un favori, devenu premier ministre, et prince de la Paix, Manuel Godoï, maître de la reine et du roi, ennemi du fils, gouvernant le pays sous le nom de Charles IV ou plutôt ne le gouvernant pas et s'inquiétant peu du dépérissement de l'Espagne, pourvu qu'il régnât. Alarmé de l'ambition de Napoléon et de l'expulsion des Bourbons de Naples, Godoï avait tenté d'unir l'Espagne à la coalition et préparé à la France un danger sérieux que prévint la victoire d'Iéna. Après Iéna, les plus humbles flatteries de Godoï et de Charles IV cherchèrent à faire oublier les menaces. Mais Napoléon, qui savait pardonner aux personnes, ne pardonnait rien aux gouvernements. La cour de Madrid ne tarda pas d'ailleurs à fournir à l'empereur une occasion d'intervenir à laquelle il ne sut pas résister.

L'héritier du trône, le prince des Asturies, Ferdinand, tenta de renverser le favori qui, de son côté, essayait de le faire priver de ses droits. Les projets de Ferdinand furent découverts : on l'arrêta ; on instruisit contre lui un procès criminel, car on ne pouvait conspirer contre le favori sans conspirer contre le roi et la reine. Ferdinand implora l'appui de Napoléon et ne tarda pas à être délivré, car il était très-populaire en Espagne, non pour ses qualités (il n'en avait point), mais à cause de sa lutte contre Godoï. Charles IV, de son côté, n'avait pas craint de dévoiler à l'empereur les tristes soucis que lui donnait sa famille. Avec de tels

princes une alliance n'était guère possible. L'empereur aurait voulu les amener à fuir en Amérique. Il les effraya en accumulant de grandes forces au pied des Pyrénées, en faisant entrer même plusieurs corps d'armée dans les provinces de l'Èbre, sous prétexte de soutenir l'armée de Portugal. Nos troupes s'emparèrent peu à peu des places, et Murat, général en chef, s'approcha de Madrid. La cour s'alarma enfin; retirée à Aranjuez, elle songea sérieusement à quitter l'Espagne; elle fit ses préparatifs de départ. Mais la population indignée se souleva (17-19 mars 1808). La cour ne put s'enfuir. Cette révolution ruinait les plans de Napoléon. Charles IV, effrayé, privé de *son pauvre ami* Godoï qui avait été horriblement maltraité par la populace, abdiqua en faveur de son fils Ferdinand. En même temps, il protesta contre la violence dont il avait été l'objet. Murat refusa de reconnaître tous ces événements et en référa à Napoléon. Ces divisions de la famille royale montraient qu'on pouvait se servir du fils pour écarter le père, du père pour écarter le fils. On conseilla à Ferdinand VII d'aller demander à Napoléon la confirmation de son titre de roi. Apprenant le départ de leur fils, le roi et la reine n'eurent plus qu'un souci, d'aller aussi trouver Napoléon et de lui demander sa punition.

L'empereur était à Bayonne. La famille royale fut bientôt à sa discrétion, comme le pays était entre les mains de ses soldats (20-30 avril). Napoléon combla de prévenances le vieux Charles IV et ne voulut point reconnaître Ferdinand VII, qui s'humilia. Comptant garder au moins ses droits de prince héréditaire, Ferdinand cherchait à obtenir, devant l'empereur, le pardon de Charles IV. Mais celui-ci lui répondit, lui défendant de le suivre : « Arrêtez, malheureux, n'avez-vous point assez outragé mes cheveux blancs ? » La reine demandait que la colère de l'empereur s'appesantît sur son fils, pour le punir de tout ce qu'il avait fait souffrir, à elle et à Godoï. Pendant ces conférences, arriva la

nouvelle qu'une émeute avait éclaté à Madrid (2 mai). Les Espagnols, en effet, commençaient à pénétrer les desseins de Napoléon et s'étaient soulevés. Irrité de ce que le sang français avait coulé, l'empereur parut terrible au roi et à la reine, qui firent tout pour l'apaiser, et accablèrent de reproches leur fils perfide, auteur, disaient-ils, de cette conspiration. Ferdinand ne répondit rien : si ce n'était pas lui qui avait préparé l'émeute, c'étaient ses amis et en son nom. Sa mère s'écria avec fureur : « Te voilà bien comme tu as toujours été ! Lorsque ton père et moi nous voulions t'adresser quelque observation dans ton intérêt même, tu te taisais, ne répondant à nos conseils que par le silence et la haine !... » En sortant de cette entrevue, l'empereur ne put s'empêcher de dire : « Quelle mère ! quel fils ! Le prince de la Paix est certainement très-médiocre : eh bien, il était encore le personnage le moins incapable de cette cour dégradée. »

Ferdinand fut amené à renoncer à son titre de roi. Charles IV, de son côté, « reconnaissant l'impossibilité où il était lui et sa famille d'assurer le repos de l'Espagne, cédait la couronne, dont il se déclarait seul possesseur légitime, à Napoléon, pour en disposer comme il lui conviendrait. » L'empereur lui donna le château de Compiègne avec une liste civile. Le prince des Asturies accepta aussi des palais, des fermes, quatre cent mille francs de revenu. On le conduisit au château de Valençay, qui appartenait à M. de Talleyrand. L'empereur donna la couronne d'Espagne à son frère Joseph, auquel elle ne souriait point. Joseph préférait son paisible royaume de Naples, donné à Murat, qui un moment s'était flatté de séduire les Espagnols par son courage chevaleresque.

Commencement de la guerre d'Espagne (juin 1808) : Capitulation de Dupont à Baylen. — Cette prompte substitution d'une dynastie à une autre, imposée par l'étranger, froissait le patriotisme des Espagnols. De plus, avec Joseph Bonaparte, avec nos soldats, les prin-

cipes de la Révolution française s'introduisaient dans un pays encore à moitié féodal. La noblesse, le clergé, menacés dans leurs priviléges, exaltèrent les passions du peuple espagnol. L'insurrection éclata, violente, terrible, universelle (mai et juin). Heureuse de voir s'ouvrir un champ de bataille à sa portée, l'Angleterre s'allia à la junte insurrectionnelle de Séville et envoya des troupes régulières appuyer les bandes espagnoles.

Les Français allaient se trouver au milieu « d'un chaos de montagnes où l'on rencontre à chaque pas des éboulements, des crevasses, des défilés profonds ; des plaines nues dont rien de vivant que le genêt et la bruyère ne coupe l'uniformité ; des pentes déboisées qui n'amassent plus les nuages, où les pluies glissent sur des rochers, et n'engendrent que des torrents ; des ravins impraticables par leurs eaux en hiver, par leurs escarpements en été, des ruisseaux encaissés dans une lisière de verdure où l'on suit à la trace les plantations et les hameaux ; des rivières aux eaux rares, aux flancs décharnés, coupés de barres et de sauts multipliés, où la navigation est presque impossible, les gués dangereux, les ponts peu communs ; des routes très-rares qui sont ou des défilés ou des fondrières ; des villes isolées, bâties sur des hauteurs ou concentrées dans des murs ; des villages très-distants et à demi sauvages ; des habitants fiers, sobres, courageux et farouches ; pays éminemment propre à la guerre défensive et d'une conquête presque impossible[1] ; » « grand corps qui manque d'embonpoint, a dit le maréchal Suchet, mais qui a encore des nerfs et des muscles. »

Le maréchal Bessières gagna d'abord, dans le royaume de Léon, la victoire de *Medina del Rio Seco*, qui ouvrit à Joseph Bonaparte la route de Madrid (14 juillet 1808). Mais au midi un vrai désastre vint compromettre tous les succès déjà obtenus. Le général Dupont, un des plus habiles lieutenants de Napoléon, avait

1. Théophile Lavallée, *Géographie militaire.*

été dirigé sur Cadix. Il franchit la Sierra Morena, entra dans la vallée du Guadalquivir, marcha sur la grande ville de *Cordoue*, dont il s'empara et que ses soldats saccagèrent. Mais, ayant à lutter contre toute une population insurgée, il se vit obligé de rétrograder; son armée épuisée par la chaleur et par la soif marchait lentement. Un général laissé à Baylen avec une division pour assurer la retraite, craignant une attaque des Espagnols sur les défilés de la Sierra Morena, se hâta d'y courir. Il ne fut pas remplacé à Baylen, et les Espagnols, saisissant cette place, coupèrent l'armée. Les soldats de Dupont, malgré leur fatigue, luttèrent pour percer, mais en vain, et bientôt se virent attaqués par derrière. Dupont demanda une suspension d'armes. Cependant la division Vedel accourait et commençait à enfoncer les Espagnols. Si Dupont renouvelait le combat, il pouvait être sauvé, car les Espagnols tenaient difficilement en ligne. Il ordonna au contraire à son lieutenant de cesser le feu, le comprit dans la capitulation qu'il négociait et se livra ainsi en rase campagne avec dix-huit mille Français (20 juillet). Les Espagnols, violant la capitulation, envoyèrent nos soldats aux pontons de Cadix ou les laissèrent périr sur d'arides rochers. Cette capitulation ranima l'ardeur des Espagnols. Les Français reculèrent de tous les côtés. Joseph quitta Madrid.

Perte du Portugal; capitulation de Cintra (30 août 1808). — En même temps le Portugal se soulevait contre la petite armée de Junot, duc d'Abrantès, et des troupes anglaises, conduites par sir Wellesley, le fameux duc de Wellington, marchaient sur Lisbonne. Junot livra le combat indécis de *Vimeiro*, mais bientôt il se vit obligé de signer la capitulation de *Cintra*, qui n'eut rien de déshonorant. Junot obtint d'être ramené en France, sur des navires anglais, avec les 22 000 hommes qu'il commandait (30 août). Les Anglais exécutèrent scrupuleusement la capitulation, mais le Portugal n'en fut pas moins perdu.

Entrevue de Napoléon et d'Alexandre à Erfurth (27 septembre-14 octobre 1808). — La capitulation de Baylen avait réjoui tous les ennemis de Napoléon. L'empereur, qui se voyait forcé de courir en Espagne, voulait être sûr du nord, car il pressentait la nécessité d'une dernière lutte avec l'Autriche. Confiant dans l'ami qu'il croyait avoir gagné à Tilsitt, il se rencontra en Allemagne, avec Alexandre, dans la petite ville d'*Erfurth* (27 septembre 1808). Au milieu des fêtes qui se prolongèrent pendant trois semaines, les deux empereurs de Russie et de France, les deux maîtres de l'Europe, s'entendirent sur toutes les questions. Napoléon, qui voulait être libre d'agir au midi, céda aux demandes d'Alexandre : il lui avait déjà permis de conquérir la Finlande, il lui promit encore les Provinces danubiennes, faute grave, car l'ambition de la Russie se trouvait par là excitée et agrandie. Mais en revanche, Alexandre contiendrait l'Autriche et reconnaîtrait les changements opérés au midi de l'Europe. Alexandre, heureux des concessions obtenues, ne cachait point sa joie. Napoléon avait fait venir les plus célèbres artistes de Paris, entre autres le grand tragédien Talma, qui, devant une assemblée nombreuse de têtes couronnées, joua les belles pièces de Corneille, de Racine, de Voltaire. A la représentation d'*Œdipe*, Alexandre entendant ce vers :

L'amitié d'un grand homme est un bienfait des dieux !

saisit la main de Napoléon et la serra fortement, disant que ce vers semblait être fait pour lui. Les deux empereurs allèrent passer deux jours à Weimar. Chasses, festins, bals, tout fut splendide. Au milieu d'un bal Napoléon prit à part les deux célèbres écrivains de l'Allemagne, Wieland et Gœthe. Il conversa longtemps avec eux, les étonna et les charma par son esprit, par sa grâce et par sa connaissance de la littérature. Quelques jours après ils reçurent la décoration de la Légion d'honneur. Les souverains paraissaient oublier tous

leurs ressentiments. Ils offrirent à Napoléon une fête sur le champ de bataille d'Iéna, voisin d'Erfurth, et l'empereur profita de cette occasion pour réparer, autant que possible, les malheurs de la guerre. Napoléon et Alexandre se séparèrent enfin le 14 octobre, charmés l'un de l'autre et se jurant une éternelle amitié. Ils ne devaient plus se revoir!

Napoléon en Espagne; prise de Madrid (3 décembre 1808). — Certain que l'Autriche, maintenue par la Russie, n'oserait bouger, Napoléon transporta en Espagne une partie de sa grande armée et y courut lui-même avec ses meilleurs lieutenants, Soult, Lannes, Ney, Victor. L'insurrection, régularisée, avait formé plusieurs armées dont l'ensemble s'élevait au moins à cent trente-cinq mille hommes.

Napoléon par des manœuvres rapides se porta contre elles, enfonça celle qui tenait le centre, à *Burgos* (novembre), fit battre par ses lieutenants celle de gauche à *Espinosa* (11 novembre), celle de droite à *Tudela* (23 novembre), et après avoir ainsi écarté, comme d'un revers de main, les troupes qui barraient la route, arriva au défilé de *Somo Sierra*, bien fortifié et bien défendu. Cette position déclarée inexpugnable fut bientôt enlevée, et les Espagnols virent avec stupeur les chevau-légers polonais gravir la montagne au galop et s'emparer des pièces de canon (30 novembre). L'empereur parut bientôt devant Madrid. Il occupa une position qui dominait cette capitale et, comme la ville semblait être décidée à faire une guerre de rues, il menaça de la bombarder. Madrid capitula et Napoléon y entra le 4 décembre.

Vainqueur, au lieu de peser sur l'Espagne, il essaya de la concilier à son frère Joseph en publiant une amnistie et en proclamant de grandes réformes ; abolition du tribunal de l'Inquisition, réduction des deux tiers des couvents, avantages au clergé inférieur, trop misérable ; restitution aux provinces des dépenses que leur avait coûtées le séjour des Français; abolition des droits

féodaux ; suppression des douanes provinciales, des justices seigneuriales, etc. Mais le peuple repoussait des bienfaits qu'il n'était guère capable d'apprécier et, n'écoutant que son patriotisme, réclamait son ancien gouvernement, si mauvais qu'il fût. Les passions religieuses ravivaient encore la haine des Espagnols. La guerre d'Espagne semblait finie par la prise de Madrid : elle ne faisait que commencer.

Une armée anglaise avait débarqué dans le nord de l'Espagne pour soutenir les insurgés. Apprenant les victoires de Napoléon, elle se retira. L'empereur, ne désespérant point de l'atteindre, se mit à sa poursuite avec la garde, et traversa la chaîne de Guadarrama, malgré un temps épouvantable qui malheureusement le retarda. Les Anglais fuyaient, sacrifiant bagages et artillerie. Mais Napoléon, apprenant que l'Autriche hâtait ses armements (janvier 1809), se rapprocha des frontières de France. Soult continua la poursuite et n'atteignit les Anglais qu'au moment où ils allaient s'embarquer à la Corogne : ceux-ci luttèrent en désespérés, essuyèrent de grandes pertes, et parvinrent à se rembarquer.

Toutefois la soumission de la Péninsule s'avançait. Le général Gouvion Saint-Cyr avait fait une savante et heureuse campagne dans la Catalogne. Il avait battu les Catalans à *Llinas* et à *Molins-del-Rey* (décembre 1808), et occupé Barcelone.

Siége de Saragosse (janvier-février 1809). — Enfin, le maréchal Lannes s'était emparé de Saragosse, dont le siége fut si long et si meurtrier. Depuis six mois déjà la ville était attaquée ; Napoléon, qui n'aimait point les siéges, n'y avait laissé que peu de monde. La tranchée fut ouverte dans la nuit du 29 décembre 1808 par Junot, duc d'*Abrantès*. Le 26 janvier 1809, trois assauts simultanés rendirent les Français maîtres de trois des principaux points de la défense extérieure. Resserrés dans la ville, les habitants commencèrent alors à souffrir. L'entassement de la population,

les blessés, les malades, la mauvaise nourriture, amenèrent une épidémie. Le fanatisme ne s'en exalta que davantage. D'immenses barricades, pourvues d'artillerie, bouchèrent les rues; les maisons furent crénelées; les couvents, dont le nombre était considérable, devinrent de redoutables places d'armes. Les Français de leur côté préparèrent de plus grands moyens d'attaque, et le maréchal Lannes, « le brave des braves, » prit la direction du siége. Alors commença la terrible guerre des rues. « Jamais, Sire, écrivait le maréchal, je n'ai vu autant d'acharnement qu'en mettent nos ennemis à la défense de cette place. J'ai vu des femmes venir se faire tuer devant la brèche. Nous sommes obligés de prendre avec la mine ou d'assaut toutes les maisons. Enfin, c'est une guerre qui fait horreur. » Les Français s'emparèrent du faubourg de la rive gauche de l'Èbre et les habitants de Saragosse, pressés sur la rive droite, se résignèrent à capituler, livrant leur ville à moitié détruite (21 février 1809).

Napoléon n'avait plus à conquérir que le midi. Encore quelque temps de séjour en Espagne et il triomphait. Ses ennemis ne lui laissèrent point de répit. L'Autriche excitée par l'Angleterre, connaissant les dispositions de l'Allemagne, sûre d'avoir tout le monde pour elle, si elle réussissait, se sacrifia encore une fois. Napoléon quitta l'Espagne en frémissant : « Il faut, dit-il, qu'il y ait quelques projets que je n'aperçois pas : car il y a de la folie à me faire la guerre. »

Campagne de 1809 contre l'Autriche ; Eckmühl. — L'Autriche commença la guerre à l'improviste au mois d'avril, jetant des armées sur l'Italie, sur la Dalmatie, sur la Bavière. L'archiduc Charles, à la tête de 170 000 Autrichiens, refoula les Bavarois, nos alliés. L'empereur n'avait en Allemagne que Davout et Masséna, à de grandes distances l'un de l'autre. Il leur ordonna de se rapprocher. Mais, au moment où l'archiduc Charles prononçait son mouvement, Davout était à Ratisbonne sur le Danube, Masséna à Augsbourg. Les Au-

trichiens espèrent empêcher leur jonction, et les battre l'un après l'autre. Mais ils vont lentement et Napoléon avance à grandes journées. Le 13 avril il était encore à Paris ; le 17 il se trouve sur le théâtre des hostilités. Aussitôt il se place sur l'*Abens*, affluent du Danube, près d'Abensberg, ordonne à Davout de quitter Ratisbonne, à Masséna Augsbourg, et se trouve concentré tandis que l'archiduc a dispersé ses forces pour atteindre les deux lieutenants de Napoléon.

L'empereur se hâte d'écraser l'aile gauche de l'armée autrichienne que conduisait le général Hiller ; c'est la bataille d'*Abensberg* (20 avril). Il se retourne ensuite contre l'archiduc qui arrive de Ratisbonne où il avait fait capituler un de nos régiments. La plus grande partie de ses forces occupe le village et le château d'*Eckmühl* sur la Laber (22 avril). Lannes parvient à débusquer la gauche ennemie d'une colline boisée où elle s'appuyait. Alors le général autrichien appelle le secours de sa cavalerie. De leur côté, les cuirassiers français accourent, et chargent d'une manière si brillante que la ligne entière s'arrête pour battre des mains. Le village, le château d'Eckmühl, sont enlevés à sept heures du soir ; les Autrichiens commençaient à tourbillonner, lorsqu'une nouvelle charge de cavalerie mit le désordre dans leurs rangs. L'archiduc jeta au devant des cavaliers victorieux douze escadrons de cuirassiers et vingt escadrons de hussards, soutenus par plusieurs batteries d'artillerie légère. Après un choc violent et une mêlée qui rappelaient les combats à l'arme blanche du moyen âge, les escadrons ennemis tournèrent bride et prirent la fuite en écrasant sous leurs pas les lignes d'infanterie. Le maréchal Davout avait le plus contribué au succès de la journée : déjà duc d'Awerstaëdt, il reçut le titre de *prince d'Eckmühl*.

Le lendemain de la bataille, Napoléon court à *Ratisbonne*. Si cette ville fût demeurée en notre pouvoir, l'armée autrichienne aurait été anéantie, car elle n'aurait pu repasser le Danube. En la reprenant on pouvait du

moins abîmer les fuyards. Les Français refoulent la cavalerie autrichienne qui couvrait la ville et cherchent à ouvrir la brèche. C'est en dirigeant cette attaque que Napoléon fut blessé d'une balle au pied, blessure légère d'ailleurs, qu'il fit panser sur le champ de bataille, se montrant ensuite aux troupes pour les rassurer et les exciter. Lannes s'élança un des premiers à l'escalade. Les grenadiers hésitaient; lui-même prend une échelle, l'applique à la muraille et s'écrie : « Je vais vous montrer que votre maréchal n'a pas cessé d'être grenadier ! » Soldats, officiers, se précipitent autour de lui et se disputent l'honneur de monter les premiers. La muraille est franchie, la ville emportée, une arrière-garde de huit mille Autrichiens faite prisonnière.

Ces cinq jours de combats coûtaient à l'archiduc six à sept mille hommes tués ou blessés, vingt-trois mille prisonniers. Son armée était coupée en deux; lui-même se retirait sur la Bohême; le général Hiller, de l'autre côté du Danube, cherchait en vain à couvrir Vienne. Hiller ne défendit point le passage des affluents du Danube qui, coulant parallèlement, forment une suite d'obstacles : il nous laissa franchir l'Inn, qui est un obstacle sérieux, la Salza, affluent de l'Inn. Il s'arrêta cependant sur la Traun, à *Ebersberg*, où il occupait un château élevé et fortifié, auquel on n'arrivait que par un pont. L'empereur passait plus haut, tournait cette position et la rendait inutile; mais Masséna, qu'elle arrêtait, voulut la prendre. L'ardeur de ses soldats en fit une bataille des plus meurtrières; l'incendie dévora le village où l'on se battait et vint ajouter de nouvelles horreurs à cette lutte d'autant plus déplorable qu'elle pouvait être évitée : elle coûta neuf mille hommes aux Autrichiens (3 mai).

Le 10 mai, la grande armée parut enfin devant *Vienne*, et après deux jours de canonnade la capitale ouvrit de nouveau ses portes à un vainqueur qu'elle connaissait déjà (12 mai). Toutefois, la prise de la capitale, non plus qu'en 1805, ne terminait la guerre. L'archiduc se

trouvait au delà du Danube avec 100 000 hommes. Il fallait l'atteindre.

Bataille d'Essling (21 et 22 mai 1809). — Napoléon tenta alors une des opérations les plus périlleuses à la guerre, de passer le large fleuve du Danube en présence d'une armée ennemie. Il choisit un point où le fleuve divisé forme plusieurs îles, dont la principale était l'île *Lobau*. Passant à l'improviste dans la journée du 20 mai, l'empereur fait occuper sur la rive gauche du Danube les deux villages d'*Aspern* et d'*Essling*. Le 21, l'action s'engage. L'armée ennemie était forte de 90 000 hommes; nous n'avions que 23 000 hommes à lui opposer; le reste de l'armée n'avait pu encore passer dans la nuit, parce que les ponts qui communiquaient de la rive droite à l'île Lobau s'étaient déjà rompus. Les villages d'Essling et d'Aspern étaient pris et repris par le bouillant maréchal Lannes, et l'intrépide Masséna. Bessières, Lasalle, exécutaient de brillantes charges de cavalerie et arrêtaient les masses autrichiennes. Pendant la nuit du 21 au 22, Napoléon fit arriver encore 30 000 hommes sur la rive gauche. Il aurait eu toutes ses forces, si le grand pont, déjà rompu plusieurs fois et plusieurs fois rétabli, n'avait été brisé et entraîné par les matériaux énormes, les arbres, les moulins, que roulait le Danube débordé et que l'ennemi jetait dans le fleuve. Néanmoins la lutte s'était engagée de nouveau autour d'Aspern et d'Essling le 22, et la bataille était gagnée lorsqu'on vint dire à l'empereur que les munitions allaient manquer. Le passage des caissons n'avait pu s'effectuer. Napoléon donna ordre à Lannes de s'arrêter.

L'ennemi, surpris de notre immobilité, revient à la charge et croit cette fois nous précipiter dans le Danube. Notre artillerie, peu considérable et obligée de ne tirer que lentement, ne pouvait répondre aux trois cents bouches à feu de l'ennemi. Il fallait garder à tout prix Aspern et Essling. Ces deux villages n'étaient plus qu'un amas de décombres qu'on se disputait avec

acharnement. Vers six heures du soir, le maréchal Lannes, à pied en avant des troupes, eut les deux genoux fracassés par un boulet. Cette mort d'un chef populaire répandit dans les rangs une profonde tristesse, mais il fallait assurer le salut de l'armée. Appelant le général Mouton et lui donnant les fusiliers de la garde : « Brave Mouton, lui dit l'empereur, faites encore un effort, mais finissez-en, car après ces fusiliers, je n'ai plus que les grenadiers et les chasseurs de la vieille garde, dernière ressource qu'il ne faut dépenser que dans un désastre. » Ce dernier effort réussit, et les Autrichiens, épuisés, nous laissèrent le champ de bataille. Cette lutte inégale durait depuis trente heures. Pendant la nuit, Napoléon ramena peu à peu ses troupes dans l'île Lobau, voulant attendre, pour recommencer l'opération, d'avoir vaincu le Danube qui seul sauvait les Autrichiens. Les Français repassèrent donc le petit bras du fleuve sans laisser sur l'autre rive ni un canon, ni un blessé. Masséna passa le dernier sous le feu des tirailleurs ennemis, enhardis par notre retraite. Son intrépidité dans ces deux fameuses journées lui valut le glorieux titre de *prince d'Essling*.

Bien que vainqueur, Napoléon avait reculé. On lui conseillait de se retirer. Il demeura. Il ne voulut point abandonner l'île Lobau et résolut de triompher du fleuve. D'ailleurs Napoléon comptait sur l'armée d'Italie qui approchait. Des bords de l'Adige, le prince Eugène, vice-roi d'Italie, s'était avancé jusqu'aux Alpes, les avait franchies, suivait la route que le général Bonaparte avait montrée en 1797, rejetait les Autrichiens sur la Hongrie et, à travers une succession de combats dont le plus glorieux fut celui de *Raab* (14 juin), venait donner la main à la grande armée, le 2 juillet.

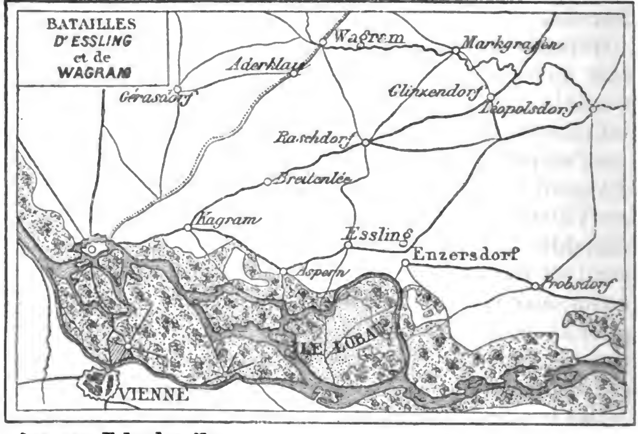
Pendant ce temps, Napoléon, déployant une activité et un génie qu'on peut admirer sans partage dans cette lutte contre la nature, fit jeter sur les bras du Danube, pour conduire à l'île Lobau, des ponts en charpente capables de braver toutes les colères du fleuve. L'île Lo-

bau était grande : bientôt ce ne fut plus un camp, mais une ville avec ses rues éclairées comme celles d'une capitale; de plus, c'était une forteresse, hérissée de canons qui devaient balayer la plaine opposée. Pour franchir le dernier bras du fleuve, plusieurs ponts de bateaux étaient construits et même un pont articulé devait s'accrocher d'une rive à l'autre tout d'une pièce. Ces travaux, qui dépassaient ceux des armées romaines, ne demandèrent que quarante jours. Le 4 juillet, une armée de 180 000 hommes, éprouvée, ardente, se trouva prête à déboucher sur l'autre rive du Danube.

Bataille de Wagram (6 juillet 1809). — Dans la nuit du 4 au 5, l'armée passa. Un orage, une épouvantable canonnade, partant de l'île Lobau, cachaient la véritable direction des troupes à l'ennemi. Supposant que l'empereur se porterait de nouveau vers les villages d'Aspern et d'Essling, les Autrichiens avaient fortifié ces villages et garni les hauteurs voisines d'une redoutable artillerie. Napoléon déboucha sur un autre point et rendit leurs travaux inutiles. Le 5 juillet au matin, aux rayons d'un soleil réparateur, l'armée française se déploya dans la plaine où elle s'affermit durant toute la journée, tandis que les munitions et les bagages arrivaient.

Dès le soir, l'empereur essaya de faire enlever le village de *Wagram*, mais des forces supérieures défendaient ce village et Napoléon, voyant l'ennemi décidé à livrer bataille, se prépara pour le lendemain 6 juillet. Les habitants de Vienne purent être témoins de la défaite de leur armée, car la bataille se déroulait à quelques lieues à peine. Napoléon cherchait à s'éloigner du Danube et à rejeter l'archiduc Charles sur la Bohême. Celui-ci tendait à couper Napoléon du Danube, de ses ponts, de sa retraite. L'empereur ne laissa que peu de monde de ce côté, mais il avait confié le commandement à Masséna. Quant à lui il se mit en mesure de déborder l'aile gauche de l'ennemi. L'archiduc Charles,

voyant nos ponts gardés seulement par quelques divisions, jette sur elles 50 000 hommes. Napoléon ne s'en émeut pas. Il lançait à cette heure Davout sur le village de Neusiedel, Oudinot sur celui de Wagram, et après une série de brillants combats s'emparait des collines où se trouvaient ces villages. Toutefois la position de Masséna devint inquiétante. L'intrépide maréchal, blessé la veille d'une chute de cheval, commandait ses troupes dans une calèche découverte. Il tenait bon comme à Essling, mais toute valeur humaine



Gravé par Erhard et fils

devait finir par succomber sous le poids des masses autrichiennes, si des secours n'arrivaien point.

Napoléon apprend le danger et songe à terminer cette lutte. Les Autrichiens avaient affaibli leur centre pour peser sur Masséna. Il va enfoncer ce centre dégarni, lance de ce côté Macdonald, Eugène, les Bavarois et l'artillerie de la garde. « Drouot! Drouot! s'écriait l'empereur, où est Drouot? » C'était l'habile commandant de l'artillerie qui accourut et organisa une formidable batterie de quatre-vingts pièces. Une épouvantable canonnade ouvre les rangs ennemis. Macdonald, Eu-

gène, se précipitent, poussent les Autrichiens qui perdent les hauteurs de Wagram; leur gauche, le centre, sont rompus; leur aile droite dès lors est perdue. Masséna profite du moment pour reprendre l'offensive et à trois heures la victoire des Français était complète. Les Autrichiens avaient perdu 31 000 hommes tués, blessés ou prisonniers. Ils s'étaient énergiquement battus. Napoléon toutefois commençait à n'avoir plus les mêmes soldats. « Si j'avais eu mes vétérans d'Austerlitz, disait-il, j'aurais fait une manœuvre devant laquelle j'ai reculé. » Tant de guerres ruinaient jusqu'au vainqueur. A plus forte raison ruinaient-elles les vaincus. Aussi l'empereur d'Autriche se hâta-t-il, pour sauver ce qui restait de son armée, de demander un armistice (11 juillet).

Traité de Vienne (14 octobre). — Napoléon, auquel on conseillait de poursuivre la guerre, pensa avec justice qu'il y avait eu assez de sang de versé et un traité signé à Vienne, le 14 octobre 1809, termina cette rude campagne.

Ce traité coûta cher à l'Autriche, trois millions d'âmes : le *comté de Goritz*, le gouvernement et la ville de *Trieste*, la *Carniole*, le cercle de *Villach* en Carinthie, une partie de la *Croatie provinciale*, six districts de la *Croatie militaire*, *Fiume* et le littoral, l'*Istrie* autrichienne et toutes les îles dépendant des pays cédés. Ces contrées, réunies à la Dalmatie que la France avait acquise par la paix de Presbourg, furent annexées à l'Empire français sous le nom de *Provinces illyriennes*. L'Autriche céda le Tyrol et de plus la principauté de Salzbourg à la Bavière et au grand-duché de Varsovie la Gallicie occidentale; la Russie obtint pour sa part la Gallicie orientale.

Annexion de Rome et de la Hollande à l'Empire français (1809-1810). — Napoléon se trouva alors à l'apogée de la puissance. Une redoutable expédition des Anglais dirigée contre les ports de la Hollande s'était emparée de *Flessingue* mais avait été repoussée et

obligée à la retraite, après avoir essuyé des pertes considérables dans les marais de *Walcheren* (août-décembre 1809).

En Espagne la guerre traînait toujours, la campagne de 1809 conduite avec des succès divers par Soult, Mortier, Ney, Gouvion Saint-Cyr, Suchet, s'était néanmoins terminée à notre avantage. Napoléon sentait le continent frémir, mais plier sous sa main de fer. Il avait, cette fois, tranché radicalement sa querelle avec le pape. Après la journée d'Essling il avait déclaré Rome réuni à l'empire français (juin 1809); la veille même de Wagram, le général Miollis arrêtait Pie VII dans son palais (5 juillet). Napoléon ordonna de conduire le pontife à Savone et plus tard à Fontainebleau où il le maintint dans une captivité qui ne triompha point de sa constance et qui, en affirmant la puissance de Napoléon, était loin de la consolider.

En Hollande, son frère Louis n'appliquait pas avec assez de rigueur le blocus continental. L'empereur manifesta son mécontentement. Le roi Louis abdiqua (3 juillet 1810), et Napoléon réunit alors la Hollande à l'Empire français (9 juillet 1810).

Divorce de Napoléon et de Joséphine (10 décembre 1809); mariage avec Marie-Louise (avril 1810); naissance du roi de Rome (20 mars 1811). — Cette puissance, l'empereur entendait la conserver et la léguer, sinon tout entière, du moins presque entière. Or il n'avait point d'héritier de son sang et son mariage avec Joséphine demeurait stérile. Quelle que fût son affection pour son fils adoptif, le prince Eugène de Beauharnais, il ne voulut point le déclarer son héritier. Il résolut de faire casser son mariage avec Joséphine et de contracter une nouvelle union. Ce ne fut point sans larmes qu'il se sépara de cette femme qu'il avait couronnée et qui, selon son expression, avait embelli quinze années de sa vie (15 décembre 1809).

Napoléon songea à demander la main d'une princesse russe, même à avoir une chapelle grecque aux Tuile-

ries. Les lenteurs, ou, pour mieux dire, les exigences de la Russie, détournèrent l'empereur de cette alliance qu'il fallait acheter trop cher. Il se retourna vers l'Autriche, où au contraire il trouvait un empressement inouï à écouter ses propositions. Il lui plut, après avoir écrasé l'Autriche de la relever. Le mariage de Napoléon avec l'archiduchesse Marie-Louise fut aussitôt conclu que négocié, et on suivit tout le cérémonial usité pour l'infortunée Marie-Antoinette, dont le souvenir sanglant n'avait pas arrêté la cour d'Autriche.

Le mariage fut célébré à Paris le 2 avril 1810. Napoléon et sa nouvelle épouse firent leur entrée dans la capitale par l'arc de l'Étoile. Ce gigantesque arc de triomphe, dont les fondations étaient à peine achevées, avait été construit en charpentes couvertes de toiles peintes, tel qu'il devait être. Personne, dans cette belle journée de printemps, en contemplant ce splendide cortége, en voyant le vainqueur de l'Europe souriant et empressé à côté d'une jeune épouse, accompagné d'une cour brillante, entouré de ses maréchaux, ducs, princes dont on se répétait les noms fameux, ne pensait à la chute prochaine de cette grandeur.

Les vœux de Napoléon, qui avait si ardemment désiré un héritier, furent comblés. Le 20 mars 1811, il lui naquit un fils ! Cet enfant reçut une couronne au berceau, son père lui donna le titre de *roi de Rome* et sa naissance fut annoncée par le canon sur les bords de l'Elbe, du Tibre, du Tage et de la Vistule.

Politique intérieure de Napoléon Ier; suppression du Tribunat. — Ne tenant plus compte, dans l'immensité de ses projets, des intérêts particuliers, s'irritant de résistances qui, en retardant sa marche trop rapide, l'eussent sauvé lui-même, Napoléon détruisait les libertés publiques, déjà diminuées lors de son élévation à l'empire. La liberté politique n'existait plus : le Sénat ne trouvait que des paroles louangeuses pour le dominateur de l'Europe. Le Tribunat, qui n'était plus que l'ombre de lui-même, mais où demeurait un reste

d'opposition, fut supprimé en 1807 et la plupart de ses membres réunis au Corps législatif. Celui-ci recouvra, au moins pour trois de ses commissions les plus importantes, le droit de discussion publique, mais ce n'était pas là encore la liberté parlementaire; les députés d'ailleurs n'étaient point même consultés lorsqu'il s'agissait d'anticipations sur la conscription, de retours sur les classes précédentes. Des sénatus-consultes suffisaient. Aussi la conscription devenait-elle un véritable fléau, et malgré la surveillance des fonctionnaires, on compta bientôt jusqu'à cinquante mille réfractaires.

La liberté individuelle n'avait plus de garanties : Napoléon exilait arbitrairement. La liberté de la presse subsistait encore moins, car la police surveillait seule la presse périodique, et on établit la censure préalable de tous les manuscrits. Enfin, la liberté commerciale, complétement détruite à l'extérieur, ne tarda pas à être restreinte à l'intérieur. En 1811, une récolte de grains insuffisante fit monter le prix du pain. Napoléon voulut approvisionner lui-même Paris et en vint jusqu'à fixer, à l'instar de la Convention, un maximum pour le prix des grains. Pressé d'exécuter toutes ses entreprises militaires et pacifiques, il croyait qu'on lui pardonnerait le sacrifice de toutes les libertés en faveur de la gloire et de la richesse qu'il assurait à la France. Il ne comprenait pas que, tous les ressorts une fois brisés, il n'en trouverait plus pour le soutenir aux jours de péril. Régnant sans contradiction, il tombera faute d'appui.

Finances; la Cour des comptes (1807). — Sa grande préoccupation était de perfectionner le système financier. Il multiplia les percepteurs et en mit dans toute les communes importantes. Il brava les préjugés populaires en ajoutant aux contributions directes les *contributions indirectes*, imprudemment supprimées par les gouvernements de la Révolution, impôt le plus également réparti, le plus solide, parce qu'il est assis sur toutes les branches de la richesse publique. En

même temps Napoléon achevait la liquidation des créances arriérées de la Révolution, qui durait depuis vingt ans ; il donnait à l'armée un trésor, augmentait les pensions civiles pour prouver qu'il estimait autant les services des fonctionnaires que les services des soldats, et réglait définitivement la comptabilité, en ordonnant de la tenir *en partie double.* Puis, afin d'assurer dans l'avenir l'honnêteté de la comptabilité française, il reprit, en l'améliorant, l'ancienne institution des chambres des comptes et créa une *Cour des comptes* chargée de vérifier les opérations des agents du Trésor. Elle avait rang égal au Conseil d'État ou à la Cour de cassation.

Les Codes. — Pendant qu'il instituait l'Université et réformait la Banque, il faisait achever le *Code de procédure civile*, promulgué en 1806, mais trop empreint de l'esprit des vieux procureurs[1]; le *Code d'instruction criminelle*, promulgué en 1806[2]; le *Code pénal*[3], promulgué en 1810 et qui conservait malheureusement quelque chose de l'ancienne barbarie ; le *Code de commerce*, promulgué en 1808. La rédaction et la publication de ce code occupaient tellement la pensée de l'Empereur, que du fond de la Pologne il avait donné l'ordre d'en préparer le projet, et qu'au retour de la campagne de Friedland, le lendemain de son arrivée à Paris, le 28 juillet 1807, il vint prendre part, dans le sein du Conseil d'État, à la discussion relative au titre des faillites. Ce nouveau Code, en conservant à la juridiction consulaire les principes essentiels de 1563 et 1673, l'*élection du juge*, la *gratuité de la fonction*, en maintenant la simplicité

1. La nécessité de simplifier des procédures compliquées et souvent abusives a déjà donné lieu à des modifications importantes du Code de 1806. Voir le *Dictionnaire de législation usuelle*, par M. Ernest Cadet.

2. Ce Code a été également modifié en 1832 et de nos jours, où les lois de *réhabilitation* des condamnés (1852), l'instruction rapide des *flagrants délits* (1864), la mise *en liberté provisoire* (1865), ont déjà réalisé de grands progrès.

3. Il maintenait le carcan, la marque et la mutilation du poing pour les parricides, la peine de mort pour les crimes contre la propriété, pour les faux monnayeurs. Le Code pénal fut modifié en 1832, en 1848, en 1863, en 1865, etc.

des débats entre parties, la procédure expéditive, la rapidité dans l'exécution des jugements, étendant d'une manière notable les attributions des tribunaux de commerce auxquels la prospérité naissante de la fortune mobilière et le développement des sociétés commerciales ouvraient un vaste champ d'action.

Impulsion donnée aux travaux publics. — Partout l'empereur fit entreprendre d'immenses travaux : pour donner de l'eau à plusieurs quartiers de Paris, le canal de l'Ourcq; pour assurer, par l'intérieur, l'approvisionnement de Brest, le canal de Nantes à Brest; pour la navigation fluviale, dix canaux ouverts ou continués (du Nord, de la Meuse au Rhin, du Rhin au Rhône, etc.); pour rendre sûr le port de Cherbourg, une digue gigantesque terminée seulement de nos jours; pour agrandir le port d'Anvers, de magnifiques bassins et, pour le fortifier, des ouvrages qu'il nous fallut plus tard (1832) reprendre d'assaut. Il voulut supprimer entre la France et l'Italie la barrière des Alpes en faisant tracer dans ce massif les belles routes du Simplon, du mont Genèvre, du mont Cenis, et partout des routes nouvelles ouvraient des communications rapides entre les points extrêmes de son vaste empire.

Il dota Paris de fontaines, du canal Saint-Martin, du cimetière du Père-Lachaise, d'abattoirs, du grenier d'abondance, de marchés couverts, d'hôpitaux, de ponts nouveaux, de quais, de tout ce qui fait des grandes villes des centres d'activité et d'agréables séjours. Il voulait accomplir la réunion au palais des Tuileries par le nord, comme elle existait déjà par le midi. Devant le palais des Tuileries, on éleva, comme pour lui servir de porte, un arc de triomphe imité de celui de Septime-Sévère à Rome. Napoléon fit jeter les fondements d'un autre arc de triomphe en haut des Champs-Élysées et qu'il ne vit pas achever. Avec les canons pris à l'Autriche on construisit la colonne Vendôme. Un temple édifié sur le modèle des temples grecs devait être élevé à la gloire; il est devenu l'église de

la Madeleine. La Bourse fut également commencée, le Panthéon terminé. Lyon s'orna de la place Bellecour; Bordeaux, Avignon, Tours, Strasbourg et une foule de villes eurent leur part d'améliorations, comme Anvers, Genève et Turin.

Industrie; Jacquard. — Napoléon, qui voulait développer le travail national, demanda aux savants de chercher à remplacer le sucre de canne par le sucre de betterave. Ce fut là une grande source de richesse: la fabrication du sucre de betterave s'est élevée de nos jours à cent cinquante-huit millions de kilogrammes. Sous le Directoire, en 1798, la France avait eu le spectacle d'une première exposition de l'industrie; mais on n'avait pu réunir que deux cent dix exposants; à l'Exposition de 1806 il y en avait eu quatorze cent vingt-deux. Napoléon encouragea le célèbre inventeur Jacquard[1]. Les machines à tisser, chargées de cordes, de pédales,

1. Né à Lyon en 1752, fils d'ouvrier, ayant passé son enfance au milieu des métiers, Jacquard avait manifesté de bonne heure un goût très vif pour la mécanique. Lorsqu'il fut marié, sa femme était obligée, à cause de leur pauvreté, de faire valoir une petite fabrique de chapeaux de paille. En 1793 Jacquard prit part à la défense de sa ville natale contre l'armée de la Convention : après la prise de la ville, il s'enfuit avec son fils âgé de dix-sept ans : tous deux s'engagèrent comme volontaires. Mais Jacquard eut la douleur de voir ce fils unique tué à ses côtés. Il revint à Lyon, retrouva sa femme occupée, dans un misérable grenier, à tisser des chapeaux de paille, et bientôt, à force d'industrie, remit sa barque à flot. Il s'occupait en même temps de construire la machine qu'il rêvait depuis longtemps pour supprimer, dans le tissage de la soie, le pénible travail de l'ouvrier *tireur de lacs*. En septembre 1801, à l'exposition des produits de l'industrie nationale, Jacquard obtint pour sa machine une médaille de bronze et un brevet d'invention pour dix ans. En 1802, une assemblée tenue à Lyon pour l'élection du président de la république cisalpine fournit au gouvernement une nouvelle occasion d'apprécier l'invention de Jacquard. Les délégués et Carnot, ministre de l'intérieur, allèrent dans la modeste maison du tisseur visiter ses métiers. A cette époque, une société anglaise proposait un prix pour l'inventeur d'une machine à fabriquer des filets, destinés à la pêche maritime et à l'usage des vaisseaux. Jacquard se mit à l'œuvre et réussit. Le préfet de Lyon l'envoya à Paris où il exposa sa machine au Conservatoire des arts et métiers. « C'est donc toi, lui dit Carnot en l'abordant, qui prétend réussir à une chose qu'il n'appartient pas aux hommes de faire, un nœud avec un fil tendu. » Le mécanisme, expliqué et admiré de Bonaparte, justifia les prétentions de Jacquard que l'on plaça au Conservatoire où on l'employa à restaurer les machines : c'est là qu'il inventa les métiers-tisseurs pour fabriquer des rubans de velours à double face, et d'autres pour des tissus de coton à doubles et triples navettes. Il remonta le fameux métier de Vaucanson. Il retourna ensuite à Lyon où il fut chargé d'établir un atelier d'étoffes façonnées et de tapis des Gobelins, par les procédés dont il était l'inventeur. Un décret daté de Berlin, en 1806, autorisa l'administration municipale de Lyon à acheter le privilège du métier Jacquard pour une rente de trois mille francs, et accordait à Jacquard une prime de cinquante francs pour chacun de ses métiers.

rendaient nécessaires au tisserand des compagnons servants. Grâce à Jacquard, toutes les fonctions pénibles étaient supprimées; le métier souffrait à la place de l'homme ou de l'enfant (car c'étaient de pauvres enfants, de pauvres filles qu'on assujettissait à des travaux purement mécaniques, mais funestes à leur santé). Avec les perfectionnements dus à Jacquard, un homme seúl suffisait au rouage. Les ouvriers crurent pourtant que cette machine allait les ruiner, en occupant moins de bras; ils brisèrent les machines et voulaient jeter l'inventeur dans le Rhône. Ce ne fut qu'au bout de quelques années que la vérité se fit jour. Cette machine, en accélérant le travail, loin de le diminuer, l'augmenta, car la consommation doublait à mesure que les prix s'abaissaient. Mis en pratique en 1807, le métier Jacquard fut généralement adopté en 1812, et on compta bientôt dix-huit mille de ces métiers. Jacquard, plein de patriotisme, refusa de magnifiques propositions que lui firent les Anglais. Il mourut à Oullins, près de Lyon, à quatre-vingt-deux ans (1834). En 1840, les fils des ouvriers qui avaient brisé, dans un moment de colère, le métier Jacquard, élevèrent une statue à son modeste et ingénieux inventeur.

Richard-Lenoir; Oberkampf. — Le fils d'un marchand de drap d'Alençon et le fils d'un fermier du Calvados dotèrent la France de l'industrie cotonnière. Le premier, qui s'appelait Lenoir-Dufresne, volontaire en 1791, soldat de Jemmapes, se trouva, à la mort de son père, possesseur d'un petit magasin et de quelques écus; il les mit à la disposition du paysan Richard qui avait quitté la ferme pour le commerce et y réussissait malgré ses faibles ressources. Tous deux associèrent leur nom et leur talent. Non contents de vendre des étoffes de coton, ils en fabriquèrent et dérobèrent à l'Angleterre le secret des machines *Mull-Jenny* (métier à la Jeannette) qu'un perruquier anglais, Arkwrigt, avait inventées. Ils créèrent plus de quarante filatures de coton et de laine. Dufresne mourut en 1806. Suivant le

désir qu'il avait exprimé, son ami prit alors le nom de *Richard-Lenoir*. Celui-ci ne se contenta point de convertir en tissus le coton des Américains, il voulut récolter cette matière première, et en répandit la culture dans le midi de la France, en Corse et en Italie. En 1810 on évalua la récolte à cent mille kilogrammes. L'empereur aida, par des subventions, le célèbre manufacturier à supporter la crise du blocus continental. Richard, considéré comme un père par les ouvriers du faubourg Saint-Antoine, exerçait sur eux une grande influence : il les arma pendant les désastres de l'Empire et, à leur tête, prit part à la bataille de Paris, en 1814. Il fut ruiné, sous la Restauration, par la libre admission tout à coup déclarée des étoffes anglaises. Richard vécut pauvre jusqu'en 1839, année de sa mort, son convoi fut suivi par plus de deux mille ouvriers.

Un autre industriel, *Oberkampf*, fonda la célèbre manufacture de Jouy, près de Paris, et popularisa la fabrication des toiles peintes. Il fut, en 1806, décoré de la propre main de l'empereur et obtint, en 1810, le grand prix décennal. En même temps, *Carcel*, horloger de Paris (1800-1812), inventait la lampe qui porte son nom. Bréguet perfectionnait l'horlogerie. *Ternaux* introduisit en France les chèvres du Thibet et fonda de grands établissements pour la fabrication des châles. *Lasteyrie* s'occupa à la fois d'agriculture et d'industrie : il fut un des premiers à importer les moutons mérinos, et c'est lui qui, en 1814, établit la première lithographie.

Conséquences industrielles du blocus continental. — Le blocus continental n'était qu'une arme de guerre; mais une bataille d'intérêts a d'autres conséquences que des conséquences politiques. Napoléon répondait aux plaintes des chambres de commerce : « Jadis il fallait, pour être riche, avoir des colonies; ces temps-là commencent à passer. Il faut être manufacturier, se pourvoir soi-même de ce qu'on allait chercher chez les autres, faire ses indiennes, son sucre, son indigo. Vous fabriquerez tout cela vous-mêmes. Tandis que je tâche

de gagner la cause des mers, l'industrie de la France se développe et se crée. » L'Angleterre ne comprit pas d'abord toute la portée des mesures auxquelles elle avait contraint Napoléon. Elle crut qu'il en résulterait seulement pour elle une gêne passagère ; mais lorsqu'en 1815, à la paix générale, le continent lui fut rouvert, elle fut étonnée de le trouver peuplé de manufactures. L'industrie française surtout avait prospéré ; car presque toutes les nations, privées des marchandises anglaises, nous avaient demandé les articles dont elles avaient besoin, et nos produits se trouvaient en possession de la plupart des marchés européens. L'Angleterre, dès lors, ne sera plus seule à fabriquer pour le continent.

L'Université (1806); les lettres. — Napoléon, dès le Consulat, avait organisé l'enseignement. Mais il fallait former un personnel qui pût se vouer à la tâche laborieuse de l'éducation. Une loi du 10 mai 1806 organisa, sous le nom d'*Université impériale*, un corps chargé de l'enseignement et dont les membres contractaient des obligations civiles spéciales et temporaires. Les décrets des 17 mars 1808 et 5 novembre 1811 complétèrent cette loi et attribuèrent la direction de l'enseignement à un *grand maître*, assisté d'un conseil. Des inspecteurs généraux visitaient les établissements d'instruction. Il y avait autant d'*académies* que de cours impériales. A la tête de chaque *académie* on plaçait un *recteur*, assisté également d'un conseil et qui avait lui-même sous ses ordres des inspecteurs. Dans chaque chef-lieu d'académie une faculté des lettres et une faculté des sciences distribuaient le haut enseignement. L'*École normale* devait former les jeunes gens destinés au professorat. Ceux qui faisaient partie de l'Université ne pouvaient en être exclus que par le jugement du corps lui-même dont ils étaient membres; de plus, pour fortifier l'esprit de corps par l'esprit de propriété, les décrets des 17 mars, 17 septembre, 11 décembre 1808 assuraient à l'Université sa forme particulière : quatre cent mille livres de rentes inscrites au grand-livre et le produit des inscriptions et

de taxes spéciales. L'empereur disait de cette institution nouvelle : « Il me fallait créer une profession civile désintéressée, grave, qui ne travaillât que pour les lettres et les sciences : c'est l'idéal de mon Université de France, et je puis dire d'outre-France.... J'ai bien entendu donner l'inamovibilité à ses membres comme à des magistrats. J'ai voulu surtout qu'elle fût fortement lettrée. J'aime les sciences mathématiques et physiques ; chacune d'elles, l'algèbre, la chimie, la botanique, est une belle application partielle de l'esprit humain : les lettres, c'est l'esprit humain lui-même ; l'étude des lettres, c'est l'éducation générale qui prépare à tout, c'est l'éducation de l'âme[1]. »

La littérature sous l'Empire. — Le nouveau Charlemagne eût été flatté de voir autour de lui une pléiade de grands écrivains. « Si Corneille eût vécu de mon temps, disait-il, je l'aurais fait prince ! » A défaut de Corneille, il comblait de ses faveurs des auteurs tragiques inconnus aujourd'hui ; il honorait surtout de son amitié et de ses conseils le plus éloquent des interprètes de Corneille et de Racine, le tragédien Talma. « Je vous donnerai un parterre de rois, » lui avait-il dit ; et il avait tenu parole à Erfurth. Vers 1800, deux écoles commençaient à se distinguer sans se séparer encore nettement, ce qu'elles ne firent que sous la Restauration. L'*école classique* ne voyait rien au delà de l'imitation de Racine et de Voltaire. Elle comprenait les écrivains raffinés qui charmaient quelques salons : le groupe de *Ducis*, d'*Andrieux*, de *Collin-d'Harleville*, de *Picard*, qui jetaient un dernier éclat sur l'école classique, l'orateur officiel *Fontanes*, et *Marie-Joseph Chénier*. Mais une école nouvelle, se rattachant à Bernardin de Saint-Pierre et à Jean-Jacques Rousseau, se préoccupait de régénérer les lettres en les rapprochant de l'étude de la nature. La vraie littérature du siècle est représentée par les deux chefs de cette école, Chateaubriand et Mme de Staël.

1. Villemain. *Une visite à l'École norm. en* 1812. (*Souvenirs contemporains*).

Renaissance du sentiment poétique et religieux ; Chateaubriand ; Mme de Staël ; réaction libérale. — Chateaubriand était Breton. L'instinct des voyages, l'inquiétude aventureuse de son esprit l'arrachèrent de bonne heure à son pays. L'Amérique ébranla son âme : la solitude, l'exubérance de la végétation, l'immensité des forêts éveillèrent ses pensées, agrandirent son horizon, charmèrent sa nature rêveuse et mélancolique. Revenu en France, il trouva tout changé, et les excès de la Révolution l'indignèrent. Réfugié à Londres, il y vécut dans un état voisin de la misère, occupé d'études littéraires. Rentré en France en 1800 avec la plupart des émigrés, il fréquenta les salons les plus distingués et se fit connaître par le roman d'*Atala*. Le *Génie du christianisme* fut mieux qu'un beau livre, ce fut un grand événement (1802). Chateaubriand ne tarda pas à se montrer hostile à Napoléon, et resta, sous l'Empire, éloigné de la France, parcourant le monde, observant, étudiant, écrivant son *Itinéraire de Paris à Jérusalem* et sa touchante épopée chrétienne des *Martyrs*[1]. On n'est plus dupe aujourd'hui de l'emphase sonore du style de Chateaubriand, des fantaisies de son imagination, du bruit de ses mots, mais il a compris les beautés mystérieuses de la nature et merveilleusement rendu les émotions de l'âme. La douce figure d'Atala, la naïveté sensible de Chactas, la sombre rêverie de René, le courage d'Eudore et le dévouement de Cymodocé sont dans toutes les mémoires.

Mme de Staël fut l'écrivain libéral. Fille du célèbre banquier Necker, Mme de Staël (1766-1817) s'inspira des sentiments généreux de 1789. La monarchie militaire trouva en elle un ennemi assez redoutable pour que l'empereur abusât de sa puissance en reléguant

1. Il fut ambassadeur et ministre sous le règne de Louis XVIII : malgré son opposition à la politique de Charles X, il demeura fidèle à la famille des Bourbons et prit à l'égard de Louis-Philippe l'attitude qu'il avait gardée sous l'Empire. Il publia encore des *Études historiques* et ses *Mémoires d'outre-tombe*. Chateaubriand, né en 1761 à Saint-Malo, a voulu, gardant jusque dans la mort l'amour du grandiose et du romanesque, être enterré près de cette ville, sur un îlot battu des vagues, le rocher du Grand Bé (1848).

Mme de Staël dans sa résidence de Coppet, au bord du lac de Genève. Elle s'en échappa cependant en 1812 et parcourut l'Europe, travaillant avec ardeur à encourager la coalition[1].

Sous l'Empire, on ne connaissait de Mme de Staël que le livre de la *Littérature* (1800), qui ouvrait à la critique littéraire un nouvel horizon, les deux romans de *Delphine* (1802) et de *Corinne* (1807) ; dans ce dernier, inspiré par le ciel enchanteur de l'Italie, respire un vif amour de la nature et des beaux-arts, et *Corinne* n'est autre chose que l'auteur elle-même éprise des beautés comme des souvenirs de l'Italie. Voyageant en Allemagne, elle y recueillit les éléments de son livre de l'*Allemagne* qui, supprimé par Napoléon, ne put paraître qu'en 1814 ; pour nous sembler trop flatteur aujourd'hui, cet ouvrage n'en joignait pas moins à la grâce du style le mérite d'une révélation pour la France qui connaissait à peine les peuples et la littérature d'au delà du Rhin. Le livre des *Considérations sur la Révolution française* ne parut qu'après la mort de Mme de Staël, en 1825.

A côté de ces écrivains, ses flatteurs ou ses adversaires, Napoléon peut être cité lui-même, car il n'avait pas seulement de César le génie militaire, mais le style clair, nerveux, rapide, original ; et ses discours, ses proclamations, ses *Mémoires* dictés à Sainte-Hélène, quoique inachevés, son immense correspondance publiée de nos jours, peuvent être considérés comme une grande œuvre littéraire, précisément parce que la prétention littéraire en est absente.

Éclat des sciences ; commencement des applications de la science à l'industrie ; Chaptal. — Les sciences qui avaient jeté un vif éclat à la fin du dix-huitième siècle, continuaient leurs étonnants progrès,

1. Il faut citer encore de Maistre qui publia ses *Considérations sur la France* en 1799, et son livre du *Pape* en 1809. De Bonald écrivait son *Traité de législation primitive* en 1802, et Cabanis, la même année, donnait son *Rapport du physique et du moral*.

Napoléon s'honorait de l'amitié de Laplace et de Monge. Laplace publia sa *Mécanique céleste* de 1795 à 1815; Lagrange, sa *Mécanique analytique;* Monge donnait sa *Géométrie descriptive;* Haüy éditait en 1801 son *Traité de minéralogie.* A côté d'eux il faut citer les chimistes Fourcroy et Berthollet, le naturaliste Georges Cuvier, qui a reconstruit par la science le monde antédiluvien; Bichat, *Recherches physiologiques sur la vie et la mort* (1801); Geoffroy Saint-Hilaire, Gay-Lussac, illustré par ses *Recherches physico-chimiques* (1811), et Brongniart.

Chaptal (1756-1832) popularisa la chimie et en fit d'utiles applications : il fabriqua de l'alun, du salpêtre, des ciments, établit un atelier de teinture de coton en rouge d'Andrinople et naturalisa la soude d'Alicante dans le midi. Un de ses meilleurs ouvrages fut son livre de la *Chimie appliquée aux arts* (1806). La physique préludait à des applications plus avantageuses et plus retentissantes telles que les expériences des aérostats. En 1804, *Biot* et *Gay-Lussac* tentaient une heureuse ascension. En août 1803, *Fulton* essayait un bateau à vapeur sur la Seine. Malheureusement la commission à laquelle Napoléon le renvoya ne sut pas apprécier l'importance de sa découverte, et son auteur alla la porter en Amérique. Au mois d'août 1807, un grand bateau à vapeur, un steamboat, *le Clermont*, parcourut la rivière de l'Hudson à New-York. En 1812, un constructeur, Henry Bell, lançait sur la Clyde, en Ecosse, le bateau à vapeur *la Comète*.

Les arts ; David, Gros, Gérard. — Les artistes se ressentirent autant que les savants de la libéralité impériale. *David* (1748-1825) tira la peinture des fadeurs énervantes du dix-huitième siècle, et ramena l'école française à l'étude féconde de l'antique. Déjà célèbre par son *Bélisaire* et ses *Horaces*, lorsque la Révolution éclata, il fut le peintre de ses grandes scènes en même temps qu'un de leurs acteurs passionnés. Le *Serment du jeu de paume*, l'*Assassinat de le Pelletier de Saint-*

Fargeau, la *Mort de Marat*, sont ses principales toiles de l'époque. Détenu après le 9 thermidor, il ne tarda pas à être mis en liberté, et, renonçant dès lors à tout rôle politique, ne quitta plus son atelier. Il fut détourné de son travail solitaire par l'homme extraordinaire qui entraînait tout dans sa sphère d'activité, Bonaparte. Il fut question de faire le portrait du général. David lui dit : « Je vous peindrai l'épée à la main sur le champ de bataille. » Bonaparte répondit : « Ce n'est plus avec l'épée qu'on gagne les batailles : je veux être peint calme sur un cheval fougueux. » On doit encore à David, nommé premier peintre de l'empereur, les toiles célèbres de l'*Enlèvement des Sabines*, de *Bonaparte au mont Saint-Bernard*, du *Couronnement*, de la *Distribution des aigles*, de *Léonidas aux Thermopyles*, etc.

Les élèves de David, comme il arrive toujours, exagérèrent les défauts du maître et peignirent comme ils auraient sculpté. Mais quelques-uns commencèrent à réagir contre cette peinture académique et froide, en unissant le culte de la nature à celui des règles de l'art. A leur tête se distingua *Antoine Gros*, né à Paris en 1771. Son tableau des *Pestiférés de Jaffa* fut couronné à l'exposition de 1806. Il peignit ensuite les *Batailles d'Aboukir, des Pyramides*, le *Champ de bataille d'Eylau*.

Le célèbre *Gérard* (1770-1837) entra dans l'atelier de David en 1784. Jusqu'en 1806, il exécuta un grand nombre de portraits. L'empereur lui commanda alors la *Bataille d'Austerlitz* et tout le reste de la décoration de la salle du Conseil d'État (aujourd'hui détruite) aux Tuileries. Ainsi que Gros, il brilla encore sous la Restauration.

Guérin et *Prud'hon* se tenaient en dehors de cette école historique, et ne peignaient que des sujets antiques ou d'imagination. Ils n'en sont pas moins restés aussi célèbres que leurs confrères, et on admire toujours au Louvre le beau tableau de Prud'hon, représentant le *Crime poursuivi par la Justice et la Vengeance célestes.*

CHAPITRE XI

L'EUROPE EN 1810

PROGRAMME. — L'Europe en 1810. — *Etat politique et moral.*

Sommaire. — L'Empire français en 1810; nouveaux départements italiens, hollandais et allemands. — Provinces illyriennes. — Royaumes d'Italie et de Naples. — La Confédération du Rhin; Etats français, grand-duché de Berg; royaume de Westphalie.— Les royaumes de Wurtemberg et de Bavière; le grand-duché de Bade et les autres Etats de la Confédération du Rhin; la noblesse médiatisée. — Royaume de Saxe et grand-duché de Varsovie. — Caractère de la domination française en Allemagne. — Sentiments de l'Allemagne; insurrections de Katt, de Schill et de Brunswick; Kœrner; Arndt — Le roi Joseph en Espagne; continuation de la guerre en Espagne et en Portugal; campagnes de 1810 à 1812; Masséna et les lignes de Torrès Vedras. — Le maréchal Suchet; les Cortès de Madrid; constitution de 1812. — La Prusse; réforme de Stein et de Schanorst; création de la nouvelle armée prussienne. — Le Danemark. — Norwége. — La Suède; Bernadotte, prince royal. — La Turquie; révolution de 1807 et de 1808; mort de Sélim III, de Moustapha IV; avénement de Mahmoud II. — L'Autriche et la Hongrie. — La Russie. — L'Angleterre.

L'Empire français en 1810; nouveaux départements italiens, allemands et hollandais. — C'est en 1810 que l'Empire français atteignit ses dernières limites. Il s'étendait du *Garigliano* jusqu'aux *bouches de l'Elbe*, et, par les *provinces illyriennes*, touchait au Cattaro, confinait à la Turquie.

L'Assemblée constituante avait formé quatre-vingt-trois départements : le Comtat venaissin, d'abord réuni aux Bouches-du-Rhône, puis détaché sous le nom de département de Vaucluse, la séparation des départements du Rhône et de la Loire[1] élevèrent le chiffre primitif à quatre-vingt-cinq; la création du département du Tarn-et-Garonne à quatre-vingt-six[2]. Ce nombre

1. Ces modifications eurent lieu en 1793.
2. En 1808.

s'était augmenté par la réunion des *quatre* départements de la rive gauche du Rhin, des *huit* départements de la Belgique, du département du Léman, de celui du Mont-Blanc, du Valais[1], des Alpes-Maritimes et des *six* départements du Piémont. Depuis l'extension inouïe qu'avait prise la puissance de Napoléon, la république de Gênes, le duché de Parme, le royaume d'Étrurie (ancienne Toscane), les États de l'Église, en Italie, étaient devenus parties intégrantes de l'Empire et avaient formé *neuf* départements nouveaux[2]. Rome avait été déclarée la seconde ville de l'Empire.

La Hollande, jusqu'au Consulat, avait conservé une ombre d'indépendance. Sous le Consulat, tout en gardant la forme républicaine, ce pays avait modifié sa constitution d'après le modèle français. Sa marine, son armée, qualifiées d'alliées, n'en étaient pas moins dans les mains de Napoléon, qui employait toutes les ressources de la république batave pour organiser sa flotte de Boulogne. En 1805, quand l'empire est fait en France, la forme monarchique est imposée à la Hollande, qui nomme un grand pensionnaire et un collége dit des hautes puissances. Au mois de juin 1806, le grand pensionnaire cède la place au roi Louis, frère de Napoléon : ce n'était pas assez pour l'inflexible César qui ne faisait pas des rois pour l'intérêt des peuples, mais pour l'intérêt de sa politique. Louis avait pris son rôle au sérieux ; il s'occupait avec zèle d'appliquer les idées de tolérance religieuse et les principes du droit en usage en France : il faisait adopter en 1807 le Code Napoléon ; il remania les départements, transporta la capitale de La Haye dans la cité commerçante d'Amster-

1. Réuni en 1810 sous le nom de *département du Simplon*.

2. ITALIE. — Départements du TARO.......... chef-lieu *Parme*.

—	—	de MONTENOTTE....	—	*Savone.*
—	—	de GÊNES..........	—	*Gênes.*
—	—	des APENNINS......	—	*Chiavari.*
—	—	d'OMBRONE........	—	*Sienne.*
—	—	de l'ARNO.........	—	*Florence.*
—	—	MÉDITERRANÉE....	—	*Livourne.*
—	—	TIBRE.............	—	*Rome.*
—	—	TRASIMÈNE........	—	*Spolète.*

dam, introduisit le système de la conscription. Mais Napoléon interdit absolument tout commerce de la Hollande avec l'Angleterre ; il fit même occuper par des troupes françaises les embouchures des rivières : le pays ruiné murmura et de nouvelles troupes entrèrent en Hollande. Louis en réalité n'était plus roi : il abdiqua, comme nous l'avons dit, et, le 9 juillet 1810, Napoléon réunissait à son empire les *huit* départements hollandais[1]. Des noms nouveaux étaient encore introduits dans la géographie de la France, et, malgré la distance, les noms de Bouches-de-la-Meuse, de Bouches de l'Escaut, de Bouches-du-Rhin, se trouvaient accolés dans les monenclatures alphabétiques au département des Bouches-du-Rhône, de même que le Tibre venait au-dessous de la Seine et du Tarn.

Ce n'était pas tout : d'autres noms, tels que les Bouches-de-l'Elbe et du Weser, devaient bientôt se joindre à la liste. Brême, Hambourg, Lubeck, étaient devenus de vastes entrepôts des denrées coloniales introduites en France par le commerce anglais. Bien qu'il eût assez de puissance pour les faire saisir, comme il le fit, et qu'il y agît en souverain presque aussi absolu qu'en Italie, en Suisse et dans la Confédération du Rhin, Napoléon voulut tenir les bouches de tous les fleuves et convertit (13 décembre 1810) en départements français les territoires, qui bordaient l'Ems et le cours inférieur de l'Elbe et du Weser[1]. L'Empire français compta alors *cent trente* départements, et l'Europe put crain-

1. Départements formés de la HOLLANDE (1810).

BOUCHES-DE-L'ESCAUT.......	chef-lieu	*Middelbourg.*
BOUCHES-DU-RHIN...........	—	*Bois-le-Duc.*
BOUCHES-DE-LA-MEUSE.......	—	*La Haye.*
ZUYDERZÉE.................	—	*Amsterdam.*
YSSEL-SUPÉRIEUR...........	—	*Arnheim.*
BOUCHES-DE-L'YSSELL.......	—	*Zwolle.*
FRISE.....................	—	*Lewarden.*
EMS-OCCIDENTAL............	—	*Groningue.*
EMS-ORIENTAL (pays qui avait été compris dans la Hollande, bien qu'il fût plutôt allemand.).................	—	*Aurich.*

2. Duché d'*Oldembourg*, territoires des princes de *Salm* et d'*Aremberg*

dre que Napoléon ne voulût la placer tout entière, non plus sous sa dépendance, mais sous sa domination directe.

Provinces illyriennes. — Toujours préoccupé de vues lointaines, Napoléon n'avait pas voulu réunir à un royaume vassal les territoires enlevés à l'Autriche le long de la chaîne des Alpes carniques et juliennes : Le 14 octobre 1809 il avait réuni à son empire, sous le nom de *Provinces illyriennes*, le *cercle de Villach*, la *Carniole*, le gouvernement et la ville de *Trieste*, la province de *Fiume*, l'*Istrie* et les pays connus sous le nom de *Littoral*, partie de la *Croatie*, la *Dalmatie* et ses îles. Ces sept provinces formèrent un gouvernement général régi par une administration française. Napoléon avait ainsi une armée sur la frontière de Turquie. Il occupait, dans sa partie supérieure, le bassin de la Save, et pouvait descendre en Bosnie.

Royaumes d'Italie et de Naples. — Au delà des Alpes, dans la partie de la péninsule qui n'avait point été annexée à notre pays, Napoléon avait créé deux royaumes : le *royaume d'Italie* dont le prince Eugène de Beauharnais n'était que le *vice-roi;* le *royaume de Naples*, donné à Joseph, puis à Murat.

Le *royaume d'Italie* ne comprenait au début que l'ancien territoire de la république cisalpine, c'est-à-dire la Lombardie et les Légations. A la paix de Presbourg, il fut complété par la *Vénétie* et devint un riche État de sept millions d'habitants, maître de l'Adriatique où il avait les ports de Venise et d'Ancône. Après la paix de Vienne le royaume d'Italie compta *vingt-quatre* départements.

Le *royaume de Naples* moins la Sicile qui n'avait pu être conquise en comptait *seize*. En butte aux des-

une portion du *Hanovre*, les territoires de *Brême*, de *Hambourg*, de *Lubeck* :

EMS-SUPÉRIEUR............	chef-lieu	*Osnabrück.*
LIPPE......................	—	*Munster.*
BOUCHES-DU-WESER.........	—	*Brême.*
BOUCHES-DE-L'ELBE.........	—	*Hambourg*

centes des Anglais, troublé par des insurrections continuelles que favorisait la nature montagneuse des Calabres, il donnait ample matière de s'exercer au caractère guerrier du roi Murat.

Dans le royaume du nord, les bienfaits de l'administration française furent sérieux et durables. Le commerce, quoique souffrant comme dans tout l'Empire, par suite du blocus continental, était actif à l'intérieur, et les magnifiques routes créées par Napoléon à travers les Alpes facilitaient singulièrement les relations de l'Italie avec la France et la Suisse. Milan, dont la merveilleuse cathédrale s'achevait et où s'élevait l'arc du Simplon, devenait une des capitales les plus florissantes de l'Europe ; la réforme des législations diverses et surannées, la régularité dans les finances et la suppression des anciennes taxes, des anciennes corvées, l'amélioration des voies navigables et des routes si favorables à la prospérité agricole d'un pays ; l'agrandissement des ports de Venise et d'Ancône, les encouragements donnés à l'industrie, la création d'écoles, la protection accordée aux sciences, aux lettres, aux arts, tout cela marquait pour l'Italie le commencement d'une ère nouvelle. Napoléon traitait l'Italie, dont il parlait la langue, comme un pays où il voulait former une véritable nation amie et sœur de la nation française.

La Confédération du Rhin ; États français ; royaume de Westphalie ; grand-duché de Berg. — Au degré de gloire où il avait porté la France, Napoléon ne voyait, bien à tort, aucun péril pour elle à développer les nationalités italienne et allemande. Il détruisit l'empire germanique pour briser le lien qui rattachait l'Allemagne à l'Autriche et forma une *confédération* dont les princes étaient en réalité ses clients. Quinze princes de l'ancien empire germanique adhérèrent à la nouvelle confédération (traité du 19 juillet 1805) qui devait être dirigée par une *diète* siégeant à Francfort et composée de deux collèges : collége des princes, collége des rois. Le traité stipulait une alliance formelle

avec l'Empire français. Après la défaite de la Prusse, la Confédération s'augmenta encore des princes allemands qui formaient la clientèle prussienne. Elle comprit alors *quatre* royaumes, *cinq* grands-duchés, *vingt-trois* duchés et principautés, une population de vingt millions d'Allemands, et pouvait fournir comme appoint aux armées de Napoléon 150 000 hommes.

Malgré cette dépendance, dans laquelle il tenait les princes de la Confédération, Napoléon voulait placer, dans notre voisinage, des États de sa création, gouvernés par des princes de sa famille. Du duché de *Berg*, cédé par la Bavière, du comté de la *Mark* et du pays de *Munster* détachés de la Prusse, du duché de *Nassau* obtenu par voie d'échange, il forma le *grand-duché de Berg*[1], qui comprenait environ un million d'habitants, et qu'il donna d'abord à Murat, puis à un des fils de Louis de Hollande, encore au berceau, et qu'il fit par conséquent régir par ses ministres. *Düsseldorf*, jolie ville sur le Rhin, en fut la capitale.

Le second État, plus important, fut donné au plus jeune frère de Napoléon, *Jérôme*, créé *roi de Westphalie* en 1806. Formé également de débris : duché de *Brunswick*, électorat de *Hesse-Cassel*, lambeaux du *Hanovre* (Gœttingen, Osnabrück, Grubenhagen), *territoires prussiens* de la rive gauche de l'Elbe (vieille marche de Brandebourg, évêchés de Paderbon, d'Hildesheim, Quedlinburg, etc.), enclaves de l'ancien électorat de Mayence en Thuringe, ce royaume dont la capitale était *Cassel*, n'avait ni contours naturels, ni unité. Il appartenait aux trois bassins de l'Ems, du Weser et de l'Oder sans en comprendre aucun dans son entier. Il ne s'appuyait ni sur le Rhin, ni à la mer ;

1. En 1808 le grand-duché de Berg comprenait quatre départements : du Rhin, chef-lieu *Düsseldorf;* de la Sieg, ch.-l. *Siegen*; de la Ruhr, ch.-l. *Dortmund*; de l'Ems, ch.-l. *Münster*.

Voir sur l'*Allemagne* et *Napoléon* Ier le livre de M. Alfred Rambuteau (1874), plein de faits intéressants. Voir aussi *Mémoires du comte Beugnot*, qui fut administrateur du grand-duché de Berg, et les *Mémoires du roi Jérôme*. Nous ne parlons pas, bien entendu, de la corespondance de Napoléon Ier, la première et la plus abondante des sources pour toute l'époque.

tout en biais, pouvant être facilement traversé, sauf du côté de la Prusse où on lui avait donné l'importante forteresse de Magdebourg, il n'avait aucun débouché pour son commerce.

Les royaumes de Wurtemberg et de Bavière; le grand-duché de Bade et les autres États de la Confédération du Rhin : la noblesse médiatisée. — Le roi Jérôme représentait en Westphalie les idées françaises et subissait les volontés impériales : sa femme, la reine Catherine, fille du roi de Wurtemberg, représentait les idées allemandes et rattachait à la nouvelle cour, trop luxueuse, vu la modicité de ses ressources, les grandes familles du pays. Ce mariage avait de plus établi un lien assez étroit entre la Westphalie et le Wurtemberg, quoique ces deux États ne fussent point contigus. Le roi de Wurtemberg, d'ailleurs, Frédéric Ier (duc en 1797, électeur en 1803, roi en 1805) devait toute sa puissance à Napoléon, quoiqu'il se fût montré un des plus âpres ennemis de la révolution française; mais il s'était hâté de s'incliner devant le César français, et le caractère despotique avec lequel il opérait les annexions qui lui furent permises ne pouvait déplaire à l'Empereur, sûr d'avoir dans ce prince allemand un rude lieutenant pour la simplification de l'Allemagne. Le Wurtemberg avait été agrandi de la *Souabe* autrichienne (moins Ortenau et le Brisgau) des commanderies de l'Ordre teutonique et de *vingt* principautés ou seigneuries enclavées dans les limites du nouveau royaume. Si le sujet n'était pas aussi sérieux, on pourrait comparer cet ample festin aux repas abondants que nécessitait la corpulence vraiment prodigieuse de Frédéric, car on montre encore les tables où il avait fallu pratiquer de larges échancrures pour qu'il pût s'y engager.

Napoléon avait plus fait encore pour la Bavière déjà agrandie en 1803 : érigée en royaume, elle reçut le *Tyrol*, les villes de *Nuremberg*, de *Ratisbonne*, et, après la paix de Vienne, la *principauté de Salzbourg ;*

elle s'avança presque jusqu'à l'Ens et sa frontière se trouva singulièrement rapprochée de Vienne. Le roi de Bavière, Maximilien-Joseph (1799-1825), avait été élevé pour ainsi dire à l'ancienne cour de Versailles ; c'était un Français, mais de l'ancien régime, que son intérêt rattacha bientôt au nouveau. L'annexion de douze ou treize principautés enclavées dans ses États, la médiatisation de la noblesse souveraine, le premier rang que l'importance de ses États lui assurait dans la Confédération et le titre royal qu'il n'avait jamais espéré obtenir, tout contribuait à faire de lui un allié de Napoléon qui, suivant sa politique, avait fait épouser la fille de ce nouveau roi, la princesse Augusta, par Eugène de Beauharnais.

Stéphanie de Beauharnais avait de son côté épousé l'héritier du grand-duc de *Bade*, dont la puissance s'était aussi singulièrement étendue depuis 1789, car le duché de Bade, accru en 1803, en 1805, et qui avait reçu dans la Souabe autrichienne l'*Ortenau* et le *Brisgau*, comptait près d'un million d'habitants au lieu de deux cent mille. Un autre grand-duché, la *Hesse-Darmstadt*, prenait rang parmi les principaux États de la Confédération rhénane : il séparait la Westphalie du grand-duché de Berg, mais son souverain, l'ancien landgrave Louis X (1790-1803) se montra le plus fidèle allié de Napoléon et fut l'un des derniers à l'abandonner en 1813.

Bien qu'Allemand, Charles de Dalberg, *grand-duc de Francfort*, était une véritable créature de Napoléon comme ce nouveau grand-duché était sa création. Le *grand-duché de Wurtzbourg*, cédé à l'archiduc Ferdinand, ancien souverain de la Toscane, en échange de'a principauté de Salzbourg que la Bavière reçut en 1809, complétait le système des grands-duchés, c'est-à-dire des États moyens de la Confédération.

Quant aux moindres, les duchés qui échappèrent à l'appétit de leurs voisins, excité mais aussi réglé par Napoléon, furent les *duchés de Saxe* (Weimar, Meinin-

gen Hildeburghausen, Cobourg), le duché d'*Anhalt-Dessau*, les principautés de *Lippe* (Detmold, Schaunburg) les diverses principautés de *Reuss*, de *Schwartzburg*, de *Hohenzollern*. Les deux duchés de *Mecklembourg*, qui avaient toujours résisté à l'ambition de la Prusse, mais qui n'avaient aucune sympathie pour l'alliance française, la subirent plus qu'ils ne l'acceptèrent. Le duché d'Oldenbourg ne faisait plus partie de la Confédération puisqu'il avait été réuni en 1810 à l'Empire lui-même et avait formé le département des Bouches-du-Weser.

La *médiatisation* d'une foule de petits princes et des chevaliers d'empire avait achevé la ruine du système féodal, déjà fort ébranlé par la sécularisation de 1803. Tous les petits ducs, princes, chevaliers, dont le territoire se trouvait enclavé dans celui des États confédérés perdaient leur *souveraineté immédiate*, et, tout en gardant leurs propriétés patrimoniales, leurs privilèges d'honneur, les droits seigneuriaux qui n'avaient aucun rapport avec ceux de la souveraineté, demeuraient ducs, comtes, princes, chevaliers. De seigneurs immédiats, ils devenaient *médiats*, c'est-à-dire qu'ils ne formaient plus qu'une aristocratie privilégiée, la première classe des sujets.

Royaume de Saxe et grand-duché de Varsovie. — Ennemie naturelle de la Prusse qui n'a cessé de la convoiter et la domine aujourd'hui sans pourtant l'avoir absorbée, la Saxe entra d'abord sans difficulté dans l'alliance française : l'électeur, quoique ses troupes eussent combattu avec les troupes prussiennes, obtint de Napoléon le titre de roi et le cercle de Kottbus (Basse-Lusace) en échange de quelques territoires cédés à la Westphalie. Il eut mieux encore après la campagne de Pologne.

Avec la province de Posen et la province de Varsovie enlevées à la Prusse, Napoléon constitua le *grand-duché de Varsovie* qu'il donna à l'électeur de Saxe, descendant des anciens rois de Pologne, et qu'il accrut, après

la paix de Vienne, de la Nouvelle-Gallicie enlevée à l'Autriche (pays entre le Bug et la Vistule, pays entre la Vistule et la Silica). Mais en relevant la Pologne, il était loin de la rétablir tout entière.

Napoléon, là comme ailleurs, mécontenta toutes les puissances sans s'assurer d'une manière durable l'alliance d'aucune : c'est qu'il voulait les dominer toutes. Et cependant si la Pologne avait pu être rétablie, c'est à ce moment. La plus grande partie de l'émigration polonaise s'était dirigée vers la France : Bonaparte avait, dès l'année 1797, organisé des légions polonaises dans l'armée d'Italie : ces légions partagèrent avec les troupes françaises tous les périls de la campagne de 1798-1799, puis de la glorieuse campagne de 1800. En 1807 deux divisions polonaises secondèrent la grande armée. Absorbé dans ses projets, Napoléon crut avoir assez fait pour une nation qui avait tant espéré en lui, en délivrant les provinces qui supportaient le joug le plus dur, celui de la Prusse.

Caractère de la domination française en Allemagne. — Si plein de sa grandeur qu'il se montrât, Napoléon n'en demeurait pas moins, sous le manteau impérial semé d'abeilles d'or, un parvenu de la Révolution. Après tout, le drapeau dont il imposait le respect, c'était le drapeau tricolore de 1789 ; nos armées, c'était l'égalité en marche. Tout le monde savait l'origine des chefs illustres qui les commandaient, et leur chef suprême se plaisait parfois, devant les rois ses convives, à rappeler ses débuts d'officier d'artillerie. La Pologne sans doute n'était point rétablie, mais la Constitution du grand-duché de Varsovie abolissait tout *servage* et assurait l'*égalité* réelle entre tous les habitants du sol polonais. En Saxe, où la religion protestante, même sous un électeur catholique, opprimait la religion romaine, celle-ci était relevée, affranchie ; et cette fois l'application du principe français de la tolérance, qui avait rencontré tant de résistance de la part de la cour de Rome, profitait au catholicisme : dans les

États catholiques, comme la Bavière, il profita aux protestants; sur les bords du Rhin et du Mein, aux juifs nombreux dans ces contrées. On ne pouvait pas attendre de Napoléon un grand souci des libertés politiques; mais les constitutions qu'il donna aux duchés de Varsovie, de Francfort, de Berg, au royaume de Westphalie, étaient au moins représentatives, empreintes de l'esprit moderne et partout les servitudes féodales disparaissaient.

Les études du *Code Napoléon* furent prolongées en Bavière jusqu'en 1814, c'est-à-dire qu'elles n'aboutirent pas, non plus qu'en Wurtemberg et en Saxe, où la vieille législation saxonne se maintint énergiquement. Mais la législation française triompha à *Bade*, dans la *Hesse-Darmstadt*, à *Francfort* comme dans le grand-duché de *Berg* et le royaume de Westphalie. *Varsovie* en avait été dotée, et notre code régnait aussi en Italie, en Hollande, en Allemagne, en Pologne, comme il tendait à s'imposer à l'Espagne, et au Portugal.

Il faut dire aussi que la conscription suivait partout le Code civil. L'empereur épuisait d'hommes et d'argent l'Allemagne comme la France, l'Allemagne plus que la France, parce qu'il y agissait en conquérant; il se laissait tromper par la bonhomie allemande, et ne regardait plus ce pays que comme un instrument destiné à lui procurer de nouvelles grandeurs. Le résultat de cette déplorable ambition fut de constituer, au lieu d'une Allemagne française une Allemagne ennemie, oublieuse des bienfaits, et qui se servira des progrès dus à la France pour combattre, dépouiller et démembrer la France.

Sentiments de l'Allemagne; insurrections de Katt; de Schill et de Brunswick, Kœrner, Arndt. — Les avertissements cependant ne manquaient pas à Napoléon : en 1809, au début de la guerre avec l'Autriche, les appels à l'insurrection trouvèrent de l'écho dans l'État le plus étroitement tenu sous la domination française, en Westphalie. Un lieutenant prussien, Katt, osa faire

une tentative sur Magdebourg. Un officier supérieur westphalien, que Jérôme avait comblé de faveurs, souleva tout le pays autour de Cassel, avec l'aide d'un juge, Martin. Un major prussien, *Schill*[1], se jeta avec une troupe de soldats attachés à sa fortune, sur la Saxe. Un partisan plus audacieux encore, le quatrième fils du duc de Brunswick et héritier du duché que Napoléon avait englobé dans le royaume de Westphalie, organisa une légion noire, portant des uniformes noirs et s'intitulant : *armée de la vengeance*, s'empara de Dresde, puis de Leipzig ; mais les troupes de Westphalie arrivant au secours de la Saxe reprirent ces deux villes, et le hardi partisan fut obligé de gagner la côte de Hanovre où il fut recueilli par des vaisseaux anglais.

L'attentat du jeune Staps à Schœnnbrunn, la même année, sur la personne de Napoléon, était encore un indice des sentiments des peuples allemands qui, jusque-là divisés, s'unissaient contre le dominateur de leur pays. *Kœrner*, jeune enthousiaste, né à Dresde en 1788, célébrait le patriotisme dans des poésies restées populaires. *Arndt*, professeur d'histoire à l'Université de Greiswald, attaquait la politique de Napoléon dans deux ouvrages : *Germanie et Europe* (1803), *Esprit du temps* (1807) et ce dernier livre avait eu, en peu de temps, quinze éditions. Forcé de s'éloigner, il se réfugia en Suède, mais de sa retraite continua à enflammer les esprits. C'est lui qui composa la fameuse chanson : *Qu'est-ce que la patrie de l'Allemand?* devenue le cri de ralliement du parti démocratique et unitaire. Kœrner et Arndt personnifièrent alors avec Jahn et Schenkendorf les aspirations germaniques. Ils ne contribuèrent pas peu, en 1813, à soulever les peuples contre nous et prirent une part active à la lutte. Kœrner fut tué à Leipzig; Arndt survécut : son rôle était loin

1. La Prusse, qui avait non-seulement désavoué Schill, mais qui avait mis sa tête à prix, lui a élevé un monument. Et l'on sait quelle conduite elle a tenue dans la guerre de 1870-71 contre les francs-tireurs et les gardes mobiles, reconnus cependant, commissionnés par le gouvernement de la Défense nationale et ayant une solde, un uniforme.

d'être terminé. En même temps se développaient les associations, principalement celle du *Tugendbund* (Société de la vertu), qui devait exercer une grande influence sur le réveil de l'Allemagne.

Le roi Joseph en Espagne; continuation de la guerre en Espagne et en Portugal; campagnes de 1810 à 1812; Masséna et les lignes de Torrès-Vedras. — La résistance de l'Espagne au roi français, Joseph, était une bien autre protestation contre le système de Napoléon qui entendait disposer des peuples comme des rois.

Napoléon au lieu de retourner lui-même en Espagne, donna une armée à Masséna qui eut sous ses ordres Ney et Junot mécontents de servir au second rang. Masséna devait pénétrer en Portugal où se trouvait une armée anglaise commandée par le *duc de Wellington.* Le maréchal Soult, guide militaire du roi Joseph, devait appuyer Masséna et le rejoindre en Portugal. Il préféra, comme le roi, aller faire la conquête de l'Andalousie. Avec la ténacité qui l'avait illustré en Suisse, à Gênes, à Essling, Masséna poursuivit, malgré tous les obstacles naturels, malgré le peu d'obéissance de ses compagnons d'armes, l'expédition qui devait avoir pour but de chasser les Anglais de la Péninsule. Il s'empara d'*Alméida*, ne put déloger les Anglais du plateau inaccessible de *Busaco*, mais les tourna et les força à se retirer, à abandonner Coïmbre et à évacuer le Portugal jusqu'à Lisbonne.

Là les Français vinrent se heurter contre une ligne de retranchements dont ils ne soupçonnaient pas l'existence et que Wellington avait fait construire pour abriter son armée et protéger Lisbonne. C'étaient les lignes de *Torrès-Vedras* (octobre 1810). Masséna ne se rebute point; il fera le siége des lignes, il attendra des renforts; ses lieutenants murmurent, il ne les écoute pas : il demeure six mois dans un pays ravagé, bloquant 70 000 Anglais que couvraient cent six redoutes et quatre cents pièces de canon. Soult ne vient pas;

la famine rend de jour en jour la situation plus difficile. Masséna recule, mais en faisant toujours face à l'ennemi et en lui infligeant parfois de rudes échecs. Il regagne Alméida; l'indiscipline de ses lieutenants l'oblige à rétrograder encore jusqu'à Ciudad-Rodrigo. Il refait son armée et veut repartir : Ney s'y refuse. Masséna lui enlève son commandement et repart. Il s'avance pour secourir Alméida investie par les Anglais, mais il fallait les déloger du plateau de *Fuentès-Onoro* (5 mai 1811) : au moment décisif, il ne put disposer de la cavalerie de la garde qui ne recevait d'ordres que du maréchal Bessières. Épuisé par tant d'efforts et plus découragé par le chagrin que par la fatigue, Masséna rentra en Espagne avec une armée délabrée et fut disgracié injustement par Napoléon qui le remplaça par Marmont, duc de Raguse.

Le maréchal Suchet; les Cortès de Cadix; Constitution de 1812.— A l'est, Suchet qui, malgré ses services éminents, n'avait pas encore obtenu de Napoléon pleine justice, soumettait l'Aragon, le royaume de Valence, et, ce qui valait mieux, pacifiait le pays conquis. Les campagnes de 1810 et 1811 furent marquées par une suite de siéges habilement conduits et de succès importants : la prise de Lérida (14 mai 1810), de Mequinenza, de Tortose, de Tarragone. Suchet battit l'armée du général Blake qui voulait l'empêcher de prendre le château bâti sur les ruines de *Sagonte* (25 octobre 1811) : il marcha ensuite sur *Valence*, s'en empara le 9 janvier 1812 et fit l'armée du général Blake prisonnière de guerre. L'empereur qui venait enfin de donner à Suchet le bâton de maréchal, le récompensa de cet éclatant succès en le nommant duc d'*Albuféra*[1]. Les qualités de Suchet comme administrateur, sa modération, son humanité, sa probité affirmèrent les conquêtes dues au talent du général. « Si j'avais eu deux maréchaux comme Suchet en Espagne, disait plus tard Napoléon,

1. Lagune près de Valence.

non-seulement j'aurais conquis l'Espagne, mais je l'aurais conservée. »

Mais il n'en avait qu'un, et les Espagnols voyaient sans cesse paraître à leur fête des centaines de chefs hardis, Martin Diaz, Jean Paleara, Don Juan Porlier, dont les soldats insaisissables venaient courir jusqu'aux portes de Madrid; un berger, devenu marin, Pablo-Morillo, organisait les guérillas de la Galice; un simple soldat, don Julien Sanchez, commandait celles de l'Estramadure. Mina, ancien étudiant, et son oncle, Espos y Mina, insurgeaient la Catalogne, la Navarre, l'Aragon; le curé Merino, vrai type du chef de guerillas, infatigable, toujours à cheval, paraissait et disparaissait comme l'éclair, dur à ses hommes comme à ses ennemis et redoutable à tous.

En face du gouvernement du roi Joseph, organisé à l'instar du gouvernement impérial, se maintenait une assemblée nationale : les *Cortès* qui avaient remplacé la *junte centrale* insurrectionnelle. Retirées à Cadix, elles donnaient à la résistance l'impulsion et l'unité; puis, tout en combattant pour les droits de Ferdinand VII, elles modifiaient profondément la constitution espagnole. Joseph prétendait apporter à l'Espagne des principes nouveaux; les Cortès abolirent les droits seigneuriaux, les priviléges de chasse, de pêche, de fourneaux, de moulins, etc.; elles favorisèrent l'agriculture en revisant les lois de mainmorte et de majorats, en abolissant le privilége de la *mesta* qui, pour encourager l'élève des mérinos, obligeait les propriétaires à laisser des terrains incultes et ouverts sur le passage de ces troupeaux vagabonds. Quant aux réformes politiques, les Cortès, pour vaincre en libéralisme (ce qui pourtant n'était point difficile) l'œuvre napoléonienne, accouplèrent au droit divin de Ferdinand VII le principe contradictoire de la souveraineté nationale, formulé par l'Assemblée constituante, et adoptèrent, sauf quelques modifications, le système presque républicain de 1791. Ce fut la constitution de 1812 qui, après la Restauration, devait être

sans cesse réclamée par les libéraux espagnols. L'Espagne ne trouvait rien de mieux, pour ruiner notre influence, que d'aller au delà des principes qu'on lui apportait, et d'opposer la Constituante à Napoléon.

La Prusse : réformes de Stein et de Scharnhorst : la nouvelle armée prussienne. — Chose singulière, les pays qui nous résistaient se réformaient plus profondément que ceux qui nous obéissaient. Témoin la Prusse presque détruite, réduite à cinq millions d'habitants, occupée par les troupes françaises tant qu'elle n'avait pas acquitté sa contribution de guerre (fixée au mois de septembre 1808, à 140, puis, lors de l'entrevue d'Erfurt, à 120 millions), obligée, par des articles secrets, à n'entretenir sous les armes que quarante-deux mille hommes, et qui, sous la main de fer de Napoléon, trouva le moyen de se reconstituer.

Napoléon, qui entendait contrôler jusqu'au choix des ministres prussiens, permit au roi Frédéric-Guillaume d'employer le baron de Stein, né dans le duché de Nassau, et sur les sentiments duquel il se méprenait. Stein, en effet, patriote allemand, encouragea l'association du *Tugenbund* qui, supprimé sur les ordres de l'empereur, en 1810, acquit plus de puissance en se transformant en société secrète. Stein entreprit ensuite de régénérer le pays en lui appliquant des principes que lui-même avait pourtant combattus, mais qui s'imposaient à toute l'Europe. Il détruisit le vasselage de la glèbe, abolit les priviléges territoriaux de la noblesse, permit aux bourgeois et aux paysans d'acquérir des terres, comme aux nobles de se livrer à l'industrie et au commerce : il fondait ainsi l'égalité civile. Il créait de plus la vie municipale en introduisant pour le choix des magistrats le principe de l'élection par tous les citoyens, soumis seulement, pour le droit électoral, à certaines conditions de cens. Il voulut aussi que dans l'armée l'avancement fût réglé, non sur la naissance, mais sur le mérite : toutefois, la noblesse demeura ce qu'elle était, la première classe de l'État et en possession des

grades de l'armée, parce qu'elle était exclusivement guerrière. Les secrètes intentions de Stein ne pouvaient échapper à Napoléon. Atteint par un décret daté de Madrid, déclaré ennemi de la France et de la Confédération du Rhin, le baron de Stein se réfugia en Russie, d'où il continua à exciter l'Allemagne.

Scharnhorst, officier hanovrien et ministre de la guerre, par les mesures les plus habiles, assurait pour l'avenir une véritable armée nationale à la Prusse. Il eut l'idée d'aguerrir la nation entière en faisant de l'armée une simple école : imposant le principe de l'obligation du service militaire, mais ne levant pas le contingent tout entier à la fois, il faisait successivement passer tous les citoyens par l'armée, remplaçait par des recrues les soldats instruits, sans jamais dépasser le nombre imposé à la fois par Napoléon et par l'état précaire des finances. Il prépara ainsi, de 1808 à 1812, plusieurs classes qui formèrent, au sein de la population, une forte réserve d'hommes exercés et prêts, au premier signal, à entrer en ligne.

Le Danemark-Norwége. — Le Danemark, jusqu'en 1807, avait gardé une neutralité favorable à la France qui, par les coups portés au commerce anglais, servait sa cause. Le bombardement de Copenhague en 1807 par les Anglais acheva de jeter le Danemark dans les bras de la France, et les Danois, armant aussitôt en course leurs bâtiments marchands, coururent sus au commerce britannique : ils demeurèrent jusqu'au bout les alliés les plus fidèles de Napoléon, qui ne voulut pas acheter à leurs dépens l'amitié de la Suède, mais qui, d'un autre côté, eut tort de sacrifier la Suède à la Russie.

La Suède ; Bernadotte prince royal. — Il est vrai de dire que le roi de Suède Gustave III, puis son successeur Gustave IV, s'étaient montrés les ennemis les plus acharnés de la République française, puis de l'empire. Même après Friedland le roi de Suède Gustave IV prétendait continuer la guerre contre le vainqueur de

l'Europe. La perte des possessions suédoises sur le continent, loin de l'avertir, l'irrita, et il s'unit plus étroitement aux Anglais. Mais ceux-ci ne pouvaient le sauver de la Russie qui, son alliée la veille de Tilsitt, envahissait le lendemain la Finlande. Au lieu de consacrer toutes ses ressources à la défense de cette province, il envoya une armée pour conquérir la Norwége (1808). Un corps de troupes de onze mille Anglais arriva; Gustave IV exigea qu'ils fussent sous son commandement et, plutôt que de céder, les laissa repartir. Enfin il abandonna la Finlande à la Russie (convention d'Olkioki, 19 novembre 1808), sans renoncer à la guerre. Cette conduite insensée, cet étrange mépris des intérêts de la Suède, le despotisme bizarre que le roi faisait peser sur le pays, la crainte enfin de voir la Suède complétement abandonnée par Napoléon à la Russie et au Danemark, comme il en avait été question à Erfurth, déterminèrent une de ces révolutions qui n'étonnaient plus les Suédois. Deux régiments, commandés par George Adlersparre sur la frontière de Norwége, marchèrent sur Stockholm et donnèrent le signal du mouvement. Le roi, arrêté dans son palais, malgré sa résistance, fut enfermé (13 mars 1809), sans que la population de Stockholm s'émût et interrompît ses affaires ou ses plaisirs. L'oncle de Gustave, le duc de Sudermanie, prit en main le gouvernement et convoqua la Diète qui le proclama roi sous le nom de *Charles XIII*. Gustave IV alla vivre avec une pension en Allemagne, où il mourut presque misérable en 1837. Les nobles, auteurs de la révolution, en profitèrent pour restreindre les droits de la royauté, et en Suède, contrairement à ce qui se passait ailleurs, l'aristocratie garda ses priviléges féodaux.

Ni Charles XIII, quoique n'étant pas dépourvu de talent, ni l'armée suédoise, malgré sa bravoure, ne purent empêcher les Russes de continuer leurs progrès. Il fallut conclure la paix de *Frederiksham* (17 décembre 1809), par laquelle la Suède abandonnait à la Russie la

Finlande, l'île d'Aland, la Bothnie orientale et une partie de la Bothnie occidentale. « Ainsi, dit un savant historien, fut définitivement perdue la Finlande, la chère *Suomi*. La langue et les coutumes suédoises y avaient poussé de profondes racines, que la domination russe n'a pas encore pu détruire. Kellgren, Franzen et Runeberg, trois noms éminents dans l'histoire de la littérature suédoise, sont nés en Finlande. Abo est une ville toute suédoise, et sa rivalité contre Helsingfors, qui a été déclarée capitale de la Finlande en 1812 et qui possède même l'université depuis 1726, ne contribue pas à lui faire oublier ses anciennes sympathies. Ce que Saint-Pétersbourg est pour Helsingfors, Stockholm l'est pour Abo. On s'occupe à Abo, comme à Stockholm, de nos vaudevilles et de nos opéras; Abo tire ses modes de l'Occident, Helsingfors les emprunte à la Russie[1]. »

Ayant compris ce que coûtait l'hostilité envers la France, les Suédois crurent recouvrer la faveur de Napoléon en demandant comme héritier de Charles XIII, qui n'avait pas d'enfants, un prince français, un lieutenant de l'empereur, Bernadotte, prince de Ponte-Corvo. Celui-ci, ayant commandé les troupes opposées à l'armée suédoise, avait su se créer des amitiés dans l'aristocratie qui l'élut prince royal. Soit qu'il n'attachât pas assez d'importance à la Suède, soit qu'il ne voulût pas croire au fond Bernadotte, bien qu'il s'en défiât, capable d'oublier ce qu'il devait non-seulement à lui, mais à la patrie, Napoléon le laissa élire le 21 août 1810 et partir pour la Suède Bernadotte[2] abjura la religion catholique et fit une profession de foi luthérienne, reçut le commandement des armées de terre et

1. M. Geffroy, *Histoire des États scandinaves*, 1 vol., libr. Hachette. Lire pour les Etats scandinaves, les remarquables *Lettres sur le Nord* de M. Xavier Marmier.

2. Bernadotte était fils d'un avocat et naquit à Pau en 1764. Soldat depuis 1780, car il s'était engagé comme volontaire, il arriva sous la République au grade de général de division (1795). Il prit part aux campagnes des armées de Sambre-et-Meuse et d'Italie, devint ministre de la guerre et fut créé maréchal de l'Empire, en 1804. Il était allié à la famille impériale : sa femme était la sœur de la reine d'Espagne.

de mer, et bientôt, vu l'extrême vieillesse de Charles XIII, demeura maître du gouvernement. Il voulut exiger de Napoléon la Norwége, qu'on ne pouvait lui donner sans dépouiller le Danemark notre allié. Napoléon refusa, et Bernadotte, qui appliquait à regret le système du blocus continental, se retourna du côté de l'Angleterre et de la Russie. Avant même la guerre de Russie, au mois d'avril 1812, il servit d'intermédiaire au czar pour lui faire conclure un nouveau traité avec l'Angleterre. Il signait le 5 avril 1812 un traité secret avec la Russie par lequel il renonçait à la Finlande ; avec un corps de troupes russes, il devait envahir la Norwége, de là descendre en Allemagne et prendre l'armée française à revers. Puis, au mois de juin, sans plus de scrupule, Bernadotte fit offrir à Napoléon son concours, mais toujours au prix de la Norwége. Napoléon n'eut qu'un mouvement d'indignation et défendit qu'on lui adressât une réponse. Bernadotte demeura neutre, mais son arrivée sur Saint-Péterbourg eût certainement décidé le succès de la campagne de Russie : il préféra contribuer à la chute de Napoléon sans lequel il n'eût été ni maréchal, ni prince, ni roi, et, ce qui pis est, au démembrement de sa propre patrie, la France.

La Turquie : déposition de Sélim (21 juillet 1807); règne éphémère de Moustapha IV ; avènement de Mahmoud II (juillet 1808). — Comme la Suède, la Turquie était « l'ennemie géographique » de la Russie et Napoléon n'avait pas manqué de l'exciter contre elle. Lorsqu'en 1807 une flotte anglaise était venue dans les Dardanelles pour contraindre la Porte à entrer dans la coalition contre Napoléon, elle avait trouvé les remparts de Constantinople hérissés de canons et la défense organisée par l'ambassadeur français, le général Sébastiani. Napoléon envoyait des officiers, des artilleurs à la Turquie, et le sultan Sélim s'efforçait de discipliner ses troupes à l'européenne : il avait créé une milice régulière (*nizamdjedid*), mais il rencontrait de grands obs-

tacles dans les préjugés d'une population attachée non seulement aux vieux usages, mais aux vieux costumes et voyant dans toute nouveauté une atteinte au Coran. L'union étroite de la religion et de la politique ne permettait d'apporter aucun changement aux règlements sans avoir à compter avec le corps puissant des docteurs de la loi ou des *Ulémas* obéissant tous à un chef, le *mufti*. La milice des janissaires, qui rappelait par son influence les prétoriens de l'ancienne Rome, s'entendit avec les ulémas, et Sélim ne put résister à cette ligue militaire et religieuse. Dépouillé de son autorité, Sélim fut enfermé et remplacé par Moustapha qu'on tira de la prison où il était comme enseveli depuis dix-huit ans (21 juillet 1807).

L'armée toutefois, dirigée par un favori de Sélim, Baïractar, revint des bords du Danube où un armistice avait été signé avec les Russes, et tout allait dépendre du parti qu'elle prendrait. Baïractar dissimula d'abord et s'inclina devant Moustapha, mais quand il eut bien pris ses mesures, il marcha au palais pour délivrer Sélim et le replacer sur le trône. Moustapha ordonna aussitôt d'étrangler Sélim et commanda d'ouvrir la porte en disant : « Remettez le sultan Sélim à Baïractar, puisqu'il le demande. » Sans se déconcerter Baïractar se rendit maître du palais et de Moustapha, puis déclara qu'il ne reconnaîtrait pour sultan que Mahmoud, fils d'Abdul-Hamid, qu'on découvrit dans un réduit où il s'était caché sous un tas de nattes (juillet 1808).

Mahmoud II nomma aussitôt Baïractar son grand visir et commença son règne, qui devait être l'un des plus agités et les plus importants par de nombreuses exécutions, suite ordinaire des révolutions de sérail. Baïractar reprit les projets de réforme de Sélim et excita bientôt contre lui la même opposition ; les ulémas et les janissaires soulevèrent le peuple qui attaqua le palais du grand visir et y mit le feu. Baïractar périt dans les flammes, et, comme Mahmoud cherchait à combattre l'insurrection, le feu continuant ses ravages détruisit

un des quartiers les plus populeux de Constantinople. Dans la crainte d'être lui-même précipité du trône, Mahmoud fit étrangler son frère Moustapha comme celui-ci avait fait pour le malheureux Sélim et il demeura ainsi le dernier descendant de la race d'Othman. Puis faisant succéder la clémence à la barbarie, il apaisa complétement l'insurrection et ajourna à d'autres temps, avec ses réformes, ses projets de vengeance contre les janissaires[1].

Ces révolutions continuelles, ces drames terribles avaient encore augmenté la défiance que Napoléon, si facilement vainqueur des Turcs en Syrie et en Égypte, avait de la force de l'empire ottoman. Il croyait à la chute prochaine de cet empire qui a survécu au sien, et à Tilsitt, changeant tout à coup de système, débattit un projet de partage avec Alexandre. Il s'aliéna ainsi la Turquie sans satisfaire complétement la Russie, car il refusait de laisser Alexandre aller jusqu'à Constantinople. « Constantinople, disait-il, jamais! c'est l'empire du monde! »

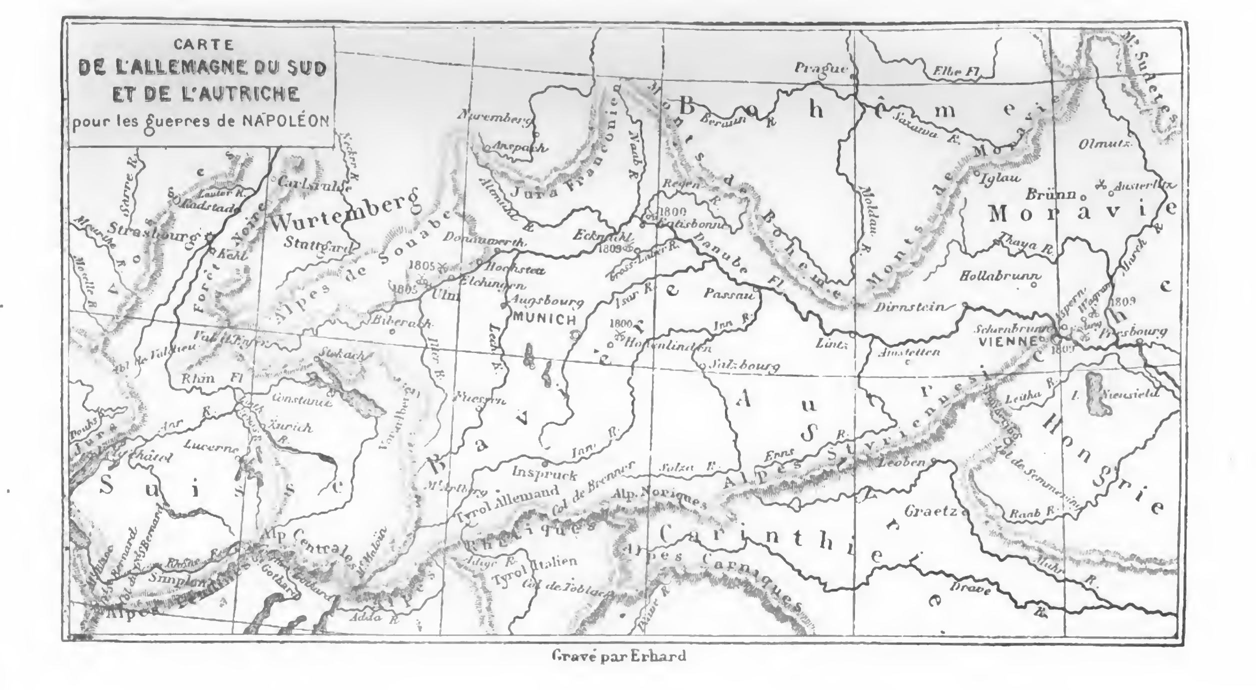
La Turquie se rejeta dans les bras de l'Angleterre et signa la paix avec elle en 1809, mais ne put se défendre vigoureusement contre la Russie. Les Russes occupèrent la Moldavie et la Valachie, et pénétrèrent dans la Bulgarie (1810). Les armées russes toutefois, soit à cause de la longueur des marches qui permettaient difficilement d'envoyer des renforts, soit incapacité des généraux, ne s'éloignèrent pas beaucoup du Danube, et dans la campagne de 1811, la préoccupation que causaient au czar les préparatifs de Napoléon l'amena à rappeler plusieurs divisions des bords du Danube : les Turcs en

1. Le corps des janissaires, l'*odjak* (en français foyer), se composait de cent quatre-vingt-seize ortas ou compagnies dont cinquante et une résidaient dans la capitale. C'était une troupe constamment soldée, mais les chefs des ortas vendaient les billets de solde et les rôles en temps de paix ne présentaient pas d'effectifs réels. Au moment d'une guerre, les officiers partaient à la tête d'un ramassis de gens sans aveu, étrangers au métier des armes comme à toute discipline. — Uni à l'ordre fanatique des derviches, à la corporation puissante des *kammals* (portefaix), et couvrant le territoire de l'immense réseau de ses affiliations, l'odjak était moins une armée qu'un parti.

profitèrent pour reprendre l'avantage. La guerre que Napoléon allait entreprendre satisfaisait la Porte, mais elle ne voulut point entendre parler d'une alliance avec le souverain qui l'avait trompée. Elle résolut de continuer pour son compte la lutte avec la Russie, et bien décidée à traiter à son heure. L'heure qu'elle choisira sera précisément la plus défavorable pour Napoléon.

Le gouvernement ottoman d'ailleurs ne pouvait donner toute son attention à la guerre de Russie, si grave qu'elle fût : il avait à combattre le fameux Ali, pacha de Janina, qui se rendait indépendant en Épire ; à contenir la Serbie qui tendait à lui échapper, à lutter en Arabie contre des fanatiques, les Wahabites, qui s'étaient emparés des villes saintes et empêchaient le pèlerinage de La Mecque. Mahmoud chargea Méhémet-Ali de terminer cette guerre religieuse. Méhémet, gouverneur de l'Égypte, avant de partir, se délivra des mameluks, cette milice jadis si redoutable et que l'expédition française en Égypte avait singulièrement affaiblie. Il en attira un grand nombre au Caire, les fit massacrer, et ses ordres cruels atteignirent dans les provinces tous ceux qui refusèrent de se soumettre à son autorité. Méhémet-Ali pénétra ensuite en Arabie et délivra Médine et La Mecque. Un dernier trait pour peindre ces gouvernements orientaux : le sultan, se défiant de Méhémet-Ali à cause de ses succès mêmes, envoya au Caire Lathif-Pacha avec un firman, qui le nommait gouverneur de l'Égypte. Le ministre du vice-roi prétendit que le firman était faux et fit décapiter Lathif-Pacha. Méhémet-Ali garda sa province où il devait plus tard se rendre si redoutable.

L'Autriche et la Hongrie. — L'Autriche, rivée à l'empire français par une série de traités désastreux, était encore une puissance, et à ceux qui en doutaient Napoléon répondait : « On voit bien que vous n'étiez pas à Wagram. » Aussi avait-il voulu se l'attacher par une alliance de famille ; il avait cru panser toutes les blessures qu'il avait faites à l'orgueil autrichien en as-



Gravé par Erhard

sociant à sa grandeur une archiduchesse. Or toutes les magnificences de Marie-Louise ne rendaient pas à l'Autriche la position qu'elle avait perdue et formaient un contraste pénible avec la fortune amoindrie de la cour de Vienne.

L'Autriche avait dû surtout sa force à la fidélité de la Hongrie. La révolution française, mal connue dans des pays si lointains, ne les avait pas ébranlés : une conspiration démocratique avait été rapidement et cruellement réprimée (1795), et le dévouement monarchique demeura entier[1]. Les Hongrois, nobles et peuple, prirent une part active à toutes les guerres de la République et de l'Empire. François II, avec l'esprit prudent qui le caractérisait, maintenait, dans les rapports avec les Hongrois, les anciens usages. Il obtenait tout de la Diète, pourvu qu'il le demandât et qu'il vînt lui-même en costume national hongrois, avec la veste, le manteau et les bottes d'un colonel de hussard, avec le bonnet de fourrure orné d'une plume de héron, faire appel au patriotisme de ses sujets. Les généraux Alvinzy, Kray, de Zach, Ott, appartenaient à la Hongrie. En 1805, le pays commençait à souffrir de cette politique belliqueuse; son enthousiasme diminua tellement, que les Magyars déclarèrent aux généraux français l'intention de la Hongrie de rester neutre. Rien ne pouvait mieux servir les projets de Napoléon, et les troupes françaises eurent ordre de respecter cette neutralité, devenue bientôt inutile par suite de la rapide conclusion de la paix, après Austerlitz. La paix de Presbourg enlevait à François II son titre d'empereur d'Allemagne, mais dès l'avénement de Napoléon, il avait déjà pris, pour ne pas déchoir, le titre d'*empereur héréditaire d'Autriche*. Cette situation nouvelle donnait plus d'importance à sa couronne de Hongrie, devenue réellement sa première. François II voyait le centre de l'empire se déplacer et eut tort de ne point comprendre que les malheurs repla-

1. Voir sur cette histoire peu connue le livre de M. Ed. Sayous: *Histoire des Hongrois et de leur littérature politique de* 1790 *à* 1815.

çaient sa maison dans la véritable voie, que sa domination devait s'étendre vers l'orient plutôt que vers l'occident. François II ne voulut pas renoncer à sa domination sur l'Allemagne et, malgré les réclamations de la Diète de 1807 qui avait demandé d'importantes réformes commerciales et politiques, la Hongrie fut entraînée à une guerre nouvelle. Cette fois Napoléon avait soulevé les peuples contre lui par la guerre injuste entreprise contre le peuple espagnol. La domination napoléonienne menaçant toute l'Europe, la guerre de 1809 eut déjà le caractère qui devait s'accentuer dans les campagnes de 1813 et de 1814. La prompte défaite des armées autrichiennes mit bientôt le sort de François II à la discrétion des Hongrois. Napoléon essaya de les gagner à sa cause et fit répandre dans le pays une proclamation pleine de promesses pour l'indépendance de la Hongrie. Mais en même temps les troupes françaises envahissaient le territoire hongrois et détruisaient l'effet de la proclamation. L'armée du prince Eugène dispersa près de Raab les troupes hongroises levées à la hâte et mal organisées, car les meilleurs régiments combattant dans l'armée autrichienne, il avait fallu recourir à l'insurrection. En vain la brillante noblesse magyare renouvela-t-elle les charges héroïques de ses ancêtres : le système de la guerre était changé; l'artillerie française l'emporta. Du reste, la paix de Vienne coupa court aux projets qu'avait pu former un instant Napoléon sur un pays encore mal connu, et que ses réquisitions écrasantes comme partout ne pouvaient guère lui concilier.

La Hongrie n'eut cependant point à se féliciter d'avoir sauvé l'empire d'Autriche. Le nouveau ministre, Metternich, qui cherchait à appliquer le système de la centralisation contraire à la nature d'un empire composé de tant de pays divers, ne craignit point de blesser les Hongrois par ses mesures despotiques lorsqu'il n'eut plus rien à leur demander. François II, toutefois, n'osa refuser la convocation de la Diète en 1811, mais

son langage devenait celui d'un maître. La Diète se plaignit des atteintes portées à la liberté de la parole et de la presse, réclama l'adoption, comme langue officielle, du magyar, n'obtint que des promesses vagues, vota des accroissements d'impôts et fut renvoyée brusquement au terme légal le 19 mai 1811 : c'était la plus orageuse qu'on eût vue depuis longtemps, et, à cette époque, dans le silence général de l'Europe, de telles discussions étaient un spectacle vraiment extraordinaire. L'Autriche, toutefois, n'en avait pas fini avec Napoléon, et ajourna ses projets d'absolutisme à l'égard de la Hongrie.

L'Empire russe. — La Russie occupe, avec la France, la première place dans l'histoire des guerres d'Europe, et nous n'avons ici qu'à rappeler combien elle était sortie grande de toutes ses campagnes malheureuses. Elle avait perdu ses soldats dans les montagnes de la Suisse, dans les étangs glacés d'Austerlitz, dans les neiges d'Eylau et dans la rivière de l'Alle à Friedland; mais elle avait combattu chez ses alliés; ses alliés avaient payé pour elle. Le vainqueur avait recherché l'amitié du vaincu : il l'avait laissé s'agrandir aux dépens de ses voisins plus faibles et l'avait encouragé dans la politique tracée par Pierre le Grand et Catherine II. La Russie tenait la *Finlande;* elle occupait la ligne du Danube, et si Napoléon ne lui permettait pas d'aller à Constantinople, elle devait néanmoins se trouver satisfaite. Sans égaler en richesse l'empire français, l'empire russe rivalisait avec lui par sa vaste étendue. D'accord, Napoléon et Alexandre disposaient de l'Europe.

L'Angleterre. — Seule l Angleterre avait refusé de céder au tout-puissant conquérant. Malgré les défaites de ses alliés, malgré les échecs de ses troupes dans les marais de *Walcheren* en 1809, malgré les souffrances qui étaient le résultat de la lutte commerciale engagée contre elle par Napoléon, et les charges financières que lui imposaient tant de guerres, elle n'avait pas fléchi. Sa constance lui permettra d'attendre que Napoléon ruine lui-même sa propre grandeur.

CHAPITRE XII

L'EMPIRE DE 1810 A 1814

PROGRAMME. — Guerres de Russie, d'Allemagne et de France.

SOMMAIRE. — Causes de la rupture entre la Russie et Napoléon. — Préparatifs gigantesques; Napoléon à Dresde. — Passage du Niémen (24 juin 1812). — Occupation de la Lithuanie: Napoléon à Witepsk (27 juillet 1812). — Bataille et prise de Smolensk (17, 18 août); combat de Valoutina (19 août). — Bataille de la Moskowa (7 septembre 1812). — Entrée à Moscou (14 septembre); l'incendie (16 septembre 1812). — Retraite de Russie (octobre-décembre 1812). — Défection de la Prusse. — Campagne d'Allemagne; batailles de Lutzen (2 mai), de Bautzen et de Wurschen (20-21 mai 1813). — Armistice de Pleiswitz (4 juin); congrès de Prague. — Bataille de Dresde (26 et 27 août). — Perte de l'Espagne (1812-1813); bataille des Arapyles (24 juin 1812); bataille de Vittoria (21 juin 1813). — Propositions de Francfort (novembre 1813); l'invasion (janvier 1814). — Campagne de France; combat de Saint-Dizier et de la Rothière (27 janvier 1814), de Brienne (29), et de la Rothière (1er février).— Combats de Champaubert (10), de Montmirail (11), de Vauchamps (14 février), congrès de Châtillon. — Combats de Mormans (17) et de Montereau (18 février). — Batailles de Craonne (7 mars) et de Laon (7 et 10 mars); d'Arcis-sur-Aube (20 mars). — Bataille de Paris (30 mars); capitulation (31). — Abdication de Napoléon (6 avril).

Causes de la rupture entre la Russie et Napoléon. — Sur le continent européen, deux empires se contrebalançaient : l'empire français et l'empire russe, le premier plus peuplé et plus riche, le second plus vaste puisqu'il s'étendait jusqu'au fond de l'Asie et de l'océan Glacial à la mer Noire, au Danube même. L'empire français n'avait rien à envier à l'empire russe puisqu'il comprenait les peuples les plus civilisés et les plus industrieux, les terres les plus fertiles, les plus magnifiques cités. Grâce à la grande armée, il n'avait non plus rien à craindre. Mais au point de gloire où était arrivé Napoléon, c'était trop de deux empires : il ne fallait qu'un maître à l'Europe.

Fier, malgré ses défaites, appréciant les ressources que la Russie possédait pour la défensive, intimement lié à son peuple par la foi religieuse et le patriotisme, Alexandre consentait à être l'allié, l'ami du parvenu couronné, non son vassal. Il maintenait le blocus continental malgré les souffrances que ce blocus causait à la Russie, mais il avait aussi, par un ukase du 25 décembre 1810, frappé le commerce français en proscrivant les marchandises de luxe, soieries, rubans, broderies, bronzes, porcelaines, en taxant même les vins de droits énormes. Cet ukase, dont le but apparent était d'arrêter la sortie du numéraire, mais qui portait atteinte au commerce français, l'unique fournisseur de l'Europe, avait excité la colère de Napoléon.

Alexandre s'était, à son tour, montré irrité de l'annexion de la Hollande, de Hambourg, de Brême, de Lubeck, et surtout du grand-duché d'Oldenbourg, possession de son beau-frère. Il ne pouvait protéger sa famille contre l'ambition de son allié. Napoléon répondait que cette alliance avait assez profité à la Russie et que la Finlande, les Provinces danubiennes valaient mieux que les annexions qu'on lui reprochait.

De plus le développement du grand-duché de Varsovie, le réveil sensible de la nationalité polonaise excitaient les défiances de l'empereur Alexandre. Bientôt l'irritation croissant des deux parts, les armements répondirent aux armements, la rupture devint inévitable, et on ne parla plus en Europe que du duel gigantesque prêt à s'engager.

Toujours prompt à justifier son ambition devant ses conseillers intimes qui s'efforçaient en vain de faire entendre de sages paroles, Napoléon s'autorisait de l'invasion des peuples du Nord qu'il fallait refouler. « Rappelez-vous, disait-il, Souwaroff et ses Tartares en Italie : la réponse est de les jeter au delà de Moscou ; et quand l'Europe le pourrait-elle, si ce n'est maintenant et par moi ? » Son imagination, excitée par le caractère prodigieux de cette expédition, allait encore au delà : « Après

tout, disait-il à M. de Narbonne, cette longue route est la route de l'Inde. Alexandre était parti d'aussi loin que Moscou pour atteindre le Gange! — Vous savez la mission du général Gardanne et celle de Joubert en Perse, rien de considérable n'est apparu; mais j'ai la carte et l'état des populations à traverser pour aller d'Érivan et de Tiflis jusqu'aux possessions anglaises dans l'Inde. » C'est par ces rêves que Napoléon réussissait à se faire illusion à lui-même, car habitué à tout entraîner et à tout vaincre, il ne comptait plus avec les difficultés matérielles et morales. Il ne touchait plus la terre.

Préparatifs gigantesques; Napoléon à Dresde. — Et cependant, si quelque chose eût pu l'avertir, c'était l'importance même des préparatifs nécessaires pour la guerre qu'il allait entreprendre. Il traînait les négociations en longueur jusqu'à ce qu'il eût pu transporter ses régiments d'Espagne, d'Italie, de Bavière, d'Allemagne, dans le voisinage des frontières russes. Il donnait un soin particulier à l'immense matériel dont il allait avoir besoin, et la guerre n'était pas déclarée que d'immenses convois traversaient l'Allemagne, la Prusse, l'Autriche. Tour à tour conciliant et menaçant, il se donnait le temps de porter ses corps d'armée du Rhin à l'Elbe, de l'Elbe à l'Oder, de l'Oder à la Vistule, de la Vistule au Niémen, et de coordonner cette masse d'hommes de toute nation qu'il allait perdre dans les immenses plaines de la Russie. Plus de cinq cent mille hommes se trouvèrent bientôt réunis : Français, Prussiens, Autrichiens, Saxons, Bavarois, Wurtembergeois, Hessois, Westphaliens, Hollandais, Italiens, Polonais. C'était bien l'Occident qui était jeté sur l'Orient, l'invasion qui remontait à sa source pour en prévenir de nouvelles.

Napoléon espérait que ce déploiement inouï de forces intimiderait Alexandre, et, pour mieux lui prouver son isolement, il tint à montrer les souverains de l'Europe empressés autour de lui. L'empereur d'Autriche, le roi de Prusse, tous les rois vassaux de Napoléon vinrent le saluer à son passage à Dresde, où Napoléon étala

un luxe magnifique et où le roi de Prusse était coudoyé dans la foule des officiers de la suite au lever du maître tout-puissant.

Calme, à Vilna, au milieu de son armée, Alexandre ne se laissa point troubler par cette grandeur de son rival, car il savait bien que cette grandeur ne tiendrait pas après un revers et qu'il avait plus d'amis à Dresde que Napoléon. Il accueillit bien M. de Narbonne chargé de lui porter l'ultimatum et, déroulant une carte de son empire, il dit à l'envoyé français : « Je ne me fais point d'illusion; je sais combien l'empereur Napoléon est un grand général; mais, vous le voyez, j'ai pour moi l'espace et le temps. Il n'est pas de coin reculé de ce territoire hostile pour vous, où je ne me retire, pas de poste lointain que je ne défende, avant de consentir à une paix honteuse. Je n'attaque pas; mais je ne poserai pas les armes tant qu'il y aura un soldat étranger en Russie. »

Passage du Niémen (24 juin 1812). — Napoléon avait perdu bien du temps, pour laisser aux fourrages et aux grains le temps de mûrir en Russie. Il franchit enfin le Niémen à Kowno, le 24 juin 1812, à la tête d'une armée de 325 000 hommes (155 000 Français et 170 000 étrangers). Les corps français étaient commandés par Davout, Oudinot, Ney, Bessières, toujours à la tête de la garde; Murat, le chef désigné de la cavalerie de réserve. Le vice-roi d'Italie, Eugène, conduisait les Italiens et les Bavarois, Jérôme les Polonais et les Allemands. A gauche, la grande armée était couverte par Macdonald avec 10 000 Français et 20 000 Prussiens sous le général York de Wartenburg. Sur la droite, devait s'avancer par la Gallicie, 60 000 Autrichiens conduits par Schwartzenberg. En arrière, prêts à rejoindre, Victor sur la Vistule et l'Oder, Augereau sur l'Elbe. Ce fut dans cet ordre imposant que l'armée de Napoléon s'enfonça en Russie avec mille pièces de canon et d'innombrables convois qui n'allaient pas être un des moindres embarras de cette expédition

où toutes les prévisions du génie tournaient contre l'expédition même.

Occupation de la Lithuanie; Napoléon à Witepsk (27 juillet 1812). — Napoléon avait devant lui deux armées russes : l'une commandée par Barclay de Tolly, l'autre par Bagration. S'aidant de la configuration du terrain, il pénétra par le plateau qui marque en Russie la ligne de partage des eaux, et en s'établissant sur ce plateau, il sépara les deux armées russes comme les collines divisent les fleuves du sud et du nord. Pressé vivement, Barclay de Tolly se replia sur *Witepsk* et Bagration éloigné de son collègue dut laisser un écart de plus de soixante lieues dans lequel l'armée française pouvait se déployer en tenant la route qui menait à Smolensk et à Moscou. Si avantageuses que fussent ces premières opérations, elles ne répondaient point aux espérances de Napoléon qui avait cherché, par ses manœuvres, à enlever ou à détruire au moins une des armées russes. Les difficultés des communications et des approvisionnements, les longues marches, le nombre déjà grand des traîneurs avaient nui à la rapidité des mouvements et les fautes des lieutenants, trop éloignés de l'œil du maître, avaient empêché d'obtenir des résultats décisifs.

Dès lors les armées russes fuient et obligent l'armée française à s'enfoncer dans le pays. Napoléon est entré à *Vilna* : il arrive à *Witepsk* (26 juillet) où un combat s'engage, mais qui n'est point la grande bataille si ardemment désirée. Accueilli par les Lithuaniens comme un libérateur, Napoléon pourrait reconstituer l'ancienne union de la Lithuanie et de la Pologne, il songe un moment à se borner à cette œuvre de réparation. « La campagne de 1812, dit-il, est finie ; celle de 1813 fera le reste. » Il lui échappa encore de dire : « Nous ne ferons pas la folie de Charles XII. » Cette résolution de s'arrêter à Witepsk eût été d'autant plus sage que Napoléon apprenait à ce moment la conclusion de la paix entre la Russie et la Turquie. Napoléon, qui avait

abandonné les provinces Danubiennes aux Russes, voyait les Russes conclure la paix au prix de ces mêmes provinces rendues à la Turquie et recouvrer la libre disposition de leurs forces. Le traité de *Bucharest* conclu le 12 mai, ratifié au mois de juillet, rendait disponible l'armée de Moldavie. Mais cette contrariété même précipita la marche de Napoléon au lieu de l'arrêter. « Après tout, disait-il, la question est à Moscou ! » Moscou, Moscou, ce nom magique le fascinait et l'entraînait.

Bataille et prise de Smolensk (17, 18 août) ; combat de Valoutina (19 août). — Bagration cependant, après de longs détours, avait remonté vers Smolensk et rejoint l'armée de Barclay. Lorsque l'armée française, après de longues marches, arriva près de cette ville, un combat d'avant-garde à *Krasnoé* (15 août) sembla annoncer des projets de résistance de la part des Russes. Napoléon déploie ses troupes autour de Smolensk dont les murailles, les tours, la citadelle, les faubourgs crénelés donnaient un point d'appui aux Russes. Ceux-ci, en effet, sans risquer une vraie bataille, ont résolu de ne pas livrer une de leurs principales forteresses sans combat : Barclay, avec 80 000 hommes attend dans l'intérieur l'attaque des Français. Celle-ci se prononce bientôt irrésistible ; les faubourgs sont emportés d'élan, des batteries criblent la ville de boulets et d'obus. Barclay, ayant perdu plus de quinze mille hommes, se retire pendant la nuit en incendiant la ville, triste marque du caractère que les Russes entendaient donner à la guerre. Barclay de Tolly chercha à rejoindre la route de Moscou par des chemins de traverse et partagea son armée en deux colonnes. Mouvement très imprudent à cause du long détour qu'il fallait faire et du déplorable état des chemins. L'empereur ne s'attendait point à cette imprudence et ne cherchait qu'à savoir quelle route prenait l'ennemi, celle de Saint-Pétersbourg ou celle de Moscou. Le maréchal Ney se porta entre les deux routes, rencontra un corps d'armée

ennemi, le refoula et le suivit. S'il fût resté dans sa position, il aurait barré la route au second corps qui arrivait et l'aurait contraint de déposer les armes. Ney se hâta de devancer l'ennemi sur la route de Moscou. Il attaqua la hauteur de *Valoutina*, mais à chaque instant les Russes débouchaient des chemins de traverse. Les efforts de Ney et de Murat avaient peine à maintenir l'équilibre. L'empereur averti, mais ne croyant qu'à une chaude affaire d'avant-garde, envoya la division Gudin qui rétablit et acheva le combat, mais paya sa victoire de la mort de son général. Cette victoire toutefois eût été décisive, si Junot, duc d'Abrantès, chargé de couper la retraite aux Russes, n'eût refusé d'avancer et ne fût resté dans une immobilité expliquée par une atteinte de la maladie mentale dont il mourut quelque temps après. L'occasion de détruire au moins la moitié de l'armée russe venait d'être perdue.

Cette bataille, que les Russes s'efforçaient d'éluder, venait encore de nous échapper. Après avoir, comme à Wilna et à Witepsk, raffermi son armée, préparé des approvisionnements, créé, avec sa merveilleuse activité, d'immenses magasins, Napoléon songea à pousser en avant et à faire ce qu'on regardait comme la dernière étape. Moscou n'était plus qu'à une dizaine de jours de marche.

Sur les deux ailes, comme au centre, la victoire nous souriait ; Macdonald, à gauche, bloquait *Riga*, le général Gouvion-Saint-Cyr venait de battre une armée russe à *Polotsk* (18 août) et de gagner un bâton de maréchal qui lui était dû depuis longtemps. A droite le prince autrichien Schwartzenberg avait également fait reculer l'armée de Moldavie. Napoléon pouvait s'engager au cœur de la Russie. Les Russes se retiraient toujours devant lui, brûlant les villages, dévastant le pays. Notre armée les suivait de près, se demandant quand finirait cette longue marche.

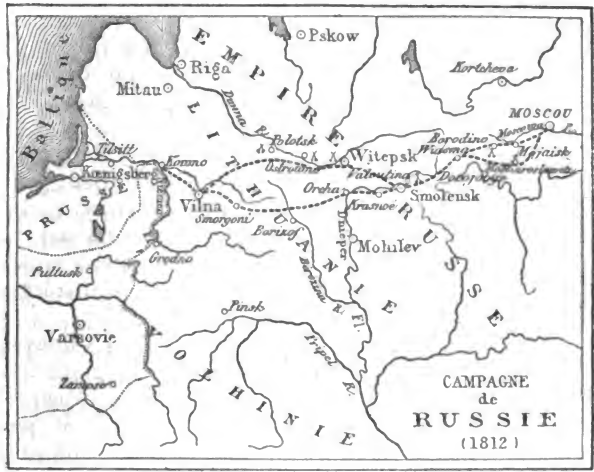
Bataille de la Moskowa (7 septembre 1812). — Le czar cependant ne voulait pas livrer Moscou sans

affronter une bataille que ses soldats eux-mêmes réclamaient. Il remplaça Barclay de Tolly par Kutusoff, russe de vieille roche, et son armée attendit l'armée française à quelque distance de la Moskowa. Elle était rangée sur des collines qui formaient un demi-cercle de deux lieues de développement, et protégée par une grande redoute au centre, par plusieurs redans sur sa gauche; sa droite était couverte par des escarpements hérissés d'artillerie et par la Kolocza, cours d'eau qui se jette dans la Moskowa.

Le 5 septembre, au soir, Napoléon arrive devant les Russes et fait enlever tout de suite la redoute de Schwardino qui contrariait le déploiement de ses troupes. Le 6 il visite les différents corps de son armée, entretient ses maréchaux, étudie dans les plus petits détails la situation de l'ennemi et le terrain où doit se livrer la bataille. Il fait son plan. Une division attaquera Borodino, sur la Kolocza, pour attirer l'attention des Russes sur le centre et l'aile droite. Le vice-roi Eugène a pour mission de surveiller la fausse attaque contre la droite des Russes et d'emporter la grande redoute du centre. Davout, Ney, Murat, attaqueront la gauche, qui semble plus vulnérable, tandis que le prince Poniatowski, avec ses Polonais, tournera par les bois cette aile gauche des Russes et cherchera à leur couper la retraite. Napoléon ne doutait point du succès de cette grande bataille qu'il avait si vivement désirée. Tous les regards de l'Europe étaient fixés sur lui et il se sentait obligé de vaincre. Il reçut ce jour-là le portrait de son fils, qu'il contempla avec orgueil, faisant partager sa joie à ses officiers, à ses soldats mêmes. Il reçut aussi une fâcheuse nouvelle. Le maréchal Marmont avait perdu en Espagne la bataille des Arapyles. L'empereur ne déguisa point son mécontentement, mais se promit de réparer le lendemain ce lointain échec.

« Le 7, avant cinq heures du matin, il était à cheval en avant de la redoute de Schwardino, position centrale d'où il pouvait suivre tous les événements de la

bataille. Il avait en arrière de lui sa réserve, la vieille garde. Celle-ci, d'après ses ordres, était en grande tenue, formée en colonnes par bataillons à distance de soixante pas ; ce qui faisait croire à l'ennemi qu'elle était deux fois plus nombreuse. En avant, était la jeune garde. Il tenait ainsi ses corps d'élite sous sa main, pour s'en servir suivant les circonstances, si la victoire, mal-



Gravé par Erhard et Fils.

gré tous ses calculs, était indécise[1]. » Il avait lancé une de ces proclamations que lui inspirait toujours l'approche des solennels événements : « Soldats ! conduisez-vous comme à Austerlitz, à Friedland, à Witepsk, à Smolensk, et que l'on dise de vous : « Il était à cette « grande bataille sous les murs de Moscou ! »

La bataille éclata dès le matin à notre droite où Davout attaqua la gauche des Russes. Les ravages de l'artillerie annoncèrent une chaude journée, près de cinq

1. Gourgaud, *Examen critique de l'histoire de la campagne de* 1812 de M. de Ségur. Le général Gourgaud nie que l'empereur ait paru malade comme le dit M. de Ségur.

cents pièces de canon étaient en ligne de chaque côté. Dès les premières heures, de nombreux officiers furent frappés. Davout lui-même fut renversé de cheval. Le maréchal Ney soutint l'attaque de Davout et l'aida, ainsi que Murat, à s'emparer des redans, dont l'ennemi, malgré de nombreux retours offensifs, ne put déloger nos soldats. Il était dix heures du matin. A notre gauche, le prince Eugène s'était emparé de Borodino et avait abordé vivement la droite des Russes, bien qu'il eût l'infériorité du nombre et de la position. Il avait de plus fait enlever la grande redoute qui couvrait le centre de l'ennemi et dominait la route de Moscou. Mais il ne put conserver ses avantages et fut ramené. Les Russes qui pliaient à gauche sous l'effort énergique de Ney et de Murat, rassurés sur leur droite, la dégarnirent pour boucher les trouées que faisaient nos régiments. De son côté, l'empereur, inquiet de ce qui se passait du côté d'Eugène, « son pivot, » ne put répondre à toutes les demandes de renforts que lui faisait le maréchal Ney. Le premier élan des Français fut arrêté.

Les Russes reprirent alors l'offensive contre les troupes du prince Eugène et jetèrent parmi elles quelque désordre. En même temps ils cherchaient à reconquérir les redans qui leur avaient été enlevés et disputaient surtout les ruines du village de Semenowskoï. L'empereur, voyant toutes les réserves de l'ennemi, infanterie, cavalerie, artillerie, mises en mouvement pour reprendre cette position, fit marcher, pour soutenir la division Friant qui la défendait, le corps de Ney, la cavalerie du roi de Naples et l'artillerie de réserve. La division de jeune garde fut également envoyée en deuxième ligne. Le choc fut effroyable. Jamais on ne s'était trouvé au milieu d'un pareil feu. Les généraux tombaient. Ney et Murat semblaient seuls invulnérables et étonnaient par leur intrépidité des soldats qui pourtant les connaissaient bien. Murat soutint au milieu des carrés de Friant une charge redoutable des Russes. « Soldats de Friant, s'écria-t-il, vous êtes des

héros ! » Tandis que de ce côté la solidité des soldats français triomphait de l'acharnement des Russes, Napoléon se reporta au centre de son armée, et, voulant cette fois en finir, ordonna au prince Eugène d'enlever la grande redoute et d'ôter à l'ennemi, à moitié battu sur sa gauche, ce précieux point d'appui. Ce fut une des actions décisives et aussi un des moments solennels de la journée. C'est la cavalerie qui est chargée d'enlever ce mamelon hérissé d'artillerie. Les cuirassiers viennent de perdre le général Montbrun. Caulaincourt le remplace. « Il faut, lui dit Murat, entrer dans la redoute. — Vous m'y verrez tout à l'heure mort ou vivant, » et il part entraînant à sa suite ses magnifiques escadrons, sous un feu terrible. Les cuirassiers gravissent le mamelon « qui semble alors une montagne de fer mouvante, » tournent la redoute, arrivent à la gorge, et y pénètrent décimés par une fusillade meurtrière qui enveloppe le général Caulaincourt parmi les victimes. Les troupes du prince Eugène arrivent de front et la redoute demeure au pouvoir des Français.

Les Russes, dès lors, sont repliés sur toute la ligne. Tandis que Poniatowski continue, au loin, son mouvement tournant, les troupes de Davout, de Ney, la cavalerie de Murat, l'armée du prince Eugène, poussent devant elles les masses russes dans lesquelles l'artillerie ouvre de cruels sillons. Ces masses se tiennent serrées sous la mitraille, ne pouvant pas avancer, et ne voulant pas reculer. La nuit vint protéger leur retraite. L'armée russe était presque à moitié détruite. Elle avait perdu (de l'aveu même de l'état-major russe) cinquante mille hommes tués ou blessés. Les Français en eurent vingt mille. De part et d'autre beaucoup de généraux avaient été frappés ; les Russes regrettaient surtout le général Bagration. C'est l'artillerie qui avait causé tant de ravages dans les rangs des deux armées : l'artillerie française avait tiré 91 000 coups de canon ! L'empereur aurait pu rendre la victoire plus complète, s'il eût fait donner sa garde, que ses maréchaux réclamèrent à plu-

sieurs reprises. Militairement on s'accorde à penser que ce ne fut point une faute. « Si j'ai une seconde bataille demain, répondait Napoléon, avec quoi la livrerai-je ? » Politiquement, il imposait à l'Europe en lui annonçant qu'il conservait sa garde entière et que ce corps d'élite, terreur des ennemis, demeurait intact. La faute, c'était la guerre elle-même dont la témérité le forçait à des excès de prudence qui lui étaient peu familiers.

Entrée à Moscou (14 septembre); l'incendie (16 septembre 1812). — Cette victoire éclatante, bien qu'elle eût coûté cher, ouvrait la route de Moscou; l'armée française se dirigea vers cette fameuse capitale. Le 14 septembre elle dépassa la dernière hauteur qui lui dérobait la vieille cité russe, et qu'on appelait le mont du *Salut* parce que de son sommet, à l'aspect de leur ville sainte les habitants se signent et se prosternent. Les soldats de Napoléon, émus au spectacle qui se déroulait devant leurs yeux, s'arrêtèrent en criant : « Moscou! Moscou! » Moitié européenne, moitié asiatique, demi-orientale et demi-grecque, Moscou, ville immense, nœud de l'Europe et de l'Asie, sur la limite de la civilisation et de la barbarie, offrait le mélange le plus singulier de palais, d'églises, de dômes dorés étincelant aux rayons d'un soleil d'automne, de jardins, de bosquets, de maisons aux toits brillant de couleurs variées et de pauvres cabanes tartares. Cet ensemble majestueux, encadré dans un gracieux paysage, imposait et charmait. Bien des soldats avaient vu le Caire, les Pyramides, Milan, Vienne, Berlin, Madrid. Moscou étonnait ces hommes déshabitués de l'étonnement. L'armée défila, ivre d'enthousiasme, et entra dans la cité sainte des Russes.

La joie fut courte. La ville était déserte et morne, toute la population avait fui à la suite de l'armée russe. Dans la nuit du 14 au 16 septembre un immense incendie éclata, allumé par les bandits qu'avait laissés le gouverneur Rostoptchine. Un vent furieux vint aider les incendiaires, et, changeant presque chaque jour, porta tour à tour les flammes dans les différents quartiers de

la ville. Trois jours et trois nuits, Moscou présenta l'aspect d'un horrible brasier dont l'armée eut beaucoup de peine à sortir; les flammes ne s'arrêtèrent qu'après avoir dévoré les trois cinquièmes de cette opulente cité où les Français espéraient trouver du repos. Cet acte sauvage indiquait assez à quelle nation on faisait la guerre[1]. Napoléon néanmoins engagea des négociations. Il laissa s'écouler un temps précieux, croyant toujours que l'empereur Alexandre traiterait. Mais Alexandre ne pensait qu'à le jouer, comptant pour nous chasser sur son allié favori, l'hiver.

Retraite de Russie (octobre-décembre 1812). — Cet allié fut plus fidèle encore qu'à l'ordinaire et plus énergique, comme s'il eût mesuré la puissance de son secours au péril de la Russie. Napoléon se décida enfin à partir le 15 octobre. Il ne voulait pas encore opérer sa retraite, mais gagner *Kalouga*. Il lui fallut livrer un grand combat à l'armée russe, qui s'était reformée à *Malo-Jaroslawetz*. Bien que vainqueur, il ne voulut pas rechercher de nouveaux combats qui l'affaiblissaient, renonça à ses projets sur Kalouga, et se rejeta vers la route par laquelle il était venu, la route de Smolensk. Mais il avait fait un long détour et perdu des jours précieux. Dès le 23 octobre le mauvais temps commença. Le 9 novembre le ciel, sur lequel on avait tant compté, se déclara ennemi. La neige tomba. « Tout alors est confondu et méconnaissable : les objets changent d'aspect; on marche sans savoir où

1. Le gouverneur de Moscou, Rostoptchine, se défendit plus tard d'avoir donné l'ordre de l'incendie, et protesta contre la responsabilité qu'on faisait peser sur lui, car cet incendie causa la mort d'une grande quantité de malades et de blessés russes et fit plus de mal à la population que n'en aurait fait l'occupation pacifique de l'armée française. L'incendie de Moscou ne fut nullement la cause du désastre de l'armée, il rendit les approvisionnements plus difficiles, mais c'est la fausse espérance d'une paix prochaine qui perdit Napoléon. Moscou ne tarda pas à renaître de ses cendres. « Aujourd'hui, lorsque l'on contemple de la terrasse du Kremlin ou de la tour d'Yvan le panorama de Moscou, on a peine à croire tout ce que racontent les historiens du grand incendie de 1812. De quelque côté qu'on se tourne, c'est cent, deux cents églises qu'on embrasse d'un coup d'œil, une infinité de clochers, une voie lactée de coupoles. » (A. Rambaud, *la Grande Armée à Moscou* *Revue des Deux Mondes*, 1873.)

l'on est, sans apercevoir son but. Pendant que le soldat s'efforce de se faire jour au travers de ces tourbillons de vent et de frimas, les flocons de neige, poussés par la tempête, s'amoncellent et s'arrêtent dans toutes les cavités, la surface cache des profondeurs inconnues qui s'ouvrent perfidement sous nos pas. Là, le soldat s'engouffre, et les plus faibles s'abandonnant restent souvent ensevelis.

« L'hiver moscovite attaque nos soldats de toutes parts; il pénètre au travers de leurs légers vêtements et de leurs chaussures déchirées; leurs habits mouillés se gèlent sur eux; devant eux, autour d'eux, tout est neige; leur vue se perd dans cette immense et triste uniformité, l'imagination s'étonne: c'est comme un grand linceul dont la nature enveloppe l'armée! Les seuls objets qui s'en détachent, ce sont de sombres sapins, des arbres de tombeaux avee leur funèbre verdure, et la gigantesque immobilité de leurs noires tiges, et leur grande tristesse qui complète cet aspect désolé d'un deuil général, d'une nature sauvage et d'une armée mourante au milieu d'une nature morte [1]. »

A Smolensk, on ne trouva ni les vivres ni les secours espérés. Tout était pillé. On ne put s'y arrêter. Il fallut poursuivre cette retraite, de plus en plus désastreuse à mesure que le froid devenait plus rigoureux et que l'ennemi se rapprochait. Il fallait acheter par des combats une route couverte de neige; à *Krasnoé* Napoléon fut obligé de donner avec sa garde pour ouvrir le passage. Ney à l'arrière-garde protégeait de son solide courage toute l'armée. « Cet homme rare, dit M. Thiers, dont l'âme énergique était soutenue par un corps de fer, qui n'était jamais ni fatigué ni atteint d'aucunes souffrances, qui couchait en plein air, dormait ou ne dormait pas, mangeait ou ne mangeait pas, sans que jamais la défaillance de ses membres mît son courage en défaut, était le plus souvent à pied, au milieu des

1. De Ségur, *Histoire de la campagne de* 1812.

soldats, ne dédaignant pas d'en réunir cinquante ou cent, de les conduire lui-même comme un capitaine d'infanterie sous la fusillade et la mitraille, tranquille, serein, se regardant comme invulnérable, paraissant l'être en effet, et ne croyant pas déchoir lorsque dans ces escarmouches de tous les instants il prenait un fusil des mains d'un soldat expirant, et qu'il déchargeait sur l'ennemi, pour prouver qu'il n'y avait pas de besogne indigne d'un maréchal, dès qu'elle était utile. » Le froid descendit jusqu'à 16, 18, 20 degrés. Des lignes de cadavres marquaient les bivouacs. Depuis longtemps on laissait les canons faute de chevaux et, ce qui est plus triste, les blessés. Presque toute la cavalerie était à pied. Les rangs étaient abandonnés et une foule désarmée, souffrante, suivait les régiments qui conservaient encore quelque organisation et quelque discipline. Ce fut cette foule accrue des marchands et des vivandiers qui occasionna l'encombrement des ponts au passage de la *Bérésina*, et fut en partie sacrifiée pour le salut de l'armée, car on se vit obligé de rompre les ponts à l'arrivée de l'ennemi. Les scènes douloureuses qui se produisirent alors (28 novembre) sont restées trop célèbres sous le titre de passage de la Bérésina, quoique ce passage eût été accompli avec le plus grand succès par l'armée le 26 et le 27, et acheté par de sanglants et glorieux combats qu'avait rendus nécessaires l'arrivée des divisions russes disponibles depuis la paix conclue entre le czar et le sultan.

A Smorgoni, Napoléon quitta l'armée pour prévenir à Paris la nouvelle de son désastre, car il avait appris l'incroyable audace d'un général républicain, Mallet, qui avait échoué en voulant renverser le gouvernement, mais qui pouvait trouver des imitateurs. Il traversa l'Allemagne incognito et arriva aux Tuileries, lorsqu'on commençait seulement à connaître quelque chose de l'horrible vérité. Après son départ, la retraite devint plus désastreuse. Le froid redoubla : il alla jusqu'à

vingt-huit degrés. Le 9 décembre on arriva à Wilna, mais sans pouvoir s'y arrêter. Les Russes survinrent et un horrible carnage eut lieu dans la ville encombrée. Il fallut reculer jusqu'au Niémen, et c'est à peine si une poignée de soldats, débris d'une armée de 400 000 hommes, repassa le pont de Kowno, toujours protégée par l'héroïsme du maréchal Ney.

Défection de la Prusse. — Comme Napoléon l'avait dit lui-même en croyant précipiter la chute de l'empire russe : « La chute des empires, ainsi que celle des corps graves, s'accélère par leur propre poids et les derniers coups abattent vite. » Il en fut de même pour sa puissance que toutes les nations opprimées ne songèrent plus qu'à détruire.

Les Français reculèrent d'abord du Niémen sur la Vistule. Les Russes les suivirent et décidèrent la défection du général d'York, commandant le contingent prussien. La Prusse tout entière se souleva et le roi, démasquant la nouvelle organisation militaire, publia le 7 février les ordonnances sur la *landwehr* et le *landsturm;* les Français durent se retirer sur l'Oder et sur l'Elbe.

Une coalition nouvelle se forma, cette fois bien déterminée à renverser le géant. Les rancunes de Bernadotte, prince royal de Suède, qui trahit la France et Napoléon, l'impatience de Moreau, revenu des États-Unis pour aider de son expérience militaire les généraux alliés, les intrigues des royalistes français, se mêlèrent au désir de vengeance des princes, si souvent obligés de s'abaisser devant le conquérant. Mais la force de la coalition était dans l'enthousiasme des peuples qui retournèrent contre les Français l'ardeur déployée par ceux-ci en 1792.

Napoléon rentré à Paris avait cherché à se délivrer d'un embarras intérieur en arrachant au pape captif le *Concordat* dit *de Fontainebleau* (février 1813), qui lui enlevait en France sa puissance spirituelle. Mais le pape protesta contre ce concordat et demeura pri-

sonnier. Même après la retraite de Russie l'empereur n'entendait rien céder : avec le printemps lui revenait l'espoir de ressaisir d'un seul coup son prestige détruit; il multipliait les prodiges d'organisation, se faisait accorder de nouvelles levées qui épuisaient d'hommes la France et les pays vassaux, et avec les vieilles troupes qu'il n'avait pas emmenées en Russie, avec les jeunes conscrits dont beaucoup n'avaient pas dix-neuf ans, il reconstitua une armée de deux cent mille hommes. Toutefois il avait peu de cavalerie, inégalité qui allait compromettre les plus belles combinaisons.

Campagne d'Allemagne ; batailles de Lutzen (2 mai), de Bautzen et de Wurschen (20-21 mai 1813). — Dès le mois d'avril Napoléon reparaît en Allemagne et prend la Saxe comme théâtre d'opérations. Le 2 mai il rencontre près de *Lutzen* les Prussiens et les Russes. Ardent, présent partout, il soutient ses jeunes troupes, les anime de son souffle et on l'entend répéter avec joie: « Mes jeunes soldats, le courage et l'honneur leur sortaient par tous les pores ! » La garde et l'artillerie de Drouot achèvent la victoire. Mais on ne peut la poursuivre, faute de cavaliers.

Les ennemis qui recevaient de continuels renforts, qui négociaient secrètement avec l'Autriche, ne se découragent point et présentent de nouveau un front menaçant. Napoléon force le passage de la Sprée, s'empare de la ville de *Bautzen*, le 20 mai, refoule les armées russe et prussienne qui s'y appuyaient, puis le lendemain redouble ses coups à la glorieuse journée de *Wurschen*. Toutefois ces combats sanglants donnaient peu de résultats et coûtaient cher. Napoléon avait vu tomber à côté de lui un de ses plus fidèles généraux, Bruyère, et son ami Duroc, le grand-maréchal du palais.

Armistice de Pleiswitz (4 juin) ; Congrès de Prague. — Étonnés de ces coups vigoureux, les alliés demandent un armistice pour laisser le temps à l'Autriche de terminer ses préparatifs et lui fournir le prétexte d'effectuer son évolution. Napoléon pénétrait

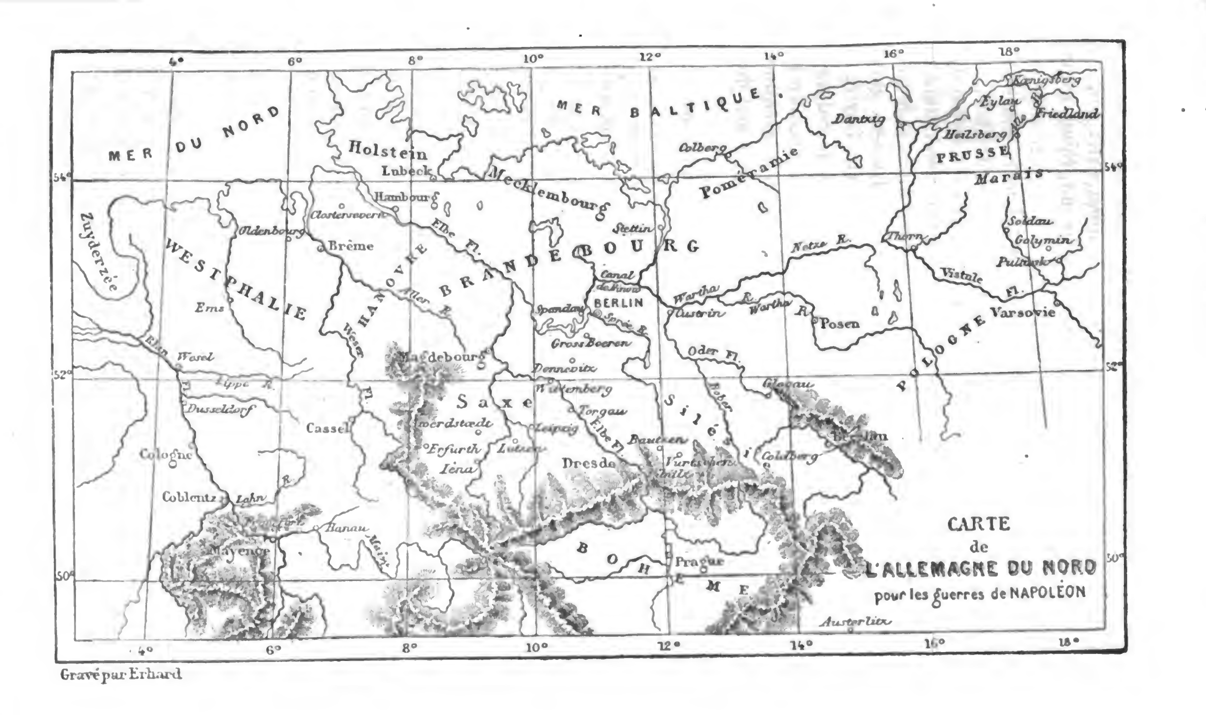
bien leurs raisons, mais plus que nul autre il avait besoin de se fortifier et, au lieu de poursuivre une campagne si bien commencée, il s'arrêta. L'armistice de *Pleiswitz* fut signé (4 juin).

Un congrès se réunit à *Prague* sous la médiation de l'empereur d'Autriche que Napoléon n'avait pas su s'attacher à temps par de larges sacrifices. Les négociations n'étaient sincères ni de part ni d'autre. Napoléon ne voulait point, comme on le lui demandait, détruire son empire puisqu'il ne faisait la guerre que pour le maintenir. Il perdait de vue les intérêts de la France pour ne songer qu'à sa propre grandeur. Les souverains alliés, pleins d'animosité et sachant que l'Allemagne entière nourrissait la même haine contre le conquérant, étaient bien résolus à l'abattre et comptaient l'accabler sous le nombre.

Tout du reste les encourageait ; à ce moment l'Espagne était perdue pour Napoléon; le général Moreau revenait d'Amérique pour les aider de ses conseils. Aussi le congrès de Prague fut-il rompu le 12 août et l'Autriche, acheminant ses armées vers la Bohême, allait compléter le demi-cercle qui se resserrait chaque jour autour de l'armée française malgré les coups terribles qu'elle frappait parfois.

Bataille de Dresde (26 et 27 août). — Napoléon avait fait de Dresde le point central d'où il pouvait se porter tantôt contre l'un, tantôt contre l'autre de ses adversaires. Il crut avoir le temps, avant l'arrivée des Autrichiens, d'enlever Berlin: il était déjà sur la route de cette ville, mais Oudinot fut arrêté à *Gross-Beeren* par Bernadotte, et Napoléon apprit que Dresde était menacé par l'armée russe de Barclay de Tolly et par l'armée autrichienne de Schwartzenberg.

Revenant en toute hâte, il livre pour sauver Dresde une de ces batailles fameuses qu'on met à côté de ses plus brillantes. Sur tous les points il repousse les assauts des coalisés (26 août) et le lendemain ses troupes, qui ont gagné du terrain, rompent tout à fait


CARTE
de
L'ALLEMAGNE DU NORD
pour les guerres de NAPOLÉON
MER DU NORD
MER BALTIQUE
Zuyderzée
Holstein
Lubeck
Hambourg
Mecklembourg
Poméranie
Colberg
Dantzig
Kœnigsberg
Eylau
Friedland
Heilsberg
PRUSSE
Marais
Soldau
Golymin
Pultusk
Thorn
Vistule Fl.
Varsovie
POLOGNE
Netze R.
Posen
Wartha R.
Custrin
Stettin
BRANDEBOURG
Canal de Finow
BERLIN
Spandau
Sprée R.
Gross Beeren
Dennewitz
Wittemberg
Torgau
Elbe Fl.
Leipzig
Lutzen
Dresde
Bautzen
Silésie
Oder Fl.
Bober R.
Glogau
Breslau
Goldberg
Saxe
Magdebourg
Erfurth
Iéna
HANOVRE
Aller R.
Weser Fl.
Brême
Oldenbourg
Closterseven
WESTPHALIE
Ems
Rhin
Wesel
Lippe R.
Dusseldorf
Cassel
Cologne
Coblentz
Lahn R.
Hanau
Main
Mayence
BOHÊME
Prague
Austerlitz
4°
6°
8°
10°
12°
14°
16°
18°
54°
52°
50°
Gravé par Erhard

les armées ennemies. Le général Moreau était tombé atteint par un boulet français près de l'empereur Alexandre.

Mais Napoléon ne peut être partout. Un de ses lieutenants, Vandamme, qui devait barrer la retraite et recevoir, selon l'expression de Napoléon, l'épée des vaincus, est enveloppé par plusieurs corps d'armée : malgré une héroïque résistance il est fait prisonnier à *Kulm* (30 août). Le résultat de la bataille de Dresde était perdu. Ney, chargé de continuer la marche sur Berlin a été forcé de se replier; Macdonald a évacué la Silésie. C'est Bernadotte qui cette fois dirige les armées de la coalition et conseille d'éviter Napoléon pour accabler d'abord ses lieutenants. La Bavière à son tour fait défection.

L'empereur recule, mais ses illusions sont encore telles qu'il laisse Gouvion Saint-Cyr et trente mille hommes à Dresde, quinze mille hommes à Torgau, et qu'il n'appelle pas à lui Davout et son corps d'armée qui garde Hambourg. Il concentre les forces qui lui restent sur *Leipzig* où il croit n'avoir à combattre que les Autrichiens, mais où accourent toutes les armées des coalisés. Alors s'engagea cette fameuse bataille de trois jours (16-19 octobre 1813) où Napoléon eut beau déployer toutes les ressources de son génie et où les Français firent en vain des prodiges de valeur : le nombre devait l'emporter. Les Allemands ont appelé ces journées la *bataille des nations*, car ce fut, à vrai dire, la lutte d'une armée française contre toutes les nations qu'ils avaient vaincues, enchaînées, et qui maintenant se retournaient contre eux.

Le premier jour l'inégalité était déjà considérable; les Français comptaient 136 000 hommes, les alliés, 230 000. La bataille s'engagea sur trois théâtres distincts et Napoléon réussit à demeurer le maître sur le principal, celui de *Wachau*. Le 17, les armées se reforment, mais les alliés attendent l'arrivée de l'armée russe qu'amenait Beningsen. L'empereur dis-

pose ses troupes en deçà de Leipzig du côté de la route de France et se prépare à recevoir un choc de plus en plus inégal : les alliés comptent maintenant 330 000 hommes; l'artillerie était proportionnée. Napoléon qui a réussi en employant les masses et l'artillerie se voit écrasé par les moyens qu'il a enseignés à ses ennemis. Pour comble de malheur, douze mille Saxons et deux régiments de Wurtemberg passent du côté des alliés avec quarante pièces de canons qu'ils tournent contre les Français. Napoléon cependant ne paraît point ébranlé : ses lignes ne sont pas rompues, mais les munitions s'épuisent. Les Français avaient tiré 95 000 coups de canon et il restait à peine 16 000 coups dans les réserves. La retraite est forcée.

L'empereur évacue Leipzig et fait repasser l'*Elster* à ses troupes le 19. Mais les alliés ont recommencé la bataille et traitent Leipzig en ville ennemie. Les troupes qui protégeaient la retraite se préparaient à suivre l'armée lorsque le pont où elles devaient passer fut détruit tout à coup par un ordre mal donné ou mal exécuté. Les alliés firent vingt-cinq mille prisonniers, et le vaillant maréchal Poniatowski se noya dans l'Elster en cherchant à s'échapper. Napoléon perdait en outre 250 pièces d'artillerie et les bagages de l'armée.

Napoléon veut s'arrêter et se refaire à Erfurth, mais la circonvallation vivante formée autour de l'armée française devient chaque jour plus épaisse et se rapproche. Le 25 octobre, Napoléon quitte Erfurth, traverse Gotha, et apprend que les Bavarois, commandés par le général de Vrède, s'apprêtaient à barrer la route près de *Hanau*. Mais dix mille hommes suffirent pour faire une trouée sanglante à travers soixante mille et l'armée française put gagner Francfort, puis Mayence (2 novembre). En moins d'un an, les Français avaient été ramenés de la Moskowa aux bords du Rhin sans avoir pourtant perdu une bataille.

Perte de l'Espagne (1812-1813); bataille des

Arapyles (24 juin 1812) ; bataille de Vittoria (21 juin 1813). — Dès l'année 1812, Wellington avait profité de l'affaiblissement de l'armée d'Espagne dont les meilleurs régiments étaient partis pour la Russie ; reprenant les hostilités, il s'était emparé de *Ciudad-Rodrigo*, de *Badajoz*, avait attaqué avec des forces supérieures le maréchal Marmont qui fut battu près de Salamanque, à la journée des *Arapyles* (24 juin 1812). Le général Clausel prit le commandement à la place de Marmont, grièvement blessé, et résista héroïquement aux Anglais dans *Burgos*. Ceux-ci n'en avaient pas moins occupé Madrid.

Soult accourut d'Andalousie, opéra sa jonction avec le roi Joseph dans le royaume de Valence, passa le Tage, reprit Madrid, dégagea Burgos et chassa les Anglais de l'Espagne. Mais les destinées de ce pays se décidaient ailleurs. Les désastres de Russie forçaient Napoléon à rappeler Soult et de nombreux régiments. Aussi Wellington n'hésita-t-il point à pousser à fond la guerre dans la campagne de 1813. Sortant de nouveau de ses camps de Portugal, il franchit le Douro, grossit son armée des bandes espagnoles qu'il rencontrait et marcha droit à l'Èbre et aux Pyrénées. L'armée française débordée se replia dans le bassin de l'Èbre. Le roi Joseph prit position à *Vittoria*, mais avant que tous ses lieutenants fussent arrivés, il se vit attaqué par Wellington (21 juin 1813). Les Français, obligés d'abandonner le champ de bataille, se retirèrent par la route de Pampelune. Ils s'échappèrent, mais leurs convois qui encombraient les routes tombèrent au pouvoir des Anglais. Le roi Joseph, le général Clausel rentrèrent en France. Le général Foy se fit jour, l'épée à la main, jusqu'à la Bidassoa. Lorsque Soult revint d'Allemagne, il était trop tard : au mois de décembre 1813, une armée de cent mille Espagnols, Portugais et Anglais franchissaient la frontière et les Français reculaient jusqu'à l'Adour au moment où 400 000 coalisés arrivaient sur le Rhin.

ESPAGNE ET PORTUGAL DE 1807 à 1814

⚔ Ce signe indique les Champs de bataille

Myriamètres

Dressé par A. Vuillemin

Librairie de L. Hachette et Cie

Gravé par Giroux

L'Italie, à ce moment, était presque perdue. Le prince Eugène avait reculé jusqu'à l'Adige et devait se défier de Murat qui préparait sa défection et n'allait pas tarder à la déclarer.

Propositions de Francfort (novembre 1813) ; l'invasion (janvier 1814). — En cette extrémité, Napoléon aurait dû accueillir avec empressement les propositions que les souverains alliés lui firent parvenir de Francfort. Ces propositions, dues à l'influence de l'Autriche qui ne visait pas au renversement de Napoléon, renfermaient la France dans ses limites naturelles du Rhin et des Alpes. Napoléon consentit bien à négocier, demanda la réunion d'un congrès à Manheim ; mais son orgueil ne pouvait se résigner à l'abandon d'un empire qu'il ne possédait pourtant plus, puisqu'il ne pouvait même retirer ses garnisons des places fortes de l'Allemagne où étaient immobilisées des troupes considérables. Il ne sut point profiter de l'unique occasion de salut qui s'offrait à lui, et permit aux coalisés mieux renseignés sur sa détresse, sur l'épuisement de la France, la lassitude des populations, de changer d'opinion ; ils résolurent de pénétrer dans cette France, sur les frontières de laquelle ils s'étaient d'abord arrêtés craintifs mais où les appelait déjà le parti royaliste.

Les Autrichiens, violant la neutralité de la Suisse, passèrent les ponts de Bâle et de Schaffouse, traversèrent la Suisse, s'emparèrent de Genève, masquèrent les places de la Franche-Comté, tâtèrent Lyon et Mâcon, qui résistèrent, et marchèrent sur Dijon. Les troupes échelonnées pour la défense du Rhin étaient tournées : elles durent reculer en deçà des Vosges et de la Sarre. Des masses énormes pénétrèrent en France, divisées en deux armées : l'armée du Nord qui venait par la Hollande, la Belgique ; l'armée de Silésie, commandée par Blücher qui passa le Rhin entre Manheim et Coblentz et arriva droit à Nancy. Ces deux armées devaient tendre à se réunir à l'armée autrichienne de Schwartzenberg, dite armée de Bohême. Cette jonction,

Napoléon va s'efforcer de la prévenir, avec une poignée d'hommes, dans les combats de février et de mars 1814, qui ont fait de cette campagne de France une de ses plus admirables en même temps que des plus instructives, car elle échoua, non par une éclipse des talents du général qui ne furent jamais si brillants, mais par l'impossibilité où se trouvait un homme presque seul, de lutter contre l'Europe et de créer des ressources dans ce pays qu'il avait épuisé, d'exciter un mouvement vraiment national dans cette France où il avait brisé tous les ressorts.

Campagne de France; combats de Saint-Dizier (27 janvier 1814), de Brienne (29) et de la Rothière (1er février). — Paris est le centre du bassin de la Seine, car deux des plus importants affluents du fleuve, la Marne et l'Oise, ont leur confluent l'un au-dessus, l'autre au-dessous. De plus le confluent de l'Yonne, à Montereau, n'en est guère éloigné, et toutes les routes naturelles convergent vers ce point. Si l'on observe même une carte en relief, on remarquera que l'Yonne et ses affluents, la Seine elle-même, l'Aube, la Marne et son principal affluent obéissent toutes à un mouvement concentrique : naissant à peu de distance les unes des autres et décrivant un arc de cercle, elles se rapprochent toutes vers Paris. En un mot Paris se trouve placé au fond d'un bassin circulaire, dont les bords vont en s'étageant, et se rendre maître de ces bords c'était se rendre maître de Paris. Napoléon le comprit bien : aussi s'efforça-t-il de disputer les unes après les autres aux alliés chacune de ces crêtes et, par la rapidité de ses coups comme par la justesse de ses combinaisons, déconcerta un moment les armées alliées.

L'armée de Silésie (Blücher) arrivait par la Marne. L'armée de Bohême (Schwartzenberg) descendait le long de la Seine. Blücher cherchait à se relier à Schwartzenberg, et défilait sur le plateau qui s'étend entre la Marne et la Seine. Napoléon se met à la tête de son armée composée de quelques divisions de la

garde et de nouvelles levées, à peine cinquante à soixante mille hommes. Il entra de vive force à *Saint-Dizier* (27 janvier 1814), livra un sanglant combat à *Brienne*, près du château où il avait passé sa première jeunesse (29 janvier), et gagna la rivière de l'Aube, intermédiaire entre la Seine et la Marne. Mais Blücher, avec une partie de ses forces, n'en avait pas moins donné les mains à Schwartzenberg et tous deux vinrent, avec 170 000 hommes, offrir la bataille à Napoléon près de *la Rothière* (1er février). Quoiqu'il n'eût que 32 000 hommes, Napoléon l'accepta et maintint ses positions toute la journée, mais cet effort, si glorieux qu'il fût, ne pouvait aboutir qu'à une retraite.

Combats de Champaubert (10 février), de Montmirail (11 février), de Vauchamps (14 février); congrès de Châtillon. — L'empereur apprenait à ce moment la défection de Murat. Il ordonna à Eugène d'évacuer l'Italie et renvoya le pape à Rome, de même qu'il renonçait à l'Espagne et ouvrait les portes du château de Valençay à Ferdinand qui prenait le titre de Ferdinand VII. Il espérait ainsi prouver son désir de traiter de la paix au moment où les alliés consentaient à ouvrir des conférences à Châtillon-sur-Seine. Napoléon y envoya M. de Caulaincourt et espérait peser sur ce Congrès par de nouvelles victoires.

Blücher ayant quitté Schwartzenberg pour aller rallier ses corps d'armée dans la vallée de la Marne, devait désormais suivre cette vallée. Les Autrichiens continuaient de s'avancer par la Seine, ou plutôt cessèrent d'avancer, car les mouvements d'Augereau et de l'armée de Lyon les inquiétait. Napoléon alors résolut de se lancer sur Blücher et de détruire les uns après les autres ses corps isolés. S'engageant dans les chemins défoncés qui mènent de Nogent à Sézanne, il détruisit un premier corps à *Champaubert* (10 février), un second, les Russes de Sacken, à *Montmirail* (11 février), refoula leurs débris jusqu'à *Château-Thierry*, puis se retournant contre Blücher, lui infligea un san-

glant échec à *Vauchamps* (14 février). En quelques jours il avait dispersé l'armée de Silésie et lui avait fait plus de vingt mille prisonniers. Mais l'armée du Nord envoyait plusieurs corps d'armée par la vallée de l'Oise, et bientôt dans la vallée de l'Aisne où l'armée de Silésie put se refaire.

Combats de Mormans (17 février), de Montereau (18 février).—Napoléon ne pouvait l'en empêcher obligé qu'il était de se porter de la Marne à la Seine. Les Autrichiens s'étaient singulièrement approchés de ce côté et les Français avaient dû reculer jusqu'à la petite rivière de l'Yères, aux portes de Paris. Napoléon se dirigea sur Montereau, au confluent de la Seine et de l'Yonne, s'ouvrit la route à *Mormans* (17 février), passa par *Nangis* et, le 18, culbuta les Autrichiens et le prince de Wurtemberg placés sur le coteau de Surville d'où l'on domine *Montereau* et les ponts. L'artillerie, dirigée par Napoléon lui-même redevenu pour un moment simple officier, cribla de boulets les colonnes ennemies obligées de repasser les ponts. Mais des manœuvres de corps détachés ayant manqué, Napoléon ne put saisir le corps autrichien qui s'était aventuré jusqu'à Fontainebleau. Il ne s'en mit pas moins à la poursuite de Schwartzenberg qui se retirait sur Troyes, livra un combat à *Méry-sur-Seine*, et rentra dans Troyes.

Ces coups terribles et répétés semblaient devoir assurer la paix, et un moment les souverains alliés avaient paru fléchir. Mais Napoléon ne voulait pas entendre parler des propositions qu'on lui faisait : les limites de 1790. « Laisser la France plus petite que je ne l'ai reçue de la République ; non, jamais ! » s'écria-t-il. Les alliés enhardis par le nombre croissant des troupes qui leur arrivaient, par les progrès des Anglais du côté des Pyrénées, déclarèrent que le Congrès de Châtillon serait rompu le 10 mars, et conclurent entre eux, dès le 1er mars, le *traité de Chaumont*, par lequel ils s'engageaient à rester étroitement unis jusqu'à complète réussite de la guerre.

Batailles de Craonne (7 mars) et de Laon (9 et 10 mars), d'Arcis-sur-Aube (20 mars). — Napoléon en effet, ne pouvait toujours soutenir une lutte aussi inégale. Encore une fois il venait de se reporter sur la Marne où l'appelait la résurrection de l'armée de Silésie. Quittant Troyes, il avait repris les chemins déjà tant de fois parcourus, et, par une suite de manœuvres, avait de nouveau maltraité les corps d'armée de Blücher. Celui-ci avait été bientôt acculé sur l'Aisne et semblait perdu lorsque la ville de *Soissons*, prise une première fois par les alliés, puis perdue par eux, ouvrit ses portes par une capitulation trop rapide et donna ainsi un refuge à Blücher. Napoléon, qui comptait passer l'Aisne à Soissons, fut obligé de faire des ponts et de passer à Berry-au-Bac. De plus, Blücher s'était fortifié en se joignant à plusieurs corps de l'armée du nord. N'importe, Napoléon s'attache à lui et l'attaque sur le plateau de *Craonne* (7 mars). Après bien des efforts le plateau fut enlevé, mais Blücher tient Laon. Il faut enlever la forte position de *Laon*. Napoléon l'essaie (9 et 10 mars); deux jours d'un combat trop inégal lui prouvent qu'il n'y réussira pas. Il se replie, n'ayant pu détruire, comme il l'aurait voulu, l'armée de Silésie, mais il se venge en reprenant *Reims* et en détruisant un corps russe conduit par un émigré, de Saint-Priest, qui fut tué.

Tandis que Napoléon s'était ainsi acharné après Blücher, l'armée de Bohême, ne sentant plus le terrible capitaine devant elle, avait repris l'offensive. L'empereur se hâta : encore une fois il se reporta sur l'Aube et sur la Seine. Mais il rencontra toute l'armée de Bohême à *Arcis-sur-Aube* (20 mars). Là il engagea encore une lutte sanglante dans laquelle il courut même risque de la vie. Ces batailles stériles épuisaient ses forces et ne pouvaient plus se renouveler. Il fallait renoncer à se porter alternativement d'une armée à l'autre, de la Marne à la Seine. Les deux armées de Silésie et de Bohême, maltraitées, non battues, et sans cesse renfor-

cées, ne pouvaient manquer de se réunir. La petite armée française serait broyée par leur étreinte.

Napoléon la dégage tout à coup. Il veut rallier les garnisons des places du nord et de l'est, se refaire une armée de cent mille hommes, et se placer sur les communications des alliés, les enfermer entre son armée et les populations soulevées. Il se porte à *Vitry*, à *Saint-Dizier*, envoie sa cavalerie du côté de Bar-le-Duc. En un mot il laisse les alliés libres de marcher sur Paris. Grande conception militaire mais qui devait tourner contre Napoléon car Paris n'était pas fortifié et la situation politique ne comportait point un plan aussi hardi. Les alliés en effet, laissant là les règles de la guerre, ne suivent pas Napoléon et marchent droit sur Paris où ils savent qu'une révolution est prête.

Bataille de Paris (30 mars); capitulation (31). — L'émoi est grand dans la capitale lors qu'on apprend l'approche des armées ennemies. Les maréchaux Marmont, Mortier, Moncey ont à peine vingt mille hommes pour livrer sur les hauteurs qui dominent Paris, une bataille par trop inégale. Avec les débris de leur armée, avec la garde nationale ils cherchent à arrêter les deux cent mille coalisés qui approchent : ils défendent pied à pied Romainville, Pantin, la Villette, la Chapelle, Montmartre où quelques canons seulement étaient en batterie. L'École polytechnique, avec 28 pièces, balaye l'avenue de Vincennes. Bientôt les hauteurs de Belleville sont perdues. Il faut se résigner à défendre les boulevards extérieurs et le maréchal Moncey défend avec une rare intrépidité la barrière Clichy. Mais ce n'est pas un simple mur d'octroi qui pouvait protéger Paris, abandonné d'ailleurs par la régente et les ministres : rien n'était organisé pour une guerre de rues et de barricades. Mortier et Marmont, noirs de poudre, les habits troués par les balles, à bout de ressources signent une capitulation par laquelle ils s'engagent à évacuer Paris avec les seize ou dix-huit mille hommes qui leur restent (31 mars). A ce moment même Napo-

léon, averti, accourait par la rive gauche de la Seine avec une rapidité inouïe : il n'était plus qu'à quelques heures de Paris, à *Fromenteau* près de Juvisy-sur-Orge lorsqu'il rencontra les premières troupes qui évacuaient Paris. Il était trop tard.

Abdication de Napoléon (6 avril). — Les étrangers se trouvaient enfin dans cette capitale où ils avaient si souvent désiré d'entrer. Ils n'y pénétrèrent point sans crainte et se défendirent de venir en ennemis. Sous leur protection, le Sénat, nommé par Napoléon, composé d'hommes dont il avait fait la fortune et qui l'avaient flatté dans la prospérité, nomma un gouvernement provisoire (1er avril), puis prononça la déchéance de l'empereur (3 avril). C'était Talleyrand qui dirigeait cette révolution, Talleyrand ministre de Napoléon et créé prince de Bénévent. Le Sénat appela au trône un frère de Louis XVI, le comte de Provence. Celui-ci portait déjà depuis la mort du jeune fils de Louis XVI, le titre de Louis XVIII.

Napoléon, indigné, voulait combattre. Il avait des forces encore suffisantes. Au midi le maréchal Soult tenait les Anglais en échec et allait leur livrer la sanglante et inutile bataille de *Toulouse* (10 avril). Mais les généraux, las de tant de guerres, abandonnèrent l'empereur les uns après les autres. Marmont signa une convention secrète avec les alliés et livra la *ligne de l'Essonne* qui couvrait notre armée. On demanda à l'empereur son abdication. Il la donna enfin plein de douleur à Fontainebleau (6 avril). Un traité lui assurait une liste civile et la souveraineté dérisoire de l'île d'Elbe.

Avant de partir, il composa un bataillon d'hommes et d'officiers de différents corps de la garde, bataillon qui devait l'accompagner; puis, dans la grande cour du palais de Fontainebleau, il fit aux régiments qui demeuraient, de touchants adieux Il embrassa le général Petit et le drapeau au milieu de la plus profonde émotion. Puis il partit pour un exil qui, dans sa pensée, n'était point définitif.

CHAPITRE XIII

LES CENT-JOURS — L'EUROPE EN 1815

PROGRAMME. — *Restauration.* — *Charte de* 1814. *Traité de Paris.* — *Les Cent-Jours; l'acte additionnel.* — *Waterloo, le Congrès de Vienne.* — *Les traités de* 1815. — *Tableau comparé des puissances européennes et de leurs colonies en* 1789 *et en* 1815.

Sommaire. — Première restauration des Bourbons; traité de Paris. — La Charte. — Retour de Napoléon de l'Ile d'Elbe (1-20 mars 1815). — Waterloo (18 juin 1815). — Seconde abdication de Napoléon (22 juin 1815). — Sainte-Hélène. — Le congrès de Vienne; singulier mépris du droit public. — La Sainte-Alliance (26 septembre 1815). — La quadruple alliance (28 mai 1815). — Tableau comparé des puissances européennes et des colonies en 1789 et en 1815; affaiblissement de la France. — Empire maritime de l'Angleterre. — Empire continental de la Russie. — La Prusse et l'Autriche. — La confédération germanique. — La confédération helvétique. — Turquie, Italie, Espagne. — Royaume des Pays-Bas; Danemark, Suède et Norwége. — Caractère de la nouvelle Europe.

Première restauration des Bourbons; traité de Paris (avril 1814). — Les Bourbons furent rétablis sur le trône. Louis XVIII, qui appelait 1814 la dix-neuvième année de son règne, débarquait à Calais le 24 avril. La veille Talleyrand, chef du gouvernement provisoire, s'était trop hâté de signer une convention désastreuse dite le *traité de Paris* qui réduisait la France aux limites de 1792 et nous dépouillait du fruit de toutes nos conquêtes. Un grand nombre de places fortes en Allemagne étaient encore occupées par nos troupes qui les défendaient opiniâtrément; on aurait pu, sinon les sauver, du moins recouvrer l'immense matériel qu'elles contenaient. Louis XVIII dut accepter un fait accompli.

La Charte de 1814. — Il ne comprenait nullement le changement que vingt-cinq ans avaient apporté dans la condition et les mœurs de la société française. Il fallut de longues négociations et même la haute influence de l'empereur Alexandre, qui se montra le plus généreux de nos ennemis (peut-être parce qu'il en était le plus fort), pour déterminer Louis XVIII à accorder une charte constitutionnelle. Cette charte *octroyée* (4 juin) établissait deux Chambres, la *Chambre des députés* élue par les citoyens payant au moins trois cents francs de contributions; la *Chambre des pairs*, composée par le roi. La Charte garantissait la liberté individuelle, la liberté de la presse et des cultes, l'inviolabilité des propriétés, même celle des biens nationaux vendus, la responsabilité des ministres, l'inamovibilité des juges, la dette publique, le maintien des pensions, grades, honneurs militaires de l'ancienne et de la nouvelle noblesse, celui de la Légion d'honneur, la libre admissibilité de tous les Français à tous les emplois, le maintien des grandes institutions, Conseil d'État, Cour des comptes, Cour de cassation, Université.

Mais la famille royale et les anciens Ordres croyaient rentrer dans une maison où on avait eu tort de tout déranger : ils voulurent remettre chaque chose à sa place première. Les services des émigrés à l'étranger, c'est-à-dire contre leur pays, furent récompensés. Les possesseurs de biens nationaux craignirent pour leurs propriétés; l'alarme se répandit dans les campagnes. Le mécontentement devint extrême : l'armée, laissée à l'écart et frappée dans quelques-uns de ses chefs, murmura tout haut. On regarda du côté de l'île d'Elbe, où avait été relégué Napoléon; celui-ci, qui d'ailleurs savait que les alliés voulaient l'enlever de cette île comprit qu'on l'appelait; il arriva.

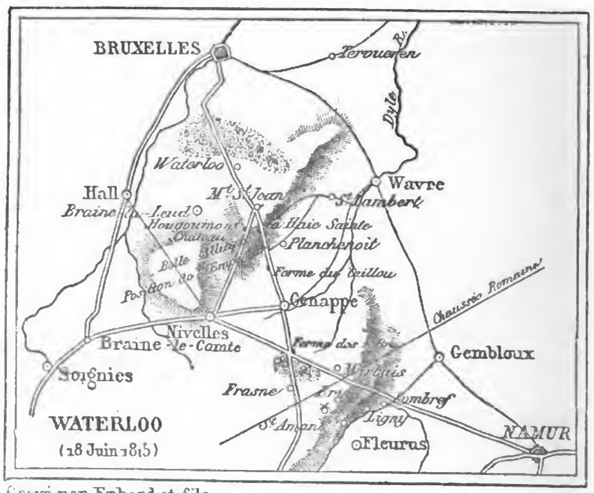
Retour de Napoléon de l'île d'Elbe (1er-20 mars 1815); les Cent-Jours (20 mars-20 juin 1815). — Il débarque le 1er mars au golfe Jouan, près de Cannes, avec huit cents hommes de sa garde et s'avance par la

route détournée des Alpes sur Grenoble. A Grenoble, les soldats, auxquels il se montre hardiment, l'acclament. Le jeune colonel de Labédoyère lui amène le 7e de ligne. Des campagnes, les populations accourent, manifestant leur joie enthousiaste. Le comte d'Artois essaye d'organiser la résistance à Lyon, mais la résistance est impossible. Napoléon arrive à Lyon le 10 et, dans cette seconde capitale de la France, reprend le pouvoir. Au milieu des ovations dont il est l'objet, il rend un décret qui dissout les deux Chambres et convoque de nouveau les collèges électoraux. Il continue sa marche. Ney, qui avait promis de l'arrêter, cède à l'entraînement et, fasciné par les souvenirs, vient rallier son ancien maître à Auxerre, le 17. La confusion à Paris devenait extrême. On agitait des plans insensés, on discutait, et pendant ce temps l'avalanche, toujours grossie dans sa marche, roulait vers Paris. Dans la nuit du 19 au 20 mars, Louis XVIII, au milieu d'un désordre inexprimable, quitta les Tuileries pour se retirer dans le nord et de là à Gand. Le 20 mars, au soir, anniversaire de la naissance du roi de Rome, Napoléon entrait à Paris et s'installait aux Tuileries. Dans cette prodigieuse révolution, pas un coup de fusil n'avait été tiré.

Acte additionnel (22 avril). — Instruit par le malheur, Napoléon déclarait qu'il allait satisfaire les désirs de liberté qu'il avait trop méconnus, brisait les entraves de la presse et rédigeait l'*Acte additionnel* aux constitutions de l'empire (22 avril), copié sur la Charte, maintenant les deux Chambres et promulgué le 1er juin dans une imposante cérémonie, qu'on appela un *Champ de Mai.* L'empereur s'entourait d'hommes de la Révolution tels que Carnot. Sous la pression des circonstances il disait à Benjamin Constant : « Je ne hais point la liberté; je l'ai écartée lorsqu'elle obstruait ma route, mais j'ai été nourri dans ses pensées; je vieillis, on n'est plus à quarante-cinq ans ce qu'on était à trente. Le repos d'un roi constitutionnel peut me con-

venir. Il conviendra plus sûrement encore à mon fils »

Bataille de Waterloo (18 juin 1815). — Mais Napoléon remontant sur le trône fut un sujet d'effroi pour l'Europe. Malgré ses déclarations pacifiques, les souverains qui se trouvaient encore à Vienne, réunis en Congrès, resserrèrent leur alliance et mirent en mouvement leurs armées. L'empereur, en quelques mois, réorganisa la sienne et voulut frapper de grands coups avant que les alliés fussent réunis. Il entra en Bel-



Gravé par Erhard et fils

gique à la tête de 130 000 hommes. Il battit les Prussiens à *Fleurus* et à *Ligny* (16 juin), puis se dirigea contre les Anglais. Il les attaqua le 18 juin au plateau du *Mont-Saint-Jean* près du village de *Waterloo*. Le maréchal Grouchy était chargé de poursuivre les Prussiens et de les empêcher de secourir les Anglais. Ceux-ci étaient perdus, si seuls ils recevaient le choc de l'armée française, car, adossés à la forêt de Soignes, une défaite devait inévitablement se changer en désastre.

L'empereur ne put commencer la bataille que vers

midi; le sol était détrempé par la pluie et l'artillerie ne pouvait manœuvrer. Il avait combiné un des meilleurs plans et ses calculs lui auraient assuré la victoire, si à cette époque la confiance des généraux eût été la même, s'il y eût eu moins de trouble dans les esprits. La ferme de la Haie-Sainte, le plateau du Mont-Saint-Jean, sont enlevés. Ney entraîne par son ardeur la cavalerie qui exécute des charges répétées. Ce furent des scènes grandioses telles qu'on n'en avait point vu. Les cuirassiers surtout firent des prodiges. L'empereur se préparait à soutenir ces belles charges par son infanterie. Mais les Prussiens arrivaient. Bulow débouchait sur la droite avec 30 000 ennemis, quand, à sa place, on espérait Grouchy avec 30 000 Français. Il fallut leur faire face. Toutefois le combat se soutenait, les Prussiens furent refoulés. Ney entraîne une seconde fois toute la cavalerie sur le plateau du Mont-Saint-Jean que Wellington a repris et qu'il veut défendre jusqu'à la dernière extrémité; celui-ci sait qu'il sera secouru, il sait que l'armée prussienne approche. Nos dix mille cavaliers se précipitent avec furie sur les bataillons anglais formés en carrés; ils les entament, les ouvrent, s'emparent des canons. Déjà les Anglais se débandent et Wellington ne sait si les Prussiens auront le temps de paraître. Il est sept heures du soir. Ney demande toujours de l'infanterie : « De l'infanterie! Où voulez-vous que j'en prenne? Voulez-vous que j'en fasse? » répond Napoléon obligé de tenir tête aux Prussiens. Toutefois, ceux-ci avaient décidément reculé. Napoléon forme une colonne de bataillons de la garde destinée à enfoncer le centre des Anglais. Elle est à peine formée, que Blücher apparaît sur l'extrême droite, et Grouchy ne vient point! Napoléon ordonne de brusquer l'attaque avec quatre bataillons seulement. Peut-être aura-t-il le temps de percer les Anglais. Tout cède devant les redoutables bataillons que Ney dirige avec l'entrain du désespoir. On entoure Wellington, on lui demande ses instructions, s'il est tué. « Mes instructions, répond-il,

c'est de tenir jusqu'au dernier homme. » Il mérita bien, ce jour-là, par sa froide ténacité, le surnom de *duc de fer*. Des bataillons de réserve couchés dans les blés se lèvent tout à coup, et leur feu subit, meurtrier, met le désordre dans les bataillons de la garde qui plient. Il est huit heures. On pourrait renouveler l'attaque avec les huit bataillons qui restent, mais Blücher arrive : il tourne la droite. La vieille garde n'a plus qu'une mission à remplir, c'est de jeter sur cet immense désastre un peu de gloire par son sublime héroïsme. Elle protége la déroute de l'armée qui s'enfuit, vivement poursuivie. Décimés, les bataillons de vétérans se sacrifient pour le salut de tous. Ils se forment en carrés qui rétrogradent en combattant : plusieurs sont détruits. « La garde meurt et ne se rend pas, » noble parole qui fut réellement prononcée, si ce n'est par le général Cambronne, et d'ailleurs admirablement tenue. Napoléon, entouré par les débris de sa garde, fut entraîné, la mort dans l'âme, loin de ce funeste champ de bataille de Waterloo, où venait de s'abîmer sa merveilleuse carrière. Il se hâta d'accourir à Paris, croyant, bien à tort, y trouver un appui.

Seconde abdication de Napoléon (22 juin 1815).— Du moment qu'il était vaincu, il fut vite abandonné. Les Chambres, craignant que Napoléon ne s'emparât de nouveau de la dictature, demandèrent son abdication ; Napoléon abdiqua en faveur de son fils (22 juin). La Chambre des représentants déclara reconnaître les droits de Napoléon II et nomma une commission exécutive chargée du gouvernement. Mais Fouché, ancien conventionnel, et l'un des hommes que Napoléon avait comblés, sans l'estimer, crut racheter son vote pour la mort de Louis XVI par une trahison ; régicide, il traita avec les royalistes. L'ennemi approchait. Napoléon demanda à redevenir général, à frapper un grand coup, à sauver la France ; Fouché le força à s'éloigner. Le désordre était dans le gouvernement, et avec le désordre toute défense devenait impossible. Bien que

le général Excelmans eût livré un brillant combat de cavalerie à Versailles, la commission de gouvernement capitula avec Blücher (3 juillet). Paris vit pour la seconde fois les étrangers, et de plus très-irrités, dans ses murs. Les alliés fermèrent la salle des séances de la Chambre des députés, rappelèrent Louis XVIII et n'accordèrent la paix qu'aux conditions les plus onéreuses (second traité de Paris, 20 novembre 1815).

Napoléon à Sainte-Hélène. — Pendant ce temps, Napoléon s'était dirigé sur Rochefort, mais les vaisseaux anglais tenaient la mer et l'empereur put bientôt se rendre compte que les frégates mouillées dans la rade de l'île d'Aix et sur lesquelles il comptait s'échapper, ne pourraient sortir. Il résolut alors de se livrer à l'Angleterre et se rendant sur le vaisseau anglais, le *Bellérophon* (15 juillet) fit parvenir au régent d'Angleterre la lettre suivante : « Altesse Royale, en butte aux factions qui divisent mon pays et à l'inimitié des grandes puissances de l'Europe, j'ai terminé ma carrière politique et je viens, comme Thémistocle, m'asseoir au foyer du peuple britannique. Je me mets sous la protectien de ses lois que je réclame de Votre Altesse Royale comme du plus puissant, du plus constant et du plus généreux de mes ennemis. » Le gouvernement anglais considéra Napoléon comme prisonnier et l'envoya à l'île Sainte-Hélène, perdue au milieu de l'océan Atlantique. Une limite fut tracée aux promenades de celui qui avait l'habitude de parcourir l'Europe. Hors de ces limites, Napoléon ne pouvait aller à cheval sans être suivi. Aussi, pour éviter cette gêne odieuse, se livrait-il le moins possible à l'exercice du cheval; il résistait d'ailleurs avec la dignité la plus parfaite à toutes les rigueurs de son gardien, sir Hudson Lowe, mais le chagrin le mina peu à peu. Les généraux Bertrand, Gourgaud et Montholon, avec leurs familles, faisaient tous leurs efforts pour adoucir ses peines : ils n'y parvenaient pas. Ne voulant plus monter à cheval, il se livra à l'exercice du jardinage et éleva des épaulements en

terre pour protéger sa demeure contre les vents. En costume de planteur, on le voyait avec ses compagnons surveiller la culture de son jardin, et combattre encore la nature de ce roc stérile sur lequel on ne lui épargnait pas les humiliations. Il songeait aussi à la postérité et occupa les tristes loisirs de sa prison à faire l'histoire de ses campagnes. C'est alors qu'il dicta ses Mémoires dignes de ses actions, mais qu'il n'eut pas le temps de conduire bien loin[1]. Il mourut, après six années de captivité, le 5 mai 1821. On l'enterra dans l'île, près d'une fontaine qu'il affectionnait, en attendant le jour où fut réalisé son vœu de reposer sur les bords de la Seine, près de ces Français qu'il avait tant aimés, quoiqu'il les eût si peu ménagés.

Le Congrès de Vienne ; singulier mépris du droit public. — La chute de Napoléon entraînait un remaniement complet de la carte de l'Europe; aussi les alliés, après leur première entrée à Paris, s'étaient-ils donné rendez-vous à *Vienne* pour régler le partage des pays reconquis. Ce Congrès ouvert après de longues conférences préparatoires, le 1er novembre de l'année 1814, avait précipité ses travaux en apprenant le retour de l'empereur et les avait terminés le 9 juin 1815, une semaine avant la bataille de Waterloo.

L'Angleterre, la Russie, la Prusse et l'Autriche entendaient préparer toutes les questions à *quatre*, et soumettre seulement leurs volontés à la ratification du Congrès. Talleyrand, notre ambassadeur, groupa autour de lui les puissances secondaires, menacées aussi par le système d'exclusion qui tendait à prévaloir, et on l'admit au règlement de toutes les questions. Après ces premiers succès, il se plaça sur le terrain des principes que les alliés voulaient sacrifier et se fit le partisan du droit et de la *légitimité* dont il se disait le représentant. Il demanda l'insertion de ces mots dans

1. Il dicta les campagnes d'Italie, d'Égypte et de Syrie et une foule de notes sur ses principales batailles ou sur sa politique, à l'occasion des ouvrages qui lui arrivaient et dont il réfutait les erreurs.

une déclaration : que l'œuvre du Congrès serait conforme *au droit public de l'Europe*. M. de Hardenberg, ministre prussien, debout, les poings sur la table, presque menaçant, proférait ces paroles entrecoupées : « Non, monsieur.... Le droit public? C'est inutile.... Pourquoi dire que nous agissons selon le droit public? Cela va sans dire. » Talleyrand lui répondit que, si cela allait bien sans dire, cela irait encore mieux en le disant. M. de Humbold criait : « Que fait ici le droit public? — Il fait que vous y êtes[1], » lui répondit notre ministre. Le principe qui devait prévaloir au Congrès de Vienne, c'était le droit du plus fort[2].

Les traités de 1815. — L'Angleterre ne réclamait qu'un agrandissement du Hanovre. Elle s'était d'avance fait la part du lion, l'empire de la mer. L'Autriche recouvrait l'Italie et le Tyrol, c'est-à-dire plus qu'elle n'avait espéré en entrant dans la coalition. Restaient donc à satisfaire la Prusse et la Russie. L'empereur Alexandre voulait toute la Pologne, le roi de Prusse la Saxe, que la Russie lui avait promise en échange de sa part de la Pologne. Alexandre prétendait reconstituer le royaume de Pologne avec des institutions libres et ne le rattacher à son empire que par un lien de suzeraineté. Les autres puissances ne s'y trompaient pas et ne se souciaient pas de voir s'avancer la Russie jusqu'à l'Oder. La Russie et la Prusse avaient essayé d'intimider le Congrès, l'une en répandant ses troupes en Pologne, l'autre en occupant la Saxe, c'est-à-dire en mettant la main sur les pays contestés. Mais l'Angleterre, l'Autriche et la France tinrent bon; on en vint à une transaction. Alors commença un travail de morcellement et d'échanges qui donna au Congrès l'apparence d'un marché de territoires et de peuples.

1. Lettre de Talleyrand à Louis XVIII, 9 octobre 1814.
2. L'empereur Alexandre Ier tenait à M. de Talleyrand dans des entretiens particuliers le même langage que M. de Hardenberg. « Il faut que chacun trouve ses convenances, disait-il.... J'ai deux cent mille hommes dans le duché de Varsovie, que l'on m'en chasse!... Vous me parlez toujours de principes : votre droit public n'est rien pour moi, je ne sais ce que c'est. Quel cas croyez-vous que je fasse de tous vos parchemins et de vos traités? » (*Lettres de Talleyrand à Louis XVIII*, 4 octobre 1814.)

On conserva la *Saxe*, mais en lui arrachant un tiers de sa population et presque une moitié de sa superficie. La Prusse obtint encore sous le titre de *provinces rhénanes*, les anciens *électorats* ecclésiastiques de *Cologne* et de *Trèves*, et le duché de *Juliers*. On céda le *palatinat du Rhin* à la Bavière pour compromettre cette puissance avec nous en la rendant limitrophe de la France et en l'établissant avec la Prusse la gardienne du Rhin. Au nord, pour nous opposer une autre barrière, l'Angleterre, reconstituant un *royaume des Pays-Bas*, fit réunir, sous le sceptre de la maison d'Orange, les provinces catholiques de la Belgique et les provinces protestantes de la Hollande. Le roi de Danemark, que l'intérêt de défendre la liberté des mers avait retenu dans notre alliance, ne fut guère mieux traité que le roi de Saxe. On lui avait enlevé la Norwége pour la donner à Bernadotte, mais en lui promettant la Poméranie suédoise. La Prusse qui cherchait de tous côtés des morceaux de territoire, demanda la Poméranie et crut dédommager le Danemark par le petit duché de *Lauenbourg*, contigu au Holstein.

La *Confédération germanique* remplaça la Confédération du Rhin. Ni le système unitaire conseillé par Stein, ni le partage égal de l'Allemagne entre la Prusse autour de laquelle se seraient groupés les États du Nord, et entre l'Autriche qui aurait dominé les États du Sud, ni le projet de pentarchie qui donnait cinq souverains à l'Allemagne ne furent acceptés. On écarta surtout les projets qui auraient assuré une forte constitution fédérale et garanti des libertés constitutionnelles aux populations. L'article 13 du pacte du 8 juin 1815 disait seulement qu'il *y aurait* une constitutions représentative dans chaque État. Point d'Assemblée fédérale élective, mais une diète composée de plénipotentiaires des princes et ayant deux modes de réunion : le conseil permanent (dix-sept voix), l'Assemblée plénière (soixante-neuf voix). Le conseil permanent faisait les lois ordinaires; l'Assemblée plénière prenait les réso-

lutions graves et ne pouvait qu'à l'unanimité modifier les institutions fédérales. Point d'unité de droit et de procédure judiciaire; point de cour de justice suprême. Chaque cour allemande avait des ambassadeurs auprès des grandes puissances. Metternich voulait faire de cette confédération un État neutre, impuissant et immobile : il y réussit et couronna son œuvre en demandant l'insertion de *l'acte fédéral* dans l'acte général du Congrès de Vienne, c'est-à-dire en donnant aux puissances étrangères le droit de veiller sur son maintien. L'acte du 8 juin 1815 fut complété par des dispositions encore moins libérales en 1820 (acte final du Congrès de Vienne, 8 juin 1820).

Pour la Pologne, la plus grande partie en fut laissée à la Russie. Alexandre céda à la Prusse le *grand-duché de Posen* et reprit les provinces que l'Autriche avait reçues au dernier partage. Les provinces polonaises russes devaient être érigées en royaume, et le czar s'engageait à leur donner une constitution séparée et conforme au génie de leur nationalité. *Cracovie* était érigée en *république indépendante.*

En Italie, l'Autriche s'avança jusqu'au Tessin. Le roi de Sardaigne recouvra ses États et on lui abandonna la ville de *Gênes*. Les *Légations* furent rendues au Saint-Siége. On disputa longtemps sur les duchés de Parme et de Lucques, parce qu'on voulait donner une principauté à Marie-Louise. Le royaume de Naples fut restitué à la maison de Bourbon. La Suisse agrandie de trois cantons pris sur les pays enlevés à la France, vit confirmer les principes essentiels de sa Confédération. On la plaça sous la garantie d'une *neutralité perpétuelle*, Cette garantie, la condamnation de la traite des noirs et la liberté de la navigation sur les fleuves furent les seuls grands principes qui relevèrent l'œuvre du Congrès de Vienne.

La Sainte-Alliance (26 septembre 1815). — Le 26 septembre 1815, l'empereur Alexandre, cédant à l'influence d'un mysticisme qui devait être la préoccupation

du reste de sa vie, fit signer à l'empereur d'Autriche et au roi de Prusse un traité dans lequel la religion chrétienne était déclarée le fondement de la politique. Ils décidaient de se prêter, en toute occasion, aide et secours, comme il convient à des monarques animés d'un esprit de fraternité; de recommander à leurs peuples l'exercice des devoirs que le divin Sauveur a enseignés aux hommes. Les rois cachaient sous un manteau religieux l'union conclue contre les peuples.

La Quadruple Alliance (28 novembre 1815). — Le représentant de l'Angleterre se refusa à signer ce traité dont les clauses mystiques n'auraient point été goûtées du Parlement anglais. Mais le 20 novembre, il accéda à un traité de quadruple alliance qui déterminait nettement le but des souverains. Les représentants de l'Angleterre, de la Russie, de l'Autriche, de la Prusse, promettaient de maintenir le deuxième traité de Paris, et surtout l'exclusion du trône de France de la dynastie napoléonienne : « de se concerter sur les mesures nécessaires à la sûreté de leurs États respectifs et à la tranquillité générale de l'Europe; de renouveler, à des époques déterminées, des réunions consacrées aux grands intérêts communs. » Ainsi les quatre grandes puissances, victorieuses de la France, s'entendaient pour faire en commun la police de l'Europe. Ces traités ne devaient pas rester lettre morte.

Tableau comparé des puissances européennes et des colonies en 1789 et en 1815; affaiblissement de la France. — La France, après avoir immodérément profité de sa suprématie, en devenait la victime. Le premier traité de Paris lui avait laissé la limite de 1792 : le second la ramenait en deçà de la limite de 1790. Avant la Révolution elle possédait au nord *Philippeville, Marienbourg, Bouillon, Sarrelouis, Landau.* On lui enlevait ces places qui couvraient les débouchés de l'Ardenne, la large trouée entre la Moselle et les Vosges, et protégeaient Strasbourg. Huningue, qui s'était distinguée par une défense héroïque, dut démolir ses for-

tifications. La France perdait également plusieurs communes du pays de *Gex* et la *Savoie*. Ainsi, au sud-est comme au nord-est, sur le Rhin comme aux Alpes, sa frontière, perfidement entr'ouverte, rendait une invasion facile. Hors du continent, elle perdait des colonies. L'Angleterre, qui les avait prises pendant la guerre, avait rendu toutefois la Guadeloupe, la Martinique, Marie-Galante, les Saintes, la Désirade, la Guyane, Saint-Pierre, Miquelon, le Sénégal, l'île Bourbon et nos établissements dans l'Inde : Pondichéry, Karikal, Mahé, Chandernagor, Yanaon. La France avait de moins qu'en 1789, *Tabago*, *Sainte-Lucie*, l'*Ile de France* qui possède le meilleur port de la mer des Indes, les *Seychelles*.

Empire maritime de l'Angleterre. — La Grande-Bretagne s'était peu à peu, de 1789 à 1815, emparée de tous les postes qui lui assuraient la domination des mers en Europe, à ses anciennes possessions des îles de *Jersey*, *Guernesey*, *Aurigny*, et *Sark*, d'où elle surveille les côtes de Bretagne et de Normandie, elle avait ajouté la petite île danoise d'Héligoland, en face des bouches de l'Elbe et du Weser, à proximité du Sund. A la forteresse inexpugnable de *Gibraltar* qui lui livre l'entrée de la Méditerranée, elle avait ajouté *Malte* et le protectorat des *îles Ioniennes*, qui lui offraient une nouvelle station pour ses vaisseaux à l'entrée de la mer Adriatique et la rapprochaient de l'Orient.

Assise dans la mer du Nord, dans la Manche, dans la mer Méditerranée, l'Angleterre enveloppait l'Europe de ses vaisseaux : par ses colonies, elle enveloppait le monde.

En 1789, elle avait déjà sur la côte d'Afrique des comptoirs sur la *Gambie* et sur la *Côte-d'Or*, *Sainte-Hélène*, l'*Ascension*. En 1815, on lui confirma la possession de la colonie du *Cap* enlevée aux Hollandais. La ville du Cap était le meilleur port de relâche sur la route des Indes. Dans l'océan Indien, l'Angleterre acquit les *Seychelles* et l'*Ile de France*, dont elle chan-

geâ le nom contre celui d'île *Maurice.* L'attention que les Anglais avaient été forcés de donner aux affaires européennes, ne les avait pas empêchés de continuer leurs progrès dans l'Inde. En 1789, ils n'avaient déjà plus en Asie de concurrents européens. La conquête du *Bengale* était terminée (1773) et ils soutenaient une lutte acharnée contre Hayder-Ali, souverain du *Mysore.* La prise de *Seringapatham* (1799), la mort de Tippo-Saïb, fils d'Hayder-Ali, leur livrèrent ce royaume si vivement disputé. Depuis la chute du Mysore, la domination des Anglais dans l'Inde, jusque-là indirecte, devint de plus en plus immédiate. La Compagnie dépouilla ses alliés de leurs États ou les obligea à recevoir garnison et à payer tribut. En 1803, avait eu lieu la prise de *Delhi,* résidence du grand Mogol. En 1814, les Anglais s'étaient déjà avancés plus loin, faisaient la guerre au rajah de Népaul (contrée entre la Nababie d'Oude et le Thibet), et commençaient contre les Mahrattes la grande lutte qui devait constituer leur vaste empire. Au sud de la presqu'île de l'Hindoustan, ils avaient encore gagné l'île de *Ceylan,* enlevée aux Hollandais.

En Amérique, ils avaient ajouté, nous l'avons dit, Sainte-Lucie, Tabago, à leurs anciennes colonies ; de sorte qu'ils possédaient dans les Antilles : les pêcheries de *Terre-Neuve,* les *Bermudes,* les îles *Bahama,* la *Jamaïque, Tabago, Saint-Vincent, Sainte-Lucie,* la *Dominique, Grenade* et les *Grenadilles.* Sur le continent américain, s'ils avaient perdu les États-Unis, ils gardaient le *Canada,* la *Nouvelle-Écosse,* le *Nouveau-Brunswick,* etc. Dans l'Océanie, ils développaient leurs colonies de la *Nouvelle-Hollande,* où les premiers établissements dataient de 1788, et de la Tasmanie ou Terre de Van-Diémen (1803).

Ainsi l'empire colonial des Anglais formait un corps immense, dont la tête était à Londres, le cœur à Calcutta, les extrémités au bout du monde et dont les bras étaient partout.

Empire continental de la Russie. — L'empire con-

tinental de la Russie n'était pas moins vaste que l'empire colonial de l'Angleterre. Avant 1789, elle s'était ouvert la mer Noire par la conquête de la Crimée. Le premier partage de la Pologne l'avait conduite jusqu'à la Dwina et au Dnieper, de Smolensk à Witepsk et à Dunabourg. Le second lui donna la moitié de la *Lithuanie*, la *Volhynie :* de Witepsk elle s'avançait jusqu'à Vilna. En 1793, elle prit le reste de la Lithuanie, toucha le Niémen et le Bug, affluent de la Vistule. En 1807, Napoléon lui céda le palatinat de *Bialistok* au delà du Niémen; en 1809, le pays qui contenait les sources du Bug. En 1815, la Russie prit la meilleure partie du *grand duché de Varsovie* jusqu'aux portes de Posen et de Cracovie; elle dépassait ainsi la Vistule et s'enfonçait comme un coin dans le centre de l'Allemagne. La conquête de la *Bessarabie* la mit sur le Danube (1812); au nord, la conquête de la *Finlande* et de la *Bothnie*, l'acquisition de la *Courlande* lui assuraient l'empire de la Baltique.

A l'orient, elle occupait la *Sibérie*, qui se peuplait et lui frayait un chemin vers la Chine. Au midi, elle avait tourné le Caucase et occupait la *Géorgie* (1799), la *Gourie* (1801), l'*Iméréthie* (1804), la *Mingrélie* (1803). Elle touchait à la Perse,qui lui avait reconnu le droit d'avoir des vaisseaux de guerre sur la mer Caspienne, devenue presque un lac russe.

La Prusse et l'Autriche. — Les traités de Vienne remettaient la Prusse et l'Autriche dans la situation géographique de 1789. La Prusse restait toujours ce long État qui de la Meuse s'étendait à la Vistule, sans profondeur, sans unité véritable. L'Autriche demeurait ce vaste assemblage de populations slaves, magyares, allemandes, italiennes, qui ne peut devenir une nation. Les trois groupes de provinces dont se compose la Prusse se trouvaient fortifiés; les deux derniers même étaient réunis par le duché de *Posen*, mais les provinces rhénanes étaient séparées des autres par le Hanovre, le Brunswick et la Hesse. L'Autriche renonçait aux Pays-

Bas : ce n'était pas un affaiblissement, vu l'éloignement de cette contrée, et elle reprenait sa frontière de l'Inn, la principauté de *Salzbourg*, le *Tyrol*, le *Vorarlberg*. En Italie, où elle ne possédait avant 1789 que le Mantouan et le Milanais, elle gagnait les *États vénitiens*, les bouches de l'Adige et du Pô, et de l'autre côté de l'Adriatique les bouches du Cattaro. Elle devenait une puissance maritime, avantage dont ne jouissait pas sa rivale écartée de la mer du Nord par la jalousie de l'Angleterre, qui fit revivre l'indépendance de Hambourg et de Brême. Mais la Prusse tenait fortement au centre de l'Allemagne le cours de l'Elbe par les provinces arrachées à la Saxe, par son ancienne forteresse de Magdebourg, et par les nouvelles places de *Wittemberg* et de *Torgau*.

Le démembrement de la Pologne leur avait profité à toutes deux, à la Prusse cependant plus qu'à l'Autriche, qui ne garda guère que la *Gallicie*. Toutefois les traités de 1815, en ajoutant des lambeaux de territoire à l'une et à l'autre de ces puissances, ne pouvaient qu'augmenter leurs divisions intérieures. La Prusse recevait dans les provinces rhénanes des provinces catholiques qui, ayant pendant vingt ans vécu sous l'administration française, gardaient nos mœurs et nos lois. Dans le Brandebourg et la vieille Prusse dominaient le protestantisme et l'esprit féodal. Les provinces polonaises étaient un élément de trouble. De même l'Autriche ne pouvait assimiler les Italiens et les Hongrois à ses populations allemandes. Elle aggravait encore le vice éternel de sa constitution, l'opposition des races qu'elle forçait à vivre ensemble.

La Confédération germanique. — La Prusse et l'Autriche vont se disputer la Confédération germanique, qui ne sera plus, comme avant 1789, sous l'influence exclusive de la maison d'Autriche. Des cinq ou six cents souverainetés qui se partageaient jadis l'Allemagne, il n'en restait plus que trente-huit ; 4 royaumes [1] : *Bavière*,

1. Ces quatre royaumes avec la Prusse et l'Autriche, qui obtint la présidence

Saxe, *Wurtemberg*, *Hanovre;* 7 grands-duchés : *Bade*, les deux *Hesse*, *Saxe-Weimar*, les deux *Mecklembourg*, *Oldenbourg;* 9 duchés : *Nassau*, *Brunswick*, les quatre duchés de *Saxe* (Gotha, Cobourg, Meiningen, Hildburghausen), les trois duchés d'*Anhalt* (Dessau, Bernbourg, Kothen); 11 principautés (deux de *Schwarzbourg*, deux de *Hohenzollern*, deux de *Reuss*, deux de *Lippe*, une de *Hesse-Hambourg*, de *Liechtenstein* et de *Waldeck*); 4 villes libres : *Lubeck*, *Francfort*, *Brême*, *Hambourg*; les duchés de *Holstein* et de *Lauenbourg*, appartenant au roi de Danemark, le grand-duché de *Luxembourg* appartenant au roi des Pays-Bas. Au-dessous des princes *souverains* ou *immédiats*, se trouvaient plus de quatre-vingts princes *médiatisés*.

Outre les rois de Danemark et des Pays-Bas, le roi de Prusse et l'empereur d'Autriche faisaient également partie de la Confédération : celui-ci pour la Bohême, l'Illyrie, la Moravie, l'archiduché d'Autriche, la Styrie, le Tyrol; celui-là pour les provinces rhénanes, la Saxe, le Brandebourg, la Silésie, la Poméranie.

Les remaniements de territoire qu'amenèrent les traités de Vienne ne furent terminés que par le *recez de Francfort* (1819). La Confédération, tenant à la Prusse et à l'Autriche par des liens étroits, put prendre fait et cause pour l'une de ces puissances, et ces deux puissances durent la défendre si on l'attaquait. Elle fut ainsi organisée en vue de brider la France, et l'on fortifia, de manière à les rendre redoutables, les *places fédérales* de *Luxembourg*, de *Mayence*, de *Landau*, d'*Ulm* et de *Rastadt*.

La Confédération helvétique. — A ce moment, la Confédération helvétique, si calme sous l'Empire, était

de la Diète, avaient chacun quatre voix à l'assemblée plénière. Bade, les deux Hesse, le Holstein, le Luxembourg en avaient chacun trois. Le Mecklenbourg, Brunswick, Nassau, chacun d'eux; chacune des petites principautés avait une voix. Les deux Hohenzollern et Liechtenstein ne figurent plus parmi les États de la Confédération : le nombre des voix au *plenum* a été réduit à soixante-six. Au conseil *restreint*, l'Autriche, la Prusse, la Bavière, le Hanovre, le Wurtemberg, la Saxe, le grand duché de Bade possédaient ensemble sept suffrages : le groupe des autres principautés se répartissait les dix autres.

profondément troublée, et la guerre civile près d'éclater entre les cantons. En 1789, la Confédération ne comptait que treize cantons. Les Bernois, regrettant leur ancienne puissance, cherchaient à réagir contre l'acte de médiation. L'acte fédéral du 7 avril 1815 relâcha les liens qui unissaient les cantons ; il ne demandait plus que les constitutions cantonales fussent reconnues par la Diète, dont la présidence devait revenir alternativement aux cantons de Zurich, de Berne et de Lucerne. On rouvrit la porte aux priviléges, on supprima le droit de s'établir librement et d'exercer son métier sans entraves ainsi que l'exemption de douanes à l'intérieur. La Diète helvétique comme la Diète germanique fut moins une assemblée législative qu'un congrès de diplomates, de délégués des cantons délibérant sur des choses déjà arrêtées. Les alliés cependant confirmèrent la division en dix-neuf cantons et les changements survenus dans les conditions sociales. Seulement ils indemnisèrent les Bernois en leur abandonnant une partie des dépouilles de la France, *Porentruy* et l'évêché de *Bâle*. Trois cantons nouveaux furent même formés de la principauté de *Neufchâtel*, qui fut néanmoins rendue à la Prusse, et dont l'indépendance n'a été reconnue qu'en 1857, du territoire de *Genève* et du *Valais*. La Confédération helvétique fut placée sous la garantie d'une neutralité perpétuelle.

Turquie ; Italie ; Espagne. — Des trois grandes péninsules qui terminent l'Europe au sud, la Turquie seule n'avait point été bouleversée par le conflit européen. Elle avait continué sa guerre contre la Russie, dans laquelle elle se vit successivement diminuée de la province d'Otchakow et de la *Bessarabie*. Elle céda même une branche du bas Danube jusqu'à l'embouchure du fleuve (traité de Bucharest, 3 mai 1812).

L'Italie retrouva ses anciens maîtres, qu'elle ne devait pas tarder à détester. Au nord, la puissance autrichienne était consolidée par la réunion de la *Lombardie* aux *États vénitiens*. Le roi de Piémont recouvra ses

États plus la Savoie, et fut constitué ainsi le portier des Alpes. Au centre : grand-duché de *Toscane*, gouverné avec les principautés de Piombino par un archiduc; duchés de *Parme*, de *Plaisance*, de *Guastalla*, donnés à Marie-Louise ; duché de *Modène; États* de l'*Église.* Dans le midi, la maison de Bourbon recouvra le royaume des *Deux-Siciles.* Mais si l'Italie retrouvait à peu près son ancienne situation politique, sa situation morale s'était profondément modifiée. Ce ne sera pas en vain qu'une main puissante aura soulevé le linceul dans lequel ce pays dormait enseveli depuis trois cents ans.

Pour l'Espagne, les conséquences des guerres de l'Empire furent tout intérieures. Elle était d'ailleurs à la veille de perdre ses vastes colonies d'Amérique. Ses principales colonies seront dès lors en Océanie : les *Philippines*, les *Mariannes*, *Mindanao.* Elle conservera aussi dans le golfe du Mexique *Puerto-Rico* et *Cuba.* La famille de Bragance remonta en 1815 sur le trône de Portugal; mais le Brésil, où elle s'était réfugiée pendant la crise, va également se séparer de la métropole. Sur les côtes d'Afrique et dans l'Inde, le Portugal conserve et conservera les débris de son ancien empire colonial : les *Açores*, *Madère*, l'archipel du *cap Vert*, les îles *San Thomé*, *do Principe*, *San Antao;* dans le golfe de Guinée, la capitainerie générale d'*Angola* et du *Congo;* puis le gouvernement de *Mozambique*, et dans l'Inde *Goa*, *Diu*, en Chine *Macao.*

Royaume des Pays-Bas ; Danemark ; Suède et Norwége. — Au nord de l'Europe, la création artificielle du royaume des Pays-Bas réunissait l'ancienne république des sept provinces unies et les provinces belges, les pays qui autrefois avaient secoué le joug espagnol et ceux qui, après l'avoir supporté, avaient encore subi la domination autrichienne; des provinces exclusivement commerçantes et des contrées exclusivement industrielles; des populations parlant un idiome presque allemand et des populations françaises par l'esprit et par la langue, un peuple protestant et un peuple

catholique. Ce royaume, uniquement formé pour imposer une barrière à la France, ne devait durer que quinze ans. L'Angleterre, qui s'était emparée des colonies hollandaises, en rendit la plupart au nouveau royaume, en ayant soin de garder celles qu'elle trouvait le plus à sa convenance. Les Hollandais ne conservèrent de colonies importantes que dans l'Océanie, où ils eurent, comme avant 1789, les riches domaines des *Célèbes*, de *Bornéo*, des *Moluques*, de *Java*, de *Timor*, une partie de *Sumatra*. En Amérique, ils recouvrèrent la *Guyane* hollandaise, et, dans les Antilles, *Curaçao*, *Bonair*, *Saint-Eustache*.

Les États scandinaves furent profondément modifiés par les traités de Vienne. Le Danemark perdit la Norwége, affaiblissement considérable que ne compensa nullement l'acquisition du duché de Lauenbourg ajouté au Holstein. Ces deux États allemands seront pour le Danemark une source de difficultés, et, de plus, l'engageront dans les querelles allemandes. Son prince était un fidèle allié de la France; pour le soustraire à notre influence, on le rattachait à la Confédération germanique[1].

L'acquisition de la Norwége complétait pour la Suède[2] la possession de la péninsule du Nord; mais en même temps cette puissance n'avait plus pied sur le continent, comme autrefois, par la Finlande, la Poméranie, le Mecklenbourg, ces débris de son ancien empire qu'absorbèrent la Russie et la Prusse.

Caractère de la nouvelle Europe. — Ainsi la Suède et le Danemark renfermés dans leurs péninsules; le Portugal et l'Espagne bien près d'être confinés également dans la leur; l'Italie retombant sous le joug autri-

1. Le Danemark possédait toujours dans l'Inde : *Serampoor*, entre Chandernagor et Calcutta; *Tranquebar*, au sud de Pondichéry. *Christiansborg* en Afrique, avec des comptoirs sur la côte d'Or et la côte des Esclaves; aux Antilles : *Saint-Thomas*, *Saint-Jean*, *Sainte-Croix*, et dans les mers Glaciales, l'*Islande* et le *Groënland*.

2. La Suède n'avait guère qu'une petite colonie dans les Antilles, l'île de Saint-Barthélemy, achetée à la France en 1784 et rachetée récemment par celle-ci.

chien ; la Turquie reculant sans cesse devant la Russie; la Suisse placée sous la garantie d'une neutralité perpétuelle, garantie qui serait précieuse si la force tenait compte des traités; l'Allemagne réorganisée et armée contre nous, mais partagée entre la Prusse et l'Autriche; ces deux puissances considérablement fortifiées, quoique composées de lambeaux mal liés entre eux ; la Russie menaçant la Suède, menaçant l'Allemagne, menaçant l'empire ottoman, menaçant la Perse et s'étendant librement en Asie ; l'Angleterre répandant ses colonies dans le monde entier ; la France resserrée, ouverte de tous les côtés, surveillée par le royaume de Sardaigne au sud-est, par la Prusse et la Bavière à l'est, par le royaume des Pays-Bas au nord; tenue en défiance et à l'écart, mais conservant son admirable position entre deux mers, son unité qui la rendait si redoutable, l'activité, l'intelligence de ses habitants, et ses souvenirs impérissables de vingt ans de victoires; telle était l'Europe en 1815.

Si nous la comparons à celle de 1789, elle en différait par la grandeur inouïe de l'Angleterre et de la Russie, par la simplification de l'Allemagne, par l'abaissement momentané de la France, par la suppression complète de la Pologne, la retraite de la Suède vers le Nord, de la Turquie vers l'Asie, la nouvelle organisation de la Suisse, la disproportion des forces qui séparait les puissances secondaires des puissances de premier ordre; la ruine des petites marines, le déplacement de l'empire colonial. C'était un équilibre nouveau : l'Angleterre faisait contre-poids à la Russie, la Prusse à l'Autriche. La France, en groupant autour d'elle les puissances secondaires ou en se joignant à l'une des puissances dominantes, pouvait résister aux autres. Cependant l'équilibre était maintenu à son détriment contre elle.

TABLEAU GÉNÉALOGIQUE DE LA FAMILLE BONAPARTE.

Joseph-Napoléon, né le 7 janvier 1767, roi de Naples, roi d'Espagne épousa Julie Clary. Mort en 1840.	Napoléon Bonaparte, né le 15 août 1769, empereur des Français, 1804, mort le 5 mai 1821; épousa Joséphine Tascher de La Pagerie, veuve du vicomte de Beauharnais, morte en 1814, et Marie-Louise, archiduchesse d'Autriche, morte en 1847.	Lucien, né en 1775, prince de Canino, mort en 1840.	Élisa, née le 3 janvier 1777, grande-duchesse de Toscane, épouse Bacciochi, prince de Lucques et de Piombino; morte en 1820.	Louis-Napoléon, né le 2 septembre 1778, mort le 25 juillet 1846, roi de Hollande, épouse Hort. Beauharnais, fille de Joséphine.	Pauline, princesse de Guastalla, épouse le général Leclerc, et le prince Borghèse.	Caroline, épouse Murat, roi de Naples.	Jérôme, roi de Westphalie, né le 15 novembre 1784, épouse Mlle Paterson et Catherine, princesse de Wurtemberg.
	Napoléon-François-Charles-Joseph, roi de Rome, né le 20 mars 1811, mort à Vienne en 1832.	Charles-Lucien, prince de Canino et de Musignano, né en 1803. Louis-Lucien, né en 1813; Pierre Napoléon, né en 1815; Antoine, né en 1816, et six filles.		Napoléon-Charles, mort en 1807; Napoléon-Louis, mort en 1831. Ch.-Louis-Napoléon, né le 20 avril 1808, empereur des Français sous le nom de Napoléon III en 1852, mort en 1873.		Achille-Napoléon Murat. Lucien Murat. Lætitia, mariée au comte Pepoli. Louise, mariée au comte Rasponi.	Jérôme, époux de Suzanne May de Baltimore, mort en 1829. Jérôme-Napoléon, mort en 1847. Mathilde, née en 1820, mariée au prince Demidoff. Napoléon-Joseph, né en 1822, marié en 1859 à la fille de Victor-Emmanuel, la princesse Marie-Clotilde.
				Napoléon-Eugène-Louis-Jean-Joseph, né le 16 mars 1856, mort le 1er juin 1879.			

CHAPITRE XIV

LA RESTAURATION EN FRANCE
RÈGNE DE LOUIS XVIII

(1815-1824)

PROGRAMME.— Règne de Louis XVIII.— Régime parlementaire. — Lois sur les élections, sur le recrutement militaire, sur la presse. — Mesures économiques; système protecteur. — Agitations intérieures.

SOMMAIRE. — Occupation militaire du territoire français. — Proscriptions mort du maréchal Ney. — Les cours prévôtales. — La Chambre introuvable. Ordonnance du 5 septembre 1816 ; gouvernement du Centre ; loi du recrutement (1818).— Fin de l'occupation militaire ; congrès d'Aix-la-Chapelle (1818). — Assassinat du duc de Berri (13 février 1820).— Nouvelle réaction royaliste; loi du double vote (juin 1820). — Ministère Villèle (décembre 1821) ; triomphe du parti ultra-royaliste. — Les conspirations ; le carbonarisme (1821-1822).— Mesures économiques ; le système protecteur ; l'échelle mobile.

Occupation militaire du territoire français. — Au mois de juillet 1815, la France ressemblait véritablement à un pays conquis. Au Nord, les armées anglaises et hollandaises tenaient les départements entre Paris et la Belgique. Les Anglais s'étendaient jusqu'aux environs de Paris, les Prussiens gardaient Paris et occupaient le pays jusqu'à la Loire. Dans la Bourgogne, le Lyonnais, le Dauphiné, s'établirent les Autrichiens ; les Russes couvraient la Champagne et la Lorraine. Pendant plus de trois mois, bien que la guerre fût terminée, l'invasion continua : tous les peuples accouraient à la curée, et bientôt la France se vit foulée aux pieds de 1 200 000 étrangers. Partout les alliés frappaient des contributions de guerre et équipaient leurs

soldats à nos dépens[1]. Les barrières de Paris avaient été livrées aux alliés le 6 juillet : le 8, Louis XVIII s'y présentait à son tour et faisait sa nouvelle entrée dans la capitale, qui lui appartenait si peu qu'il était contraint de voir des fenêtres des Tuileries un camp prussien, l'arc de triomphe du Carrousel transformé en abattoir et le musée du Louvre mis au pillage. C'est à grand'peine que le roi put sauver de la destruction le pont d'Iéna[2], et cependant la capitulation du 3 juillet avait promis le respect des propriétés particulières et publiques.

Les alliés même, les Prussiens surtout, parlaient de démembrer la France, de lui enlever l'Alsace, la Lorraine, la Franche-Comté[3]. Louis XVIII, s'adressant à

1. A Paris Blücher menaça de s'emparer des caisses publiques et de la Banque. Il fallut se racheter en payant 10 millions, sans compter les réquisitions en nature. Le gouverneur Müffling prescrivit aux sentinelles de faire feu au moindre geste de bravade. Le comte Decazes, préfet de police, eut heureusement le courage de faire arracher des murs ce barbare ordre du jour. Le département des Vosges dut donner à chaque officier étranger 400 francs et fournir 150 000 aunes de drap, 200 000 aunes de toile, 115 000 douzaines de boutons. Nous n'insisterons pas, car le souvenir récent des contributions de 1870-1871 laisse bien en arrière celui des charges de 1815.

2. Le roi ne menaça nullement de se faire porter sur le pont et de sauter avec lui. C'est le comte Beugnot qui inventa, pour le *Moniteur*, cette histoire, comme il le raconte lui-même dans ses Mémoires, et comme il avait inventé le mot que n'a jamais prononcé le comte d'Artois rentrant en 1814. « Il n'y a qu'un Français de plus. » Le comte Beugnot a voulu tromper ses contemporains, mais il n'a pas voulu tromper la postérité. Il eut d'ailleurs assez peu de raisons de se féliciter d'avoir, sans la moindre transition, passé du service de l'empereur à celui du roi et d'avoir suivi Louis XVIII à Gand. Il s'en est vengé en reprenant son bien, c'est-à-dire ses traits d'esprit.

3. Beugnot remarque que cette colère des alliés était sans excuse puisque les puissances avaient déclaré ne marcher que contre Napoléon. Et il ajoute cette réflexion qui aurait bien dû venir à l'esprit de ceux qui appelaient nos ennemis leurs alliés : « Tant il est vrai qu'entre les nations, la raison et la justice ne sont que des mots, le droit public qu'un jeu! Tout l'étalage des déclarations, tout le secret des intrigues ne peuvent que jeter quelque temps le voile sur cette effrayante vérité, que les nations restent toujours entre elles dans cet état de nature où la force brutale est la suprême loi. Oh! combien le vieux Brennus avait raison : *Væ victis!* Et il n'y avait pas ici de différence entre ceux qui avaient suivi des partis différents : aux yeux des étrangers, tout Français, a commencer par le roi, était un vaincu. »

Mme de Montcalm, sœur du duc de Richelieu, possédait la fameuse carte sur laquelle les plénipotentiaires allemands avaient tracé la ligne qui nous enlevait Lille, Strasbourg, avec deux lieues de territoire sur toute la frontière, depuis la Flandre jusqu'à l'Alsace. L'empereur de Russie avait remis cette carte au duc de Richelieu, négociateur des traités, en lui disant : « Conservez cette carte que je ne rétablis que pour vous seul : elle sera dans l'avenir le témoignage de vos services, de mon amitié pour la France, et le plus beau titre de noblesse de votre maison. » (V. *Histoire des finances de la Restauration* par de Nervo.)

Wellington, lui dit : « Je croyais, en rentrant en France, régner sur le royaume de mes pères : il paraît que je me suis trompé. Croyez-vous que votre gouvernement consente à me recevoir si je lui demande encore asile ? » L'empereur de Russie, Alexandre, intervint : « Non, non, dit-il, Votre Majesté ne perdra pas ces provinces. » La nouvelle indemnité de guerre fut fixée à sept cents millions, et cent cinquante mille hommes durent occuper une partie du pays pendant cinq ans.

Les débris de l'armée française qui s'étaient retirés derrière la Loire inquiétaient encore les alliés. Le licenciement de cette armée, la seule force qui restât à la France, fut prononcé par une ordonnance du 16 juillet.

Proscriptions ; mort du maréchal Ney. — En même temps qu'il subissait ainsi les exigences de ses alliés, Louis XVIII cédait aux colères de son parti. Malgré la capitulation du 3 juillet, qui, en livrant Paris aux alliés, avait garanti l'oubli du passé, malgré la proclamation datée de Cambrai, le 28 juin, par laquelle le roi avait promis de n'excepter du pardon que les personnes désignées par les deux Chambres, Louis XVIII, sans attendre l'ouverture des Chambres et par simple ordonnance du 24 juillet, proscrivit cinquante-sept personnes, que Fouché, ce ministre de l'Empire et des Cent-Jours, devenu, quoique régicide, ministre du frère même de Louis XVI, avait désignées comme coupables d'avoir abandonné le roi avant le 23 mars 1815, c'est à-dire avant sa sortie du royaume. Dix-neuf devaient être traduites devant des conseils de guerre, trente-huit étaient bannies. La royauté employait à son tour les mesures dictatoriales et révolutionnaires, et on n'a pas assez remarqué quelle force nouvelle elle trouvait dans une administration dont les rouages habilement combinés marchaient avec ensemble à la moindre impulsion venant d'en haut. La royauté allait profiter, pour combattre la révolution, des moyens que celle-ci lui avait légués, et la centralisation donnait au mo-

narque des instruments bien autrement puissants que ceux dont il disposait en 1789.

Ce n'était pas ainsi qu'on pouvait calmer les passions du Midi, où les rigueurs de la conscription, les souffrances du commerce produites par le blocus continental avaient nourri beaucoup de haines contre le régime impérial. Des bandes royalistes à peine dispersées pendant les Cent-Jours entretenaient l'agitation. Le 25 juin, à la nouvelle du désastre de Waterloo, une émeute éclate à Marseille et une colonie de Mameluks ramenés d'Égypte par Napoléon est massacrée. Le maréchal *Brune*, passant par la ville d'Avignon, fut tué et son corps jeté dans le Rhône (2 août); sa veuve dut attendre six ans pour obtenir justice des meurtriers. Bientôt les pillages et les massacres devinrent méthodiques, le cercle s'élargit; à la passion politique s'ajoutèrent les haines religieuses. Le général Lagarde faillit périr à Nîmes en voulant sauver de malheureux protestants (12 novembre). A Uzès, mêmes massacres. A Toulouse, le général Ramel tomba victime de ses courageux efforts pour réprimer des troubles (17 août).

Le colonel Labédoyère, dont le régiment avait le premier acclamé Napoléon à Grenoble et qui figurait sur l'ordonnance du 24 juillet, ne voulut point s'éloigner sans revoir sa famille : il revint à Paris. Découvert, il fut traduit devant un conseil de guerre, condamné à mort et fusillé, le 19 août, dans la plaine de Grenelle. Il avait vingt-neuf ans. Le jour même où Labédoyère marchait au supplice, on amenait à Paris le maréchal Ney, arrêté dans un château du Cantal[1]. On le traduisit devant un conseil de guerre que refusa de présider le maréchal Moncey et qui se déclara incompétent[2]. Ney fut alors renvoyé devant la Chambre des

1. L'histoire du fameux sabre, dont la richesse l'aurait trahi, est fausse (V. les *Finances de la Restauration*, par le baron de Nervo.)

2. Le maréchal Moncey n'a pas écrit la lettre qui plus tard a été publiée sous son nom et qu'il a désavouée. Mais son refus est constant et entraîna pour lui un emprisonnement de trois mois, prononcé par ordonnance royale. On croit généralement que les membres du conseil de guerre firent une faute en

pairs. Les débats commencèrent le 21 novembre. Dans les tribunes se pressaient une foule d'officiers et de princes étrangers. Ney, condamné à mort, fut exécuté le matin du 7 décembre, à la dérobée, dans l'avenue de l'Observatoire. « Soldats, droit au cœur ! » s'écria-t-il avec force en s'adressant au peloton d'exécution. Une statue érigée en son honneur marque aujourd'hui la place où tomba le héros de la Moskowa.

Le comte Lavalette, ancien directeur des postes, ne fut sauvé que par le dévouement de sa femme, qui le fit évader en prenant sa place la veille même du supplice, et à laquelle tant d'émotions firent perdre la raison. Le général Drouot, l'honneur et la vertu mêmes, coupable d'avoir accompagné Napoléon à l'île d'Elbe et d'en être revenu avec lui, ne dut son salut qu'à une minorité de faveur. Le général Mouton-Duvernet fut passé par les armes en 1816. Les frères Faucher, de la Réole, furent exécutés à Bordeaux, le 27 septembre 1815, bien qu'ils eussent remis dans le délai légal le commandement qu'ils avaient exercé pendant les Cent-Jours. Le général Chartran fut fusillé à Lille le 12 mai 1816, le général Bonnaire dégradé. Travot, un des pacificateurs de la Vendée dans les anciennes guerres et en 1815, succomba au désespoir dans sa prison.

Les cours prévôtales. — Une loi, votée le 4 décembre 1815, institua pour trois ans, dans chaque chef-lieu de département, une cour de justice exceptionnelle, assistée d'un prévôt, jugeant tout individu prévenu de crime et de délit politique, prononçant des sentences sans appel, pouvant supprimer même le droit de grâce du souverain, et ordonnant l'exécution immédiate. La cour prévôtale se transportait du chef-lieu dans les villes du département. Ces cours, par la rapidité de l'instruction, leur mépris des droits

se récusant et que Ney eut tort de solliciter un jugement d'incompétence : ils l'auraient sans doute sauvé et le livrèrent à une Chambre dont la majorité renouvelée était notoirement hostile.

de la défense, la rigueur de leurs sentences, s'attirèrent une sinistre renommée. Dans la petite ville de Lude (Sarthe), il y eut vingt-deux condamnations et sept exécutions ; dans le département de l'Isère, un mouvement peu redoutable, dirigé par Didier, donna lieu à de cruelles exécutions (mai 1816). A Paris, le complot dit des patriotes de 1816 fit encore des victimes. Une loi du 20 octobre 1815 avait accordé aux préfets et aux maires le droit d'emprisonner et de bannir. C'était mettre l'autorité au service des haines locales.

La Chambre introuvable. — La Chambre, sortie des élections faites sous la pression des baïonnettes étrangères, se composait des royalistes les plus exaltés. « Les hommes que le roi ramenait avec lui, dit Beugnot, n'avaient pas pu prendre une idée des changements survenus depuis un quart de siècle dans notre droit public et nos mœurs. De la meilleure foi du monde, ils ne voyaient dans Louis XVIII qu'un roi qui continuait Louis XV et Louis XVI ; c'était les blesser que d'essayer de les convertir ; il semblait qu'on profanât le sanctuaire de la fidélité. » Ainsi ils ne comprenaient point la société sans une aristocratie territoriale, sans une religion d'État, sans un clergé constitué en corps politique. Se fondant sur l'histoire, non pour en tirer des leçons, mais pour la recommencer, interrogeant le passé, non pour l'améliorer, mais pour le faire revivre, ils voulaient, comme autrefois, mêler les intérêts politiques et religieux. L'ancienne organisation de la famille et de la cité leur paraissait la seule base d'un solide édifice politique. « Les corporations, disait un de leurs publicistes, sont des classifications aussi nécessaires que la division des troupes par compagnies et par régiments[1]. »

Le roi se hâta d'écarter Talleyrand et Fouché et chargea (25 septembre) le *duc de Richelieu* de former un cabinet. Dans sa joie, Louis XVIII se félicitait

1. Le comte de Montlosier, *Monarchie française*.

d'avoir trouvé une Chambre *introuvable*, mais il ne tarda pas à s'en repentir ; si bien que l'éloge parut et demeura une dérision. Les premières lois votées par la Chambre suspendaient la liberté individuelle, la liberté de la presse, punissaient de la déportation les cris séditieux. Une loi d'amnistie faillit devenir, grâce aux *catégories* de La Bourdonnaie, une nouvelle loi de proscription. Carnot et David allèrent mourir en exil. Avec les biens du clergé non aliénés, la Chambre songeait à reconstituer la dotation territoriale de l'Église. Elle demandait la revision de quatorze articles de la Charte, dont elle condamnait les dispositions libérales, et cherchait à reformer une aristocratie puissante. Le gouvernement ne put s'entendre avec elle sur le système électoral. Presque toutes les dispositions des lois venaient des députés ; et le cabinet, au lieu de diriger la Chambre, la suivait malgré lui.

Ordonnance du 5 septembre 1816 ; gouvernement du centre ; loi du recrutement (1818).— Louis XVIII, mécontent de l'attitude de cette Chambre, plus royaliste que lui-même, et cédant aux conseils du duc de Richelieu et surtout du ministre de la police, le comte *Decazes*, rendit la fameuse *ordonnance de dissolution* du 5 septembre 1816, qui fixait le nombre des députés à 260 et déclarait qu'aucun article de la Charte ne serait revisé. Les députés poussèrent des cris de colère, mais la plupart ne furent pas réélus. Chateaubriand publia son pamphlet de *la Monarchie selon la Charte*. Il perdit son titre de ministre d'État et ne put empêcher le gouvernement de passer des hommes du côté droit aux royalistes modérés.

La nouvelle Chambre révéla son esprit en adoptant la loi du 5 février 1817, qui abrogeait l'élection à deux degrés, accordait le droit de suffrage aux citoyens payant *trois cents francs* de contributions directes, et fixait le cens d'éligibilité à *mille francs*. La Chambre devait se renouveler par cinquième. M. de Blacas avait signé à Rome un nouveau concordat qui augmen

tait le nombre des évêchés, fixé à cinquante en 1802. Les députés repoussèrent le projet de loi qui leur fut présenté, et le roi limita le nombre des évêques à celui des départements. La Chambre laissa aux ministres seuls le pouvoir discrétionnaire, attribué à tous les fonctionnaires par la loi du 20 octobre 1815.

Dans la session suivante (1818), le maréchal Gouvion-Saint-Cyr présenta la *loi du recrutement de l'armée*, qui rétablissait la conscription, abolie par la Charte. Sous l'Empire, la jeunesse, divisée en cinq classes, pouvait être appelée sous les drapeaux de vingt à vingt-cinq ans, sans connaître la durée de son service. D'après la loi nouvelle, tout Français devait à son pays *six ans* de service militaire. Ceux que le sort ne désignait point à l'âge de vingt et un ans se voyaient délivrés de toute inquiétude. Ceux que le sort appelait dans les rangs de l'armée savaient l'époque certaine de leur complète libération. Les règles de l'avancement furent justes et conformes à l'esprit de 1789.

Fin de l'occupation militaire ; congrès d'Aix-la-Chapelle (1818). — Le gouvernement avait acquitté religieusement les contributions de guerre ; il se considérait comme affermi et avait hâte de se délivrer de la lourde protection des cent cinquante mille étrangers maintenus dans les départements du Nord. Le duc de Richelieu, ministre des affaires étrangères, négocia l'évacuation du territoire. Il dut d'abord satisfaire aux réclamations relatives aux dommages subis par les particuliers avant 1814, dette indépendante des contributions de guerre. Ces réclamations, augmentant sans cesse, s'élevèrent jusqu'au chiffre de deux milliards et demi. Un prince allemand demandait le payement de reîtres qui avaient servi Henri IV. Le duc de Richelieu[1] s'adressa à l'empereur Alexandre, qui obtint une

1. Vignerod du Plessis de Richelieu, petit-fils du maréchal de Richelieu (1766-

diminution considérable de la somme demandée, et une rente de douze millions suffit pour éteindre toutes les réclamations. Les souverains de Russie, de Prusse et d'Autriche se réunirent à *Aix-la-Chapelle* (30 septembre 1818) et fixèrent l'évacuation du territoire français au 30 novembre. Mais, en même temps, ils renouvelèrent le traité de la quadruple alliance.

Politique du comte Decazes. — Les élections de 1817 pour le renouvellement du cinquième de la Chambre grossirent sur les bancs des députés un parti nouveau, le parti des *indépendants*, composé d'hommes de la Chambre des Cent-Jours. Leur résistance fut le commencement de cette longue opposition parlementaire qui aboutit à la révolution de 1830. Voyer d'Argenson, Laffitte, Dupont de l'Eure, de Chauvelin, Casimir Périer étaient déjà les organes de ce parti qui, en 1818, gagna encore vingt voix et deux noms populaires : La Fayette et Manuel.

Alarmés par ces dernières élections, les souverains alliés conseillèrent à Louis XVIII de se rapprocher des ultra-royalistes. Le ministre de la police Decazes, favori de Louis XVIII, encouragea le roi à persister dans sa politique et contraignit le duc de Richelieu, qui voulait un retour en arrière, à sortir du cabinet (29 décembre 1818). Pour reconnaître les services éminents du duc de Richelieu, aux efforts duquel on devait la libération du territoire, la Chambre lui vota une récompense nationale, mais le duc l'abandonna aux hospices de Bordeaux. Decazes, devenu ministre de l'intérieur et bientôt président du conseil (17 novembre 1819), voulait combattre la réaction, sans adhérer au programme des libéraux, rejetait l'ancien régime sans admettre sincèrement le nouveau. Les ultras l'accusaient de pactiser avec la révolution, les libéraux de servir la cause de la contre-révolution. Impuissant à maintenir l'équilibre entre les deux principes dont la lutte agi-

1822). Il avait émigré et pris du service en Russie. Il avait été gouverneur d'Odessa.

tait encore l'Europe, il fut victime de ce qu'il appelait son *jeu de bascule.*

De graves agitations en Allemagne et en Italie effrayaient alors les royalistes. La retraite du duc de Richelieu souleva dans la Chambre des pairs un vif mécontentement. Sur la proposition de M. Barthélemy, la Chambre demanda la revision de la loi électorale, puis rejeta la loi financière. Decazes brisa cette opposition par la création simultanée de soixante et un pairs nouveaux, choisis presque tous parmi les anciens serviteurs de l'Empire. Le 22 mars, le ministère proposa une loi qui rendait à la presse une certaine liberté et soumettait les délits à l'appréciation du jury : elle ne fut votée qu'après les plus vifs débats (17-26 mai). La gauche, dans cette circonstance, soutint le ministère, qui se trouva bientôt débordé par ce parti, qu'il servait, tout en persistant à le tenir à l'écart.

Les élections de 1819 pour le renouvellement du cinquième de la Chambre mirent aux prises les deux armées ennemies que le ministère s'efforçait en vain de séparer. Le choc fut violent, le centre ministériel en fut encore victime; les libéraux gagnèrent 28 membres, ce qui porta leur nombre à 90 sur 257 députés. L'élection d'un ancien conventionnel, Grégoire, qui n'avait pas voté la mort de Louis XVI, mais qui s'était associé à ce vote par une lettre postérieure, excita une clameur générale dans les rangs de tous les royalistes, et la Chambre annula l'élection. Decazes ouvrit les yeux et tenta un rapprochement avec le côté droit. Il résolut de modifier la loi électorale, qu'il avait, l'année précédente, voulu maintenir à tout prix. Ce fut en vain : un déplorable événement hâta sa chute.

Assassinat du duc de Berri (13 février 1820). — Le soir du dimanche 13 février 1820, le duc et la duchesse de Berri étaient à l'Opéra. Vers dix heures, la duchesse voulut se retirer, le duc la reconduisit à sa voiture. Au moment où le duc s'apprêtait à rentrer, un homme passa brusquement à côté de lui, lui enfonça

dans la poitrine une longue tige de fer aiguisée et s'enfuit. On s'empressa autour du prince, on le transporta dans l'appartement du directeur, pendant que les danses et les chants continuaient dans la salle. La famille royale accourut éplorée; Louis XVIII lui-même arriva et assista à l'agonie de son neveu, qui mourut dans la nuit même. L'assassin, arrêté, déclara qu'il n'avait été poussé à ce crime par aucune société, mais par la haine; qu'il n'avait point de complice, et qu'il avait frappé le duc de Berri pour tarir à sa dernière source le sang des Bourbons [1]. Louvel, c'était le nom de ce misérable, était un garçon sellier : il n'avait pas plus de vingt-six ans. Il persista dans ses déclarations devant la Chambre des pairs qui lui fit son procès (juin 1820); il y persista jusque sur l'échafaud.

Nouvelle réaction royaliste ; loi du double vote (juin 1820). — Le parti libéral fut rendu responsable de ce crime, et la politique de modération condamnée. « Le poignard qui a tué le duc de Berri, disait-on, c'est une idée libérale. » Le roi ne put faire autrement que de consentir à la retraite du comte Decazes, auquel il donna le titre de duc (20 février).

Un nouveau ministère fut formé par le *duc de Richelieu*, qui reçut des ultra-royalistes et du comte d'Artois une promesse formelle d'appui. Aussitôt, on suspendit la liberté individuelle, la liberté de la presse. On présenta une nouvelle loi électorale, connue sous le nom de loi du *double vote* (1820). *Deux collèges électoraux* étaient créés par département : le *collège d'arrondissement* et le *collège de département*, formé par les électeurs du premier payant au-dessus de mille francs de contributions directes. Les collèges départementaux nommaient 172 députés; les collèges

1. Le duc de Berri était le second fils du comte d'Artois. Le duc d'Angoulême, son aîné, n'avait pas d'enfants.
L'Opéra était alors rue de Richelieu, en face la Bibliothèque. La salle fut démolie et une chapelle expiatoire commencée. Mais sous le gouvernement de Juillet, on interrompit les travaux et on forma là une place au milieu de laquelle s'éleva une fontaine. C'est la fontaine qui orne la place Louvois aujourd'hui transformée en square.

d'arrondissement 258. Les grands propriétaires, après avoir voté avec leurs collègues moins imposés à l'arrondissement, se trouvaient donc investis du privilège de voter encore au département, et de choisir des députés tenant leur mandat de l'aristocratie foncière.

La lutte des députés libéraux contre les royalistes fut vive. Laffitte, La Fayette, le général Foy, Casimir Périer, Benjamin Constant, Manuel, soutenus par l'agitation de la capitale, où des rixes eurent lieu entre la troupe et la foule, protestèrent contre ce retour du gouvernement aux lois d'exception. Un petit nombre de royalistes, qui voyaient dans la réaction un péril pour la monarchie, se réunirent aux députés de la gauche; à la parole passionnée du général Foy vint s'ajouter la parole grave et élevée de Royer-Collard. « Ce que l'on nous demande, disait-il, en voulant transférer les élections de la majorité à la minorité, ce n'est pas seulement un coup d'État contre le gouvernement représentatif, c'est un coup d'État contre la société, c'est une révolution contre l'égalité, c'est la vraie contre-révolution! Que chacun le reconnaisse, notre sol politique, si longtemps le domaine du privilège, a été conquis par l'égalité! Le privilège est descendu au tombeau; aucun effort humain ne l'en fera sortir; il serait le miracle impossible d'un effet sans cause, il ne pourrait pas rendre raison de lui-même[1]. » La loi du *double vote* n'en fut pas moins adoptée (12 juin 1820).

Le 29 septembre, la duchesse de Berri, enceinte lors de la mort de son mari, mit au monde un fils, le duc de Bordeaux. Cette naissance ranima les espérances des amis de la dynastie. Les élections de 1820, faites sous la loi du double vote, ramenèrent parmi les députés 76 membres de la Chambre de 1815. Les libéraux pu-

1. Discours du 17 mai 1820. Une des premières paroles que Royer-Collard, à ses débuts, avait prononcées à la tribune est demeurée justement célèbre : « Aux cris de toutes les tyrannies invoquant l'audace, puis l'audace et encore l'audace, répondons par le cri consolateur et vainqueur qui retentira dans toute la France : La justice, et puis la justice, et encore la justice! »

rent à peine compter sur 75 à 80 voix. Les chefs du parti ultra-royaliste s'approchèrent enfin du pouvoir : de Villèle, Corbière et Lainé devinrent ministres d'État sans portefeuille (19 décembre).

Ministère Villèle (décembre 1821) ; triomphe du parti ultra-royaliste. — A chaque renouvellement du cinquième de la Chambre, le parti libéral voyait les rangs de ses députés s'éclaircir et la majorité royaliste se fortifier. Les royalistes trouvaient le cabinet Richelieu trop peu zélé à les satisfaire. Le gouvernement ne participait point aux congrès que tenait la Sainte-Alliance pour aviser aux moyens de combattre les principes révolutionnaires. Des Autrichiens défendaient des Bourbons en Italie sans l'appui des Bourbons de France. Une phrase de l'*Adresse* de 1821 [1], qui blâmait la politique extérieure, renversa le second cabinet du duc de Richelieu. Alors le côté droit, le parti qui ne voulait des principes de 1789 ni au dedans ni au dehors, arriva au pouvoir.

L'homme le plus important de ce nouveau cabinet, qu'on avait en quelque sorte imposé au roi, fut l'habile financier M. *de Villèle* [2], devenu l'année suivante président du conseil. Louis XVIII, affaibli par les infirmités, ne voulut point recommencer la lutte et laissa le comte d'Artois gouverner véritablement sous son nom.

Les conspirations ; le carbonarisme (1821-22). — Ne pouvant plus résister par la force ouverte, les classes populaires s'organisèrent secrètement, les conspirations naquirent des conspirations. Napoléon, prisonnier sur le rocher de Sainte-Hélène, paraissait plus grand qu'au temps où il régnait. Sa mort même (5 mai 1821) accrut le prestige de son souvenir. Déjà, au mois d'août 1820, une conspiration militaire, celle du capi-

1. On appelait *adresse* la réponse des Chambres au discours que le roi prononçait à l'ouverture de la session. L'adresse était une des manifestations les plus importantes des Chambres.
2. Né à Toulouse (1773-1854).

taine Nantil, avait été découverte dans la garde royale. Le 1er janvier 1822, une vaste conspiration, à laquelle La Fayette n'était pas étranger, reçut un commencement d'exécution à Belfort. Elle se ramifiait dans tout l'est de la France. C'était la première apparition du carbonarisme.

Des conspirateurs réfugiés en Italie en avaient rapporté les statuts et la discipline des carbonari italiens. Il se forma à Paris une société dans laquelle vinrent se fondre toutes les anciennes sociétés. Le comité supérieur reçut le nom de *haute vente*, au-dessous se trouvaient des *ventes centrales* et des *ventes particulières*. Toutes les ventes correspondaient avec leur vente supérieure sans correspondre entre elles, et ignoraient l'existence de leurs voisines. Seul, le comité supérieur savait les forces de la société.

La conspiration de Belfort entraîna la perte du colonel Caron, trompé, puis arrêté par les escadrons qu'il avait cru séduits (octobre). Dans le Midi, on exécuta le capitaine Vallé (juin). Dans l'ouest, quatre sous-officiers du 45e de ligne, récemment arrivé de Paris à la Rochelle, avaient formé une *vente particulière*. Dénoncés et arrêtés, ils furent amenés à Paris avec leurs complices, dont l'un, dans ses aveux, révéla l'organisation du carbonarisme. Les quatre sergents Raoux, Pommier, Goubin, Bories, traduits devant la cour d'assises, mais qu'on ne pouvait sérieusement accuser que d'association secrète, furent condamnés à mort et exécutés à Paris le 21 septembre, malgré la sympathie publique. A Saumur, cette même année, on vit trois conspirations. Au mois de février, le général Berton avait soulevé la petite ville de Thouars et marché sur Saumur. Au mois de juillet, il reparut et renoua les fils brisés des précédentes conjurations. Trahi et arrêté, Berton fut envoyé au supplice le 6 octobre. Comme les manœuvres souterraines n'ont jamais servi une cause, les complots, vers la fin de 1822, étaient réprimés. Mais de sourdes colères subsistaient dans les classes inférieures.

Aussi le gouvernement s'associa-t-il aux efforts de la Sainte-Alliance, alors occupée de contenir les peuples frémissants, et s'engagea-t-il dans la guerre d'Espagne.

Mesures économiques ; le système protecteur ; l'échelle mobile. — Tout se tient dans la vie des peuples. L'Assemblée constituante, pénétrée des idées de liberté, avait étendu cette liberté au commerce et à l'industrie. Le régime impérial sacrifia la liberté commerciale à la politique guerrière. La Restauration, dont le but était la réédification du passé, devait poursuivre cette réédification même dans le système économique.

En cela d'ailleurs elle imitait l'Angleterre. Les Anglais, qui inondaient le monde de leurs produits manufacturés, ne voulaient plus être tributaires du continent. Pour encourager la culture, alors très négligée, ils étendirent les prohibitions aux céréales. Alors apparut, pour la première fois, le système de l'*échelle mobile.* Jusqu'en 1815, tant que le blé valait moins de 27 fr. 25 c. l'hectolitre, l'importation était soumise à un droit prohibitif. Si le prix du blé augmentait, si l'on craignait la disette, la prohibition disparaissait. En 1815, pour mieux asseoir son monopole, la Grande-Bretagne ne permettait l'importation du blé que dans les cas où le grain indigène vaudrait 34 fr. 50 c. L'effet de ces lois fut désastreux : elles amenèrent le renchérissement des denrées et de la viande, dont l'entrée était interdite, puis des soulèvements, dans lesquels le peuple réclamait aussi bien l'abolissement des *cornlaws* que l'octroi de nouveaux droits politiques.

Le gouvernement de Louis XVIII avait d'abord supprimé les rigueurs des décrets de Berlin et de Milan; mais les idées de prohibition subsistèrent. L'aristocratie, d'ailleurs, les soutenait, et les industries diverses, craignant la concurrence étrangère, les appuyaient. Une loi du 2 décembre 1814, véritable point de départ de la législation de l'échelle mobile, avait déjà restreint la liberté d'exportation dans les cas où le prix du blé s'élèverait. Une loi du 28 avril 1816 avait établi un droit

d'importation de 50 centimes par 100 kilogrammes. Mais l'échelle mobile ne fut réellement appliquée que par la loi du 16 juillet 1819, « calculée, disait Decazes, dans l'intérêt de la propriété ».

Les départements frontières étaient divisés en trois classes, d'après le prix moyen qu'y atteignaient les grains. A mesure que dans chaque classe le prix baissait de 1 franc, le droit de 50 centimes, mis déjà en 1816 sur l'importation, augmentait de 1 franc. On se flattait ainsi de fournir aux cultivateurs le moyen d'écouler avantageusement leurs blés sans craindre la concurrence étrangère; et, comme dans un cas de disette le droit à l'importation baissait, la France pouvait alors recevoir les grains étrangers. Elle fermait ses portes quand elle voyait sa récolte abondante; elle les rouvrait quand elle avait peur de la disette. Mais la mobilité des droits ôtait toute sécurité au commerce, qui ne pouvait, en cas de mauvaise récolte, se hasarder à faire des provisions de blé extérieur qu'en connaissant réellement le déficit. En ne demandant du blé aux pays voisins qu'au moment où le prix en France se maintenait longtemps élevé, notre commerce arrivait le dernier sur les grands marchés européens. L'échelle mobile, qui ne devait point empêcher les disettes, n'enrichit pas tout d'abord les agriculteurs. Des récoltes abondantes amenèrent l'abaissement des prix et les loyers des fermes avaient augmenté. Les inventeurs de l'échelle mobile voulurent alors lui donner plus d'efficacité. La loi du 4 juillet 1821 intervint pour activer l'exportation et restreindre l'importation: on divisa les départements frontières en quatre classes et huit sections, et on éleva le chiffre auquel l'importation devenait permise.

Les grands propriétaires demandèrent ensuite la protection comme producteurs de viandes, de laines, de cuirs, de suifs. En France, on n'employait pas encore la houille dans la fabrication du fer. Aussi notre industrie ne pouvait-elle soutenir la concurrence

de l'industrie anglaise. Les fers étrangers furent frappés d'un droit de 120 pour 100 et on continua d'employer le charbon, au grand profit des propriétaires de bois. Les prohibitions atteignirent les cachemires, les soieries, les nankins, les tissus d'écorce venant de l'Asie, les produits chimiques, les aciers, même les sucres étrangers. « Après la loi du 17 mai 1826, dit un économiste, le régime prohibitif se trouva complété chez nous. Il préexistait dans les instincts de notre population industrielle et il avait été préparé par diverses mesures des gouvernements antérieurs. Le gouvernement de la Restauration le constitua à l'état de doctrine politique. Il serait peut-être bien rigoureux d'en faire un grief contre lui. Propriétaires, commerçants, manufacturiers, armateurs, compagnies financières, comités industriels, chambres de commerce, la droite et la gauche parlementaires, la publicité presque sans exception exerçaient sur lui une pression incessante[1]. »

Intervention en Espagne. — Une révolution avait renversé de nouveau, en Espagne, Ferdinand VII, et les souverains de l'Europe voulaient intervenir en sa faveur. Les royalistes français déclarèrent qu'il appartenait à un Bourbon de secourir un Bourbon. Chateaubriand, qui voulait plus énergiquement l'intervention, avait, à son retour du congrès de Vérone, remplacé de Montmorency aux affaires étrangères. Villèle, qui était devenu en 1822 président du conseil, se vit pressé par le parti royaliste et menacé de perdre sa position ; il se résolut à la guerre malgré ses répugnances personnelles. Les députés libéraux s'élevèrent avec force contre l'expédition projetée. Chateaubriand la défendit : « Ferdinand, dit-il, n'est encore qu'un prisonnier dans son palais, comme Louis XVI l'était dans le sien avant d'aller au Temple et de là à l'échafaud. La France révolutionnaire enfanta une Convention,

1. A. Cochut, *Revue des Deux Mondes*, 15 mai 1861.

pourquoi l'Espagne ne produirait-elle pas la sienne? » Répondant à ce discours, Manuel fit observer que les malheurs dont on parlait avaient été précisément causés par l'intervention étrangère. Ces mots soulevèrent une violente tempête; on accusa Manuel de se faire l'apologiste du régicide et on demanda son exclusion. Le lendemain, malgré les protestations de la gauche, l'exclusion fut prononcée; Manuel déclara qu'il ne céderait qu'à la force. On employa la force. La garde nationale refusa d'arracher Manuel de son banc : on eut recours aux gendarmes. Tous les députés de la gauche sortirent en même temps que Manuel et s'abstinrent durant toute la session de paraître aux séances.

L'expédition fut décidée; rapidement conduite[1], grâce à la forte armée qui avait été reconstituée et aux nombreux officiers familiers avec le pays, elle rétablit Ferdinand VII dans son autorité absolue et affermit en France le parti ultra-royaliste.

Dernières années de Louis XVIII : la septennalité ; la Chambre retrouvée. — La suppression de la Faculté de droit de Grenoble, la suppression de l'École normale, la suspension du cours d'histoire de Guizot à la Sorbonne (1822), la réunion de l'instruction publique et des affaires ecclésiastiques sous la direction de l'évêque d'Hermopolis (1824) indiquèrent l'intention du ministère Villèle de ralentir le mouvement des esprits et d'étendre l'influence politique du clergé.

Afin de mieux assurer son pouvoir, le ministère voulut se former dans la Chambre des députés une majorité plus stable. Au renouvellement partiel on substitua le renouvellement intégral et on donna au mandat de député une durée de *sept ans*. Le 24 décembre 1823, la Chambre fut dissoute. Les nouvelles élections répondirent aux espérances ministérielles : presque tous les députés de 1815 revinrent siéger au Palais-Bourbon, l'opposition de gauche se vit encore plus affaiblie et on

1. Voir plus loin chapitre XVI.

qualifia la Chambre nouvelle de *Chambre retrouvée.* Cette assemblée vota, le 8 juin 1824, la *septennalité* de son mandat. Tout le monde prévoyait l'avènement prochain d'un roi plus favorable aux projets réactionnaires, et on ne fatigua pas de questions irritantes les oreilles d'un roi mourant. Louis XVIII alors ne régnait déjà plus que de nom; le 16 septembre 1824, il avait cessé de vivre.

La part personnelle de ce prince dans les événements de son règne est fort restreinte ; roi à soixante ans et, par suite d'infirmités précoces, presque enchaîné à son fauteuil, il n'était pas homme à lutter et à accroître les difficultés qu'il trouvait déjà trop nombreuses; sa modération naturelle, le soin qu'il prenait de son repos le rendaient parfaitement propre au rôle de souverain constitutionnel et le disposaient à souffrir ce qu'il ne pouvait empêcher, de même que la liberté de son esprit, dégagé de préjugés, lui permettait de se servir de tous les hommes de la Révolution ou de l'Empire. Sans doute il n'avait octroyé la Charte qu'à regret, mais, lorsqu'il l'eut concédée, il la respecta et la défendit comme son œuvre.

A sa mort, la Restauration était affermie ; les souvenirs sanglants de la réaction s'effaçaient, l'armée était satisfaite de l'expédition d'Espagne; l'industrie et le commerce prospéraient; nul mouvement ne troubla la transmission régulière du pouvoir. Néanmoins il y avait encore bien des dangers. Bénissant de sa main défaillante son petit-neveu le duc de Bordeaux, Louis XVIII ne put s'empêcher de dire : « Que Charles X ménage la couronne de cet enfant ! » Il avait comme un pressentiment des imprudences de son frère.

CHAPITRE XV

RÈGNE DE CHARLES X — POLITIQUE INTÉRIEURE

(1824-1830)

PROGRAMME. — Règne de Charles X. — La Congrégation. — Chute du ministère Villèle. — Les ordonnances. — Révolution de Juillet.

Sommaire. — Charles X (1824-1830) : indemnité aux émigrés; lois impopulaires. Le sacre (29 mai 1825); funérailles du général Foy (30 novembre). — Le droit d'aînesse; la Congrégation. — Loi rigoureuse sur la presse (1827); licenciement de la garde nationale (30 avril 1827). — Chute du ministère Villèle (1828). — Ministère Martignac; politique libérale (janvier 1828). — Politique de Charles X; ministère Polignac (9 août 1829). — Les ordonnances du 25 juillet. — Les trois journées des 27, 28, 29 juillet 1830. — Prise du Louvre et des Tuileries (29 juillet). — Le duc d'Orléans, lieutenant général du royaume (30 juillet).

Charles X (1824-1830); indemnité aux émigrés; lois impopulaires. — « Il n'y a que M. de La Fayette et moi qui n'ayons pas changé depuis 1789, » disait un jour le nouveau roi, et il disait vrai. C'était toujours le comte d'Artois, celui qui avait donné le signal de l'émigration. A quelques instants de joie causée par une sorte de liberté de la presse, par l'affabilité du nouveau roi, qui avait commandé de laisser approcher la foule en disant : « Plus de hallebardes ! » succéda une vive déception. Cent soixante-sept généraux de la République et de l'Empire furent mis à la retraite, et les projets de lois les plus impopulaires furent présentés aux Chambres.

Le premier accordait aux émigrés une indemnité pour les biens consfisqués par la République. Un article de la Charte promettait toute sécurité aux acquéreurs de

biens nationaux. Charles X, sans les inquiéter, voulait réparer les pertes subies par les compagnons de son émigration. Déjà Louis XVIII avait rendu les biens non aliénés, mais presque seules les grandes familles avaient profité de cette restitution, car les plus vastes domaines, surtout les forêts, n'avaient pas facilement trouvé d'acquéreur et étaient demeurés domaines de l'État. M. de Villèle proposa de satisfaire également ceux qui n'avaient pu rentrer dans leurs terres et de mettre fin à toutes les réclamations par la répartition d'une indemnité de 1 milliard. Cette indemnité fut attaquée avec une égale vivacité par ceux qui la considéraient comme une insuffisante réparation, et par ceux qui la regardaient comme une rançon exigée de la Révolution. Elle fut votée, le 15 mars, par la Chambre des députés, le 20 avril par la Chambre des pairs.

La loi du *sacrilège*, mêlant encore le spirituel et le temporel, l'Église et l'État, faisait tomber sous l'action de la justice humaine les atteintes à la foi. La profanation des vases sacrés, le vol dans une église avec effraction étaient punis de mort; la profanation des hosties emportait la peine des parricides. Cette loi fut combattue par les orateurs les plus dévoués à la religion : « L'homme sacrilège, s'écria Chateaubriand, devra marcher seul à l'échafaud et sans l'assistance d'un prêtre. Celui-ci lui dira sans doute : « Jésus-Christ vous par« donne. » Et que lui répondra le criminel? « Mais la « loi me condamne au nom de Jésus-Christ! » La Chambre des pairs vota la loi du sacrilège le 18 février, en retranchant toutefois la peine aggravée des parricides, la mutilation avant la mort. La Chambre des députés adopta le projet le 15 avril 1825.

Le sacre (29 mai 1825) ; funérailles du général Foy (30 novembre). — La session, cette année, fut close de bonne heure. Les députés et les pairs devaient assister au sacre de Charles X, qui s'accomplit le 29 mai, dans la cathédrale de Reims, avec toute la pompe de l'ancien cérémonial. Le lendemain, Charles X,

faisant encore revivre de vieux usages, tint dans la cathédrale un chapitre de l'Ordre du Saint-Esprit. Une manifestation populaire vint contraster avec ces fêtes officielles. Le général Foy était mort le 29 novembre. Après avoir pris part aux guerres de la République et de l'Empire, il avait consacré la dernière moitié de sa carrière à lutter dans la Chambre des députés contre la réaction royaliste ; il avait surtout défendu les souvenirs de notre gloire et le drapeau tricolore. Malgré la pluie, cent mille personnes accompagnèrent au cimetière du Père-Lachaise les restes de l'éloquent orateur. Une souscription, ouverte pour ses enfants, produisit un million.

Le droit d'aînesse ; la Congrégation. — Dans la session de 1826, une loi fut proposée qui rétablissait le droit d'aînesse dans les familles payant 300 francs d'impôt foncier. Son dernier article modifiait le droit de *substitution*[1]. Au lieu de s'appliquer à tous les enfants nés ou à naître sans exception, ce droit pouvait profiter à un seul de ces enfants. On revenait ainsi à la formation d'une classe privilégiée, on ruinait l'égalité civile. Après de longues discussions et un discours de Pasquier, la Chambre des pairs rejeta l'article qui consacrait le droit d'aînesse et n'adopta que l'article relatif aux substitutions (mois de mai 1826). Ce vote, qui était un échec pour le gouvernement, donna lieu à des ma-

1. On entendait autrefois par *substitution* la disposition soit entre vifs, soit testamentaire, par laquelle on léguait ses biens à une personne, mais à la charge de les conserver jusqu'à son décès, époque où ils passaient à un tiers désigné d'avance. La succession devenait un dépôt qu'il fallait rendre. Sous l'ancien régime, ces substitutions pouvaient s'étendre jusqu'à plusieurs générations et même être faites au profit d'étrangers. Une loi du 14 septembre 1792 les abolit, et le Code conserva cette abolition en permettant toutefois la substitution au profit des petits-enfants et des neveux et nièces. Un décret du 30 mars 1806 et un sénatus-consulte du 14 août suivant rétablirent d'abord les *majorats*, substitutions transmissibles de mâle en mâle et d'aîné en aîné, auxquelles était attaché un titre nobiliaire. La loi du 17 mai 1826, dictée par l'esprit qui avait amené le rétablissement des majorats, faisait à peu près revivre les substitutions de l'ancien droit français. Elle permettait de grever même les biens donnés ou légués à des étrangers et d'y appeler un ou plusieurs des enfants du donataire ou légataire. Enfin les substitutions étaient autorisées à deux degrés. La loi du 22 mai 1835 a interdit à l'avenir toute institution de majorats. La loi du 7 mai 1849 a abrogé la loi de 1826 et rétabli, quant aux substitutions, le système du Code.

nifestations : les maisons des quartiers commerçants à Paris s'illuminèrent.

A la même époque, un écrivain royaliste et religieux, M. de Montlosier, attaquait une association redoutable, la *Congrégation*, et publiait un ouvrage intitulé : *Mémoire à consulter sur un système religieux et politique tendant à renverser la religion, la société et le trône*[1]. On ne pouvait plus nier l'existence de cette puissance occulte, et le ministre des affaires ecclésiastiques, l'évêque d'Hermopolis Frayssinous, l'avoua à la tribune tout en la défendant (25 mai 1826). Le lendemain, il fit un pas de plus en avouant aussi qu'on tolérait les établissements des Jésuites, bien que leur retour n'eût pas été autorisé. La magistrature, gardienne des traditions françaises, s'effrayait des progrès de cette milice de Rome qu'elle avait toujours combattue sous l'ancien régime. Le comte de Montlosier, s'appuyant sur la magistrature, déposa contre la Société de Jésus une dénonciation formelle. La cour royale se déclara incompétente, mais les considérants de son arrêt proclamèrent les principes de cette Société « incompatibles avec l'indépendance de tout gouvernement et bien plus incompatibles encore avec la Charte constitutionnelle ». Dans plusieurs départements il y eut des troubles à l'occasion des missions que le clergé multipliait : à Rouen, le 18 mai ; à Brest, les 14, 17 octobre ; à Lyon, le 31 octobre.

Loi rigoureuse sur la presse (1827) ; licenciement de la garde nationale (30 avril 1827). — La liberté de la presse avait favorisé la réaction contre le parti

1. Sous la République, des fidèles se réunissaient secrètement pour célébrer les cérémonies du culte proscrit. Une de ces réunions, qui se tenait à l'ancien séminaire des Missions étrangères, rue du Bac, subsista lors même que la persécution fut passée. De là se forma une assemblée séculière telle que les Jésuites en forment sous le nom de *Congrégation*. Elle s'étendit en 1814 quelques-uns de ses membres, élus députés, la mêlèrent à la politique ; on y discutait d'avance les propositions à faire à la Chambre. Sous la direction du P. Ronsin elle se développa rapidement, les princes s'y associèrent et la Congrégation devint le vrai gouvernement lorsqu'un de ses affidés, le comte d'Artois, monta sur le trône. Elle multiplia son influence par la création d'une multitude de sociétés indépendantes, mais subissant et répandant son esprit.

qui compromettait la religion en l'associant à la politique : aussi ce parti sut-il obtenir du ministère dans la session de 1827 un projet de loi qui ne permettait la publication d'aucun ouvrage que cinq jours après le dépôt; augmentait considérablement le prix des livres en frappant les feuilles d'un droit de timbre ; punissait avec une extrême sévérité la moindre contravention ; limitait à cinq le nombre des propriétaires d'un journal, et rendait ces propriétaires responsables de la conduite du journal ; graduait de 2000 à 20 000 francs les amendes et multipliait les délits. En un mot, Casimir Périer n'exagéra nullement quand il traduisit ainsi ce projet : « L'imprimerie est supprimée en France et transportée en Belgique, au profit de l'étranger et des pays libres. »

De nombreuses pétitions d'imprimeurs furent soumises à la Chambre des députés ; l'Académie française adressa au roi une respectueuse supplique que Charles X ne voulut point recevoir et dont les rédacteurs furent destitués de leurs emplois. La Chambre, après de vifs débats, n'en adopta pas moins le projet ministériel, se contentant de quelques modifications. Mais la Chambre des pairs n'était point aussi dévouée à Villèle que la Chambre des députés, où le ministre perdait même du terrain. Un outrage fait aux restes d'un des membres les plus illustres de leur assemblée, le duc de la Rochefoucauld-Liancourt, indigna encore les pairs. Les jeunes gens de l'École de Châlons voulaient porter le corps du duc ; l'autorité le leur défendit ; une rixe s'engagea, et le cercueil roula dans la boue. L'impression produite par ce scandale durait encore lorsque le projet de loi si fatal aux livres et aux journaux fut présenté à la Chambre des pairs. Une vive opposition éclata. Le ministère retira le projet de loi. La population parisienne célébra cet événement comme une victoire (17 avril).

Quelques jours après, le dimanche 29 avril, Charles X passa une revue de la garde nationale. Il fut

accueilli par les cris ordinaires de *Vive le roi!* mais aussi par les cris nombreux de *Vive la Charte! Vive la liberté de la presse!* En revenant, les bataillons qui passaient devant les hôtels des ministres firent entendre des cris hostiles. Le lendemain, la garde nationale était licenciée.

Chute du ministère Villèle (1828). — La session terminée, une ordonnance du 24 juin, prélude de mesures nouvelles, rétablit la censure. Villèle ne pouvait plus gouverner avec une Chambre héréditaire nettement opposante et une Chambre élective où chancelait la majorité sur laquelle il s'appuyait. Une telle situation, loin de déterminer sa retraite, lui inspira le désir d'assurer réellement sa domination. Le 5 novembre, la Chambre des députés fut dissoute, et le *Moniteur* enregistra la création de 76 pairs nouveaux pris parmi les députés les plus dévoués et les grands propriétaires. Les ministres espéraient par cette fournée briser la majorité opposante de la Chambre du Luxembourg, et comptaient se rendre maîtres des prochaines élections. Ils se faisaient illusion.

« On ne conspirait plus, a écrit Guizot dans ses Mémoires, mais on discutait, on critiquait, on combattait avec ardeur dans l'arène légale. Ce n'étaient plus les sociétés secrètes, c'étaient les esprits qui fermentaient et éclataient de toutes parts. » Béranger aiguisait contre les ministres et contre le fanatisme religieux ses épigrammes d'autant plus mordantes qu'elles semblaient plus naïves. Les écrivains même les plus dévoués aux Bourbons s'élevaient contre la politique du gouvernement. Les élections, fixées au 17 novembre, révélèrent assez clairement l'état des esprits. L'opposition royaliste s'allia à l'opposition libérale : des hommes qui jusqu'alors s'étaient opiniâtrément combattus se tendirent la main, et le résultat fut presque entièrement favorable aux ennemis du ministère. Le dimanche, 18, des illuminations dans plusieurs quartiers de Paris célébrèrent ce triomphe. Le lendemain, les manifestations devinrent

plus bruyantes, des désordres eurent lieu et même des essais de barricades. Villèle ne se résignait pas encore à abandonner le pouvoir. Il comptait rompre la coalition, mais tous les côtés de la nouvelle assemblée repoussèrent ses avances. Alors se forma le ministère *Martignac*, qui devait essayer une conciliation des doctrines libérales et des doctrines monarchiques (5 janvier 1828).

Ministère Martignac; politique libérale (janvier 1828). — Composé en grande partie des membres du ministère Villèle ou de hauts fonctionnaires de l'administration, ce cabinet ne comptait guère que deux hommes qui se fussent distingués par leur opposition, Portalis et Roy, le ministre de la justice et le ministre des finances. Et cependant Charles X, regardant ce ministère comme imposé, le subissait sans l'accepter. Aucun de ses membres ne possédait sa confiance. Ce ministère eut donc tout d'abord la cour contre lui.

Ce changement amena la création de deux portefeuilles qui répondaient à des besoins véritables. On créa pour l'instruction publique un ministère spécial : c'était lui assurer en principe l'indépendance (1er février 1828). Le premier ministre de l'instruction publique fut Vatimesnil. De Saint-Cricq devint ministre du commerce et des manufactures. C'était là un signe de l'importance qu'avait prise le développement commercial et industriel de la France.

M. de Martignac détendit les ressorts du gouvernement, supprima le *cabinet noir*, où l'on violait le secret des correspondances, fit une nouvelle loi favorable à la presse (19 juin 1828), rouvrit à la Sorbonne les cours de Guizot, Cousin et Villemain. Des ordonnances du 16 juin établirent des règles qui empêchaient l'instruction de tomber sous l'influence exclusive du clergé[1]. Enfin une expédition décisive en faveur de la Grèce[2],

1. Ces ordonnances décidaient que la direction d'un établissement d'instruction ne pourrait être donnée à des membres de congrégations non autorisées et obligèrent les évêques à soumettre à l'agrément royal les directeurs des écoles ecclésiastiques.

2. Voir plus loin chapitre XVI.

depuis longtemps réclamée par l'opinion, acheva de donner à l'administration de M. de Martignac un caractère libéral, malheureusement sans l'affermir.

Politique de Charles X ; ministère Polignac (9 août 1829). — Malgré la sage direction imprimée à la politique extérieure, à la fois ferme et modérée, quoique le pays eût repris au dehors sa légitime influence, le sol tremblait en France. Le gouvernement, à l'intérieur, ne marchait point d'accord avec la société, qu'il semblait suivre, mais qu'il voulait diriger dans un autre sens. Les royalistes incorrigibles, que Louis XVIII lui-même avait repoussés, avaient triomphé sous le règne de Charles X, qui brava le pays comme à plaisir. Il avait un moment cédé à l'opinion en laissant se constituer le ministère Martignac; mais il le supportait impatiemment. Le parti libéral manqua à ce moment de sagesse en ne soutenant pas énergiquement ce ministère, qu'il harcelait, au contraire, par ses exigences, tandis que les députés de la droite, les amis de la cour s'effrayaient de ce qu'ils appelaient les imprudences du ministère. Deux projets de loi sur l'organisation communale et départementale substituèrent, pour la composition des conseils d'arrondissement et de département, l'élection à l'action de l'autorité. Seulement, cette élection était attribuée aux citoyens les plus notables et les plus imposés. Entre la droite, irritée des concessions, et la gauche, mécontente des restrictions, le ministère resta sans appui ; il se vit obligé de retirer les projets de loi. Sitôt que de Martignac, qui seul soutenait le cabinet par son éloquence douce et persuasive, n'eut plus la majorité de la Chambre, Charles X chercha à se délivrer de lui. Il crut pouvoir revenir aux vieilles théories de pouvoir absolu, et cela au moment où la France, éclairée par quinze années d'un gouvernement constitutionnel, s'était fortifiée dans l'intelligence de ces libertés qu'on tentait de lui ravir.

Le 9 août 1829, le *Moniteur* annonçait un nouveau

ministère. Le prince Jules de Polignac recevait le portefeuille des affaires étrangères, le comte de Bourmont celui de la guerre, La Bourdonnaie celui de l'intérieur. Le premier, ancien complice de Georges Cadoudal, personnifiait les préjugés de l'émigration et le parti congréganiste. Le comte de Bourmont avait quitté les rangs de l'armée la veille de Waterloo. Les discours de La Bourdonnaie depuis quinze ans l'avaient assez fait connaître comme un des plus fougueux royalistes[1]. L'opposition au ministère se manifesta par l'organisation de sociétés libérales, des ovations au général La Fayette dans un voyage qu'il fit à Lyon et en Auvergne, par la démission de plusieurs conseillers d'État, de Chateaubriand, ambassadeur à Rome. En ouvrant les Chambres, le 2 mars 1830, Charles X tint un langage sévère. La majorité de la Chambre, dans l'*Adresse*, votée par 221 voix contre 181, trancha la question dans le vif : « Sire, disait-elle, la Charte consacre, comme un droit, l'intervention du pays dans la délibération des intérêts publics. Cette intervention fait du *concours permanent* des vues politiques de votre gouvernement avec les vœux de votre peuple la condition indispensable de la marche régulière des affaires publiques. Sire, notre loyauté, notre dévouement nous condamnent à vous dire que *ce concours n'existe pas.* » La réponse sèche et brève de Charles X fit entrevoir ses projets. Le lendemain, une ordonnance prorogeait la Chambre au 3 septembre; cette prorogation cachait une dissolution qui ne se fit pas attendre (16 mai). Des banquets, de nombreuses réunions libérales entretinrent dans le pays une fermentation inusitée.

1. La Bourdonnaie d'ailleurs ne resta que peu de temps au pouvoir : MM. de Chantelauze et de Peyronnet entrèrent au ministère, et, d'après les notes du ministre de l'instruction publique, *Guernon-Ranville*, un des signataires des ordonnances, il est avéré aujourd'hui que ces deux nouveaux ministres s'étaient engagés à suivre la politique du prince de Polignac et à appliquer au besoin l'article 14 de la Charte. Le roi avait réellement la pensée d'un coup d'État en donnant le pouvoir au prince de Polignac, et l'opposition ne s'y était pas trompée. Voir *Journal d'un ministre*, publié par l'Académie de Caen (1873)

Le ministère comptait apaiser le mécontentement par une satisfaction donnée au patriotisme. Il envoyait alors une armée contre *Alger*, dont le dey ne cessait d'outrager la France[1].

Les ordonnances du 25 juillet. — La nouvelle de la prise d'Alger arriva à Paris le 9 juillet. Le roi songea tout de suite à profiter de cette victoire pour ressaisir ce qu'il appelait les prérogatives de sa couronne. Les élections, défavorables au ministère, élevaient le chiffre des députés de l'opposition à deux cent soixante-dix. Les *deux cent vingt et un* signataires de l'Adresse avaient tous été réélus. Aussi le ministère ne crut-il pas devoir affronter la nouvelle Chambre, convoquée cependant pour le 3 août. Charles X, s'appuyant sur la Charte elle-même pour la détruire, prétendit trouver dans l'*article quatorze*, qui autorisait le roi à « rendre des ordonnances pour le salut de l'État », le droit d'accomplir les changements qu'il méditait. Le dimanche 25 juillet, le roi signa en conseil des ministres les fameuses *ordonnances* qui allaient amener l'explosion de toutes les colères amassées contre la Restauration.

Ces ordonnances parurent précédées d'un long exposé de motifs, au *Moniteur*, le lundi 26. La première suspendait la liberté de la presse. Les livres eux-mêmes n'échappaient pas à la nécessité de l'autorisation; or, l'article 8 de la Charte réservait les questions de presse à des lois régulièrement votées. La seconde ordonnance déclarait encore la Chambre des députés dissoute. La troisième changeait le *système électoral* en le restreignant, principalement par l'exclusion des patentés, c'est-à-dire des commerçants : elle portait atteinte à la liberté des votes en forçant les électeurs à l'écrire sur le bureau; elle violait l'article 35 de la Charte, qui attribuait à la *loi* seule l'organisation des collèges électoraux. La quatrième convoquait les collèges électoraux pour le 13 septembre et la nouvelle Chambre pour le 28 du

1. Voir plus loin chapitre XIX.

même mois. On ne pouvait se dissimuler les intentions du roi. Il voulait, au moyen de nouvelles élections faites presque exclusivement par les grands propriétaires et à l'aide d'un silence complet de la presse, obtenir une Chambre favorable à ses préjugés. Ce coup d'État, tant redouté, n'était pas une chimère. Le roi engageait la lutte.

Les journalistes s'émurent les premiers et se réunirent dans les bureaux du *National* pour protester contre les ordonnances, que le tribunal de première instance, présidé par M. de Belleyme, qualifia d'illégales.

Au Palais-Royal, des groupes se formèrent. Une foule inquiète et tumultueuse se pressait à la Bourse, où les fonds publics subirent une dépréciation considérable ; mais les attroupements furent facilement dispersés. Les ministres vaquèrent avec confiance aux affaires courantes. Pendant toute la journée du 26, Charles X chassa à Rambouillet.

Les trois journées des 27, 28, 29 juillet 1830. — Le mardi 27, plusieurs journaux parurent malgré les ordonnances ; l'agitation de Paris prit un caractère menaçant. Les ouvriers imprimeurs, que les mesures à l'égard de la presse frappaient dans leur industrie, parcoururent les principaux quartiers et y répandirent leur mécontentement. La foule s'opposa à ce que la police brisât les presses du *National*, et ce journal continua à publier à profusion la protestation des écrivains contre la violation des lois. Le tribunal de commerce, présidé par Ganneron, déclara solennellement les ordonnances contraires à la Charte. On apprit bientôt que le maréchal Marmont, duc de Raguse, venait de recevoir le commandement des troupes, et ce nom malheureux irrita encore le peuple. Les attroupements refusaient de se disperser; des rixes s'engagèrent, des coups de feu partirent, des victimes tombèrent: la nuit venue, on détruisit toutes les lanternes; on incendia un poste situé près de la Bourse et on organisa activement la résistance.

Le 28, le combat s'engagea presque sur tous les points.

Paris se hérissa de barricades. Il ne s'agissait plus ni des ordonnances ni du ministère, mais de la chute du trône. Enfin, l'insurrection déploya son étendard : le drapeau tricolore.

Obligé de défendre des ordonnances, qu'il n'approuvait point, Marmont écrivit plusieurs fois à Charles X pour le supplier de recourir à une politique de conciliation. Il ne reçut pour réponse que l'ordre de vaincre l'insurrection par les armes. Le duc de Raguse n'avait pour lutter contre la population de Paris que 20 000 hommes. Toutes les classes se mêlaient au combat. Des gardes nationaux en uniforme se faisaient remarquer à la tête des insurgés. Les anciens officiers et les vieux soldats de l'Empire dirigeaient le feu. Les troupes d'ailleurs n'avaient point eu de distributions régulières et souffraient de la faim et de la soif. Une chaleur tropicale embrasait l'air. Aussi, malgré la bravoure de la garde royale et des Suisses, partout, le soir, les troupes épuisées avaient abandonné leurs positions.

Pendant que le peuple combattait, les députés cherchaient à se concerter sur les suites de cette révolution, dont la plupart s'effrayaient. Ils ne purent s'entendre. Toutefois une députation composée de Laffitte, des généraux Gérard et Lobeau, etc., alla, au plus fort de l'action, prier Marmont d'arrêter l'effusion du sang. Celui-ci écrivit encore à Charles X ; mais les nouvelles les plus contradictoires arrivaient à Saint-Cloud. Le roi, ne voulant pas croire que la troupe pût être vaincue, continuait à se montrer sans inquiétude. « Les Parisiens sont dans l'anarchie, disait-il, l'anarchie les ramènera nécessairement à mes pieds. » Le soir, il prit place, comme d'ordinaire, à sa table de jeu.

Prise du Louvre et des Tuileries (29 juillet). — Cependant on pouvait dire que ce jour-là il avait perdu sa couronne. Le jeudi 29 au matin, l'insurrection était maîtresse de Paris, à l'exception du Louvre et des Tuileries. La défection de deux régiments de ligne établis sur la place Vendôme força Marmont à dégarnir le

Louvre d'un bataillon. Un colonel suisse comprit mal un ordre de concentration qu'on lui donnait. Bientôt les insurgés, ne voyant plus de soldats aux fenêtres, s'enhardissent, montent, envahissent les galeries. Alors une panique générale s'empare des troupes. Les bataillons du Louvre jettent le désordre dans ceux du Carrousel, ceux-ci entraînent les défenseurs du jardin, puis ceux de la place Louis XV. A midi les troupes étaient en pleine retraite sur le bois de Boulogne et le drapeau tricolore flottait sur le dôme des Tuileries[1].

La population ne souilla point sa victoire par le pillage. Maîtresse des établissements publics, des palais, du Trésor, elle les protégea au lieu de les dépouiller.

Le duc d'Orléans, lieutenant général du royaume (30 juillet). — Il fallait organiser un gouvernement. Une commission municipale, formée de cinq députés et présidée par La Fayette, s'établit à l'Hôtel de Ville. La Fayette avait recouvré sa popularité de 1789 et disposait en réalité de Paris. C'est alors seulement qu'à Saint-Cloud Charles X consentait à retirer les ordonnances et à changer son ministère. « Trop tard! » lui répondit-on. Les députés résolurent de mettre un terme à l'état révolutionnaire. Le duc d'Orléans avait combattu à Jemmapes sous le drapeau tricolore, et pouvait l'adopter. Il semblait le prince qui pût seul continuer la monarchie. Une députation alla le trouver à Neuilly pour l'inviter à rentrer dans Paris. La Chambre l'investit de la lieutenance générale du royaume (30 juillet).

Retraite et abdication de Charles X : son embarquement à Cherbourg (1er-16 août).— A Saint-Cloud, les illusions n'étaient pas dissipées. Le duc d'Angoulême regrettait les concessions du roi. Prenant prétexte d'une proclamation que Marmont avait de son chef adressée aux troupes, bien qu'il fût alors sous les ordres du duc d'Angoulême, celui-ci l'appela traître et voulut lui faire rendre son épée. Il se blessa en la sai-

1. Le total des citoyens tués et blessés dans les trois journées fut de 5208 ; celui des soldats fut de 781.

sissant avec colère et commanda d'arrêter Marmont. Le roi s'interposa entre son fils et le duc de Raguse; plein de douleur, il fit réparation au maréchal, qui venait, pour lui, dans ces tristes journées, de mettre le comble à son impopularité. L'insurrection cependant se rapprochait de Saint-Cloud. Dans la nuit du 30 au 31, une alerte effraya le dauphin, qui pressa son père d'abandonner le château. La famille royale partit en toute hâte pour Trianon et de là gagna Rambouillet. Les troupes se débandaient ou faisaient cause commune avec le peuple. Il ne resta bientôt à Charles X que quelques régiments et les gardes du corps. Le 3 août, le roi abdiqua en faveur du duc de Bordeaux : le dauphin, duc d'Angoulême, renonçait également à ses droits. Mais cette abdication arrivait aussi trop tard. A Paris, on y répondit en se mettant en marche sur Rambouillet. Charles X alors se décida à quitter la France, et, accompagné de commissaires envoyés par le lieutenant général pour le faire respecter, il prit lentement la route de Cherbourg, où il s'embarqua le 17 août pour un nouvel et dernier exil.

Résultats généraux de la Restauration. — Quelles que soient les fautes des gouvernements, on doit leur tenir compte du bien qu'ils ont réalisé. En 1815, la France, brisée, sentait le besoin de se reposer des longues guerres de l'Empire, de refaire sa prospérité matérielle, détruite par des désastres. La paix lui permit de rétablir cette prospérité. La population s'accrut dans une proportion considérable. Le recensement de 1806 avait donné 29 107 245 habitants; celui de 1826 en donna 32 569 223. Une ordonnance royale du 29 juillet 1818 autorisa la création d'une première *Caisse d'épargne* à Paris. Jusqu'en 1830, chaque année fut marquée par l'autorisation de plusieurs caisses d'épargne, peu nombreuses il est vrai, mais qui n'en dénotaient pas moins une amélioration de l'aisance des classes inférieures. La loi de finances du 28 avril 1816 créa la caisse des *Dépôts et consignations*. En 1819, se forma

la première *Société d'assurances sur la vie*. Mais ce fut surtout l'agriculture qui se développa, protégée par l'échelle mobile et par le gouvernement. En 1815, il y avait 4 591 677 hectares ensemencés de froment; en 1830, on en comptait plus de cinq millions. La production du vin donnait 30 millions d'hectolitres en 1829, au lieu de 25 millions en 1788. L'école forestière de Nancy date de 1824. Les écoles vétérinaires furent réglementées par ordonnance royale de 1825.

Trois expositions de l'industrie se tinrent dans les galeries du Louvre, en 1819, 1823, 1827. La dernière réunit 1695 exposants. En 1829, l'École centrale des arts et manufactures fut fondée dans l'hôtel Juigné. En 1824, la Société d'encouragement pour l'industrie nationale fut reconnue établissement d'utilité publique. En 1815, le mouvement commercial était descendu à 621 millions; en 1825, il était remonté à 954 millions. Le nombre des navires de toute sorte employés à la navigation, de 1827 à 1830, fut de 8291. Depuis il s'est accru, mais il y avait déjà là un progrès. Un grand nombre de nos canaux datent de la Restauration, qui acheva ceux que l'Empire avait commencés. En 1820, les seuls canaux de la France étaient ceux de Briare, d'Orléans, du Loing, du Midi, du Centre, de Saint-Quentin. Le gouvernement fit exécuter par des compagnies le canal du Rhône au Rhin, de la Somme, des Ardennes, le canal latéral à l'Oise, le canal de Bourgogne, les trois canaux de Bretagne, les canaux du Nivernais, du Berri, le canal latéral à la Loire.

Le gouvernement ne s'était pas montré indifférent aux progrès des arts. Il avait confié à Gros les peintures du Panthéon. Il avait encouragé les grands talents et ajouté quelques monuments à ceux qui déjà décoraient Paris. En 1824, la première pierre de Saint-Vincent de Paul était posée; la Bourse terminée en 1826. Le gouvernement donnait des pensions aussi bien à des écrivains romantiques qu'à des écrivains classiques. En 1830 les classiques priaient Charles X d'interdire une pièce

de M. Victor Hugo. Plus sage en littérature qu'en politique, le roi répondit spirituellement qu'il ne se reconnaissait au théâtre « que sa place au parterre. » Pour encourager les études historiques, Louis XVIII créa l'*École des chartes* en 1821.

La sage administration d'un préfet de police, M. de Belleyme, rendit, de 1826 à 1829, de grands services à la capitale. M. de Belleyme donna plus de moralité à l'institution de la police et voulut que les agents chargés de la surveillance revêtissent un uniforme. Il établit la vérification des poids et mesures, assainit les rues de Paris, contribua à répandre l'éclairage au gaz et autorisa les premières voitures dites omnibus. Les premiers essais de la navigation à vapeur et l'apparition des locomotives promettaient au commerce une nouvelle ère de prospérité. Les lettres brillaient d'un vif éclat, les chaires de la Sorbonne, la tribune retentissaient de voix éloquentes. (*V*. chapitre XXI).

Mais le gouvernement ne s'appelait pas en vain la Restauration : il avait travaillé à rétablir les privilèges de l'aristocratie et la puissance politique du clergé. Par les trois journées de juillet la France rompit décidément avec l'ancien régime. Voilà pourquoi elle a pu, en l'honneur de ces journées, ériger une colonne sur l'emplacement de l'ancienne forteresse de la Bastille. Voilà pourquoi on a pu, au même endroit où étaient tombées les premières victimes de la Révolution de 1789, ensevelir les victimes de 1830. Elles étaient tombées pour la même cause.

LES DERNIERS BOURBONS

Louis XV, 1715-1774.

Louis, Dauphin, mort en 1765

Louis XVI 1774-1793.
Louis XVII mort au Temple, 1795.

Louis, comte de Provence, Louis XVIII, 1814-1824.

Charles, comte d'Artois, Charles X, 1824-1830.

Louis-Antoine duc d'Angoulême. mort sans enfants en 1844.

Charles duc de Berry assassiné en 1820.
Henri duc de Bordeaux comte de Chambord.

CHAPITRE XVI

LES PEUPLES ET LA SAINTE-ALLIANCE DE 1815 A 1830 — POLITIQUE EXTÉRIEURE DE LA RESTAURATION

PROGRAMME. — Politique extérieure de la Restauration. — Intervention en Espagne. — Navarin. — Expédition de Morée. — Prise d'Alger. — La Sainte-Alliance, les Congrès et la politique d'intervention. — Les universités allemandes. — Le carbonarisme. — Insurrections en Italie, en Espagne. — Affranchissement de la Grèce. — Traité d'Andrinople. — Règne de Georges IV en Angleterre. — Politique extérieure. — Canning. — Réformes économiques. — Huskisson. — Émancipation des catholiques. — Robert Peel.

SOMMAIRE. — État de l'Allemagne après 1815; la jeunesse. — Les constitutions ajournées. — Les constitutions accordées. — Agitations; la fête de la Wartburg (18 octobre 1817); sévérités des gouvernements; assassinat de Kotzebüe (23 mars 1819). — Congrès de Karlsbad; les résolutions de la Diète de Francfort (septembre 1819); Commission de Mayence.— Acte final du congrès de Vienne (15 mai et 8 juin 1820). — Rétablissement de l'ancien ordre de choses en Italie; les poètes et les carbonari. — Soulèvement de Naples (1820); conspiration à Milan; révolte à Turin (1820-1821).—La Sainte-Alliance fait la police de l'Europe; congrès de Troppau (octobre 1820) et de Laybach (janvier 1821). — Intervention de l'Autriche à Naples et à Turin. — Ferdinand VII en Espagne. — Soulèvement de l'Espagne (1820); Ferdinand VII adopte la constitution de 1812. — Congrès de Vérone (octobre 1822); l'intervention en Espagne (1823). — L'armée française en Espagne; prise du Trocadéro (31 août 1823); capitulation de Cadix (29 septembre). — Le Portugal et la maison de Bragance; Jean VI (1816-1826); séparation du Brésil (octobre 1822); usurpation de don Miguel (1828). — Oppression de la Belgique par la Hollande. — La Russie et la Pologne; destruction de la constitution polonaise. — Mort d'Alexandre Ier (décembre 1825); avènement de Nicolas Ier. — Pouvoir des tories en Angleterre. — Réaction; progrès du parti libéral : Georges Canning (1822-1827). — Réformes économiques de Huskisson. — Ministère Wellington (septembre 1827); émancipation des catholiques (30 mars 1829); O'Connel. — Insurrection de la Grèce (1821-1829).

État de l'Allemagne après 1815; la jeunesse. — « Qu'est-ce que la patrie de l'Allemand? La Souabe?

Non ! La Franconie? Non ! Le pays qu'arrose l'Eider ou les plaines que fertilise le Mein? Non ! La patrie allemande doit s'étendre partout où résonne la langue allemande! » Tel était le sens de la chanson qui enflamma les populations en 1813 et les souleva contre nous. La domination étrangère avait éveillé le génie national et fait désirer l'unité de la patrie allemande. En 1816 se fonda à Iéna une association nombreuse d'étudiants qui se ramifia bientôt dans toutes les universités : la *Burschenschaft*[1]. Le *Tugend-Bund* (Union de la Vertu), formé durant la guerre de l'indépendance, se maintint et s'inspira dès lors de principes libéraux. Dans la Prusse rhénane, où l'on voulait effacer les traces de l'influence française, Arndt et Gœrres rappelaient les souvenirs du vieil empire germanique. Le premier rêvait la fondation d'un nouvel Ordre Teutonique destiné à nous combattre. Jahn, à Berlin, demandait qu'on séparât l'Allemagne de la France par une forêt sauvage. Maître aimé d'une jeunesse exaltée, il la disciplinait par la gymnastique et lui prêchait l'amour de l'unité. « Cette jeunesse de fer portait une croix de fer à la casquette, une décoration de fer à la boutonnière, un fer à cheval au talon de la chaussure et une virole de fer au bout de la canne : singulier emblème de la délivrance ! Elle partageait la passion de Jahn pour les anciens Germains et pour leurs forts esprits. Les jeunes gens s'enthousiasmaient, avec leur maître, pour les Teutons, les Chérusques, et pour ceux qui buvaient dans des crânes de Romains, ainsi que pour les héros des *Niebelungen* et pour les scaldes et les bardes qui en avaient chanté les hauts faits. Rien n'exprime davantage le caractère puéril du degré auquel était arrivée, dans ces cercles, la vie nationale et politique de l'Allemagne, que cet enthousiasme artificiel pour des formes sociales mortes depuis longtemps[2]. »

1. Association des jeunes gens, des *étudiants*. Schaft en allemand est une terminaison qui marque une idée abstraite d'état ou d'action, ou bien une idée collective. Ainsi on dit Burgerschaft, bourgeoisie, etc.
2. Gervinus, *Histoire du dix-neuvième siècle*.

Les souverains qui avaient favorisé cette agitation s'en alarmèrent. Lorsqu'ils avaient eu besoin des peuples, ils n'avaient pas ménagé les promesses de réforme : le danger passé, ils les oublièrent.

Les constitutions ajournées. — L'Autriche se garda bien de toucher à son antique système. Au congrès de Vienne, le roi de Prusse Frédéric-Guillaume III avait annoncé son intention de donner à ses États une Constitution représentative. Il avait été amené, par sa lutte contre Napoléon, à affranchir ses paysans, à délivrer l'agriculture et l'industrie de leurs entraves, mais il s'était bien vite arrêté dans cette voie de réformes. Il s'appuyait sur la noblesse, entêtée de ses privilèges, et maintenait tout ce qu'il pouvait du régime féodal. Il y avait d'ailleurs antagonisme entre les différentes provinces de la monarchie. Les provinces rhénanes entendaient garder le Code français, sous le régime duquel elles avaient vécu heureuses. Les autres provinces tenaient à leurs vieilles institutions et à leurs *États*. Le roi profitait aussi des divisions de ceux qui réclamaient la Constitution sans s'accorder sur le caractère de cette Constitution. Le 20 mars 1817, une ordonnance institua, d'après les idées de Stein et de Hardenberg, un *Conseil d'État*, autorité consultative suprême. Mais Frédéric-Guillaume, qui avait un moment cédé à l'opinion, revint en 1818 à sa politique d'immobilité. Après avoir, le 5 février, renouvelé la promesse d'une Constitution, il déclara, le 21 mars, qu'il se réservait de déterminer l'époque où il jugerait convenable de l'*octroyer*, et cette époque, les agitations de 1819 la reculèrent bien loin.

Dans le duché d'Oldenbourg, on trouva un honnête prétexte pour ajourner la Constitution. Malgré le bouleversement de l'Allemagne dans les deux dernières années, le Mecklembourg n'était pas un seul instant sorti de sa Constitution féodale. La Saxe gardait ses anciens *États*, qui se réunirent en 1817, suivant l'antique forme, en *sept* divisions, elles-mêmes subdivisées. Rien ne pouvait s'y terminer, et l'esprit populaire disait en

plaisantant que la Diète jouait aux chambrettes (aux quatre coins). En Hanovre, bien que ce pays appartînt au roi de la libérale Angleterre, le retour de l'ancien régime fut aveugle et violent : les provinces reprirent leurs quatorze constitutions.

La Hesse-Cassel, réunie au royaume de Westphalie sous Napoléon, avait joui des institutions françaises. Lorsque son ancien électeur Guillaume revint dans ses Etats, en 1813 : « J'ai dormi pendant sept ans, » dit-il; et il remit tout dans l'ancien ordre, fit descendre au rang de conseillers les présidents, de secrétaires les conseillers, au grade de lieutenant les capitaines nommés en son absence. Il rappela les régiments licenciés en 1806 et imposa aux soldats l'ancienne coiffure. Les impôts, les corvées, les servitudes des paysans, furent rétablis sur le pied de 1805, la justice et l'administration de nouveau fondues ensemble, les corps de métiers réorganisés ; on renouvela l'interdiction des études universitaires à tous ceux dont les pères n'appartenaient pas aux sept premières classes de fonctionnaires publics. D'une avarice extrême, poussée jusqu'à la mauvaise foi, Guillaume refusa de reconnaître la dette publique du royaume de Westphalie et obligea les débiteurs de l'État qui s'étaient acquittés envers le roi Jérôme à payer une seconde fois leur dette avec les intérêts depuis 1806. Pour l'armée, réduite au chiffre de deux mille hommes, il exigeait du pays la même somme que lui avait coûtée avant 1806 une armée de vingt mille hommes et il puisait sans vergogne dans la caisse militaire comme dans la sienne. Le 1er janvier 1815, il vendit pour 100 000 thalers aux Israélites la jouissance des droits civils. Les États, réunis d'après la vieille forme, se demandèrent s'ils ne feraient pas mieux de lui acheter que de lui arracher une constitution. Ils offrirent même de fermer les yeux sur la perception illégale des impôts depuis 1813 et de venir au secours de la caisse militaire (on savait le véritable nom de cette caisse) par un don de 400 000 thalers, mais les commissaires de l'électeur

demandèrent le double. En 1819, la Diète fut ajournée et l'électeur continua paisiblement son despotisme jusqu'à sa mort (1821).

En Wurtemberg, Frédéric II, roi en 1805 par la grâce de Napoléon, avait trouvé commode, nous l'avons dit, de ne prendre pour règle que l'arbitraire, mais en 1814 il dut songer à satisfaire aux réclamations du peuple ; il offrit une charte qui n'assurait aucun contrôle sérieux du pouvoir et que les États, plus jaloux des anciens privilèges de l'aristocratie que de libertés constitutionnelles apparentes, rejetèrent unanimement en 1815. L'obstination des États égalait celle du roi. Une rupture semblait imminente lorsque mourut Frédéric II (30 octobre 1816).

Son fils Guillaume Ier, caractère modéré, fit aussitôt cesser les abus, diminua les taxes, vida les prisons, rendit quelque liberté à la presse. Mais la constitution qu'il prépara ne fut pas non plus du goût des États : la querelle du règne précédent se raviva (1817). L'*ultimatum* posé par le roi ayant été rejeté, la Diète fut dissoute. Jusqu'en 1819 Guillaume gouverna seul.

Ce qui retardait le plus ce mouvement constitutionnel, c'étaient les débris du moyen âge qu'on cherchait à maintenir. Le pacte fédéral lui-même avait stipulé pour les princes déchus de la souveraineté, c'est-à-dire *médiatisés*, des privilèges et des droits exorbitants. Ainsi il avait réservé à la plupart des familles médiatisées l'exercice de la haute juridiction en matière civile et criminelle. Et ces seigneurs, moitié princes, moitié sujets, étaient mécontents. Si on les eût écoutés, on aurait fait renaître toutes les prétentions des archevêques électeurs et des évêques, de tous les chevaliers immédiats, de toutes les villes impériales. Cette classe à la fois dépouillée et privilégiée se mit presque partout en lutte avec les souverains et organisa, au nom de ses intérêts de caste, une résistance opiniâtre au cours des idées modernes.

Les constitutions accordées. — Cependant quelques peuples avaient déjà obtenu, et presque sans peine, des chartes constitutionnelles. Le premier, le *duché de Nassau*, avait reçu du duc Frédéric-Auguste d'Usingen et du prince Frédéric-Guillaume de Weilbourg (1er et 2 septembre 1814) une charte reposant sur les principes représentatifs modernes. Le roi de *Bavière*, Maximilien-Joseph, jaloux de la Prusse, désireux de se placer à la tête des Etats secondaires de l'Allemagne, voulut se faire de la liberté un appui. Lui qui, sous Napoléon, s'était dispensé d'appliquer la constitution copiée sur la constitution française, octroya le 26 mai 1818 une charte qu'accompagnait un édit sur la constitution communale. Le grand-duché de *Bade* séparait la Bavière de la Bavière rhénane : il courait le risque d'être démembré par elle. Son souverain le grand-duc Charles voulut dépasser le roi de Bavière en libéralisme et publia une charte plus large sur la sincérité de laquelle il ne faudrait pas toutefois se faire illusion (22 août 1818).

Agitations ; la fête de la Wartburg (18 octobre 1817) ; sévérités des gouvernements ; assassinat de Kotzebüe (23 mars 1819). — Dans les États du grand-duc de Saxe-Weimar, qui seul avait loyalement adopté le régime constitutionnel (1816), on critiquait sévèrement la conduite des autres princes allemands, et, le 18 octobre 1817, une manifestation inquiéta vivement la Sainte-Alliance. A la *Wartburg*, château où avait été enfermé Luther, on solennisait l'anniversaire trois fois séculaire de la Réforme ainsi que l'anniversaire de la bataille de Leipzig : « Avec la permission du gouvernement de Weimar, la *Burschenschaft* d'Iéna avait adressé des invitations à toutes les universités allemandes, et environ cinq cents jeunes gens s'étaient réunis pour célébrer cette fête qu'animait un souffle à la fois chevaleresque et religieux ; les discours étaient remplis de paroles bien pieuses et pénétrées d'enthousiasme pour Dieu ; on chanta des canti-

ques spirituels, on célébra la Sainte-Cène[1]. » Mais on parla aussi des espérances de l'Allemagne et de ses déceptions; les livres des avocats du pouvoir absolu furent jetés aux flammes, on salua l'étendard noir, rouge et doré, couleurs de l'empire germanique. A Berlin cette journée avait été consacrée à des exercices de gymnastique, et le soir on avait entendu prononcer des discours effrayants dans la *société allemande*, où tous les assistants, parmi lesquels un grand nombre de *gymnastes*, paraissaient en vieux costume allemand.

Les princes virent dans cette démonstration des étudiants un symptôme menaçant. Une enquête s'ouvrit; les grandes puissances forcèrent le gouvernement de Weimar à des mesures de rigueur. En Prusse on supprima les universités de Münster, d'Erfurth, de Paderborn, de Duisbourg. Les affiliations persécutées se transformèrent en sociétés secrètes d'où sortit un fanatique.

Déjà des étudiants d'Iéna avaient appelé en duel le conseiller russe Stourdza, qui, au congrès d'Aix-la-Chapelle (1818), avait présenté un mémorandum où il dénonçait la tendance révolutionnaire des universités. Un Allemand qui avait obtenu des succès au théâtre et qui avait passé presque toute sa vie au service de la Russie, *Kotzebüe*, continuait à instruire l'empereur Alexandre de tout ce qui se passait en Allemagne. Rédacteur d'une feuille hebdomadaire, il accablait de railleries les théories, souvent bizarres, des universités, et exerçait contre l'étrange costume des étudiants sa verve satirique. On avait, depuis peu, découvert les bulletins secrets qu'il envoyait à Saint-Pétersbourg, et tout le monde le détestait comme le pire des ennemis de la liberté. Un étudiant, le jeune Maurice Sand, de Wunsiedel, partit pour Manheim où se trouvait Kotzebüe, et le 23 mars 1819, admis en sa présence, le poignarda. Il tenta de se suicider aussitôt, mais, sa bles-

1. Gervinus.

sure n'étant pas mortelle, on le guérit pour lui faire son procès et le livrer au bourreau. Sand mourut en enthousiaste et les étudiants le vénérèrent comme un martyr.

Congrès de Karlsbad ; les résolutions de la Diète de Francfort (septembre 1819) ; Commission de Mayence. — La Diète germanique délibérait sur les causes de ce crime et sur l'état des universités, lorsqu'un nouvel attentat contre Ibell, président de la régence de Nassau (1er juillet), augmenta ses craintes. Alors elle déploya la sévérité la plus rigoureuse. Des professeurs, des ecclésiastiques, soupçonnés de mêler la politique à l'enseignement ou à l'instruction religieuse, furent destitués ou soumis à une surveillance sévère. Un Congrès des souverains allemands se réunit à *Karlsbad* le 7 août, et sous l'influence du ministre autrichien le prince de Metternich prépara les résolutions à soumettre à la Diète. Celle-ci décida que les universités, les professeurs et les étudiants seraient placés sous une surveillance spéciale : on établit la censure des écrits pendant cinq ans. Elle institua à Mayence une *commission de recherches* émanant de la Diète et composée de sept membres.

La Prusse avait déjà donné l'exemple de la répression, fermé les écoles gymnastiques, suspendu Arndt de ses fonctions, forcé Gœrres à se réfugier en Suisse. Le Sénat académique somma les étudiants de se présenter devant une commission d'enquête. A Iéna, le philosophe Fries et le grand naturaliste Oken furent également destitués. Une sorte de terreur pesa sur l'Allemagne.

Acte final du congrès de Vienne (15 mai et 8 juin 1820). — Metternich à Karlsbad avait fait décider que de nouvelles conférences se tiendraient à Vienne pour traiter les questions allemandes. Il réussit à faire de ces conférences comme une suite du congrès de Vienne et à y faire adopter un acte, appelé *acte final*, qui complétait le pacte fédéral, définissant d'une ma-

nière plus étendue la nature et la sphère d'action de la Confédération germanique. L'article 26 portait que la Diète prêterait son appui, sur la demande du prince, toutes les fois que dans un État de la Confédération l'ordre serait troublé, et même sans que ce secours fût sollicité par le prince. L'article 57 fortifiait le pouvoir monarchique. D'après l'article 58 les constitutions particulières ne pouvaient gêner les souverains dans l'accomplissement de leurs devoirs fédéraux.

Si les princes étouffaient la liberté politique, ils se voyaient toutefois obligés d'encourager eux-mêmes la liberté commerciale. Après la guerre de 1813, l'Allemagne, comme on l'a si bien dit, ressemblait à une ménagerie dont les hôtes ne se voient qu'au travers d'une grille de fer; on songea à détruire cette grille. L'article 19 du pacte fédéral promettait la liberté intérieure du commerce; une pétition des habitants de Francfort-sur-le-Mein en demanda l'exécution (1819). Plusieurs États prirent alors une noble initiative et commencèrent une union douanière qui devait surtout se développer après 1830.

Rétablissement de l'ancien ordre de choses en Italie; les poètes et les carbonari. — L'Italie, presque unifiée par Napoléon, avait été ramenée à peu près à sés anciennes divisions géographiques, et la domination autrichienne y remplaçait la domination française. Fidèle à ses traditions, l'Autriche assimila les provinces italiennes à ses provinces allemandes. Milan, dont Napoléon avait fait la capitale de l'Italie, perdit son Sénat, son Corps législatif et consultatif, sa Cour des Comptes, ses ministères, ses grandes écoles, ses tribunaux supérieurs et son armée. On dut tout recevoir de Vienne, pour toutes les affaires recourir à Vienne. Le Code autrichien fut remis en vigueur. Les Italiens revêtirent l'uniforme blanc et furent disséminés dans les régiments autrichiens. La censure des journaux arrêtait la plainte : la police la dénonçait, la bastonnade la punissait.

Le roi de Sardaigne, Victor-Emmanuel Ier, reconstitua l'administration telle qu'elle existait en 1793, sans vouloir supprimer le moindre emploi, réformer le moindre abus. Même système de restauration à Parme, à Modène, à Florence, à Rome.

L'ancien roi de Naples, Murat, avait été fusillé près du bourg de Pezzo, après une tentative infructueuse pour recouvrer sa couronne. Ferdinand, rétabli dans son autorité, fit refondre les lois françaises en un code napolitain. La Sicile jouissait d'une Constitution accordée par Ferdinand lui-même en 1812. Le roi la supprima en 1816, et déclara les provinces en deçà et au delà du détroit de Messine réunies sous le nom de *royaume des Deux-Siciles*. Par le concordat de 1819 conclu avec Rome, Ferdinand rendit au clergé l'influence et les redevances que celui-ci avait perdues bien avant 1789.

Cependant les poètes Manzoni, Berthet, Silvio Pellico, faisaient entendre à leurs concitoyens des accents patriotiques qui trouvaient un écho. Une revue littéraire, *le Conciliateur*, fondée à Milan par Silvio Pellico avec le concours de Confalioneri, du comte de Porro, de Giovanni Arrabene, cherchait à donner aux esprits une nouvelle direction littéraire, à mieux faire apprécier aux Italiens les trésors de l'Italie. La censure autrichienne supprima cette Revue. Le gouvernement autrichien ferma même des écoles élémentaires fondées par des Italiens, et s'opposa à l'établissement d'un bazar pour l'industrie. Les autres gouvernements faisaient également la guerre à tout progrès et à toute pensée libre. Les Italiens se rejetèrent alors dans les conspirations. Le *carbonarisme* (la charbonnerie), cette association mystérieuse qui remontait jusqu'au moyen âge, se développa sous l'influence de l'esprit de nationalité. A Naples, pour combattre les carbonari, le ministre Canosa organisa une secte royaliste, les *calderari* (chaudronniers). Mais la charbonnerie s'étendit bientôt dans les États de l'Église, la Toscane, la Lombardie, le Piémont.

Soulèvement de Naples (1820); conspiration à Milan; révolte à Turin (1820-1821). — La réaction qui dans toute l'Europe, en 1820, se déclarait contre les principes de la Restauration, les agitations de l'Allemagne, les révolutions qui éclataient en Espagne et en Portugal, avaient un grand retentissement en Italie, et, à Naples comme à Madrid, on se souleva contre la famille des Bourbons (2 juillet 1820). Les carbonari proclamèrent à Nola la Constitution espagnole de 1812.

Les habitants de la Lombardie parlèrent de rétablir le royaume d'Italie. Ami de la Sainte-Alliance et du despotisme, le vieux roi de Sardaigne n'entendait pas se prêter à ces plans audacieux, et continuait d'irriter ses sujets. Mais ceux-ci sympathisaient avec les Milanais; le fils du roi, Charles-Albert, semblait favorable à la cause de l'Italie, et s'entourait des partisans de la *fédération italienne*. Le comte Santa-Rosa prépara une insurrection; toutefois la révolution de Piémont n'éclata qu'au moment où les Autrichiens se mettaient en marche pour aller réprimer la révolution napolitaine.

Le 10 mars 1821, à Alexandrie, à Pignerol, à Asti, le peuple se souleva aux cris de : « Vive la Constitution! Guerre à l'Autriche! » Le comte de Palma, capitaine au régiment de Gênes, caserné à Alexandrie, avait donné le signal. Le 11, Santa-Rosa s'empara de la citadelle de Turin et entraîna la population. Victor-Emmanuel Ier abdiqua en faveur de son frère *Charles-Félix*. Charles-Albert, qui s'entendait avec les révoltés, fut investi de la régence et établit une junte provisoire. Le Piémont entrevoyait sa vraie politique : la défense de l'indépendance italienne.

La Sainte-Alliance fait la police de l'Europe; congrès de Troppau (octobre 1820) et de Laybach (janvier 1821). — Les puissances au congrès d'Aix-la-Chapelle, en 1818, avaient renouvelé leur engagement de combattre l'esprit de révolution. Le 3 octobre 1820, le roi de Prusse, les empereurs Alexandre et François II, inquiets de ces mouvements qui menaçaient

l'ordre de choses rétabli en 1815, se rencontrèrent dans la Silésie autrichienne à *Troppau*. Alexandre, moins intéressé dans les questions à cause de l'éloignement de ses États, ne se prêta pas d'abord aux projets d'intervention armée, défendus par l'Autriche. Mais à ce moment même un régiment de la garde, un de ceux qu'Alexandre affectionnait le plus, se soulevait à Saint-Pétersbourg. Metternich, instruit de ce fait, courut l'apprendre à l'empereur de Russie, dont cette nouvelle changea les dispositions. « Je vois que vous avez raison, dit-il au ministre autrichien, c'est une maladie de l'esprit humain, il faut y porter remède. » Le roi des Deux-Siciles fut invité à se rendre au congrès qui devait se réunir à *Laybach*.

Ferdinand Ier, malgré ses soixante-dix ans, accourut. La révolution de Naples avait eu pour conséquence une révolution à Palerme. La Sicile réclamait un parlement national et sa séparation du royaume de Naples. Ferdinand maudissait au fond du cœur ce gouvernement constitutionnel qui allait peut-être lui faire perdre, avec son autorité, un des plus beaux fleurons de sa couronne. Des lèvres il avait déjà juré deux fois fidélité à la Constitution ; il prêta son troisième serment avant de se rendre à Laybach, mais résolu à l'oublier. On ne l'avait appelé que pour colorer l'intervention étrangère d'un semblant de légalité et obtenir de lui une demande de secours contre ses sujets. Ferdinand, une fois en sûreté, adressa aux Napolitains une lettre menaçante dans laquelle il annonçait son prochain retour à la tête d'une armée alliée.

Intervention de l'Autriche à Naples et à Turin. — La lettre de Ferdinand indigna les Napolitains, et son fils, laissé comme régent, jura de défendre la Constitution. Presque tous les vieux soldats de Murat accoururent sous les drapeaux ; mais les vices de l'administration qui furent toujours la plaie de ce royaume, l'incurie et les divisions des chefs devaient rendre toute résistance sérieuse impossible. Le 24 mars 1821,

les troupes autrichiennes, conduites par le général Frimont, entraient à Naples, et le parlement napolitain s'évanouissait comme une ombre. Protégé par les baïonnettes autrichiennes pendant quatre ans, le roi fit jeter près de seize mille individus dans les prisons et versa le sang pour se venger d'un mouvement qui n'avait coûté la vie à personne ; il ramena la terreur qu'avait fait régner en 1797 sa femme Marie-Caroline.

Une autre armée autrichienne comprimait au même moment la révolution de Turin. Charles-Albert avait reçu du nouveau souverain Charles-Félix, alors à Modène, l'ordre de faire rentrer le Piémont dans le devoir. Le régent, malgré ses sympathies pour les insurgés, n'en passa pas moins dans le camp du général autrichien Bubna et du général absolutiste Salier de la Tour. La conspiration de Milan ne put éclater. L'armée constitutionnelle rencontra l'armée austro-piémontaise à *Novare :* elle se battit bravement, mais fut bientôt écrasée (9 avril). Le 18 avril, les Autrichiens entrèrent à Turin. Victor-Emmanuel maintint cependant son abdication en faveur de son frère *Charles-Félix*. Celui-ci, fidèle disciple de la Sainte-Alliance, rétablit la monarchie absolue avec le concours de douze mille Autrichiens qui occupèrent pendant plus d'un an les principales forteresses du Piémont. L'Autriche régnait véritablement en Italie.

A Milan, elle n'avait pas eu de révolte à réprimer, mais elle connaissait l'existence des complots qui avaient failli éclater. Elle fit arrêter les plus illustres représentants du mouvement italien et institua à Venise un tribunal extraordinaire qui condamna Confalonieri, Maroncelli et Silvio Pellico au *carcere duro*. Silvio, qui a raconté les souffrances de cette étroite captivité, a gravé pour toujours dans toutes les mémoires l'image des sbires autrichiens et des humides cachots du Spielberg.

Ferdinand VII en Espagne. — Au retour de Ferdinand VII en Espagne les Cortès avaient décidé de ne

rendre le pouvoir à la famille des Bourbons qu'après avoir reçu du roi la promesse d'adopter la constitution de 1812. Ferdinand dissimula. Mais lorsqu'il se vit entouré d'une nombreuse noblesse, il récompensa les Cortès auxquelles il devait sa couronne par un décret daté de Valence, 4 mars, qui les traitait de séditieuses. Rentré à Madrid, le 13 mai, il fit arrêter comme rebelles ceux qui avaient versé leur sang pour sa défense. Aussi les Espagnols tressaillirent-ils d'espérance au bruit de la révolution des Cent-Jours: ils se seraient soulevés sans le désastre de Waterloo.

La seconde chute de Napoléon affermit Ferdinand VII qui livra le gouvernement aux personnes de l'intimité, la *Camarilla* (la Chambre). Son ministre Pedro Macanaz vendit tous les emplois. L'Inquisition rétablie poursuivit aussi bien les hérésies politiques que les hérésies religieuses. En face de la misère et du dénûment profond de toutes les troupes s'étala le luxe insolent du régiment des gardes du corps. On dut à l'armée jusqu'à soixante-dix mois de solde. L'Espagne n'avait plus de flotte : loin de chercher à en créer une, le gouvernement emprunta trois vaisseaux à la Russie. Et cependant le peuple payait des taxes nombreuses, le commerce des droits de douane écrasants. L'insurrection de Juan Diaz Porlier en Galice (1815), des mouvements en Catalogne en 1817, ne furent point considérés comme des avertissements par l'homme qu'une insurrection générale n'instruira pas !

Soulèvement de l'Espagne (1820) ; Ferdinand VII adopte la constitution de 1812. — L'armée périssait de misère. Depuis cinq ans le gouvernement essayait en vain de ramener à l'obéissance les colonies d'Amérique en pleine insurrection. En 1819 il fait un suprême effort et réunit à Cadix dix-sept mille soldats. Ceux-ci, dénués de tout dans la patrie, prévoient quelles souffrances les attendent au delà des mers. Dans la nuit du 1er janvier 1820, le chef de bataillon *Riégo* se soulève avec quinze cents hommes et parcourt le midi

de l'Espagne en proclamant la constitution de 1812. Partout on l'accueille avec enthousiasme, on donne des vivres à ses soldats, mais aucune bande ne vient grossir ses forces. Pendant trois mois Riégo promène ainsi le drapeau de la constitution de 1812 dans les provinces méridionales.

Le 20 février, les régiments de la Corogne et du Ferrol, excités par les nouvelles du midi, se révoltèrent. Vigo, Pontevedro, suivirent le mouvement; le général Espos y Mina, un ancien chef de la guerre de l'indépendance, souleva la Navarre; l'insurrection gagna aussitôt l'Aragon, la Catalogne. Les troupes de Madrid firent cause commune avec les révoltés. Le 7 mars, Ferdinand, tremblant de peur, promit de se prêter à tout ce qu'on exigerait de lui. Le 8 mars, il signa différents décrets qui bannissaient les jésuites, supprimaient l'Inquisition, rétablissaient la liberté de la presse. Le 9, il jurait fidélité à la constitution de 1812. La révolution était terminée au moment où Riégo, ignorant ses prodigieux succès, désespérait de sa cause et dispersait ses soldats dans les montagnes.

Comme toutes les jeunes assemblées, les Cortès espagnoles travaillèrent avec ardeur à la régénération du pays, mais les partisans de l'absolutisme, encouragés par Ferdinand lui-même, se retiraient sur le territoire français pour s'organiser, et faisaient dans le nord de l'Espagne d'heureuses incursions. La Catalogne, la Navarre, se trouvèrent bientôt en révolte ouverte contre les Cortès: une *armée de la Foi* se forma pour délivrer Ferdinand VII. Le 7 juillet 1822, une lutte s'engagea à Madrid entre la garde royale et la milice. Excité par les succès de ses partisans dans le nord de l'Espagne, Ferdinand essaya de ressaisir son ancienne autorité. Vaincu, il eut la lâcheté d'applaudir publiquement à sa propre défaite.

L'armée de la Foi, vivement poursuivie par l'armée constitutionnelle, vint se dissoudre en France où ses débris furent accueillis avec sympathie par les royalis-

tes. Ceux-ci en effet ne pouvaient tolérer qu'aux portes de la France se maintînt un gouvernement issu d'une révolution, et demandaient à grands cris qu'on prît fait et cause pour les réfugiés espagnols. Le clergé français élevait sa voix en faveur du clergé espagnol persécuté. Les officiers de la garde royale prenaient fait et cause pour la garde royale de Madrid et demandèrent à la venger. Dans l'été de 1822, un premier débat s'engagea dans la Chambre des députés sur les affaires d'Espagne, et le ministre des affaires étrangères, Mathieu de Montmorency, fit l'éloge de la Sainte-Alliance. Aussi fut-il choisi avec Chateaubriand pour représenter le roi Louis XVIII au congrès de Vérone.

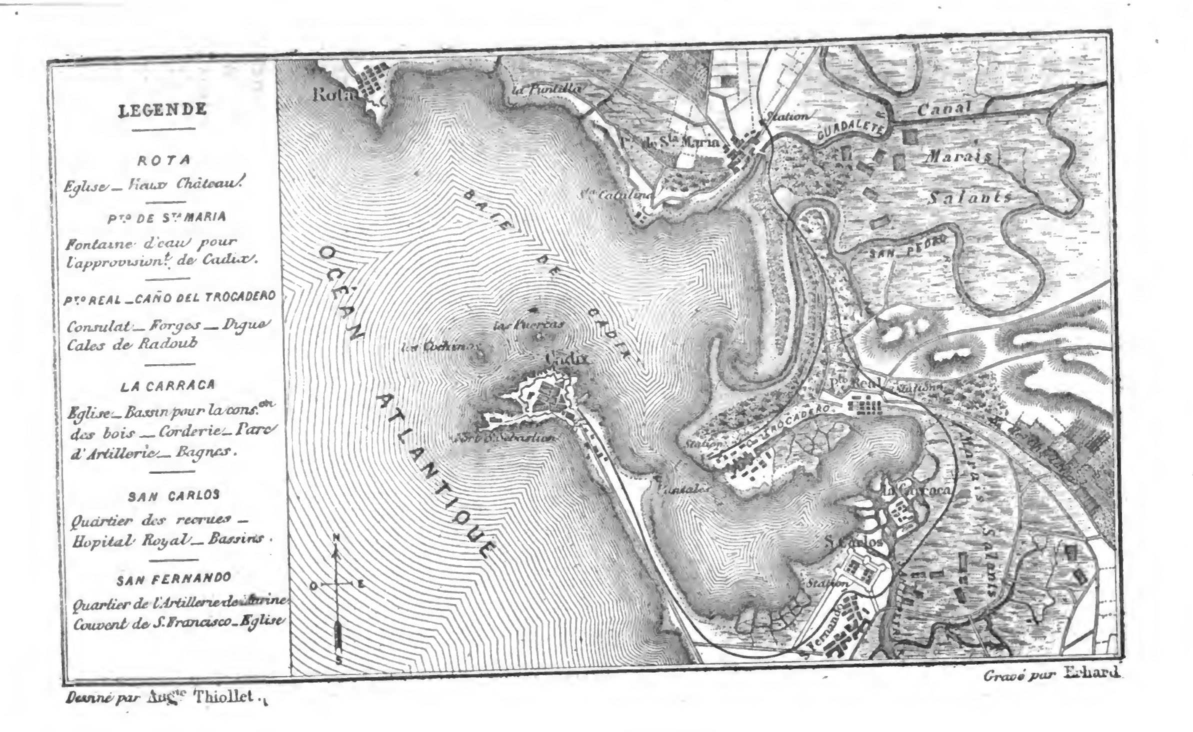
Congrès de Vérone (octobre 1822); l'intervention en Espagne (1823).— Avant de se séparer à Laybach, les souverains étaient convenus de se retrouver l'année suivante à Vérone, où s'ouvrirent, le 20 octobre 1822, de nouvelles conférences, et où se rendirent une foule de princes étrangers à la Sainte-Alliance, ce qui donna au congrès, tenu au milieu de fêtes brillantes, un caractère d'animation que n'avaient point offert les réunions précédentes. L'Angleterre devait s'y faire représenter par lord Castlereagh; mais celui-ci s'était suicidé la veille même de son départ, et le duc de Wellington le remplaça. A Laybach, l'empereur Alexandre n'avait pu s'empêcher de manifester sa sympathie pour les Grecs, qui venaient de se révolter contre les Turcs, mais le prince de Metternich lui démontra que l'*hétérie* (ἑταιρεία, amitié, association), le carbonarisme et les sociétés secrètes des autres pays, malgré la nature bien différente de leurs désirs et de leur but, correspondaient ensemble. Au Congrès de Vérone, les progrès du mouvement révolutionnaire effrayaient tellement les souverains qu'ils résolurent encore de ne pas appuyer les Grecs, bien que leur cause fût celle de la chrétienté. Ils ne pouvaient d'une main enchaîner des peuples, de l'autre en délivrer. La grande question qu'on agita, ce fut la nécessité d'une intervention en Espagne. L'Autriche et la

Prusse se déclarèrent prêtes à approuver et la Russie à appuyer une intervention armée de la France au delà des Pyrénées.

L'Angleterre seule protesta. Redoutant l'influence de la France dans la Péninsule, où elle l'avait si longtemps combattue, ne pouvant, sans se mettre en contradiction avec elle-même, prendre la défense de l'absolutisme, elle formula un principe qu'aux congrès précédents elle avait déjà patronné, celui de la *non-intervention*. Elle rompait ainsi, en reconnaissant tardivement le droit de chaque nation à régler elle-même ses affaires intérieures, le pacte de la Sainte-Alliance.

L'armée française en Espagne; prise du Trocadéro (31 août 1823) ; capitulation de Cadix (29 septembre). — Après des débats animés dans les Chambres, le gouvernement de Louis XVIII fit décider l'expédition d'Espagne et intervint en ce pays comme l'Autriche était intervenue en Italie pour défendre le principe monarchique. L'armée franchit la Bidassoa (7 avril) sous le commandement du duc d'Angoulême qui avait sous ses ordres Moncey, Oudinot, Molitor. La marche sur Madrid s'accomplit sans difficultés, et le duc d'Angoulême entra le 24 mai dans cette capitale. Il la trouva abandonnée par le gouvernement des Cortès qui s'était transporté à Séville, puis à Cadix, en forçant Ferdinand VII à le suivre. Le duc d'Angoulême, qui s'efforça en vain de prévenir les excès de la réaction royaliste par l'ordonnance d'*Andujar* (8 août), confia à des corps détachés la poursuite des sièges entrepris, et marcha droit sur Cadix pour terminer la guerre d'un seul coup.

Le blocus de la place était déjà commencé depuis six semaines. L'arrivée du prince le 19 août fut le signal des opérations décisives. On résolut d'emporter d'assaut le *Trocadéro*, petite presqu'île fortifiée qui s'avançait dans la baie de Puntalès, en face de Cadix. La garnison avait pratiqué une large coupure pour la séparer du continent : 50 bouches à feu et 1700 hommes défendaient les retranchements qu'on y avait élevés. Le 31 août,



Dessiné par Aug^{te} Thiollet.
Gravé par Erhard

les troupes françaises s'élancèrent avec ardeur dans le canal, pénétrèrent dans la presqu'île et enlevèrent les retranchements par un assaut vigoureux. Le 20 septembre, la prise du fort de Saint-Pietri jeta l'alarme dans la ville. Le 28 et le 29, d'actives négociations s'ouvrirent, les Cortès se déclarèrent dissoutes. Au nord, Pampelune avait capitulé le 27 septembre; la Catalogne seule prolongea sa résistance, qui releva l'honneur des armes espagnoles et par suite des nôtres. Le maréchal Moncey termina, dans le mois de novembre, la soumission de cette province, si ardente à toutes les époques dans la défense de sa liberté.

Ferdinand, restauré par les armes françaises dans toute son autorité et protégé pendant cinq ans par nos baïonnettes, fit du pouvoir qu'on lui avait rendu le plus triste usage. Il déclara nuls et non avenus tous les actes du gouvernement constitutionnel, rétablit les ordres religieux supprimés, et la Péninsule, loin de retrouver la paix, se vit livrée à toutes les fureurs d'une des réactions les plus sanglantes qu'on eût pu voir. L'Inquisition elle-même fut rétablie. L'influence française, au lieu de se fortifier en Espagne, s'y affaiblit, et Ferdinand VII, aussi peu reconnaissant envers nous qu'envers ses sujets, écouta de moins en moins les conseils de ses protecteurs. C'est là le prix dont le plus souvent les gouvernements restaurés payent les alliés qui les ont rétablis.

Le Portugal et la maison de Bragance; Jean VI (1816-1826); séparation du Brésil (octobre 1822); usurpation de don Miguel (1828).— La grande lutte soutenue par le Portugal, les invasions françaises, le long séjour de nos armées dans ce pays, l'éloignement de la famille de Bragance réfugiée au Brésil, opérèrent dans les esprits une révolution analogue à celle qui s'était accomplie dans les autres contrées. Là aussi naquit l'esprit libéral; mais là aussi le souverain le combattit. Jean VI, devenu roi le 16 mars 1816, ne voulut pas quitter le Brésil pour le petit royaume de Portugal, et,

renversant les rôles, fit de la colonie l'empire, de la métropole une province. Comme Ferdinand VII, il ne sut aucun gré au peuple qui avait repoussé les Français avec tant de courage.

A notre invasion, d'ailleurs, succédait l''invasion anglaise autorisée par le roi lui-même; tous les ports s'ouvraient aux Anglais, et lord Beresford gouvernait Lisbonne. Bientôt, las de l'insouciance de Jean VI, indigné de son ingratitude, souffrant dans son honneur par son abaissement à l'état de province, dans ses intérêts matériels par l'abandon de son commerce aux Anglais, le Portugal suivit l'exemple que lui donnaient les libéraux d'Espagne. La ville d'*Oporto*, dans la nuit du 23 au 24 août 1820, se souleva au cri de : « Vivent le roi, les Cortès et la Constitution! » On organisa une junte provisoire, on adopta pour base des libertés portugaises la constitution de Cadix. Le maréchal Beresford, n'osant braver la colère de la population, repartit pour l'Angleterre. Le Portugal était libre.

Jean VI, à la nouvelle du soulèvement des Portugais, quitta le Brésil. Il croyait à une simple révolte. A peine débarqué il comprit son erreur et ratifia la Constitution que ses sujets s'étaient donnée (1er octobre 1822).

Une imprudence des *Cortès* amena le Brésil à rompre avec la mère patrie. Le *Brésil*, depuis 1807, avait été relevé par le séjour de la famille royale. Les Cortès voulurent le ramener à son ancien état de colonie et rendre au Portugal le monopole du commerce. Le Brésil se souleva. *Don Pedro*, fils de Jean VI, que son père avait laissé à Rio-de-Janeiro comme régent, prit fait et cause pour les Brésiliens, et fut proclamé empereur le 12 octobre 1822.

Don Pedro, sympathique aux idées libérales, avait un frère, *don Miguel*, dévoué à toutes les idées absolutistes. Celui-ci, excité par la présence des Français en Espagne et par le succès de la Restauration dans ce pays, exploita le mécontentement de toutes les classes :

Jean VI rentra dans Lisbonne en triomphe comme roi absolu (1824).

Il régna ainsi jusqu'en 1826, année de sa mort. Son fils, don Pedro, déjà empereur du Brésil, fut proclamé roi de Portugal. Ne voulant point abandonner ses États d'Amérique, il céda sa seconde couronne à sa fille *doña Maria*, et, craignant les tentatives ambitieuses de son frère don Miguel, il déclara lui fiancer doña Maria. En même temps, il octroyait au Portugal une *charte* moins libérale que celle de 1822, sans doute, mais sage, et établit deux Chambres à l'image des Chambres de France et d'Angleterre. Les absolutistes, qui dominaient dans la Chambre des pairs, ne firent usage de la Charte que pour en contrarier l'application. Ils s'appuyaient sur Ferdinand VII, qui ne pouvait laisser, dans le voisinage de l'Espagne, retentir des discussions parlementaires. Les libéraux réclamèrent l'appui de l'Angleterre. Canning allait envoyer une expédition pour maintenir la charte constitutionnelle, lorsqu'il mourut. Wellington ne se montra point si ardent pour la cause des peuples et se contenta de surveiller l'Espagne. Don Miguel, nommé régent par son frère don Pedro, ne profita de son pouvoir que pour détruire la charte qu'il avait juré de maintenir, renvoya la Chambre des députés et, le 25 avril 1828, se fit proclamer roi sous le nom de *don Miguel Ier*. L'Europe protesta et les souverains refusèrent de le reconnaître. Toutefois, comme ils n'appuyèrent pas doña Maria en faveur de laquelle don Pedro avait de nouveau abdiqué, le Portugal continua de gémir sous la tyrannie de don Miguel.

Oppression de la Belgique par la Hollande. — Au Nord, il avait paru bon à la Sainte-Alliance, afin d'opposer une barrière à la France, de souder la Belgique à la Hollande. Malgré la résistance des Belges, le roi Guillaume n'en entendait pas moins faire leur bonheur, et les rapprocher de la Hollande, dont les intérêts, les mœurs, la religion, la langue, différaient entièrement. Il s'efforça même de subordonner la Belgique à ses

autres provinces, et lui donna dans le parlement une représentation inférieure. Le 15 septembre 1819, un arrêté déclara la langue *flamande-hollandaise* la langue légale pour le Limbourg, la Flandre orientale, la Flandre occidentale. La langue hollandaise fut imposée aux écoles et aux tribunaux (26 octobre 1822). C'était directement attenter à la nationalité belge.

La Russie et la Pologne; destruction de la constitution polonaise. — La Pologne était retombée en 1815 sous le joug de la Russie. L'empereur Alexandre, alors imbu d'idées libérales qui ne tardèrent pas à s'évanouir, ami d'un noble polonais, le prince Adam Czartorisky, voulait réconcilier la Pologne avec la Russie. Au congrès de Vienne, on avait expressément stipulé que les trois cours de Prusse, d'Autriche et de Russie donneraient aux parties de la Pologne qui leur étaient soumises « des institutions et une représentation nationales, d'après le mode d'existence politique que chacun des gouvernements jugerait utile et convenable de leur accorder. » L'empereur de Russie ajoutait à ses titres celui de *roi de Pologne*.

Le 24 décembre 1815, la constitution nouvelle octroyée par Alexandre fut mise en vigueur. La représentation nationale se composait de deux assemblées : le *Sénat* et la *Chambre des nonces* ou des députés. Le droit électoral était fondé sur la propriété. Responsabilité ministérielle, indépendance de la magistrature, liberté de la presse, telles furent les principales garanties obtenues. L'armée polonaise, sur le pied de paix, devait s'élever à trente-cinq mille hommes, et en 1818 Alexandre vint lui-même à Varsovie ouvrir la première diète. Mais le vieux parti russe, héritier des superstitions du passé et d'une haine aveugle contre les Polonais, trouvait étrange qu'on usât de ménagement avec des vaincus. Le grand-duc Constantin, lieutenant de l'empereur à Varsovie, représentait toutes les passions de ce vieux parti. Il étonnait et effrayait par ses violences. Des officiers de l'armée, brutalement offensés, se brûlèrent la

cervelle. Les lettres du prince Adam à Alexandre nous éclairent sur cette singulière pratique du régime constitutionnel en Pologne. Le prince écrivait à l'empereur : « Le grand-duc paraît avoir pris en haine ce pays et tout ce qui s'y passe ; l'armée, la nation, les particuliers, rien ne trouve grâce à ses yeux. La Constitution surtout est matière à sarcasmes continuels : tout ce qui est règle, forme, loi, est hué et couvert de ridicule.... On dirait qu'il y a un plan pour contrecarrer les vues de Votre Majesté et rendre illusoires ses bienfaits. » Alors commença un système de réaction universelle. Les Russes, qui ne devaient point avoir d'emploi dans le royaume, envahirent tout. La Constitution accordait la liberté de la presse : on établit la censure. La diète de 1820 protesta, mais ses plaintes ne firent que redoubler la persécution. Des sociétés secrètes se formèrent et la discipline des carbonari se répandit dans le pays. Les déportations dans l'intérieur de la Russie commencèrent (1822). La Constitution s'en alla pièce par pièce, et la persécution rendant plus vive la résistance, un appel aux armes devenait facile à prévoir.

Mort d'Alexandre (1er décembre 1825) ; avènement de Nicolas Ier. — L'empereur Alexandre faisant un voyage près de la mer d'Azoff, à Taganrog, succomba à une maladie mystérieuse (1er décembre 1825). Il laissait trois frères : Constantin, Nicolas, Michel. Constantin, héritier naturel du trône, y avait renoncé du vivant même d'Alexandre. Le grand-duc *Nicolas*, pour mieux établir son autorité, n'en voulut pas moins que Constantin fût proclamé empereur. Celui-ci, apprenant à Varsovie cette proclamation, renouvela sa renonciation, et Nicolas se détermina à prendre la couronne. Mais, comme pendant plusieurs semaines le peuple russe avait ignoré quel serait son souverain, une société secrète, formée depuis longtemps, mit ce délai à profit. L'exemple des sociétés allemandes, les idées qui parcouraient l'Europe, avaient inspiré à une partie de

la noblesse russe des désirs de rénovation politique. Elle s'était organisée sous le nom d'*Union du bien public.* A la faveur de l'incertitude qui pesait sur les droits de Nicolas, les directeurs de cette union voulurent tenter une révolution. Le 26 décembre, ils entraînèrent une partie de la garnison en lui persuadant qu'on la trompait, que Constantin n'avait pas abdiqué, et les soldats les suivirent au Sénat en poussant des cris de : « Vive Constantin ! » Certain de la renonciation de son frère, le grand-duc Nicolas s'efforça de désabuser le peuple, et, prenant quelques régiments fidèles, sabra les révoltés. De nombreux supplices étouffèrent pour longtemps les aspirations libérales ; le nouvel empereur, inquiété par elles dès son avènement, les poursuivra partout et restera pendant trente ans le vrai type de l'autocratie russe.

Pouvoir des tories en Angleterre. — En Angleterre, l'extinction de la dynastie des Stuarts, en 1807, avait détruit le torysme comme parti antidynastique. Ralliés à la maison de Hanovre, les *tories* ne combattaient plus que pour la direction politique à donner au gouvernement. Peu importe désormais à l'Angleterre que ses rois soient fous ou débauchés. Elle ne craint plus qu'on les renverse, et ceux-ci, heureux de leur sécurité, se résignent à leur rôle de princes constitutionnels. Le roi s'amuse, les ministres gouvernent.

Les chefs du parti tory, arrivés au pouvoir en 1807, à la veille de la guerre de Russie, *Eldon*, *Castlereagh*, *Perceval*, lord *Liverpool* et *Canning*, avaient vu leur pouvoir affermi par le triomphe de leur politique implacable à l'égard de Napoléon. Mais Canning, ennemi de Castlereagh, se voyait déjà l'objet des défiances de ses amis, qui pressentaient sa défection prochaine. Depuis 1811, le roi *Géorges III*, atteint d'aliénation mentale, ne régnait plus que de nom. On avait donné la régence à son fils, le prince de Galles, qui s'occupait surtout de courses de chevaux, se séparait de sa femme

Caroline de Brunswick, et contractait des dettes toujours payées par le Parlement.

Mais l'interruption du travail, l'énormité des impôts, avaient causé bien des souffrances; les classes ouvrières payaient cher la victoire de l'orgueil britannique, car la dette publique dépassait vingt milliards de francs, et il fallait, pour l'intérêt seul, plus de sept cents millions d'impôts. Aussi ne voyaient-elles dans la fin de la lutte que l'affermissement de l'aristocratie et prenaient-elles une attitude menaçante. Des assemblées tumultueuses se tinrent à Manchester, à Birmingham, à Nottingham, à Derby. Les agitateurs politiques exploitaient l'irritation que causait aux ouvriers la cherté excessive des vivres produite par les lois qui prohibaient l'importation des céréales (*corn-laws*), et l'abaissement des salaires, conséquence de la multiplication des machines. En 1817, après un discours du célèbre Henri Hunt, des bandes guidées par Watson pillèrent la boutique d'un armurier et se dirigèrent sur la Banque et la Bourse. En 1819, Hunt reparut à Manchester où il tint un grand meeting. Le peuple portait sur ses drapeaux : « Droits de l'homme, — suffrage universel, égalité, — plus de lois sur les blés. » — Birmingham, malgré son importance, n'avait pas, d'après la bizarre constitution de l'Angleterre, de député au Parlement. La ville, dans un tumultueux meeting, se nomma un représentant (16 juillet 1819). Le 16 août, cent mille personnes se réunirent dans une plaine voisine de Manchester sur la convocation de Hunt. La *yeomanry*, sorte de garde nationale composée de propriétaires fonciers, intervint et voulut arrêter l'agitateur. Une lutte s'engagea; quatre ou cinq cents personnes furent foulées aux pieds des chevaux. A Londres, à York, à Bristol, à Glasgow, de nombreux meetings s'organisèrent presque aussitôt pour flétrir les massacres de Manchester. Au mois de février 1820, quelques jours après la mort de Georges III, un conspirateur hardi, Thistlewood, réunissant quelques hommes

perdus de crimes, forme le projet de massacrer tous les ministres quand ils seraient rassemblés dans un dîner chez lord Harrowby, puis de former un gouvernement populaire. Le complot fut découvert, et Thistlewood exécuté avec quelques-uns de ses complices. L'agitation devint de plus en plus vive dans toute l'Angleterre; le gouvernement eut recours aux mesures extraordinaires et à la suspension de l'*habeas corpus*. Vainqueur des désordres de la rue, lord Sidmouth (Addington) se montrait tout fier de s'entendre appeler le Wellington de l'intérieur, et ce n'était pas dans de telles conditions que les whigs pouvaient songer à renverser les tories.

Georges III était mort le 21 janvier 1820, et s'il n'avait point joué personnellement un rôle sérieux, les soixante années de son règne presque nominal n'en avaient pas moins été une époque où l'Angleterre avait acquis en Europe, sur mer et aux Indes, une puissance inouïe. Son fils, qui depuis neuf ans exerçait la régence, prit le nom de *Georges IV* et continua sur le trône la vie déréglée de sa jeunesse. Sa femme, Caroline de Brunswick, avec laquelle il avait rompu un an après son mariage, voyageait en Europe, légère et insouciante, quand elle apprit son avènement. Aussitôt elle accourut et débarqua à Douvres, le 6 juin 1820. Le peuple, indigné des traitements qu'elle avait eu à subir de son mari, l'accueillit avec enthousiasme et dételа sa voiture pour la traîner. Mais Georges IV intenta à la reine un procès scandaleux et ne rougit pas de faire au Parlement les plus tristes révélations : l'opinion publique força les ministres à retirer le bill d'accusation. La reine alors voulut être couronnée avec le roi ; le jour du sacre on lui refusa l'entrée de Westminster ; le peuple se souleva ; de nouveaux troubles éclatèrent encore avec plus de violence à la mort de Caroline, qui suivit de près ces événements (1821). Mais, si ce fut là le dernier contre-coup des agitations révolutionnaires dont la sévérité des tories avait triom-

phé, le parti libéral ne tarda pas à manifester légalement ses progrès : il ébranla les tories, dont les divisions ne tardèrent pas à faire prévoir la chute.

Réaction ; progrès du parti libéral ; Georges Canning (1822-1827). — Lord Castlereagh, le négociateur des traités de Vienne, l'ami de la Sainte-Alliance, s'était suicidé, nous l'avons dit, à la veille de son départ pour le congrès de Vérone (12 août 1822). Cette mort, que les uns attribuèrent à l'aliénation mentale, les autres au désespoir inspiré par la décadence de son œuvre, frappa vivement l'opinion. Le successeur de Castlereagh au ministère des affaires étrangères fut *Georges Canning*[1], son ennemi, un partisan de la reine, un membre indiscipliné du parti tory. Canning avait voyagé en France : sur les vieilles idées conservatrices, qu'il tenait de ses amis, il avait greffé certaines idées libérales. Le patriotisme britannique, la jalousie des Anglais contre la France, l'appuyèrent dans sa résistance aux projets de la Sainte-Alliance. L'Angleterre posa au congrès de Vérone le principe de non-intervention et soutint moralement la cause des Espagnols. Pour se venger de l'intervention française en Espagne, Canning s'empressa de reconnaître l'indépendance des colonies américaines soulevées contre Ferdinand VII. Malgré les murmures des anciens tories, la question de l'émancipation catholique, reproduite annuellement par Canning, gagnait du terrain. Robert Peel fit voter l'abrogation des lois barbares qu'on regrettait de trouver dans le code pénal.

Réformes économiques de Huskisson. — En même temps un membre du cabinet comme président du bureau de commerce (1823), *Huskisson*, battait en brèche le système protecteur. Il s'appliquait à réduire les taxes les plus oppressives, dégrevait le tabac, le café, les vins, les épices. Il supprimait l'impôt onéreux du sel. Assimilation de l'Irlande à l'Angleterre en matière de

1. Né en 1770, mort en 1827.

douanes, permission à des vaisseaux autres que ceux de la Compagnie de commercer avec les Indes, encouragements à l'exportation, revision des lois qui gênaient l'émigration des ouvriers et la sortie des machines, telles furent les mesures par lesquelles Huskisson préluda à une attaque plus directe du système prohibitif. Huskisson choisit, pour entamer le système protecteur, l'industrie de la soie, peu développée, et proposa de remplacer la prohibition par un droit de 30 pour 100 sur les soies étrangères. Cette innovation parut si dangereuse, qu'il fallut trois années de luttes, trois sessions du Parlement, pour la faire admettre. Huskisson avait établi un principe libéral qui se développera, gagnera sans cesse des adeptes et amènera les grandes réformes de Robert Peel.

Au commencement de l'année 1827, la mort de lord Liverpool porta Canning aux fonctions de premier ministre. La scission qu'on prévoyait dans le parti tory éclata. Canning s'allia avec une fraction des whigs, et l'on put regarder comme prochain le triomphe de l'émancipation des catholiques. Mais Canning, que l'élévation de son esprit et sa vive éloquence semblaient appeler au rôle le plus brillant, mourut tout à coup. Il avait manifesté une vive sympathie pour les Grecs, et c'était un mois après la signature du traité d'intervention du 7 juillet 1827 qu'il était enlevé aux espérances du parti libéral (8 août). En France, on frappa des médailles en son honneur portant d'un côté : *Liberté civile et religieuse dans tout l'univers ;* de l'autre : *Les Français à Georges Canning.*

Ministère Wellington (septembre 1827) ; émancipation des catholiques (30 mars 1829) ; O'Connel. — Le pouvoir toutefois ne passa point aux whigs et revint au contraire entre les mains des vieux tories. Le duc de Wellington fut mis à la tête du cabinet dans lequel Robert Peel entra comme secrétaire d'État de l'intérieur. Wellington ne demandait pas mieux que d'écarter toute réforme ; cependant il dut suivre l'im-

pulsion donnée, et l'on vit des tories accomplir malgré eux de hardies réformes. Dès la première année du ministère Wellington, abolition de l'acte du *test* qui fermait aux protestants étrangers à l'Église anglicane l'entrée des corporations municipales. Dès la seconde année, émancipation des catholiques.

Lorsqu'en 1800 Pitt voulut déterminer les Irlandais à accepter la fusion de leur parlement avec le parlement anglais, il leur avait fait de nombreuses promesses, entre autres celle de donner aux catholiques l'égalité politique. La réalisation de ces promesses avait toujours rencontré des obstacles dans le fanatisme du roi et du clergé anglican. Jusque-là, l'Irlande avait, dans ses réclamations et dans ses révoltes, manqué de concert et de discipline. Mais un célèbre agitateur, *O'Connel*, dont l'éloquence subjuguait les foules, forma une puissante association, l'*Association catholique*. Le remplacement de Canning par Wellington alarma les Irlandais. On savait la communauté de pensées qui avait lié ce dernier à Castlereagh. Toutefois, le nouveau ministre était moins opiniâtre, et, de plus, écoutait volontiers les conseils de Robert Peel. Jusqu'en 1829, Robert Peel avait combattu l'émancipation des catholiques; mais, craignant que la voix puissante d'O'Connel n'excitât une révolution, il se rallia au parti libéral. Grâce à ses efforts, le ministre agréa, puis fit agréer l'émancipation au roi et aux lords. Les communes la votèrent le 30 mars 1829. Acte important qui mettait fin à une odieuse inégalité, reconnaissait aux catholiques les *droits de citoyens* et consacrait le principe de la tolérance, qui cependant n'est point encore tout entier passé dans les mœurs anglaises.

Le 26 juin 1830, le roi Georges IV mourait, un mois avant la révolution de Juillet, qui devait avoir son contre-coup en Angleterre et renverser Wellington.

Insurrection de la Grèce (1821-1829). — L'insurrection de la Grèce durait déjà depuis sept ans. L'ébranlement que l'Europe venait de ressentir sous la

Révolution et l'Empire s'était enfin communiqué à la Turquie, ce vieil empire de l'immobilité. Les peuples que les Turcs tenaient asservis revendiquaient leur indépendance, et la Grèce réussit à recouvrer la sienne.

Antique berceau de la civilisation européenne, la Grèce dans les temps modernes était descendue à la condition la plus misérable. La vie et l'intelligence semblaient s'être retirées de son peuple; personne n'aurait reconnu dans les *rayas* avilis et courbés sous le bâton les descendants de Thémistocle, de Périclès et de Démosthène. La Révolution française sembla ranimer la malheureuse Grèce. Au bruit du canon français, tonnant devant Saint-Jean-d'Acre, les Grecs prêtent l'oreille. Est-ce un libérateur qui leur vient? Le canon russe gronde sur le Danube. Les Grecs tressaillent. Le chef de leur religion, le czar, marche-t-il à leur secours? Chaque fois leurs espérances s'évanouissent; mais l'idée de la liberté les poursuit sans cesse: Sur les côtes, pour exploiter le commerce de la Méditerranée, il s'est formé une nombreuse population d'armateurs et de matelots. Rapidement enrichie, cette classe nouvelle possède des ressources qui manquaient aux pauvres rayas. Elle va préparer l'indépendance de la patrie. Une société dite des *Philomuses* fonde dans les villes de la Grèce, dans celles de la Turquie, et même à Constantinople, des écoles nationales; puis s'organise, se développe, s'établit partout une noble association, l'*hétérie* (ἑταιρεία), dont les membres confondent dans un même amour et dans un même serment la religion et la patrie, jurant de se sacrifier pour le triomphe de la foi et de la liberté grecques.

L'*hétérie* sollicitait le czar de déclarer la guerre à la Turquie; mais celui-ci, effrayé par les troubles de l'Europe, refusait d'allumer un nouvel incendie. Ce fut de Janina que partit le signal, donné par Ali-Pacha, le bourreau des Grecs de Souli en 1803. Ce redoutable pacha, qui se plaisait dans le meurtre et dans le sang,

avait réduit l'une après l'autre toutes les peuplades grecques de l'Épire. Il avait, en 1803, poursuivi les habitants de Souli jusque dans les montagnes les plus inaccessibles. Les Souliotes se défendirent jusqu'à la mort, et leurs femmes, plutôt que de tomber entre les mains des Musulmans, se jetèrent avec leurs enfants dans les précipices. Ali ne voulut point reconnaître l'autorité de Mahmoud; plein de vigueur, malgré ses quatre-vingts ans, fier de ses trésors, confiant dans ses féroces soldats, il bravait la puissance du sultan. Une armée turque vint l'assiéger dans sa capitale en 1820; il repoussa toutes les attaques et se faisait porter sur les remparts pour soutenir ses soldats. Mais bientôt, serré de près, il apprit l'existence de l'hétérie et, malgré le mal qu'aux jours de sa puissance il avait causé aux Grecs, il se fit admettre dans cette association, dès lors obligée de le défendre. Ypsilanti, aide de camp d'Alexandre, proclama l'insurrection à Jassy, capitale de la Moldavie; il échoua. Mais dans l'ancienne Grèce un archevêque plante sur les murs de Calavitra le drapeau de l'indépendance (21 mars 1821). La Morée tout entière se lève. A Constantinople, on lui répond par un odieux massacre de la population grecque. Partout la dévastation et l'incendie accompagnent la marche des Turcs; on dirait une guerre du moyen âge et, à voir l'héroïsme des Grecs, une guerre antique.

Les Grecs n'ont point de flotte; ils transforment leurs petits bâtiments en brûlots. Napoli, Navarin, Tripolitza, tombent successivement entre leurs mains. L'insurrection a ses forteresses. Le 1[er] janvier 1822 elle se donne un gouvernement. A ce même moment le Pacha de Janina succombait, et les Turcs, débarquant à Chios, massacraient toute la population de cette grande île. La population était venue désarmée au-devant des Turcs; ses prêtres la conduisaient, elle s'offrit en chantant aux coups des soldats qui, pendant un mois, multiplièrent les exécutions en masse. Notre peintre Eugène Delacroix a représenté ces scènes dans un

émouvant tableau. Victor Hugo les a flétries dans une de ses Orientales, et les Grecs allaient tout de suite s'en venger; ils firent sauter la flotte ottomane qui se préparait à partir, chargée des plus riches dépouilles. Canaris, Miaoulis, Botzaris, terreur des musulmans, couraient avec une ardeur infatigable sur toutes les côtes de la Grèce. Mais les rois de la Sainte-Alliance se refusaient, malgré leurs vives sympathies pour les Grecs, à prêter leur concours à une insurrection.

Lutte des Grecs contre la Turquie : l'armée égyptienne en Morée (1825). — Cependant les peuples applaudissaient aux exploits de Canaris et de Botzaris et n'allaient point tarder à forcer la main aux gouvernements. Le poète anglais Byron, le colonel français Fabvier allaient combattre avec les insurgés. Pour dompter la Grèce, le sultan Mahmoud avait déjà presque épuisé les ressources de son empire : il appela à son aide son vassal le vice-roi d'Égypte, Mohammed-Ali. Ce pacha, le tyran le plus industrieux peut-être qui se soit jamais vu, s'était rendu le seul propriétaire du territoire de l'Égypte, le seul fabricant de son royaume, le seul fournisseur de ses sujets. Il s'était formé une armée considérable, recrutée par la violence, mais disciplinée à l'européenne. Il saisit avec empressement l'occasion qu'on lui offrait d'employer son armée et d'ouvrir un vaste marché à l'écoulement de ses denrées et de ses marchandises. Le sultan lui avait promis la Morée, à charge de la conquérir.

Dans l'été de 1824, une flotte partit d'Alexandrie portant une armée de 16 000 hommes; la flotte grecque lui barra le passage; mais, au mois de février 1825, elle ne put empêcher l'armée égyptienne de débarquer à Modon. Le fils du pacha, Ibrahim, la commandait. Navarin, Tripolitza, capitale de la Morée, furent emportées; Arcadia, Kalamata incendiées. Les Grecs ne pouvaient résister en bataille rangée; retranchés dans les montagnes, qui rendent d'un accès difficile le centre de la Morée, ils interceptèrent les convois

égyptiens et détruisirent en détail l'armée d'Ibrahim.

Chute de Missolonghi (12 avril 1826). — Las de son inaction, celui-ci répondit avec joie à l'appel des Albanais qui assiégeaient en vain *Missolonghi* (dans l'ancienne Étolie, à l'entrée du golfe de Patras qui met en communication la mer Ionienne avec l'ancien golfe de Corinthe, aujourd'hui golfe de Lépante). Bloquée depuis les derniers jours de 1825, Missolonghi avait repoussé toutes les attaques. Elle allait céder à la famine, lorsque Miaoulis, dispersant la flotte turque, ravitailla la place. Le chef des Albanais, Rachy, dut recommencer tous ses travaux. Ibrahim vint à son aide et lui amena 10 000 Égyptiens (1826). Bientôt les malheureux habitants, réduits de nouveau à la plus horrible famine, résolurent, dans la nuit du 12 avril, de quitter la ville et de se frayer un chemin à travers l'armée ennemie; mais les Turcs avertis se tenaient sur leurs gardes. Rejetés dans la place qu'ils avaient minée, les Grecs se défendirent avec le courage du désespoir. Femmes, vieillards, enfants, prirent part au combat ou s'ensevelirent sous les ruines de leurs maisons. Personne ne demanda grâce. Quand l'ennemi approcha, ce qui restait de la population se réfugia dans le magasin des poudres; l'évêque la bénit, s'écria une dernière fois : « Souvenez-vous de nous, Seigneur! » et mit le feu aux poudres. La ville fut détruite par cette explosion et l'incendie.

Traité de Londres (6 juillet 1827); bataille de Navarin (20 octobre). — La chute de l'héroïque Missolonghi retentit douloureusement en Europe. La Grèce, à bout de forces, était encore affaiblie par de funestes divisions politiques : les chefs du gouvernement se disputaient une ombre d'autorité. La Grèce périssait si les puissances s'obstinaient à ne point lui tendre la main.

Il était facile de prévoir que si l'Occident n'intervenait pas, la Russie interviendrait seule et profiterait de l'occasion pour s'emparer de Constantinople. Alarmée

de ce danger, pressée par l'opinion, l'Angleterre résolut d'enchaîner le czar dans les liens d'une action commune. Elle força le sultan à se soumettre aux conditions imposées par la Russie dans la convention d'*Ackermann*, développement de la paix de Bucharest (août 1826), puis amena le czar à signer, en même temps que Charles X, le *traité de Londres* du 6 juillet 1827. Les trois cours alliées se portaient comme médiatrices entre la Turquie et la Grèce, imposaient un armistice, et, sans réclamer pour la Grèce une complète indépendance, demandaient sa séparation administrative. Le sultan refusa. Les trois puissances réunirent leurs escadres pour imposer l'armistice aux parties belligérantes. Les Grecs l'acceptèrent; les Turcs promirent de l'observer et n'en tinrent compte. Les escadres, qui croisaient devant *Navarin*[1], entrèrent dans la rade pour intimider la flotte turque. Une attaque particulière amena bientôt un engagement général, et les trois flottes criblèrent de boulets les vaisseaux turcs. Ce fut pour le sultan un désastre complet qui lui coûta 6000 hommes. La marine turque ne s'en releva point (20 octobre 1827).

Guerre entre la Russie et la Turquie; expédition française en Morée; les Russes à Andrinople; traité d'Andrinople (14 septembre 1829). — En France, on accueillit avec plaisir la nouvelle de la victoire de Navarin. En Angleterre, ce glorieux combat fut qualifié par le ministère d'*événement sinistre*. Les Anglais, en effet, y virent autre chose que la délivrance de la Grèce : la ruine de la marine turque, profitable à la Russie. Celle-ci, jugeant l'empire ottoman assez affaibli, et de plus jouissant d'une grande popularité en Grèce, crut l'heure venue d'accomplir ses projets. Depuis six ans, elle tenait 100 000 hommes prêts à envahir la Turquie. L'empereur Nicolas, arrêté par la convention d'Ackermann, ne tarda pas à formuler de nouveaux griefs. Le 26 avril 1828 il ordonnait à son armée de

1. En grec moderne Néo χαστρον, port de Morée sur la côte occidentale (dan l'ancienne Messénie).

passer le Pruth après avoir déclaré qu'il entendait rester d'accord avec ses alliés et maintenir le traité de Londres. L'Angleterre s'effraya. Elle résolut de précipiter la délivrance de la Grèce. Les flottes avaient triomphé à Navarin; mais les puissances n'avaient aucun moyen d'action sur l'intérieur de la Morée. Il fallait un corps d'armée; la France l'offrit. La Chambre des députés s'associa à la politique du ministère Martignac et vota les fonds nécessaires à l'expédition. 20 000 Français, commandés par le général Maison, descendirent en Morée, le 29 août 1828, près de Navarin. L'Angleterre, aussi jalouse de la France qu'inquiète des progrès de la Russie, avait eu soin d'aplanir les difficultés de notre tâche en forçant le pacha d'Égypte à rappeler Ibrahim. Le général Maison n'eut donc qu'à assister à l'embarquement des Égyptiens. Il s'occupa ensuite de reprendre toutes les villes occupées par les Turcs. Cette expédition, si contraire à l'expédition d'Espagne, excita en France la joie la plus vive : elle concordait avec la politique libérale du cabinet Martignac, et Charles X eût pu en recueillir de grands avantages si son aveuglement n'eût pas été complet.

La Grèce était sauvée, mais au péril de la Turquie. Les Russes avaient franchi les Balkans pendant qu'une autre armée, commandée par Paskiéwitch, s'avançait par l'Asie vers Trébizonde (1829). La diplomatie redoubla d'efforts pour arrêter les Russes déjà arrivés à Andrinople. L'Autriche se rapprocha des puissances occidentales, principalement de l'Angleterre, et ces deux puissances forcèrent la Russie à signer le traité d'*Andrinople* (14 septembre 1829). Nicolas rendit toutes les conquêtes qu'il venait de faire en si peu de temps. Le *Pruth* continuait de former la limite entre les deux mpires, mais la Russie gagnait les *bouches du Danube*, et vers le Caucase elle obtenait à son avantage une rectification de frontières. Les principautés de Valachie et de Moldavie restaient sous la suzeraineté de la Porte et sous la protection du czar. Le canal de

Constantinople et le détroit des Dardanelles étaient ouverts aux vaisseaux marchands de la Russie. L'indépendance de la Grèce était reconnue.

Fondation d'un royaume de Grèce — La Grèce consuma en dissensions intérieures l'énergie qu'elle avait retrouvée. Une période d'anarchie succéda à la période de combats que le pays venait de traverser avec tant d'honneur. Capo-d'Istria, soumis à l'influence russe, fut investi du pouvoir suprême, et périt assassiné en 1831. Les puissances cherchèrent longtemps un roi qui rendît le calme à cet État nouveau. Le prince de Cobourg, Léopold, ayant refusé la couronne de Grèce, les puissances signataires du traité de Londres la donnèrent à un prince de Bavière encore enfant qui prit le titre d'Othon Ier (1832).

CHAPITRE XVII

L'AMÉRIQUE DE 1776 A 1830

PROGRAMME. — Émancipation des Colonies espagnoles. — Le Brésil. — État comparé de l'Amérique en 1776 *et en* 1830.

Sommaire. — L'Amérique en 1776. — Indépendance des États-Unis (1776-1783).— Constitution fédérale (1787).— Nombre des États de 1776 à 1830.— Les deux présidences de Washington (1789-1797). — Les Etats-Unis de 1797 à 1830; Jefferson (1801-1809); Monroë (1817-1825); la doctrine de Monroë. — John Quincy Adams; républicains et démocrates. — Empire colonial des Espagnols en 1776. — Monopole commercial. — Condition des personnes. — Les colonies espagnoles ouvertes au commerce étranger au dix-huitième siècle. — Le Brésil. — Soulèvement des colonies espagnoles (1808-1810). — Première guerre de l'indépendance au Mexique (1810-1827). — Colonies de l'Amérique du Sud; Venezuela et la Nouvelle-Grenade; triomphes et revers des patriotes (1808-1816). — Buenos-Ayres; indépendance des États de la Plata. — Émancipation du Chili (1817-1818); San Martin. — Bolivar; émancipation du Venezuela (1819) et de la Nouvelle-Grenade: formation de la république colombienne (1821); émancipation du Pérou; Bolivie (1824-1826). — Indépendance du Mexique (27 septembre 1821); empire éphémère d'Iturbide. — Républiques de l'Amérique centrale. — Empire du Brésil (1822). — Conséquences de la révolution américaine; l'Amérique en 1776 et en 1830.

L'Amérique en 1776. — A mesure que l'histoire avance, son horizon s'étend : des nations s'éveillent à la vie politique et l'Amérique qui tient peu de place dans l'histoire moderne, en réclame déjà une considérable dans l'histoire contemporaine, tant ses intérêts se sont mêlés aux intérêts de l'Europe depuis que celle-ci a cessé de tenir ses peuples sous un joug étroit.

En 1776, en effet, l'Amérique entière appartenait aux Européens : le Canada avec ses beaux lacs et le magnifique fleuve de Saint-Laurent, les collines verdoyantes des Alleghanys, l'immense bassin du Mississipi appartenaient aux Anglais; les hauts et fertiles plateaux du Mexique, les chaudes contrées de l'Amérique centrale, les Andes majestueuses du Pérou, celles du Chili, le

magnifique estuaire de la Plata appartenaient à l'Espagne et le Portugal exploitait les richesses du Brésil. Ni l'Angleterre, ni l'Espagne, fières de leurs possessions, n'avaient entendu créer des nations rivales au delà de l'Atlantique, mais quand ces nations se sentirent assez fortes, elles rompirent leurs liens, l'Amérique du Nord la première, puis l'Amérique du Sud.

Indépendance des États-Unis (1776-1783); constitution fédérale (1787). — Sur la côte orientale de l'Amérique du Nord, au-dessous du Saint-Laurent, au-dessus du golfe du Mexique, dans l'espace que bornait à l'ouest la chaîne des Alleghanys, bien dépassée plus tard, les rois anglais, de grands propriétaires, de simples particuliers fondèrent, au dix-septième siècle, des colonies libres ou privilégiées, les unes nées de la générosité, les autres de la persécution des princes. L'intolérance religieuse de Jacques Ier et de Charles Ier, les troubles de la Révolution de 1640, les rigueurs de la Restauration de 1660 amenèrent des émigrations successives, variées, de Cavaliers et de Têtes-rondes, de protestants et de catholiques. Ils venaient sur les côtes dont sir Walter Raleigh avait révélé la fertilité, chercher la sécurité de leurs biens et de leur foi, la liberté de leurs discussions, de leur conscience, s'étendant à l'aise dans ces vastes contrées, travaillant, priant, dogmatisant et défrichant; gardant, au milieu des forêts envahies, la discipline, la ferveur religieuse, les sentiments de famille, le génie du travail ; mesurant leur activité, sur ce sol vierge, à l'immensité de la tâche ; empruntant à cette nature sauvage je ne sais quoi d'âpre et de rude ; devenant plus avides à mesure que la terre donnait davantage; puisant dans leur prospérité un légitime orgueil de leur force, et dans la liberté de leur vie nouvelle sur cette terre nouvelle, un amour de la liberté, robuste comme leur foi, violent comme leur caractère.

Nous n'avons pas ici à raconter la longue guerre soutenue de 1776 à 1783 par les colonies contre l'Angle-

terre qui déniait aux Américains les droits reconnus aux citoyens de la mère patrie. Ayant triomphé avec l'appui de la France, n'ayant reculé devant aucun sacrifice pour conquérir leur liberté, les colons anglais considérèrent cette liberté comme leur bien le plus précieux et se montrèrent assez sages pour ne pas la perdre même au milieu de leurs dissensions intérieures. Washington, après la guerre, loin d'abuser de ses services pour usurper une autorité qu'on lui conseillait de prendre, s'inspira des vertus républicaines de l'ancienne Rome et montra un désintéressement qui révèle l'élévation de son caractère. Il employa son influence à ramener la concorde entre les États qui, à peine unis pour la défense, tendaient à se séparer après la victoire. Il pressa vivement dans le Congrès l'élaboration de l'œuvre constitutionnelle nécessaire pour régler les conditions sous lesquelles les anciennes colonies devaient rester associées. Une Convention qui s'ouvrit à Philadelphie le 21 février 1787, donna à la Constitution fédérale sa forme définitive et le temps en a prouvé l'excellence.

Confédération d'États indépendants, liés par le besoin de la défense commune et de la commune prospérité, les États-Unis ne se laissèrent point entraîner par les théories de centralisation et toutefois n'affaiblirent pas outre mesure le pacte qui rattachait les colonies les unes aux autres. Liberté de l'individu au sein de l'État, liberté des États au sein de l'Union, mais force sérieuse donnée au pouvoir général de l'Union, tels furent les principes sur lesquels s'appuya la Constitution de 1787. Ce n'était pas une simple agrégation d'États, mais un grand État qui venait de se former, un grand peuple qui venait de naître.

La distinction des trois pouvoirs législatif, exécutif, judiciaire, garantissait à la fois l'indépendance et l'accord des États. Le pouvoir législatif appartenait à deux Chambres : une *Chambre des représentants*, élue par le suffrage universel et direct pour deux ans ; un *Sénat*

élu par les Chambres des divers États. Les deux Chambres formaient le *Congrès* qui seul avait l'initiative des lois, votait les taxes et les impôts, contractait les emprunts, autorisait les traités de commerce et les grands travaux publics, enfin avait seul le droit de lever des troupes. Le Sénat avait le droit d'amendement aux bills de la Chambre des représentants et intervenait dans la plupart des actes du président.

Celui-ci, chef du pouvoir exécutif, nommé pour quatre années, par un système d'élection à deux degrés, n'avait pas d'initiative et ses ministres ne siégeaient pas au Congrès. Il commandait en chef l'armée et la marine de l'Union, mais ne pouvait nommer les ambassadeurs, les ministres, les conseils, les juges de la Cour suprême qu'avec l'agrément du Sénat. Il ne pouvait se trouver en antagonisme avec le Congrès, car il lui était réellement subordonné et s'il pouvait faire recommencer la discussion sur une loi, il n'avait point de *veto* absolu.

Le pouvoir judiciaire fut dévolu à une Cour supérieure et à des Cours inférieures établies par le Congrès. Mais ces Cours n'eurent à juger que les causes politiques, les cas de jurisprudence maritime, les conflits entre deux ou plusieurs États, les causes difficiles qui peuvent se produire. En un mot la Cour suprême ne devait être que le tribunal de l'Union, comme le président n'était que le bras de l'Union et le Congrès la pensée et la volonté de tous les États réunis.

Ces pouvoirs tout généraux n'exercèrent donc aucune action sur les États particuliers. Chaque État conserva son congrès, sa législation, sa loi d'élection, son gouverneur, ses tribunaux indépendants, son budget. De même que l'Union ne gênait en rien la liberté des États, de même les États ne gênèrent point la liberté des citoyens. Ceux-ci, pour tout ce qui regarde leurs intérêts matériels et moraux, ne demandaient rien à l'État qui laissait les villes et les communes gérer leurs finances en toute liberté.

Nombre des États de 1776 à 1830. — Neuf États seulement adhérèrent d'abord à cette constitution (Delaware, Pennsylvanie, New-Jersey, Géorgie, Connecticut, Massachussets, Maryland, Caroline du Sud, New-Hampshire). La Virginie, New-York l'acceptèrent ensuite et bientôt l'adhésion de la Caroline du Nord (1789) et du Rhode-Island (1790) portèrent à *treize* le nombre des États fédérés.

La Confédération du reste ne tarda pas à s'agrandir : du *Tennessee* (1791), du *Kentucky* (1792), de l'*Ohio* (1802), de la *Louisiane* achetée à la France en 1803 et admise dans l'Union en 1812, de la *Floride* achetée à l'Espagne en 1819 et admise dans l'Union en 1845, de l'*Indiana* admis en 1816, du *Mississipi* en 1817, de l'*Illinois* (1818), du *Missouri*, de l'*Alabama* (1820), de l'*Arkansas* et du Michigan (1836). Du reste le *Vermont* s'était détaché de New-York en 1790 et le Maine se détacha du Massachussets en 1820. Si nombreux déjà que fussent les États de l'Union en 1830, ils devaient voir leur chiffre s'augmenter par la rapidité avec laquelle se sont peuplées les immenses solitudes du far-west.

Les deux présidences de Washington (1789-1797). — Une acclamation unanime, lorsqu'il s'agit de nommer le premier président de la République américaine, désigna Washington qui dut quitter sa retraite de Mount-Vernon (1789). Il eut à mettre en œuvre la nouvelle constitution, à faire fonctionner ses rouages simples sans doute mais qui ne pouvaient du premier coup rencontrer l'harmonie. Au bout de quatre ans il voulut se retirer, mais réélu président, il dut faire encore abnégation de ses goûts personnels et eut cette fois à réprimer des troubles intérieurs qui démontraient combien il était difficile de concilier les intérêts souvent opposés des États. Aussi Washington par sa fermeté s'attira-t-il des injures et des calomnies. Ces injures redoublèrent lorsqu'il eut réussi à signer avec l'Angleterre un traité qui mettait fin aux querelles incessantes survenues depuis 1783 entre les marins

anglais et américains. On blâmait un acte qui devenait pourtant une reconnaissance nouvelle et formelle de l'indépendance des États-Unis déjà assez puissants pour traiter seuls avec leur ancienne métropole. Le même esprit de prudence et de modération lui fit éviter une guerre avec la France alors engagée dans son grand duel avec l'Angleterre et qui aurait voulu y engager l'Amérique.

Inaccessible aux entraînements et insensible aux injures, Washington réussit à rétablir la paix intérieure, à maintenir la paix extérieure et les huit années de sa présidence ne furent point sans exercer une heureuse influence sur le sort de l'Union qu'il avait fondée et protégée. Aussi lorsqu'il mourut le 14 décembre 1799 dans sa retraite de Mount-Vernon, le Congrès décréta qu'un marbre serait érigé à sa mémoire, que les citoyens garderaient le deuil pendant un mois et qu'il y aurait, dans chaque État, un jour consacré aux larmes et à la prière. Même l'Angleterre lui rendit des honneurs funèbres et Bonaparte en France fit prononcer son éloge public; il ordonna qu'à l'occasion de sa mort des crêpes noirs seraient suspendus aux drapeaux de la République. Mais il ne songeait point à imiter son noble et généreux désintéressement.

Les États-Unis de 1797 à 1830; Jefferson (1801-1809); Monroë (1817-1825); la doctrine de Monroë. — Les successeurs de Washington s'inspirèrent de ses traditions et l'un d'eux, *Jefferson*, eut comme lui l'honneur d'être maintenu durant huit années à la présidence (1801-1809). La grande guerre engagée alors entre l'empire français et l'Angleterre avait son contre-coup en Amérique parce qu'elle gênait le commerce. Les États-Unis en profitèrent d'abord parce qu'elle leur valut la cession de la *Louisiane* que leur fit Bonaparte, dégoûté des colonies. Mais ils ne tardèrent pas à souffrir à la fois et des mesures vexatoires que prenaient les Anglais à l'égard des navires neutres, et des rigueurs du blocus décrété par Napoléon pour le continent eu-

ropéen. Aussi les États-Unis se virent-ils obligés de suspendre les relations commerciales avec l'Angleterre et avec la France. Sous la présidence également double de *Madison* (4 mars 1809 — 4 mars 1817), les souffrances et les avanies subies par le commerce américain devinrent telles que la guerre éclata avec l'Angleterre.

Si Napoléon, en 1812, fût revenu à la politique traditionnelle de la France, s'il eût su renouer l'alliance avec le peuple énergique qui devait à la France son indépendance, il n'aurait eu qu'à joindre ses vaisseaux aux vaisseaux américains pour triompher de l'Angleterre découragée. Mais à cette heure il s'enfonçait en Russie, courant au-devant d'un désastre inévitable (1812). Quoique réduits à leurs propres forces, les Américains soutinrent avec honneur une lutte inégale. Sans doute ils échouèrent dans leurs tentatives sur le Canada, mais leur marine tint tête à la marine anglaise. Ils ne purent toutefois, en 1813, empêcher l'amiral anglais Cockburn de dévaster le littoral de la Chesapeake. La guerre se porta en 1814 autour de la ville fédérale de *Washington*, qui fut incendiée, et devant *Baltimore* dont les Anglais ne purent réussir à s'emparer; ceux-ci ne furent pas plus heureux devant la *Nouvelle-Orléans*, que le général Jackson avait entourée de lignes solides. Aussi l'Angleterre, victorieuse de Napoléon sur le continent, voulut-elle mettre fin à cette guerre stérile, et signa-t-elle la paix (1814-1815).

Monroë qui succéda à Madison (1817-1825) fit l'acquisition des Florides cédées par l'Espagne en 1818 : il reconnut l'indépendance des colonies espagnoles soulevées contre leur métropole et ne craignit pas de formuler une doctrine célèbre qui garda son nom quoiqu'elle eût déjà été professée par ses prédécesseurs. Elle déclarait que le *continent américain appartenait aux Américains seuls* et qu'aucune puissance européenne n'avait le droit d'y mettre le pied soit pour y établir une colonie, soit pour y maintenir l'équilibre politique. Doctrine singulièrement favorable au développement de

la puissance de la Confédération, car les républiques divisées de l'Amérique du Sud ne sauraient lui résister si elle entreprenait un jour de les absorber. Cette doctrine d'ailleurs n'a d'importance que par les forces de l'Union capables de la faire triompher et de tenir en échec les puissances européennes.

A la présidence de Monroë appartient encore un acte célèbre sous le nom de *compromis du Missouri* et relatif à une grave question qui devait plus tard amener une épouvantable guerre civile. Les territoires nouveaux, érigés en État et admis dans l'Union, devaient soumettre leur constitution à l'approbation du Congrès. Or, le nouvel Etat du Missouri consacrait dans sa Constitution l'iniquité de l'esclavage, reconnu d'ailleurs comme légal dans la plupart des États du Sud. Le Congrès ne pouvant ni supprimer l'esclavage ni l'approuver, résolut au moins de limiter le fléau en décidant qu'à l'avenir l'esclavage, qui n'avait pour excuse que le climat, ne pourrait être introduit dans aucun des États ou territoires situés au delà du 30e degré 30′ de latitude septentrionale. Ce compromis ne pouvait que retarder la lutte un jour ou l'autre inévitable entre les esclavagistes et les défenseurs de la dignité humaine.

John Quincy Adams; républicains et démocrates. —En dehors de cette source de division on voyait déjà se former bien nettement les deux partis qui devaient se disputer l'influence dans l'Union et se la disputer les armes à la main. Les républicains et les démocrates étaient sans doute animés des mêmes sentiments de patriotisme, mais différaient d'opinion sur la route à suivre pour le maintien de l'Union. Les uns tendaient à limiter la souveraineté particulière des États, à resserrer chaque jour davantage les liens de l'Union; les autres, au contraire, les démocrates, jaloux de l'indépendance des États, l'exagéraient de façon à énerver le pouvoir central et à compromettre même le pacte d'Union. Les républicains l'emportèrent en 1825 avec John Quincy Adams, mais en 1829 son adversaire,

Jackson, triompha. La lutte n'avait pas encore à cette époque le caractère âpre et violent qu'elle prendra plus tard et qui faillit être mortel à cette Confédération sortie si grande et si forte de tant d'épreuves et devenue, en si peu d'années, une des premières puissances du monde.

Empire colonial des Espagnols en 1776. — Dès que le triomphe des États-Unis avait été assuré, l'Espagne avait pu regarder ses colonies comme perdues. Toutefois son empire vaste, compacte, était plus solide que l'empire anglais, et il fallut l'ébranlement de la métropole elle-même pour amener la rupture.

Cet empire embrassait la plus grande partie de l'Amérique du Sud, l'Amérique centrale et une partie de l'Amérique septentrionale. Divisé en quatre vice-royautés, celle du *Mexique* (ou Nouvelle-Espagne), du *Pérou* (les deux plus anciennes), de la *Nouvelle-Grenade* et de *Buenos-Ayres*, il comptait en outre huit capitaineries générales, indépendantes des vice-royautés : le *Nouveau-Mexique*, le *Guatemala*, le *Chili*, *Caracas*, *Puerto-Rico*, *Saint-Domingue*, *Cuba* et la *Havane*, la *Louisiane* et *Floride*. Enfin, sous le règne de Charles III avaient été organisées douze intendances ou gouvernements provinciaux, divisions administratives qui avaient diminué le péril qu'aurait pu faire courir à l'autorité royale la puissance des vice-rois, jadis égaux à des rois. D'ailleurs, l'unité monarchique était maintenue par le Conseil des Indes qui siégeait en Espagne et étendait sa juridiction suprême sur toutes les colonies : à lui ressortissaient les appels des *audiences*, tribunaux indépendants des gouverneurs.

Les audiences, sans empêcher la tyrannie, la limitaient. D'autre part, c'était une tradition constante de ne point confier de charges publiques à des indigènes ou même à des Espagnols nés en Amérique, afin de maintenir entre les colonies et la métropole un lien indissoluble, un courant perpétuel de population espagnole.

Monopole commercial. — Un lien plus fort encore par lequel la métropole se rattachait ses colonies, c'était le monopole commercial qui jamais ne fut appliqué à des colonies avec autant de rigueur qu'aux colonies espagnoles. Pour l'Espagne, les colonies n'étaient qu'une mine inépuisable de métaux précieux et un marché sur lequel seule elle *importait*, au prix qu'elle voulait, les produits de ses manufactures, ou quand son industrie déclina, les produits des manufactures européennes revendus avec de scandaleux bénéfices. Séville conserva longtemps le monopole de l'approvisionnement des colonies. A partir de 1720, ce fut du port de Cadix que sortit l'unique flotte autorisée à porter en Amérique les marchandises européennes. Les profits de l'importation et de l'exportation étant le plus clair revenu du gouvernement, celui-ci s'appliquait à défendre son monopole non-seulement contre la contrebande étrangère, mais à empêcher les communications entre les diverses colonies. Les fabriques de toile du Mexique ne pouvaient vendre leurs produits au Pérou, et le Pérou ne pouvait envoyer ses vins au Guatemala. La culture de la vigne, autorisée au Pérou par une faveur exceptionnelle, était prohibée au Mexique pour que celui-ci s'approvisionnât de vins espagnols. Fondées sur ce système étroit et égoïste, les lois entravaient le commerce, l'agriculture et l'industrie : les hommes qui avaient découvert les territoires les plus fertiles du globe conspiraient eux-mêmes contre cette fertilité et combattaient une nature qui ne demandait qu'à prodiguer les plus opulentes productions.

Condition des personnes. — Sans doute les populations indigènes n'étaient plus, comme aux premiers temps de la conquête, condamnées aux travaux forcés des mines : les *repartimientos* avaient disparu et les Indiens n'étaient plus distribués entre les propriétaires comme des troupeaux. Mais cette classe végétait méprisée au fond de ses cabanes; ses caciques seuls obtenaient quelque considération parce qu'on avait besoin

de leur intermédiaire pour recueillir les contributions qu'ils exigeaient avec la dernière rigueur. Seuls les créoles et les blancs formaient la classe des *hommes de raison*, suivant l'expression de l'époque. Toutefois la condition des métis ne s'élevait pas beaucoup au-dessus de celle des Indiens. Démesurément orgueilleux à l'égard de ces derniers, ils se voyaient eux-mêmes repoussés par les blancs et formaient une classe dangereuse qui vivait de vols et de rapines. La défiance du gouvernement envers tout ce qui était indigène allait, comme nous l'avons dit, jusqu'à exclure des charges publiques même les blancs, les Espagnols nés en Amérique. Le fils d'un fonctionnaire, né sur la terre américaine où son père commandait, n'était pas l'égal de ses frères nés dans la Péninsule. De cette manière les Espagnols formaient une classe à part dont étaient exclus leurs propres enfants. Longtemps les créoles se résignèrent à cet isolement, étrangers à l'administration et au reste du monde, ne pouvant lire que les livres permis par l'Inquisition et le gouvernement. Toute leur ambition se limitait à gagner quelque fortune dans l'exploitation des mines ou la culture des terres, heureux de quelques titres de noblesse octroyés aux plus riches, des uniformes qu'ils portaient et des croix qu'ils gagnaient comme officiers de milices.

Sans l'influence des guerres et des révolutions européennes il est probable que l'empire espagnol se serait soutenu. Sur ces vastes espaces où les populations étaient clair-semées comme les oasis dans le désert, où la chaleur des tropiques disposait l'homme à se contenter des jouissances matérielles et le réduisait à la vie végétative, dans ces provinces isolées entre elles, moins encore par l'éloignement et l'absence de voies de communication, que par la rigueur des lois prohibitives, dans ces *pueblos* disséminés sur d'immenses territoires, divisés en castes ennemies, accoutumés à tout recevoir de l'Espagne jusqu'à leur boisson et à leurs vêtements, tellement tenus en servitude qu'ils pouvaient croire que le monde en-

tier appartenait aux Espagnols, il était difficile que les idées d'indépendance pussent naître, au moins s'affirmer. Tant que les escadres purent bloquer le continent et le protéger contre les idées étrangères, l'Espagne n'eut rien à craindre,mais quand son empire maritime déclina et que le blocus ne put être aussi rigoureux, le commerce étranger s'introduisit dans les colonies et avec le commerce entrèrent les idées.

Les colonies espagnoles ouvertes au commerce étranger au dix-huitième siècle. — La guerre de la succession d'Espagne au commencement du dix-huitième siècle, avait ouvert les colonies espagnoles à la marine française seule capable de lutter contre la marine anglo-hollandaise. Depuis la paix d'Utrecht les Anglais avaient obtenu le privilége d'envoyer chaque année à Puerto-Bello un navire chargé des marchandises d'Europe : c'était l'*asiento*. Ce navire devint un véritable entrepôt flottant et une source de difficultés avec l'Angleterre. Pour diminuer la contrebande étrangère au profit des Espagnols, le gouvernement dut permettre aux particuliers de joindre à la flotte annuelle des vaisseaux dits *du registre* (c'est-à-dire enregistrés, déclarés). Le port de Cadix ne fut plus, à partir de 1764, l'unique port d'où pouvaient sortir les vaisseaux destinés au commerce avec les colonies. En 1774 furent levées les prohibitions qui isolaient les différentes colonies, et les gouverneurs commencèrent à introduire des réformes dans l'administration et la justice. De grands travaux publics furent entrepris au Mexique dont la capitale s'orna de beaux édifices : des routes relièrent aux ports les villes principales. Le gouvernement de Charles III fut favorable au progrès des sciences qui se développèrent dans leurs rameaux même les plus élevés tels que l'astronomie. Humboldt cite les noms des savants Alzate, Gama, Velasquez.

Si nombreuses donc que fussent encore les restrictions apportées au progrès matériel et moral, si vigilante que se montrât la défiance administrative, se

propageait un esprit nouveau : les obstacles qu'on lui opposait ne pouvaient qu'exciter son impatience. Par l'augmentation continue de la race blanche s'était formée une classe moyenne qui représentait en Amérique un degré de civilisation existant dans la mère patrie. Surtout le Chili, les États de Venezuela et de Buenos-Ayres, éloignés des mines, reçurent une classe d'hommes plus actifs qui s'efforçaient d'arriver à la fortune par le travail. Le clergé espagnol lui-même, irrité de l'expulsion des jésuites qui sans doute avaient acquis d'immenses richesses, mais travaillaient à la conversion des Indiens, se désaffectionna de la mère patrie et les soldats de l'indépendance trouvèrent des chefs dans ses rangs.

Le Brésil. — Le Brésil, qui appartenait au Portugal, constituait pour ce pays une source de bénéfices considérables. Depuis que l'or avait été découvert en abondance sur son territoire, l'émigration s'était accrue. Pour l'année 1750 le droit prélevé par la couronne sur l'exploitation des mines s'était élevé à la quantité de 25 millions, ce qui permet d'évaluer la production totale à 125 millions. A la fin du XVIIIe siècle furent découvertes des mines de diamants, nouvel attrait pour les émigrants, nouvelle richesse pour le pays et la métropole. L'importance qu'acquérait la colonie prouvait qu'elle ne tarderait pas aussi à tendre à la vie personnelle. Mais la sage résolution que devait prendre, au milieu des troubles de l'Europe, la famille de Bragance, devait lui conserver ce vaste empire.

Soulèvement des colonies espagnoles (1808-1810) — Malgré l'exemple des États-Unis, les colonies espagnoles n'avaient point bougé durant la guerre de 1776. Ce fut l'invasion des Français en Espagne en 1808 et l'avénement d'une nouvelle dynastie qui provoquèrent le mouvement. Sous le prétexte d'une fidélité inaltérable à la dynastie des Bourbons, s'engagea la guerre de sécession. Les Espagnols du Mexique, de la Colombie et du Pérou, déclarèrent qu'ils demeureraient fidèles

à Ferdinand VII, et obéissaient aux envoyés de la Junte centrale d'Espagne. Les populations créoles suivirent cet exemple, mais en même temps profitèrent de cette occasion pour demander des droits politiques et leur admission dans les juntes nationales. Les Espagnols repoussèrent dédaigneusement leurs propositions, et loin de se concilier le bon vouloir des créoles, redoublèrent de rigueurs qui ne servirent qu'à propager l'agitation à Buenos-Ayres, au Chili, capitainerie indépendante du Pérou depuis 1797, dans le haut Pérou (séparé également du Pérou), à Quito, au Mexique et à Venezuela. L'Espagne, lorsqu'elle était réduite, en réalité, à une langue de terre, et lorsque les Cortès de Cadix auraient dû tout faire pour ménager les colonies, n'offrait à ces contrées lointaines que des réformes dérisoires; il s'ensuivit que les vice-rois et les gouverneurs ne purent empêcher, en 1810, la formation de juntes insurrectionnelles à Caracas (18 avril), à Buenos-Ayres (mai), à Santa-Fé (juillet), à Santiago (18 septembre 1810) et à Zuito (22 septembre).

Première guerre de l'indépendance au Mexique (1810-1827). — Cependant, sauf quelques excès commis dans haut Pérou, cette révolution était pacifique, comparée à la violente explosion qui eut lieu au Mexique, où le curé *Miguel Hidalgo* souleva les Indiens et répandit la terreur jusque sous les murs de la capitale. Le 16 septembre 1820, Hidalgo avait déjà jeté le fameux *grito de Dolores* (cri des douleurs) contre les Européens, et après avoir saccagé la riche ville de Guanajuato, il arrivait jusqu'à Toluca; mais ses bandes sans ordre et mal armées ne purent résister aux troupes indigènes dont la fidélité n'avait pas encore été ébranlée. Les massacres ordonnés par Hidalgo, ayant soulevé contre lui l'indignation générale, il dut se retirer, éprouva de nombreuses pertes et fut enfin livré aux Espagnols lorsqu'il s'approchait de la frontière du Texas (21 mars 1811). On le transporta de là à Chihuahua, où il fut passé par les armes.

Mais aussitôt qu'un partisan tombait, un autre apparaissait. A Hidalgo succéda le curé José-Maria *Morelos* qui, plus humain que son prédécesseur, plus sévère pour la discipline de ses troupes, et plus intelligent, parvint à grouper autour de lui les autres partisans, tels que le curé *Matamoros*, *Guerrero*, *Guadalupe Victoria*, *Nicolas Bravo*, etc. Morelos agit avec méthode, cherchant à isoler la capitale, en coupant ses communications avec l'Europe et en occupant tous les ports. Malgré cela, il ne put tenir contre les troupes espagnoles commandées par Calleja qui l'enfermèrent dans la ville de Cuantla-Amilpas (aujourd'hui Morelos). Il épuisa là tous les moyens de défense et parvint à s'échapper pour reparaître ensuite plus puissant qu'auparavant. Les persécutions, les rigueurs du vice-roi espagnol ne faisaient qu'augmenter le nombre des patriotes, et la facilité avec laquelle se réorganisaient les bandes de guérilleros dispersées, défiait la tactique des troupes espagnoles. Il y avait continuellement des engagements dont plusieurs pouvaient s'appeler des batailles. Près de *San Augustin del Palmar* (14 octobre 1813) fut détruit le régiment des Asturies, le même qui à Baylen avait humilié les soldats d'Austerlitz; mais les troupes royales ne tardèrent pas à reprendre le dessus, encouragées par les nouvelles qui arrivaient d'Espagne annonçant le triomphe de Ferdinand VII. Les victoires de *Valladolid* (25 décembre 1813) et de *Purnaran* (15 janvier 1814), remportées par les Espagnols, réduisirent Morelos à colporter, de village en village, l'ombre du Congrès républicain qu'il avait réuni; le brave partisan chercha en vain la mort dans le combat de Tesmalaca (5 octobre 1815), où il fut fait prisonnier, conduit à San Cristobal et fusillé le 22 décembre suivant.

Les patriotes étaient découragés. Tout faisait prévoir que l'Espagne, pacifiée, allait conserver son empire colonial, et que ses vice-rois, chargés d'appliquer une politique de clémence et de conciliation, viendraient facilement à bout de la révolution, bien qu'il restât encore

des chefs intrépides à anéantir, tels que Guerrero et Victoria, qui refusaient de rendre leurs armes aux Espagnols. Le neveu du fameux chef des guérilleros de la Navarre, *Mina*, débarqua sur les côtes du Mexique avec une troupe d'aventuriers étrangers, et y étonna tout le monde par la hardiesse de ses entreprises, car il arriva à faire une marche de deux cents lieues, en combattant continuellement avec une poignée d'hommes; mais vaincu et fait prisonnier dans sa retraite, il périt à Linas à l'âge de 28 ans, fusillé par les Espagnols (11 novembre 1817). Victoria put s'échapper et se réfugier dans un désert, endurant toutes les misères d'une vie sauvage, jusqu'au jour où la révolution leva de nouveau la tête.

Colonies de l'Amérique du Sud ; Venezuela et la Nouvelle-Grenade ; triomphes et revers des patriotes (1808-1816).—Au Mexique les Espagnols avaient maintenu la capitale dans l'obéissance et conservé leur domination dans les provinces. Dans le Pérou ils purent tenir le pays à l'abri de toute contagion, après avoir réprimé le mouvement à Quito, dans le haut Pérou. Le *Venezuela*, qui mérita le nom de *primer nacido de la libertaa americana* (premier né de la liberté américaine), avait été organisé par le général Miranda, ancien compagnon d'armes de Washington et de Dumouriez; mais ce pays éprouva la terrible catastrophe d'un tremblement de terre (26 mars 1812), qui détruisit les neuf dixièmes des maisons de Caracas et ensevelit dans les ruines neuf à dix mille personnes. Ce tremblement s'étendit à toutes les provinces de *Caracas*, *Barinas* et *Maracaibo*, jusqu'à la Nouvelle-Grenade, et y sema une terreur religieuse doublée d'une réaction contre les idées nouvelles, qui fut mise à profit par les Espagnols.

Bolivar, le héros le plus célèbre de l'indépendance américaine, né à Caracas en 1783, avait pris part à la lutte de son pays. Étant parvenu à s'échapper, il se réfugia dans la *Nouvelle-Grenade*, où il rassembla de nouvelles forces avec lesquelles il entreprit l'émancipa-

tion de sa patrie. Il pénétra donc au Venezuela (1813), et y entama une lutte acharnée contre Boves, fameux chef de partisans qui avait passé aux royalistes, et avait enrôlé les hordes demi-sauvages des *llaneros*, cavaliers intrépides et redoutables, habitués aux courses les plus extraordinaires et à toute espèce de privations, aussi indifférents à recevoir la mort que prêts à la donner.

Cependant, Bolivar gagna sur Ceballos et Ianez la bataille d'*Araure* (3 décembre 1813), et ensuite celle de *Carabobo* (28 avril 1814); mais ces beaux triomphes furent neutralisés par la défaite des patriotes à la *Puerta* (15 juin 1814), et la révolution fut vaincue.

Bolivar, sans se décourager, prend de nouveau le commandement des forces de la Nouvelle-Grenade et se proclame, à Bogota, le libérateur des peuples opprimés. Mais l'union manquait entre les différentes provinces, et en attendant il arrivait d'Espagne une formidable expédition aux ordres de Morillo, qui s'appelait lui-même le pacificateur du pays, et obtenait la soumission générale par de trompeuses promesses de pardon et d'oubli. Morillo prit la place forte de *Carthagène*, après un long siége et une admirable résistance (5 décembre 1815), et rétablit alors l'autorité royale par la terreur; mais cette restauration, qui se distingua par les plus déplorables excès et le renouvellement des anciennes servitudes, arracha du cœur des Américains le dernier vestige de leur attachement à l'Espagne.

Au Venezuela, le général Miranda avait été contraint de capituler (14 juillet 1816), et alla mourir dans les cachots de la péninsule. Le gouverneur Monteverde ne fut guère plus doux, dans sa tyrannie, que Morillo.

Buenos-Ayres; indépendance des États de la Plata. — Cependant, comme la révolution n'était pas vaincue partout, elle devait se rallumer, comme un incendie mal éteint. L'indépendance avait triomphé à *Buenos-Ayres*, ville riche et puissante, qui ne tarda pas à trouver dans sa liberté une nouvelle source de richesses. Cette ville devint, dès lors, un foyer d'expé-

ditions libératrices dont profita tout de suite le *Paraguay*, ancienne colonie des jésuites. Mais le Paraguay se sépara presque immédiatement du gouvernement de Buenos-Ayres, pour se convertir, en quelque sorte, en une propriété du docteur Gaspar Rodriguez *Francia*, qui exerça la dictature jusqu'à 1840, ferma systématiquement le pays aux étrangers, y développa la prospérité et maintint l'ordre public.

Dans la *banda oriental* (côté oriental), la ville de *Montevideo* était le quartier général où la cause espagnole résista pendant quatre années aux troupes de Buenos-Ayres. Cependant les royalistes furent contraints d'abandonner cette province au général Artigas qui, après l'occupation de Montevideo, se conduisit en dictateur et se fit reconnaître aussi comme protecteur des provinces de *Santa-Fé*, et ensuite de *Entre-Rios*. C'est en vain que Buenos-Ayres essayait de grouper autour de lui les provinces de la Plata, car déjà à cette époque commençait la lutte qui s'est perpétuée entre *unitarios* (unitaires) et *fédéralistes*. Les immenses plaines ou *pampas* désiraient conserver leur indépendance, mais les provinces de Cordova, Rioja et Cuyo se séparèrent de l'État de Buenos-Ayres, et en furent cruellement punies par la terrible tyrannie qu'Artigas exerça sur elles en donnant la plus complète liberté aux *gauchos*, qui empêchèrent par leurs violences toute espèce de culture et ruinèrent le pays.

Les Portugais intervinrent, Artigas fut vaincu, et les Brésiliens restèrent maîtres de la *banda* après la bataille de Castelar (1819). Au milieu de ces luttes, et pour les terminer, Buenos-Ayres essaya d'établir des relations fédérales avec les provinces. Dans le congrès de *Tucuman*, on proclama solennellement l'indépendance des *provincias unidas del rio de la Plata*) (1816), proclamation mensongère, car elle n'amena pas le moindre accord; bien au contraire, il n'y eut par la suite que des guerres acharnées qui n'ont cessé de diviser entre elles les provinces unies.

Émancipation du Chili (1817-1818); San Martin. — Bien que Buenos-Ayres ne pût introduire dans les provinces la concorde et la paix, il contribua au triomphe de la liberté, et grâce à son appui il y eut des hommes qui portèrent le drapeau libéral au delà de la Cordillère des Andes et le déployèrent devant les populations du Chili, de Pérou, de Quito, de Venezuela et de la Nouvelle-Grenade. Au moment même où la révolution semblait être vaincue partout, Don José de San Martin, né de parents espagnols en 1778, qui avait fait son éducation militaire en Espagne et gouvernait au nom de Buenos-Ayres la province de Cuyo, entreprit l'œuvre de l'émancipation du *Chili*. Avec une petite armée, il brave les dangers des passages les plus difficiles des Andes, triomphe à *Chacabuco* (12 février 1817), et en une seule campagne assure l'indépendance du Chili qu'il consolide ensuite par ses sages conseils. Il créa une flotte qui tint en respect les navires espagnols et protégea le commerce du pays.

Bolivar : émancipation du Venezuela (1819) et de la Nouvelle-Grenade; formation de la république Colombienne (1821) émancipation du Pérou ; la Bolivie (1824-1826). — Quelque grands que fussent les services de San Martin, ils devaient être surpassés par les exploits et l'ardeur infatigable de Bolivar. Ce patriote, chassé du Venezuela et de la Nouvelle-Grenade, se réfugia à la Jamaïque et ensuite à Haïti ; mais il ne tarda pas à reparaître sur le théâtre de ses premiers exploits, aussitôt que le soulèvement de l'île Marguerite lui permit de continuer la lutte (1816). Malgré les efforts de Morillo, il remporta assez de triomphes pour pouvoir réunir, en 1817, le premier Congrès du Venezuela et y proclamer l'indépendance de cet État en 1819. Les États-Unis et l'Angleterre la reconnurent, et cette reconnaissance donna une force nouvelle aux patriotes. Bolivar consolida l'indépendance par la victoire de *Boyaca* (7 août 1819) et occupa ensuite *Santa-Fé de Bogota*. La Nouvelle-Grenade et le Venezuela s'unirent

en un seul État après avoir été émancipés par ce même héros, et le congrès d'*Angostura* proclama leur union; mais la lutte n'était pas terminée. Bolivar, sans désemparer, combattait les Espagnols, et à la suite de sa victoire de *Carabobo*, il fut placé à la tête de la *république Colombienne*, ainsi appelée en honneur de l'homme qui avait découvert l'Amérique.

Celui qui avait tant contribué à émanciper sa patrie, et qui venait de recevoir le titre glorieux de *Libérateur* (Libertador), devait aussi donner son nom à un autre pays affranchi par son habileté et son courage. En effet, Bolivar, qui se proposait d'extirper entièrement de l'Amérique la domination espagnole, l'avait attaquée au Pérou, sa principale citadelle, avec l'aide des jeunes républiques voisines, Buenos-Ayres et le Chili. San Martin pénétra dans l'intérieur du pays, pendant que la flotte chilienne, commandée par l'Anglais lord Cochrane, en bloquait les côtes. San Martin put opérer sa jonction avec le général *Sucre*, qui secondait les opérations de Bolivar, et les troupes espagnoles durent se replier. En 1822, Bolivar termina l'œuvre de l'émancipation du Pérou et fut salué du même titre de Libérateur. Cependant, la division qui là, comme partout, s'était introduite dans les rangs des patriotes, ranima la confiance des Espagnols, qui reconquirent le *Callao* (1824). Cette perte exigea de nouvelles campagnes de Bolivar, et il fallut la victoire de *Junin* (6 août 1824), celle d'*Ayacucho* (9 décembre 1824), remportée par le général Sucre, et le long siége du *Callao*, pour forcer les Espagnols à se retirer. Le Callao capitula le 15 juin 1826, date mémorable qui marque la véritable fin de la guerre de l'indépendance américaine. Bolivar fut élu président à vie de la république du Pérou.

Il aurait désiré voir unis le haut Pérou et le Pérou ; mais ces deux pays, entièrement opposés, préférèrent une existence individuelle. Les provinces du haut Pérou, avec la *Paz*, *Potosi* et *Cochachamba*, se constituèrent en république, qui s'appela *Bolivie*, en hon-

neur du Libérateur. On donna à la capitale le nom de *Sucre*, pour honorer également un des plus célèbres généraux de Bolivar. Le congrès de *Chiquisaca* (6 août 1825) organisa le nouvel État.

Indépendance du Mexique (27 septembre 1821) ; empire éphémère d'Iturbide. — La révolution de l'Amérique du Sud triomphait déjà, lorsque les événements de 1820, en Espagne, paralysèrent les forces de la métropole. Ces événements provoquèrent, au Mexique, de nouveaux soulèvements, et cette fois celui qui lança le premier cri de liberté fut un chef jadis très-dévoué aux Espagnols. Le colonel *don Augustin Iturbide*, créole de naissance, entraîna les bataillons indigènes et proclama l'indépendance du Mexique à *Igüala*. Iturbide se proposait de consolider cette indépendance en organisant le pays d'après son plan d'*Iguala*, c'est-à-dire en une monarchie régie sous le nom d'Empire par Ferdinand VII, ou à son défaut par un prince espagnol ou autrichien. Le nouveau vice-roi O'Donuja, qui était débarqué tout seul, sans troupes, pensa que ce qu'il y avait de mieux à faire, pour sauver l'autorité nominale de l'Espagne, était de signer avec Iturbide le traité de *Cordova* (27 septembre 1821).

Les Cortès espagnoles rejetèrent ce traité précisément lorsqu'elles se trouvaient réduites à l'impuissance ; et Iturbide chercha alors à mettre à profit sa popularité pour se faire adjuger l'empire que les princes espagnols refusaient. En effet, le *pronunciamiento* du 18 mai 1822, décida le Congrès à accorder la couronne impériale au libérateur du pays, qui prit le titre d'Augustin Ier, se fit sacrer comme Napoléon et copia l'étiquette des cours européennes. Mais Iturbide, qui avait été un ancien ennemi de l'indépendance, manquait du prestige nécessaire pour tenir en respect les généraux qu'il avait combattus. Il en résulta partout des insurrections, et le nouvel empereur se vit forcé d'abandonner le pays, avec la promesse d'une pension qui lui serait payée en Europe, d'après une décision du Congrès mexicain de

1823. Malheureusement Iturbide ne sut pas se résigner à son exil, car, voulant reprendre sa couronne il débarqua presque seul, le 14 juillet 1824, à Soto-la-Marina ; mais il fut fait prisonnier et fusillé. Sinistre avertissement pour les amateurs de telles entreprises qui cependant ne devaient pas en profiter.

Républiques de l'Amérique centrale. — Les provinces de la capitainerie générale du Guatemala suivirent le mouvement du Mexique, dont elles dépendaient. Elles décrétèrent leur émancipation (1821) et commencèrent par s'annexer à l'empire d'Iturbide ; mais après la chute de cet empereur, elles se constituèrent en une *Confédération* formée des cinq républiques de *Guatemala*, *Costa-Rica*, *Nicaragua*, *Salvador* et *Honduras*. De même que dans l'Amérique du Sud, il y eut ici division entre fédéralistes et unitaires. Le triomphe dans cette lutte resta au parti de l'isolement, grâce aux efforts du célèbre *Carrera*. L'union se rompit en 1832, et fut définitivement dissoute de 1839 à 1841.

Empire du Brésil (1822). — Le Portugal, à l'instar de l'Espagne, avait fait en 1820 sa révolution, mais avec un résultat très-différent. La conduite sage et pleine de tact de la maison de Bragance, ne put, en vérité, empêcher la dissolution de l'ancien empire colonial, mais au moins elle a conservé le meilleur fleuron de sa couronne, le Brésil, qui est encore aujourd'hui en son pouvoir et dans l'état le plus prospère.

A la nouvelle du soulèvement des Portugais, Jean VI quitta le Brésil, croyant qu'il ne s'agissait que d'une simple émeute, mais aussitôt débarqué il s'aperçut de son erreur et s'empressa de ratifier la constitution que ses sujets avaient adoptée (1er octobre 1822), sous peine de bannissement. Cependant, le parti libéral commit la faute de réaliser ses espérances avec trop de précipitation, et, devançant les autres peuples par ses réformes, il proclama le suffrage universel ; par là il mécontenta la noblesse et le clergé sans s'attacher les masses, tant les abus du moyen âge étaient enracinés. Là, comme

en Italie et en Espagne, le libéralisme n'avait d'autre appui que celui de la bourgeoisie.

Une imprudence des Cortès amena le Brésil à rompre avec la mère patrie, et cette rupture acheva de discréditer la représentation nationale. Depuis 1807, le Brésil s'était relevé par le séjour de la famille royale; les Cortès voulurent qu'il revînt à son ancien état de colonie et que le Portugal reprît le monopole du commerce; mais le pays, loin d'acquiescer à ces décrets, se révolta contre eux. *Don Pédro*, fils de Jean VI, qui était resté comme régent à Rio-Janeiro, embrassa la cause des Brésiliens et fut proclamé empereur le 12 octobre 1822.

Doté d'une constitution libérale en 1825, cet empire s'appliqua à développer les immenses sources de richesses qu'il possède, et la paix dont il ne cessa de jouir, malgré quelques crises intérieures, assura sa prépondérance dans l'Amérique du Sud, travaillée par les discordes intestines.

Conséquences de la révolution américaine. — L'Amérique en 1776 et en 1830. — Si l'indépendance ne fut point pour les États qui l'avaient achetée au prix de tant de sacrifices, l'inauguration d'une ère de paix et de concorde; on ne peut pas nier, cependant, les immenses avantages que retira l'Amérique de cette révolution.

De 1776 à 1830, l'Amérique avait gagné ce bien inestimable: la liberté. Descendants des Espagnols ou des Anglais, les hommes qui occupaient le Nouveau Monde, l'occupaient désormais à titre de propriétaires, non plus de colons. Ils travaillaient pour eux, commerçaient pour eux et entre eux comme ils voulaient, excités désormais à l'activité agricole, industrielle, commerciale, par le grand ressort de l'intérêt personnel.

Tout un monde s'ouvrait au commerce européen. L'Amérique n'était plus la propriété exclusive de quelques Compagnies de Cadix ou de Séville : à tous elle offrait les productions merveilleuses de ses vallées et

de ses montagnes, de ses riches forêts, de ses mines précieuses ; à tous elle offrait l'immensité de territoires où la nature prodigue tous ses dons et où elle ne demande qu'un peu de travail. Sans doute, en leur enivrement, plusieurs de ces jeunes républiques introduisirent, avec trop de hâte chez des populations non préparées les systèmes politiques de l'Europe ou les théories absolues ; mais, en dépit des troubles inévitables, ces républiques prospèrent.

« Les esprits travaillent beaucoup dans les sociétés espagnoles de l'Amérique du Sud, dit M. Elisée Reclus. Doués d'une vive intelligence, grâce au croisement des races et à l'influence du climat, ces peuples s'instruisent avec une surprenante rapidité. Les contrées de l'Amérique du Sud se pacifieront à mesure que l'instruction se répandra et que les intérêts croissants du commerce et de l'industrie réagiront contre l'influence des chefs de bandes. Le manque d'habitants est le grand obstacle au progrès; mais le pays se peuple d'année en année. Le vide se comble peu à peu par l'accroissement naturel de la population, tandis que de nouvelles routes s'ouvrent dans les solitudes pour abréger les distances et mettre en communication des peuples qui s'ignoraient. Les *pampas*, jadis désertes, se remplissent ; des cités surgissent aux bords des fleuves que sillonnent aujourd'hui des bateaux à vapeur ; des émigrants européens affluent par milliers, apportant leur intelligence et leurs capitaux; enfin le nombre des naissances excède celui des morts d'au moins deux cent mille par année. La population totale de l'Amérique espagnole, non comprise celle des Antilles, dépasse vingt-cinq millions d'âmes. Certes c'est encore bien peu pour un territoire vingt-deux fois plus étendu que la France et capable de nourrir facilement deux milliards d'hommes ; mais c'est par la force d'impulsion qui les anime, et non par le chiffre brut de leurs habitants, que les peuples conquièrent une noble place dans l'histoire. D'ailleurs, pour comprendre la mission qu'auront à remplir les

républiques espagnoles, il suffit de regarder le continent qu'elles partagent avec le Brésil et dans lequel se trouve la plus belle moitié de leur domaine. Tout y présente le caractère d'une merveilleuse unité, et cette chaîne des Andes qui se développe avec une régularité si parfaite du cap Horn à l'isthme de Panama, et cette grande plaine qui descend de la base des montagnes vers l'Atlantique, et ces fleuves qui entrelacent leurs sources, et ces rivages maritimes aux courbes gracieuses qui forment l'immense triangle de l'Amérique du Sud correspondant à celui de l'Amérique du Nord. Sur cette terre de Colombie, si vaste et pourtant si simple dans son architecture, est écrite d'avance l'histoire d'un grand peuple de frères[1]. »

Les Etats-Unis offrent d'ailleurs un exemple remarquable du développement auquel peuvent arriver les nations de l'Amérique. A peine affranchies, les colonies anglaises prirent un essor véritablement extraordinaire. Leur population, qui n'atteignait pas quatre millions d'hommes en 1790, monta successivement en 1800 à cinq, en 1810 à sept, en 1820 à neuf, en 1830 à douze millions huit cent soixante-six mille. Encore n'était-ce pas la moitié du chiffre auquel elle est arrivée de nos jours. Leur budget qui, aux premiers jours de l'indépendance, comptait environ neuf cent mille dollars, en comptait seize millions en 1830. Inscrit de bonne heure dans les lois, le principe de l'instruction obligatoire, qui se trouvait depuis 1647 dans la législation du Massachussets, portait ses fruits, et les États-Unis, avec une population inférieure de plus de moitié à celle de la France, comptaient dix mille écoles en 1830 ; ils dépensaient pour l'instruction plus de sept millions, alors que le budget de la France ne comprenait encore pour cet intérêt si important que quatre millions de francs. Les progrès de l'agriculture, de l'industrie et du commerce annonçaient déjà cette fortune merveil-

1. Élisée Reclus, *Revue des Deux Mondes*, 15 février 1864.

leuse qui fait l'étonnement du monde. Dès 1807, la vapeur avait été appliquée à la navigation, et Fulton avait lancé son premier steamboat sur l'Hudson. Les vastes territoires qui descendent sur la pente occidentale des Alleghanys, vers le Mississipi, et qu'arrosent l'Ohio et le Tennessee, se défrichaient, se peuplaient ; le Missouri, nous l'avons dit, devenait un État, et les hardis pionniers américains, faisant reculer les Indiens ou les exterminant, s'avançaient, à travers les plaines herbeuses du Far-West, vers les Montagnes Rocheuses et la Californie, où bientôt un bruit d'or allait attirer en foule l'émigration. L'Europe voyait un courant perpétuel et grossissant d'année en année se diriger vers ces terres libres où le travail et l'énergie, sans craindre d'entraves, assuraient la fortune. Hommes de toute foi et de toute opinion, de toute race et de toute condition, les émigrants se fondaient rapidement avec les premiers habitants qui respectaient leurs croyances, même leurs utopies, et une société originale se formait ainsi avec les éléments de nos vieilles sociétés européennes. La liberté réunissait ces éléments, les fécondait, et la société américaine, vive, ardente, passionnée, rude en ses manières, mais forte, pratique, dure pour elle-même comme pour les autres, offrait déjà un spectacle curieux pour l'Européen habitué à la règle, à la mesure, à l'obéissance, et étonné de cette exubérance de vie et de santé qui était due au plein épanouissement des facultés de l'homme. L'Europe avait créé l'Amérique, mais déjà l'Amérique pouvait donner des leçons à l'Europe : fille souvent un peu altière, l'Amérique s'enorgueillissait de pouvoir en remontrer à sa mère.

CHAPITRE XVIII

RÈGNE DE LOUIS-PHILIPPE (1830-1848) POLITIQUE INTÉRIEURE

PROGRAMME.— Règne de Louis-Philippe.— Charte de 1830. *— Sociétés secrètes, émeutes. — Lois de septembre. — Lois sur l'instruction primaire et sur les travaux publics. — Développement de l'industrie.— Chemins de fer. — Loi d'apanage. — Loi de régence.*

Sommaire. — La Charte de 1830. — Louis-Philippe Ier, roi des Français (9 août 1830). — Politique de mouvement; politique de résistance; cabinet du 11 août. — Ministère Laffitte (2 novembre); procès des ministres de Charles X. — Démission de Lafayette et de Dupont de l'Eure. — Sac de Saint-Germain-l'Auxerrois et de l'archevêché (14 février 1831). — Ministère du 13 mars 1831; triomphe de la politique de résistance; Casimir Périer. — Émeutes continuelles; insurrection de Lyon (21 novembre). — Le choléra (1832). — Mort de Casimir Périer (16 mai). — Tentative de la duchesse de Berri pour soulever la Vendée (mai); son arrestation (7 novembre 1832). — Insurrection républicaine des 5 et 6 juin; mort du duc de Reichstadt (22 juillet). — Ministère du 11 octobre 1832: ses modifications. — Insurrection d'avril 1834; procès. — Attentats; machine de Fieschi; loi de septembre (1835). — Chute du cabinet du 11 octobre; premier cabinet Thiers (22 février 1836); premier cabinet Molé (6 septembre 1836); loi de disjonction (1837). — Second cabinet Molé (15 avril 1837—8 mars 1839); essai par Louis-Philippe du gouvernement personnel. — La coalition parlementaire; chute de M. Molé. — Insurrection du 12 mai 1839; ministère du maréchal Soult. — Ministère du 1er mars 1840; traité de Londres (15 juillet); fortifications de Paris. — Ministère du 29 octobre 1840. — Mort tragique du duc d'Orléans (13 juillet 1842); loi de régence (30 août). — La reine Victoria au château d'Eu (1843). — Droit de visite. — Affaire de Taïti ; traité de Tanger (1844). — Mariages espagnols ; Cracovie (1846). — Demandes de réformes. — Résultats généraux du règne de Louis-Philippe; progrès de la liberté. — Enseignement; loi de l'instruction primaire (1833). — Pénalité. — Mouvement des idées; les Saint-Simoniens; les socialistes. — Industrie ; commerce. — Lois sur les chemins vicinaux (1836); sur l'expropriation (1841); sur les chemins de fer (1842). — Monuments; musée de Versailles.

La Charte de 1830.—Le combat de juillet terminé à Paris, le trône avait été presque aussitôt relevé que renversé. Après avoir accepté la lieutenance du royaume (30 juillet), le duc d'Orléans, accompagné d'un grand

nombre de députés, se rendit à l'Hôtel de Ville. « Messieurs, dit-il en entrant, c'est un garde national qui vient rendre visite à son ancien général, M. de la Fayette. « La Chambre, qu'avaient voulu dissoudre les ordonnances, ouvrit ses séances le 3 août, le jour même fixé un mois auparavant par Charles X pour cette cérémonie. L'éloignement d'un certain nombre de députés dévoués à la Restauration l'avait fort diminuée. Au lieu de 406 membres, elle n'en comptait plus que 252. Elle ne s'en mit pas moins en devoir de réviser la Charte et de constituer un gouvernement définitif. De vives discussions s'engagèrent sur la portée de la révolution de Juillet. Les doctrinaires voulaient restreindre ses conséquences. Les députés de la gauche, au contraire, demandaient de nouvelles élections et une nouvelle constitution. Enfin, on s'accorda pour faire à la Charte de 1814 les modifications suivantes :

Suppression du préambule, « comme blessant la dignité de la nation et paraissant octroyer aux Français des droits qui leur appartiennent essentiellement ». Suppression de l'article 6, qui reconnaissait une religion de l'État; on le remplaça par un article qui établissait l'égalité des cultes. Abolition de la censure; suppression de l'article 14, dont s'était autorisé Charles X pour rédiger les ordonnances. Les citoyens n'étaient admis à l'éligibilité qu'à l'âge de trente ans : on ne pouvait être électeur qu'à vingt-cinq ans. On ajourna la discussion sur l'hérédité de la pairie, et, comme le temps pressait, on se hâta d'ajouter à la Charte des dispositions particulières qui promettaient l'*application du jury* aux délits de presse et aux délits politiques, la *responsabilité des ministres* et des autres agents du pouvoir, la *réélection des députés promus à des fonctions publiques*, le *vote annuel* du contingent de l'armée, des institutions départementales et municipales fondées sur un système électif, l'organisation de l'instruction publique et la liberté d'enseignement, l'abolition du double vote et la fixation du cens électoral et d'éligibilité.

Louis-Philippe Ier, roi des Français (9 août 1830). — Les modifications de la Charte arrêtées, la Chambre vota sur la proposition qui demandait la transmission de la couronne au duc d'Orléans. 250 députés étaient présents, 210 voix contre 33 adoptèrent la proposition. Le soir, une députation de la Chambre porta ce vote au Palais-Royal; le 9 août, le duc d'Orléans se rendit au Palais-Bourbon, où il accepta le titre de *roi des Français* et prêta serment à la Charte modifiée. Charles X n'était point encore sorti de France que le règne de Louis-Philippe Ier était commencé.

Le nouveau roi avait alors cinquante-sept ans. Né à Paris le 6 octobre 1773, il avait été témoin du mouvement de 1789 et y avait pris part. En 1792, il avait couru aux frontières et s'était distingué à la bataille de Valmy et à celle de Jemmapes. Pendant la Terreur, il avait vécu en Suisse, où, dénué de ressources, il se fit professeur de mathématiques dans la petite ville de Reichenau. De retour en France, en 1814, il avait blâmé la politique de Louis XVIII et n'avait point voulu le suivre à Gand pendant les Cent-Jours. En 1815, il avait, dans la Chambre des pairs, protesté contre les rigueurs politiques. Aussi Louis XVIII le tint-il à l'écart. Moins défiant, Charles X ne s'offensa point des relations du duc d'Orléans avec les députés de l'opposition : il conseilla même au duc de Bourbon, le dernier des Condés, de laisser tous ses biens à la maison d'Orléans. Sur le trône, Louis-Philippe conserva les mœurs simples, graves et modestes qui l'avaient déjà signalé aux yeux de tous comme prince. Il affectait la familiarité dans ses manières, mais sa bonhomie apparente cachait une grande finesse. Tel était le souverain qui allait, pendant dix-huit ans, régner sur la France [1].

1. Louis-Philippe avait une nombreuse famille. Ses enfants, au nombre de huit, étaient : le duc de Chartres, né à Palerme (1810) : à l'avénement de son père, il prit le nom de duc d'Orléans ; le duc de Nemours, né à Paris (1814); le prince de Joinville, né à Neuilly (1818); le duc d'Aumale, né à Paris (1822); le duc de Montpensier, né à Neuilly (1824); Louise d'Orléans, née à Palerme (1812) Marie-Christine, née en 1813 : Marie-Clémentine de Beaujolais, née en 1815.

Loi électorale (27 février 1831 ; le pouvoir législatif). — Dans un esprit de sagesse, la loi électorale avait été séparée de la Charte, de manière à pouvoir être remaniée lorsque le besoin s'en ferait sentir. Mais cette loi ne fit qu'abaisser le cens électoral de trois cents à deux cents francs, et le cens d'éligibilité à cinq cents francs. Il fut question d'adjoindre aux contribuables les plus imposés ce qu'on appelait les *capacités*, mais la Chambre s'y refusa, ne faisant d'exception que pour les membres et correspondants de l'Institut et pour les officiers en retraite payant un cens de cent francs. Les capacités (c'est-à-dire les docteurs des facultés de droit, de médecine, des sciences, des lettres, membres des tribunaux, officiers retraités, notaires, etc.) n'étaient admises que pour les élections départementales et municipales.

D'après ce système, les listes électorales pour la nomination des députés ne comprenaient que 184 216 électeurs, et encore un grand nombre d'électeurs indifférents négligeaient de se faire inscrire ou de voter. Ce qu'on appelait le pays légal était donc bien restreint : il devenait facilement accessible aux influences administratives ; beaucoup de fonctionnaires se faisaient élire députés, et la Chambre, en 1836, en comptait 216. Le pouvoir législatif ne représentait donc pas en réalité le pays, et son accord avec le gouvernement ne prouvait rien, comme le démontrèrent les insurrections continuelles de 1830 à 1840 et finalement la chute de la royauté de Juillet.

Et cependant jamais les règles du gouvernement parlementaire n'avaient été plus strictement observées. Les ministres gouvernaient sous le nom du roi, mais ne gouvernaient que par les Chambres. Initiative des lois partagée avec le pouvoir exécutif, droit illimité d'amendement des projets ministériels, droit d'interpellation qui autorisait tout membre de la Chambre à interroger les ministres sur les questions de politique intérieure et extérieure, telles étaient les prérogatives des

députés. Naturels et même essentiels lorsqu'une Chambre représente le pays entier, ces droits ne faisaient que créer une oligarchie de députés ne représentant que les classes aisées.

Politique de mouvement; politique de résistance; procès des ministres de Charles X. — Le premier ministère, constitué en toute hâte par Louis-Philippe, le 11 août 1830, ne put se mettre d'accord sur la politique à suivre. Laffitte, Dupont de l'Eure, le maréchal Gérard et le baron Bignon voulaient qu'on tînt compte des sentiments démocratiques. Le comte Môlé, le baron Louis, le maréchal Sébastiani, Casimir Périer, MM. Guizot, Dupin et de Broglie voulaient au contraire séparer la royauté nouvelle des circonstances d'où elle était sortie, lui faire en quelque sorte renier son origine, réduire le changement à la substitution d'une dynastie et à quelques garanties qui n'amélioraient nullement la situation des classes inférieures.

On ne s'aperçut pas tout d'abord de l'incohérence du cabinet. L'attention publique était distraite par les prestations et les refus de serment, les ordonnances qui rendaient le Panthéon à la sépulture des grands hommes, les pensions accordées aux veuves et aux orphelins des combattants de Juillet, les députations qui venaient féliciter le nouveau roi. Puis ce fut la mort mystérieuse du prince de Condé qui frappa vivement les imaginations et donna cours aux suppositions les plus malveillantes (27 août). L'agitation des ouvriers sans travail souleva des problèmes inquiétants. Enfin on observait l'attitude des rois de l'Europe.

L'Angleterre avait reconnu le nouveau gouvernement. L'Autriche et la Prusse se montraient disposées à nouer des relations avec le nouveau roi des Français. Mais Louis-Philippe trouvait dans la Russie une hostilité qui devait durer pendant tout son règne, et Ferdinand VII d'Espagne affectait de traiter l'ambassadeur de Charles X comme le véritable ambassadeur français. Les rois avaient peur de la révolution de Juillet, mais les peu-

ples s'en réjouissaient, et, dans tous les pays voisins, de sourdes rumeurs annonçaient une prochaine explosion. A l'extérieur aussi, la politique de Louis-Philippe devait avoir bientôt à se prononcer pour le mouvement ou la résistance.

Le roi préférait les théories de MM. Guizot et de Broglie, qui songeaient exclusivement à affermir le pouvoir et qui, à cause de leur dogmatisme, souvent contraire à leur conduite, avaient reçu le nom de *doctrinaires.* Mais Louis-Philippe n'osait rompre avec les hommes dont la popularité le soutenait.

Les anciens ministres de Charles X étaient enfermés à Vincennes. La cour des pairs allait être saisie de leur procès, et le gouvernement, qui ne voulait point imiter les rigueurs de la Restauration, redoutait pour eux une condamnation capitale. La Chambre des députés, sur la proposition de M. de Tracy, qui demandait l'abolition complète de la peine de mort, vota une adresse au roi et le pria de présenter le plus tôt possible un projet de loi supprimant l'application de cette peine terrible. Le roi reçut l'adresse et promit le projet de loi (9 octobre). La foule, désireuse de se venger du sang versé en juillet, interpréta ces démonstrations comme un gage d'impunité pour les ministres signataires des ordonnances. Le 18 octobre, des attroupements tumultueux se portèrent au Palais-Royal. Refoulés, les groupes se dirigèrent sur Vincennes, où ils se brisèrent contre la fermeté du général Daumesnil, mais ils revinrent encore sur le Palais-Royal et ne furent dissipés qu'avec peine. M. Odilon Barrot, préfet de la Seine, rejeta dans une proclamation la responsabilité de ces désordres sur l'adresse présentée au roi. Les doctrinaires exigèrent la destitution de M. Odilon Barrot. Cette destitution leur fut refusée : ils quittèrent les affaires (2 novembre), laissant Laffitte recomposer un ministère dominé par Dupont de l'Eure, dont le libéralisme était bien connu, et soutenu par La Fayette.

Ce ministère devait faciliter au roi le passage du

défilé dangereux du procès. Deux jours après la mort de Benjamin Constant, qui avait encore réveillé l'agitation, les ministres de Charles X furent transférés de Vincennes à la prison du Luxembourg (10 décembre). Le 15 décembre, le prince de Polignac, Peyronnet, Chantelauze, Guernon de Ranville comparurent devant la Chambre des pairs. L'interrogatoire et les dépositions des témoins ne furent qu'une longue enquête sur les causes, le développement, les épisodes de la révolution de Juillet. La cour des pairs, dans la nuit du 21 au 22 décembre, condamna les accusés à la détention perpétuelle. Avant que l'arrêt fût prononcé, les prisonniers avaient été ramenés à Vincennes, sous bonne escorte. Lorsqu'il fut connu, l'agitation devint extrême, et le gouvernement ne parvint qu'à grand peine à rétablir l'ordre.

Démission de La Fayette et de Dupont de l'Eure. —Aussi La Fayette, après le procès des ministres, pria-t-il le roi de dissoudre la Chambre des députés, d'étendre le principe d'élection, de reconstituer la pairie d'après un système démocratique. Mais le gouvernement, délivré du péril, ne songea qu'à écarter la Fayette, dont la dictature populaire portait ombrage. On l'éconduisit par un vote de la Chambre qui supprimait le commandement général des gardes nationales du royaume (24 décembre). La Fayette, sans attendre que la loi fût portée à la Chambre des pairs, donna sa démission. Le comte de Lobau reçut le commandement de la garde nationale de Paris. Dupont de l'Eure quitta aussitôt le ministère (27 décembre). Laffitte, moins hardi que ses deux amis, ne crut pas devoir abandonner la présidence du conseil. Mais son indécision allait bientôt le mettre dans une position fausse. La démission de Dupont de l'Eure avait enrayé la politique de mouvement, sans donner l'essor à la politique de résistance préconisée par la Chambre.

Sac de Saint-Germain-l'Auxerrois et de l'archevêché (14 février 1831).—Les carlistes (on donnait alors ce nom aux partisans du duc de Bordeaux) profitaient des embarras du gouvernement pour se réorganiser.

Le 14 février 1831, ils célébrèrent dans l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois un service funèbre pour l'anniversaire de la mort du duc de Berri. Cette cérémonie excita une vive fermentation. Une foule irritée saccagea le presbytère et l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois, puis se porta vers l'archevêché, qu'elle bouleversa de fond en comble. Les meubles, les tableaux, les livres rares, les objets d'art, les ornements sacerdotaux furent détruits ou jetés dans la Seine. Des scènes semblables éclatèrent à Lille, à Dijon, à Nîmes, à Arles. On poursuivit tout ce qui rappelait le règne de la branche aînée des Bourbons. Le roi effaça les fleurs de lis des armes de sa maison.

A la fin de février 1831, l'anarchie était réelle. Le peuple, mécontent de la politique intérieure, l'était encore plus de la politique extérieure. A ce moment Louis-Philippe refusait la couronne de Belgique pour le duc de Nemours (17 février). Il ne faisait rien pour la délivrance de la Pologne. Il ne voulait pas intervenir en faveur des Italiens, malgré les instances de Laffitte. Laffitte se retira.

Ministère du 13 mars 1831 ; triomphe de la politique de résistance ; Casimir Périer. — Le président de la Chambre, Casimir Périer[1], constitua un nouveau ministère (13 mars 1831). C'était un homme d'une rare fermeté, qui, avant d'entrer au ministère de l'intérieur, dicta à Louis-Philippe ses conditions. Dominant ses collègues, s'imposant au roi, subjuguant la Chambre des députés, il prit la royauté en main, l'anima de sa vigueur et pratiqua, non sans quelque grandeur, une politique souvent étroite et presque toujours impopulaire.

Casimir Périer trouvait l'émeute continuelle dans les rues et l'Europe en feu. Partout, au bruit des événements de juillet, les peuples avaient cherché à reconquérir leurs droits ou leur nationalité. Casimir Périer ne voulut prêter à aucun l'appui de la France. Il posa hautement

1. Né à Grenoble en 1777, il appartenait à une famille de banquiers et s'était fait remarquer, sous la Restauration, comme député de l'opposition libérale.

le principe de la paix et de la non-intervention, déclara qu'il n'interviendrait dans les affaires d'aucun peuple, mais en même temps qu'il ne souffrirait pas que personne y intervînt. Au dedans il annonça la ferme intention de rétablir l'ordre légal. Il veilla à la rigoureuse répression des émeutes, sans cependant pouvoir les faire cesser, parce que, préoccupé du combat, il songeait à dompter, non à pacifier les esprits. D'ailleurs les rapports du président du conseil avec l'Europe accroissaient ses embarras à l'intérieur et entretenaient dans le peuple, dont les sentiments patriotiques étaient froissés, une perpétuelle agitation, et sans cesse des rassemblements demandaient l'indépendance de la Pologne et de l'Italie.

Bien qu'il eût l'appui de la Chambre des députés, Casimir Périer avait voulu donner une satisfaction à l'opinion en provoquant de nouvelles élections ; avec la loi électorale, on ne pouvait compter sur des députés animés d'un esprit différent. Presque tous les membres de l'ancienne Assemblée furent réélus. L'opposition cependant disputa vivement au candidat ministériel la présidence de la Chambre, et Casimir Périer parla de se retirer ; mais la reprise des hostilités entre les Hollandais et les Belges lui fit un devoir de rester aux affaires (4 août). Il envoya une armée française en Belgique[1].

Le 27 août, le projet de loi qui consacrait l'*abolition* de l'*hérédité de la pairie* fut présenté à la Chambre et adopté, malgré les protestations de MM. Thiers et Guizot. Pour le faire admettre par la Chambre, dont il ruinait le privilége, Louis-Philippe dut créer trente-six nouveaux pairs.

Émeutes continuelles ; insurrection de Lyon (21 novembre 1831). — Dans les derniers mois de l'année 1831, les désordres semblèrent défier tous les efforts de Casimir Périer. Dans le Midi, les légitimistes reparaissaient ; des rixes graves eurent lieu à Nîmes, à

1 Voir plus loin chapitre XIX.

Toulouse, à Marseille. A Paris, l'arrivée des Polonais fugitifs après la chute de Varsovie excita de nouveau les passions. A Lyon, une formidable insurrection de la population ouvrière effraya toute la France. Les ouvriers en soie ne travaillent pas, on le sait, réunis en ateliers. Ils ont chez eux des métiers et fabriquent dans leurs familles les tissus qu'on leur commande. Les possesseurs de métiers ont sous leurs ordres un nombre d'ouvriers proportionné au nombre de métiers que leur aisance leur permet d'acheter. Depuis que l'industrie de la soie s'était répandue dans les pays étrangers, la concurrence avait forcé les fabricants à baisser leurs prix; de là diminution du salaire des ouvriers, murmures, union des ouvriers, union contraire des fabricants. Les ouvriers, voyant dans la réduction des salaires une spéculation des fabricants, réclamèrent un tarif que le préfet accorda. Les fabricants protestèrent et suspendirent leurs commandes. Grande irritation parmi les ouvriers. Le 21 novembre, ils descendent en masse de la Croix-Rousse, portant un drapeau sur lequel étaient écrits ces mots : *Vivre en travaillant, ou mourir en combattant!* Une lutte sanglante s'engage qui dure deux jours; les troupes sont obligées d'évacuer la ville; l'insurrection reste maîtresse de Lyon pendant dix jours. Casimir Périer concentre aussitôt autour de Lyon une armée de 36 000 hommes. Le maréchal Soult et le jeune duc d'Orléans entrent sans résistance dans la ville; le tarif est annulé; la garde nationale, dont une partie avait sympathisé avec les insurgés, est dissoute; on n'inquiète point les ouvriers qui avaient pris les armes, on distribue des secours abondants et on rétablit l'ordre sans toutefois modifier l'organisation industrielle. Trois mois après, à Grenoble, les folies du carnaval de 1832 étaient interrompues par des troubles sanglants. La garnison fut obligée d'évacuer la ville; mais Casimir Périer l'y fit rentrer. A Paris, le complot, dit de la rue des Prouvaires, inspira des craintes pour la sécurité de la famille royale (février 1832).

Le choléra (1832). — L'expédition d'Ancône[1] (23 février), acte d'une hardiesse incontestable, arrêta les Autrichiens en Italie, mais fut stérile pour l'indépendance de la péninsule; cette expédition, qui aurait dû prouver au gouvernement de Juillet qu'il pouvait parler haut, ne rallia donc pas l'opposition. Bientôt un mal mystérieux et cruel, le choléra, vint dominer toutes les préoccupations. Ce fléau, sorti de l'Inde, avait déjà parcouru tout l'ancien continent, depuis la Chine et la Russie jusqu'à l'Angleterre; il sautait de ville en ville, de capitale en capitale, sans que les cordons sanitaires pussent l'arrêter. Il éclata à Paris le 26 mars 1832, et en peu de temps fit un nombre considérable de victimes. Des bruits absurdes d'empoisonnement amenèrent dans quelques quartiers de déplorables massacres. Le fléau parcourut vingt-sept départements. Dans le département de la Seine, il fit plus de 20 000 victimes.

Mort de Casimir Périer (16 mai 1832). — Le 1er avril 1832, Casimir Périer visita l'Hôtel-Dieu avec le duc d'Orléans. Trois jours après, le ministre, dont la santé était depuis longtemps ébranlée et que son activité dévorante épuisait, tomba malade, atteint lui-même du redoutable fléau. Le 16 mai, il expirait après une longue et douloureuse agonie. Sa mort causa en France, au milieu du trouble universel, une profonde impression. Malgré la différence des jugements que les partis formulaient sur sa politique, tous s'accordaient à reconnaître son talent, sa belle intelligence. Ce grand ministre avait eu au moins un rare mérite : il avait poursuivi un plan que tout le monde comprenait, et il est certain que, s'il n'avait pas eu le temps de rétablir l'ordre, il avait du moins restauré l'autorité.

Tentative de la duchesse de Berri pour soulever la Vendée (mai); son arrestation (7 novembre 1832). — Les partis, reprenant confiance, relevèrent la tête. Le 28 avril, la duchesse de Berri avait débarqué

1. Voir plus loin chapitre xix.

près de Marseille, mais le mouvement sur lequel elle avait compté, échoua. La duchesse alors n'hésita pas à traverser la France pour se rendre dans la Vendée. La Vendée de 1832 n'était plus celle de 1793 : ce pays, sillonné de tous côtés par les routes, avait été enfin ouvert aux idées nouvelles; et si la fidélité à l'antique monarchie y demeurait une religion, elle n'inspirait plus de fanatisme. Ce fut surtout dans les châteaux et dans quelques campagnes qu'on songea à une prise d'armes. Un contre-ordre qui la retarda donna le temps au gouvernement de la prévenir : quatre départements furent mis en état de siége (mai). Errant de ferme en ferme, la duchesse eut grand'peine à se dérober aux poursuites : elle parvint cependant à atteindre Nantes, où elle demeura cachée cinq mois entiers. Un juif converti, nommé Deutz, la vendit : la duchesse fut arrêtée, emprisonnée dans la citadelle de Blaye et ne fut mise en liberté qu'après la naissance d'une fille, fruit d'un mariage secret contracté en Italie.

Insurrection républicaine des 5 et 6 juin; mort du duc de Reischstadt (22 juillet). — En même temps que les provinces de l'Ouest et du Midi avaient inquiété le gouvernement, le parti républicain l'avait alarmé par une insurrection. Le 5 juin, aux obsèques du général Lamarque, député de l'opposition, des manifestations amenèrent des rixes avec la troupe; des barricades s'élevèrent, et au cloître Saint-Merry il fallut un combat sanglant pour dompter la résistance des insurgés (6 juin). Paris fut déclaré en état de siége. Le parti républicain, qui depuis 1830 avait considérablement grandi, venait de perdre sa première bataille.

Au mois de juillet, s'éteignait à Schœnbrunn, à l'âge de vingt et un ans, le fils de Napoléon I[er], duc de Reischstadt. Aussi Louis-Philippe, délivré d'inquiétude du côté des partis rivaux, refusa-t-il de renoncer au système dit du 13 mars.

Ministère du 11 octobre 1832; ses modifications. — Le 11 octobre, après bien des négociations,

un ministère fut formé sous la présidence du maréchal Soult. M. Guizot à l'instruction publique, M. Thiers à l'intérieur, M. de Broglie aux affaires étrangères, en étaient les chefs véritables. Les nouveaux ministres avaient un lien dans la manière dont ils entendaient les rapports des Chambres et du roi. « C'est au cabinet du 11 octobre 1832, dit M. Guizot dans ses *Mémoires*, qu'on rapporte, en général, le premier essai de ce qu'on a appelé depuis le *gouvernement parlementaire*. Ce fut, effectivement, en vue du Parlement, ou pour mieux dire, des Chambres et dans leur sein que le conseil fut choisi. »

Ce ministère déclara qu'il continuerait la politique de résistance sans pratiquer une politique stérile. Il chercha, en effet, à donner satisfaction aux intérêts moraux et matériels. Cette époque est celle de la prise d'*Anvers*, qui assura *l'indépendance de la Belgique*[1] (20 novembre-23 décembre 1832), de la loi de l'instruction primaire (1833), d'importants travaux publics, du traité de la Quadruple-Alliance (22 avril 1834), pour la protection de l'Espagne constitutionnelle. Mais le cabinet ne tarda pas à éprouver des modifications qui l'altérèrent et finirent par le dissoudre. Le rejet d'un traité réglant une vieille question d'indemnité aux États-Unis, décida la retraite du duc de Broglie (mars 1834). Des rivalités intérieures et surtout l'impatience de MM. Guizot et Thiers à supporter un président du conseil tel que le maréchal Soult amenèrent la retraite du maréchal (29 oct. 1834). Le maréchal Gérard ne l'eut pas plus tôt remplacé qu'une question d'amnistie divisa le cabinet. Enfin les doctrinaires réussirent, malgré le roi, à porter à la présidence du conseil le duc de Broglie, qui reprit le portefeuille des affaires étrangères (12 mars 1835). M. Thiers, ne partageant pas les idées des doctrinaires, se résigna encore, bien qu'avec peine, à leur alliance.

Insurrection d'avril (1834); procès. — Le cabinet

1. Voir plus loin chapitre XIX.

s'affaiblissait par ses divisions, lorsque la guerre recommençait dans les rues. Au mois d'avril 1834, une seconde insurrection, plus sanglante que la première, avait éclaté à Lyon. Cette fois, la querelle des ouvriers en soieries avec leurs patrons ne fut qu'une occasion; la guerre avait été organisée par les républicains. Du 9 au 13 avril, Lyon fut livré aux horreurs de la guerre civile qui désola surtout le faubourg de Vaïse. Des soulèvements éclatèrent en même temps à Saint-Étienne, à Vienne, à Grenoble, à Marseille. Lorsque la nouvelle des événements de Lyon arriva à Paris, les sociétés républicaines de la capitale crurent arrivé le moment d'agir. Un combat s'engagea dans la soirée du 13 avril et dans la matinée du 14. Il dura peu, mais trop longtemps encore, car il fut souillé par les déplorables massacres de la rue Transnonain. Chacune de ces insurrections était suivie de procès retentissants où les accusés et leurs avocats étalaient fièrement leurs doctrines, qui, portées par les mille voix de la presse, se répandaient dans tout le pays. Les tribunaux servaient de théâtre aux partis pour parler à la foule. Le procès des insurgés d'avril, fait par la Cour des pairs, dura plus d'un an.

Attentats, machine Fieschi; lois de septembre (1835). — De l'automne de 1834 à l'été de 1835, sept complots contre le roi furent découverts, mais ne pouvaient faire présager l'attentat du 28 juillet 1835.

C'était l'anniversaire des journées de 1830. Le roi passait sur les boulevards une grande revue de la garde nationale et de l'armée, accompagné de ses trois fils, le duc d'Orléans, le duc d'Aumale et le prince de Joinville, de plusieurs ministres, parmi lesquels M. Thiers, d'un nombreux état-major où se trouvaient les maréchaux Maison, Lobau et Mortier. Louis-Philippe s'avançait entre les troupes, lorsqu'au boulevard du Temple, une formidable explosion enveloppa d'une nuée de balles le roi et son escorte. Le maréchal Mortier était tué; plusieurs généraux et officiers supérieurs blessés, des gardes nationaux, des spectateurs étaient

frappés. Le roi n'avait pas été blessé. « Ceci est pour nous, avait-il dit, en voyant la flamme qui annonçait le coup. » Il donna quelques ordres pour le soin des victimes, et, avec un courage tranquille, continua la revue au milieu des cris de colère et des acclamations. Quelques jours après, quatorze chars funèbres portaient aux Invalides la dépouille mortelle d'un maréchal de France, de plusieurs ouvriers et gardes nationaux et d'une jeune fille (5 août). Le misérable qui n'avait pas craint de semer ainsi la mort autour du roi pour l'atteindre plus sûrement s'appelait Fieschi. Deux complices, Pepin et Morey, l'avaient aidé dans la construction de l'infernale machine. Tous trois subirent la peine qu'ils n'avaient que trop méritée.

Effrayé d'un attentat dont il rendit responsable la liberté de la presse, le ministère présenta à la Chambre des députés les *lois* dites *de septembre*. Ces lois interdisaient toute discussion sur le principe du gouvernement, défendaient de mêler la personne du roi à aucun débat, de se proclamer adhérent d'une autre forme de gouvernement, autorisaient le ministre de la justice à créer, en cas de rébellion, autant de cours d'assises qu'il le jugerait nécessaire, attribuaient au jury le vote secret et réduisaient de huit à sept le nombre des voix nécessaires pour la condamnation. Elles érigeaient des délits de presse en attentats contre la sûreté de l'État, lorsque des articles de journaux excitaient à la haine ou au mépris de la personne du roi, aggravaient la peine de l'emprisonnement et de l'amende, et exigeaient enfin des journaux un cautionnement plus considérable. Ces lois furent votées le 9 septembre, après de vives discussions.

Elles n'empêchèrent point les crimes de se renouveler. Des exaltés firent des tentatives isolées : Alibaud, 25 juin 1836; Meunier, 27 décembre; Darmès, octobre 1840; Lecomte, avril 1846; Joseph Henri, 29 juillet; Quénisset, le 13 septembre 1831, attentat à la vie du duc d'Aumale.

Chute du cabinet du 11 octobre; premier cabinet Thiers (22 février 1836); premier cabinet Molé (6 septembre 1836); loi de disjonction (1837). — L'union du 11 octobre 1832, qui avait cherché à concilier la politique de résistance et de mouvement, d'ordre et de liberté, qui avait vaincu de redoutables insurrections, se brisa contre la Chambre à propos d'un ajournement de la conversion des rentes (février 1836). L'entente établie entre les conservateurs et les progressistes avait permis de donner à la politique une même direction. Au 22 février 1836, alors qu'on croyait tous les périls passés, les groupes se reformèrent, chaque politique reprit sa liberté, chaque individualité son rôle particulier. MM. Guizot et Thiers aspiraient tous deux à la première place. M. Thiers sut y arriver tout de suite et trouva dans la Chambre une majorité prête à l'appuyer : il constitua un ministère exclusivement progressiste. Ce fut le premier cabinet qu'il présida. Mais il n'eut pas le temps de se signaler par de grandes réformes : homme d'action, il voulut intervenir en Espagne, le roi s'y opposa et confia alors au comte Molé le soin de composer un cabinet dans lequel entreraient les doctrinaires, M. Guizot principalement (6 septembre).

Au mois de juillet 1836, Louis-Philippe avait inauguré l'Arc de Triomphe de l'Étoile ; trois ans auparavant, il avait replacé sur la colonne Vendôme la statue de Napoléon Ier. Le prince Louis-Napoléon, fils du roi Louis de Hollande, et devenu, par la mort du duc de Reischstadt, l'héritier de Napoléon Ier, crut que le réveil de ces souvenirs de l'Empire pourrait favoriser une entreprise qu'il méditait depuis longtemps. Il vint à Strasbourg faire appel à l'armée et à la nation (3 octobre 1836) et avait déjà entraîné un régiment d'artillerie, quand il fut arrêté (30 octobre 1836). Le gouvernement le fit embarquer pour les États-Unis. La cour d'assises de Colmar acquitta tous ceux qui avaient aidé le prince dans son entreprise, même les militaires. Alors eurent

lieu dans la Chambre des députés les grands débats sur la fameuse *loi de disjonction*. Cette loi séparait les poursuites dans les procès où seraient à la fois impliqués des militaires et des personnes civiles, c'est-à-dire renvoyaient les militaires devant les conseils de guerre, dont la sévérité est plus grande, et les personnes civiles devant les tribunaux ordinaires. En désaccord avec les maximes et les traditions de la jurisprudence française, qui veulent que tous les auteurs d'un même crime comparaissent devant les mêmes juges, cette loi fut rejetée (1837).

Second cabinet Molé (15 avril 1837-8 mars 1839) : essai par Louis-Philippe du gouvernement personnel. — Cet échec et le mauvais accueil que reçut à la Chambre une *loi d'apanage* pour le duc de Nemours entraînèrent la chute du cabinet formé le 6 septembre 1836. M. Molé composa un autre ministère (15 avril 1837) : mais cette fois ce fut plus qu'un remaniement, ce fut un changement de système. M. Molé rompit avec les traditions parlementaires. Il gouvernait bien avec le concours des Chambres, mais non par les Chambres. Imbu des principes d'autorité qu'il avait reçus de l'empire, il entendait que le roi fût réellement le roi et un tel ministre plaisait à Louis-Philippe qui n'avait nul goût pour la maxime de M. Thiers : « *Le roi règne et ne gouverne pas.* » L'administration du comte Molé donna au pays un moment de calme et de repos : elle fit trêve aux crises ministérielles. Le mariage du duc d'Orléans, héritier du trône, avec la princesse Hélène de Mecklembourg (31 mai); la prise de Constantine (13 octobre 1837), le bombardement et la prise de Saint-Jean-d'Ulloa au Mexique (27 novembre 1838); une intervention à Buenos-Ayres (juin 1838), marquèrent cette époque. Aucune question grave ne surgit entre le ministère Molé et les grandes puissance européennes, et il entretenait avec toutes des relations amicales, sauf avec la Russie et la Suisse, à laquelle il demandait l'expulsion des réfugiés. Mais l'évacuation d'Ancône, acte de timidité,

donna prise aux ennemis du ministère, qui étaient nombreux.

La coalition parlementaire; chute de M. Molé (8 mars 1839). — Les chefs de partis dans la Chambre se liguèrent contre M. Molé. La Chambre se composait de cinq groupes distincts : les républicains et les légitimistes, ennemis de la dynastie, formant l'extrême gauche et l'extrême droite, puis les députés de la gauche, du centre gauche et du centre droit, dévoués à la famille d'Orléans, mais divisés sur la direction à donner au gouvernement. Le côté gauche avait pour chef M. Odilon Barrot; le centre gauche, M. Thiers; le centre droit, M. Guizot. Ces trois chefs de groupes se coalisèrent contre les ministres qui donnaient tant d'extension à la prérogative royale et qu'on appelait le parti de la cour. Les amis de la dynastie allaient lui porter le premier coup, tant il est vrai qu'on est perdu souvent par ses amis avant de l'être par ses ennemis. Les débats de l'adresse furent très animés. M. Molé tint tête aux plus grands orateurs. Il eut une majorité de treize voix dans le vote de l'adresse, mais il n'en était pas moins moralement vaincu et détruit. La Chambre, autrefois, renversait les cabinets; lui, fit dissoudre la Chambre; mais la coalition manœuvra si bien dans les élections qu'elle l'emporta de quarante-cinq voix. M. Molé se retira (8 mars 1839). La Chambre triomphait de la cour; la tradition parlementaire, de la tradition monarchique; les députés avaient vaincu le roi.

Insurrection du 12 mai 1839 : ministère du maréchal Soult. — Comme toujours, la victoire divisa les coalisés et ceux-ci ne purent constituer un cabinet. Pendant deux mois, les systèmes, les combinaisons, les prétentions se heurtent et s'embarrassent; les portefeuilles sont offerts, acceptés, rendus, échangés, refusés. Des ministres provisoires sont institués pour expédier les affaires (31 mars). Le désordre devient si grand que les républicains en profitent pour tenter une

insurrection. Le 12 mai, Barbès et Blanqui font descendre leurs hommes dans la rue et recommencent les barricades. Mais ce péril termine toutes les discussions. Le même jour, le ministère dit du 12 mai se forme sous la présidence du maréchal Soult. Aucun des chefs de la coalition n'en faisait partie. Cette coalition avait ébranlé, de l'aveu même de ses auteurs, le gouvernement de Juillet.

Ministère du 1er mars 1840; traité de Londres (15 juillet); fortifications de Paris.— A ce moment, une guerre sérieuse, qui avait éclaté entre le sultan et le pacha d'Égypte, réveillait la question d'Orient. Un ministère, présidé par M. Thiers, arrivé au pouvoir le 1er mars 1840, eut à régler cette grave question, mais excita à la fois le mécontentement de la Russie et de l'Angleterre. Ces deux puissances s'entendirent pour résoudre les difficultés survenues en Orient et signèrent avec la Prusse et l'Autriche un traité, dit *traité de Londres* (15 juillet), au sujet duquel la France ne fut pas consultée. Notre pays était mis hors du concert européen.

Aussitôt qu'il eut mesuré la portée de la convention du 15 juillet, M. Thiers prit une attitude résolue. Un grand mouvement se fit dans les arsenaux, les classes de soldats disponibles furent appelées sous les drapeaux. Les fêtes anniversaires des journées de juillet présentèrent un caractère d'animation extraordinaire qui tenait des circonstances et de la translation des victimes de 1830 sous la colonne qu'on avait élevée place de la Bastille.

On revint sur la question des fortifications de Paris, déjà agitée en 1833. Deux systèmes étaient en présence : l'enceinte continue et les forts détachés. On combina les deux systèmes, et, le 13 septembre, le *Moniteur* publia une ordonnance qui ouvrait un premier crédit pour les fortifications de Paris. Le 16, les travaux étaient commencés. L'agitation gagna bientôt toute l'Europe. L'Allemagne, alarmée des grands prépa-

ratifs de la France, recommença à faire entendre des menaces : elle répondit à nos chants patriotiques par les chansons de Kœrner et d'Arndt et appela tous les citoyens à la défense du libre Rhin allemand.

Le prince Louis-Napoléon avait cru l'occasion propice pour une nouvelle tentative ; mais il eut à peine le temps de débarquer à Boulogne qu'il fut arrêté (5 août). Traduit cette fois devant la cour des pairs et condamné à la détention, il fut enfermé au château de Ham, d'où il s'évada en 1846 sous un costume d'ouvrier.

L'agitation belliqueuse continuait, mais déjà le roi écoutait les conseils pacifiques de M. Guizot, ambassadeur à Londres. La France, qui avait refusé la Belgique, abandonné l'Italie et la Pologne, se voyait à la veille de braver une coalition pour une question secondaire : le plus ou moins d'étendue de territoire à laisser au pacha d'Égypte. Les Chambres avaient été convoquées pour le 22 octobre. M. Thiers demandait que le discours de la couronne parlât des chances de guerre et réclamât les moyens d'y satisfaire. Le roi s'y opposa. M. Thiers donna sa démission et M. Guizot fut rappelé de Londres pour faire partie d'un nouveau ministère sous la présidence du maréchal Soult.

Ministère du 29 octobre 1840. — Ce ministère resta, sauf quelques modifications, le même jusqu'en 1848 : l'histoire de ce cabinet forme comme une période spéciale du règne de Louis-Philippe, et M. Guizot, ministre des affaires étrangères, y joue le principal rôle. Son talent oratoire, la netteté de ses doctrines, son attachement à la politique conservatrice, sa décision et sa fermeté lui donnaient une grande autorité dans le conseil et une victorieuse influence dans les Chambres. Plus impérieux d'attitude, mais moins rigoureux que M. Thiers sur les théories parlementaires, il admettait l'intervention du roi dans le gouvernement, et plaisait mieux à Louis-Philippe, dont il savait ménager les susceptibilités. En outre, il était d'accord avec le roi sur

la direction à donner à la politique extérieure, contre laquelle s'élevèrent surtout les réclamations du pays.

Le cabinet du 29 octobre, malgré les circonstances, n'en donna pas moins une grande solennité au retour des cendres de Napoléon Ier, qui furent transportées aux Invalides (15 décembre 1840), au milieu d'un concours immense de population que n'avait pas arrêté un froid des plus rigoureux. Puis il se vit obligé de réprimer des troubles suscités par des rigueurs dans le recensement, à Toulouse, à Lille, à Clermont (juillet-août 1841). L'attentat de Quénisset, qui tira sur le duc d'Aumale au moment où ce jeune prince rentrait à Paris avec son régiment, après une glorieuse campagne d'Afrique (13 septembre), donna lieu contre un rédacteur de journal à un procès de complicité morale. Dans la Chambre, la question des incompatibilités parlementaires, c'est-à-dire l'incompatibilité entre la députation et l'exercice d'une fonction publique, déjà agitée en 1840, remporta une demi-victoire au commencement de 1842, et une question étrangère, la question du droit de visite, n'avait pas été favorable au ministère. Celui-ci se hâta de dissoudre une Chambre où la majorité ne semblait pas assez dévouée aux principes qu'il professait : paix au dehors, conservation au dedans. De nouvelles élections amenèrent à la Chambre une majorité acquise au ministère, bien que l'opposition y comptât encore de nombreux et d'ardents soldats. Cette Chambre nouvelle fut bientôt convoquée par suite d'un malheur qui n'a pas été sans influence sur le sort du gouvernement de Juillet.

Mort tragique du duc d'Orléans (13 juillet 1842) ; loi de régence (30 août). — Le 13 juillet 1842, le duc d'Orléans, le fils aîné de Louis-Philippe, allait à Neuilly faire ses adieux à sa famille avant de partir pour le camp de Saint-Omer. Il était monté dans une voiture légère attelée de deux chevaux. A la hauteur de la porte Maillot, les chevaux s'emportèrent, et le prince, on ne sait comment, fut précipité sur le pavé. Il mourut quel-

ques heures après. Cette fin tragique causa dans toute la France une profonde émotion, car le duc d'Orléans avait mérité une grande popularité. Il laissait deux fils en bas âge. Les Chambres, convoquées extraordinairement, reçurent un projet de loi qui fixait la majorité du comte de Paris à l'âge de dix-huit ans accomplis et décernait la régence au prince le plus proche du trône, c'est-à-dire au duc de Nemours, prince peu populaire. On aurait préféré la régence de la duchesse d'Orléans. La loi n'en fut pas moins votée et, dès le 30 août, promulguée.

La reine Victoria au château d'Eu (1843). — L'avénement d'un ministère tory à Londres, en 1841, avait renoué les bonnes relations avec le cabinetdes Tuileries. Le roi en profita pour inviter la reine d'Angleterre à venir en France. La reine Victoria y consentit et passa au château d'Eu cinq jours au milieu des fêtes et des plaisirs (2-7 septembre). Le roi Louis-Philippe lui rendit sa visite au mois d'octobre de l'année suivante.

Quelque temps après le voyage de la reine Victoria, le chef de la branche aînée des Bourbons qui avait pris le nom de comte de Chambord, se rendit à Londres, et plus de trois mille légitimistes en profitèrent pour aller lui présenter leurs hommages. Des députés même ne craignirent point de se joindre à eux. Dans son adresse de 1844, rédigée par M. Saint-Marc Girardin, la Chambre *flétrissait* ces manifestations. Une vive discussion s'engagea sur ce mot, qui devint l'occasion d'une des séances les plus orageuses qu'on eût vues depuis longtemps. Le ministre des affaires étrangères voulut se justifier d'un reproche qu'on lui lançait toujours, son voyage à Gand vers Louis XVIII en 1815. Les clameurs l'empêchaient de parler : « On veut épuiser mes forces, s'écria-t-il, on n'épuisera pas mon courage! » Il persévéra, parvint à se faire écouter, et termina son discours par ces fières paroles : « Quant aux injures, aux calomnies et aux colères intérieures ou extérieures, on peut les multi-

plier, on peut les entasser tant qu'on voudra, on ne les élèvera jamais à la hauteur de mon dédain! »

Droit de visite. — Le voyage de la reine d'Angleterre à Eu témoignait de *l'entente cordiale* qui régnait entre les deux gouvernements alliés. Mais précisément à l'époque où cette entente paraissait le mieux assurée, divers incidents la compromirent. En 1815, la France et l'Angleterre avaient pris l'engagement de travailler à la répression de la traite des nègres. Chacune des deux nations ne devait surveiller que ses propres navires. Cependant l'Angleterre organisa une police maritime, et se fit reconnaître le droit de visiter leurs vaisseaux pour s'assurer qu'ils ne transportaient pas de nègres. Deux traités conclus avec la France, en 1831 et en 1833, réglèrent l'application d'un droit de visite mutuel. Dans des parages déterminés, des croiseurs français devaient visiter les navires anglais, et des croiseurs anglais les navires français. Le 20 décembre 1841, une convention nouvelle étendit les parages dans lesquels les navires français pourraient être visités et diminua les garanties attachées au nombre des croiseurs.

Le pays protesta, la Chambre s'émut; M. Billault, dont la parole énergique et incisive était, suivant une expression célèbre, « la hache des discours de M. Guizot », provoqua une vive discussion. Un paragraphe spécial, ajouté à l'adresse de 1842, imposa au ministère l'obligation de ne point ratifier la convention du 20 décembre 1841. L'opinion publique ne voulait admettre aucun droit de visite et demandait le respect du principe : *le pavillon couvre la marchandise*. On savait d'ailleurs que la marine américaine se refusait à reconnaître à aucune nation un droit d'intervention dans son commerce. Il fallut donc que le ministère négociât l'annulation des traités de 1831 et de 1833. Un vif mécontentement se manifesta en Angleterre, mais les Chambres françaises s'étaient prononcées; la convention du 29 mai 1845 termina la longue querelle du droit de visite. La police de notre commerce fut rendue à notre propre marine. Au

droit de visite on substitua la vérification de la nationalité et de la réalité du pavillon.

Affaire de Taïti; traité de Tanger (1844). — Le gouvernement français avait voulu imiter l'Angleterre, qui partout prenait des positions pour son commerce. En 1841, notre marine s'empara de Nossi-Bé; en 1842, elle obtint la cession de Mayotte, île facile à défendre, qui offrait à nos vaisseaux une station dans le voisinage de l'île Bourbon et de Madagascar. On avait l'intention de s'établir en Océanie dans la Nouvelle-Zélande, le groupe d'îles le plus important de la Polynésie, mais l'Angleterre prit les devants et y planta son pavillon. Le contre-amiral Dupetit-Thouars reçut l'ordre d'occuper les îles Marquises, qui n'offraient pas les mêmes avantages que la Nouvelle-Zélande. Aussi l'amiral résolut-il de leur ajouter les îles de la Société, bien plus utiles à notre commerce. Taïti, la principale de ces îles, était gouvernée par la reine Pomaré et soumise depuis longtemps à l'influence des Anglais par l'intermédiaire de missionnaires marchands. Des injures faites à nos nationaux motivèrent une intervention de l'amiral français; la reine Pomaré, effrayée, se mit sous notre protection. Un traité conclu à Taïti, le 9 septembre 1842, fut ratifié à Paris, le 28 avril 1843. Mais les missionnaires et les négociants anglais ne tardèrent pas à exciter la reine contre nous, et à la suite de certains actes d'hostilité, Dupetit-Thouars se crut en droit d'occuper définitivement Taïti. Grand émoi en Angleterre, où les sociétés bibliques élevèrent la voix en faveur de Pritchard, missionnaire-pharmacien-consul, principal instigateur des troubles, qu'on avait expulsé. Le désaveu de l'amiral Dupetit-Thouars, l'indemnité réclamée à la Chambre pour les torts faits à Pritchard passionnèrent vivement le pays (1844).

M. Thiers, qui venait d'accroître sa renommée en publiant les premiers volumes de l'*Histoire du Consulat et de l'Empire*, énuméra dans les débats de l'adresse de 1845 les concessions faites à l'Angleterre. Il s'efforça

de prouver que, pour se délivrer des embarras de la question de Taïti, le ministère n'avait point tiré de la guerre contre le Maroc les avantages espérés. En effet, si nous avions mécontenté l'Angleterre en cherchant des positions et des comptoirs dans l'Océanie, notre expédition contre l'empereur du Maroc[1] l'avait bien plus vivement inquiétée. Elle craignait un nouvel agrandissement de notre colonie d'Afrique. Aussi avait-elle appris avec satisfaction que le *traité de Tanger*, conclu le 11 septembre 1844, ne nous accordait point de territoire et ne nous indemnisait même pas des frais de la guerre.

Le ministère n'échappa à un blâme sur l'affaire Pritchard dans l'adresse de 1845 qu'à une majorité de 8 voix. M. Guizot voulut se retirer. Les conservateurs et le roi lui-même insistèrent pour qu'il gardât le pouvoir. Ce fut une faute, car le ministère du 29 octobre 1840, en n'appliquant point les théories parlementaires qu'il professait, se trouvera obligé, pour empêcher l'avénement d'une autre politique, de forcer le jeu du gouvernement et de se constituer, par tous les moyens, une Chambre dévouée où domineront les fonctionnaires. Il comptait, pour reprendre du crédit, sur le rétablissement définitif de l'entente cordiale avec l'Angleterre, et il allait la détruire.

Mariages espagnols; Cracovie (1846). — L'Angleterre et la France avaient de concert travaillé à l'affermissement du trône d'Isabelle II[2], et l'on pouvait considérer ce trône comme bien assis. Mais la France désirait renouer avec l'Espagne les relations de famille, traditionnelles depuis Louis XIV. Si le ministère n'osait donner pour époux à la reine un des fils de Louis-Philippe, il voulait du moins unir le duc de Montpensier à la sœur de la reine; Isabelle devait épouser un Bourbon, son cousin, le duc de Cadix. Les premières négociations relatives à ces mariages, engagées avec un cabinet

1. Voir plus loin chapitre XX.
2. Voir plus loin chapitre XIX.

tory, aboutirent à un accord. Sur ces entrefaites, les whigs revinrent au pouvoir; lord Palmerston, fidèle à sa politique hostile à la France, mit en jeu tous les ressorts de la diplomatie pour faire réussir à Madrid le prétendant anglais, le prince de Cobourg, cousin du prince Albert. Le ministère français se hâta de prévenir ces intrigues. La reine mère Marie-Christine, mécontente des ouvertures que lord Palmerston avait faites au parti progressiste, accueillit favorablement les demandes de la France, et le 10 octobre 1846 les deux mariages d'Isabelle avec le duc de Cadix, de sa sœur avec le duc de Montpensier, furent célébrés en même temps. Cette solution rapide de la question et la simultanéité des mariages excita au plus haut degré le mécontentement de lord Palmerston, revenu au pouvoir et qui avait encore, en cette occasion, espéré triompher de notre gouvernement. Les Anglais nous accusèrent d'avoir violé le traité d'Utrecht!

Si la France avait fait acte d'indépendance et obtenu un légitime succès en Espagne, ce fut malheureusement aux dépens d'autres questions. Une insurrection en Pologne rappelait de ce côté l'attention, et d'horribles massacres, qu'avaient amenés en Gallicie les divisions semées par l'Autriche entre les paysans et les nobles, indignaient l'Europe (1846). De plus, Cracovie ayant été le centre de l'insurrection, l'Autriche, la Russie et la Prusse occupèrent cette république, qui fut incorporée à l'Autriche (11 novembre). En France, cette nouvelle violation des traités de Vienne souleva une vive protestation dont le ministère se fit l'interprète; mais notre mésintelligence avec l'Angleterre nous réduisit à l'isolement, et lord Palmerston ne voulut pas se rapprocher de nous pour sauver la république de Cracovie.

Demandes de réformes. — Les élections de 1846, accomplies au milieu d'un redoublement d'activité industrielle, donnèrent une grande majorité conservatrice. La bourgeoisie, satisfaite du champ que le minis-

tère ouvrait à ses spéculations, demeura insensible aux reproches qu'on faisait à la politique faible et étroite du gouvernement. La Chambre nouvelle, composée presque tout entière de fonctionnaires, promettait donc un solide appui au cabinet du 29 octobre. Mais beaucoup de députés n'avaient été élus qu'en s'engageant à pousser à des réformes indispensables. M. Guizot, dans un discours à ses électeurs de Lisieux, avait prononcé cette phrase : « Toutes les politiques vous promettront le progrès, la politique conservatrice seule vous le donnera comme elle a pu seule réussir à vous donner l'ordre et la paix. » On s'attendait donc à ce que M. Guizot prendrait, comme Robert Peel, l'initiative des réformes qu'on espérait dans les impôts, dans le système électoral, où les abus de la corruption devenaient publics ; dans la composition du parlement, dont l'indépendance devenait illusoire par suite du grand nombre de fonctionnaires qui le remplissaient. Mais le ministère se refusait à modifier en quoi que ce soit la constitution. Il entendait, sans se troubler, formuler sa politique par ces trois mots : *Rien, rien, rien*. M. Guizot affectait même de braver l'impopularité.

Les circonstances cependant devenaient de plus en plus graves : la récolte de 1845 avait été médiocre, celle de 1846 fut moins bonne encore. Les pluies qui avaient influé d'une manière désastreuse sur les récoltes, amenèrent, en outre, des inondations, surtout dans le bassin de la Loire. Une grande sécheresse, succédant aux pluies, occasionna des incendies qui répandirent l'effroi dans les campagnes. Une disette accrut les souffrances et provoqua dans le mois de janvier 1847 des troubles dans les départements de la Meurthe, de la Mayenne, de la Sarthe, d'Indre-et-Loire, d'Ille-et-Vilaine. A Buzançais, dans l'Indre, il fallut faire de sanglantes exécutions. En même temps des procès de corruption et de malversation retentissaient dans toute la France. Le journal *la Presse* révéla le trafic d'un siége à la Chambre des pairs, et ce scandale amena un

procès plus scandaleux encore. Enfin, les pairs eurent à juger le général Cubières, qui avait corrompu un ancien ministre, et ce ministre lui-même, M. Teste, qui s'était laissé corrompre et fut condamné. On pense quel discrédit jetèrent sur le gouvernement ces tristes révélations. Le sol était si profondément miné qu'une simple secousse renversera la monarchie de Juillet.

Résultats généraux du règne de Louis-Philippe ; progrès de la liberté. — Les abus de l'influence parlementaire ne peuvent faire oublier que l'attachement aux institutions représentatives se fortifia pendant ces dix-huit années. On en apprécia mieux les avantages, et l'expérience éclaira sur le danger de les mal équilibrer. La presse prit une importance considérable et, bien que sa licence ait souvent été extrême, on ne doit pas moins la considérer comme un des plus puissants instruments de civilisation. La tribune française retentit des voix éloquentes de M. Guizot, de son habile et brillant rival M. Thiers, de M. Berryer, l'un des orateurs les plus puissants de notre époque, de MM. Odilon Barrot et Dufaure, de M. de Lamartine, de M. Billault, de M. Sauzet et de M. de Montalembert, qui se distingua de bonne heure au Luxembourg. Le barreau, à cette époque de continuels procès politiques, était une autre arène où se formaient les futurs orateurs et où revenaient combattre les plus illustres champions de la Chambre des députés.

Les associations religieuses, dont le progrès avait été un moment arrêté par la révolution de 1830, s'étaient de nouveau multipliées; l'opposition, en 1845, reprochait précisément au ministère les empiétements du clergé. Celui-ci, de son côté, était mécontent, parce qu'aucun ministre n'avait donné la liberté d'enseignement, dont le principe se trouvait écrit dans la Charte de 1830. Il engagea contre l'Université une guerre de plus en plus vive et qui fut acharnée pendant la présence de MM. Villemain et de Salvandy au ministère de l'instruction publique. Ces deux ministres élabo-

rèrent plusieurs projets de loi pour concilier les droits de l'État et ceux de la liberté.

Un article de la Charte de 1830 avait proclamé l'égalité de tous les cultes chrétiens. L'État protégea donc également les protestants et les catholiques; les dépenses des cultes protestants, à la charge du budget, s'accrurent dans la même proportion que les dépenses du culte catholique. En 1832, les sommes affectées par le trésor au culte catholique s'élevaient à 33 523 219 francs; en 1837, à 37 630 008 francs; les sommes allouées aux cultes protestants montaient de 749 272 francs à 1 240 229 francs. Le culte israélite fut alors inscrit au budget et rétribué par l'Etat.

Enseignement ; loi de l'instruction primaire (1833). — M. Guizot, ministre de l'instruction publique dans le cabinet du 11 octobre 1832, a créé, pour ainsi dire, l'instruction primaire, fort négligée sous l'Empire et sous la Restauration.

La loi qu'il prépara et fit adopter des Chambres établissait deux sortes d'écoles primaires : les écoles élémentaires pour les campagnes, les écoles supérieures pour les villes. Dans les premières, on devait enseigner aux enfants les principes de la religion et de la morale, la lecture, l'écriture, les éléments de la langue française et du calcul, le système légal des poids et mesures ; dans les secondes : les éléments de la géométrie, le dessin linéaire, l'arpentage, des principes de science physique et d'histoire naturelle, le chant, des éléments d'histoire et de géographie. Toute commune était tenue d'entretenir une école publique, placée sous la surveillance d'un comité local et d'un comité d'arrondissement. L'instruction devait être gratuite pour les enfants désignés par les conseils municipaux comme incapables de payer la rétribution. L'instituteur recevait un traitement fixe et de chaque élève une rétribution mensuelle. On créait, en faveur des instituteurs primaires communaux, une caisse d'épargne formée par une retenue annuelle d'un vingtième de leur traitement et destinée

à leur assurer une retraite. Il existait déjà, en 1833, quarante-sept écoles normales primaires. On fit de ces écoles une institution générale et obligatoire. La loi que son auteur a justement appelée « la Charte de l'instruction primaire » fut votée à la presque unanimité le 28 juin 1833. Ses résultats furent considérables. En une année, le nombre des écoles fut porté de 31 000 à 33 000; en 1847, il était de 43 614, dans lesquelles 2 176 079 enfants recevaient les éléments indispensables de l'instruction. Il faut ajouter 19 414 écoles pour les filles. Le chiffre total des établissements d'instruction primaire de toute sorte dépassait 60 000 et la population scolaire 3 millions et demi.

M. Guizot avait préparé un projet de loi sur l'instruction secondaire qui, adopté par la Chambre des députés, n'alla point, par suite de la dissolution du cabinet, jusqu'à la Chambre des pairs. On doit encore rappeler à l'honneur du ministre de l'instruction publique de 1833 le rétablissement de l'*Académie des sciences morales et politiques*, les encouragements donnés aux sociétés savantes, la fondation de la *Société de l'histoire de France* et surtout le commencement de la *Collection des documents inédits de notre histoire*, véritable monument national. Il faut signaler aussi les fécondes administrations de M. Cousin (1840), de M. Villemain (1840-1844), et surtout de M. de Salvandy (1845-1848). Tous trois eurent à défendre l'Université contre les incessantes attaques du clergé. Le dernier créa l'*École française d'Athènes*. Les progrès de l'instruction publique, pendant les dix-huit années du gouvernement de Juillet, se révèlent par des chiffres significatifs. L'allocation budgétaire était, en 1829, d'un peu plus de 3 millions. En 1847, elle dépassait 17 millions. En 1837, une ordonnance royale éleva les salles d'asile au rang d'une institution nationale.

Pénalité. — On remarquait dans les mœurs un adoucissement: la peine de mort, contre laquelle la Chambre des députés s'était prononcée, n'était plus appliquée en

matière politique. Une loi, en 1832, supprima la peine de mort pour les crimes commis contre la propriété. Les faux-monnayeurs ne furent plus exposés à ce châtiment terrible. De plus, une innovation très importante, établie par la même loi, donna aux jurés le moyen de remédier à l'extrême sévérité des lois. En accordant à un coupable le bénéfice des *circonstances atténuantes*, le jury, tout en maintenant la culpabilité, faisait adoucir la peine. Il pouvait ainsi diminuer le nombre des sentences capitales. On effaça aussi du Code pénal le carcan, la marque et la mutilation du poing pour les parricides. On réduisit le nombre des cas où les condamnés devaient être exposés publiquement. En 1836, fut promulguée une loi qui modifiait, dans un sens favorable à l'affranchissement progressif des esclaves, la législation criminelle des colonies. La Chambre des députés, sur la proposition de M. de Larochefoucauld-Liancourt, délivra la France de l'immoral et funeste jeu de la loterie (21 mai 1836)[1].

Mouvement des idées ; les Saint-Simoniens, les socialistes.— Le réformateur Saint-Simon[2] avait, sous la Restauration, fondé l'*École industrialiste*, qui ne donnait pour base à la société que la science et l'industrie. Elle se proposait un but louable : l'amélioration des classes les plus nombreuses et les plus pauvres, prêchait la philanthropie, mais s'exagérait les défauts de notre société, voulait régler le travail d'après des théories chimériques, modifier la propriété, la religion. Les disciples de Saint-Simon développèrent ses

1. Sous le règne de Louis-Philippe furent votées les lois sur la contrainte par corps (1832), sur la chasse (1844). La loi sur la pêche date de la Restauration (15 avril 1829). La loi des patentes est de 1844. C'est au 1er janvier 1840 que le système métrique devint le système légal et unique des poids et mesures (loi de 1837).

2. Saint-Simon (Henri, comte) descendait de la famille du célèbre auteur des *Mémoires*. Né à Paris en 1760, il alla, tout jeune, prendre part à la guerre de l'indépendance des Etats-Unis Il applaudit à la Révolution française et s'occupa dès lors de ses projets de régénération de la société. Ruiné et désespérant du succès de son œuvre, il tenta de se suicider en 1823 et survécut à sa blessure. Ses doctrines lui avaient cependant attiré des disciples (Aug. Thierry, Aug. Comte, Olinde Rodrigue, Bazard, Enfantin). Il mourut en 1825, laissant plusieurs livres où sont exposés ses principes : l'*Industrie* (1817) ; le *Cathechisme des industriels* (1824) ; le *Nouveau christianisme* (1825), etc.

principes, voulurent créer une hiérarchie nouvelle, établir l'égalité absolue de l'homme et de la femme, abolir l'hérédité, enfin établir un culte nouveau. Cette école fit grand bruit, tint des réunions publiques : on put voir sur la côte de Ménilmontant une secte particulière, dirigée par le P. Enfantin, fondée sur le principe de la fraternité et cherchant à frapper le public par son costume original et ses pratiques bizarres. L'association des Saint-Simoniens fut dissoute en 1833 par sentence judiciaire.

Puis l'école fouriériste[1] se proposa de faire du monde un immense phalanstère où aurait régné l'harmonie universelle, où le travail aurait été un plaisir, une passion. Un des principaux disciples de Fourier, M. Considérant, réclamait toujours quelques millions du budget pour former un phalanstère modèle. Ces écoles cependant gagnèrent peu d'adeptes dans les classes inférieures, qui ne comprenaient point leurs systèmes compliqués. D'autres novateurs demandaient l'égalité des salaires et des fortunes et trouvaient beaucoup d'adhérents dans les classes souffrantes, auxquelles ils persuadaient que leurs misères étaient le fruit d'une constitution injuste de la société. Accusant la concurrence, ce stimulant énergique de l'activité humaine, ils voulaient y substituer une association impossible, parce qu'elle est contraire à la raison et à la morale, une association « où chacun aurait selon ses besoins et donnerait selon ses facultés », où malgré l'inégalité du travail tous recevraient un salaire égal, où le talent et l'activité ne recevraient pas plus de récompense que l'ignorance et la paresse. Puis un autre publiciste, Proudhon[2],

1. Ch. Fourier, né à Besançon en 1768, mort à Paris en 1837, était fils d'un marchand de draps et passa sa vie dans le commerce. Il publia ses premières théories en 1808. Il voulait associer les hommes en *capital*, *travail* et *talent*, par *groupes*, par *séries*, par *phalanges*.

2. Né à Besançon en 1809, mort en 1865. Fils d'un tonnelier, ouvrier imprimeur, Proudhon étudia seul et ses publications sur les questions d'économie sociale attirèrent sur lui l'attention; il fut nommé en 1848 député à l'Assemblée constituante. Il voulait arriver à la *gratuité du crédit* et créa une *Banque du peuple* (1849) qui ne réussit pas. Sous le second empire, ses théories et ses attaques politiques lui attirèrent plusieurs condamnations.

venait saper le fondement de toute société : la propriété.

Industrie; commerce. — Si les idées socialistes pénétraient alors dans beaucoup d'esprits, c'est que le développement de l'industrie multipliait la classe ouvrière, et que les questions de salaire, par l'effet de la concurrence, devenaient de la plus haute gravité. Le nombre sans cesse croissant des machines donnait un rapide essor à la production. En 1839, le nombre des machines employées était de 2450, représentant une force de 33 301 chevaux-vapeur. En 1847, il était porté à 4853, représentant une force de 61 630 chevaux-vapeur. Or, comme un cheval-vapeur correspond à 3 chevaux de trait ou à 21 hommes, les machines employées, en 1847, avaient une force de 184 890 chevaux ordinaires, ou de 1 294 230 ouvriers. La population occupée par la grande industrie dépassait un million.

Le gouvernement de Juillet aurait volontiers réagi contre le système des prohibitions qu'avait organisé la Restauration, mais le pouvoir politique se trouvait précisément, avec les électeurs à 200 francs, entre les mains des industriels, intéressés à maintenir le système protecteur. Aussi les tentatives que firent plusieurs ministres pour relâcher les rigueurs du système commercial furent-elles paralysées par la Chambre des députés. On apporta de timides modifications à l'échelle mobile. Le gouvernement, pour arrêter l'enchérissement de la viande, désirait abaisser les droits à l'entrée des bestiaux. Le général Bugeaud s'écria qu'une invasion de bestiaux étrangers serait plus funeste qu'une invasion de cosaques. En 1841, les prohibitionnistes profitèrent de l'isolement politique de la France pour faire ériger la protection en un principe absolu de droit public.

Les partisans du libre-échange protestaient en vain contre l'exagération du système protecteur. Encouragés par la ligue anglaise que M. Cobden dirigeait, MM. Michel Chevalier, Adolphe Blanqui, Wolowski essayèrent de former une association analogue et de répandre dans

le pays les notions de liberté commerciale ; des protectionnistes constituèrent une société contraire, et les libre-échangistes, sans appui dans les Chambres, se heurtèrent contre les intérêts individuels. Le commerce général, grâce au développement de l'industrie et de l'aisance, n'en suivit pas moins un mouvement ascensionnel. En 1830, 638 millions d'importations et 593 d'exportations; en 1847, 1 milliard 193 millions d'importations, 1 milliard 147 millions d'exportations.

Lois sur les chemins vicinaux (1836); sur l'expropriation (1841); sur les chemins de fer (1842).—La loi de 1836 sur les chemins vicinaux ordonna le classement de ces chemins si utiles. Puis l'établissement des chemins de fer appela l'attention sur les obstacles que pourrait rencontrer de la part des propriétaires l'exécution d'un réseau de voies nouvelles. La loi du 16 septembre 1807, en attribuant au conseil de préfecture le droit de statuer sur l'indemnité due à un citoyen exproprié, n'avait pas suffisamment garanti l'intérêt privé. Ce droit avait ensuite été attribué à l'autorité judiciaire. La loi de 1841 (3 mai) régla enfin toutes les difficultés que soulevait l'expropriation et toutes les garanties qu'elle demandait. Elle devait se faire par autorité de justice, mais la fixation de l'indemnité était attribuée à un jury désigné par le conseil général sur les listes des électeurs et du jury.

L'Angleterre comptait déjà plusieurs voies de fer que nous possédions seulement celle de Saint-Étienne. Plusieurs projets, soumis aux Chambres, avaient été ajournés, parce qu'on ne concevait aucun système d'ensemble. Enfin, dans la session de 1842, sous le ministère du 29 octobre, s'élabora et fut votée la loi qui décida l'exploitation d'un premier réseau en unissant le concours de l'État, des départements, des communes et de l'industrie.

Paris était le centre d'où les chemins de fer devaient rayonner jusqu'aux frontières de la Belgique, de l'Allemagne, de l'Espagne ; puis d'autres devaient aboutir au

littoral : Paris à Rouen ; Paris à Marseille ; un chemin se dirigeant sur l'Océan par Tours et Nantes ; un chemin ouvrant le centre de la France en passant par Bourges ; un autre de la Méditerranée au Rhin par Lyon, Dijon et Mulhouse ; un autre joignant l'Océan à la Méditerranée par Bordeaux, Toulouse et Marseille. Un crédit de 126 millions fut assuré aux premiers travaux. Les progrès de l'exploitation ne furent pas cependant tels qu'on aurait pu l'espérer. En 1847, la France n'avait qu'une longueur de 1821 kilomètres d'exploités. La longueur des lignes concédées était de 2868 kilomètres. Pour faciliter la navigation extérieure, le gouvernement fit établir des phares sur tout le littoral ; et, pour développer le commerce intérieur, il fit achever le canal de la Marne au Rhin, le canal latéral à la Garonne, le redressement du cours de la Vilaine, etc.

Monuments ; musée de Versailles. — Sous le règne de Louis-Philippe, peu de monuments nouveaux s'élevèrent, mais l'église de la Madeleine, l'Arc de triomphe, le palais du quai d'Orsay, l'École des Beaux-Arts furent achevés. Le 25 octobre 1836, l'obélisque de Louqsor, amené d'Égypte, fut dressé sur la place de la Concorde. Pendant les fêtes données en l'honneur du mariage du duc d'Orléans (1837), le roi Louis-Philippe inaugura le musée de Versailles. Il avait eu l'heureuse idée de consacrer l'immense palais de Louis XIV à toutes les gloires de la France.

CHAPITRE XIX

L'EUROPE DE 1830 A 1848

PROGRAMME. — Politique extérieure de Louis-Philippe. — Intervention en Belgique. — Occupation d'Ancône. — Quadruple alliance. — Traité de Londres. — Mariages espagnols. — Le droit de visite.

Mouvements en Europe après 1830. — *Création du royaume de Belgique. — Insurrection de Pologne. — L'Italie de* 1831 *à* 1848. — *Établissement du régime constitutionnel en Espagne et en Portugal. Mouvements libéraux et union douanière en Allemagne. — Le Sunderbund. — En Angleterre, bill de réforme parlementaire et électorale. — Robert Peel. — Richard Cobden. — Réformes coloniales. — Le libre-échange. — L'income-tax.*

Question d'Orient. — Le sultan Mahmoud. — Méhémet-Ali. — Convention des Détroits. — Progrès des Russes et des Anglais en Asie.

Sommaire. — Soulèvement de la Belgique (août 1830). — Conférence de Londres; Louis-Philippe refuse la couronne de Belgique pour le duc de Nemours (17 février 1831). — Le roi Léopold (26 juin 1831). — Siège et prise d'Anvers (29 novembre-23 décembre 1832). — Soulèvement de la Pologne. — Batailles de Grochow (19 février), d'Ostrolenka (12 mai 1831). — Paskiewitch; prise de Varsovie (8 septembre); émeute à Paris (16 septembre 1831). — Soulèvement des légations en Italie (février 1831). — Intervention de l'Autriche; occupation d'Ancône par les Français (22 février 1832). — Mouvements en Allemagne; l'union douanière (Zollverein). — Chute des gouvernements aristocratiques en Suisse (1831-1832). — Le Sunderbund (1845-1847). — Portugal; tyrannie de don Miguel; expédition française contre Lisbonne (14 juillet 1831). — Débarquement de don Pedro (1832); son triomphe (1833). — La pragmatique de Ferdinand VII en Espagne; mort du roi (29 septembre 1833). — Isabelle II; régence de Marie-Christine; guerre contre les éarlistes (1833-1839). — La quadruple alliance (avril 1834); expulsion de don Miguel et de don Carlos du Portugal. — Renouvellement de la guerre carliste en Espagne; la révolution de la Granja (12 août 1836). — Constitution espagnole (1837); majorité d'Isabelle II (1843). — Fin de la guerre carliste (31 août 1839); régence d'Espartero (1839-1843); triomphe définitif d'Isabelle II. — Contre-coup des événements de juillet en Angleterre; ministère wigh (1831). — Bill de

réforme électorale; lutte entre les wighs et les tories (1831-1832). — Mœurs électorales de l'Angleterre. — Abolition de l'esclavage des noirs (1834) ; la taxe des pauvres. — Avènement de la reine Victoria (1837). — Sir Robert Peel ; l'income-tax. — Richard Cobden et l'école de Manchester; abolition des corn-laws ou lois sur les céréales. — Abolition de l'acte de navigation (1849). — Réformes coloniales. — Politique extérieure de l'Angleterre : les Anglais et les Russes en Asie. — Progrès des Anglais aux Indes. — Progrès des Russes dans le Caucase et à l'est de la mer Caspienne. — Rôle de la Perse entre la Russie et l'Angleterre. — Siège de Hérat (1838). — Expédition des Anglais contre le Caboul (1840-1842). — Expédition des Russes contre Khiva (1841-1854). — Les Anglais en Chine; guerre de l'opium (1840-1842). — Première ambassade française en Chine. — Turquie; le Sultan Mahmoud (1808-1839) ; ses réformes. — Démembrement de l'empire ; révolte de la Serbie ; le prince Miloch hospodar héréditaire (3 août 1830). — Puissance de Méhémet Ali en Egypte ; prise de Saint-Jean-d'Acre par son fils Ibrahim (27 mai 1832); sa victoire sur les Turcs à Konieh (décembre). — Intervention des Russes. — Traité d'Unkiar-Skélessi (8 juin 1833) ; la Russie protectrice de la Turquie. — Nouvelle guerre entre le Sultan et le Pacha d'Egypte (1839); bataille de Nézib (21 juin); mort de Mahmoud. — Question d'Orient; sympathies de la France pour le Pacha d'Egypte. — Traité de Londres (15 juillet 1840). — La France mise hors du concert européen. — Armements; bombardement de Beyrouth et de Saint-Jean-d'Acre par les Anglais (septembre-novembre 1840). — Ministère du 29 octobre 1840; traité des détroits (13 juillet 1841). — Etat de l'Europe en 1847.

Soulèvement de la Belgique (août 1830). — De la révolution de Juillet était sortie une véritable révolution européenne. De Paris le feu gagna Bruxelles. Les Belges supportaient impatiemment la domination des Hollandais, avec lesquels ils différaient de mœurs, de langue, d'intérêts, de religion. Le roi Guillaume avait en vain entrepris de fondre les deux peuples et de rendre définitive l'œuvre artificielle des traités de 1815. Il ne put y réussir et mécontenta les Hollandais tout en irritant les Belges, blessés de l'atteinte portée à leur nationalité par l'introduction de la langue hollandaise dans les actes officiels et par l'application à leur pays de la Charte hollandaise.

Le roi Guillaume commit l'imprudence de s'aliéner à la fois les libéraux et les catholiques de la Belgique. Le clergé supportait déjà difficilement d'être gouverné par un roi protestant : il s'alarma de la création du collège philosophique de Louvain (1825) dont la fréquentation était imposée aux jeunes gens destinés au sacerdoce. Les catholiques s'allièrent aux libéraux et formèrent l'union catholique libérale. L'agitation amena une sévère répression, et le ministre Van Maanen ne

tarda pas à exciter par ses actes une réprobation générale.

A la nouvelle des événements de Paris (1830), la fermentation redoubla. Le 25 août, on représentait au théâtre de Bruxelles le célèbre opéra de la *Muette de Portici*, dont le sujet est la révolte de Masaniello à Naples. Au sortir du théâtre, la foule assaillit les maisons des journalistes hostiles et le palais de Van Maanen. Le 26 août c'était une véritable insurrection; quelques jours après, une révolution.

Alors le fils aîné du roi, le prince d'Orange, accourt seul à Bruxelles où il entre au milieu des barricades et propose la séparation du pouvoir législatif et de l'administration. Son père congédie le ministre Van Maanen. Une députation belge se rend à la Haye. Mais le roi Guillaume revient sur ces bonnes dispositions, désavoue son fils et réunit une armée. La Belgique, de son côté, se prépare à une résistance énergique. Les exilés rentrent ayant à leur tête le publiciste Potter et organisent un gouvernement provisoire. Le 25 septembre, le second fils de Guillaume, le prince Frédéric, paraît devant Bruxelles avec des troupes hollandaises. Une lutte vive et sanglante s'engage qui dure cinq jours. Retranchés derrière les barricades, les habitants de Bruxelles repoussent toutes les attaques. Le 5 octobre ils proclament l'indépendance de leur pays.

En vain le prince d'Orange, dans une proclamation, reconnut la séparation de la Belgique et de la Hollande, si la Belgique voulait l'accepter pour roi. Il était trop tard. Le commandant hollandais de la ville d'Anvers rendit encore moins possible une conciliation en bombardant la ville, en incendiant l'arsenal. Le 10 novembre un congrès national se réunit pour décider comment les Belges maintiendraient leur indépendance.

Conférence de Londres; Louis-Philippe refuse la couronne de Belgique pour le duc de Nemours (17 février 1831). — Le roi Guillaume s'était adressé aux puissances signataires des traités de Vienne et leur avait

soumis son différend avec la Belgique. Les envoyés de la France, de la Russie, de l'Autriche et de la Prusse se réunirent en conférence à Londres (octobre 1830), et alors commencèrent des négociations qui devaient durer plus de huit ans. On imposa un armistice aux parties belligérantes et on rédigea, les 20 et 27 janvier 1831, les préliminaires de la séparation, dits des dix-huit articles, favorables aux Belges.

Pendant ce temps, le Congrès national de Bruxelles cherchait un souverain. Le duc de Nemours, fils de Louis-Philippe, fut élu. Accepter pour son fils la couronne de Belgique, Louis-Philippe, dans un intérêt de famille et de patriotisme, le désirait vivement. Mais par là il s'aliénerait l'Angleterre, et la conférence de Londres donnerait alors gain de cause à la Hollande. Louis-Philippe déclina l'honneur fait à sa famille.

Le roi Léopold (26 juin 1831). — Les Belges se retrouvèrent sans roi. La conférence de Londres leur proposa Léopold, prince de Saxe-Cobourg et veuf d'une princesse anglaise. Ils l'acceptèrent. Le prince Léopold entra à Bruxelles le 21 juillet. Mais le roi Guillaume, mécontent de la décision de la conférence de Londres, dénonça l'armistice et reprit les hostilités. Dès le 5 août, l'armée du prince d'Orange s'emparait de la ville de *Diest*, et le 12, battait sous les murs de *Louvain* l'armée belge où se trouvait Léopold. Le plus grand trouble régnait à Bruxelles quand on apprit tout à coup l'arrivée d'une armée française. Le maréchal Gérard, à la tête de cinquante mille hommes, franchit la frontière pour défendre l'œuvre de la Conférence de Londres.

La conférence reprit le cours de ses travaux et substitua au traité des dix-huit articles celui des vingt-quatre articles qui partageait entre la Belgique et la Hollande, le *Limbourg* et le *Luxembourg* et mettait à la charge de la Belgique un tiers de la dette commune (15 novembre 1831). Le roi Guillaume refusa de nouveau d'accéder à ce traité; il n'abandonna point les places que ses troupes occupaient. Cependant l'Angleterre et

la France, qui désiraient la fin de cette question, tombèrent d'accord pour fixer un délai au delà duquel on emploierait la force pour réduire le roi Guillaume. Une convention du 22 octobre (1832) le fixa au 12 novembre.

Siège et prise d'Anvers (29 novembre-23 décembre 1832). — Le 12 novembre, pas un soldat hollandais n'avait quitté Anvers. Le ministère du 11 octobre, récemment formé à Paris, résolut d'agir. Le 15 novembre une armée de 70 000 hommes entra en Belgique pendant qu'une flotte anglaise bloquait l'Escaut. Le maréchal Gérard et le général du génie Haxo dirigèrent avec science et vigueur le siège de la citadelle d'Anvers. Le 29 novembre, on ouvrit la tranchée : le feu commença le 4 décembre ; le 14, une brèche fut ouverte, et quelques ouvrages avancés tombèrent entre nos mains ; le bombardement continua, et le 23 décembre, le commandant de la citadelle, le général Chassé, capitula. Toute la garnison sortit et déposa les armes. Le même jour, six cents Français culbutaient deux mille Hollandais sur la digue de Doel. Le duc d'Orléans et le duc de Nemours s'étaient distingués dans cette courte guerre, achevée en présence de l'armée prussienne, qui n'avait pas osé intervenir.

La prise d'Anvers releva notre situation en Europe. Mais lorsque l'armée revint en France, beaucoup de gens se demandèrent, puisqu'il avait toujours fallu faire la guerre, s'il n'aurait pas mieux valu la faire pour donner le trône de Belgique à un prince français. Louis-Philippe avait, le 9 avril de la même année, accordé une de ses filles, la princesse Louise d'Orléans, au roi Léopold. Ce mariage n'atténua en rien la victoire de l'Angleterre, et si l'indépendance de la Belgique était pour nous un avantage, ce n'était pas celui que la nation avait espéré. D'ailleurs le Luxembourg restait au roi de Hollande et laissait notre frontière de l'Est découverte. La Belgique ne fut définitivement constituée qu'en 1838, par le traité des trente-quatre articles.

Soulèvement de la Pologne. — La Pologne surtout essayait de se délivrer de l'étreinte douloureuse de la Russie. Les institutions accordées par Alexandre, et garanties par l'Europe en 1815, étaient tombées une à une sous l'incessante attaque de l'administration russe. La publicité des séances de la Diète interdite, l'établissement de la censure, la suppression de l'instruction primaire, l'instruction supérieure limitée, les garanties judiciaires annulées par des commissions d'enquête qui remplaçaient les tribunaux, les continuelles violations de la liberté individuelle, avaient ôté aux Polonais toute illusion. Des associations secrètes s'organisèrent, dans l'armée surtout. Lorsque l'empereur Nicolas vint, en 1829, à Varsovie se faire couronner, il se refusa à rapporter les mesures dont la Pologne se plaignait. Bientôt les journées de juillet, le soulèvement de la Belgique, les agitations de l'Allemagne retentirent dans la malheureuse Pologne. Le czar, que n'occupait plus la guerre contre la Turquie, s'effraya de l'état de l'Europe et semblait disposé à reprendre contre la France les projets de la Sainte-Alliance. Le soulèvement de la Pologne l'obligea à détourner son attention de l'Occident. L'avant-garde, suivant une expression de La Fayette, s'était retournée contre le corps de bataille.

Dans la soirée du 29 novembre 1830, au signal donné par deux incendies, l'insurrection éclata à Varsovie. Assailli à l'improviste dans le château du Belvédère, le grand-duc Constantin fut obligé de s'enfuir. Bientôt maîtresse d'elle-même, Varsovie négocia avec lui la retraite des troupes russes. Mais dès lors reparut le mal qui avait causé la ruine de la Pologne : les divisions intestines.

Batailles de Grochow (19 février), d'Ostrolenka (12 mai 1831). — L'empereur de Russie mit à profit le temps perdu par les Polonais. Son armée, forte de cent vingt mille hommes, s'avançait sous les ordres du feld-maréchal Diebitsch (février 1831). L'armée polo-

naise s'élevait à peine à trente-cinq mille hommes d'infanterie et à dix mille de cavalerie. Le général Chlopicki avait engagé Radziwill à concentrer la défense sous les murs de Varsovie. Une bataille acharnée, qui dura deux jours, se livra à *Grochow* (19, 20 février). Les Russes, malgré la supériorité du nombre, ne purent ébranler les Polonais. Mais le généralissime Radziwill n'avait point su arrêter un corps d'armée qui venait rejoindre le maréchal Diebitsch, et celui-ci recommença l'attaque avec vingt mille hommes de plus (25 février). La première ligne de l'armée polonaise ayant été renversée, la seconde lutta vaillamment sous les ordres de Shzrynecki, puis se replia sur *Praga*, où l'encombrement menaça de changer la retraite en désastre. Chlopicki fut blessé et l'incapable Radziwill, privé de ses conseils, se démit du commandement. Le général Shzrynecki venait de se distinguer, on le mit à la tête de l'armée.

Shzrynecki perdit un mois à négocier ; il reprit l'offensive dans la nuit du 30 au 31 mars (1831) fit passer en silence ses troupes sur le pont de Praga, fondit sur l'avant-garde des Russes campés dans la forêt de *Wawer* et la culbuta. Les Polonais attaquèrent *Dembé* et mirent en fuite le second corps d'armée. Shzrynecki n'avait qu'à se rabattre sur le gros de l'armée russe qu'il pouvait prendre en flanc. Quand il le comprit, il était trop tard, et la défaite d'une division russe à *Iganie* ne servit qu'à lui prouver combien les Russes démoralisés auraient été pour lui une proie facile (10 avril).

Après la bataille d'Iganie, le général Shzrynecki perdit encore six semaines. Il se décida enfin, le 12 mai, à s'avancer au delà d'*Ostrolenka*, ville située sur la Narew, affluent de la Vistule. Ce fut sous les murs de cette place que se livra une des plus sanglantes batailles de cette guerre. Les Polonais ne furent pas vaincus, mais ils eurent trois cents officiers et sept mille soldats tués ou blessés. Timide après le combat,

Shzrynecki recula jusqu'à Varsovie. On vint au-devant de lui comme autrefois le Sénat de Rome au-devant de Varron, et on le félicita de n'avoir point désespéré de la patrie.

A la même époque, Orloff, ministre intime de l'empereur, signait avec les ministres prussiens un traité qui ouvrait les villes de Kœnigsberg et de Dantzig aux approvisionnements et aux troupes que la Russie ferait venir de la Baltique. Le territoire prussien devait, en cas de défaite, donner asile aux troupes du czar. De plus, l'empereur Nicolas mettait à la tête de son armée son meilleur général, le prince Paskiewitch. L'attitude de la Prusse et le traité qu'elle venait de signer faisaient un devoir à l'Occident d'intervenir à son tour. Au mois de juillet 1831, le gouvernement de Louis-Philippe, dirigé alors par Casimir Périer, offrit au cabinet de Saint-Pétersbourg sa médiation. L'Angleterre refusa de se joindre à la France pour cette démarche.

Alors on comprit les fautes de Shzrynecki, qui, espérant en la diplomatie, était revenu à sa lenteur habituelle; alors le parti exalté reprocha à l'aristocratie d'avoir paralysé les efforts du pays; les clubs retentirent de motions menaçantes; on destitua Shzrynecki, on demanda la mort des traîtres. Les Russes avaient franchi la Vistule et marchaient sur Varsovie. Dans la nuit du 15 août, une foule furieuse, résolue à une défense désespérée, renversa le gouvernement, massacra ceux qu'elle appelait les traîtres, arracha des prisons les agents de la police russe et les pendit. Le lendemain, le vieux général Krukowiécki fut nommé président, et on lui adjoignit des ministres responsables.

Paskiewitch; prise de Varsovie (8 septembre); émeute à Paris (17 septembre 1831). — Paskiewitch arriva le 4 septembre devant les retranchements qu'on avait élevés autour de Varsovie. Le 6 septembre, sa formidable artillerie tonna contre le fort de Wola que, malgré leur énergique résistance, les Polonais se virent obligés d'abandonner. Krukowiécki se rendit, le 7 sep-

tembre, au camp des Russes pour négocier, mais la hardiesse de son langage empêcha cette entrevue d'aboutir. Le canon gronda de nouveau, et beaucoup de Polonais, ne se faisant plus d'illusion sur le sort qui attendait leur patrie, coururent au-devant de la mort. Enfin Krukowiécki envoya au prince Paskiewitch une capitulation sans condition. Aussitôt la diète le désavoua, et la populace, livrée à l'exaltation du désespoir, se barricada dans Varsovie. Le président avait donné sa démission, mais le général russe déclarait ne vouloir traiter avec nul autre gouvernement. On comprit que la résistance devenait impossible, on rappela Krukowiécki, et, le 8 septembre, les Russes occupaient la capitale de la Pologne.

La chute de Varsovie retentit douloureusement au cœur de la France. Le 15 septembre, cette nouvelle plongea Paris dans la consternation. Le 16, une émeute éclata, Casimir Périer et Sébastiani, entourés par la foule sur la place Vendôme, n'échappèrent à sa colère que par leur ferme contenance. Le député Mauguin attaqua avec véhémence la politique extérieure du ministère, et Sébastiani eut le malheur de prononcer à la tribune cette phrase imprudente : « Aux dernières nouvelles, la tranquillité régnait à Varsovie. » On a fait de cette phrase le mot célèbre : *L'ordre règne à Varsovie.*

Le czar Nicolas annule la charte de 1815. — L'ordre y régnait en effet, mais par la terreur. De nombreuses arrestations, des exils en Sibérie, la transplantation dans le Caucase de cinq mille propriétaires, montraient comment la Russie entendait l'amnistie proclamée au lendemain de la victoire. Le 26 février 1832 parut un oukase qui, sous le nom de *statuts organiques*, imposait à la Pologne une constitution bien différente de la charte de 1815. Cet acte déclarait « la Pologne partie intégrante de l'empire ». L'armée polonaise cessait d'exister, et les soldats levés en Pologne devaient être incorporés dans les régiments russes. La peine de la confiscation reparaissait ; la Russie pouvait prélever des

impôts à son profit dans les provinces polonaises; les lois d'intérêt général se délibéraient dans le conseil d'empire à Saint-Pétersbourg; le ministère de l'instruction publique était supprimé. Un conseil d'administration gouvernait la Pologne sous la présidence de Paskiewitch, qui reçut le titre de prince de Varsovie.

Ainsi l'empereur Nicolas déchirait la charte octroyée par Alexandre, jurée par lui-même et garantie par les puissances signataires du traité de Vienne.

Soulèvement des légations en Italie (février 1831). — Une autre contrée, l'Italie, avait tressailli au bruit du canon de Juillet. En 1820 et 1821, c'était le midi et le nord de l'Italie, Naples et Turin, qui s'étaient soulevés. En 1831 et en 1832, ce fut le centre qui chercha à recouvrer sa liberté. A Naples et à Turin, deux nouveaux souverains venaient de monter sur le trône, Ferdinand II (10 décembre 1830) et Charles-Albert (27 avril 1831). Le premier promettait de guérir les blessures du pays. Le second avait, en 1821, favorisé la tentative libérale. Le centre de l'Italie n'avait point les mêmes raisons de confiance dans les souverains.

Depuis 1823, l'esprit de réaction qui animait la cour pontificale provoquait dans les États de l'Église des sociétés secrètes et des soulèvements. A l'instar des *Barnabites* des Deux-Siciles, il s'était formé la société des *Pèlerins blancs*. Dans beaucoup de villes s'engagèrent des actions sanglantes, suivies de rigueurs et de supplices. Le successeur de Léon XII, Pie VIII, ne fit qu'apparaître sur le Saint-Siège; et, le 2 février 1831, le conclave proclama Grégoire XVI tout à fait hostile à l'esprit du temps. Le 4 février, le mouvement éclata à Bologne qui força le prolégat à s'enfuir. Jusqu'au 12 février, chaque jour une ville nouvelle se souleva. Le prince de Modène dut quitter ses États; le mouvement gagna Parme, la duchesse Marie-Louise se retira à Plaisance. Dans les légations Urbin, Pesaro, Fano, Sinigaglia se déclarèrent, Ancône adhéra à la révolution le 17, l'Ombrie suivit l'exemple de la Romagne, et le

gouvernement pontifical fut déclaré aboli à Pérouse, à Spolète, Foligno, Narni.

Les Autrichiens, dès le 10 mars, ramenèrent le duc de Modène, et l'archiduchesse Marie-Louise. Le 20 mars, ils s'avancèrent sur Bologne. Le gouvernement se retira à Ancône : les Autrichiens l'y poursuivirent. Les Italiens se battirent bravement à Rimini, mais Ancône dut capituler. Malgré la capitulation, les fugitifs reçurent l'hospitalité sous les plombs de Venise.

Les représentants de la France, de l'Autriche, de l'Angleterre, de la Prusse et de la Russie présentèrent au pape un mémorandum (21 mai 1831) où ils demandaient la réforme de la justice et de l'administration, le rétablissement des municipalités élues, l'organisation de conseils provinciaux, un réel contrôle des finances, la création d'une cour des comptes, d'une junte ou consulte administravive, et surtout l'admissibilité des laïques aux fonctions publiques.

Le pape refusa de s'engager envers les puissances. Cependant il sentit la nécessité de chercher à satisfaire les aspirations libérales. Les édits des 5 juillet, 5 et 31 octobre, 4 et 5 novembre 1831 réformèrent l'administration municipale, la justice civile, la justice criminelle, et établirent des conseils provinciaux; mais le souverain pontife n'osait pas proclamer le grand principe de la sécularisation du gouvernement et n'assurait point aux conseils provinciaux une indépendance suffisante. Ces édits semblèrent aux Italiens une déception : l'insurrection éclata de nouveau. Aussitôt Grégoire XVI rappela les Autrichiens, qui se hâtèrent d'accourir.

Intervention de l'Autriche; occupation d'Ancône par les Français (22 février 1832). — Ici la question changeait de face. L'Autriche violait pour la seconde fois le principe de non-intervention. Elle étendait de plus en plus son action sur l'Italie. Or, la France ne pouvait abdiquer toute influence sur la péninsule. Casimir Périer protesta par un acte qui aurait pu amener la guerre. Il fit occuper Ancône. Le 7 février, une

escadre française, portant un régiment de ligne, partit de Toulon et arriva le 22 en vue d'Ancône. Le débarquement s'effectua pendant la nuit, les soldats enfoncèrent les portes et le lendemain faisaient le service de la ville, concurremment avec les soldats du pape.

Grégoire XVI, effrayé de l'apparition du drapeau tricolore, protesta. Les ministres étrangers se rendirent chez Casimir Périer pour demander des explications. Ils parlèrent du droit public : « Le droit public européen, s'écria Casimir Périer, c'est moi qui le défends; croyez-vous qu'il soit facile de maintenir les traités et la paix? Il faut que l'honneur de la France aussi soit maintenu. » Les ministres étrangers n'insistèrent pas. Le pape ne tarda pas non plus à adhérer à ce qu'il ne pouvait empêcher, et l'Autriche ne releva pas le défi qu'on lui avait jeté. L'occupation d'Ancône dura jusqu'en 1838.

La cour de Rome n'en continua pas moins son système de réaction, ajourna toute réforme, licencia les gardes urbaines, prit à sa solde cinq mille Suisses. Les craintes excitées par l'insurrection des Romagnes, avaient amené chez les autres gouvernements de la Péninsule un redoublement de sévérité. L'Autriche abolit dans le code de la Lombardie une grande partie des dispositions libérales de Joseph II et de Marie-Thérèse. La péninsule retomba sous la dure oppression qui pesait sur elle depuis 1815.

Aussi un carbonarisme, plus radical que celui de 1821, s'organisa-t-il, et l'on vit poindre l'idée d'une république unitaire, soutenue par les réfugiés italiens. En 1832, le fils d'un professeur de médecine à l'université de Gênes, Mazzini, fondait à Marseille le journal et la société de la *jeune Italie* (1832).

Mouvements en Allemagne ; l'Union douanière (Zollverein). — L'irritation des peuples allemands contre leurs souverains, qui avait produit les troubles de 1819, se réveilla au bruit des révolutions qui retentissaient de tous côtés. A Aix-la-Chapelle, le 30 août 1830, les

ouvriers se soulevèrent, l'agitation gagna Erberfeld, Wetzlar, Breslau, Berlin, mais la monarchie prussienne n'en fut point ébranlée.

Dans le Brunswick, le duc Charles, qui dépensait ses revenus à Paris, fut remplacé par son frère Guillaume, qui donna une nouvelle constitution. En Saxe, l'agitation aboutit également à des réformes constitutionnelles, et le roi Othon s'adjoignit comme co-régent son neveu Frédéric, prince populaire (1831). Des troubles éclatèrent dans la Hesse-Cassel, dans la Hesse-Darmstadt, dans le Hanovre, qui ne devait pas tarder à être détaché de la couronne d'Angleterre (1837), et enfin en Bavière, où l'on discutait les goûts du roi Louis (monté sur le trône en 1825), douteux en fait d'art et certainement ruineux.

Aussi la diète de Francfort, en 1832, adopta une série de mesures analogues à celles de 1828. Elle fixa les cas où les princes devraient se passer de la coopération des assemblées délibérantes et les princes s'engageaient à prêter assistance au membre de la confédération qui serait menacé par une révolution. Enfin les États devaient se livrer mutuellement les prévenus politiques.

A ce moment se développait une organisation commerciale qui avait commencé vers 1818. La Prusse avait signé, avec les princes dont les États étaient enclavés dans son territoire, une union commerciale (Zollverein). En échange des revenus que la suppression de leurs douanes faisait perdre aux souverains associés, ils recevaient des revenus des douanes générales de l'Union une part proportionnelle à la population de leurs États. A la même époque, Louis de Bavière et Guillaume de Wurtemberg signaient un traité de commerce. Une union semblable à l'union prussienne se forma au midi de l'Allemagne. Le grand naturaliste Oken conçut la pensée d'associer les deux unions. En 1828, ce projet fut débattu dans l'assemblée annuelle des naturalistes allemands à Berlin. Mais ce ne fut qu'en 1833 que fut réalisée cette union. L'Allemagne tendait à

n'avoir qu'une même ligne de douanes, et cette unité commerciale ne contribua pas peu à encourager les espérances des partisans de l'unité politique.

Cependant, les sévérités de la diète de Francfort avaient provoqué un soulèvement à Francfort même. La diète en rejeta la faute sur les menées des réfugiés qui venaient de France. Lorsque le gouvernement français donnait au contraire les preuves d'une extrême modération, les souverains de Prusse, d'Autriche et de Russie se rencontèrent en Bohême, à *Munchen-Grœtz* (sept. 1833) et se concertèrent pour envoyer au cabinet des Tuileries une note qui enjoignait à la France de déjouer toutes les machinations ourdies sur son territoire. Le duc de Broglie, ministre des affaires étrangères dans le cabinet du 11 octobre 1832, fit une réponse digne, telle que la méritait une aussi injuste attaque.

Chute des gouvernements aristocratiques en Suisse (1831-1832). — L'ébranlement communiqué à l'Europe par les journées de 1830 troubla également la Suisse. Là aussi il y avait un parti qui cherchait à réagir contre les restaurations de 1815. Le parti démocratique, écarté du pouvoir, tendait à le ressaisir.

Le 6 décembre 1830, dans le canton d'Argovie, les campagnards renversèrent le gouvernement. On convoqua une assemblée constituante chargée d'étendre le droit de suffrage. Des changements semblables s'accomplirent à Soleure (11 janvier 1831), à Fribourg (24 janvier), à Zurich (20 mars), dans le canton de Saint-Gall (mars), dans celui de Thurgovie (26 avril), en juin dans les cantons de Vaud, de Berne, de Schaffouse, et dans les derniers mois de l'année à Lucerne. Partout la multitude réclamait l'abolition des privilèges de naissance et des avantages dont jouissaient les corps de patriciat et les bourgeois des anciennes villes souveraines. La guerre civile déchira le canton de Bâle. La diète se vit obligée en 1832 de prononcer le dédoublement de ce canton et de créer le demi-canton de *Bâle-Campagne*. Partout le

principe aristocratique tendit à disparaître. Les droits seigneuriaux qui subsistaient encore furent abolis. L'égalité des droits politiques prévalut.

Le pacte fédéral accordait à chaque canton une voix à la diète. La disproportion entre la population de plusieurs cantons faisait de cette égalité apparente une réelle inégalité. En outre, on se plaignait que le changement bisannuel de direction condamnât la politique de la Suisse à des fluctuations périodiques. Un parti considérable demandait donc qu'on resserrât le lien fédéral, qu'on proportionnât la représentation des États à leur importance, et qu'on organisât une armée permanente. Il ne put faire triompher ses projets et bientôt les troubles de la Suisse continuèrent, aggravés par les luttes religieuses.

Le Sunderbund (1845-1847).—Cantons protestants et cantons catholiques se trouvaient toujours en présence avec une animosité plusieurs fois séculaire. Des ligues se formaient : les sept cantons catholiques : Lucerne, Uri, Schwitz, Unterwalden, Zug, Fribourg et le Valais s'organisèrent en confédération défensive ou *Sunderbund.* Les autres cantons, au nombre de onze, protestèrent contre cette séparation, et une révolution opérée à Genève par James Fazy, chef des radicaux, ajouta bientôt ce canton aux ennemis du Sunderbund. Les douze cantons ayant alors la majorité dans la diète, firent le procès des sept cantons signataires du pacte catholique. Berne, en 1847, le canton le plus exalté, devint précisément canton directeur ou *Vorort* et fit prononcer la dissolution du Sunderbund.

Les sept cantons catholiques résistèrent; la guerre éclata, et l'armée fédérale, dirigée par le général Dufour, s'avança contre l'armée du Sunderbund, qui, après deux rencontres, à *Fribourg* et à *Lucerne,* fut battue et dispersée (novembre 1847).

Portugal; tyrannie de don Miguel; expédition française contre Lisbonne (14 juillet 1831). — La révolution de Juillet effraya l'usurpateur du trône de

Portugal, don Miguel, et réveilla les espérances de doña Maria et de son père don Pedro. Celui-ci venait de quitter le Brésil, où il laissait comme empereur son fils don Pedro II, et se dévouait tout entier au rétablissement de sa fille sur le trône de Portugal. Il vint rejoindre doña Maria en France.

Des négociants français avaient été, à Lisbonne, victimes des plus indignes traitements. Le ministre Casimir Périer réclama une réparation que refusa don Miguel. Une escadre, sous les ordres du contre-amiral Roussin, força les passes du Tage, réputées infranchissables, éteignit le feu des forts et vint se ranger devant les quais de Lisbonne. Don Miguel dut adhérer aux conditions qu'on lui imposa. L'escadre portugaise fut envoyée prisonnière à Brest (14 juillet 1831).

Débarquement de don Pedro (1832); son triomphe (1833). — Don Pedro profita de cet affaiblissement de son rival. Maître des îles Açores, il rassembla une armée dans l'organisation de laquelle l'aida la permission de recruter en France des volontaires, et, le 22 juin 1832, il débarqua en Portugal. Il se jeta dans *Oporto*, où, accueilli avec enthousiasme (8 juillet), il résolut de se défendre jusqu'à la dernière extrémité. A voir les officiers étrangers qui défendaient la cause de don Miguel, on ne pouvait douter que la lutte ne fût engagée aussi bien entre deux principes qu'entre deux prétendants. Le maréchal de Bourmont, en dirigeant l'armée miguéliste, croyait servir la cause du duc de Bordeaux qui prenait le titre de Henri V, comme les officiers français, amis de don Pedro, songeaient qu'ils combattaient pour la cause constitutionnelle. La guerre, concentrée autour d'Oporto, aurait fini par devenir funeste à don Pedro, si le capitaine anglais Napier n'eût détruit près du cap *Saint-Vincent* les derniers vaisseaux de don Miguel (5 juillet 1833), et si Villaflor, duc de Terceira, faisant une pointe hardie au sud du Portugal, n'eût pas surpris Lisbonne (24 juillet). Don Miguel alors n'eut plus d'autre ressource que de

livrer, sous les murs d'Oporto, une bataille décisive (26 juillet) qu'il perdit. Vainqueur, don Pedro déclara n'avoir triomphé que pour sa fille, et fit proclamer reine doña Maria.

Don Miguel, toutefois, ne considérait pas sa cause comme désespérée. Établi entre le Tage et Coïmbre, il menaçait toujours Lisbonne. Chassé de ses lignes, il se réfugia à Santarem. Mais, en 1834, un secours inespéré lui vint : don Carlos, qui disputait le trône d'Espagne à Isabelle II.

La pragmatique de Ferdinand VII en Espagne ; mort du roi (29 septembre 1833). — Le 11 décembre 1829, Ferdinand VII, auquel après trois mariages il ne restait pas d'héritier, avait contracté une quatrième union. Il avait épousé sa nièce, Marie-Christine, fille de la reine des Deux-Siciles. C'était ruiner encore les espérances de son frère don Carlos. La nouvelle reine d'Espagne pouvait cependant mettre au monde une princesse au lieu d'un fils. Dans cette crainte, Ferdinand résolut d'abolir la pragmatique publiée par Philippe V en 1714. Philippe V n'avait point appliqué à l'Espagne, comme on l'a dit, la loi salique, mais il avait restreint la succession des femmes au cas où les héritiers mâles feraient absolument défaut. Charles IV, en 1789, avait révoqué cette pragmatique en tenant toutefois cette mesure secrète. Ferdinand VII tira ce décret des archives, et proclama solennellement le droit des femmes à hériter de la couronne (29 mars 1830). Le 10 octobre, Marie-Christine donnait le jour à la princesse Marie-Isabelle, qui devait régner sous le nom d'Isabelle II. Le 29 septembre 1833, Ferdinand VII mourait après un triste règne, léguant à l'Espagne une guerre civile.

Isabelle II ; régence de Marie-Christine ; guerre contre les carlistes (1833-1839). — Ferdinand VII avait confié à la reine mère, Marie-Christine, la tutelle de sa fille Isabelle. A la tête du ministère se trouvait Zéa Bermudez, homme modéré, ennemi des violences fanatiques du parti apostolique, mais aussi contraire

aux grandes innovations du parti libéral. On qualifia son système de despotisme éclairé (*illustrado*). Si les droits d'Isabelle n'eussent pas été contestés, peut-être le programme de Zéa Bermudez aurait-il été applicable comme transition de la monarchie absolue au gouvernement représentatif ; mais les provinces du Nord en pleine insurrection soutenaient les droits de don Carlos. Il fallait évidemment, pour lutter contre les absolutistes, s'appuyer sur le parti libéral. Le 16 janvier 1834, Martinez de la Roza, chef des libéraux modérés, arrivait au pouvoir. Il travailla à préparer une constitution, et publia, le 10 avril 1834, le *Statut royal* qui sembla une dérision aux partisans de la constitution de 1812.

La quadruple alliance (avril 1834); expulsion de don Miguel et de don Carlos de Portugal. — Le prétendant don Carlos se trouvait alors sur la frontière de Portugal; il attendait l'occasion de se rendre dans les provinces basques qui défendaient sa cause, moins par dévouement à sa personne que par attachement à leurs privilèges (*fueros*). Don Carlos avait fait cause commune avec l'usurpateur portugais don Miguel. Don Pedro et Marie-Christine qui soutenaient, l'un à Lisbonne, l'autre à Madrid, la cause de leur fille, s'unirent contre les prétendants comme ceux-ci s'étaient alliés entre eux, et confondirent les intérêts de leurs enfants, doña Maria et doña Isabelle. Ils demandèrent appui à l'Angleterre. Un traité allait être signé sans la participation de la France, que l'Angleterre, toujours jalouse de garder sa prépondérance en Portugal, avait écartée; mais Talleyrand, notre ambassadeur à Londres, fut averti. La France était alors gouvernée par le cabinet du 11 octobre 1832. Celui-ci réclama, et lord Palmerston dut consentir à l'accession de la France. La triple alliance devint la quadruple alliance (22 avril 1834). On considéra ce traité comme l'*union des monarchies constitutionnelles* destinée à contrebalancer la Sainte-Alliance, c'est-à-dire l'union des monarchies absolues.

Une armée espagnole entra en Portugal et se joignit

à l'armée de don Pedro. Vivement poursuivis, don Carlos et don Miguel furent bientôt resserrés dans les montagnes de l'Alemtejo. Don Miguel signa à *Évora* une capitulation par laquelle il s'engageait à ne plus reparaître ni dans le Portugal ni dans les colonies (26 mai 1834). Peu s'en fallut que don Carlos ne tombât entre les mains des Espagnols. Doña Maria et doña Isabelle triomphaient, et avec elles le gouvernement constitutionnel. En Portugal cependant, comme en Espagne, ce gouvernement devait encore passer par bien des épreuves.

Don Pedro, vainqueur de don Miguel, avait doté le Portugal d'une *charte* (1834) qui instituait le gouvernement constitutionnel tel qu'il tendait à s'établir partout en Europe. Mais ce prince mourut la même année, sans avoir le temps d'affermir son œuvre, et le règne de sa fille, doña Maria da Gloria II (1834-1853), fut troublé par les partis qui se formèrent, non seulement pour se disputer le pouvoir, mais pour bouleverser ou conserver la charte. Au mois de septembre 1836 une véritable révolution assura le triomphe du parti avancé, qui prit de là le nom de *septembriste*, et, dépassant l'œuvre de don Pedro, n'alla pas toutefois jusqu'à la constitution presque républicaine de 1822. En 1842, un progressiste devenu, par un de ces changements fréquents en Portugal, un des plus zélés chartistes, Costa-Cabral, tenta de rappeler, par la hardiesse de ses réformes et la vigueur de son administration, le souvenir du marquis de Pombal; renversé, puis rétabli, il se maintint au rang de premier ministre jusqu'en 1852 et fit beaucoup pour ranimer la prospérité du pays.

Renouvellement de la guerre carliste en Espagne; la révolution de la Granja (12 août 1836). — Don Carlos cependant avait reparu au delà des Pyrénées dès le 10 juillet 1834, et sa présence ranima le courage des Basques et des Navarrais. Ces provinces, fortement attachées à leur liberté, à leurs *fueros*, ayant formé longtemps des républiques indépendantes, résistaient, avec une énergie qui ne semble pas encore épuisée aujour-

d'hui, à l'unité espagnole, et devinrent le plus ferme appui des carlistes. Zumala-Carreguy, fameux chef de bandes, recommença la lutte, guerre impitoyable de part et d'autre. Pour comble de malheur, le choléra sévissait à Madrid et, comme dans les autres capitales de l'Europe, devenait l'occasion de désordres. Le parti libéral se divisait; les *exaltados* (les exaltés) arrivèrent au pouvoir avec *Mendizabal* (1835), puis furent obligés de céder aux *moderados* (les modérés) qui formèrent le cabinet *Isturiz* (mai 1836). A la faveur de l'anarchie qui allait grandissant, un partisan de don Carlos, Gomès, fit dans toute l'Espagne une promenade audacieuse.

Le parti des exaltés profita des succès de l'armée carliste pour proclamer partout la constitution de 1812, à Cadix, à Séville, à Saragosse, etc. (juillet-août 1836). Au palais de la *Granja* (95 kil. de Madrid), les exaltés gagnèrent les régiments chargés de garder la famille royale. Le 12 août, les soldats prirent les armes et envahirent le palais aux cris de : *Vive la reine Isabelle II! vive la Constitution de* 1812! La régente effrayée déclara qu'elle allait mettre la Constitution de 1812 en vigueur jusqu'à la réunion de nouvelles Cortès. La France s'émut de la situation de l'Espagne. M. Thiers, alors ministre des affaires étrangères, voulait intervenir pour effacer le triste souvenir de l'expédition de 1823. Le roi Louis-Philippe s'y refusa.

Constitution espagnole (1837) ; majorité d'Isabelle II (1843). — La Constitution nouvelle qui, publiée le 18 juin 1837, forma dès lors le pacte fondamental de l'Espagne, établit l'égalité devant la loi, l'admissibilité de tous les citoyens aux emplois publics, garantit la liberté individuelle et la liberté de la presse, supprima les juridictions exceptionnelles, mit l'entretien du culte et des ministres de la religion catholique à la charge de l'État, distribua enfin le gouvernement entre les Cortès et le souverain. Les *Cortès* se composaient de deux Chambres législatives égales

en pouvoir : le *Sénat* et le *Congrès des députés*. Les sénateurs étaient choisis par le souverain sur une liste de trois candidats présentés par chaque province. Il y avait un député élu par 50 000 âmes de population. Les deux Chambres avaient au même degré que le roi l'initiative des lois.

Fin de la guerre carliste (31 août 1839) ; régence d'Espartero (1839-1843) ; triomphe définitif d'Isabelle II. — L'achèvement de cette constitution, en rendant plus de force au gouvernement, hâta la répression de l'insurrection carliste. Plus heureux que ses prédécesseurs, Espartero délivra la ville de *Bilbao* assiégée par les rebelles, et, grâce à l'aide de la marine anglaise, emporta plusieurs places importantes. Dans l'année 1837, don Carlos parcourut l'Aragon, la province de Cuença, et, le 12 septembre, arriva tout à coup en vue de Madrid, mais la capitale demeura immobile. D'ailleurs la férocité de ses partisans, du fameux Cabrera surtout, éloignait de lui les populations. Son armée se lassait, ses amis se divisaient. Espartero le poussa vivement. Plusieurs bataillons firent leur soumission par la convention de *Bergara* (31 août 1839). Le 14 septembre, don Carlos lui-même se réfugiait en France. La guerre civile était terminée.

Bientôt Espartero, nommé duc de la Victoire, devint lui-même une nouvelle cause de dissensions intestines : il voulait gouverner. Ses hauteurs, ses insultes, les soulèvements qu'il provoqua, forcèrent Marie-Christine à quitter l'Espagne. Les Cortès donnèrent la régence à Espartero, qui administra le royaume en souverain jusqu'en 1843. A cette époque il vit éclater un mouvement, le plus national peut-être après celui de 1808. *Narvaëz*, illustre par ses services dans la guerre carliste, renversa Espartero et délivra Isabelle II dont la majorité fut proclamée, bien que la princesse n'eût encore que treize ans. L'Espagne rentra dans la voie régulière, si on peut appeler régulier un gouvernement tiraillé en tous sens, obligé de lutter

contre de nombreux partis et des insurrections presque périodiques.

Contre-coup des événements de juillet en Angleterre; ministère wigh (1831). — Dans son isolement, l'Angleterre bravait les révolutions européennes, mais elle n'en ressentait pas moins le contre-coup.

Georges IV était mort le 26 juin 1830. Le nouveau roi *Guillaume IV* n'aimait point le parti tory : aussi n'appuyait-il nullement le ministère Wellington. Par sa résistance aux demandes de réformes, Wellington s'aliéna encore les classes inférieures et provoqua de sanglantes émeutes. Enfin le parlement lui-même l'abandonna. Lord Grey, chef des wighs, constitua un ministère dans lequel il appela les lords Holland, Althrop, John Russell et le célèbre Brougham. Le 1er mars 1831, le nouveau cabinet présenta à la Chambre des Communes un *bill de réforme.*

Bill de réforme électorale ; lutte entre les wighs et les tories (1831-1832). — On sait la manière dont s'est formée la Chambre des Communes. Au moyen âge, à côté des députés des comtés, représentants de la partie la moins riche de l'aristocratie, avaient siégé les députés des villes et des bourgs. Mais les rois n'avaient pas octroyé à toutes les villes le droit d'élire des députés. Le temps, en changeant la condition de la plus part des cités, rendit cette inégalité plus choquante. Certaines villes, obscures jadis, devinrent les véritables centres du mouvement industriel, sans qu'elles pussent faire entendre leur voix au Parlement. D'autres, complétement déchues de leur grandeur, ne perdirent point leur privilège. Quelques masures, ruines d'anciens bourgs, envoyaient des députés au Parlement et Manchester demeurait sans représentant. Le droit électoral passait ainsi entre les mains de pauvres habitants qui en faisaient trafic, ou de riches propriétaires qui, grâce à un *bourg pourri* enclavé dans leurs domaines, nommaient seuls le député ou se nommaient eux-mêmes. Le ministère pouvait ainsi, sur presque toutes

les élections, exercer une influence corruptrice. Les Anglais comprenaient la nécessité de détruire des abus si graves, mais autant nous nous plaisons à remanier nos constitutions, autant ils tiennent à honneur de conserver celle que les siècles leur ont léguée.

Le bill du 1er mars 1831 avait le caractère qui ne manque à aucune des réformes anglaises: il modifiait le système électoral sans le détruire: il supprimait quelques injustices sans faire triompher la justice absolue, il satisfaisait à la fois et blessait la raison. Le droit de concourir à l'élection des députés n'était pas admis pour tous les citoyens: le revenu créait le droit électoral. Mais soixante des bourgs pourris perdaient leur privilège; quarante-sept autres, déchus moins complètement, n'envoyaient plus qu'un député au Parlement; Liverpool, Manchester et quelques villes importantes obtenaient une représentation à la Chambre des Communes; Londres et certains comtés nommaient quelques députés de plus; devenaient électeurs tous propriétaires de biens allodiaux rapportant deux cent cinquante francs, tous fermiers ayant des baux de soixante ans, tous ceux qui dans les villes payaient un loyer de deux cent cinquante francs. Ce bill, malgré ses anomalies, étendait le droit électoral à un plus grand nombre de citoyens que les lois françaises à la même époque. Une somme égale dans les deux pays formait le cens électoral, mais la différence est grande du revenu à l'impôt prélevé sur ce revenu.

Malgré ses restrictions, le bill effraya les tories, et ce parti puissant réussit une première fois à le faire échouer dans la Chambre des Communes (19 avril). Les ministres obtinrent du roi d'en appeler au pays et la Chambre fut dissoute. Le bill ne contentait point tous les réformistes, mais ceux-ci, laissant de côté leurs dissidences, soutinrent le ministère qui leur donnait une satisfaction. Les élections furent favorables à la cause des wighs et la nouvelle Chambre adopta le bill de réforme. Alors les tories le firent rejeter par la Chambre

haute. Les Communes le votèrent de nouveau. Les lords, voyant l'opinion publique de plus en plus excitée, voulurent au moins modifier le bill. Le ministère s'y opposa et pria le roi de créer un certain nombre de pairs pour changer la majorité. Wellington essaya un moment de ressaisir le pouvoir, il dut se retirer devant l'exaspération du peuple. Lord Grey et les wighs triomphèrent. Le 4 juin 1832, après d'orageux débats, dans lesquels avaient brillé lord John Russell et l'Irlandais Sheil, la Chambre haute donna enfin au bill de réforme son assentiment forcé.

Mœurs électorales de l'Angleterre. — Ce bill ne changea rien aux usages, aux pratiques, aux mœurs électorales. Toutefois le nombre des électeurs, presque doublé, rendit la corruption plus difficile, en la rendant plus ruineuse. Certaines élections ont, de nos jours encore, coûté des sommes fabuleuses. En Angleterre, les élections ne ressemblent en rien à ce que nous voyons en France. Les candidats doivent payer les bancs, les échafaudages établis sur la place publique ou dans de vastes salles : ils défrayent en outre les électeurs de leur déplacement et de leurs dépenses d'auberge. Ces frais d'élections, qui couvrent le plus souvent une corruption réelle, sont *légalement* reconnus. Le jour de l'élection, tous les soldats casernés dans une ville, s'éloignent de deux milles au moins. Chaque candidat monte sur son échafaudage (*husting*) et harangue la foule. Le magistrat procède à la nomination en demandant aux assistants qui votent pour le candidat, de lever la main. Il n'y a là aucune manière de distinguer les électeurs de ceux qui ne jouissent pas du droit électoral. C'est une sorte de suffrage universel. Mais les candidats ont le droit de réclamer le *poll* ou scrutin individuel et public. Les élections anglaises sont malheureusement troublées, dans les moments de crise, par des rixes et des violences.

Abolition de l'esclavage des noirs (1834); la taxe des pauvres. — Deux ans après la réforme élec-

torale, l'Angleterre abolissait dans ses colonies l'esclavage des nègres. Ce fut le successeur de lord Grey, lord Melbourne, autre chef des wighs, qui eut l'honneur de déterminer le vote d'affranchissement (1834).

Une autre réforme, non moins importante, signala l'administration de lord Melbourne, celle de la loi sur les pauvres (*poor-laws*). Le paupérisme est une des plaies de la riche Angleterre. Depuis le moyen âge, il n'a cessé de s'étendre. Pour l'arrêter, on porta, au seizième siècle, contre les mendiants et les vagabonds des lois cruelles. Au commencement du dix-septième siècle, Élisabeth publia des lois qui mettaient les pauvres à la charge des paroisses, et établissaient un impôt destiné à les soulager (*poor-rate*). Ces secours toutefois devenaient une récompense de la paresse; cette charité obligatoire allait contre son but. Une loi nouvelle fut votée le 14 août 1834. Elle maintenait la taxe des pauvres, mais en réglait la perception et en confiait la répartition à des conseils locaux (*boards of guardians*). Toute l'administration des pauvres était dirigée et contrôlée par trois fonctionnaires supérieurs, dont un réside en Irlande. Les paroisses continuaient à être chargées de veiller sur leurs indigents. Les pauvres hors d'état de travailler étaient enfermés dans des hospices, les pauvres valides dans des maisons de travail (*work-houses*), qui ne devaient pas tarder à devenir de véritables prisons. Cette loi ne s'appliquait ni à l'Ecosse ni à l'Irlande. Dans ce pays, où sévit une famine perpétuelle, il n'y eut pas d'assistance légale aux pauvres avant 1838.

Avènement de la reine Victoria (1837); sir Robert Peel; l'income-tax. — Guillaume IV mourut le 20 juin 1837, laissant le trône à sa nièce *Victoria*[1]. Son règne, dans sa courte durée, avait été signalé par

1. L'avènement de la reine Victoria, née en 1819, au trône de la Grande-Bretagne, détermina la séparation du Hanovre qui, fief masculin, passa à un frère de Guillaume IV. La reine Victoria épousa, en 18§8, le prince Albert de la maison de Cobourg.

des événements importants, et la réforme électorale, jointe à l'abolition de l'esclavage dans les colonies, marquait un progrès sérieux de la législation anglaise. Au dehors, l'Angleterre avait favorisé l'établissement du gouvernement représentatif en Espagne, et sa politique jalouse à l'égard de la France avait plein succès.

Le règne de la reine Victoria fut marqué, dès le début, par de graves difficultés : une insurrection du Canada, la guerre de l'Afghanistan, dont nous parlons plus loin, la guerre de Chine et la question d'Orient qui dut surtout sa gravité à l'humeur turbulente de lord Palmerston. Mais cette question même amena sa chute, les wighs perdirent le pouvoir et un ministère tory fut formé le 3 septembre 1841. Le véritable chef de ce ministère était sir Robert Peel[1], le grand orateur et l'homme d'État habile qui avait fait triompher l'émancipation des catholiques. Encore une fois il allait prouver que dans l'aristocratie anglaise l'esprit de conservation n'excluait pas toute idée de réforme, et c'était encore un ministère tory qui allait réaliser de grands progrès.

Tout d'abord la détresse financière appela l'attention de Robert Peel, et pour combler le déficit, il fit établir l'*income-tax* ou taxe sur les revenus[2] (1842) : il accrut ainsi considérablement les ressources du trésor et ramena l'équilibre entre les recettes et les dépenses. L'acte de 1844, relatif à la Banque d'Angleterre, eut pour but de prévenir les crises monétaires dont le pays avait eu beaucoup à souffrir : il autorisait la Banque à émettre des billets pour une somme de près de 400 millions sans avoir la représentation de cette somme en numéraire, mais ces billets seraient garantis par la dette de l'État envers la Banque.

Robert Peel eut aussi à faire face aux périls qui se

1. Né en 1788, mort en 1850.
2. Cette taxe fut d'abord fixée à 2 fr. 92 pour 100 sur les revenus de 3750 francs et au-dessus, et de 2 fr. 08 pour 100 sur les revenus de 2500 à 3750 francs.

renouvelaient du côté de l'Irlande, toujours malheureuse et décimée par des famines périodiques. Le célèbre tribun O'Connel[1], malgré ses soixante-dix ans, recommençait l'agitation, tenait des meetings monstres en faveur du *rappel*, c'est-à-dire qu'il réclamait le rappel de l'acte qui, en 1800, avait réuni le Parlement d'Irlande au Parlement anglais. Robert Peel calma cette agitation qui du reste trouvait les Irlandais lassés et abattus. Il prit quelques mesures réparatrices, mais bien insuffisantes, car la misère et la dépopulation continuèrent, suite de la facilité avec laquelle les petits fermiers étaient expulsés (l'éviction) et du système par lequel les propriétaires anglais cherchaient à diminuer les petites cultures. La mort et l'émigration ne tardèrent pas à faire descendre la population de l'Irlande de huit milions à cinq millions d'habitants.

Richard Cobden et l'école de Manchester; abolition des corn-laws ou lois sur les céréales. — Le peuple, même en Angleterre, souffrait à cause du système protectionniste que les grands seigneurs terriens maintenaient, et qui, entravant la liberté du commerce, amenaient l'enchérissement des denrées alimentaires. Les terres rapportaient davantage, mais les classes populaires payaient le pain très cher. Aussi la réaction qui avait commencé au temps de Huskisson, se prononça-t-elle bientôt avec une vivacité singulière, surtout lorsqu'elle fut conduite par un économiste distingué, *Richard Cobden*, manufacturier de Manchester. Il avait réuni des disciples et formé une *école dite de Manchester*, vouée à la défense des trois principes de la *liberté commerciale*, de la *liberté politique* et de la *paix*. L'association organisée par Cobden fit de grands progrès de 1838 à 1846 et Cobden, devenu membre du Parlement en 1841, se trouva en mesure de faire entendre ses réclamations. L'agitation devint bientôt telle que l'aristocratie anglaise s'en effraya, et que Robert Peel,

1. Né en 1775, mort en 1847.

malgré ses sentiments conservateurs, pensa qu'il fallait céder au torrent Malgré l'opposition des chefs les plus éminents de son parti, Robert Peel adoptant les idées des wighs ses adversaires, résolut de les faire triompher et de ruiner ainsi la *ligue* redoutable qui s'était formée sous le nom de *anti-corn-laws-league*. A la session de 1846, Robert Peel fit voter la liberté commerciale, affranchir de tous droits les denrées alimentaires, et, comme dédommagement, dégagea la propriété foncière de certaines charges qui lui incombaient relativement aux routes; il autorisait aussi des prêts de l'État aux agriculteurs. Mais Robert Peel n'avait pu ainsi se retourner contre son propre parti sans ruiner son propre crédit, et quand il eut fait voter l'abolition de la loi sur les céréales, il quitta le pouvoir. « Je laisserai, dit-il, un nom en horreur à tout monopoleur et à beaucoup d'hommes qui veulent le monopole non par des motifs honorables, mais par égoïsme. Mais peut-être mon nom sera-t-il quelquefois répété avec des expressions de bienveillance dans les habitations modestes où résident les hommes dont le lot est le travail, et qui gagnent leur pain quotidien à la sueur de leur front. Peut-être prononceront-ils mon nom avec bonté, quand ils se reposeront de leurs fatigues, en prenant une nourriture abondante d'autant plus douce, qu'elle ne leur rappellera pas l'injustice de la législation. » Robert Peel avait raison, et les bienfaits de sa politique ont fait de son nom un des plus justement honorés et des plus populaires de l'Angleterre.

Abolition de l'acte de navigation (1849). — Entrée dans cette voie, l'Angleterre ne tarda pas à effacer un des derniers vestiges de la prohibition : n'ayant plus, grâce au développement inouï de sa puissance maritime, à redouter de concurrence, elle supprima (juin 1849), sous l'administration de lord Russel, un des chefs du parti wigh, l'acte de navigation qui remontait à Cromwell et datait de 1651. Cet acte avait interdit à tout autre navire qu'à un navire anglais d'importer des pro-

duits de l'Asie, de l'Afrique, de l'Amérique et ne permettait à la marine des États européens que l'importation des produits du sol ou de l'industrie du pays auquel appartenait le navire. A partir de l'année 1850 tous les navires étrangers furent complètement assimilés aux navires anglais pour l'importation comme pour l'exportation de toute espèce de marchandises, soit coloniales, soit européennes.

Ainsi l'Angleterre, par le seul jeu de son gouvernement parlementaire, grâce à la pression de l'opinion publique et à la sagesse de son aristocratie, accomplissait successivement en peu d'années de hardies réformes, proclamait la liberté religieuse, la liberté commerciale et avait encore développé, par la réforme électorale, la liberté politique, source première de toutes les autres.

Réformes coloniales. — Le ministère wigh de lord Russel entreprit encore une œuvre libérale qui témoignait du progrès des idées modernes. Au vieux système colonial qui par l'oppression avait le plus souvent amené la révolte, il substitua l'*autonomie* (1850). Le Canada d'ailleurs, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick jouissaient déjà presque du gouvernement représentatif[1]. La colonie du Cap eut deux Chambres : dans les colonies de l'Australie il n'y en eut d'abord qu'une dont les deux tiers étaient nommés par les électeurs et l'autre tiers par le gouverneur. Mais ce n'était là qu'un commencement, et l'Angleterre émancipant ses colonies leur donnait une vie nouvelle et leur enlevait tout désir de rompre avec la métropole comme avaient fait jadis les États-Unis.

Politique extérieure de l'Angleterre; les Anglais et les Russes en Asie. — Enfermée dans son île, l'Angleterre s'efforce d'entrer en relations avec le monde entier par ses vaisseaux et par ses nombreux établisse-

1. En 1867, le Parlement anglais a voté le bill qui réunissait en une Confédération, et sous le nom de *Dominion of Canada*, les provinces britanniques de l'Amérique du Nord. Un gouverneur général nommé par la reine dirige les affaires avec le concours d'un Parlement.

ments de commerce. Emprisonnée par les glaces au Nord, la Russie ne songe qu'à accroître sans cesse son immense territoire : elle cherche le soleil à l'Orient comme au Midi. L'Angleterre s'inquiète des progrès des Russes qui ne tendent à rien moins qu'à faire prendre le chemin du Caucase aux riches produits de l'Inde.

Progrès des Anglais aux Indes. — L'Hindoustan se compose de deux parties bien distinctes : la partie continentale, c'est-à-dire la fertile vallée du Gange parallèle à l'Himalaya et une presqu'île appelée le Dekan. C'est dans cette presqu'île que s'était surtout développée au dix-huitième siècle la puissance des Anglais. La chute du grand royaume de Mysore (1799), la guerre sanglante, mais heureuse, qu'ils soutinrent contre la race belliqueuse des Mahrattes, achevèrent de leur livrer tout le Dekan (1812).

Mais la possession de cette presqu'île n'est pas assurée tant qu'elle n'est pas garantie par celle de la vallée du Gange. Aussi la Compagnie anglaise qui avait placé son principal comptoir à l'embouchure du Gange, s'occupa-t-elle, dès les premières années du dix-neuvième siècle, à soumettre les petits États qui s'étaient formés, au sud de l'Hymalaya, du démembrement de l'empire mongol. En 1813, elle s'emparait de *Delhi*, la capitale du grand Mogol, en 1814, elle battait le rajah du *Népaul* dont les États sont situés au pied de l'Hymalaya et lui arrachait quelques districts. En remontant vers le nord-ouest, les Anglais rencontraient le *Sindh*, pays formé par les alluvions du cours inférieur de l'Indus. La Confédération des *Sykes* avait ajouté cette contrée à son vaste empire, et les Anglais n'osèrent point l'attaquer jusqu'en 1843 ; à cette époque, ils profitèrent de l'anarchie où était tombé l'empire des Sykes pour s'emparer du Sindh, acheminement à la conquête du cours de l'Indus et de l'opulent royaume de Lahore.

En même temps ils sortaient de l'Hindoustan déjà par le nord-est et pénétraient dans l'Indo-Chine. En 1824, ils franchirent le Brahmapoutre et déclarèrent la guerre

à l'empire des *Birmans :* ils l'attaquèrent sur trois points, par la province d'Assam, puis en remontant le cours de l'Iraouaddy, puis sur la côte de Martaban et de Tavay. Une victoire des Anglais près de la ville de *Prome* (1er décembre 1825) décida l'empereur des Birmans à signer le traité d'*Yandabo* (3 janvier 1826), dont le résultat fut la cession à l'Angleterre des provinces d'*Arakan*, de *Tenasserim*, d'*Yé* et de *Tavay*, sur la côte occidentale de l'Indo-Chine. Le royaume d'Assam fut tributaire de la Compagnie. Un résident anglais séjourna à la cour d'Ava, surveillant jaloux des intérêts de la Compagnie. Pour s'assurer la possession du détroit de Malacca, les Anglais s'emparèrent de l'île de *Singapour*, en 1824, et de *Malacca* en 1826.

Progrès des Russes dans le Caucase et à l'est de la mer Caspienne. — Pendant que les Anglais agrandissaient ainsi leur empire, les Russes, avec la patience qui les caractérise, poursuivaient une série de conquêtes moins retentissantes, mais non moins utiles.

La chaîne du Caucase s'étend du détroit d'Iénikalé au cap d'Apchéron qui s'avance dans la mer Caspienne. Dans les montagnes, les cours d'eau ne descendent point de la crête principale, mais des contre-forts secondaires. Aussi point de vallées qui ouvrent un passage d'un versant à l'autre : la chaîne forme une muraille presque infranchissable. Mais comme elle s'abaisse aux deux extrémités et laisse passage à deux routes, l'une qui longe la mer Noire, l'autre la mer Caspienne, les Russes ont pu tourner la chaîne, prendre le Caucase à revers, commencer la conquête par le versant méridional, enfermer de tous côtés les tribus du versant septentrional et amener ainsi la soumission complète des peuplades caucasiennes.

Sur le versant méridional du Caucase, la Russie possédait la *Géorgie* depuis 1799, la *Gourie* depuis 1801, la *Mingrélie* depuis 1803, l'*Iméréthie* depuis 1804. Par le littoral de la mer Caspienne, elle attaqua les provinces perses comme elle avait attaqué par celui de la mer

Noire les provinces turques. En 1813 elle obtint la cession du *Chirwan* et du *Daghestan;* mais la cession de cette dernière province, qui est située sur le versant septentrional et qu'habitaient des peuplades farouches, était plus nominale que réelle; le Daghestan devait engloutir plus d'une armée russe. A la suite d'une nouvelle guerre contre la Perse et dans laquelle s'illustra Paskiewitch, la Russie obtint beaucoup mieux. Le traité de *Tourkmanchaï* lui assura les provinces de *Nakhitchévan* et d'*Érivan* (1828).

Possesseurs de tout le versant méridional de la chaîne du Caucase, les Russes peuvent donc, à leur gré, se porter sur Constantinople par l'Asie Mineure ou sur l'Inde par la Perse. Ces avantages cependant n'auraient point été décisifs s'ils n'avaient point assuré aux Russes la possession complète du Caucase lui-même, parce que leurs nouvelles provinces n'auraient point été directement rattachées à l'empire. Aussi, après avoir isolé les tribus caucasiennes, les Russes se sont-ils appliqués à les soumettre. Cette guerre de montagnes présentait des difficultés inouïes; de plus les habitants combattaient animés à la fois et par un vif amour de l'indépendance et par le fanatisme. La doctrine du muridisme sortie de l'islamisme avait réuni le plus grand nombre des tribus sous un chef politique et religieux, *Schamyl*, qui pendant vingt-cinq ans a été la terreur des Russes. Schamyl dont les exploits ont retenti dans toute l'Europe, n'a pu être dompté qu'en 1859. C'est à la patience et à l'habileté que la Russie doit la complète pacification du Caucase. Les généraux, depuis 1845, n'ont plus avancé qu'en colonisant les lieux conquis, en établissant des lignes stratégiques, en abattant des forêts, en perçant des routes.

En franchissant le Caucase, les Russes tournaient la mer Caspienne par le sud : ils l'avaient depuis longtemps déjà tournée par le nord. Passant l'Oural qui les sépare du Turkestan, ils nouèrent des relations avec les hordes nomades qui parcourent les steppes immenses

de ce pays. La principale de ces hordes, celle des *Kirghiz-Kazars*, reconnut la suzeraineté de l'impératrice Anne en réclamant sa protection contre leurs voisins (1730). Les Russes fondèrent la ville d'*Orembourg*, sur l'Oural, pour faciliter les relations de commerce qui s'établirent dès lors avec les Kirghiz. En même temps que des forts sur les frontières pour les tenir en respect, ils construisaient, pour les attirer, des mosquées et des écoles. En 1789, Catherine II fit une concession de terres à 4000 familles kirghizes.

Rôle de la Perse entre la Russie et l'Angleterre. — Une fois que les Russes eurent franchi le Caucase et que la guerre de 1828 eut contraint le souverain de la Perse à céder le khanah d'Erivan, ce prince ne put échapper à l'influence russe. Après avoir fait l'expérience de la puissance du czar, le shah aima mieux plier que de s'exposer à être brisé. D'ailleurs, la Russie a si bien pris ses mesures qu'elle s'est donné le moyen d'exercer sur la Perse une action irrésistible, en s'immisçant dans les affaires intérieures. Feth-Ali-Shah avait un fils de prédilection, Abbas-Mirza : pour le protéger contre la jalousie de ses autres fils et lui assurer le trône, il le fit reconnaître d'avance par le czar comme l'héritier de la couronne. Ce fut l'objet de l'article 7 du traité de *Tourkmanchaï*. Ce traité d'ailleurs assurait à la Russie seule le droit de lancer des navires de guerre sur la mer Caspienne. Le czar pouvait ainsi, par sa flotte, tenir en respect les provinces persanes qui bordent cette mer. Il avait aussi stipulé une amnistie pour les provinces conquises par lui, mais rendues au shah de Perse. C'était la même politique qu'à l'égard de la Pologne et de la Turquie : désorganisation des provinces limitrophes de la Perse, contrôle du gouvernement, protection aux habitants qui veulent ou abjurer leur religion ou se dévouer à la Russie ; efforts pour attirer une partie de la population dans les provinces récemment attachées à l'empire.

Siège de Hérat (1838). — Feth-Ali-Shah mourut en

1834; mais quelques mois auparavant il avait perdu son fils, Abbas-Mirza, celui qu'il avait fait reconnaître pour son héritier. Ce fut donc son petit-fils, Mohammed-Shah, qui lui succéda et ce prince subit également l'influence russe et en donna une preuve éclatante en cherchant à s'emparer de Hérat.

L'Afghanistan occupe la partie orientale et en même temps la plus élevée du plateau de l'Iran ou de la Perse, l'autre côté de ce plateau est tourné vers le bassin de l'Indus. On comprend l'importance de ce pays. Autrefois centre d'un grand empire et maître de la Perse, l'Afghanistan tomba à son tour au pouvoir du libérateur de la Perse, Nadir-Shah, puis fut démembré, et l'anarchie dès lors n'a cessé de le désoler. L'Afghanistan est divisé en trois royaumes principaux ou sultanats : celui de *Kaboul*, à l'est; de *Kandahar*, au sud; de *Hérat*, au nord et à l'ouest. Le royaume de Hérat est donc le plus voisin de la Perse. C'est une partie de l'ancien *Khorassan* qui a été partagé entre les Perses et les Afghans.

Nadir-Shah, le grand souverain de la Perse (1736-1747), avait établi le centre de sa puissance dans le Khorassan : « Le Khorassan, disait-il, est le sabre de la Perse et celui qui possède *Hérat* en possède la poignée. » Hérat est en effet une ville très ancienne, l'une des plus importantes de l'Asie : c'est la clef de la route de l'Hindoustan; toutes les caravanes sont obligées de la traverser pour se rendre de l'Asie occidentale dans l'extrême Orient. Elle a été prise par tous les grands conquérants qui se sont élevés en Asie, depuis Gengiskan jusqu'à Nadir-Shah. Elle était depuis 1826 la capitale d'un Etat indépendant, lorsque le souverain de la Perse, Mohammed-Shah, cédant aux instigations de la Russie, songea à s'emparer de cette place, qui dès lors, on peut le dire, se serait trouvée entre les mains du czar.

La ville de Hérat avait déjà été attaquée par les Persans en 1831 et en 1832. Mohammed-Shah dirigea contre elle une expédition plus sérieuse et vint l'assiéger (novembre 1837). Ce siège fut long et dura jusqu'en

septembre 1838. Il aurait réussi sans l'intervention des Anglais qui, n'ayant pu obtenir de Mohammed la cessation des hostilités, firent une diversion maritime dans le golfe Persique : tactique renouvelée en 1856, lors d'une seconde tentative des Persans contre Hérat ; tactique qui leur a valu la possession de l'île de Karrack et du port de Bushir dans le golfe Persique (1857).

Expédition des Anglais contre le Caboul (1840-1842). — Les Anglais, grâce à leur marine, pouvaient intimider la Perse et venaient d'en faire l'expérience. Mais, pour plus de sécurité, ils résolurent d'étendre leur influence ou plutôt leur domination sur le Caboul.

Le souverain du Caboul était Dost-Mohammed-Khan, qui cherchait à nouer des relations avec les Russes ; mais ce prince devait le trône à une révolution qui avait renversé Shâh-Shoudjâ. Le gouverneur général de l'Inde résolut de rétablir celui-ci sur le trône, comptant bien le dominer ensuite.

L'armée du Bengale franchit l'Indus le 7 février 1840 : le 8 mai elle arrivait à Kandahar ; après un mois de repos, elle se remit en marche, emporta la citadelle de Ghirni qui lui avait opposé une vive résistance et s'empara enfin de *Caboul*, le 7 août 1840. Shâh-Shoudjâ fut reconnu souverain des Afghans. L'armée anglaise, composée presque toute entière de régiments de l'Inde, demeura à Caboul, moitié dans la citadelle, moitié dans un camp retranché. Indignés de l'intervention étrangère, les Afghans ne cherchaient que l'occasion de se venger. Le 21 novembre 1841, ils attaquèrent le camp et la citadelle : vaincus, les Anglais signèrent une capitulation et se retirèrent. Mais les Afghans, peuplade féroce, ne tinrent nul compte de la capitulation, harcelèrent l'armée dans sa retraite et l'exterminèrent au fameux défilé de *Kourd-Caboul* (1842).

L'Angleterre prit d'éclatantes revanches sous le gouvernement de lord Ellenborough. C'est pour assurer son influence sur l'Afghanistan qu'elle a conquis le *Sindh* (1843), puis le *Pundjab* (1848). En 1843, les

Anglais soumirent à leur influence le *Béloutchistan* et au tribut plusieurs districts de l'*Afghanistan*. Mais ils étaient loin d'en avoir fini avec ce pays qui devait encore en 1879 et en 1880 engloutir des milliers de soldats anglais.

Expéditions des Russes contre Khiva (1841-1854). — Comme les Anglais prenaient leurs précautions en envahissant le Caboul, la Russie chercha à prendre les siennes aussi. Le czar songea à s'avancer par la seconde route que les relations avec les *Kirghiz* avaient commencé à frayer : le Turkestan. Après avoir traversé les steppes des Kirghiz, les Russes rencontraient la mer d'Aral dont ils pouvaient longer le littoral ou qu'ils pouvaient traverser sur une flottille : au delà s'ouvre une riante oasis, la Khivie, traversée par l'Amou-Déria.

« Si nous possédions Khiva, disait un écrivain russe, Mouravief, les nomades du centre de l'Asie redouteraient notre puissance; il serait établi une route de commerce par le Sindh et l'Amou-Déria jusqu'en Russie, alors toutes les richesses de l'Asie afflueraient dans notre patrie. Maîtres de Khiva, beaucoup d'autres États se seraient trouvés dans notre dépendance. En un mot, Khiva est un poste avancé qui s'oppose au commerce de la Russie avec la Boukharie et l'Inde septentrionale. Sous notre dépendance, cette oasis, située au milieu d'un océan de sables, serait devenue le point de réunion du commerce de l'Asie et aurait ébranlé jusqu'au centre de l'Inde l'énorme supériorité commerciale des dominateurs de la mer. »

Les Russes dirigèrent donc une expédition contre ce pays si important : mais il fallait, avant de l'atteindre, franchir deux cents lieues de déserts. Cette expédition, comme celle des Anglais sur Caboul, fut désastreuse. L'armée, dirigée par le général Pérowski, fut détruite presque tout entière, victime d'un hiver terrible (1841). Aussi et plus patients que les Anglais, les Russes ne se découragèrent pas. S'ils échouèrent en 1841, ils

réussirent en 1854, parce qu'ils prirent mieux leurs mesures : une flottille construite sur la mer d'Aral porta une partie de leur armée pendant que l'autre, composée presque tout entière de tribus kirghizes, suivait le littoral. Ils imposèrent au Khan de la Khivie un traité d'alliance; un ambassadeur, accrédité auprès de lui, le surveilla; 10 000 cavaliers khiviens furent placés sous les ordres d'officiers russes.

Les Anglais en Chine; guerre de l'opium (1840-1842). — Ce ne sont pas seulement les Indes que se disputent l'Angleterre et la Russie, mais encore le vaste empire de la Chine. La Russie pèse sur le Céleste-Empire de tout le poids de la Sibérie : elle l'a même entamé naguère par le nord. Sa politique habile avait depuis longtemps trouvé du crédit auprès de la cour de Pékin, si rusée et si défiante. Sous le nom d'une mission religieuse elle entretenait dans la capitale une véritable ambassade, et la Chine fermée aux étrangers ne semblait devoir s'ouvrir qu'aux Russes.

Les Anglais, en s'efforçant de pénétrer en Chine, ne songeaient point à la conquérir, mais cherchaient un débouché pour leur commerce. Depuis le commencement du siècle ils fournissaient à cet empire des quantités considérables d'opium, ce narcotique puissant que les Chinois fument avec passion et qui exerce un si déplorable effet sur leur intelligence. Ce commerce était une source de richesses pour l'Inde qui en possède tant d'autres. Le gouvernement chinois s'effraya moins des effets désastreux de l'opium que de l'exportation de numéraire nécessitée par cette consommation. Le pays était habitué depuis deux siècles à absorber le numéraire de tous les marchés du monde sans donner le sien. En 1839, le gouvernement, qui depuis longtemps avait interdit le trafic de l'opium, résolut de rendre effective cette prohibition. Un commissaire impérial fit saisir le capitaine Elliot, consul d'Angleterre à Canton, bloqua les résidents enropéens et leur intima l'ordre de livrer toutes les caisses d'opium contenues dans les

vaisseaux. 22 000 caisses furent livrées aux autorités chinoises (7 juin 1839).

Le 28 juin 1840, une puissante escadre britannique portant une armée de débarquement, parut devant la rivière de Canton et les Anglais imposèrent à la ville de Canton (juillet) une contribution de 26 millions. Mais vaincue à la guerre, la Chine reprend toujours ses avantages à la paix. Son insigne déloyauté lassa bientôt les Anglais qui entreprirent une seconde campagne (1841). Ils s'emparèrent d'Amoy, de Ning-po et occupèrent la belle province du Che-kiang. L'empereur refusait de céder; il fallut une troisième campagne. Les Anglais résolurent de pénétrer dans le Yang-tse-Kiang, avec une flotte de deux vaisseaux de 74, de huit frégates, de douze bâtiments à vapeur. La ville de Chin-king-fou fut saccagée, et les vaisseaux anglais parurent devant *Nankin*, l'antique capitale de la Chine. Le canal impérial, qui met en communication les provinces du nord et du sud, était fermé : la cour s'effraya: les négociations recommencèrent, et le 29 avril 1841, à bord du vaisseau *le Cornwallis*, les plénipotentiaires chinois signèrent le traité de Nankin.

La Chine s'engageait à payer en trois ans 120 millions de francs; elle ouvrait *à tous les étrangers* les ports de Canton, Amoy, Fou-tchou-fou, Ning-po et Shang-haï ; elle cédait à l'Angleterre l'île de *Hong-kong* dans la baie de Canton. Quant à l'opium, les malheureux Chinois en absorbèrent plus que jamais.

Première ambassade française en Chine (1844). — La France, inattentive jusqu'alors à ce qui se passait en Orient, ne s'émut pas beaucoup des succès des Anglais. Cependant le gouvernement de Louis-Philippe songea à profiter des droits que le traité de Nankin assurait à tous les étrangers. On fit reconnaître ces droits, et M. Guizot, alors ministre des affaires étrangères, envoya en Chine le diplomate Lagrené qui conclut à Wampoa un traité, reproduction du traité anglais (24 octobre 1844), mais qui stipulait la publi-

cation d'édits impériaux favorables aux missionnaires chrétiens.

Turquie; le sultan Mahmoud (1808-1839); ses réformes. — La Russie et l'Angleterre avaient, nous venons de le voir, bien des raisons de ne pas s'entendre. Leur rivalité qui éclatait au centre et à l'extrémité de l'Asie, se poursuivait plus vive encore à Constantinople : car là pouvait se dénouer subitement la question qui les mettait aux prises dans l'Afghanistan. Le czar voulait Constantinople, les clefs de sa maison, disait-il. L'Angleterre comprenait que ces clefs ne lui ouvriraient pas seulement sa maison, mais l'Europe et l'Asie, c'est-à-dire le monde, et veillait sur Constantinople. Comment penser qu'à propos de cet Orient si contesté, une alliance se conclurait entre les deux cours de Londres et de Pétersbourg? L'abîme qui séparait l'Angleterre de la Russie, leur haine commune contre la France allait le combler en 1840.

La Turquie, ce vieil empire, toujours prêt à mourir, et soutenu par l'intérêt commun de l'Occident, était gouverné depuis 1808 par le sultan Mahmoud-Khan II. Prince intelligent et brave, il avait eu à soutenir contre la Russie la guerre qui aboutit au traité de Bucharest (1812), à lutter contre la Serbie, à combattre l'insurrection grecque. Voyant l'empire gravement menacé il avait voulu le relever et, au milieu même de ses désastres, il avait mis à exécution le plan qu'il avait conçu.

Le 29 mai 1826, un hatti-shérif annonça la formation d'un nouveau corps d'élite, discipliné à l'européenne. Des instructeurs, venus d'Égypte, exercèrent les troupes. En vain Mahmoud, dans le préambule de son ordonnance, démontrait que le Coran ne défendait pas d'acquérir la science militaire. Le parti fanatique protesta : les janissaires se soulevèrent. Dans la nuit du 15 juin des incendies s'allumèrent dans plusieurs quartiers, le palais du vizir fut brûlé et les janissaires se répandirent en armes dans la ville. Mais les oulémas, les étudiants,

les soldats de marine, les chefs de l'artillerie accoururent au sérail ; le sultan fit déployer l'étendard du prophète (sandjank-chérif). Les rebelles furent foudroyés par l'artillerie ; on mit le feu aux maisons, et les janissaires, poursuivis par l'incendie, ou périrent dans les flammes, ou tombèrent sous la mitraille. Profitant de sa victoire, le sultan prononça le 16 juin l'abolition de cette redoutable milice qui rappelait par son insolence les prétoriens de l'ancienne Rome.

Mahmoud pressa l'organisation de sa nouvelle armée, puis s'appliqua à introduire dans la vie civile et dans l'administration les usages des peuples chrétiens. Lorsque le choléra sévit à Constantinople, il brava les opinions fatalistes de ses sujets en établissant des lazarets où les voyageurs étaient astreints à la quarantaine. En dépit des insurrections, des incendies, des conjurations, Mahmoud ouvrit des écoles pour l'instruction des officiers, noua des relations régulières avec les puissances occidentales et accrédita un ambassadeur en France. Il osait revenir de Nicomédie sur un bateau à vapeur autrichien ; il entreprit un grand voyage pour visiter son empire et déclara qu'il voulait voir une parfaite harmonie régner entre toutes les classes de ses sujets, sans distinction *d'origine ni de culte* (1837). Déjà en 1831 il avait institué un ordre civil et militaire dont les insignes récompensaient tous les services : il avait publié le *Moniteur ottoman*, journal rédigé en turc et en français. Le Coran paraissait à Mahmoud un guide insuffisant pour la jurisprudence, on travailla à un code de lois (1838). Les journaux, les ouvrages périodiques des principaux pays de l'Europe pénétrèrent à Constantinople. Mahmoud prit à son service quatre médecins allemands et fonda une école de médecine.

Démembrement de l'empire ; révolte de la Serbie ; le prince Miloch hospodar héréditaire (3 août 1830). — Malgré son énergie, le sultan ne put maintenir l'intégrité de l'empire. Il ne put empêcher la sépara-

tion de la Grèce. La Serbie s'affranchit aussi de sa domination directe et peu s'en fallut que l'Égypte ne brisât le lien qui la rattachait à la Turquie.

Au commencement du dix-neuvième siècle (1804), les Serbes, appuyés par la Russie, s'étaient déjà soulevés et avaient mis à leur tête un chef barbare, mais intrépide, Czerni-George ou Kara George. Comme en 1812 la Russie à la paix de Bucharest avait abandonné la Serbie, Czerni-George, découragé, se réfugia sur le territoire autrichien. Il rentra en 1817 pour soulever le pays, mais, saisi par les Turcs, il fut décapité. Un gardeur de porcs déjà remarqué dans la guerre précédente, *Miloch Obrenowitch*, prit sa place et assura le triomphe de ses concitoyens, qui, le 6 novembre 1817, le nommèrent grand Kniaze, c'est-à-dire gouverneur. L'indépendance du pays toutefois n'était pas complète : aussi la lutte recommença-t-elle à la faveur de l'insurrection grecque et de la guerre entreprise par la Russie. Un hatti-shérif du 3 août 1830 reconnut l'indépendance administrative de la Serbie, sous le protectorat du czar. Miloch devint *hospodar héréditaire* et la Turquie ne se réserva qu'une suzeraineté nominale avec un tribut. Le prince Miloch octroya aux Serbes, en 1834, une constitution calquée sur la Constitution française. Des dissensions intérieures troublèrent la nouvelle principauté; Miloch fut obligé d'abdiquer en faveur de son fils (1839) et le pouvoir ne tarda pas à passer dans une autre famille. Miloch cependant fut réélu hospodar en 1858 : il est mort (le 26 sept. 1860) dans l'exercice de son autorité[1].

Puissance de Méhémet-Ali en Égypte; prise de Saint-Jean d'Acre par son fils Ibrahim (27 mai 1832); sa victoire sur les Turcs à Konieh (décembre). — Le sultan avait perdu la Serbie et la Grèce,

1. Son fils, le prince Michel, lui a succédé et a fait en commençant son règne cette belle déclaration : *Que la loi serait la seule autorité en Serbie :* Mais il a péri lui-même assassiné le 10 juin 1868 et a été remplacé par son cousin le prince Milan Obrenowitch.

il eut bientôt à combattre un vassal qui l'avait secouru mais qui alors avait pu apprécier la faiblesse de l'empire turc : le pacha d'Égypte Méhémet-Ali. Nous avons dit quel était ce Méhémet ou mieux (Mohammed) Ali, exterminateur des Mamelucks, usurpateur du sol de l'Égypte, organisateur d'une armée recrutée par la violence. Enorgueilli de sa puissance, il nourrissait toujours l'espoir de se rendre indépendant et d'étendre ses possessions. On n'est point maître de l'Égypte quand on n'a point la Syrie. Aussi Méhémet-Ali profita-t-il d'un différend avec le pacha de Saint-Jean d'Acre pour pénétrer en Asie et emporter les villes de *Gaza* et de *Jaffa* (octobre 1831). Son fils Ibrahim, secondé par des officiers anglais et français, enleva d'assaut *Saint-Jean-d'Acre* après un siège de six mois (27 mai 1832). Le 15 juin les Égyptiens entraient à *Damas*. Le 27 juillet, au défilé de *Beïlan*, entre Alexandrette et Antioche, ils dispersèrent l'armée ottomane, commandée par Huçein-Pacha. Inaccessible au découragement, Mahmoud forma une nouvelle armée qu'il confia à Réchid-Pacha. Ibrahim attendit cette armée dans une forte position, à *Koniéh*, la mit dans la plus complète déroute et fit prisonnier Réchid-Pacha lui-même (décembre). La route de Constantinople lui était ouverte. Allait-il s'y précipiter ?

L'Autriche et l'Angleterre voulaient le maintien de l'empire ottoman : la Russie ne songeait qu'à profiter des circonstances pour satisfaire son ambition. Une flotte russe, partie de Sébastopol, entra dans le Bosphore. L'ambassadeur français, l'amiral Roussin, demanda énergiquement au divan le renvoi de cette flotte, qui s'éloigna. La France s'efforça d'amener Méhémet-Ali à une conciliation. Mais celui-ci repoussait toutes les propositions, et Ibrahim continuait sa marche victorieuse à travers l'Asie Mineure. Le sultan rappela une seconde fois les Russes. Le 5 avril 1833, une flotte partie d'Odessa débarquait 5000 soldats sur la côte d'Asie, pendant qu'un corps d'armée russe marchait

vers le Danube. Les ambassadeurs redoublèrent d'efforts pour amener le succès des négociations vainement poursuivies jusqu'alors. Le sultan céda. Le traité de *Kutaiéh* fut conclu. Ibrahim évacua l'Asie Mineure et Méhémet-Ali reçut l'investiture des quatre pachalicks de la Syrie et le district d'*Adana*, cette porte de la Syrie, objet principal de la contestation.

Traité d'Unkiar-Skélessi (8 juin 1833) ; la Russie protectrice de la Turquie. — Mais la Russie n'avait pas mis sans résultat ses forces en mouvement. Le comte Orloff vint à Constantinople signer un traité qui plaçait réellement la Turquie sous la protection de l'empereur Nicolas (8 juin 1833).

En 1774, au traité de Kaïnardji, la Russie s'était avancée en Crimée, au Kouban, et avait obtenu la libre navigation de la mer Noire, le droit d'intervenir dans les affaires intérieures de la Turquie et le protectorat de la Moldo-Valachie. Au traité de Bucharest (1812), elle avait gagné la Bessarabie. Au traité d'Andrinople (1829), elle s'était fait céder les bouches du Danube ; pendant quelque temps elle avait occupé les Principautés danubiennes. Elle garantit ensuite la Constitution de la Serbie. Le traité de 1833, signé à *Unkiar-Skélessi*, près de Constantinople, assurait à la Russie de plus grands avantages. Il mettait toutes les forces de cet empire au service de la Turquie ; mais le sultan, par un article secret, s'engageait, si le czar était attaqué, à fermer le Bosphore aux flottes étrangères : les flottes russes pourraient librement se lancer dans la Méditerranée. L'Europe protesta contre ce traité qui, heureusement, ne devait point recevoir son exécution.

Nouvelle guerre entre le Sultan et le pacha d'Égypte (1839) ; bataille de Nézib (21 juin) ; mort de Mahmoud. — Le traité de Kutaiéh pesait beaucoup plus au sultan, qu'il avait dépouillé de la Syrie et des portes de la Syrie, le district d'Adana. L'énergique Mahmoud ne pouvait se résigner à sa défaite. « Je mourrais plutôt, disait-il à l'ambassadeur anglais, que

de ne pas détruire mon sujet rebelle. » Après six années d'une paix forcée, l'armée ottomane entra en Syrie (1839). Ibrahim-Pacha se porta à sa rencontre. Le 20 juin, les deux armées égyptienne et ottomane se trouvèrent en présence à *Nézib*, sur la route d'Alep. La supériorité de la discipline, la tactique de l'armée égyptienne, l'emportèrent encore sur le fanatisme indiscipliné des Ottomans. Ibrahim les dispersa complètement. Cette nouvelle n'était pas encore arrivée à Constantinople que le sultan Mahmoud expirait (30 juin). Son jeune fils *Abdul-Medjid*, à peine âgé de seize ans, arrivait au trône, et il avait à peine eu le temps de se recueillir au milieu de si graves circonstances, que le capitan-pacha allait livrer la flotte à Méhémet-Ali et la conduisait à Alexandrie. Accablée de ces désastres, la Turquie ne songea qu'à obtenir la paix : le jeune sultan fit des propositions à Méhémet-Ali. Le différend allait peut-être se vider directement entre les deux parties, lorsque l'intervention des puissances changea la question turco-égyptienne en question européenne.

Question d'Orient; sympathies de la France pour le pacha d'Égypte. — L'organisation donnée à l'Égypte par Méhémet-Ali, ses victoires, ses conquêtes de la Nubie, de l'Arabie, de la Syrie, les apparences de civilisation qu'il étalait, la déférence qu'il montrait pour notre gouvernement l'avaient rendu très populaire en France. On voyait en lui un régénérateur de l'Orient, et on croyait que plus on le fortifierait, plus on servirait les intérêts du sultan. Le sentiment de la France se trouvait là en opposition avec celui de l'Angleterre. Lord Palmerston prétendait que diminuer le territoire du sultan pour augmenter celui du pacha, c'était affaiblir le premier, porter atteinte à l'intégrité de l'empire ottoman, et par suite à son indépendance. La Russie feignait de croire aux raisons de lord Palmerston; sa crainte réelle était de voir substituer en Orient un empire puissant à un empire mourant. Lord Palmerston lui-même ne redoutait l'établissement d'un empire égyp-

tien que par jalousie contre la France qui le soutenait.

Le czar crut, en profitant de ce dissentiment pour se rapprocher de l'Angleterre, renouer contre la France la Sainte-Alliance. Il ajourna ses prétentions sur Constantinople. Lord Palmerston sacrifia l'alliance française pour se procurer la satisfaction de nous faire affront.

Traité de Londres (15 juillet 1840); la France mise hors du concert européen. — M. Thiers, président du Conseil depuis le 1er mars 1840, avait engagé M. Guizot, ambassadeur à Londres, à traîner les négociations en longueur : il espérait toujours amener le pacha à s'entendre directement avec le sultan. Dans les derniers jours de juin, la destitution du grand vizir à Constantinople, le plus grand ennemi du pacha, combla de joie ce dernier, qui se montra disposé à renvoyer la flotte turque et à entrer en pourparlers. Le concours des puissances devenait inutile. Lord Palmerston accusa la France de pousser à cet accord direct, de manquer à ses engagements et de poursuivre un but particulier : il s'appliqua à faire accepter son propre plan des ministres de Russie, d'Autriche et de ses collègues, et au même moment une insurrection, qui éclata en Syrie contre les Égyptiens, vint fortifier sa thèse. Le 14 juillet, M. Guizot écrivait : « On prépare, soit sur le fond de l'affaire, soit sur le mode d'action, des propositions qu'on nous communiquera quand on aura tout arrangé (si on arrange tout), pour avoir notre adhésion ou notre refus. » M. Guizot se faisait illusion en croyant qu'on lui demanderait son adhésion ou son refus. Le 17 juillet, lord Palmerston le pria de venir au foreign-office, et lui donna communication d'un traité conclu et signé le 15 juillet, à notre insu, entre les cours d'Angleterre, de Russie et de Prusse. Les affaires d'Orient étaient réglées.

Ce traité promettait au sultan l'appui des quatre puissances et même leurs forces militaires pour faire accepter de Méhémet-Ali l'arrangement proposé par le sultan et admis par les puissances. Le sultan accordait à Méhé-

met-Ali l'hérédité de l'Égypte et lui concédait à titre viager la Syrie méridionale; il demandait le retrait immédiat des troupes égyptiennes de l'Arabie, des villes saintes, de l'île de Candie, du district d'Adana. Si, dans un délai de dix jours, Méhémet-Ali n'acceptait pas ces propositions, il perdrait le pachalik d'Acre; après un délai de dix jours, il s'exposait à perdre l'Égypte elle-même.

Armements en France; bombardement de Beyrouth et de Saint-Jean d'Acre par les Anglais (septembre-novembre 1840). — Aussitôt qu'il eut mesuré la portée de la convention du 15 juillet, le ministère français prit une attitude résolue. Un grand mouvement se fit dans les arsenaux, un souffle de guerre passa sur la France et bientôt sur l'Europe entière.

Le pacha d'Égypte n'avait point voulu obéir au traité du 15 juillet. Le ministre français espérait en sa résistance pour faire sentir à l'Angleterre sa faute. Il pensait qu'une flotte ne suffirait pas à réduire le pacha et qu'on troublerait profondément cet Orient qu'on avait voulu pacifier. Mais la flotte anglaise avait reçu l'ordre de pousser vigoureusement les hostilités même avant les ratifications du traité. Méhémet-Ali laissa passer les délais fixés par la Porte : « Je ne rendrai qu'au sabre, dit-il au consul de France, ce que j'ai acquis par le sabre. » La flotte anglaise parut dans les eaux de la Syrie sans rencontrer une flotte française prête à protéger le pacha. Le 12 septembre, l'amiral Napier commençait le bombardement de *Beyrouth* qu'Ibrahim ne songea même point à défendre. Le 2 novembre, une triple escadre anglaise, autrichienne et turque se présenta devant Saint-Jean d'Acre et ouvrit le feu. Le bombardement fut terrible : un magasin à poudre fit explosion, détruisit un tiers de la ville et 2000 victimes furent ensevelies sous les décombres. Les Égyptiens ne pouvaient continuer la défense : ils se retirèrent.

Les nouvelles venues de Syrie redoublèrent l'agitation de la France. Le mauvais vouloir des puissances prou-

vait qu'en maintenant avec des efforts inouïs pendant dix ans la paix de l'Europe, le gouvernement n'avait point gagné en crédit. On avait subordonné bien des intérêts à la bonne entente avec l'Angleterre, et c'était l'Angleterre qui nous rejetait non seulement hors de son alliance, mais hors du concert européen. Toutefois les dangers d'une guerre étaient grands et la cause assez restreinte.

Le roi et les conservateurs avaient fait déjà des sacrifices au maintien de la paix et à l'alliance anglaise : ils pouvaient bien leur ajouter celui d'une question spéciale ; cette politique était celle du roi et de M. Guizot, qui, de Londres, mesurait avec effroi les périls que couraient les doctrines de conservation. Le parti de la paix triompha ; M. Thiers se retira et fut remplacé, comme ministre des affaires étrangères, par M. Guizot.

Ministère du 29 octobre 1840 ; traité des détroits (13 juillet 1841). — Le cabinet du 29 octobre 1840 fut formé sous la présidence du maréchal Soult, et sa politique fut nettement déterminée par cette phrase d'un discours de M. Thiers (25 novembre) : « Le discours de la couronne a dit que l'on espérait la paix. Il n'a pa dit assez, on est certain de la paix. »

M. Guizot se défendit vivement de vouloir la paix à tout prix. Mais il n'en songeait pas moins à profiter de la première porte qui lui serait ouverte pour rentrer dans les conseils de l'Europe. Il se maintenait à l'état de paix armée et ne put refuser de présenter aux Chambres la loi annoncée sur les *fortifications de Paris*. Cette loi fut adoptée après un remarquable rapport de M. Thiers (janvier 1841).

Un moment les affaires de Syrie avaient paru terminées. Méhémet-Ali, le 27 novembre 1840, avait signé avec le commodore Napier une convention par laquelle il renonçait à la Syrie, pourvu qu'on lui cédât la possession héréditaire de l'Égypte. Alors des difficultés nouvelles s'élevèrent : le sultan refusa les offres de soumission du pacha. L'Angleterre soutenait secrètement le

sultan, mais les autres puissances avaient hâte de terminer cette question et lord Palmerston se vit obligé de conseiller au sultan d'accorder l'hérédité de l'Égypte au pacha. Les puissances intermédiaires cherchèrent à faire rentrer la France dans le concert européen en proposant un traité général qu'elle signerait. Le cabinet du 29 octobre y adhéra à la condition qu'on terminerait toutes les difficultés soulevées par le traité du 15 juillet et ne voulut point garantir les conséquences de ce traité. Sitôt qu'on eut appris que Méhémet-Ali avait publié le hatti-shérif du sultan et que la querelle entre le suzerain et le vassal était vidée, la France consentit à signer à un traité général, dit *convention des détroits* (13 juillet 1841). Par ce traité, les cinq puissances reconnaissaient au sultan le droit d'interdire aux vaisseaux de guerre de toute nation l'entrée du Bosphore. L'article du traité d'Unkiar-Skélessi qui ouvrait le Bosphore aux vaisseaux russes se trouvait par le fait annulé.

État de l'Europe en 1847. — Peu d'époques avaient présenté plus de confusion que la période de 1830 à 1847. Un malaise inexprimable avait pesé sur l'Europe entière sans qu'un conflit sérieux eût éclaté. La diplomatie avait pu retarder mais ne pouvait empêcher l'explosion, car le travail qui poussait les peuples en avant, continuait irrésistible. Sans doute les Belges étaient satisfaits de leur indépendance et, sous la sage administration du roi Léopold Ier, développaient tranquillement toutes les sources de prospérité qui abondaient en leur pays. Mais la Pologne frémissait toujours sous le joug de la Russie et l'incorporation de Cracovie à l'Autriche en 1846 avait détruit jusqu'au dernier vestige de cette république jadis si fière et si brillante. D'ailleurs une nationalité voisine, celle des Hongrois, s'agitait et faisait prévoir un terrible réveil. En Allemagne l'agitation belliqueuse de 1840 s'était calmée mais le parti unitaire et libéral faisait de continuels progrès et là aussi le feu couvait sous la cendre.

L'Italie, depuis si longtemps comprimée, accueillait

avec enthousiasme, en 1846, l'avènement d'un pontife qui, du haut du Quirinal, proclamait l'amnistie et annonçait des réformes libérales. Le cardinal Mastaï devenu pape sous le nom de *Pie IX*, autorisait par ses paroles et ses actes les espérances des patriotes italiens. L'Autriche observait ces mouvements avec défiance, car elle craignait pour sa riche Lombardie et pour son influence bien établie sur les petits princes de la Péninsule. Là on pouvait prévoir un bouleversement prochain. En Suisse, le feu éclatait déjà, puisque les radicaux et les conservateurs se livraient des batailles qui tournèrent contre le Sunderbund. L'Angleterre participait au mouvement général, mais les hommes d'État intelligents l'avaient devancé au lieu de le suivre.

Il n'en était pas de même en France. Le ministère du 29 octobre 1840 ne se préoccupait point de la marche rapide des idées. Soucieux de maintenir la paix, s'appliquant avec raison à éviter les conflits, comme dans les affaires du droit de visite, du traité de Tanger, de l'indemnité Pritchard, mais achetant parfois assez cher l'alliance anglaise, il tendait plutôt au dehors à appuyer les partis rétrogrades et au dedans se refusait à des réformes pourtant bien médiocres. « Vous ne voyez donc pas, s'écriait M. Thiers, en 1846, quel est en ce moment l'état du monde. » Sans doute le ministère de M. Guizot avait conclu une alliance dynastique avec l'Espagne. Sans doute il encourageait Pie IX dans la voie patriotique qu'il avait prise. Mais en même temps, et malgré l'occupation de Cracovie, il se rapprochait de l'Autriche et, dans les affaires de Suisse, marchait d'accord avec cette puissance pour arrêter les progrès des radicalistes. Si M. Guizot prévoyait qu'un orage pouvait éclater en Europe, il était loin de se douter que cet orage commencerait en France et emporterait la royauté de Juillet.

CHAPITRE XX

CONQUÊTE DE L'ALGÉRIE

PROGRAMME. — Conquête et colonisation de l'Algérie.

SOMMAIRE. — La France et le dey d'Alger. — Prise d'Alger (4 juillet 1830). — L'Algérie. — Premières conquêtes. — Premier siège de Constantine (1836). — Prise de Constantine (octobre 1837). — Les Portes-de-Fer (1839). — Abd-el-Kader. — Les généraux africains. — Prise de la Smala (1843). — Guerre du Maroc; bataille de l'Isly (1844). — Soumission d'Abd-el-Kader (1847).

La France et le dey d'Alger. — L'œuvre principale du règne de Louis-Philippe fut la conquête et la colonisation de l'Algérie. Cette conquête avait été commencée dans les derniers mois du règne de Charles X et la prise d'Alger avait précédé de peu de jours la révolution de Juillet. C'étaient les continuels outrages d'un chef de pirates qui avaient déterminé le gouvernement de Charles X à cet acte de vigueur qui devait avoir les plus heureuses conséquences et ouvrir l'Afrique à l'activité française.

Les Français avaient, sur la côte septentrionale de l'Afrique, dans la province de *Bone*, de vieilles concessions et le privilège de la pêche du corail, mais les exigences du dey d'Alger, Husseyn, devenaient intolérables. La liquidation de créances de sujets algériens devenait aussi le prétexte d'insolentes réclamations. En 1827 notre consul ayant adressé au dey une réponse assez fière, celui-ci, plein de colère, se leva et frappa le représentant de la France d'un chasse-mouches en plumes de paon. Charles X envoya une escadre bloquer Alger, mais le blocus ne put être effectif; le dey, par

représailles, ravagea nos concessions. Toutefois, avant d'entreprendre une expédition, on voulut tenter encore une conciliation. L'envoyé, chargé de cette mission, se retirait sans avoir réussi, lorsque son vaisseau, au sortir du port d'Alger, fut salué d'une pluie de boulets. Ce dernier outrage hâta la formation du corps d'armée qui devait châtier les Barbaresques.

Prise d'Alger (4 juillet 1830). — 37 000 hommes furent embarqués à Toulon. Le comte de Bourmont les commandait. Ce choix avait jeté de la défaveur sur une expédition qui, en d'autres circonstances, aurait passionné le public. Le vice-amiral Duperré dirigeait la flotte qui parut en vue d'Alger le 13 juin, défila devant ses forts et se posta vers une presqu'île située à cinq lieues à l'ouest de la ville. Le débarquement s'effectua le 14 à la pointe de Sidi-Ferruch sans que cette opération difficile fût troublée par l'ennemi. Le 18 juin, l'armée de Husseyn s'avança pour nous jeter dans la mer : elle fut complètement battue. Bientôt ralliés, les Algériens revinrent à la charge, le 24, sans plus de succès. Le 28, nous couronnions les hauteurs qui dominent Alger ; le 30, on ouvrait la tranchée devant la plus redoutable forteresse, le château de l'Empereur. Le 4 juillet, cette forteresse était détruite par notre artillerie et Alger, menacé d'un bombardement, capitulait. Le trésor amassé par les deys paya les frais de cette expédition qui détruisait à jamais la piraterie, et nous établissait en Afrique où nos armes jointes à notre civilisation allaient nous conquérir une belle et riche colonie.

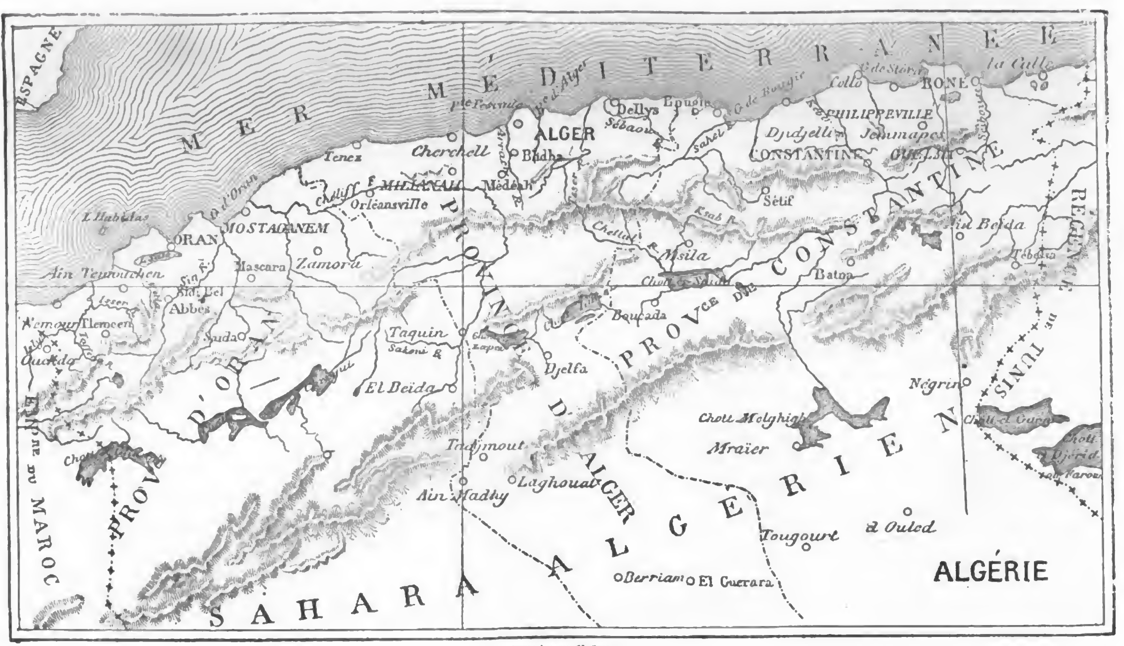
L'Algérie. — L'Algérie est bornée au nord par la Méterranée, à l'ouest par le Maroc, au sud par le Sahara, et à l'est par la régence de Tunis. « Qu'on se figure un bloc immense de plus de 800 kilomètres d'étendue sortant de la mer pour s'élever vers le ciel en douces collines, puis en rudes montagnes (l'Atlas) ; présentant au nord ses vastes flancs sillonnés par d'innombrables vallées, par des plaines majestueusement déployées

entre deux chaînes onduleuses, criblées de déchirures et d'enfoncements, de ravins à la fraîche verdure, aux sources abondantes, de coupures abruptes et sauvages, servant de lit à de rapides torrents; ici une végétation vigoureuse et puissante résistant aux ardeurs du soleil, là des rochers nus, noirs, rougeâtres, aux reflets brillants et nuancés : voilà la terre d'Afrique dont les armes françaises ont fait la moderne Algérie[1]. »

La nature a divisé l'Algérie en deux régions bien distinctes : le *Tell* et le *Sahara*. Rafraîchi par les brises de la Méditerranée, arrosé par de nombreux cours d'eau, abrité contre les vents brûlants du sud par les montagnes, le Tell est le pays des terres fertiles, des forêts, des pâturages, des cultures variées. Dans le Sahara, au contraire, sont d'immenses steppes traversées plutôt que baignées par de rares torrents. C'est le pays des innombrables troupeaux de chameaux et de moutons, la patrie privilégiée du cheval, la région des chasses à l'autruche et à la gazelle. Dans le Tell sont les villes, les villages. Dans le Sahara, c'est au contraire la vie errante. Mais partout l'amour de l'indépendance était puissant et ce n'est qu'au prix d'une longue lutte que nous avons pu arracher ce beau pays à la barbarie.

Composée de Maures, de Turcs, de Juifs, la population de l'Algérie était surtout formée, pour la plus grande partie, de deux races différentes, les Kabyles et les Arabes. Les Berbères ou Kabyles, habitant des régions montagneuses, descendent de la plus ancienne race du pays : bruns, noirâtres, maigres, belliqueux et opiniâtres, mais aussi travailleurs et industrieux, ils s'attachent au sol qu'ils cultivent et fécondent. Ils vivent en tribus groupées par un lien fédératif, très jaloux de leur liberté, très amis de l'égalité. Le Kabyle est voyageur : il descend parfois de ses montagnes pour travailler dans les villes, mais c'est pour amasser un petit

1. Duval, *Tableau de l'Algérie.*



Gravé par Erhard

pécule, qui lui permette d'acheter un champ autour de son village. Jamais la population kabyle, perchée sur des massifs presque inaccessibles, n'avait pu être subjuguée ni par les Romains, ni par les Arabes, ni par les Turcs. Elle n'a cédé qu'aux armes de la France et aujourd'hui elle est devenue, sous notre influence, l'instrument le plus actif de la civilisation en Algérie.

L'Arabe n'a point les qualités du Kabyle, qu'il n'aime point. « Voyageur, pasteur, nomade, dédaignant de s'enchaîner à une maison de boue, l'Arabe parcourt à cheval ses verts pâturages, et promène d'un champ à l'autre sa charrue, sans sortir toutefois d'une circonscription qui constitue le domaine propre de chaque tribu. Dans ses habitudes d'existence errante, au sein des horizons infinis, son esprit s'est maintenu plus élevé que celui du Kabyle, son imagination plus vive. Il observe le monde extérieur et en reçoit de fortes sensations qui colorent son langage; il nomme par de pittoresques expressions ses montagnes et ses coteaux, ses vallons et ses rivières. Mais la nature des lieux a introduit des différences entre les divers groupes de la race arabe. L'Arabe du Tell, incliné vers la terre par le labour, se rapproche beaucoup du paysan kabyle, moins l'industrie. L'Arabe du Sahara conserve seul avec fidélité le type poétique du caractère national; ennemi du travail dont il abandonne aux femmes la part inévitable, il est amoureux des chevaux, des courses, des vers, des fêtes, de l'éclat, du mouvement, de toutes les joies qui se résument en un seul mot, synonyme du bonheur suprême : la fantasia[1]. » Ces peuples ont défendu contre nous leur patrie avec un acharnement qui rehausse le mérite de notre conquête, doublement glorieuse et par les qualités révélées dans nos soldats et par son but, la civilisation d'une race digne de la civilisation.

Premières conquêtes. — En arrivant au trône,

1. Broussais, *Aperçu physique de l'Algérie*

Louis-Philippe trouvait notre drapeau planté sur les murs d'Alger. Mais nous ne possédions que cette ville : on ne songea d'abord qu'à la conserver sans s'étendre au delà de sa banlieue. Dans les premières années, on délibérait même s'il ne vaudrait pas mieux abandonner l'Afrique. Toutefois, l'avantage de posséder un port de plus sur la Méditerranée et d'ouvrir un nouveau champ à l'activité française, détermina le gouvernement à garder la nouvelle colonie, si précieuse par son voisinage et sa fertilité. Le général Clausel, envoyé comme gouverneur, établit une ferme modèle et prépara plusieurs projets d'assainissement pour la plaine de la Mitidja. Au général Clausel succédèrent le général Berthezène, puis le duc de Rovigo qui entoura une partie des massifs d'Alger par des camps appelés *blockaus* et agrandit notre territoire. Le 25 mars 1832, deux capitaines, d'Armandy et Yousouf, par un coup de main hardi, s'emparaient d'un point important de la côte algérienne, de *Bone*, l'ancienne Hippone, la ville de saint Augustin. En 1834 commença contre Abd-el-Kader, bey de Mascara, une longue lutte qui devait durer plus de douze ans, dans un pays tourmenté, sous un climat brûlant, où l'ennemi avait contre nous tous les avantages, et où triomphèrent enfin la discipline, le courage, et la patience, plus héroïque encore, de notre armée.

Les premières rencontres du général Trezel et d'Abd-el-Kader, dans la province d'Oran, furent malheureuses pour nos armes; mais le maréchal Clausel, nommé de nouveau gouverneur le 8 juillet 1835, releva bientôt leur éclat. Accompagné du duc d'Orléans, il entreprit contre *Mascara* une expédition brillante, et en 1836 s'empara de Tlemcen. Abd-el-Kader essuya une série de défaites qui le mirent pendant quelque temps dans l'impuissance de rien tenter contre nous.

Premier siège de Constantine (1836). — Le maréchal voulut profiter de ce répit pour étendre nos possessions d'un autre côté : la province de *Constantine* lui semblait d'une facile conquête, et on lui disait que la

capitale, peu fortifiée, ne résisterait pas longtemps malgré la force de sa position naturelle. Il s'engagea donc, en novembre 1836, dans cette première expédition de Constantine, qui, malgré son insuccès, mit plus que jamais en relief l'abnégation et la vaillance du soldat français. On partit avec un corps de troupes insuffisant; les pluies entravèrent la marche et nous avions fait des pertes considérables avant d'avoir aperçu l'ennemi. Arrivé devant la place, le maréchal comprit qu'il n'aurait pas aisément raison de cette ville perchée sur un rocher que protège encore un torrent et que défendait toute une armée d'Arabes. Comme il n'a ni assez de monde, ni assez de matériel, ni assez de vivres pour entreprendre un siège régulier, le maréchal ordonne plusieurs assauts, mais ses colonnes sont repoussées. Il faut alors opérer une retraite difficile que le maréchal conduisit avec un rare sang-froid et une profonde habileté, et que protégea de son solide courage le chef de bataillon Changarnier, commandant de l'arrière-garde. Pressé par une nuée d'Arabes, Changarnier forme ses hommes en carré : « Voyons ces gens-là en face, leur dit-il; ils sont six mille, vous êtes trois cents, la partie est égale. » Le duc de Nemours avait fait partie de cette malheureuse expédition.

Cet échec causa en France une douloureuse surprise et on accusa l'imprévoyance du gouvernement. Celui-ci rappela le maréchal Clausel. Le général Bugeaud, envoyé contre Abd-el-Kader, remporta un succès décisif sur les bords de la *Sikkah*, puis, agissant avec une prudence qui excita non moins de critiques en France que la témérité du maréchal Clausel, il signa avec Abd-el-Kader le traité de la *Tafna*, trop avantageux à l'émir. Celui-ci devenu plus puissant et acquérant de jour en jour, par l'influence religieuse, un empire plus grand sur les Arabes, songeait à se faire le chef de cette nation; il n'attendit que l'occasion de tourner contre les Français une puissance dont il leur devait une grande patrie.

Prise de Constantine (octobre 1837). — Délivrée, pour un moment, d'Abd-el-Kader, la France, en 1837, reprit sur un plus vaste plan l'expédition de Constantine. Le général Damrémont, nommé gouverneur, dirigea cette seconde expédition (1er octobre-3 novembre). Constantine fut investie, la tranchée ouverte, une brèche pratiquée dans les remparts, l'assaut fixé au 13 octobre. La veille, le général Damrémont, frappé d'une balle, tomba et fut remplacé par le général Valée qui dirigea l'attaque décisive.

La colonne d'assaut devait se subdiviser en trois colonnes, sous les ordres des colonels Lamoricière, Combes, et du commandant Clerc. Tout le reste de l'armée, gardant les positions, était prêt à se porter partout où les circonstances l'exigeraient; vingt-cinq hommes de front pouvaient se présenter à la brèche.

Le brave Lamoricière s'élance avec ses zouaves. En quelques minutes, la première colonne couronne la brèche. La deuxième est prête à s'élancer quand la brèche sera débarrassée par la première qui pénétrera dans la ville. Mais en arrivant sur la brèche, au lieu de pouvoir pénétrer dans la ville comme on le croyait, la colonne est arrêtée par un deuxième mur d'enceinte. Toutes les murailles, toutes les maisons, toutes les fenêtres sont garnies de turbans. C'est un mur de feu que l'on a devant soi; alors le général donne l'ordre à la deuxième colonne de faire son mouvement. Pendant qu'elle gravissait la brèche, les Français qui étaient entrés dans la ville sont arrêtés court par une mitraillade infernale. Les Arabes, beaucoup plus nombreux, s'élancent de toutes parts sur nos soldats que la mitraille a surpris et arrêtés; et malgré les cris et les menaces des officiers qu'ils entraînent eux-mêmes, nos soldats sont ramenés aussi vivement qu'ils étaient entrés. A ce moment a lieu une terrible explosion. Les malheureux qui ont conservé leurs membres et qui ont pu sortir des décombres, fuient vers la batterie et descendent la brèche en courant et en criant : « Sauvez-vous, mes amis, nous sommes

tous perdus, tout est miné. » Combes et Bedeau étaient sur le haut de la position. D'un commun accord ils élèvent leurs épées en l'air, aux cris de : *En avant! en avant!* L'explosion avait, dans son désastre, eu ce côté avantageux pour nous qu'elle avait arrêté l'ennemi et facilité l'entrée de la ville; une porte, une voûte et plusieurs maisons avaient sauté. Environ cent hommes des nôtres dormaient sous les décombres. Lamoricière blessé était emporté par ses zouaves. Alors les soldats se jetèrent dans la ville qui fut prise maison par maison, rue par rue, et ce massacre de part et d'autre durant trois heures. Le colonel Combes, mortellement blessé, dit au général Valée : « Ceux qui seront assez heureux pour revenir de cet assaut-là pourront dire qu'ils auront vu une belle et glorieuse journée. » Le lendemain, il expirait.

Les Portes-de-Fer (1839). — Le lieutenant général Valée fut nommé maréchal et gouverneur de l'Algérie. Sous son commandement, la colonie prit de l'assiette. Alger se peupla, s'embellit, les cultures s'étendirent. Pour assurer davantage la tranquillité du pays et arrêter les mouvements hostiles des frontières, le maréchal résolut de parcourir la contrée entre Alger et Constantine, par *Sétif* et les *Portes-de-Fer*, expédition regardée comme très aventureuse, dans des plaines inconnues et des défilés redoutables : aussi son but fut-il habilement dissimulé à l'ennemi. Son plein succès raffermit nos alliés, étonna les Arabes en même temps qu'il rouvrait des communications interrompues. Le gouverneur général avait avec lui, dans cette expédition qui ne fut pas sans combats, le duc d'Orléans qui commandait une division. L'armée comprit toute l'audace du maréchal, quand elle vit les Portes-de-Fer, immenses murailles calcaires à travers lesquelles on ne pénètre que par des ouvertures de deux mètres de large, défilés des plus dangereux où les Arabes, s'ils se fussent doutés de notre passage, auraient pu enfermer et exterminer l'armée. Le duc d'Orléans fit écrire sur ces Portes fameuses que personne

n'avait franchies après les Romains : Armée française, 1839.

Abd-el-Kader.—A ce moment Abd-el-Kader reprenait les armes contre nous, et prêchait la guerre sainte. Fils d'un marabout, célèbre marabout lui-même, intelligent et fanatique, aussi habile qu'énergique, beau, grand, fort; aux yeux séduisants quand l'ardeur guerrière ne les rendait pas terribles, comme on a pu le voir depuis à Paris; admiré pour sa science, redouté pour sa bravoure, révéré pour sa piété, Abd-el-Kader, de simple bey de Mascara, de simple chef comme il y en avait tant alors, rêvait de devenir le chef de tous les Arabes d'Afrique, après les avoir coalisés contre nous et nous avoir chassés. Son influence s'était étendue depuis le traité de la Tafna qui avait affermi et agrandi sa souveraineté. Lorsqu'il eut, avec le génie d'un Européen, préparé ses ressources et son armée, il jeta le masque et recommença la guerre avec toute l'impétuosité d'un Arabe et le fanatisme d'un musulman, mêlant mille personnages divers, réunissant tous les talents et tous les prestiges, administrant et priant, prêchant et combattant, toujours soldat et toujours général, et avant tout, prophète.

Les hostilités commencèrent à la fois dans la plaine de la Mitidja, au sud d'Alger et dans la province d'Oran, entre Mazagran et Mostaganem. L'émir se multipliait, nous échappait après chaque défaite, trouvait partout des alliés, nous harcelait de tous côtés. On lui fit essuyer un terrible échec au col *Mouzaïa. Cherchell, Médéah, Milianah,* restèrent en notre pouvoir.

Un héroïque fait d'armes illustra cette longue campagne de 1840. Cent vingt-trois hommes d'infanterie, commandés par le capitaine Lelièvre, retranchés dans la petite ville de *Mazagran*, tinrent tête pendant quatre jours consécutifs à plus de 12 000 Arabes. Un Arabe écrivait : « On s'est battu quatre jours et quatre nuits; c'étaient quatre grands jours, car ils ne commençaient pas et ne finissaient pas au son du tambour; c'étaient

des jours noirs, car la fumée de la poudre obscurcissait les rayons du soleil, et les nuits étaient des nuits de feu éclairées par les flammes des bivacs et par celles des amorces. »

Les généraux africains. — Ces luttes avaient l'avantage de former des hommes. Toute une génération de brillants généraux s'élevait, digne fille de la génération de l'empire : Duvivier, Changarnier, Bedeau, Cavaignac, Lamoricière, dont chaque bulletin répandait les noms en France : on les appelait les *Africains*. Une seconde génération perçait déjà derrière eux, et les hommes qui devaient acquérir leur illustration sous le second empire étaient déjà connus comme de brillants officiers supérieurs pleins d'avenir : Pélissier, Saint-Arnaud, Randon, Forey, Canrobert, Bosquet, Mac-Mahon, etc. Au-dessus de tous ces noms de commandants, de colonels, de généraux, se trouvait alors celui du général Bugeaud, qui remplaça le maréchal Valée et resta en Algérie jusqu'en 1847. Prompt au coup de main, façonné, sous l'empire, à la guerre des guérillas en Espagne, brave mais non téméraire, soigneux du soldat, populaire dans l'armée dont il pouvait tout attendre parce qu'il la ménageait, à laquelle il pouvait imposer toutes les fatigues parce qu'il n'en imposait jamais d'inutiles, le général Bugeaud comprenait merveilleusement la manière dont il fallait combattre les populations arabes, multipliant les courses, les razzias, fatiguant l'ennemi et le privant de ses ressources. Il entreprit une véritable expédition pour ravitailler une ville occupée par nos troupes, *Milianah*, mais cernée par les Arabes. Ce fut une guerre de montagnes, âpre, difficile, qui lui fit le plus grand honneur. Il tenait presque toujours la campagne, ne laissant à l'ennemi ni trêve ni repos. Il prit successivement *Mascara*, *Boghar*, *Saïda*.

Vers le milieu de l'année 1842, Adb-el-Kader avait perdu presque tous ses États, ses dépôts de guerre. Il n'en paraissait nullement découragé. Courant de tribu

en tribu il retrouva bientôt une armée. A mesure qu'il voyait s'évanouir son rêve d'un grand empire musulman fondé par ses armes, il semblait devenir plus actif et plus acharné à la lutte. « Vous abandonnez donc, écrivait-il aux tribus incertaines, la foi de vos pères et vous vous livrez lâchement aux chrétiens! N'avez-vous donc pas assez de courage et assez de persévérance pour supporter encore pendant quelque temps les maux de la guerre?... Tant qu'il me restera un souffle de vie, je ferai la guerre aux chrétiens et je vous suivrai comme votre ombre. Je vous reprocherai en face votre honte pour vous punir de votre lâcheté, je troublerai votre sommeil par des coups de fusil qui retentiront autour de vos douars devenus chrétiens. »

Prise de la Smala (1843). — L'émir osait encore faire des excursions jusqu'aux portes d'Alger, mais le gouverneur, nommé maréchal à la suite de ses belles campagnes de 1841 et de 1843, se préparait à lui porter un coup qui devait lui être sensible. Le désert était le refuge d'Abd-el-Kader : c'est de là qu'il s'élançait pour ses rapides expéditions, c'est au désert que le gouverneur résolut de l'atteindre dans ce qu'il avait de plus précieux : sa *Smala* ou famille. La *Smala* formait une véritable ville errante qui gardait la famille de l'émir, celle de ses principaux compagnons, ses trésors ; cité flottante qui lui tenait lieu de places fortes et qu'une cavalerie redoutable défendait. Le maréchal Bugeaud partit au mois de mai 1843, avec le jeune duc d'Aumale, qui commandait la colonne mobile. Le 16 le duc d'Aumale apprit que, loin de soupçonner notre approche, les Arabes avaient tranquillement dressé les tentes de la Smala dans un pli de terrain, aux sources du Tanguin, à un quart de lieue de nos troupes. Le prince comprend que l'occasion, si souvent recherchée, se présente, et qu'il en faut profiter au plus vite. Le moindre retard pourrait donner temps à la Smala de disparaître comme elle avait disparu bien des fois. Sans attendre l'arrivée de toutes ses forces, il divise les chas-

seurs qu'il a sous la main en deux détachements : l'un doit aller couper la retraite à l'ennemi, avec l'autre il se précipite bride abattue au milieu des tentes de la famille d'Abd-el-Kader : il n'avait que 500 hommes. « Monseigneur, dit au prince le général Yusuf, que faut-il faire? — Entrer là-dedans. — Nous sommes tous perdus, » se dit Yusuf; et tous s'élancent. « Pour entrer, a dit le colonel Charras, pour entrer comme l'a fait le duc d'Aumale, avec 500 hommes, au milieu d'une pareille population, il fallait avoir vingt-deux ans, ne pas savoir ce que c'est que le danger ou bien avoir le diable dans le ventre. Les femmes seules n'avaient qu'à tendre les cordes des tentes sur le chemin des chevaux pour les culbuter, et qu'à jeter leurs pantoufles à la tête des soldats pour les exterminer tous, depuis le premier jusqu'au dernier. » Mais le désordre que cette attaque subite jeta dans la Smala fut inexprimable. Les Arabes s'efforcent en vain de replier les tentes, la cavalerie lutte avec énergie; tous ses efforts se brisent contre l'intrépidité de nos chasseurs et de nos spahis. La Smala tombe en notre pouvoir. Nous fîmes 400 prisonniers, parmi lesquels se trouvaient les principaux fonctionnaires de l'émir. Le butin fut considérable. Cet acte hardi, qui faisait le plus grand honneur au duc d'Aumale, produisit sur l'Algérie une vive impression, affaiblit le prestige de l'émir et amena la soumission de plusieurs tribus. Abd-el-Kader, ne se sentant plus suffisamment protégé par le désert, se retira dans le Maroc.

Guerre du Maroc ; bataille de l'Isly (1844). — L'empereur du Maroc, Abd-el-Raman, irrité de voir une puissance chrétienne s'établir dans son voisinage, gardait envers nous une attitude hostile. Il ne cessait de favoriser des incursions faites sur notre territoire. Il prit hautement Abd-el-Kader sous sa protection et bientôt les Marocains ne craignirent point d'entrer dans nos possessions.

Le châtiment ne se fit pas attendre. Le maréchal Bu-

geaud marcha à la rencontre de l'armée marocaine, commandée par le fils même de l'empereur. Pour l'atteindre il fallait passer à gué une rivière, l'*Isly*, et gravir de légères hauteurs sur lesquelles elle était rangée. Sur une butte qui dominait au loin le plateau, on apercevait la tente même dn fils de l'empereur. Malgré un feu assez vif, nos troupes franchirent rapidement l'Isly. La cavalerie marocaine les charge alors avec l'impétuosité habituelle aux cavaliers d'Afrique. Nos bataillons, disposés en carrés, soutiennent le choc, et leurs feux, joints à ceux des canons qu'ils cachent et découvrent tour à tour, font les plus grands ravages dans les rangs ennemis. C'est une bataille d'Égypte. Les Marocains, comme autrefois les Mamelucks devant les soldats de Bonaparte, tourbillonnent et disparaissent. Nos troupes avancèrent alors, s'emparèrent des hauteurs et allèrent droit à la butte principale qu'elles enlevèrent après un court engagement. Puis le maréchal Bugeaud, pour compléter son succès, dirigea ses troupes vers les camps marocains. Ce fut notre cavalerie qui s'y précipita tête baissée et, sans se laisser arrêter par un feu meurtrier, sabra tout ce qu'elle rencontrait. Les cavaliers marocains revinrent à la charge, mais furent toujours refoulés, et se virent contraints de nous abandonner les camps avec un riche butin. Il était midi. On retrouva le parasol du fils de l'empereur, glorieux trophée qui orne les Invalides à côté des drapeaux conquis sur les armées des puissances européennes (13 août 1844). Le maréchal Bugeaud fut créé duc d'Isly.

Pendant que notre armée de terre gagnait cette mémorable bataille, le prince de Joinville, au grand dépit des Anglais qui de Gibraltar entendaient notre canon, bombardait Tanger (15 août) et Mogador. Il s'emparait de cette dernière place après une lutte acharnée. Le 13 septembre nous signions avec le Maroc le traité de Tanger. Abd-el-Kader était mis hors la loi dans toute l'étendue de l'empire.

Soumission d'Abd-el-Kader (1847). — L'empe-

reur du Maroc s'était engagé à ne plus soutenir Abd-el-Kader, mais il n'en continua pas moins de le favoriser, jusqu'à ce que celui-ci devînt un danger pour son propre trône. Plus acharné à mesure qu'il voyait diminuer sa puissance, l'émir appelait sans cesse à la guerre sainte les tribus soumises. Une terrible insurrection éclata à Tlemcen; elle fut réprimée par l'intrépidité du général Cavaignac. En 1847, le shérif Bou-Maza, que dans une circonstance solennelle un ministre appela un des lieutenants de Jugurtha, fit sa soumission (12 avril), et une expédition dans la petite Kabylie refoula de plus en plus les derniers défenseurs de l'indépendance arabe.

Le maréchal Bugeaud demanda à rentrer en France, où d'ailleurs le ministère le désirait, comptant sur son épée en cas de péril. On le rappela donc et l'on nomma le jeune duc d'Aumale gouverneur général de l'Algérie. A ce moment, Abd-el-Kader était à bout de ressources : il avait cherché à renverser l'empereur du Maroc, sans y réussir, et se voyait traqué de toutes parts. Obligé de fuir du Maroc, il tenta de traverser le pays occupé par nos troupes et de gagner le territoire des tribus qui lui restaient fidèles : mais tous les passages étaient gardés. Le général Lamoricière le serrait de près. Abd-el-Kader comprit que la lutte était finie : il se rendit au poste de Sidi-Brahim et fit sa soumission au général Lamoricière, qui lui avait promis l'*aman* (le pardon). On conduisit le redoutable émir au jeune duc d'Aumale (25 décembre 1847) : « J'aurais voulu, dit le guerrier prophète, faire plus tôt ce que je fais aujourd'hui; j'ai attendu l'heure marquée par Dieu. » Le prince ratifia la promesse qu'avait faite le général Lamoricière à Abd-el-Kader, qu'on le laisserait libre de se retirer en Turquie; mais le gouvernement de Louis-Philippe, plus défiant et moins généreux, ne se crut pas lié par cet engagement. Abd-el-Kader fut conduit à Toulon, de là au château de Pau, puis au château d'Amboise dont les portes ne lui furent ouver-

tes qu'en 1852, sous un autre gouvernement. Abd-el-Kader non-seulement s'est montré scrupuleusement observateur de sa parole ; à Damas, en 1860, il a prouvé son dévouement à la France en protégeant les chrétiens que poursuivaient des Turcs fanatiques.

Mais ce n'était pas tout de conquérir l'Algérie ; il fallait la coloniser. Pendant presque tout le règne de Louis-Philippe on discuta ce difficile problème. Les généraux Bedeau et Lamoricière proposèrent des plans qui furent écartés, le maréchal Bugeaud ne put faire adopter des Chambres son système de colonisation militaire, imité des Romains. D'ailleurs, le maréchal a bien caractérisé l'œuvre que nous avons à accomplir en Afrique : « C'est une œuvre de géants et de siècles[1]. »

1. Lettre du 23 octobre 1843.

TABLEAU GÉNÉALOGIQUE DE LA FAMILLE D'ORLÉANS.

Louis XIII.

- Louis XIV, chef de la branche aînée des Bourbons.
- Philippe, duc d'Orléans, chef de la branche cadette des Bourbons, mort en 1701.
  - Philippe, régent de 1715 à 1722, mort en 1723.
    - Louis, mort en 1752.
      - Louis-Philippe, mort en 1785.
        - Louis-Philippe Joseph (Égalité), mort en 1793.
          - Louis-Philippe Ier, roi des Français (1830-1848), mort en 1850.
            - Ferdinand, duc d'Orléans, mort en 1842.
              - Louis-Philippe, comte de Paris.
              - Robert, duc de Chartres.
            - Louise-Marie, reine des Belges.
            - Louis, duc de Nemours.
            - Marie-Christine.
            - Marie-Clémentine.
            - François, prince de Joinville.
            - Henri, duc d'Aumale.
            - Antoine, duc de Montpensier.

CHAPITRE XXI

LES LETTRES, LES ARTS ET LES SCIENCES DE 1815 A 1848

PROGRAMME. — État des lettres, des arts et des sciences depuis 1815. *— Romantiques et classiques. — Influence des littératures étrangères. — Nouvelles applications de la science à l'industrie.*

SOMMAIRE. — Révolution littéraire. — Influence des littératures étrangères. — Schiller, Gœthe, Byron. — Poésie lyrique. — Querelle des classiques et des romantiques; le théâtre. — Renaissance des études historiques; Augustin Thierry; Guizot, Champollion. — Philosophie, critique, éloquence. — Les arts, la peinture; Ingres. — Géricault; E, Delacroix; Paul Delaroche; Ary-Scheffer; Léopold Robert. — Les arts sous Louis-Philippe. — Musique. — Les sciences; G. Cuvier; Geoffroy Saint-Hilaire; Alexandre Humboldt; Ampère; Arago; Biot; Fresnel; Chevreul; Berzelius; Thénard.— MM. Dumas; Balard; Robinet; Elie de Beaumont; Flourens. — Astronomie. — Applications de la science à l'industrie. — Eclairage au gaz. — Navigation à vapeur. — Locomotives; chemins de fer; Stephenson; Séguin. — L'électro-magnétisme et le télégraphe. — La galvanoplastie. — La photographie.

Rénovation littéraire. — Chaque siècle trouve l'expression de son caractère dans sa littérature. Après la révolution, un monde nouveau était né. A cette société enfantée dans la douleur, violemment détachée du passé et incertaine de l'avenir, craintive et confiante il fallait une littérature qui peignît son trouble et raffermît ses espérances. Une nombreuse jeunesse sortait des lycées, avide de mouvement, de croyance et de science. L'inspiration, partant du cœur, brisa dans son élan les entraves d'une littérature née de l'étroite imitation des classiques. C'est ainsi que d'une rénovation sociale sortit une rénovation littéraire.

Chateaubriand avait déjà, sous l'empire, ranimé le sentiment religieux, et, bien qu'il eût écrit en prose le

sentiment poétique, il avait prouvé que le beau en littérature ne dépendait ni d'une élégance factice ni d'une heureuse disposition des mots, mais de la vérité d'observation et de la chaleur du cœur. Si cette vérité et cette chaleur n'avaient pas manqué à Racine et à Corneille, elles faisaient défaut à leurs imitateurs. Pour la retrouver, les jeunes écrivains rompirent le cadre dans lequel ces derniers se renfermaient. L'imagination voulut s'émanciper, comme la raison l'avait fait au siècle dernier. Elle chercha le beau partout où elle espérait le rencontrer, et se joua des règles de convention qui prétendaient contrarier son essor. A la suite de Chateaubriand, toute une génération se précipita dans la voie nouvelle où la poussait encore un souffle puissant venu des bords du Rhin et des côtes de la Manche.

Influence des littératures étrangères : Schiller, Gœthe, Byron. — La liberté de la création poétique, l'ardeur et la passion du drame, l'élévation de la pensée, les sublimes élans de l'imagination, tel était l'enseignement que donnaient alors deux grands poëtes de l'Allemagne, Schiller et Gœthe. « Nos esthétiques, disait Gœthe, parlent beaucoup de sujets poétiques ou antipoétiques; au fond il n'y a pas de sujet qui n'ait sa poésie : c'est à l'écrivain à savoir l'y trouver. »

Gœthe (1749-1832) avait donné son *Werther* en 1773, la première partie de *Faust* en 1778, la seconde en 1831. Schiller (1759-1805) avait fait représenter les *Brigands* en 1783. L'*Histoire de la Guerre de Trente ans* parut en 1796, *Guillaume Tell* en 1804.

Le soin de l'histoire, le culte du moyen âge, l'adoration de la nature, qui caractérisent les œuvres de ces grands poètes, nous les retrouvons dans les poëtes français du dix-neuvième siècle. On les retrouve aussi au même moment en Angleterre dans Walter Scott, le célèbre créateur des romans historiques, le peintre populaire du moyen âge (1771-1832); dans l'école des Lacs (Lakists). Lord Byron (1788-1824) ajouta aux

cordes touchées par les poètes celle du cœur. L'inspiration, c'est dans son âme plus que dans l'univers qu'il la puise. Ce sont ses aventures, ses douleurs et ses joies, ses doutes et ses croyances, ses sentiments et ses rêves, qu'il raconte, révèle, épanche dans ses strophes abondantes. C'est lui le Corsaire, c'est lui Manfred, c'est encore lui Childe-Harold. Il a écrit ses poèmes parce qu'il les a vécus.

Schiller, Gœthe et Byron contribuèrent à ruiner en France les vieux préjugés, préparèrent le public lettré à la rénovation littéraire qui allait s'accomplir; mais ils ne l'amenèrent point. La littérature italienne, la littérature espagnole, mieux connues et plus accessibles que la littérature allemande et la littérature anglaise, avaient dans ce mouvement une part considérable. L'influence des poëtes étrangers fut donc indirecte: il y eut plutôt un accord de tendances entre des esprits qui restèrent distincts et opposés, une merveilleuse harmonie de sentiments qui se rencontrèrent sans se confondre.

Poésie lyrique. — En 1820 parut un modeste recueil de vers intitulé *Méditations poétiques*. Un vif sentiment de la nature, des cris éloquents du cœur, les beautés sublimes de plusieurs élégies, telles que l'*Isolement*, le *Désespoir*, le *Lac;* d'éclatantes images, une pureté, une douceur, une harmonie de langage qu'on ne connaissait plus, révélèrent à la France un grand poète lyrique, *Alphonse de Lamartine*. Il avait alors trente ans. Son éducation, commencée dans sa famille, sous les ombrages de Milly, s'était continuée sous le ciel enivrant de l'Italie, à Rome, et au milieu des ruines du Colisée. Il lisait les auteurs italiens, anglais, allemands; le faux Ossian l'avait séduit. C'est là sans doute que le poëte prit cet amour du vague qui refroidit plusieurs de ses plus belles pièces. Lamartine ne tarda pas à retourner comme diplomate dans cette Italie dont il aimait tant la lumière. Il y écrivit un nouveau volume de *Méditations* (1823). L'influence de Byron se

fit sentir dans le *Dernier chant de Childe-Harold*. En 1829, Lamartine publia les *Harmonies poétiques et religieuses*, où débordait l'inspiration chrétienne, mais où la rêverie tenait trop de place; il fut cette année même élu membre de l'Académie française.

Victor Hugo, né en 1802 et fils d'un général, avait, tout enfant, suivi nos armées; puis il avait vécu retiré avec sa mère, à Paris, dans l'ancien couvent des Feuillantines. A dix ans, il faisait des vers; à quinze, il en présentait à l'Académie; à vingt, il offrait au public un premier recueil, les *Odes* (1822). Sous une forme classique, ce volume faisait pressentir un talent peu propre à supporter le joug de la règle. Les *Odes et Ballades* (1824), animées d'un souffle plus puissant et plus riche encore de poésie, placèrent dans l'opinion M. Victor Hugo à côté de Lamartine, qu'il égalait sans lui ressembler. Il n'avait point sa molle langueur, mais il n'atteignait pas non plus son inimitable harmonie. Le dessin de ses pièces était plus caractérisé, la pensée moins vague, le coloris souvent plus éclatant, mais aussi moins pur. M. Victor Hugo ne donna qu'après la Restauration ses deux recueils les plus justement vantés, les *Orientales* et les *Feuilles d'Automne*.

Deux autres poëtes s'inspiraient des souvenirs de l'Empire et des idées libérales, *Casimir Delavigne* et *Béranger*. Les *Messéniennes*, publiées en 1818, rappelaient les douleurs de l'invasion, mais le souffle manque en général aux œuvres de Casimir Delavigne, qui sentent trop l'étude. Toutefois, parmi ses tragédies dont il sut habilement choisir les sujets dans l'histoire, quelques-unes ont résisté à l'action du temps. Béranger (1780-1857), qui de simples chansons sut parfois faire des odes, était d'une famille pauvre : imprimeur et commis, il compléta seul son éducation. Son esprit, ses mordantes épigrammes, ne tardèrent pas à lui conquérir dans les classes hostiles aux Bourbons une grande popularité, que vinrent augmenter des persécutions. Écho des griefs du peuple, il les

traduisait avec une malice toute gauloise; puis, élevant le ton, il réveillait dans les cœurs le sentiment patriotique.

Querelle des classiques et des romantiques; le théâtre. — On défendit avec chaleur les nouvelles poésies contre la critique des imitateurs du dix-huitième siècle. Comme autrefois le monde littéraire s'était partagé entre les *anciens* et les *modernes*, il se divisa entre les *classiques* et les *romantiques*. Sans doute les classiques avaient raison de soutenir la gloire de nos immortels écrivains du siècle de Louis XIV; sans doute les romantiques posaient un principe de progrès en affirmant le droit de l'esprit à ne tenir nul compte des règles arbitraires. Mais le dédain des classiques pour toute innovation, même excellente, leur attachement aux métaphores usées, à la froide mythologie, à la fausse noblesse, à l'élégance factice, étaient aussi injustes et aussi opposés à l'art que le goût de leurs adversaires pour les nouveautés repoussantes, pour le grotesque, l'extrême familiarité, l'incohérence des expressions et des images. Les uns allaient déjà jusqu'à détruire toute poésie, les autres jusqu'à offenser la raison.

Victor Hugo écrivit le manifeste de son parti dans la préface de *Cromwell* (1827). Il repoussait la *tragédie* et n'admettait que le drame, c'est-à-dire une action multiple, exempte de toute loi, et se déroulant sans autre condition qu'un intérêt croissant, un ensemble moral. On essaya d'acclimater en France le théâtre de Shakspeare. Le comte *Alfred de Vigny* (1799-1863), déjà connu par les poésies de *Moïse*, d'*Eloa*, et par le roman historique de *Cinq-Mars*, donna au Théâtre-Français une traduction d'*Othello*. Mais le public, se laissant entraîner à une fausse délicatesse, ne pardonna pas à Shakespeare ses familiarités en faveur de ses sublimes beautés. Victor Hugo n'en écrivit pas moins des pièces dans le goût du dramaturge anglais. Les représentations d'*Hernani* (1830) se transformèrent en véritables luttes qui ne tournaient pas toujours à l'avantage des novateurs, mais que nous ne comprenons plus.

Renaissance des études historiques; Augustin Thierry; Guizot; Champollion. — Une des gloires de notre siècle la moins contestée sera la brillante régénération des études historiques. *Augustin Thierry* (1795-1856) a mérité par son dévouement à la science le nom d'Homère de l'histoire, car il devint aveugle comme le père de la poésie grecque. Ses *Lettres sur l'histoire de France* portèrent la lumière sur les points les plus obscurs de nos annales. Son histoire de la *Conquête de l'Angleterre par les Normands* (1821) fut un véritable monument où l'érudition, habilement dissimulée, ne servit qu'à donner la couleur et l'âme à la peinture des vieux âges.

Guizot (1786-1874) se distingua surtout par le sens critique. Il fut, en histoire comme en politique, un doctrinaire. Cherchant à travers les faits l'idée qu'ils contiennent, le lien qui les unit, dégageant d'événements multiples et divers la loi commune sous laquelle ils se sont produits, négligeant les accidents pour observer la marche générale de l'humanité, il appliqua à l'histoire les procédés rigoureux de l'induction philosophique. Les *Essais sur l'Histoire de France*, l'*Histoire de la civilisation en Europe* et de la *Civilisation en France*, fixèrent en livres durables le cours qu'il professa avec éclat à la Sorbonne. En dehors des travaux que nécessitait son cours, Guizot surveilla la publication des mémoires relatifs à la Révolution d'Angleterre, et forma la précieuse collection des *Mémoires relatifs à l'Histoire de France*. Il écrivit en outre l'histoire de la *Révolution d'Angleterre*.

L'expédition d'Égypte avait vivement éveillé la curiosité sur les monuments de cette terre des Pharaons dont l'histoire était un problème. Depuis 1799, les savants cherchaient en vain à lire l'inscription gravée sur la pierre trouvée à Rosette et à expliquer le texte hiéroglyphique et démotique dont la traduction grecque qui l'accompagnait, semblait devoir donner la clef. Champollion le jeune (1790-1832), à force d'études, comprit

que l'objet représenté par l'hiéroglyphe n'avait que la valeur de l'articulation initiale de son nom, de la même manière qu'en français on pourrait représenter l'M par une main, le T par une tête, l'E par une épée. Avec cette clef, le texte du décret de Rosette céda à l'interprétation de Champollion qui, étendant ses travaux, publia un précis du système hiéroglyphique[1].

Philosophie; critique; éloquence. — L'influence de l'Angleterre et de l'Allemagne, que nous avons rencontrée dans le mouvement poétique, agit plus directement encore sur la régénération philosophique. Ce fut l'étude de l'Écossais Reid qui guida Royer-Collard dans sa campagne contre le sensualisme du dix-huitième siècle; ce fut la lecture de Fichte, de Schelling, de Hegel, de Kant, qui forma le disciple de Royer-Collard, M. Cousin.

Royer-Collard[2] n'appartient pas comme professeur à la Restauration. Son cours, qui a laissé une trace si profonde, ne dura que deux ans et demi (1811-1814); mais la force de ses raisonnements, la sûreté de sa logique, la précision de ses formules, la gravité et l'éclat de son style, lui assignèrent le premier rang. Il raffermit les doctrines spiritualistes profondément ébranlées par Condillac, il rattacha la philosophie du dix-neuvième siècle à Descartes.

Son élève et son suppléant, *Cousin* (1792-1867), flotta d'abord entre tous les systèmes. Sous la Restauration, au moment de sa plus grande popularité, il développait,

1. Champollion, né à Figeac, en 1790, professeur à Grenoble en 1809, avait puisé dans la conversation de Fourrier, de l'Institut d'Egypte, alors préfet de l'Isère, le goût des études égyptiennes. En 1821 et en 1822, il communiquait à l'Académie des inscriptions ses découvertes. En 1831, il mourait, à l'âge de quarante et un ans, victime d'une maladie qu'il avait rapportée d'un voyage en Égypte. Son frère aîné, Champollion-Figeac, a continué ses travaux et publié ses manuscrits. De nombreux savants ont depuis Champollion consacré leur talent à l'étude de l'archéologie égyptienne : Wilkinson et Birch en Angleterre ; Lepsius et Brugsch en Allemagne ; Ch. Lenormant, Brunet de Presles, MM. Mariette et de Rougé en France.

2. Né en 1763, professeur à la Sorbonne dans les dernières années de l'Empire, député sous la Restauration, Royer-Collard fut une des gloires de la tribune française, chef de l'école doctrinaire, président de la commission de l'instruction publique. Il mourut en 1845.

en les approuvant, les systèmes allemands. Plus tard, Cousin a ramené toute la philosophie à la morale ; il a d'ailleurs toujours fait prédominer l'histoire de la philosophie sur la philosophie elle-même. Il a créé l'éclectisme, c'est-à-dire le système qui consiste à choisir dans tous les systèmes ce qui paraît la vérité. Cousin a surtout réussi dans le développement des idées morales, dans ses vues sur la civilisation et sur l'art relevées encore par son mérite supérieur d'écrivain.

Un philosophe plus abstrait, plus sévère, plus original, mais moins populaire, *Jouffroy* (1796-1842), tendait en même temps à enfermer la philosophie dans la psychologie et dans la morale. Cousin cherchait à faire de la philosophie la grande science, la science universelle. Jouffroy voulait la maintenir à l'état de science particulière et ne s'inquiétait que d'une chose : la destinée humaine. Jouffroy portait plus fermement que Cousin le drapeau du spiritualisme; il ne se laissait pas, comme lui, séduire par le panthéisme allemand, et, à l'exemple de Royer-Collard, demeurait fidèle aux philosophes écossais.

De 1817 à 1822, l'abbé de *Lamennais*[1] publia son *Essai sur l'indifférence*, dans lequel il démontrait l'importance sociale de la religion, subordonnait le pouvoir civil au pouvoir pontifical, réfutait les sophismes des incrédules, s'élevait contre les *indifférents*. Mais dans ce livre se posait déjà le principe démocratique du consentement universel, au nom duquel Lamennais, prêtre catholique, devait engager une lutte ardente contre l'Église.

Sur un terrain moins élevé, un savant collègue de Guizot et de Cousin, *Villemain*[2], ne se faisait pas moins applaudir dans ses excellentes leçons sur la littérature française. Il a vivifié la critique, dans laquelle une

1. Lamennais est mort en 1854. Les principaux ouvrages de la seconde partie de sa vie, tout à fait en contradiction avec ses anciennes croyances, sont les célèbres *Paroles d'un croyant*, l'*Esquisse d'une philosophie*.
2. Né à Paris en 1791, mort en 1871.

foule d'hommes de talent ont dépensé depuis tant d'érudition, de finesse et d'esprit.

Mais ce qui honore le plus la période littéraire de la Restauration, c'est le haut degré qu'atteignit l'éloquence. A ce moment, l'éloquence est partout, dans la chaire des professeurs comme à la tribune des députés, dans les écrits passionnés de Lamennais comme dans les sermons de Frayssinous. La Sorbonne est envahie par la foule qui se presse aux cours de Guizot, Cousin et Villemain. Elle se porte au Palais-Bourbon pour entendre les chaleureures improvisations du général Foy et de Casimir Perier, les raisonnements serrés de Manuel, les discours habiles et spirituels de Benjamin Constant, l'élégante et séduisante parole de Martignac, la voix grave, impérieuse, de Royer-Collard, les de Serre, les Pasquier, etc. La foule regrettait de ne pouvoir pénétrer de même dans la salle du Luxembourg où retentissait la voix de Chateaubriand. Il n'était pas jusqu'au pamphlet qui n'eût son éloquence. *Paul-Louis Courier*[1], dans ses attaques contre la Restauration, est étincelant de verve et de malice. Son style renouvelé du seizième siècle et son apparente naïveté donnaient un charme de plus à ses plaidoyers chaleureux en faveur de la liberté.

Le règne de Louis-Philippe continua le mouvement littéraire qui signala la Restauration. Le poëme de *Jocelyn*, publié en 1836, fut la seule belle inspiration de la muse de Lamartine, préoccupé alors d'ajouter à sa gloire de poëte la gloire d'orateur. Victor Hugo donna dans ces dix-huit années *les Feuilles d'automne* (1831), *les Chants du crépuscule* (1835), *les Voix intérieures* (1837). Il se consacra surtout au théâtre où il porta à un rare degré de puissance la passion et l'intérêt.

Un jeune homme s'éleva, avec quelques poésies lyriques, à la hauteur des grandes renommées. C'était *Alfred de Musset*, celui de nos poëtes qui a su le mieux allier la force à la grâce, la pureté du style à

1. Né en 1773, assassiné en 1825.

l'éclat de l'imagination, l'esprit et la malice à l'inspiration. Mais il se plut trop à embellir le plaisir qu'il ne se contenta pas de chanter et qui éteignit de bonne heure cette belle intelligence (1857). L'élégant *Alfred de Vigny* s'élevait moins haut, mais aussi descendait moins bas. Casimir Delavigne, mort en 1843, avait donné, dix ans auparavant, sa remarquable tragédie des *Enfants d'Édouard*. *Ponsard* réveilla par sa tragédie de *Lucrèce* les traditions classiques qui avaient alors un éloquent interprète dans l'actrice Rachel. *Scribe* (1791-1861) élevait presque au rang de la comédie un genre éminemment français, le vaudeville.

Les études historiques étaient poursuivies par les hommes que nous avons nommés sous la Restauration et auxquels il faut ajouter *Michelet* (1798-1874) dont l'imagination brillante donne tant de relief et de couleur à ses tableaux; *Thiers*, si méthodique, si précis et si clair dans l'exposé des batailles et de la diplomatie de Napoléon, et M. *Mignet* l'historien érudit et académique, qui épuise les sujets qu'il traite parce qu'il a consulté tous les documents et exposé tous les faits avec un art consommé et une langue à la fois souple et noble. La critique avait de brillants représentants dans le savant *J. J. Ampère*, le spirituel et mordant *Sainte-Beuve* (1804-1869), M. *Désiré Nisard*, qui défendait et rappelait, par sa manière d'écrire, les traditions du siècle, *Saint-Marc Girardin* (1801-1873), écrivain aimable et fin. Un inimitable conteur, *Alexandre Dumas* (1803-1870), dont les productions immenses sont restées populaires, une femme, écrivain de premier ordre, *Georges Sand* (1804-1876) élevèrent le roman à la hauteur d'une œuvre littéraire.

Les arts; la peinture; Ingres. — Les lettres touchent de si près à l'art que la querelle des classiques et des romantiques ne pouvait manquer de réagir sur les beaux-arts. Elle divisa les peintres comme elle avait divisé les poëtes.

Ingres maintint avec éclat les traditions des grands

maîtres et chercha surtout à imiter Raphaël qu'il étudia pendant vingt-cinq années de séjour en Italie. Ce fut le chef de l'école idéaliste. Dans *l'Apothéose d'Homère* (1827), il a groupé autour du chantre divin tous les esprits qui ont puisé à cette source féconde, poëtes, musiciens, sculpteurs. Il montra dans le *Martyre de saint Symphorien* qu'il savait à la grâce unir la grandeur et l'énergie [1].

Géricault; E. Delacroix. — Parmi les peintres, le premier qui prit parti pour les romantiques et donna plus de hardiesse à ses compositions fut *Géricault* (1790-1824). Géricault s'était déjà distingué par deux tableaux qui n'avaient rien de commun avec l'école de David et l'école de Guérin, son maître : le *Chasseur de la garde*, le *Cuirassier blessé*, qui sont encore deux des plus beaux ornements du salon carré du Louvre. En Italie, tandis que Ingres étudiait Raphaël, il s'éprenait, lui, de Michel-Ange, dont le caractère est la force, la science et l'énergie du dessin. A son retour, Géricault peignit la toile célèbre du *Naufrage de la Méduse*.

Eugène Delacroix [2], qui, à la mort de Géricault, devint le chef de l'école nouvelle, s'était déjà fait remarquer par son beau tableau de *Dante et Virgile*. Il poussa encore plus loin la guerre contre les théories classiques dans le *Massacre de Chio* (1824), la *Mort du doge Marino Faliero*, la *Grèce sur les ruines de Missolonghi* (1826). Son pinceau hardi ne s'arrêtait pas au fini des nuances, il aimait les contrastes, saisissait par l'effet d'une couleur vive. Si l'on pouvait critiquer le dessin, on était frappé de l'ensemble et subjugué par la puissance de cette peinture.

1. Ingres est né à Montauban en 1781. Sous la Restauration il donna encore *Virginie lisant l'Enéide à Auguste et à Octavie; Angélique délivrée par Roger*, et beaucoup de belles toiles qu'il serait trop long d'énumérer ; sa renommée grandit encore après 1830. Ingres, nommé sénateur sous l'Empire, est mort le 14 janvier 1867.

2. E. Delacroix, né en 1798, est mort en 1863. Il donna aussi, dans l'année 1827, le *Christ au Jardin des Oliviers, Justinien, Milton aveugle dictant le Paradis perdu*, la *Mort de Sardanapale*. Il donna encore, avant la révolution de 1830, le *Cardinal de Richelieu*, le *Combat du giaour et du pacha*.

Paul Delaroche ; Ary Scheffer ; Léopold Robert. — Entre les deux écoles rivales de Ingres et d'E. Delacroix, un autre artiste, *Paul Delaroche*, se distinguait par des peintures savantes d'un goût exquis, d'une rare correction de dessin, où le soin de l'exactitude s'étendait jusqu'aux moindres détails des costumes historiques. Par son amour de la fidélité, il se rapprochait de l'école romantique ; par la pureté des lignes et l'harmonie de la couleur, il touchait à l'école classique[1]. Mais ce qui faisait son originalité, c'était sa sensibilité qui devait lui inspirer plus tard son tableau populaire du *Supplice de Jane Grey*.

Alors commençait aussi la réputation d'*Ary Scheffer*[2], qui devait donner à sa peinture un caractère moral et philosophique. Il avait, tout jeune, quitté la Hollande pour la France, et il s'était déjà fait connaître par des tableaux d'histoire, la *Mort de saint Louis* (1817), le *Dévouement de six bourgeois de Calais*. Mais il chercha dès lors à poétiser la peinture et se mit à étudier le *Faust* de Gœthe, où il devait puiser de nombreux sujets d'admirables tableaux.

Léopold Robert (1794-1835) se tint également en dehors de la lutte qui divisait les artistes. A Rome, il étudiait moins les musées que la nature et les hommes de la campagne ; il s'appliquait à reproduire les mâles figures et les fières attitudes. En 1822, il exposa son tableau de l'*Improvisateur napolitain*, qui attira tous les regards. En 1827, on admira la *Fête de la Madone de l'Arc* et les *Pèlerins se reposant dans la campagne de Rome*. Son plus beau tableau, les *Moissonneurs dans les marais Pontins*, est de 1831.

Les arts sous Louis-Philippe. — Sous le gouvernement de Juillet les arts ne perdirent point l'éclat qu'ils avaient eu sous la Restauration. Aux noms des anciens maîtres s'ajoutèrent ceux de *Decamps* (1803-1860), de

1. Paul Delaroche, né à Paris en 1797, est mort en 1856. Œuvres sous la Restauration : *Joas délivré du milieu des morts par Josabeth*, *Descente de croix*, *Saint Vincent de Paul*, la *Prise du Trocadéro*, les *Enfants d'Edouard*.
2. Né en Hollande en 1795, mort en 1858.

Lehmann, d'Hippolyte *Flandrin* (mort en 1864), de M. *Meissonier* qui commençait à donner ses merveilleuses miniatures, et surtout du peintre favori de la monarchie de juillet, *Horace Vernet* (1789-1863) qui retraça sur la toile les exploits de notre armée d'Afrique.

La sculpture voyait à côté des Bosio, des Foyatier, des David (d'Angers) s'élever *Pradier* (1785-1852) et *Clésinger*. Parmi les architectes se signalait *Visconti*.

Musique. — La musique prenait une place de plus en plus grande parmi les arts. L'Italien *Rossini*[1] donne en 1817 le *Barbier de Séville*, puis *Moïse*, le *Comte Ory* (1828) et son chef-d'œuvre *Guillaume Tell* (1829). *Boïeldieu*[2], né à Rouen, écrivait la *Dame blanche* (1825); *Hérold*[3] composait les opéra-comiques de *Marie*, *Zampa*, le *Pré aux Clercs*; *Auber*[4] dont le talent est si français, écrivait son magnifique opéra de la *Muette de Portici* (1828). Puis *Halévy*[5], *Meyerbeer*[6] écrivaient les partitions célèbres qui forment le répertoire classique de l'opéra français.

Les sciences : G. Cuvier; Geoffroy Saint-Hilaire. — Le mouvement scientifique que nous avons vu commencer au dix-septième siècle et se continuer au dix-huitième devait, au dix-neuvième, avoir une activité, un éclat jusqu'alors inconnus.

Cuvier (1769-1832), déjà célèbre sous l'Empire, continuait cette étonnante reconstruction du monde antédiluvien qui devait révéler à l'homme les révolutions subies par le globe qu'il habite. Avec de simples os, il reconnut les différentes espèces d'animaux géants qui ont précédé l'homme sur la terre. Cuvier, né en 1769, mort en 1832, était resté professeur sous l'Empire.

1. Né à Pesaro en 1792, mort en 1869 à Paris où il a passé la dernière partie de sa vie.
2. Né en 1775, mort en 1834, de simple accordeur de pianos devenu compositeur, son nom commença à devenir célèbre en 1802; il séjourna longtemps en Russie où il fut maître de chapelle de l'empereur Alexandre.
3. 1791-1833. C'était le fils d'un professeur de piano. Il mourut jeune encore, quelques jours après la représentation de son chef-d'œuvre le *Pré aux Clercs*.
4. Mort en 1871.
5. Né en 1799 de parents israélites, mort en 1862.
6. Né à Berlin en 1794, mort en 1864.

Sous la Restauration, il fut successivement conseiller d'État et chancelier de l'Université sans quitter sa chaire.

Un émule de Cuvier. Geoffroy Saint-Hilaire, bornant ses études aux espèces vivantes, établissait le principe anatomique de l'unité de composition. Geoffroy formula des lois. Il a pu s'élever avec certitude à cette proposition fondamentale, que les matériaux trouvés dans une famille existent dans toutes les autres, et proclamer loi de la nature l'*unité de composition organique*. Geoffroy Saint-Hilaire unissait à une science profonde un noble et beau caractère. Pendant la Révolution il avait, au péril des ses jours, sauvé des massacres de septembre des prêtres enfermés à la prison de Saint-Firmin. En Egypte, quand les troupes françaises durent se retirer, les Anglais voulurent garder nos richesses scientifiques. Geoffroy Saint-Hilaire, s'indignant à la lecture de cet article de la capitulation, fit cette réponse énergique : « Votre armée n'entre que dans deux jours dans la place. Eh bien! d'ici là, le sacrifice sera consommé, nous brûlerons nous-mêmes nos richesses ; vous aurez ainsi brûlé une bibliothèque d'Alexandrie. » Les Anglais cédèrent, et nos collections furent sauvées. Geoffroy Saint-Hilaire, né en 1772, est mort en 1844.

Alexandre Humboldt. — Une des plus vastes renommées de notre siècle, ce fut certainement celle d'Alexandre Humboldt, né à Berlin en 1779 et mort dans la même ville en 1859 ; mais on peut dire aussi bien que sa patrie fut Paris, qu'il habita longtemps, ou bien le monde, qu'il parcourut presque tout entier et dont il fit l'objet de ses universelles études.

Humboldt, dans sa jeunesse, s'occupa de sciences naturelles, de physique, de chimie, de minéralogie, d'astronomie. Après quelques voyages en Hollande, en France, en Angleterre, il obtint de la cour d'Espagne la permission de visiter les colonies espagnoles, et, de 1799 à 1804, il explora en tous sens l'Amérique. Pénétrant dans les solitudes les plus reculées, descendant

l'Orénoque ou remontant le fleuve des Amazones, escaladant la plus haute montagne du globe, le Chimboraço, il étudia tout, la nature comme les hommes, la terre comme le ciel ; il rapporta sur la géologie et le climat, sur les plantes et les espèces d'animaux, comme sur le caractère des populations, une foule d'observations précieuses qui étendaient le champ de la géographie, de la zoologie, de la botanique, de la chimie, de l'astronomie. Il revint en Europe avec de riches collections dont une partie tomba entre les mains des Anglais, qui ne la rendirent jamais. Il choisit Paris pour publier les résultats de son voyage : œuvre immense dans laquelle l'aidèrent les savants les plus illustres du temps. En 1828, Humboldt s'arracha à regret à cette société pour aller à Berlin professer un cours public. En 1829, il partit pour une nouvelle exploration en Sibérie et dans l'Asie centrale. Humboldt a résumé ses longues études dans un livre magnifique, le *Cosmos*, véritable panorama du monde et de la science.

Ampère ; Arago ; Biot ; Fresnel. — Trois hommes, à cette époque, firent faire de grands pas aux mathématiques, à l'astronomie et à la physique, par leurs travaux particuliers et l'association de leurs efforts. C'étaient *Ampère* (1775-1836), *François Arago* (1786-1853), *Biot* (1774-1862). Sous l'Empire, Biot et Arago avaient fait ensemble un voyage en Espagne pour continuer la mesure de l'arc du méridien terrestre. Biot était élu, en 1803, membre de l'Académie des sciences, à l'âge de vingt-huit ans, et Arago y entrait en 1806, à l'âge de vingt-trois ans. Tous deux étudièrent les principes réfringents des gaz et la polarisation de la lumière. Arago observa qu'on peut aimanter une verge d'acier en la plaçant au centre d'un courant électrique (1820). Il poursuivit ses expériences avec Ampère, et tous deux firent ainsi une des découvertes les plus importantes du siècle, celle de l'électromagnétisme. On doit également à Ampère la théorie de l'ammonium.

Ancien ingénieur, *Fresnel* commença ses études scientifiques vers 1815 ; en 1819, un de ses mémoires était couronné par l'Académie des sciences, qui lui ouvrit ses portes en 1823. Fresnel mourut en 1827, mais il avait immortalisé son nom par l'application de la lumière aux phares.

Chevreul ; Berzélius ; Thénard. — Toutes les sciences se tiennent: aussi la chimie suivait-elle la marche de la physique, soutenue par elle et la soutenant à son tour. Un élève de Vauquelin, M. *Chevreul* (né en 1786), se livra avec ardeur à une longue série d'expériences sur les corps gras. Il distingua dans les analyses de ces corps la substance grasse de la substance huileuse et donna une très-bonne analyse de l'indigo de Guatemala. Avant lui, il avait été impossible d'obtenir à volonté des gradations successives de plusieurs couleurs ; par d'heureuses applications de la chimie, M. Chevreul sut vaincre cet obstacle qui entravait le perfectionnement des travaux de la manufacture des Gobelins. « C'est par centaines de millions qu'il faudrait nombrer les produits dus à ses découvertes, » disait M. Dumas en 1852.

Thénard (1777-1857), déjà connu sous l'Empire par ses nombreux travaux sur la chimie, fut signalé au gouvernement de la Restauration par une heureuse application de la chimie à la conservation des peintures du Panthéon faites par le baron Gros. Il venait de découvrir aussi l'eau oxygénée. On le créa baron en 1825. Thénard était l'ami du savant Suédois *Berzélius* (1779-1848), qui avait révélé le pouvoir exercé par la pile voltaïque sur les corps composés ; l'émule de l'Anglais *Davy*, qui par un heureux emploi de l'électricité avait décomposé les deux alcalis fixes, la potasse et la soude, et trouvé les deux métaux *potassium* et *sodium*. Thénard arriva à des réductions semblables par de simples actions chimiques. Il dut une vaste popularité à son remarquable talent de professeur. Ses leçons, rédigées avec soin, devinrent bientôt un livre classique. On peut

dire avec Flourens que presque toute l'Europe a appris de Thénard la chimie. Parmi les illustrations scientifiques de la Restauration, il faut placer encore le médecin *Magendie* (1783-1855) et le célèbre chirurgien *Dupuytren* (1777-1835).

MM. Dumas, Balard, Babinet, Élie de Beaumont, Flourens. — Le mouvement scientifique qui avait jeté sur la Restauration un si vif éclat ne se ralentit pas sous la monarchie de Juillet.

M. *Dumas* (né en 1800) poussa encore plus loin la science de la chimie. Il publia, de 1828 à 1843, son bel ouvrage de la *Chimie appliquée aux arts*. Ses études portaient principalement sur les matières organiques ; il fit d'importantes observations sur les alcalis, l'éther et ses combinaisons, l'acide nitrique, etc. M. *Balard* (né en 1802) remplaça Thénard à la Faculté des sciences et se distingua par ses recherches sur le brome et ses composés. Il rendit un grand service à l'industrie, car il sut extraire directement de l'eau de la mer le sulfate de soude avec lequel on prépare la soude factice et les sels de potasse. Ajoutons à ces noms ceux de Laurent et de Gerhardt, qui donnèrent la théorie chimique des équivalents.

La physique dut d'importantes découvertes à M. Babinet (né en 1794), qui s'appliqua surtout à perfectionner les instruments. La machine pneumatique a reçu de lui un perfectionnement qui garde et gardera son nom.

Élie de Beaumont (né en 1798) s'illustrait par ses études sur la géologie et poursuivait la préparation de la carte géologique de la France, commencée sous la Restauration. On en a pu voir, à l'Exposition universelle de 1855, un magnifique spécimen.

Flourens (1794-1868) s'appliquait à l'étude de l'homme, discernait, par des expériences d'une rare délicatesse les rapports des organes dans la production des phénomènes de l'intelligence, et expliquait les mystères du système nerveux. Joignant à la science le talent

d'écrivain, Flourens, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, fut élu de l'Académie française en 1840. *Brongniart* (Alexandre) (1770-1847) se faisait dans les sciences naturelles et dans la céramique une place de plus en plus grande.

Astronomie. — Par le simple calcul des écarts remarqués dans la marche d'Uranus, un astronome, M. *Le Verrier*, fut amené à établir l'existence d'une planète jusqu'alors inconnue et cause de ces perturbations. Avec de simples équations, il détermina la masse, l'orbite, la position de cette nouvelle planète, et en 1846 il annonça à l'Académie des sciences quelle serait la place de cet astre au 1er janvier de l'année suivante. La place indiquée, les astronomes cherchèrent cette planète, et un Allemand, M. Galle, l'aperçut le 23 septembre à une longitude qui différait seulement de deux degrés de la longitude présumée. On admira la précision des calculs astronomiques et l'étonnante force d'abstraction que demandait un tel travail, et le public donna à la nouvelle planète le nom de Le Verrier, bien que la science lui eût attaché le nom de *Neptune* pour conserver l'uniformité du système solaire.

Applications de la science à l'industrie. — Les applications de la chimie à l'industrie, que Chaptal avait commencées, furent continuées par Thénard. Celui-ci avait déjà, sous le Consulat, et sur la demande de Chaptal, trouvé le bleu qui donne tant d'éclat à nos poteries et qui garde son nom. On lui dut encore le procédé de purification des huiles par l'acide sulfurique, procédé encore en usage pour rendre les huiles propres à l'éclairage en leur enlevant toute mauvaise odeur. Il étudia les fermentations et rendit les plus grands services à l'agriculture par l'analyse des engrais.

Mais les applications de la physique eurent plus de retentissement et de conséquences. Fresnel fit servir ses études sur la lumière au perfectionnement ou plutôt à l'invention des phares. Il imagina de substituer aux réflecteurs des lentilles de verre disposées de manière à

réfracter horizontalement les rayons lumineux partant de leur foyer. Huit lentilles composèrent l'appareil. Ce système avait l'immense avantage de transmettre les neuf dixièmes des rayons incidents, tandis que les réflecteurs ordinaires n'en renvoyaient que la moitié. Toutefois il y avait encore un inconvénient : le faisceau lumineux était dirigé sur un seul point. Fresnel y remédia par un mouvement de rotation qui empêchait de confondre la lumière du phare avec toute autre lumière. Le véritable phare était créé.

Éclairage au gaz. — En 1785, Philippe *Lebon* eut l'idée de faire servir à l'éclairage les gaz provenant de la distillation du bois. En 1789, il prit un brevet d'invention. C'est au Havre que Lebon essaya d'établir ses premiers *thermolampes*, mais avec peu de succès. Un ingénieur anglais éclaira au moyen du gaz retiré de la houille la manufacture de James Watt (1798). En 1804, l'Allemand Winsor forma en Angleterre une société industrielle pour l'éclairage au gaz. Cette compagnie avait, en 1823, posé près de cinquante lieues de tuyaux conducteurs. Winsor s'était efforcé d'introduire en France ce système d'éclairage. Il se ruina dans la lutte qu'il eut à soutenir contre les intérêts que mettait en danger le nouvel éclairage. Mais, grâce à la protection de Louis XVIII, l'éclairage au gaz ne tarda pas à être repris à Paris et à réussir.

Navigation à vapeur. — C'est la vapeur, dont la puissance avait été démontrée par le Français Denis Papin, et appliquée avec succès par les Anglais Newcomen, Cowley, surtout par le célèbre James Watt, qui a été l'agent principal des progrès accomplis. Force infatigable, qu'on augmente ou qu'on diminue à volonté, qu'on arrête et qu'on dirige, selon le besoin, toujours présente et docile, souple et énergique, elle donne aujourd'hui la vie à des milliers de machines dont elle met en jeu les énormes musculatures, les bras gigantesques, les rouages multiples ou simples; c'est l'âme de tout un monde de fer qui peine et travaille pour l'homme

ramené à son rôle naturel d'être intelligent, de roi de la matière.

Un des premiers miracles de la vapeur fut de supprimer, pour ainsi dire, la distance. L'ingénieur Fulton, repoussé en France et peu compris en Angleterre, était retourné dans son pays, aux États-Unis, mettre en activité la navigation à vapeur. Lorsqu'il mourut en 1815, on avait pu apprécier les immenses résultats de sa découverte, et les rivières des États-Unis étaient déjà sillonnées de bateaux rapides qu'on reconnaissait de loin à leur panache de fumée. En Angleterre (1818), Dawson établit un bateau à vapeur pour le service de la navigation entre Gravesend et Londres. En France, le 20 août 1816, pendant les fêtes célébrées en l'honneur du mariage du duc de Berri, Jouffroy lança, au Petit-Bercy, un bateau à vapeur qui parcourut la Seine. Plusieurs sociétés se formèrent. Le capitaine Audriel alla, pour l'une d'elles, acheter un bateau à vapeur en Angleterre et tenta la traversée de la Manche. Une tempête furieuse l'assaillit; mais la vapeur maîtrisa les flots et les vents, et le capitaine Audriel put venir amarrer son bateau au quai du Louvre. La vapeur pouvait donc remplacer la voile. Un navire américain le prouva encore en accomplissant heureusement la traversée de Savannah à Liverpool (1819). En 1825, un steamer anglais, l'*Entreprise*, fit le voyage des Indes. De 1825 à 1830, nos rivières et nos ports de mer reçurent un service régulier de bateaux à vapeur. *Frédéric Sauvage* (1785-1857) améliora encore ce système de navigation en réussissant à lui appliquer l'*hélice* et arriva au but que Dallery (d'Amiens) avait entrevu avant lui.

Locomotives ; chemins de fer ; Stephenson ; Séguin. — L'usage fait de la vapeur par l'industrie avait, de bonne heure, suggéré l'idée de l'appliquer à la traction des voitures. Un ingénieur français, Joseph Cugnot, avait, en 1770, construit des chariots à vapeur. En Amérique, Olivier Evans, inventeur de la machine à haute pression, contruisit, en 1790, des voitures à va-

peur marchant sur les routes ordinaires. Ces essais ne donnèrent aucun résultat. Les premiers, Trévithick et Vivian eurent l'idée d'appliquer la locomotive aux chemins à rails de fer en usage dans les mines. Dès le dix-septième siècle, on se servait, en Angleterre, pour les travaux des mines, d'ornières de bois dans lesquelles s'emboîtaient les roues des chariots et qui supprimaient ainsi les inégalités du terrain. On avait ensuite substitué la fonte au bois, puis le fer à la fonte. Dans beaucoup de manufactures, il y avait des rails de fer sur lesquels les chevaux traînaient les wagons. Le jour où Trévithick et Vivian substituèrent la locomotive aux chevaux, les *chemins de fer* furent trouvés (1804).

En 1813, un ingénieur anglais, Blackett, observa qu'en donnant à la locomotive un poids considérable on diminuait le glissement et que les roues ne tournaient plus sur place. En 1814, Georges Stephenson (1781-1848) construisit les premières machines de grande dimension. On employa ces premières locomotives sur le chemin de fer des mines de Killingworth. Elles servirent ensuite à traîner des convois de houille. Mais ces premières locomotives faisaient sept lieues en quatre heures. Elles remplaçaient simplement le roulage.

Un ingénieur français, *Séguin* (d'Annonay), inventa la chaudière tubulaire. Au lieu de présenter l'eau en masse à l'action du foyer, il imagina de la diviser. Il disposa à travers la chaudière des tubes longitudinaux desquels s'échappait l'air chaud poussé par le feu. L'eau remplissait les intervalles des tubes, présentait ainsi une surface considérable à l'action de la chaleur et produisait en peu de temps une plus grande quantité de vapeur, par conséquent donnait une plus grande force à la machine. Pour activer la flamme, Séguin établit un ventilateur devant le foyer. Le frère de Georges Stephenson trouva mieux : il lança dans le tuyau de la cheminée le jet de vapeur qui, après avoir produit son action sur le piston, servit encore à activer le tirage. En 1828, on ouvrit, en Angleterre, un concours pour

les machines à vapeur : Robert et Georges Stephenson présentèrent la *Fusée*, construite d'après le système Séguin. Le 6 octobre 1829, la *Fusée* traîna un poids de 12942 kilogrammes avec une vitesse de six lieues à l'heure. Sans charge, elle parcourait deux lieues en quatorze minutes. Le prix lui fut décerné. Le chemin de fer de Manchester, qui devait se borner au transport des marchandises, fut affecté également au transport des voyageurs. En France, le premier chemin de fer avait été établi par la Compagnie des gisements houillers de Saint-Étienne et de Rive-de-Gier (1827). C'est pour cette Compagnie que Séguin construisit ses chaudières tubulaires.

L'électro-magnétisme et le télégraphe. — On n'avait point encore, sous la Restauration, trouvé le moyen d'appliquer l'électricité à la télégraphie ; mais la belle découverte d'Ampère et d'Arago mettait sur la voie. L'électricité statique n'était guère susceptible de direction. L'italien Volta (de Côme, 1745-1827) donna en 1800, par sa pile, un courant électrique facile à conduire. En 1811, Sœmmering concevait déjà un projet de télégraphe en faisant arriver des courants dans des vases d'eau représentant les vingt-quatre lettres de l'alphabet. En 1820, Œrstedt, physicien danois (1774-1861), observa le fait fondamental de l'électro-magnétisme. Si l'on fait circuler autour d'une aiguille aimantée un courant voltaïque, on voit aussitôt l'aiguille dévier, osciller, abandonner sa direction vers le nord. Ampère répéta l'expérience et en conçut déjà une application au télégraphe. Arago reconnut que le fil conducteur d'une pile, quand il est parcouru par l'électricité, attire la limaille de fer et peut transformer en aimants des petites barres de fer doux. On lance le courant : la masse s'aimante ; le courant s'arrête, l'aimantation disparaît. La masse, autant de fois qu'elle est aimantée, attire une plaque de fer située à distance ; la plaque tient à un ressort qui lui rend sa position première dès qu'elle n'est plus retenue par l'aimant. On a donc ainsi, à toutes les dis-

tances, un mouvement de va-et-vient, d'impulsion et de répulsion dont on doit le secret à Ampère et à Arago et qui, mis à profit par la mécanique, nous a donné la merveille de la télégraphie électrique.

En Angleterre le premier télégraphe qui fonctionna fut celui de Wheatson, à deux aiguilles. La France n'accueillit point ce procédé. Arago cependant pressait le gouvernement de mettre en action les principes qu'il avait donnés. On nomma enfin une commission, et le 9 décembre 1844 on établit le long du chemin de fer de Paris à Rouen un télégraphe Foy-Breguet. Ce télégraphe reproduisait aux stations de la ligne les signaux du télégraphe aérien. Ce n'était que l'enfance de l'art, mais ce système fonctionna jusqu'au 11 juin 1854.

La galvanoplastie. — En 1837, un Anglais, Spencer, trouvait, à Liverpool, la galvanoplastie. Il observa que le courant de la pile de Volta réduisait le métal et lui faisait prendre les empreintes qu'on voulait. On obtint bientôt des médailles, puis on appliqua les procédés de la galvanoplastie à la dorure et à l'argenture des métaux. En 1841 M. de Ruolz communiqua à l'Académie des sciences ses moyens de dorer et d'argenter les métaux.

La photographie. — Une découverte plus humble, mais dont l'application est devenue populaire, fut celle de la photographie. *Niepce*, le premier, trouva le moyen de fixer, par l'action chimique de la lumière, l'image des objets extérieurs. Le commencement de ses travaux date de 1813 à 1814. En 1824, il s'occupa de reproduire les images formées dans la chambre noire : il les fixa sur le métal et composa des planches pour les graveurs. C'était l'héliographie. On le mit en relation avec Daguerre, l'inventeur du diorama. Celui-ci perfectionna les procédés de Niepce, qui mourut en 1833 sans avoir pu jouir des heureux résultats de ses recherches. *Daguerre* poursuivit seul ses études et parvint à obteni. des images photographiques en 1839. Il annonça ce résultat à l'Académie des sciences, et dans une séance so-

lennelle, le 10 août 1839, Arago expliqua le nouveau procédé. Une loi accorda une pension viagère de 6000 francs à Daguerre et de 4000 francs au fils de Niepce. On ne pouvait encore reproduire que l'image des objets inanimés. Un perfectionnement amena la reproduction des objets animés. En 1847, M. Blanquart-Évrard trouva la photographie sur papier. La photographie ne fut pas seulement un art agréable, elle rendit d'importants services aux sciences : maintenant les instruments de météorologie enregistrent eux-mêmes leurs propres observations. Avec elle on reproduit, en les grossissant, les objets microscopiques, immense avantage pour l'histoire naturelle. De plus, grâce à ses progrès incessants, elle est devenue l'auxiliaire de la physique, de la chimie, de l'archéologie, etc.

CHAPITRE XXII

LA RÉVOLUTION DE 1848 EN FRANCE ET EN EUROPE

PROGRAMME. — La campagne réformiste. — Révolution de Février. — Constitution de 1848. — *Coup d'État du* 2 *décembre* 1851.

SOMMAIRE. — Causes de la révolution de Février 1848; demandes de réformes. — — Journées des 22, 23, 24 février. — Le gouvernement provisoire. — Crise industrielle et financière; ateliers nationaux. — Assemblée nationale constituante (4 mai); Commission exécutive. — Attentat du 15 mai. — Insurrection des 23, 24, 25 et 26 juin. — Gouvernement du général Cavaignac (juin-décembre 1848); Constitution républicaine. — Le prince Louis-Napoléon Bonaparte, président de la République (10 décembre); fin de l'Assemblée constituante (27 mai 1849).— Contre-coup des journées de Février en Europe; soulèvements à Vienne (mars-octobre 1848). — Réveil de l'Italie. — Les Slaves et les Madgyars; révolte de la Hongrie. — Bouleversement de la Confédération germanique; la Prusse. — La réaction; défaite des Piémontais à Custozza (24 juillet 1848). — La république romaine (1849). — Victoire de l'Autriche sur les Piémontais à Novare (23 mars 1849). — Expédition française contre Rome (avril 1849). — Chute de la république de Venise (25 août 1849). — Guerre de Hongrie. — Dissolution du parlement de Francfort. — L'Assemblée législative en France (28 mai 1849-2 décembre 1851). — Conflits entre le Président et l'Assemblée. — Coup d'Etat du 2 décembre 1851.

Causes de la révolution de Février 1848; demandes de réformes. — Le gouvernement de Juillet persistait à laisser à l'opposition deux griefs considérables. En n'appelant à nommer députés que les électeurs inscrits aux rôles des contributions directes jusqu'à la somme de deux cents francs, il violait le principe de l'égalité. Aussi réclamait-on la *réforme électorale* et l'adjonction aux électeurs censitaires des *capacités*, c'est-à-dire des hommes que leur savoir et leur profession désignaient suffisamment comme capables de participer au choix des députés. La composition de la Chambre des députés, remplie en grande partie de

fonctionnaires, rendait plus trompeuse encore cette représentation partielle du pays. On réclamait également la *réforme parlementaire.* Les deux réformes furent repoussées par la Chambre en 1847.

Alors des manifestations commencèrent : des banquets s'organisèrent dont le premier se tint au Château-Rouge, le 10 juillet 1847 : dans les provinces comme à Paris ces réunions se multiplièrent, et l'agitation grandit sans éclairer le gouvernement. A cette heure même, M. Guizot, contre le système politique duquel le pays protestait, obtenait la présidence du conseil par la retraite du maréchal Soult (19 septembre). Le dernier jour de l'année 1847, la mort de Mme Adélaïde, sœur du roi et sage conseillère, donna cours à de lugubres pressentiments. La discussion de l'*adresse*, qui ouvrit l'année 1848, fut longue, vive et acharnée. La question de la légalité des réunions publiques, ranimée par l'annonce d'un banquet dans le douzième arrondissement, devint l'objet de débats souvent éloquents; mais la majorité fortifia le ministère de son vote en faveur de l'adresse (12 février).

Journées des 22, 23, 24 février. — Le banquet annoncé devait avoir lieu non dans l'arrondissement qui l'organisait, mais aux Champs-Élysées, le 22 février. Le ministère l'interdit, quoiqu'il eût toléré les manifestations précédentes. L'opposition modérée recula, le banquet fut contremandé, mais une foule nombreuse ne s'en porta pas moins au rendez-vous. Un grand déploiement de troupes, des rixes avec la garde municipale, le pillage de la boutique d'un armurier, quelques essais de barricades signalèrent seulement la journée du 22, sombre et pluvieuse. Le 23, la garde nationale, convoquée, manifesta ses sentiments par les cris nombreux de : Vive la Réforme! Elle s'interposa entre la troupe de ligne et le peuple, qui dès le matin, dans plusieurs quartiers, avait commencé la lutte. Une députation de la quatrième légion, accompagnée d'une foule immense, alla porter à la Chambre une pétition demandant la ré-

forme et le renvoi du ministère. La défection de la garde nationale ouvrit enfin les yeux du roi, qui accepta à grand'peine la démission de M. Guizot et de ses collègues. Dans l'après-midi, l'annonce du changement de ministère se répand, des aides de camp parcourent la capitale en publiant cette nouvelle. Les troupes rentrent dans leurs casernes; Paris prend un aspect de fête. A la vue des maisons qui s'illuminent : « Pauvre enfant ! s'écrie la duchesse d'Orléans en embrassant le comte de Paris, on a bien compromis ta couronne, mais le Ciel te la rend. » Le soir, la population se pressait dans les rues, sur les boulevards, et ne s'inquiétait point des bandes qui faisaient retentir l'air de leurs chants. Une de ces bandes se trouve arrêtée, sur le boulevard des Capucines, par un bataillon, qui, formé en carré, gardait le ministère des affaires étrangères[1] et barrait le passage. Une panique se produit, un coup de feu part et aussitôt une décharge générale du bataillon au milieu de cette masse profonde couche à terre cinquante-deux personnes : vingt-trois étaient tuées. Le cri : trahison ! s'élève de tous côtés; on amène des tombereaux; à la lueur des torches, on promène les cadavres dans les rues; les barricades sont relevées.

En apprenant cette catastrophe et l'imminence d'une nouvelle lutte, Louis-Philippe se résigne encore à une concession. Dans la nuit du 23 au 24, il appelle M. Thiers; celui-ci demande qu'on fasse un pas de plus et veut qu'on lui adjoigne le chef de la gauche, M. Odilon Barrot. Le maréchal Bugeaud, qui venait d'être nommé commandant de l'armée et de la garde nationale, dressait son plan d'attaque, lorsque les nouveaux ministres, persuadés que leur avénement suffira pour apaiser l'agitation, l'obligent à donner contre-ordre. Dès le matin, le peuple entoure les troupes immobiles, fraternise avec elles ou exige leurs armes. Les Tuileries sont envahies par une foule de députés, de journalistes, d'of-

1. Depuis cette époque, le ministère des affaires étrangères a été transporté au quai d'Orsay.

ficiers; les nouvelles, les avis se croisent, se heurtent, et tandis que les nouveaux ministres répandent des proclamations, les chefs républicains profitent de l'occasion qui leur est offerte pour remporter une victoire qu'ils poursuivaient en vain depuis dix-huit ans. Le peuple avance de plus en plus ses barricades.

Vers dix heures, le poste dit du Château-d'Eau, près du Palais-Royal, est assailli et une vive fusillade s'engage à deux pas des Tuileries. Au moment où Louis-Philippe déjeûne, on vient lui apprendre que sa couronne est en danger. Il passe dans le Carrousel, une revue de quelques régiments et de quelques légions de la garde nationale; mais, froidement accueilli, il rentre abattu. Le péril devient plus pressant : un journaliste, M. Emile de Girardin, prononce le mot d'abdication. Le roi abdique, malgré la résistance de la reine Marie-Amélie. Bientôt la fusillade se rapproche. La famille royale gagne par le jardin des voitures préparées sur la place de la Concorde et se dirige vers Saint-Cloud. Le désordre de cette fuite est si grand que la jeune duchesse de Montpensier, égarée dans la foule, ne peut rejoindre que beaucoup plus tard sa famille exilée. Le roi ne gagna l'Angleterre que sous un déguisement, après bien des fatigues, des alarmes, et presque dénué de tout.

Le gouvernement provisoire. — Il était deux heures lorsque le peuple se trouvait maître de Paris malgré la présence de troupes nombreuses. A ce moment, la duchesse d'Orléans, tenant par la main ses deux enfants, se présentait au palais Bourbon et prenait place dans la Chambre. Tous les amis de la dynastie s'efforcèrent de décider la proclamation du comte de Paris et la régence de sa mère. Mais le peuple envahit tout à coup le palais Bourbon, et au milieu d'un tumulte indescriptible, acclama les noms d'hommes, connus depuis longtemps par leurs idées libérales ou républicaines, qu'elle chargea du gouvernement provisoire : Dupont de l'Eure, François Arago, Lamartine, Ledru-

Rollin, Marie, Crémieux, Garnier-Pagès. Ceux-ci prirent en toute hâte le chemin de l'hôtel de ville, pendant que la duchesse d'Orléans se retirait aux Invalides. Maîtres à peine de leur salle de délibération, les membres du gouvernement, qui s'adjoignirent M. Louis Blanc et un ouvrier, Albert, ne réussirent à rétablir l'ordre qu'au prix d'efforts incroyables. Lamartine, discourant sans relâche, trouvant les mots les plus spirituels et souvent les pensées les plus éloquentes, acquit une légitime popularité. On voulait arborer sur l'hôtel de ville le drapeau rouge; Lamartine évoquant, pour le repousser, les souvenirs de l'histoire, s'écria faisant allusion à l'affaire du 17 juillet 1791 : « Pour ma part je ne l'adopterai jamais, car le drapeau tricolore a fait le tour du monde avec la République et l'Empire, avec vos libertés et vos gloires, et le drapeau rouge n'a fait que le tour du champ de Mars, traîné dans les flots de sang du peuple! » (25 février.)

Le gouvernement provisoire réorganisa une force publique, reforma la garde nationale en y appelant tous les citoyens et recruta parmi les combattants de février une garde particulière, la garde mobile. Il *abolit la peine de mort en matière politique* (26 février) et *l'esclavage* dans les colonies (27 avril). Dès le 2 mars il proclama le *suffrage universel* et convoqua les électeurs pour la nomination d'une assemblée constituante. Lamartine prit la direction des affaires étrangères et adressa à l'Europe un manifeste pacifique; Ledru-Rollin s'établit au ministère de l'intérieur et envoya dans toute la France des commissaires extraordinaires;

Crise industrielle; ateliers nationaux — Cependant la révolution avait jeté un grand trouble dans les affaires industrielles et commerciales. Le travail était suspendu et une crise financière se déclarait. Pour l'atténuer, le *Comptoir national d'Escompte* à Paris et des comptoirs d'escompte dans les départements furent créés, l'unité des banques fut décrétée le 29 avril et les billets de la Banque de France devinrent monnaie légale :

la Banque eut la faculté d'émettre des coupons de 200 et de 100 francs. Pour combler le déficit du Trésor, très grand malgré des dons patriotiques, on ajouta aux quatre contributions directes un impôt extraordinaire de 45 centimes.

La crise industrielle était d'autant plus grave que les questions relatives aux rapports du travail et du capital se reproduisaient plus vives dans les livres et les réunions. Les auteurs des différents systèmes considéraient l'occasion comme favorable pour les appliquer et le gouvernement provisoire se trouvait presque mis en demeure de choisir entre ces systèmes. Les socialistes demandaient que l'État intervînt pour organiser le travail et la production et le gouvernement, dès le 25 février, avait par un décret *garanti l'existence de l'ouvrier par le travail.* Sans se prononcer sur les théories, le gouvernement crut devoir remédier immédiatement à la misère qu'amenait la crise industrielle et commerciale. Il annonça qu'il emploierait tous les travailleurs sans ouvrage. Sept à huit mille se présentèrent; ils furent embrigadés militairement et se donnèrent des chefs par élection. Les ouvriers non employés n'en touchaient pas moins une solde. Attirés par ces avantages, les ouvriers affluèrent aux ateliers nationaux ; de son côté, le gouvernement n'eut pas assez de travaux à faire exécuter, et bientôt les ateliers devinrent un embarras et un péril.

Assemblée nationale constituante (4 mai); Commission exécutive. — Le 14 mars, le gouvernement avait réorganisé la garde nationale dans les rangs de laquelle il confondait toutes les classes. Exclusivement composées de la bourgeoisie, les anciennes légions protestèrent. Le 16, plusieurs légions réclamèrent impérieusement l'abrogation du décret, dans une manifestation, connue sous le nom de journée des *bonnets à poil*, et qui amena de la part des classes ouvrières une manifestation contraire. Le 17, 100000 hommes défilèrent sur la place de Grève, devant le gouvernement provisoire.

Élue le 23 avril, par l'universalité des citoyens, l'Assemblée nationale qui comptait plus de 800 membres, ouvrit ses séances le 4 mai et proclama la République. Le gouvernement provisoire déposa ses pouvoirs, et les représentants déclarèrent « qu'il avait bien mérité de la patrie. » Cinq de ses membres, Arago, Garnier-Pagès, Marie, Lamartine et Ledru-Rollin composèrent la *commission exécutive.*

Attentat du 15 mai. — Les chefs du parti socialiste, mécontents des résultats des élections, résolurent de briser l'Assemblée. Le 15 mai, à l'aide du nom si populaire de la Pologne, ils entraînèrent 5 ou 6000 hommes le long des boulevards, forcèrent le passage du pont de la Concorde, et envahirent le palais Bourbon. Bientôt plus de deux mille individus se pressent dans la salle des séances, qui présente le spectacle de la plus triste confusion. Mais voici qu'un bruit de tambours se fait entendre : c'est la garde nationale et la garde mobile qui accourent défendre l'Assemblée. La salle est évacuée et les représentants rentrent en séance. De son côté, la commission exécutive, appuyée par la garde nationale, s'était rendue à l'hôtel de ville, où elle avait fait arrêter les membres du nouveau gouvernement provisoire qui cherchait à se former. Tout le monde compara cet attentat à la journée du 1er prairial 1795.

Insurrection des 23, 24, 25 et 26 juin. — Contraints à la répression, les républicains modérés se voyaient accusés de trahir la République. Les ateliers nationaux s'encombraient d'une population qu'on ne pouvait ni employer ni payer, et encore moins contenir. L'Assemblée demanda leur dissolution; le gouvernement la prépara. Ce fut le signal d'une guerre civile.

Le 21 juin, la commission exécutive rendit un décret qui enjoignait à tous les ouvriers de 18 à 25 ans de s'enrôler immédiatement dans l'armée ou de se tenir prêts à partir pour les provinces, particulièrement pour la Sologne. Le 22, des rassemblements tumultueux

répandirent l'alarme. Le 23, l'émeute éclatait et des barricades s'élevaient simultanément au faubourg Saint-Martin, du Temple, Saint-Antoine, Poissonnière, sur la place du Panthéon et dans la Cité. Le ministre de la guerre, le général Eugène Cavaignac, frère de Godefroy Cavaignac qui avait été un des principaux chefs du parti républicain, et connu lui-même par de brillants succès en Afrique, fut mis à la tête de l'armée, puis investi de la dictature.

Le 23, le général Lamoricière, sur la rive droite de la Seine, le général Damesme sur la rive gauche, emportèrent quelques barricades. La garde nationale soutint presque seule le poids de cette première journée. Toute la journée du 24, la lutte continua sans que la troupe gagnât de terrain. Cependant la proclamation de l'état de siége, la certitude de ne point être abandonnée, ranimèrent l'armée. Vers le soir, on avait délivré le faubourg Poissonnière, grâce à l'arrivée de la garde nationale de Rouen qui mit les insurgés entre deux feux. Le général Lamoricière avait repris quelques barricades dans les faubourgs Saint-Denis et du Temple, où il avait dû employer la sape, la mine et les bombes. L'hôtel de ville, un moment serré de près, était de nouveau dégagé. L'action la plus importante de cette journée fut la prise de la place et de l'église du Panthéon, où s'étaient retranchés un grand nombre d'insurgés. Il fallut braquer le canon contre l'église et battre par le boulet ce magnifique édifice; on en chassa les insurgés, mais le général Damesme fut blessé mortellement. Comme on le transportait au Val-de-Grâce, un représentant du peuple s'approcha et lui serra tristement la main. « Dites à l'Assemblée, répondit le général, que j'ai fait mon devoir. »

Le dimanche 25, le général Bréa, qui remplaçait le général Damesme, pressa vivement les insurgés, qui, chassés du faubourg Saint-Marcel, se retranchaient à la barrière Fontainebleau, route d'Italie. Avant d'engager la lutte, le général ouvrit des négociations et fit connaître

un vote de l'Assemblée qui accordait 3 millions aux classes nécessiteuses. Des insurgés l'invitèrent à franchir la barrière pour parlementer avec les chefs. Il y consentit, malgré les prières de ses officiers, dont quelques-uns voulurent l'accompagner. Il n'avait pas plus tôt franchi la barricade qu'il fut enfermé dans un poste et fusillé par la fenêtre ainsi que son aide de camp, le capitaine Mangin. Quelques instants après, ses soldats vainqueurs emportaient la barricade.

Le centre de l'insurrection paraissait être dans le faubourg Saint-Antoine : aussi tout l'effort de la journée fut-il dirigé contre la place de la Bastille. Dans la rue Saint-Antoine, le général Duvivier fut atteint au pied d'une blessure qui devint mortelle. Le général Négrier, qui arrivait de Versailles, le remplaça; mais en s'avançant avec la plus brillante intrépidité sur la place de la Bastille, où les balles sifflaient de toutes parts, il tomba à son tour. Un représentant fut tué à ses côtés.

L'archevêque de Paris, Mgr Affre, alla chez le général Cavaignac et lui communiqua son intention de se rendre parmi les insurgés et d'essayer sur eux l'effet de ses paroles. Il demanda une trêve et entra dans la rue du faubourg Saint-Antoine avec ses deux grands vicaires. Un garde national, Albert, costumé en ouvrier, portait devant lui une branche d'arbre en signe de paix. Mais on tirait encore du boulevard Beaumarchais. L'archevêque avait à peine prononcé quelques paroles qu'il s'affaissa, atteint d'une balle dans les reins. Recueilli et soigné par les insurgés eux-mêmes, le prélat fut ensuite transporté à l'archevêché, où il mourut en disant : « Faites, ô mon Dieu, que mon sang soit le dernier versé! »

La grande barricade du faubourg Saint-Antoine fut enlevée dans la matinée du 26, et les insugés, bientôt cernés de tous côtés, se rendirent. Le général Cavaignac s'efforça de prévenir les excès qui auraient pu souiller la victoire. « Soldats, dit-il dans une proclamation, soyez aussi grands dans le calme que vous venez de

l'être dans le combat. Dans Paris, je vois des vainqueurs, des vaincus. Que mon nom soit maudit si je consentais à y voir des victimes! »

Cette sanglante bataille laissait dans Paris, sur les maisons, sur les églises, des traces nombreuses. Elle coûtait à l'armée sept généraux tués : François, Bourgon, Damesme, Regnault, Duvivier, Négrier, Bréa; et cinq blessés. On employa à des perquisitions les gardes nationales qui arrivaient de toutes les parties de la France. Les prisons et les forts ne purent contenir les insurgés qu'on avait arrêtés, il fallut en renvoyer une partie : on en garda plus de 11000. On saisit 100000 fusils.

Gouvernement du général Cavaignac (juin-décembre 1848); constitution républicaine. — Lorsque le général Cavaignac vint déposer entre les mains de l'Assemblée ses pouvoirs extraordinaires, celle-ci déclara par un vote solennel « qu'il avait bien mérité de la patrie, » et associa au général, dans ce vote, M. Senard, son président pendant ces terribles journées. Puis elle revêtit le général Cavaignac de l'autorité en attendant l'achèvement de la Constitution qu'elle résolut de terminer rapidement.

Cette Constitution reproduisait les décrets du gouvernement provisoire qui abolissaient la peine de mort en matière politique et l'esclavage. Elle faisait du suffrage universel la source des deux grands pouvoirs de l'Etat, l'Assemblée et le Président. Était électeur tout Français âgé de vingt et un ans, jouissant de ses droits civils et politiques; éligible tout Français âgé de vingt-cinq ans. Une Assemblée unique, composée de 750 représentants, recevait le mandat législatif. Un Conseil d'État, élu par l'Assemblée elle-même, travaillait à la préparation des lois. Une sage disposition excluait de la Chambre tout fonctionnaire rétribué par l'État. Le pouvoir exécutif était confié à un président élu pour quatre ans. Rééligible seulement après un intervalle de quatre années, il partageait avec l'Assemblée le droit

d'initiative, disposait de la force armée, était responsable et ne pouvait dissoudre l'Assemblée; il négociait et ratifiait les traités qui ne devenaient définitifs qu'après approbation de l'Assemblée. Les principes du droit de réunion, de la liberté de la presse, de la liberté de l'enseignement étaient proclamés et leur application devait être réglée par des lois postérieures.

La Constitution républicaine fut publiée le 12 novembre 1848, et bien qu'elle n'eût pas réglé toutes les questions, on résolut de la mettre immédiatement en vigueur : on fixa les élections pour la Présidence au 10 décembre.

Le prince Louis-Napoléon Bonaparte président de la République (10 décembre); fin de l'Assemblée constituante (27 mai 1849). — La candidature du général Cavaignac était posée par les circonstances mêmes. Toutefois il avait un concurrent dont le nom entraîna les populations, le prince Louis-Napoléon Bonaparte. Né à Paris, en 1808, au château des Tuileries, ce prince était fils du troisième frère de Napoléon, Louis, roi de Hollande et d'Hortense de Beauharnais. De ses deux frères, l'aîné avait à peine vécu; le second mourut en Italie, en 1831. En 1836, Louis-Napoléon, qui avait manifesté un goût particulier pour les sciences exactes, publia un *Manuel d'artillerie.* Il crut bientôt pouvoir renverser le gouvernement de Louis-Philippe, mais échoua dans deux tentatives (Strasbourg et Boulogne). Il expia la dernière au château de Ham, d'où il s'enfuit, en 1846. Après la révolution de février, nommé député par trois départements, il attendit pour siéger à la Chambre une nouvelle élection, et n'y vint qu'après avoir été nommé par cinq départements. Enfin, au 10 décembre plus de 5 millions de suffrages l'appelèrent à la présidence de la République. Le général Cavaignac n'obtint que 1 469 166 voix.

Louis-Napoléon prit possession de la présidence et fut installé le 20 décembre à l'Élysée, après avoir solennellement prêté serment à la Constitution. Il appela

dans son premier ministère des hommes connus par leurs opinions conservatrices et appartenant à toutes les fractions de l'Assemblée. Celle-ci cependant, quoique son œuvre fût terminée, hésitait à se séparer : la proposition Rateau qui fixait un terme à ses travaux, devint le sujet des plus vives discussions. Le projet d'une expédition contre Rome, d'où le pape avait été chassé, donna lieu à des batailles parlementaires encore plus acharnées (février-mai 1849). Enfin la Constituante se retira le 27 mai, cédant la place à l'*Assemblée législative*, animée d'un autre esprit et qui allait prendre une attitude différente dans les graves questions soulevées en Europe par le mouvement de 1848.

Contre-coup des journées de Février en Europe; soulèvements à Vienne (mars-octobre 1848). — Comme le premier coup de foudre dans un ciel chargé d'orage, la révolution de février avait enflammé l'Europe. Le 13 mars, la population de Vienne, exaltée par les récits venus de Paris, demande l'abolition des droits féodaux, la liberté de la presse, l'organisation d'une garde nationale : elle n'est calmée que par l'éloignement du ministre Metternich.

Le 15 mars, le bateau à vapeur de Presbourg amenait à Vienne les députés de la diète hongroise, qui réclamaient de l'empereur un ministère indépendant pour la Hongrie. L'attitude de la population arracha encore au gouvernement cette concession. Quelques jours après se répandait une nouvelle des plus graves : Milan se révoltait (17 mars). Ces embarras du gouvernement exaltèrent encore la population de la capitale. Le 25 avril, l'empereur accorda une constitution. Une nouvelle émeute éclata le 16 mai; l'empereur se réfugia dans le Tyrol, et consentit à la convocation d'une Assemblée constituante, qui se réunit le 22 juillet.

Mais les luttes politiques de Vienne inquiétaient moins le gouvernement que les guerres de races qui mettaient en péril l'existence même de l'empire. D'un autre côté, ces guerres favorisaient les entreprises du

parti avancé, qui formait hautement des vœux pour le succès des peuples révoltés. Le 6 octobre, la population de Vienne s'opposa au départ d'un régiment pour la Hongrie, et après trois jours de combat demeura maîtresse de la ville.

Réveil de l'Italie. — En Italie, le pape Pie IX, dont les premiers actes avaient excité de vives espérances, s'était arrêté circonvenu par les amis de l'absolutisme. Il avait cependant (3 novembre 1847) signé avec Léopold II, grand-duc de Toscane, et Charles-Albert un traité d'alliance par lequel les trois souverains se proposaient de développer l'industrie italienne et le bien-être des populations.

Le 12 janvier 1848, la Sicile se révolta pour forcer Ferdinand II à accéder à la ligue italienne et obtenir de lui la Constitution de 1812. Le 27, Naples se soulevait aux cris de *Vive la Constitution!* Effrayé, le roi accorda la Constitution et la promulgua le 11 février. Quant on apprit la chute de Louis-Philippe, l'agitation redoubla. Charles-Albert en Piémont se hâta de publier la Constitution qu'il avait préparée (4 mars). Pie IX cédant également aux événements ainsi qu'aux conseils de l'ancien ambassadeur français Rossi, promulgua une Constitution (15 mars).

Le gouverneur du Lombard-Vénitien, O'Donnel, et le commandant de l'armée, Radetzki, contenaient à grand'peine les Milanais. A la nouvelle des événements de Vienne, Milan se soulève (17-22 mars). Radetzki vaincu est forcé de se retirer. En même temps Manin chassait les Autrichiens de Venise. Dès le 23 mars, Charles-Albert, profitant de l'occasion, lance au delà du Tessin ses solides bataillons. Les populations entraînent les souverains. Le pape laisse partir les volontaires, le grand-duc de Toscane envoie ses régiments rejoindre les Piémontais; le roi de Naples donne une partie de son armée.

Les Slaves et les Madgyars; révolte de la Hongrie. — Pendant que les Italiens cherchaient à se dé-

tacher du faisceau artificiel formé par l'habileté de la maison de Habsbourg, quatre millions de Tchèques se soulevaient en Bohême à la voix de Tchafarik. Un congrès de députés des populations slaves se réunit à Prague le 2 juin et un combat sanglant s'engagea dans cette ville (12). Chassés, les Autrichiens bombardèrent Prague et dispersèrent le congrès (14 juin).

Les Hongrois voulaient également relâcher les liens qui les attachaient à l'Autriche, mais la cour de Vienne lança contre les Madgyars le ban de Croatie Jellachich, puis le désavoua et accorda une assemblée nationale. Mais les succès de Jellachich (septembre) déterminèrent un nouveau revirement. L'empereur déclara dissoute la diète hongroise et approuva Jellachich. Kossuth appela alors ses compatriotes aux armes et la diète se déclara en permanence (27 septembre). Le général hongrois Moga bat Jellachich à *Pakosd* (29 septembre) et cette victoire détermine le soulèvement du 6 octobre à Vienne. L'Autriche était bien compromise.

Bouleversement de la Confédération germanique ; la Prusse. — La Confédération germanique traversait aussi une crise périlleuse. Dans le grand duché de Bade, dans les deux Hesses, dans le Wurtemberg, dans le duché de Nassau, dans le royaume de Saxe les souverains durent compter avec la démocratie. En Bavière, le roi Louis, monté sur le trône en 1825, avait depuis 1830, en conservant les formes constitutionnelles, fait peser sur le royaume le poids de l'arbitraire. Il dut abdiquer. En Prusse les populations, mécontentes de la patente bizarre et gothique que leur avait octroyée, le 3 février 1847, Frédéric-Guillaume IV, monté sur le trône en 1840, s'agitèrent. A Berlin, le 18 mars, une émeute éclata dès qu'on apprit l'émeute de Vienne du 17. Le roi dut annoncer une Constitution démocratique pour la Prusse et une Confédération unitaire pour l'Allemagne.

Le pacte fondamental du 8 juin 1815 avait fait de

l'Allemagne une fédération d'États indépendants, rattachés par un lien insuffisant. La Diète se composait des délégués des princes, mais ne représentait point la nation: les princes mêmes n'y exerçaient pas une influence en rapport avec l'importance de leurs domaines. Les plus grands royaumes, l'Autriche, la Prusse, la Bavière, la Saxe, le Hanovre, le Wurtemberg et le grand-duché de Bade n'avaient que sept voix dans le Conseil restreint, tandis que le groupe des petits États en comptait dix. Dans le *plenum*, c'est-à-dire l'assemblée qui discutait les lois fondamentales, les réformes générales, ce groupe réunissait 39 voix, tandis que les grands États n'en possédaient que 27. L'antagonisme de la Prusse et de l'Autriche mettait en présence au sein de la Confédération deux systèmes de gouvernement et des intérêts opposés.

L'Allemagne sentait donc le besoin d'une réforme fédérale et voulait une représentation nationale. Un grand parlement germanique se réunit à Francfort (11 mai); un prince autrichien l'archiduc Jean, devint vicaire de l'empire en attendant le choix d'un empereur.

En France, les vainqueurs de février, républicains modérés, refusèrent de s'ériger en champions de la révolution européenne, et on applaudit au manifeste pacifique de M. de Lamartine. Le gouvernenement provisoire forma bien, pour appuyer l'Italie, une armée des Alpes; mais Charles-Albert ne tenait pas alors au secours de la France, et répétait ce mot qu'on devait plus tard retourner contre lui : « l'Italie se fera elle-même, *Italia fara da se.* » L'Angleterre n'appuya non plus aucun peuple, bien qu'elle attisât le feu.

La réaction; défaite des Piémontais à Custozza (24 juillet 1848). — Dès que la France et l'Angleterre ne jetaient point leur épée dans un des côtés de la balance, on devait prévoir le prochain rétablissement de l'ancien équilibre de l'Europe. L'Italie retomba dans ses divisions. Le 29 avril, Pie IX, dans une ency-

clique, désapprouva, comme pontife, la guerre contre l'Autriche. Le 20 mai, le roi de Naples, qui venait de vaincre la révolution dans sa capitale, rappela du nord de l'Italie les 16 000 hommes qu'il avait envoyés à regret. Charles-Albert, qui avait poussé les Autrichiens au delà du Mincio, remporta encore la victoire de *Goïto* (30 mai) et s'empara de *Peschiera;* mais il ne tarda pas à être enveloppé par des forces supérieures et battu à *Custozza* (24 juillet). Il perdit la Lombardie aussi vite qu'il l'avait conquise. Le 10 août Radetzki rentrait à Milan. Le 13 septembre, Ferdinand de Naples reprenait Messine et recouvrait la Sicile.

La République romaine (1849). — A Rome, Pie IX était livré à une profonde irrésolution. Au mois de mai il avait confié le ministère des affaires étrangères à un laïque, Mamiani, proscrit depuis 1831. Puis il avait recouru aux lumières de *Rossi*, jurisconsulte éminent, patriote sincère, ancien ambassadeur français auprès du Saint-Siége et qui était resté à Rome après la révolution de février. Le 15 novembre avait lieu en grande pompe l'ouverture du parlement que Rossi avait convoqué et où il devait donner lecture de son programme. Comme le ministre traversait le vestibule pour se rendre à la séance, il tomba frappé d'un coup de poignard par un misérable qui disparut dans la foule. Troublé par ce crime et par l'agitation qui le suivit, Pie IX accorda tout ce qu'on lui demandait, le rappel de Mamiani, la Constituante italienne; mais le 24 novembre il quitta Rome en secret dans la voiture du ministre de Bavière et se réfugia à Gaëte, dans les États du roi Ferdinand II.

Le parlement envoya une députation à Pie IX pour le conjurer de revenir; les députés ne furent pas même admis sur le territoire napolitain. Alors il organisa le suffrage universel et convoqua une constituante. Le 6 février 1849, cette constituante se réunit, prononça le 9 la déchéance temporelle du pape et proclama la République. Un triumvirat fut investi du pouvoir exécutif. Une révolution semblable s'opéra à Florence que le

grand-duc de Toscane avait quittée (18 février 1840).

Victoire de l'Autriche sur les Piémontais à Novare (23 mars 1849). — Le roi de Piémont, Charles Albert, qui prévoyait une prochaine intervention des puissances européennes et auquel son parlement commandait la guerre, se décida à jouer encore une fois sa couronne en attaquant de nouveau l'Autriche. Seule, mais profondément dévouée à l'Italie, l'armée piémontaise partit pleine de tristesse, comme son chef, pour cette seconde campagne. Le 20 mars, elle franchit le Tessin à Buffalora pendant qu'une émeute éclatait à Brescia. Mais la disproportion des forces était trop grande. Après quelques jours d'opérations, les Piémontais durent reculer sur *Novare*. Là s'engagea une bataille désespérée où l'armée piémontaise déploya la plus grande valeur (23 mars). Le roi, toute la journée, chercha la mort qui s'obstina à le fuir. Vaincu, il réunit ses généraux et leur déclara qu'il abdiquait pour ne pas être un obstacle à la paix. Il partit aussitôt, refusant d'indiquer le lieu de sa retraite. *Victor-Emmanuel II* fut proclamé roi et dut aussitôt envoyer le général la Marmora contre Gênes qui ne voulait point accepter la paix et proclamait la République. C'était commencer sous de tristes auspices un règne qui devait réparer, et au delà, les désastres de Charles-Albert.

La défaite des Piémontais livrait Brescia aux Autrichiens qui ne s'en emparèrent qu'après un horrible combat suivi d'affreuses vengeances (1er avril). Le 11 avril, le gonfalonier de Florence, Ubaldino Peruzzi, encouragé par les succès des Autrichiens, rétablit dans la ville l'autorité du grand-duc. La réaction triomphait sur tous les points.

Expédition française contre Rome (avril 1849). — A Rome, la question politique se compliquait d'une question religieuse et les puissances catholiques songeaient à rétablir le pape dans la plénitude de sa souveraineté. Victorieuse à Novare, l'Autriche s'étendait dans la Péninsule, occupait Parme et Modène et

s'avançait sur Bologne. Sur le Garigliano, une armée napolitaine se rassemblait. Dans les ports d'Espagne, se préparait une flotte nombreuse.

Le président de la République française, Louis-Napoléon, résolut d'intervenir : malgré l'opposition du parti républicain qui ne pouvait admettre que la France combattît une république, il envoya un corps de troupes de sept mille hommes commandés par le général Oudinot, duc de Reggio (25 avril 1849).

La république romaine était gouvernée par *Mazzini*, qui, entré dans le triumvirat au mois de mars, exerçait une véritable dictature et prenait pour mot d'ordre : *Dieu et le peuple.* Il essaya d'écarter par des négociations le péril qui le menaçait, mais le général Oudinot continuait d'avancer sur Rome et arriva le 29 avril devant la ville. Les Romains s'apprêtèrent à résister sous les ordres d'un chef déjà bien connu, Garibaldi, qui venait de prendre à la guerre contre l'Autriche une part active. Une première attaque des Français échoua et il devenait évident qu'avec un si faible contingent on ne pouvait songer à entrer dans Rome. Des discussions passionnées s'engagèrent dans l'Assemblée constituante sur l'abandon ou la continuation de l'expédition. Mais l'Assemblée constituante fit place bientôt à l'Assemblée législative où les partisans de l'idée monarchique étaient en majorité, et Louis-Napoléon put envoyer au général Oudinot des renforts qui portèrent son armée au chiffre de vingt-cinq mille hommes. Dans l'intervalle, les Autrichiens avaient rétabli à Parme le duc Charles III (18 mai) et étaient entrés à Florence (25), accueillis avec joie par le grand-duc. Ils s'étaient aussi emparés de Bologne (16 mai), après un siége de quelques jours, et le 26 les Espagnols avaient débarqué à Gaëte.

Le corps d'armée français commença le 3 juin le siége de Rome qui fut dirigé par le général du génie Vaillant et conduit de manière à épargner les monuments de la célèbre capitale des arts. Le 21, trois brèches furent ouvertes dans les remparts, et le 29 un

assaut décisif rendit les Français maîtres du quartier du Janicule. Le gouvernement romain se retrancha sur Montorio, derrière de nouvelles fortifications ; mais la résistance ne pouvait se prolonger. Dans la nuit du 1er au 2 juillet, Garibaldi sortit de la ville avec plusieurs milliers d'hommes et le 2 juillet l'armée française entrait dans Rome. Le 4, l'Assemblée romaine était dissoute.

Les embarras du gouvernement français commencèrent alors et cette expédition de Rome devait avoir pour l'avenir de graves conséquences. Le gouvernement pontifical espérait qu'il allait être rétabli sans condition et bientôt il fut détrompé par un manifeste du président de la République (sous forme de lettre au colonel Edgar Ney) : « La République française n'a pas envoyé une armée à Rome pour y étouffer la liberté italienne, mais au contraire pour la régler... Dites de ma part au général Rostolan qu'il ne doit pas permettre qu'à l'ombre du drapeau tricolore on commette un acte qui puisse dénaturer le principe de notre intervention. Je résume ainsi le rétablissement du pouvoir temporel du pape : amnistie générale, sécularisation de l'administration, code civil. J'ai été personnellement blessé, en lisant la proclamation des trois cardinaux, de voir qu'il n'était pas même fait mention du nom de la France, ni des souffrances de nos braves soldats. Toute insulte faite à notre drapeau ou à notre uniforme me va droit au cœur ; je vous prie de bien faire savoir que si la France ne vend pas ses services, elle exige au moins qu'on lui sache gré de ses sacrifices et de son abnégation. » Ainsi le prince Louis-Napoléon se trouvait engagé dans une situation qui n'allait pas tarder à devenir inextricable. Rétablissant le pouvoir temporel, quoiqu'il le déclarât opposé aux idées modernes, il s'aliénait les libéraux italiens sans se concilier la papauté. Pie IX ne consentit à rentrer à Rome que le 4 avril 1850 et il fallut que les Français continuassent d'occuper Rome où ils devaient rester dix-sept ans.

Chute de la République de Venise (25 août 1849). — La prise de Rome par l'armée française portait un coup funeste à Venise. Depuis près d'un an que les Autrichiens l'assiégeaient, ils n'avançaient qu'en achetant chèrement le terrain gagné pied à pied. Les défenseurs de Venise, les généraux Pepe et Ulloa, le dictateur *Manin*[1], ne cédaient les forts qu'au moment où leurs murailles ne présentaient plus qu'un monceau de ruines. L'état de l'Europe ne permettait plus de sauver cette courageuse cité. Aux ravages de la guerre se joignirent bientôt ceux du choléra, et Venise dut se rendre le 25 août 1849. Les canons autrichiens roulèrent de nouveau sur la place Saint-Marc : grâce au ciel, ils n'y sont plus.

Guerre de Hongrie. — La victoire de l'Autriche en Italie, au mois d'août 1848, l'avait du même coup relevée en Allemagne. Elle lui donna la hardiesse de pousser la Hongrie aux dernières extrémités. On se ferait une idée fausse du soulèvement hongrois si on le comparait au soulèvement italien : sans doute il est dû au même sentiment de patriotisme et de nationalité; mais la condition des deux peuples se révèle par la différence des deux révolutions. Les Hongrois ne songeaient nullement à rejeter l'autorité impériale ou plutôt royale, car l'empereur d'Autriche, c'est leur roi. Ils ne réclamaient de lui que des garanties. Ils se reportaient à l'acte de 1790, d'après lequel la Hongrie devait être un pays libre et indépendant dans tout son système de législation et d'administration.

Les événements d'Italie déterminèrent l'empereur Ferdinand à retirer les concessions qu'il avait faites et à soutenir les Croates qu'il avait jusque-là secrètement encouragés dans leur guerre contre les Hongrois. Alors, à Pesth, le parti radical l'emporta, Kossuth devint l'âme du gouvernement, et la nation tout entière se leva, non

1. Daniel Manin, un des plus grands patriotes italiens, mourut à Paris en 1857. Il était né en 1804. Fier et désintéressé, il n'avait voulu accepter aucune libéralité et vivait, durant son exil à Paris, en donnant des leçons d'italien.

pour rejeter son roi, mais pour le contraindre à respecter sa constitution. Vienne prit fait et cause pour les Hongrois, et alors éclata, le 6 octobre, le troisième et le plus redoutable des soulèvements qui ensanglantèrent en 1848 la capitale de l'Autriche. Les Croates et Jellachich accoururent mettre le siége devant Vienne, et le prince de Windish-Grætz, connu déjà par le bombardement de Prague, bombarda également la capitale de l'empire (28 octobre). Le 30, la ville se rendait, lorsque tout à coup un cri retentit : « Les Hongrois ! les Hongrois ! » On voyait en effet l'armée madgyare s'avancer au secours des Viennois. Aussitôt les négociations sont rompues, les barricades se reforment, la lutte s'engage de nouveau. Pendant que le prince de Windish-Grætz lance sur la ville une pluie de bombes, Jellachich se retourne contre l'armée hongroise, peu nombreuse et aussi indisciplinée que vaillante : il la met en fuite près de Schwechat. Vienne succombe et les violences de la réaction dépassent bientôt celles de la révolution.

L'empereur Ferdinand n'osant pas détruire la constitution hongroise, et fatigué de toutes ces luttes, abdiqua en faveur de son neveu *François-Joseph*, à peine âgé de dix-huit ans, mais qui, n'ayant aucun engagement, pourrait mieux que tout autre assurer l'avenir de la monarchie autrichienne (2 déc. 1848). Les Hongrois durent se replier devant les armées de Jellachich et de Windish-Grætz, évacuèrent Presbourg (18 décembre), et perdirent même leur capitale (5 janvier 1849). Kossuth transféra la diète à Debreczin et organisa derrière les marais de la Theiss la véritable résistance. Le Polonais Dembinski, les généraux Perczel, Kiss, Gœrgey, Bem, s'acquirent une grande réputation dans cette guerre acharnée partout, sauvage en Transylvanie. Mais la mésintelligence qui éclata entre Gœrgey et Dembinski amena la défaite de *Kapolna* (27 février). Gœrgey releva les armes hongroises à *Godollo*, *Waitzen*, *Nagy-Sarlo*, et reconquit Pesth (fin d'avril). L'Autriche alors appela les Russes. Les Hongrois indignés proclamèrent leur

indépendance complète (24 avril). Ils redoublèrent de courage et soutinrent la lutte contre les deux empires de Russie et d'Autriche. Mais la défaite de *Temeswar* (9 août) acheva d'épuiser leurs ressources : la discorde éclata entre Kossuth et Gœrgey qui fut nommé dictateur. Gœrgey n'usa du pouvoir que pour signer en pleine campagne la capitulation de *Vilagos* (12 août) et livrer son armée au prince Paskiewitch. Après la guerre vinrent les supplices, puis la Hongrie fut dépouillée de tous ses priviléges.

Dissolution du parlement de Francfort. — Moins embarrassé que l'empereur d'Autriche, le roi de Prusse, Frédérc-Guillaume IV, avait, dès le 12 novembre 1848, maîtrisé la révolution à Berlin. Toutefois, il ne craignit pas d'entrer dans la voie des concessions sérieuses et réunit deux nouvelles Chambres. Les députés de Francfort avaient passé de longs mois à élaborer une constitution. Lorsqu'ils offrirent une couronne impériale au roi de Prusse, l'état de l'Europe se trouvait changé. Frédéric-Guillaume la repoussa. Le parlement offrit son fantôme d'empire à tous les princes de l'Allemagne, et n'essuya que des refus. Diminué par le départ des hommes les plus sensés et les plus habiles, dominé par les démocrates, il se retourna du côté des peuples pour contraindre les souverains à accepter son œuvre (23 avril). Des associations se formaient à Munich, à Nuremberg, à Würtzbourg. A Dresde, le 3 mai, éclata une insurrection qui dura six jours. L'action fut sanglante et rappela nos journées de juin. Il fallut l'intervention de la Prusse pour la terminer. Ces batailles furent la condamnation du parlement, qui se sépara de lui-même, se déclarant transféré à Stuttgart (30 mai 1849), où le premier parlement germanique, dégénéré en club, disparut devant les injonctions de la police wurtembergeoise.

Le roi de Prusse, qui avait refusé la couronne impériale, tenta de reprendre lui-même l'œuvre du parlement de Francfort. Il parvint à conclure, avec vingt-

sept États, une union restreinte (26 mai 1849), à former une *petite Allemagne* comme le voulait un parti. L'Autriche, qu'on menaçait d'exclure de l'Allemagne, s'appliqua à ruiner cette œuvre. Elle y réussit, et, le 30 mars 1851, la vieille diète de Francfort reprit le cours de son existence, mais pour quinze ans seulement, car elle a péri en 1866, et l'Autriche s'est vue définitivement exclue de l'Allemagne.

L'Assemblée législative en France (28 mai 1849-2 décembre 1851). — L'expédition de Rome, approuvée par l'Assemblée législative, témoignait de son esprit de réaction, et cet esprit allait se révéler également par une sorte d'expédition de Rome à l'intérieur, suivant un mot de l'époque. Après une émeute presque aussitôt réprimée que commencée, le 13 juin 1849, et des troubles à Lyon, Reims, Bordeaux, Mâcon, Dijon, etc., l'Assemblée vota une loi contre les clubs, puis une loi qui attribuait un droit de surveillance aux préfets sur les instituteurs primaires (20 décembre). Le Président et l'Assemblée travaillèrent ensuite à une sorte de restauration politique et religieuse dont la *loi sur l'enseignement* (15 mars 1850) fut le principal symptôme.

Cette loi avait pour base le principe de la liberté d'enseignement et, avec la loi du budget, détruisit l'Université comme corporation. Mais si l'Université qu'on cherchait surtout à affaiblir, n'était plus dès lors une société particulière jouissant d'un monopole, elle devint l'État profitant lui-même de la liberté d'enseignement qu'il a proclamée, l'État enseignant. L'Université, c'est aujourd'hui cette hiérarchie de professeurs dévoués à l'instruction des générations nouvelles, unis par le même culte des lettres et des sciences, par l'amour de tout ce qui étend l'esprit et élève le cœur.

La *loi électorale*, votée le 31 *mai*, n'attribua plus le droit de suffrage qu'aux citoyens ayant trois ans de domicile dans la commune, inscrits sur le rôle de la contribution personnelle ou de la prestation en nature.

Elle supprimait trois millions d'électeurs. L'entente du Président et de l'Assemblée se traduisit encore par la prolongation de la loi du 19 juin 1849 sur les clubs, votée seulement pour un an, par le droit donné au gouvernement d'interdire les réunions électorales (6 juin), par une loi sur la déportation aux îles Marquises (8 juin), par une loi sur la presse, qui rétablit l'impôt du timbre sur les journaux et éleva le chiffre des cautionnements. Cette loi, votée le 16 juillet, contenait une disposition des plus importantes, l'obligation de la signature des articles de journal.

Conflits entre le Président et l'Assemblée. — Le Président et l'Assemblée tombaient d'accord en général lorsqu'il s'agissait de réagir contre les idées républicaines, mais leur union ne pouvait subsister longtemps car le Président et la majorité poursuivaient un but différent. Louis-Napoléon par ses voyages continuels, ses discours fréquents, s'efforçait de tourner à son profit la restauration des idées monarchiques. De leur côté les députés légitimistes faisaient ostensiblement un pèlerinage à Wiesbaden où ils s'entretinrent avec le comte de Chambord de la conduite à tenir; les députés orléanistes allèrent en Angleterre à Claremont où s'éteignait le vieux roi Louis-Philippe (26 août 1850).

Les partis monarchiques semblaient compter sur l'appui du général Changarnier investi du double commandement de l'armée de Paris et de la garde nationale. Le prince Louis-Napoléon se hata d'écarter celui qu'on représentait, à tort ou à raison, comme son rival et dédoubla son commandement. C'était presque déclarer la guerre à la majorité, et dans les discussions qui s'engagèrent dans l'Assemblée, M. Thiers, défendant l'omnipotence parlementaire contre les ambitions du pouvoir exécutif, dit le mot de la situation : « Si l'Assemblée cède, l'empire est fait ! »

La lutte, tantôt ouverte, tantôt sourde, continua durant toute l'année 1851 avec une vivacité d'autant plus grande qu'approchait la date où expiraient les pouvoirs

du Président. En vertu de la Constitution, le Président n'était rééligible qu'après un intervalle de quatre années. Louis-Napoléon ne pouvait conserver le pouvoir et se faire réélire que si la Constitution était revisée. La question de la révision s'imposa donc à l'Assemblée et à la presse; des pétitions, des manifestations provoquées pendant les voyages du Président mirent en demeure l'Assemblée de se prononcer. Il fallait, pour décider la révision, une majorité des trois quarts des voix : mais cette majorité ne put se réunir et la révision fut rejetée par un premier vote (19 juillet).

Coup d'État du 2 décembre 1851. — Le Président ne voulut point renoncer à son ambition et se mit en hostilité ouverte avec l'Assemblée. Comme il devait son élection au suffrage universel, il demanda l'abrogation de la loi électorale du 31 mai dont on se faisait une arme en prétendant qu'une Constituante élue par le suffrage restreint n'aurait pas le droit de toucher à une Constitution faite sous l'empire du suffrage universel. Dans un message du 4 novembre, le prince Louis-Napoléon proposa donc le rétablissement du suffrage universel.

Cette proposition jeta le trouble et la division dans l'Assemblée et même dans chaque parti. La majorité conservatrice l'accueillit avec des murmures, car la loi du 31 mai, son œuvre de prédilection, lui semblait un acheminement vers de nouvelles restrictions du droit électoral. Le parti républicain ne pouvait au contraire repousser le principe du suffrage universel, et une notable fraction appuya le Président.

La majorité monarchique répondit au message par une proposition qui donnait au président de la Chambre et aux questeurs le droit de requérir la force armée. Une vive discussion s'engagea sur ce point important et le ministre de la guerre, le général Saint-Arnaud, entièrement dévoué au prince, dénia à la Chambre ce droit avec une telle brusquerie de langage qu'un membre s'écria : « C'est le tambour de brumaire ! » La propo-

sition des questeurs fut repoussée grâce aux voix de la gauche qui ne voulait point mettre une force militaire entre les mains de la majorité monarchique (17 novembre). Les républicains toutefois ne tardèrent pas à comprendre qu'ils avaient porté un coup à la puissance de l'Assemblée elle-même : ils se rapprochèrent de la majorité pour restreindre dans les plus étroites limites le pouvoir exécutif, qu'on soupçonnait de préparer un coup d'État.

Le Président, dont toutes les mesures étaient prises, feignit de ne point s'alarmer de cette coalition qui se formait contre lui. Le 1er décembre au soir il tint sa réception ordinaire à l'Élysée avec le flegme qui lui était habituel. Puis quittant les salons, il s'enferma avec les trois hommes seuls dépositaires de son secret, M. de Morny attaché à lui par des liens fraternels que la ressemblance trahissait, M. de Maupas, le préfet de police, et le ministre de la guerre Saint-Arnaud. Le prince leur remit ses instructions, ses proclamations, et tous trois se hâtèrent d'exécuter le plan convenu. Dès le matin, les plus influents députés et les personnages les plus considérables des partis monarchique et républicain furent arrêtés chez eux, conduits à la prison de Mazas et de là au Mont-Valérien. Les principaux quartiers de Paris furent occupés militairement et partout furent affichés les décrets par lesquels le Président, de sa seule autorité, déclarait dissoute la Chambre sur laquelle la Constitution ne lui donnait aucun droit. Il abolissait aussi la loi du 31 mai, proposait une Constitution nouvelle et convoquait le peuple français dans ses comices pour qu'il lui confiât le soin de rédiger cette Constitution qui devait être modelée sur celle de l'an VIII.

Deux cent vingt représentants se réunirent à la mairie du Xe arrondissement (rue de Grenelle-Saint-Germain) et essayèrent de délibérer ; mais ils furent arrêtés. La Haute Cour ne put rendre l'arrêt qu'elle voulait prononcer contre le prince. Le 3 et le 4 décembre,

les républicains parvinrent à organiser un plan de bataille sans pouvoir recruter assez de combattants, quoique plusieurs députés eussent fait un appel à la résistance et que l'un d'eux, Baudin, fût tombé près d'une barricade. Soixante-six représentants de la Montagne furent expulsés du territoire français et un certain nombre de représentants monarchiques éloignés momentanément. Dans les provinces, des troubles plus graves éclatèrent : dans les départements de l'Allier, de la Nièvre, de la Côte-d'Or, de Saône-et-Loire, du Jura, du Gard, du Gers, de l'Yonne, de la Drôme, de Lot-et-Garonne, du Var, des Basses-Alpes.

Les 20 et 21 décembre, sept millions et demi de suffrages donnèrent à Louis-Napoléon le pouvoir pour dix ans et le laissèrent libre de formuler une constitution qui devait concentrer toute l'autorité entre ses mains et rappeler les traditions consulaires comme transition à la restauration impériale.

CHAPITRE XXIII

LE SECOND EMPIRE — GUERRES DE CRIMEE ET D'ITALIE LA GUERRE D'ALLEMAGNE DE 1866

PROGRAMME. — Constitution de 1852. — *Règne de Napoléon III. — Guerre de Crimée. — Principautés du Danube. — Création du royaume d'Italie. — Nice et la Savoie à la France. — Dissolution de la Confédération germanique. — Monarchie austro-hongroise.*

SOMMAIRE. — Constitution de 1852. — Plébiscite du 22 novembre; Napoléon III, empereur des Français (2 déc. 1852). — La France pendant la guerre de Crimée; crises alimentaires. — Emprunts nationaux. — Exposition universelle de 1855. — Attentat du 14 janvier 1858; loi de sûreté générale. — Guerre d'Italie (1859); amnistie (16 août 1859). — Manifeste du 5 janvier 1860, la liberté commerciale. — Décret du 24 novembre 1860. — Finances. — Les Chambres après 1860. — Réformes du 19 janvier 1867. — Exposition universelle de 1867. — Lois sur l'armée (1er février 1868); sur la presse (11 mai); sur les réunions publiques (6 juin). — Message du 19 juillet 1869. — Ministère du 2 janvier 1870; plébiscite du 8 mai. — La guerre de 1870; chute de l'empire (4 septembre). — Résultats généraux, institutions de bienfaisance et de prévoyance. — Travaux publics; embellissement des villes. — Voies de communication; canaux; agrandissement des ports. — Encouragements à l'agriculture. — Institutions de crédit. — Traité de commerce avec l'Angleterre (1860); suppression de l'échelle mobile (29 mai 1861); liberté de la boucherie et de la boulangerie; abrogation du pacte colonial (3 juillet 1861). — Progrès de la législation; instruction publique. — Guerre de Crimée; ambition de la Russie. — Invasion des principautés danubiennes (3 juillet 1853); guerre entre la Russie et la Turquie. — Alliance de la France et de l'Angleterre; rupture avec la Russie (février 1854); droits des neutres. — Opérations dans la mer Baltique; prise de Bomarsund (16 avril 1854). — Expédition de Crimée : bataille de l'Alma (20 septembre 1854). — Siège de Sébastopol; bataille d'Inkermann (5 novembre). — Mort de l'empereur Nicolas (2 mars 1855); le général Pélissier commandant en chef de l'armée française (16 mai). — Prise du Mamelon-Vert (9 juin); attaque infructueuse de la tour Malakoff (18 juin); victoire de Traktir. — Prise de Sébastopol (8 septembre 1855). — Le Congrès de Paris (février-mars 1856). — Fin de la question des principautés danubiennes; conférences de 1858 et de 1859. — Causes de la guerre d'Italie; séance du 8 avril du Congrès de Paris. — L'Italie après 1848; le Piémont et l'Autriche. — Invasion du Piémont par les Autrichiens (29 avril 1859). — Guerre d'Italie; combat de Montebello. — Combat de Palestro (30 mai); bataille de Magenta (4 juin). — Entrée des Français à Milan (8 juin); combat de Melegnano (Marignan). — Bataille de Solferino (24 juin). — Préliminaires de Villa-Franca (11 juillet); traités de Zurich. —

Annexion au Piémont de l'Italie centrale; réunion de Nice et de la Savoie à la France (juin 1860). — Insurrection de Sicile; chute du roi de Naples, François II (1860). — Invasion des Etats pontificaux par les Piémontais (septembre 1860). — Entrée des Piémontais dans le royaume de Naples; siège de Gaëte; capitulation de François II (13 février 1861). — La Syrie en 1860; massacre des chrétiens. — Expédition française. — L'Allemagne pendant la guerre d'Italie; antagonisme de la Prusse et de l'Autriche. — L'Autriche constitutionnelle. — Insurrection polonaise (1863). — Guerre du Danemark (1864). — Guerre d'Allemagne (1866). — Bataille de Sadowa (3 juillet 1866). — Cession de la Vénétie (5 juillet); traité de Prague. — Confédération allemande du Nord. — Question du Luxembourg (1867). — L'empire d'Autriche et le royaume de Hongrie. — Couronnement de François-Joseph, roi de Hongrie (1867). — Le concordat autrichien et les lois confessionnelles. — Révolution de 1868 en Espagne.

Constitution de 1852. — La constitution élaborée par Louis-Napoléon, investi de la dictature, n'avait rien de commun avec les chartes de 1830 et de 1814. Elle reportait la France au commencement du siècle et, de même que la constitution de l'an VIII, était combinée de manière à assurer entre les mains d'un seul homme la concentration des pouvoirs. Le chef de l'État, déclaré seul responsable, avait seul l'initiative des lois, la haute main sur l'administration, le commandement de l'armée, la direction de la politique extérieure : seul il décidait la guerre et seul il faisait la paix. Les ministres choisis par lui ne formaient plus un cabinet homogène : ils cessaient d'être solidaires les uns des autres et ne dépendaient absolument que du chef de l'État. L'importance du conseil d'État s'accroissait en raison de celle du pouvoir exécutif : il élaborait les lois que ses membres étaient seuls chargés de soutenir devant le Corps législatif. Élu par le suffrage universel, renouvelable tous les six ans, le *Corps législatif* votait l'impôt et les lois qu'on lui proposait. Il ne pouvait y apporter de modifications que d'accord avec le conseil d'État. Une publication analytique des débats, rédigée sous la surveillance du président du Corps législatif, fut d'abord seule permise. Le *Sénat*, composé de 150 membres nommés par le chef de l'Etat, mais à vie, révisait les lois votées par le Corps législatif et déclarait s'opposer ou ne pas s'opposer à leur promulgation, suivant qu'elles portaient ou ne portaient point atteinte la Constitution, à la religion, à la morale, à la pro-

priété, aux libertés publiques, à l'égalité, à la défense du pays. Le Sénat examinait les pétitions des citoyens, les rejetait ou les renvoyait aux ministres compétents.

Jusqu'au 29 mars, jour où devaient se réunir les nouveaux corps de l'État, le Président usa de la dictature pour remanier le système politique et financier. Il divisa la France en circonscriptions de 35 000 électeurs, nommant chacune un député (ce qui donnait en tout 261 députés); il plaça la presse périodique sous l'action de l'administration (décret organique du 17 février). Les droits de cautionnement et de timbre furent considérablement augmentés. Subordonnés à la nécessité de l'*autorisation préalable*, les journaux purent être *avertis*, *suspendus* par l'administration, *supprimés* par le chef de l'État. Cette juridiction administrative n'excluait pas la juridiction des tribunaux, lorsque la nature des délits la nécessitait. Des *commissions mixtes*, dans chaque département, composées du préfet, du général et du chef du parquet, reçurent le pouvoir de statuer sur le sort des individus accusés d'avoir pris part aux soulèvements de 1851, en dehors de ceux qui devaient passer devant les conseils de guerre. C'était la suppression de toutes les formes judiciaires.

En même temps le Président fortifia l'action du Pouvoir sur les gardes nationales (11 janvier), sur le corps enseignant (10 mars), sur les maires. S'il augmentait la centralisation politique, il diminuait la centralisation administrative en attribuant aux préfets la décision d'un grand nombre d'affaires locales. « On peut gouverner de loin, disait le décret du 25 mars, on n'administre bien que de près. » L'établissement des colonies pénitentiaires destinées à remplacer les bagnes ; des décrets ordonnant l'exécution de plusieurs réseaux de chemins de fer et d'un réseau complet de télégraphie électrique, le rachat des droits attribués à trois compagnies de canaux, la réorganisation du travail dans les prisons, la limite d'âge imposée aux magistrats, la fondation du

Crédit foncier (29 mars), la conversion de la rente 5 pour 100, etc., témoignèrent des intentions du nouveau Pouvoir qui voulait détourner vers les affaires l'attention et l'activité du pays.

Le 22 janvier, le Président déclara illégale la donation de biens faite par le roi Louis-Philippe à ses enfants, au moment de monter sur le trône le 7 août 1830. Il ordonna la vente de ces biens comme appartenant à l'État, et affecta le produit de la vente à des œuvres de bienfaisance. De quelque façon que l'on appréciât l'acte de donation du roi Louis-Philippe, on ne pouvait attribuer les décrets du 22 janvier qu'à une rancune de famille. Pour ne pas s'y associer, quatre des principaux ministres, serviteurs les plus dévoués du président, de Morny, Rouher, Fould et Magne, se retirèrent.

Le retour aux institutions de l'empire faisait prévoir le prochain rétablissement de l'empire lui-même. Déjà le Président dans une fête militaire, le 10 mai 1852, avait replacé sur les drapeaux l'aigle romaine. Il entreprit ensuite des voyages, l'un à Strasbourg, l'autre dans le midi de la France, qui donnèrent lieu à une série de manifestations populaires en sa faveur. A Bordeaux, il prononça un discours où, répondant aux objections qu'on pouvait faire au rétablissement de l'empire, il calmait les craintes de l'Europe par le mot désormais trop célèbre : « L'Empire, c'est la paix ! » En passant par Amboise, il rendit la liberté à Abd-el-Kader qui devait se retirer à Brousse, en Syrie, et qui a témoigné depuis, avec éclat, sa reconnaissance.

Plébiscite du 22 novembre ; Napoléon III empereur des Français (2 décembre 1852). — Le sénatus-consulte du 7 novembre rétablit, à titre héréditaire, la dignité impériale en faveur de Louis-Napoléon. A défaut d'héritier direct, l'empereur réglait lui-même l'ordre de succession dans la famille Bonaparte. Proposé à l'acceptation du peuple, le sénatus-consulte fut ratifié, le 21 et le 22 novembre. par un nombre de suffrages plus

considérable encore qu'au mois de décembre 1851. Le chiffre officiel des suffrages s'éleva à 8 157 752.

Le Sénat régla les changements que nécessitait, dans la Constitution, la nouvelle forme de gouvernement. L'empereur, auquel on allouait une liste civile de 25,000,000 de francs, eut tout pouvoir pour signer des traités de commerce et les modifications de tarifs qui y seraient stipulées auraient force de lois; tous les travaux d'utilité publique seraient ordonnés ou autorisés par décrets; le Corps législatif accordait ensuite le crédit. Enfin les dispositions du décret organique du 22 mars, réglant les rapports des grands corps de l'État entre eux et avec le pouvoir exécutif, pouvaient également être modifiées par décrets de l'empereur. Ces droits conférés au chef de l'État dépassaient ceux qui devaient lui revenir dans une monarchie vraiment constitutionnelle : ils mettaient à sa discrétion le commerce et la fortune du pays, comme sa constitution politique. La *loi municipale*, votée en 1855 par le Corps législatif, compléta l'organisation de l'empire. D'après cette loi, le maire et les adjoints pouvaient être pris en dehors du conseil municipal; ils étaient nommés par le souverain dans les chefs-lieux de département et dans les communes de plus de trois mille habitants; par les préfets dans les communes au-dessous de trois mille habitants. Le préfet pouvait suspendre les maires de leurs fonctions : le souverain seul avait le droit de les révoquer. Les conseils municipaux étaient élus par le suffrage universel, sauf à Paris et à Lyon, où une commission municipale administrait la cité.

Napoléon III songea à s'assurer, pour l'avenir, un héritier et épousa une jeune Espagnole, Mlle Eugénie de Montijo, comtesse de Téba. Le mariage civil eut lieu le 29 janvier 1853, au palais des Tuileries, et la cérémonie religieuse fut célébrée en grande pompe, le 30 janvier, à l'église de Notre-Dame.

La France pendant la guerre de Crimée; crises alimentaires — L'empire avait à peine eu le temps

de s etablir qu'il s'engageait, avec l'alliance de l'Angleterre, dans une guerre contre la Russie pour protéger la Turquie. La force de l'ennemi que nous combattions, l'éloignement du théâtre des hostilités, les dépenses considérables que nécessitaient les transports de troupes et de vivres, les contingents nombreux qu'il fallut demander au pays, les souffrances de nos soldats à Varna, au siége de Sébastopol, l'opiniâtreté de la résistance des Russes étaient de nature à décourager la nation et à exciter des murmures. A cela vinrent s'ajouter trois mauvaises récoltes qui se succédèrent à cette époque, la cherté croissante des subsistances, l'épidémie de 1854.

Le gouvernement suspendit l'échelle mobile, et les blés étrangers purent arriver; il abaissa le tarif des canaux, diminua les droits d'entrée sur les bestiaux et créa la Caisse de la boulangerie. Le commerce, stimulé et encouragé, se chargea de combler le déficit; l'excédant des autres pays fut déversé sur nos marchés. On concevra les ressources de la France en songeant que dans ces années difficiles elle entretint une armée telle qu'elle n'en avait point eu depuis 1815. Au 1er janvier 1856, l'effectif de notre armée de terre atteignait presque 600 000 hommes.

Au milieu même de cette crise, le gouvernement substitua l'*exonération* au *remplacement*, c'est-à-dire qu'il se chargea lui-même de remplacer les jeunes gens qui payeraient le prix fixé chaque année pour l'exemption du service militaire. Le gouvernement remplaçait les jeunes gens par des soldats ayant accompli leurs sept années de service et consentant à se rengager, moyennant une prime. Une caisse dite de la *dotation de l'armée* recevait les sommes payées par les familles et devait assurer une retraite aux soldats. Ce système, qui délivrait les familles des compagnies de spéculateurs, devint nuisible à l'armée, dont il altérait le caractère par le trop grand nombre de vieux soldats et par la prime.

Emprunts nationaux. — Pour les emprunts qu'il avait à contracter, le gouvernement, au lieu de s'adresser à de grands capitalistes, s'adressa au public même. Les sommes versées dépassèrent de beaucoup les sommes demandées, ce qui encouragea le gouvernement à se montrer peu économe des deniers publics. Le 11 mars 1854, emprunt de 250 millions; la souscription dépasse 460 millions. En septembre, nouvel emprunt de 500 millions; les souscriptions dépassent 850 millions. En juillet 1855, emprunt de 750 millions ; les offres atteignirent le chiffre énorme de 3 milliards 652 millions. En 1859, la guerre d'Italie donna une nouvelle preuve de la confiance du public dans les placements en rentes sur l'État; pour un emprunt de 500 millions, les sommes souscrites dépassèrent 2 milliards 500 millions. Enfin un emprunt de 300 millions, autorisé par la loi du 30 décembre 1863, a donné, du 11 au 25 janvier 1864, un capital de plus de 2 milliards. En 1868, nouvel emprunt de 410 millions et même succès.

Exposition universelle de 1855. — Malgré la guerre, la France convia les autres pays de l'Europe à une Exposition universelle. Elle n'avait pas eu toutefois l'honneur d'inaugurer ces grands concours de l'industrie, sur lesquels on avait compté, bien à tort, hélas ! pour rapprocher les peuples. L'Angleterre la première avait, dès l'année 1851, convoqué les nations à ces assises solennelles de l'industrie humaine, et 17 000 exposants avaient répondu à son appel. Plus de 20 000 répondirent à celui de la France en 1855.

Tous les pays, à l'exception de la Russie, empêchée par la guerre, avaient tenu à honneur d'envoyer leurs produits, qu'on rassembla aux Champs-Elysées dans un monument plus vaste que grandiose.

Les deux souverains des pays qui combattaient alors ensemble cherchèrent à resserrer les liens de l'alliance politique par des visites mutuelles. Le premier, l'empereur Napoléon III se rendit à Londres avec l'impératrice, le 15 avril 1855. Au mois d'août, la reine Victoria

se rendit à Paris et y passa une semaine (du 18 au 27) au milieu de fêtes splendides; la flatterie fut poussée jusqu'aux dernières limites, et au château de Saint-Cloud (qui n'est plus aujourd'hui que des ruines), la reine Victoria eut l'agréable surprise de se retrouver, par la copie exacte de mille détails d'ameublements, dans l'appartement qu'elle occupait à Windsor. Cette visite fut un des grands événements de l'année et on ne manqua point de commenter les pèlerinages de la reine au château de Saint-Germain, où Louis XIV avait recueilli Jacques II, le dernier roi de la famille des Stuarts, et surtout aux Invalides, au tombeau de Napoléon Ier.

L'exemple étant donné, la capitale de la France vit se succéder chaque année de nombreuses visites princières et royales (rois de Portugal, de Sardaigne, de Wurtemberg, de Bavière, prince de Suède, grand-duc Constantin, etc.). En 1857, l'empereur se rencontra à Stuttgart avec l'empereur de Russie, Alexandre II, qui vint à Nice en 1864 voir son fils malade, et qui se rendit officiellement à Paris en 1867. L'année 1858 offrit le spectacle non moins instructif des fêtes de Cherbourg, où la reine Victoria conviée passa en revue notre marine. Le 16 juin 1860, l'empereur se rencontra à Bade avec le prince régent de Prusse, les rois de Wurtemberg, de Bavière, de Saxe, de Hanovre, etc. Ce fut presque un congrès de souverains. En 1862, Paris reçut la visite du roi de Suède, et le château de Compiègne celle du nouveau roi de Prusse, Guillaume Ier, qui devait si bien reconnaître cette hospitalité. Le même mois (12-16 octobre), Guillaume III, roi des Pays-Bas, recevait aussi aux Tuileries un accueil empressé. En 1864 (août), ce fut le roi d'Espagne qui vint passer plusieurs jours dans les fêtes, et la reine d'Espagne, jusqu'alors la plus fière, se rendit à Biarritz en septembre 1865.

La prise de Sébastopol, au mois de septembre 1855, permit d'entrevoir une fin prochaine à la guerre terrible qui, depuis plus d'un an, tenait en suspens le pays entier. Le 29 décembre, la garde impériale et plu-

sieurs régiments de ligne rentrèrent dans Paris, au milieu d'un sincère enthousiasme. Un mois après, au commencement de l'année 1856, les ministres des puissances belligérantes se réunissaient à Paris pour régler les conditions de la paix, et quelques jours avant la signature du traité, le 16 mars, la naissance d'un prince impérial venait combler les vœux de l'empereur.

Attentat du 14 janvier 1858; loi de sûreté générale. — Cependant des complots se formaient comme au temps de Louis-Philippe en 1853, complot dit de l'Hippodrome et complot de l'Opéra-Comique; en 1855, attentat de Pianori, etc. Le 14 janvier 1858, un attentat égala l'horreur de la machine de Fieschi. Au moment où l'empereur arrivait à l'Opéra, une détonation formidable ébranla les maisons de la rue Le Pelletier; trois bombes, lancées au milieu de la foule, éclatèrent; cent cinquante-six personnes avaient été plus ou moins grièvement atteintes. Quatre Italiens furent arrêtés et reconnus coupables; trois furent condamnés à mort; deux, Orsini et Pieri furent exécutés (13 mars). Orsini, qu'on tenta d'excuser comme poussé par le désir d'affranchir l'Italie que la France n'opprimait nullement, écrivit, du fond de sa prison, à l'empereur une longue lettre où il lui demandait d'intervenir en faveur de sa patrie et d'assurer son indépendance. « Demandé-je, écrivait-il, pour sa délivrance, que le sang des Français soit répandu pour les Italiens? Non, je ne vais pas jusque-là. L'Italie demande que la France n'intervienne pas contre elle; elle demande que la France ne permette pas à l'Allemagne d'appuyer l'Autriche dans les luttes qui vont peut-être s'engager. » Orsini mourut en criant : « Vive l'Italie! vive la France! » L'année suivante l'Italie était délivrée et ce qu'Orsini n'avait pas demandé s'était fait. Le comte de Cavour avait su habilement faire entrevoir que les conspirations ne s'arrêteraient pas tant que l'Italie ne serait point satisfaite.

Ces complots répétés et ces attentats relâchèrent les liens de l'alliance avec l'Angleterre qui donnait asile

aux auteurs ou aux complices de ces attentats préparés à Londres. A l'intérieur, le gouvernement demanda pour sa défense au Corps législatif une loi de *sûreté générale* qui l'armait d'un pouvoir discrétionnaire à l'égard des individus condamnés par les tribunaux pour délits politiques; elle ne fut point une lettre morte et les emprisonnements, les envois en Algérie recommencèrent comme au lendemain du 2 décembre. Le ministère de l'intérieur fut confié à un général, Espinasse. On divisa la France en cinq commandements militaires, donnés à des maréchaux, et le gouvernement tendit tous ses ressorts.

Guerre d'Italie (1859); amnistie (16 août 1859). — L'année 1859 fut une année de rapides et profondes émotions. Les complications diplomatiques survenues à l'occasion de l'Italie, le mariage du prince Napoléon avec la fille du roi Victor-Emmanuel, l'invasion du Piémont par les Autrichiens, le départ de nos troupes et de l'empereur pour la guerre, le combat de Montebello, la victoire de Magenta, l'entrée à Milan, la victoire de Solferino, l'entrevue et la paix de Villafranca, la rentrée de l'armée se succédèrent si vite que le pays, entre chacune de ces émotions, eut à peine le temps de respirer. Cette guerre de l'indépendance italienne, que nous racontons plus loin, eut à l'intérieur des résultats non moins importants que les changements apportés dans l'équilibre européen. L'empereur voulut profiter de ces circonstances favorables pour publier une amnistie pleine et entière à l'égard des exilés politiques, sans condition aucune (16 août).

Manifeste du 5 janvier 1860; la liberté commerciale. — La guerre d'Italie suscita une grave question, la question religieuse. Affranchie, l'Italie songea à parfaire son unité et les États du pape se trouvèrent menacés. Le gouvernement français, qui ne cachait pas ses sympathies pour l'unité italienne, et qui cependant voulait continuer au pape sa protection, vit les catholiques et le clergé lui faire une ardente opposition. Il

inclina alors vers le parti libéral et inaugura une nouvelle politique qui débuta dans l'ordre commercial.

Une lettre impériale adressée au ministre d'État et qui fut une surprise, car le gouvernement aimait à frapper l'opinion par ces coups inattendus, déclara qu'il était temps de lancer la France dans les voies de la liberté commerciale. L'empereur, comme on le lui reprocha, ne craignit pas, pour initier le pays à cette liberté, de la lui imposer par son autorité absolue. Il signa, le 22 janvier, un traité de commerce avec l'Angleterre dont il voulait regagner l'alliance. Ce traité n'empêcha point cependant l'Angleterre de montrer sa mauvaise humeur, lorsque l'annexion de l'Italie centrale au Piémont nous valut Nice et la Savoie et la restitution de nos frontières naturelles au Midi.

Sans parler d'une expédition en Syrie et d'une autre en Chine, jamais l'opinion n'avait été passionnée par plus d'événements, la révolte de la Sicile, la chute du roi de Naples, l'invasion des États de l'Église. Le régime suivi dans la politique extérieure laissait peser sur le pouvoir une trop grande responsabilité; les embarras survenant, le chef de l'État sentit le besoin d'associer les corps délibérants à ses résolutions et étendit leurs attributions.

Le décret du 24 novembre 1860. — Le 24 novembre 1860, un décret donnait au Sénat et au Corps législatif le droit de voter tous les ans, à l'ouverture de la session, une *adresse* en réponse au discours impérial, adresse discutée en présence des commissaires du gouvernement qui présenteraient aux Chambres toutes les explications nécessaires sur la politique intérieure et extérieure de l'empire. Les comptes rendus des séances du Sénat et du Corps législatif devaient être communiqués chaque soir à tous les journaux. En outre, les débats de chaque séance seraient reproduits par la sténographie et insérés *in extenso* dans le journal officiel du lendemain. Pendant la durée des sessions, l'empereur désignerait des ministres sans

portefeuille pour défendre devant les Chambres, de concert avec le président et les membres du conseil d'État, les projets du gouvernement.

Finances. — La dette consolidée s'était accrue dans de notables proportions. La dette flottante grossissait. La réforme commerciale, l'extension donnée aux travaux publics produisirent des déficits qui nécessitèrent la réforme financière de 1861. L'empereur renonça au droit que lui conférait la Constitution d'ouvrir des crédits extraordinaires dans l'intervalle des sessions du Corps législatif. Le Sénat se réunit le 2 décembre et, modifiant dans ce sens la Constitution, facilita au Corps législatif l'examen et le vote du budget par sections; il stipulait, en outre, qu'il ne pourrait plus être accordé de crédits supplémentaires ou extraordinaires qu'en vertu d'une loi.

Les Chambres après 1860. — Le décret du 24 novembre 1860 et le sénatus-consulte du 2 décembre 1861 marquèrent le commencement d'une nouvelle période dans l'histoire du second empire. Les discussions des Chambres eurent plus d'importance, d'éclat, de retentissement au dehors. En 1861 et 1862, les débats roulèrent à peu près sur les conséquences du traité de commerce et la question de Rome. Sur cette dernière question surtout, la lutte était vive entre les amis et les adversaires de l'Italie.

En 1862 des débats animés s'engagèrent sur les traités de commerce par des souffrances de l'industrie cotonnière atteinte, en pleine crise, par le contre-coup de la guerre civile qui désolait les États-Unis et empêchait les arrivages de coton.

Le renouvellement des grandes discussions politiques avait remis en lumière d'anciens orateurs et en préparait de nouveaux. Au Palais-Bourbon, la gauche n'était réellement représentée que par le groupe célèbre des *cinq*, MM. Jules Favre, Ernest Picard, Émile Ollivier, Darimon et Hénon. Les trois premiers, sans cesse sur la brèche, soutenaient presque seuls le poids

des discussions : Ernest Picard, avec une vivacité spirituelle ; Jules Favre, avec une gravité soutenue et académique; Émile Ollivier, avec une dialectique serrée. Ils rencontraient dans Baroche et Billault, ministres sans portefeuille, des adversaires dont l'un était plus pompeux et plus abondant, l'autre plus précis et plus nerveux.

L'élection, en 1863, d'anciennes illustrations parlementaires au Corps législatif (MM. Thiers, Berryer, Marie) qui venaient se joindre à MM. Jules Favre, Émile Ollivier, et la constitution d'une minorité plus forte, donnèrent plus d'importance aux débats de cette dernière assemblée. Les élections de 1863 étaient le troisième renouvellement du Corps législatif (deux législatures avaient été remplies, 1852-57, 1857-63). Il y avait 283 députés à nommer, car depuis 1857, les départements qui, une fois les circonscriptions de 35 000 électeurs établies, avaient encore un nombre d'électeurs s'élevant au moins à 17 500, nommaient un député de plus. Les candidatures officielles, soutenues par le gouvernement, obtinrent la majorité dans les départements, mais échouèrent à Paris où triompha la liste libérale (31 mai et 1er juin). L'entrée de M. Thiers la Chambre excitait au plus haut point l'intérêt. On s'attendait à de brillants tournois entre lui et M. Billault; mais une mort prématurée enleva M. Billault le 13 octobre 1863, à la veille de l'ouverture des Chambres. Le fardeau de la discussion retomba sur M. Rouher, ancien ministre du commerce, devenu ministre d'État.

M. Thiers, malgré son grand âge, rentra dans la lice avec toute la vivacité de la jeunesse. Il exposait avec tant de lucidité et de science, il était si maître de sa parole, il causait avec une bonhomie si malicieuse et soutenait toutes ses opinions par un langage si élégant; il savait avec tant d'art et de souplesse mêler l'anecdote à l'histoire, le récit à l'argumentation, le sentiment au raisonnement, qu'il tenait sous le charme une assemblée dont la majorité lui était hostile. Berryer,

trop âgé, n'eut que quelques moments de réveil, mais d'un réveil de lion. Le nouveau Corps législatif n'avait tenu qu'une session lorsqu'il perdit son président, le duc de Morny (10 mars 1865), qui dirigeait les discussions de la Chambre avec une aisance spirituelle que la publicité des débats avait mise en relief.

Réformes du 19 janvier 1867. — De 1863 à 1867 de grands débats s'agitèrent dans les Chambres : la question polonaise, la neutralité dans la guerre du Danemark, la question d'Allemagne, la question du Mexique, la question religieuse rendue plus vive par la convention du 15 septembre 1864, qui réglait avec le roi d'Italie l'évacuation de Rome par les troupes françaises, et par l'encyclique du pape du 8 décembre qui condamnait les libertés modernes. L'importance que prenaient de plus en plus les discussions ; le besoin de faire quelques concessions en retour des sacrifices militaires que les événements d'Allemagne, en 1866, obligeaient de demander au pays, déterminèrent l'empereur à de nouvelles réformes. Par une lettre adressée au ministre d'État, M. Rouher, le 19 janvier 1867, l'empereur annonçait qu'il enverrait désormais ses ministres, par une délégation spéciale, défendre eux-mêmes, devant les Chambres, leur administration et les projets de loi qu'ils présentaient.

Le droit de voter et de discuter une adresse était remplacé par le droit d'interpellation accordé aux députés, dans certaines conditions précisées par un règlement. L'administration renonçait à son pouvoir discrétionnaire sur les journaux et une loi sur la presse devait être soumise aux Chambres, ainsi qu'une loi sur les réunions publiques.

Un sénatus-consulte du 14 juillet 1866 avait rigoureusement interdit, en dehors du Sénat, toute discussion de la Constitution. Cette fois, un sénatus-consulte plus libéral (14 mars 1867) modifia l'article 26 de la Constitution au profit de la discussion et de l'assemblée qui siégeait au Luxembourg.

Exposition universelle de 1867. — Cette année, qui s'ouvrait par des réformes, avait été choisie pour la réunion, en France, des grandes assises de l'industrie.

L'Angleterre avait provoqué, en 1862, un nouveau concours, qui se tint dans le palais de Kensington. Cette Exposition reçut plus de six millions de visites. L'industrie française s'y distingua comme toujours, mais les progrès des Anglais y parurent dignes d'attention. La commission française n'hésita pas à déclarer, dans son rapport, qu'il nous fallait avancer encore, si nous ne voulions pas nous laisser rejoindre par l'Angleterre. Elle insistait sur l'opportunité de développer chez nous l'enseignement du dessin, auquel nos voisins donnaient depuis peu le plus grand soin. L'Exposition qui se tint à Paris, d'avril à novembre 1867, au Champ-de-Mars, montra que nos industriels avaient profité de l'avertissement.

Ce n'était pas un palais que l'immense cirque de fer et de fonte du Champ-de-Mars. Mais avec le spectacle des machines ingénieuses ou puissantes qui décuplent l'activité humaine, avec les agréments infinis de ses galeries de bronze, de cristaux, de bijoux, de mobilier et d'étoffes; avec ses galeries, nouvelles jusqu'ici, de l'histoire du travail et des arts; grâce aux villes entières qui s'étaient élevées, comme par enchantement, autour de sa sévère enceinte, pour la dissimuler : usines, musées, ateliers, fermes et métairies, chalets, villages russes, phares, églises, temples, écoles, tout cela encadré de jardins, de fontaines, de rochers, de cascades, d'arbres, de plantes exotiques, qui reposaient la vue; grâce à la variété des architectures qui avaient gardé, pour chaque contrée, leur caractère national (monuments égyptiens, palais turcs, tunisiens, espagnols, établissements chinois, japonais); grâce, enfin, à la singularité des costumes de tous les pays, au mouvement d'une foule venue de tous les points de l'Europe, qui se pressait sous l'immense promenoir et à laquelle se mêlèrent des rois et des empereurs, c'était bien un

monde, ou plutôt le monde actuel, en abrégé, représenté au vrai dans toute la beauté de son travail et de son industrie, dans son amour du progrès et du culte de la tradition, jusque dans les différences de ses religions, de ses mœurs, de ses goûts, et même jusque dans la vulgarité de ses plaisirs.

L'Exposition universelle s'était ouverte sous le coup de graves préoccupations. On craignait une guerre avec la Prusse agrandie ; mais la question élevée au sujet de la place forte du Luxembourg se régla pacifiquement, et, au lieu d'une guerre, on eut au mois de juin les visites de l'empereur de Russie, qui fut malheureusement, au retour d'une revue au bois de Boulogne, l'objet d'un attentat de la part d'un Polonais, Berezowski ; du roi de Prusse, qui, accompagné de M. de Bismark et de M. de Moltke, profita de ce voyage pour mieux faire prendre leurs notes à ses officiers d'état-major ; du sultan, dont la visite excita au plus haut point la curiosité, car jamais aucun sultan n'était venu en France ; puis, au mois d'octobre, de l'empereur d'Autriche. A ce moment la guerre faillit éclater avec l'Italie, qui avait laissé violer la convention du 15 septembre, et les troupes françaises qui avaient quitté Rome en 1865, s'y installaient.

Lois sur l'armée (1er février 1868) ; sur la presse (11 mai) ; sur les réunions publiques (6 juin). — Malgré le maintien de la paix, que tout le monde sentait précaire, le gouvernement donna suite au projet d'organisation de l'armée, qu'il avait annoncé dès que la Prusse avait eu, par un coup d'éclat, révélé la puissance de son organisation militaire et de son armement. Après une longue discussion, le Corps législatif vota, le 14 janvier 1868, et le Sénat le 28 janvier, la nouvelle loi sur l'armée, qui fut promulguée le 1er février. La durée du service militaire était portée de sept à neuf ans, mais cinq ans seulement se passaient sous les drapeaux, quatre ans dans la réserve. On substituait le remplacement libre à l'exonération par l'État,

on étendait plusieurs des cas d'exemption fixés par la loi de 1832. Puis on créait une garde nationale mobile composée des favorisés du sort et de ceux qui se faisaient remplacer; la durée du service dans cette garde était de cinq ans, mais le service ne devenait réel qu'en cas de guerre, et la garde nationale ne pouvait être mise en activité que par une loi; un décret, cependant, pouvait la convoquer vingt jours avant la présentation de la loi. Cette loi présentait beaucoup d'imperfections; si du moins ses dispositions eussent été sérieusement appliquées, si la garde mobile eût été réunie et exercée, peut-être nous serions-nous trouvés moins inférieurs aux Prussiens en 1870.

La loi sur la presse se résumait en ceci : suppression de l'autorisation préalable et de la juridiction administrative; retour au droit commun et jugement des délits de presse par les tribunaux correctionnels. Cette loi, votée le 9 mars au Corps législatif, au Sénat le 7 mai, fut promulgée le 11.

La loi sur le droit de réunion suivit de près (votée le 25 mars au Corps législatif, le 29 mai au Sénat, promulguée le 6 juin). Elle autorisait, sous la réserve de quelques formalités, les réunions publiques qui n'avaient pas pour objet de traiter de matières politiques et religieuses. Elle autorisait les réunions électorales, mais ces réunions devaient cesser cinq jours avant l'élection.

Message du 11 juillet 1869. — Sous l'influence de ces lois eut lieu le troisième renouvellement du Corps législatif (23 et 24 mai 1869); les élections révélèrent les progrès du parti libéral, et, dans certaines villes, à Paris surtout, ceux du parti démocratique avancé. Bien que les candidats officiels eussent encore obtenu une immense majorité dans les provinces, l'empereur, qui, depuis plusieurs années, flottait indécis entre la politique libérale et la politique de compression, pencha tout à fait du côté de M. Émile Ollivier, qu'il avait attiré à lui, puis abandonné. Celui-ci l'emportait enfin

sur M. Rouher, qu'il avait, dans un discours, qualifié de « vice-empereur ».

Le 11 juillet 1869, un message annonça au Corps législatif de nouvelles et importantes réformes dans la Constitution; le souverain entrait à pleines voiles dans le régime parlementaire, qu'il avait si souvent décrié. Le 6 septembre, un sénatus-consulte établissait la *responsabilité des ministres*, donnait aux députés le *droit d'initiative* et, sans limites, le *droit d'interpellation* et *d'amendement*. Le Corps législatif nommait son président et son bureau. Le Sénat toutefois recevait le droit d'opposer son *veto* aux lois; mais la salle de ses séances était ouverte au public.

Ministère du 2 janvier 1870; plébiscite du 8 mai. — Le 2 janvier, M. Émile Ollivier, décidément rallié à l'Empire, reçut la mission, comme garde des sceaux et ministre de la justice, de former un cabinet, dans lequel on vit reparaître, à côté du jeune orateur de l'opposition, des hommes ou proscrits au 2 Décembre ou qui avaient protesté contre ce coup d'Etat, entre autres MM. Buffet et le comte Daru. Pour la première fois depuis dix-neuf ans, un cabinet parlementaire arrivait au pouvoir. Mais, dès les premiers jours, une vive agitation se produisit à la suite d'un meurtre commis par un prince de la famille de l'empereur, Pierre Bonaparte, sur un journaliste, Victor Noir. Traduit devant la haute cour réunie à Tours et jugé par un jury tiré au sort parmi les conseillers généraux, Pierre Bonaparte fut acquitté, mais le chef de l'Etat l'obligea à sortir de France. Ces événements, les manifestations qu'ils amenèrent excitèrent une vive émotion dans le pays et dans la Chambre, où M. Emile Ollivier répondait aux attaques de l'opposition : « Nous sommes le droit, nous sommes la loi, nous sommes la justice et, au besoin, nous serons la force. » Au mois d'avril néanmoins, de nouvelles réformes complétèrent celles du 11 juillet. Le Sénat perdit son pouvoir constituant; la Constitution, réduite à des dispositions fondamentales,

ne pouvait plus être modifiée que par un appel au peuple.

Le ministère crut habile et opportun de faire tout de suite cet appel, pour obtenir, soi-disant, l'approbation des changements introduits dans la Constitution, en réalité pour consacrer à nouveau l'Empire et désarmer les oppositions. Le plébiscite du 8 mai donna une majorité de 7 millions et demi de suffrages contre un million et demi de votes négatifs. Mais, tandis que les ministres ne songeaient qu'au danger intérieur et se préoccupaient peu de l'extérieur, la Prusse, bien instruite de la faiblesse de notre organisation militaire, manœuvrait pour se faire déclarer une guerre à laquelle elle se préparait de longue main. Le Pouvoir, comptant qu'une guerre heureuse, succédant au plébiscite, l'affermirait pour longtemps, et plein d'une confiance présomptueuse, malgré bien des avertissements, dans les forces de notre armée, se jeta avec une folle précipitation dans cette guerre où s'abîmèrent l'Empire et, pour un moment, la France.

La guerre de 1870; chute de l'Empire (4 septembre). — Les défaites vinrent coup sur coup détruire les illusions. En dehors des fautes stratégiques et de l'infériorité du nombre de nos troupes, on reconnut bien vite l'insuffisance de l'administration militaire, les indécisions du commandement, l'imprévoyance de certains chefs, la déplorable organisation de l'intendance. Deux combats malheureux (6 août), les batailles de Reischshoffen et de Forbach, livraient le pays à l'invasion. A la joie folle et inconvenante qui avait transporté Paris au jour de la déclaration de guerre, succéda tout à coup l'inquiétude, la consternation. Les Chambres furent convoquées, Paris fut mis en état de siége. Un vote presque unanime renversa le ministère Ollivier, coupable d'avoir cru aveuglément aux affirmations du maréchal Le Bœuf. Cousin-Montauban, comte de Palikao, reçut la mission de former un nouveau cabinet; les Chambres votèrent avec patriotisme les crédits et

les lois nécessaires pour faire face à la situation. Palikao déploya dans l'organisation d'une nouvelle armée une énergie qui releva les espérances. Mais l'armée principale, commandée par Bazaine, après trois grandes batailles sous Metz, les 14, 16 et 18 août, se trouvait enveloppée et obligée de rester sous la protection de cette place. Palikao envoya alors l'armée formée à Châlons au secours de Bazaine ; on perdit en hésitations un temps précieux ; le désarroi le plus complet régnait dans le gouvernement, et le désastre de Sedan (2 septembre) découragea tellement les partisans de l'Empire que personne ne le défendit lorsque la Chambre fut envahie le 4 septembre par la foule et que les députés de Paris s'installèrent à l'Hôtel de Ville pour se consacrer à la *défense nationale*.

Résultats généraux ; institutions de prévoyance et de bienfaisance. — Ce gouvernement qui venait de finir au milieu de désastres inouïs, avait pourtant pendant dix-neuf ans obtenu des résultats qui ne se sont pas tous évanouis avec lui : adoption officielle des crèches et des asiles de la première enfance (16 novembre 1852) ; organisation des Sociétés de charité maternelle (2 février 1853) ; loi du 22 février 1851 sur le contrat d'apprentissage qui limitait les heures de travail et l'autorité des patrons ; loi du 13 avril 1850 pour l'assainissement des logements insalubres habités surtout par les ouvriers ; décret du 27 mars 1852 allouant une somme considérable pour les améliorations des maisons d'ouvriers dans les grandes villes ; institution des médecins cantonaux, c'est-à-dire distribution gratuite de la médecine (1854) ; fondation des asiles de Vincennes et du Vésinet, de Longchêne près de Lyon, de La Mothe-Sanguin près d'Orléans (1855-1868) ; loi du 15 juillet 1850 et décret du 26 mars 1852, qui développèrent les Sociétés de secours mutuels et les élevèrent à la hauteur d'établissements publics ; loi du 22 janvier 1851, qui créa l'assistance judiciaire, c'est-à-dire procurait aux personnes pauvres la gratuité de la justice ; enfin,

caisses d'épargne, caisse des retraites pour la vieillesse, organisée par la loi du 18 juin 1850.

Travaux publics; embellissements des villes.— Le gouvernement, de concert avec l'administration de la Ville de Paris confiée alors à M. Haussmann, entreprit de reconstruire la capitale sur un plan grandiose. Le prolongement de la rue de Rivoli et le boulevard de Sébastopol formèrent avec les anciens boulevards les grandes artères de la capitale. Les dégagements opérés autour des monuments en faisaient ressortir toute la majesté. Nous ne pouvons que rappeler la jonction du Louvre aux Tuileries, la transformation du bois de Boulogne, du parc de Monceaux, du bois de Vincennes, des buttes Chaumont; la création au centre de Paris de jardins ou squares, imités de ceux qui existent à Londres; le canal Saint-Martin, voûté et changé en un vaste boulevard planté d'arbres et semé de jardins; les immenses pavillons des halles centrales, les fontaines nouvelles, les aqueducs amenant à Paris l'eau de la Dhuys, les casernes, la reconstruction de presque tous les théâtres, les hospices, les nombreuses églises élevées déjà ou en construction; les ponts établis ou réédifiés. Le Corps législatif vota en 1859 la loi qui réunissait la banlieue à la ville, doublait la surface de la capitale et ajoutait à sa nombreuse population quatre cent mille habitants. Les grandes villes de France suivirent la capitale dans la voie des améliorations; Lyon et Marseille surtout cherchèrent à renouveler les quartiers les plus anciens, et cette dernière ville a vu construire des quais magnifiques.

Voies de communication; canaux; agrandissement des ports. — Le gouvernement de Juillet s'honora par la loi du 22 mai 1836, qui a classé les chemins vicinaux et déterminé leurs moyens d'entretien.

Sous l'empire, des allocations croissantes leur furent affectées. Puis, à la suite d'une lettre du souverain, du 15 août 1867, une loi nouvelle fut votée (1868), assurant l'achèvement du réseau complet en dix ans. Les

travaux d'amélioration des rivières reçurent en 1860 une nouvelle impulsion à l'aide des allocations extraordinaires accordées par les lois des 14 juillet 1860 et 2 juillet 1861. L'État racheta (loi du 3 mai 1853) les canaux du Rhône au Rhin, de Bourgogne, du Nivernais et le canal latéral de la Loire.

La navigation maritime profita des crédits destinés à favoriser les travaux publics. A Marseille, des travaux considérables furent accomplis ainsi que dans les ports de l'Océan, à Dunkerque, au Havre, à Dieppe, à Brest à Saint-Malo, à Saint-Nazaire, à Bordeaux. La *digue de Cherbourg*, travail gigantesque projeté par Vauban, commencé en 1783, interrompu sous la Révolution, repris sous l'Empire, suspendu encore sous la Restauration, fut achevée enfin le 30 décembre 1853.

Parallèlement à cette amélioration des ports, marchait la transformation de la flotte à voiles en flotte à vapeur. En 1868, la flotte nouvelle se composait déjà de 230 bâtiments à hélice, de 51 bâtiments à roues; 50 bâtiments étaient cuirassés.

Chemins de fer; télégraphie. — En 1842, époque à laquelle le gouvernement de Juillet, après bien des hésitations, se détermina à donner aux chemins de fer une vive impulsion, il n'y avait que 2987 kilomètres concédés; dix ans plus tard, en 1852, ce chiffre ne s'élevait qu'à 6081 : il était en 1863 de 20392 kilomètres, soit 5000 lieues! A la fin de 1868, il y en avait plus de 16000 kilomètres en entière exploitation, c'est-à-dire plus de 4000 lieues qu'on peut parcourir avec toute la vitesse de la vapeur.

Quant au développement des lignes télégraphiques, au 1er janvier 1868, le nombre des kilomètres de ligne dépassait 37000, des kilomètres de fils 100000. Les lignes formeraient donc une longueur de plus de 7000 lieues; bout à bout, les nombreux fils de chaque ligne, réunis, constitueraient un fil de 25000 lieues de longueur!

Encouragements à l'agriculture. — Le gouverne-

ment favorisa le plus possible les campagnes, qui lui étaient toutes dévouées. Les concours agricoles se multiplièrent, patronnés par l'administration On divisa la France en sept régions, puis en douze, et dans chaque région devait se tenir un concours annuel. En 1855 et en 1856, les concours agricoles de Paris offrirent un caractère universel, et les autres pays de l'Europe furent admis à nous envoyer leurs bestiaux. Encouragées, subventionnées en partie, des associations libres ou *comices agricoles* se formèrent de toutes parts et propagèrent les connaissances utiles à l'homme des champs.

Une des opérations qui intéresse au plus haut point l'agriculture, c'est l'assainissement des terres au moyen de fossés souterrains ou à air libre. Ce système, connu de toute antiquité, a été perfectionné en Angleterre et a gardé en France le nom anglais *drainage*. Une loi du 10 juin 1854 permit aux propriétaires de conduire, soit souterrainement, soit à ciel ouvert, les eaux provenant de leurs fonds à travers les propriétés qui les séparent d'un cours d'eau ou d'un fossé. Une loi du 17 juillet 1856 autorisa un secours de l'État de 100 millions, sous forme de prêt, aux entreprises de drainage. Au 1er janvier 1867, la superficie des terrains drainés dépassait 200 000 hectares.

Les terribles inondations qui, en 1856, ravagèrent les vallées du Rhône, de la Saône, de la Loire, de l'Allier appelèrent l'attention du gouvernement sur les moyens de prévenir ces redoutables fléaux. Dans la session de 1858 (4 mai), une loi fut votée affectant une somme de 20 millions à des travaux d'ensemble, destinés surtout à protéger les villes. Pour préserver les campagnes, les travaux étaient plus difficiles : on ne pouvait encaisser le lit de tous les fleuves; aussi s'appliqua-t-on surtout à encourager le reboisement des montagnes.

Les communes possédaient des biens qui, mal exploités ou même incultes, faute de ressources suffisantes pour entreprendre des dessèchements et des irrigations,

privaient le pays de tout le capital qu'ils auraient pu produire. Dans un rapport de 1860, le ministre de l'agriculture établit que les communes possédaient, à titre de propriétaires, 4 millions 718 655 hectares, dont moins de la moitié seulement était en valeur. Une loi du 28 juillet 1860 décida la mise en valeur des biens communaux et autorisa le gouvernement à se substituer aux communes indifférentes, loi qui fut vivement combattue, car elle portait atteinte au droit de propriété.

La *Sologne*, qui comprend une partie du Loiret, du Cher, du Loir-et-Cher, se sillonna de routes agricoles, et ses eaux s'écoulèrent plus facilement, grâce au curage de ses rivières; on transporta partout de la marne pour fertiliser les terres argileuses. En même temps, on transformait les *landes* en forêts, on fixait les *dunes* de la côte de Gascogne, qui cédaient trop facilement à l'action envahissante de la mer. 45 500 hectares de dunes furent fixés et transformés en forêts.

Institutions de crédit. — Le besoin de bonnes institutions de crédit, vivement senti, n'avait pas été sans influence sur les erreurs de l'année 1848. Il fallait le satisfaire. Des nombreux essais tentés dans cette crise, un avait réussi, le *Comptoir d'escompte*. Institué au mois de mars 1848, il devait servir d'intermédiaire entre le commerce et la Banque de France. Il escompte les effets à deux signataires, et sa signature, équivalant à une troisième, permet de présenter à la Banque des effets que, sans cette garantie, elle ne pourrait recevoir. La seconde signature peut même être remplacée par un récépissé de marchandises déposées dans des magasins publics. Un décret du 23 juillet 1854 réorganisa cet établissement.

Une banque foncière avait été créée, qui ne devait opérer que dans le ressort de la cour d'appel de Paris; une banque semblable devait être organisée dans le ressort de chaque cour d'appel. Mais l'essai infructueux des sociétés départementales détermina le gouvernement à

étendre sur toute la France l'action de la Société générale (convention du 11 novembre 1852) et à lui accorder une subvention. Alors fut réellement fondée la Société du *Crédit foncier* de France.

Le Crédit foncier ne prête point son propre argent. Il émet des obligations que le public souscrit, qui portent intérêt et qui se négocient : ce sont ces obligations qu'il donne aux emprunteurs sous certaines garanties, en exigeant d'eux, outre l'intérêt de ces obligations, des annuités devant assurer à long terme l'amortissement du capital et enfin des frais d'administration qui constituent le bénéfice des actionnaires. Ainsi, c'est son papier qui est le moyen de crédit, c'est sa garantie qui rassure le prêteur. La loi donne au Crédit foncier les moyens de s'assurer de la solvabilité des emprunteurs et lui confère des priviléges importants en ce qui concerne la purge des hypothèques légales et en matière de poursuites immobilières.

La liste d'ailleurs serait longue de toutes les Sociétés de crédit, plus ou moins importantes, qui se sont fondées depuis cette époque. Ce mouvement, si fécond en avantages pour le commerce et l'industrie, déviait trop souvent vers la spéculation.

Le premier de nos établissements de crédit, la *Banque de France*, vit, en 1857, apporter des modifications à ses statuts et proroger son privilége jusqu'en 1897. Ce privilége avait déjà été prorogé en 1840 jusqu'en 1867. Les principales innovations apportées par la loi votée le 29 mai 1857 étaient l'autorisation de faire des avances sur les obligations émises par le Crédit foncier, d'émettre des billets de 50 francs, d'élever, suivant les circonstances, le taux de son escompte au-dessus de 6 pour 100. Dix ans après la promulgation de la loi, le gouvernement pouvait exiger de la Banque l'établissement d'une succursale dans les départements où il n'en existerait pas. La Banque n'a pas attendu ce délai pour multiplier les succursales, dont le nombre s'accroît sans cesse. En 1865, une loi favo-

risa la multiplication des *chèques*, qui facilitent les payements.

Un immense mouvement pousse maintenant l'industrie et le commerce vers l'association des capitaux et des bras. Les associations anglaises ont excité en France une émulation qui amena la loi du 24 juillet 1867. Cette loi, en effet, outre les nombreuses dispositions relatives aux sociétés industrielles, ouvrit une libre carrière aux *Sociétés coopératives*, dans lesquelles les ouvriers mettent en commun leurs épargnes, leur intelligence et leurs bras, pour améliorer leur condition.

Traité de commerce avec l'Angleterre (1860). — L'Angleterre, grâce à l'illustre économiste Cobden, était déjà, depuis longues années, convertie aux doctrines de la liberté commerciale, et le grand ministre Robert Peel avait attaché son nom à la levée des prohibitions en 1846. Cette révolution commerciale, loin de tuer l'industrie anglaise, lui avait communiqué une vie nouvelle. La Belgique, elle aussi, avait accompli sa réforme économique. La France se vit contrainte en 1860, par le chef de l'État, à accomplir la sienne.

Préparé par Cobden et par l'économiste français M. Michel Chevalier, le traité de commerce qui fut négocié par lord Cowley, MM. Baroche et Rouher et signé le 22 janvier, a été conclu entre deux pays soumis à une législation commerciale différente. L'Angleterre admettait en franchise la plupart de nos produits : la France excluait un grand nombre de produits anglais et frappait les autres de droits protecteurs très élevés. Nos voisins, ayant moins de pas à faire pour atteindre à la vraie liberté commerciale, ne demandèrent qu'un délai de deux ans pour effacer de leur législation tous les droits protecteurs. La France avança seulement de la *prohibition* à la *protection*.

Ainsi l'Angleterre s'engageait à admettre en franchise les objets manufacturés, tels que tissus de soie, orfévrerie, bijouterie, articles dits de Paris, comme bronzes, modes, ganterie, mercerie, etc. La France levait les

prohibitions sur les objets d'origine ou de manufacture britannique, tels que sucre raffiné, fer forgé, produits chimiques, fils de laine, coton, soie, chanvre, coutellerie, aciers, machines, voitures. A ces prohibitions étaient substitués des droits dont le maximum était fixé à 30 pour 100 et serait réduit à 25 pour 100 au 1er octobre 1864. Le tarif anglais ne conservait plus, à l'égard de nos vins, de nos papiers, de nos eaux-de-vie, que des droits fiscaux, également imposés aux produits similaires du pays. Nous abaissions nos tarifs sur les articles non prohibés, tels que la houille et le coke, les fers, fontes et aciers, les ouvrages en métaux, machines, outils et mécaniques, tissus de lin et de chanvre. Nos vins et nos eaux-de-vie pouvaient donc désormais traverser le détroit, et nos voisins allaient nous distribuer une part de la houille et du fer que la nature leur procure en abondance. Chacun des deux pays faisait profiter l'autre des richesses qu'ils doivent, l'un à son soleil bienfaisant, l'autre à son sol carbonique, tous deux à leur intelligence et à leur habileté industrielle.

Dans la session de 1860, ces réformes donnèrent lieu à de vives polémiques qui se prolongeront longtemps. La liberté commerciale favorise l'intérêt des consommateurs, qui réclame l'abondance des produits sur nos marchés, mais elle contrarie la marine marchande et l'industrie, qui ont de grands efforts à faire pour lutter contre la marine et l'industrie étrangères. Les transitions d'un régime à un autre, toujours pénibles, nécessitent des sacrifices et celle-ci, d'ailleurs, fut aggravée par la crise cotonnière. La France a signé depuis cette époque des traités analogues avec la Belgique, le Zollverein, l'Italie, la Suisse, l'Autriche, etc., mais les idées protectionnistes se défendent encore si bien que la cause de la liberté commerciale n'est pas encore gagnée. Les départements du Nord, très-industriels, ont intérêt à maintenir les tarifs protecteurs; les départements du Midi, producteurs de vin, s'enrichissent pour l'exportation et ont intérêt à ce que les pays voisins ne leur

opposent pas des barrières pour représailles si nous en élevons de notre côté contre leurs produits manufacturés.

Suppression de l'échelle mobile (29 mai 1861); liberté de la boucherie et de la boulangerie ; abrogation du pacte colonial (3 juillet 1861).—Le régime de l'échelle mobile avait été condamné par l'expérience: établi pour prévenir la disette, on s'était vu forcé de le suspendre dans le cas de disette. Ce système bizarre, qui divisait la France en zones pour maintenir l'égalité des prix, avait précisément augmenté les écarts de ces prix entre les divers marchés : de plus, un tarif sans cesse montant et descendant, l'alternative perpétuelle d'admission ou de prohibition offrait trop peu de sécurité au commerce. A ces rouages compliqués et mobiles, on substitua un droit fixe et simple de 50 centimes par quintal métrique de blé importé. Ce droit insignifiant équivalait à une entière liberté d'importation.

Une loi du 3 juillet 1861 abrogea le *pacte colonial* et étendit à nos colonies les mesures économiques appliquées en France. Nos colonies purent commercer avec l'étranger, et le marché du monde leur fut ouvert.

Ce fut également dans le même esprit qu'on supprima la réglementation de la boulangerie et de la boucherie. La boulangerie fut déclarée libre à partir du mois de septembre 1863. La loi du 19 mai 1866 sur la *marine marchande* appliqua, d'une façon que l'on a reconnue depuis comme nuisible, les principes de liberté à la marine, à la construction même des navires, et supprima ce qui restait des surtaxes de pavillon imposées aux navires étrangers.

Progrès de la législation. — Notre cadre se refuse à l'examen détaillé des réformes introduites dans la législation. En 1852, une loi sur la réhabilitation qui, en 1864, a reçu une nouvelle extension, donna aux condamnés le moyen de regagner leurs droits perdus. L'Assistance judiciaire assura aux indigents la distribu-

tion gratuite de la justice. Une loi du 31 mai 1854 supprima la mort civile. Le condamné à la mort civile était privé de toute capacité de posséder et sa succession était ouverte : il ne pouvait contracter une union légitime, et même le mariage qu'il avait contracté précédemment était dissous. La peine de la mort civile suivait la condamnation à la mort naturelle, aux travaux forcés à perpétuité, à la déportation. Elle est remplacée dans les deux derniers cas par la dégradation civique et l'interdiction légale. En 1854, une loi régla l'application de la peine des travaux forcés subie désormais dans les colonies. La loi du 13 mai 1863 modifia soixante-cinq articles du code pénal et répondit par des améliorations de détail à des besoins révélés par la pratique des tribunaux. La loi du 20 mars 1863 modifia la procédure correctionnelle en matière de flagrant délit. La loi de 1865 sur la mise en liberté provisoire autorisa les juges d'instruction à accorder aux inculpés, en matière de délits et même de crimes, le bénéfice de la liberté provisoire avec ou sans caution.

Une autre loi du 25 mai 1864, sur les coalitions, dont M. Émile Ollivier fut le rapporteur et qui donna lieu à de vives discussions, modifia les articles 414, 415, 416 du Code pénal, et assura la libre discussion des salaires entre patrons et ouvriers. On vit alors les grèves se multiplier. En 1868 fut supprimé l'article 1781 du Code, qui mettait une inégalité blessante entre les affirmations des patrons et des ouvriers dans les procès relatifs à leurs intérêts.

Le *Code de justice militaire*, datant de la Révolution, fut révisé en 1857 et adouci. Dans la session de 1858, fut voté le *Code de justice de l'armée de mer*.

En 1867, la suppression de la *contrainte par corps* (loi du 22 juillet) pour dettes excita dans les Chambres et surtout au Sénat de violents débats.

Instruction publique. — L'instruction publique subit plus que toute autre administration le contre-coup de la politique. En 1850, la majorité de l'Assemblée légis-

lative avait proclamé la *liberté de l'enseignement.* Depuis cette loi, tout Français, âgé de vingt et un ans, peut exercer la profession d'*instituteur primaire*, pourvu qu'il ait un brevet de capacité. Tout Français, âgé de vingt-cinq ans, peut fonder un établissement d'*instruction secondaire*, sous certaines garanties. Ces clauses favorisaient surtout le clergé, qui organisa une ardente concurrence aux établissements de l'Etat.

La loi du 15 mars 1850 modifiait aussi le gouvernement de l'instruction publique et composait le conseil supérieur de quatre prélats, d'un ministre de chacun des autres cultes reconnus, de trois membres de la cour de cassation, de trois membres de l'Institut, de trois représentants de l'enseignement libre, de huit membres de l'Université, choisis parmi les inspecteurs, recteurs, etc. L'Empire ne changea rien aux dispositions de cette loi, mais, par des décrets de 1852 et de 1854, concentra en réalité entre les mains du ministre tous les pouvoirs et lui donna sur les fonctionnaires une autorité absolue.

Le décret du 10 avril 1852, rendu sur la proposition du ministre Fortoul, détruisit complétement l'ancien système d'études. Le régime de la *bifurcation* sépara les *lettres* des *sciences*, dont l'union peut seule constituer une sérieuse éducation. Une défiance exagérée de l'histoire et surtout de la philosophie, qu'on dépouilla de son nom, la réduction du nombre des élèves de l'École normale ; des règlements d'une minutie bizarre auxquels furent assujettis les membres de l'enseignement, et un système injuste d'exclusion éloignèrent de l'Université beaucoup d'hommes honorables.

Sous le ministère de M. Rouland, ancien procureur général (1856-1863), le gouvernement essaya de se rallier l'Université. M. Rouland restitua à l'École normale ses priviléges, à l'histoire son agrégation spéciale ; il adoucit les règlements, améliora la position des membres de l'enseignement de tous les degrés, et ne craignit pas, dans les cérémonies publiques, de saluer l'Université de son vrai nom.

Cette réaction fut poussée beaucoup plus loin sous l'administration de son successeur, M. Duruy, ministre de juin 1863 à juillet 1869 : rétablissement de la philosophie, suppression de la bifurcation, réforme du baccalauréat, encouragement à l'étude trop négligée des langues vivantes, amélioration du sort des instituteurs, des institutrices et des chargés de cours ; création d'un nouvel enseignement qui reçut le nom d'*enseignement secondaire spécial* et de l'École normale de Cluny.

Les dépenses de l'instruction primaire (sommes fournies par l'État, les départements et les communes) étaient, en 1851, de 37 millions. En 1865, elles s'élevaient au double, à 73 millions.

Une loi importante du 10 avril 1867 étendit le principe de la *gratuité*, facilita aux communes l'établissement de la gratuité absolue de l'instruction, obligea toute commune qui a plus de cinq cents âmes de population à ouvrir une école publique de filles et garantit à l'institutrice un logement et un traitement.

Guerre de Crimée ; ambition de la Russie. — L'Empire avait à peine eu le temps de s'établir que la question d'Orient se réveillait. L'ambition de la Russie avait été peu contrariée depuis 1830. Le tzar, qui se donnait comme le chef de la famille slave, cherchait à grouper autour de la Russie tous les peuples de même race. Ce travail contre-minait un autre panslavisme plus naturel qui tendait à unir les peuples slaves (Illyriens, Bohêmes, Polonais, Lithuaniens), pour en faire une fédération d'États indépendants. Le tzar s'efforçait en même temps de détruire en Pologne tous les signes de la nationalité, sans parvenir à en tuer l'esprit. Il dominait l'Allemagne qu'il avait gagnée par des alliances de famille. La crise européenne de 1848 servit à l'empereur Nicolas, qui intervint dans les provinces danubiennes, où s'était fait ressentir le contre-coup des révolutions, en Hongrie où il avait assuré la victoire de l'Autriche. Voyant l'Europe mal affermie à la suite du récent ébranlement, le tzar Nicolas pensa le moment venu de cou-

ronner sa longue carrière en complétant l'œuvre qu'avaient commencée les traités de Bucharest (1812), d'Andrinople (1829), d'Unkiar-Skélessi (1833), c'est-à-dire de mettre enfin la main sur Constantinople. La question des lieux saints lui fournit un prétexte pour embrouiller les affaires d'Orient.

En vertu des capitulations signées par les Ottomans avec François Ier, Louis XIV, et Louis XV, et surtout des dernières, celles de 1740, la France est protectrice des religieux latins qui résident à Jérusalem. Chassés, en 1851, de neuf de leurs sanctuaires, les Latins invoquèrent l'appui de la France qui réclama auprès du sultan Abdul-Medjid. Celui-ci, fort impartial entre les Grecs et les Latins, nomma une commission mixte chargée de régler le différend et les réparations à accorder aux religieux. La Russie suscita mille difficultés. Elle sentait que les populations grecques commençaient à lui échapper depuis que l'esprit moderne de tolérance faisait des progrès en Turquie. Elle désirait reprendre sur cette contrée toute son influence. On sait, en effet, que le tzar, chef de la religion grecque, veut étendre son action sur tous les fidèles du schisme, car il étend par cela même son action politique. Au commencement de l'année 1853 le prince Menschikoff partit à grand bruit pour Constantinople, après avoir passé en revue plusieurs corps d'armée dans la Russie méridionale et une flotte nombreuse réunie dans le port de Sébastopol. Dans une note du 5 mai, il demanda des garanties pour l'avenir, c'est-à-dire voulut que le sultan s'engageât par traité à maintenir les immunités de la religion grecque; en un mot, réclama pour son maître un droit d'intervention dans l'administration religieuse des Grecs d'Orient. Sa proposition ne tendait à rien moins qu'à conférer au tzar le protectorat de onze millions de sujets du sultan professant la religion grecque. Sitôt que le sultan eut refusé de céder, tout en confirmant de lui-même les priviléges de l'Église grecque, le prince Menschikoff quitta Constantinople le 18 mai et rompit avec la Porte les re-

lations officielles. On sut plus tard qu'au moment où il chargeait Menschikoff d'une mission ostensible, le tzar révélait lui-même le fond de sa pensée à l'ambassadeur d'Angleterre.

Le 9 janvier, dans une soirée au palais de la grande-duchesse Hélène, le tzar Nicolas, nouant avec l'ambassadeur anglais une conversation familière, appuya sur la nécessité d'une entente étroite entre son gouvernement et le cabinet anglais. Puis, parlant de la Turquie et de sa ruine prochaine : « Tenez, dit-il, nous avons sur les bras un *homme malade;* ce serait, je vous le dis franchement, un grand malheur si un de ces jours il devait nous échapper, surtout avant que toutes les dispositions nécessaires fussent prises. » L'empereur invita sir Hamilton Seymour à un entretien plus approfondi, et le 14 janvier, Nicolas s'avança plus loin. Ces entretiens se répétèrent plusieurs fois jusqu'au mois d'avril; l'Angleterre répondait à ces ouvertures en disant qu'au lieu de régler la succession de l'homme malade il valait mieux songer à le guérir. Ce n'était point le compte du tzar. Sans se décourager, il revint obstinément sur ses communications. Comme il insistait sur son désir d'une parfaite intelligence avec l'Angleterre et affirmait que dans ce cas il s'inquiéterait peu de la France : « Mais Votre Majesté a oublié l'Autriche, dit sir Hamilton Seymour. Or, toutes ces questions d'Orient la touchent de trop près; elle s'attend, cela va s'en dire, à être consultée. — Oh! reprit l'empereur, mais vous devez comprendre que quand je parle de la Russie, je parle aussi de l'Autriche; ce qui convient à l'une convient à l'autre; nos intérêts, en ce qui regarde la Turquie, sont identiques. »

Le tzar indiqua comment il entendait la répartition des territoires de la Turquie. « Les principautés, disait-il, sont de fait un État indépendant sous ma protection : c'est une situation qui peut continuer. La Serbie peut recevoir la même forme de gouvernement et la Bulgarie aussi. » Il amorçait l'Angleterre en lui offrant l'Egypte

et l'île de Candie. Sur la question de Constantinople, il était difficile d'être plus explicite que le tzar, car tout en se défendant de vouloir pour lui cette capitale, il rejetait toutes les combinaisons et n'en laissait évidemment qu'une de possible : l'abandon de Constantinople à la Russie.

Invasion des principautés danubiennes (3 juillet 1853); guerre entre la Russie et la Turquie. — Le 3 juillet, les troupes russes franchirent le Pruth. Le tzar déclarait qu'il conserverait les principautés danubiennes en gage jusqu'à ce que le sultan eût fait droit à ses réclamations. De nouvelles négociations n'aboutirent pas, et le divan signifia au commandant de l'armée russe que si, à la date du 23 octobre, les Principautés n'étaient pas évacuées, la guerre serait déclarée. La Russie ne croyait pas la Turquie capable d'un effort sérieux; mais celle-ci, par la promptitude avec laquelle elle organisa son armée et par la fermeté que ses troupes déployèrent dans les premières attaques sur le Danube, détrompa bien vite le tzar. Celui-ci n'avait cessé de répéter qu'il ne songeait qu'à rester sur la défensive, et cependant la flotte russe sortie de Sébastopol s'était permis un acte d'odieuse agression. Une escadrille ottomane, en pleine sécurité dans le port de *Sinope*, se vit tout à coup enveloppée par des forces supérieures et fut détruite par l'amiral Nachimoff, qui n'épargna même pas la ville, et assuma la responsabilité d'un affreux massacre (30 novembre).

En même temps qu'une violation de parole, cette attaque semblait une bravade contre les puissances occidentales dont les flottes se trouvaient alors dans le Bosphore. Les deux flottes anglaise et française, dès l'annonce de l'invasion des principautés, avaient mouillé dans la baie de *Bésika*, près des Dardanelles. Au commencement des hostilités, sur l'invitation du sultan, elles avaient franchi les *Dardanelles*. Le désastre de Sinope détermina leur entrée dans la mer Noire.

Alliance de la France et de l'Angleterre; rupture

avec la Russie (février 1854), droits des neutres. — En faisant à l'ambassadeur anglais des confidences que l'Europe ne devait connaître que plus tard, l'empereur Nicolas tendait à isoler la France. Mais le gouvernement français sut bientôt rallier au contraire les autres puissances à sa politique.

L'entrée de la flotte anglo-française dans la mer Noire, au mois de décembre 1853, n'était pas considérée comme déclaration de guerre; toutefois elle irrita la Russie qui en prit prétexte pour rompre les négociations.

Le 10 avril 1854 la France et l'Angleterre consacrèrent leur union par un traité d'alliance offensive et défensive. Un mois auparavant, le 12 mars, elles avaient signé un traité avec la Turquie, par lequel elles lui assuraient leur appui. La Prusse et l'Autriche signèrent entre elles le traité du 20 avril pour la défense de leurs intérêts communs. Les puissances secondaires inclinaient du côté de l'Occident. Tout le monde, on peut le dire, était hostile à la Russie.

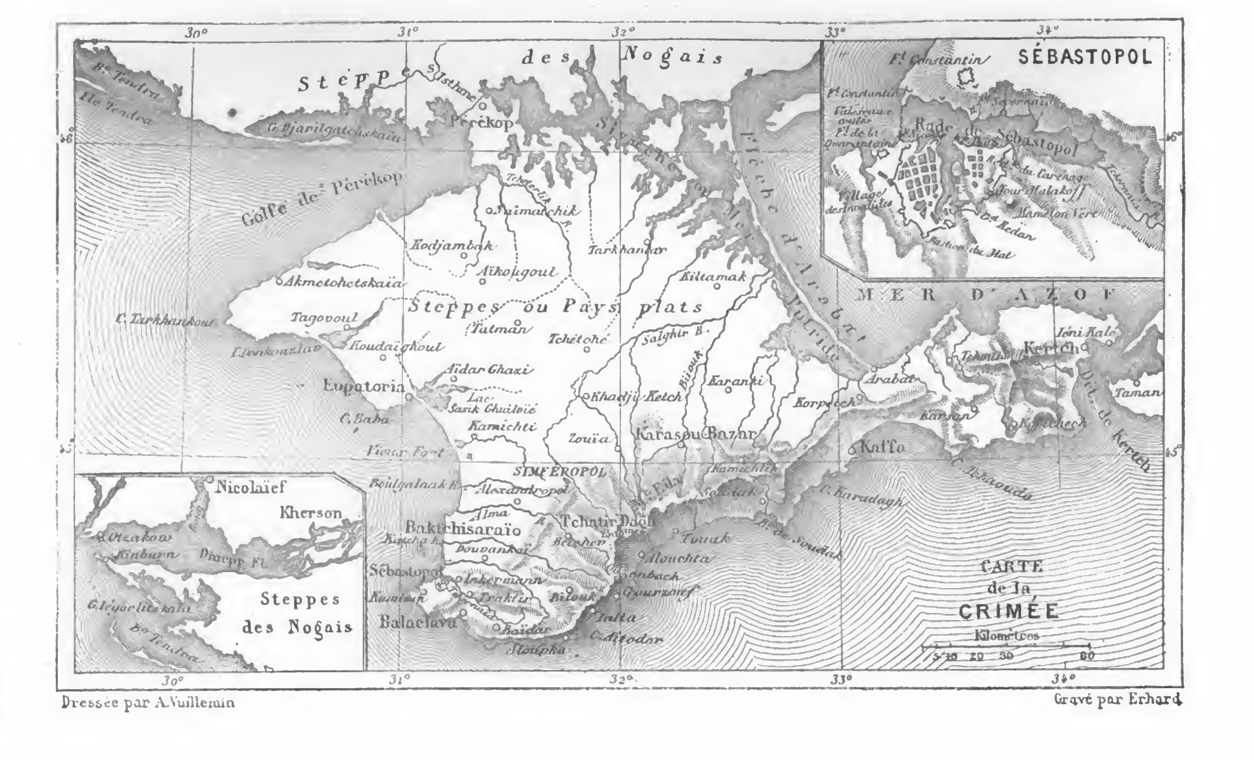
Les premiers résultats de l'alliance anglo-française furent de mettre fin à un désaccord bien ancien sur les droits dont jouissent les navires des nations neutres. Les doctrines de l'Angleterre avaient été jusqu'alors opposées sur ce point aux doctrines de la France. La France ne reconnaissait d'autre blocus que le blocus effectif et réel, et admettait que le pavillon couvrait la marchandise et qu'on ne pouvait saisir sur un bâtiment neutre la propriété de l'ennemi. L'Angleterre admettait, au contraire, que la propriété ennemie était saisissable même sous pavillon neutre, mais que la propriété neutre ne l'était pas même sous pavillon ennemi. On se fit des concessions mutuelles. La France adopta la franchise de la marchandise neutre et l'Angleterre celle du pavillon neutre. La France renonça à armer les navires en course et l'Angleterre ne reconnut plus le blocus par simple motification.

Opérations dans la mer Baltique; prise de Bomar-

sund (16 août 1854). — On avait résolu d'attaquer la Russie par les deux points où elle donne prise aux puissances occidentales : la mer Baltique et la mer Noire. Une flotte anglaise commandée par l'amiral Napier était partie, dès le 11 mars 1854, pour la Baltique ; une flotte française la rejoignit le 13 juin, et toutes deux se portèrent devant Cronstadt, où elles bloquèrent la flotte russe. Mais l'attaque de cette forteresse inaccessible semblait impossible. Voyant donc que les vaisseaux russes n'osaient sortir de leur retraite, les alliés se retournèrent contre les îles d'Alan et songèrent à détruire la forteresse de *Bomarsund*. Un corps de troupes françaises commandé par le général Baraguey-d'Hilliers, partit de France, le 16 juillet, sur des vaisseaux anglais, et débarqua, le 8 août, non loin de la forteresse de Bomarsund devant laquelle le génie, sous les ordres du général Niel, commença ses opérations. L'action combinée de l'infanterie et de l'artillerie des vaisseaux amena, le 16 août, la reddition de cet important établissement militaire, grâce auquel les Russes dominaient la Baltique et menaçaient les côtes de Suède. Les Anglais cependant ne furent point satisfaits de la campagne : ils n'avaient pu détruire Cronstadt et la marine russe. C'était à l'autre extrémité de la Russie que devaient se porter les coups décisifs.

Expédition de Crimée ; bataille de l'Alma (20 septembre 1854). — Les flottes anglaise et française entrèrent dans la mer Noire dès les premiers jour de janvier 1854. Mais les premiers actes d'hostilités n'eurent lieu que le 22 avril, provoqués par une violation du droit des parlementaires à Odessa. Réunies sous les ordres des amiraux Dundas et Hamelin, les deux flottes bombardèrent le port militaire d'Odessa, détruisirent les batteries et les vaisseaux russes, respectant la ville et le port de commerce. Louables sentiments d'humanité que les Russes, moins scrupuleux à Sinope, prirent pour de la timidité.

Pendant ce temps, une armée française de 50 000 hom-


CARTE
de la
CRIMÉE
Kilomètres
SÉBASTOPOL
Fᵗ Constantin
Rade de Sébastopol
Tour Malakoff
Mamelon Vert
Gᵈ Redan
Bastion du Mât
MER D'AZOF
Steppes des Nogais
Pérékop
Isthme
Golfe de Pérékop
Flèche d'Arabat
Steppes ou Pays plats
Eupatoria
SIMFÉROPOL
Baktchisaraïo
Tchatir Dagh
Sébastopol
Balaclava
Inkermann
Alma
Ialta
Alouchta
Karasou Bazar
Kaffa
Kertch
Iéni Kalé
Arabat
Taman
Dᵗ de Kertch
C. Tarkhankout
Akmetchetskaïa
Kodjambak
Tarkhanlar
Kiltamak
Tchétché
Tatman
Koudaïghoul
Aïdar Ghazi
Khadji Ketch
Karanki
Zouïa
Kamichlik
C. Karadagh
Bᵉ de Soudak
Nicolaïef
Kherson
Dniepr Fl.
Kinburn
Steppes des Nogais
Ile Tendra
30°
31°
32°
33°
34°
Dressée par A. Vuillemin
Gravé par Erhard

mes, commandée par le maréchal de Saint-Arnaud, et une armée anglaise sous les ordres de lord Raglan, débarquaient à Gallipoli. De cette ville, l'armée française se dirigea au nord de la Turquie, à Varna, comme pour opérer sur les bords du Danube, où les Russes s'acharnaient au siége de Silistrie (avril-juillet). L'approche des troupes alliées détermina les Russes à renoncer à ce siége, où ils éprouvèrent des pertes considérables, et à évacuer les principautés. Les Autrichiens, d'accord avec le sultan, entrèrent en Valachie, et la Turquie se trouva rassurée sur le Danube. Notre rôle défensif était terminé.

Bien qu'inactif, il nous avait coûté cher. Le choléra et les fièvres avaient fait dans les rangs de notre armée des vides cruels, qu'avait augmentés une reconnaissance dans la Dobrustcha; nos soldats, malgré la fermeté et l'abnégation qu'ils montrèrent dans ces épreuves, préféraient la mort du champ de bataille; il fallut songer à prendre au plus vite l'offensive. Dans les derniers jours d'août, les troupes se virent embarquées de nouveau. Cinq cents bâtiments de commerce chargés du matériel suivaient les vaisseaux qui portaient trois armées : anglaise, turque et française. Cet immense convoi, qui couvrit la mer à perte de vue, cingla vers la Crimée. On s'était décidé à attaquer le fameux port de Sébastopol, siége de la puissance russe dans la mer Noire, menace perpétuelle pour Constantinople. Le 14 septembre, le corps expéditionnaire débarqua près d'Eupatoria. Les Russes, retranchés derrière le cours d'une rivière, l'*Alma*, sur des hauteurs hérissées d'artillerie, comptaient nous rejeter dans la mer. Le prince Menschikoff écrivait au tzar que ses 40 000 hommes, dans les positions qu'ils occupaient, pourraient en braver 200 000. Ce fut le 20 septembre au matin que les deux armées se trouvèrent en présence. Le maréchal de Saint-Arnaud ordonna au général Bosquet d'opérer sur la gauche des Russes un mouvement tournant qui réussit, grâce à l'agilité de nos zouaves, écrivait Saint-

Arnaud. Les Anglais devaient opérer un mouvement semblable à droite, mais leur lenteur rendit sur ce point le combat plus acharné et plus sanglant. En même temps, les redoutes russes étaient abordées de front par nos divisions du centre. Le soir, les Russes délogés de toutes leurs positions se retiraient, nous ouvrant la route de Sébastopol. Nos pertes s'élevaient à 1200 hommes hors de combat, celles des Anglais à 1500, bien qu'ils eussent moins de troupes engagées. « J'ai perdu moins de monde qu'eux, écrivait le maréchal, parce que j'ai été plus vite ; mes soldats courent, les leurs marchent. »

C'était une belle victoire. Mais, le 26 septembre, le maréchal de Saint-Arnaud se voyait obligé de remettre le commandement au général Canrobert. Miné depuis longtemps par la maladie, il mourut le 29 septembre. Il n'avait pas survécu huit jours à son triomphe.

Siége de Sébastopol; bataille d'Inkermann (5 novembre). — Vainqueurs à l'Alma, les alliés s'emparèrent du port de *Balaclava*, mouillage important pour les escadres et port d'approvisionnement. Ils s'avancèrent ensuite vers Sébastopol, qu'on croyait peu fortifié du côté de la terre, mais devant lequel, depuis le commencement des hostilités, les Russes avaient fait des travaux considérables. On se décida à entreprendre un siége régulier ou pour mieux dire irrégulier : on n'avait point assez de troupes pour investir la place, que les Russes ne cessaient de ravitailler : il fallait creuser les tranchées dans un terrain rempli de rochers; les armées alliées opéraient à cinq cents lieues de leur pays, attendant le plus souvent leur matériel et leurs provisions livrés à la merci des vents impétueux qui soufflaient dans la mer Noire.

De plus, les alliés n'étaient pas délivrés de l'armée russe qui tenait la campagne. Le 25 octobre, le général Liprandi, à la tête d'un corps de troupes considérable, apparaissait sur les hauteurs de Balaclava et en chassait les Turcs. Mais il dut reculer devant la cavalerie an-

glaise, qui se distingua par des charges brillantes. A quelque temps de là, par une froide et brumeuse matinée de novembre, les Anglais, établis à l'extrême droite des lignes, près d'*Inkermann*, sont tout à coup surpris par une armée russe que le brouillard leur avait cachée. Assaillis par une grêle de balles, ils n'en prennent pas moins leurs rangs et soutiennent avec une solidité inébranlable une lutte dont l'inégalité passait toute proportion. Six mille hommes résistaient à soixante mille. Leurs rangs s'éclaircissaient lorsque les bataillons français du général Bosquet arrivèrent à leur secours et tombèrent la baïonnette en avant sur le flanc des Russes terrifiés. Nos régiments se succédèrent, l'artillerie prit position et de cruelles trouées furent ouvertes dans les masses ennemies. Ce ne fut point une bataille stratégique : l'endroit était resserré et le courage des soldats eut tout l'honneur de la victoire. Au même moment, le corps de siége avait à repousser une sortie de la garnison de Sébastopol et reconduisait les Russes jusqu'aux portes de la ville, où nos régiments seraient peut-être entrés si le désordre de cette double bataille avait permis de s'engager plus avant (5 novembre).

Quelque temps après une horrible tempête maltraitait nos vaisseaux dans la mer Noire et amenait la perte de plusieurs transports (14 novembre). Puis survint un hiver des plus rigoureux. Les soldats étaient obligés de rester enfouis sous leurs tentes, heureux s'ils avaient assez de bois pour se réchauffer. Ils restaient couchés des journées entières sous une toile qui les garantissait un peu, mais ne les défendait pas contre le froid. Si, malgré les soulagements qu'apportait le repos sous la tente auprès du feu, les camps avaient le plus triste aspect, quel spectacle offraient les tranchées !

Les Anglais souffrirent surtout, moins habitués aux privations que les soldats français. Les vices de leur administration militaire aggravaient encore leur situation; mais les Français leur vinrent en aide comme sur le

champ de bataille. Le général Canrobert, commandant en chef de l'armée française, adoucit le plus qu'il fut en lui les souffrances du soldat.

Mort de l'empereur Nicolas (2 mars 1855); le général Pélissier, commandant en chef de l'armée française (16 mai). — On avait fini par reconnaître que la clef du système de défense de Sébastopol c'était la tour Malakoff. Les travaux furent dirigés de ce côté et la place serrée de plus près. Pour concourir à la protection du siége, une armée ottomane, sous les ordres d'Omer-Pacha, vint s'établir à Eupatoria. Elle y était à peine débarquée que, le 17 février, elle fut attaquée comme les Anglais à Inkermann par une forte armée russe; mais les Turcs, aidés par la garnison française, refoulèrent vivement l'ennemi, qui éprouva des pertes considérables. Ce dernier revers tua, on peut le dire, l'empereur Nicolas, profondément attristé déjà de cette lutte dans laquelle il perdait le fruit de vingt-cinq années de diplomatie, d'organisation, de conquêtes. Il mourut presque subitement le 2 mars 1845. Son fils, Alexandre, lui succéda sous le titre d'Alexandre II. Moins absolu dans ses idées, plus doux de caractère, ce prince, tout en continuant la guerre par nécessité d'honneur, ne paraissait pas devoir la poursuivre jusqu'aux dernières limites où l'aurait conduite l'inflexible orgueil de Nicolas Ier.

Le beau temps revenait, et avec lui l'espérance au cœur de nos soldats. C'est à ce moment, lorsque les travaux les plus considérables étaient accomplis, les épreuves les plus périlleuses traversées, que le général Canrobert, épuisé par neuf mois de fatigues morales et physiques, renonça au commandement avec une rare abnégation. Le général Pélissier, signalé par ses services en Afrique, lui succéda dans la conduite du siége qu'il poussa avec vigueur (16 mai).

Deux combats dans lesquels nos troupes repoussèrent deux sorties de la garnison russe (nuits des 22 et 23 mai) inaugurèrent le commandement du général Pé-

lissier. En même temps une expédition s'emparait de Kertch et d'Iéni-Kalé, détruisait d'immenses magasins de l'armée russe et enlevait à la garnison de Sébastopol un de ses principaux points de ravitaillement (25 mai). L'escadre alliée remontait la mer d'Azof jusqu'à Taganrog qui fut bombardé (3 juin). Presque tous les magasins russes établis sur les bords de cette mer furent détruits, tandis qu'une garnison turque occupait Anapa, sur la côte de Circassie (13 juin).

Prise du Mamelon-Vert (9 juin; attaque infructueuse de la tour Malakoff (10 juin); victoire de Traktir (16 août). — Le 7 juin, les Français enlevaient d'assaut, en avant de Sébastopol, deux positions importantes, le *Mamelon-Vert* et la redoute du *Carénage*, pendant que les Anglais s'emparaient avec le même élan de l'ouvrage dit *des Carrières*. A la suite de ces succès, l'ardeur des troupes parut telle, que le général Pélissier crut devoir tenter un assaut décisif contre la tour Malakoff. Le 18 juin, à trois heures du matin, trois colonnes françaises se précipitèrent contre ces redoutables fortifications; les Anglais marchèrent contre le Grand-Redan. Un signal mal compris empêcha la simultanéité des attaques et, jusqu'à huit heures du matin, nos soldats se dévouèrent inutilement. Ce malheureux assaut nous coûta 3000 hommes, mais n'excita dans tous les cœurs que le désir d'une éclatante revanche. Le 28 juin, le général commandant de l'armée anglaise, lord Raglan, succomba à une attaque de choléra; son commandement passa au général Simpson. Ainsi cette guerre opiniâtre avait déjà emporté deux des chefs supérieurs qui avaient conduit en Orient les armées alliées.

A ce moment, quatre puissances étaient coalisées contre la Russie. A la France, à l'Angleterre et à la Turquie s'était joint le Piémont, qui avait signé avec les puissances belligérantes un traité d'alliance offensive et défensive (26 janvier 1855). L'Autriche avait également signé un traité le 2 décembre 1854, mais pure-

ment défensif. Cette puissance, tout en rompant les liens qui l'unissaient à la Russie, répugnait à combattre ceux qui l'avaient secourue en 1849. Le Piémont, au contraire, heureux de saisir cette occasion de relever son influence, voulut prendre une part active à la guerre : il envoya en Crimée 18 000 hommes qui arrivèrent dans le courant de mai et de juin. Placés en observation le long de la Tchernaïa, les Sardes furent les premiers, le 16 août au matin, à voir déboucher de profondes colonnes russes qui venaient encore troubler les opérations du siége. Ils furent les premiers aussi à supporter le feu de l'ennemi auquel ils répondirent avec énergie. Avertis, les Français se rangèrent en bataille, et les Russes, malgré l'impétuosité de leur attaque, ne purent forcer la Tchernaïa : ils s'enfuirent criblés de boulets par notre artillerie et par l'artillerie sarde, qui prenait en écharpe le pont de Traktir, centre de l'action.

Prise de Sébastopol (8 septembre 1855). — Délivrés d'inquiétude sur l'armée qui tenait la campagne, les alliés résolurent de ne plus retarder l'attaque définitive du système *Malakoff*. Cet ouvrage, sorte de citadelle en terre, armée de soixante-deux pièces de divers calibres, couronnait un mamelon qui dominait la ville. Depuis le 18 juin, les travaux poussés avec activité et de nouvelles batteries enserraient de plus en plus la tour Malakoff dans un cercle de feu. Le 5 septembre, commença un bombardement terrible secondé par l'artillerie des vaisseaux. Il dura trois jours. Le 8 septembre, à midi, les batteries cessèrent de tonner. Les divisions de Mac-Mahon, Dulac et de la Motterouge sortent des tranchées et se précipitent sur les défenses de l'ennemi. La largeur et la profondeur du fossé, la hauteur et l'escarpement des talus rendaient l'ascension extrêmement difficile pour nos hommes ; mais enfin ils parviennent sur le parapet garni de Russes qui se font tuer sur place, et qui, à défaut de fusils, se sont armés de pioches, de pierres, d'écouvillons, de tout ce qu'ils trouvent sous leur main. Les soldats sautent dans l'ou-

vrage, refoulent les Russes et, peu d'instants après, le drapeau de la France était planté sur Malakoff pour ne plus en être arraché. Mais il nous fallut lutter longtemps pour rester décidément maîtres de l'ouvrage; les batteries des ouvrages voisins, celles du nord de la rade, nous foudroyaient, les colonnes russes revenaient sans cesse à l'assaut. Une attaque que nous avions dirigée à gauche, sur les fortifications de la ville, n'avait pu réussir; les Anglais, après avoir emporté le Grand-Redan et s'y être maintenus plusieurs heures sous un feu terrible, l'avaient évacué. Mais nos troupes, malgré les pertes considérables qu'elles essuyaient, se maintenaient avec une inébranlable fermeté dans la tour Malakoff, et, après un dernier assaut désespéré, les Russes se retirèrent vers cinq heures, faisant sauter les mines qu'ils avaient préparées partout, et passant à la hâte le pont qui les conduisait au nord de la rade. Notre armée ne put leur couper la retraite, car il lui eût fallu s'engager au milieu des explosions qui bouleversaient tous les travaux des Russes. Le grand résultat était obtenu : Malakoff pris, Sébastopol nous appartenait.

Cette victoire, qui nous coûta cinq généraux tués et plus de sept mille hommes hors de combat, eut en Europe un immense retentissement. Elle terminait un siége mémorable « pendant lequel, dit le général Pélissier, qui venait de gagner son bâton de maréchal, l'armée de secours a été battue deux fois en bataille rangée, et dont les moyens de défense et d'attaque ont atteint des proportions colossales. L'armée assiégeante avait eu en batterie dans les diverses attaques environ 800 bouches à feu qui ont tiré plus de 1 600 000 coups, et nos cheminements, creusés pendant 336 jours de tranchée ouverte en terrain de roc et présentant un développement de plus de 80 kilomètres (20 lieues), avaient été exécutés sous le feu constant de la place et par des combats incessants de jour et de nuit [1]. » Les alliés

1. Rapport du général Pélissier.

trouvèrent dans la place 4000 bouches à feu, 50 000 boulets et des quantités considérables de mitraille et de poudre. Le génie fit sauter les docks et les établissements militaires de Sébastopol ; de ce port redoutable, créé à tant de frais par la Russie, il ne resta que plusieurs forts au nord de la rade. La ville était à moitié détruite et la flotte russe n'existait plus, coulée dans la passe par les Russes eux-mêmes.

La prise de Sébastopol portait à la Russie un coup décisif. Cependant, comme la paix n'était pas conclue, les alliés songèrent à attaquer la Russie sur d'autres points. Le 14 octobre une expédition se dirigea vers Kinburn, port situé à l'embouchure du Dniéper. La garnison dut capituler le 17 et nous abandonner tout le matériel. Le 18 les Russes firent sauter le port d'Otzakow, situé en face de Kinburn. De ces deux points nous pouvions nous porter sur Kherson et sur Nicolaïef, l'un des arsenaux les plus importants de la Russie.

Dans la mer Blanche les vaisseaux anglo-français bloquèrent tout le littoral pendant les années 1854 et 1855 ; ils ne se retiraient qu'au moment où les glaces venaient continuer le blocus. Le commerce du nord de la Russie en souffrit considérablement. Les escadres alliées avaient également bloqué les côtés de la Sibérie et forcé la garnison de Petropaulowski à évacuer la ville (15 mai 1855). Les arsenaux furent détruits et les progrès des Russes sur le fleuve Amour un moment arrêtés.

Le congrès de Paris (février, mars 1856). — Durant la guerre, les négociations avaient continué, mais les conférences de Vienne n'aboutirent point (1855). L'accession de la Suède à notre alliance, l'attitude de l'Autriche, et surtout la chute de Sébastopol, déterminèrent la Russie à consentir à la réunion du congrès de Paris (1er février 1856). Les séances s'ouvrirent le 25 février 1856, à l'hôtel du ministère des affaires étrangères. On discuta et l'on adopta successivement quatre points de garantie : 1° la Russie renonçait à son pro-

tectorat sur les Principautés danubiennes et à toute immixtion dans les affaires intérieures de ce pays ; 2° le second point, relatif à la navigation du Danube, établissait l'entière liberté de ce fleuve dans tout son parcours. La Russie consentait à une rectification de frontières à l'embouchure du Danube et perdait toute prise sur cette importante artère de la navigation européenne ; 3° le troisième point de garantie, c'était la neutralisation de la mer Noire. Ouvertes à la marine marchande de toutes les nations, les eaux de cette mer étaient interdites aux pavillons de guerre. Aucun arsenal militaire et maritime ne devait s'élever sur ses rives ; 4° le quatrième point enleva à la Russie le prétexte qui amenait sans cesse son intervention dans les affaires intérieures de la Turquie, son protectorat de la religion grecque. Le sultan avait renouvelé par un hatti-schérif les priviléges religieux octroyés à ses sujets non musulmans. Ce hatti-schérif fut inséré dans le traité sans que les puissances pussent s'autoriser de cette insertion comme d'un contrat et en faire naître un droit quelconque d'immixtion dans les rapports du sultan avec ses sujets. Le traité définitif fut signé le 30 mars 1856.

Le congrès de Paris ne crut pas son œuvre terminée après la conclusion de la paix et la révision de la convention des détroits du 13 juillet 1841. Il établit les quatre principes suivants : 1° abolition de la course; 2° le pavillon neutre couvre la marchandise ennemie, excepté la contrebande de guerre; 3° la marchandise neutre, excepté la contrebande de guerre, n'est pas saisissable, même sous le pavillon ennemi; 4° les blocus ne sont obligatoires qu'autant qu'ils sont effectifs. L'Angleterre, entrant dans les voies de l'esprit moderne, renonçait à ses théories injustes et égoïstes. Aussi le vieux parti anglais protesta-t-il contre ces nouvelles doctrines et reprocha-t-il à lord Clarendon « d'avoir signé sa *capitulation de Paris* ». Le congrès exprima aussi le vœu que les États entre lesquels s'é-

lèverait un dissentiment sérieux, « avant d'en appeler aux armes, eussent recours aux offices d'une puissance amie. »

Fin de la question des Principautés danubiennes; conférences de 1858 et de 1859. — Le traité de Paris du 30 mars 1856 n'avait point réglé définitivement le sort des Principautés danubiennes. Cette question occupa longtemps la diplomatie. Après de longues conférences qui eurent lieu à Paris (mai-août 1858), une convention, signée entre les grandes puissances le 19 août de la même année, stipula que, sous le nom de *Principautés-Unies*, la Moldavie et la Valachie formeraient deux États distincts, mais jouissant d'une législation commune, régis par des institutions semblables ; gouvernés sans doute par deux hospodars, mais ayant comme trait d'union un grand conseil chargé de mettre l'harmonie dans l'administration des deux pays; entretenant deux armées, mais pouvant les joindre ensemble pour la défense des frontières. Le principe de l'union, patronné par le gouvernement français et qui répondait le mieux au vœu des Moldo-Valaques, l'emportait. La convention du 19 août définit les droits des Moldo-Valaques en prenant pour point de départ les principes français de 1789.

La France, en proposant l'union de la Valachie et de la Moldavie, répondait si bien au vœu des populations roumaines, que les deux pays, libres d'élire chacun leur hospodar, choisirent à la fois le colonel Couza. En 1861, la Porte, de l'avis de toutes les puissances, accorda en décembre un firman qui complétait l'union des deux Principautés et établissait une seule assemblée, un seul ministère; le firman ne donnait à ces concessions qu'un caractère viager.

Causes de la guerre d'Italie; séance du 8 avril du Congrès de Paris. — Dans les séances qui suivirent la conclusion du traité du 30 mars 1856, les plénipotentiaires avaient abordé des questions autres que la question d'Orient. La séance du 8 avril fut la plus im-

portante. Le comte Walewski, ministre français, parla de la situation anormale des États pontificaux occupés par des armées étrangères, et déclara que la France appelait de tous ses vœux le jour où elle pourrait retirer ses troupes. Approuvant les observations du ministre français, le ministre anglais, comte Clarendon, insista plus encore sur la nécessité d'une prompte évacuation des États pontificaux par les forces françaises et autrichiennes : il blâma vivement le système politique du roi de Naples.

Le comte de Cavour, ministre du roi de Sardaigne, exposa que l'occupation des États romains par les troupes autrichiennes prenait tous les jours davantage un caractère permanent. Il fit remarquer que la présence des troupes autrichiennes dans les Légations et dans le duché de Parme détruisait l'équilibre politique en Italie et constituait pour la Sardaigne un véritable danger. Les plénipotentiaires autrichiens, mis en demeure de s'expliquer, justifièrent l'occupation de Bologne par l'occupation française de Rome, et prétendirent que dans les duchés l'intervention de l'Autriche avait été réclamée par les souverains. M. de Cavour répondit au baron de Hübner : « Un faible corps d'armée, à une grande distance de la France, n'est menaçant pour personne, tandis qu'il est fort inquiétant de voir l'Autriche, appuyée sur Ferrare et Plaisance, dont elle augmente les fortifications contrairement à l'esprit, sinon contrairement à la lettre des traités de Vienne, s'étendre le long de l'Adriatique jusqu'à Ancône. » La discussion fut close par le vœu d'une prompte évacuation de Rome et de Bologne et d'une amélioration dans les gouvernements de la Péninsule.

L'importance de cette conversation échappa d'abord au public, mais on se la rappela lors de la guerre de 1859, dont elle restera dans l'histoire comme la préface obligée. Elle posait la question italienne.

L'Italie après 1848 ; le Piémont et l'Autriche. —

La situation respective du Piémont et de l'Autriche au Congrès explique la confiance avec laquelle le comte de Cavour avait exposé ses réclamations. Le Piémont, quelle que fût sa faiblesse, avait aidé les puissances occidentales dans leur lutte contre la Russie. L'Autriche avait tergiversé, signé un traité avec la France et l'Angleterre mais refusé toute coopération active. Aussi le Piémont, se présentant appuyé sur la France et l'Angleterre, se trouvait singulièrement relevé de son échec de 1848.

Victor-Emmanuel II avait, on se le rappelle, reçu de son père la couronne de Sardaigne au lendemain de la journée de Novare (23 mars 1849). Époux d'une princesse autrichienne et par cela même suspect au peuple, le nouveau roi se voyait forcé d'inaugurer son règne en traitant avec l'Autriche : il avait à réparer les désastres de la guerre et à continuer la réforme de l'État; il avait juré de maintenir la Constitution accordée par son père, le *Statuto fondamentale*, pendant que les partis extrêmes profitaient de la liberté pour multiplier les embarras du gouvernement. Victor-Emmanuel fit face à tous les dangers. Aidé de M. d'Azeglio et de M. de Cavour, il releva les finances, développa la prospérité industrielle du pays, conclut des traités de commerce d'après le principe du libre échange et développa l'instruction publique.

L'attitude du Piémont faisait de lui le seul obstacle à ce que la domination autrichienne s'étendît sur toute la Péninsule. Au pied des Alpes, il y avait une tribune, une presse, une littérature véritablement italienne. Ce coin de terre, où s'exprimaient librement toutes les aspirations de l'Italie, où des députés plaignaient sans cesse le sort des populations soumises à l'étranger, entretenait les regrets et les espérances de ces populations.

Le comte de Cavour rapprochait de plus en plus le Piémont de la France, son soutien naturel. Le mariage du prince Napoléon, cousin de l'empereur des Français,

avec la princesse Marie-Clotilde, fille du roi Victor-Emmanuel, fut célébré à Turin le 31 janvier 1859. L'Italie sentait qu'elle avait besoin d'un appui pour reconquérir son indépendance, et la France, toujours prête à se sacrifier pour les autres, quoique personne ne se sacrifie pour elle, lui offrit son or et ses soldats.

La France déclara à Vienne qu'elle considérerait comme une déclaration de guerre le passage du Tésin par les troupes autrichiennes. Ce passage s'effectua le 29 avril. Les régiments français se dirigèrent vers les Alpes et vers Marseille, où ils s'embarquaient pour Gênes.

Invasion du Piémont par les Autrichiens (29 avril); guerre d'Italie; combat de Montebello. — La population parisienne voyait dans cette guerre, entreprise pour la liberté d'un peuple, le commencement d'une politique libérale, et se pressa en foule sur le passage de Napoléon III partant pour l'Italie.

Les Autrichiens qui avaient franchi le Tésin dès le 29 avril auraient pu, avant l'arrivée des Français, s'emparer de Turin. Leurs hésitations permirent à tous nos corps d'armée de se concentrer sous Alexandrie et de s'étendre sur la rive droite du Pô, se dirigeant du côté de Plaisance comme si notre intention était de franchir sur ce point le grand fleuve, rempart du Lombard-Vénitien. Le feld-zeug-mestre Gyulai voyant le danger se porter de ce côté, apprenant l'arrivée du prince Napoléon à Livourne et l'organisation d'un corps d'armée dans la Toscane qui avait renversé son grand-duc; redoutant une attaque au défilé de la Stradella et une marche sur Mantoue, ramena ses troupes du nord du Piémont. Il massa ses forces entre Mortara, Voghera et Pavie dans une sorte de quadrilatère formé par la Sésia et le Tésin, deux affluents du Pô qui coulent parallèlement, et par le Pô lui-même. Pour s'assurer que nos forces étaient réellement sous Alexandrie, le général Gyulai donna l'ordre de pousser une forte reconnaissance.

Deux divisions autrichiennes commandées par le

comte Stadion rencontrèrent la division française du général Forey près de *Montebello*. Le général Forey resta vainqueur malgré l'infériorité de ses forces (20 mai). Ce combat, qui illustra une seconde fois un village déjà célèbre, acheva de persuader à Gyulai que les Français allaient menacer Pavie. Le lendemain un mouvement contraire s'opérait dans notre armée.

Combat de Palestro (30 mai); bataille de Magenta (4 juin). — Les quatre corps d'armée échelonnés sur la rive droite du Pô, au lieu de continuer à descendre ce fleuve, le remontèrent ; se remplaçant les uns les autres, se dérobant derrière un rideau de troupes et trompant l'ennemi, ils franchirent le Pô à Casale. Les Autrichiens nous croyaient toujours à Voghera, lorsque le 4e corps (général Niel), devenu tête de colonne, arrivait à Verceil, bientôt suivi du 3e corps (Canrobert), du 2e (Mac-Mahon), du 1er (Baraguey-d'Hilliers). Le 30 mai, le roi Victor-Emmanuel protégea le mouvement par une attaque du côté de Mortara et, pendant que les Français passaient la Sésia derrière lui, il battait les Autrichiens à *Palestro*, où ses soldats et lui-même rivalisèrent d'ardeur avec nos zouaves. Le théâtre de la guerre était changé, et notre armée, après avoir tourné les Autrichiens, se trouvait sur les bords du Tésin, à quelques lieues de Milan.

Gyulai précipita alors son armée vers Milan : il arriva encore à temps, non pour nous disputer le passage du Tésin, mais pour jeter ses régiments entre cette rivière et Milan. La bataille de Magenta s'engagea. L'empereur avait ordonné à Mac-Mahon de passer le Tésin à *Turbigo* le 2 juin, et de s'établir sur la rive gauche. Lui-même avec une partie de la garde impériale franchit la rivière au pont de *San-Martino*, que les Autrichiens n'avaient pu détruire. En face de ce village, à quatre kilomètres se trouvait *Magenta*, sur la route de Milan. C'était sur ce village que Mac-Mahon, placé à trois lieues plus au nord, devait également se porter. Comme celui-ci avait à parcourir une plus grande dis-

tance, l'empereur ne commença point l'attaque avant d'avoir entendu son canon. Sitôt qu'il le sut en marche, il lança les grenadiers de la garde sur la route de Magenta. Mais cette route était coupée par un canal, le *Naviglio-Grande*, que traversait un chemin de fer. L'ennemi avait fortifié ces lignes et élevé des redoutes sur la chaussée du chemin de fer. Sachant que Mac-Mahon pressait les Autrichiens par derrière, comptant sur l'appui du 3e corps (Canrobert) et de l'armée sarde qui approchaient, l'empereur ne craignit point d'engager les 6000 hommes qu'il avait sous la main. La tête du pont de San-Martino fut fortement occupée ; la ligne du *Naviglio-Grande*, la chaussée du chemin de fer devinrent le théâtre de l'action la plus vive. L'élan de nos soldats triomphait de tous les obstacles, lorsque tout à coup le chiffre des ennemis grossit ; l'empereur n'entend plus le canon de Mac-Mahon, et le 3e corps, retardé dans sa marche par l'encombrement des routes, ne paraît point. Les grenadiers, les zouaves de la garde, prennent, perdent, reprennent plusieurs fois les positions les plus difficiles. Ce terrible combat de 6000 hommes contre des forces dix fois supérieures se prolongea pendant quatre heures.

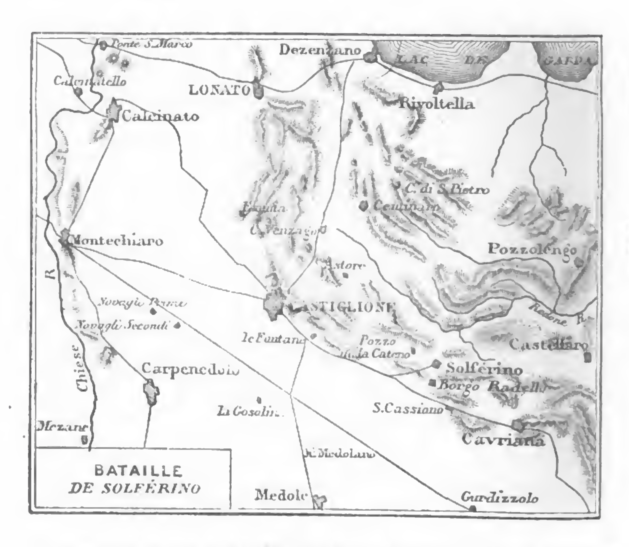
Enfin, les troupes de Canrobert arrivent, ainsi qu'une division du général Niel ; le maréchal accourt lui-même et se jette dans la mêlée. Au même moment, on entendait de nouveau le canon de Mac-Mahon. Ce général, menacé d'être coupé, avait rallié ses divisions, ce qui l'avait forcé de s'arrêter. Puis, reprenant l'offensive, il refoulait vers Magenta les Autrichiens qui, pressés de front et de flanc, battirent en retraite. Le village de Magenta fut emporté après une lutte meurtrière, parce qu'il fallut faire le siége de chaque maison. A sept heures du soir, les ennemis fuyaient de tous côtés, écrasés par l'artillerie des généraux Auger et Lebœuf. Cette journée, nous coûtait 4000 hommes tués ou blessés. L'ennemi comptait 20 000 hommes hors de combat et nous laissait 7000 prisonniers.

Entrée des Français à Milan (8 juin) ; combat de Melegno (Marignan). — Le 8 juin, Napoléon III et Victor-Emmanuel entraient à Milan au milieu d'un enthousiasme qui tenait du délire. Une pluie de fleurs tombait sur nos vaillants soldats. Une nouvelle victoire des Français à quelques lieues de la ville vint encore augmenter l'allégresse. Le maréchal Baraguey-d'Hilliers qui poursuivait les Autrichiens, les atteignit près d'un village bien célèbre, le village de *Marignan*, et les mit en fuite par un combat acharné de trois heures. L'ennemi, après avoir perdu la ligne du Tésin, abandonna encore celle de l'Adda : après Pavie et Plaisance, il évacua Crémone et Pizzighettone. La marche du cinquième corps d'armée à travers la Toscane détermina les Autrichiens à évacuer les duchés de Parme et de Modène ; alors les gouvernements qu'ils soutenaient tombèrent : la duchesse de Parme se retira en Suisse, le duc de Modène dans les rangs de nos ennemis. Les Autrichiens abandonnèrent même Bologne, bien que la déclaration de neutralité des États de l'Église eût dû les rassurer. Désespérant de contenir la ville, le gouverneur pontifical la quitta également, et la Romagne suivit le mouvement national. Ce mouvement était sans doute un appui, mais c'était en même temps un danger, car il tendait à donner à une guerre politique un caractère révolutionnaire.

Bataille de Solferino (24 juin). — Cependant les Autrichiens semblaient nous abandonner la Lombardie. Après l'excellente ligne de l'Adda, ils laissèrent derrière eux celle de l'Oglio, puis celle de la Chiese, enfin ils passèrent le Mincio. L'armée alliée les suivait rapidement, pendant que le général Garibaldi qui, depuis le commencement de la campagne, manœuvrait dans le nord, couvrait sa marche.

Le 24 juin, nos corps, pour éviter la chaleur, s'étaient mis en route entre deux et trois heures du matin. Les maréchaux Baraguey-d'Hilliers et de Mac-Mahon s'avançaient, au centre, sur Solferino et Ca-

vriana; Victor-Emmanuel, à l'extrême gauche, marchait de Lonato sur Pozzolengo au sud du lac de Garde; à la droite, le général Niel et le maréchal Canrobert se déployaient dans la plaine de Médole. Tout à coup, nos colonnes se heurtent contre des colonnes autrichiennes, et nos généraux voient les hauteurs se garnir de masses épaisses. Il n'y a plus à s'y tromper, l'armée autrichienne est revenue sur ses pas pendant la nuit; l'action s'engage.



BATAILLE DE SOLFÉRINO

Le nœud de la bataille était le groupe des hauteurs de Solferino et de Cavriana qu'on apercevait couronnées d'infanterie et d'une nombreuse artillerie. Le maréchal Baraguey-d'Hilliers, depuis le matin, lançait en vain ses soldats sur la hauteur de Solferino. Plusieurs mamelons fortifiés la protégeaient et un vieux château la défendait. Notre artillerie, qui parvint à s'établir à trois cents mètres, foudroya les Autrichiens; les voltigeurs de la garde, avec le reste de la division de Bara-

guey-d'Hilliers, s'élancèrent à un assaut décisif. Délogés du château, du village, du cimetière de Solferino, les Autrichiens se replièrent sur la route de Cavriana. Mac-Mahon dirigea aussitôt l'attaque contre cette hauteur où se trouvait le quartier général de l'empereur d'Autriche. Après une lutte acharnée, le mont Fontana, qui protégeait Cavriana, est emporté. Nous étions vainqueurs au centre.

Aux ailes, Victor-Emmanuel avait repris et perdu sept fois le village de San-Martino, mais notre succès du centre lui rendit l'avantage. Le général Niel dans la plaine de Médole tenait tête, depuis le matin, surtout près de la ferme de *Casa-Nuova*, à des forces bien supérieures; il n'avait pu se défendre que grâce à sa puissante artillerie. Aucun ennemi ne paraissant sur la route de Mantoue, Canrobert envoie enfin des secours au général Niel qui alors presse les Autrichiens. La cavalerie exécute des charges brillantes. Sur toute la ligne, vers cinq heures du soir, les Français refoulaient vivement les ennemis. Mais un orage épouvantable, qui s'amoncelait depuis plusieurs heures sur les deux armées, éclate tout à coup, les enveloppe de tourbillons de grêle et arrête la poursuite.

Cette bataille coûtait à l'armée française 12 000 hommes hors de combat; mais les pertes des Autrichiens étaient trois fois plus considérables, car nos canons rayés portaient la mort jusque dans les derniers rangs de leur armée.

Préliminaires de Villafranca (11 juillet); traités de Zurich. — On se répétait encore les derniers détails de la journée de Solferino, lorsque le télégraphe annonça tout à coup la conclusion de la paix. Obligé d'attaquer de front le fameux quadrilatère, inquiété des mouvements que Cavour excitait partout pour nous contraindre à assurer l'unité, en même temps que l'indépendance de l'Italie; se méfiant de la Prusse qui mobilisait la landwehr et qui pouvait nous attaquer sur le Rhin, Napoléon III crut devoir s'arrêter.

Une entrevue fut proposée à l'empereur d'Autriche ; et le 11 juillet, dans une maison de Villafranca, les deux souverains signèrent les préliminaires de la paix à la grande stupéfaction de l'Europe. Ce fut une déception pour la France, qui s'attendait à ce que l'œuvre entreprise serait complétée et l'Italie affranchie, comme on l'avait promis, « des Alpes à l'Adriatique ». Or, l'Autriche ne cédait que la Lombardie qui se trouvait entre nos mains. Cette paix imprévue n'empêcha point l'unité italienne de se faire. Elle laissait un pied à l'Autriche en Italie, et en 1866 le gouvernement, pour achever son œuvre imparfaite, permit à l'Italie de s'allier à la Prusse et de concourir à l'écrasement de l'Autriche.

Les traités de Zurich furent signés entre la France et l'Autriche, puis entre la France, l'Autriche et la Sardaigne (16 octobre-10 novembre). Ces traités ne réglèrent définitivement que la cession de la Lombardie, le tracé des frontières et les questions de finance. Pour les autres stipulations, ils reproduisaient simplement les préliminaires de Villafranca relatifs à un projet de confédération italienne et à la restauration des souverains de la Toscane, de Parme et de Modène.

Annexion au Piémont de l'Italie centrale ; réunion de Nice et de la Savoie à la France (juin 1860). — La paix de Villafranca avait réservé le retour des souverains de l'Italie centrale. Mais comment assurer ce retour ?

Les provinces de l'Italie centrale élurent des assemblées et mirent à la tête de leurs gouvernements provisoires des hommes d'État piémontais. Du 20 au 27 août, les assemblées de Parme, de Modène et de Florence prononcèrent la déchéance des anciens souverains et l'annexion des duchés au Piémont. Les Légations émirent un vote semblable (16 septembre). L'idée de l'unification italienne se développait.

Cavour qui, après la paix de Villafranca, avait donné sa démission, était revenu au pouvoir au commencement

de 1860. Il établit, dans une circulaire, que les derniers mois de 1859 avaient prouvé l'impossibilité d'une restauration des souverains de l'Italie centrale. L'empereur alors déclara qu'il ne s'opposait plus au mouvement qui précipitait l'Italie centrale vers le Piémont, mais qu'il ne pouvait voir sans inquiétude se former sur sa frontière du midi un royaume puissant. Il réclama les versants français des Alpes, Nice et la Savoie. La Savoie fut consultée et le roi Victor-Emmanuel signa le 24 mars le traité de cession, réservant l'adhésion du parlement et le vote des populations. Un vote unanime demanda l'annexion, et le parlement italien, malgré quelques protestations, consentit à un sacrifice bien compensé par les destinées nouvelles ouvertes à l'Italie. « Le vieux Piémont n'est plus, dit le député Carutti. Nous sommes arrivés aux derniers jours de son existence de huit siècles! Séparé de Nice, de la Savoie, je le répète avec larmes, le vieux Piémont n'est plus. *Finis Piede Monti*... Mais je sécherai mes larmes et je surmonterai mes douleurs si de ses cendres renaît l'Italie, l'Italie libre, l'Italie unie, l'Italie notre mère à tous. »

Le 13 juin, le Sénat français proclama, par un sénatus-consulte, l'incorporation des nouvelles provinces: le Corps législatif vota, à l'unanimité, les lois qui divisaient les nouvelles provinces en trois départements. Le 14 juin, le drapeau français était porté par des guides hardis sur la plus haute cime du Mont-Blanc. L'Angleterre murmura; elle protesta à sa manière contre l'annexion de la Savoie en encourageant les réclamations de la Suisse au sujet du *Chablais* et du *Faucigny*, que celle-ci aurait bien voulu détacher du territoire savoisien.

Insurrection de Sicile; chute du roi de Naples François II (1860). — Les populations de la Toscane et de l'Emilie, consultées par le suffrage universel, avaient voté leur réunion au Piémont les 11, 12, 14 et 15 mars (1860). Le Piémont comptait désormais onze millions d'habitants. Mais les patriotes voulaient continuer, à tout prix, l'œuvre de l'unification italienne.

Le royaume de Naples était gouverné, depuis le 22 mai 1859, par le jeune fils de Ferdinand II, François II. Ce prince, arrivé au trône dans les circonstances les plus difficiles, avait cru devoir suivre la politique de son père et refusé d'écouter les conseils des cabinets de Paris et de Londres. La Sicile s'insurgea. Le parti de l'action demanda que le gouvernement de Turin secourût les Siciliens. Le comte de Cavour refusa officiellement, mais les volontaires affluaient à Gênes, où quelques chefs hardis les avaient appelés. Le général Garibaldi conduisait tout, et Cavour se gardait bien de le heurter, feignant devant la diplomatie d'en avoir peur. Dans la nuit du 5 au 6 mai, Garibaldi partit de Gênes avec *mille* hommes dévoués et débarqua près de Marsala en Sicile, pour ainsi dire sous la protection de deux navires anglais, qui se trouvaient là comme par hasard et couvrirent le débarquement; ils laissèrent ensuite prendre les bateaux vides par la croisière napolitaine (11 mai 1860).

La présence du hardi champion de l'indépendance et de l'unité italiennes donna à l'insurrection une force presque irrésistible. L'armée garibaldienne, aidée des habitants, emporta Palerme, vigoureusement défendue pendant trois jours par le général Lanza (26, 28 et 29 mai). La bataille de *Milazzo* (20 juillet) lui livra Messine et toute la Sicile. Garibaldi passa ensuite le détroit et révolutionna le royaume de Naples.

A son approche, Naples fit comprendre au roi qu'il devait se retirer. Abandonné de la plus grande partie des fonctionnaires, des officiers, de quelques princes même de sa famille, François II quitta sa capitale le 6 septembre. Le lendemain, 7, Garibaldi entrait à Naples sans un soldat. Presque tout le royaume se trouvait au pouvoir du général qui se proclama dictateur, en déclarant qu'il voulait toujours l'Italie unie sous le sceptre de Victor-Emmanuel.

Invasion des États pontificaux par les Piémontais (septembre 1860). — Il fallait que Victor-Emmanuel

abdiquât devant la révolution ou qu'il la devançât. L'invasion des États pontificaux fut décidée. Le Saint-Siége ayant refusé de dissoudre l'armée composée de volontaires étrangers que commandait le général Lamoricière, le général Cialdini entra dans les Etats de l'Église le 11 septembre. Le général Lamoricière, qui comptait n'avoir affaire qu'à un seul ennemi, Garibaldi, et à ses forces irrégulières, ne pouvait espérer tenir tête à l'armée régulière du Piémont : il voulut du moins sauver l'honneur. Le 18 septembre, il combattit vaillamment avec ses volontaires à *Castelfidardo*. Il se retira à Ancône, mais la place dut se rendre, et Lamoricière demeura prisonnier (28 septembre). La France et la Russie, protestant contre la violation du droit des gens, retirèrent leurs ambassadeurs de Turin. La Prusse envoya une note sévère. Les Piémontais n'en achevèrent pas moins d'occuper les États de l'Église. Ils ne s'arrêtèrent que devant les bataillons français qui protégeaient Rome et la province dite du patrimoine de Saint-Pierre.

Entrée des Piémontais dans le royaume de Naples, siége de Gaëte, capitulation de François II (13 février 1861). — L'invasion des États pontificaux entraînait celle du royaume de Naples. Malgré une sanglante victoire sur les bords du Vulturne, Garibaldi, qui ne pouvait emporter les forteresses de François II, appela en toute hâte Victor-Emmanuel, l'obligeant à terminer ce qu'il avait commencé, à assumer enfin toute la responsabilité de la révolution pour en recueillir les bénéfices. Le 9 octobre, Victor-Emmanuel partit d'Ancône pour se rendre à Naples : pendant ce voyage, les populations des Deux-Siciles votèrent leur réunion au Piémont (21 octobre). Le 26, Victor-Emmanuel et Garibaldi eurent à Téano une cordiale entrevue. Le roi fit son entrée à Naples le 7 novembre, ayant le général à ses côtés, séjourna quelque temps dans le midi et visita Palerme (1[er] décembre). Garibaldi se retira ensuite sur son rocher de Caprera.

La résistance continuait à Gaëte, où le jeune Fran-

çois II, avec 12000 hommes, tentait encore de sauver sa couronne. Le général Cialdini dirigeait le siége, dont les difficultés étaient augmentées par l'impossibilité d'établir le blocus, car la flotte française tenait la mer libre, mais au bout de quatre mois elle fut rappelée. La défense devenait impossible. Le roi François II, dignement soutenu par la jeune reine Marie, lutta tant que son artillerie et ses troupes le lui permirent. Enfin il demanda un armistice; le 13 février 1861, il signa une capitulation honorable et monta sur le bâtiment français *la Mouette*. Il se retira à Rome.

Le 18 février 1861 s'ouvrit le premier parlement italien, et ce parlement décerna, le 14 mars, à Victor-Emmanuel, le titre de *roi d'Italie*. Quelques mois après, Cavour succombait (6 juin 1861). Mais le royaume qu'il avait créé devait vivre et fut bientôt reconnu par les puissances.

A l'intérieur, cependant, Victor-Emmanuel avait de la peine à ramener le calme et la sécurité dans les provinces méridionales. De plus, il devait réprimer les entraînements du parti de l'action, qui voulait se précipiter contre les canons autrichiens à Venise et aller à Rome. Garibaldi tout-puissant tenta une insurrection en 1862, mais l'armée, restée fidèle au roi, l'arrêta à Aspromonte, où il fut blessé (29 août 1862). Par une convention signée entre la France et l'Italie le 15 septembre 1864, les troupes durent évacuer dans l'intervalle de deux ans la ville de Rome, que Victor-Emmanuel s'engageait à protéger contre toute attaque. La capitale de l'Italie fut alors transportée de Turin à Florence.

La Syrie en 1860; massacres des chrétiens. — La Syrie, convoitée par le vice-roi d'Égypte, avait été, on le sait, rendue à la Turquie en 1840, et cette question avait réuni les autres puissances contre nous. La France cependant avait raison en 1840, et M. Guizot prévoyait les dangers d'une nouvelle réunion de la Syrie à l'empire ottoman. Jamais, en effet, la paix ne se rétablit entière-

ment dans ce pays, et en 1860 on eut à déplorer d'affreux massacres.

La Syrie est occupée par deux populations rivales, les Maronites et les Druses, la première chrétienne, la seconde musulmane ou plutôt païenne; l'une pacifique, agricole; l'autre errante, guerrière et même féroce. Ennemies depuis plusieurs siècles, ces peuplades, surtout dans les montagnes, se faisaient fréquemment de petites guerres. A la fin de mai 1860, les Druses, vainqueurs dans plusieurs rencontres des chefs maronites, n'écoutèrent plus que leur fanatisme et résolurent d'exterminer leur ennemis. Suivis de Bédouins, de Kurdes, et d'autres barbares, ils se répandirent dans les villages maronites, coupant les récoltes, abattant les arbres, incendiant les maisons, massacrant tous les Maronites qu'ils pouvaient atteindre, sans distinction de sexe ni d'âge, chassant devant eux une population terrifiée et affamée qui encombra bientôt les villes du littoral, où elle cherchait un asile. Les troupes turques envoyées pour réprimer ces odieux massacres avaient cédé aussi au fanatisme et faisaient cause commune avec les Druses. Les gouverneurs de quelques villes ouvrirent eux-mêmes leurs portes à ces pillards et se rendirent complices de leurs atrocités. Le fanatisme est contagieux, et dans la grande cité de Damas la population mahométane se précipita sur le quartier des chrétiens. Là encore le gouverneur et les troupes turques favorisèrent le pillage, l'incendie et le massacre. Seul, notre ancien ennemi, Abd-el-Kader, avec ses fidèles Algériens, se jeta dans la mêlée et arracha plusieurs milliers de chrétiens à la mort.

Expédition française. — Il n'y eut qu'un cri pour demander l'intervention européenne. Malgré les hésitations de l'Angleterre, une convention fut signée qui donnait un caractère européen à une intervention de la France (3 août). L'apparition des régiments français, commandés par le général de Beaufort d'Hautpoul, suffit pour disperser les Druses. Les Maronites accoururent

auprès de nous, et nos soldats firent ce qu'ils purent pour adoucir les infortunes d'une population dépouillée de tout. Sous la protection des colonnes françaises, les Maronites déblayèrent les ruines de leurs villages, relevèrent leurs maisons, ensemencèrent les champs. La Turquie, forcée à la rigueur par notre présence, avait multiplié les châtiments ; mais les principaux coupables échappaient à ses poursuites, et l'on pensait bien que ses sentiments ne seraient pas changés ni sa force augmentée. Aussi redoutait-on le départ des troupes françaises et le temps de l'occupation fut prolongé jusqu'au 5 juin 1861.

L'Allemagne pendant la guerre d'Italie; antagonisme de la Prusse et de l'Autriche. — L'Autriche, en 1859, avait compté, en engageant la lutte contre la France, être soutenue par l'Allemagne entière, dont elle ravivait les défiances contre nous en cherchant à lui persuader que nous la menacions sur le Rhin.

La Prusse était alors gouvernée par le prince-régent Guillaume, exerçant le pouvoir au nom de son frère Frédéric-Guillaume IV, toujours malade. Le prince-régent se contenta de mettre sur le pied de guerre trois corps de troupes, et de passer de la neutralité simple à la neutralité armée. La Diète aurait voulu que la Prusse concentrât des troupes sur les bords du Rhin, la Prusse voulait que l'Allemagne lui abandonnât l'initiative militaire.

La fin de la guerre rendit à l'Autriche toute son influence sur l'Allemagne. Les journaux autrichiens et prussiens commencèrent une lutte vive et acharnée : l'antagonisme des deux puissances s'affirma plus encore lorsqu'on agita la question de la réforme fédérale.

Les derniers événements avaient réveillé toutes les querelles de 1848. Une assemblée de démocrates, à Eisenach, demanda la réforme de la constitution fédérale dans le sens d'une représentation nationale du peuple allemand, dans le sens de la prépondérance de la Prusse et de l'exclusion de l'Autriche. Celle-ci, comme on devait

s'y attendre, s'opposa à ce que la question fût agitée à la Diète. Les partisans de la réforme fédérale de toutes les nuances se réunirent sous le nom de *Société nationale* (*National-Verein*). Le National-Verein compta bientôt plus de vingt-cinq mille associés.

L'Autriche constitutionnelle. — La guerre d'Italie eut encore de plus graves conséquences en Autriche. L'empereur François-Joseph résolut de satisfaire les nationalités diverses de son empire, de sauver ses finances par un contrôle sérieux, de régénérer l'empire par l'application des idées modernes. Ce fut là l'objet de la patente du 1er septembre 1859 et du 5 mars 1860; du diplôme du 20 octobre 1860 et de la Constitution du 26 février 1861.

Le 22 août 1859, l'empereur François-Joseph fit, des ministres qui jusqu'alors travaillaient isolément, un conseil, un cabinet. La patente impériale du 1er septembre 1859, sans annuler le concordat de 1852, sous le régime duquel est placée la religion catholique, marquait le triomphe des idées de tolérance. La patente du 5 mars 1860 instituait un grand Conseil de l'Empire, dit Conseil renforcé, composé des princes de la famille impériale, de grands dignitaires nommés par l'Empereur et de députés des représentations provinciales. Enfin, prenant un moyen terme pour concilier l'unité de la monarchie avec la nationalité des différents peuples qui la composaient, il promulgua le diplôme du 20 octobre 1860.

Ce diplôme statuait que le pouvoir législatif serait exercé par l'Empereur avec la participation des diétines provinciales et du Conseil de l'Empire. Éligibilité de tous les citoyens à toutes les fonctions, étendue des droits électoraux, abolition des corvées, suppression des priviléges de la noblesse, telles étaient les innovations introduites dans les provinces.

Le royaume de Hongrie, qui avait réclamé son ancienne indépendance, la recouvrait presque par le rétablissement de sa Chambre des Magnats et de sa Chambre des Etats, et par son organisation en comitats.

La restauration à Pesth de l'ancienne curie royale, sous la présidence du *judex curiæ*, assurait encore l'indépendance judiciaire. L'Empereur reconnaissait la langue hongroise comme la langue officielle, rouvrait l'Université de Pesth et promettait de se faire couronner roi de Hongrie.

Malgré leur importance, ces concessions ne satisfirent pas tout le monde. La continuation de la crise politique et financière détermina l'Empereur à pousser plus loin, et, le 26 février 1861, une véritable constitution fut promulguée.

Le Conseil de l'Empire renforcé cédait la place à deux Chambres : la Chambre des seigneurs et celle des députés. La Chambre des seigneurs offrait une composition analogue à celle des Chambres conservatrices dans les autres pays constitutionnels. La seconde Chambre devait se composer de trois cent quarante députés élus et répartis entre les différentes provinces, d'après le chiffre de la population. Ces députés étaient élus par les diétines provinciales. L'Autriche avait un véritable Parlement. Un Conseil d'État préparait les lois. Le 1er mai 1861, ces dispositions furent complétées par la responsabilité des ministres.

La Hongrie surtout embarrassait le gouvernement de Vienne, parce qu'elle réclamait une autonomie complète. L'Empereur se vit forcé d'ajourner, dans ce royaume et dans plusieurs provinces, l'exécution de la constitution du 21 février 1861. Il la suspendit même pour tout l'empire en septembre 1865, afin de débattre avec les différentes nationalités de nouvelles modifications que retardèrent, mais que rendirent plus nécessaires la guerre d'Allemagne; celle-ci en effet ne tarda pas à éclater après la guerre du Danemark, pour laquelle l'Autriche eut la faiblesse de renouer avec la Prusse une union coupable et dangereuse.

Insurrection polonaise (1863). — En 1863, l'insurrection de la Pologne avait jeté un moment l'Europe dans de nouvellles perplexités. Cette insurrection, qu'on

pouvait prévoir depuis quelques années, éclata au commencement de 1863 lorsque la Russie voulut appliquer en Pologne un recrutement qui était le moyen d'enlever la jeunesse. La lutte fut vive et acharnée : pendant de longs mois les bandes polonaises, dirigées d'abord par le dictateur Langiewicz, puis par un gouvernement occulte, tinrent en échec les armées russes. La France, l'Angleterre et l'Autriche intervinrent diplomatiquement, mais, trop peu unies pour intimider la Russie, elles n'obtinrent aucun résultat : l'insurrection fut écrasée et suivie d'une odieuse répression qui donna une triste célébrité au général Mourawief. L'attitude de la Prusse avait valu à celle-ci les bonnes grâces de la Russie, et la Prusse en profita pour faire naître la guerre du Danemark.

Guerre de Danemark (1864). — La guerre du Danemark vint aussi montrer qu'en plein dix-neuvième siècle, le droit peut encore être impunément foulé aux pieds. La guerre faite au Danemark par la Prusse en 1848 avait été terminée par le traité de Londres, que la Confédération refusa d'accepter. L'Allemagne ne se découragea pas facilement et ne perdit pas l'espoir d'enlever au Danemark le Holstein et le *Sleswig*. En 1855 (2 octobre), le roi de Danemark Frédéric VII publia une constitution commune à tous les pays de la monarchie : Danemark, Sleswig, *Holstein* et Lauenbourg. Une assemblée ou conseil suprême, portant le nom de *risgraad*, recevait les députés de chaque province. La Diète de Francfort protesta contre cet acte, qui tendait à unir plus étroitement les duchés à la monarchie danoise. Il n'y eut pas de députés du Holstein; mais l'Allemagne, qui convoitait le Sleswig, fit une guerre incessante à la constitution de 1855. Le Danemark ne répondait qu'en relâchant de plus en plus les liens qui lui rattachaient le Holstein, terre fédérale (ord. du 30 mars 1863), afin d'ôter à la Diète tout prétexte d'intervenir dans ses affaires, mais en vain; la Diète vota, le 3 juillet 1863, l'exécution fédérale dans le Hol-

stein. Le 14 novembre, Frédéric VII mourait. La veille, le *risgraad* avait voté une nouvelle constitution applicable au Danemark et au Sleswig, qui cependant conservait ses lois distinctes. Le prince désigné par le traité de Londres, Christian, duc de Glüksbourg, monta sur le trône; Christian IX sanctionna la nouvelle constitution. L'Allemagne aussitôt souleva la question de succession dans les duchés, favorisa les prétentions du duc d'Augustenbourg sur le Sleswig-Holstein, et la Diète décida que l'exécution fédérale votée aurait lieu immédiatement dans le Holstein. Pour éviter le conflit, les Danois se retirèrent.

L'Autriche et la Prusse, qui se disaient débordées par les États secondaires, prirent tout à coup une autre attitude. Le 14 janvier 1864, elles déclarèrent prendre en main propre la défense des droits de la Confédération dans le Sleswig. Le 16, elles sommèrent le roi de Danemark de détruire la constitution de novembre dans un délai de deux jours. Le 1er février, un corps d'armée austro-prussien envahit le *Sleswig*, qu'on ne voulait, disait-on, retenir que comme un gage. Le 5 février, les Danois se voyaient obligés d'abandonner le retranchement du Danewerk. Le 18 avril, *Dûppel* était pris. L'Angleterre, qui avait promis son appui au Danemark, refusa de le soutenir. La France, mécontente de l'Angleterre dans les négociations polonaises, ne voulut pas se joindre à elle dans cette affaire et s'exposer à un second échec diplomatique. M. de Bismark, ministre prussien, déclara ne plus reconnaître le traité de 1852 qu'il avait d'abord dit vouloir respecter ; néanmoins il consentit avec l'Autriche à une conférence qui se réunit à Londres (avril-juin). « Cette conférence, dit M. Disraéli au Parlement, a duré six semaines, juste l'espace d'un carnaval, et ce fut en effet une affaire de masques et de mystifications. » On ne put s'entendre. On voulait donner les duchés au duc d'Augustenbourg; celui-ci ayant refusé à M. de Bismark les avantages demandés par la Prusse, le ministre prussien lui fit susciter par la Russie

un concurrent, le grand-duc d'Oldenbourg. On se sépara le 25 juin, et la guerre recommença. Elle fut vite terminée ; les généraux prussiens et autrichiens envahirent le *Jutland*, s'emparèrent de l'île d'*Alsen*. Le Danemark dut céder. Le 27 juillet, des préliminaires de paix, confirmés par le traité de Vienne du 30 octobre 1864, démembrèrent de la monarchie danoise le *Sleswig* « enlacé par la mer » et le *Holstein*, qui ne furent donnés ni à l'Allemagne, ni au duc d'Augustenbourg, ni au grand-duc d'Oldenbourg, mais à la Prusse et à l'Autriche. Pendant ce temps, la Diète approfondissait toujours la question de succession. M. de Bismark, qui avait réussi à évincer les prétendants et l'Allemagne, chercha alors à écarter l'Autriche, avec laquelle il partageait la possession des duchés.

La convention de *Gastein-Salzbourg*, (14-20 août 1865), décidait le partage de l'administration des duchés : l'Autriche administra le *Holstein*, la Prusse le *Sleswig*. L'Autriche vendit à la Prusse ses droits récemment acquis sur le *Lauenbourg*, duché de faible étendue, mais important par son canal de la Trave à l'Elbe. De plus, la Prusse conservait des troupes militaires dans le Holstein et la surveillance du port de Kiel, où elle eut le droit de faire construire des fortifications et des établissements. La guerre de 1866 sortit de la convention de Gastein.

Guerre d'Allemagne (1866). — La rivalité de la Prusse et de l'Autriche recommença après leur action commune contre le Danemark. La Prusse voulait évidemment prendre pour elle les duchés. La convention de Gastein était déjà pour elle un triomphe.

En 1866, les rapports se tendent, les armements se font avec activité. La question s'agrandit. La Prusse veut exclure l'Autriche de la Confédération germanique : elle met en avant le projet d'un parlement. La lutte d'influence qui se poursuit depuis deux siècles entre la Prusse et l'Autriche va se décider. L'intervention amicale de la France, de la Russie et de l'Angleterre ne

peut empêcher un conflit. La Prusse s'est assuré le concours de l'Italie, à laquelle elle promet la Vénétie.

Le 14 juin se tient une séance de la diète de Francfort. L'Autriche réclame la mobilisation de l'armée fédérale; neuf voix la décident contre six. La Hollande et la Prusse se sont abstenues. Mais aussitôt le roi de Prusse déclare la Confédération germanique rompue et la diète dissoute. En même temps les Italiens dénoncent la guerre à l'Autriche et envahissent la Vénétie, paralysant ainsi une notable partie des forces autrichiennes.

La Prusse agit avec décision et rapidité. En quelques jours, elle se rendit maîtresse du Hanovre, pour assurer les communications entre l'est et l'ouest de la monarchie; de la Saxe, pour assurer la base de ses opérations. Le vrai théâtre de la guerre fut la Bohême, ce quadrilatère de montagnes qui semble une forteresse inexpugnable et la plus solide barrière de l'Autriche. Les Prussiens réussirent à tromper le général en chef autrichien Benedek sur leur véritable route. Ils envahirent le quadrilatère par deux côtés, le nord-ouest et le nord-est; deux armées, dont l'une était commandée par le prince Frédéric-Charles, s'avançaient par la frontière de Saxe et la vallée de l'Elbe; une troisième armée, sous les ordres du prince royal, pénétrait en Bohême par les défilés de la Silésie et du Riesen-Gebirge. Les trois armées devaient avancer en se resserrant toujours et se joindre sous le feu de l'ennemi. Les Prussiens étaient prêts depuis longtemps; leurs troupes bien organisées, bien concentrées, leur armement bien supérieur à celui des Autrichiens; de plus tout avait été étudié depuis longtemps, et l'on avait tout préparé pour mettre à profit les ressources de l'industrie moderne. Les armées suivaient les chemins de fer qu'on rétablissait dès qu'ils étaient rompus, et dont on se servait pour le transport des hommes et du matériel.

Les deux armées de l'Elbe et du prince Frédéric-Charles s'avancèrent rapidement, grâce à des avantages

qu'elles remportèrent à Podol, à Munchengrætz (26 juin), à Gitschin (27). Lorsque le prince royal apprit la marche heureuse des premiers corps, il envahit de son côté la Bohême sur plusieurs points. Benedek aurait pu le ruiner en détail : il dispersa lui-même ses troupes qui remportèrent un avantage à Trautenau, mais furent battues à Nachod (27), à Burgersdorf (28). Benedek pouvait encore ressaisir la victoire, car les armées prussiennes étaient loin d'être réunies. Il préféra la défensive et choisit un champ de bataille pour concentrer ses troupes, laissant ainsi à ses adversaires le temps de continuer en avant leur marche victorieuse et de se rapprocher de plus en plus. Les Prussiens étaient pleins d'ardeur et de confiance, et les premiers combats avaient démontré la supériorité terrible de leur armement, connu depuis longtemps, mais auquel on n'avait pas pris garde. Le fusil à aiguille, pour la précision et la portée, était inférieur aux fusils autrichiens, mais à courte distance il produisait des effets foudroyants. Les Prussiens tiraient cinq coups contre un de leurs adversaires, et leurs forces se trouvaient ainsi quintuplées.

Bataille de Sadowa (**3 juillet 1866**). — La jonction des armées prussiennes se fit le 29 à Gitschin : elles furent réunies sur une grande ligne de bataille, longue de huit lieues, et qui faisait à peu près face à la partie de l'Elbe qui court de Josephstadt à Kœniggrætz. Elles comptaient plus de 200 000 hommes. Le roi arriva de Berlin pour prendre le commandement. On s'attendit à une grande bataille. Benedek la voulait aussi. Il choisit pour l'accepter un amphithéâtre de collines boisées, en avant de la plaine où se trouve *Kœniggrætz*, entre l'Elbe, la Trotina et la Bistritz. « Ces hauteurs atteignent leur point culminant à Chlum et à Lipa, point où la route de Gitschin à Kœniggrætz les coupe à peu près par le milieu. C'est en avant qu'elles sont le plus escarpées, du côté de la Bistritz, qui coule au pied, parmi des marécages, et dont le lit en ce lieu est à peu près parallèle à

celui de l'Elbe; en arrière, elles s'abaissent plus doucement vers ce fleuve. On barricada les villages, on fit partout des abattis d'arbres destinés à embarrasser l'ennemi et à couvrir son feu. Enfin on établit des batteries superposées, placées de telle sorte qu'un feu convergent balayait la route de Gitschin. L'excellence de l'artillerie autrichienne, la bravoure de ceux qui la servaient, rendaient ces préparatifs formidables, si défectueuse que fût d'ailleurs cette position adossée à un fleuve[1]. » Les Prussiens avaient pensé que les Autrichiens les attendraient, appuyés aux deux places de Josephstadt et de Kœniggrætz. Lorsqu'ils apprirent la position de Benedek, ils résolurent de brusquer l'attaque, malgré le mauvais temps, malgré la distance à laquelle se trouvait du corps principal l'armée du prince royal (cinq lieues). Le brouillard, du reste, les servait en dissimulant leurs mouvements.

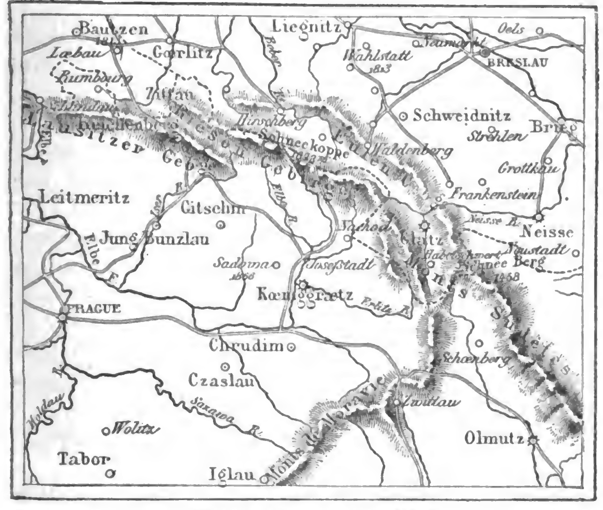
L'attaque commença le 3 au matin. Pendant la plus grande partie du jour, les deux premières armées prussiennes furent fort maltraitées. « Vers deux heures de l'après-midi, les Prussiens étaient tenus en échec sur toute la ligne. Ils n'avançaient plus et commençaient à s'inquiéter. Les Autrichiens croyaient à la victoire; mais sans profiter, même à gauche, de la situation si compromise de l'armée de l'Elbe, Benedek se bornait partout à se défendre[2]. »

Bientôt il conçut lui-même de sérieuses inquiétudes sur sa droite. Le brouillard avait caché l'arrivée et les mouvements de la troisième armée prussienne. Cette armée, très-éloignée, avait marché rapidement pour prendre part à l'action, et tournait par la droite l'armée autrichienne. Quatre-vingt-dix canons tonnèrent bientôt contre l'extrême droite de cette armée. Tout l'effort s'était jusqu'alors porté sur *Sadowa* et le bois de Bevatek; les Autrichiens s'étaient de plus en plus concentrés

1. *Revue des Deux Mondes*, 15 octobre 1868.
2. *Idem.*

de ce côté. Benedek ordonna plusieurs mouvements de conversion pour aller soutenir la droite.

« Par suite de ces mouvements, il se fit une brèche dans les lignes autrichiennes, et Chlum se trouva un instant découvert. Malgré son isolement, un général prussien, Hiller, n'hésita point à tenter l'attaque. Il prend en flanc le 4e corps dans son mouvement oblique, le culbute, laisse une brigade à sa poursuite, s'élance lui-même vers *Chlum* avec le reste de sa division, s'empare du



. Théâtre de la guerre de 1866.

village et se fortifie dans les redoutes qu'on y avait préparées. Elles étaient tournées comme toutes les autres vers *Sadowa*. Hiller fait commencer le feu, et mitraille à revers avec leurs propres canons les Autrichiens qui faisaient face au prince Frédéric-Charles. Il était alors environ trois heures. Chlum dominait tout le champ de bataille ; c'était une position capitale, au cœur de l'armée autrichienne. Cette action si hardiment exécutée la livrait aux Prussiens. Il leur fallait s'y maintenir. Benedek comprit le danger qu'il courait, si Chlum

restait entre leurs mains. Il lança sur le village tout ce qui lui restait de troupes disponibles. Leur attaque vint se briser devant les retranchements édifiés par les Autrichiens eux-mêmes, et que les Prussiens défendaient maintenant avec un acharnement sans égal. Hiller supporta seul pendant près d'une heure ce choc désespéré. Sa résistance héroïque lui coûta la vie, mais assura la victoire aux siens.

« Le prince royal avançait toujours en effet, et parut bientôt avec toute son armée. Le bruit de son arrivée s'était répandu déjà, rendant l'ardeur aux assaillants, jetant le désarroi parmi leurs adversaires. Les Prussiens reprirent l'offensive sur toute la ligne. La situation des Autrichiens n'était plus tenable. A trois heures et demie, les Prussiens escaladèrent Lipa; ils étaient maîtres des hauteurs, ils y installèrent aussitôt leurs canons. Dès lors le trouble se mit parmi les Autrichiens. Délogés de leurs positions, poussés sur les pentes qui descendent à l'Elbe par le flot toujours montant de leurs ennemis, ils se précipitèrent vers le fleuve. Il y avait des ponts, mais ils ne suffisaient pas: on s'y rua en tumulte. Les abords de la place avaient été inondés; des milliers de soldats se noyèrent. Les batteries prussiennes, dont le feu plongeait sur elles du haut des collines, faisaient dans ces masses désordonnées des trouées épouvantables.

« Le roi de Prusse vint enfin se jeter sur les Autrichiens à la tête de toute sa cavalerie. Il ne restait à Benedek que ses cavaliers de réserve, demeurés en arrière, et qu'il n'avait pu employer jusque-là. Il les lança contre cette masse énorme, qu'ils ne purent arrêter. Ces troupes, les plus magnifiques peut-être de l'armée autrichienne, les plus valeureuses, furent culbutées à leur tour sous ce terrible choc. Dans son élan impétueux, le vieux roi Guillaume, enivré de cet immense succès, ne s'arrêta que sous le canon de Kœniggrætz, qui tirait à toute volée pour couvrir la retraite. Encore fallut-il que M. de Bismark le contînt. Vêtu de son fameux uniforme

de cuirassier de la landwehr, celui-ci avait assisté à toute la bataille avec ce flegme ironique qui, dit-on, ne l'abandonne jamais. La fatigue, d'ailleurs, forçait les Prussiens à suspendre la poursuite. A neuf heures du soir le feu avait cessé. Les Autrichiens laissaient aux mains de l'ennemi 20 000 prisonniers, 7 drapeaux, 160 canons; des milliers de victimes encombraient le champ de bataille, débris sanglants de ce choc de 420 000 hommes[1]. » C'était un immense désastre. L'armée autrichienne abandonna la Bohême et ne put se reformer qu'en Moravie sous le canon d'Olmütz.

En Italie, les Autrichiens avaient été vainqueurs. L'armée italienne, organisée à la hâte, n'avait pas eu plus tôt envahi la Vénétie qu'elle avait été battue à *Custozza* (24 juin), mais elle n'en avait pas moins paralysé 164 000 hommes d'excellentes troupes qui, en Bohême, auraient changé la face des choses.

Cession de la Vénétie (5 juillet); traité de Prague. — L'empereur d'Autriche, sous le coup du désastre de Sadowa, comprit la faute qu'il avait commise de ne pas avoir désintéressé l'Italie par la cession de la Vénétie et de n'avoir pas ainsi gagné l'appui de la France. Immédiatement il offrit à Napoléon III de lui céder la Vénétie et demanda sa médiation pour obtenir la paix. Les Prussiens réussirent à traîner les négociations jusqu'au 24 juillet, mais à ce moment ils étaient presque aux portes de Vienne; ils avaient repoussé les corps de l'armée fédérale, alliée de l'Autriche; ils étaient maîtres du Hanovre, de la Hesse, du duché de Nassau, de la ville libre de Francfort, où ils levèrent d'énormes contributions. Ils pénétraient en Bavière. Ils menaçaient la Hongrie.

Les Italiens avaient eux aussi voulu continuer la guerre et prendre leur revanche de Custozza, mais ils essuyèrent une nouvelle défaite sur mer. L'amiral italien Persano attaqua l'île de *Lissa*, dans l'Adriatique,

1. *Revue des Deux Mondes*, 15 octobre 1868.

et bombarda les forts. L'amiral autrichien Tegethoff accourut (20 juillet) et engagea une bataille navale où la flotte italienne, malgré la supériorité du nombre et de l'armement, malgré ses frégates cuirassées, fut vaincue.

Enfin, les préliminaires de paix furent signés à *Nickolsbourg* (24 juillet) et le 23 août fut conclu le traité de *Prague* entre la Prusse et l'Autriche. L'Autriche payait une indemnité de guerre; consentait à sortir de la Confédération germanique, qui fut déclarée dissoute; consentait à la réunion de la Vénétie à l'Italie, car Napoléon III avait déclaré qu'il entendait la remettre à Victor-Emmanuel; renonçait à ses droits sur les duchés de Slesvig et de Holstein; reconnaissait les agrandissements de la Prusse et la nouvelle organisation que celle-ci voulait faire de l'Allemagne du Nord jusqu'à la ligne du Mein. La Prusse se trouvait agrandie, par suite de ce traité, du *Hanovre*, de la *Hesse électorale*, du duché de *Nassau*, de la ville libre de *Francfort* et des *duchés danois*.

La Prusse conclut avec les États du Sud qui s'étaient alliés à l'Autriche des traités séparés (Wurtemberg, 13 août, Bade, 17, Bavière, 22, Hesse grand-ducale, 3 septembre). Ces États adhéraient aux stipulations de Nickolsbourg. Le Zollverein était maintenu sous la condition que les parties pourraient en faire cesser l'effet en le dénonçant six mois à l'avance. Les droits de navigation sur le Rhin et sur le Mein étaient supprimés, des commissions devaient se réunir pour améliorer le service des chemins de fer, des indemnités de guerre étaient payées à la Prusse et on lui livrait quelques lambeaux de territoire dont elle avait besoin pour ses communications.

La Prusse avait subi la ligne du Mein et dû laisser aux États du Sud la faculté d'une entente ultérieure. Elle leur imposa des traités d'alliance offensive et défensive, conclus pour la garantie des territoires réciproques, et qui en cas de guerre lui livraient le commandement de toutes leurs armées. Ces traités signés

le 17 août avec Bade, le 22 avec la Bavière et à la même date avec le Wurtemberg, furent pour le moment tenus rigoureusement secrets.

L'Autriche de son côté se rapprocha de l'Italie. Elle traita avec Victor-Emmanuel le 3 octobre 1866 et reconnut le royaume d'Italie. Victor-Emmanuel fit son entrée à Venise le 7 septembre.

Confédération allemande du Nord. — La nouvelle confédération formée par la Prusse comprit : la Prusse, le royaume de Saxe, les duchés de Saxe, Saxe-Weimar, Saxe-Altenbourg, Saxe-Cobourg-Gotha, Saxe-Meiningen, les grands-duchés d'Oldenbourg et de Mecklembourg, de Hesse-Darmstadt (au nord du Mein), les duchés et principautés de Brunswick, Anhalt-Schwarzbourg, Waldeck, Reuss, Schaumbourg-Lippe, les villes libres de Lubeck, Brême et Hambourg.

La création d'un *Parlement fédéral* (ou Reichstag) n'empêcha point chaque État d'avoir ses Chambres et ses lois particulières. Le *Conseil fédéral*, composé des délégués des gouvernements, fut une sorte de Conseil d'État qui prépara les lois fédérales et régla les affaires ordinaires.

L'ancienne constitution douanière (*Zollverein*) comprenait l'Allemagne tout entière, à l'exception de l'Autriche et des villes hanséatiques. On créa un *Parlement douanier* (Zoll Parlement), et qui compta 382 membres. Aux députés du Parlement de la Confédération, s'adjoignirent les députés des États du midi, pour délibérer sur les tarifs et les règlements douaniers. Ce Parlement, malgré sa spécialité, avait une grande importance, car c'était un moyen d'entraîner le sud de l'Allemagne à une union plus intime avec le nord.

Question du Luxembourg (1867). — La publication au mois de mars 1867 des traités secrets conclus dès le mois d'août 1866 avec la Bavière, le Wurtemberg, le grand-duché de Bade, traités d'alliance offensive et défensive et reconnaissant au roi de Prusse, en cas de

guerre, le commandement des armées, mit de nouveau l'Europe dans l'inquiétude.

Le roi de Hollande, grand-duc de Luxembourg, possesseur de ce pays administré à part et qui n'est nullement rattaché à la Hollande, était, comme grand-duc, membre de la Confédération germanique. Cette Confédération n'existant plus, par suite des événements de 1866, le Limbourg et le Luxembourg se trouvèrent dans une position indécise. La Prusse avait maintenu les troupes qui occupaient la place forte de Luxembourg. De son côté, le gouvernement français avait entamé avec le roi de Hollande des pourpalers relatifs à la cession à la France du duché de Luxembourg. La guerre fut sur le point d'éclater dès ce moment entre la France et la Prusse, mais à la suite des conférences de Londres (7-11 mai) un traité signé entre les grandes puissances régla cette question. La forteresse de Luxembourg devait être évacuée par les Prussiens et démantelée. Le grand-duché, *neutralisé*, restait possession personnelle du roi de Hollande sous la garantie des puissances européennes.

Seconde expédition de Rome (1867). — Au mois de septembre de la même année, Garibaldi, toujours préoccupé de l'idée de compléter l'unité italienne, se décida à envahir les États romains. Bien que complice, le cabinet italien, sous la pression de la France, fit arrêter le général Garibaldi à Asinalunga et le fit reconduire à Caprera. Mais en octobre, une nouvelle invasion de volontaires italiens dans les États de l'Église fit éclater une crise ministérielle à Florence, amena la chute du ministère Rattazzi et une véritable anarchie gouvernementale. Garibaldi quitta Caprera, se montra à Florence et alla se mettre à la tête des bandes de volontaires.

Aussitôt partit une expédition française, toujours retardée parce que le gouvernement italien se déclarait prêt à faire respecter la Convention de septembre. Alors se constitue à Florence un ministère présidé par

le général Ménabréa, et l'armée italienne passe les frontières des États du pape. Le gouvernement français proteste. Un conflit semble inévitable. Mais les troupes italiennes cessent d'avancer; l'armée de Garibaldi isolée est battue par l'armée pontificale que soutenaient plusieurs bataillons français, à la journée dite de *Mentana* (3 novembre); c'est là que se fit la première épreuve, jugée « merveilleuse », des nouveaux fusils français, modèle Chassepot. L'armée italienne repassa alors les frontières, et une guerre, un moment imminente, fut évitée. Une partie du corps expéditionnaire français resta à Civita-Vecchia; et le 5 décembre, à la suite de mémorables discussions du Corps législatif, M. Rouher, vivement pressé par MM. Thiers et Berryer, fit une déclaration solennelle en faveur du pape, que le gouvernement français promettait de n'abandonner *iamais*.

Au mois de juillet de la même année, le Parlement italien avait voté (sous le ministère Rattazzi) une loi sur les biens ecclésiastiques, complétant la loi du 7 juillet 1866. Cette loi supprimait les chapitres des églises canoniales, les chapellenies chorales, les canonicats et les chapellenies de patronage royal et local; les chapitres des églises cathédrales, abbayes, prieurés, bénéfices, prélatures, etc., en un mot, tout ce qui rappelait le moyen âge. Les biens ecclésiastiques étaient dévolus à l'État. En échange, des rentes devaient être affectées au service du culte.

L'empire d'Autriche et le royaume de Hongrie. — La guerre malheureuse de 1866 avait encore forcé l'Autriche à se recueillir plus sérieusement : elle avait démontré la nécessité pour cette puissance de se constituer solidement à l'intérieur et de nouer un accord définitif entre les diverses nationalités qui ne voulaient pas seulement leur part de liberté, mais aussi leur part d'influence. Les *centralistes*, les *fédéralistes* avaient échoué dans leurs efforts pour donner à l'empire, les uns une constitution unique, les autres une constitution aussi variée que la carte de l'empire lui-même. Les

dualistes l'emportèrent. La réconciliation avec la Hongrie fut complète et la monarchie autrichienne se trouva composée de *deux* groupes, ayant chacun leur constitution et leur Parlement. La rivière la *Leitha* servait de limite. En dépit des résistances assez grandes en Bohême et en Moravie, un *Reichsrath* composé des représentants des États *cisleithaniens* se réunit en 1867 et vota l'accord avec la *Diète* hongroise où devaient siéger les représentants des pays d'*au delà de la Leitha.*

La constitution de l'empire *austro-hongrois* devait plutôt s'appeler un contrat bilatéral, en allemand *Ausgleich.* Cet acte voté par la *Diète* de Pesth, puis ratifié par le *Reichsrath* de Vienne, établissait l'autonomie de la Hongrie et en même temps son union avec les autres pays de l'empire; c'était le retour à la tradition historique, aux conditions auxquelles le royaume de saint Étienne s'était attaché à la monarchie autrichienne. Il y eut donc deux Parlements : le Parlement de Vienne et le Parlement de Pesth, deux ministères, le ministère hongrois et le ministère autrichien, deux budgets, presque deux armées, comme il y eut deux souverains dans la personne de François-Joseph, l'*empereur d'Autriche* et le *roi de Hongrie*, deux capitales entre lesquelles François-Joseph partageait sa résidence. Le dualisme ainsi établi, on noua l'accord par un ministère commun et par un troisième Parlement (pour ainsi dire), le Parlement commun, composé des délégations des Chambres de Vienne et de Pesth.

Couronnement de François-Joseph, roi de Hongrie. — Le 8 juin 1867, les villes-sœurs de Bude et de Pesth étaient en fête; une foule joyeuse et parée remplissait les rues, les places et les quais du Danube. Les costumes traditionnels et pittoresques des Magyars brillaient au milieu des costumes plus sombres et moins élégants des autres nations. C'était le jour du couronnement de l'empereur François-Joseph comme roi de Hongrie, le jour où une solennité historique et jugée nécessaire sanctionnait la réconciliation des Hongrois

et de leur souverain. Après les cérémonies religieuses, le roi revêtit le manteau d'or brodé vers l'an 1000 par la reine Gisèle, et qui ne peut être réparé que par des mains royales; il reçut la couronne de saint Étienne, relique chère entre toutes au peuple hongrois, puis il descendit des hauteurs de Bude, traversa le Danube et arriva sur une place de Pesth, où l'on avait élevé un monticule formé avec de la terre apportée des cinquante comitats du royaume, image du sol de la patrie. Là, au milieu d'un cortége qui renouvelait les splendeurs du moyen âge et représentait par les noms des *magnats* toutes les gloires du pays, François-Joseph, salué par les *eljen* (vivats) de la foule, s'élance vers le monticule, fait dresser quatre fois son cheval sur ses jarrets et fend l'air de son épée dans la direction du nord, du sud, de l'orient et de l'occident, pour montrer qu'il aura repousser l'ennemi de quelque côté qu'il vienne. Mais si l'empereur François-Joseph reconquérait le cœur d'une race fière et vaillante, il n'en eut pas moins à lutter contre les réclamations des autres nationalités, si nombreuses qu'il serait impossible de les satisfaire toutes sans disloquer l'empire. Les Slaves du Sud, les Croates, les Tchèques de la Bohême, les Polonais, les populations italiennes du Midi suscitèrent de continuelles difficultés à ce gouvernement double, embarrassé de rouages si multiples et s'agitant avec les meilleures intentions, au milieu d'une confusion de langues qui rappelait la tour de Babel[1].

1. Les pays en deçà de la Leitha et qui ont leur centre politique à Vienne, où ils envoient leurs députés sont : la Basse et la Haute-Autriche, la Styrie, la Carinthie, la Carniole, Trieste et littoral, Tyrol et Vorarlberg, Bohême, Moravie, Silésie, Gallicie, Dalmatie, Bukowine, etc.

Les pays d'au delà de la Leitha se composent du royaume de Hongrie, de la Croatie et de l'Esclavonie, de la Transylvanie, des Confins militaires. Le centre politique de ces pays est à Pesth.

La *Croatie* est unie à la Hongrie de la même manière que la Hongrie est rattachée à l'Autriche : elle a aussi son *Ausgleich*. La Croatie conserve sa diète, qui règle souverainement toutes les affaires concernant les pays croates, sauf ce qui est d'intérêt général. Pour les affaires communes, la Croatie envoie 31 députés au parlement de Pesth, qui doit tenir des séances spéciales où assistent les députés croates. La Croatie réclame l'annexion à son territoire des *Confins militaires* et de la *Dalmatie*.

Le Concordat autrichien et les lois confessionnelles. — Les réformes, en Autriche, s'étendirent à des questions plus délicates que les rapports politiques entre les races diverses : à des questions religieuses. Le parti libéral demandait la dénonciation du concordat signé par l'empereur et le Saint-Siége en 1855. Ce traité reconnaissait à l'Église « les droits et priviléges dont elle doit jouir en vertu de l'ordre divin et des lois canoniques », c'est-à-dire qu'elle seule devait fixer les limites de son pouvoir, souverain selon l'ordre divin. Le *placet* était supprimé, c'est-à-dire que le gouvernement ne devait plus entraver, par aucune formalité, la publication des bulles du pape, aussi maître en Autriche que l'empereur. Les articles 5, 6, 7, 8 mettaient l'enseignement à tous les degrés, sous la haute direction de l'épiscopat, même dans les établissements fondés par les particuliers. Juridiction privilégiée pour les causes ecclésiastiques; autorité sans contrôle donnée aux évêques sur les prêtres; droit d'asile dans les églises; substitution de l'autorité canonique à l'autorité civile dans les causes relatives au mariage; droit absolu pour l'Église d'étendre ses propriétés et d'établir des congrégations; maintien des dîmes là où elles n'avaient pas été abolies, telles étaient les principales dispositions du concordat, qui n'était plus en harmonie ni avec les règles de la société moderne ni avec la politique inaugurée par François-Joseph.

Le *Reischrath* vota des lois *confessionnelles* (1867) qui enlevaient aux juges ecclésiastiques les causes matrimoniales et les rendaient aux tribunaux laïques; introduisaient le mariage civil, mais timidement et dans certains cas seulement où le code autrichien n'admettait pas le refus du clergé; affranchissaient l'enseignement et réglaient la grave question des mariages mixtes.

Révolution de 1868 en Espagne; chute d'Isabelle II. — L'Espagne n'a pas cessé depuis plus de quarante ans d'être troublée par des révolutions intérieures, aggravées le plus souvent par la guerre car-

liste. Ce pays où l'armée par des *pronunciamientos* fait et défait non-seulement les ministères, mais renvoie puis ramène la dynastie, où les généraux révoltés deviennent ministres et quasi-souverains, semble une mer toujours en mouvement. Le règne d'Isabelle eut quelques périodes de calme et même d'éclat sous l'administration énergique du maréchal *Narvaëz*, puis sous celle d'*O'Donnel*, qui fit une guerre heureuse contre le Maroc et gagna le titre de duc de Tétuan (1860). Mais O'Donnel, Narvaëz, qui, quoique rivaux, n'en soutenaient pas moins le gouvernement d'Isabelle et l'avaient plus d'une fois sauvé des plus grands dangers, moururent à quelques mois l'un de l'autre, en 1867 et en 1868. Une insurrection plus grave que celle de 1866 éclata en 1868, dirigée par l'amiral *Topete*, que secondèrent le général *Prim* et le maréchal *Serrano*, revenus l'un de l'exil, l'autre des Canaries où on l'avait transporté. Les troupes fidèles à la reine furent battues par les troupes révoltées, à la journée d'*Alcoléa* (entre Andujar et Cordoue). Madrid se souleva. La reine, qui se trouvait alors à Saint-Sébastien, sur la frontière française, n'osa pas rentrer dans sa capitale et se réfugia en France (29 septembre 1868).

Les principaux chefs de la révolution de 1868 gouvernèrent d'abord ensemble, puis ne voulant pas laisser s'établir la République, reconnurent la régence provisoire du maréchal *Serrano*, duc de la Torre, qui eut à combattre en plusieurs villes les tentatives sérieuses des républicains (1869-1870). Les Espagnols cherchèrent partout un roi. Prim se laissa prendre aux intrigues de la Prusse et voulait introniser un Hohenzollern, auquel il renonça bientôt quand il se fut rendu compte de l'émotion profonde causée en France. Mais le coup était porté et la fatale guerre de 1870 sortit de cette candidature qui n'était qu'un piége, car la Prusse victorieuse n'insista pas pour l'établissement d'un prince allemand sur le trône d'Espagne.

CHAPITRE XXIV

L'EXTREME ORIENT — L'AFRIQUE, L'AMÉRIQUE

PROGRAMME. — Révolutions et guerres dans l'extrême Orient. — L'empire anglais des Indes. — Les traités de commerce. — Le canal de Suez. — Guerre de la Sécession américaine. — Guerre du Mexique.

Sommaire. — L'Inde anglaise. — L'ancienne compagnie des Indes ; son administration ; ses revenus ; son armée avant l'insurrection de 1857. — Révolte des cipayes. — Position des Anglais dans l'Inde après la révolte des cipayes ; réunion de l'Inde à la couronne royale d'Angleterre (1858). — La Perse et l'Angleterre (guerre de 1857). — Les puissances européennes et la Chine ; occupation par les Russes du fleuve Amour. — L'Angleterre et la France unies contre la Chine ; prise de Canton (1857) ; traités de Tien-tsin (1858). — Violation des traités de Tien-tsin ; affaire du Peï-ho (1859) ; grande expédition anglo-française (1859-1860). — Bataille de Palikao (21 septembre 1860) ; entrée à Pékin (25 octobre 1860). — Ouverture des ports du Japon. — Colonie française en Cochinchine. — Protectorat français sur le Cambodge. — Afrique ; fin de la conquête de l'Algérie ; soumission de la Kabylie (1857). — Explorations au sud de l'Algérie. — La France au Sénégal. — Les Anglais en Abyssinie ; les Ashantees. — L'isthme de Suez. — Amérique ; découverte des mines d'or de la Californie (1848). — Etats-Unis ; le Nord et le Sud ; l'esclavage. — Les républicains et les démocrates ; scission du parti démocratique ; élection d'un républicain abolitionniste, M. Lincoln (1860). — Déchirement de l'Union (1860-61) ; les Etats confédérés ; les Border-States. — Guerre civile ; campagne du Potomac. — Campagne du général Grant dans l'ouest (1862) ; bataille de Pittsburg (6 et 7 avril) ; prise de Memphis ; prise de la Nouvelle-Orléans par le général Buttler (26 avril). — Expédition de Mac-Clellan en Virginie contre Richmond (mai-juillet 1862) ; semaine des sept batailles et retraite de Mac-Clellan. — Invasion du Maryland par les confédérés ; bataille de Sharpsburg (16 et 17 septembre). — Destitution de Mac-Clellan (5 novembre) ; défaite des fédéraux à Fredericksburg (13 décembre) ; guerre de l'ouest ; victoire des fédéraux à Murfreesborough (30 déc., 2 janvier). — Campagne de 1863 sur le Mississipi ; le général Grant ; prise de Wicksburg (4 juillet 1863). — Campagne du Centre (1863) ; défaite des Fédéraux à Chickamauga (19. 21 septembre) ; victoire de Grant à Chattanooga (25, 28 novembre 1863). — Campagne de Géorgie (1864) ; fin de la guerre ; chute de Richmond (6 avril 1865). — Assassinat de M. Lincoln (14 avril 1865). — Résultats de la guerre ; abolition de l'esclavage. — Etats de l'Amérique du Sud et du Centre. — Le Mexique depuis l'indépendance. — Union de l'Espagne, de l'Angleterre et de la France contre le Mexique ; expédition isolée de la France ; campagne du général Lorencez. — Campagne du général Forey ; prise de Puebla (17 mai 1863). — Empire mexicain (1863-1867) ; mort de Maximilien (1867).

L'Inde anglaise. — C'est en Asie que les Anglais

ont assis leur empire colonial depuis que les États-Unis, en rompant avec eux, leur ont enlevé la plus belle partie de l'Amérique. Là, comme en Europe, ils ont eu soin de placer des canons à tous les passages importants, à Aden, à Périm, dans l'île de Karrak et à Bushir (golfe Persique), à Singapour, à Malacca et dans l'île de Hong-Kong, sur les côtes de la Chine. Tous ces points assurent leurs libres communications avec le centre de leur puissance : les Indes.

Depuis 1843, les Anglais ont fait de ce côté de magnifiques conquêtes; en 1843, ils s'emparaient du *Sindh;* en 1848, du royaume de *Lahore;* en 1849, du *Punjab.* Ils sont aussi maîtres de la vallée de l'Indus, et s'ils ne possèdent pas la célèbre vallée de Cachemire, ils la dominent. En 1853, une nouvelle guerre, à l'est, avec l'empire des Birmans, leur a donné plusieurs ports et la côte du *Pégu.* En 1856, ils ont confisqué l'opulent royaume d'*Oude*, dans la vallée du Gange.

L'Inde continentale anglaise s'étend aujourd'hui du 7ᵉ au 34ᵉ parallèle nord, et du 69ᵉ au 92ᵉ degré de longitude orientale. On a calculé que ses frontières forment une ligne égale à la moitié de la circonférence du globe. Sa population s'élève à 180 millions d'habitants. La splendeur de son climat, sa luxuriante végétation, ses forêts, ses mines, en font un des plus riches pays du monde. Les cultures de l'Europe y prospèrent, et les produits de la nature asiatique y fleurissent.

L'ancienne Compagnie des Indes; son administration; ses revenus; son armée avant l'insurrection de 1857. — C'était dans une rue de Londres, étroite et enfumée, que siégeait le gouvernement de ces vastes contrées. Là se réunissait la *cour* des *directeurs*, composée de ceux qui possédaient le plus grand nombre d'actions de la Compagnie et chargée de l'administration; le gouvernement anglais n'intervenait que par la surveillance d'un conseil spécial, le bureau du contrôle (*board of control*). Aux Indes, la Compagnie était représentée par le *gouverneur général* assisté d'un Con-

seil fort restreint. Les agents seuls de la Compagnie, ceux qui avaient subi ses examens ou passé par ses écoles, pouvaient faire partie du service régulier (*covenanted*). Hors les sujets envoyés par la cour des directeurs, nul Anglais, établi aux Indes, quel que fût son mérite, n'était admis à aucun emploi. Le service irrégulier (*uncovenanted*) comprenait tous les emplois inférieurs mal rétribués qu'on abandonnait à tous les Anglais non agents de la Compagnie, et partant non responsables, aux Anglo-Indiens ou aux Indiens ayant reçu une éducation européenne. Lente et imparfaite distribution de la justice; saignée perpétuelle et immodérée faite aux revenus du pays, tel était le résultat d'une administration qui repoussait toute idée de colonisation. Un moment, dans un district, le nombre des procès pendants devant les juges s'élevait à 30 000.

La Compagnie, depuis 1833, n'était plus l'ancienne Compagnie commerciale : on l'avait érigée en Compagnie de gouvernement. Ouvert à tous les Anglais en 1805, à toutes les nations en 1833, le commerce général de l'Inde ne formait plus le monopole exclusif d'une société. Le parlement avait, en 1853, racheté l'actif de la Compagnie en s'engageant à servir à perpétuité aux actionnaires l'intérêt du capital social sur le pied de 10 pour 100. De là une grande insouciance pour le gouvernement de l'Inde.

Afin de contenir son vaste empire, la Compagnie était obligée de recruter son armée dans les populations vaincues. Sur une armée de 290 000 hommes, on comptait 240 000 indigènes, qui formaient les régiments de cipayes, commandés en grande partie par des officiers européens. Mais, utiles dans le pays, les cipayes ne voulaient pas servir hors de l'Inde ou servaient mal. L'Hindou a horreur de la mer (eau noire), et plusieurs régiments s'étaient révoltés lorsqu'on avait voulu les embarquer pour les conduire contre la Perse. D'une complexion faible, d'un caractère timide, les cipayes ont conscience de la supériorité physique et morale des

Européens. C'est ce qui explique comment l'Angleterre a pu triompher en 1857.

Révolte des cipayes. — Les cipayes supportaient aisément l'infériorité dans laquelle on les tenait à l'égard des troupes européennes : ils préféraient, à la misère dans laquelle ils auraient végété, le service de la Compagnie qu'ils embrassaient volontairement. Dans ce pays divisé entre mille peuplades, entre des sectes et des religions diverses ; dans une contrée où les habitants sont séparés en castes, où la servitude a abaissé les âmes que le climat amollit encore, il n'y a point de solidarité, de patriotisme. Mais le contraste entre la race saxonne et la race indienne suffit pour expliquer l'aversion que nourrissaient au fond contre les Anglais des populations habituées cependant à changer de maîtres. L'orgueil britannique, les usages européens, la religion, établissaient entre les vaincus et les vainqueurs une démarcation que ceux-ci ne cherchaient point à atténuer.

Si donc l'insurrection s'inspira d'une vive haine contre l'étranger, maître insolent et rapace, pourquoi l'armée seule y prit-elle part? C'est que l'armée, grâce à l'organisation même due aux Anglais, était la vraie population, la seule capable, malgré sa mollesse, d'un courageux effort. Ces cipayes eux-mêmes n'auraient peut-être pas osé braver les Anglais, s'ils n'eussent point été blessés dans leurs croyances religieuses : leur haine n'éclata que poussée par le fanatisme.

L'Inde anglaise était divisée en quatre présidences : celles d'Agra, du Bengale, de Bombay et de Madras : il y avait une armée par présidence. L'insurrection ne s'étendit qu'aux deux premières, où se trouvaient réunis le plus grand nombre de régiments indigènes. Ces régiments n'occupaient point les villes : placés de distance en distance dans des camps, ils gardaient ce qu'on appelait des stations. Des cartouches enduites de la graisse d'un animal sacré aux yeux des Hindous, la vache, furent l'occasion, sinon la cause, de plusieurs mouvements

insurrectionnels dans les deux stations de Berhampore et de Barrackpore. Au commencement de 1857, on licencia plusieurs régiments. On vit dès lors courir dans les villages des gâteaux mystérieux. A la parade, des feuilles de lotus passent de main en main ; à la station de Meerut, le 10 mai, des cipayes refusent obstinément de violer leur religion en se servant des nouvelles cartouches. On les arrête, on les charge de chaînes : leurs camarades se révoltent, les délivrent, massacrent les Européens et marchent sur *Delhi;* plusieurs régiments les rejoignent, toute la populace de Delhi se précipite sur les Anglais, pendant que les cipayes tirent de son obscurité le Grand-Mogol effrayé et le rétablissent malgré lui sur le trône de ses ancêtres. Les musulmans, anciens maîtres du pays, se joignent aux Hindous : ils avaient foi dans une prédiction populaire, qui marquait à la centième année, 1857, la fin de la domination anglaise établie en 1757. Maîtres de l'antique capitale, les révoltés appelèrent à eux les régiments des stations voisines. Alors une lutte acharnée et féroce ensanglanta les riches vallées du Gange et du Djummar.

Nous ne pouvons raconter ici ce long et douloureux épisode de l'histoire contemporaine : les souffrances des familles européennes isolées au milieu d'une population ennemie et obligées de s'enfuir à travers mille périls ; l'horrible drame de *Cawnpore* auquel présida un prince hindou, à juste titre surnommé le tigre de Bithoor, Nana-Sahib; le calme, l'intrépidité dont les Anglais firent preuve; le courage indomptable de sir Henri *Lawrence* défendant *Lucknow* ; les victoires multipliées du général *Havelock* qui par son dévouement et sa mort a bien mérité la statue que Londres lui a élevée; les marches pénibles des Anglais à travers des pays immenses, dans des terres effondrées ou sous un soleil dévorant; leur ténacité au siége de Delhi; la rage des brigands déchaînés par les cipayes, les incendies, les massacres de femmes et d'enfants, les représailles affreuses des Anglais, les exécutions en masse, les Indiens attachés

à la gueule des canons; enfin l'arrivée de nombreux renforts, la prise de Delhi (11 septembre 1857), la victoire définitive de sir *Colin Campbell* qu'on avait appelé pour dompter cette révolte, capable, si elle se fût étendue à l'Inde entière, de détruire à jamais la domination anglaise (1858).

Position des Anglais dans l'Inde après la révolte des cipayes; réunion de l'Inde à la couronne royale d'Angleterre (1858). — C'était une leçon terrible pour la Grande-Bretagne qui en profita. A chaque difficulté que la Compagnie avait rencontrée aux Indes, le pouvoir de la métropole avait toujours compris la nécessité d'intervenir plus directement dans le gouvernement de sa colonie; aussi chaque embarras de la Compagnie amenait une extension du contrôle : le désastre de 1857 eut pour conséquence naturelle la suppression de la Compagnie. Un bill présenté en 1859 par un cabinet tory et adopté, après de longs débats, par le parlement, transféra à la Couronne le gouvernement de l'Inde. Au lieu de contrôler le gouvernement des Indes, le cabinet le dirigea : il y eut un secrétaire d'État des Indes comme il y avait un secrétaire des colonies. Ce ministre était assisté d'un conseil de quinze membres, dont huit à la nomination de la reine, sept au choix de leurs collègues et qui devaient avoir rempli des fonctions dans l'Inde. Ce conseil différait de l'ancienne cour des directeurs, en ce que, simplement consultatif, il n'avait point d'initiative.

En 1860, l'armée des Indes fut abolie et, dès lors, il n'y eut plus que des troupes royales employées dans la colonie; grosse dépense, mais gage de sécurité. En 1861, plusieurs lois montrèrent que l'Angleterre était décidée à entrer dans une voie nouvelle : la justice fut organisée sur le modèle de la justice métropolitaine : on supprima la barrière légale qui séparait les Anglais des indigènes, et ceux-ci purent prétendre aux emplois publics : le conseil des Indes fut transformé en une sorte de ministère du gouverneur général qui put y appeler

des indigènes. En 1862, trois Hindous vinrent siéger à Calcutta, à côté des hauts dignitaires de l'administration anglaise. L'Angleterre songea aussi aux améliorations matérielles, pressa l'exécution des chemins de fer, développa la culture du coton et appela l'Inde à remplacer l'Amérique pour cette production; les revenus augmentèrent si bien que le budget, au lieu de se solder en déficit, donna des bénéfices.

La Perse et l'Angleterre; guerre de 1857. — Nous avons parlé, à propos des événements de 1840, du rôle que joue en Asie la Perse, placée entre la Russie qui s'avance par le Caucase, et l'Angleterre qui cherche à mettre ses Indes à l'abri de toute attaque. La guerre de Crimée devait naturellement ranimer, au centre de l'Asie, la lutte de l'influence russe et de l'influence anglaise. La Perse se trouva dans une situation difficile : elle désirait l'affaiblissement de la Russie, mais se refusait à intervenir contre elle, certaine que tôt ou tard la Russie saurait la châtier. Les excitations anglaises échouaient donc, et la diplomatie russe, au contraire, savait envenimer chaque jour les rapports de la cour de Téhéran avec le représentant anglais. Les relations diplomatiques furent rompues entre la Perse et la Grande-Bretagne le 6 décembre 1855. L'année suivante, une attaque du shah contre la ville de Hérat, la place dont la neutralité est si importante, amena la guerre. Les Anglais qui, à tout prix, ne voulaient point laisser prendre Hérat par le roi de Perse, persuadés que ce serait livrer cette ville à la Russie et mettre cette puissance à quelques marches de l'Indus, firent, pour la sauver, une diversion en Perse. Le 10 décembre 1856, les troupes de la Compagnie débarquèrent dans l'île de Karrack, et s'emparèrent du port de *Bushir* (golfe Persique), en 1857. Des négociations s'ouvrirent, et un traité signé en 1857, entre la Perse et l'Angleterre, garantit de nouveau l'indépendance de Hérat et de tout l'Afghanistan. Ce qui n'empêcha pas le vieux Dost-Mohammed, souverain de Caboul, autrefois détrôné par

les Anglais puis redevenu pensionnaire du trésor britannique, de recommencer la guerre en 1862 avec des officiers anglais et de s'emparer de Hérat en 1863, malgré tous les efforts des troupes persanes.

Les puissances européennes et la Chine; occupation par les Russes du fleuve Amour. — Les Russes, nous l'avons dit, sont le premier peuple qui ait obtenu de la Chine des concessions. En 1688, un traité fixa la ville de *Kiaktha* pour lieu de commerce entre la Chine et la Sibérie. En 1852, le gouvernement russe obtint de l'empereur de la Chine l'ouverture d'un nouveau marché désigné sous le nom de marché occidental en opposition à Kiaktha, marché oriental, et situé sur l'Irtisch, en communication directe et facile avec Tobolsk, chef-lieu de la Sibérie occidentale. En 1858, l'amiral Poutiakin obtint un traité (renouvelé et étendu en décembre 1860), qui stipulait l'établissement facultatif à Pékin d'une ambassade russe permanente, promettait tolérance au christianisme, permettait aux sujets russes de voyager munis d'un passe-port dans l'intérieur de la Chine. Enfin, le 16 mai 1858, le général Mourawief, gouverneur de la Sibérie, concluait un traité qui assurait aux Russes la possession de la vallée de l'Amour. Ce traité et d'autres traités additionnels augmentaient la Russie d'un vaste territoire, de l'embouchure de l'Amour jusqu'au confluent de l'Ousouri, c'est-à-dire la rive droite du fleuve, le nord-est de la Mandchourie jusqu'au 42e degré de latitude nord. Ce nouveau territoire de 2 millions de kilomètres carrés forme la province de l'*Amour* et la province *Maritime*. Les Russes s'étaient déjà fait céder par le Japon le sud de l'île *Saghalian*. La mer qui s'étend entre la côte d'Asie et cette île Saghalian est extrêmement poissonneuse et peut devenir une source féconde de richesses par l'exportation du poisson, très recherché sur les côtes d'Asie.

L'Angleterre et la France unies contre la Chine; prise de Canton (1857); traités de Tien-Tsin (1858). — Les autres puissances, depuis la guerre de 1842,

avaient pu entretenir, par les ports qui leur étaient ouverts, des relations commerciales avec la Chine. Mais les exportations du Céleste-Empire dépassaient les importations d'Europe. La Chine voulait bien vendre, mais non acheter, et l'impossibilité dans laquelle se trouvaient les Anglais et les Français de communiquer avec l'intérieur les empêchait de répandre dans les provinces les produits de leur industrie. La Chine absorbait l'or européen sans réciprocité.

En octobre 1856, des hostilités éclatèrent entre les Anglais et les autorités chinoises de Canton, qui refusaient d'exécuter le traité de 1842. Les Anglais attaquèrent les forts et bombardèrent la ville. La France, qui s'était mise d'accord avec la Grande-Bretagne pour demander la révision des traités de 1843 et de 1844, se montra disposée à prendre part à la guerre. Le 29 décembre 1857, les forces anglo-françaises s'emparèrent de la ville de Canton et envoyèrent prisonnier à Calcutta le vice-roi. Lord Elgin, ambassadeur anglais, et le baron Gros, plénipotentiaire français, entamèrent ensuite des négociations, résolus d'aller chercher la paix jusqu'à Pékin. Pour se rendre dans cette capitale, il faut remonter le fleuve du Peï-ho qui se jette dans le golfe de Pe-tche-li : ils se dirigèrent avec les escadres vers l'embouchure de ce fleuve et exigèrent pour leur sécurité la remise entre les mains des alliés des forts établis sur les rives. Les Chinois refusèrent. Les Anglais, aidés de nos marins, s'emparèrent des forts, et les ambassadeurs, sous la protection des vaisseaux, s'avancèrent jusqu'à *Tien-Tsin*, ville des plus considérables. Là, ils rencontrèrent des commissaires chinois qui signèrent les traités dits de Tien-Tsin (juin 1858). Ces traités ouvraient enfin l'intérieur de la Chine aux Européens. Ils permettaient aux missionnaires de circuler librement et de prêcher leur religion. Les puissances signataires obtenaient le droit d'avoir un ambassadeur permanent à Pékin.

Violation des traités de Tien-Tsin; affaire du

Peï-ho (1859) ; grande expédition anglo-française (1859-1860). — L'échange des ratifications devait avoir lieu à Pékin, dans le délai d'un an. Au mois de juin 1859, les plénipotentiaires français, anglais et américains se présentèrent à l'embouchure du Peï-ho pour remonter ce fleuve et se diriger vers la capitale. Le fleuve était barré par de solides estacades. L'amiral anglais James Hope essaya de forcer le passage, mais à peine les canonnières furent-elles engagées contre le premier barrage, qu'un feu terrible partit des forts, détruisit plusieurs navires, décima les équipages et blessa l'amiral lui-même. La lutte s'engagea, mais on dut renoncer à tirer contre les forts avec un petit nombre de canonnières. On tenta un débarquement. Les Anglais, avec une soixantaine de matelots français, se précipitèrent bravement contre les forts, mais le sol vaseux enfonçait sous leurs pieds, et ils restaient exposés au feu de l'artillerie. Après des pertes considérables ils durent se retirer.

La France et l'Angleterre résolurent d'infliger au gouvernement chinois un châtiment dont il se souvînt. L'empereur Napoléon III envoya en Chine le général Cousin-Montauban avec 12 000 hommes : les forces anglaises s'élevaient à 23 000 hommes. Parties vers la fin de 1859, les flottes qui portaient les troupes anglo-françaises apparaissaient sur les côtes de Chine au mois d'avril 1860. Les troupes débarquèrent à *Shanghaï*, ville importante, à quelque distance de l'embouchure du Yang-tse-Kiang. A la fin de mai tout était prêt.

Bataille de Palikao (21 septembre 1860) ; entrée à Pékin (25 octobre 1860). — Les escadres alliées se dirigèrent, à la fin de juillet, vers l'embouchure du Peï-ho. Le général Cousin-Montauban se prépara, avec le général anglais Grant, à emporter les forts de Takou, près desquels se trouvaient 70 000 Chinois bien retranchés. La supériorité de l'artillerie européenne eut bientôt réduit au silence l'artillerie chinoise. Le

camp retranché n'offrit pas grande résistance ; l'armée qu'il contenait se dispersa, et, en quelques jours, les forts de Takou tombèrent entre les mains des alliés (12-20 août 1860).

Fidèles à leur diplomatie perfide, les Chinois ouvrirent avec les vainqueurs des négociations. Lord Elgin et le baron Gros se rendirent à Tien-Tsin. Ils ne tardèrent pas à s'apercevoir qu'on les jouait et déclarèrent que les armées alliées s'avanceraient jusqu'à Tong-Tcheou, ville située à quatre lieues de Pékin. Là seulement ils consentiraient à reprendre les négociations. Devant ce ferme langage et les progrès de l'armée alliée, les commissaires cédèrent, et il fut convenu que les troupes anglo-françaises s'établiraient aux environs de Tong-Tcheou. Celles-ci approchaient de cette place, lorsque le 18 septembre, à un endroit appelé Tchang-Kia, apparut une armée tartare de 40000 hommes. En une heure, on eut raison de cette nuée de barbares (18 septembre). En même temps, un certain nombre de Français et d'Anglais, qui s'étaient rendus d'avance à Tong-Tcheou, lieu indiqué pour les négociations, furent arrêtés, et longtemps on ignora leur sort. Ces trahisons indignèrent les alliés, qui pressèrent leur marche : le 21 septembre, ils se retrouvèrent à *Palikao*, en face d'un camp retranché occupé par 25000 barbares et défendu par un canal. Le général Cousin-Montauban concerta habilement son plan d'attaque, et, avec le concours du général Grant, emporta la position après un brillant combat de cinq heures. Le corps expéditionnaire était alors singulièrement affaibli par les postes qu'il avait laissés sur la route ; ce fut, on peut le dire, avec une poignée d'Européens que l'armée tartare fut dispersée. Le 6 octobre, les armées alliées campaient à quelques kilomètres de Pékin ; le 7, elles occupèrent le palais d'Été de l'Empereur, dont elles se partagèrent les richesses. Quelques jours après, on connut le sort des prisonniers de Tong-Tcheou : quelques-uns furent ramenés dans un état affreux ; on

apprit aussi les traitements odieux subis par les autres et la mort de plusieurs de ces infortunés. Dans leur colère, les Anglais retournèrent au palais d'Été et livrèrent aux flammes cet immense édifice, sacré aux yeux des Chinois comme tout ce qui appartient à l'empereur Fils du Ciel. Cette destruction effraya la population et le cabinet de Pékin qui céda. Aussi bien il était temps : les batteries de siége se dressaient déjà devant Pékin.

Après de nouvelles négociations, le prince Kong, frère puîné de l'empereur, consentit à livrer quelques portes, à admettre toutes les réclamations des traités de Tien-Tsin. Le 24 octobre eut lieu, à Pékin même, la signature de la convention anglaise ; le 25, celle de la convention française. Deux mille hommes escortèrent notre ambassadeur lors de son entrée solennelle dans la capitale de la Chine. Spectacle curieux et unique dans l'histoire que cette entrée des Européens dans une capitale jusque-là inaccessible et fermée aux étrangers. Trois drapeaux français précédaient le baron Gros, dont le cortége guerrier et imposant fit une impression profonde sur la population chinoise.

Les troupes françaises quittèrent Pékin le 1er novembre ; une partie s'arrêta à Tien-Tsin pour attendre le payement des indemnités stipulées ; ces premiers payements effectués, on ne garda plus que Shang-haï.

Ouverture des ports du Japon. — Un autre empire se fermait plus obstinément que la Chine aux Européens : le Japon. Le Japon se compose, on le sait, de quatre grandes îles et de groupes nombreux qui forment un long arc de cercle d'une étendue de huit cents lieues, depuis la riche Formose jusqu'à la froide Saghalian. Il y a deux siècles, ces contrées s'étaient ouvertes aux missionnaires qui avaient pu convertir un grand nombre d'habitants. Mais en 1637 d'épouvantables massacres exterminèrent les chrétiens. Depuis ce temps, le Japon s'était replié sur lui-même, opposant une barrière infranchissable aux Européens.

Les Hollandais seuls pouvaient communiquer avec les Japonais; encore se trouvaient-ils confinés dans un îlot, près de Nangasaki, et gênés par une foule de restrictions sévères. En 1851, les États-Unis essayèrent les premiers de signer un traité avec le Japon. Le commandant Ferry, chargé d'une lettre du Président pour e souverain temporel, le *taïcoun*, parvint à faire remettre cette lettre au mois de juillet 1853 ; en 1854, il obtint une convention qui stipulait l'ouverture immédiate du port de Simoda aux navires des États-Unis, ainsi que l'ouverture, dans le délai d'un an, du port de Hakodade. Les autres nations s'efforcèrent alors d'entrer par la brèche que venaient d'ouvrir les Américains. Le 14 octobre 1854, l'amiral anglais Sterling conclut à Nangasaki untraité analogue. Les Hollandais obtinrent les mêmes avantages par le traité du 9 novembre 1855. Profitant du retentissement qu'avaient eues au Japon les opérations entreprises contre la Chine, en 1858, la France et l'Angleterre obtinrent des avantages plus sérieux. Lord Elgin parut dans le port de Yeddo avec trois navires de guerre, au mois d'août 1858, et on n'osa lui refuser la signature d'un nouveau traité, le 26 août. Un mois après, l'ambassadeur français, le baron Gros, conclut un traité analogue. Le consul américain et l'amiral russe Poutiakin avaient, de leur côté, exigé des concessions nouvelles.

Les Français, Anglais, Russes, etc., purent librement s'établir dans les ports ouverts de Hakodade, de Kanagawa, de Hiogo, de Nangasaki. A partir de 1862, les étrangers purent s'établir à Yeddo et à Osaka.

Le bombardement de Simonosaki, en 1864, acheva de persuader aux Japonais que la résistance aux armes européennes était impossible. En 1865, le Mikado donna sa sanction officielle aux traités, et bientôt une curieuse révolution s'opéra au Japon. Le *Taïcoun* n'était en réalité qu'un agent du Mikado; depuis longtemps les taïcouns s'attribuaient à tort le pouvoir souverain; ils s'étaient faits les chefs des dix-huit grands

daïmios qui se partagent le pays et jouaient le rôle de maires du palais. Depuis que les étrangers étaient admis au Japon, le Taïcoun cherchait à établir son autorité absolue sur les daïmios; ceux du Sud se soulevèrent, quittèrent Yeddo, et se rendirent à *Kioto*, résidence du Mikado. Les troupes du Taïcoun battues, le Mikado pardonna au Taïcoun qui redevint un simple seigneur. Le Mikado fit son entrée à Yeddo le 25 novembre 1868. Puis ce fut le tour des daïmios du Nord qui se soulevèrent contre le Mikado; mais vaincus ils ne tardèrent pas à se soumettre.

Le Mikado s'appliqua à centraliser l'administration d'un pays qui vivait jusqu'ici sous un régime à peu près féodal; il transforma tous les *hans* ou *daïmiats* en simples *ken* ou départements; il organisa, grâce au secours d'une mission militaire française, une armée japonaise, et, chose digne de remarque, nos derniers revers n'ont porté aucune atteinte aux sympathies des Japonais pour notre armée. Le Mikado favorisa la connaissance des langues étrangères, fit commencer la construction des chemins de fer, ouvrit un arsenal maritime à Yokoska, créa un hôtel des Monnaies à Osaka. Le Mikado, autrefois caché aux yeux de tous, se montra dès lors en public comme tous les souverains européens; il parla aux ambassadeurs, on le vit en tenue de général français passer des revues, visiter les provinces de son empire. La ville de Yokohama fut éclairée au gaz. Le Japon prit part à l'Exposition universelle de 1878 où il tenait une place remarquable.

L'intolérance si tristement célèbre des Japonais à l'égard du christianisme subsiste toutefois, et en 1869 la persécution se ralluma : des groupes de Japonais qui étaient demeurés chrétiens furent ou obligés de renier leur foi ou condamnés à des peines infamantes et à la transportation. Les puissances européennes protestèrent, et finirent par obtenir, non sans lutte, l'abolition des édits contre les chrétiens.

Colonie française en Cochinchine.— Les traités con-

clus avec la cour de Pékin et avec le Japon ne pouvaient procurer à la France d'avantages que si elle se rapprochait de ces contrées. Aussi a-t-elle fait un établissement considérable dans l'Indo-Chine. Cette presqu'île avait été, dès le commencement du siècle, entamée par les Anglais qui enlevèrent à l'*empire des Birmans* quelques provinces sur les côtes occidentales. Mais le reste de la presqu'île demeurait indépendant : il comprenait deux vastes États, le *royaume de Siam* et l'*empire d'Annam*. Le royaume de Siam occupait le centre de la presqu'île; l'empire d'Annam s'étendait sur toute la côte orientale; il se composait de trois ou quatre royaumes et de plusieurs pays conquis ou tributaires : le Tonkin, la Cochinchine, le Cambodge.

Depuis longtemps, la France avait des griefs contre l'empereur d'Annam, Tu-Duc, despote barbare qui persécutait les chrétiens répandus dans ses États. Introduit par les jésuites au dix-septième siècle, le christianisme s'était considérablement développé en Cochinchine au siècle dernier, sous le règne de l'empereur Gyalong, qui avait pris pour conseiller l'évêque d'Adran. Cet empereur, dans une guerre civile, avait même demandé le secours de la France et cédé à Louis XVI la baie de Tourane (1787). Mais la Révolution française vint interrompre ces relations naissantes avec l'empire d'Annam. Toutefois, le christianisme survécut aux persécutions dont il fut bientôt l'objet : on n'évaluait pas à moins de 500 000 le nombre des chrétiens de l'empire d'Annam. La protection de missions aussi importantes appela l'attention du gouvernement français, qui profita des forces envoyées en Chine pour créer à la France un point d'appui dans ces contrées.

Après une guerre difficile que la résistance des Annamites rendit glorieuse (1861-1862), l'empereur Tu-Duc fut obligé de signer un traité qui stipulait pour les missionnaires et les chrétiens la liberté du culte et céda à la France dans la Basse-Cochinchine les trois provinces de *Saïgon*, de *Bienhoa*, de *Mytho*. Trois nou-

velles provinces au Sud, cédées à la France en 1867 (juin), complétèrent la colonie et assurèrent son avenir[1].

Ces provinces sont arrosées par le cours inférieur du Mé-kong et ses affluents, presque tous praticables pour les navires. On dirait une main dont les doigts sont indiqués par de vastes fleuves ou canaux (des *arroyos*) se reliant tous entre eux et coulant entre des rives couvertes d'une luxuriante végétation, ou de rizières, car la grande culture du pays est le riz. En s'élevant vers le nord, le terrain est moins bas, moins humide, le climat plus sain et les montagnes sont couvertes de magnifiques forêts dont on tire des bois précieux et des bois de construction. La ville de *Saïgon* est située à 60 milles de la mer, et cependant les vaisseaux y remontent. Le mouvement du commerce, déjà considérable avant notre arrivée, y augmente depuis que ce port a été ouvert à tous les pavillons.

Protectorat français sur le Cambodge. — Jusqu'à l'arrivée des Français dans le royaume d'Annam, l'intérieur de la presqu'île Indo-chinoise était resté ignoré.

L'exploration de l'Indo-Chine excita le zèle de plusieurs explorateurs, parmi lesquels il faut citer Mouhot, le docteur Bastian, la mission française du Mé-kong avec MM. de Lagrée, Francis Garnier, L. Delaporte, etc. Le protectorat français, sollicité par le roi du Cambodge, Norodom, facilite l'exploration de ce royaume intéressant non-seulement au point de vue des ressources matérielles et de ses richesses naturelles, mais encore au point de vue archéologique, car il possède, perdues au milieu des forêts, des ruines étranges laissées par une population qu'on appelle les *Kmers*. A *Angkor*, on a trouvé des monuments de dimension colossale, et dans beaucoup d'autres endroits les voyageurs sont restés saisis d'étonnement devant les restes bizarres

1. La colonie se composa dès lors de six provinces : *Bien-Hoa*, chef-lieu Bien-Hoa ; *Giading*, chef-lieu Saïgon ; *Dinh-Tuong*, chef-lieu Mytho, centre commercial et très-actif ; *Ving-Long*, chef-lieu Ving-Long, place forte ; *Chaou-Doc* et *Ha-tien*.

d'une civilisation disparue : pyramides tumulaires, roches taillées, figures gigantesques de Boudha, enceintes garnies de tours. L'empire d'Annam a également été placé sous le protectorat de la France en 1875.

Par le Tong-king et son grand fleuve le Shong-Coï, on pourrait pénétrer assez avant dans la Chine occidentale. Le lieutenant Francis Garnier, en 1873, parcourut en Chine la vallée du fleuve Bleu, au delà du lac Tung-tin, et s'assura qu'il y avait intérêt pour les provinces reculées de la Chine à voir ouvrir un débouché à leurs marchandises par le Tong-king. Francis Garnier aurait rendu encore de plus grands services à la science géographique, si à la fin de 1873 il n'avait pas péri victime, au Tong-king, de sa bouillante ardeur, dans une lutte contre les bandes farouches de ce pays. Un Russe, Prjevalski, un Allemand, le baron de Richtolen, un Français, le lazariste Armand David, ont traversé la Chine de part en part dans des sens différents.

Afrique; fin de la conquête de l'Algérie; soumission de la Kabylie (1857). — En Afrique, lorsque la révolution de 1848 éclata, la conquête de l'Algérie était presque terminée. Cette révolution toutefois avait fait croire aux Arabes que nous nous étions affaiblis et avait amené des insurrections. On réprima avec vigueur tous les soulèvements (prise de *Zaatcha*, 1849). Les années 1850 et 1851 furent signalées par des expéditions du général de Saint-Arnaud dans la Kabylie. En 1852, la prise de *Laghouat* fut également un des plus brillants faits d'armes de notre armée. De 1853 à 1857, chaque année fut marquée par une ou plusieurs expéditions du général Randon contre les Kabyles. A lui revint l'honneur de soumettre ces tribus belliqueuses qu'il émerveilla par les travaux rapidement exécutés à travers leur pays.

L'Algérie fut divisée en *territoires civils* et en *territoires militaires*; ces deux sortes de territoires existèrent simultanément dans chaque province; les territoires

civils formèrent les départements d'*Alger*, d'*Oran*, de *Constantine*, et furent administrés par des préfets, sous l'autorité des généraux commandant la province; un conseil de préfecture assista chaque préfet et on établit des *Conseils généraux* dont les membres étaient nommés par le gouvernement. Le département fut divisé en *arrondissements* administrés par des sous-préfets, en *districts* confiés à des *commissaires*, et en *communes*. L'organisation de la justice, de l'instruction publique, des cultes, ne différa pas de l'organisation des mêmes services dans la métropole. Des écoles arabes-françaises répandirent l'usage de notre langue et d'autre part l'étude de la littérature arabe fut encouragée.

La grande difficulté consistait à inspirer aux Arabes des goûts sédentaires et l'amour de la propriété. La propriété chez les Arabes jusqu'alors était collective : c'était la *tribu* et non l'individu qui possédait; propriété d'ailleurs limitée à un droit de jouissance mal défini. Sous ce rapport, les douze cents tribus de l'Algérie pouvaient se diviser en deux catégories : les tribus *Arch*, à territoire en quelque sorte indivis; les tribus *Melk*, où la terre était partagée entre propriétaires et détenue régulièrement en vertu de titres authentiques. Les Arabes occupaient beaucoup plus de terres qu'il ne leur en fallait, et ces terres, restant pour la plupart en friche, étaient perdues pour la colonisation. D'abord on essaya de cantonner la population indigène, c'est-à-dire de fixer d'une manière définitive les surfaces du sol indispensables aux tribus, et de céder aux colons les terres libres. Mais ce système fut abandonné. Un sénatus-consulte de 1863 déclara les tribus de l'Algérie propriétaires des territoires dont elles avaient la jouissance permanente et traditionnelle.

Un autre sénatus-consulte de 1865 donna aux Arabes et aux Israélites la qualité de *Français*, mais ne leur accordait les droits de citoyens que s'ils acceptaient les lois civiles et politiques de la métropole. L'étranger qui justifiait de trois années de séjour en Algérie put dès

lors être admis à jouir de tous les droits de citoyen français.

Le gouvernement encouragea la colonisation par des concessions gratuites de terres appartenant à l'État ou par des adjudications. Il créa des villages, construisit des édifices d'utilité publique, ouvrit des communications, multiplia les institutions de bienfaisance et de prévoyance. Un décret du 8 avril 1857 décida la prompte exécution du réseau des chemins de fer algériens, et dès l'année 1862 la ligne d'Alger à Blidah fut inaugurée. Le gouvernement encouragea la culture du coton qui, en 1864, s'étendait déjà sur une surface de 6000 hectares. Le tabac, la garance, la cochenille, prospèrent sous ce chaud climat. L'Algérie produit de magnifiques céréales au delà de ses besoins et exporte du blé en France. Elle en exportera bien davantage lorsque les quinze millions d'hectares du Tell qui constituent la portion arable de l'Algérie, seront cultivés. Les forêts, qui couvrent une superficie d'un million huit cent mille hectares, sont exploitées, et l'Algérie a dans les forêts de chênes-liéges une source de grande richesse. Ce qui manque à ce pays, c'est la population, qui ne s'élève encore qu'à trois millions d'individus, parmi lesquels il n'y a pas plus de 300 000 Européens.

Explorations au sud de l'Algérie. — Notre colonie au sud n'a pas de limites, car nous pénétrons dans le Sahara. De ce côté les voyageurs ont précédé nos armes. Il ne faut pas oublier René Caillié qui avait frayé le chemin en 1827, le capitaine Rillé assassiné en 1846 dans l'Oued-Noun sur la côte marocaine. En 1856 le capitaine Bonnemain alla jusqu'à *Ghadamez*. Un indigène de notre possession du Sénégal remontait à l'ouest de la route suivie par *René Caillié* et parvenait à Mogador. *Henri Duveyrier*, l'un des voyageurs qui ont le plus fait pour la connaissance des régions sahariennes, s'avança sur la route du Touât, mais il ne put dépasser El-Goléah; forcé de revenir sur ses pas il visita Ghadamez, Ghat, et revint par le Fezzan (1859-1861). Le

gouvernement général de l'Algérie entra en relations avec les tribus de *Touaregs* qui s'engagèrent à assurer la sécurité des caravanes dans le désert, mais ces relations ne furent pas continuées. En 1870 une expédition du général de Wimpffen poussait très-avant au sud-ouest de la province d'Oran et étendait au loin notre influence que les désastres de 1870 venaient bientôt détruire. En 1871 l'insurrection se propagea dans le sud de l'Algérie : et quand elle fut réprimée, nos colonnes s'enfoncèrent dans le désert pour atteindre les tribus qui avaient prêté leur appui aux insurgés. Le général de Lacroix alla au delà d'*Ouargla* et le général de Galliffet s'avança jusqu'à *El-Goléah*, point extrême où soient parvenues nos armes dans le Sahara.

En nous étendant ainsi, nous avons pour but, non d'accroître notre territoire assez vaste pour suffire à de longues années de colonisation, mais d'attirer vers l'Algérie le commerce de l'Afrique centrale et celui de Tombouctou. En 1873, un de nos explorateurs, Dournaux-Dupéré, a été assassiné au delà de Ghadamez. Paul Soleillet, qui était arrivé à l'oasis d'In-Çalah, fut obligé de rebrousser chemin. Le gouvernement français se préoccupe surtout de relier entre elles les deux colonies d'Algérie et du Sénégal. Un chemin de fer est projeté à travers le Sahara.

La France au Sénégal. — C'est au Sénégal que furent établis les premiers comptoirs français. Les Dieppois, en 1635, entretenaient des relations commerciales avec les habitants de la côte. Peu à peu Saint-Louis grandit et devint l'entrepôt d'un vaste marché. Dans le dix-huitième siècle, la colonie du Sénégal fut oubliée, puis cédée aux Anglais en 1763. Reprise en 1783, elle se releva, mais pour peu de temps. Le gouvernement de la Restauration eut l'excellente idée de transformer ce comptoir de commerce en colonie agricole. La fertilité du pays lui donna raison, mais il fallait conquérir le territoire sur des tribus sauvages, et le gouvernement de Juillet abandonna ces essais de culture pour borner

la colonie au commerce des gommes. Depuis vingt ans, le Sénégal a vu s'ouvrir devant lui un nouvel avenir.

Le cours d'eau qui donne son nom au pays est un des grands fleuves de l'Afrique. Maintenant nous le remontons sur presque tout son parcours, qui n'a pas moins de deux cents lieues, et notre domination prévaut sur ses rives sans conflits sérieux. Ce fut surtout sous l'administration vigoureuse et intelligente de M. Faidherbe que notre colonie se développa. Cet officier supérieur du génie constitua le pays Oualo en province française, et les populations agricoles éloignées par les déprédations des Maures accoururent aussitôt se placer sous notre drapeau. De 1855 à 1860, de continuelles expéditions militaires, dont la chaleur du climat augmentait les périls, refoulèrent les Maures Trarzars, les plus redoutables ennemis de la colonisation européenne. Un prophète, El-Hadj-Omar, avait acquis sur les populations noires et de couleur une influence analogue à celle qu'avait exercée Abd-el-Kader sur les Arabes. Il a été dompté. Les peuples du Cayor, du Fouta, du Bondo, du Bambouk, firent leur soumission. Un de nos officiers, le lieutenant de marine Lambert, a exploré les montagnes du Fouta-Djalloun, dans lesquelles le Sénégal et la Gambie prennent leur source.

Le général Faidherbe voulait relier notre colonie au Niger par des postes fortifiés; mais après 1870 les malheurs de la mère-patrie firent abandonner tous ces projets, et même une partie de nos conquêtes. La France abandonna au sud du Sénégal les trois comptoirs de *Grand-Bassam*, d'*Assinie* et de *Dabou*, et le *Gabon* fut réduit à l'état de simple dépôt de charbon. Elle consentit au détachement du *Cayor*, annexé par le général Faidherbe; de sorte qu'aujourd'hui, outre le cours du Sénégal jusqu'à *Médine*, avec les comptoirs de *Dagana*, de *Podor*, de *Bakel*, notre possession comprend seulement la petite province du Diander, avec

les îles de *Rufisque*, de *Dakar*, et l'îlot de *Gorée;* les petits postes de *Joal* et *Portudal*, sur la côte au-dessous de Gorée; enfin les rivières *Saloum*, *Cazamance*, *Rio-Nunez*, *Rio-Pongo* et *Mallacorée*, siéges d'un commerce fort important.

Les Anglais en Abyssinie; les Ashantées. — Bien que les Anglais n'aient pas de grandes possessions en Afrique (sauf la colonie du *Cap*, à laquelle ils ont donné en 1854 un régime représentatif particulier), ils ne négligent point cette contrée, et à quelques années d'intervalle ils n'ont pas hésité à diriger deux expéditions dans cette partie du monde, la première en 1867-1868, en Abyssinie, où ils parvinrent à détruire la puissance du redoutable négous *Théodoros*, despote sauvage qui trouva la mort dans cette guerre. Nous n'avons pas à raconter ici cette lutte difficile dans ces pays montagneux et sous des pluies diluviennes : les Anglais s'avancèrent de la baie d'Adulis jusqu'à la ville de *Magdala* qui fut prise.

En 1873, les Anglais entreprirent une guerre non moins pénible contre les *Ashantées* et les peuplades soulevées des côtes de Guinée qui menaçaient l'existence de la colonie anglaise du cap Coast. Malgré les forêts inextricables et marécageuses dans lesquels ils s'étaient retranchés, les Ashantées furent vaincus et demandèrent la paix.

L'Isthme de Suez. — L'Afrique, que les colonies ou les armes européennes attaquent de toutes parts ne tient que par une langue de terre, l'isthme de Suez, suffisante pour obliger toute la navigation qui avait les Indes pour objectif à faire le tour de l'Afrique. Un Français, M. Ferdinand de Lesseps, résolut de mettre à exécution les plans si souvent formés pour le percement de cette langue de terre Suez : c'est à lui, à sa patiente et intelligente énergie, qu'on doit la suppression de la barrière qui séparait la Méditerranée de la mer Rouge. Aux difficultés naturelles venaient s'ajouter celles que créaient la mauvaise volonté du gouvernement égyptien

et la défiance de l'Angleterre, qui longtemps agit auprès du vice-roi d'Égypte et auprès du sultan son suzerain, pour entraver une des plus belles entreprises du siècle.

Ce fut le 15 décembre 1858 que M. Ferdinand de Lesseps, ancien diplomate, parvint, après plusieurs années de propagande, de voyages, de négociations, à constituer la Compagnie de l'isthme de Suez. Il venait enfin d'obtenir du vice-roi d'Égypte, Mohammed-Saïd, un firman qui lui accordait la concession du canal à percer à travers l'isthme de Suez, et l'autorisation d'employer une partie de l'armée égyptienne à ces travaux qu'il est presque impossible d'exécuter, sous un pareil climat, avec des ouvriers européens. En février 1859, la Compagnie conclut un traité avec un entrepreneur de France qui s'engageait à exécuter les travaux du percement de l'isthme et du canal d'eau douce qui devait joindre le grand canal au Nil. Au mois de mars, la pioche s'enfonça dans le sable du désert et ne cessa pas de creuser que les flots de la mer Rouge et de la Méditerranée n'eussent accompli leur difficile, mais fécond mariage.

Le 11 novembre 1862, fut inauguré le canal qui unit la Méditerranée au lac *Timsah*, dépression naturelle qui facilite le percement de l'isthme. Enfin le canal entier fut inauguré au mois de novembre 1869. Ce canal sera pour l'Egypte la cause d'une prospérité nouvelle, et cette contrée échappera de plus en plus à l'action de la Turquie. De plus, le canal de Suez facilite aux autres puissances l'abord des Indes, avec lesquelles les ports de Marseille, de Gênes, de Trieste, de Constantinople, d'Odessa, ouvrent des relations directes. La navigation a repris son ancienne route, et les ports de la Méditerranée vont retrouver leur antique prospérité.

Port-Saïd, à l'entrée du canal, est une ville qu'on chercherait vainement sur les cartes anciennes : c'est une création de la Compagnie de Suez. Le canal suit en général une ligne droite jusqu'à *Suez*, au fond de la

mer Rouge; il a une longueur de 150 kilomètres. En partant de Port-Saïd, il traverse d'abord le lac *Menzaleh*, puis le lac *Ballah*, plus loin le lac *Timsah*, enfin les lacs *Amers*. Entre les lacs il a fallu creuser les dunes de sable et quelquefois le roc. *Ismaïlia*, vers le milieu du canal, est encore une création de la compagnie ; c'est là qu'aboutit le canal d'eau douce qui amène l'eau du Nil. *Suez*, jadis délaissée, est devenue tête du canal du côté de l'Inde et une station très-utile pour la navigation à vapeur. Un chemin de fer relie Suez au Caire, d'où une autre ligne ferrée conduit à Alexandrie.

Amérique ; découverte des mines d'or de la Californie (1848). — Depuis la découverte de l'Amérique, les mines du Mexique, du Pérou, du Chili, ont versé dans la circulation monétaire du monde des métaux précieux pour une valeur de 37 milliards. Quoique ces mines fussent loin d'être épuisées, leur exploitation devenait moins fructueuse, lorsqu'en 1848 se répandit la nouvelle que, dans la propriété d'un colon californien, on avait trouvé des morceaux d'or et que le sol fouillé en plusieurs endroits, avait montré, à peu de profondeur, des veines aurifères.

Située sur la côte occidentale de l'Amérique, cédée aux États-Unis par le Mexique, le 2 juillet 1848 (traité de Guadalupe-Hidalgo), la Nouvelle-Californie est au nord de la presqu'île nommée la Vieille-Californie. Pays fertile, qu'arrosent deux fleuves, le Sacramento et le San Joaquin, la Californie jouit d'un climat chaud mais salubre, excepté dans quelques plaines. La charpente montagneuse, le massif de la Sierra-Nevada, offre une assez grande élévation : les chaînons intermédiaires, parallèles à la ligne principale, et les contre-forts qui s'en détachent, découpent de nombreuses vallées toutes arrosées par des cours d'eau. Les sables et les terres déposés dans le lit de ces rivières et dans le fond des ravins, sont généralement aurifères : l'or y a été entraîné par les alluvions. Ces dépôts constituent ce qu'on appelle les *placers*. Les plus riches gisements se trou-

vent dans le bassin du Sacramento. Outre ces placers, il y a les mines aurifères : l'or est mêlé au quartz, dont se composent les chaînes de montagnes.

L'immigration fut d'abord telle que le nombre des travailleurs atteignit bientôt cent mille : mais les *placers* ne tardèrent pas à ne plus donner de grands bénéfices ; il fallut attaquer les mines, dissoudre le quartz qu'on était obligé de broyer à l'aide de machines puissantes. Les aventuriers durent renoncer à une exploitation qui ne pouvait être tentée que par des travailleurs sérieux. Aussi le produit des *placers* diminua-t-il, tandis que celui des mines augmentait. C'est pourquoi la terre californienne, sans exciter les mêmes enchantements qu'en 1848, rapporte davantage. La production totale de l'or fournit par année une moyenne de 300 millions de francs.

Les premières années de l'exploitation des mines furent malheureusement troublées par des luttes sanglantes. Des partis ennemis se disputaient, les armes à la main, la possession des *placers :* les propriétaires des champs étaient obligés de se défendre contre les envahisseurs *squatters*. Mais une répression sévère, l'apaisement de la fièvre de l'or, ne tardèrent pas à rendre à la Californie sa tranquillité. Les Américains comprirent bientôt qu'ils avaient mieux à faire que d'arracher quelques parcelles d'or aux flancs des rochers : ils défrichèrent le sol, exploitèrent les forêts, construisirent des villes, et, en dix années, la Californie atteignit un degré de prospérité qui n'est encore qu'une promesse. La population de la Californie s'élève déjà à 500 000 habitants sur lesquels on compte 30 000 Américains. San Francisco, qui possède une des baies les plus magnifiques du monde est une ville de 80 000 âmes. La Californie, qui reçoit beaucoup de marchandises des États américains, de Chine et d'Europe, commence aussi à exporter. Depuis qu'on a remué la terre, le pays produit plus de blé qu'il n'en consomme, il produit plus d'orge que tous les États-Unis ensemble. Il débite

ses bois de construction, les produits de ses mines de mercure, les laines, les cuirs, etc.

Gisements d'Australie (1851). — Le bruit d'or venu de la Californie retentissait encore aux oreilles des Européens, lorsqu'un bruit aussi harmonieux leur fut apporté des rivages de l'Australie. C'est en 1851, à Summerhill Creek, dans les *Conobolas*, qu'on découvrit le premier *placer*. On trouva de l'or aussi sur les rives du Turon, affluent de la Macquarie, à trente milles environ de Bathurst. Aujourd'hui, on l'extrait sur un vaste espace de 12 degrés de latitude et de 11 degrés de longitude. En 1853, l'exportation de l'or atteignait 400 millions de francs. De 1851 à 1855, l'Australie a envoyé de ce métal une valeur de 1 milliard 50 millions.

On sait comment les Anglais parvinrent à coloniser l'Australie. Ils y déportèrent leurs criminels vers la fin du siècle dernier et fondèrent un établissement pénitentiaire à Botany-Bay, puis près de la magnifique rade de Port-Jackson. On donna aux *convicts* (on appelait ainsi les condamnés) une part de la propriété du sol, et si l'on ne put élever beaucoup leur niveau moral, du moins on fit d'eux d'énergiques travailleurs. En 1840, la colonie avait tellement prospéré, que le gouvernement, pour encourager l'émigration libre, ne déporta plus de *convicts* et cessa d'introduire un élément mauvais dans une société dont le développement autorisait des espérances qui ont été dépassées. La population de la Nouvelle-Galles du Sud, seule partie de l'Australie sérieusement colonisée, était évaluée, en 1836, à 65 000 individus. Aujourd'hui l'Australie, divisée en cinq provinces, renferme 2 millions d'Européens.

États-Unis; le Nord et le Sud; l'esclavage. — Depuis 1830, les États-Unis dont nous avons décrit les premiers progrès n'avaient cessé de se développer. Les territoires se peuplaient rapidement et formaient de nouveaux États : *Arkansas* (1836), *Michigan* (1837), *Floride* (1847), *Iowa* (1846), *Texas* (1846), *Wisconsin* (1848), *Californie* (1850), *Minnesota* (1858), *Orégon*

(1859), *Kansas* (1861). Mais le simple aspect géographique des États-Unis, la différence d'occupations, de caractère, de mœurs qui distingue les habitants du Nord des habitants du Sud aident à comprendre que l'ancien pacte conclu en vue de la défense commune devait se maintenir plus difficilement depuis que tout danger avait disparu. L'Amérique allait à son tour connaître les douleurs de la guerre civile. L'origine puritaine, plébéienne des habitants du Nord, leur esprit religieux et philosophique, leur activité fébrile contrastaient avec l'origine aristocratique, la fierté des planteurs du Sud, moins bruyants, plus soucieux des élégances de la vie et de l'instruction, moins âpres au gain, plus habiles dans l'administration et plus flexibles à la discipline. Le Sud, qui produisait tout le coton des États-Unis, mais qui n'avait ni industrie ni commerce, désirait s'affranchir de la tutelle du Nord ; il ne voulait plus de cet intermédiaire pour ses relations avec l'Europe et des tarifs protectionnistes, qui pour lui étaient une gêne. Mais au-dessus de ces questions de tarifs, d'industrie, de commerce, de ces antipathies de caractère, s'éleva la question de l'esclavage.

Dans les Etats du Nord, où dominait l'esprit biblique, et où l'esclavage, sous un climat modéré, ne pouvait se justifier par l'intérêt de la culture, la plupart des Américains repoussaient cette coutume honteuse. Les Etats de New-York, de New-Jersey, de Pensylvanie, de Massachusetts, de Rhode-Island de Connectticut l'abolirent de 1680 à 1786. On parla d'insérer dans la constitution fédérale le principe de l'abolition de l'esclavage. Mais la Caroline du Sud, la Géorgie, dont le climat brûlant ne permet pas la culture des plantations aux Européens, et qui voyaient dans leurs esclaves des instruments nécessaires à la production du riz, de l'indigo, et surtout du coton, menacèrent de se séparer de l'Union. Toutefois si l'on ne proclama point le principe, on imposa une limite à l'eslavage : on établit même, pour l'admission des nouveaux États dans

l'Union, la règle d'alterner entre un État libre et un État à esclaves. En 1820 le *compromis* du *Missouri* décida que l'esclavage ne serait pas toléré, à l'avenir, au nord du 36° 30′ de latitude. Toutefois, l'Union s'étendit considérablement vers le Sud, et en 1850 on comptait seize États libres et quinze États à esclaves. De 1801 à 1850, le nombre des esclaves fut triplé : il s'élevait, en 1860, à près de quatre millions. Les hommes du Sud, en 1850, avaient obtenu un autre *compromis* qui permettait de poursuivre et de rechercher les esclaves fugitifs sur tout le territoire de l'Union et prescrivait aux autorités de prêter main-forte aux chasseurs. Dès le principe même, un article de la Constitution avait établi que pour fixer le chiffre des représentants de chaque État au Congrès, les trois cinquièmes de la totalité des esclaves seraient comptés comme l'équivalent du même nombre de blancs, c'est-à-dire que cinq nègres égalaient trois blancs. « Ce fait porta les propriétaires non-seulement à désirer l'augmentation du nombre de leurs esclaves, mais encore à considérer comme une offense politique toute tentative de discréditer un genre de propriété qui leur procurait de si grands avantages[1]. »

Le Sud a eu pendant longtemps la direction politique de la Confédération. On a calculé que sur soixante-douze années, les Etats-Unis avaient eu pendant quarante-huit ans des présidents du Sud, et que sur 77 présidents du Sénat, le Sud en avait eu 61. Les États à esclaves ne cherchaient qu'à s'étendre aux dépens de leurs voisins, et pour maintenir ce qu'ils appelaient leur *institution particulière*, ils voulaient la répandre le plus loin possible. Les hommes du Sud demandaient sans cesse des conquêtes, celle de Cuba, du Mexique, de l'Amérique centrale. C'est l'échec qu'ils éprouvèrent aux élections présidentielles de 1860 et le triomphe du parti républicain ou abolitionniste, qui détermina leur soulèvement.

Les républicains et les démocrates, scission du

1. Bigelow, *les États-Unis en* 1863.

parti démocratique, élection d'un républicain abolitionniste ; Lincoln (1860). — Depuis longtemps, deux grands partis divisaient les citoyens des États-Unis. Les républicains ou conservateurs demandaient une plus grande centralisation : les démocrates, au contraire, l'extension des États : les uns cherchaient à fortifier l'Union, les autres à la relâcher. Les démocrates étaient, pour la plupart, esclavagistes. Le parti démocratique l'avait emporté dans les dix dernières années : il avait réussi à faire nommer à la présidence M. Buchanan, personnage favorable au Sud. Mais les progrès des démocrates esclavagistes avaient réveillé l'énergie des républicains abolitionnistes, et le parti triompha. Lincoln fut élu président de la République (novembre 1860).

Déchirement de l'Union (1860-1861) ; les États confédérés ; les Border-States. — Les planteurs du Sud n'attendirent même pas que Lincoln eût pris possession du pouvoir, et sous l'administration de M. Buchanan, ils brisèrent le pacte qui les rattachait à l'Union.

Le 9 décembre, la Caroline du Sud se sépara de la Confédération. Plusieurs États ne tardèrent pas à suivre son exemple : le Mississipi, le 15 janvier ; la Floride et l'Alabama, le 11 ; la Géorgie, le 19. Ces cinq États formaient le groupe véritablement esclavagiste. Ils entraînèrent bientôt la Louisiane (22 janvier) et le Texas (1er février). Le 4 février 1861, les représentants de ces sept États se réunirent à Montgommery (dans l'Alabama), pour constituer une Confédération. La Virginie, Le Tennessee (avril), l'Arkansas (6 mai), la Caroline du Nord 2 décembre) portèrent à onze le nombre des Etats séparés qui nommèrent pour président M. Jefferson Davis.

La Virginie et le Tennessee appartenaient avec deux autres États, le Kentucky et le Missouri, qui demandèrent à garder la neutralité, au groupe des États du centre auxquels il faut joindre le Maryland et le Delaware. On appelait aussi ces Etats du centre *Border-States*, Etats frontières, parce qu'ils se trouvaient sur la limite

de l'esclavage. Ils n'employaient pas d'esclaves, mais ils en élevaient et en vendaient. Ils cultivent le tabac pour lequel le Nord est leur tributaire. Enfin ils sont pour les céréales le grenier du Nord et du Sud. Leur situation géographique, la nature de leurs produits faisaient d'eux le lien des États extrêmes.

Une immense vallée, celle du Mississipi, encadrée par deux vastes terrasses, l'une qui regarde l'océan Pacifique, l'autre qui incline vers l'océan Atlantique : tel est le plan du vaste pays appelé les États-Unis. C'est surtout dans la vallée du Mississipi et sur la terrasse qui regarde l'Europe que la vie se concentre. Les États du Nord occupaient la partie supérieure de cette terrasse, qui depuis la chaîne des Alleghanys va en s'abaissant du côté de la mer et en s'élargissant du côté du sud. Ils tenaient le bassin supérieur du *Mississipi* et de ses plus grands affluents, le *Missouri* sur la rive droite, l'*Ohio*, le *Tennessee* sur la rive gauche. Les États du Sud occupaient l'embouchure du Mississipi et une grande partie du cours du fleuve (Texas, Louisiane et Arkansas sur la rive droite; Mississipi et Tennessee sur l'autre). Ils fermaient toute communication avec la mer aux riches pays de l'ouest. Ils possédaient les larges plaines qui s'épanouissent au sud-est de la chaîne des Alleghanys (Alabama, Géorgie, Floride, les deux Carolines; une partie de la Virginie) et avaient une longue étendue de côtes, mais de côtes plates, moins favorables aux ports et à la navigation que les côtes profondément déchirées du Nord.

Les États demeurés fidèles à l'Union, et d'ailleurs de beaucoup les plus peuplés (23 millions d'habitants contre 8), possédaient le nerf de la guerre : l'argent. A leur richesse agricole, ils avaient depuis longtemps ajouté la richesse industrielle et commerciale. Les planteurs du Sud n'avaient d'autres ressources que celles de leur sol et du travail de leurs esclaves. Mais, élevés en gentilshommes, ils connaissaient le métier des armes, beaucoup plus que les marchands de New-York : ils

fournissaient à l'armée et à la marine fédérale presque tous les officiers, et ceux-ci abandonnèrent leur poste pour accourir sous le drapeau de leurs États. Le Sud eut tout de suite une marine : d'ailleurs il délivra des lettres de marque et organisa la course, guerre qui n'est plus ni dans nos mœurs, ni dans le droit public de l'Europe.

Guerre civile ; campagne du Potomac. — Lincoln prit possession de la présidence de l'Union le 4 mars 1861. La guerre commença le 11 avril, par une attaque des séparatistes contre un fort fédéral, le fort Sumter, en face de Charleston. Mais les confédérés portèrent bientôt les hostilités sur la ligne du *Potomac*, cours d'eau de la Virginie, limite des États divisés; ils menacèrent le *Maryland* dans lequel est enclavé le district de Colombie et le siége du gouvernement, Washington. Les fédéraux eurent donc d'abord à se défendre et à protéger Washington, puis ils cherchèrent à s'avancer sur *Richmond*, capitale de la Virginie, où s'était fixé le gouvernement ennemi. En même temps, maîtres de la vallée supérieure du Mississipi, ils cherchèrent à s'emparer de tout le cours du fleuve. Par leur marine ils enveloppaient les côtes. Les marches, les transports présentaient d'extrêmes difficultés dans ces pays coupés de larges rivières ou hérissés de forêts, que traversent des chemins de fer, mais où il n'y a pas de routes. Ce trait peint la civilisation américaine qui a implanté les arts et l'industrie de l'Europe sur une terre tout à fait neuve et a construit des chemins de fer avant de tracer des routes.

Le vieux général Scott, le vainqueur du Mexique, fut placé par le président à la tête des armées de l'Union, mais ne pouvait faire la guerre que de son cabinet et ne conserva pas longtemps ce commandement. Washington fut mis à l'abri d'un coup de main et les volontaires allèrent s'organiser sur le Potomac qu'ils ne tardèrent pas à franchir pour s'avancer sur Richmond. Ils comptaient sans les larges rivières qu'ils avaient à traverser

le Rappahanok, le Rapidan, l'York, le Chikahominy. D'ailleurs ils n'allèrent pas si loin. Près de Manassas, au ruisseau de *Bulls Run* (torrent du Taureau), ils attaquèrent, sous les ordres de Mac-Dowel, le camp du général Beauregard, solidement retranché. Mais le général fédéral Patterson avait laissé échapper une autre armée des séparatistes qui tomba sur Mac-Dowel. Les volontaires inexpérimentés lâchèrent pied : ce fut une déroute plus qu'une défaite (21 juillet 1861). Le Nord comprit qu'avant d'entrer sérieusement en campagne il lui fallait organiser ses troupes. En attendant il fit des expéditions contre les côtes du Sud, au cap Hatteras (août), à Port-Royal (novembre), port de la Caroline du Sud, et occupa Beaufort afin de rendre le blocus effectif et d'empêcher les exportations de coton. Dans l'ouest il défendit le Missouri contre une invasion de séparatistes et d'Indiens, reprit (29 septembre) la ville de Lexington, qu'il avait perdue; défendit le Kentucky, construisit des flottilles à Saint-Louis et à Cairo pour agir dans les eaux du Mississipi.

Campagne du général Grant dans l'ouest (1862); bataille de Pittsburg (6 et 7 avril): prise de Memphis; prise de la Nouvelle-Orléans, par le général Buttler (26 avril). — Dès les premiers beaux jours de 1862, l'armée unioniste de l'ouest, commandée par le général Grant, prit une offensive hardie. Les canonnières fédérales remontèrent l'Ohio, le Tennessee, le Cumberland. Le général Grant réoccupa *Nashville*, capitale du Tennessee, *Columbus*, capitale de l'Ohio, tandis que les troupes unionistes remportaient une autre victoire à *Pea-ridge* (Arkansas). Le général Beauregard, pour arrêter les progrès des fédéraux, s'établit à *Corinth* (Tennessee occidental), s'enferma dans un camp retranché qui couvrait le réseau des chemins de fer du sud-ouest, et fortifia au nord de *Memphis*, sur le Mississipi, l'île n° 10. Grant descendait le Tennessee en marchant par les deux rives. Sa première colonne, surprise à *Pittsburg*, se bat tout un jour : ses canon-

nières, la seconde colonne ont le temps d'arriver et la deuxième journée est tout à l'avantage des fédéraux (6 et 7 avril). L'île n° 10 est ensuite enlevée, Memphis pris, le Mississipi délivré jusqu'au confluent de l'Arkansas. A la même époque la flotte fédérale se présentait, à l'embouchure du fleuve, devant la *Nouvelle-Orléans*, dont les forts étaient presque aussitôt enlevés (26 avril). Le général Buttler s'empara de cette grande ville, le port de commerce du sud, confisqua les propriétés des rebelles et rétablit, par des moyens plus qu'énergiques, l'autorité du gouvernement. Il envoya occuper *Baton-Rouge*, capitale de la Louisiane. Les fédéraux tenaient ainsi le Mississipi par les deux bouts, coupaient des États situés sur la rive gauche du grand fleuve et portaient une atteinte sensible au commerce de leurs ennemis. *Wikesburg* seul empêchait Buttler d'aller rejoindre les flottilles du Nord.

Expédition de Mac-Clellan en Virginie contre Richmond (mai-juillet 1862); semaine des Sept batailles et retraite de Mac-Clellan. — Le général Mac-Clellan avait été mis à la tête de l'armée de Virginie, et après la retraite du général Scott, à la fin d'octobre 1862, avait reçu le commandement en chef. Comprenant les difficultés d'une marche sur Richmond par terre, il fit embarquer ses troupes et descendit dans une péninsule formée par la rivière d'*York* et le *James River* sur lequel est assis Richmond. A la pointe d'York eut lieu un choc terrible entre deux navires bardés de fer, le *Merrimac* appartenant aux confédérés et le *Monitor*, bâtiment fédéral. Mac-Clellan voulait suivre la rivière d'*York* pendant que ses canonnières remonteraient le *James* (mai); il fit le siége de *York-Town* que les confédérés abandonnèrent, il battit l'ennemi à *Williamsburg* (5 mai). Il s'avança ensuite dans un pays difficile, obligé de construire des routes à mesure qu'il gagnait du terrain. Il arriva enfin devant le *Chikahominy* à dix milles de Richmond. Là s'arrêtèrent ses succès.

Ses canonnières n'avaient pu remonter le *James-*

River ; les pluies grossissaient les rivières et transformaient le pays en marécages; il n'avait plus le commandement en chef et ne pouvait diriger les armées de Mac-Dowel et de Banks qui devaient le rejoindre. Les séparatistes se concentrent autour de Richmond, le général Beauregard est rappelé de Corinth. Jackson, surnommé *Stonewall* (mur de pierre), se dérobe à Mac-Dowell, et avec un petit corps de troupes déterminées se jette sur Banks, auquel le gouvernement a enlevé une moitié de ses régiments. Banks est écrasé. Mac-Dowell s'arrête, Mac-Clellan est isolé. Il n'en force pas moins le passage du Chikahominy et livre la bataille acharnée de *Fair-Oaks*, qui dura deux jours (31 mai). Il étend ses lignes, croyant toujours se joindre à Mac-Dowell, que le gouvernement rappelle, au contraire, pour couvrir Washington. De plus en plus isolé, inférieur en forces aux confédérés qui le pressent de toutes parts et lui livrent une seconde bataille sur le Chikahominy, Mac-Clellan se décide à transporter ses troupes sur le James-River; il opère sa retraite avec la plus grande habileté, se battant tous les jours pendant une semaine (ce fut la semaine des sept batailles), et gagna enfin une forte position où avec l'appui de la flottille il pouvait tenir longtemps.

Mac-Clellan espérait qu'on lui enverrait des renforts et qu'il pourrait recommencer cette expédition manquée. Mais après une bataille indécise du général Pope, dans les Montagnes-Bleues, à *Cedar-Mountain* (10 août), il reçut l'ordre de se rembarquer; Richmond était libre. Les confédérés songèrent alors à se jeter sur Washington.

Invasion du Maryland par les confédérés; bataille de Sharpsburg (16 et 17 septembre).— Le manœuvrier habile et rapide Stonewall Jackson remonte la vallée de la Shenandoah, tourne l'armée fédérale de Pope et s'empare de Manassas. Pope revient sur ses pas et engage une nouvelle bataille sur le théâtre de la défaite de Mac-Dowell, l'année précédente, à *Bull's Run*. Jackson tient bon et le lendemain il est rejoint par son collègue

le général Lee; les fédéraux sont complétement défaits. Le général Lee entre aussitôt dans le Maryland et Washington se trouve fort compromis. Le président Lincoln, loin de se laisser abattre, a déjà (14 ou 16 juillet) obtenu l'établissement de la conscription. Une nouvelle armée est formée et donnée à Mac-Clellan, qui délivre le Maryland par la sanglante victoire de *Sharpsburg* (16 et 17 septembre). Quelques jours après, le président donnait à la guerre une signification plus nette en lançant une proclamation qui déclarait libres, au 1er janvier 1863, les esclaves des États qui ne seraient pas alors rentrés dans l'Union.

Destitution de Mac-Clellan (5 novembre) : défaite des fédéraux à Fredericksburg (15 décembre). — Guerre de l'ouest : victoire des fédéraux à Murfreesborough (30 décembre-2 janvier). — Le gouvernement du Nord voulait presser la guerre. Mac-Clellan restait dans l'inaction; attaché au parti démocrate, il aspirait à jouer un rôle politique. Le président le destitua et remit le commandement de l'armée de Virginie à Burnside, lui ordonnant d'aller chercher l'ennemi qu'il trouva sur le Rappahanoch. La journée de *Fredericksburg*, vivement disputée (13 décembre 1862), fut une éclatante défaite pour les fédéraux qui perdirent le fruit de leurs succès précédents.

A l'ouest, les États reconquis n'étaient pas entièrement soumis, la guerre se soutenait avec des alternatives de revers et de succès. Les fédéraux avaient tenté en vain une attaque contre la ville de Vicksburg. Mais une grande victoire du général Rosecrans, dans le Tennessee central, à *Murfreesborough*, releva les armes de l'Union. La bataille avait duré trois jours (29 décembre 1862-2 janvier 1863). Elle n'était que le prélude de triomphes plus complets qui signalèrent la nouvelle année.

Campagne de 1863 sur le Mississipi ; le général Grant ; prise de Wicksburg (4 juillet 1863). — *Wicksburg* barrait le Mississipi : il fallait à tout prix l'enlever. L'armée fédérale s'y porta au printemps. Elle

fit des travaux gigantesques pour détourner le cours du fleuve, mais n'y put réussir : elle ne pouvait non plus s'emparer d'une falaise inaccessible, *Port Hudson*, qui défendait le Mississipi au-dessous de Wicksburg. Des chaloupes canonnières parvinrent cependant à descendre le fleuve et à passer sous le feu de Wicksburg, d'autres à le remonter sous le feu de Port-Hudson, et à rejoindre les précédentes. Les fédéraux restèrent maîtres de la partie du Mississipi comprise entre les deux forteresses. Ils coupèrent ensuite les communications par terre : le général Grant, dont le mérite et la renommée s'étendaient de plus en plus, s'empara, grâce à un mouvement tournant, de *Jackson*, capitale de l'État du Mississipi (14 avril). Néanmoins, plusieurs assauts livrés à Wicksburg échouèrent : il fallut compléter l'investissement, entreprendre un siége régulier. Wicksburg succomba le 4 juillet. Port-Hudson se rendit le 8. Les Unionistes purent descendre le Mississipi jusqu'à la Nouvelle-Orléans, isoler le Texas et l'Arkansas. Toutefois dans ces vastes territoires les confédérés soutinrent longtemps une guerre de partisans, guerre souvent affreuse dans ces pays encore à moitié sauvages.

Au moment où la grande forteresse des séparatistes sur le Mississipi tombait au pouvoir des fédéraux, ceux-ci étaient également vainqueurs du côté de l'Atlantique, bien que là le commencement de la campagne eût été désastreux. A la fin d'avril 1863, le général Hooker avait pris le commandement des unionistes sur le Potomac. Le 2 et le 3 mai il se heurta contre l'ennemi à *Chancellorsville*, près de Fredericksburg : il eut d'abord l'avantage, mais Lee, rejoignant Jackson, mit les fédéraux entre deux feux et les força à quitter la position. Lee chercha à renouveler l'invasion de l'année précédente dans le Maryland. S'élançant dans la longue vallée de la Shenandoah, sorte de couloir ouvert du côté du Nord et qui a joué un rôle stratégique important, il surprend l'armée chargée de la défendre, s'empare de Winchester et envahit le nord du Maryland

(13 juin). Les séparatistes entrent même dans la Pensylvanie. C'est le plus grand péril qu'ait couru Washington. Le général fédéral Meade le dissipe en chassant le général Lee des hauteurs (triangle de collines) de *Gettysburg* (2 et 5 juillet). Lee bat en retraite, laissant plus de dix mille prisonniers et sept mille blessés; mais il échappe à son adversaire. Les fédéraux pour compléter leurs succès inquiètent encore les côtes du Sud, s'emparent de l'île Morris (juillet-août) et bombardent Charleston.

Campagne du centre (1863); défaite des fédéraux à Chickamauga (19-21 septembre); victoire de Grant à Chattanooga (25-28 novembre 1863). — Après la bataille de Gettysburg, les fédéraux n'avaient plus guère à craindre une nouvelle invasion des confédérés. Par la prise de *Wicksburg* ils étaient maîtres du Mississipi et dominaient les États que ce fleuve arrose ou sépare. Toutefois les confédérés cherchaient encore à leur enlever le Kentucky et tenaient une partie du Tennessee. Il fallait s'écarter du fleuve, se rapprocher des montagnes, percer le centre de la nouvelle confédération enveloppée de tous côtés. L'armée centrale du Kentucky et du Tennessee, après un repos de six mois, se remet en marche. Le général Rosecrans s'empare le 21 août de *Chattanooga*, au sud-est du Tennesse, aux confins de l'Alabama, de la Géorgie, de la Caroline du Nord. Burnside s'empara de Knoxville. Mais le 19 septembre s'engage une bataille sur les bords du *Chikcamauga*, affluent du Tennessee. Pendant deux jours les confédérés sont repoussés; le troisième jour ils réussissent à couper en deux l'armée fédérale qui est dispersée (19-21 septembre). Le général Grant, qui relevait de maladie, reprend le commandement : il livre plusieurs combats autour de Chattanooga les 27 et 28 octobre, et le 27 novembre remporte après une lutte de trois jours une grande victoire, dite de *Chattanooga*. Le général Banks parcourt le Texas, Burnside le Tennessee oriental. Le Nord a décidément l'avantage

Campagne de Géorgie (1864) ; fin de la guerre ; chute de Richmond (6 avril 1865). — En 1864, le président Lincoln est réélu par le Nord, qui veut la poursuite de la guerre et la complète soumission du Sud. Cette soumission est amenée par une campagne de Grant et de Sherman, de ce dernier surtout. Sherman comprend que Richmond ne tombera jamais si on l'attaque seulement par la Virginie ou en venant de la mer. Il faut pénétrer au cœur des États confédérés ; il faut couper toutes les communications de la capitale ennemie. Au moment où Grant se met à la tête de l'armée du Potomac, Sherman part du Tennessee, dont la conquête a été achevée l'année précédente. Avec 100 000 hommes et 250 pièces de canon (5 mai 1864), il se dirige vers les montagnes, après avoir réuni à Nashville une grande quantité d'approvisionnements; puis, grâce à des marches habiles, « fait tomber les redoutables positions du « défilé d'Altoona, » repousse sans cesse les confédérés, tourne les obstacles qu'il ne peut renverser, débouche de l'autre côté des Alleghanys et marche sur *Atlanta* où l'ennemi s'était retranché. Fidèle à son système, il fait tomber Atlanta en coupant ses communications. L'ennemi évacue cette place (1er sept.). Le général Hood essaye en vain de rappeler Sherman en se portant sur sa base d'opérations. Sherman avait eu soin de laisser des garnisons suffisantes; néanmoins il revint sur ses pas et battit son adversaire. Puis il reprit sa marche en avant, détruisit les lignes fortifiées d'Atlanta, renvoya tous les bagages superflus, une partie de son artillerie et se dirigea vers la mer qu'il avait hâte d'atteindre pour donner la main à la marine et achever de couper les armées confédérées. Divisant ses troupes en deux colonnes, masquant son véritable point d'attaque, il descendit rapidement, détruisant les chemins de fer; on croyait qu'il se portait sur Mâcon, lorsqu'il parut devant *Savannah* (décembre), apercevant enfin la mer après une marche de huit mois à travers le territoire ennemi. Il remonta au nord, et,

en détruisant quelques chemins de fer, s'empara de *Charleston* que la flotte avait vainement attaqué. Il pénétrait le 17 février 1865 à Colombia, c'est-à-dire au cœur de la Caroline du Sud, que Beauregard évacuait en toute hâte : il montait à Fayetteville (11 mars). Il se trouvait encore à une distance de deux cents milles de l'armée de Grant, mais sur le point d'effectuer sa jonction avec les deux autres colonnes opérant sur les côtés de cette armée. Devant lui manœuvrait le général ennemi Johnston qu'il défit le 18 mars, lui fermant toute issue, comme le général Grant au nord enfermait le général Lee. Lee et Johnston commandaient les deux armées du Sud : les vaincre c'était terminer la lutte. Sherman était à Godsboro le 25 mars. Les lignes de chemins de fer, seules artères qui nourrissaient les armées ennemies, étaient détruites. Richmond ne pouvait tarder à succomber. Lee, à *Petersburg*, tenta un effort désespéré contre Grant (25 mars) : il fut vaincu. Grant prit l'offensive, lança sa cavalerie pour rendre impossible la jonction de Johnston et de Lee, passa sur la rive nord de la rivière James, attaqua et força les lignes ennemies. Le résultat de ces succès et de la sanglante bataille de *Petersburg* (2 avril) fut l'évacuation de cette place et de Richmond (3 avril). Lee ne savait où se retirer. La cavalerie de Grant, que commandait Sheridan, attaqua une de ses colonnes en retraite, et fit 6000 prisonniers. Lee capitula le 9 avril. Johnston dut suivre son exemple. La guerre était finie. Grant recueillait les heureux fruits de la merveilleuse campagne qu'il avait combinée avec Sherman et terminée par des coups de foudre.

Assassinat de Lincoln[1] (14 avril 1865). — Comme

1. Lincoln était le type de l'Américain, de l'Américain de l'ouest. Il avait essayé de tous les métiers : enfant, il avait conduit un *flat-boat* (bateau plat) sur le Mississipi, puis il avait coupé et scié du bois pour les clôtures des fermes de l'Illinois. Il devint commis aux écritures, capitaine de volontaires, maître de poste, étudia les lois, ce qui le mena à la politique. Il arriva à la législature de son État en 1834, au congrès en 1847. On l'avait choisi pour président à cause de ses sentiments abolitionnistes, de sa bonne renommée et même de son obscurité : il ne portait ombrage à personne.

si cette guerre acharnée de quatre années, dont on ne saurait compter les batailles, car je n'ai pu indiquer que les holocaustes qui duraient deux et trois jours, n'était pas assez dramatique; comme si cette grande lutte, où l'énergie du Sud avait si vaillamment résisté à l'énergie du Nord, n'avait pas été assez émouvante, un grand crime vint redoubler l'émotion qu'elle avait soulevée en Europe. Lincoln était allé visiter Richmond et prendre les mesures que nécessitait la victoire. Il ne parlait que de concorde, d'union. Il ne songeait point à la vengeance. Le 14 avril, de retour à Washington, il va au théâtre avec sa famille, et là, dans sa loge, un misérable, Booth, le tua d'un coup de pistolet. L'horreur pour le crime fut universelle, comme la pitié pour la victime. Lincoln tombait enseveli dans son triomphe, au moment où sa modération était si nécessaire pour calmer les passions, au moment où, réélu pour quatre années, il avait à reconstruire par la sagesse cette Confédération qu'il avait défendue avec tant de persévérance, de conviction et d'honnêteté.

Résultats de la guerre; abolition de l'esclavage. — Cette guerre influa tristement sur le commerce européen. L'exportation du coton s'arrêta. L'Angleterre et la France virent la plupart de leurs manufactures manquer de matière première et eurent de cruelles épreuves à subir. Le commerce général avec l'Amérique fut également atteint et le commerce anglais avec les États-Unis diminua de neuf dixièmes.

La lutte, en se prolongeant, força les États du Nord à augmenter leur flotte, qui devint redoutable, et leur armée : ils eurent 600 000 hommes sur pied, mais la plus grande partie fut licenciée à la fin de la guerre. La dette s'était accrue de plusieurs milliards. Des émissions considérables de papier-monnaie avaient apporté un grand trouble dans les relations commerciales. Toutefois les sources de prospérité sont si nombreuses aux États-Unis que déjà les désastres de la guerre sont

effacés. Le Sud, de son côté, s'était couvert de manufactures : il est devenu industriel et commerçant.

Le 22 septembre 1862, Lincoln prononça l'*affranchissement de tous les esclaves* dans les États ou fractions d'États rebelles à l'Union. Le gouvernement fédéral reconnut les républiques nègres de Libéria et d'Haïti. Au mois de décembre, le Congrès adopta des amendements à la constitution qui accordaient une indemnité aux États fidèles qui délivreraient leurs esclaves avant l'année 1900. Le 31 janvier 1865, le Congrès vota d'enthousiasme un amendement à la constitution abolissant l'esclavage. Depuis la défaite du Sud, les législations des divers États même rebelles ont adhéré à l'amendement.

Reconstituée, la république des États-Unis reprit sa marche ascendante. La création de l'État de *Virginie occidentale* (1863) ne fut qu'un dédoublement de la Virginie rendu nécessaire par la division que la guerre avait produite dans cet État; mais l'admission du *Nevada* (1864), du *Nebraska* (1867), due au développement de la population de ces territoires, a porté au nombre de 37 le chiffre des Etats confédérés. L'Amérique russe fut achetée au czar (1867) et c'est une terre improductive, mais les autres territoires se peuplent si vite, qu'on ne peut prévoir où s'arrêteront les progrès de cette république déjà si vaste.

États de l'Amérique du Sud. — Si la guerre a désolé la terre colonisée par la race anglo-saxonne, il y a longtemps qu'elle est la condition permanente des anciennes colonies espagnoles.

Dans l'Amérique du Sud, le Brésil seul jouit, sous le règne de l'empereur Don Pedro II[1], d'une paix et d'une prospérité que lui assurent la sagesse de son souverain et sa monarchie constitutionnelle. Depuis que cet empire, en 1826, s'est détaché du Portugal, il est demeuré à l'abri des révolutions qui ont agité les républiques sorties des anciennes capitaineries espagnoles.

[1]. Proclamé empereur le 7 avril 1831, reconnu majeur en 1841, avant l'époque légale, pour mettre fin à une régence orageuse.

Organisée en 1829, la *Confédération Argentine* comprenait les provinces de Buenos-Ayres, Corrientes, Entre-Rios, Santa-Fé, Cordova, San Juan. Le parti fédéraliste avait pour ennemi acharné le parti unitaire. Le général *Rosas*, qui conserva le pouvoir absolu de 1835 à 1852, et dont le nom a longtemps retenti en Europe, eut pendant la durée de sa dictature des luttes acharnées à soutenir; il a soutenu son gouvernement par les plus sanglantes répressions. Sa force était dans sa résistance à l'Europe, avec laquelle il se trouva presque continuellement en guerre, excitant sans cesse les sentiments patriotiques du pays. Les escadres d'Angleterre et de France bloquèrent souvent Buenos-Ayres, notamment de 1845 à 1849. Rosas tomba devant une insurrection des provinces soutenue par le Brésil; depuis ce temps, l'union s'est dissoute, puis reconstruite.

L'*Uruguay*, voisin de la Confédération Argentine, n'a été depuis l'émancipation sud-américaine qu'un champ de bataille entre cette Confédération et le Brésil : longtemps il a semblé destiné à devenir la proie de l'une ou de l'autre de ces puissances. Les poètes indigènes ont qualifié Montevideo du nom de Troie du Sud-Amérique.

Le *Paraguay*, convoité aussi par la Confédération Argentine, avait joui d'une rare prospérité sous le gouvernement du docteur Francias, puis du président *Lopez*, mort en 1862. Sous le gouvernement de son fils il soutint avec une énergie opiniâtre contre les États voisins et le Brésil (1865-1869) une lutte dans laquelle Lopez a fini par succomber.

Si du versant de l'océan Atlantique nous nous reportons à celui de l'océan Pacifique, le *Chili* serait la terre la plus délicieuse du monde si des secousses souterraines ne venaient trop souvent l'ébranler. De plus, l'anarchie la désola à la suite de la guerre de l'indépendance, mais à partir de 1830, la constitution intérieure devint plus stable : il eut, du reste, de fréquents démêlés avec le Pérou.

Ce fut dans le *Pérou* que se livrèrent les deux der-

nières batailles de l'indépendance sud-américaine, celle de *Junin*, gagnée par Bolivar, et celle d'*Ayacucho*, par le général Sucre (1824). L'indépendance conquise, le Pérou se démembra et le haut pays forma une république qui prit le nom du héros de l'indépendance, Bolivar, la *Bolivie* (10 juillet 1825). Le général Santa-Cruz essaya en 1834 de renouer l'union entre la Bolivie et le Pérou, mais il échoua. La Confédération, qu'un moment il avait formée, se brisa quelques années après, et les deux pays retournèrent chacun à leurs révolutions intérieures.

La *Colombie*, qui occupe la partie septentrionale de ce vaste continent, n'avait pendant la guerre de l'indépendance formé qu'un seul État. Elle resta ainsi unifiée jusqu'en 1830. Mais la mort de Bolivar devint le signal de la décomposition de la Colombie, qui se fractionna en trois républiques : l'*Équateur*, la *Nouvelle-Grenade*, le *Venezuela*, où n'ont cessé de lutter la centralisation et le fédéralisme.

Amérique centrale. — L'isthme qui relie l'Amérique du Sud à l'Amérique du Nord formait, sous la domination espagnole, une capitainerie générale connue sous le nom de royaume du Guatemala. Ces provinces, formèrent d'abord une confédération qui comprit les cinq États de Guatemala, de Costa-Rica, de Nicaragua, de Salvador et de Honduras. Le déchirement de cette Confédération fut long et douloureux : il est connu en Amérique sous le nom de guerre de Moraza et de Carrera : le premier, partisan de la fédération; le second, de l'indépendance des provinces. Carrera proclama en 1839 la dissolution de la Confédération du Centre, et le supplice de Moraza, en 1842, termina les luttes sanglantes qui suivirent cette dissolution. Isolées, ces républiques offrirent trop souvent le triste spectacle des dissensions intestines; aujourd'hui elles paraissent se raffermir et songer aux améliorations intérieures. Les républiques de Nicaragua et de Costa-Rica s'occupent beaucoup de la question, vitale pour elles, du percement de l'*isthme de Panama*.

L'île de *Saint-Domingue* était partagée autrefois entre la France et l'Espagne. La partie française se souleva pendant la Révolution et bientôt s'érigea en république nègre (capitale Haïti). La partie espagnole se souleva à son tour et devint la république dominicaine. La république haïtienne, de beaucoup la plus puissante, fut, en 1845, érigée en empire par le fameux général nègre *Soulouque*, dont le règne ne fut qu'une tragi-comédie. Faustin Ier chercha plusieurs fois à s'emparer de la république dominicaine, mais les puissances européennes l'arrêtèrent toujours. Il fut enfin renversé de son trône impérial en 1859, et Haïti redevint une république sous la présidence de Geffrard. Celui-ci, à peine affermi au pouvoir, vit sa voisine la République dominicaine retomber entre les mains de l'Espagne (1861), qui cependant ne l'a pas gardée et a renoncé de nouveau à sa conquête (1864-1865). L'Espagne ne possède plus en Amérique que l'île de *Cuba*, où elle a de fréquentes révoltes à réprimer.

Le Mexique depuis l'indépendance. — Au Mexique, après le règne éphémère d'Iturbide, le pays s'organisa en république fédérative. La nouvelle constitution, calquée sur celle des États-Unis, fut achevée en 1824. Deux partis, les fédéralistes et les monarchistes, ne cessèrent dès lors de se disputer le pouvoir, et presque tous les présidents ne tardaient pas à être renversés par leurs compétiteurs. Un homme domina cette longue série de révolutions et de présidents, c'est le général Santa-Anna. « Une fois Iturbide renversé, dit un historien compétent, M. Lucas Alaman, l'histoire du Mexique pourrait s'appeler l'histoire des révolutions du général Santa-Anna : tantôt les organisant pour son propre compte, tantôt y prenant part après que d'autres les avaient commencées, travaillant aujourd'hui à l'agrandissement d'autrui et demain au sien propre, élevant une faction pour l'abaisser et l'opprimer ensuite en soutenant la faction opposée, entretenant ainsi un jeu de bascule entre les partis. » Jusqu'en 1833, Santa-Anna ne prétendit point

pour lui-même à la présidence. Il la prit à cette époque et l'occupa, sauf quelques intervalles, jusqu'en 1856. Il fut renversé à cette époque par l'Indien Alvarez.

Santa-Anna avait pour lui le courage militaire; il lutta vaillamment contre les Français, lorsque ceux-ci s'emparèrent de Saint-Jean-d'Ulloa en 1838 : il lutta contre les armées des États-Unis, mais sans pouvoir sauver les deux provinces, objet de leur convoitise, la Californie et le Nouveau-Mexique. Cette guerre des États-Unis contre le Mexique dura deux ans et fit la réputation du général Scott, qui alla planter le drapeau étoilé à Mexico (1846). Le résultat de l'anarchie du Mexique se traduit par un chiffre trop éloquent. Au moment de l'indépendance, le territoire comprenait 216 012 lieues carrées; aujourd'hui, il n'est plus que de 106 107.

Les États-Unis, grâce à leur proximité, pouvaient satisfaire leur ambition. Les puissances européennes, au contraire, qui avaient contre le Mexique de justes griefs, arrivaient difficilement à obtenir réparation à cause de leur éloignement. La France, en 1838, s'était vue obligée à une expédition militaire, mais, embarrassée de sa victoire, elle ne voulut pas s'engager dans l'intérieur des terres pour la compléter. Elle s'estima heureuse de signer un traité (9 mars 1839) par lequel elle réduisait le chiffre de ses réclamations pour obtenir justice sur les autres griefs. Est-il besoin d'ajouter que ce traité, comme toutes les conventions précédentes, resta lettre morte?

Union de l'Espagne, de l'Angleterre et de la France contre le Mexique. — Après la chute de Santa-Anna, Alvarez n'avait pu garder le pouvoir et le parti démocratique et révolutionnaire réussit alors à porter à la présidence M. Comomfort, qui prit pour vice-président l'Indien Juarez. Mais le parti conservateur ne tarda pas à renverser Comomfort, et le général Miramon demeura maître de Mexico. Toutefois il ne put dominer tout le Mexique. Juarez s'était emparé de

la Vera-Cruz, et dès ce moment il y eut deux pouvoirs ennemis, deux présidents, et entre eux une guerre qui dura deux ans, pendant lesquels on compte plus de soixante-dix actions militaires.

Juarez, ayant triomphé en 1860, sembla prendre à tâche de provoquer l'Europe par ses vexations à l'égard des étrangers. La France, l'Angleterre et l'Espagne se concertèrent pour une action énergique et commune au Mexique; convention de Londres (30 octobre 1861).

L'Espagne montra le plus d'empressement. Le 17 décembre 1861, ses troupes occupaient la Vera-Cruz et le général Prim plantait le drapeau espagnol sur le fort de Saint-Jean-d'Ulloa, où si longtemps il avait flotté. L'amiral français, Jurien de la Gravière, arriva au mois de janvier 1862 avec 2500 hommes seulement. L'escadre anglaise surveillait la côte avec 1000 soldats de marine. Juarez, en présence de cette triple attaque, fit appel au patriotisme des Mexicains, parmi lesquels la vue du drapeau espagnol produisait une vive irritation : il s'appliqua surtout à négocier. Une convention dite de la Soledad (19 janvier 1862) autorisa les troupes alliées à monter dans les hautes terres pour y attendre, à l'abri de la fièvre jaune, les négociations qui devaient s'ouvrir à Orizaba le 15 avril. Pendant ce temps Juarez, peu scrupuleux, proposait aux États-Unis de leur céder quelques-unes de ses plus belles provinces en échange d'une somme avec laquelle il pût désintéresser une partie des alliés. La mésintelligence que ces pourparlers avec Juarez avaient fait naître entre les généraux et les plénipotentiaires alliés, éclata également en Europe entre leurs gouvernements qui ne purent s'accorder sur l'interprétation de la convention de Londres. Le gouvernement français ne voulait pas qu'on traitât avec Juarez qui n'offrait aucune garantie. Des intérêts financiers et de secrètes spéculations déterminaient les personnages les plus influents à pousser Napoléon III à cette fatale expédition. Malgré les démentis officiels, il s'agissait de fonder

un empire au Mexique, bien que cette idée ne fût pas née à la cour de France, mais eût été suggérée depuis quelque temps à l'archiduc Maximilien par des émigrés mexicains. Une rupture éclata entre les gouvernements alliés. Le général Prim n'était parti avec les Espagnols que pour satisfaire sa propre ambition, et non celle des autres : il se rembarqua. Les Anglais, n'aimant pas les entreprises chimériques, se retirèrent. Les Français restèrent seuls.

Expédition isolée de la France; campagne du général Lorencez (1862). — Le général comte de Lorencez, qui venait d'amener des renforts et de remplacer l'amiral Jurien de la Gravière, n'avait que 5000 hommes : n'écoutant que son courage, il voulut marcher sur Mexico. Après avoir fait de la ville d'Orizaba, sur la pente orientale de la Cordillère d'Anahuaca, son centre d'approvisionnements et son point d'appui, le général de Lorencez traversa les défilés des Cum brès par lesquels on descend de l'autre côté de la Cordillère. Un glorieux combat, le 28 avril, livra les défilés, et les Français ne rencontrèrent plus d'obstacles jusqu'à l'importante ville de *Puebla*, chef-lieu d'une grande province et boulevard de Mexico. Juarez y avait accumulé une armée nombreuse, et notre petit corps d'armée se trouva en présence d'une ville barricadée et dominée par deux redoutables forteresses, Guadalupe et San-Loretto. Néanmoins le général, arrivé le 4 mai, ordonna le 5 l'assaut de la position de Guadalupe. Les soldats français se virent arrêtés par une artillerie puissante qui les foudroyait, et un orage tropical, qui survint, acheva de leur rendre impossible la continuation de la lutte. Le général de Lorencez se retira, ayant trop peu de monde pour entreprendre un siége en règle. Il rentra le 18 mai à Orizaba, où il passa la saison pluvieuse, ayant beaucoup de peine à garder ses communications avec la Vera-Cruz à travers un pays défoncé par les pluies, et obligé souvent de réduire les rations de ses soldats à cause de la difficulté

des approvisionnements. Pour dégager Orizaba, deux compagnies, par une nuit des plus sombres, escaladèrent un rocher inaccessible, le mont Borrego, et en délogèrent l'ennemi, prirent trois obusiers de montagne, un drapeau et 200 prisonniers.

Campagne du général Forey; prise de Puebla (17 mai 1863). — Au mois de septembre, des renforts envoyés de France arrivèrent avec un nouveau chef, le général Forey. Celui-ci partit d'Orizaba dans le mois de février 1863. Après avoir fait balayer par ses têtes de colonnes tout le pays qui environne Puebla, il investit cette place le 18 mars. L'ennemi, enorgueilli de sa victoire de 1862, avait eu le temps de se retrancher dans cette ville, formée d'îlots de maisons que séparent des rues se coupant à angles droits. Chaque îlot fortifié était devenu une véritable redoute. Le général Forey n'attaqua point Puebla par le même côté que le général Lorencez: il négligea les positions élevées de Guadelupe et de San-Loretto, s'établit sur la route de Mexico pour couper la retraite à la garnison et ouvrit le feu contre la ville. Le siége dura deux mois; il fallut s'emparer des îlots de maisons, les uns après les autres. On construisit des blockhaus sur roues, citadelles mobiles qu'on poussait dans les rues. Après une guerre de barricades, les Français s'emparèrent de Puebla. Ils marchèrent ensuite sur la capitale, Mexico, où ils entrèrent (10 juillet) et où ils auraient pu obtenir toutes les satisfactions qu'ils auraient voulu demander.

Empire mexicain (1863-1867); mort de Maximilien (1867). — Mais le but de l'expédition se dévoila. Il s'agissait de fonder au Mexique un gouvernement monarchique, un empire au profit d'un prince autrichien, l'archiduc Maximilien. Cette entreprise insensée échoua. L'archiduc, soutenu par nos troupes, à la tête desquelles avait été placé le général Bazaine, créé maréchal, fut proclamé empereur. Les régiments français furent, durant trois années, obligés de sillonner le vaste territoire du Mexique dans tous les sens pour faire

reconnaître son autorité. De graves événements qui, dans cet intervalle, se passaient en Europe, et l'intervention diplomatique des États-Unis contraignirent l'empereur Napoléon III à rappeler l'armée (1866). Maximilien se refusa à quitter le Mexique avec les Français; abandonné à ses propres forces, il essaya de se maintenir : fait prisonnier à *Queretaro*, il périt fusillé (19 juin 1867), et cette catastrophe retentit douloureusement en France et en Europe. Juarez, qui n'avait jamais désespéré de sa cause, et qui n'avait cessé d'exciter contre les étrangers le patriotisme mexicain, redevint maître du pays jusqu'à sa mort en 1872.

CHAPITRE XXV

LA GUERRE FRANCO-ALLEMANDE

(1870-1871)

PROGRAMME. — Guerre de 1870. *— Chute du second Empire. — Création de l'empire allemand. — Traité de Francfort. — Constitution de février* 1875.

Sommaire. — Développement de la puissance prussienne. — Question Hohenzollern; déclaration de guerre de la France à la Prusse (15 juillet 1870). — Combat de Wissembourg (4 août); bataille de Wœrth (6 août); Forbach (6 août). — L'invasion. — Batailles de Metz, Borny, Bezonville, Saint-Privat (14, 16, 18 août 1870). — L'armée de Châlons; combats de Beaumont (30 août), de Bazeilles (31 août); bataille de Sedan (1er septembre). — Capitulation de Sedan (2 septembre). — Gouvernement de la Défense nationale (4 septembre); investissement de Paris (19 septembre). — Capitulation de Toul (23 septembre) et de Strasbourg (28 septembre). — Capitulation de Bazaine à Metz (27 octobre). — La première armée de la Loire; succès de Coulmiers (9 novembre). — Siège de Paris; bataille de Villiers-Champigny (30 novembre-2 décembre). — Bataille d'Orléans (2, 3, 4 décembre); reprise d'Orléans par les Prussiens. — La deuxième armée de la Loire; retraite du général Chanzy; Josnes et Villarceau (7, 10 décembre); Vendôme (15 décembre). Bataille du Mans (11 janvier). — Campagne de l'est; Villersexel (8 janvier); Héricourt (13, 14, 15 janvier). — Retraite désastreuse de l'armée de l'Est. — Bombardement de Paris (6 janvier); sortie de Buzenval et de Montretout (19 janvier). — Proclamation de Guillaume Ier, empereur d'Allemagne, à Versailles (18 janvier). — Capitulation de Paris (28 janvier 1871). — L'Assemblée nationale (13 février 1871); ratification des préliminaires (1er mars); traité de Francfort (10 mai). — Perte de l'Alsace-Lorraine par la France. — Nouvelles limites de la France au nord-est; le département de Meurthe-et-Moselle. — Constitution de l'empire allemand. — La Commune de Paris. — Présidence de Thiers (1871-1873). — Présidence du maréchal de Mac-Mahon (1873-1879). — Constitution de 1875.

Développement de la puissance prussienne. — La Prusse, agrandie en 1866, devenue une des premières puissances militaires de l'Europe, sut habilement profiter de la jalousie que ses succès avaient excitée en France. Elle fut servie par la faiblesse d'un gouvernement, qui tout occupé d'une transformation pénible, non-seulement ne se préparait point à soutenir la lutte

qu'il prévoyait, mais eut l'imprudence de la provoquer. Sur la France une invasion germanique se déchaîna, qu'on eût prise pour une invasion du moyen âge sans la science et la méthode toute moderne avec laquelle elle fut conduite.

Le roi Guillaume de Prusse avait dû son éclatante victoire de 1866 au soin persévérant qu'il avait pris de s'assurer une armée nombreuse. On connaissait le système prussien remontant à 1814 et qu'on appelait le système *landwehrien ;* mais on ne s'était point assez préoccupé de la réforme de 1860, accomplie malgré les Chambres et en dehors d'elles, et de cette réforme date véritablement la puissance militaire de la Prusse, dont le principe seul avait été posé en 1814.

La difficulté de mobiliser la landwehr en 1848 et en 1859, de l'embrigader, de l'endivisionner, détermina le roi Guillaume à augmenter l'armée active. Bien que la population se fût élevée à 18 millions, le contingent restait le même. On fit entrer tout le contingent dans l'armée, et il n'y eut plus ainsi d'injustice. La durée du service actif resta de trois ans, mais les années de réserve portées à quatre permirent à la Prusse de mettre sur pied *sept* contingents d'hommes de 20 à 27 ans. La landwehr maintenue fut complétement distincte de l'armée et destinée à garder le territoire ou à ne venir qu'en seconde ligne. La durée du service y fut de 12 ans, et en 1867 on la réduisit à 5 ans.

L'armée se recrutait dans 8 grandes circonscriptions militaires divisées en districts de bataillons et de compagnies. La Prusse eut ainsi 8 corps d'armée ; après 1866 elle en forma 3 nouveaux dans les provinces annexées. Enfin des traités lui assuraient le concours des forces militaires des États du Sud qu'elle fit organiser par ses officiers.

Rien n'avait été négligé pour donner à l'armée prussienne une cohésion, une discipline, une souplesse merveilleuses, une remarquable supériorité sous le rapport de l'armement, une administration méthodi-

que et infatigable, une artillerie nouvelle d'une précision et d'une portée jusqu'alors inconnues. Le roi s'occupait passionnément de tous les détails, assistant aux exercices, aux inspections. Lorsqu'il vint à Paris, en 1867, il passa la plus grande partie de son temps, dans ses visites à l'Exposition, à l'étude des matériels de guerre. De plus les progrès de l'instruction en Prusse, dus à l'instruction obligatoire, assuraient à l'armée des hommes sachant tous lire et écrire[1]; la présence dans les rangs de tous les jeunes gens ayant reçu une éducation libérale et scientifique et qui, pour la plupart, faisaient vite leur apprentissage militaire comme *volontaires d'un an*, était encore un avantage qu'on ne remarquait point assez. On avait vu, pendant la guerre de 1866, des détachements chargés de la réparation, de la destruction, ou de la mise en service des chemins de fer, des services d'ambulances soigneusement organisés, des compagnies de porteurs de blessés, un service postal particulier et une télégraphie militaire qui avait fait des prodiges. Enfin l'état-major prussien était renommé comme le plus instruit de l'Europe[2].

C'était le général de Moltke qui avait instruit ce corps spécial et le dirigeait dans les études les plus approfondies. Le général de Moltke, plein de vigueur et de jeunesse, malgré ses soixante-douze ans, avait les connaissances militaires les plus étendues; sa campagne de Bohême avait révélé sa haute capacité. Absorbé par ses travaux, par cette réflexion constante qui le conduit à ne rien oublier de ce qui peut faire réussir les armes de la Prusse, il cause peu, a la parole brève et cassante. On dit de lui : « Il sait se taire en sept langues. » « Je l'ai jugé dans nos rapports à Sedan, écrit le général de Wimpffen, comme un homme au corps d'acier et à la volonté de fer. Il a la figure maigre, pâle, presque ascé-

1. Aussi répéta-t-on, après 1866, ce mot vrai, quoique exagéré : « *C'est le maître d'école prussien qui a gagné la bataille de Kœniggrætz.* »
2. Voir, pour l'organisation de l'armée prussienne : Rapports militaires écrits de Berlin par le baron de *Stoffel*.

tique, ne reflétant d'autre passion que celle du rôle qu'il remplit. Son regard fixe tient de celui de l'oiseau de proie, aigle ou vautour; de ses lèvres minces ne sort aucune expression inutile; c'est l'homme qui commande et qui juge[1]. »

Question Hohenzollern : déclaration de guerre de la France à la Prusse (15 juillet 1870). — Les agrandissements de la Prusse, imprudemment favorisés par le gouvernement français qui avait permis à l'Italie de s'allier à elle, avaient excité en France un vif mécontentement. La Prusse voulait évidemment réaliser à son profit l'unité germanique et dès lors elle devenait notre rivale, aux lieu et place de l'Autriche. Napoléon III pensait, que pour prix de son abstention il obtiendrait la rive gauche du Rhin sans combat. Peut-être l'habile ministre du roi Guillaume s'était-il montré favorable à cette combinaison, dans les entrevues qu'il avait eues à Biarritz en 1865. Quoi qu'il en soit, la Prusse satisfaite, l'empereur à son tour réclama satisfaction. On lui répondit par un refus catégorique. M. de Bismark connaissait alors notre impuissance, causée par la guerre du Mexique, et le vide de nos arsenaux. De plus notre armée n'avait point de fusils à tir rapide dont l'effet venait de surprendre l'Europe.

M. de Bismark servait le roi Guillaume, dans la politique et la diplomatie, avec la même supériorité que M. de Moltke dans la guerre. Aux qualités d'un diplomate sans rival il ajoutait tous les avantages physiques. « Taille élevée, dit encore M. de Wimpffen, et bien proportionnée, front large et haut, regard clair, bienveillant, quand il le veut, ou froid et dédaigneux, souvent impénétrable. Il a la parole facile, élégante même, dans les langues étrangères. Chaque mot qu'il prononce semble avoir été choisi avec soin comme le meilleur pour atteindre sans effort l'effet qu'il se propose. Le comte, que j'ai vu deux fois, dans deux circonstances critiques,

1. *Sedan*, par le général de Wimpffen.

résume pour moi l'homme le plus séduisant et le plus dangereux qui se puisse rencontrer. Aussi inflexible que le général de Moltke, il sait s'engager ou se retirer à volonté, se montrer conciliant ou raide, faire passer de l'espérance au désespoir, et deviner dans les alternatives qui en sont les conséquences tout ce qu'il peut exiger de ses adversaires. Joignez à cela l'audace qui ne s'étonne, ne s'effraye de rien, et qui le porte souvent à publier sans ménagements le but qu'il veut atteindre, tant son esprit perspicace sait calculer les moyens propres à y arriver. C'est avec cette sûreté de coup d'œil qu'il soutint, malgré une opposition émotionnant toute l'Europe, les modifications propres à augmenter l'action militaire de l'armée prussienne. Il déclarait en plein parlement que l'Europe était un malade qu'il fallait savoir traiter par le fer et par le feu ; c'est ce qu'il a fait pour le Danemark, pour l'Autriche et pour la France, qui ont été successivement forcés d'abandonner argent, influence et territoire au profit de la Prusse. »

La question du Luxembourg aurait mis le feu aux poudres sans l'intervention de l'Europe. En 1870, M. de Bismark en suscita une autre et nous tendit un piége dans lequel le gouvernement tomba. Les rapports de notre attaché militaire à Berlin, le baron Stoffel, auraient dû cependant éclairer le ministère sur la formidable organisation de l'armée prussienne ; il déclarait qu'on ne saurait surprendre la Prusse, qu'elle était prête à la guerre. On n'en tint pas compte. Le général Ducrot, commandant à Strasbourg, avertissait des menées prussiennes en Alsace et des études des officiers allemands; il rapportait des mots menaçants échappés à des personnages[1]. On ne voulut rien entendre. Lorsque la candidature du prince de Hohenzollern au trône d'Espagne se posa, le gouvernement français prit feu immédiatement et provoqua follement une guerre à laquelle il n'était point préparé.

1. Voir *Papiers et Correspondances de la famille impériale.*

L'intrigue ourdie avec le maréchal Prim pour amener les Cortès espagnoles à proclamer roi un prince de Hohenzollern, parent du roi de Prusse, était un défi à la France et son triomphe semblait devoir renouveler l'empire de Charles-Quint. Le ministre des affaires étrangères, M. de Gramont, longtemps ambassadeur à Vienne et ennemi de la Prusse, vint lire aux Chambres une déclaration qui éclata comme un coup de tonnerre (6 juillet). La diplomatie cependant se mit en campagne et on obtint la renonciation du prince. Si l'on eût fait moins d'éclat, le but était atteint, la paix conservée pour quelque temps. Mais on exigea du roi de Prusse la garantie qu'il n'autoriserait plus cette candidature. Le roi refusa, puis éconduisit notre ambassadeur, M. Benedetti, qu'il ne voulut plus recevoir. Le ministère Ollivier se décida à la guerre.

Le 15 juillet la rupture des négociations fut annoncée aux Chambres au bruit des plus vifs applaudissements, et on ne laissa point parler M. Thiers qui, connaissant notre situation militaire, s'opposait de toutes ses forces à une guerre. « Vous n'êtes pas prêts, » disait-il aux ministres dans les commissions. Mais le maréchal Le Bœuf avait dit aux députés qu'il était prêt, et à ce point que, même pour une longue guerre, « il n'aurait point à acheter un bouton de guêtre ».

Sept corps d'armée furent disséminés, bordant l'an gle que formait notre frontière de l'est, de Thionville à Belfort. Mais ces corps d'armée qui devaient, par une offensive rapide, envahir le Palatinat, n'étaient point prêts à entrer en campagne : effectifs insuffisants, approvisionnements incomplets. On s'était fait illusion sur l'excellence de notre système de mobilisation, dont les lenteurs et les inconvénients se révélèrent d'une façon déplorable dans cette lutte contre un adversaire sérieux, habile et prévoyant. A peine si l'armée dispersée le long de nos frontières comptait, dans les premiers jours du mois d'août, 220 000 hommes. La garde mobile était appelée sous les drapeaux, mais il fallait l'ha-

biller, l'équiper, l'exercer. On comprit alors le vice de la loi de 1868 qui avait créé la garde mobile, mais sur le papier seulement. Jusqu'au 2 août, nos troupes restent dans l'inaction et dans une confusion dont on avait peine à sortir. Nos boulevards de Metz, de Strasbourg, n'étaient ni armés ni approvisionnés ; nos places de l'est n'avaient qu'une vieille artillerie remontant même à Louis XIV. Les nouveaux forts de Metz dus au maréchal Niel, dont la mort fut un malheur, n'étaient pas achevés. On s'embarquait ainsi pour Berlin, en laissant ouverte la route de Paris et on semblait ne compter que sur l'effet des *mitrailleuses* ou canons à balles qu'on expérimenta le 2 août dans un combat de parade livré à Sarrebrück. M. de Bismark, nous représentant comme les agresseurs, s'assurait la neutralité et presque la complicité de la Russie. Il ralliait toute l'Allemagne autour de la Prusse, intimidait l'Autriche par un corps d'observation, flattait l'Italie, nous enlevait les sympathies de l'Angleterre en dévoilant certains projets sur la Belgique.

M. de Moltke mobilisait en onze jours toute l'armée allemande ; quatre armées, de plus de 100 000 hommes chacune, se formaient, se concentraient, se rapprochaient de nos frontières sans que nos généraux pussent se rendre compte du nombre des forces qui s'accumulaient devant eux et de l'imminence du danger.

Combat de Wissembourg (4 août) ; batailles de Wœrth (6 août) ; Forbach (6 août). — Les Prussiens saisissent l'occasion que leur offrent les mauvaises positions de notre armée dispersée sur un front trop étendu, pour enfoncer notre gauche et notre centre. Le 4 août, au nombre de 40 000 hommes, ils écrasent une division française commandée par le général Abel Douay, et isolée sur les bords de la Lauter. Surpris, nos soldats se battent plus de cinq heures avec un courage héroïque, mais il faut céder et se replier ; le général Douay se fait tuer. Wissembourg est pris et l'ennemi entre en France.

Le maréchal de Mac-Mahon, commandant le deuxième corps d'armée, et qui occupait l'Alsace, se porte en avant, cherche et trouve une forte position, d'où il menacerait le flanc des Allemands s'ils avançaient sur Strasbourg. Il s'établit avec quatre divisions, moins de 40000 hommes, à *Frœschwiller*, sa gauche appuyée à *Reichshoffen*, sa droite à *Elssashausen*. Croyant n'avoir à faire qu'aux troupes victorieuses à Wissembourg, comptant sur l'appui du cinquième corps, général de Failly, placé sous ses ordres, et qui avait été averti, Mac-Mahon n'hésita pas, le 6 août, à engager la lutte contre l'armée du prince royal qui attaqua d'abord par petits détachements, mais dont les bataillons grossirent sans cesse. Le prince royal disposait de plus de 120000 hommes et de 400 canons. Mac-Mahon tint avec énergie, mais lorsqu'il vit les troupes ennemies qui s'étaient emparées de *Wœrth*, rompre notre aile gauche et déborder notre aile droite, ne recevant aucun renfort du général de Failly, il dut quitter le champ de bataille au milieu de ses troupes en désordre. Pour assurer la retraite, il sacrifia sa magnifique brigade de cuirassiers. Les cuirassiers renouvelèrent contre des tirailleurs et des batteries formidables, à travers des vergers, les charges fameuses de leurs ancêtres de Waterloo.

Le même jour à *Forbach*, le deuxième corps (Frossard) était repoussé et abîmé par une autre armée prussienne. Il perdit 3 à 4000 hommes et 2000 prisonniers.

L'invasion. — La ligne française était percée par deux coups terribles. La retraite précipitée de Mac-Mahon, qui ne put même, faute de point d'appui, s'arrêter dans les Vosges, livrait l'Alsace et une magnifique barrière naturelle si aisée à défendre. La retraite du général Frossard entraînait la retraite des autres corps d'armée qui se replièrent sur Metz, et la Lorraine fut ouverte. L'invasion s'étendit dans nos départements de l'Est, rapide, terrible, avec ses exigences, ses réqui-

sitions, ses cruautés mêmes qui laisseront en notre pays de longs souvenirs.

Quatre masses énormes, formant un chiffre de plus de cinq cent mille hommes, envahissaient la France. Le prince royal de Prusse avec la troisième armée poursuivait le maréchal de Mac-Mahon qui se repliait sur Châlons. Une armée (la quatrième), commandée par le prince royal de Saxe, appuyait son mouvement. Les deux premières commandées, l'une par le vieux Steinmetz, l'autre par le prince Frédéric-Charles, neveu du roi Guillaume, et le plus habile lieutenant du général de Moltke, marchaient contre notre armée de Metz dont l'empereur se vit obligé de donner le commandement au maréchal Bazaine sur lequel l'opinion comptait beaucoup. Le maréchal Canrobert, quoique plus ancien, se mit sous ses ordres et déclara « qu'il savait obéir ».

Batailles de Metz, Borny, Rezonville, Saint-Privat (14, 16, 18 août 1870). — L'état-major français, voyant que les Prussiens se préparaient à tourner Metz au sud, décide la retraite sur Châlons. La retraite sur Verdun et sur Châlons étant décidée le 13 août, il fallait ne point perdre une minute. Le mouvement commença bien le 14, mais les Prussiens profitèrent du passage de la Moselle par notre armée pour attaquer les troupes qui se trouvaient encore sur la rive droite, et retarder notre marche. Bazaine accepta le combat qui n'avait pour but que de nous retarder, mais infligea, à *Borny*, des pertes sérieuses à l'ennemi.

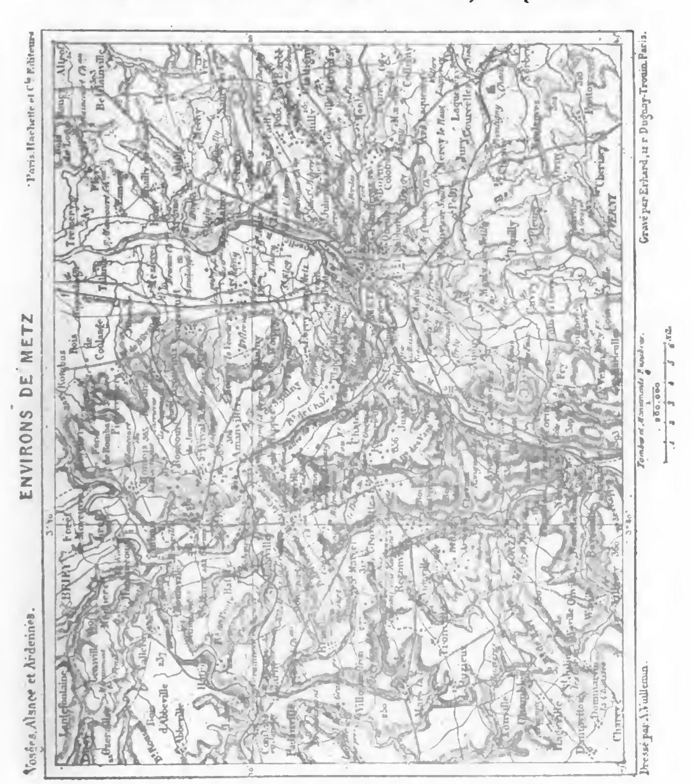
La bataille de Borny, qui dura quatre heures, ralentit notre mouvement, et il restait encore à Bazaine une résolution énergique à prendre : ou recommencer le 15 le combat de Borny et écraser la partie de l'armée prussienne restée sur la rive droite de la Moselle et tromper l'ennemi qui se hâtait de nous barrer la route de Verdun, ou bien le devancer rapidement sur cette route. L'évacuation de Metz continua lentement, péniblement; déjà le 16 au matin, l'empereur ne put s'échapper qu'avec une forte escorte. Le 16 il fallut livrer de san-

glants et glorieux combats autour de *Gravelotte*, de *Rezonville*, de *Saint-Marcel*, de *Mars-la-Tour*, de *Vionville*. Les deux armées prussiennes qu'appuyait la 4e armée (prince de Saxe) dessinaient un immense mouvement tournant, passaient la Moselle à Pont-à-Mousson et arrêtaient nos colonnes dans leur marche. L'armée française, forte de 130 000 hommes, eut à soutenir l'effort de six corps prussiens évalués à 180 000 hommes, mais qui n'arrivèrent que successivement. C'était cette habile combinaison des marches qui assurait l'avantage aux Prussiens; à la fin d'une journée ils arrivaient toujours à mettre en ligne des forces tellement supérieures que nos troupes, épuisées par une journée de combat et ne pouvant être renforcées, devaient céder. Elles ne cédèrent point toutefois le 16 août et couchèrent sur leurs positions.

Le 17, Bazaine se contenta de faire prendre de nouvelles positions de combat : il parut décidé à demeurer sous la protection de Metz. Il pensait probablement que la nouvelle armée qu'on créait à Châlons viendrait le délivrer et qu'il aurait eu le mérite de n'avoir point été battu. Le 18, dès que les Prussiens comprirent que les Français ne marchaient point sur Verdun, ils commencèrent une attaque formidable pour achever de les envelopper et les rejeter complètement dans Metz. Les trois armées allemandes réunies assaillirent les Français retranchés dans d'excellentes positions. Ce fut pour nous la bataille de *Saint-Privat*, et pour les Allemands la bataille de *Gravelotte*. En s'élançant à l'assaut des pentes presque inaccessibles de Gravelotte, ils firent des pertes épouvantables. Toute la journée les Français soutinrent avec avantage une lutte inégale, mais le soir les Prussiens qui dessinaient de plus en plus leur cercle, portèrent des forces énormes à Saint-Privat-la-Montagne et contre les lignes d'Amanvilliers, notre point faible. Le sixième corps, commandé par Canrobert, et qui comptait à peine 18 000 hommes, luttait, ainsi que le 4e corps (Ladmirault), avec une indomptable éner-

gie, mais à la nuit, n'étant pas appuyé, il fut rompu.

Les autres corps qui avaient couché sur le champ de bataille, durent le lendemain se replier sous le canon des forts de Metz. Le roi de Prusse dit, en parlant de



cette lutte du 18 : « Nos troupes faisaient des prodiges de valeur contre un ennemi, brave également, qui disputait chaque pas et prenait souvent l'offensive. » Les Prussiens ont évalué leurs pertes pour les trois journées à 54 000 hommes. Les Français perdirent 25 000 hommes.

Le correspondant du *Times* écrivait : « Nous n'hésitons pas à croire, qu'à Gravelotte, les assaillants souffrirent dans la proportion de trois contre un, en comparaison des défenseurs. C'en est assez pour attester l'énergie de la résistance française. »

Les Allemands avaient atteint leur but stratégique : l'armée française était rejetée sous Metz, et ils ne perdirent pas une minute pour l'y investir par des lignes de circonvallation qui devaient la leur livrer, ainsi que la ville vaincue par la famine. En même temps la division wurtembergeoise et la division badoise, sous les ordres du général de Werder, assiégeaient Strasbourg et le bombardaient de la manière la plus indigne.

L'armée de Châlons; combats de Beaumont (30 août), de Bazeilles (31 août); bataille de Sedan (1er septembre). — Les débris du corps d'armée de Mac-Mahon s'étaient ralliés au camp de Châlons, avec le 5e corps entier (général de Failly). Le nouveau ministre de la guerre, Cousin Montauban, comte de Palikao, déployait, malgré son grand âge, une activité merveilleuse dans l'organisation des ressources qui nous restaient. En quinze jours il créa, avec des éléments pris de côté et d'autre, une armée qui présentait sans doute peu de cohésion et quelques troupes médiocres, mais qui ne manqua point de bravoure. Le maréchal de Mac-Mahon, nommé au commandement de cette armée improvisée, aurait bien voulu, devant la marche rapide du prince royal de Prusse dont les masses commençaient à inonder la Champagne, se replier sur Paris. C'était le parti le plus prudent.

Le comte de Palikao avait, pour satisfaire l'opinion et sauver la dynastie, conçu un plan hardi, celui d'aller délivrer Bazaine par le nord. La capitale mise en état de défense n'avait à craindre aucune insulte de l'ennemi. Ce plan ne pouvait réussir qu'à la condition d'une exécution prompte, énergique. Palikao calculait le nombre de marches et Mac-Mahon avait deux jours d'avance sur l'armée allemande qui se mettrait à sa poursuite.

Mac-Mahon, bien qu'à regret, commença le mouvement le 23 août. Mais, comme il arrive dans les crises politiques, les hésitations, les tiraillements amenèrent des retards dont la gravité fut accrue par la lenteur des mouvements d'une armée à peine organisée. L'empereur eût désiré reculer, mais le conseil des ministres, à Paris, voulait la marche prompte et décisive en avant.

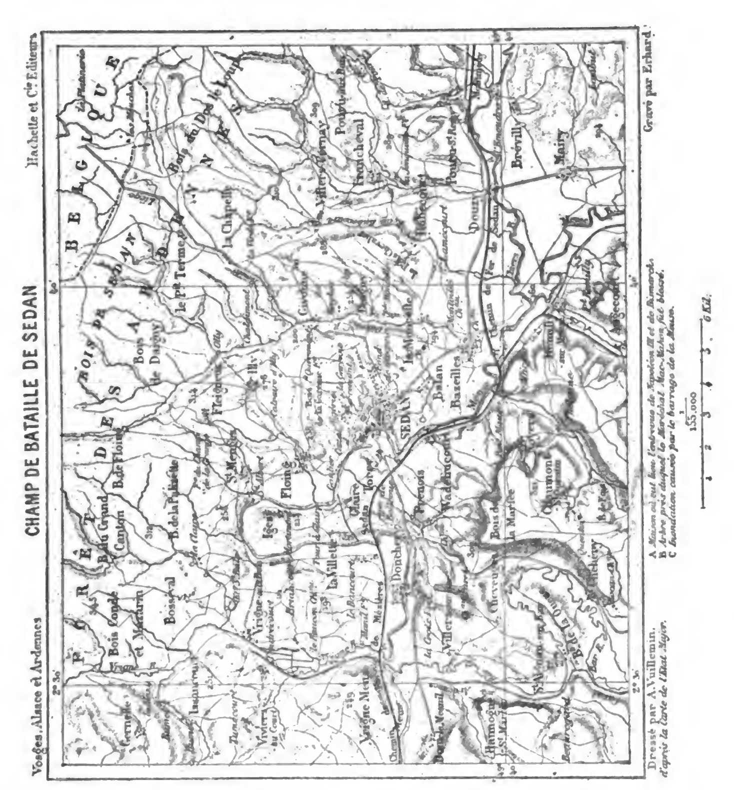
A ces tiraillements dans le conseil, à ces hésitations dans le commandement, à ces lenteurs dans la marche, il faut opposer l'unité des vues, l'absence de toute préoccupation politique dans l'entourage du roi de Prusse, la décision du général de Moltke qui combinait ses mouvements avec une précision mathématique, enfin l'excellente organisation des armées allemandes qui ne manquaient de rien et qui s'équipaient, se nourrissaient aux dépens de nos populations. De Moltke détacha la 4e armée qui venait de prendre part aux combats de Metz et la lança sur la Meuse à la poursuite des corps français qui s'avançaient péniblement sur Stenay d'abord, puis, ne pouvant plus y passer, sur Mouzon. Le prince royal de Prusse qui avait pris Nancy, investi Toul, occupé Bar-le-Duc, le chemin de fer de l'est, et se dirigeait sur Paris par Châlons et Saint-Dizier, se rabattit également avec ses masses à la poursuite de Mac-Mahon bientôt serré de près par deux armées.

Les Prussiens atteignirent les Français le 29; le 30 ils surprirent à *Beaumont* le corps d'armée du général de Failly, formant l'arrière-garde, et le mirent en pleine déroute. Ce désastre accrut les dangers de la position. Mac-Mahon, déjà sur la route de Montmédy, à Carignan, dut recueillir les débris du 5e corps et, renonçant enfin à la marche en avant, donna l'ordre de se replier sur Sedan où le 31 août il prit ses dispositions pour livrer bataille. Ordre fatal qui servit merveilleusement les combinaisons du général de Moltke. Sedan se trouve dans un entonnoir bordé de hauteurs et le général prussien manœuvra de manière à rejeter les

corps français dans cet entonnoir. Le 31 août déjà les Français avaient un rude combat à soutenir à *Bazeilles*, près de Sedan, contre les Bavarois. En même temps les Prussiens s'emparaient du pont de Donchery qu'on n'avait pas fait sauter non plus que le pont du chemin de fer de Bazeilles. Ils avaient également passé la Meuse à Mouzon, derrière nos corps d'armée, et s'avançaient par Carignan. Ils formaient déjà un demi-cercle autour de nous. Le 1er septembre au matin les armées allemandes continuent leur mouvement tournant. L'armée française lutte avec énergie pour défendre *Bazeilles*, où la division d'infanterie de marine se couvre de gloire, et au nord de Sedan, le calvaire d'*Illy*, le bois de la *Garenne*, le fond de *Givonne*. Dès le matin le maréchal de Mac-Mahon avait été grièvement blessé à la cuisse par un éclat d'obus et il avait remis au général Ducrot le commandement en chef que réclama aussitôt le général de Wimpffen.

Si l'on eût dit au général de Wimpffen qui se trouvait encore le 22 août, à Oran, en Algérie, et revenait d'une brillante expédition dans le Sahara, qu'à huit jours de là il signerait, au nord de la France, la capitulation la plus néfaste qui soit dans nos annales, il aurait trouvé la chose impossible. Elle se réalisa pourtant. Ce général reçut le 22 août, au soir, l'ordre de venir remplacer le général de Failly à l'armée de Mac-Mahon. Il partit le 24, débarqua le 27, arriva à Paris et prit les instructions du ministre qui lui donna une lettre le chargeant du commandement de l'armée entière, le cas échéant. Il rejoignit l'armée le 30, au moment de la déroute de Beaumont et lorsqu'il apprit la blessure du maréchal de Mac-Mahon, fit valoir ses droits au commandement. Le général Ducrot avait déjà ordonné la retraite sur Mézières. Désapprouvant ce mouvement, le général Wimpffen donna contre-ordre et voulut percer du côté de Carignan le cercle qui se refermait sur nous, faire une trouée sur le point qu'il pensait le moins garni, les Prussiens, s'étant surtout

établis en masse entre nous et les routes de Paris. Ces hésitations, ces tiraillements, ces contradictions dans les ordres firent perdre le peu de chances qui restaient à l'armée de s'échapper.



La cavalerie fit d'admirables charges; le général Margueritte tomba frappé à mort et fut remplacé par le général Gallifet. Les bataillons prussiens par un feu nourri arrêtent ces charges désespérées. Repoussés, nos escadrons retournent en arrière, se reforment et se

précipitent de nouveau. Le roi Guillaume, qui, des hauteurs de Frénois, assistait à ce spectacle, ne put s'empêcher d'applaudir et de s'écrier : « Oh ! les braves gens ! » Deux siècles auparavant Guillaume d'Orange, à la bataille de Senef, exaspéré de l'impassibilité de notre cavalerie sous le feu de ses canons s'était écrié : « Oh ! l'insolente nation ! » Cette fois le Guillaume de Sedan était sûr de la victoire et son admiration pour ses adversaires ne coûtait rien à sa joie, sans toutefois fléchir sa rigueur pour les vaincus.

Repoussées malgré leur valeur, toutes les troupes se repliaient et s'entassaient dans la petite ville de *Sedan*, où elles se croyaient à l'abri et où régna bientôt une inexprimable confusion. Pendant que Wimpffen cherchait à obtenir des troupes, déjà désorganisées, un suprême effort que permettait la bonne contenance du douzième corps (général Lebrun), l'empereur tenait conseil avec les chefs de corps et faisait arborer le drapeau blanc. Wimpffen refusa d'aller négocier et offrit sa démission. Il comprit cependant qu'il ne pouvait plus se soustraire aux conséquences inévitables d'un désastre dont il n'était pas responsable, et se rendit à la triste nécessité de négocier une capitulation.

Capitulation de Sedan (2 septembre). — Les conditions qu'on lui imposa lui inspirèrent la plus vive douleur; il les rejeta. « Général, lui dit M. de Moltke, toute tentative de résistance de votre part est désormais impossible. Vous n'avez pas de vivres ; vos munitions sont épuisées ; votre armée est décimée. » Wimpffen insista pour que l'armée pût se retirer en France, à condition de ne plus servir pendant la guerre. « Peut-être, répondit M. de Bismark, pourrait-on discuter sur de telles bases si vous aviez un gouvernement durable et solidement établi. Mais êtes-vous sûr d'avoir demain le gouvernement que vous avez aujourd'hui ? et pouvez-vous répondre que celui-là ratifiera ces conditions ? » Le général de Moltke menaça de commencer le bombardement le lendemain matin si la capitulation n'était

pas signée. Après un conseil de guerre, tenu le 2 septembre au matin, Wimpffen fut autorisé à signer cette capitulation à laquelle une série de fautes impardonnables avait conduit une armée au courage de laquelle les ennemis mêmes avaient dû rendre hommage[1].

Prisonnier avec l'armée, l'empereur dut se remettre entre les mains du roi Guillaume qui lui donna pour séjour le château de Wilhemshöhe, dans la Hesse. Nos malheureux soldats, victimes des plus indignes traitements, furent acheminés en colonnes ou plutôt en troupeaux, vers l'Allemagne, où ils subirent pendant de longs mois les horreurs de la captivité et où, hélas! bien d'autres devaient les rejoindre.

Gouvernement de la Défense nationale (4 septembre); investissement de Paris (19 septembre). — Pendant qu'une révolution s'accomplissait à Paris et renversait le gouvernement (4 septembre), les Prussiens se hâtaient de marcher sur la capitale où ils pensaient faire une entrée triomphale. Ils descendirent par la vallée de l'Aisne, puis de l'Oise, et par la vallée de la Marne. Le général Vinoy, qui avait eu mission avec un corps d'armée d'appuyer le mouvement de Mac-Mahon, réussit à leur échapper : par une retraite savante et habile, il réussit à ramener ses divisions à Laon et à les diriger par le chemin de fer sur Paris où elles se trouvèrent réunies le 9 septembre. Le même

1. Le comte de Bismark dit au général de Wimpffen : « Sans nul doute, la valeureuse résistance de votre armée mérite les conditions les plus honorables, car avec 70 000 hommes vous avez combattu contre 220 000. » Quant au chiffre de notre armée, voici ce que dit le général de Wimpffen : « L'armée du maréchal Mac-Mahon s'élevait, à Châlons, à environ 110 000 hommes. Pendant les marches ou les contre-marches de Reims à Sedan, plus de 6000 restèrent en arrière. La bataille de Beaumont lui coûta, en tués, blessés, prisonniers ou entrés en Belgique, près de 25 000 hommes. 3000 hommes environ, d'après le rapport prussien, 6000 d'après d'autres renseignements, ne prirent point part à la bataille et parvinrent à s'échapper, soit en prenant la direction de la Belgique, soit en se rendant à Paris. Total en moins sur le champ de bataille de Sedan une trentaine de mille hommes. Il reste à ajouter à ce détail les non-valeurs, ordonnances, employés de toutes sortes, malades, restés dans Sedan, chiffre que l'on peut porter sans exagération à une dizaine de mille hommes. On voit donc que nous ne pûmes mettre en ligne sur ce champ de bataille défectueux plus de 70 000 combattants réels, qui eurent près de 20 000 hommes, dont 20 généraux, mis hors de combat avant de cesser la lutte. » (*Sedan*, par Wimpffen.)

jour, la ville et la citadelle de *Laon*, incapables de résister, capitulaient. Un garde du génie, Henriot, cédant au désespoir, faisait sauter la poudrière et engloutissait sous les décombres, avec un grand nombre de mobiles qui n'étaient pas encore sortis, une centaine d'Allemands.

Le 18, les armées prussiennes arrivaient sous les forts de Paris, prenaient position et s'assuraient, après un combat que soutinrent mal les quelques troupes qui nous restaient, du plateau de *Châtillon* encore imparfaitement fortifié. Le général Trochu, gouverneur de Paris et devenu chef du gouvernement, ne croyait guère à la possibilité de défendre la capitale, dont les travaux non terminés ne lui inspiraient pas grande confiance. Comptant peu sur la garde nationale qui cependant se formait et s'exerçait avec enthousiasme, pensant d'ailleurs que 200 000 hommes ne suffiraient pas pour investir une circonférence aussi grande que le rayon militaire d'une ville comme Paris, il ne contraria en rien l'établissement des Allemands qui coupèrent les communications, isolèrent la capitale et l'investirent rigoureusement. Des négociations avaient été engagées et M. Jules Favre, ministre des affaires étrangères, avait eu, au château de Ferrières, une entrevue avec M. de Bismarck. Il devint évident que le roi de Prusse, bien qu'il eût déclaré n'en vouloir qu'à l'empereur qui avait déclaré la guerre, en voulait réellement à la nation et travaillait à l'abaisser et à la ruiner. Le gouvernement de la Défense nationale résolut, avec un noble patriotisme, de continuer la lutte. Les quinze forts, bien armés, confiés à la marine et ressemblant « à des vaisseaux de haut bord » défièrent toutes les attaques de l'ennemi; les remparts se garnirent de mille canons et furent confiés à la garde nationale qui montra le zèle le plus actif et le plus sérieux dévouement. Le général Trochu s'appliqua, avec un réel talent d'organisateur, à créer une armée avec les 100 000 mobiles qu'on avait appelés à Paris, les

60 000 soldats qui nous restaient, et, plus tard, avec l'élément le plus jeune de la garde nationale, formé en compagnies de marche. Mais il comptait moins sur cette armée que sur l'élan de la province qu'il espérait voir se lever et venir au secours de Paris.

Capitulation de Toul (23 septembre et de Strasbourg (27 septembre). — Les Allemands avaient continué les hostilités avec leur rapidité méthodique, enveloppant nos places fortes, bombardant même les villes ouvertes, faisant peser sur le pays des réquisitions écrasantes et paralysant la défense locale par un système de rigueurs impitoyables, ne reconnaissant pas, contre toute justice, aux habitants, aux gardes mobiles, le droit de protéger leurs biens et leurs foyers et regardant comme acte de brigandage toute lutte qui n'était pas soutenue par des forces régulières. Nos places, négligées depuis longtemps, n'ayant reçu aucune extension en rapport avec la portée de l'artillerie nouvelle, tombèrent vite en leur pouvoir, malgré leur belle défense, d'autant plus louable qu'elle était sans illusion.

Strasbourg, notre boulevard en Alsace, investie le 13 août, se vit, à partir du 15, exposée à un bombardement qui s'attaquait à la ville même. Les Badois et les Wurtembergeois, sous les ordres du général de Werder, profitèrent de la longue portée de leurs canons pour lancer non pas seulement sur les remparts et la citadelle, mais sur la cité une immense quantité de projectiles. Les nuits étaient des nuits de feu et d'horreur. Le faubourg de Pierre, le centre de la ville, les plus riches maisons, le quartier du Broglie, furent dévastés par l'incendie. Le Temple-Neuf, la bibliothèque qui comptait cent quatre-vingt mille volumes, deux mille *incunables* ou livres remontant à 1459, et douze mille manuscrits des plus précieux, devinrent la proie des flammes. La docte Allemagne, si fière de ses savants et de ses universités, accomplissait froidement cette destruction impie, que les calculs mathématiques permettaient d'éviter, et à laquelle au contraire ils aidè-

rent[1]. Les projectiles atteignaient surtout les édifices publics, la cathédrale elle-même qui fut mutilée, tout ce qui faisait en un mot l'ornement et le légitime orgueil de Strasbourg. La population vivait, sans fléchir, dans les plus terribles angoisses. L'évêque, Mgr Rœss, se rendit au camp prussien pour prier le général de ne point diriger ses coups contre des femmes et des enfants. On lui répondit : « C'est à la population à forcer le général à capituler. » Le bombardement continua et l'évêque mourut bientôt de fatigue et de douleur. Werder laissa cependant environ deux mille personnes sortir de la ville et se réfugier en Suisse où on les accueillit avec une générosité touchante. Le général Uhrich, n'ayant point une artillerie capable de combattre efficacement l'artillerie allemande, ayant tenté plusieurs sorties sanglantes, voyant qu'une brèche était ouverte aux remparts, n'ayant plus de vivres, se décida à capituler pour empêcher la ruine complète d'une ville que personne ne pouvait secourir (28 septembre). Strasbourg, par son énergie dans ce siége affreux, a augmenté les regrets que nous cause sa perte.

Quelques jours auparavant, *Toul* avait succombé (23 septembre). Cette petite place de troisième ordre, dominée de tous côtés par des hauteurs, sans artillerie nouvelle, et, qui plus est, sans artilleurs de l'armée régulière, avait, grâce à quelques bataillons de mobiles et à la population, soutenu pendant six semaines les efforts de l'assiégeant et gêné les communications des armées allemandes. *Bitche*, *Phalsbourg* résistaient toujours et devaient résister, la seconde jusqu'au milieu de décembre, la première jusqu'à la fin de la guerre.

1. « Ne soyons plus si fiers après cela, dit M. Mézières, de la civilisation moderne, ne parlons plus dans nos écoles de la barbarie des Arabes qui brûlaient les bibliothèques. La barbarie revient parmi nous : c'est le peuple le plus instruit, le plus cultivé de l'Europe qui nous la ramène. » (A. Mézières, *Récits de l'invasion en Alsace et en Lorraine.*) — La Bibliothèque de Strasbourg, ajoute le même écrivain, possédait outre des livres précieux et des manuscrits dont quelques-uns étaient uniques, une série de portraits des professeurs de l'Université, les antiquités égyptiennes, grecques, romaines, allemandes, recueillies au dernier siècle par le savant Schœpflin, et léguées par lui à l'Alsace.

Capitulation de Bazaine à Metz (27 octobre). — Paris cependant tenait les Prussiens à distance et ils ne se trouvaient pas en mesure de l'attaquer de vive force. La discorde sur laquelle ils avaient compté, pour leur livrer la capitale, n'éclatait pas. Des troupes se rassemblaient sur les bords de la Loire et la situation paraissait s'améliorer. La capitulation du maréchal Bazaine à Metz vint changer la face des choses. Aucun coup plus sensible ne pouvait être porté à la défense, et un cri de douleur s'éleva dans tout le pays.

Bazaine avait commis la faute de se laisser enfermer. Investi, enserré par des lignes de batteries qu'il n'était pas aisé de franchir, il n'essaya pas sérieusement, malgré la belle qualité de ses troupes aguerries et qui constituaient la plus belle armée que la France ait eue depuis longtemps, de rompre le cercle de fer et de feu tracé autour de lui.

Le 30 août cependant, sur l'avis de la marche de Mac-Mahon, Bazaine engagea une bataille pour enlever, sur la rive droite de la Moselle, le plateau de Sainte-Barbe et essayer de gagner Thionville. Le village de Noiseville fut enlevé après une lutte opiniâtre, et nos troupes atteignirent à la tombée du jour le village de Servigny, situé sur un plateau qui domine, à deux mille mètres de distance, la position de Sainte-Barbe. Mais pendant la nuit les troupes furent obligées de se replier par suite d'un retour offensif de l'ennemi en nombre très supérieur. Le combat recommença le 1er septembre par un brouillard très intense, mais sans résultat. Les troupes se retirèrent se demandant ce qu'on avait voulu faire, car rien ne semblait indiquer la nécessité d'une retraite. C'était du reste une bonne fortune que l'armée n'eût point percé ce jour-là les lignes ennemies : le désastre de Sedan rendait disponibles deux armées allemandes, et elle eût été broyée entre quatre armées. Mais quand l'armée du roi et celle du prince royal furent arrêtées, à une grande distance, sous les murs de Paris, Bazaine eut tort de rester im-

mobile et de se contenter de harceler l'ennemi par des compagnies de partisans, quelques escarmouches de fourrageurs, ou quelques combats isolés comme celui du 7 octobre à Ladonchamps. En vain l'impatience de ses officiers, les réclamations des habitants de Metz, l'offre qu'ils faisaient de grossir l'armée avec leurs bataillons, de servir les pièces des forts, pressaient le maréchal d'entreprendre une action décisive. Le maréchal éludait toujours et paraissait résolu à l'immobilité. Il savait le gouvernement impérial tombé; il ne croyait pas à la défense sérieuse de Paris, ni à la durée du gouvernement nouveau dont il ne pouvait d'ailleurs recevoir aucune communication; il accueillit avec trop de confiance les bruits alarmants que les Prussiens répandaient dans son camp et qui représentaient la France en pleine dissolution; il concevait sans doute l'espérance de voir la guerre se terminer bientôt et de demeurer, avec son armée invaincue, l'arbitre de la situation. Voyant les vivres diminuer, il négocia. Au 10 octobre, en réduisant la ration journalière de pain à trois cents grammes, en rationnant les habitants, en consommant les réserves des forts, on comptait pouvoir vivre jusqu'au 20 octobre. M. de Bismark, qui avait un moment paru entrer dans les vues de Bazaine, et qui lui faisait parvenir les plus fausses nouvelles sur la situation du pays, ne voulut plus entendre parler de convention lorsqu'il comprit que l'armée devait nécessairement se rendre. Le jour fatal arriva en effet. Le maréchal dut capituler, livrer prisonniers de guerre les cent mille hommes qui lui restaient, dont soixante-cinq mille seuls auraient pu combattre, car on n'avait plus de chevaux pour la cavalerie et l'artillerie; les vingt mille blessés et malades qui encombraient les hôpitaux et les ambulances, un matériel énorme, des forts superbes, un arsenal de premier ordre, et enfin, ce qui est le plus navrant une ville jusqu'alors vierge de la souillure de l'étranger, une ville considérée presque comme imprenable, et qui l'eût peut-être été si on ne l'eût pas

fait tomber victime de fautes militaires. Et l'armée qui allait subir de longs mois de captivité avait mérité un meilleur sort, elle qui avait eu un maréchal, 25 officiers généraux, 3000 officiers et 40 000 sous-officiers et soldats atteints du feu de l'ennemi. Elle avait fait son devoir; bien qu'en proie à la famine, elle l'aurait fait jusqu'au bout, si on l'eût voulu[1].

Verdun, assiégé depuis le 25 août, bombardé facilement parce qu'il n'avait point de forts détachés, capitule à son tour le 8 novembre, mais après une belle résistance, de nombreuses sorties dont quelques-unes très brillantes et efficaces. La garnison, qui comprenait 10000 soldats, débris de nos armées et bataillons de mobiles, sortit avec les honneurs de la guerre. Encore les généraux Marmier et Guérin de Waldersbach, qui se partagèrent l'honneur de cette défense, furent-ils trompés par de fausses nouvelles qui leur annonçaient la fin de la lutte. Les Prussiens en même temps bombardaient *Thionville* et *Montmédy* qui résistèrent non moins énergiquement et ne se rendirent l'une que le 24 novembre, l'autre que le 14 décembre, lorsqu'elle était presque un monceau de ruines. *Belfort*, investi le 2 novembre, se préparait à une résistance digne de la réputation de cette forteresse et qui marquera dans les annales des siéges.

La première armée de la Loire; succès de Coulmiers (9 novembre.) — Le courage des habitants de ces villes montrait que la France, après tout, ne se laissait point abattre, et un succès de l'armée improvisée sur la Loire vint faire briller un rayon d'espoir trop vite évanoui.

L'armée d'investissement de Paris avait détaché pour occuper la Beauce le premier corps bavarois commandé

1. Le maréchal Bazaine, après la guerre, fut traduit devant un Conseil de guerre qui siégea au petit Trianon, près de Versailles et qui, après de longs et émouvants débats, condamna l'ancien chef de l'armée du Rhin à la peine de mort et à la dégradation militaire (10 décembre 1873). Sur la demande même des juges, le maréchal de Mac-Mahon, président de la République, commua la peine en vingt années de détention, mais Bazaine ne tarda pas à s'échapper de l'île Sainte-Marguerite où il avait été enfermé.

par Von der Thann. Après quelques combats contre quelques régiments rassemblés à la hâte, ils avaient pris Orléans le 11 octobre et *Châteaudun* le 18. Cette dernière ville, bien que n'ayant point de murailles, défendue par des francs-tireurs et les habitants, avait opposé une résistance opiniâtre aux Allemands qui bombardèrent cette noble et malheureuse cité et la détruisirent à moitié[1]. Ils se croyaient ensuite en sûreté, mais dans la Sologne s'organisait, sous la vive impulsion de M. Gambetta, membre du gouvernement de la Défense nationale, parti de Paris en ballon le 8 octobre pour exciter et organiser la résistance de la province, une armée solide composée de régiments venus d'Afrique, de bataillons pris dans les dépôts, et de mobiles.

Cette armée nouvelle, qui comptait près de quatre-vingt mille hommes dans les premiers jours de novembre, tourna Orléans, emporta *Baccon*, *Coulmiers*, que les Bavarois défendirent obstinément, et mit l'ennemi dans une complète déroute (9 novembre). L'armée, commandée par le général d'Aurelle de Paladines qui, au cadre de réserve depuis deux ans, avait été remis en activité, s'était avancée dans un ordre admirable : « C'était beau comme une manœuvre, » disaient le lendemain ceux qui avaient vu ce magnifique spectacle. Les Bavarois perdirent plus de cinq mille hommes, dont deux mille prisonniers. Sans de faux mouvements de notre cavalerie qui ne fut pas là pour la poursuite, et sans la mauvaise saison, le corps d'armée du général de Thann aurait pu être détruit. Mais il eut le temps de se retirer sur Toury et Étampes. Le général d'Aurelle craignit de compromettre son armée en l'aventurant trop près des masses prussiennes et se contenta de s'établir solidement devant Orléans, qui éprouva les joies d'une délivrance, malheureusement passagère.

1. Le gouvernement de la Défense nationale, pour honorer le sacrifice vraiment héroïque des habitants de Châteaudun déclara, par un décret, que « cette ville avait bien mérité de la patrie » et donna son nom à une des plus belles rues de Paris.

Siége de Paris ; batailles de Villiers-Champigny (30 novembre-2 décembre). — La science moderne avait fourni aux Parisiens le moyen de communiquer avec la province. Des ballons partaient le plus souvent possible, emportant des personnes chargées de missions. Les pigeons voyageurs, connus de toute antiquité, apportaient des dépêches, mais les progrès de la photographie avaient permis de rendre ce service beaucoup plus utile qu'autrefois. Des appareils photographiques reproduisaient les dépêches en caractères microscopiques sur un papier spécial, de telle sorte que de longues lettres tenaient sur un bout de papier et se cachaient plus aisément sous l'aile des fidèles messagers. Grâce ensuite à des appareils grossissants, les caractères venaient se reproduire sur un tableau où l'on pouvait lire aisément ce qu'avec un microscope on n'aurait pu déchiffrer. Ces moyens ingénieux, fournis par la nécessité, mère des inventions, donnaient, du moins par intervalles, des nouvelles aux assiégés isolés du monde entier et avides d'apprendre ce qui se préparait pour les délivrer. Le succès de Coulmiers ranima le courage des habitants de Paris qui d'ailleurs, décidés à résister, avaient énergiquement arrêté, le 31 octobre, un mouvement séditieux et montraient qu'ils entendaient maintenir leur union devant l'ennemi.

Le général Trochu se hâta d'achever l'organisation de l'armée de Paris qui déjà avait tenté plusieurs reconnaissances et montré quelque solidité. Apprenant que l'armée de la Loire comptait s'approcher par la vallée de la Seine, il prépara une sortie du côté de la Marne. Fixée au 29 novembre, mais retardée par la rupture subite des ponts de la Marne dont les eaux grossissaient, elle eut lieu enfin le 30 novembre. Les Français, au nombre d'environ soixante mille, conduits par le général Ducrot, échappé de Sedan, s'avancèrent au delà de Joinville et, après une lutte vive, dans laquelle ils furent appuyés, non-seulement par l'artillerie des forts mais encore par des batteries dressées sur le plateau d'Avron

s'emparèrent de *Petit-Brie*, de *Champigny* et s'avancèrent jusqu'à *Villiers* pendant que sur d'autres points se tentaient plusieurs diversions. La capitale écoutait avec anxiété cette canonnade formidable et grandiose. La journée fut brillante, malgré des pertes sensibles, et les Prussiens perdaient du terrain. Le général Trochu s'était montré habile et savant. Mais le 1er décembre, il resta inactif pour remettre ses troupes, et le lendemain, 2 décembre, les Prussiens, qui avaient eu le temps de se concentrer, attaquèrent nos positions avec une vigueur qui nous fit reculer. Dans la seconde partie de la journée nos troupes reprirent l'offensive et regagnèrent leurs positions où elles couchèrent par un froid qui devenait intense. On comptait que la marche en avant continuerait. Mais le général Trochu ramena le 3 décembre l'armée sous le canon des forts. La déception fut grande dans la capitale dont le dévouement patriotique ne se lassait pas et qui, avec une fécondité de ressources sans pareille, fabriquait avec ardeur des canons nouveaux, des munitions, et ne demandait qu'à appuyer par les jeunes bataillons de marche de la garde nationale les efforts de l'infanterie de ligne. Depuis ce temps, Trochu n'entreprit plus rien de sérieux. La bataille de Villiers-Champigny, où l'on avait tiré trente mille coups de canon et où nos pertes avaient atteint le chiffre de six mille hommes, avait relevé l'honneur de nos armes, sans rien changer à notre situation.

Batailles d'Orléans (2, 3, 4 décembre); reprise d'Orléans par les Prussiens. — L'armée de la Loire ne s'était point lassée sitôt. Dès les derniers jours de novembre, elle avait commencé la lutte contre les Prussiens. Ceux-ci, grâce à la capitulation de Metz, dont on vit alors les effets désastreux, pouvaient lui opposer des masses considérables. Frédéric-Charles avait, par des marches rapides amené de la Lorraine son armée de Metz, et rallié le corps d'armée du général de Thann et du grand-duc de Mecklembourg. Il disposait de plus de cent mille hommes aguerris contre une armée qui

s'élevait sans doute à cent cinquante mille, mais composée en partie de recrues et de bataillons de mobiles encore inexpérimentés, mal équipés, et armés de fusils de différents modèles. D'Aurelle néanmoins avait essayé de passer pour aller tendre la main à Paris. Mais il se jeta sur le plus gros des forces ennemies, à *Beaune-la-Rolande* (28 novembre), non loin de Montargis, au lieu d'attaquer du côté le plus faible, dans la direction de Chartres. Frédéric-Charles ne perdit pas de temps. Après avoir arrêté l'effort des Français, il se concentra rapidement, et le 2, le 3, le 4 décembre, par une série de combats vigoureux, combats de *Villeprovost*, de *Château-Goury*, d'*Artenay*, de *Loigny*, de *Patay*, de *Bricy*, de *Boulay*, il tint en respect l'aile gauche des Français, rompit leur centre et leur aile droite, coupa leur armée en deux, s'empara de nouveau d'Orléans et rejeta en désordre au delà de la Loire la plus grande partie des troupes de d'Aurelle.

La deuxième armée de la Loire ; retraite du général Chanzy ; Josnes et Villarceau; (10 décembre); Vendôme (15 décembre). — Restaient cependant deux corps d'armée (16ᵉ et 17ᵉ) qui n'avaient pas été entamés, et qui ne s'étaient mis en retraite qu'après la défaite du reste de l'armée. M. Gambetta, qui concentrait entre ses mains les trois ministères, de l'intérieur, des finances et de la guerre, enleva le commandement au général d'Aurelle. Il forma des deux tronçons isolés par Frédéric Charles deux armées nouvelles, l'une se reconstituant à Bourges, l'autre, appelée deuxième armée de la Loire, continuant de lutter sur la rive droite de la Loire et commandée par le général Chanzy. Il transporta ensuite le siége de la Délégation du gouvernement de la Défense nationale de Tours à Bordeaux.

Cependant le général Chanzy résolut de ne point repasser la Loire. Il continua sa retraite en luttant chaque jour, en défendant le terrain pied à pied, choisissant de bonnes positions, arrêtant la marche de l'ennemi et

se repliant toujours à temps, soigneux de ses soldats, dont il allait obtenir des prodiges, s'éclairant avec prudence, ne se laissant point surprendre et usant l'ennemi qu'étonnait cette résistance nouvelle. Chanzy s'appuya d'abord sur la forêt de Marchenoir; le 7, le 8, le 9, le 10 décembre, pendant quatre jours, il combattit sans se lasser, infligeant des pertes sérieuses à l'ennemi et prenant quelquefois l'offensive. Ce furent les combats de *Josnes* et de *Villarceau*. Mais les Prussiens étaient maîtres de la rive gauche de la Loire, et il y avait là un grand péril pour Chanzy; ils pénètrent à Meung, à Beaugency, ils cherchent à tourner l'armée en occupant Mer et Blois. Chanzy, qui a son plan, ne cherche point à opérer sa retraite de ce côté. Il tient à demeurer sur la rive droite, à proximité d'Orléans et de Paris. Il se dérobe habilement pivotant sur sa gauche; il replie sa droite qui jusqu'alors s'était appuyée à la Loire, et va prendre de bonnes positions sur la ligne du Loir.

Le 13, après des marches difficiles, par des mauvais temps et des chemins défoncés, il arrive à *Vendôme* sans que les Prussiens, qui tout d'abord n'avaient pas compris son mouvement, aient cherché à l'inquiéter. Ils se mettent pourtant à sa poursuite, et le 15 la lutte recommence autour de Vendôme. Malgré des succès à *Fréteval* et sur le plateau de Sainte-Anne, la perte de plusieurs positions allait rendre difficile la défense de Vendôme. Le 16, voyant ses troupes harassées, Chanzy se replie à temps, évacue Vendôme et se retire sur une autre ligne de défense, celle de la Sarthe. Il échappe encore aux Prussiens qui le pressent de tous côtés, et peut regagner *le Mans*, où il établit son armée sur les hauteurs qui bordent la rivière de l'Huisne. Là les troupes se réorganisent un peu et se seraient reposées si l'hiver ne fût pas devenu tout à coup plus rigoureux. Un froid intense, une neige épaisse, firent cruellement souffrir les soldats campés la plupart sous des tentes. Les Prussiens, obligés eux aussi de se re-

faire, après un si grand nombre de combats où ils avaient perdu beaucoup de monde, s'étaient repliés sur Vendôme.

Bataille du Mans (11 janvier). — Chanzy avait habilement choisi le pays où il comptait se maintenir. Les environs du Mans sont très accidentés, couverts de forêts de pins et d'arbres fruitiers, coupés de haies, de talus, de fossés qui bordent les routes, les chemins et les propriétés, offrant ainsi des avantages sérieux pour la défense. Il espérait d'ailleurs le concours de l'armée reconstituée à Bourges, et confiée à un vaillant soldat, le général Bourbaki, ancien commandant de la garde impériale et sorti de Metz. Mais le gouvernement envoya l'armée de Bourbaki dans l'Est. Alors le prince Frédéric-Charles profita de l'isolement du général Chanzy pour se jeter contre lui avec toutes ses forces et en finir avec cette armée qui le tenait depuis si longtemps en échec.

La lutte recommença vigoureuse, acharnée, le 6 janvier, près de Vendôme, car Chanzy avait essayé de reprendre l'offensive. Le 6, le 7, le 8, le 9, le 10 janvier, furent marqués par des combats qui faisaient présager une bataille. Le général de Moltke ordonnait en même temps le bombardement de Paris, afin d'occuper les assiégés et de pouvoir détacher des troupes de l'armée d'investissement. Chanzy, attaqué de toutes parts, fit face de toutes parts. Il tint toute la journée du 11 dans ses positions du Mans et, à la nuit, il en restait maître, après une bataille des plus sanglantes, livrée par un froid exceptionnel.

Ce n'est point impunément qu'on impose tant de fatigues à des troupes aussi neuves qu'étaient les siennes et qui, tout en ayant le courage des plus vieilles, n'en pouvaient avoir l'expérience et le calme. A huit heures du soir une panique inexplicable s'empara des mobilisés de Bretagne, arrivés depuis quelques jours seulement du camp de Conlie; des positions importantes furent abandonnées aux Prussiens; la panique gagna une par-

tie de l'armée, et le lendemain la démoralisation était telle que Chanzy dut ordonner la retraite. Elle ressembla à une vraie déroute, malgré l'énergie avec laquelle le général essaya de la diriger. Heureusement la poursuite des Prussiens, qui eux-mêmes avaient été meurtris, ne fut point vive. Pendant qu'ils s'établissaient au Mans, Chanzy se hâtait de rallier ses divisions sur la Mayenne, sauvait encore son armée et la réorganisait à Laval, prêt à recommencer la lutte, quand l'armistice fut signé.

Campagne de l'Est ; Villersexel (8 janvier) ; Héricourt (13, 14, 15 janvier). — L'armée de l'Est avait essuyé un terrible désastre, au-devant duquel on avait semblé courir. Elle avait reçu, à la fin de décembre, l'ordre de marcher à l'Est, où les Prussiens étaient avancés jusqu'à Dijon et jusqu'à Nuits. Les petits corps du général Cremer et de Garibaldi qui était venu payer personnellement à la France la dette de l'Italie envers nous, avaient seuls opposé de la résistance aux troupes du général de Werder; ils faisaient une guerre d'escarmouches souvent fatale aux Allemands. Bourbaki devait rapidement porter trois corps d'armée (130 000 hommes) dans la même direction, refouler Werder, délivrer Belfort, dont les Prussiens poussaient activement le siége, et s'établir ensuite sur les communications de l'ennemi, ce qui aurait infailliblement amené la levée du siége de Paris.

Mais Bourbaki, pour exécuter ce plan gigantesque découvrait Chanzy, et nous avons vu le résultat de cette fausse manœuvre. Des deux branches de la pince qui pouvaient serrer l'armée de Frédéric-Charles, l'une s'écartait considérablement; le péril le plus sérieux auquel eût été exposé l'ennemi disparaissait. Bien plus, Bourbaki, s'avançant dans un pays montagneux, par un froid des plus rigoureux, avec une armée, ou plutôt une réunion d'hommes sans expérience, sans discipline, mal vêtus, mal chaussés, dont beaucoup n'avaient que des sabots, avait peu de chances pour réussir, et un échec

pouvait, comme on le vit bientôt, aboutir à un effroyable désastre.

Tout d'abord, sa marche subite dans l'Est délivre la Bourgogne. Les Prussiens, devant des forces supérieures, abandonnent Dijon, où vient s'établir Garibaldi, et même le département de la Haute-Saône. Werder concentre ses troupes disséminées et profite des retards de l'armée de Bourbaki, trop lente dans ses mouvements par suite de l'insuffisance des vivres. Le 8 janvier, une première rencontre avec les Prussiens a lieu dans la Haute-Saône, sur les bords de l'Oignon, entre Rougemont et *Villersexel :* les Prussiens éprouvent des pertes sérieuses, 4000 hommes tués ou blessés. La lutte fut surtout opiniâtre au château de Villersexel et ne s'arrêta que le lendemain. L'armée française avança sur Montbéliard et Belfort. Mais Werder avait choisi, dans ce pays de montagnes, des positions défensives presque inexpugnables, et qu'il avait armées de pièces de gros calibre empruntées à son parc de siége. Il put ainsi, avec 35 000 hommes, arrêter pendant trois jours, 13, 14, 15 janvier, une armée de plus de 100 000 hommes. En vain nos troupes emportèrent plusieurs villages avec ardeur et la position de Montbéliard ; elles ne purent forcer les retranchements de Werder, établi derrière la Luzine à *Héricourt*. Cette lutte acharnée et sanglante avait épuisé l'armée française. N'avançant pas, il fallait reculer. C'est alors qu'on vit les périls de cette expédition.

Retraite désastreuse de l'armée de l'Est. — Tandis que Werder arrêtait les Français de front, M de Moltke, bombardant toujours Paris, et presque certain de le conquérir par la famine, détacha des troupes de l'armée d'investissement; avec ces troupes et plusieurs divisions prises de côté et d'autre, il forma une nouvelle armée confiée à Manteuffel. Celui-ci se hâta d'aller couper la retraite à Bourbaki et de l'acculer à l'impasse que forment les montagnes du Jura, près de la frontière suisse. Il voulait exécuter une répétition de

la manœuvre de Sedan. Attaquant l'armée de Garibaldi pour masquer son mouvement, le 20 et le 22, il s'empare de Dôle et interrompt les communications avec Lyon, tandis que Werder rejetait l'armée française dans le Jura, s'emparait des défilés les plus importants et cherchait de son côté à l'enfermer. Le 28, l'armée de Bourbaki, concentrée autour de Pontarlier, présentait l'aspect le plus lamentable et l'image d'une nouvelle retraite de Moscou, lorsque la nouvelle de l'armistice arriva. Mais les Prussiens n'avaient pas voulu étendre l'armistice à l'armée de l'Est, qu'ils espéraient capturer tout entière, et, tandis que nos généraux, mal informés, s'arrêtaient, les Prussiens continuaient leur mouvement et s'apprêtaient à fermer toute retraite. Le malheureux Bourbaki, à la vue de tant de désastres, avait cédé à un moment de désespoir et tenté de s'ôter la vie Le général Clinchant, qui le remplaça, résolut, pour sauver son armée et son matériel, de passer en Suisse. Grâce à son énergie, la retraite put s'achever au prix de combats acharnés et des plus vives souffrances. Jamais armée, et armée aussi jeune, n'avait été soumise à de pareilles épreuves. C'était, selon les témoins oculaires, un spectacle navrant que celui de ces soldats à peine vêtus, à peine chaussés, grelottant de froid, couchant sur la neige, se laissant tomber de fatigue et de faim; les blessés, les malades étaient abandonnés. La charité des Suisses s'empressa de soulager tant de misères et, si grandes que fussent celles-ci, elle les égala, disons-le à l'honneur de ce pays pour lequel nous conserverons une vive gratitude.

Campagne du Nord; Faidherbe; Pont-Noyelles (23 décembre 1870) et Bapaume (3 janvier); bataille de Saint-Quentin (19 janvier 1871). — Pendant que se passaient tous ces événements, les uns glorieux, les autres lamentables, nous avions dans le Nord une armée moins nombreuse, mais qui faisait bonne contenance. On avait réuni dans les places du Nord quelques divisions confiées d'abord à Bourbaki, chargé d'en former un corps d'ar-

mée; Bourbaki appelé ailleurs, ces divisions avaient vaillamment combattu en avant d'*Amiens* pour défendre cette cité, les 26 et 27 novembre. Mais trop faibles, elles n'avaient pu empêcher la prise d'Amiens, celle de *Rouen* et celle de la ville de *La Fère* qui, investie le 14 novembre, bombardée le 24, avait capitulé le 26. Les Prussiens occupaient déjà depuis le 20 octobre la ville de *Saint-Quentin* qui, une première fois, les avait repoussés (8 octobre). Un savant officier général, Faidherbe, connu surtout par ses services dans les colonies, notamment au Sénégal, reçut de M. Gambetta le commandement de la petite armée du Nord, qu'il acheva d'organiser. Faidherbe poursuivit avec habileté et persévérance l'exécution du seul plan possible, se tenir près des places fortes, tenter des pointes hardies, battre l'ennemi, le tenir en haleine, et cependant il avait à peine un tiers de troupes solides. Il livra au général de Manteuffel une véritable bataille à *Pont-Noyelles* (23 décembre), qui fut, dans les circonstances où nous nous trouvions, une victoire, puisque les deux généraux purent revendiquer, chacun de leur côté, l'honneur de la journée. Le 3 janvier, il remporta sur le général von Gœben un succès moins contesté à *Bapaume*, mais il n'avait point de forces assez solides pour tenir hardiment la campagne. *Péronne* capitula le 10 janvier. Déjà *Mézières*, à moitié détruite par les bombes, s'était rendue, le 2, la veille de la journée de Bapaume. Mais le général Faidherbe, voulant tendre, lui aussi, la main à Paris, se porta de nouveau en avant au sud de Saint-Quentin, menaçant la ligne de La Fère, Chauny, Noyon, Compiègne. Les Prussiens, suivant leur habitude, se concentrèrent rapidement; des renforts leur arrivèrent de tous les côtés, des troupes détachées de l'investissement de Paris les rejoignirent. Faidherbe fut contraint d'accepter la bataille sur les hauteurs voisines de *Saint-Quentin* (19 janvier), et bientôt obligé de céder devant des forces supérieures. « L'ennemi, dit le général Faidherbe, eut, d'après nos informations, dans les journées des 18 et 19,

à Vermand et à Saint-Quentin, environ 5000 hommes hors de combat, et nous 3000 seulement. Cela tient à ce que nos coups portaient sur des masses de troupes doubles des nôtres. Grâce aux traînards qu'il ramassa sur les routes, le 20 et le 21, l'ennemi dut avoir entre ses mains, le surlendemain de la bataille, plus de 6000 prisonniers, la plupart mobiles et mobilisés[1]. »

Bombardement de Paris (6 janvier); sortie de Buzenval et de Montretout (19 janvier). — Pendant qu'au nord, à l'est, au centre et à l'ouest nos armées faisaient de généreux et impuissants efforts pour combattre les masses germaniques qui augmentaient sans cesse (car M. de Moltke avait appelé à son aide 200 000 hommes de plus et tendu avec une extrême énergie les ressorts de l'organisation prussienne), Paris, immobile, arrêtait les vainqueurs, grâce à sa vaste circonférence, à ses forts dont l'artillerie redoutable tonnait continuellement. Son courage ne faiblissait pas. Les vivres diminuaient cependant. Les souffrances n'arrachaient pas une plainte à la population. L'esprit français et, en particulier, l'esprit parisien, faisait prendre en gaieté les mille privations qu'il fallait s'imposer. La capitale offrit pendant tout ce siége un spectacle vraiment imposant. A peine éclairée le soir, faute de gaz, presque silencieuse, puisque la nécessité de manger les chevaux diminuait de jour en jour le nombre des voitures, uniquement occupée des questions de subsistance et des questions militaires, ajoutant sans cesse à ses remparts des défenses nouvelles, fabriquant par centaines des canons se chargeant par la culasse, et des équipements de toute sorte, elle remplissait avec une gaieté sereine son devoir envers la France. Le 6 janvier, les obus vinrent abîmer les maisons et les édifices des quartiers de la rive gauche. Le bombardement ne fit qu'exciter l'animosité contre un ennemi qui ne cherchait qu'à atteindre la population civile. Il dura jusqu'au 28 sans faire grand

1. *Campagne de l'armée du Nord*, par le général Faidherbe.

mal, vu la distance énorme où se trouvaient les canons Krupp, et l'immense étendue sur laquelle devaient se répartir les obus. Les forts d'Issy, de Vanves, de Montrouge devinrent surtout l'objectif des batteries prussiennes qui pourtant se dressèrent de tous les côtés et menacèrent toutes nos défenses.

Le général Trochu avait encore, le 21 décembre, tenté une attaque infructueuse ou plutôt écourtée, sur les lignes allemandes au nord, près du Bourget. Sachant que les vivres tiraient à leur fin et qu'il faudrait bientôt capituler, il voulut sauver les apparences et prépara une attaque du côté de *Montretout* et de *Buzenval*, dont il chargea surtout la garde nationale. C'était le 19 janvier, beaucoup trop tard, puisque toutes nos armées du dehors étaient battues. La garde nationale, dont on n'avait jusqu'alors voulu utiliser le dévouement que pour la garde des remparts et des tranchées, tint bon, enleva Montretout, le château de Buzenval (derrière le village de Rueil) et montra une réelle intrépidité. Mais l'attaque méditée n'avait rien de sérieux ; on ne pouvait monter l'artillerie sur des collines dont le terrain était détrempé par les pluies. On se replia. Des milliers d'hommes, et parmi eux des jeunes gens de talent, des gloires et des espérances de nos beaux-arts, furent sacrifiés ainsi inutilement et se firent tuer parce qu'ils avaient foi en un succès regardé comme impossible par les chefs. Le général Trochu fut obligé de céder au cri de l'opinion et de quitter le commandement, mais il resta au gouvernement.

Proclamation de Guillaume Ier, empereur d'Allemagne, à Versailles (18 janvier); capitulation de Paris (28 janvier 1871). — Un jour plus tôt et mieux conduite, la sortie de Buzenval aurait singulièrement troublé la fête qui se donnait à Versailles en l'honneur de l'empire allemand. Le roi Guillaume, enivré de ses victoires, s'était fait adresser par les princes ses vassaux qui sacrifiaient leurs peuples à son ambition, des lettres en faveur du rétablissement de l'ancien empire

allemand. Le roi de Bavière, en sa qualité du plus puissant des vassaux, se montra le plus empressé et le 18 janvier, dans le palais de Louis XIV, plein des toiles représentant nos guerres contre les Allemands, Guillaume, qui avait choisi ce lieu à dessein, fut acclamé empereur d'Allemagne. Les États du Sud n'eurent plus ainsi qu'une indépendance apparente. Huit jours après cette fête de l'ennemi, Paris capitulait.

Averti de la situation de l'armée de Chanzy, du désastre de Bourbaki, de la défaite de l'armée du Nord, arrivé à l'extrême limite du rationnement, qui aurait pu être commencé plus tôt, le gouvernement de la Défense nationale ouvrit des pourparlers avec M. de Bismarck, capitula et signa un armistice (28 janvier). Paris livrait ses forts aux Allemands avec 1500 pièces de canon et une armée de plus de 150 000 hommes. Le 15 février, sur un ordre du gouvernement, le colonel Denfert livrait Belfort qu'il avait vigoureusement défendue et qui était loin encore d'être à bout de sa résistance. La garnison sortit avec tous les honneurs de la guerre. La lutte était terminée, la France succombait; plus de quarante de ses départements étaient au pouvoir de l'ennemi.

L'Assemblée nationale (13 février 1871); ratification des préliminaires (1er mars); traité de Francfort (10 mai). — Le gouvernement convoqua à Bordeaux une *Assemblée nationale* qui, au milieu des plus grandes difficultés, se réunit le 13 février, nomma M. Thiers chef du pouvoir exécutif et, après une douloureuse délibération, ratifia, le 1er mars, de lamentables préliminaires de paix. Au point de vue du territoire, la France reculait au delà de 1681, de 1648, au delà de 1552!

Le traité définitif fut signé à Francfort sur le Mein le 10 mai et ratifié ensuite par l'Assemblée nationale qui, de Bordeaux, s'était transportée à Versailles.

Perte de l'Alsace-Lorraine par la France. — Nous étions forcés de payer cinq milliards et d'abandonner

aux Allemands l'Alsace et la partie de la Lorraine qu'ils appellent allemande. — Nous conservions *Belfort* et une partie de son arrondissement, dans le Haut-Rhin, mais nous cédions le reste du *Haut-Rhin*, le *Bas-Rhin*, les arrondissements de *Metz* et de *Thionville* dans la Moselle, ceux de *Château-Salins*, de *Sarrebourg*, dans la Meurthe, le canton de *Schirmeck* dans les Vosges.

L'Alsace, encadrée par les Vosges, dont nous ne possédons plus maintenant qu'un versant, bordée par le Rhin aux eaux vertes et rapides, réunit le pittoresque des pays de montagnes et la majesté des vastes plaines. On voit dans cette grasse et fertile contrée s'étager et prospérer toutes les cultures; la population, très-laborieuse, se partage entre les travaux des champs et de l'industrie et réussit également dans les uns et dans les autres. La province d'Alsace, réunie à la France depuis les traités de Westphalie, en 1648, était une de celles qui s'étaient le plus attachées à notre nationalité. Quoiqu'un patois allemand fût resté en usage dans les campagnes, les sentiments étaient français, et l'émigration nombreuse qui a suivi la violente annexion à l'empire d'Allemagne l'a bien prouvé. Le 1er octobre 1872 avait été le terme fixé pour l'option entre la nationalité française et la nationalité allemande; mais l'option devait être suivie d'un changement de domicile réel. Aussi, au terme fatal, vit-on un immense déplacement de population, et tous ceux que la propriété ou la nécessité n'enchaînaient pas au sol, venaient retrouver en France la patrie. Même beaucoup d'établissements industriels des plus importants furent, au prix de grands sacrifices, transportés dans les départements voisins.

L'Alsace formait, avant la guerre de 1870, deux départements : le HAUT-RHIN, chef-lieu *Colmar*, sous-préfectures : *Belfort* et *Mulhouse*; et le BAS-RHIN, chef-lieu *Strasbourg*, sous-préfectures : *Wissembourg*, *Saverne*, *Schlestadt*. Colmar était le siége d'une cour d'appel, et la population de cette ville agréable s'élevait à 16 000 habitants. C'est la patrie de deux illus-

trations militaires bien françaises, le général Rapp et l'amiral Bruat, auxquels la ville de Colmar avait élevé des statues. La ville importante de ce département était toutefois la ville industrielle de *Mulhouse*, renommée dans le monde entier pour ses fabriques de draps, de toiles peintes, de soieries peintes, de machines à tisser et à filer. Mulhouse, située sur l'Ill et sur le canal du Rhône au Rhin, existait à peine au commencement du siècle, et son développement rapide ne s'était effectué que depuis sa réunion à la France, à la Révolution. Une pléiade d'industriels s'y était formée : les Kœklin, les Dolfus, etc., et ces grands industriels s'étaient aussi bien occupés d'améliorer le sort de leurs ouvriers que de perfectionner leurs produits. La société des cités ouvrières y avait créé, en 1854, une véritable ville dont les rues, pour lesquelles on n'avait pas ménagé l'espace, étaient tirées au cordeau, et dont chaque maison était entourée d'un jardin; les ouvriers pouvaient facilement devenir propriétaires. L'annexion a apporté de grands changements dans cette ville dont beaucoup d'ouvriers et de familles ont émigré. Cependant une industrie aussi considérable que celle de Mulhouse ne peut se déplacer, et maintenant sa prospérité même est une menace pour l'industrie de l'Allemagne, qui ne peut soutenir la concurrence depuis qu'elle n'est plus protégée par une barrière de douane.

Nous avons perdu les villes industrielles de *Thann*, de *Bitschwiller*, de *Guebwiller*, de *Sainte-Marie-aux-Mines;* la place forte de *Neuf-Brisach* et la petite ville de *Huningue*, célèbre par sa belle défense de 1815, et où se trouve un grand établissement de pisciculture.

Le département du BAS-RHIN avait pour chef-lieu *Strasbourg* (Argentoratum), ancienne ville libre réunie à la France par Louis XIV en 1681 ; c'était le chef-lieu d'une division militaire, d'un évêché, d'une des académies ou divisions universitaires; elle possédait des facultés de théologie, des sciences, des lettres de méde-

cine. Centre politique et littéraire de l'Alsace, cette ville comptait 84 000 habitants : sur une de ses places on remarquait la statue d'un des plus illustres généraux de la République, *Kléber*, encore un nom bien français. Strasbourg possède aussi la statue de *Gutenberg*, né à Mayence, sans doute, mais qui fit à Strasbourg les premiers essais de l'art merveilleux de l'imprimerie en 1486. Un des aides de Gutenberg, Pierre Schœffer, était de Strasbourg.

Le commerce avait pris à Strasbourg un développement considérable, et cette ville avait une activité et une gaieté presque parisiennes. L'industrie consistait en fabriques de draps, de toiles et d'étoffes de coton, de coutellerie, de bijouterie, d'acier, de papiers peints; les brasseries de Strasbourg sont restées célèbres.

Saverne n'a de remarquable que son château. Mais *Schlestadt*, *Molsheim*, *Wasselonne*, étaient des centres industriels. A *Mutzig* se trouvait une fabrique d'armes à feu; à *Klingenthal*, d'armes blanches.

En Lorraine, nous avons perdu une place de guerre de premier ordre, *Metz* (Divodurum, puis Mediomatrices, puis Mettis ou Mesa), que nous possédions depuis 1559. De ce côté, nous avons reculé de plus de trois siècles, et la France est complètement ouverte. Ville de 55 000 habitants, animée, agréable, essentiellement française, où l'on ne parle pas même allemand, elle semblait ne devoir jamais nous être disputée. L'annexion violente dont elle a été victime en a complètement changé l'aspect. Metz était le siége d'un évêché, d'une division militaire et de la grande école d'application du génie et de l'artillerie, qu'on a dû installer provisoirement à Fontainebleau.

Avec Metz, nous avons perdu Sarreguemines et la place forte de *Thionville* (que les Allemands ont déguisé sous le nom de *Diedenhofen*). Il ne nous est resté de l'ancien département de la Moselle que l'arrondissement de Briey. Dans l'ancien département de la Meurthe, on nous a enlevé les deux arrondissements de Château-Salins

(Salzburg) et de Sarrebourg; dans ce dernier arrondissement se trouvait la petite place de *Phalsbourg*, qui a fait une belle défense dans la guerre de 1870, les salines de *Dieuze*, les bancs de sel gemme de *Vic*, la verrerie de Saint-Quirin.

Nouvelles limites de la France au nord-est; le département de Meurthe-et-Moselle. — La perte de l'Alsace-Lorraine a singulièrement déformé la France au nord-est. La longueur de notre pays est toujours de 1000 kilomètres du nord au sud, si l'on suit une ligne allant de Dunkerque au col de Falguère (Pyrénées-Orientales), mais la largeur qu'on calculait du cap Saint-Mathieu (Finistère) au pont de Kehl, sur le Rhin, et qui était presque égale (986 kilomètres), a été diminuée d'environ 92 kilomètres; de sorte qu'on peut dire que la France a (limites extrêmes) 1000 kilomètres de long sur 894 kilomètres de large (ou, si l'on veut, 250 lieues du nord au sud et 223 dans sa plus grande largeur). Sa superficie a également été diminuée; de 54 305 000 hectares, elle a été réduite à 52 856 000 hectares, et si on l'évalue en mètres carrés, au lieu de 530 279 kilomètres carrés en 1870, on ne trouve plus que 528 560 kilomètres environ.

La frontière nouvelle, à l'est, suit la crête des Vosges dont nous ne possédons plus que le versant occidental. Encore abandonne-t-elle cette chaîne de montagnes pour s'infléchir plus à l'ouest et passer entre la Meurthe et la Seille. La Meurthe est restée française, mais la Seille coule maintenant sous les lois allemandes. La limite qui coupait la Moselle bien au delà de Thionville la coupe maintenant au-dessous de *Pont-à-Mousson*. Elle contourne *Metz*, longe la rive gauche de la Moselle, coupe la chaîne de l'*Ardenne orientale*, passe entre le *Chiers* (France) et la Semoy (Belgique), affluents de la Meuse, longe la rive droite de la Meuse en s'élevant vers le nord jusqu'à Givet, point culminant à partir duquel notre frontière, devenue septentrionale, descend et remonte tour à tour, en coupant la chaîne des

Ardennes occidentales et l'Escaut, la Lys, et va aboutir à la mer du Nord.

De l'Alsace, nous n'avons gardé que *Belfort*, dont le territoire demeure distinct et n'a pas été rattaché à un département. Belfort, aujourd'hui notre unique défense du côté de l'est, avec Besançon, a vu sa population s'augmenter par suite de l'émigration alsacienne ; beaucoup d'établissements s'y sont transportés, et un lycée y a été créé pour remplacer celui de Colmar. Dans le territoire de Belfort, il faut citer Delle et Beaucourt, importante par son industrie de la serrurerie et de la quincaillerie.

Des débris des anciens départements de la Meurthe et de la Moselle on a formé le nouveau département de *Meurthe-et-Moselle* (365 000 habitants, chef-lieu *Nancy;* sous-préfectures : *Lunéville*, *Toul* et *Briey*).

Le réseau des chemins de fer de l'Est, mutilé par la perte des lignes alsaciennes et lorraines, s'arrête maintenant sur la ligne de Strasbourg à la station d'*Avricourt*, où se trouve aujourd'hui la douane allemande ; la ligne de Mulhouse s'arrête maintenant à Belfort, mais on nous a laissé une bande de territoire qui nous permet le passage direct en Suisse par Bâle.

Assemblée nationale; M. Thiers chef du pouvoir exécutif (18 février 1871). — Le gouvernement de la Défense nationale avait déposé ses pouvoirs entre les mains des représentants de la nation, et ceux-ci, quoique appartenant en majorité à des opinions monarchiques, n'osèrent pas rétablir la monarchie. Ils choisirent pour président du pouvoir exécutif M. *Thiers*, élu dans vingt-deux départements, désigné d'ailleurs par ses lumières, son expérience et ses efforts, pendant la guerre, pour intéresser l'Europe aux malheurs de la France.

Les Prussiens avaient, le 1er mars, fait dans la partie de Paris qui leur avait été ouverte, selon les conditions de l'armistice, une entrée solennelle, et le reste de la capitale avait pris un air de deuil. Toutes les boutiques avaient été fermées, et l'armée prussienne se trouva

cantonnée comme dans un désert, quoiqu'elle occupât les plus riches quartiers. Aussi se hâta-t-elle de les quitter pour occuper les postes qui lui étaient assignés dans le département de la Seine, sur la rive droite. Paris, en effet, ne devait être complétement débloqué qu'après la conclusion de la paix.

Insurrection du 18 mars 1871. — Un parc d'artillerie, abandonné sur la place Wagram, avait été enlevé par des gardes nationaux qui, sous le prétexte de ne point le laisser entre les mains de l'ennemi, le transportèrent sur les hauteurs de Montmartre et de Belleville, où ces canons parurent bientôt une menace pour la cité. Les souffrances prolongées du siége, l'irritation produite par son triste dénouement, avaient en effet surexcité une partie de la population qui écoutait de plus en plus les anciens chefs de l'insurrection du 31 octobre. Les élections ayant amené beaucoup de partisans de la monarchie à l'Assemblée, celle-ci était accusée de vouloir renverser la République. Un grand nombre de bataillons de la garde nationale manifestèrent dès lors, secrètement dirigés par un comité central, l'intention de ne point déposer leurs armes. Ils refusaient notamment de rendre les canons placé sur es hauteurs de Montmartre, et lorsque, le 18 mars, le gouvernement, décidé à mettre fin à cet état de choses qui arrêtait la reprise du travail, voulut faire enlever ces canons, l'insurrection éclata.

Les troupes envoyées par le général Vinoy pour enlever les canons par surprise, le 18 au matin, échouèrent dans leur coup de main, et bientôt une foule nombreuse les entoura. Puis le Comité central, dévoilant ses projets, lança des proclamations pour soulever la capitale : il semblait ne réclamer que des franchises communales, mais en réalité c'était un gouvernement nouveau, composé d'hommes d'ailleurs inconnus, qui s'instituait en face du gouvernement légal, et qui lui-même se donnait son titre, évoqué des souvenirs de 1793 : la Commune.

L'assassinat des généraux Lecomte et Clément Tho-

mas, fusillés dans un jardin de la rue des Rosiers à Montmartre, montra, dès le soir du 18 mars l'animosité qui égarait les insurgés. Effrayé par un soulèvement aussi formidable, sachant que les *fédérés* (c'était le nom qu'ils se donnaient), disposaient de ressources matérielles considérables accumulées pendant le siège, redoutant les conséquences d'une lutte engagée sur le champ avec des bataillons bien organisés et qui n'avaient rien de commun avec les forces désordonnées des autres révolutions, M. Thiers se retira immédiatement à Versailles avec tous les fonctionnaires du gouvernement, quoiqu'une moitié de la capitale et de la garde nationale essayât de commencer la résistance. Mais, en réalité, le gouvernement n'avait qu'un débris d'armée : il lui fallait appeler des troupes de province, attendre l'arrivée des soldats prisonniers en Allemagne, et M. Thiers, de concert avec l'Assemblée, se prépara à faire le siège de Paris lorsqu'il eut épuisé avec le gouvernement de la Commune toutes les tentatives de conciliation. Encore ne pouvait-il concentrer tous ses efforts sur la capitale : à la nouvelle des événements de Paris, la Commune essaya de s'établir à Saint-Étienne, où le préfet, M. de l'Espée, fut assassiné ; à Toulouse, Lyon, Marseille, où l'insurrection resta un moment maîtresse de la ville.

Siège de Paris par l'armée française (avril-mai 1871).— A Paris, les fédérés prirent l'offensive et leurs colonnes s'avancèrent le 2 avril sur Versailles par la route de Neuilly et par Rueil ; mais elles furent repoussées et perdirent leur chef, Flourens, le fils de l'illustre savant. Toutefois, ils tenaient les forts, sauf celui du Mont-Valérien, et trouvaient dans la capitale d'immenses ressources malgré une émigration générale de la bourgeoisie. M. Thiers, avant de commencer la véritable attaque, se préoccupa de réorganiser une armée. Chaque jour arrivaient les soldats et les officiers délivrés, et le maréchal de Mac-Mahon, guéri de sa blessure, fut mis à la tête de l'armée reconstituée.

L'attaque ne pouvait avoir lieu que sur une étendue restreinte puisque l'armée prussienne occupait encore la campagne et les forts sur la rive droite de la Seine et protégeait ainsi, par sa situation, l'insurrection certaine de n'avoir rien à redouter de ce côté. Paris recevait donc les vivres en abondance, et les fédérés concentraient leurs troupes, leur artillerie, pour défendre l'accès de la rive gauche et l'entrée de Paris vers le bois de Boulogne. Le gouvernement de la Commune se procurait de l'argent par le pillage des deniers de l'Etat, les sommes exigées de la Banque et des grandes Compagnies financières, et par des confiscations. Il avait supprimé tous les journaux qui ne lui étaient pas inféodés, fermé les églises; il enrégimentait de force les hommes âgés de moins de quarante ans, ce qui hâta la fuite de tous les jeunes gens et hommes valides, dont la plupart réussirent à sortir de Paris malgré la plus sévère surveillance; il emprisonnait des prêtres, des fonctionnaires, des gendarmes, qu'il gardait comme otages. Il fit démolir la maison de M. Thiers, place Saint-Georges. Il renversa la colonne Vendôme à la grande joie des Prussiens, qui voyaient détruire par des Français un monument érigé en souvenir des victoires françaises. Du reste, les chefs se suspectaient les uns les autres, se dénonçaient mutuellement, et Paris se trouvait en proie à une véritable anarchie.

Cependant l'armée de Versailles, dont les cadres se consolidaient, se rapprochait de l'enceinte. L'artillerie du Mont-Valérien tonnait sans relâche et rendait intenables les fortifications de l'ouest; les fédérés répondaient en bombardant Neuilly, Suresnes, Puteaux, mais bientôt aux canons du Mont-Valérien se joignirent ceux d'une grande batterie de quatre-vingts pièces établie à Montretout et les progrès des tranchées à travers le bois de Boulogne permirent de prévoir un prochain dénouement.

Le dimanche 21 mai, un piqueur des ponts et chaussées, Ducatel, ayant remarqué que les fédérés aban-

donnaient les fortifications de la porte de Saint-Cloud à cause du feu épouvantable dirigé de ce côté, sortit, au risque de sa vie, et appela les officiers de l'armée de Versailles qui se trouvaient devant lui; le capitaine de vaisseau Trèves le suivit avec quelques troupes, s'empara d'une porte; l'armée tout entière s'ébranla et dès ce jour là les régiments purent avancer jusqu'au Trocadéro. Il n'en fallut pas moins une lutte meurtrière de sept jours pour achever la conquête de la capitale. Il sembla que c'en était fait de Paris, car les fédérés vaincus allumèrent d'immenses incendies qui dévorèrent le palais de la Légion d'honneur, le palais du Conseil d'État, de la Cour des comptes, une grande partie de la rue de Lille, le château des Tuileries, la bibliothèque du Louvre, l'Hôtel de ville, la préfecture de police, jusqu'à des théâtres, le Grenier d'abondance, les Magasins généraux, à la Villette. Jamais pareil désastre n'avait frappé la capitale livrée en proie à la plus affreuse des guerres civiles et où les exécutions sommaires multipliaient encore les victimes. Retranchés dans les quartiers excentriques, les fédérés, avant de cesser la lutte, fusillèrent, à la prison de la Roquette, l'archevêque de Paris, monseigneur Darboy, M. Bonjean président à la cour de cassation, le curé de la Madeleine, M. Deguerry et plusieurs autres prêtres. Soixante-deux autres prisonniers, prêtres et gendarmes furent fusillés en masse rue Haxo, à Belleville. Enfin les troupes purent se rendre maîtres du Père-Lachaise où se livrèrent les derniers de ces combats que rien ne rappelle dans l'histoire de nos guerres civiles (28 mai). Trente mille prisonniers furent amenés à Versailles et de nombreux conseils de guerre firent le procès de tous ceux qui avaient participé à l'insurrection. Quelques-uns des chefs de la Commune furent condamnés à mort et la plupart des officiers et soldats de l'armée fédérée furent transportés à la Nouvelle-Calédonie.

M. Thiers président de la République (31 août 1871-24 mai 1873). — Malgré la guerre civile, l'As-

semblée nationale n'avait pas négligé les travaux que lui imposait la longue et douloureuse crise subie par le pays. Ellé avait, pleine de tristesse, ratifié le traité signé à Francfort entre M. Jules Favre et M. de Bismarck, voté des lois destinées à faciliter l'acquittement des loyers, et en même temps fixé les impôts nouveaux que nécessitait la lourde contribution de guerre. Une loi prononça la dissolution de toutes les gardes nationales. En même temps un emprunt était émis pour commencer le payement de l'indemnité de guerre : au lieu de deux milliards la souscription offrit cinq milliards, et la part considérable des souscriptions étrangères démontra combien grand encore était, au milieu de ses malheurs, le crédit de la France. Quoique la Commune eût été faite sous le prétexte des franchises municipales, le gouvernement n'en fit pas moins procéder à l'élection d'un conseil municipal à Paris. Enfin, pour donner plus de stabilité au pouvoir, l'Assemblée, adoptant la proposition Rivet, nomma M. Thiers président de la République pour tout le temps qu'elle siégerait elle-même et résolut de mettre à l'étude de nouvelles lois constitutionnelles.

Travailleur infatigable malgré son grand âge, M. Thiers se hâta de préparer, en devançant les époques de payement de l'indemnité de guerre, l'évacuation du territoire français. Dès le 20 septembre 1871, les Prussiens abandonnèrent le département de la Seine et six autres départements. En deux ans, l'indemnité de guerre de cinq milliards était acquittée et les Prussiens abandonnèrent successivement toutes les positions qu'ils occupaient sur le territoire français. Cette activité et cette habileté de M. Thiers méritaient bien qu'on lui donnât le titre que lui décernait l'opinion publique, de *libérateur du territoire*.

En même temps, de concert avec l'Assemblée, M. Thiers réorganisait l'armée, l'administration, les finances. Une loi (27 juillet 1872) déclarait le service militaire *obligatoire* pour tous les Français, jusqu'à

l'âge de quarante ans, et créait une armée territoriale.

Cependant M. Thiers voyait, dans l'Assemblée, une hostilité croissante se déclarer contre sa politique, qui, aux yeux de la majorité, inclinait trop vers la République. Les partis dynastiques, formant la majorité, mais divisés, ne s'accordaient que sur un seul point : maintenir une sorte de trêve, une situation indécise, jusqu'à ce que l'entente pût s'établir entre eux sur le nom du prince appelé à relever le trône. M. Thiers, au contraire, estimait, malgré son long attachement à la monarchie, que la République était le seul gouvernement possible et qu'il fallait l'organiser. L'hostilité de l'Assemblée se manifesta plusieurs fois dans des questions de détail, et plusieurs fois M. Thiers offrit sa démission. Mais, au mois d'avril 1873, le remplacement de M. Grévy au fauteuil de la présidence de la Chambre par M. Buffet, le candidat des droites, démontra que la coalition des partis monarchiques devenait sérieuse. Aussi, lorsque l'échec de M. de Rémusat, ministre des affaires étrangères et ami de M. Thiers, battu, dans une élection à Paris, par un candidat radical, eut révélé les progrès des idées républicaines, la majorité effrayée ne craignit point d'attaquer M. Thiers. L'illustre homme d'Etat, blessé d'un ordre du jour de défiance, envoya sa démission (23 mai). Sans désemparer, l'Assemblée accepta la démission et nomma comme président le maréchal de Mac-Mahon.

Présidence du maréchal de Mac-Mahon (24 mai 1873) ; le Septennat (20 novembre) ; lois constitutionnelles de 1875. — L'avènement du maréchal de Mac-Mahon avait réveillé les espérances des partis dynastiques, mais ceux-ci reconnurent qu'aucun d'eux n'était alors assez fort pour relever un trône et y asseoir le prince qu'il préférait. Ils résolurent alors de prolonger la trêve et de continuer le gouvernement nominal de la République en prorogeant les pouvoirs du Maréchal Président pour une durée de sept années ; ce fut le *Septennat*.

Toutefois, il n'en fallait pas moins organiser le gouvernement, et l'Assemblée, après bien des luttes, acheva le vote de lois constitutionnelles (25 février 1875), qui établissaient deux Chambres : la Chambre des députés, élue par le suffrage universel direct ; le Sénat, élu par le suffrage à deux degrés. Le président de la République, chargé du pouvoir exécutif, devait être nommé pour sept ans par les deux Chambres réunies en Congrès[1]. La République devint dès lors le gouvernement légal de la France, et l'Assemblée nationale se sépara à la fin de l'année 1875 pour laisser s'accomplir des élections nouvelles qui donnèrent la majorité au parti républicain.

1 Voir le texte de ces lois à l'Appendice.

FIN.

APPENDICE

I. L'EUROPE DEPUIS 1871.

SOMMAIRE. — La France après 1871. — Puissance de la Prusse; empire d'Allemagne. — L'armée allemande. — La Russie; modification du traité de Paris (1871). — Principautés danubiennes; la Serbie, la Roumanie. — Guerre de la Serbie et de Monténégro contre la Turquie (1876). — La Russie et la Turquie; nouvelle guerre d'Orient (1877). — Passage du Danube par les Russes (27 juin 1877). — Invasion de la Bulgarie; surprise du col de Chipka dans les Balkans par la cavalerie du général Gourko (17 juillet 1877). — Batailles et siège de Plewna (20 juillet-10 décembre 1877). — Opérations en Asie, prise de Kars (15 nov. 1877). — Traité de San Stephano (6 mars 1878). — Congrès de Berlin (13 juin-13 juillet 1878). — Le traité de Berlin (13 juillet 1878). — Premier démembrement de la Turquie; création d'États nouveaux. — Progrès de la Russie dans le Turkestan. — L'Angleterre et la question d'Orient; la reine Victoria impératrice des Indes (1876); acquisition de l'île de Chypre. — L'Angleterre et l'Afghanistan; guerres dans l'Afrique australe .— La France à Tunis (1881). — L'Angleterre en Égypte (1882).

La France après 1871[1]. — La guerre de 1870-71 marqua, pour la politique européenne, un nouveau point de départ, comme jadis les traités d'Utrecht ou les traités de 1815. Ces derniers traités se trouvèrent aggravés pour la France qui vit se tourner contre elle les deux boulevards élevés à grands frais pour sa défense : Metz et Strasbourg. Le flanc entr'ouvert, menacée par cette blessure jusque dans sa capitale, la France ne pouvait affronter une nouvelle lutte avant d'avoir au moins protégé Paris par une seconde ligne de forts et créé des positions défensives le long de la nouvelle frontière. L'Allemagne pouvait donc être sans inquiétude, quoiqu'elle manifestât sans cesse des craintes au moindre résultat qu'obtenait la France dans la réorganisation de son armée.

La France, d'ailleurs, eut été bien embarrassée de songer à la « revanche », car l'ébranlement avait été si fort qu'elle n'arrivait

1. Nous donnons d'abord un coup d'œil d'ensemble sur les rapports des principaux États de l'Europe et le courant général de la politique européenne depuis 1871. Nous résumerons ensuite pour chaque État les faits les plus importants.

pas à établir un gouvernement. Après le gouvernement provisoire de la Défense nationale, elle avait eu la présidence de Thiers jusqu'au 24 mai 1873, puis celle du maréchal de Mac Mahon, et ce qu'on appelait le *Septennat*. En 1875 seulement, l'Assemblée nationale avait pu voter des lois constitutionnelles. Encore les monarchistes n'avaient-ils pas perdu l'espoir de triompher et l'essayèrent-ils en 1877 (16 mai)[1]. Ce dernier effort des partis monarchiques tourna au contraire à l'avantage de la République et amena la démission du maréchal de Mac Mahon (1879). Ce ne fut qu'à partir de cette époque que la France eut un gouvernement réellement républicain et put essayer de jouer un rôle plus actif sinon en Europe, du moins dans les autres parties du monde.

Puissance de la Prusse; empire d'Allemagne. — L'Allemagne parut bien la puissance la plus redoutable de l'Europe, et les révélations de 1871 mettaient tous les États dans la nécessité de procéder à la réorganisation de leurs forces militaires.

L'empire allemand, d'ailleurs, comprenait, outre l'ancienne confédération du Nord, les États du Sud, *Bade, Wurtemberg, Bavière*. Il comptait vingt-six États distincts sans doute, mais tous unis sous la main de fer de l'empereur Guillaume, tous astreints au même régime militaire et tous conduits par le diplomate Bismarck et le maréchal de Moltke, avec la rigueur de la discipline prussienne.

Cette Allemagne que l'histoire nous avait toujours montrée divisée, arrivait à l'unité, sans doute un peu contrainte et forcée, mais serrée autour de son chef, grâce à la surexcitation du sentiment national et aussi de l'ambition nationale. Les lois de l'empire primèrent les lois des États. La qualité de sujet allemand put remplacer la qualité de Hessois, de Badois, de Bavarois. En qualité d'Allemand on put s'établir dans tous les pays de l'empire et jouir des droits civiques. La présidence de l'empire appartint au *roi de Prusse*, et à titre héréditaire. L'Allemagne ne revenait point à l'élection qui jadis avait fait passer le sceptre à tant de maisons princières. Le roi de Prusse, *Guillaume Ier*, portait donc le titre d'empereur (kaiser) allemand, représentait l'Allemagne dans ses rapports avec l'étranger, déclarait la guerre, signait la paix, etc.

L'empire eut cependant un *pouvoir législatif*. Il y eut un *Bundesrath* (Conseil fédéral) composé des représentants des princes vassaux de l'empire, puis le *Reichstag*, diète de l'empire, composée des députés envoyés directement par les populations (1 député par 100,000 habitants élu pour 3 ans). Dans le Conseil fédéral, sur 58 voix, la Prusse seule en a 17, et il ne lui faut qu'une faible pression sur les petits États pour paralyser l'opposition qu'elle pourrait rencontrer de la part de la Bavière et du Wurtemberg. L'adhésion du Bundesrath est nécessaire pour déclarer la guerre

1 Voir plus loin, France, page 862

au nom de l'empire, à moins d'une invasion subite du territoire allemand. L'empereur doit le convoquer lorsqu'un tiers des membres le demande, ou plutôt des voix, car les voix, quel que soit leur nombre, peuvent être représentées par une seule personne.

Toute la politique étrangère est dirigée par le *chancelier de l'empire*. Une surveillance générale est organisée par l'*office intérieur de l'empire* auquel se rattachent une *commission d'instruction de l'empire*, une *commission de navigation*, une *cour disciplinaire* et des *chambres disciplinaires impériales*. A Berlin, se trouvent concentrés une *amirauté impériale*, un *office de justice*, mais le *tribunal de l'empire* est à *Leipzig*. Enfin, l'empire a sa *trésorerie*, son *office pour les chemins de fer*, sa *cour des comptes* (Postdam), son *office de postes*, sa *banque* (Berlin).

L'armée allemande. — L'empire allemand qui comprenait une masse de plus de *quarante-cinq millions* d'hommes, s'appliquait à perfectionner encore son armée, cet instrument formidable de domination. Ayant excité les autres puissances à augmenter leurs armements, il était obligé d'accroître les siens. L'empire eut une armée permanente de *quatre cent mille* hommes. Les douze années de service exigées des Allemands de tous les états (sept dans l'armée active et la réserve, cinq dans la landwehr) permettaient de disposer sur le pied de guerre, sans la landsturm et les formations spéciales, de 1,456,677 *hommes*, de 312,732 *chevaux* et de 2,808 *canons*.

Cette organisation si puissante créait des dangers pour tous les voisins de l'Allemagne et les obligeait à transformer leur système militaire et à s'imposer des sacrifices qui écrasaient les budgets. L'Autriche, l'Italie, la Belgique même et la Suisse entraient dans la voie indiquée par la Prusse. L'Europe tendait de plus en plus à devenir un vaste camp, et la Russie, qui depuis longtemps se recueillait, profita de ce moment où toutes les puissances ne songeaient qu'à réorganiser, pour employer la sienne.

La Russie; modification du traité de Paris (1871). — La Russie n'avait pas même attendu la fin de la guerre franco-allemande pour réclamer le prix de sa complaisance envers les Allemands. L'Angleterre isolée, privée par la force des choses de son alliée de Crimée, ne put que souscrire aux modifications demandées au traité de Paris par la Russie. Celle-ci obtint qu'une conférence se réunît à Londres pour reviser le traité de Paris. L'article 2 fut supprimé, c'est-à-dire qu'on abolit les clauses qui entravaient le développement de la puissance maritime de la Russie dans la Mer Noire (mars 1871). La Russie se mit dès lors à relever ses arsenaux et à accroître sa marine, et peut-être serait-elle devenue une puissance maritime redoutable si ses efforts mieux dirigés n'avaient pas été consumés en inventions douteuses, en constructions ruineuses, efficaces sans doute pour la défense des côtes, mais qui ne lui ont été d'aucun secours pour la guerre de 1877

La Prusse avait tiré de grands profits de l'alliance avec la Russie; celle-ci espérait en obtenir aussi de plus importants que la suppression d'un article du traité de Paris. L'empereur Alexandre II hésitait pourtant à se lancer dans les aventures et son caractère pacifique répugnait à la guerre. Mais le désarroi jeté en Europe par le succès de l'Allemagne, la décadence de plus en plus marquée de la Turquie, lui fournissaient des occasions trop favorables pour qu'il n'en profitât pas. Les révoltes qui avaient éclaté en 1875 et en 1876 dans les provinces turques, les atrocités commises en Bulgarie autorisèrent en quelque sorte la Russie à prendre en main la défense des chrétiens. Armée de ce prétexte, elle allait chercher une éclatante revanche de la guerre de Crimée.

Principautés danubiennes : la Serbie ; la Roumanie. — La Russie avait des alliés dans les principautés vassales de la Turquie : la *Serbie* et la *Roumanie*. Nous avons raconté le rôle qu'a joué la Russie dans l'affranchissement des Principautés Danubiennes. Ces principautés n'avaient cessé d'être l'objet de sa sollicitude, et leur développement ne pouvait que favoriser son ambition.

La *Serbie* a pris depuis 1848 une importance sans cesse croissante. En 1867, elle avait amené la Sublime Porte à renoncer à son droit de garnison dans la citadelle de Belgrade et dans quelques autres places fortes de la Serbie. En 1876 elle était gouvernée par le prince *Milan IV*, de la famille des Obrenovitch ; la forme du gouvernement était constitutionnelle et le pouvoir législatif confié à une chambre nommé la *Skouptchina*. Comptant une population d'environ un million d'âmes, elle attendait avec impatience l'occasion de s'affranchir de la suzeraineté des Ottomans, et de s'agrandir. Cette occasion lui fut offerte par les révoltes de la Bosnie, de l'Herzégovine, de la Bulgarie. Avec l'appui secret de la Russie qui ne demandait pas mieux que de voir s'accroître les difficultés de la Turquie, la Serbie, s'unissant au Monténégro déclara la guerre aux Turcs (1er juillet 1876).

Guerre de la Serbie et du Monténégro contre la Turquie (1876). — La Serbie pouvait mettre sur pied environ 90 000 hommes sans compter l'arrière-ban, et la Russie lui envoya un grand nombre d'officiers, notamment le général Tchernaïeff qui prit le commandement de l'armée de la Morawa et la direction générale des opérations. L'armée de la Morawa franchit la frontière et marcha vers *Nissa*. Mais mal organisée, elle fut obligée de reculer et de rentrer en Serbie (1er juillet-20 août 1876). Les Turcs alors prirent l'offensive, attaquèrent l'armée serbe dans ses positions d'Alexinatz et la défirent, mais sans pouvoir la poursuivre. Le prince Milan demanda la paix, mais le sultan se montra dur et voulut imposer à la Serbie les conditions les plus onéreuses. La guerre continua et le 25 octobre une lutte sanglante mais stérile s'engagea entre les deux armées aux environs de *Deligrad* et d'*Alexinatz*. Les Turcs alors s'attachèrent à couper les communications de l'armée

serbe : ils s'emparèrent de *Djunis* et de *Krujewatz* : la route de Belgrade leur était ouverte.

Malgré quelques premiers succès et en dépit de la valeur de sa population belliqueuse, le Monténégro n'était pas plus heureux. Petite principauté de 180 000 habitants, toujours en lutte avec la Turquie, à peine remis d'une guerre désastreuse soutenue contre cette puissance en 1862, le Monténégro n'avait pas hésité à s'unir avec la Serbie. Il était gouverné par le prince Nicolas Ier, de la famille des Pétrovitji-Noégosch, qui, comme le prince Milan, de Serbie, a été élevé à Paris.

Le prince Nicolas disposait en 1876 de quarante bataillons d'infanterie et de 7 batteries de montagne, faible effectif sans doute, mais effectif d'élite, car tous les Monténégrins sont soldats dès l'enfance : l'inextricable chaos de montagnes dans lequel ils abritent leur indépendance, leur offre les plus grandes facilités pour la défense. Les Turcs néanmoins, ayant la supériorité du nombre, se portèrent en masse vers le nord-ouest du Monténégro et choisirent une solide position où ils s'apprêtaient à livrer un combat décisif qui, en cas de victoire, leur ouvrait la route de la capitale Cettigne. C'est alors que la Russie intervint en faveur de la Serbie et du Monténégro et força la Turquie victorieuse à s'arrêter (2 novembre).

La Russie et la Turquie ; nouvelle guerre d'Orient (1877). — La Russie, toutefois, qui n'avait pas cessé de marcher d'accord avec les puissances européennes, et qui n'avait plaidé qu'une question d'humanité, ne voulait point risquer un conflit direct avec la Turquie sans être certaine que celle-ci ne serait point soutenue par l'Angleterre. La *Conférence de Constantinople* (décembre 1877 janvier 1878) eut pour résultat de mettre tous les torts du côté de la Turquie rebelle aux conseils de l'Europe, même de l'Angleterre. Le czar, persuadé, à cause de l'état de division des esprits dans la Grande-Bretagne, que celle-ci ne bougerait point, avait peu à peu rapproché ses troupes de la Roumanie. Le 24 avril, les Russes entraient dans la Roumanie, principauté encore tributaire des Turcs, mais entraînée depuis longtemps dans l'orbite de la politique russe. La guerre était déclarée, et l'Angleterre, confiante dans la parole du czar, qui déclarait ne pas entreprendre une guerre de conquête, observa une neutralité attentive. La Russie disposait, en dehors de sa formidable armée, des ressources de la Roumanie, et avait pour auxiliaires le Monténégro et les provinces ottomanes soulevées, la Bosnie, l'Herzégovine, la Bulgarie. La Grèce s'agitait ; la Serbie reconstituait son armée et n'attendait que l'heure de se rejeter, sans péril, sur la Turquie, par laquelle elle venait d'être épargnée.

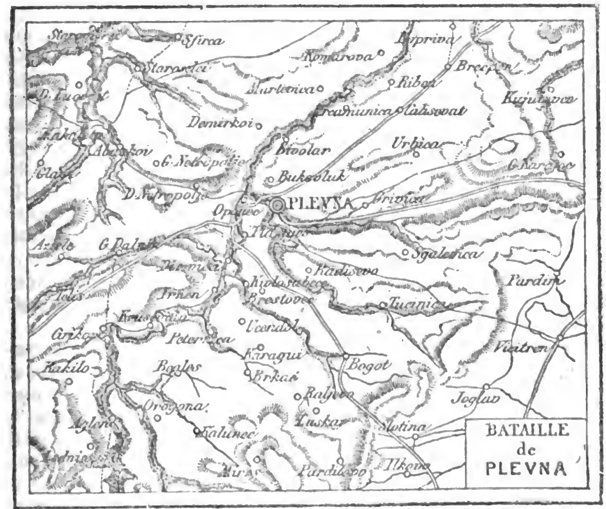
La Turquie isolée ne reçut de secours que de l'Égypte, mais elle s'apprêta à soutenir le choc en Europe et en Asie : en Europe, avec des corps d'armée défendant l'un le quadrilatère (Choumla, Rout-

schouk, Silistrie, Varna), un autre Widdin; en Asie, avec des corps d'armée occupant les places de Batoum, d'Ardahan, de Kars, de Bayazid et d'Erzeroum.

Passage du Danube par les Russes (27 juin 1877); invasion de la Bulgarie; surprise du col de Chipka dans les Balkans, par la cavalerie du général Gourko (17 juillet 1877). — Les Russes, entrés en Roumanie, le 24 avril, passèrent le mois de mai et la plus grande partie du mois de juin à s'y organiser et à occuper les villes roumaines de la rive gauche du Danube, qui formaient autant de têtes de pont et que les Turcs ne songèrent point à occuper. Les Turcs se concentraient en deux groupes principaux, l'un à l'est, dans le quadrilatère, qui avait pour mission de défendre l'entrée de la Bulgarie par la Dobrutscha, l'autre échelonné de Widdin à Rahova. Entre ces deux masses, à l'endroit où le Danube, comme une corde mal tendue, dessine une courbe prononcée vers le sud, il y avait une lacune. Le grand-duc Nicolas, commandant l'armée russe, résolut de profiter de cette faute des Turcs, de passer le fleuve près de Sistowa et de s'établir fortement sur la rive bulgare, en séparant l'une de l'autre les deux armées turques. L'armée roumaine, postée à Kalafat, bombardait Widdin à l'ouest, une autre armée russe faisait des diversions du côté de la Dobrutscha. Le grand-duc, voyant l'attention des Turcs ainsi détournée, lança, par des barques, des troupes sur *Sistowa* (rive droite), s'empara de cette ville (27 juin), et fit travailler immédiatement à la construction d'un pont de bateaux entre Zimmitza et Sistowa. L'armée russe entra dès lors en Bulgarie, mais en fortifiant ses ailes, car elle avait, attachées à ses flancs, deux armées turques. Malgré cette position, d'autant plus périlleuse que les Russes avaient à dos un grand fleuve et une artère unique pour recevoir leur matériel et leurs renforts, le grand-duc Nicolas, profitant de l'inertie des Turcs, avança néanmoins au centre vers Lowatz et lança sa cavalerie jusqu'à *Tirnowa*.

Cette cavalerie, commandée par le général *Gourko*, dépassa même, par la rapidité de ses courses, ce qu'on en attendait à la suite des manœuvres exécutées en temps de paix. Si même l'armée russe eût été mieux assise sur sa base d'opérations, le succès de la campagne eût été immédiatement assuré par la pointe hardie et brillante que firent le général Gourko et le commandant de l'avant-garde *Skobelef*. L'Europe suivait attentivement les efforts de l'armée russe s'établissant, avec précaution, en Bulgarie, lorsqu'on apprit tout à coup que les Balkans étaient franchis, que la passe de *Chipka*, mal gardée parce qu'elle semblait impraticable, était forcée, que la cavalerie russe débouchait sur le versant méridional, que Kazanlik, la ville aux jardins de roses, était prise (17 juillet). Les cavaliers russes arrivaient à Eski-Sagra, coupaient la voie ferrée, les lignes télégraphiques, et la route d'Andrinople s'ouvrait aux vainqueurs.

Batailles et siège de Plewna (20 juillet-10 décembre 1877). — Mais le gros de l'armée russe n'avait pu suivre la marche rapide de la cavalerie, et la passe de Chipka ne pouvait servir pour le transport du matériel. Aucune place, sinon la ville de Nicopolis, n'était entre les mains de l'armée et les Turcs sortaient de leur torpeur. L'incapable Abdul-Kerim, qui n'avait pas bougé dans son quadrilatère et auquel on avait attribué les plans les plus profonds lorsqu'il n'en avait aucun, avait été destitué et remplacé par Méhémet-Ali. *Osman-Pacha* réunissait ses forces sur le flanc droit des



Gravé par Erhard et fils.

Russes et accourait de Widdin à *Plewna,* petite ville qui commandait une des routes principales et la vallée du Vid. Enfin l'armée de Bosnie était amenée par Suleyman-Pacha vers les Balkans. Les Russes, en avançant, risquaient d'être enveloppés. Ils rétrogradèrent, se contentant de tenir les défilés de Chipka, Topouriska et Tverdika, où d'ailleurs ils n'allaient pas tarder à être attaqués.

Le grand-duc Nicolas s'efforça dès lors d'écarter les deux armées qui, sur chacun de ses flancs, cherchaient à l'étreindre. Il crut d'abord avoir bon marché de la ville de *Plewna,* ville ouverte, mais un de ses corps d'armée s'y heurta contre toute une armée turque et fut complètement battu le 20 juillet. Une nouvelle attaque, le 31, échoua encore devant l'énergie d'Osman-Pacha et l'habileté avec laquelle il avait su retrancher les positions magnifiques que lui

offrait une série de collines autour de Plewna. Ces revers contraignirent les Russes à s'arrêter, remontèrent le moral des Turcs et rassurèrent les Anglais. Ils concordaient d'ailleurs avec des revers en Asie. Le czar se vit obligé de se servir de l'armée roumaine qu'il avait dédaignée, et d'appeler des renforts de l'intérieur de la Russie. La garde impériale reçut l'ordre de venir sur les rives du Danube.

La troisième armée turque, commandée par *Suleyman*, se hâtait d'entrer en ligne, atteignait Kazanlik (20 août) et attaquait les passes où les Russes se fortifiaient. Mais de ce côté, les Russes avaient l'avantage de la position, aussi résistèrent-ils à toutes les attaques pendant les mois de septembre, octobre, novembre et décembre.

La grande armée russe concentra tous ses efforts sur le siège de Plewna qui était devenu, grâce à ces retards, un vaste camp retranché. Elle se contenta de maintenir en respect l'armée du quadrilatère (Méhémet-Ali) sur les rives du Lom, s'empara de Lowatz afin d'isoler Plewna des Balkans et de donner la main aux troupes, qui occupaient les passes. Une attaque générale eut lieu le 5 septembre contre les redoutes de Plewna; elle échoua encore et il fallut se résigner à ouvrir des parallèles, à faire venir de la grosse artillerie, et des combats sanglants s'engagèrent (8, 11, 18 septembre) sans autre résultat que la prise de la redoute de Crivitza. L'armée du quadrilatère aurait pu, bien conduite, attaquer vivement les Russes embarrassés devant Plewna. Elle ne le fit pas et son général fut remplacé par Suleyman. Méhémet-Ali fut chargé d'aller à Sofia organiser une nouvelle armée.

Les Russes cependant s'obstinaient au siège de Plewna et cherchaient à investir complètement l'armée d'Osman-Pacha. Au mois d'octobre, le général Gourko à la tête d'une partie de la garde impériale franchit le Vid, au sud de Plewna, s'empara de Dubnik, de Telis, et le 27 octobre l'investissement était complet. L'armée d'Osman-Pacha était coupée de Rahova, coupée de Sofia et des Balkans; elle devait, avec des canons de campagne, répondre aux pièces de gros calibre que les Russes, sous la direction du général *Tottleben*, le célèbre défenseur de Sébastopol, avaient mises en batterie. Enfin elle était menacée de la famine. Les Russes n'avançaient que pied à pied; faisant d'énormes sacrifices d'hommes, d'autant plus que la mauvaise saison commençait et que les maladies décimaient leur armée. Le 15 novembre, ils avaient fait offrir à Osman une capitulation, avec les honneurs de la guerre, mais le général turc avait repoussé ces propositions en termes énergiques. Il tenait bon, espérant toujours être secouru. Mais l'armée de Méhémet-Ali était à peine organisée. Suleyman seul tenta un effort sérieux, s'empara d'Elena, marcha sur Tirnowa, mais ne sut ou ne put continuer sa marche en avant et rentra dans son quadrilatère.

Osman, entièrement isolé, ne voulut point se rendre. Il ne cessait de fatiguer les Russes, et, se voyant à bout de ressources, le 10 décembre, tenta de bon matin une dernière sortie avec toutes les

troupes dont il pouvait disposer. Il se jeta sur les lignes russes avec tant d'ardeur, que ses soldats pénétrèrent dans les tranchées. Mais bientôt les Russes, revenus de leur surprise, accablèrent sous la supériorité du nombre la petite armée turque. Osman-Pacha tomba blessé et fut fait prisonnier; son armée dut mettre bas les armes, mais les Turcs n'avaient pas capitulé et leurs vainqueurs rendirent hommage à tant de bravoure. Osman, traité avec honneur, fut reçu par le grand-duc Nicolas et par le czar lui-même de la manière la plus flatteuse. Une telle défaite valait pour le général vaincu une victoire.

Mais elle n'en était pas moins pour la Turquie, à bout de ressources, un désastre irrémédiable. Les Russes se mirent en devoir de poursuivre leur succès, se dirigèrent d'un côté sur *Viddin* dont l'armée serbe commença le siège (car l'heure était venue pour les Serbes puisque le péril avait disparu), de l'autre sur *Sophia*. Les défenseurs de la passe de Chipka purent reprendre l'offensive. Les Balkans furent définitivement franchis et la Turquie, vivement sollicitée par l'Angleterre, signa un armistice à Kasanlik (29 janvier) pendant que les Russes à marches forcées se dirigeaient sur Andrinople, puis sous les murs de Constantinople où ils s'arrêtaient le 10 février. Inquiets de cette marche si rapide, effectuée malgré l'armistice, les Anglais donnaient ordre à leur flotte de guerre d'entrer dans la mer de Marmara et de se tenir prête à secourir Constantinople.

Opérations en Asie; prise de Kars (15 novembre 1877). — Les opérations en Asie avaient offert les mêmes alternatives de revers et de succès. Les Russes s'étaient avancés en Arménie dans un pays accidenté, sous les ordres du général Melikof (24 avril 1877), tandis que la flotte cuirassée turque allait détruire sur la frontière le fort Saint-Nicolas. Sans s'inquiéter de ces insultes de la flotte turque, les Russes bloquèrent la ville d'*Ardahan* et la forteresse de *Kars*. Mais les Turcs allèrent bombarder Soukoum-Kaleh et débarquèrent quelques milliers de Tcherkesses émigrés du Caucase afin d'exciter dans les provinces caucasiennes un soulèvement dangereux pour les communications de l'armée russe. Celle-ci venait de s'emparer d'Ardahan (17 mai) et commençait le siège de Kars. Une armée turque arrivait au secours de cette place. Le général Melikof résolut d'aller au-devant d'elle, mais les colonnes mal échelonnées furent battues les unes après les autres (21 et 25 juin). Melikof dut abandonner le siège de Kars et se retirer (9 juillet).

Deux mois se passèrent avant la reprise des hostilités, car les Russes attendaient des renforts et s'occupaient à réprimer l'insurrection des habitants du Caucase. Enfin le grand-duc Michel vint prendre le commandement de l'armée d'Asie et marcha de nouveau sur Kars, essayant cette fois de couper de cette ville l'armée turque de Mouktar-Pacha. Une série d'engagements, qu'on appela la bataille d'*Aladja-Dagh*, se terminèrent par la victoire des Russes (13-15 octobre). La principale armée turque était entièrement détruite

et la ville de *Kars* investie de nouveau. Le 15 novembre, les Russes prenaient d'assaut la ville de Kars, presque toute l'Arménie orientale tombait en leur pouvoir : ils investissaient Erzeroum lorsque la signature de la paix vint les arrêter.

Traité de San Stephano (3 mars 1878). — La Russie, laissant bien loin les déclarations désintéressées qu'elle avait publiées avant la guerre, ne songeait plus qu'à profiter de ses victoires pour achever la ruine de la Turquie. Il ne s'agissait plus de simples garanties administratives en faveur des chrétiens d'Orient. Le traité imposé à la Turquie et signé aux portes mêmes de Constantinople, au bourg de *San Stefano* (3 mars 1878), démembrait pour ainsi dire la Turquie, et n'allait à rien moins qu'à constituer la Bulgarie et presque toute la Roumélie comme indépendantes et à étendre l'influence russe (en attendant la domination) jusqu'à la mer Égée, dans le voisinage de Salonique. L'Angleterre alors, comprenant la faute qu'elle avait commise en ne jetant point ses forces dans la balance, alors que les Russes étaient arrêtés sous Plewna, mobilisa ses troupes, rappela ses réserves, fit venir des régiments indiens, se prépara sérieusement à la guerre contre la Russie et chercha des alliances. L'anxiété devint extrême. Mais la Russie, épuisée par tant d'efforts, par de si nombreux sacrifices d'hommes et d'argent, crut sage de ne point compromettre le résultat de ses victoires et résolut de modérer ses prétentions. Elle consentit à soumettre le traité de San Stefano à un congrès des puissances européennes, réuni à Berlin.

Le Congrès de Berlin (13 juin-13 juillet 1878). — Le congrès se réunit à Berlin le 13 juin, sous la présidence du prince de Bismarck, et au lendemain d'un attentat qui avait failli réussir contre l'empereur Guillaume, si blessé, que son fils, le prince impérial, avait dû prendre en main le gouvernement. Le congrès n'eut qu'à enregistrer les conditions du traité arrêtées d'avance par la diplomatie et qui modifiaient singulièrement le traité de San Stefano.

La France, à laquelle sa situation en Europe commandait la plus grande réserve, se borna à jouer un rôle conciliant et à faire triompher des principes de tolérance pour les différentes religions, en même temps qu'à faire reconnaître son droit de protection sur les Lieux Saints. L'Angleterre ayant obtenu la limite des Balkans pour la nouvelle frontière de la Turquie et l'abrogation des clauses les plus dangereuses du traité de San Stefano, ne disputa pas trop vivement, contrairement à toute attente, sur l'étendue du territoire réclamé par les Russes en Asie. L'étonnement cessa lorsqu'au cours même du congrès fut communiquée au Parlement anglais une convention signée dès le 4 juin avec la Turquie, et cédant à l'Angleterre l'île de *Chypre*. N'ayant pu empêcher le démembrement de la Turquie, l'Angleterre se faisait sa part et prenait ses précautions pour l'avenir.

Le traité de Berlin (13 juillet 1878) : premier démembrement de la Turquie ; création d'États nouveaux. — Le traité de Berlin remplaça le traité de Paris de 1856 et en fut la destruction la plus complète. Le traité de Paris avait proclamé le principe de l'indépendance et de l'intégrité de l'empire Ottoman comme un des principes du droit européen. Le traité de Berlin portait l'atteinte la plus sensible à cette intégrité et consacrait en réalité le premier démembrement de la Turquie. Nous disons premier, car en dehors de la Grèce, de la Serbie, de la Roumanie, qui s'étaient détachées successivement de l'empire Ottoman, la Turquie présentait encore une masse compacte et respectable.

Limitée par le Danube au nord et par l'Autriche, par la mer Adriatique à l'ouest, par la mer Noire à l'est, elle comprenait tout entière la vaste péninsule des Balkans et les riches provinces de Bulgarie, de Bosnie, de Roumélie, en un mot l'ancienne Thrace, l'ancienne Macédoine, avec la Thessalie au sud, l'Albanie et l'Herzégovine à l'ouest. Elle formait ainsi un État facile à défendre et qui, bien gouverné, pouvait devenir redoutable. Le traité de Berlin modifia entièrement cette géographie et consacra l'un des plus graves changements territoriaux dont ait été témoin notre siècle.

En effet, la *Bulgarie* était constituée en *principauté autonome* et tributaire du Sultan. *La limite de la Turquie d'Europe s'arrêtait aux Balkans.* Le prince de Bulgarie devait être élu par la population, et la principauté n'aurait point de forteresses : les fameuses places du quadrilatère étaient ainsi condamnées à être détruites.

De plus, dans le territoire propre de la Turquie il était formé une province, dite de *Roumélie orientale*, jouissant d'une véritable *autonomie administrative*, ayant un *gouverneur général chrétien* Encore une province quasi détachée de l'empire, car elle devait avoir une *milice locale* et les troupes turques régulières ne devaient tenir garnison que dans les villes frontières. Le gouverneur pourrait appeler, pour la sécurité de la province, les troupes ottomanes. Mais alors il faudrait que la nécessité en fût justifiée aux puissances européennes. Le gouverneur devait être nommé par le Sultan *avec l'assentiment des puissances.*

Les provinces de **Bosnie** et d'**Herzégovine** devaient être *occupées* et *administrées* par l'*Autriche-Hongrie*, sans qu'un terme fût assigné à cette occupation.

L'indépendance du **Monténégro** était reconnue et son territoire agrandi aux dépens de la Turquie : ce petit État recevait, en outre, le port d'*Antivari* et son littoral, puis la liberté de navigation sur la rivière la *Boyana*. La police maritime et sanitaire à Antivari et sur la côte du Monténégro devait appartenir à l'Autriche-Hongrie, ainsi que la protection des navires monténégrins.

La *Serbie*, jusque-là *tributaire*, était reconnue *indépendante*, et son territoire recevait vers le sud un agrandissement.

La *Roumanie*, jusque-là *tributaire*, était reconnue également indépendante. Elle rétrocédait à la Russie la partie de la *Bessarabie* qui lui avait été enlevée par le traité de Paris de 1856, jusqu'à la bouche du Danube de *Kilia*. Elle recevait les îles formant le delta du Danube, ainsi que l'*île des Serpents*, les districts de *Kilia*, *Soulina*, *Toultcha*, *Kustendje*. Elle recevait en outre la Dobrutscha, territoire pris également à la Bulgarie, jusqu'à une ligne ayant son point de départ à l'est de Silistrie et aboutissant à la mer Noire au sud de *Mangalia*.

En ce qui concerne la navigation du Danube, toutes les forteresses et fortifications qui se trouvaient sur le parcours du fleuve, depuis les Portes de Fer jusqu'à ses embouchures, devaient être rasées. La *Commission européenne* du Danube était maintenue.

La Turquie s'engageait à appliquer dans l'*île de Crète* le règlement organique de 1868, et à réformer l'administration d'une manière favorable aux chrétiens. On l'invitait en outre à s'entendre avec la Grèce pour une rectification de frontières.

La Sublime Porte promettait de maintenir et d'étendre le principe de la liberté religieuse. Dans toutes les parties de l'empire Ottoman la différence de religion ne pourrait être opposée à personne, comme un motif d'exclusion ou d'incapacité, en ce qui concerne l'usage des droits civils et politiques, l'admission aux emplois publics, etc. Aucune atteinte ne devait être portée aux droits acquis de la France dans les Lieux Saints.

En Asie, du reste, la Turquie faisait des pertes sensibles : elle cédait à la Russie, avec leurs territoires, *Batoum*, *Ardahan*, *Kars*. Batoum ne devait toutefois être qu'un port libre et essentiellement commercial.

Si on ajoute à toutes ces pertes la cession de la vaste *île de Chypre*, faite à l'Angleterre, et le droit reconnu à cette puissance, corrélativement à son devoir de protection, de surveiller l'application des réformes, que reste-t-il du principe de l'indépendance et de l'intégrité de l'empire Ottoman qui était la base du traité de Paris de 1856? Privée de la Bulgarie, de la Bosnie, de l'Herzégovine, ayant cédé des districts au Monténégro, à la Serbie, sommée en quelque sorte d'en céder à la Grèce, privée de l'Arménie orientale en Asie et de Chypre dans l'Archipel, la Turquie a été obligée d'opérer, malgré le courage de ses armées, un mouvement de recul unique dans son histoire, et on n'exagère rien en appelant ce traité désastreux un démembrement et en augurant que ce partage, comme il est arrivé pour la Pologne, sera complété par d'autres, Les Turcs d'ailleurs n'ont dû leur empire qu'à la conquête : race trop distincte des populations soumises, professant une religion ennemie des religions européennes, ils n'ont jamais pu fonder un empire vraiment européen. N'ayant sur des pays chrétiens que le droit du sabre, ils n'ont qu'à s'incliner devant le sabre, et n'obtiendront pas les sympathies dues à la Pologne.

Les puissances (et sur ce point s'est principalement porté l'effort des plénipotentiaires français) firent proclamer en Turquie et dans les provinces affranchies le principe de la liberté religieuse. Chaque article relatif aux provinces de Bulgarie, de Roumélie, comme aux principautés de Roumanie, de Serbie, de Monténégro, fut suivi d'un article énonçant les dispositions qui doivent former la base du droit public. La distinction des croyances religieuses et des confessions ne pourra être opposée à personne comme un motif d'exclusion ou d'incapacité en ce qui concerne la jouissance des droits civils ou politiques, l'admission aux emplois publics, l'exercice des différentes professions et industries. Ces articles ne sont pas inutiles même pour les principautés affranchies depuis longtemps, car les Israélites, très nombreux dans la Roumanie, y étaient souvent l'objet de violentes persécutions.

Progrès de la Russie dans le Turkestan. — Malgré tant de difficultés, le gouvernement russe ne perdait pas de vue ses agrandissements en Asie. Il a réussi, depuis 1860, à conquérir le *Turkestan*. Il soumit d'abord à son influence le Khanat de *Khokand* (1860-1864), avec ses villes principales Tachkend, Khodjend (la dernière Alexandrie fondée par Alexandre le Grand); puis la *Boukarie*. En 1866, la bataille d'Irdjar livra aux Russes l'ancienne ville de *Samarcande*, si célèbre au moyen âge, et la bataille du Zéra-Buleh (1868) détermina l'émir de Boukara à céder tout le Khanat de Samarcande. Le czar venait déjà de créer le gouvernement du Turkestan (1867).

Des armées russes allaient ensuite châtier le Khan de *Khiva* encore incomplètement soumis (1872-1873). Le Khan vaincu fut obligé de se reconnaître vassal du tzar et de céder une partie de son territoire sur la rive droite de l'Oxus. Enfin, profitant des dissensions intestines qui avaient forcé le souverain du *Khokand* à s'enfuir, le gouvernement russe a définitivement annexé ce pays à ses possessions. Il a aussi profité de la longue indifférence des Chinois à l'égard des provinces extrêmes, telles que la *Dzoungarie* pour s'annexer ce pays (1871). Les Chinois cependant protestèrent et la Russie n'a gardé qu'une partie du pays, la partie méridionale, et les passages des monts Célestes, qui lui permettent l'accès du bassin du Tarim. Ce sont ces progrès que les Anglais ont voulu contrebalancer en s'avançant dans l'Afghanistan. Mais les Russes prirent prétexte de l'expédition même des Anglais pour s'avancer encore plus loin au sud du Turkestan. En 1881 le général Skobeleff s'empara de Geok-Tépé et en 1882 les Russes occupèrent *Merv*, point important sur les routes de Balk et Hérat.

L'Angleterre et la question d'Orient; la Reine Victoria, impératrice des Indes (1876); Acquisition de l'île de Chypre. — L'Angleterre, depuis de longues années, semblait se désintéresser des graves événements qui se succédaient en Europe et s'endormir dans une politique égoïste qui finissait par lui devenir

préjudiciable. Elle avait laissé écraser le Danemark, puis l'Autriche, puis la France, par la Prusse. Elle avait dû déjà, à la conférence de Londres, en 1871, faire à la Russie une concession qui détruisait un des plus importants résultats de la guerre de Crimée. La crainte que lui inspirait le développement de la puissance allemande l'obligeait, comme les autres peuples, à réformer ses institutions militaires. Le bill de l'abolition de *l'achat des grades* fit disparaître un des plus graves abus; une nouvelle école d'État-major fut créée, le camp d'Aldershoot devint le centre des études militaires et les progrès de l'artillerie furent l'objet d'une attention persévérante.

Le ministère tory (*Derby-Disraëli*) arrivé au pouvoir en février 1874, et qui avait calmé l'agitation causée par la marche trop rapide des libéraux conduits par M. Gladstone, chercha à se concilier l'opinion en faisant rentrer l'Angleterre dans le concert continental. D'abord le gouvernement anglais, si longtemps hostile à l'œuvre de M. de Lesseps, se rendit acquéreur des 177 000 actions de Suez que possédait le vice-roi d'Égypte. Il s'immisçait par là dans les questions financières de l'Égypte et envoyait plusieurs de ses fonctionnaires au secours de l'administration d'Ismaïl-Pacha, toujours endetté et en réalité toujours riche. Puis Disraëli présentait au Parlement et faisait voter, non sans opposition toutefois (mars et avril 1876), le *royal title's bill* qui autorisait la reine à ajouter à ses titres celui d'*Impératrice des Indes :* cette appellation nouvelle ne devait figurer que dans les actes relatifs au gouvernement des colonies indiennes. Disraëli, obligé de calmer les susceptibilités qu'éveillait un titre suspect aux Anglais si jaloux de leurs libertés constitutionnelles, justifia son bill par la nécessité de conférer à la reine Victoria un titre égal à celui de l'empereur de Russie, dont la domination s'étendant de plus en plus dans l'Asie menaçait la puissance anglaise dans l'Inde. Il fallait, « pour frapper l'esprit des masses populaires de l'Inde, à un empereur opposer une impératrice ».

Ces paroles trahissaient la secrète préoccupation de Disraëli, toujours attentif au progrès de la Russie et prêt à intervenir dans la question d'Orient qui recommençait à inquiéter les puissances européennes. Seulement la politique résolue pour laquelle Disraëli (créé lord par la reine et comte de Beaconsfield) ne cessait de montrer une préférence, rencontrait des obstacles en Angleterre même. Par suite de la manière dont la question avait été réveillée, c'est-à-dire à cause des massacres des chrétiens en Bulgarie, les sentiments d'humanité l'avaient emporté chez une grande partie du peuple anglais sur les anciennes traditions politiques. Il devenait difficile de prendre fait et cause pour la Turquie alors que son gouvernement était blâmé par toutes les puissances européennes, par l'Angleterre elle-même.

Toutefois la guerre de Serbie, fatale à cette principauté, l'échec de la Conférence de Constantinople, la déclaration de guerre de la

Russie à la Turquie ne tardèrent pas à amener un revirement sensible dans l'opinion anglaise. La question humanitaire disparut, et l'on ne vit plus que les intérêts traditionnels de l'Angleterre compromis par les conquêtes des Russes, notamment en Asie. Chaque succès des Russes provoquait en Angleterre des dispositions de plus en plus vives à la guerre, et le ministère anglais marquait ces dispositions par des préparatifs de plus en plus actifs, par l'envoi de ses flottes à la baie de Besika, près des Dardanelles, et enfin, dans la mer de Marmara, à l'heure où Constantinople était menacée par l'armée russe. En même temps, Disraëli faisait venir des troupes de l'Inde et montrait à l'Europe étonnée ces milices asiatiques, source nouvelle de puissance qu'on négligeait de compter dans l'énumération des forces anglaises. Enfin grâce à la prudence d'une diplomatie habile à déjouer les combinaisons de la diplomatie russe, grâce à l'attitude calme et ferme du parlement anglais qui vota sans se presser, mais aussi sans hésiter, les subsides demandés par le ministère et la convocation des réserves, la Russie put se convaincre qu'elle trouverait devant elle, si elle abusait de ses victoires, une nation dont les ressources inépuisables ne pouvaient être mises en balance avec les siennes, presque ruinées déjà. La Russie consentit à soumettre à un Congrès des puissances européennes le traité qu'elle avait arraché à la Turquie vaincue.

De plus en plus audacieux à mesure que cette audace lui réussissait, Disraëli, qui n'avait pas craint de laisser se retirer lord Derby, n'hésita point à recourir aux pires traditions de la vieille diplomatie anglaise si peu scrupuleuse. S'étant convaincu après de longues et laborieuses négociations, que la Russie ne céderait en somme sur aucun des points essentiels du traité de San Stefano, principalement sur les conquêtes asiatiques ; toujours préoccupé des intérêts de l'Angleterre en Asie, il ne songea qu'à s'assurer un dédommagement pour le présent et des garanties pour l'avenir. Le 13 juin 1878, le Congrès se réunit à Berlin, mais son œuvre n'était pas terminée que le ministre anglais publiait une Convention signée dès le 4 juin avec la Turquie et attribuant à l'Angleterre l'*île de Chypre*, comme compensation des provinces cédées en Asie aux Russes. Par cette convention, l'Angleterre s'engageait en outre à protéger les possessions turques en Asie. La Turquie, en réalité, tombait sous le protectorat de l'Impératrice des Indes.

L'Angleterre et l'Afghanistan; guerre dans l'Afrique australe. — Les mêmes préoccupations d'assurer la sécurité de l'empire des Indes engagèrent les Anglais dans une guerre sérieuse en Afghanistan.

Une campagne difficile dans ce pays montagneux et défendu par des tribus belliqueuses fut couronnée de succès, et le traité de Gandamak (1879) reconnut pour l'empire indien ce que lord Beaconsfield appelait « les frontières scientifiques ». Il lui cédait les défilés qui conduisent de l'Afghanistan dans la vallée de l'Indus.

Parmi ces défilés, on remarque surtout le long passage de *Khyber*, resserré entre des gorges étroites sur un espace de 80 kilomètres et où il faut s'engager pour aller de *Peschawer* (ville anglaise à Caboul. L'Angleterre avait noué alliance avec un nouvel émir Yacoub-Khan qui avait succédé à l'émir Shere-Ali mort pendant la guerre. Elle avait envoyé une mission à Caboul, mais les régiments afghans se soulevèrent et massacrèrent le chef de la mission, le major Cavagnari, qui fit avec ses officiers une héroïque défense. Ce massacre amena une reprise des hostilités.

Les Anglais pénétrèrent dans le Caboul, et poussèrent jusque dans le Candahar. Yacoub-Khan, soupçonné de complicité dans la révolte, fut obligé de s'enfuir. Les troupes anglaises eurent beaucoup à souffrir dans ce pâté montagneux qu'on appelle l'Afghanistan, exposé aux rigueurs ou d'un hiver ou d'un été excessif. Mais elles n'en réussirent pas moins, en 1880 et 1881, à établir l'influence anglaise dans la vallée de Caboul. Les Anglais d'ailleurs, qui reconnurent un nouvel émir, Abderrhaman, ne tiennent pas à conquérir ce pays. Ils prennent seulement leurs précautions. Ils veulent empêcher que les montagnes qui encadrent, sur la droite, le bassin de l'Indus, les monts Soliman et l'Hindou-Kouch, ne puissent un jour tomber entre les mains d'une puissance ennemie. Ils veulent défendre le boulevard de l'Inde.

En Afrique des difficultés non moins grandes compromirent la domination anglaise dans la région australe. Les Anglais eurent à soutenir une lutte sérieuse dans le *Zoulouland*, sur la côte orientale d'Afrique. Dans cette guerre périt (1er juin 1879) le jeune prince Louis Napoléon qui, ancien élève de l'école d'artillerie de Wolwich, avait voulu faire cette campagne avec l'armée anglaise. La lutte se termina par la défaite des *Zoulous* et la capture de leur roi Cettyvaio (1880).

Mais dans l'Afrique Australe les empiétements de l'Angleterre au delà du Waal furent arrêtés par l'énergique résistance des *Boërs* hollandais qui se maintinrent indépendants et forcèrent les Anglais à évacuer le *Transvaal* (1881).

La France à Tunis (1881). — Cette préoccupation des Anglais d'affermir, de développer de plus en plus leur empire colonial excita la France à employer aussi au delà des mers les forces et l'activité qu'elle ne pouvait employer en Europe.

Les incursions que ne cessaient de faire en Algérie des tribus de la régence de Tunis (les Kroumirs) fournirent l'occasion d'une intervention. Des troupes françaises, au mois d'avril 1881, pénétrèrent en Tunisie. D'autres amenées par les vaisseaux débarquèrent de vive force à *Tabarca* (26 avril) et *Bizerte* fut occupée le 1er mai. Le 12 les Français arrivaient à la Manouba, près de Tunis, et le bey était contraint de signer le *Traité* dit du *Bardo* ou de Kars-Saïd qui *établissait le protectorat français* dans la régence de Tunis. La guerre cependant n'était pas terminée. Il fallut, le 16 juillet, un

assaut meurtrier pour prendre la ville de *Sfax*. Puis les troupes françaises s'emparèrent de *Gabès* (24 juillet). Un corps d'armée de 30 000 hommes se dirigea, au mois d'octobre, sur *Kairoùan*, la ville sainte, foyer de l'insurrection mahométane en Tunisie, et à la fin de l'année 1881 l'influence française, ou mieux la domination française paraissait définitivement établie à Tunis, au grand mécontentement de l'Italie jalouse.

L'Angleterre et l'Égypte (1882).— L'Angleterre qui se permet toutes les entreprises, n'était pas plus satisfaite de cette extension de la colonie française d'Algérie. Elle songea aussi à s'assurer de nouvelles positions en Afrique. Le gouvernement faible et incapable du Khédive en Égypte ne lui fournissait que trop d'occasions d'intervenir dans ce pays[1]. Ouverte depuis longtemps aux étrangers qui possèdent tout le commerce, et mal administrée, l'Égypte avait dû subir déjà le contrôle des puissances occidentales qui avaient trop d'intérêts dans ce pays pour ne pas s'inquiéter de sa dette et des moyens de l'acquitter. L'Angleterre essaya d'abord en 1881 d'entraîner la France dans une action commune en Égypte. La France y consentit tant que cette action se borna à des notes diplomatiques. Mais lorsqu'une révolution excitée par un chef militaire, *Arabi Pacha*, eut rendu presque inévitable l'emploi de la force, la France s'abstint. Elle craignait de s'attirer des dfficultés avec la Turquie, puissance suzeraine, et n'ignorait pas que la Turquie suivait les inspirations et comptait sur l'appui de l'Allemagne. L'Angleterre resta seule pour venger un massacre des Européens qui avait eu lieu à Alexandrie le 11 juillet 1882. Elle se décida à entreprendre une expédition sérieuse.

Des troupes débarquèrent à Alexandrie tandis qu'arrivaient des régiments de l'Inde par Suez. Le commandant en chef, sir Wolseley, parut concentrer son armée autour d'Alexandrie où se trouvait l'armée d'Arabi qui se fortifiait dans le camp de Kahr-Douar. Mais après de nombreuses escarmouches, le général Wolseley, tout en maintenant quelques troupes autour d'Alexandrie, changea subitement sa base d'opérations, s'embarqua, parut à *Port Saïd*, à *Ismaïlia*, prit possession du canal maritime en dépit des protestations de M. de Lesseps qui demandait qu'on respectât la neutralité du canal. Le canal d'eau douce d'Ismaïlia au Caire devint la base d'opérations des Anglais. Les troupes d'Arabi s'y portèrent rapidement et purent se fortifier, car les Anglais avançaient lentement. Ils trouvaient en effet de grandes difficultés à s'approvisionner et à faire venir un immense matériel non seulement d'artillerie, mais encore de chemins de fer. Toutefois, dès que le général Wolseley eut sous la main une vingtaine de mille hommes, il engagea la lutte et le 13 septembre fit faire une marche de nuit à l'armée anglaise (11 000 combattants). Il surprit à *Tell-el-Kébir* les Égyptiens d'Arabi (25 000

1. Voir plus loin, Égypte, page 907.

hommes). Les positions égyptiennes, tournées par la gauche furent enlevées à la baïonnette et en quelques instants l'armée d'Arabi fut dispersée. Les Anglais firent un grand nombre de prisonniers. Ils s'emparèrent de *Zagazig* et le 15 septembre entrèrent au Caire. Arabi se livra aux Anglais qui le firent condamner, après un simulacre de procès, à la transportation. L'Angleterre, se trouva en réalité maîtresse de l'Égypte et le Khédive ne régna plus que sous sa tutelle, en dépit des réclamations de la Turquie écartée de plus en plus d'un pays dont la suzeraineté nominale lui reste avantage dérisoire.

II. HISTOIRE PARTICULIÈRE DES ÉTATS EUROPÉENS.

---

1. FRANCE

Loi constitutionnelle du 25 février 1875 sur l'organisation des pouvoirs publics. — Le 25 février 1875, l'Assemblée nationale, réunie depuis 1871, parvint à voter une loi constitutionnelle qui, dans la pensée de ses auteurs, était provisoire, mais devait se maintenir et aboutir à l'établissement de la République, quoiqu'elle n'eût pas été faite en vue de ce résultat.

Cette loi organisait ainsi le gouvernement :

Art. 1er. Le pouvoir législatif s'exerce par deux Assemblées la Chambre des députés et le Sénat.

La Chambre des députés est nommée par le suffrage universel, dans les conditions déterminées par la loi électorale.

La composition, le mode de nomination et les attributions du Sénat sont réglés par une loi spéciale.

Art. 2. Le Président de la République est élu à la majorité absolue des suffrages par le Sénat et par la Chambre des députés réunis en Assemblée nationale; il est nommé pour sept ans; il est rééligible.

Art. 3. Le Président de la République a l'initiative des lois, concurremment avec les membres des deux Chambres; il promulgue les lois lorsqu'elles ont été votées par les deux Chambres; il en surveille et en assure l'exécution.

Il a le droit de faire grâce; les amnisties ne peuvent être accordées que par une loi. Il dispose de la force armée. Il nomme à tous les emplois civils et militaires. Il préside aux solennités nationales; les envoyés et les ambassadeurs des puissances étrangères sont accrédités auprès de lui. Chacun des actes du Président de la République doit être contre signé par un ministre.

Art. 4. Au fur et à mesure des vacances qui se produiront à partir de la promulgation de la présente loi, le Président de la République nomme, en conseil des ministres, les conseillers d'État en service ordinaire.

Les conseillers d'État ainsi nommés ne pourront être révoqués que par décret rendu en conseil des ministres.

Art. 5. Le Président de la République peut, sur l'avis conforme

du Sénat, dissoudre la Chambre des députés avant l'expiration légale de son mandat.

En ce cas, les collèges électoraux sont convoqués pour de nouvelles élections dans le délai de trois mois.

Art. 6. Les ministres sont solidairement responsables devant les Chambres de la politique générale du Gouvernement et individuellement de leurs actes personnels.

Le Président de la République n'est responsable que dans le cas de haute trahison.

Art. 7. En cas de vacance par décès ou pour toute autre cause, les deux Chambres réunies procèdent immédiatement à l'élection d'un nouveau Président. Dans l'intervalle, le conseil des ministres est investi du pouvoir exécutif.

Art. 8. Les Chambres auront le droit, par délibérations séparées, prises dans chacune à la majorité des voix, soit spontanément, soit sur la demande du Président de la République, de déclarer qu'il y a lieu de reviser les lois constitutionnelles.

Après que chacune des deux Chambres aura pris cette résolution, elles se réuniront en Assemblée nationale pour procéder à la revision.

Les délibérations portant revision des lois constitutionnelles, en tout ou partie, devront être prises à la majorité absolue des membres composant l'Assemblée nationale.

Art. 9. Le siège du pouvoir exécutif et des deux Chambres est à Versailles[1].

SÉNAT

Le Sénat se compose de trois cents membres :

Deux cent vingt-cinq élus par les départements et les colonies et soixante-quinze élus à l'Assemblée nationale.

Nul ne peut être sénateur, s'il n'est français, âgé de quarante ans au moins, et s'il ne jouit de ses droits civils et politiques.

Les sénateurs des départements et des colonies sont élus à la majorité absolue, et au scrutin de liste, par un collège réuni au chef-lieu du département ou de la colonie, et composé : 1° des députés; 2° des conseillers généraux; 3° des conseillers d'arrondissement; 4° des délégués élus, un par chaque conseil municipal, parmi les électeurs de la commune.

Les sénateurs nommés par l'Assemblée sont élus au scrutin de liste et à la majorité absolue des suffrages.

Les sénateurs des départements et des colonies sont élus pour neuf années et renouvelables par tiers tous les trois ans.

Les sénateurs élus par l'Assemblée sont inamovibles. En cas de

1. Le retour des Chambres à Paris n'a pas détruit entièrement cet article. Le gouvernement, en certaines éventualités, peut siéger à Versailles, et le local des deux Chambres y est conservé.

vacance par décès, démission ou toute autre cause, il est, dans les deux mois, pourvu au remplacement par le Sénat lui-même.

Le Sénat a, concurremment avec la Chambre des députés, l'initiative et la confection des lois. Toutefois, les lois de finance doivent être, en premier lieu, présentées à la Chambre des députés et votées par elle.

Le Sénat peut être constitué en cour de justice pour juger, soit le Président de la République, soit les Ministres, et pour connaître des attentats commis contre la sûreté de l'État.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Les députés sont nommés par les électeurs inscrits :

1° Sur les listes dressées en exécution de la loi du 7 juillet 1874;

2° Sur la liste complémentaire comprenant ceux qui résident dans la commune depuis six mois.

Tout électeur est éligible, sans condition de cens, à l'âge de vingt-cinq ans accomplis.

Aucun militaire ou marin faisant partie des armées de terre ou de mer ne peut, quels que soient son grade et ses fonctions, être élu membre de la Chambre des députés. L'exercice des fonctions publiques rétribuées sur les fonds de l'État est incompatible avec le mandat de député. Tout député nommé ou promu à une fonction publique salariée cesse d'appartenir à la Chambre par le fait même de son acceptation; mais il peut être réélu si la fonction qu'il occupe est compatible avec le mandat de député.

Tout mandat impératif est nul et de nul effet.

Les membres de la Chambre des députés sont élus au scrutin individuel. Chaque arrondissement administratif nomme un député. Les arrondissements dont la population dépasse cent mille habitants nomment un député de plus par cent mille ou fraction de cent mille habitants.

Les députés sont élus pour quatre ans. La Chambre se renouvelle intégralement. En cas de vacance par décès, démission ou autrement, l'élection est faite dans le délai de trois mois, à partir du jour où la vacance s'est produite.

Chaque département de l'Algérie nomme un député.

Caractère de la Constitution de 1875. Cette constitution eut quelque chose de chacune des constitutions qui l'avaient précédée.

Elle gardait le suffrage universel de la Constitution de 1848 et des Constitutions impériales. Elle faisait élire le Sénat par un suffrage restreint à *deux degrés* cherchant ainsi à remonter ainsi le courant du suffrage universel. Les lois étaient soumises à l'épreuve des trois lectures, comme dans la Constitution de 1848 et les Constitutions de l'époque de la Révolution. Le pouvoir exécutif était délégué à un Président irresponsable et ressemblant, sauf l'hérédité, à un

monarque constitutionnel. Enfin, la responsabilité ministérielle rappelait les traditions du gouvernement parlementaire tel qu'il avait été pratiqué sous la monarchie de Juillet.

Fin de l'Assemblée nationale (1875); élections républicaines de 1876. — Mais les institutions ne valent que selon les hommes qui les appliquent. Or l'Assemblée nationale se séparait à la fin de 1875 et des élections nouvelles eurent lieu (janvier, février 1876) pour constituer le Sénat et la Chambre des députés. Ces élections donnèrent une forte majorité aux républicains dans la Chambre des députés et un ministère républicain (*Dufaure-Ricard*) fut constitué le 10 mars. Dans le Sénat toutefois la majorité était encore monarchiste et le conflit ne tarda pas à s'accentuer entre les deux Chambres

En 1875 l'Assemblée nationale avait adopté une loi qui établissait la liberté de l'enseignement supérieur et permettait aux Universités libres de conférer des grades. M. *Waddington*, ministre de l'instruction publique, voulut reprendre ce droit qui profitait surtout aux nouvelles universités catholiques. Le Sénat rejeta ses propositions qui avaient été adoptées par la Chambre des députés. Les deux Chambres parvinrent cependant à se mettre d'accord (août) sur une loi *municipale*. Les maires devaient être élus par les Conseils municipaux, sauf dans les chefs-lieux de département, d'arrondissement, de canton. Mais le budget, surtout en ce qui regardait les cultes, donna lieu aux discussions les plus vives, les plus passionnées.

A la fin de 1876 se constitua le ministère *Jules Simon-Martel*, qui essaya vainement de maintenir l'équilibre entre les partis. Mais l'hostilité grandissait de jour en jour entre les groupes de droite et ceux de gauche, que Gambetta réunissait sous sa direction. Gambetta, dans un discours prononcé à Belleville lors des élections de 1875, avait déclaré qu'il fallait renoncer à la rigueur théorique et adopter la *politique des résultats*, c'est-à-dire suivre les circonstances, accepter tous les profits et ne pas se perdre par la maxime absolue *tout* ou *rien*. De là le nom d'*opportuniste* qui commença à lui être donné et à devenir le titre non d'un parti, mais de ceux qui, dans le parti républicain, suivaient volontiers l'impulsion de Gambetta.

Les questions religieuses rendirent cette hostilité encore plus vive. Des protestations du pape et des mandements des évêques français contre une loi votée au Parlement italien sur les abus du clergé amenèrent une interpellation des gauches, à la Chambre, au sujet des menées ultramontaines. Un ordre de jour, voté le 4 mai, les condamna et provoqua une crise gouvernementale.

Le 16 mai (1877); ministère de droite; les 363; dissolution de la Chambre des députés (22 juin). — Le maréchal de Mac-Mahon, entraîné dans une voie qui lui déplaisait, essaya un retour offensif. Par une lettre de reproches adressée à M. Jules Simon, chef du ministère, il provoqua subitement la démission du cabinet républicain (16 mai 1877) et se hâta de constituer un minis-

tère de droite (MM. de Broglie, de Fourtou, etc.) en opposition avec la majorité de la Chambre des députés. La Chambre fut prorogée pour un mois et, en quelques jours, tout le personnel administratif et judiciaire fut renouvelé par les nouveaux ministres qui replacèrent surtout les serviteurs de l'ancienne monarchie et de l'empire. La Chambre, à son retour, vota immédiatement un ordre du jour de défiance contre le ministère par 363 *voix* (18 juin). Ce chiffre devint aussi célèbre que celui des 221 qui avaient voté l'adresse du 1830. Le ministère ne craignit pas alors de demander au Sénat l'autorisation de dissoudre la Chambre des députés, et la dissolution fut prononcée le 22 juin.

Déjà, dans certains groupes des partis monarchiques on regardait la monarchie comme rétablie. Mais ces partis étaient désunis. Sans doute les princes de la maison d'Orléans étaient allés à Froshdorf (près Neustadt sur les limites de l'Autriche et de la Hongrie) saluer le comte de Chambord, comme chef de la maison de Bourbon et renoncer à toute concurrence. La ténacité avec laquelle le comte de Chambord maintenait surtout le principe du drapeau blanc et les préventions des ultra-royalistes empêchaient les amis des princes d'Orléans de les suivre dans leur acte de soumission. Un grand nombre d'entre eux se ralliaient à la république et lui apportaient l'appoint de leur expérience, de leurs lumières. Les fidèles du régime impérial se réjouissaient de ces divisions du parti royaliste et se flattaient de triompher, car c'était en partie dans leurs rangs que les ministres étaient obligés de choisir le personnel administratif. Malgré ce désordre dans la coalition des partis que dissimulait à peine le nom unique adopté de « *conservateurs* », le gouvernement intervint dans la campagne électorale par ses candidatures et pesa de tout le poids de l'administration pour les faire réussir. Les procès de presse se succédaient nombreux et retentissants. Le maréchal visitait plusieurs régions, et ses voyages à Orléans, à Bourges, à Évreux, à Lisieux, à Caen, Saint-Lô, Cherbourg, avaient un but électoral. Le 3 septembre, la mort subite de Thiers à Saint-Germain parut un avantage pour le gouvernement, car Thiers, espérant remonter au pouvoir, semblait le chef de l'opposition et son nom ralliait les diverses fractions du parti libéral. Mais la manifestation imposante dont ses funérailles furent l'occasion à Paris, démontrait au contraire la force de l'opposition. Gambetta se multipliant, parcourant aussi la France, prononçant des discours que la presse répandait partout, organisant un vaste système de candidatures et traçant comme ligne politique, nette et simple, la réélection des 363 signataires de l'ordre du jour du 18 juin, assura le succès du parti républicain. Il avait formulé dans un discours à Lille (15 août) un dilemme célèbre dans lequel le maréchal, malgré ses déclarations « d'aller jusqu'au bout », n'allait pas tarder à être enfermé : « se soumettre ou se démettre. »

Aux élections du 14 octobre, sur les 363 signataires de l'ordre du

jour de défiance, 295 furent réélus, 26 députés nouveaux du même parti furent élus et après les élections complémentaires du 28 octobre les républicains purent compter sur 318 voix, les conservateurs sur 208. Aux élections pour le renouvellement partiel des Conseils généraux et des Conseils d'arrondissement les républicains gagnèrent 150 sièges (4 novembre). A peine réunie, la nouvelle Chambre vota une enquête législative sur les procédés électoraux des ministres du 16 mai et, par de nombreuses annulations d'élections qui amenèrent de nouveaux scrutins, augmenta encore la majorité républicaine. Le maréchal, vaincu, obligé de se séparer des hommes de son choix, essaya encore de maintenir son gouvernement en constituant un *ministère d'affaires* (général de Rochebouët, Faye, etc.) (24 novembre). Mais la Chambre ne voulut pas accepter ce ministère. Elle refusa de voter le budget si le Président ne formait pas un Cabinet parlementaire. Après de longues hésitations pendant lesquelles le pays sembla menacé d'un coup d'État et d'une révolution, le maréchal céda à l'opinion manifestée par les élections.

Ministère parlementaire du 14 décembre 1877. Exposition universelle de 1878. — Le 14 décembre un ministère parlementaire fut constitué avec MM. *Dufaure*, *Waddington*, *Marcère*, *Bardoux*, *de Freycinet*, *Léon Say*. M Waddington, qui, érudit et membre de l'Institut, aurait mieux aimé reprendre le portefeuille de l'Instruction publique, devint ministre des affaires étrangères et reçut la difficile mission de représenter la France au congrès de Berlin. M. Jules Ferry prit le portefeuille de l'Instruction publique. De nouveaux remaniements administratifs et judiciaires changèrent encore une fois le personnel gouvernemental, et la Chambre, qui avait redouté de la part du maréchal des rigueurs militaires, vota une loi restrictive de l'état de siège. La presse recouvra sa liberté; le budget fut voté et l'année 1878 parut une sorte de trêve pendant laquelle la France convia les nations européennes à une nouvelle exposition universelle. Cette exposition, ouverte au Champ de Mars et au palais récemment construit du Trocadéro, attira à Paris une grande affluence d'étrangers et de princes. Elle donna lieu à des fêtes brillantes et, sans les ruines qui rappelaient encore de néfastes souvenirs, Paris aurait pu croire qu'il n'était rien survenu depuis 1867.

Démission du maréchal de Mac-Mahon (30 janvier 1879); Présidence de M. Jules Grévy. — Au commencement de 1879, le tiers du Sénat devait être remplacé. Les élections du 5 janvier 1879 firent gagner aux gauches quarante-deux sièges et leur assurèrent la majorité au Sénat. En présence de cette situation, le maréchal de Mac-Mahon, qui jusqu'alors s'était trouvé appuyé au moins par le Sénat, se vit en complète opposition d'idées avec la Chambre et le Sénat. Saisissant le prétexte d'un changement dans les titulaires de corps d'armée, auquel il se refusait, il donna sa démission (30 janvier).

La Chambre et le Sénat réunis en Congrès, élurent le même jour, par 563 voix sur 713 votants, *M. Jules Grévy*, président de la Chambre des députés, comme Président de la République pour une durée de sept années.[1] Gambetta fut élu président de la Chambre des députés.

Ministère Waddington et Freycinet (1879-1880); retour de la Chambre à Paris (1879). — Bien qu'ayant pris une part active aux événements qui avaient amené la révolution présidentielle, M. Dufaure refusa de garder la présidence du conseil. Prétextant son grand âge, il se retira de la vie politique et ne tarda pas à mourir (1881), emportant la réputation d'un orateur logique, incisif et redoutable dans les discussions d'affaires, d'un homme politique intègre, mais qui n'avait pas toujours été perspicace ni habile. M. *Waddington*, qui n'avait rien négligé à Berlin pour faire reprendre à la France, dans les Conseils de l'Europe, sa légitime influence, reçut la présidence du conseil. A l'occasion de ce changement, la direction des postes et télégraphes, devenant, en notre temps de communications rapides, de plus en plus un service public de premier ordre, fut érigée en *Ministère*. En même temps le *régime civil* fut appliqué aux colonies et M. Albert Grévy, frère du Président de la République, fut nommé *gouverneur civil* de l'Algérie.

Le ministère voulut marquer sa politique libérale par des lois nouvelles relatives à l'instruction publique, entre autres une réorganisation du Conseil supérieur de l'instruction publique, et par une loi d'amnistie partielle en faveur des individus condamnés pour participation à l'insurrection de la Commune, enfin par la réunion d'un *Congrès* qui décida le retour des Chambres à Paris (19 juin). Cette résolution des Chambres témoignait de la confiance que le gouvernement avait dans la capitale et mettait fin à un divorce qui, sans préjudice de l'effet moral, entravait les rapports des Cham-

1. Jules Grévy né à Mont-sous-Vaudrey (Jura), le 15 août 1813. Avocat, il ne tarda pas à se faire remarquer, sous le règne de Louis-Philippe, parmi les défenseurs de l'idée républicaine. Élu député, en 1848 il devint célèbre par son amendement à la Constitution qui déférait le pouvoir exécutif à un simple président du Conseil et n'admettait pas un Président de la Republique. Sous l'empire, M. Grévy se renferma dans l'exercice de sa profession d'avocat et devint bâtonnier de l'ordre en 1868. Il rentra, la même année, au Corps Législatif comme député de l'opposition. Après la révolution du 4 septembre. M. Grévy se tint à l'écart, et, lorsque l'Assemblée nationale se réunit, il se trouva, par sa conduite digne et correcte au milieu des derniers événements, l'homme accepté par les divers partis pour la présidence de la Chambre. De 1871 à 1873 il fut constamment réélu et dirigea avec autant de fermeté que de bienveillance les travaux de l'Assemblée dans la période la plus orageuse. Les progrès de la coalition monarchique l'amenèrent à donner sa démission (6 avril 1873) et sa retraite fut comme le prélude de celle de Thiers. En 1876, il fut élu président de la nouvelle Chambre des députés, qui fut dissoute au mois de juin 1877, réélu après le triomphe des républicains et enfin, en 1879, porté à la Présidence de la République.

bres et du gouvernement. Toutefois le Parlement se réservait la salle des séances de Versailles dans le cas où les circonstances rendraient dangereux son séjour à Paris. A ce moment d'ailleurs on apprenait la mort tragique du jeune fils de Napoléon III, tué (1[er] juin) en Afrique dans le Zoulouland où il faisait campagne avec l'armée anglaise. Cette mort consterna les amis de la dynastie impériale et amena la division du parti bonapartiste dont une grande fraction refusait d'accepter le prince Jérôme Napoléon comme héritier du fils de Napoléon III.

Ce fut à Paris que les Chambres rouvrirent, le 27 novembre, leur session, mais l'instabilité ministérielle continuait à provoquer des crises. M. de Freycinet, ancien ingénieur, ancien chef du cabinet militaire dans la délégation de Tours, forma un nouveau cabinet qui se heurta bientôt à la question religieuse.

La dissolution des congrégations religieuses (juin-septembre 1880). Premier ministère Jules Ferry (septem-1880. — Au Sénat lors de la discussion d'un projet de loi sur l'enseignement supérieur présenté par M. Jules Ferry,[1] l'article 7 fut rejeté parce qu'il interdisait toute participation à l'enseignement aux membres des congrégations non reconnues par l'État. La Chambre des députés vota alors un ordre du jour réclamant la dispersion de ces Congrégations (16 mars). Le 29 mars parurent des décrets ordonnant la dispersion de l'ordre des jésuites et des congrégations non reconnues par l'État (dominicains, capucins, etc.). Ces congrégations refusèrent de solliciter l'autorisation et une vive polémique s'engagea sur le droit que les principes généraux de la Constitution reconnaissaient à leurs membres, puisque ces membres jouissaient des droits de citoyens.

Le 30 juin les décrets furent exécutés en ce qui regardait les Jésuites. La police et la force armée procédèrent à l'expulsion de ceux qui se trouvaient dans le couvent de la rue de Sèvres et qui, accompagnés d'avocats, d'anciens ministres, de sénateurs et de députés de la droite, protestèrent en faisant appel aux tribunaux. Le ministère opposa aux tribunaux leur incompétence et des arrêts ayant maintenu au contraire cette compétence, le *tribunal des conflits* présidé par le ministre de la justice, M. Cazot, prononça en faveur de l'administration.

Le 10 juillet les Chambres votèrent, entraînées surtout par Gambetta, la *loi d'amnistie* qui complétait les grâces et amnisties déjà

1. Jules Ferry né à Saint-Dié (Vosges) le 5 avril 1832, inscrit au barreau de Paris en 1851, entre dans la vie politique par le journalisme. Il fut élu député de l'opposition à Paris en 1869, devint, en 1870, membre du gouvernement de la Défense nationale et délégué à la mairie centrale de Paris. Il fut élu représentant de l'Assemblée nationale pour le département des Vosges et alla, de 1872 à 1873, remplir les fonctions de ministre de France à Athènes. Depuis 1876 il ne cessa de siéger à la Chambre des députés, comme représentant de l'arrondissement de Saint-Dié.

accordées aux individus condamnés pour participation à la Commune. On voulait effacer les derniers souvenirs des guerres civiles, mais beaucoup de députés demandaient s'il était sage de rouvrir la France à des hommes qui recommenceraient à agiter les classes ouvrières. La générosité l'emporta et le gouvernement républicain crut aussi pouvoir revenir aux anciennes fêtes publiques suspendues depuis longtemps. Le 14 juillet, jour anniversaire de la prise de la Bastille, fut déclaré fête nationale et le président de la République distribua, dans une revue solennelle, de nouveaux drapeaux à l'armée française, fête patriotique où tous les cœurs, cette fois, furent unis.

Le 8 août, le président de la République se rendit à Cherbourg et passa également la flotte en revue. Mais ces fêtes n'empêchaient pas les difficultés de se renouveler. M. de Freycinet ne paraissait plus décidé à poursuivre l'application des décrets du 29 mars, M. Jules Ferry devint président du Conseil et acheva, au mois de septembre, l'exécution de ces décrets qui donna lieu à Paris et dans les provinces aux plus vives protestations du clergé et des chefs du parti conservateur.

Une expédition engagée en Afrique, contre le bey de Tunis, souleva dans les Chambres des discussions ardentes. Les députés de l'extrême gauche, désignés aussi sous le nom d'*intransigeants*, attaquèrent vivement cette expédition dont ils blâmèrent les origines (novembre). Un moment la confusion fut extrême (9 novembre) et, quoique les Français fussent à Tunis depuis le mois de mai, une partie de la Chambre semblait se demander s'il fallait poursuivre cette entreprise qui paraissait de nature à amener des complications avec l'Italie soutenue en secret par l'Allemagne. Gambetta fit la lumière dans ce débat et permit à la majorité de se retrouver en votant un ordre du jour simple et catégorique : « La Chambre, résolue à l'exécution intégrale du traité souscrit par la nation française le 12 mai 1881, passe à l'ordre du jour. » Gambetta avait été réellement le maître de la Chambre. Il semblait le chef du gouvernement indiqué par les circonstances. On lui reprochait d'ailleurs de vouloir se tenir à l'écart, de « gouverner d'une façon occulte ». Gambetta résistait à toutes les démarches.

Sa situation était devenue délicate depuis les nouvelles élections législatives du mois d'août 1881. Il n'avait voulu se porter candidat que dans son ancienne circonscription de Belleville, et le parti radical lui avait fait une guerre si acharnée dans les journaux et dans les réunions, qu'une faible majorité seulement assura son succès. L'élu de 1869 était déjà traité d'infidèle et de renégat. Ces élections de 1881 n'en avaient pas moins renforcé à la Chambre le parti républicain (376 sur 557) et la majorité semblait disposée à se laisser conduire par Gambetta dont on attendait un programme de larges réformes en même temps qu'un exercice vigoureux de l'autorité.

Ministère Gambetta (14 novembre 1881 — 26 janvier 1882); le scrutin de liste. — Mais ce cabinet qui fut surtout caractérisé par la présence au ministère de l'instruction publique de M. *Paul Bert*, professeur à la Faculté des sciences de Paris et depuis longtemps engagé dans de vives polémiques contre le clergé, ne dura que quelques mois. A peine eut-il le temps de présider au renouvellement triennal d'un tiers du Sénat, renouvellement qui accrut encore la majorité républicaine au palais du Luxembourg. Son chef inscrivit en tête de son programme de réformes la revision de la Constitution. Il demandait qu'on substituât, pour l'élection des députés, le *scrutin de liste* par département au *scrutin d'arrondissement*. Il demandait aussi qu'on élargît la base de l'élection pour les sénateurs et que les conseillers municipaux choisissent plus de délégués pour former le collège électoral, de manière à éviter qu'une commune de 100 habitants n'égalât pas une commune de 50,000 et même de 500,000 habitants. L'opinion fut surprise et les Chambres se montrèrent mécontentes de ces projets qui ruinaient leur autorité au lendemain même où elles venaient d'être nommées et devaient fatalement entraîner une dissolution prochaine. Gambetta s'appuyait sur cette considération que les députés ne pouvaient repousser ce mode de scrutin, déjà adopté en principe, sur la proposition de M. Bardoux, en mai 1881, et rejeté seulement par le Sénat. Croyant que les députés ne se déjugeraient pas, il s'obstina à soutenir ses projets; mais, en dépit de son éloquence et malgré les promesses qu'il faisait de laisser la Chambre poursuivre sa carrière légale, il ne put faire accepter des députés leur propre déchéance. Le 26 janvier 1882, le scrutin de liste fut rejeté à la majorité de 268 voix contre 218. Gambetta donna sa démission et ce fut là le terme de la vie politique de cet homme vraiment extraordinaire qui devait disparaître à la fin de la même année[1].

Il avait joué le premier rôle dans le gouvernement de la Défense nationale et ses ennemis mêmes n'avaient pu contester son ardent pa-

1. Gambetta né à Cahors en 1838, avocat, fut mis en relief lors d'un procès intenté à ceux qui avaient fait des manifestations au cimetière Montmartre en l'honneur du représentant Baudin tué le 3 décembre 1852. Il se déclara ennemi « irréconciliable » de l'empire. Le mot fit fortune et le jeune avocat fut élu aux élections de 1869, comme député de Belleville. Il affirma au Corps législatif son talent d'orateur. Un des premiers, le 4 septembre, il proclama la République à l'Hôtel de ville, et s'empara du ministère de l'intérieur. Un des plus jeunes et des plus actifs membres de la Défense nationale, il accepta avec empressement de quitter Paris, en ballon (8 octobre), pour aller donner une plus vive impulsion à la Défense en province. Il déploya une rare puissance d'organisation, passionna le pays, mais on lui reprocha ses allures de dictateur et ses préoccupations politiques qui ne lui permirent pas d'utiliser tous les dévouements. Malgré les désastres des armées, Gambetta voulait continuer la guerre à outrance, mais l'Assemblée nationale voulait la paix. Gambetta se retira en Espagne où il demeura pendant la guerre civile et la Commune. Mais il ne tarda pas à revenir siéger à l'Assemblée et à prendre bientôt la direction du parti républicain.

triotisme qui avait, pour ainsi dire, réchauffé le patriotisme des masses populaires. Il avait vaillamment lutté dans la presse, dans les réunions, dans ses voyages à travers la France, pour faire triompher la République. Habile et souple, autant que ferme au besoin, fin comme un Italien, ce qui lui faisait reprocher sa malice génoise, Gambetta avait l'instinct de l'autorité, savait discipliner son parti, associait deux goûts contradictoires : celui du commandement et de la liberté; étudiait beaucoup, calculait tout, mais ne calculait plus rien dès que sa fougue l'entraînait ou qu'un péril provoquait son audace. Puissant tribun, taillé à l'image de ces hommes qui, aux temps de la république romaine, excitaient, au Forum, les plébéiens contre les patriciens, Gambetta n'eut pas le temps de montrer jusqu'à quel point il possédait les facultés d'un homme de gouvernement et comment il aurait pu édifier après avoir renversé. On rapprocha sa destinée, subitement interrompue, de celle de Mirabeau, et on lui fit des funérailles plus imposantes encore qu'au grand tribun de l'Assemblée constituante. Les événements qui ont suivi la chute du ministère de Gambetta sont trop récents pour qu'ils puissent se prêter à l'analyse et nous en donnerons seulement un résumé chronologique.

Résultats généraux; l'armée. — Quelles qu'aient été les variations politiques, la France n'en a pas moins travaillé, depuis 1871, à se relever. Le génie militaire s'est appliqué d'abord à mettre Paris hors de toute atteinte par une seconde ligne de forts qui étend à un rayon de cinq à six lieues le périmètre de la défense et qui rend l'investissement pour ainsi dire impossible[1]. Paris devient un vaste camp retranché et les autres principales places de guerre ont de même été transformées en vastes camps. Le matériel de l'armement a été renouvelé suivant les progrès de la science. La loi de 1872, qui a rendu le service obligatoire, est entrée, on peut le dire, dans les mœurs. Les réservistes, les hommes de l'armée territoriale se rendent avec empressement aux convocations et aux manœuvres. Grâce à cette loi, la France compte aujourd'hui une armée permanente de plus de 440,000 hommes. En cas de guerre, elle pourrait mettre sur pied 1,567,000 hommes, sans compter qu'après une période de vingt ans, à partir de la loi, la masse des hommes pouvant être appelés s'élèvera à 3,573,164 hommes.

Les finances. — Mais ces armements, cette nécessité de maintenir un si grand appareil de guerre, jointe à la liquidation des comptes de la guerre de 1870, pèsent lourdement sur les finances. Sans doute, les revenus publics se sont accrus, mais la *dette publique* a progressé aussi dans une proportion énorme. Elle atteint aujourd'hui (dette consolidée seulement) 741,070,255 francs

1. Forts de Villiers-sur-Marne, Champigny, Villeneuve-Saint-Georges, Palaiseau, Châtillon, Haut-Buc, Saint-Cyr, Marly, etc. — Ces forts sont reliés par une voie ferrée dite *ligne de grande ceinture.*

de rentes, plus de 18 milliards en capital. Le budget de 1883 s'élève, en recettes, à plus de trois milliards cinq cent millions[1].

Travaux publics. — Ce qui n'a pas peu contribué à augmenter la dette, c'est que les travaux de la paix ont été menés de front avec l'organisation de la défense. L'agriculture, l'industrie, le commerce, éveillent aujourd'hui, plus que jamais, la sollicitude des Chambres. Des ministères spéciaux ont été institués pour l'agriculture, pour le commere et les travaux publics autrefois réunis. M. de Freycinet, ministre des travaux publics en 1877 et 1879, traça un vaste programme de nombreuses améliorations pour les ports, les canaux, les chemins de fer et entraînant une dépense de plusieurs milliards. Il s'agissait de rendre les ports de Dunkerque, de Boulogne, de Dieppe, de Fécamp, de Saint-Malo, accessibles à toute heure pour les navires. De grands projets ont commencé à être mis à exécution pour rendre la navigation plus forte sur la Seine et nos autres grands fleuves. L'État racheta aussi des lignes secondaires de chemins de fer et créa, au milieu des Compagnies, un réseau d'État. Le tunnel du Mont-Cenis est ouvert depuis 1871 et la communication est directe avec l'Italie. On songe aussi à creuser un tunnel sous la Manche et des études ont été entreprises, des travaux commencés. Le chiffre de lignes ferrées dépasse 23,000 kilomètres en exploitation.

Instruction publique. — L'instruction a surtout éveillé la sollicitude des pouvoirs publics. La guerre de 1870 avait trop démontré combien d'avantages avait un peuple solidement instruit. Depuis 1880 surtout, sous le ministère de M. Jules Ferry, d'importantes améliorations ont été réalisées. Le principe de l'élection a été introduit dans l'organisation du Conseil supérieur de l'instruction publique et des Conseils académiques (loi du 27 février 1880). Les jurys mixtes institués par une loi de 1875 pour la collation des grades universitaires ont été supprimés et l'État seul confère des grades. Le baccalauréat a été réformé (1880); des bourses ont été créées pour aider les jeunes gens qui veulent acquérir la licence ou l'agrégation. Le plan d'études a été complètement remanié de telle sorte que l'enseignement de la langue française et des sciences y eût une plus large place. Un enseignement secondaire a été organisé pour les jeunes filles (loi du 21 décembre 1880 et décret du 28 juillet 1881). Une école normale supérieure établie dans les bâtiments de l'ancienne manufacture de Sèvres prépare des professeurs femmes.

Mais l'effort du gouvernement se porta surtout vers l'enseignement primaire : caisse des écoles richement dotée pour favoriser la construction de nombreuses maisons d'écoles; établissement de nouvelles écoles normales d'instituteurs, refonte des programmes des écoles normales, institution d'un certificat d'études pour les

1. Recettes 3,561,977,093 francs, dépenses 3,573,349,646 francs.

professeurs de ces écoles; création à Fontenay-aux-Roses et à Saint-Cloud d'écoles normales primaires supérieures destinées à faciliter le recrutement de ces professeurs; réorganisation des salles d'asile sous le titre d'écoles maternelles; loi du 28 mars 1882 qui a rendu l'*instruction primaire obligatoire* pour tous les enfants de 7 à 13 ans; réforme (27 juillet 1882) des programmes de l'enseignement primaire, etc. Les dépenses relatives à l'instruction figurent au budget de 1883 pour une somme qui dépasse 134 millions (88 millions pour l'instruction primaire seule).

Ce chiffre, dans lequel ne sont pas comprises les dépenses imposées aux départements et aux communes, indique à lui seul quels sacrifices la France s'impose pour perfectionner ce qu'on peut appeler l'outillage intellectuel, non moins nécessaire que l'outillage matériel.

RÉSUMÉ CHRONOLOGIQUE DES PRINCIPAUX FAITS DEPUIS 1882.

1882

26 janvier. — Démission de Gambetta.

30 — Ministère de MM. de Freycinet, Jules Ferry, Léon Say.

28 mars. — Loi sur l'instruction primaire obligatoire.

13 juillet. — Inauguration à Paris de l'hôtel de ville reconstruit sur un plan plus vaste, mais sur le même modèle que l'ancien. Défilé devant les autorités municipales du premier bataillon scolaire.

29 juillet. — Rejet des crédits demandés pour la protection du canal de Suez. Chute du ministère Freycinet.

7 août. — Constitution du ministère Duclerc.

31 décembre. — Mort de Gambetta dont les funérailles sont célébrées en grande pompe à Paris le 6 janvier 1883.

1883

5 janvier. — Mort du général Chanzy dont les obsèques sont aussi célébrées à Châlons aux fraits du Trésor public

16 — Manifeste du prince Jérôme Napoléon placardé sur les murs de Paris. Arrestation du prince; ordonnance de non-lieu. Débats à la Chambre sur une proposition relative au bannissement des princes ayant appartenu aux familles royales. Crise ministérielle.

21 février. — Ministère présidé par M. Jules Ferry.

23 février. — Décret mettant les princes d'Orléans qui avaient un emploi dans l'armée, en disponibilité (duc d'Aumale général de division, duc de Chartres colonel du 12e chasseurs, duc d'Alençon capitaine d'artillerie).

6 mars. — Vote de la Chambre des députés ajournant les projets de revision de la Constitution.

8 et 18 mars. — Agitations produites par les excitations auxquelles sont en butte un grand nombre d'ouvriers sans travail. Attroupements à l'esplanade des Invalides et sur divers points.

27 avril. — Conversion de la rente de 5 0/0 qui s'est élevée bien au-dessus du pair, en rentes 4 1/2.

19 mai. — Mort glorieuse au Tonkin du commandant Henri de Rivière (marin et écrivain) qui défendait les forts d'Hanoï. Préparatifs d'une expédition pour faire exécuter le traité de 1874 qui a placé l'empire d'Annam sous notre protection.

10 juin. — Bombardement du port de Tamatave, à Madagascar.

31 juillet. — Vote par le Sénat d'une loi déjà adoptée par la Chambre sur la réforme judiciaire : réduction du nombre des magistrats, suspension de l'inamovibilité pendant trois mois pour la réorganisation du personnel, création d'un Conseil supérieur disciplinaire composé de membres choisis dans les Chambres et la Cour de cassation

2. ANGLETERRE.

Histoire intérieure; wighs et tories; réforme électorale de 1867. — A l'intérieur, l'Angleterre dont nous avons apprécié la politique égoïste et entreprenante à l'extérieur, a continué à jouir de son gouvernement sagement équilibré où les wighs et les tories se disputent sans cesse la direction des affaires. Sous un ministère tory (Derby-Disraëli) fut votée une nouvelle réforme électorale qui, sans donner satisfaction aux masses populaires, diminuait encore de 33 le nombre des bourgs pourris et donnait le droit électoral non seulement à tout propriétaire mais à tout fermier ou principal locataire payant un loyer de 300 francs. Même dans les villes tout principal locataire payant les impôts de la paroisse et tout sous-locataire ayant un loyer de 250 francs devint électeur après un an de résidence.

Mais cette réforme laissa subsister l'obligation pour tout député de prêter serment sur la Bible, serment que refusa de prêter, en 1881, M. Bradlaugh, député de Northampton. Expulsé par la force, il vit son élection annulée par la Chambre des Communes en 1882 et quoique ses électeurs l'eussent renommé, il ne put se faire admettre.

En 1872 (ministère Gladstone) le Parlement adopta le vote au *scrutin secret*, supprimant ainsi les hustings et les violences dans les élections.

Les trade's unions. — En Angleterre, les associations ouvrières qui tendent à ouvrir au peuple les portes du Parlement et ne réclament rien moins que le suffrage universel, ont acquis une puissance redoutable. Organisées d'une façon savante, les *trade's unions* forment une armée plus considérable que n'a jamais été en Angleterre ni ailleurs l'armée monastique. Les ouvriers ont des représentants, des chefs, et obéissent à un pouvoir central qu'ils appellent l'exécutif. Plusieurs de ces sociétés ont, paraît-il, des règlements aussi singuliers que despotiques, tels que celui des ouvriers en briques (the brick masons), à qui il est défendu de porter à la fois des choses différentes dans les deux mains et de faire ainsi avancer trop vite le travail. Les sociétés organisent des grèves d'autant plus dangereuses pour l'industrie que tous les ouvriers d'un métier sont soutenus et payés durant la grève par des ouvriers des autres métiers et que les ressources financières des trade's unions s'accroissent tous les jours.

L'Église anglicane, qui, à côté des mille sectes dissidentes, conserve son autorité officielle et sa hiérarchie, est travaillée par une

sorte de réaction contre les idées démocratiques, par une tendance à fortifier l'autorité épiscopale et même à rétablir beaucoup des cérémonies de l'Église catholique. C'est le *ritualisme*, qui a donné lieu à de grands débats au Parlement et que celui-ci a repoussé, dans la crainte de faire perdre à l'Église anglaise son caractère protestant.

L'Angleterre et l'Irlande; les fénians. — Le catholicisme domine toujours en Irlande, ce pays si profondément différent de l'Angleterre et que celle-ci tient toujours asservi sans avoir pu, depuis des siècles, faire accepter sa domination. Les souffrances de l'Irlande, la misère profonde dans laquelle végètent les classes inférieures, ont amené une émigration considérable des Irlandais aux États-Unis, et ces Irlandais émigrés se sont liés avec ceux qui demeurent dans la mère patrie par des serments mutuels : ils ont organisé des sociétés secrètes qui rappellent les anciens carbonari italiens et qui sont, sinon un grave péril, du moins une cause nouvelle de troubles et d'agitation en Irlande. Ces sociétés se formèrent après la guerre civile d'Amérique, qui avait exalté les esprits des Irlandais américains devenus soldats et ne parlant de rien moins que de renverser la domination anglaise en Irlande. Dans cette pensée, ils constituèrent une association appelée la *Fraternité féniane*, du nom de *Fénius*, roi de Phénicie, l'ancêtre légendaire d'une des trois nations qui peuplèrent primitivement l'Irlande. Leur propagande leur donna bientôt des millions d'adeptes dans la mère patrie, des soulèvements eurent lieu en 1867, mais nulle part les fénians ne résistèrent sérieusement aux troupes : les rassemblements étaient aussitôt dispersés que formés et les troupes n'avaient aucune action sur une population entière qui conspirait avec les rebelles.

L'agitation, causée surtout par la misère, a recommencé en Irlande, en 1879 et en 1880.

En 1868 la Chambre des communes, sur la proposition de M. Gladstone et Bright, malgré l'opposition du ministre tory Disraëli, vota la suppression de l'Église d'État en Irlande.

Les land bills (1874-1881; la land league. — M. Gladstone qui devint alors premier ministre et forma un cabinet mixte (1868-1874), essaya d'apporter quelques améliorations au sort des Irlandais par le *land bill* (1870). Ce bill permettait aux fermiers de demander dans leurs baux des indemnités pour les engrais, les améliorations du sol. Mais ces concessions ne pouvaient satisfaire les Irlandais, jadis violemment expropriés et ne pouvant se résigner à cultiver pour des maîtres anglais un sol qu'ils regardent comme leur propriété. La misère persista, la famine de 1879 fut affreuse et alors on vit se constituer une vaste ligue, *land league* ou ligue agraire. Les chefs de cette ligue, parmi lesquels M. Parnell, excitaient les fermiers à ne plus payer leurs loyers et bientôt les Irlandais parurent unis dans une même pensée : reconquérir leur pays.

Le libéral M. Gladstone qui, en 1880, était revenu au pouvoir d'où il était tombé en 1874 et qui avait remplacé par un cabinet wigh le cabinet trop belliqueux de lord Beaconsfield (Disraëli 1874-1880)[1], se trouva aux prises avec les plus graves difficultés. Partisan de la liberté, ayant jadis fait des concessions aux Irlandais, ne demandant pas mieux que de chercher à soulager leurs infortunes, mais ne pouvant non plus desserrer les liens qui rattachaient « l'île sœur » à l'Angleterre, il présenta (1881) un projet de loi sur la propriété en Irlande, établissant à Dublin une cour agraire supérieure chargée de régler en dernier ressort les difficultés agraires. Le tenancier obtenait un droit de copropriété qu'il pouvait vendre au tenancier le remplaçant (ce droit résultait des indemnités dues, indemnités pour amendements, constructions,) etc. Le terme légal des baux était fixé à quinze ans. On devait aussi faciliter aux tenanciers, par des avances, le moyen de devenir propriétaire. La Cour agraire devait aussi acheter les terres incultes pour les revendre en petites fermes et s'occuper de régler l'émigration irlandaise. La loi votée (août 1881), la Cour et ses délégations entrèrent en fonctions et les réclamations accueillies eurent pour effet de diminuer dans une proportion considérable le prix des fermages.

Mais en même temps le ministère avait aussi présenté un bill de *coercition* donnant le droit aux autorités en Irlande d'emprisonner toute personne conspirant contre la paix publique. Les députés irlandais firent tous leurs efforts pour empêcher le bill d'être accepté. Ils eurent recours à l'*obstruction*, c'est-à-dire qu'à force d'amendements, de propositions, de cris, ils prolongeaient les débats des semaines entières. La liberté de discusssion était complète à la Chambre des communes et aucun règlement n'existait pour la clôture des débats. Les Irlandais profitèrent de cette absence de règlement pour *obstruer* la Chambre, c'est-à-dire l'empêcher de prendre une résolution. La discussion ne pouvait finir et les députés irlandais se relayaient pour l'éterniser. Il fallut que le ministère Gladstone rompît avec les traditions anciennes et donnât au président (au *speaker*) le droit de prononcer la clôture si les trois quarts des membres la demandaient.

La ligue agraire cependant ne continuait pas moins de s'étendre et bientôt les crimes se multiplièrent. Les fermiers *évincés* (c'est-à-dire chassés de leurs fermes) se vengeaient par des meurtres, et étaient soutenus par les paysans. Un document parlementaire évaluait le nombre des crimes en 1881 à 4439 et constatait que dans

1. Lord Beaconsfield mourut l'année suivante, laissant la réputation d'un aimable écrivain et d'un habile homme d'État. Il fut un grand exemple d'une élévation due au seul mérite, car, fils d'un littérateur, lui-même simple littérateur, auteur de nombreux romans et d'ouvrages de polémique, il s'ouvrit la carrière politique où ses variations ne firent que mettre en relief sa souplesse et son talent d'orateur. Il s'était enfin fixé dans les rangs du parti tory dont il devint le chef malgré son humble origine. (Né en 1805, mort en 1881.)

3953 cas il n'avait pas été possible de découvrir ou de convaincre les coupables. D'un autre côté les propriétaires d'Irlande protestaient contre les lois agraires qui, en réduisant le prix des fermages, les atteignaient dans leurs intérêts.

Une convention nationale se réunit à Dublin, présidée par *Parnell*, et déclara que la domination étrangère était la source des maux dont souffrait l'Irlande. Le ministère fit arrêter Parnell. Le vice-roi d'Irlande prononça la dissolution de la land league et le gouvernement se vit obligé de renforcer les troupes qui occupaient l'île. Le désordre toutefois persista. Le 6 mai 1882, à Dublin, dans un jardin public (le Phœnix-Park), à deux pas du palais du vice-roi, lord Frédéric Cavendish récemment nommé secrétaire d'État pour l'Irlande et Thomas Burke, sous-secrétaire d'État, furent enveloppés par une troupe d'individus et assassinés. Ce ne fut qu'un peu plus tard qu'on put découvrir et punir les meurtriers.

Ces crimes indignèrent l'Angleterre et affaiblirent la sympathie qu'on avait jusqu'alors, en Europe, témoignée aux Irlandais. M. Gladstone proposa un nouveau projet de loi pour la répression de ces crimes, et l'établissement de tribunaux spéciaux dans les districts les plus menacés. L'expédition d'Égypte (juillet-septembre 1882)[1] entreprise par le même ministre qui avait pourtant blâmé la politique guerrière de Disraëli, vint distraire l'Angleterre de cette interminable question d'Irlande qui ne paraît pas près d'être résolue.

1. Voir plus haut, page 857.

---

3. PRUSSE.

La constitution prussienne: histoire intérieure. — La Prusse, dont nous avons expliqué le rôle important comme maîtresse de l'Allemagne et comme puissance militaire, est régie, à l'intérieur, par la constitution du 31 janvier 1850. Cette constitution modifiée à plusieurs reprises jusqu'en 1857, a établi deux Chambres : *Chambre des seigneurs* composée de membres héréditaires, de membres nommés à vie, de membres nommés sur la présentation de certaines corporations et associations; *Chambre des députés* composée de 432 membres élus par toute la nation. L'élection est à deux degrés.

M. de Bismarck, tout-puissant en Europe, eut à faire face en Allemagne à de graves difficultés que suscita sa politique à l'égard du clergé catholique. Voulant lutter contre le mouvement religieux qui avait abouti chez les catholiques à la proclamation de l'infaillibilité du pape, le chancelier en arriva à des mesures violentes qu'il appelait le *Kulturkampf* « ou la lutte de la civilisation contre le passé. » Il fit d'abord voter une loi d'expulsion contre les jésuites, puis vinrent des poursuites contre les évêques. En 1873 les lois dites de mai modifièrent les rapports de l'Église et de l'État et restreignirent tellement la liberté du clergé que les dignitaires ecclésiatiques opposèrent une vive résistance. L'archevêque, Mgr Ledochowski, fut privé de traitement, emprisonné; le prince évêque de Breslau et la plupart des évêques de la Prusse subirent diverses condamnations à l'amende et à l'internement dans une forteresse. L'ambassade près le Saint-Siège fut supprimée. Après la mort de Pie IX, les rapports avec le clergé furent moins tendus, et en 1881 M. de Bismarck lui-même proposa de modifier les lois qu'il avait fait voter dans l'ardeur de la lutte.

M. de Bismarck eut aussi à se préoccuper de l'état moral et matériel de l'Allemagne. Malgré les milliards reçus, ce pays ne paraissait pas plus riche. L'émigration continuelle des Allemands était une démonstration évidente de la gêne qui régnait dans les diverses provinces. Cette gêne persistante, et que la pesante organisation militaire, que les sacrifices faits pour l'armée, n'étaient point certes de nature à soulager, favorisa l'agitation socialiste. Des attentats vinrent même révéler un profond ébranlement moral. Déjà en 1874, pendant son séjour aux eaux de Kissingen, un jeune ouvrier tonnelier, Kullmann, avait blessé M. de Bismarck au bras droit, d'un coup de pistolet. Le 13 mars 1878, l'empereur Guillaume parcourait en voiture la promenade des Tilleuls à Berlin quand un ouvrier,

nommé Hœdel, tira sur lui deux coups de revolver qui ne l'atteignirent pas. Quelques semaines après, le 2 juin, Nobiling, tirait d'une maison, deux coups de fusil, et criblait de petit plomb et de balles mâchées la voiture de l'empereur. Guillaume fut atteint au cou et au bras. Les blessures étaient légères, mais pouvaient avoir de graves conséquences pour un vieillard. L'empereur, après quelques mois de repos, pendant lesquels son fils exerça la régence, fut rétabli. Nobiling s'était lui-même blessé affreusement, et mourut au bout de quelques semaines, Hœdel fut décapité.

Ces attentats amenèrent des mesures de rigueur. M. de Bismarck fit voter par un Reichstag renouvelé les lois les plus sévères sur les associations de toute nature et décréter l'état de siège. Puis il s'efforça de rendre le gouvernement plus autoritaire et d'asservir la représentation nationale. Mais il n'y parvint pas, en dépit de ses discours où la verve humoristique déguise mal la dureté des paroles et le despotisme du « chancelier de fer ».

---

4. RUSSIE.

Règne d'Alexandre II (1855-1881); l'affranchissement des serfs (1861). — Le règne de l'empereur de Russie Alexandre II, commencé en 1855, au milieu des difficultés d'une grande guerre, a été pour la Russie une époque de recueillement d'abord, puis de progrès sérieux à l'intérieur et enfin d'extension au dehors. Cette puissance, que la guerre de Crimée avait fait reculer de cinquante ans, a su effacer jusqu'à la dernière ligne le traité de Paris et, grâce aux divisions de l'Europe, reprendre une situation imposante.

Alexandre II s'appliqua tout d'abord à faire oublier les désastres de la guerre de Crimée en favorisant le développement de la prospérité intérieure de la Russie et en s'illustrant par le grand acte de l'*émancipation des serfs*. Préparée pendant plusieurs années, cette mesure, révolution pacifique et bienfaisante due principalement à l'initiative énergique d'un empereur éclairé, fut accomplie, non sans difficulté, par la législation du 19 février (3 mars dans notre calendrier) 1861. La place nous manque pour expliquer dans le détail cette révolution qui affranchissait de la glèbe 23 millions de serfs appartenant aux seigneurs et achevait de proclamer la liberté de 21 millions de paysans de la couronne, déjà assimilés depuis longtemps à des fermiers. Grâce à l'acte du 19 février 1861, les paysans attachés à la glèbe étaiet investis de tous les droits des cultivateurs libres; ils obtenaient, moyenant une redevance, la pleine jouissance de leur enclos et d'une certaine quantité de terres arables : cette jouissance pouvait en outre se changer en une propriété absolue, moyennant un droit de rachat. Les seigneurs devaient céder aux paysans et aux communes rurales une certaine quantité de terres, et le gouvernement devait organiser des moyens de crédit qui permettraient aux paysans de se libérer immédiatement. Des tribunaux composés de Magistrats appelés *Médiateurs de paix* procédèrent au partage des *terres seigneuriales* et des *terres des paysans* et à la liquidation de tous ces intérêts multiples, difficiles à concilier surtout en ce pays où se maintient un reste de communisme féodal. Les paysans affranchis restèrent organisés en *communes* (ou *mirs*) et chacun d'eux ne resta réellement propriétaire que de son enclos Suivant les anciennes traditions, la commune est seule véritale propriétaire des terres arables soumises à des partages périodiques plus ou moins fréquents entre les chefs de famille, et qui ne sont cédés qu'à titre d'usufruit. Dans plusieurs provinces même, l'émancipation suscita des troubles, parce que les paysans ne la regar-

daient pas comme assez complète et revendiquaient, pour les communes, toutes les terres abandonnées aux seigneurs et qui, suivant eux,,avaient été primitivement des terres communales. Mais, en dépit des difficultés, l'empereur tint bon pour l'exécution d'un plan auquel la majeure partie de la noblesse se prêta d'assez bonne grâce.

Les hautes classes espéraient en retour l'octroi des libertés politiques ; elles furent déçues, et le czar se borna par une série d'ukases, de 1852 à 1865, à introduire dans l'organisation judiciaire des innovations empruntées à l'Occident en assurant la publicité des débats, l'intervention du jury dans les affaires criminelles, la régularité des appels. Les châtiments corporels furent abolis dans l'armée et ne sont plus maintenus que dans les tribunaux de paysans. La presse périodique, à Saint-Pétersbourg du moins et à Moscou, eut plus de liberté et se développa rapidement

L'échec de l'insurrectiou polonaise en 1863 livra la Pologne à la merci des Russes ; elle perdit les derniers restes de son autonomie : elle cessa d'être un royaume et fut divisée en dix gouvernements (1866) ; la langue russe devint la langue officielle, l'université de Varsovie devint russe et tous les efforts du gouvernement furent dirigés contre la nationalité même des Polonais, surtout contre leur religion, signe distinctif de cette nationalité qui cependant s'obstine à vivre malgré les forces que lui a retirées l'émigration. L'attentat dirigé par un Polonais, Bérézowski, contre l'empereur de Russie, à Paris au bois de Boulogne, au retour d'une grande revue en 1867, ne pouvait point ramener Alexandre II à une politique plus modérée à l'égard de la Pologne.

Alexandre, dans la guerre de 1870, garda la neutralité, mais une neutralité bienveillante à l'égard de la Prusse, quoique la nation russe parût vivement affectée de nos désastres. Il profita de notre affaiblissement pour faire modifier le traité de Paris et bientôt la Prusse dut le laisser satisfaire son ambition par la nouvelle guerre d'Orient (1877-1878) qui fut très glorieuse pour les armées russes.

Le nihilisme en Russie. — Quoique la guerre soutenue contre la Turquie eût satisfait le patriotisme des Russes, le gouvernement du tzar ne s'en trouva pas moins en butte à des difficultés intérieures provenant surtout de conspirations et d'attentats organisés par un parti qui s'intitule révolutionnaire, démocrate socialiste, mais qu'on a appelé *nihiliste* parce qu'il avait pour unique programme la destruction de l'état social actuel sans avoir *rien* à mettre à la place. Très répandu dans les classes moyennes, chez les jeunes gens, et enrôlant même des jeunes filles, ce parti, grâce à son organisation mystérieuse, réussit dans les années 1878 et 1879 à troubler profondément la Russie. Des attentats répétés, depuis celui de Solovieff (avril 1879) qui tira sur l'empereur à Saint-Pétersbourg, jusqu'à la machine infernale de Moscou qui fit sauter un train du chemin de fer, le 1er décembre 1879, à celle qui bouleversa la salle à manger du palais

d'hiver, inspirèrent de craintes sérieuses pour la vie de l'empereur qui ne trouvait plus de sûreté même dans ses appartements.

Mort d'Alexandre II; avènement d'Alexandre III. — Le 13 mars 1881, au moment où le tzar passait le long du canal Catherine, des bombes furent jetées sur la voiture de l'empereur qui eut les jambes brisées et expira quelques instants après avoir été rapporté au Palais d'hiver. Son fils *Alexandre III* fut immédiatement reconnu empereur dans des circonstances difficiles.

Les inquiétudes inspirées par ces complots retardèrent le couronnement du nouveau tzar. Mais ce couronnement a pu avoir lieu à Moscou le 26 mai 1883 avec toute la pompe et le cérémonial qui font revivre les temps passés mais qui sont chers au peuple russe, encore tout dévoué au tzar, chef de l'empire et de la religion.

---

5. ITALIE.

Achèvement de l'unité italienne. — La guerre de 1870-71 eut pour résultat presque immédiat l'achèvement de l'unité italienne. Cette guerre éclatait au moment même où un concile œcuménique réuni à Rome depuis le mois de décembre 1869 proclamait au Vatican l'infaillibilité pontificale (18 juillet 1870). Les troupes françaises sont obligées, par la gravité des événements, d'évacuer les États pontificaux. Alors le parti de l'action pousse en avant le gouvernement italien qui voudrait respecter la Convention du 15 septembre 1864, mais qui bientôt se considère comme dégagé par la chute du gouvernement impérial en France et l'avènement de la République favorable à l'unité italienne. L'armée de Victor Emmanuel entre le 20 septembre 1870 à Rome après une courte canonnade. Le pape proteste et déclare qu'il ne sortira plus du Vatican où il se considère comme prisonnier. Un plébiscite du 2 octobre consacre l'annexion de Rome au royaume italien, et, le 23 décembre, le parlement réuni pour la dernière fois à Florence, vote la translation à Rome de la capitale du royaume d'Italie.

Limites et gouvernement. — Aujourd'hui le royaume d'Italie embrasse entière cette péninsule qui, tout le monde le sait, figure une jambe solidement attachée au continent européen par le nœud gigantesque des Alpes. Il a pour frontière au nord le demi-cercle des Alpes : les *Alpes maritimes, Cottiennes, Grées,* qui le séparent de la France : les *Alpes pennines* et *centrales,* qui le séparent de la Suisse. Le massif du Tyrol est toutefois demeuré à l'Autriche, et la frontière, abandonnant les Alpes rhétiques, descend par les monts *Ortler* et *Tonal* jusqu'au nord du lac de Garde : une ligne de convention coupe l'Adige, fleuve italien pourtant, dont les sources restent en dehors de l'Italie, et va rejoindre les *Alpes cadoriques,* limites du Tyrol et de la Vénétie, puis les *Alpes carniques,* limites de la Carinthie et de la Vénétie. Enfin une ligne de convention, parallèle à l'*Isonzo* qui demeure à la province autrichienne de l'Istrie, descend jusqu'à la mer Adriatique, dont les flots baignent toute la côte orientale de la péninsule. La côte occidentale et méridionale regarde la Méditerranée, de telle sorte que peu de pays sont enfermés dans des limites aussi naturelles et protégés par des barrières aussi marquées sans être infranchissables.

L'Italie entière est régie aujourd'hui par le *statut* piémontais de 1849, successivement étendu aux diverses provinces et qui reproduit les principales dispositions de la charte française de 1830. Le roi gouverne avec le concours de deux Chambres, *sénat* et *chambre*

des députés : celle-ci est élue au *suffrage restreint* maintenu encore dans la loi électorale du 28 novembre 1859. Le nombre de ceux qui ont le droit de voter ne s'élève qu'à environ 500 000 sur une population de ving-six millions d'habitants, et, comme tout au plus la moitié des électeurs votent, il s'ensuit que la proportion de ceux qui prennent une part active à la politique ne monte pas à 1 p. 100. Aussi ne voit-on pas dans ce royaume nouveau des partis politiques bien organisés; les députés se groupent entre eux plutôt par province que par opinions. Du reste la vie provinciale est loin d'avoir été étouffée, et les institutions unitaires n'ont été étendues aux diverses provinces qu'avec des ménagements et des restrictions. La vie politique d'ailleurs s'est toujours concentrée dans les municipalités : le pays d'où est sorti le modèle de l'administration municipale dans l'antiquité, et qui a conservé durant tout le moyen âge ce foyer de vie et de dissensions tout à la fois, garde encore avec un soin jaloux cette liberté primordiale, la plus utile et la meilleure école pour les peuples qui veulent apprendre à maintenir la liberté générale. Au reste, en Italie, la noblesse s'est toujours montrée favorable au progrès et on l'a trouvée toujours à la tête du mouvement libéral.

La révolution italienne a amené un changement analogue à celui qui s'est produit en France après 1789 et qui s'est répandue presque partout en Europe; l'État a supprimé (lois de juillet 1866) la plupart des ordres religieux en accordant les pensions viagères aux membres qui en faisaient partie : il a réuni au domaine les biens de toutes les corporations et les biens des évêchés; ces biens (d'après une loi de 1867) furent vendus successivement et convertis en rentes. Les évêchés et chapitres maintenus gardaient leurs revenus, mais ces revenus étaient payés en rentes de l'État. Le nombre des archevêques est encore de 46, celui des évêques de 204, et l'on compte 28 000 paroisses; seules les paroisses ont conservé leurs biens immobiliers. Il serait trop long d'étudier dans toute son organisation ce nouvel État dont l'armée, qui se transforme comme les autres armées de l'Europe, pourra compter jusqu'à 700 000 hommes en première ligne sans compter la milice mobilisée et la territoriale; dont les travaux publics sont poussés avec activité, car dans l'art de l'ingénieur les Italiens ont été nos maîtres; dont le commerce, développé par la multiplication des chemins de fer (plus de 6000 kilomètres de voies ferrées), a profité encore du percement de l'isthme de Suez qui rapproche l'Italie des Indes et surtout du percement du Saint-Gothard; dont les progrès dans l'instruction, cette force nouvelle des peuples, deviennent remarquables, bien qu'elle en ait beaucoup à faire encore dans les provinces méridionales, à peine pacifiées et les plus rebelles à l'unité.

Mort de Victor-Emmanuel II (9 janvier 1878), avènement de Humbert Ier. — Le fondateur de la monarchie italienne, le prince dont cette monarchie avait encore si besoin pour se consolider au milieu des agitations de notre siècle, le roi chasseur et

soldat autant que diplomate, dont la constitution semblait défier la maladie, Victor-Emmanuel II, fut enlevé au début de l'année 1878 (9 janvier), à l'âge de 58 ans, par une maladie foudroyante. Cette mort soudaine fit éclater les sympathies de toute l'Italie pour la famille royale, et le fils aîné de Victor-Emmanuel, *Humbert Ier*, fut proclamé roi d'Italie.

Le Saint-Siège; les lois italiennes de garantie (1871) — Mais si le royaume d'Italie, désormais *un*, possède une force réelle grâce à une administration qui imite la régularité française en respectant les divisions historiques, il y a à Rome deux souverains, le pape et le roi, le pape qui demeure roi sans domaine, et le roi qui s'interdit toute immixtion dans les rapports du pape avec les différentes églises du monde. La question religieuse seule avait si longtemps arrêté l'unité italienne, et même la situation actuelle imposée au Saint-Siège, qui ne cesse de protester, ne peut encore être considérée que comme une expérience, un état transitoire. Quoi qu'il en soit, le Parlement italien a voté au mois de mai 1871 une loi dite *des garanties,* destinée à régler les rapports du roi d'Italie et de la cour de Rome, ou plutôt à assurer l'indépendance du pouvoir spirituel. Cette loi déclare la personne du Souverain Pontife inviolable, lui attribue les honneurs souverains et lui permet d'entretenir une garde autour de lui; elle lui assigne une rente perpétuelle et inaliénable de trois millions deux cent ving-cinq mille livres; elle lui cède en usufruit le Vatican, Saint-Jean-de-Latran, la villa de Castel-Gondolfo avec leurs dépendances. Aucun agent de la force publique ne peut entrer chez le pape ni procéder à aucune perquisition, saisie de papiers dans les bureaux et congrégations du Saint-Siège. Le Souverain Pontife peut faire afficher les actes de son ministère spirituel aux portes des basiliques et églises de Rome. Il correspond librement avec l'épiscopat et tout le monde catholique sans aucune ingérence du gouvernement italien : il a le droit d'établir dans ses résidences des bureaux de poste et de télégraphe desservis par des employés de son choix, et il peut en outre gratuitement se servir des transports de l'État.

Mort du pape Pie IX (7 février 1878); élection de Léon XIII (21 février). — Le pape Pie IX n'avait voulu accepter aucun des avantages que lui offrait le gouvernement italien. Captif volontaire, il s'enfermait dans le Vatican pour protester contre l'envahissement des domaines du Saint-Siège. Jamais il n'avait été entouré de plus de respect et jamais il n'avait exercé sur l'Église, avec une liberté plus entière, il faut le dire, malgré sa quasi-captivité, et une activité plus ardente, malgré son grand âge, un pouvoir plus étendu, qu'accroissait la vénération due à ses vertus. Ce fut dans cette situation, unique dans l'histoire des papes, un mois après avoir vu mourir le roi d'Italie, Victor-Emmanuel, qui paraissait devoir lui survivre longtemps, qu'il s'éteignit, le 7 février 1878, à l'âge de 86 ans, après un pontificat de trente-deux années.

marqué par les plus grands événements politiques et religieux.

Malgré les conditions nouvelles faites au Saint-Siège, le collège des Cardinaux voulut pourvoir à la vacance selon les règles anciennes et à Rome même. Le conclave s'ouvrit dès le 21 février; Le cardinal *Pecci* (né à Carpinetto) fut élu pape et prit le nom de Léon XIII.

Le roi d'Italie Humbert, en 1881, fit à Vienne un voyage qui indiquait assez de quel côté il cherchait à orienter sa politique, et il a de plus en plus accentué sa tendance à s'unir à l'Allemagne.

En 1882, la Chambre des députés a adopté (14 février) une loi sur le scrutin de liste, et le 2 juin la mort de Garibaldi, à Caprera, donnait lieu à de nombreuses manifestations populaires.

Le 28 juillet 1883, une catastrophe épouvantable a terrifié l'Italie. La riante île d'Ischia, dans le golfe de Naples, a été bouleversée par un tremblement de terre qui détruisit de fond en comble la ville de *Casamicciola* et plusieurs autres bourgades. Plus de trois mille personnes, dont un grand nombre de Napolitains, de Romains ou d'étrangers venus pour prendre les eaux ou les bains de mer, furent ensevelies sous les décombres. Ce désastre, dû aussi à l'action volcanique, égala le désastre de l'an 79 dans lequel disparurent les villes d'Herculanum et de Pompeï.

---

6. ESPAGNE.

Restauration d'Alphonse XII (30 décembre 1874). — La Révolution de 1868 amena, en Espagne, une longue anarchie. La candidature du prince de Hohenzollern, cause de la guerre franco-allemande, n'avait pas été maintenue même par l'Allemagne. La couronne fut offerte à un prince de la maison de Savoie, *Amédée*, qui l'accepta et qui fut intronisé par le maréchal Serrano (4 janvier 1871). Mais ce jeune prince, étranger à l'Espagne et à ses mœurs, ne put se maintenir; exposé aux attaques des carlistes et des républicains, il donna sa démission comme aurait fait un ministre (11 février 1873) ; de nouveaux essais de république n'aboutirent qu'au désordre, puis à la dictature, à la suite du coup d'État du général *Pavia* (janvier 1874). Le maréchal Serrano domina de nouveau le pays et enfin, le 30 décembre 1874, un nouveau *pronunciamento* rendit la couronne au fils d'Isabelle, jeune prince de dix-sept ans, qui prit le titre d'*Alphonse XII* (30 décembre 1874).

L'Espagne, fatiguée de tant d'années d'agitations, nomma aux *Cortès* des députés résolus à soutenir le gouvernement du jeune roi, mais durant deux années encore ce gouvernement eut à lutter contre les sérieuses difficultés que lui suscitait la guerre carliste, persistant dans les provinces basques. Cette guerre, commencée depuis 1872, se ranima plus vive que jamais : don Carlos avait réussi à faire véritablement siennes les provinces de Navarre et de Biscaye. Petit-fils de ce don Carlos qui avait si longtemps troublé le règne d'Isabelle, jeune, ardent, soutenu par les sympathies des légitimistes de France, il résistait avec opiniâtreté dans cette citadelle naturelle des Pyrénées de la Biscaye. Des combats nombreux et sanglants se livrèrent autour de *Bilbao*, autour d'*Estella*, de *Tolosa*, de *Irun*. Les généraux espagnols ralliés à Alphonse XII agirent enfin avec méthode, unité, et l'action concertée des généraux Loma, Quesada, Martinez-Campos, ne tarda par à refouler dans l'extrême nord de la Navarre les bandes carlistes et à les acculer à la frontière française. Estella, le point d'appui de l'insurrection, se rendit le 19 février 1876 : la junte carliste de Castille et les bandes se dispersèrent; beaucoup d'insurgés et bientôt don Carlos lui-même avec son état-major se réfugiaient sur le territoire français.

Le gouvernement espagnol, victorieux, résolut de mettre enfin un terme à ces révoltes continuelles des provinces en leur enlevant cette quasi-indépendance qui leur permettait d'organiser au grand jour l'insurrection. Il profita de la puissance que lui assurait le succès de ses armes pour abolir les *fueros*, ces privilèges antiques

qui dispensaient les provinces de contribuer aux dépenses et à la défense générale de l'Espagne. La loi abolissant les fueros, votée le 21 juillet 1876, n'en fut pas moins d'une application difficile, car elle mécontentait les libéraux, les amis du gouvernement, frappés ainsi en même temps que les ennemis. Le gouvernement persévéra cependant, et par un grand déploiement de forces militaires contint des populations blessées dans leur fierté et dans leurs sentiments les plus profonds. L'unité espagnole faisait un grand pas.

7. PORTUGAL.

Le gouvernement constitutionnel en Portugal. — Le gouvernement constitutionnel, établi en 1836, reçut un nouveau perfectionnement en 1850 : substitution de l'élection directe à l'élection indirecte, intervention du Parlement pour la sanction des traités, abolition de la peine de mort en matière politique. Le régime censitaire pour le droit électoral fut maintenu, et il fallut, pour être électeur, justifier d'un revenu de 600 francs. La reine doña Maria, quoique sa sympathie n'eût pas cessé d'appuyer les anciens chartistes, s'était résignée, en vraie souveraine constitutionnelle à tous les revirements de la politique. Au reste, la masse de la population demeurait indifférente, car, pour se faire une idée de ces révolutions portugaises, il faut savoir que les armées que les chefs parvenaient à réunir autour d'eux ne dépassaient guère sept à huit cents hommes.

Au moment où le calme renaissait, quoiqu'il n'eût pas été sérieusement troublé, la reine doña Maria mourait à l'âge de trente-quatre ans (1853). Le roi-époux, don Fernando, prit la régence au nom de son fils, don Pedro V, qui mourut, emporté à son tour à la fleur de l'âge, en 1861. Le frère de don Pedro, don Luiz I[er], fut proclamé roi, et épousa quelques années après la fille de Victor-Emmanuel, roi d'Italie (1863).

La constitution portugaise, loin de confondre les divers pouvoirs, les énumère distinctement : pouvoir législatif, exécutif, judiciaire, et au-dessus, pouvoir *modérateur*, c'est-à-dire le pouvoir royal. Le roi nomme les membres de la Chambre des *pairs*, convoque, proroge les Cortès (nom donné comme en Espagne aux deux Chambres du Parlement), dissout la Chambre des députés élue ordinairement pour quatre ans, choisit les ministres, jouit en un mot des prérogatives reconnues aux souverains dans les monarchies constitutionnelles. La famille de Bragance, d'ailleurs, chère au Portugal, peut se permettre une liberté d'allures qui efface presque la distance du roi aux sujets. Le prince se mêle aux promeneurs à Lisbonne, comme fait le roi de Belgique à Bruxelles, sans aucune étiquette et sans que cette familiarité aussi simple que digne diminue rien du respect qu'on lui porte.

Sous le rapport administratif, le Portugal a été divisé par les lois de 1833 et de 1835 en six provinces[1], dix-huit districts ad-

1. Provinces de *Minho*, de *Tras-os-Montes*, de *Beira*, d'*Estramadura*, d'*Alem-Tejo*, des *Algarves*.

ministrés par des gouverneurs ; les districts se subdivisent en *concelhos* (ou conseils), et les conseils en paroisses ; au fond, l'organisation administrative est plus apparente que réelle et laisse complètement libre la vie locale, ce qui n'empêche pas les progrès de l'opinion de s'imposer aux Cortès et de déterminer des réformes importantes dans la législation. Depuis 1851, bien que l'ancien désordre n'ait pas complètement disparu, le gouvernement a pris une marche notablement régulière.

Le Portugal compte actuellement une population d'un peu plus de quatre millions d'habitants, y compris la population des Açores et de Madère. Peu de pays sont, vu la proportion de son étendue et de sa population, aussi endettés, car il faut près de 35 millions par an pour payer les intérêts de la dette. Cette détresse financière, à laquelle on cherche à remédier, ralentit les progrès que l'on devrait attendre d'un peuple aussi intelligent et d'un pays aussi fertile. Le Portugal tient à avoir une armée ; il a déclaré le service obligatoire, mais en admettant le remplacement, et le recrutement de l'armée est très difficile : sous le roi don Pedro V il fallait exercer la *presse* dans les rues des grandes villes pour avoir des soldats. Quant à la *marine*, qui fut jadis la première du monde, elle ne compte guère que de petits navires. La religion du Portugal est le catholicisme ; il compte quatorze évêchés et trois archevêchés : *Lisbonne*, *Evora* et *Braga*, le vrai centre religieux, de même que *Coïmbre* est le centre universitaire et le siège d'une *université* ancienne et longtemps célèbre. Les privilèges du clergé ont été détruits par don Pedro IV, qui ferma également les couvents, et déclara les biens des monastères biens nationaux. Contrairement à ce qui se passe en Belgique, où les corporations religieuses se multiplient, il n'y en a plus en Portugal. La société civile tend à s'unir étroitement à la société religieuse : il existe fort peu d'écoles ecclésiastiques, et beaucoup de prêtres font leurs études à l'université de Coïmbre, qui a ses chaires de théologie et de droit canon.

---

8. SUISSE.

La Confédération suisse; la Constitution fédérale. — La Suisse, quoique isolée dans ses montagnes, quoique garantie par sa neutralité, ne saurait trouver l'Europe indifférente aux changements qui s'introduisent dans sa constitution, d'autant plus que ces changements qui font prédominer le système centralisateur, en même temps que les idées démocratiques, tendent à augmenter la puissance militaire de la Suisse et à agir sur les idées des peuples voisins. Une nouvelle constitution fut élaborée en 1848 par la diète de Berne qui chercha à concilier les droits des États et ceux de la majorité du pays. La législation fédérale fut confiée à deux Chambres : le *Conseil national,* représentation directe et proportionnelle de la population à raison de un député par 20 000 habitants; les députés devaient être élus pour trois ans ; le *Conseil des États*, représentant les cantons à raison de deux députés par canton et d'un député par demi-canton. Le pouvoir exécutif était donné à un Directoire de cinq membres (*Conseil fédéral*), élus au scrutin de liste par les deux Chambres réunies, et renouvelés tous les trois ans, mais rééligibles.

Les cantons gardaient leurs institutions spéciales et leur autonomie, mais cette autonomie a sans cesse été battue en brèche et diminuée depuis 1848. Les partisans et les ennemis de la revision de la Constitution se sont livré de continuelles batailles dans les assemblées et dans les élections, surtout de 1864 à 1866 et en 1871 où se posa la grave question de la centralisation militaire. A mesure que les conditions politiques et morales de l'Europe changent, la Suisse est entraînée par le courant : les monnaies cantonales, les douanes cantonales, les armées cantonales, n'existent plus aujourd'hui. Le pouvoir central a la direction des postes, des télégraphes, la surveillance des poids et mesures, de la fabrication des poudres et des armes.

La revision de la Constitution fédérale a été rejetée le 12 mai 1872 par un plébiscite, et sur 516 000 votants le maintien des anciens droits des cantons obtint une majorité de 5000 voix. Mais la question était simplement ajournée, les élections au Conseil national ont donné une majorité revisionniste, et la Suisse tend de plus en plus à l'unité : les revisionnistes veulent centraliser les finances aussi bien que les armées, attribuer au Conseil fédéral la surveillance de la construction et de l'exploitation des chemins de fer, assurer la liberté du commerce et de l'industrie, intervenir dans les questions d'instruction et placer l'instruction supérieure dans le

domaine de la législation fédérale, enfin ils veulent créer une nationalité suisse. Jusqu'à ce jour, l'État, c'était chaque canton : on n'était pas Suisse, mais Bernois, Vaudois, ou de Fribourg, de Saint-Gall, de Zug, etc. Chaque canton se défendait le plus possible contre l'établissement non seulement des étrangers, mais des Suisses des autres cantons. La commune jouissait dans le canton d'une quasi-indépendance, comme le canton dans la confédération; les communes n'accordaient pas aisément le droit d'être admis parmi leurs membres : elles forment des corporations jalouses de ne pas laisser venir plus de partageants des propriétes communales et de ne pas recevoir, en accueillant des voisins, des charges nouvelles, car chaque commune doit nourrir ses pauvres. Cette préoccupation avait conduit même les communes à surveiller le mariage, et dans un grand nombre les jeunes gens ne pouvaient se marier sans le consentement du maire : le mariage contracté sans permission dans un canton voisin n'était pas considéré comme valable. Les revisionnistes s'efforcent d'assurer à chaque Suisse le droit, qui lui était reconnu par l'acte de médiation, de transporter son domicile dans un autre canton, d'y exercer librement son industrie, et d'y jouir de tous les droits politiques; de même ils veulent que le mariage légalement contracté dans un canton soit considéré comme légal dans tous les cantons. Toutes les réformes ne sont pas encore accomplies, mais la centralisation militaire est grandement avancée. Le service militaire est obligatoire pour tous les Suisses pendant vingt-cinq ans. Les douze premières classes forment l'*élite* ou armée active; les autres, la landwehr. Seront recrutées sur tout le territoire de la Confédération et organisées par le Conseil fédéral les troupes du génie, les compagnies de guides, de pontonniers, d'ouvriers de chemins de fer, les troupes d'administration. Les cantons recrutent encore eux-mêmes et équipent, exercent leurs contingents, mais ces contingents sont d'avance distribués en bataillons, compagnies, batteries, sur un modèle uniforme, et la nomination des officiers est assujettie à des règles précises. L'élite ou armée active doit s'élever à un effectif de 115 000 hommes, et la landwehr compte 92 000 hommes; chiffre respectable, si l'on songe que la Suisse ne possède environ qu'une population de 2 846 102 habitants.

La langue allemande se parle dans chaque canton, mais elle ne domine que dans les cantons de Zurich, de Berne, de Lucerne, et dans tous les cantons supérieurs, à l'exception des Grisons où domine l'italien comme dans le Tessin. La langue française se parle également aussi dans la plupart des cantons, mais elle domine dans les cantons de Neuchâtel, de Genève, de Vaud, de Fribourg et dans le Valais. La race teutonique l'emporte par le nombre, car on l'évalue à 2 000 000 d'âmes, tandis que la race celtique n'en compte que 670 000. Bien qu'on distingue la Suisse allemande et la Suisse française, la population est souvent mélangée dans les cantons, de même que pour la religion les protestants et les catholiques se

trouvent aussi mêlés. La division des religions n'est pas analogue à celle des races; ainsi dans les cantons teutoniques d'Uri, de Zug, de Lucerne, d'Unterwald, le catholicisme domine, et la guerre entre les deux religions est vive dans les cantons français.

Il y a des modèles de tous les gouvernements (sauf du monarchique) en Suisse, où l'étendue restreinte des cantons a permis à la démocratie de se développer sous toutes les formes, sans entraîner les abus qui la déconsidèrent dans les grands États. Dans les cantons de Genève, de Vaud, de Lucerne, de Fribourg, d'Argovie, de Bâle-Ville, de Schaffhouse, de Neuchâtel et du Tessin, la démocratie reste parlementaire, c'est-à-dire que le peuple est gouverné par ses représentants. Un grand conseil élu nomme un conseil d'État, et ces deux conseils choisissent un avoyer ou landamman. Dans les cantons des Grisons, de Berne, de Thurgovie, du Valais, de Bâle-Campagne, de Saint-Gall, il y a bien des conseils, mais les questions importantes doivent être soumises aux assemblées populaires : le peuple intervient en partie directement dans la législation. A Uri, dans les deux Appenzell, les deux Unterwald, à Glaris, Schwytz et Zug, le peuple fait tout : les citoyens se réunissent, chaque année, dans un camp, une prairie, pour nommer leurs magistrats, arranger les querelles, voter les impôts, condamner des criminels, voter de nouvelles lois. C'est le gouvernement primitif, patriarcal. Zurich, dont la population est pourtant de 284 000 habitants, fournit depuis 1869 le modèle le plus complet de ce triomphe de la démocratie absolue. Le peuple nomme ses officiers, choisit ses juges, et, avec l'aide du conseil cantonal élu par lui, exerce le pouvoir législatif.

Le percement du Saint-Gothard (1882). — La Suisse a profité d'un travail qui a longtemps été retardé par le manque d'argent, mais qui a été enfin terminé en 1881, le percement du tunnel du Saint-Gothard. Les difficultés matérielles ont été vaincues et la science des ingénieurs a enfin réussi à faire gravir à la ligne ferrée les escarpements du redoutable massif et à la faire ressortir en Italie par un tunnel de plus de quatorze kilomètres. Les ouvriers qui creusaient la galerie l'ont achevée, après 7 années, le 29 février 1880, mais il a fallu encore du temps pour assurer le service de l'exploitation qui n'a commencé que le 1er janvier 1882. Cette voie ferrée établit une communication plus directe entre l'Allemagne et l'Italie, elle augmente le commerce de transit de la Suisse. Elle aurait même pu détourner une partie du commerce anglais, si les compagnies françaises ne s'étaient appliquées à conserver le transit par le mont Cenis en le rendant plus rapide par de nouvelles lignes, évitant le détour par Paris.

---

9. BELGIQUE.

La Constitution belge : le roi Léopold Ier (1831-1865); progrès de la Belgique; Léopold II (1865). — Le congrès national de Bruxelles avait, dès ses premières réunions, doté le pays d'une constitution non seulement fondée sur les principes français, mais appliquant ces principes avec une hardiesse favorisée par l'étendue restreinte du nouveau royaume. Les libertés modernes de la presse, des cultes, d'enseignement, d'association, sujettes en France à tant de restrictions, furent inscrites en tête de la constitution belge et n'ont pas cessé d'être respectées en dépit des inconvénients qui se sont révélés, plus même qu'en Angleterre où l'Église nationale est dans les mains de l'État. Ainsi en Belgique, le clergé, quoique rétribué par l'État, demeure complètement indépendant du pouvoir civil qui n'intervient en rien dans la nomination des évêques et des curés et dans les rapports du clergé avec le Saint-Siège. Le droit d'association est absolu, la liberté d'enseignement illimitée, de même que la liberté de la presse, car chacun peut à sa volonté établir une imprimerie ou fonder un journal sans brevet, sans autorisation, sans cautionnement. Ce n'est pas que ces libertés, tout en étant mises à profit par les deux grands partis qui se divisent la Belgique, le parti libéral et le parti catholique, ne soient critiquées et menacées selon les avantages qu'elles offrent aux adversaires; mais l'équilibre à peu près constant de ces deux partis, empêchant le triomphe absolu de l'un on de l'autre, a sauvé, jusqu'à ce jour, ces libertés auxquelles le pays s'est accoutumé. Unis jusqu'en 1840, tant qu'il y eut à craindre pour l'indépendance du nouveau royaume, le parti libéral et le parti catholique, très ancien en Belgique, ont repris le combat, mais selon les formes parlementaires. Les deux Chambres (Sénat et Chambre des députés) et le roi ont mis en pratique le régime parlementaire avec un bon sens, une modération qui, à travers toutes les vicissitudes de notre époque, ont assuré la paix intérieure et conquis à la Belgique les sympathies de l'Europe. Le roi Léopold Ier se montra, durant son long règne de trente-quatre ans (1831-1865), le modèle des souverains constitutionnels, et mérita la réputation du prince le plus sage, comme du plus modeste qu'on eût vu depuis longtemps.

La Belgique a dû à la situation particulière que lui fait sa neutralité garantie par les puissances, de n'être mêlée jusqu'à ce jour à aucun conflit européen, et de développer tranquillement tous les éléments de sa prospérité industrielle et commerciale. Depuis 1830, la population a augmenté de plus d'un tiers (de plus de 1 200 000) et

s'élève aujourd'hui à près de 5 millions d'habitants; l'agriculture a doublé ses produits, l'industrie quadruplé les siens. Sous le règne de Léopold II, la Belgique a continué ses étonnants progrès; et si la France se peuplait aussi vite, notre pays pourrait atteindre bientôt 80 000 000 d'habitants.

Le gouvernement général se compose du roi assisté de ministres responsables et de deux chambres, le *Sénat* élu pour huit ans et la *Chambre des représentants* élue pour quatre ans. Pour être éligible à la Chambre des députés, il suffit d'avoir vingt-cinq ans; pour être éligible au Sénat, il faut avoir quarante ans et payer au moins deux mille cent seize francs d'impôts directs. Le droit électoral est encore sous le régime censitaire (il faut payer au moins quarante-deux francs de contributions directes, loi du 12 mars 1848), et le nombre des électeurs (pour les assemblées législatives), sur une population de plus de 5 millions d'habitants, ne s'élève guère au-dessus de 100 000; mais il est juste d'ajouter que, par le droit illimité de réunion, les non-électeurs peuvent manifester leur opinion comme en Angleterre, et exercer une pression considérable sur les électeurs.

Le pays presque tout entier professe la religion catholique, et la Belgique compte *cinq* évêchés ressortissant à l'*archevêché* de *Malines*. L'instruction publique étant libre, à côté des écoles primaires, des cinquante écoles moyennes (enseignement spécial) de l'État, des athénées royaux (enseignement classique), des universités de l'État (enseignement supérieur), s'ouvrent en nombre considérable les écoles et établissements d'instruction de tout degré des congrégations religieuses. Les universités libres de *Bruxelles* et de *Louvain* rivalisent avec les universités de l'État, *Liège* et *Gand*.

L'organisation des finances, de la justice et de l'administration est calquée sur l'organisation française. La langue française est la langue généralement employée; cependant, à l'ouest et au nord, la langue dominante et même officielle est le *flamand*, pour lequel depuis 1864 on a adopté l'orthographe néerlandaise. Le *budget* dépasse maintenant 160 millions, et, grâce à sa neutralité, la Belgique entretient une *armée* modeste de 40 000 hommes.

C'est à la Belgique que revient l'honneur d'avoir inauguré sur le continent européen le premier chemin de fer qui ait servi au transport des voyageurs et des marchandises. La première section de voie ferrée fut celle de Bruxelles à Malines, inaugurée le 20 mai 1835. Aujourd'hui l'ensemble des lignes belges en exploitation s'élève à 2560 kilomètres, c'est-à-dire que, vu l'étendue restreinte du territoire, la Belgique tient le premier rang pour le développement des chemins de fer. La Belgique, en raison de ses progrès, a donc pu célébrer avec un légitime orgueil, en août et septembre 1880 le cinquantième anniversaire de son indépendance.

---

10. DANEMARK.

La Constitution danoise. — Malgré la diminution sensible de territoire et de puissance qui suivit la guerre de 1864, le Danemark, qui résista seul à deux grands États, est encore, parmi les États secondaires, l'un de ceux qui ont le plus de vigueur. Sa population atteint 1800000 habitants, en négligeant celle des îles Feroë et de l'Islande qui ne lui peut être d'aucun secours. Le gouvernement, à la fois traditionnel et libéral, s'est constamment amélioré depuis la loi fondamentale du 5 juin 1849 qui établissait, en outre des assemblées provinciales créées en 1831, une représentation générale. Après la guerre malheureuse de 1864, le roi Christian IX n'en poursuivit pas moins ses réformes intérieures, et le Danemark est aujourd'hui régi par des institutions qu'a définies une loi de 1866 revisant la loi fondamentale de 1849. Auprès du roi non responsable siègent deux Chambres (thing), la Chambre des députés ou du peuple (*Folkething*), comptant 102 membres élus par le *suffrage universel*[1] et renouvelés tous les trois ans, la Chambre territoriale (*Landsthing*), comptant 66 membres, dont 12 sont nommés à vie par le roi, 7 élus par Copenhague et 45 par les électeurs : les membres élus ne sont renouvelés que tous les huit ans. La réunion des deux Chambres forme le *Rigsdad*, qu'il ne faut pas confondre avec le *rigsrad*, haute cour de justice. La constitution danoise proclame la liberté civile et politique, la liberté de réunion, de la presse, et dans ce pays la noblesse n'a point de privilèges, quoiqu'il y ait des majorats, qui ne tarderont pas du reste à disparaître. C'est l'*Église évangélique luthérienne* qui est reconnue *Église du peuple* et qui domine en réalité ; mais les autres cultes n'en jouissent pas moins de la liberté : la loi n'admet encore que le mariage religieux, sans distinction de culte. Sous le rapport administratif, le Danemark se divise en 18 *bailliages* régis par un bailli ou préfet (*Amtmand*) ; il y a des conseils ou *communes* dans les bailliages et en même temps dans les paroisses rurales : la commune du bailliage se compose de représentants élus par les habitants du bailliage entier, mais à deux degrés ; les représentants de la commune rurale sont élus par les habitants de la paroisse et nomment eux-mêmes leur chef. Si large qu'ait été l'application des principes français à l'antique organisation du Danemark, il n'y subsiste pas moins encore une certaine

1. Détail curieux à noter : on n'est *électeur* qu'à trente ans, bien qu'on soit *éligible* à vingt-cinq ans.

confusion entre les divers pouvoirs, et les sous-préfets ou sous-intendants (byfoged, herredsfoged) sont en même temps juges de première instance. La législation douanière, encore empreinte des vieux principes, est cependant depuis 1863 battue en brèche par le système protecteur, et le Danemark a d'ailleurs renoncé depuis 1857, moyennant une indemnité que lui ont payée les puissances, au péage du Sund, droits onéreux pour la navigation, car il passe dans ce détroit 25 à 30 000 navires par année [1]. Le service militaire est obligatoire. L'armée ne compte guère que 32 000 hommes, mais bien exercés et instruits, qui peuvent être portés à cinquante mille en temps de guerre ; la flotte compte 41 vapeurs dont 9 cuirassés. Ce pays s'impose pour l'enseignement et le progrès des sciences des sacrifices considérables. Copenhague est d'ailleurs une des capitales intellectuelles du Nord et l'une des villes les plus riches en établissements scientifiques, en sociétés savantes, dont quelques-unes jouissent en Europe d'une haute autorité [2].

1. Le Sund entre l'île de Seeland et la côte suédoise (province de Scanie) n'a guère qu'une largeur de quatre kilomètres et demi : son entrée est commandée par la forteresse danoise de Kronborg et par la forteresse suédoise de Helsingborg.

2. L'enseignement se distribue dans les *écoles primaires* inférieures et supérieures, dans les *écoles secondaires* (enseignement classique), dans les *écoles des sciences exactes* (realschulen) et à l'*Université* de Copenhague.

11. SUÈDE.

Constitution de 1866. — La Suède, diminuée de la Finlande, mais agrandie de la Norvège, est gouvernée depuis 1815 par la dynastie qu'y a fondée Bernadotte. Bernadotte régna jusqu'en 1844, et, bien qu'il n'eût que trop prouvé jusqu'à quel point il avait changé de patrie, il conservait encore dans ses rapports avec ses sujets beaucoup d'idées françaises qui lui créèrent plus d'une difficulté. Son fils *Oscar Ier* (1844-1859) montra autant de sagesse que d'habileté. Au lieu de mécontenter les Norvégiens, il leur donna certaines satisfactions et leur accorda un drapeau particulier de commerce et de marine, une cocarde nationale; en Suède, il abolit les anciens corps de métiers et chercha à établir la liberté du commerce et de l'industrie. Aussi la Suède ne ressentit-elle que faiblement le contre-coup de l'agitation européenne de 1848. C'était un prince savant que le roi Oscar, et il avait, en 1840, publié un livre : *des Peines et des Établissements pénitentiaires;* pénétré d'idées humanitaires, il avait réformé les prisons et fait établir des droits énormes sur l'eau-de-vie, dont l'abus causait de grands ravages dans la population, car l'ivresse amenait la folie et le suicide. *Charles XV* (1859-1872), artiste et écrivain militaire, composa, en même temps que des récits poétiques scandinaves, des livres sur la tactique moderne. Son règne fut mémorable d'abord par les étonnants progrès matériels accomplis en Suède, la transformation de Stockholm et d'autres grandes villes, le développement des chemins de fer qu'Oscar Ier avait commencés, puis par le changement politique accompli en 1866.

L'antique représentation nationale conservait encore les divisions féodales des quatre Ordres ou États : nobles et prêtres, bourgeois et paysans. Cette division de la Diète compliquait les délibérations, favorisait l'intervention de la couronne, toujours habile à opposer les Ordres les uns aux autres. De plus, certaines classes, telles que les industriels, n'habitant pas les villes, les avocats, les artistes, n'avaient point de représentants. Le roi Charles XV, dès 1860, avait provoqué une nouvelle organisation communale (assemblées provinciales analogues à nos conseils généraux) et préparé le terrain pour une réforme législative, qui fut adoptée le 7 décembre 1865, et accueillie en Suède avec des transports de joie. La Diète se compose actuellement de deux Chambres, ayant dans toutes les questions même compétence et même autorité : elle se réunit chaque année le 15 janvier, sans convocation, pour une session de quatre mois. Les députés de la première Chambre (sorte de Sénat) sont élus pour neuf ans

par les assemblées provinciales : pour être éligible, il faut avoir au moins trente-cinq ans et payer un cens considérable. Les membres de la seconde Chambre sont élus pour trois ans, par les électeurs payant un certain cens. Par contrepoids, afin de compenser la perte d'influence que cette nouvelle organisation causait aux ordres privilégiés, on accorda au clergé le droit de tenir un synode et à la noblesse une assemblée particulière, se réunissant tous les quatre ou cinq ans. En 1872, il a fallu l'assentiment des nobles pour l'abolition du *forum privilegiatum*, le dernier privilège qu'ils eussent conservé, celui de ne pouvoir être cités en certains cas que devant les cours supérieures ou tribunaux de seconde instance.

La tolérance religieuse fut aussi une des grandes questions qui préoccupèrent le gouvernement de Charles XV. Les lois protégeaient l'Église évangélique suédoise avec une rigueur excessive et édictaient des peines sévères contre ceux qui abandonnaient cette Église ou propageaient d'autres doctrines. Charles XV, reprenant les projets élaborés sous Oscar Ier, publia l'ordonnance de 1860, qui assurait plus de liberté à ceux qui voulaient sortir de l'Église officielle, mais en conservant les peines de l'amende, de la prison et de l'exil contre quiconque cherchait à propager d'autres doctrines. Lors de la diète de 1869, ces peines furent notablement adoucies et l'exil disparut. Le mariage religieux n'en demeura pas moins le seul maintenu et entouré de grandes formalités : même lorsqu'un des conjoints n'appartient pas à la religion évangélique suédoise, le mariage doit être célébré par le clergé et d'après le rituel de cette Église.

Le souverain actuel de la Suède est le frère de Charles XV, *Oscar II*, qui règne depuis le mois de septembre 1872. Depuis 1871, la Norvège a sa représentation spéciale, les *storthings* annuels[1].

1. Voir, pour la Suède, l'article de M Geoffroy dans la *Revue des Deux Mondes* de décembre 1872. M. Geoffroy a beaucoup fait pour répandre en France la connaissance de l'histoire de ce pays, et ses études attrayantes offrent le charme qui peut seul forcer l'indifférence française à s'occuper des questions étrangères.

12. HOLLANDE.

Constitution de 1848. — La Hollande a également, depuis 1848, modifié sa constitution, et c'est aujourd'hui l'un des pays qui offrent le plus sérieux exemple de la pratique des gouvernements parlementaires. La constitution néerlandaise, telle qu'on l'avait établie en 1814, laissait la prépondérance à la couronne : il n'y avait pas de responsabilité ministérielle ; les États généraux se composaient de deux Chambres, dont la première nommée par le roi, et votaient le budget pour dix ans. Le roi Guillaume Ier (1815-1840), gouvernait seul en réalité et ne convoquait les États que pour la forme. En 1848, le roi Guillaume II (1840-1849) modifia complètement cet état de choses. Il établit la responsabilité ministérielle, créa un *conseil d'État* chargé d'étudier les projets de loi. Les États généraux ont toujours deux Chambres, mais les membres de la première sont choisis pour neuf ans par les États provinciaux parmi les citoyens les plus imposés de chaque province ; les membres de la seconde sont élus pour quatre ans par les électeurs censitaires. Les États provinciaux sont élus par les mêmes électeurs, mais un cens moindre est exigé de ceux qui ont à nommer les conseils municipaux. La liberté des cultes est reconnue, ainsi que celle de l'enseignement et de la presse. Du reste, les plus graves questions politiques qui s'agitent à La Haye concernent presque exclusivement l'empire colonial que la Hollande possède au delà des mers. Le souverain actuel est Guillaume III, monté sur le trône en 1849.

---

13. AUTRICHE-HONGRIE.

L'Autriche depuis 1870. — Les rapides succès de la Prusse dans la guerre de France avaient évidemment déconcerté l'Autriche qu'on savait disposée à prendre sa revanche de 1866. Les désastres de la France décidèrent l'empereur François-Joseph à se résigner au nouvel état de choses créé en Allemagne et à accepter la constitution d'un empire allemand au profit de la puissance rivale. Les diverses entrevues que François Joseph eut avec l'heureux empereur à Salzbourg, à Berlin, montrèrent que le souverain autrichien renonçait à ses rancunes, comme son entrevue avec Victor-Emmanuel à Venise (1874) avait prouvé qu'il renonçait à l'Italie.

Remis des secousses violentes qui l'avaient ébranlé, pacifié à l'intérieur depuis l'accord conclu avec la Hongrie, l'empire d'Autriche a pu se préoccuper exclusivement des améliorations matérielles et des réformes libérales. Il avait [eu, en 1873, à traverser une redoutable crise financière (ce qu'on appelle le *Krach*) au lendemain même d'une exposition universelle, mais les ruines se réparèrent, les chemins de fer, multipliés, développèrent le commerce, l'agriculture retira des avantages de plus en plus grands de l'exportation abondante des grains. L'instruction fut encouragée par la création d'écoles normales et professionnelles.

Cette politique de sagesse et de recueillement permit à l'Autriche de jouer un rôle important lors de la guerre d'Orient de 1877. Encouragée par la Prusse, elle poussa ses armées en Turquie pour ne pas laisser les Russes seuls bénéficier du démembrement, et au traité de Berlin on lui reconnut le droit d'occuper militairement (c'est-à-dire définitivement) les provinces de *Bosnie* et d'*Herzégovine.* Ses troupes rencontrèrent sans doute quelques difficultés à s'emparer d'un pays montagneux; elles y parvinrent cependant, et l'Autriche a fait un pas de plus vers l'orient, où le chancelier voudrait tourner de plus en plus l'autorité et l'ambition du souverain de Vienne, afin de l'écarter tout à fait de l'Allemagne. Ces avantages obtenus sans grands sacrifices, et la longue paix maintenue, disposèrent les populations à célébrer avec enthousiasme les « noces d'argent » de l'empereur François-Joseph (1879), noces qui donnèrent lieu à des fêtes splendides.

---

14. TURQUIE

Le sultan Abdul-Aziz (1861-1876). — La Turquie avait paru, sous le règne du sultan Abdul-Aziz, essayer de se mettre au niveau des nations européennes. Le sultan avait créé un conseil de finances dont le rôle était de discuter et de faire chaque année le budget des recettes et des dépenses; le gouvernement s'était occupé de multiplier les écoles musulmanes; il avait même, aidé de la France, fondé un vaste lycée français ouvert à tous les enfants de quelque race et de quelque religion qu'ils fussent. mais d'autres influences se substituèrent à Constantinople à l'influence française, et ce lycée dépérit.

Les réformes tant de fois annoncées n'avaient jamais été sérieusement mises à exécution, et tous les firmans que le sultan avait publiés pour satisfaire les puissances étaient restés lettre morte, grâce à l'inertie des fonctionnaires hostiles à toute nouveauté, étroitement attachés à l'interprétation littéraire et scolastique du Koran. D'ailleurs ces réformes étaient incompatibles avec la domination de la race turque, bien inférieure en nombre et en industrie, dans les provinces d'Europe, à la race chrétienne. Les chrétiens de la religion grecque formaient, pour la Porte, la nation des Roumains (τὸ ἔθνος τῶν Ρωμαίων),et les Ottomans donnent encore à la Turquie d'Europe le nom de *Pays des Roms*. Dans la plupart des provinces, notamment la Bosnie, l'Herzégovine, la Bulgarie, les mahométans étaient devenus, en leur qualité de conquérants, propriétaires des terres, mais ceux qui cultivaient ces terres, qui les faisaient valoir, qui avaient entre les mains le commerce et l'industrie, étaient chrétiens. De sorte que la richesse, fruit de l'activité, appartenait aux chrétiens, et que les Turcs ne connaissaient d'autre méthode de gouverner que d'exploiter sans mesure la race inférieure des chrétiens. De là une hostilité sourde et permanente qu'augmentaient les bizarreries et les caprices ruineux du sultan Abdul-Aziz.

Prince fantasque et prodigue, Abdul-Aziz ajoutait aux folies du prince oriental celles d'un prince qui prétendait égaler les souverains de l'occident. En dehors de ses palais de plaisance, il consacrait l'argent tiré de son peuple et les sommes empruntées à l'Europe, à la construction de canons monstres et de bâtiments cuirassés. Il est vrai qu'il négligeait de payer son armée, et que les fonctionnaires achetant leur charge au sérail, la considéraient comme une ferme dont ils s'appliquaient à tirer les plus gros revenus.

Sans le moindre scrupule, le gouvernement turc avait, au commencement de l'année 1876, fait une véritable banqueroute, et ruiné

ainsi ceux qui, dans tous les pays de l'Europe, avaient contribué à ses emprunts. L'Europe commençait à s'émouvoir ; la diplomatie cherchait à arrêter la décadence de cet empire, pour empêcher la Serbie d'aller secourir les insurgés de Bosnie et d'Herzégovine et la Russie d'intervenir. La révolte s'étendait en Bulgarie, et le fanatisme musulman, de plus en plus excité par cette lutte contre les chrétiens, éclata même dans un des principaux ports éloignés du théâtre de la guerre, à Salonique. Le consul allemand et le consul français périrent victimes des fureurs d'une populace qu'ils cherchaient à apaiser (3 mai 1876). Cet attentat, pour lequel le Sultan se hâta de donner toutes les satisfactions demandées, n'en provoqua pas moins une manifestation imposante des puissances, et le port de Salonique vit arriver des navires de guerre prêts à protéger les chrétiens. Ces désordres autorisaient la Russie à élever de plus en plus la voix, et son ambassadeur, le général Ignatief, avait même pris le plus complet ascendant sur l'esprit malade d'Abdul-Aziz. Un memorandum, rédigé par la cour de Berlin et approuvé par les cours de Saint-Pétersbourg et de Vienne, allait être soumis à la Porte, lorsqu'une révolution inattendue vint aggraver encore la situation de la Turquie.

Les *Softas*, étudiants et membres subalternes du grand corps des Ulémas, de plus en plus irrités contre le Sultan, qui semblait prêt à subir un quasi-protectorat des Russes, se révoltèrent. Ils demandaient une véritable constitution : Abdul-Aziz se vit contraint d'accepter les ministres qu'ils désignaient. Mais, le 29 mai, ces ministres favorisèrent une nouvelle émeute, à la suite de laquelle Abdul-Aziz fut relégué dans un kiosque du sérail. Il était remplacé par son neveu, Mourad, proclamé sous le nom de Mourad V. Cinq jours après, Abdul-Aziz s'ouvrait les veines, selon un récit qui rencontra la plus grande incrédulité car on sut plus tard qu'il avait été assassiné.

Mourad V ; guerre contre la Serbie (1876) ; massacres de Bulgarie. — Une tragédie en amène d'autres : le 15 juin un ancien aide de camp d'Abdul-Aziz, disgracié, pénétrait au milieu du conseil des ministres pour tuer le ministre de la guerre et tua en même temps le ministre des affaires étrangères et plusieurs gardes. Néanmoins, le principal ministre, Midhat-Pacha, avait échappé à cette boucherie, et préparait les réformes qu'il avait annoncées, lorsque la Serbie profita de ce moment pour entrer en scène.

Se sentant appuyée en secret par la Russie, la Serbie déclarait la guerre à la Turquie et son exemple était suivi par le Monténégro. L'armée serbe, dans laquelle accouraient des officiers russes, et commandée par un général russe, Tchernaïeff pensait avoir facilement raison des Turcs, qui ne pouvaient dompter les insurgés de l'Herzégovine. Mais l'armée turque, bien dirigée, ne tarda pas à faire repentir les Serbes de leur témérité et à envahir elle-même leur pays (août et septembre 1876). Vainqueurs, les Turcs se montraient impitoyables dans les provinces soulevées : ils avaient lancé en

Bulgarie des hordes de Circassiens, de *bachi-bouzouks*, d'Albanais fanatiques, qui pillaient et brûlaient les villages, massacraient les blessés, les enfants, les femmes. Dans un rapport officiel, adressé au ministre des États-Unis à Constantinople, un consul américain évaluait à quinze mille le nombre des victimes égorgées ou brûlées, et à soixante-cinq le nombre des villages détruits dans quatre districts. Les Bulgares épouvantés émigraient en masse et cherchaient un refuge en Roumanie et dans le territoire austro-hongrois.

Ces massacres, qui excitèrent partout la plus vive indignation, n'étaient point faits pour concilier à la Turquie l'appui des autres puissances, et en Angleterre même un redoutable mouvement d'opposition se formait contre le ministère qui semblait plus préoccupé de la question politique que de la question d'humanité. Du reste, le fanatisme musulman semblait devoir être encouragé par un nouveau changement de règne. *Mourad V*, qui avait passé sa jeunesse dans la langueur du harem, n'avait pu supporter le poids des affaires : son état maladif, l'égarement de ses facultés intellectuelles, déterminèrent les ministres, autorisés par le Cheik-ul-Islam, grand interprète de la loi religieuse, à remplacer le sultan par son frère *Abdul-Hamid* (31 août).

Abdul-Hamid II (septembre 1876) ; la Constitution turque. — Le prince Milan de Serbie avait imploré la médiation des puissances, qui s'efforçaient à la fois d'obtenir pour lui les meilleures conditions et d'imposer à la Turquie une nouvelle organisation des provinces insurgées. Les ministres d'Abdul-Hamid répondirent aux puissances en établissant pour tout l'empire la Constitution qui avait été promise. Cette Constitution, copiée sur les constitutions des pays les plus libéraux, proclamait la pleine liberté des cultes, le contrôle sévère du service des finances, la formation d'un parlement composé d'une Chambre de députés et comprenant des chrétiens comme des musulmans, puis une Chambre des seigneurs (sorte de Sénat) nommée par le sultan. Mais les élections pour les députés devaient se faire à deux degrés et dans des conditions qui rendaient la sincérité des votes bien problématique. Ce n'était point l'affaire de la Russie que la Turquie venait de distancer, aux yeux de l'Europe, en libéralisme au moins apparent. Aussi cette puissance, presque certaine, depuis le mouvement d'opinion produit en Angleterre par les massacres de Bulgarie, qu'elle ne rencontrerait point d'obstacles de la part du gouvernement anglais, commença à donner plus d'importance à ses préparatifs belliqueux. La Russie envoya un ultimatum à la Turquie ; celle-ci dut accorder aux Serbes un armistice, suspendre le cours de ses victoires, même dans le Monténégro. Les puissances essayèrent alors de profiter de cet armistice pour chercher à apaiser la question d'Orient, et une Conférence se réunit au mois de décembre à Constantinople. La Turquie aurait eu intérêt à accepter les conditions de l'Europe et à écouter les conseils de l'Angleterre ; au contraire, elle fit échouer par son

obstination la Conférence de Constantinople, et dès le 20 janvier 1877, jour de la dernière séance, on put prévoir que le duel séculaire entre la Russie et la Turquie allait recommencer. Nous l'avons raconté plus haut et nous en avons indiqué les conséquences désastreuses pour la Turquie.

---

15. GRÈCE

Agrandissement du royaume de Grèce. — L'affranchissement de la Grèce n'avait pas fermé, pour ce pays, l'ère des troubles. Le nouveau royaume ne comprenait ni l'Épire, ni la Thessalie, ni la Crète, ni Samos, ni Chios, ces théâtres de glorieux exploits. L'Angleterre, toujours inquiète du sort de la Turquie, s'opposait à l'extension du nouvel État dont la force eût été un gage de sécurité pour l'Orient. En 1862 une révolution renversa le roi Othon et en 1863 la couronne de Grèce fut donnée à un jeune prince danois, *Georges Ier*. L'Angleterre, renonçant alors au protectorat des *îles Ioniennes*, consentit la même année à leur réunion à la monarchie hellénique.

Les progrès de ce royaume entravés par de perpétuelles divisions politiques, n'ont point réalisé les espérances que l'Europe en avait conçues. La Grèce tire tout de l'étranger ; ses importations montent à 61 millions de drachmes, tandis que les exportations n'atteignent d'ordinaire que 27 ou 28 millions, sur lesquels le raisin de Corinthe, la seule richesse du pays, figure pour près de moitié. Ce qui permet au royaume grec de vivre, c'est sa marine marchande qui compte plus de 5000 navires évalués à 300 000 tonneaux et qui joue un rôle important dans le commerce de la Méditerranée.

La constitution actuellement en vigueur a été élaborée dans le courant de 1864 par l'Assemblée constituante convoquée à cet effet, et le roi a prêté serment le 28 novembre 1864.

D'après cette constitution, le pouvoir législatif appartient à une seule Chambre des députés.

Après bien des pourparlers auxquels les puissances se mêlèrent, la Turquie se décida enfin, en 1881, à évacuer les districts de la Thessalie (Volo, Larisse) et l'Épire (à l'est de la rivière l'Arta), qu'elle avait promis, au traité de Berlin, de céder à la Grèce

Les nouveaux territoires ont augmenté la population de la Grèce de 299 953 habitants, ce qui porte maintenant la population à 1 979 423 habitants. L'armée peut s'élever à plus de 80 000 hommes

Principauté de Samos. — Il faut aussi compter, à côté de la Grèce, les petits États, la principauté de Samos (une des Sporades de l'Archipel), érigée en principauté tributaire de la Sublime-Porte, le 11 décembre 1832. Elle ne compte qu'une population de 39 000 habitants.

---

16. ÉTATS DANUBIENS.

Royaume de Roumanie. — La guerre de 1877 a valu aux anciennes principautés danubiennes leur indépendance absolue (Congrès de Berlin 1878). Quelques années plus tard, la principauté de Roumanie était érigée en royaume (le 26 mars 1881). Le prince Charles de Hohenzollern prit le titre de Charles Ier et fut couronné le 22 mai. La Constitution de 1866 fut maintenue. Elle délègue la représentation nationale à deux assemblées, Sénat et Chambre des députés.

La population de ce royaume est évaluée à 5 376 000 habitants (41 par kilomètre carré), dont plus de 400 000 Israélites. L'armée peut s'élever à 120 000 hommes, sans compter les milices, puis la garde civique et la levée en masse, car les Roumains sont astreints au service militaire jusqu'à l'âge de 46 ans.

Royaume de Serbie. — La Serbie, reconnue indépendante comme la Roumanie, au traité de Berlin, devint aussi un royaume en 1882. Le prince Milan Obrenowitch fut proclamé roi, le 6 mars 1882. La Constitution de 1869 fut maintenue. Elle rend les ministres responsables et accorde l'exercice du pouvoir législatif simultanément au prince et à la *skouptchina*, assemblée annuelle.

La Serbie compte 1 700 211 habitants (35 par kilomètre carré) et peut mettre sur le pied de guerre 265 000 hommes.

Principauté de Bulgarie. — La Bulgarie est devenue, depuis le traité de Berlin, une principauté héréditaire et constitutionnelle sous la souveraineté de la Turquie. L'Assemblée nationale se compose de députés du peuple, élus directement par plébiscite. C'est le prince Alexandre Ier, de la maison de Battenberg (Hesse), qui a été élu prince de Bulgarie par l'assemblée des notables, à Tirnova, le 29 avril 1879.

La population est de 1 998 983 habitants (31 par kilomètre carré). L'armée peut être portée à l'effectif de 80 000 hommes.

III. L'EUROPE ET LES AUTRES PARTIES DU MONDE.

---

1. AFRIQUE.

Égypte. — L'Égypte préoccupe de plus en plus les puissances européennes depuis le percement de l'isthme de Suez, et celles-ci furent amenées à intervenir dans l'administration intérieure du pays par suite de la mauvaise foi avec laquelle Ismaïl-Pacha se refusait à acquitter les intérêts des emprunts égyptiens. L'Angleterre, qui avait retardé longtemps l'ouverture du canal de Suez et qui a fini par acheter toutes les actions de la Compagnie possédées par le vice-roi, essaya, de concert avec la France, d'imposer à celui-ci un ministère européen. Ismaïl subit ce ministère, mais au mois d'avril 1879 le congédia brusquement par une sorte de coup d'État. Mais ses conseillers, qui l'avaient poussé à cet acte de bravade, l'abandonnèrent bientôt et Ismaïl, réduit à l'impuissance, se vit obligé de donner sa démission (26 juin). Son fils, le prince *Tewfick*, fut proclamé *Khédive*. Ismaïl régnait depuis 1863. Les dépenses incalculables auxquelles il s'était livré l'avaient amené à cette extrémité, mais il serait injuste de ne pas reconnaître que son administration avait été signalée par une foule de réformes : constitution d'une sorte de parlement égyptien (1866), essai d'une administration municipale à Alexandrie, création d'un tribunal international; introduction du calendrier grégorien ; création d'une Société de géographie, etc. L'imitation des mœurs françaises était allée jusqu'à l'importation au Caire du répertoire et du personnel dramatiques des théâtres de Paris.

Sous le règne d'Ismaïl, l'autorité du vice-roi d'Égypte s'étendit très loin dans la *Nubie* jusqu'à *Gondokoro* près des sources du Nil; le *Darfour* fut également annexé à l'Égypte en 1874. L'Égypte n'avait que 5 517 627 habitants. Son empire, grâce aux annexions de la Nubie et contrées voisines, comprend maintenant 16 400 000 habitants.

Nous avons indiqué plus haut quels graves événements avaient profondément modifié, en 1882, la situation de l'Égypte. Les Anglais tiennent surtout à s'assurer, en tout temps, le libre passage par le canal de Suez. Ce canal, dont ils avaient entravé l'exécution et qu'ils avaient déclaré impossible, a aujourd'hui un mouvement qui dépasse toutes les prévisions. 2717 navires, dont 2250 anglais, franchissent annuellement le canal, et la largeur de ce canal (de 58 à 100 mètres) est reconnue aujourd'hui insuffisante, si bien qu'on se préoccupe d'en ouvrir un second.

Tunisie.— Le traité du Bardo ou de Kasr-el-Saïd du 12 mai 1881 a établi le protectorat de la France sur la Tunisie.

Des décrets du 22 avril 1882 organisèrent les divers services placés dans la dépendance du département ministériel correspondant de la France. Le ministre résidant à Tunis est le représentant direct de tous ces services.

Madagascar. — En 1810, un chef des Howas soumit cette grande île à sa domination sous le nom de *Radama Ier*. Ce roi noua d'abord des relations avec les Anglais; mais elles furent interrompues durant une longue suite d'années après l'avènement au trône de la reine Ranavolo Ire (1828). A cette reine succéda, en 1861, son fils Radama II, qui conclut un traité avec la France.

La femme de Radama, Rosakerina, monta en 1863 sur le trône, par suite d'une révolution. Elle conclut, en 1865, un traité d'amitié et de commerce avec l'Angleterre et les États-Unis. La reine Ranavolo II, maîtresse du pouvoir en 1868, en conclut un autre avec la France, en 1868. Mais les difficultés ont recommencé entre la reine et le gouvernement français.

La France avait formé quelques établissements sur la côte nord-est, à l'époque de Louis XIII et de Louis XIV. Elle n'avait jamais complètement abandonné l'idée de s'y installer, d'autant moins qu'elle avait repris, depuis 1819, l'île de Sainte-Marie. Les difficultés survenues, en 1883, avec les Howas, ont amené, le 11 mai, le bombardement de *Tamatave* par les vaisseaux français que commandait le contre-amiral Pierre.

Transvaal. — Le Transvaal avait été annexé, en 1877, aux possessions coloniales de la Grande-Bretagne, mais par suite du soulèvement des colons hollandais (Boers) tout le pays a été restitué, en août 1881, aux Boers, tout en restant sous la suzeraineté du gouvernement britannique.

D'après les préliminaires de paix conclus, le 21 mars 1881, avec le général Wood et la convention conclue, le 3 août 1881, entre la commission royale et le triumvirat, l'autonomie parfaite dans toutes les relations intérieures a été garantie aux Boers, mais l'Angleterre, comme suzeraine, s'est réservé la décision dans les affaires extérieures.

La population blanche compte environ 40 000 à 45 000 habitants, et la population noire, 771 930 habitants.

Les grands voyageurs modernes en Afrique; découverte des sources du Nil. — Bien que notre cadre restreint se refuse à contenir l'étude de tous les faits qui intéressent la géographie, la découverte des sources du Nil et les grands voyages de l'Afrique centrale sont des événements trop considérables pour que nous les passions sous silence. On avait toujours essayé de résoudre le problème des sources du Nil en remontant le fleuve. *Speke* et *Burton*, ayant reçu une mission de la Société géographique de Londres, tentèrent de la résoudre par un autre côté. Ils partirent de la côte orientale de l'Afrique, de Zanzibar, en 1857 ; ils découvrirent, en 1858, une magnifique nappe d'eau encadrée au couchant de hautes montagnes et s'étendant du nord au sud, à perte de vue. C'était le lac Tanganyika. Une pauvre localité, *Oujiji*, en était le port le plus commerçant. Burton et Speke s'embarquèrent en pirogue et remontèrent le lac vers le nord. Speke, s'enfonçant seul dans le pays, plus au nord, aperçut un autre lac. Il revint en Europe, et cette fois, accompagné du lieutenant Grant, il résolut d'arriver aux vraies sources du Nil. De 1860 à 1862, il mena à bonne fin cet important voyage, reconnut le lac qu'il nomma *Victoria*, constata qu'il en sortait un grand fleuve, entendit parler d'un autre lac dans lequel se déversait ce fleuve, et, remontant vers le nord, atteignit le Nil et la station de *Gondokoro*. Là ils rencontrèrent un Anglais, sir Samuel Baker, qui était parti en 1861, avec son héroïque femme, pour aller à leur recherche. Baker avait suivi l'ancienne route et remonté le Nil. Muni des précieux renseignements et des cartes de Speke, il se dirigea vers les lacs qu'il fallait explorer. Il lui fallut trois années de fatigues et de périls pour atteindre enfin le second lac soupçonné seulement par ses deux prédécesseurs, et qu'il nomma, en souvenir de l'époux de la reine Victoria, le lac *Albert-N'yanza* (14 mars 1864).

Revenu heureusement de ce beau voyage, Baker, à la fin de 1871, organisa une expédition pour le compte du vice-roi d'Égypte : il est parvenu à jeter quelques postes militaires au delà de Gondokoro et à faire reconnaître la suprématie du vice-roi de quelques rois des tribus barbares qui avoisinent le lac Albert. Une exploration complète, la soumission de tout le bassin du Nil, ouvriraient à l'Égypte une ère nouvelle de grandeur et de prospérité.

Explorations dans l'Afrique centrale. — Livingstone. — Le voyageur, on peut dire le plus célèbre qu'on ait jamais vu, c'est un simple missionnaire protestant, le docteur David *Livingstone* (né en Écosse). Parti en 1840, il a consacré plus de trente années de sa vie à parcourir l'intérieur de l'Afrique, et quand d'admirables découvertes lui avaient créé le droit de se reposer et de jouir de sa gloire, il ne voulut pas s'arrêter : il est mort en voyageant et restera le modèle le plus admirable du dévouement à la science. Il visita d'abord la colonie anglaise du Cap, à peine connue, puis étendit ses voyages dans l'Afrique australe, autour du lac N'gami. En

1851, il descendit dans la vallée du Zambèze. En 1852, il partit de nouveau du Cap, alla de Kolobeng au grand affluent sud du Zambèze, le Liambaï, et de là à Saint-Paul de Loanda, dans les possessions portugaises de la côte ouest. Au lieu de se rembarquer, il tenta de nouveau la traversée de l'Afrique, et, cette fois, de l'ouest à l'est. Il suivit le Zambèze en le descendant, découvrit les cataractes de Mosi-oa-Tounya (fumée tonnante), où le fleuve, large de 1800 mètres, se précipite dans un abîme deux fois aussi profond que celui du Niagara. Enfin il arriva à Kilimané, sur la côte orientale, après un voyage de plus de 3700 kilomètres (1852-1856). Il explora, dans les années suivantes, le bassin du Zambèze, étudia ce fleuve sur un développement de 1540 kilomètres, découvrit le lac *Chirwa* ou *Tamandoua*, le lac Pamalombé et le grand lac *Nyassa*, qui alimente le Chiré, affluent du Zambèze. Non content de ces voyages merveilleux et de ces découvertes, Livingstone s'éleva dans la région équatoriale, dite, depuis ses voyages, région des lacs. Partant du lac Nyassa qu'il contourna au sud, il se dirigea ensuite vers le nord-nord-ouest : il compléta ses belles reconnaissances du relief et de l'hydrographie de l'Afrique par la découverte du lac Liemba, au sud du Tanganyika, et la constatation que le grand lac Tanganyika formait un bassin fermé du côté du nord. Au sud et à l'ouest du Tanganyika, Livingstone découvrait ensuite les lacs Bangweolo ou Bemba, Moero et Oulendjé ou Kamolando, alimentés et reliés entre eux par un cours d'eau qu'il estima être le cours même du Nil ou celui du Congo. Il resta si longtemps perdu au milieu des populations barbares de ces contrées, qu'un Américain, *Stanley*, fut envoyé, par le directeur d'un grand journal le *New-York-Herald*, à sa recherche. Celui-ci eut le bonheur de le rejoindre, de le ravitailler à Oujiji (1871) et rapporta ses notes de voyage.

Après le départ de Stanley, Livingstone, bien qu'épuisé, poursuivit ses voyages ; mais, en 1873, on apprit qu'il était mort au moment où il revenait vers l'est pour s'embarquer à Zanzibar. On a rapporté en 1874 son corps en Angleterre, et on l'a enseveli dans l'abbaye de Westminster, à côté des grands hommes dont s'honore le peuple anglais.

L'émulation qu'excitait un si bel exemple fit surgir de toutes parts des voyageurs. Le lieutenant *Cameron* qui était allé chercher le corps de Livingstone, explora à son tour la région des lacs et traversa aussi l'Afrique dans toute sa largeur. Deux Français, le marquis de *Compiègne* et *Alfred Marche* exploraient les rives de l'Ogouwaï (1872-1874). Le Russe George Schweinfurt visita la région des *Niams-Niams* et celle des Akkas, peuple de nains ; ou bien les régions du Soudan, déjà explorées par d'illustres voyageurs tels que Clapperton, Richardson, Barth, Overweg. L'Allemand Nachtigal a accompli l'un des voyages les plus étonnants : parti de Tripoli en 1869, il a visité la région du lac Tchad, le Barguimi, le Ouadaï, et est revenu par le Dâr-Four et le Kordofan à *Khartoum*, point de

jonction du Nil-Blanc et du Nil-Bleu (1874). Depuis son voyage, l'Égypte a pris possession du Dâr-Four.

Le bassin du Niger, où périrent tant de voyageurs, le célèbre *Mungo-Park* (1795-1803), l'Allemand *Boentgen*, et qu'étudièrent Clapperton (1823), Laing (1825), Caillié (1828), Lander (1830), Barth, Richardson, Vogel, a été exploré récemment par le lieutenant Mage, dont les publications font bien connaître ce pays.

Enfin *Stanley*, dans un grand voyage de trois ans (1874-1877) trouva un troisième lac (Alexandra) comme dernière source du Nil, marqua la séparation des bassins du Nil et du Congo et suivit ce fleuve qui fait un coude d'au moins trois degrés au N. de l'équateur.

Un officier de marine, M. *Savorgnan de Brazza*, continua en 1875 les explorations de l'Ogowaï commencées par *Alfred Marche*, et les prolongea durant trois années. Il s'enfonça ensuite jusque dans la vallée du Congo et, en 1880, fonda la station de *Franceville*, au confluent de la Passa, affluent de gauche de l'Ogowaï. Il repartit, en 1882, avec des encouragements puissants et des ressources considérables fournies par le gouvernement français, pour ouvrir au commerce français le pays très riche et très fertile arrosé par l'Ogowaï et par le Congo.

---

2. ASIE.

Le Japon. — Au Japon, l'empereur régnant est *Mouts-Hito*. né en 1852. Il gouverne avec des ministres. Il y a, en outre, le *Genroïn* (Sénat), 32 membres, et le *Sanjiin* (Conseil d'État).

Le *Taïchnin* est une cour suprême de justice sous la présidence d'un grand juge.

La population est de 36 357 212 habitants.

En ce qui regarde l'armée, un édit impérial de 1875 a rendu le service militaire obligatoire pour tous les sujets. L'armée est, sur le pied de guerre, de 68 180 hommes.

La flotte compte 31 navires avec 196 canons et 5 navires blindés. Le Japon est donc, dès à présent, une puissance sérieuse en Asie.

Annam; le Tonkin. — D'après le traité conclu, le 15 mars 1874, à Saïgon, avec la France, l'indépendance du roi d'Annam de toute puissance étrangère, par conséquent aussi de la Chine, dont les empereurs prétendaient investir les rois d'Annam, a été reconnue et garantie par la France.

Pour cette protection, le roi d'Annam s'est engagé à accommoder sa politique à celle de la France, à annuler les défenses concernant la religion catholique, à ouvrir plusieurs ports au commerce étranger et à admettre dans ces ports des consuls français avec une garde militaire (jusqu'à 100 hommes).

Par suite de ce traité, ont été ouverts aux vaisseaux étrangers les ports de *Haïphong* et *Hanoï*, en 1875, et de *Quinhon*, en 1876.

C'est pour assurer l'exécution de ce traité que des forces avaient été envoyées au Tonkin, malheureusement trop peu nombreuses, et le commandant Henri Rivière, non seulement brillant officier, mais encore écrivain des plus distingués, a péri le 19 mai 1883 en se défendant, à Hanoï, contre des bandes de pillards qu'on appelle les *Pavillons noirs*. Des renforts ont été envoyés au Tonkin et le gouvernement français veut établir sérieusement son protectorat sur ce pays très riche et par lequel on communique facilement avec la Chine.

Chine. — L'empereur est *Kuangsu*, régnant depuis 1875.

Les deux premiers corps de l'État sont : le Grand secrétariat (néko) et le secrétariat d'État (chun-chi-chu).

Le Grand secrétariat se compose de six grands dignitaires, proclame les édits impériaux, règle les lois de l'État, conseille l'empereur. Mais il a perdu beaucoup de son importance politique, toute la direction des affaires se trouvant à présent entre les mains du secrétariat d'État.

Le secrétariat d'État se compose de princes impériaux, de membres du Grand secrétariat, de présidents des ministères et de chefs d'autres administrations. Les fonctions consistent dans la rédaction des décisions et édits impériaux et la prise des résolutions nécessaires pour rendre l'administration civile et militaire efficace et réglée.

Six ministères ou départements exécutifs présidés chacun par deux présidents et quatre vice-présidents (moitié Mandchous, moitié Chinois).

Population totale 379 700 000 hab., 32 par kil. carré; mais dans la Chine propre la proportion est de 87 par kil. carré.

L'*effectif* de guerre pourrait être de 1 million d'hommes. — La flotte compte 56 navires.

---

3. OCÉANIE

Colonies hollandaises; la guerre d'Atchin (1874). — La Hollande se mêle peu, dans notre siècle, aux agitations européennes. Depuis qu'elle s'est résignée à la séparation de la Belgique, elle a concentré sur ses colonies son attention et son activité. Son empire colonial s'étend à la fois en Asie, en Afrique et en Amérique. C'est un beau débris de ses anciennes possessions. En Asie, il comprend *Java* et les îles adjacentes. Ce premier groupe se divise en 22 *résidences* dont la population dépasse le chiffre de *neuf millions* d'habitants. Vient ensuite la résidence de *Sumatra* qui, réunie à celle de *Benkœlen,* possède plus d'un million d'âmes. Les Hollandais viennent encore de s'étendre dans l'île de Sumatra, en s'établissant, après une expédition difficile, sur le territoire d'*Atchin,* à la pointe nord de l'île (1874). On sait que l'île de Sumatra n'est séparée de la presqu'île de l'Indo-Chine que par le détroit de Malacca. La côte d'Atchin ne regarde pas l'Indo-Chine, mais l'Inde anglaise ; elle est fort rapprochée de l'Asie et des territoires occupés par les Européens dans cette partie du monde. Dans chacune des grandes îles de *Bornéo* et des Célèbes, les établissements hollandais comptent plus d'un million d'habitants. Autour de ces centres se groupent les îles de *Ternate*, de la *Nouvelle-Guinée*, d'*Amboine*, de *Timor*, etc. Dans toutes ces populations, c'est à peine si l'on compte vingt-deux mille Européens : les races de l'Asie et de l'Océanie en forment donc le fond principal : la race javanaise, la race malaise, la race chinoise. La religion de la plus grande partie de ces populations est la religion musulmane.

En Afrique, depuis qu'ils ont perdu la belle colonie du Cap, les Hollandais ne possèdent plus que des établissements sur la côte de Guinée. En Amérique, ils occupent la *Guyane hollandaise*, les îles de *Curaçao* et de *Saint-Eustache.* Le centre de leur puissance, la source de leurs richesses est en Asie.

L'État administre directement les colonies, laisse aux indigènes une part dans le gouvernement et se contente de les faire surveiller par des résidents. Le gouverneur général, assisté d'un consei- consultatif, a sous ses ordres une armée presque tout entière indienne et s'élevant à vingt mille hommes.

Depuis la loi du 7 mai 1859, il n'y a plus d'esclaves dans les Inde-néerlandaises. Mais on pratique encore à Java l'ancien système mahométan. *Propriétaire du sol,* l'État réglemente le travail dans les moindres détails : il est agriculteur et commerçant : il a droit au travail des indigènes et vend lui-même les produits de ses terres.

Le commerce fait avec le Japon appartient au gouvernement, qui fait deux parts des marchandises destinées à ce pays : une qu'il exporte lui-même, une autre dont il afferme l'exportation. Les intérêts du gouvernement sont identifiés à ceux d'une compagnie commerciale fondée en 1824 ; mais, s'il participe aux profits de la Compagnie, celle-ci n'intervient pas dans l'administration ; c'est en cela qu'elle diffère de l'ancienne Compagnie hollandaise.

Toutefois cette immixtion du gouvernement dans les affaires commerciales déplaît au parti libéral. Chaque année une lutte assez vive s'engage dans les Chambres de La Haye sur les modifications à apporter au système des cultures : question vitale pour la Hollande, comme tout ce qui se rattache aux colonies. Le rejet du budget des colonies est un fait assez fréquent et entraîne souvent la dissolution du cabinet. Si le gouvernement exige et tourne à son profit le travail des indigènes, il faut dire aussi qu'une rémunération légitime, accordée aux travailleurs, enlève à cette sorte de corvée ce que la corvée avait d'onéreux au moyen âge. Les Hollandais cherchent également à éclairer les indigènes, à les soulager, à les moraliser. On comptait aux Indes orientales de nombreuses écoles du gouvernement et particulières. Une commission centrale d'instruction publique siège à Batavia. Le code qui régit maintenant les Indes orientales est en grande partie calqué sur celui de la métropole.

Les Indes occidentales sont loin d'offrir aux Hollandais et les mêmes richesses et les mêmes espérances. On ne les néglige pas cependant et l'année 1863 a vu affranchir les esclaves de Surinam. Sur la côte de Guinée, la Hollande ne possède guère que cent mille sujets, mais elle fait pénétrer quelques lueurs de civilisation dans ces terres barbares.

Australie. — La prospérité des colonies anglaises d'Australie a encore été démontrée par une exposition universelle qui a été ouverte en 1880 à Sydney.

---

4. AMÉRIQUE DU NORD.

Amérique du Nord, États-Unis, Statistique.

38 États, population..	49 548 964	h. par kil. carré 9,2
8 territoires.	606 819	
Total.	50 155 783	habitants.

Le chiffre de l'immigration va en croissant.

De 1821 à 1880.	10 475 476.
En 1881 seulement	720 045.

Dette au 1er juillet 1881 : 1 819 650 154 dollars.

Flotte (1881). Total : 138 navires, 1055 canons, dont 13 de 1re classe.

L'armée régulière, réduite par la loi à un effectif normal de 2155 officiers et 25 000 hommes, ne forme que le noyau autour duquel se groupe, en cas de guerre, la grande armée milicienne.

Outre l'armée fédérale régulière, il y a encore dans chaque État une milice dont chaque citoyen capable de porter les armes doit faire partie, de 18 ans à 45.

La milice organisée compte 118 172 hommes.

Malgré leur caractère électif, les Présidents de la République des États-Unis ne sont pas plus heureux que les souverains. Déjà Lincoln avait péri assassiné. Le 30 juin 1881, le président Garfield fut grièvement blessé par un homme qu'il avait refusé de placer, Guiteau. Garfield mourut après de longs mois de souffrances. On instruisit le procès de l'assassin que les facilités extrêmes laissés à la défense et inconnues à l'Europe prolongèrent d'une façon scandaleuse. Enfin, il y eut encore un intervalle de plusieurs mois entre l'arrêt et l'exécution pour que Guiteau fût pendu, le 30 juin, jour anniversaire de son crime. En vertu de la Constitution, le vice-président Arthur était devenu président.

5. AMÉRIQUE CENTRALE ET AMÉRIQUE DU SUD.

Percement de l'isthme de Panama. — La question de l'isthme de Panama, depuis si longtemps agitée, a été enfin résolue. En 1881, une compagnie a été formée par l'infatigable M. de Lesseps. Les tracés furent adoptés, le capital souscrit et les travaux commencés. L'océan Atlantique et l'océan Pacifique vont être mis en communication à travers la langue de terre qui rattache la Colombie à l'Amérique centrale. La république de Nicaragua qui avait longtemps espéré être choisie pour point de passage, a vu renoncer au tracé plus facile peut-être, à cause de ses lacs, mais plus long que celui qui a été adopté de Colon (Atlantique) à Panama (Pacifique).

Le Pérou et le Chili.— Le principal fait qui domine en ces dernières années l'histoire de l'Amérique du Sud, est la grande guerre, dite du Pacifique, entre le Chili, la Bolivie et le Pérou, guerre amenée par des discussions relatives aux limites respectives de ces États qui se disputent des territoires presque déserts. Les deux flottes chilienne et péruvienne se livrèrent de fréquents combats; celui qui eut le plus de retentissement en Europe ce fut la victoire du monitor péruvien *le Huascar* (9 juillet 1879), mais le 8 octobre ce monitor fut détruit dans un grand combat naval, véritable désastre pour la flotte péruvienne.

Ce désastre excita encore davantage l'ardeur des Péruviens, mais les troupes chiliennes s'emparèrent de *Pisaguay* malgré l'héroïque résistance de cette ville, remportèrent une victoire à *Aguas-Santas*, occupèrent la ville d'*Iquique*. Des révolutions intérieures s'accomplirent à Lima et en Bolivie, mais le Pérou n'a pu, malgré es efforts, reprendre l'avantage. Les Chiliens ont occupé Lima et imposé au Pérou une paix onéreuse (1883) qui lui fit perdre une partie de son territoire.

IV. TABLEAU CHRONOLOGIQUE DES SOUVERAINS ET DES GOUVERNEMENTS DE L'EUROPE DEPUIS 1789.

FRANCE.

Royauté......	Louis XVI (mort en 1793)......	1774-1792
République....	Convention....................	1792-1795
—	Directoire....................	1795-1799
—	Consulat......................	1799-1804
Empire......	Napoléon Ier....................	1804-1814
Royauté......	Louis XVIII....................	1814-1815
Les Cent-Jours.	Napoléon............ mars-juin	1815
Royauté......	Louis XVIII....................	1815-1824
—	Charles X....................	1824-1830
—	Louis-Philippe Ier d'Orléans......	1830-1848
République....	Gouvernement provisoire, gouvernement du général Cavaignac..	1848
—	Présidence de Louis-Napoléon....	1848-1852
Empire.......	Napoléon III (mort le 9 janv. 1873).	1852-1870
République ..	Gouvern. de la Défense nationale.	1870-1871
—	Présidence de M. Thiers.........	1871-1873
—	Présidence de M. de Mac-Mahon .	1873-1879
—	Présidence de M. Grévy.........	1879

ITALIE.

Sardaigne.

Victor-Amédée III....................	1773-1796
Charles-Emmanuel IV	1796-1802
Victor-Emmanuel Ier................	1802-1821
Charles-Félix....................	1821-1831
Charles-Albert....................	1831-1849
Victor-Emmanuel II.	1849-1878

Rome.

Pie VI..........................	1775-1800
Pie VII..........................	1800-1823
Pie VIII..........................	1823-1829
Grégoire XVI....................	1831-1846
Pie IX..........................	1846-1878
Léon XIII........................	1878

Naples

Ferdinand III	1759-1815
Joseph Bonaparte	1806-1808
Joachim Murat	1808-1815
Ferdinand IV prend le titre de Ferdinand Ier, roi des Deux-Siciles	1815-1825
François Ier	1825-1830
Ferdinand II	1830-1860
François II	1860

Royaume d'Italie.

Victor-Emmanuel	1861-1878
Humbert Ier	1878

ESPAGNE.

Charles IV	1788-1808
Joseph Bonaparte	1808-1814
Ferdinand VII	1814-1833
Isabelle II	1833-1868
République et Régence de Serrano	1868-1871
Amédée de Savoie	1871-1873
Alphonse XII	1874

ANGLETERRE

Georges III	1760-1820
Georges IV	1820-1830
Guillaume IV, frère de Georges IV	1830-1837
Victoria, nièce de Guillaume IV	1837

AUTRICHE

Joseph II	1765-1790	Empereurs d'Allemagne.
Léopold II	1790-1792	
François II	1792-1835	Empereur d'Allemagne, puis à partir de 1804, empereur d'Autriche.
Ferdinand IV	1835-1848	Ferdinand Ier comme empereur d'Autriche.
François-Joseph Ier	1848	

PRUSSE

Frédéric-Guillaume II..	1786-1797
Frédéric-Guillaume III	1797-1840
Frédéric-Guillaume IV..	1840-1861
Guillaume Ier, son frère	1861
Empereur d'Allemagne en	1871

RUSSIE

Catherine II	1762-1796
Paul Ier	1796-1801
Alexandre Ier	1801-1825
Nicolas Ier	1825-1855
Alexandre II	1855-1881
Alexandre III	1881

SUÈDE.

Gustave III	1771-1792
Gustave IV Adolphe	1792-1809
Charles XIII	1809-1818
Charles XIV (Bernadotte)..	1818-1844
Oscar Ier	1844-1859
Charles XV	1859-1872
Oscar II	1872

BELGIQUE

Léopold Ier	1831-1865
Léopold II	1865

TURQUIE.

Sélim III	1789-1807
Mustapha IV	1807-1808
Mahmoud II	1808-1839
Abdul-Medjid	1839-1861
Abdul-Aziz, son frère	1861-1876
Mourad V	1876-1876
Abdul-Hamid II	1876

ÉTATS-UNIS.

Présidents.

Washington	1789-1797
John Adams	1797-1801
Thomas Jefferson	1801-1809

James Madison	1809-1817
James Monroë	1817-1825
Quincy Adams	1825-1829
André Jackson	1829-1837
Martin van Buren	1837-1841
Harrison, puis John Tyler	1841-1845
James Polk	1845-1849
Général Taylor	1849-1850
Filmore	1850-1853
Frankl. Pierce	1853-1857
Buchanan	1857-1860
Benjamin Lincoln	1860-1864
Lincoln	1865
Johnson	1865-1869
Grant	1869-1877
Hayes	1877-1881
Garfield	1881
Arthur	1881

FIN DE L'APPENDICE.

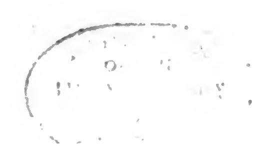


TABLE DES MATIÈRES

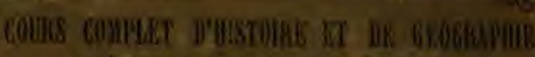
Chapitre I. — Causes de la Révolution française.......... 2
— II. — Les États généraux........................ 78
— III. — L'Assemblée constituante.................. 95
— IV. — L'Assemblée législative.................. 122
— V. — La Convention........................... 136
— VI. — Les guerres de la Convention.............. 163
— VII. — Fin de la Convention. — Ses créations...... 188
— VIII. — Le Directoire............................ 196
— IX. — Le Consulat.............................. 248
— X. — L'Empire de 1804 à 1810.................. 280
— XI. — L'Europe en 1810.......................... 337
— XII. — L'empire de 1810 à 1814.................. 363
— XIII. — Les Cent jours. — L'Empire en 1815....... 396
— XIV. — La Restauration en France. — Règne de Louis XVIII........................... 415
— XV. — Règne de Charles X. — Politique intérieure
— XVI. — Les peuples de la Sainte-Alliance de 1815 à 1830. — Politique extérieure de la Restauration............................. 450
— XVII. — L'Amérique de 1776 à 1830.............. 486
— XVIII. — Règne de Louis-Philippe Ier............... 512
— XIX. — L'Europe de 1830 à 1848............. 547
— XX. — Conquête de l'Algérie.................... 596
— XXI. — État des lettres, des sciences et des arts depuis 1815........................... 612
— XXII. — La Révolution de février en France et en Europe................................ 636
— XXIII. — Le second Empire. — Guerres de Crimée, d'Italie et d'Allemagne.................. 663
— XXIV. — L'Extrême-Orient. L'Afrique et l'Amérique.
— XXV. — La guerre franco-allemande (1870-1871).... 793

Appendice I. — L'Europe depuis 1870...................... 841
— II. — Histoire particulière des États européens... 859
— III. — L'Europe et les autres parties du monde... 907
— IV. — Tableau chronologique des souverains et des gouvernements de l'Europe............. 918

Imprimerie A. Lahure, rue de Fleurus, 9, à Paris.







COURS COMPLET D'HISTOIRE ET DE GÉOGRAPHIE

À L'USAGE DES LYCÉES ET DES COLLÈGES

[illegible] les matières indiquées par les programmes du [illegible]

Classe Préparatoire

BIOGRAPHIES D'HOMMES CÉLÈBRES des temps anciens et modernes, par M. George Duruy, professeur d'histoire au lycée Henri IV. 1 vol. in-16, cartonné . . 1 [illegible]

NOTIONS ÉLÉMENTAIRES DE GÉOGRAPHIE GÉNÉRALE ET NOTIONS SUR LA GÉOGRAPHIE PHYSIQUE DE LA FRANCE, par M. E. Cortambert. 1 vol. in-16, cart. . [illegible] 10

Atlas correspondant (9 cartes). Gr. in-8° cartonné. . . . . . 1 [illegible]

Classe de Huitième

HISTOIRE SOMMAIRE DE LA FRANCE JUSQU'À L'AVÈNEMENT DE HENRI IV, par M. George Duruy. 1 vol. in-16, cartonné. . . . . [illegible]

GÉOGRAPHIE ÉLÉMENTAIRE DES CINQ PARTIES DU MONDE, par M. E. Cortambert. 1 vol. in-16, cartonné. . . . . [illegible] 80

Atlas correspondant (20 cartes). Grand in-8° cartonné. . . . [illegible]

Classe de Septième

HISTOIRE SOMMAIRE DE LA FRANCE DEPUIS L'AVÈNEMENT DE HENRI IV JUSQU'À NOS JOURS, par M. George Duruy. 1 vol. in-16, cartonné 1 25

GÉOGRAPHIE ÉLÉMENTAIRE DE LA FRANCE, par M. E. Cortambert. In-16. 1 [illegible]

Atlas correspondant (13 cartes). Grand in-8° cartonné. . . . . [illegible]

Classe de Sixième

HISTOIRE ANCIENNE DES PEUPLES DE L'ORIENT, par V. Duruy. In-16 cart. [illegible]

GÉOGRAPHIE GÉNÉRALE DE L'EUROPE ET DU BASSIN DE LA MÉDITERRANÉE, par M. E. Cortambert. 1 vol. in-16, cartonné. . . . . [illegible] 10

Atlas correspondant (20 cartes). Grand in-8° cartonné . . . . [illegible]

Classe de Cinquième

HISTOIRE DE LA GRÈCE ANCIENNE, par M. V. Duruy. In-16 cartonné. . . [illegible]

GÉOGRAPHIE DE L'ASIE, DE L'AFRIQUE, DE L'AMÉRIQUE ET DE L'OCÉANIE, par M. E. Cortambert. 1 vol. in-16, cartonné . . . . [illegible]

Atlas correspondant (30 cartes). Grand in-8° cartonné . . . . [illegible]

Classe de Quatrième

HISTOIRE ROMAINE, par M. V. Duruy. 1 vol. in-16, cartonné. . . . . [illegible]

GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE, par M. E. Cortambert. In-16 cartonné . . 1 [illegible]

Atlas correspondant ([illegible] cartes). Grand in-8° cartonné. . . . . . . [illegible]

Classe de Troisième

HISTOIRE DE L'EUROPE ET PARTICULIÈREMENT DE LA FRANCE, DE [illegible] À [illegible], par M. V. Duruy. 1 vol. in-16, cartonné. . . . . [illegible]

GÉOGRAPHIE PHYSIQUE, POLITIQUE ET ÉCONOMIQUE DE L'EUROPE, par M. E. Cortambert. 1 vol. in-16, cartonné. . . . . [illegible]

Atlas correspondant ([illegible] cartes). Grand in-8° cartonné . . . . . [illegible]

Classe de Seconde

HISTOIRE DE L'EUROPE ET PARTICULIÈREMENT DE LA FRANCE, DE 1270 À 1610, par M. V. Duruy. 1 vol. in-16, cartonné . . . . [illegible]

GÉOGRAPHIE PHYSIQUE, POLITIQUE ET ÉCONOMIQUE DE L'ASIE, DE L'AFRIQUE, DE L'AMÉRIQUE ET DE L'OCÉANIE, par M. E. Cortambert. 1 vol. in-16, cart. [illegible]

Atlas correspondant ([illegible] cartes). Grand in-8° cartonné. . . . . . [illegible]

Classe de Rhétorique

HISTOIRE DE L'EUROPE ET PARTICULIÈREMENT DE LA FRANCE, DE 1610 À 1789, par M. V. Duruy. 1 vol. in-16, cartonné . . . . [illegible]

GÉOGRAPHIE PHYSIQUE, POLITIQUE, ADMINISTRATIVE ET ÉCONOMIQUE DE LA FRANCE ET DE SES POSSESSIONS COLONIALES, par M. E. Cortambert. 1 vol. in-16, cartonné . . . . [illegible]

Atlas correspondant ([illegible] cartes). Grand in-8° cartonné . . . . . [illegible]

Classe de Philosophie

HISTOIRE DE FRANCE ET HISTOIRE CONTEMPORAINE, DE 1789 À LA CONSTITUTION DE 1875, par M. G. Ducoudray. 1 vol. in-16, cartonné. . . [illegible]

[illegible]. — Imprimerie A. Lahure, rue de Fleurus, 9, à Paris.